toutes les charges, & qui est destiné à faire la guerre pour la défense de la religion Mahometane: c'est aussi où l'on renferme les prisonniers d'état; & lorsqu'il y a quelques Chrétiens, on leur permet d'y faire venir des prêtres, qui celebrent la messe dans une petite chapelle, & qui leur administrent les sacremens en toute liberté. Si ces prisonniers sont chevaliers de Malte, ou personnes qualifiées, on leur permet quelquefois de sortir pour s'aller promener à la ville ou à la campagne, durant quelques jours; pourvû qu'un ambassadeur promette de les y ramener, & de les representer, quand l'aga ou gouverneur des sept tours le desirera. En 1622. pendant une sédition des Janissaires, le sultan Osman fut arrêté & mené dans ce lieu, où il fut étranglé; & en 1648. les Janissaires s'étant encore révoltés, allerent prendre dans le serrail Ibrahim sultan, & l'étranglerent dans ce château. Au dehors des murs, proche l'une des tours, on voit deux grands bas-reliefs de marbre blanc, dont l'un represente la lune, qui vient trouver Endymion; & l'autre les neuf muses avec le cheval Pegase: ces ouvrages, quoique d'un bon goût ne sont pas assez finis, pour convenir que nous n'ayons rien en Europe, qui puisse leur être comparé. Cependant quelques voyageurs ont crû que l'on devoit donner un present considérable au caïmacan ou gouverneur de Constantinople, & à l'aga des sept tours, pour avoir d'eux la permission d'enlever ces deux morceaux de sculpture. * Grelot, *voyage de Constantinople*.

CHATEGNERAYE (François de Vivonne de la) fils puîné d'ANDRÉ de Vivonne, grand-séneschal de Poitou, étoit un jeune seigneur fort consideré sous le regne de François I. & sous celui d'Henri II. rois de France. Il étoit intime ami de Gui Chabot, seigneur de Jarnac, & de Montlieu, & avoit été élevé à la cour de François I. mais quelques personnes mal intentionnées rompirent cette étroite amitié. Ils rapporterent à Charles Chabot pere de Gui, que son fils s'étoit vanté d'avoir eu un commerce deshonnête avec sa belle-mere, seconde femme de Charles, & qu'ils l'avoient appris du Sr de la Châtegneraye. Gui de Jarnac, ayant sçû la chose de la bouche même de son pere, protesta qu'il se justifieroit de cette calomnie, & publia aussi-tôt un démenti, qui s'adressoit en paroles assez claires à la Châtegneraye, lequel poursuivit la permission d'un combat à outrance, auprès du roi François I. Jarnac la demanda aussi; mais ce prince ne la voulut point accorder: ils l'obtinrent enfin d'Henri II. successeur de François I. & le 10. Juillet 1547. le combat se fit en champ clos, dans le parc de saint Germain en Laye, en presence du roi, du connétable de Montmorenci, des seigneurs de Sedan & de saint-André, maréchaux de France. La Châtegneraye, après avoir reçû plusieurs blessures, tomba par terre; de sorte que sa vie étoit à la discretion de Jarnac; mais le vainqueur supplia plusieurs fois le roi, d'accepter le don qu'il lui faisoit de la Châtegneraye, qui ne vouloit point demander la vie. Le roi se laissa enfin gagner par les prieres de Jarnac, & par celles du connétable & des maréchaux de France, & permit qu'on portât la Châtegneraye dans sa tente, pour le pancer; mais le déplaisir que ce dernier eut de se voir vaincu, lui fit débander sa playe dont il mourut trois jours après: telle fut l'issue de ce fameux combat, d'où l'on croyoit que la Châtegneraye sortiroit victorieux, parce qu'il étoit l'un des plus robustes & des plus vaillans hommes du royaume: il étoit l'assaillant, & Jarnac étoit le soûtenant. *Voyez* VIVONNE. * *Mem. hist.*

CHATEIGNER (Roch) seigneur de Touffou, chambellain d'Henri II. de François II. & de Charles IX. rois de France, & capitaine de cent chevaux-legers, nâquit en 1527. & étoit fils de *Jean* III. seigneur de la Roche-Pozai: il étoit encore fort jeune, lorsqu'il donna dans le comté d'Oye & de Boulogne, les premieres marques de son courage: depuis, Henri II. le fit échanson du dauphin. A l'âge d'environ 25. ans, il passa déguisé en Italie, & entra avec deux cens fantassins dans la Mirandole au travers des ennemis, qui avoient bloqué cette place; lorsqu'il eut obtenu le commandement, il fit trois vigoureuses sorties sur les assiegeans, prit d'assaut un de leurs forts, & en emmena l'artillerie & les capitaines prisonniers. L'an 1555. le roi l'envoya en Piémont, où avec environ quarante chevaux, il défit tout le secours que les Espagnols envoyoient à Vulpian, & fut cause de la réduction de cette place sous l'obéissance du roi, qui lui donna la conduite d'une compagnie de chevaux-legers, & la charge de chambellan. Il fut encore envoyé en Piémont en 1556. & ayant passé avec l'armée françoise jusqu'au royaume de Naples, il combattit vaillamment à Julia-Nova contre les Espagnols; puis il défendit la ville d'Ascoli contre l'armée du duc d'Albe; il fut ensuite pris dans un combat, & demeura trois ans prisonnier. Pendant sa captivité il s'exerça à faire des vers en françois & en espagnol, dont il a laissé un recueil. Lorsqu'il fut de retour en France, il se trouva à l'entrée du roi de Navarre dans Poitiers l'an 1560. & eut part à la défaite des Huguenots près de S. Genest, où il prit trois enseignes sur eux. Il alla enfin au siege de Bourges l'an 1562. & y fut tué d'un coup de mousquet n'étant âgé que de 35. ans: son corps fut porté à la Roche-Pozai, où l'on voit son épitaphe que le poëte Ronsard composa. * Du Chêne, *histoire de la maison des Châteigners*.

CHATEIGNER DE LA ROCHE-POZAI (Louis) seigneur d'Abain & de la Roche-Pozai, baron de Preuilli, gouverneur de la haute & basse Marche, & chevalier des ordres du roi, étoit septiéme fils de JEAN Châteigner III. du nom, & s'appliqua également aux armes & aux lettres qui sembloient être héreditaires dans sa maison. Il apprit les sciences & les langues sous Joseph Scaliger, & il y fit un grand progrès. Le roi Henri III. l'envoya ambassadeur à Rome, où il soûtint avec beaucoup de force la gloire de son prince & la réputation des François, contre la fine politique des Espagnols: depuis, le roi Henri IV. lui donna le gouvernement de la haute & basse Marche, où il défit les rebelles dans une memorable occasion, près de la riviere de la Vienne. Il avoit déja signalé son courage aux batailles de Saint-Denys, de Jarnac, de Mont-contour, aux sieges de la Rochelle & ailleurs: il servit encore l'an 1595. en Bourgogne, au combat de Fontaine-Françoise; & étant tombé malade, en se retirant chez lui, il mourut à Moulins en Bourbonnois le 29. Septembre de la même année. Louis Châteigner avoit épousé par dispense du pape en 1567. *Claude*, fille de *George* du Pui, seigneur du Coudrai, dont il eut entre autres enfans, *Henri*, baron de Malval, tué dans un combat. On ne doit pas oublier JEAN IV. seigneur de la Roche-Pozai, & pere de CHARLES, qui a été lieutenant de roi dans le haut Poitou; & HENRI-LOUIS Châtegnier de la Roche-Pozai, évêque de Poitiers, célebre par ses ouvrages: celui-ci nâquit l'an 1577. à Rome, dans le tems que son pere y étoit ambassadeur. Après s'être avancé dans les lettres, il se consacra de bonne heure à Dieu dans l'état ecclesiastique: outre l'évêché de Poitiers, qu'il eut en 1611. après Geofroi de Saint-Belin, dont il avoit été coadjuteur, il possèda plusieurs abbayes, & mourut subitement le 30. Juillet 1651. âgé de 74. ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon, *des commentaires sur la genese, sur l'évangile de saint Matthieu, & sur les actes des Apôtres. Synopsis distinctionum theologicarum & philosophicarum. Dissertationes Ethico-Politicæ. Nomenclatura Cardinalium, &c.* * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. Christ.* Claude le Voyer d'Argenson, *in elog. illust. viror.* Du Chêne, *genealogie de la maison de Châteigner*.

CHATEL, (du) ancienne maison de Bretagne, considerable par les grands hommes qu'elle a donnés à l'état, dont l'on ne connoît la posterité que depuis

I. HERVÉ seigneur du Chatel, qualifié chevalier dès l'an 1296. qui de *Sibylle*, sa femme, fille, & seule héritiere de *Tregent* seigneur de Leslen, eut pour fils BERNARD, qui suit;

II. BERNARD seigneur du Chatel, vivoit en 1327. & épousa *Eleonore* de Rosmadec, morte le 15. Juillet 1337. dont il eut TANNEGUI, qui suit; & *Olive* du Chatel, mariée à *Olivier* Arrel, seigneur de Kermarker.

III. TANNEGUI I. du nom seigneur du Chatel, capitaine de Brest, lieutenant general des armées du comte de Montfort, contre Charles de Blois, sur lequel il gagna la célebre bataille de la Roche-de-Rien, en 1347. & mourut en 1352. Il épousa *Typhaine* de Plusealec, dame de la Roche-Dronion, fille de *Charles* sire de Plusealec, & d'*Alienor* dame de la Roche-Dronion sa seconde femme, dont il eut, *Bernard* & *Briant* du Chatel, qui furent exécutés à mort, en haine des services qu'ils rendoient au comte de Montfort; GUILLAUME, qui suit;

Digitized by Google

Tannegui, seigneur de la Roche-Dronion, dont descendent les seigneurs de Melle; *Garsiot*, qui servoit le roi d'Angleterre en 1367. puis le duc d'Anjou, qui le fit son maréchal & general d'armée, mort sans alliance; *Maurice*, seigneur de Lesborn; *Henri*, seigneur de Château-Gontier, vivant en 1375; *Derien*, qui fut d'église; *Marguerite*, alliée à *Guillaume* de Kergournadec; *Tiphaine*, mariée à *Pregent*, seigneur de Coëtmenéck; *Ænor*, qui épousa *Taon* prévôt, seigneur de Kernaster; & *Marguerite* du Chatel, seconde femme de *Guillaume*, sire de Rosmadec.

IV. Guillaume sire du Chatel, Leslen, Coëtengours, &c. rendit de grands services à Jean V. du nom, duc de Bretagne, dit *le Vaillant*, pour lequel il demeura prisonnier en une rencontre, & paya six mille écus de rançon. Il mourut en 1370. ayant eu d'*Alix* de Lesourni sa femme, fille unique d'*Ervé* seigneur de Lesourni, Hervé, qui suit; *Thomas*, seigneur de Coëtelis; *Jeanne*, mariée à *Hamon* seigneur de Kergroasés, morte le 20. Mai 1400; *Marguerite*, alliée à *Pregent*, seigneur de Coëtmeneck; & *Amicie* du Chatel qui épousa *Maurice* de Plusealec, seigneur de Bruillac.

V. Hervé seigneur du Chatel, Leslen, Lesourni, &c. servit le roi Charles V. dans ses guerres, & vivoit en 1397. Il épousa en Juin 1360. *Mencie* de Lescoët, fille unique de *Guillaume* de Lescoët, dont il eut *Guillaume*, chambellan du roi Charles VI. l'un des sept combattans du seigneur de Barbasan en 1402. contre sept Anglois, qui gagna un combat naval contre les Anglois en 1403. pilla l'isle de Gerzei à la côte d'Angleterre, où étant retourné une seconde fois en 1404. il y fut tué, ne laissant point d'enfans de *Marie* du Pont sa femme; Ollivier, qui suit; Tannegui du Chatel chambellan du roi, prévôt de Paris, & grand maître de france, *dont il sera parlé ci-après, dans un article separé*, mort fort âgé en 1449. Hervé *qui fit la branche des seigneurs de* Coetelez *rapportée ci-après*; *Marguerite*, alliée 1°. à *Hervé* de Guermeur, seigneur de Ponthou: 2°. à *Guillaume* seigneur de Troumelin; *Catherine*, mariée le 12. Janvier 1398. à *Alain* seigneur de Coëtivi; *Marguerite* la Jeune, qui épousa *Guillaume* seigneur de Ploëuc & de Timeur; & *Jeanne* du Chatel, mariée à *Bonabes* seigneur de Treal.

VI. Ollivier seigneur du Chatel, de Leslen, &c. chambellan des ducs de Bretagne, mourut en 1455. il avoit épousé le 2. Fevrier 1408. Jeanne de Ploëuc, dont il eut François, qui suit; *Guillaume*, pannetier du roi Charles VII. & écuyer du dauphin, depuis roi de France sous le nom de Louis XI. qui donna des preuves de son courage à la défense de la ville de Saint-Denys contre les Anglois, & au siege de de Pontoise, où il fut tué le 20. Juillet 1441. en s'opposant aux ennemis, au passage de la riviere d'Oyse, & fut enterré par ordre du roi Charles VII. en l'église de l'abbaye de S. Denys en France; *Jean*, abbé de Ferrieres, & évêque de Carcassonne, mort en 1471; Tannegui, vicomte de la Belliere, &c. grand écuyer de France, *dont l'éloge & la posterité sont rapportée ci-après dans un article separé*; *Marguerite*, alliée à *Tannegui* sire de Kermeno; *Jeanne*, mariée le 29. Août 1444. à *Hervé* seigneur de Nevet; autre *Jeanne*, qui épousa le 16. Fevrier 1450. *Yvon* seigneur de Quelen & de Vieil-Chatel, morte en 1488; & *Mencie* du Chatel, alliée le 26. Avril 1454. à *Ollivier* seigneur de Kergournadeck.

VII. François sire du Chatel, Leslen, Lesourni, &c. fut créé chevalier banneret aux états de Bretagne, en Novembre 1455. il avoit épousé en 1434. *Jeanne* de Kerman, fille de *Tannegui* sire de Kerman, & d'*Aliette* de Quelen, dont il eut *Guillaume*, seigneur de Leslen, mort sans posterité en 1479; & Ollivier, qui suit;

VIII. Ollivier sire du Chatel, &c. épousa du vivant de son pere le 27. Janvier 1459. *Marie* du Poulmic, fille & héritiere de *Jean* seigneur du Poulmic, & de *Charlotte* de Beaumanoir, dont il eut Tannegui, qui suit; Gabriel, *qui fit la branche des seigneurs de* Coetangars *rapportée ci-après*; *Ollivier*, évêque de S. Brieu, mort en 1523. *Guillaume*, seigneur de Leslen, mort sans posterité; *Magdelaine*, alliée le 7. Novembre 1485. à *Gilles* de Kersaliou, seigneur de Keraoul & de Limoëlan; *Jeanne*, mariée le 19. Janvier 1498. à *Jean* de Bouteville, seigneur de Faouet, vicomte de Coëtquenan; & *Marguerite* du Chatel, qui épousa *Alain* de Tournemine, seigneur de Coëtmeur.

IX. Tannegui sire du Chatel, du Poulmic, &c. épousa 1°. par contrat du 21. Octobre 1492. *Louise* du Pont, fille de *Pierre* seigneur du Pont-l'Abbé, Rostrenan & de Ponthou, & d'*Helene* de Rohan: 2°. le 23. Juin 1501. *Marie* dame du Juch, fille de *Jean* sire du Juch, & de *Louise* le Bailli. Du premier mariage vinrent, *Jean*, mort jeune en 1498; & *Gillette* du Chatel, dame du Pont, de Rostrenan, Ponthou, Cresspon, &c. mariée le 7. Fevrier 1517. à *Charles* de Quellenec, vicomte du Fou. Du second sortirent, François, qui suit; *Pregent*, seigneur de Coëtivi, mort jeune; *Ollivier*, abbé de Daoulas, mort en 1550; *Jacques*, seigneur du Juch, mort sans enfans; *René*, mort sans posterité; *Jeanne*, mariée le 8. Mai 1528. à *Alain* sire de Rosmadec, & de Tiverlan, baron de Molac & des Chapelles; & *Guillaume* du Chatel, seigneur de Kersimon, du Poulmic & de Leslen, capitaine de Brest, lieutenant du roi en basse Bretagne, qui chassa les Anglois, & les defit en 1558. à S. Mahé de Leon. Il épousa *Marie* dame de Kerazret & de Kernelegon, dont il eut pour fille unique, *Anne* du Chatel, dame du Poulmic, &c. mariée à *Vincent* seigneur de Ploëuc & de Timeur.

X. François sire du Chatel, de Lescoët, du Juch, &c. mort en Octobre 1537. avoit épousé par contrat du 21. Mai 1522. *Claude* du Châtellier, fille aînée & héritiere de *François*, vicomte de Pommerit, baron de Marné, & de *Jeanne* de Rohan, dont il eut Claude, qui suit; & *Marie* du Chatel, morte sans alliance.

XI. Claude baron du Chatel, du Juch, de Coëtivi, vicomte de Pommerit, &c. lieutenant du roi en basse Bretagne, vivoit en 1555. Il épousa avec dispense, *Claude* d'Acigné, vicomtesse de la Belliere, fille aîné de *Jean* sire d'Acigné, & d'*Anne* de Montejan, vicomtesse de la Belliere, dont il eut *Anne* dame du Chatel, &c. mariée à *Gui* de Rieux, seigneur de Châteauneuf, vicomte de Donges, &c; & *Claude* du Chatel, baronne de Marcé & du Juch, vicomtesse de Tonquedec, & du Pommerit, dame du Mur, &c. alliée à *Charles* Goyon, seigneur de la Moussaye, &c.

SEIGNEURS DE COETANGARS.

IX. Gabriel du Chatel, fils puîné d'Ollivier sire du Chatel, & de *Marie* du Poulmic, fut seigneur de Coëtangars, de Lescoët, &c. & épousa *Jeanne* de saint Gouhenon, dont il eut *Jean*, seigneur de Coëtangars, &c. qui vivoit en 1548. & mourut sans enfans de *Catherine* de Guermeur; Tannegui, qui suit; *Marie*, qui épousa en 1531. *Amauri* seigneur de Lesquildri, vivante en 1580; *Anne*, dame de Kerouin; & *Françoise* du Chatel, mariée au seigneur de Poucelin.

X. Tannegui du Chatel, seigneur de Coëtangars, épousa *Mencie* de Kerguizeau, fille du seigneur de Kerguizeau, dont il eut 1. Guillaume, qui suit; 2. *Jacques*, seigneur de Berrangon, mort sans enfans de *Françoise* Rannou; 3. *Charles*, seigneur de Kerivant, qui de *Marie* de Keraldanet eut *Jean*, Jesuite; & *Claude* du Chatel, mort jeune; 4. *Marie* du Chatel, alliée à *Alain* de Coëdic, seigneur de Kergoalet; & 5. *Jeanne* du Chatel, mariée au seigneur de Kergroin.

XI. Guillaume du Chatel, seigneur de Coëtangars & de Kerivant, épousa *Leveneze* de Kermenon, dont il eut Jean, qui suit.

XII. Jean du Chatel, seigneur de Coëtangars &c. épousa 1°. *Marguerite* du Cosquier, fille de *François*, seigneur de Baraach, & de *Marie* de Kerhoënt: 2°. *Marie*, fille unique de *Jean* le Long, seigneur de Kerenroux, & de *Françoise* de Kermethon, dont des enfans.

SEIGNEURS DE COETELEZ.

VI. Hervé du Chatel, fils puîné d'Hervé seigneur du Chatel, &c. & de *Mencie* de Lescoët, fut seigneur de Coëtelez, en partie, & vivoit en 1411. il fut pere de Thomas, qui suit;

VII. Thomas du Chatel, seigneur de Coëtelez, &c. épousa *Marie* dame de Coëtelez, dont il eut *Christophle*, évêque de Treguier, mort en 1491; & *Jeanne* du Chatel, dame de Coëtelez & de Coëtenan, mariée à *Jacques* de Kerimel, seigneur de Coëtenisan, de Gondelin, & de Kerserat.

CHATEL, (Tannegui du) chambellan du roi, prévôt de

Digitized by Google

Paris, & grand-maître de la maison du roi, fils puîné d'Hervé, sire du Chatel, & de *Mencie* de Lescoët, passa en Angleterre en 1404. avec 400. hommes d'armes, pour venger la mort de son frere aîné, qui avoit été tué devant l'isle de Gersi, où après avoir été près de deux mois, & porté un grand dommage aux Anglois, il revint en Bretagne chargé d'un gros butin. Depuis étant venu en France, il fut chambellan du duc d'Orleans, que le duc de Bourgogne fit assassiner en 1407. il étoit à Rome en 1410. où il commandoit les troupes que Louis roi de Sicile lui donna pour en assûrer l'entrée au pape Alexandre, contre le roi Ladislas usurpateur de la couronne de Sicile; & après l'avoir défait, il manda au pape qu'il s'y pouvoit rendre en toute sûreté. Etant de retour en France, il s'attacha à Louis dauphin, duc de Guienne, qui le fit son maréchal de Guienne en 1414. & lui fit de grands biens en consideration de ses services, & de la conservation & seureté de Paris, dont il avoit été fait prévôt l'année précedente. A la sortie des Bourguignons, il se trouva à la journée d'Azincourt en 1415. & deux ans après il reprit Montleheri, & plusieurs autres places aux environs de Paris, qui étoient occupées par les Bourguignons. Lorsque la ville de Paris fut surprise par ceux de la faction de Bourgogne le 28. Mai 1418. il en sauva le dauphin, qu'il fit conduire à Melun, & trois jours après ayant tenté le recouvrement de cette ville, il en fut répoussé & contraint de se retirer. Il se trouva à Croces près de Bourges le 21. Juin suivant, pour servir en la compagnie & sous le gouvernement du dauphin, qui le fit maréchal de ses guerres; alla de sa part trouver le duc de Bourgogne à Pontoise le lendemain de l'Ascension 1419. pour le disposer à la paix, qui fut conclue le 10. Juin suivant entre ces deux princes au Ponceau à une lieue près de Melun. Comme il étoit l'un des principaux conseillers du dauphin, on lui impute le conseil de la mort du duc de Bourgogne arrivée à Montreau-Faut-Yonne le 10. Septembre de la même année, en vengeance de celle du duc d'Orleans. Après la mort du roi Charles VI. le roi Charles VII. son fils, le fit grand-maître de son hôtel, qu'il exerça quelques années, & fut envoyé en Provence en 1423. pour y assembler certain nombre d'arbalétriers; & en Bretagne, pour y obtenir quelque secours; mais quelque tems après voyant que pour le bien de l'état, il étoit expedient qu'il quittât la cour, il en sortit; se retira à Beaucaire, dont le roi le fit sénechal, lui donna de grosses pensions, & le fit gouverneur & sénechal de Provence en 1446. il vint à Marseille pour pratiquer la réduction de la ville de Genes sous l'obéïssance du roi, & fut envoyé en Avril 1448. en ambassade à Rome vers le pape Nicolas V. Il mourut en Provence fort âgé en 1449. sans laisser de posterité de *Sibyle* le Voyer.

CHATEL (Tannegui du) vicomte de la Belliere & seigneur de Renac, du Bois-Raoul, &c. chevalier de l'ordre du roi, son chambellan, & grand écuyer de France, fils puîné d'OLLIVIER sire du Chatel, chambellan des ducs de Bretagne, & de *Jeanne* de Ploëuc, succeda à la faveur de *Tannegui* du Chatel son oncle, grand maître de la maison du roi auprès du roi Charles VII. qui le fit son premier écuyer du corps, & grand maître de son écurie, par lettres du 20. Mai 1454. & fut aussi lieutenant du comte du Maine au gouvernement de Languedoc, où il eut plusieurs commissions pour y requerir les aydes en l'assemblée des états pendant les années 1454. 1455. & 1456. Il exerça la charge de grand écuyer jusqu'à la mort du roi arrivée le 22. Juillet 1461. après quoi il se retira en Bretagne auprès du duc François II. du nom, qui le fit grand maître de son hôtel, & lui fit obtenir par ses ambassadeurs, surséance de rendre ses comptes du maniment de l'écurie du roi. S'étant attiré la haine du duc de Bretagne, en lui remontrant l'énormité de l'adultere qu'il commettoit avec Antoinette de Maigneletz, femme d'André seigneur de Villequier, le roi Louis XI. l'attira à son service, le fit chevalier de son ordre de saint Michel à la seconde promotion, & gouverneur de Roussillon & de Cerdaigne, en récompense desquels gouvernemens, il lui assigna en 1472. une somme de vingt-quatre mille écus, & lui transporta au mois de Fevrier de la même année les châtellenies de Châtillon-sur-Indre, de Paci, d'Ezi & de Nonancourt, à condition de rachat de la somme de 36000. livres, & le retint à deux milles livres de pension. Depuis il vint trouver ce prince qui commandoit son armée en personne sur la frontiere de Picardie en 1477. & il fut tué d'un coup de fauconneau au siége de Bouchain, *au grand regret du roi, qui envoya le 16. Juin de la même année, offrir cent marcs d'argent à l'église de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit voué pour le salut de l'ame de ce seigneur, lequel étant en armes en sa compagnie & à son service, étoit allé de vie à trépas devant la ville de Bouchain, comme porte le quatriéme compte de Pierre de Lailli.* Il fit aussi porter son corps en l'église de Notre-Dame de Cleri, où il fut inhumé. Il marqua son zele & sa fidelité au service du roi Charles VII. en se tenant auprès de lui jusqu'au dernier soupir de sa vie, fit faire ses funerailles, & y employa une somme de 30000 écus, dont il ne fut remboursé que dix ans après; c'est par cette raison qu'on mit depuis en 1560. sur le drap mortuaire du roi François II. dont les funerailles étoient negligées par les Guises, une inscription où étoient ces mots: *Où est maintenant Tannegui du Chatel?* M. Thou, (*liv. 26. de son histoire,*) attribue mal cette reconnoissance à Tannegui du Chatel son oncle, qui ne ne fut point en état de rendre ses derniers devoirs au roi son maître, puisqu'il mourut en 1449. treize ans avant lui. Ce dernier avoit épousé en 1462. *Jeanne* de Raguenel de Malestroit, vicomtesse de la Belliere & de Combour, dame de Corrouet & de Villequeno, seconde fille de *Jean*, seigneur de Malestroit, vicomte de la Belliere, & de *Gillette* de Châteaugiron, dame de Combour, dont il eut *Gillette*, morte sans alliance; & *Jeanne* du Chatel, dame de la Belliere & de Combour, mariée à *Louis*, seigneur de Montejan, de Sillé-le-Guillaume, &c. *Voyez* Jean Chartier, *histoire de France.* M. de Thou. Millet, *histoire de saint Denys.* Le pere Anselme, *histoire des grands officiers.* Bayle, *diction. critiq. &c.*

CHATEL ou CASTEL (Robert du) ancien poëte François, vivoit en 1260. Il composa divers ouvrages qu'on conserve encore dans les cabinets des curieux. * Fauchet, *des anciens poetes françois, c. 63.* La Croix-du-Maine.

CHATEL (Pierre du) dit en latin *Castellanus*, fils de *Quentin* du Châtel, de la ville de Langres, & d'une naissance obscure, fut évêque de Tulles, puis de Mâcon, & enfin d'Orleans, grand aumônier de France, & a été un des plus doctes & des plus illustres prélats qui ayent vécu dans le XVI. siécle. Après avoir étudié à Dijon, où il régenta, il voyagea en Allemagne, & s'arrêta à Bâle, où il fut très-consideré d'Erasme, qui le fit correcteur de l'imprimerie de Froben. Depuis il étudia à Bourges, & ensuite il passa en Italie & dans la Grece, où il acheva de se faire connoître. On le recommanda à François I. qui le fit son lecteur, & l'éleva bientôt aux premieres dignités de l'église. Du Châtel en étoit digne par la probité de ses mœurs, & par sa grande érudition. Il devint après Budé bibliothecaire du même prince; il eut l'évêché de Tulles en 1539. & fut nommé évêque de Mâcon en 1544. Après la mort de François I. le roi Henri II. le nomma grand aumônier de France le 25. Novembre 1548. & enfin en 1551. évêque d'Orleans, où il mourut d'apoplexie en prêchant le 3. Fevrier de l'an 1552. (style nouveau.) Ce prélat étoit très-sçavant dans les langues orientales; il possedoit un grand fond d'érudition, & prêchoit avec une éloquence à laquelle rien ne résistoit. Ce fut lui qui fut cause de l'assemblée de Melun en 1545. dans laquelle quelques prélats préparerent l'instruction des theologiens, qu'on devoit députer au concile de Trente. Nous avons deux oraisons funebres du roi François I. de la façon de Pierre du Châtel, l'une prononcée à Notre-Dame de Paris, & l'autre à saint Denys en France, & que M. Baluze a publiées en 1674. avec la vie de ce docte prélat, composée par Pierre Galand ou Gallandius. Les curieux pourront consulter ce dernier ouvrage. * De l'Hôpital, *l. 1. & 6. epist.* De Thou, *l. 3. hist.* Scevole de Sainte-Marthe, *in elog. lib. 1.* La Croix-du-Maine, *bibliotheq. françoise.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. Christ. de episc. Aurel. Matisc. & Tutel.* Bayle, *dict. critiq.*

CHATEL (Pierre du) nâquit en 1585. à Grandmont en Flandres, & fut un célebre médecin. Après avoir étudié à Mons, à Douai, à Orleans & à Louvain, il reçut le bonnet de docteur dans cette derniere ville en 1618. Il sçavoit les langues & les belles lettres, & laissa quelques ouvrages, com

Digitized by Google

me *de Graecorum gestis : vitæ illustrium medicorum, &c.* Il mourut en 1632.* Valere André, *biblioth. Belg.*

CHATEL (Jean) étoit fils d'un marchand drapier de Paris. A l'âge de dix-neuf ans il entreprit de tuer le roi de France Henri IV. Ce prince étant arrivé à Paris le 24. Décembre 1594. comme il étoit sur les six heures du soir dans la chambre de sa maîtresse logée à l'hôtel du Bouchage, & qu'il s'avançoit pour embrasser Montigni, Châtel lui donna un coup de couteau dans la lévre d'en-bas, qui lui rompit une dent. Il se fourra ensuite dans la presse ; mais on reconnut à son visage effaré que c'étoit lui qui avoit fait le coup, & on le prit. C'étoit un esprit mélancolique, qui dit dans son interrogatoire qu'il s'étoit porté à ce crime, parce que se sentant chargé de péchés énormes & irrémissibles ; & s'imaginant ne pouvoir éviter les peines de l'enfer, il avoit pensé les diminuer par cet attentat, qu'il croyoit être une action méritoire, parce que le roi n'étant pas réconcilié à l'église, ne pouvoit passer que pour un tyran. Il confessa aussi qu'il avoit fait son cours au college de Clermont sous les Jesuites, & qu'ils l'avoient souvent mené dans une chambre des méditations, où l'enfer étoit répresenté, avec plusieurs figures épouvantables. Cette déposition, jointe aux libelles injurieux contre Henri III. & contre Henri IV. qu'on trouva dans la chambre de Jean Guignard, un des peres de la societé, au souvenir de l'ardeur que quelques-uns d'eux avoient témoignée pour les interêts d'Espagne, à quelques maximes que leurs prédicateurs avoient débitées contre la sureté des rois, & contre les anciennes loix de France, & à l'opinion qu'on avoit que par le moyen de leurs colleges, & des confessions auriculaires, ils tournoient l'esprit de la jeunesse, & les consciences timorées du côté qu'il leur plaisoit, donna sujet au parlement de Paris d'envelopper toute la societé dans la punition du crime de Jean Châtel. Ainsi par un même arrêt qui fut prononcé le 29. du même mois de Decembre, & executé aux flambeaux, il condamna Jean Châtel *aux peines accoûtumées contre de semblables parricides, & ordonna que les prêtres & écoliers du college de Clermont, & autres soi-disans de la societé de Jesus, comme etant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, & ennemis du roi & de l'état vuideroient dans trois jours de leur maison & college, & dans quinze de tout le royaume, & que tous leurs biens seroient employés à des œuvres pies selon la disposition du parlement.* * Mezerai, *abregé chronologique, au regne de Henri IV. Recueil de litterature, &c. chez* l'Honoré, *à Amsterdam en 1730.*

CHATEL, abbé de Marchiennes, *cherchez* AMAND.

CHATEL (Alfonse) *cherchez* à CASTRO.

CHATEL-CHINON, petite ville de France dans le Nivernois, & dans la contrée dite *le Morvant*. Elle est près de la riviere d'Yonne, vers les frontieres de Bourgogne.

CHATELAIN, *Castellanus*, étoit anciennement le gouverneur d'un château, où il commandoit en l'absence du seigneur. Les comtes & les ducs qui avoient de grands domaines établissoient dans le plus considerable de leurs châteaux un commandant qu'ils appelloient *Châtelain*, non-seulement pour faire tête aux ennemis qui se pouvoient présenter, mais aussi pour rendre la justice à leurs sujets. Depuis, ces châtelains s'étant rendus puissans, leurs enfans leur succederent, & ces charges devinrent comme héréditaires. Ils obtinrent même de leurs seigneurs de les posseder en fiefs ; & peu à peu d'officiers & de juges qu'ils étoient, ils s'érigerent en seigneurs. C'est de-là que par l'ordonnance du roi Henri III. donnée à Paris le 17. Août 1575. il est porté qu'une terre, pour être érigée en châtellenie, doit avoir d'ancienneté haute justice, droit de foire, de marché, de prévôté & de péage, avec prééminence dans toutes les églises au-dedans de la terre ; que la baronie doit être composée de trois châtellenies, pour le moins, unies ensemble, & tenues du roi ; que le comté doit avoir deux baronies & trois châtellenies, ou une baronie & six châtellenies ; & que le marquisat doit contenir trois baronies & trois châtellenies, ou deux baronies & six châtellenies. *Voyez* DUC.

CHATELAIN (Georges) en latin *Castellanus*, gentilhomme Flamand, qui avoit été élevé dans la maison des ducs de Bourgogne. Il entendoit fort bien la langue françoise, & composa quelques traités, qui, malgré la prédiction d'Olivier de la Marche, sont entierement tombés dans l'oubli. Il écrivit en vers françois un recueil des choses merveilleuses, avenues de son tems, imprimé avec les œuvres de Jean Moulinet son disciple. Il composa le *temple de la ruine d'aucuns nobles malheureux, tant de France que d'autres nations étranges, à l'imitation de Bocace*, imprimé à Paris l'an 1517. *L'instruction du jeune prince*, contenant huit chapitres, imprimée avec les autres œuvres. *Les épitaphes d'Hector & Achilles, avec le jugement d'Alexandre le Grand*, imprimées à Paris en 1525. *in-8°. L'histoire de Jacques de Lalain, chevalier de la toison d'or*, imprimée à Bruxelles *in-4°.* l'an 1634. Plusieurs autres ouvrages, qui se trouvent en manuscrit dans l'abbaye de saint Vast d'Arras. Il fit en françois *la vie de Philippe le Bon*, duc de Bourgogne, mais on ne croit pas qu'elle ait été imprimée. Pontus Heuterus l'avoit lûe, & en a tiré quelque chose. Châtelain mourut l'an 1475.* Valere André, *biblioth. Belg.* La Croix-du-Maine, *pag. 115.* Du Verdier, *bibliotheq. françoise.* Olivier, *préface de ses mémoires.*

CHATELAIN (Martin) étoit de Warvich, petite ville de Flandres. Il étoit né aveugle, & cependant il faisoit au tour des ouvrages surprenans, & même les instrumens dont il avoit besoin pour son métier. Il faisoit des orgues, des épinettes, des violes, des violons, & en jouoit passablement. On lui demanda un jour ce qu'il désireroit le plus de voir : *Les couleurs*, répondit-il, *parce que je connois presque tout le reste au toucher*; mais lui repliqua-t-on, *n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel? Non*, dit-il, *j'aime mieux le toucher.* * *Furetieriana, pag. 265.*

CHATEL AILLON, bourg de France dans le Poitou. Il est sur la côte du petit païs d'Aunis, à deux lieues de la Rochelle, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CHATELET ou CHASSELET, ville du Païs-Bas, dans les terres de l'évêché de Liége, sur la Sambre, entre Namur & Charleroi, à cinq lieues de la premiere, & à une de la derniere. * Baudrand.

CHATELET (Paul du Hai, seigneur du) de la famille de Hai en Bretagne, qui se vante d'être sortie il y a six cens ans de celle des comtes de Carlile, une des plus illustres d'Ecosse, fut d'abord avocat general au parlement de Rennes, puis maître des requêtes, & enfin conseiller d'état. Ce fut lui qui eut la commission d'établir le parlement à Pau, & qui en l'année 1635. exerça l'intendance de la justice dans l'armée royale, où le roi Louis XIII. étoit en personne. Il fut encore nommé pour être un des commissaires, au procès du maréchal de Marillac ; mais ce maréchal le recusa comme son ennemi capital, outre qu'il avoit fait une satire latine en prose rimée contre lui, & contre le garde des sceaux, son frere. On dit que voulant se tirer du nombre des juges, il avoit fait suggerer lui-même cette requête de recusation au marechal de Marillac ; mais son artifice ayant été découvert, excita contre lui le couroux du roi & du cardinal de Richelieu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la derniere requête de recusation qui fut présentée contre lui à Ruel, où se faisoit la procedure, il fut mandé par le roi qui étoit à saint Germain, & fut retenu & conduit le même jour à Villepreux, d'où il sortit quelque tems après. Depuis il fit un recueil de plusieurs pieces de divers auteurs, pour la défense du roi & des ministres ; il le fit imprimer à Paris *in-fol.* en 1635. & y mit une préface qui est comme une apologie du cardinal de Richelieu. C'étoit un homme de bonne mine, d'un esprit ardent, & qui parloit admirablement bien. Il étoit de l'académie françoise. On rapporte de lui quelques bons mots : un jour qu'il étoit avec M. de Saint Preuil, qui sollicitoit la grace du duc de Montmorenci, & qu'il témoignoit beaucoup de chaleur pour cela, le roi lui dit : *Je pense que M. du Châtelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorenci.* Il répondit : *Je voudrois, Sire, les avoir perdus tous deux, car ils sont inutiles à votre service, & en avoir sauvé un, qui vous a gagné des batailles, & qui vous en gagneroit encore.* Un peu après qu'il fut sorti de prison, on le mena à la messe du roi, qui ne le regardoit point, & qui affectoit, ce sembloit, de tourner la tête d'un autre côté, comme par quelque espece de chagrin de voir un homme qu'il venoit de maltraiter. Du Châtelet s'approcha de M. de Saint-Simon, & lui dit, *Je vous prie, Monsieur, de dire au roi que je lui pardonne de bon cœur, & qu'il*

me fasse l'honneur de me regarder. M. de Saint-Simon le dit au roi, qui en rit, & qui caressa du Châtelet. Il mourut âgé de quarante-trois ans & cinq mois le 6. d'Avril 1636. On a de lui des ouvrages en vers & en prose, comme les *avis aux absens de la cour*, piece de cent cinquante vers, contre ceux qui étoient alors à Bruxelles avec la reine mere Marie de Medicis, &c. Une satire assez longue contre la vie de la cour, qui commence, *sous un calme trompeur*, &c. qu'on a faussement attribuée à Theophile, sous le nom duquel elle se trouve dans les recueils de Serci, *tom. 1. pag. 89*. Une autre satire contre un magistrat. La prose rimée en latin contre MM. de Marillac, dans le journal du cardinal de Richelieu. Les observations sur le procès du maréchal de Marillac. La préface du recueil servant à la défense du cardinal de Richelieu; & l'histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France, à Paris, *in-fol.* 1666. * Paul Pelisson, *histoire de l'académie françoise*.

CHATELET, est le nom qu'on donne au lieu où se tient la justice de la prévôté & vicomté de la ville de Paris. Il est ainsi appellé, parce que c'est un ancien château que l'on tient avoir été bâti par Julien l'*Apostat*, alors gouverneur des Gaules, qui y faisoit sa demeure, comme dans une place forte, & qui y recevoit les tribus de tout le païs. Depuis, Philippe Auguste le destina pour l'administration de la justice. Le vulgaire l'appelle la *porte de Paris*, croyant que ce lieu a été autrefois une des portes de la ville; mais la vérité est que c'étoit l'abord des bateaux, le port où ils arrivoient & le lieu où l'on apportoit les denrées & les marchandises: c'est pourquoi plusieurs l'appellent encore à présent l'*apport de Paris*. On lui donne le nom de *grand-Châtelet*, pour le distinguer d'un autre lieu nommé le *petit-Châtelet*, ancienne forteresse de la même ville, qui sert seulement de prison. *André du Chêne, *en la description de Paris*.

CHATELLENIE, c'est le nom qu'on donne en Flandres aux diverses parties dans lesquelles cette contrée est divisée, & dont chacune porte le nom de sa capitale. On donne ce même nom en Pologne aux petits gouvernemens qui dépendent des chastellans ou châtelains d'une ville, & qui sont soûmis aux Palatins, dont les gouvernemens sont plus étendus, & renferment plusieurs châtellenies.* Mati, *dict.*

CHATELLERAUD, *Castrumheraldi*, ville de France en Poitou, sur la riviere de Vienne, avec titre de duché. On croit que c'est à une petite lieue de cette ville, qu'une biche servit de guide aux soldats du grand Clovis, pour passer la riviere, lorsqu'ils alloient combattre Alaric roi des Goths. Châtelleraud portoit anciennement le titre de vicomté; mais le roi François I. l'érigea l'an 1514. en duché & pairie, pour François de Bourbon, fils de *Gilbert* de Bourbon, comte de Montpensier. Ce prince étant mort l'année suivante à la bataille de Marignan, Charles son frere, connétable de France, lui succeda. Depuis, ce duché revint à la couronne, & le roi Henri III. l'engagea en 1584. à François de Bourbon, duc de Montpensier: de sorte que ceux qui l'ont eu de lui ne le tiennent que par engagement. Châtelleraud est une ville agréable, vers les frontieres de la Touraine, & à six ou sept lieues de Poitiers. Elle souffrit beaucoup, & fut souvent prise, reprise & pillée dans le XVI. siecle, durant les guerres civiles. * Du-Chêne, *recherche des villes*. De Thou, *hist.* Du Pui, &c.

CHATENIER (Bernard) cardinal, évêque d'Albi, puis du Pui en Velai, natif de Montpellier, vivoit dans le XIII. siecle. Il se rendit habile dans la jurisprudence civile & canonique; & s'étant établi à la cour de Rome, il y exerça long-tems la charge d'auditeur du sacré palais, sous le pontificat de Gregoire X. Ensuite il fut chapelain du pape, & archidiacre dans l'église de Narbonne. Innocent V. le pourvut de l'évêché d'Albi en 1276. & Nicolas V. lui donna commission d'informer dans le diocèse de Lodeve, contre ceux qui avoient usurpé les biens ecclesiastiques. Philippe *le Bel* le choisit pour l'envoyer à Rome, où il procura la canonisation du roi saint Louis. Il obtint aussi en 1295. la sécularisation des chanoines de son église d'Albi, qui étoient de l'ordre de saint Augustin, mais qui ne vivoient pas assez régulierement. Il fit aussi de grands biens à cette église; & en 1308. s'étant fait transferer à celle du Pui, il disoit ordinairement qu'il avoit préferé l'honorable pauvreté de celle-ci, aux grandes richesses de l'autre. Il fit recevoir la regle de saint Augustin aux religieuses du monastere du Val, qui étoient pénitentes. Le pape Jean XII. le créa cardinal en 1316. mais comme il étoit déja extrêmément âgé, il ne jouit pas long-tems de cette dignité, car il mourut le 14. Août 1317. à Avignon, où il fut enterré dans l'église cathedrale. * Frizon, *Gall. purp.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Odon de Gissei, *l. 3. hist.* Du Pui, *c. 19.* Auberi. Ciaconius. Ughel. Catel, &c.

CHATIGAN, ville du Mogolistan, en Asie, est dans le royaume de Bengala, sur la riviere de Cosinin, vis-à-vis de la ville de Bengale, que plusieurs geographes confondent avec elle. Au reste, quelques-uns mettent à Chatigan l'ancienne *Cosamba*. * Baudrand.

CHATILLON-LES DOMBES, ville de Bresse, située entre deux collines sur la riviere de Chalaronne, qui la traverse, avec un comté, dont la justice d'appel ressortit au bailliage de Bourg, une mairie & un grenier à sel. Outre la paroisse, qui fut érigée en collegiale en 1652. on y voit des couvens de Capucins & d'Ursulines, un college & un hôpital. C'est le lieu du dépôt des vins de Mâconois & de Beaujolois, dont on y fait un grand débit. * Gareau, *description du gouvernement de Bourgogne*.

CHATILLON-SUR-SAONE, bourg du duché de Bar en Lorraine. Il est aux confins de la Bourgogne & de la Champagne sur la Saône, à cinq ou six lieues de sa source, & à sept de Langres, du côté du levant. * *Cartes geographiques*.

CHATILLON-SUR-SEINE, ville de France dans le duché de Bourgogne, située dans une distance égale de Dijon & de Troye, entre Aisei-le-Duc & Bar-sur-Seine, est partagée par la riviere de Seine qui la traverse en deux endroits, & par deux portes principales qui ferment la partie de la ville qu'on appelle Chaumont, & l'autre le Bourg, & qui n'ont l'un & l'autre qu'une seule enceinte. Cette ville est élevée dans les deux extrémités, & basse vers le milieu, ce qui forme une espece d'amphithéâtre. Son circuit est d'environ 3500. pas, & on y voit les ruines de l'ancien château des ducs de Bourgogne. Outre sa paroisse, qui a deux annexes, il y a une abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, une autre de Benedictines, une commanderie de Malte, des couvens de Feuillans, Cordeliers, Capucins, Carmelittes & Ursulines; un hôpital pour les malades, un autre pour les passans, & un college. Il y a aussi un bailliage, qui est le cinquiéme principal du parlement de Bourgogne, & qu'on appelle le *Bailliage de la Montagne*, auquel est uni le présidial & la chancellerie aux contrats. Un bailliage du duché-pairie de Langres, ressortissant nuement au parlement de Bourgogne. Une mairie qui a la justice ordinaire & la police de la ville, & qui ressortit par triennalité au bailliage royal & à celui de la pairie, avec les justices seigneuriales de l'abbaye, & de la commanderie. Les autres siéges sont une maîtrise particuliere des eaux & forêts, & un grenier à sel. Châtillon est la dixiéme ville qui députe aux états de Bourgogne, & la neuviéme qui nomme l'élû du tiers-état. Son bailliage a quatorze lieues de longueur du nord au midi, & dix de largeur. On y compte jusqu'à quatorze bourgs. On y trouve plus de montagnes que de plaines; il y vient du froment, du ségle; des bois de futaye & des taillis. On fabrique des serges à Châtillon & à la Margelle, & des toiles à Aignai-le-Duc & aux environs. On y trouve plusieurs mines de fer, qu'on voiture à Troyes, à Dijon & à Lyon. Le comté de Châtillon, réuni depuis plusieurs siecles au duché de Bourgogne, a été tenu autrefois par des seigneurs particuliers, entr'autres par le pere de saint Bernard. C'est à cause de ce comté que le marquisat de Cruzi, & les baronies d'Anci-le-Franc, Leigne & Raviere dans le bailliage de Sens, sont mouvans du duché de Bourgogne pour la foi & hommage.

CHATILLON-SUR-INDRE, petite ville de France en Touraine avec siége royal, qui dépend du bailliage de cette province; d'autres la mettent dans le Berri. Elle est sur la riviere d'Indre, au-dessus de Loches. *Voyez* du Pui, au *traité du domaine de roi*. Sanson. Baudrand.

CHATILLON-SUR-LOING, petite ville de France dans le Gâtinois, est assez ageable, avec un château sur une colline. Cette ville est sur la riviere de Loing, environ à six lieues

Digitized by Google

la Loire, & à quatre au-dessus de Montargis. Cette terre qui étoit entrée en 1437. dans la maison de Coligni, par le mariage de *Catherine*, dame de Saligni, fille de *Jean* Lourdin, second du nom, seigneur de Saligni, & de *Jeanne* Braque, dame de Châtillon, a été possédée par les seigneurs de Coligni jusqu'en 1695. qu'*Elisabeth-Angelique* de Montmorenci, veuve de *Gaspard* IV. la laissa par son testament à son neveu *Paul-Sigismond* de Montmorenci-Luxembourg, comte de Lusse, en faveur duquel le roi l'érigea en duché par lettres vérifiées au parlement en Mars 1696. * Sanson. Baudrand.

CHATILLON-SUR-LOIRE, bourg de France dans le Berri, au-dessus de Cosne, qui est de l'autre côté de la riviere. Cette province a encore CHATILLON-SUR-CHER, vers le confluent de la Saudre & du Cher. * Sanson. Baudrand.

CHATILLON-SUR-MARNE, ville de France en Champagne, entre Epernai & Château-Thierri, qui est aussi sur la Marne. C'est une petite ville assez agréable. Il y a châtellenie d'où relevent plus de huit cens fiefs, & la seigneurie du château, qui en a été autrefois séparée. La châtellenie fut comprise dans le domaine du roi en 1303. & après diverses échanges, dons & engagemens, le tout fut réuni à la couronne l'an 1558.* *Consultez* du Pui au *traité du domaine du roi*. Sanson. Baudrand.

CHATILLON, nom d'une maison très-ancienne, qui a tiré son nom de la ville de Châtillon-sur-Marne.

I. GUI I. du nom, seigneur de Châtillon-sur-Marne, vivoit en 1076. & laissa d'*Ermengarde*, sœur d'Alberic, seigneur de Choisi, GAUCHER I. du nom, qui suit; *Guermond*, seigneur de Savigni, qui eut des enfans; *Jacques*, vivant en 1103; & *Pierre* de Châtillon, chanoine & archidiacre de Soissons.

II. GAUCHER I. du nom, seigneur de Châtillon, suivit en 1096. Etienne, dit aussi *Henri*, comte de Champagne & & de Blois au voyage de la Terre-Sainte, & y mourut, laissant de sa femme, dont le nom n'est pas connu, HENRI I. du nom, qui suit; *Renaud*; & *Hugues* de Châtillon, chanoine de Reims.

III. HENRI I. du nom, seigneur de Châtillon, vivoit en 1180. & eut d'*Ermangarde*, sa femme, fille de *Payen*, seigneur de Montjai, GAUCHER II. du nom; qui suit; *Gervais*, chevalier, mort après l'an 1159. sans enfans de *Basilie* de Dameri; *Elisabeth*, mariée à *Thibaud* de Crespi, seigneur de Nanteuil-le-Haudouyn; & *Renaud* de Châtillon, prince d'Antioche, qui se rendit si célebre au voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna le roi Louis *le Jeune* en 1147. qu'il mérita d'épouser en 1152. *Constance* princesse d'Antioche, veuve de *Raymond* de Poitiers, & fille unique de *Boemond* II. du nom, prince d'Antioche, & d'*Alix* de Jerusalem. Il remporta quelques avantages sur les Infideles en 1153. mais il fut fait prisonnier en 1163. dans un combat donné contre le sultan d'Alep, qui lui fit souffrir les rigueurs d'une longue prison; après laquelle étant tombé entre les mains de Saladin, il lui fit trancher la tête en 1186. Il étoit lors remarié à une dame nommée *Etiennette*, dont il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme deux filles, *Agnés* de Châtillon, premiere femme de *Bela* II. du nom, roi de Hongrie, & *Alix* de Châtillon, mariée à *Azon* d'Est V. du nom, seigneur de Ferrare.

IV. GAUCHER II. seigneur de Châtillon, de Troissi, de Montjai, &c. accompagna le roi Louis *le Jeune* au voyage de la Terre-Sainte, où passant par les montagnes de Laodicée, il fut tué par les Sarasins, avec plusieurs autres seigneurs, le 19. Janvier 1147. au grand regret de l'armée des Chrétiens. Il avoit épousé *Ade*, fille de *Hugues*, dit *Cholet*, comte de Rouci, & d'*Aveline* sa premiere femme, dont il eut GUI II. du nom, qui suit; & *Gaucher* de Châtillon, dont on fait descendre les seigneurs de Nanteuil-la-Fosse.

V. GUI II. nom, seigneur de Châtillon, de Troissi, de Montjai & de Creci, vivoit en 1170. & laissa d'*Alix* de Dreux sa femme, veuve de Waleran, III. du nom, seigneur de Breteuil, fille de *Robert* de France, comte de Dreux, & d'*Avoise* d'Evreux, sa seconde femme, GAUCHER III. du nom, qui suit; *Gui*, seigneur de Montjai, mort au siége d'Acre en 1191; *Robert*, évêque de Laon, qui se trouva à la bataille de Bouvines en 1214. & mourut en 1215; *Marie*, alliée à *Renaud*, comte de Dammartin, qui la répudia: 2°. à *Jean* III. du nom comte de Vendôme; *Alix*, dame de Clichi la Garenne, mariée en 1193. à *Guillaume* V. du nom, seigneur de Garlande & de Livri; & *Amette* de Châtillon, qui étoit mariée en 1185. à *Baudouin* du Donjon, fils aîné de *Gui* du Donjon, l'un des plus illustres chevaliers de son tems.

VI. GAUCHER III. du nom, seigneur de Châtillon, &c. suivit le roi Philippe *Auguste* au voyage de la Terre-Sainte, où il se signala au siége d'Acre en 1191. A son retour le duc de Bourgogne lui donna la charge de senéchal de Bourgogne; & Thibault comte de Champagne, celle de bouteiller de Champagne. Il accompagna ensuite le roi à la conquête du duché de Normandie en 1203. & 1204. & ayant succedé, à cause de sa femme, au comté de saint Paul, il en prit la qualité, en laquelle il suivit le comte de Montfort en Languedoc contre les Albigeois. La guerre s'étant rallumée en Flandres, le roi lui donna le commandement de son armée, avec laquelle il prit Tournai, & donna des preuves de son courage à la bataille de Bouvines en 1214. Il se croisa de rechef contre les Albigeois en 1219. & mourut avec honneur avant le mois d'Octobre de la même année. Il avoit épousé *Elisabeth* comtesse de saint Paul, fille aînée & héritiere de *Hugues*, dit *Campdavaine*, comte de saint Paul, & d'*Ioland* de Hainault, dont il eut GUI I. du nom, comte de saint Paul, qui suit; HUGUES I. du nom, comte de saint Paul, qui a fait *la branche des comtes de* SAINT PAUL *& de* BLOIS, *rapportée ci-après*: *Eustache*, mariée à *Daniel*, seigneur de Bethune; & *Elisabeth* de Châtillon, alliée à *Aubert* de Hangest, seigneur de Genlis, morte en 1233.

VII. GUI de Châtillon I. du nom, comte de saint Paul, seigneur de Montjai, &c. suivit l'armée du roi en Languedoc contre les Albigeois, & se trouva au siége d'Avignon, où il fut tué d'un coup de pierre au mois d'Août 1226. Il épousa en 1221. *Agnés* dame de Donzi, comtesse de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre, qui avoit été accordée à *Philippe* de France, frere aîné du roi saint *Louis*, & fille unique d'*Hervé* IV. du nom seigneur de Donzi, de saint Aignan, &c. & de *Mahaud* de Courtenai, comtesse de Nevers, dont il eut GAUCHER, qui suit; & *Toland* de Châtillon, dame de Montjai & de saint Aignan, comtesse de Nevers, accordée en 1227. à *Archambault* IX. du nom, sire de Bourbon, dont elle eut des enfans.

VIII. GAUCHER de Châtillon, seigneur de Montjai, Donzi, &c. suivit le roi saint Louis en son premier voyage de la Terre-Sainte en 1248. se signala au siége de Damiette & à la journée de la Massoure, & fut tué à celle de Pharanie le 5. Avril 1251. à l'âge de vingt-huit ans, sans laisser de posterité de *Jeanne* de France, comtesse de Bologne, de Dammartin & d'Aumale, fille unique de *Philippe* de France, dit *Hurepel*, comte de Clermont, de Mortaing & d'Aumale, & de *Mahaud*, comtesse de Dammartin & de Bologne, qu'il avoit épousée avant l'an 1241.

COMTES DE S. PAUL ET DE BLOIS.

VII. HUGUES de Châtillon I. du nom, comte de saint Paul & de Blois, second fils de GAUCHER III. du nom, seigneur de Châtillon, & d'*Elisabeth* comtesse de saint Paul, succeda à son pere aux seigneuries de Châtillon, Creci, &c. & à la charge de bouteiller de Champagne. Il suivit pendant un tems le parti du comte de Champage, lorsqu'il se révolta contre le roi saint Louis, & fut des premiers à rentrer dans son devoir; se trouva à l'assemblée tenue à S. Denys en 1235. pour le reglement de la jurisdiction des prelats, & se disposant à faire le voyage de la Terre-Sainte avec le roi saint Louis, il mourut le 9. Avril 1248. Il avoit épousé 1°. *N.* de Bar, fille de *Thibault*, comte de Bar, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Marie* d'Avesnes, comtesse de Blois, fille unique de *Gautier* II. du nom, seigneur d'Avesnes, de Guise, de Leuse, de Landrecies, &c. & de *Marguerite* de Champagne, comtesse de Blois: 3°. *Mahaud* de Guynes, fille d'*Arnoul* II. du nom comte de Guynes, & de *Beatrix* de Bourbourg, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa seconde femme furent JEAN I.

Digitized by Google

du nom, qui suit; Gui de Châtillon II. du nom, qui a fait *la branche des comtes de* Blois *& de* Saint Paul, *qui sera rapportée ci-après*; Gaucher de Châtillon, seigneur de Creci & de Crevecœur, *qui a fait celle des comtes de* Porcean, *mentionnée ci-après*; & *Hugues* de Châtillon, mort sans lignée en 1255.

VIII. Jean de Châtillon I. du nom, comte de Blois, de Chartres & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. mourut le 28. Juin 1279. Il avoit épousé en 1254. *Alix* de Bretagne, dame de Pontarci & de Brie-Comte-Robert, fille de *Jean* duc de Bretagne, & de *Blanche* de Champagne-Navarre, dont il eut pour fille unique *Jeanne* de Châtillon, comtesse de Blois, de Chartres, de Dunois, dame d'Avesnes, de Guise, de Leuse, de Condé, de Landrecies, accordée à l'âge de neuf ans en 1263. & mariée en 1272. à *Pierre* de France, comte d'Alençon, & du Perche, fils puîné du roi saint *Louis*, duquel étant demeurée veuve sans enfans, elle passa le reste de ses jours en viduité, vendit son comté de Chartres au roi Philippe *le Bel* en 1286. transporta sa seigneurie d'Avesnes à Hugues de Châtillon, comte de saint Paul son cousin en 1289. fit bâtir quatorze cellules au couvent des Chartreux de Paris pour autant de religieux qu'elle y fonda en 1290. & mourut le 19. Janvier 1291.

SUITE DES COMTES DE BLOIS.

VIII. Gui de Châtillon II. du nom, comte de saint Paul, seigneur d'Encre, d'Aubigni, &c. second fils de Hugues de Châtillon I. du nom, comte de saint Paul & de Blois, & de *Marie* d'Avesnes, comtesse de Blois sa seconde femme, suivit en 1270. le roi saint Louis au voyage d'Afrique. Depuis il accompagna le roi Philippe *le Hardi* en son expedition d'Arragon; secourut Jean duc de Brabant son neveu contre Renaud duc de Gueldres; se distingua au combat de Woring le 3. Juin 1288. où il fit prisonniers le comte de Gueldres & l'archevêque de Cologne, & mourut le 12. Mars 1289. Il avoit épousé *Mahaud* de Brabant, veuve de *Robert* de France, comte d'Artois, dont il eut Hugues de Châtillon II. du nom, comte de Blois, qui suit; Gui de Châtillon III. du nom, comte de saint Paul, *qui a fait la branche des comtes de saint* Paul, *rapportée ci-après*; Jacques, seigneur de Leuse & de Carenci, *dont la posterité est mentionnée ci-après*; *Beatrix*, alliée à *Jean* de Brienne I. du nom, comte d'Eu; *Jeanne*, marié à *Guillaume* de Chauvigni III. du nom, seigneur de Châteauroux; & *Gertrude* de Châtillon, mariée, selon quelques-uns, à *Florent*, seigneur de Malines.

IX. Hugues de Châtillon II. du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, de Guise, &c. succeda au comté de Blois en 1291. à *Jeanne* de Châtillon sa cousine, & mourut vers l'an 1303. Il épousa en 1287. *Beatrix*, fille puînée de *Gui* de Dampierre, comte de Flandres, & d'*Isabelle* de Luxembourg, dont il eut Gui de Châtillon I. du nom, comte de Blois, qui suit; & *Jean* de Châtillon, dit *de Blois*, seigneur de Château-Regnaud & de Millancai, mort sans posterité après l'an 1329.

X. Gui de Châtillon I. du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. fut fait chevalier par le roi Philippe *le Bel* le jour de la Pentecôte l'an 1313. avec plusieurs princes & grands seigneurs du royaume; assista Philippes *de Valois* son beau frere contre le roi d'Angleterre en 1338. & mourut en 1342. Il avoit épousé en 1298. *Marguerite* de Valois, sœur du roi Philippe VI. du nom, dit *de Valois*; dont il eut Louis de Châtillon I. du nom, comte de Blois, qui suit; Charles de Blois, dit *le Saint*, duc de Bretagne, *qui a fait la branche des comtes de* Penthieure, *rapportée ci-après*; & *Marie* de Blois, mariée 1°. en 1334. à *Raoul* duc de Lorraine: 2°. à *Frederic*, comte de Linanges.

XI. Louis de Châtillon I. du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. servit le roi dans la guerre contre les Anglois; assista Charles de Blois son frere contre le comte de Montfort, & fut tué à la journée de Creci pour la défense de l'état en 1346. Il avoit épousé *Jeanne* de Haynault, comtesse de Soissons & dame de Chimai, fille unique de *Jean* de Haynault, seigneur de Beaumont & de Valenciennes, & de *Marguerite*, comtesse de Soissons, morte en 1350. dont il eut, *Louis* II. du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. qui prit aussi le titre de comte de Soissons, qu'il porta jusqu'à sa mort arrivée en 1372. sans alliance; *Jean*, comte de Blois & de Dunois, qui établit sa demeure en Hollande, où il épousa en 1372. *Mathilde* de Gueldres; fille & héritiere de *Renaud* I. du nom, duc de Gueldres, à cause de laquelle il fut reconnu duc de Gueldres, & mourut sans enfans legitimes; & Gui de Châtillon II. du nom, comte de Soissons, qui suit;

XII. Gui de Châtillon II. du nom, comte de Soissons, de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. fut donné en ôtage par son frere aîné au roi d'Angleterre, pour la délivrance du roi Jean; il y demeura quelque tems prisonnier, mais pour se rédimer, il céda par une donation entre-vifs son comté de Soissons à Engueran sire de Couci, en faveur d'Elisabeth d'Angleterre sa femme, par contrat passé à Londres le 15. Juillet 1367. il alla ensuite en Prusse, où par sa valeur il merita l'ordre de Chevalier, & à son retour il suivit en 1370. les ducs d'Anjou & de Berri en la guerre contre les Anglois en Guienne. Depuis il eut le commandement de l'arriere-garde de l'armée du roi à la bataille de Rosebeque en 1382. & après la mort de son fils unique, il vendit ses comtés de Blois & de Dunois à Louis de France, duc d'Orleans, moyennant la somme de deux cens mille livres, au préjudice de ses héritiers, & mourut le 22. Decembre 1397. Il avoit épousé *Marie* de Namur, fille de *Guillaume* de Flandres I. du nom, comte de Namur, & de *Catherine* de Savoye, dame de Vaud sa seconde femme, dont il eut Louis, qui suit;

XIII. Louis de Châtillon III. du nom, comte de Dunois & de Romorentin, mourut avant son pere le 15. Juillet 1391. sans posterité de *Marie* de Berri, fille de *Jean* de France, duc de Berri, qu'il avoit épousée par contrat du 29. Mars 1386.

COMTES DE PENTHIEURE.

XI. Charles de Blois, dit *le Saint*, duc de Bretagne, comte de Penthieure, vicomte de Limoges, seigneur de Guise, de Mayenne, d'Avaugour, &c. second fils de Gui de Châtillon I. du nom, comte de Blois, & de *Marguerite* de Valois, né en 1319. épousa par contrat du 4. Juin 1337. *Jeanne* de Bretagne, niece de *Jean* III. du nom duc de Bretagne, à la charge, que si le duc Jean mouroit sans enfans, Charles de Blois succederoit au duché de Bretagne, à cause de sa femme, & que leur posterité porteroit le nom, le cri, & les armes de Bretagne; après la mort de ce duc, Jean, comte de Montfort son cadet, qui avoit consenti & été present à ce traité, ne laissa pas de prétendre le duché de Bretagne, s'empara des principales villes, & fit alliance avec Edouard III. roi d'Angleterre, auquel il fit hommage du duché de Bretagne. Charles de Blois ayant appris le procedé du comte de Montfort, vint à Paris implorer la justice du roi Philippe *de Valois* son oncle, lequel par le conseil des princes & pairs de France, assemblez à Conflans près de Paris, rendit un arrêt le 7. Septembre 1341. par lequel Charles de Blois & sa femme, furent reçûs à faire foi & hommage du duché de Bretagne, après quoi le roi le fit chevalier, & l'investit solemnellement du duché de Bretagne. La guerre s'étant ensuite allumée, la victoire au commencement favorisa le duc Charles, qui fit prisonnier le comte de Montfort; mais le sort des armes ayant changé, le duc Charles demeura prisonnier à la bataille de la Rochederien le 20. Juin 1347. & fut conduit en Angleterre, où il reçut de rudes traitemens, qu'il supporta avec une constance héroïque. Ayant été mis en liberté après quelques années de prison, & la guerre ayant recommencé, il perdit la bataille, la vie & l'état tout ensemble au combat d'Aurai, donné le 29. Septembre 1364. son corps fut enterré aux Cordeliers de Guingamp, où il est reveré comme saint, au rang desquels les sieurs Du-Chêne & du Bouchet, assurent qu'il fut mis par le pape Gregoire XI. De son mariage sortirent Jean de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Penthieure, qui suit; *Gui*, mort en ôtage en Angleterre sans alliance, après une longue prison; *Henri*, qui servit Louis II. du nom, duc d'Anjou en la guerre qu'il eut contre Ladislas roi de Naples, & qui mourut en Decembre 1400. sans enfans de *N* Caëtan, fille d'*Honorat*, comte de Fundi; *Marguerite*, dame de l'Aigle, mariée en 1351. à *Charles* d'Espagne, comte d'Engoulême, connétable de France; & *Marie* de Blois, dite de *Bretagne*,

Digitized by Google

alliée à *Louis* de France I. du nom, duc d'Anjou, roi de Naples, morte le 12. Novembre 1404.

XII. JEAN de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Penthieure & de Goello, vicomte de Limoges, seigneur d'Avaugour, d'Avesnes, &c. demeura prisonnier en Angleterre pendant trente-six ans, n'en sortit qu'après avoir payé une grosse rançon, & mourut le 16. Janvier 1403. Il avoit épousé par contrat du 10. Janvier 1387. *Marguerite* de Clisson, dame de Chantoceaux, &c. fille puinée & héritiere d'*Olivier* IV. du nom sire de Clisson, connétable de France, & de *Catherine* de Laval, sa premiere femme, dont il eut *Olivier* de Bretagne, comte de Penthieure, vicomte de Limoges, seigneur d'Avesnes, &c. qui embrassa le parti du duc d'Orleans en 1411. & accompagna le duc d'Anjou au siege de Bourges en 1412. depuis il eut de grands differends avec Jean VI. du nom, duc de Bretagne, qu'il arrêta prisonnier par le conseil de sa mere en 1419. mais ayant été contraint de lui rendre la liberté, il fut condamné à mort par arrêt, & tous ses biens furent confisqués; de sorte qu'il fut obligé de se retirer à Avesnes en Haynault, où il mourut en 1434. sans laisser de posterité d'*Isabelle* de Bourgogne: ni de *Jeanne* de Lalain ses deux femmes; *Jean* de Bretagne, comte de Penthieure & de Perigord, vicomte de Limoges, seigneur de Laigle, &c. entra en la possession du comté de Penthieure, & fit son accommodement avec François I. du nom, duc de Bretagne en 1448. deux ans après le roi Charles VII. l'établit general de son armée en Guienne, avec laquelle il prit les villes de Bergerac & de Castillon, se distingua à la bataille de Castillon en 1453. & à la réduction de Bourdeaux; & mourut en 1454. sans enfans de *Marguerite* de Chauvigni, dame de saint Chartier, fille de *Gui*, seigneur de Châteauroux; CHARLES de Bretagne, seigneur d'Avaugour, qui suit; & *Guillaume*, vicomte de Limoges, seigneur d'Avesnes, qui fut détenu prisonnier pendant vingt-huit ans, dans une si grande affliction, qu'à force de pleurer il perdit la vûe. Ayant été mis en liberté en 1448. il épousa en 1450. quoiqu'aveugle, *Isabeau* de la Tour, seconde fille de *Bernard*, comte d'Auvergne & de Bologne, & mourut en 1455. laissant pour enfans *Françoise* de Bretagne, comtesse de Perigord, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes, mariée en 1470. à *Alain* sire d'Albret; *Jeanne*, alliée en 1475. à *Jean* de Surgeres, seigneur de Balon; & *Charlotte* de Bretagne, mariée à *Antoine* de Villequier, seigneur de Montresor.

XI. CHARLES de Bretagne, seigneur d'Avaugour, assista son frere *Olivier*, à la prise du duc de Bretagne, & mourut avant l'an 1434. Il avoit épousé *Isabeau* de Vivonne, dame de Thors, des Essars, &c. fille de *Savari* de Vivonne, seigneur de Thors, & de *Jeanne* d'Aspremont, dame de Reignac, dont il eut *Nicole* de Bretagne, comtesse de Penthieure, dame de Thors, &c. mariée en 1437. à *Jean* de Brosse II. du nom, seigneur de Boussac, dont la posterité prit le surnom & les armes de Bretagne.

COMTES DE SAINT PAUL.

IX. GUI de Châtillon III. du nom, comte de saint Paul, seigneur de Doullens, d'Encre, &c. grand bouteiller de France, second fils de GUI de Châtillon II. du nom, comte de S. Paul & de Blois, & de *Mahaud* de Brabant, fut fait grand bouteiller de France par le roi Philippe *le Bel* en Mai 1296. il fut envoyé à Tournai pour traiter de la paix avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre, & de-là à Rome vers le pape Boniface VIII. qui avoit été nommé arbitre. A son retour il fut encore envoyé vers l'empereur Albert I. où il conclut un traité d'alliance en 1299. & fut encore employé au traité de treve, accordé avec le roi d'Angleterre en Janvier 1301. il eut la conduite d'une partie de l'armée à la journée de Courtrai en 1302. Le gain de la victoire remportée deux ans après sur les Flamans à la bataille de Mons-en-Puelle, lui fut attribué avec la gloire d'avoir sauvé la vie au roi avec les comtes de Valois & d'Evreux. Depuis il fut nommé par le même roi Philippe *le Bel*, pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires. Le roi Louis *le Hutin*, l'employa aussi dans plusieurs affaires importantes, & le nomma aussi l'un des exécuteurs de son testament. Il mourut le 6. Avril 1317. ayant eu de *Marie* de Bretagne, seconde fille de *Jean* II. du nom, duc de Bretagne, & de *Beatrix* d'Angleterre, qu'il avoit épousée en 1292. JEAN, comte de S. Paul, qui suit; *Jacques*, seigneur d'Encre, mort sans posterité vers l'an 1365; *Mahaud* de Châtillon, dite *de S. Paul*, mariée en 1308. à *Charles* de France, comte de Valois, dont elle fut la troisiéme femme, morte en Octobre 1358; *Beatrix*, alliée en 1315. à *Jean* de Flandres, vicomte de Châteaudun, vivante en 1350; *Isabeau*, mariée en 1311. à *Guillaume* sire de Couci & de Marle; *Marie*, alliée en 1320. à *Aymar* de Valence II. du nom, comte de Pembrok; *Eleonore*, mariée à *Jean* Mallet III. du nom, seigneur de Graville; & *Jeanne* de Châtillon, femme de *Miles* de Noyers, seigneur de Maisi, gouverneur du comté d'Artois.

X. JEAN de Châtillon, comte de S. Paul, &c. fut employé en plusieurs affaires importantes par le roi Philippe *de Valois*, qu'il suivit dans l'armée contre Edouard III. roi d'Angleterre, & mourut avant l'an 1344. Il avoit épousé *Jeanne* de Fiennes, fille de *Jean* seigneur de Fiennes & de Tingri, & d'*Isabeau* de Flandres, dont il eut GUI de Châtillon IV. du nom, qui suit; *Mahaud*, comtesse de S. Paul, &c. après la mort de son frere, mariée à *Gui* de Luxembourg, comte de Ligni, *dont sont descendus les autres comtes de S. Paul*; & *Jeanne* de Châtillon, dite *de S. Paul*, dame de Freneuch, morte sans alliance avant l'an 1389.

XI. GUI de Châtillon IV. du nom, comte de saint Paul &c. servit sous le connétable de Fiennes son oncle en plusieurs guerres ès années 1357. 1358. & 1359. & mourut en ôtage en Angleterre en 1360. sans enfans de *Jeanne* de Luxembourg-Ligni.

SEIGNEURS DE LEUSE.

IX. JACQUES de Châtillon, troisiéme fils de GUI de Châtillon II. du nom, comte de S. Paul & de Blois, & de *Mahaud* de Brabant, eut en partage les seigneuries de Leuse & de Condé. Il se rendit caution en 1292. du comte de Haynault envers le roi, qui l'envoya vers l'empereur Adolphe, pour le détourner de venir en Flandres, où le roi faisoit la guerre; & à son retour il assista le comte d'Artois aux prises de Cassel & de Bergues, & à la journée de Furnes. Il rendit ensuite de grands services à la conquête de Flandres, après la réduction de laquelle il en fut établi gouverneur, & mourut à la bataille de Courtrai le 11. Juillet 1302. Il avoit épousé *Catherine* de Condé, dame de Carenci, de Buqnoi, de Duisant & d'Aubigni, dont il eut HUGUES, seigneur de Leuse, qui suit; & GUI de Châtillon, *qui fit la branche des seigneurs de* BLAIS, *qui sera rapportée ci-après.*

X. HUGUES de Châtillon, seigneur de Leuse, de Condé, de Carenci, de Buquoi, d'Aubigni, &c. accompagna le connétable de Châtillon au voyage qu'il fit en Artois en 1323. pour y rétablir la comtesse Mahaud, & mourut en 1329. il avoit épousé *Jeanne*, dame d'Argies, & de Catheu, dont il eut *Jeanne* de Châtillon, dame de Leuse, Condé, Carenci, Buquoi, &c. mariée à *Jacques* de Bourbon, comte de la Marche, morte en 1371; & *Catherine* de Châtillon, mariée 1°. à *Jean* de Piquigni, seigneur d'Ailli: 2°. à *Jean* III. du nom, comte de Grand-pré.

SEIGNEURS DE BLAIS.

X. GUI de Châtillon, seigneur de Blais, second fils de JACQUES de Châtillon, seigneur de Leuse & de Condé, & de *Catherine* de Condé, dame de Carenci, &c. épousa *Yolande* de Chimai, dont il eut JACQUES, qui suit; *Jean*, mort jeune; & N. de Châtillon, mariée à N. seigneur de Fontaines.

XI. JACQUES de Châtillon, seigneur de Blais & de la Bastie, épousa *Marie* de Harcheres, dont il eut NICOLAS, qui suit; *Jean*, religieux en l'abbaye de S. Wast d'Arras; *Gaspard* & *Huges*, morts à la bataille d'Azincourt en 1415; & *Louise* de Châtillon, chanoinesse de Maubeuge.

XII. NICOLAS de Châtillon, seigneur de Blais, la Bastie, &c. épousa *Constance* de Tralignies, dont il eut *Mahaud* de Châtillon, dame de Blais, mariée à *Jean* de Hennin; & *Blanche* de Châtillon, dame de la Bastie, alliée à *Jean* de Rosieres.

COMTES DE PORCEAN ET SEIGNEURS de FERRE.

VIII. GAUCHER de Châtillon, seigneur de Creci, Creve-

Digitized by Google

cœur, Troissi, Marigni, &c. troisiéme fils de Hugues de Châtillon I. du nom, comte de saint Paul, &c. & de *Marie* d'Avesnes, comtesse de Blois, mourut en 1261. Il avoit épousé *Isabeau* de Villehardouin, dite *de Lisignes*, fille de *Guillaume*, seigneur de Lisignes, maréchal de Champagne, & de *Marguerite* de Mello, dont il eut Gaucher IV. du nom seigneur de Châtillon, connétable de France, qui suit; *Gui*, seigneur de Pontarci, mort sans alliance; & *Marie* de Châtillon, alliée à *Miles* V. du nom, seigneur de Noyers & de Vendeuvre.

IX. Gaucher IV. du nom seigneur de Châtillon, comte de Porcean, &c. fut créé connétable de Champagne par le roi Philippe *le Bel* vers l'an 1286. & se signala à la journée de Courtrai en 1302. après laquelle il fut connétable de France. Il eut grande part à la victoire que le roi remporta sur les Flamans en 1304. à la journée de Mons-en-Puelle: accompagna le prince Louis fils aîné du roi, au voyage qu'il fit en Navarre, où par sa prudence il pacifia les troubles de ce royaume, & fit couronner ce prince dans la ville de Pampelune le 1. Octobre 1307. assista au jugement rendu contre le comte de Flandres au mois de Juin 1315. & eut la principale direction des affaires sous le regne du roi Louis *Hutin*, qui le nomma un de ses executeurs testamentaires. Il assista à Reims au sacre du roi Philippe *le Long* en 1317. & en 1322. à celui du roi Charles *le Bel*, qui le fit l'un des executeurs de son testament. Lorsque la guerre fut déclarée aux Flamans, au commencement du regne du roi Philippe *de Valois*, il contribua beaucoup au gain de la bataille de Mont-Cassel, donnée le 22. Août 1328. & mourut comblé d'honneurs & de gloire en 1329. à l'âge de 80. ans. Il avoit épousé 1°. en 1281. *Isabelle* de Dreux, fille de *Robert* de Dreux, seigneur de Beu, & d'*Isabelle* de Villebeon, morte en 1300: 2°. en 1301. *Hesilende* de Vergi, veuve de *Henri*, comte de Vaudemont, & fille de *Jean* de Vergi, seigneur de Fonvens, & de *Marguerite* de Noyers, morte en 1312: 3°. la même année, *Isabeau* de Rumigni, veuve de *Thibault* II. du nom, duc de Lorraine, & fille aînée de *Hugues* IV. du nom seigneur de Rumigni, &c. & de *Ade* dame de Boves. Du premier lit vinrent Gaucher de Châtillon V. du nom, qui suit; Jean I. du nom, seigneur de Châtillon, & de Troissi, grand-maître de France, *qui a fait la branche des seigneurs de* Troissi, *qui sera rapportée ci-après: Hugues* de Châtillon, seigneur de Rosoi, mort en 1336. qui a fait la branche des Vidames de Laon, selon Du Chêne; *Jeanne* de Châtillon, mariée à *Gautier* V. du nom, comte de Brienne & de Liches, duc d'Athenes, morte le 16. Janvier 1354; *Marie*, alliée à *Guichard* VI. du nom, dit *le Grand*, sire de Beaujeu, morte en 1317; & *Isabeau* de Châtillon, abbesse de N. Dame de Soissons. Du second lit sortit, Gui de Châtillon, seigneur de Fere en Tardenois, &c. qui fut pourvû du gouvernement du comté de Bourgogne, dont il jouissoit en 1335. & mourut le 2. Octobre 1362. Il avoit épousé *Marie* de Lorraine, fille de *Thibault* duc de Lorraine, & d'*Elisabeth*, dame de Rumigni, dont il eut Gaucher, qui suit; & *Marie* de Châtillon, alliée en 1353. à *Jean* de Lorris, seigneur d'Ermenonville. Gaucher de Châtillon, seigneur de Fere & de saint Lambert, vicomte de Blaigni, suivit le roi Charles VI. en Flandres en 1382. se trouva à la bataille de Rosebeque & à la prise de Cassel; vendit la châtellenie de Fere au duc d'Orleans en 1394. & mourut en 1404. Il avoit épousé *Jeanne* de Couci, fille de *Guillaume* seigneur de Couci, de Marle, &c. & d'*Isabeau* de Châtillon saint Paul, dont il n'eut que deux filles, qui furent *Marie* de Châtillon, vicomtesse de Blaigni, mariée à *Henri* de Montbeliard, seigneur d'Orbe, &c. morte avant son pere; & *Jeanne* de Châtillon, dame de S. Lambert, alliée à *Jean*, seigneur de Ghistelles, de Warneron & d'Enghlemoustier.

X. Gaucher de Châtillon V. du nom, seigneur du Tour & de Sompuis, suivit le connétable son pere au voyage qu'il fit en Artois en 1318. pour y rétablir la comtesse Mahaud; & mourut avant lui le 25. Août 1325. Il avoit épousé en 1305. *Marguerite* de Flandres, dame de Dampierre, & de Sompuis, fille aînée de *Jean* de Flandres, seigneur de Dampierre, de Bailleul, de l'Escluse, &c. & de *Marguerite* de Brienne, dont il eut Gaucher de Châtillon VI. du nom, qui suit; Jean de Châtillon, *qui a fait la branche des seigneurs de* Dampierre *rapportée ci-après*; *Hugues*, mort jeune le 14. Janvier 1318; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Pierre* Flotte II. du nom, seigneur d'Escolle, amiral de France.

XI. Gaucher de Châtillon VI. du nom, comte de Porcean, &c. assista à l'assemblée des princes & seigneurs, tenue au Louvre en 1331. sur les pressantes necessités de l'état; eut un grand different avec le chapitre de Reims touchant les dommages qu'il avoit faits en leurs terres, & mourut vers l'an 1342. Il avoit épousé vers l'an 1323. *Jeanne* de Conflans, dame de Preci & de Verneuil-sur-Marne, fille de *Hugues* IV. du nom seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, & de *Brande* de Blancafort, dont il eut Jean, qui suit; *Hugues* de Châtillon, seigneur de Preci, qui servit les rois Charles V. & Charles VI. dans leurs guerres, & mourut sans posterité d'*Isabeau* de Cramailles, dame de Ville près Noyon, veuve de *Raoul* seigneur de Gaucourt, & fille de *Bureau* de Cramailles, seigneur de Ville, & d'*Isabeau* de Thorote; *Gaucher* de Châtillon, abbé de S. Maur des Fossez; *Jeanne*, mariée en 1368. à *Robert* de Bethune, vicomte de Meaux, morte en 1371; & *Isabeau* de Châtillon, alliée à *Orbe* de Rœux, seigneur de Tralignies.

XII. Jean de Châtillon I. du nom, comte de Porcean, seigneur du Tour, &c. fut fait chevalier en 1346. assista Charles de Châtillon, duc de Bretagne son cousin, dans ses guerres, & fut l'un des ôtages donnés aux Anglois pour la délivrance du roi Jean. Il accompagna le roi Charles V. lorsqu'il alla au devant de l'empereur en 1377. fut present à l'hommage que le duc de Bretagne fit au roi en 1381. & vivoit encore en 1390. Il avoit épousé 1°. avant l'an 1346. *Jeanne* d'Aspremont, dame de Chaumont, fille de *Gobert* seigneur de Chaumont en Porcien, morte sans lignée: 2°. *Jacqueline* de Trie, fille de *Jean* II. du nom, comte de Dammartin, & de *Jeanne* de Sancerre, dont il eut Jean II. du nom, qui suit; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Guillaume* de Fayel, dit *le Begue*, vicomte de Breteuil.

XIII. Jean de Châtillon II. du nom, comte de Porcean, seigneur du Tour & de Nesle, vendit en 1400. son comté de Porcean à Louis duc d'Orleans, que Charles aussi duc d'Orleans revendit en 1453. à Antoine de Croi, seigneur de Renti; & mourut sans posterité.

SEIGNEURS DE DAMPIERRE.

XI. Jean de Châtillon I. du nom, second fils de Gaucher de Châtillon V. du nom, seigneur du Tour & de Sompuis, & de *Marguerite* de Flandres, dame de Dampierre, fut seigneur de Dampierre & capitaine de Bethune; servit le roi Philippe *de Valois* en plusieurs occasions; défendit la ville de Bethune contre les Flamans, qui avoient pris le parti des Anglois, & mourut en 1362. Il avoit épousé *Marie* dame de Rollaincourt, dont il eut *Jean* de Châtillon II. du nom, seigneur de Dampierre, mort sans alliance vers l'an 1364; Hugues, qui suit; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Jean* Tyrel, seigneur de Poix.

XII. Hugues de Châtillon, seigneur de Sompuis, puis de Dampierre, &c. fut pourvû de l'office de maître des arbalêtriers, auquel il fut reçû le 14. Octobre 1364. prit Abbeville en 1369. & se rendit maître de S. Valeri, du Crotoi, de Rue & autres places; mais ayant été surpris la même année dans une embuscade, il fut mené prisonnier en Angleterre, & ne fut mis en liberté que deux ans après, qu'il reçût une somme de huit mille livres du roi, qui le fit son capitaine général & souverain en Picardie, Artois & Boulonois; & quoiqu'il eût manqué de se rendre maître de la forteresse d'Ardres, il ne laissa pas de le récompenser des dépenses qu'il y avoit faites. Il fut destitué de sa charge en 1379. & ne laissa pas d'en prendre la qualité en 1380. qu'il servoit en Picardie sous le sire de Couci. Il servit aussi au siége de Gand en 1381. & à la bataille de Rosebeque en 1382. après avoir été rétabli en la fonction de sa charge, qu'il exerça jusqu'en 1388. & étoit mort en 1390. Il avoit épousé en 1362. *Agnès* de Sechelles, fille de *Mathieu* seigneur de Sechelles, dont il eut Jacques I. du nom, qui suit; & *Jean* de Châtillon, dit *Floridas*, chevalier.

XIII. Jacques de Châtillon, I. du nom, seigneur de Dampierre, de Sompuis, de Rollaincourt, &c. conseiller & cham-

Digitized by Google

belian du roi, fut pourvû de la charge d'amiral en France en 1408. par la faveur du duc de Bourgogne, dont il tenoit le parti. Il le suivit contre les Liegeois, & conclut la treve à Boulogne sur mer avec les deputés du roi d'Angleterre en 1410. Fâché d'avoir été suspendu de sa charge d'amiral, que Pierre de Breban lui contestoit, il se retira en sa terre de Rollaincourt; mais la guerre ayant été declarée à l'Angleterre, il leva des gens pour le service du roi, & se trouva à la journée d'Azincourt en 1415. où il perdit la vie pour le service de son prince. Il avoit épousé *Jeanne* de la Riviere, fille de *Charles*, dit *Bureau*, seigneur de la Riviere, premier chambellan des rois Charles V. & Charles VI. & de *Marguerite* dame d'Auneau, dont il eut *Jacques* de Châtillon, II. du nom, seigneur de Dampierre, de Sompuis, &c. qui se retira de Paris avec quelques seigneurs au commencement de l'année 1413. craignant les séditions & les mouvemens du peuple; & qui après la mort du roi Charles VI. suivit constamment le parti du roi Charles VII. ce qui lui causa de grandes pertes, ses terres ayant été confisquées. Pour le récompenser, le roi lui donna la charge de grand pannetier de France, en laquelle il fut maintenu en 1439. par arrêt du parlement; & mourut en 1446. sans posterité de *Jeanne* Flotte, dame de Revel, &c. veuve de *François* d'Aubischecourt, seigneur de Rochefort, & fille unique d'*Antoine* Flotte, seigneur de Revel, &c. & de *Catherine* de Cousan; WALERAN, qui suit; *Louis*, mort sans lignée après l'an 1460; *Isabeau*, premiere femme de *Jean* de Courtenai II. du nom, seigneur de Champignelles, morte sans enfans; *Marguerite*, alliée à *Philippe* de Fosseux, dit *le Borgne*, seigneur d'Arli, morte sans posterité vers l'an 1469; *Agnés*, mariée à *N.* seigneur de Fromont; *Marie*, alliée à *N.* seigneur d'Auries; *Jaqueline*, femme de *Jean* de Werraing, seigneur d'Aubigni; & *Jeanne* de Châtillon, mariée à *David* de Brimeu, seigneur de Ligni, gouverneur d'Artois.

XIV. WALERAN de Châtillon, seigneur de Beauval, puis de Dampierre, &c. après la mort de son frere aîné, vivoit encore en 1471. Il épousa *Jeanne* de Saveuse, fille de *Bon* de Saveuse, capitaine général du comté d'Artois, & de *Catherine* de Boubers, dont il eut *Marguerite* de Châtillon, dame de Dampierre, mariée à *Philippe* de Lannoi, seigneur de Willervai; & *Barbe* de Châtillon, dame de Beauval, alliée à *Jean* de Soissons, II. du nom, seigneur de Moreuil & de Poix.

SEIGNEURS DE CHATILLON, DE GANDELUS, TROISSI, LA FERTÉ, &c.

X. JEAN de Châtillon I. du nom, second fils de GAUCHER IV. du nom seigneur de Châtillon, comte de Porcean, connétable de France, & d'*Isabelle* de Dreux sa premiere femme, fut seigneur de Châtillon, de Gandelus, Troissi, Marigni, &c. & est nommé entre les executeurs du testament du roi Charles *le Bel*, fait en l'année 1314. Il representa le grand queux de France au sacre du roi Philippe *de Valois* en 1328. & suivit Jean de France, duc de Normandie, au voyage qu'il fit en Flandres en 1340. Il défendit la ville de Tournai assiegée par les Anglois en 1341. fut pourvû de la charge de grand-maître de France en 1350. se trouva à la bataille de Poitiers en 1356. & mourut fort âgé en 1363. Il avoit épousé 1°. en 1312. *Eleonore* de Roye, dame de la Ferté en Ponthieu, fille de *Mathieu* de Roye II. du nom, seigneur de la Ferté, & *Marguerite* de Piquigni, morte en 1333: 2°. en 1336. *Isabelle* de Montmorenci, dame de Germaines, fille de *Jean* seigneur de Montmorenci, & de *Jeanne* Calletot: 3°. *Jeanne* de Sancerre, veuve de *Jean* de Trie, comte de Dammartin, & fille de *Jean* II. du nom comte de Sancerre, & de *Louise* de Beaumez, morte vers l'an 1354: 4°. *Marguerite* de Roye, fille de *Dreux*, seigneur de Germigni, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme furent, GAUCHER V. du nom seigneur de Châtillon, qui suit; *Jean*, seigneur de Gandelus, Duri, &c. lieutenant général de Philippe de France, duc d'Orleans en 1365. qui fut donné en ôtage au roi de Navarre en 1377. & mourut après l'an 1386. laissant d'*Isabeau* de Flandres-Dampierre, fille de *Jean*, seigneur de saint Dizier, & d'*Alix* de Nesle-Offemont, une fille unique nommé *Jaqueline* de Châtillon, dame de Gandelus, mariée à *Jean* de la Bove, dit *Barat*, seigneur de Montchablon, morte sans enfans le 8. Septembre 1393; GAUCHER, *qui a fait la branche des seigneurs des* DOURS, *rapportée ci-après*; *Hugues*, seigneur de Marigni, maître des requêtes de l'hôtel du roi, chantre de l'église de Reims, & chanoine de Châlons en 1377; *Jeanne*, mariée à *Gilles*, seigneur de Rodemach; & *Isabeau* de Châtillon, dame d'Orli & de Beauverger, alliée à *Gui* de Laval I. du nom, seigneur d'Attichi & de saint Aubin, morte avant l'an 1386. Du second lit sortirent *Charles* seigneur de Châtillon, de Souvain & de Joncheri, conseiller & chambellan du roi Charles VI. qui demeura prisonnier des Anglois en 1374. d'où étant sorti, il se trouva à la bataille de Rosebeque & au siége de Cassel en 1383. Il fut fait grand-maître des eaux & forêts le 4. Juillet 1384. grand queux de France en 1390. & mourut en 1401. ne laissant point d'enfans d'*Isabeau* de Joinville, dame d'Estraëlles, sa seconde femme, veuve de *Jean* de Sarrebruche, seigneur de Commerci, & fille d'*Ame* de Joinville, seigneur d'Estraëlles; mais de *Jeanne* de Couci, sa premiere femme, il avoit eu deux filles nommées, la premiere *Isabelle* dame de Châtillon & de Sains, mariée à *Charles* de Soyecourt, seigneur de Moui, chambellan du roi, morte en 1403; & la seconde *Jeanne* de Châtillon, alliée le 21. Mai 1383. à *Pierre* de Villiers II. du nom, seigneur de l'Isle-Adam; JEAN, *qui a fait la branche des seigneurs de* BONNEUIL, *mentionnée ci-après*; *Hugues*, seigneur de Germaines, & *Isabelle* mariée 1°. à *Oger* V. du nom, seigneur d'Anglure & d'Estanges: 2°. à *Simon* de Sarrebruche, seigneur de Commerci, elle étoit morte le 31. Janvier 1413. Du troisiéme lit vint *Jaqueline* de Châtillon, seconde femme de *Pierre* II. du nom, dit *Hutin*, seigneur d'Aumont, premier chambellan du roi, & porte oriflamme de France, morte le 17. Novembre 1390.

XI. GAUCHER V. du nom seigneur de Châtillon, de Troissi, de la Ferté en Ponthieu, &c. chevalier de l'ordre de l'Etoile, souverain maître d'hôtel de la reine, & capitaine général de la ville de Reims, fut fait grand-maître des eaux & forêts de France en 1364. Le roi Charles V. l'employa en plusieurs negociations, & particulierement au traité de mariage de l'heritiere de Flandres, avec Philippe de France, duc de Bourgogne, qu'il servit en la guerre contre les Anglois, & mourut en 1377. Il avoit épousé 1°. *Jeanne* de Guynes, dite *de Couci*, vicomtesse de Meaux, dame de Condé en Brie & de la Ferté; fille de *Jean* de Guynes, dit *de Couci*, vicomte de Meaux, &c. & de *Jeanne* le Bouteiller: 2°. *Allemande* Flotte de Revel, fille de *Guillaume* Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France. Du premier lit vint *Gaucher* de Châtillon, vicomte de Meaux, morte jeune avant l'an 1347. Du second lit sortirent *Jean* II. du nom seigneur de Châtillon, mort en 1416. sans posterité de *Jeanne* de Couci, vicomtesse de Meaux, ni de *Marie* de Montmorenci, dame d'Argentan, ses deux femmes; GAUCHER VI. du nom, qui suit; & *Jeanne* de Châtillon, mariée à *Blanchet* Bracque, seigneur de saint Maurice-sur-Laveron, de Châtillon-sur-Loing, &c. maître d'hôtel du roi Charles VI.

XII. GAUCHER VI. du nom seigneur de Châtillon, de Troissi, de Marigni, &c. conseiller & chambellan du roi, fut fait prisonnier par les Anglois en 1375. fut conduit en Angleterre, où il demeura sept ans & mourut en 1413. Il épousa 1°. *Jeanne* Cassinel, dame de Sourvilliers, fille de *Guillaume* Cassinel II. du nom, seigneur de Romainville, &c. maître d'hôtel du roi, & de *Marie* de Pomponne: 2°. en 1407. *Isabeau* de Vendôme, fille de *Robert*, seigneur de la Charité-sur-Loir, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme furent CHARLES, seigneur de Sourvilliers, qui suit; *Guillaume* seigneur de Châtillon & de la Ferté en Ponthieu, qui fut nommé gouverneur de la ville de Reims, & grand queux de France par le roi Charles VI. en 1418. ce qui l'engagea dans le parti du roi d'Angleterre, qu'il tint long-tems. Il défendit la ville de Châteauthierri contre les troupes du roi, après quoi il se retira à Paris auprès du duc de Bethfort, & y demeura jusqu'à la tréve accordée en 1431. Il rentra dans l'obéissance qu'il devoit à son roi, après le traité de paix conclu à Arras avec le duc de Bourgogne en 1435. auquel il contribua beaucoup, & porta les armes pour le service du roi au siege du château de

Digitized by Google

Creil, & à la réduction de la ville de Paris. Il épousa *Eleonore* de Montigni, dame de Hachicourt, fille de *Jean* seigneur de Montigni, en Ostrevant, & d'*Eleonore* des Quesnes, morte en 1454. dont il eut *Jacques* de Châtillon, mort avant son pere en 1427; *Jean* & *Artus* de Châtillon, morts jeunes. Les autres enfans de GAUCHER VI. du nom seigneur de Châtillon, furent *Catherine* de Châtillon, mariée à *Jean* des Essars, seigneur de Bouville & de Farcheville; *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Monrboissier, seigneur d'Aubusson & de Faverie; & *Jean* de Châtillon III. du nom, seigneur de Châtillon & de la Ferté en Ponthieu, capitaine d'Espernai, qui fut l'un des seigneurs qui assisterent de la part du duc de Bourgogne au traité de paix d'Arras en 1435. qui servit depuis le roi Charles VII. contre les Anglois, & mourut le 19. Octobre 1445. Il avoit épousé 1°. *Beatrix* de Nantouillet, dame de Noviant, fille d'*Oger* de Nantouillet, & de *Jeanne* le Mercier, dame de Noviant, dont il eut trois filles mortes jeunes: 2°. *Blanche* dame de Gamaches, fille de *Guillaume* de Gamaches, grand veneur de France, &c. & de *Marguerite* de Corbie. Elle prit une seconde alliance avec *Louis* de Chalon, prince d'Orange, & mourut le 14. Mai 1474. ayant eu de son premier mariage, *Artus* seigneur de Châtillon, de la Ferté en Ponthieu & de Troissi, mort à la fleur de son âge après l'an 1456. sans laisser de posterité de *Jeanne* de Banquetin; *Eleonore* & *Catherine*, mortes jeunes; & *Marguerite* dame de Châtillon, de la Ferté & de Troissi, mariée à *Pierre* I. du nom, seigneur de Roncherolles, baron du Pont S. Pierre & de Hugueville, chambellan des rois Louis XI. & Charles VIII. morte en Juin 1519.

XIII. CHARLES de Châtillon, seigneur de Sourvilliers & de Marigni, chambellan du roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il épousa en 1407. *Marie* des Essars, fille aînée de *Julien*, seigneur d'Ambleville, & d'*Isabeau* de Vendôme, dont il eut CHARLES II. qui suit; & *Marie* de Châtillon, alliée 1°. à *Jean* seigneur d'Isques: 2°. à *Gilles* d'Azincourt, dit *Langle*, seigneur de Rutel & de Fontenai, écuyer d'ecurie du roi.

XIV. CHARLES de Châtillon II. du nom, seigneur de Sourvilliers, de Marigni, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VIII. qu'il servit contre les Anglois, mourut en 1480. âgé de 67. ans. Il avoit épousé en Mars 1445. *Catherine* Chabot, fille aînée de *Thibault* Chabot, seigneur de la Greve & de Moncontour, & de *Brunissende* dame d'Argenton, dont il eut JEAN, seigneur de Bouville, qui suit; JACQUES, *qui a fait la branche des seigneurs de* MARIGNI, *rapportée ci-après*; *Louis*, mort jeune; *Aimeri*, seigneur de Montcontour, de Bouville, &c. vivant en 1517. âgé d'environ 63. ans; *Marie*, dame de Sourvilliers, alliée à *Philippe* de Campremi, seigneur du Breuil, &c. bailli de Meaux; & *Antoine* de Châtillon, seigneur de Varennes, & de Bouville en partie, qui épousa *Anne* Bourtier, dont il eut *Charles* & *Jean*, morts sans lignée; *Catherine*, mariée à *Jean* de Neufcarre; *Marie*, alliée à *Oudes* de la Roque; & *Charlotte* de Châtillon, femme de *Guillaume* de la Prunaudaye.

XV. JEAN de Châtillon, baron de Bouville, seigneur d'Argenton, de Farcheville, la Greve, Montcontour, Chantemerle & de la Rambaudiere, mort en Juillet 1520. avoit épousé 1°. en 1484. *Jeanne* de Rochechouart, fille de *Jean*, seigneur de Mortemar, de Vivonne, &c. & de *Marguerite* d'Amboise: 2°. *Louise* de la Touche, dame de Châteaumart, veuve d'*Antoine* Chausson, seigneur de la Rambaudiere, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent, *Tristan* de Châtillon, seigneur de la Greve, d'Argenton, &c. qui épousa en 1518. *Jeanne* du Bellai, fille aînée de *René*, baron de la Forest, &c. & de *Marquise* de Laval, morte sans posterité; CLAUDE, qui suit; *François*, doyen de Cosnac, prieur de Souvigni & de Larnai: & *Christophle* de Châtillon, mort jeune.

XVI. CLAUDE de Châtillon I. du nom, seigneur de Bouville, d'Argenton &c. mort après l'an 1539. avoit épousé en 1526. *Gabrielle* de Sanzai, fille d'*Etienne* seigneur de Sanzai, & de *Gabrielle* Turpin, dont il eut *Louis*, mort jeune; & CLAUDE II. du nom, qui suit.

XVII. CLAUDE de Châtillon II. du nom, seigneur d'Argenton, de la Greve, &c. chevalier de l'ordre de saint Michel, assista à la réformation de la coûtume de Paris, en 1580. & mourut en 1589. Il avoit épousé en 1559. *Renée* Sanglier, dame de Bois-rogues, fille aînée de *Gilles*, seigneur de Bois-rogues, & *Françoise* du Pui-du-Coudrai, dont il eut *Gilbert*, mort jeune; CHARLES de Châtillon III. du nom, seigneur d'Argenton, mort en 1604. à l'âge de 34. ans sans laisser de posterité de *Marguerite* de la Châtre, fille de *Gaspard*, seigneur de Nancei, & de *Gabrielle* de Batarnai, de laquelle il fut separé; GILLES qui suit; *Claude*, mariée en Mai 1581. à *Charles* d'Appelvoisin Thiercelin, seigneur de la Roche-du-Maine; *Louise*, alliée 1°. en 1581. à *Charles* seigneur d'Apchon, chevalier de l'ordre du roi: 2°. en 1595. à *Gilbert* du Pui-du-Fou, seigneur de Combronde; *Philiberte*, mariée 1°. à *Robert* de Ravenel, seigneur de Sablonnieres: 2°. à *Henri* de Gournai, seigneur de Marcheville; & *Marie* de Châtillon, alliée en 1597. à *Charles* de Menthon, comte de Montrotier, &c.

XVIII. GILLES de Châtillon, seigneur & baron d'Argenton, Bouville, &c. épousa en 1599. *Marie* de Vivonne, fille de *Charles*, seigneur de la Chastaigneraye, chevalier des ordres du roi, senechal de Saintonge, & de *Renée* de Vivonne, dame d'Oulmes, dont il eut *Louis* & *Henri*, morts jeunes; ANDRÉ, marquis d'Argenton, qui suit; FRANÇOIS, *qui a fait la branche des seigneurs de* BOISROGUES, *mentionnée ci après*; *Marie-Diane*, morte jeune en 1611; *Louise*, abbesse de saint Jean près Thouars, & *Elisabeth* de Châtillon, abbesse de saint Jean près Thouars après sa sœur.

XIX. ANDRÉ de Châtillon, marquis d'Argenton, seigneur de Bouville, &c. mourut vers l'an 1666. âgé de 61. ans. Il avoit épousé *Marie-Marguerite* Gouffier, fille de *Louis*, duc de Roannés, & de *Claude* de Lorraine-Elbeuf, dont il eut *Charles*, mort jeune; URBAIN-CHARLES, qui suit, *Marie-Magdelaine*, religieuse en l'abbaye de saint Jean de Thouars; & *Charlotte-Elisabeth* de Châtillon, mariée à *N.* marquis de Montesson morte sans enfans en 1671.

XX. URBAIN-CHARLES de Châtillon, marquis d'Argenton, mourut sans alliance vers l'an 1667.

SEIGNEURS DE BOIS-ROGUES,
Comtes de CHASTILLON.

XIX. FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Bois-rogues, second fils de GILLES de Châtillon, seigneur & baron d'Argenton, & de *Marie* de Vivonne, mourut en Septembre 1662. âgé de 56. ans. Il avoit epousé *Magdelaine-Françoise Honoré*, dont il eut *Charles-Gaucher*, seigneur de Bois-rogues, mort en 166.; CLAUDE-ELZEAR comte de Châtillon, qui suit; *François-Urbain*, mort jeune; ALEXIS-HENRI marquis de Châtillon, *qui a fait la branche des marquis de* CHASTILLON, *rapportée ci-après*; *Charles-François*, mort en 1670; *Marie*, alliée à *Joseph* d'Angennes, marquis de Poigni; *Yolande-Marie*, abbesse de saint Jean-lès-Thouars; *Magdelaine-Angelique*, abbesse de saint Jean-lès-Thouars après sa sœur; *Louise-Charlotte*, abbesse de saint Loup-lès-Orleans, morte en 1711; & *Françoise-Marie-Anne* de Châtillon grande-prieure de saint Jean-lès-Thouars.

XX. CLAUDE-ELZEAR comte de Châtillon, &c. premier gentilhomme de la chambre de Philippe de France duc d'Orleans, épousa le 27. Février 1684. *Anne-Therese* Moret, fille de *Louis* Moret, seigneur de Bournonville, fermier general des fermes du roi, & de *Magdelaine* Berbier Dumetz, morte le 28. Mars 1703. âgée de 36. ans, dont il a eu entr'autres enfans, *Philippe-Gaucher* de Châtillon, baron d'Argenton, né le 10. Avril 1686. mestre de camp d'un regiment de dragons, mort en 1703; & ALEXIS-MAGDELAINE-ROSALIE, comte de Châtillon, qui suit;

XXI. ALEXIS-MAGDELAINE-ROSALIE comte de Châtillon, né le 24. Septembre 1690. mestre de camp general de la cavalerie, grand-bailli d'Hagueneau, a épousé le 22. Janvier 1711. *Charlotte* Vautrude Voisin, fille de *Daniel-François* Voisin, chancelier de France, & de *Charlotte* Trudaine.

MARQUIS DE CHASTILLON

XX. ALEXIS-HENRI marquis de Châtillon, seigneur de Chantemerle, la Rambaudiere, &c. capitaine des gardes du corps de Philippe de France, duc d'Orleans, puis pre-

Digitized by Google

miet gentilhomme de sa chambre, chevalier des ordres du roi, second fils de FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Bois-rogues, fut marié le 28. Mars 1685. avec *Marie-Rosalie* de Brouilli, dame d'atour de madame la duchesse d'Orleans, seconde fille d'*Antoine* de Brouilli, marquis de Piennes, chevalier des ordres du roi, lieutenant general de ses armées, & de *Françoise* Godet des Marais, dont il a entr'autres enfans *N.* de Châtillon, abbesse de saint Loup près Orleans après sa tante en 1711; *Pulcherie* de Châtillon mariée en Juin 1714. à *Jean-François* Boivin, marquis de Baqueville, Bonnetot, &c. colonel d'un regiment d'infanterie; & *Marie-Rosalie* de Châtillon, alliée en Decembre 1714. à *Louis-Vincent* marquis de Goësbriant, chevalier des ordres du roi, & lieutenant general de ses armées.

SEIGNEURS DE MARIGNI.

XV. JACQUES de Châtillon, troisiéme fils de CHARLES de Châtillon II. du nom, seigneur de Sourvilliers, & de *Catherine* Chabot, fut seigneur de Marigni, du Vau-Saint-Germain, de Bonnes, de Limours, &c. mourut après l'an 1495. Il avoit épousé *Isabeau* d'Aisse, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Claude*, mort jeune; *Artus*, prieur de saint Amand; & *Magdelaine* de Châtillon, abbesse de Sauvoir près de Laon, morte le 10. Septembre 1558.

XVI. ANTOINE de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. épousa *Marguerite* de Thuillieres, dont il eut JACQUES, qui suit; *Jeanne*, mariée 1°. à *Louis* de Havart, seigneur de Senantes: 2°. à *Catherine* Raillard, seigneur de la Touche; *Charlotte*, alliée 1°. à *Claude* de Languedoue, seigneur de Pussai: 2°. à *François* de Rimbert, seigneur de la Chapelle; *Jaqueline*, abbesse de Sauvoir après sa tante, morte en 1578; *Françoise* & *Claude* de Châtillon, religieuses à Sauvoir.

XVII. JACQUES de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. se trouva à la journée de saint Quentin, & mourut à la bataille de Dreux en 1562. Il avoit épousé en 1549. *Françoise* de Renti, dame de Bailleul, fille de *François*, seigneur de Ribehem, &c. & de *Catherine* des Ursins, dont il eut *Louis*, seigneur de Marigni, &c. mort au voyage du duc d'Alençon en Flandres en 1583; JACQUES, qui suit; & *Magdelaine* de Châtillon, alliée à *Nicolas* de Noue, seigneur de Courlandon & de Romain.

XVIII. JACQUES de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. après son frere, mourut en 1612. Il avoit épousé *Claude* de Proisi, fille de *François*, baron de la Bove, bailli de Vermandois, & d'*Anne* de Bossut, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; & *Anne* de Châtillon, fille en 1620.

XIX. FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Marigni &c. épousa *Louise* des Fossés, dame de Cissi, fille de *Valeran*, seigneur de Cissi, & de *Gabriele* de Cerci, dont il eut *Charles* de Châtillon, seigneur de Cissi, mort jeune; & *Magdelaine* de Châtillon, dame de Cissi, mariée en 1618. à *Christophle* de Conflans, comte de Vezilli, morte en 1683. âgée de 73. ans.

SEIGNEURS DE DOURS.

XI. GAUCHER de Châtillon, troisiéme fils de JEAN de Châtillon I. du nom, seigneur de Châtillon, de Gandelus, &c. grand maître de France, & de *Eleonore* de Roye sa premiere femme, fut seigneur de Dours & de saint Hillier, qu'il eut en partage, & fut l'un des principaux du conseil du roi en 1363. Il épousa 1°. *N.* de Paci, fille de *Philippe* seigneur de Paci & de Nanteuil: 2°. *Jeanne* de Buci, fille de *Simon* de Buci, premier président du parlement, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme furent JEAN, seigneur de Dours, qui suit; *Gaucher*, seigneur de Buisson, mort sans enfans de *Marie* de Couci, dame de Droisi; *Robert*, seigneur de Doui, mort à la bataille d'Azincourt, en 1415. laissant de *Marie* de Paci, dame de Bri-sur-Marne, fille de *Nicolas*, seigneur de Bri, & d'*Isabeau* de Valleri, qu'il avoit épousée en 1388. pour fils unique *Robert* de Châtillon, seigneur de Doui & de Bri-sur-Marne, mort sans posterité de *Gerarde* Bureau, fille de *Gaspard* Bureau, maître de l'artillerie. Les autres enfans de GAUCHER de Châtillon, seigneur de Dours, furent, *Philippe*, abbé de saint Corneille de Compiegne, massacré à Paris avec le connétable d'Armagnac en 1418; *Louis*, abbé de saint Maur des Fossés; *Hugues*, abbé de saint Vincent de Laon, & de Beaulieu en Argonne; *Beatrix*, mariée 1°. à *Jean* d'Offignies: 2°. à *Colart* de Tanques, maître de l'écurie du roi; *Isabeau*, abbesse de Notre-Dame de Soissons en 1412; & *Marie* de Châtillon religieuse en la même abbaye.

XII. JEAN de Châtillon, seigneur de Dours, de saint Hillier, de Souvain, de Joncheri, &c. suivit le roi Charles VI. en son voyage de Flandres en 1382. & mourut le 13. Janvier 1397. Il avoit épousé 1°. la dame de Juilli: & 2°. *Beatrix* de Château-Villain, fille de *Robert*, seigneur de Vaucler, & de *Marguerite* Trainel, dont il eut CHARLES, qui suit; *Jacqueline*, dont l'alliance est ignorée; *Beatrix* mariée à *N.* seigneur de Trelon; & *Marie* de Châtillon, alliée à *Jean* de Roye, seigneur de Cangi & de Millancourt.

XIII. CHARLES de Châtillon, seigneur de Dours, saint Hillier, &c. chambellan du duc de Bourgogne, mourut sans laisser de posterité de *Louise* de Mirebel, qu'il avoit épousée le 6. Fevrier 1406.

SEIGNEURS DE BONNEUIL.

XI. JEAN de Châtillon, troisiéme fils de JEAN de Châtillon I. du nom, seigneur de Châtillon, &c. grand maître de France, & d'*Isabeau* de Montmorenci sa seconde femme, fut seigneur de Bonneuil & de Loisi sur Marne; & vivoit en 1378. Il épousa *Isabeau* de Trie, fille de *Renaud*, dit *Billebaut* de Trie, seigneur de Marli, & d'*Isabeau* la Gourlée, dame de Fressines, dont il eut CHARLES, qui suit; *Guillaume*, vivant en 1413; & *Marie* de Châtillon, dame de Loisi en partie, mariée à *Pierre* le Bouteiller, seigneur de Pringi.

XII. CHARLES de Châtillon, seigneur de Bonneuil, vivoit en 1439. & épousa *Jeanne* de saint Gobert, fille de *Geofroi* seigneur de saint Gobert, & de *Jeanne* d'Antoing, Châtelaine de Couci, dont il eut *Jean* de Châtillon II. du nom, seigneur de Bonneuil, Châtelain de Couci, & capitaine de Gonnesse en 1436; & *Guillaume* de Châtillon, chanoine de Rouen en 1449. * *Voyez* Du Chêne, *histoire de la maison de Châtillon*. D'Auteuil, *histoire des ministres d'état*. Hist. de France, *dans les vies de Philippe* le Bel. Louis Hutin, &c. Le P. Anselme, *hist. des grands officiers*.

CHATILLON, (maison,) *cherchez* COLIGNI.

CHATILLON (le comte de) poëte, *cherchez* CASTIGLIONI. (Baltasar)

CHATRE (la) est un grand bourg de Berri, sur la riviere d'Indre, entre Saint Severe & Château Roux, vers les frontieres de la marche. Il a donné son nom à la famille de LA CHATRE, considerable dès le XII. siecle.

CHATRE (la) est le nom d'une famille illustre, qui a produit deux maréchaux de France.

I. PHILIPPE de la Châtre, seigneur de Besigni, chambellan du comte d'Anjou, étoit mort en 1360. ayant eu de *Marie* de Vaneci sa femme, GUILLAUME qui suit; & *Jean* de la Châtre, qui servoit dans les armées du roi, ès années 1370. & 1380.

II. GUILLAUME de la Châtre, chevalier seigneur de Besigni, conseiller & chambellan du comte de Poitiers, fut envoyé vers le duc de Normandie en 1357. & vers le comte de Foix en 1359. avec Bertrand d'Espagne. Il acheta en 1371. la terre de Nançai en Sologne de *Godemar* de Linieres, seigneur de Menetou sur Cher, frere d'*Agnès* de Linieres sa femme, dont il eut JEAN, seigneur de Nançai qui suit; *Guillaume*, seigneur d'Estrechi, vivant en 1417. & *Jeanne* de la Châtre, mariée à *Guillaume* de Crevant, seigneur de Maubranches.

III. JEAN de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, &c. maître d'hôtel & chambellan du duc de Berri en 1397. bailli de Gien en 1409. capitaine du château de Mehun en 1418. épousa *Huguette* de Vaudenai, dont il eut PIERRE, qui suit; *Jean*, prieur de saint Pontian; & *Antoine* de la Châtre, seigneur de la Porcheresse, vivant en 1473.

IV. PIERRE de la Châtre, seigneur de Nançai, &c. maître d'hôtel du duc de Berri, & capitaine de Mehun sur Yeure, vivoit en 1457. Il épousa *Marie* de Roui fille de *Jean*, seigneur de Menetou sur Naon, dont il eut CLAUDE qui

Digitized by Google

qui suit ; & *Jeanne* de la Châtre, mariée en 1453. à *Jean* Savari, seigneur de Lancosine.

V. Claude de la Châtre, seigneur de Nançai & de Besigni, capitaine des gardes du corps du roi, chevalier de l'ordre de saint Michel, servit le roi Louis XI. auquel il s'attacha après la mort du duc de Berri & de Guienne. Il servit le roi Charles VIII. à la conquête du royaume de Naples ; & combattit auprès de sa personne à la journée de Fornoue en 1495. en reconnoissance de ses services, ce prince lui accorda la survivance de sa charge pour son fils aîné. Il épousa *Catherine* de Menou, fille de *Jean*, seigneur de la Ferté-Menou, & de *Jacquette* de Chamborant, dont il eut *Abel* de la Châtre, seigneur de Nançai qui fut pourvû en survivance en 1490. de la charge de capitaine des gardes du corps du roi ; qui servit à la conquête du royaume de Naples ; & à la journée de Fornoue ; & qui mourut sans alliance avant son pere, & Gabriel, qui suit ;

VI. Gabriel de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, la Maison-Fort &c. chambellan & maître d'hôtel du roi, capitaine de ses gardes du corps & de la grosse tour de Bourges, accompagna le roi Louis XII. en ses guerres d'Italie ; fut maître des ceremonies de France, & prevôt de l'ordre de saint Michel. Le roi François I. le choisit comme l'un des plus sages gentilshommes de son royaume, pour être l'un des gouverneurs de ses enfans ; & après avoir servi quatre rois, il mourut le 9. Mars 1538. & fut enterré en l'église cathedrale de Bourges. Il avoit épousé 1°. en 1496. *Marie* de saint Amadour, fille de *Guillaume* seigneur de saint Amadour, & de *Marguerite* de Quebriac : 2°. *Jeanne* Sanglier *dont il n'eut point d'enfans*. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent, Joachim, qui suit ; Claude, *qui a fait la branche des seigneurs de la* Maison-Fort, *rapportée ci-après* ; & *Jeanne* de la Châtre, mariée à *Claude* de Graçai, seigneur de Ternaut.

VII. Joachim de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, Sigonneau, &c. capitaine des gardes du corps du roi, maître des ceremonies de France, prevôt de l'ordre de saint Michel, & maître des eaux & forêts de France au departement d'Orleans, rendit des services considerables au roi François I. qui le pourvût en 1532. du gouvernement des ville & château de Gien, & mourut à Lyon le 21. Septembre 1546. Il avoit épousé *Françoise* Foucher, fille d'*Antoine*, seigneur de Thenie ; & de *Françoise* de Marconnai, dont il eut Gaspard, qui suit ; *Baltazard*, seigneur de Besigni, chevalier de l'ordre du roi, mort sans alliance ; *Jeanne*, alliée à *Gui* de Monceaux, seigneur de Houdan ; & *Melchiore* de la Châtre, mariée à *Pierre* du Pe, seigneur de Tanerre.

VIII. Gaspard de la Châtre, seigneur de Nançai, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de ses gardes du corps, né vers l'an 1539. fut élevé enfant d'honneur du dauphin ; fit ses premieres campagnes en Italie sous le duc de Guise en 1558. & fut blessé au siege de Rouen en 1562. Il donna des preuves de son courage aux batailles de Dreux, de S. Denys, de Jarnac, & de Moncontour ; servit aux sieges de saint Jean d'Angeli, de Chastelleraut, de Poitiers & de la Rochelle ; & mourut le 20. Novembre 1576. d'une blessure qu'il avoit reçûe au combat de Dreux, & qui se rouvrit. Il avoit épousé en Janvier 1570. *Gabrielle* de Batarnai, fille de *René*, comte du Bouchage, & d'*Isabelle* de Savoye-Tende, dont il eut Henri, qui suit ; *Magdelaine*, alliée à *Charles* de Châtillon, seigneur d'Argenton, duquel ayant été separée, elle épousa *Henri*, vicomte de Bordeilles, baron d'Archiac, &c. gouverneur & sénéchal de Perigord, chevalier des ordres du roi ; *Louise*, mariée 1°. à *Louis* de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, gouverneur de Lavaur : 2°. à *Martin* seigneur du Bellai, prince d'Yvetot, chevalier des ordres du roi ; & *Gasparde* de la Châtre, alliée à *Jacques-Auguste* de Thou, baron de Meslai, président au parlement, si fameux par l'histoire qu'il a donnée au public.

IX. Henri de la Châtre, comte de Nançai, &c. maréchal des camps & armées du roi, bailli & capitaine du Château de Gien, épousa 1°. en Juin 1605. *Marie* de la Guesle, fille de *Jacques*, seigneur du Laureau, procureur général au parlement de Paris, & de *Marie* de Rouville, dame de Chars : 2°. *Gasparde* Mitte de Miolans, veuve de *Timoleon* de Beaufort, marquis de Canillac, *dont il n'eut point d'enfans*, & laissa de sa premiere femme Edme, qui suit ;

X. Edme marquis de la Châtre, comte de Nançai, &c. si connu par ses memoires, fut maître de la garde-robe du roi, puis colonel general des Suisses en 1643. dont il se démit huit mois après en faveur du marechal de Bassompierre, qui avoit été depouillé de cette charge ; se signala à la bataille de Nortlinghen en Allemagne, où il demeura prisonnier ; & étoit mort en Decembre 1645. Il avoit épousé en 1632. *Françoise* de Cugnac, dame de Boucart, fille unique de *François* de Cugnac, marquis de Dampierre, & de *Gabrielle* Popillon du Riau, dont il eut Louis, qui suit ; & *Louise-Antoinette-Therese* de la Châtre, mariée à *Louis* de Crevant, duc d'Humieres, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, & grand maître d'artillerie.

XI. Louis de la Châtre, comte de Nançai, dit *le marquis de la Châtre*, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Bayonne, se signala à la levée du siege d'Arras en 1654. & fut tué près de Gigeri en Afrique en Août 1664. Il avoit épousé en 1658. *Charlotte-Louise* de Hardoncourt, dame de Rosieres, fille de *Henri*, seigneur de Rosieres, gouverneur de la ville & citadelle de Marsal, & de *Charlotte-Barbe* d'Ernecourt, dont il eut Louis, qui suit ; *Louis-Claude*, abbé de saint Sever Cap de Gascogne, aumônier du roi, mort le 24. Mai 1699 ; & *Louise-Marguerite* de la Châtre, religieuse aux filles de S. Thomas à Paris.

XII. Louis de la Châtre, comte de Nançai, marquis de la Châtre, lieutenant general des armées du roi, gouverneur de Pequais, a épousé le 13. Mai 1694. *Anne-Charlotte* de Beaumanoir, fille d'*Henri Charles*, marquis de Lavardin, &c. chevalier des ordres du roi, & de *Françoise-Paule-Charlotte* d'Albert-Luines sa premiere femme, dont il a entre-autres enfans Louis Charles, qui suit ;

XIII. Louis Charles de la Châtre, comte de Nançai, colonel d'un regiment, a épousé le 13. Février 1713. *Marie Elizabeth* Nicolai, fille de *Jean Aimard*, marquis de Goussainville, premier président de la chambre des comptes, & de *Françoise-Elisabeth* de Lamoignon.

BARONS DE LA MAISON-FORT.

VII. Claude de la Châtre, fils puîné de Gabriel de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, &c. & de *Marie* de S. Amadour, sa premiere femme, fut baron de la Maison-fort, seigneur de S. André, de Sillac, &c. chevalier de l'ordre du roi, & épousa *Anne* Robertet, dame de la Ferté sous Reuilli, veuve de *Claude* d'Estampes, seigneur de la Ferté-Nabert & fille de *Simon* Robertet, seigneur d'Alluye, secretaire d'état, & de *Michelle* Gaillard, dont il eut Claude, qui suit ; *Jacques*, seigneur de Sillac, capitaine des gardes du duc d'Anjou, tué à la rencontre de Messignac le 25. Octobre 1568 ; *Anne*, mariée 1°. à *François* de l'Hôpital, seigneur de Vitri, chevalier de l'ordre du roi : 2°. à *François* de Vievre, seigneur de Launai, gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Rhetelois ; *Michelle*, alliée en 1559. à *Jean* de Menou VI. du nom, seigneur de Boussai ; *Blanche*, religieuse ; *Jacqueline*, mariée à *Guillaume* Pot, seigneur de Rhodes, prevôt & grand maître des cérémonies de France & des ordres du roi ; & *Marie* de la Châtre, alliée à *Guillaume* de l'Aubespine, seigneur de Châteauneuf, chancelier des ordres du roi.

VIII. Claude de la Châtre baron de la Maison-Fort, &c. maréchal de France, *dont il sera parlé ci-après dans un article separé*, épousa en 1564. *Jeanne* Chabot, fille de *Gui*, seigneur de Jarnac, & de *Louise* de Pisseleu, dont il eut Louis, qui suit ; *Anne*, abbesse de Faremoutier ; *Marie*, alliée à *Charles* de Balzac, seigneur de Marcoussis, baron d'Entragues, gouverneur d'Orleans ; *Jeanne* mariée à *Gilbert* de S. Chamant, seigneur de Lignerac ; *Marguerite*, premiere femme de *Henri* de Senneterre, marquis de la Ferté-Nabert, chevalier des ordres du roi ; *Françoise*, abbesse de Faremoutier, morte en 1643 ; & *Louise* de la Châtre seconde femme d'*Antoine* de la Grange, seigneur d'Arquien, gouverneur de Metz & de Calais.

IX. Louis de la Châtre, baron de la Maison-Fort, &c. che-

Digitized by Google

valier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, servit le roi Henri IV. en ses guerres; succeda à son pere au gouvernement de Berri, dont il se demit en 1616. reçut la même année le bâton de maréchal de France, & mourut en Octobre 1630. Il avoit épousé 1°. *Urbaine* de Montafié, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Elizabeth* d'Estampes, fille de *Jean*, seigneur de Valencei, morte le 14. Septembre 1654. dont il eut pour fille unique *Louise-Henriette* de la Châtre, dame de la Maison-Fort, mariée 1°. à *François* de Valois comte d'Alez: 2°. à *François* de Crussol, dont elle fut separée: 3°. à *Claude* Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des ceremonies de France.* De Thou, *hist.* Davila. Pierre Matthieu. Godefroi. Le P. Anselme. Sainte-Marthe. Du Chêne. Morin, *hist. de Gâtinois.* Thomas de la Thaumassiere, *hist. de Berri*, &c.

CHATRE, (Claude de la) maréchal de France, chevalier des ordres du roi, & gouverneur de Berri, & d'Orleans, s'éleva par son courage à ces grands emplois. Le connétable de Montmorenci, auprès duquel il avoit été page, le favorisa dans toutes les occasions. La Châtre se trouva à la bataille de Dreux en 1562. au combat d'Arnai le-Duc en 1570. & à la prise de Sancerre en 1573. depuis, il fut envoyé en Angleterre en 1575. & trois ans après il suivit le duc d'Alençon dans les Païs-Bas. En 1588. il fut fait chevalier des ordres par le roi Henri III. & quelque-tems après s'étant jetté dans le parti de la ligue, il se saisit du Berri. Depuis ayant fait son accommodement avec le roi Henri IV. il lui remit les villes de Bourges & d'Orleans; & ce monarque lui assura en 1594. la dignité de maréchal de France, que le duc de Guise lui avoit procurée. En 1610. il fut lieutenant general de l'armée envoyée dans le païs de Juliers; fit la fonction de connetable au sacre du roi Louis XIII. & mourut le dix-huit Decembre de l'an 1614. âgé de 78. ans.

CHATRE (Pierre de la) archevêque de Bourges, qui étoit de la maison des anciens seigneurs de la Châtre en Berri, & neveu ou cousin d'Aimeric de la Châtre, qui fut cardinal. Il avoit été disciple d'Alberic archevêque de Bourges, & fut élû vers l'an 1141. pour remplir sa place. Le pape Innocent II. approuva cette élection, qu'il souhaitoit extrêmement, pour faire plaisir à Aimeric de la Châtre son chancelier; mais le roi Louis *le jeune* VII. du nom, s'y opposa formellement. Cette affaire auroit eu des suites plus fâcheuses qu'elle n'eut, si S. Bernard ne l'eût terminée. Le roi reçut en grace ce prélat, qui lui donna dans toutes les occasions des marques de son zele & de sa fidelité. Nous avons quelques lettres de Pierre de la Châtre à ce roi & à l'abbé Suger, qu'André du Chêne a publiées dans le IV. volume des auteurs de l'histoire de France. Le nom de ce prélat s'est encore conservé avec éloge, dans les epitres des papes Eugene III. Adrien IV. & Alexandre III. dans celles de S. Bernard & de Pierre de Clugni; & dans les auteurs des chroniques de son tems. Il fit de grands biens à son église, & mourut en 1171. On voit son tombeau dans la métropole de Bourges, avec son épitaphe. *Saint Bernard, *ep. 219.* Pierre le Venerable, *l. 4. ep. 3.* Robert du Mont, *in sup. Sigeb.* Papire Masson, *l. 3. annal. Franc.* Guillaume de Nangis, *in chron.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Jean Chenu, La Thumassiere *hist. de Berri*, *p. 301.* &c.

CHATRES, bourg de l'isle de France, situé dans le Hurepois, sur la riviere d'Orge, à cinq lieues de Paris du côté du midi. * *Cartes geographiques.*

CHATRI, (Colombe) femme d'un tailleur d'habits de la ville de Sens en Bourgogne, vivoit du tems d'Henri III. roi de France. Cette femme, vingt ans après son mariage, eut toutes les marques d'une veritable grossesse, & au bout de quelques mois elle sentit de très-grandes douleurs, qui paroissoient être des dispositions à un accouchement, mais on ne put la delivrer: de sorte qu'elle demeura trois ans dans cet état. Enfin ses douleurs s'appaiserent; mais l'enflure dura toûjours, & elle fut incommodée de ce fardeau près de vingt-quatre ans. Après sa mort, qui arriva à la soixante-huitiéme année de son âge, son mari la fit ouvrir, & on trouva le corps d'une petite fille tout formé, mais petrifié. Un effet si extraordinaire dans la nature occupa long-tems l'esprit des medecins, pour en chercher la cause; & d'Alibour, alors medecin de la ville de Sens, & puis premier medecin du roi Henri IV. ayant redigé cette histoire par écrit, comme témoin oculaire, fit une dissertation sur ce sujet. * Pâquier, *recherches de France l. 6.*

CHATTAS, nation sauvage entre le Missicipi & la Caroline. On les appelle communément têtes plattes, aussi-bien que quelques autres peuples de ces contrées; parce qu'effectivement les femmes applatissent un peu le haut de la tête de leurs enfans quand ils sont fort petits. * *Memoires de la Louisiane.*

CHATTE, ou CHASTELLE SUR MOSELLE, petite ville de Lorraine, est sur la Moselle, entre Epinal & Charmes, à deux lieues de celle-ci, & à trois de celle-là. * *Cartes geographiq.*

CHATZAN, ville des Indes dans les états du grand Mogol & dans le royaume de Hajacan, entre Candahar, & le fleuve Indus. Cette ville n'est pas éloignée du confluent de Beha & du Nilab, qui se jettent ensuite dans l'Indus. * Sanson. Baudrand.

CHAVAGNAC ou CHAVAIGNAC, ancienne famille d'Auvergne, qui porte le nom d'une terre & d'un vieux château démoli sous le regne de Louis XIII. terre qui a été dans leur maison depuis plus de quatre cens ans. Le roi Charles VIII. donna le gouvernement du Limousin à MAURICE de Chavagnac, qui suivit le roi dans son expedition au royaume de Naples. Chavagnac retourna une seconde fois à Naples. Il y fut assiegé avec la noblesse françoise, qui s'y étoit retirée, par Consalve, surnommé par les Espagnols, *le grand capitaine.* Ce fut à ce siege que Pierre de Navarre mit en usage les mines qu'il venoit d'inventer: elles firent un effet si prodigieux, qu'elles enleverent tous les boulevarts qui couvroient la garnison. Enfin après une résistance des plus vigoureuses, la place fut emportée d'assaut, & Maurice y fut tué les armes à la main.

Il eut de *Jeanne* de la Rochefoucaud sa femme, un fils qui épousa *Henriette* de Biron. Celui-ci fut pere de CHRISTOPHLE de Chavagnac, à qui Henri IV. pour lors roi de Navarre, fit remettre le gouvernement de la ville d'Issoire, place importante dans la basse Auvergne. Il en soûtint le siége en 1577. contre le duc d'Alençon, frere du roi Henri III. lequel ayant pris cette place, rendit justice à la valeur & à la prudence du gouverneur. *Christophle* eut de *Françoise* de Duras un fils nommé JOSUE', qui épousa *Gillette* de Nogerat de Cauvisson. Celui-ci fut long-tems dans le parti des Prétendus Réformés, eut le commandement de leurs troupes, avec le gouvernement de Castres & de quelques autres places. Il avoit un frere nommé *Aimard* de Chavagnac, docteur en theologie, comte & doyen de Brioude, & curé de la paroisse de saint Sulpice à Paris, qui procura sa conversion; il laissa deux fils, FRANÇOIS & GASPARD.

FRANÇOIS, après avoir servi en Catalogne en qualité de general de bataille & de maréchal de camp, fut fait ensuite lieutenant general. Il épousa 1°. *Charlotte* d'Eclimu, dont il eut entr'autres enfans CLAUDE-FERDINAND, l'aîné, qui épousa *Jeanne* de Beaufort-Montboissier-Canillac, dont il a eu une fille: 2°. *Anne* du Bos, dont il eut deux fils, ANNE, qui après plusieurs campagnes qu'il a faites dans la gendarmerie en qualité de cornette des chevaulegers d'Orleans, a été obligé par ses infirmités de quitter le service. Il a épousé *Catherine* de Charpin de Genetine, fille d'*Hector* Charpin, seigneur de la Forêt des Halles, & de *Louise* de Villars, dont il n'a qu'une fille; HENRI, second fils de *François*, & de *Louise* du Bos, après diverses expeditions qu'il a faites sur mer en qualité de capitaine des vaisseaux du roi, a été fait chevalier de saint Louis, & commandant des gardes-marines de la compagnie de Rochefort. Il a épousé *Louise* Desnots, fille de *Gilles* Desnots, seigneur de Champmeslin, ancien capitaine des vaisseaux du roi, & frere de *Louis* Desnots, mort lieutenant general, & commandant pour le roi dans l'Amerique, & de *Julienne* de Cintré, fille du seigneur de Cintré, commandant de Brest.

GASPARD, fils de JOSUE' & frere de FRANÇOIS, après avoir servi en FRANCE en qualité de maréchal de camp, fut obligé de se retirer en Espagne, d'où il passa à la cour de Vienne, où il servit long-tems en qualité de lieutenant general des ar-

Digitized by Google

mées impériales. Après la paix de Nimegue il revint en France, & on a donné des mémoires au public sous son nom. Il n'a point laissé d'enfans.* De Thou, *hist. l. 63*. Mezerai, *hist. Henri III.* Varillas, *histoire de Louis XII.* Maimbourg, *histoire de la ligue.*

CHAVANCI, bourg du Luxembourg, une des provinces des Païs-Bas, est vers les confins de la Lorraine sur le Chiers, entre Montmedi & la Ferté, environ à une lieue de l'une & de l'autre. Il y a château de même nom, à un quart de lieue du bourg, & une seigneurie qui en dépend. * Mati, *diction.*

CHAVARIGTES, secte de Mahometans, opposée à celle des Schiites. Ils nient que Dieu ait jamais envoyé aucun prophéte qui fût infaillible, & qui eût le pouvoir d'établir une nouvelle loi parmi les hommes: & ils prétendent que si quelque jour cet office de prophéte devient nécessaire, il ne peut être attaché à une seule race, tout homme juste & fidele étant capable d'être élevé à cette dignité. *Charagi* en arabe signifie *rebelle* ou *hérétique*, & le pluriel est *Chavarig*. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CHAUCER (Geofroi) natif de Woodstock en Angleterre, dans le XIV. siecle, fut surnommé l'*Homere Anglois*, à cause de ses poësies. Il donna au public divers ouvrages de sa façon, dont on pourra voir le dénombrement dans Leland, Pitseus, Gesner, &c. Chaucer, outre la poësie, sçavoit les mathématiques & les belles lettres. Ses ouvrages anglois ont été imprimés à Londres l'an 1561. Il mourut en 1400. & en 1555. on rétablit son tombeau, qui est à Westminster.* Gesner, *in biblioth.* Leland, Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Camden, &c.

CHAUDEGRI, *cherchez* BISNAGAR.

CHAUDIERE (le lac de la) qu'on appelle aussi le *Lac des eaux salées*, ou le *Lac des eaux de mer*, lac du Canada dans l'Amerique septentrionale. Il est dans la partie occidentale de ce païs, entre le lac d'Erie & celui de Caregnondi. Sa figure, qui est ronde, lui a fait donner le nom de *Lac de la Chaudiere*. Il a environ douze lieues de diametre. * Mati, *diction.*

CHAVES, *cherchez* CHIAVES.

CHAVIGNI, *cherchez* BOUTHILLIER.

CHAUL, ville de la presqu'isle de l'Inde deçà le Gange. Elle est dans le royaume de Decan, aux confins de celui de Guzarate, & à quarante lieues de Surate, du côté du midi. Cette ville appartient aux Portugais; elle a un bon port à l'embouchure de la riviere de Gate. Elle est fort marchande, fortifiée & défendue par la citadelle de Morron. Quelques geographes y mettent l'ancienne *Gamane*, & d'autres l'ancienne *Musyris*, ville de l'Inde, deça le Gange. Mais il y en a qui placent ailleurs ces deux villes, la premiere à Doman, & la derniere à Calecut. Il n'y a en tout cela aucune certitude. * Baudrand.

CHAULNES (duc de) *cherchez* AILLI & ALBERT.

CHAUME, village avec une abbaye, est dans le duché de Retz, dans la petite Bretagne, sur la riviere de Tenu, à un quart de lieue au-dessous de Machecou, & à une lieue des confins du Poitou. * Mati, *diction.*

CHAUMEJAN (Blaise de) premier marquis de Fourille, maréchal de camp, &c. étoit fils de Gilbert, & fut dès l'an 1587. capitaine du régiment de Picardie. En 1592. il eut la commission de mestre de camp d'un regiment d'infanterie, & deux ans après il fut capitaine d'une compagnie du régiment des gardes. Ce fut en sa faveur que le roi Henri *le Grand* érigea la terre de Fourille en marquisat en 1610. Louis XIII. lui donna en 1617. le brevet de maréchal de camp. Il fut tué au siége de Montauban l'an 1621. Le maréchal de Bassompiere en parle avantageusement dans ses mémoires.* Le chevalier l'Hermite Souliers, *histoire de la noblesse de Touraine.*

CHAUMEJAN (Michel de) marquis de Fourille, & fils de *Blaise*, ayant été nourri enfant d'honneur du roi Louis XIII. fut capitaine au regiment des gardes l'an 1617. & servit dans toutes les guerres, contre les Religionnaires. Il se trouva au siége de Montauban, où son pere fut tué, & il passa ensuite dans l'isle de Ré, où il se distingua dans le combat que l'on donna aux Anglois. En 1631. dans les premieres guerres d'Italie, il fut commandé pour mener les enfans perdus des gardes à l'attaque des lignes de Casal, lorsque la paix se fit les deux armées étant en présence. Depuis il fut fait gouverneur de Vresol, & pourvû en 1632. de la charge de grand maréchal des logis du roi. Cette même année il fut fait conseiller d'état; & l'année suivante le roi étant au camp de Nanci, lui donna ordre de lever une compagnie de chevau-legers. Il passa à la tête de cette compagnie au secours d'Hidelberg en Allemagne, lorsqu'en 1634. l'armée de France traversa le Rhin sur la glace. Il se trouva aussi à la bataille d'Aven; & cherchant par tout les occasions de signaler sa valeur, il passa de-là en Hollande, & puis revint en Picardie au siége & à la prise de Corbie. Dans le temps de la retraite du comte de Soissons à Sedan, le marquis de Fourille commanda pour le service de sa majesté dans les provinces de Touraine. Il mourut à Paris dans le palais royal l'an 1644. * Le chevalier l'Hermite Souliers, *histoire de la noblesse de Touraine.*

CHAUMONT, ville de France en Champagne, capitale & bailliage du Bassigui, est située sur une colline, près de la Marne, entre Langres & Châlons. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg fortifié d'un château, qui a eu des seigneurs particuliers, jusqu'à ce qu'il fut uni au comté de Champagne. Trois de nos rois, Louis XII. François I. & Henri II. ont aggrandi & fortifié de tours cette ville, qui est agréable & assez grande. Elle est à cinq lieues de Langres au septentrion, & autant de Bar-sur-Aube à l'orient. * Du-Chêne, *du pais de Champagne, chap. 2.*

CHAUMONT, en Vexin, petite ville de France, dans cette partie de l'isle de France, dite *le Vexin François*, est sur une colline près de Gisors, & a donné son nom à la maison de Chaumont, dont l'on rapporte ici la posterité depuis

I. ROBERT I. du nom, dit l'*Eloquent*, seigneur de Chaumont en Vexin, & vidame en partie de Gerberoi en Beauvoisis, qui tomba de cheval au retour d'une course qu'il avoit faite en Normandie, & se rompit le col, accablé de la pesanteur de ses armes. On tient qu'il eut pour enfans OTMOND, qui suit; *Gasce*, qui fit *la branche des seigneurs de* Poissi; & *Robert*, qui fit celle *des vidames de* GERBEROI, *dont ils prirent le nom.*

II. OTMOND I. du nom seigneur de Chaumont, fit la guerre aux Anglois, & fut fait prisonnier à la bataille de Breninville l'an 1119. Sur la fin de ses jours il se rendit religieux en l'abbaye de saint Germer de Flaix, comme il paroît par des titres de cette abbaye, qui lui donne pour fils GUILLAUME, qui suit; & *Otmond* de Chaumont, mort avant son pere sans enfans de la fille de *Nicolas*, seigneur de Guitri.

III GUILLAUME I. du nom, seigneur de Chaumont & de Guitri, fut prisonnier des Anglois en 1119. lors de l'entreprise qu'il fit sur Tillieres, & vivoit encore en 1137. qu'Etienne, roi d'Angleterre, prit & fit raser son château de Guitri. Ses enfans furent OTMOND II. du nom, qui suit; *Gautier*, dont il est parlé dans les épîtres de saint Bernard; & *Philippe* de Chaumont, chanoine de Rouen.

IV. OTMOND II. du nom, seigneur de Chaumont & de Guitri, prit les armes avec son pere en 1137. contre Etienne roi d'Angleterre, pour venger la ruine du château de Guitri, & fut pere, selon quelques-uns, de ROBERT II. qui suit.

V. ROBERT II. du nom, seigneur de Chaumont, de Guitri & de saint Cler, dit *le Roux*, vivoit en 1179. & fut pere de GUILLAUME II. du nom, qui suit; & d'*Amauri* de Chaumont, seigneur de saint Cler, dont la posterité prit le nom.

VI. GUILLAUME II. du nom, seigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, mourut avant l'an 1237. ayant eu de *Mathilde*, sa femme, GUILLAUME III. du nom qui suit; *Otmond*; *Robert*, religieux à saint Vandrille; *Gui*, & *N.* de Chaumont, mariée à *Jean*, seigneur de Vaumain, chevalier.

VII. GUILLAUME III. du nom, seigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, laissa de *Jeanne*, sa femme MATTHIEU I. qui suit; *Simon*; *Renaud*, chevalier, puis prêtre, vivant en 1281; *Gautier*, clerc en 1270; & *Jean* de Chaumont, religieux en l'abbaye de Mortemer.

VIII. MATTHIEU I. du nom, seigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, vivoit en 1270. & eut de *Petronille*, sa

Digitized by Google

Ermine, *Guillaume*, mort sans alliance; RENAUD, qui suit; & *Mathilde* de Chaumont, alliée à *Robert* de Bethencourt.

IX. RENAUD seigneur de Chaumont & de Guitri, chevalier, mentionné dans des lettres du roi de l'an 1294. pour la réunion de Chaumont & de Gisors, eut pour fils MATTHIEU II. du nom, qui suit.

X. MATTHIEU de Chaumont II. du nom, seigneur de Guitri, vivoit en 1316. & fut pere de RENAUD II. qui suit.

XI. RENAUD de Chaumont II. du nom, seigneur de Guitri, vivoit en 1359. & épousa *Jeanne* de Beaumont, dame de Boissi-le-Bois, fille de *Pierre*, seigneur de Boissi, & de *Jacqueline* le Bouteillier de Senlis, dont il eut RICHARD, qui suit.

XII. RICHARD de Chaumont, seigneur de Guitri, conseiller & chambellan du roi Charles VI. qu'il suivit au siége de Bourbourg, mourut en 1390. ayant eu de *Jeanne* de Fours sa femme, GUILLAUME IV. qui suit.

XIII. GUILLAUME de Chaumont IV. du nom, dit *Lyonnel*, seigneur de Guitri, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VI. qu'il accompagna en Flandres en 1386. vivoit en 1402. Il épousa le 22. Decembre 1384. *Robine*, fille de *Gerard* de Montagu, chambellan du roi, & de *Biette* Cassinel, dont il eut GUILLAUME V. qui suit; *Louis*, seigneur de Boissi & de Bois-garnier, trésorier de S. Martin de Tours, mort en 1462; *Jean*, qui vivoit en 1445; *Charles*; *Jeanne*, dame du Coudrai, mariée en 1408. à *Robert* de la Heuze, dit *le Baudrand*, prevôt de Paris; *Marguerite*, alliée en 1408. à *Louis* d'Orgessin, seigneur de sainte Mesme, chambellan du roi; *Isabelle*, qui épousa *Jean*, sire & ber d'Auxi; & *Jacqueline* de Chaumont, mariée à *Gasce*, sire de Bouconvilliers, conseiller chambellan du roi.

XIV. GUILLAUME de Chaumont V. du nom, seigneur de Guitri, Rigni-le-Feron, Boissi-les-Bois, Bois-garnier, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VI. qui le fit capitaine de cent hommes en 1413. & capitaine de Sens & d'Auxerre en 1417. S'étant depuis attaché au parti du dauphin, alors régent du royaume, ce prince le fit maître enquêteur, & general réformateur des eaux & forêts de France, par lettres du 20. Septembre 1418. & lui donna au mois de Fevrier de la même année le comté de Chaumont, dont il lui accorda de nouvelles lettres le 3. Juin 1424. étant parvenu à la couronne. Il continua de rendre ses services à ce prince, se trouva en 1428. au siége, d'Orleans, à son sacre en 1429. & en plusieurs autres occasions jusqu'en 1439. & mourut en 1445. Il avoit épousé par contrat du 16. Juin 1408. *Jeanne* de Mello, dame de Rigni-le-Feron & de Chassenai, fille de Draci, seigneur de Rigni, &c. & de *Jeanne* de Planci, dont il eut *Charles*, seigneur de Chaumont, mort au combat de Verneuil en 1423; ANTOINE, qui suit; & *Jeanne* de Chaumont, mariée à *Jean* de Chandes, seigneur de Vaux.

XV. ANTOINE de Chaumont, seigneur de Guitri, Rigni-le-Feron, Chacenai, &c. vivoit en 1476. & épousa *Jeanne* Martel, dame de Bacqueville & de Bellestre, fille de *Jean*, dit *Bureau*, seigneur de Bacqueville, & de *Jeanne* de Joui, morte le 12. Avril 1472. dont il eut JULIEN, qui suit; GUILLAUME, qui fit *la branche des seigneurs de* RIGNI-LE-FERON, *rapportée ci-après*; & *Catherine* de Chaumont, mariée le 6. Fevrier 1471. à *Jean* de Vaussine, seigneur de la Riviere-Bourdet.

XVI. JULIEN de Chaumont, seigneur de Guitri, Boissi, Bertícheres, &c. mort avant l'an 1516. avoit épousé *Helene* du Fai, fille de *Gilles*, seigneur de Châteaurouge, chambellan du roi, & de *Jeanne* de Lanvin de Blerencourt, morte avant l'an 1506. dont il eut GILLES, qui suit; *Guillaume*, qui fit *la branche des seigneurs de* GUITRI & *de* BERTICHERES, *rapportée ci-après*; *Louise*, mariée à *Georges*, seigneur de Fours; *Marguerite*, allié le 3. Mai 1506. à *Martin* de Châtillon, seigneur de Lihus; *Antoinette*, qui épousa en 1494. *Philippe* de Gaudechart, seigneur de Bachevilliers; *Catherine*, mariée à *Antoine* de saint Saufflieu, seigneur d'Erqueri en Beauvoisis; & *Guillemette* de Chaumont, alliée à *Antoine* le Tiran, seigneur de Villiers en partie, & d'Hebecourt.

XVII. GILLES de Chaumont, seigneur de Boissi, Bellestre, &c. épousa en 1509. *Isabeau* de Poissi, fille de *Jean*, seigneur de Goui, & de *Marguerite* Daniel, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Louis*; *Guillaume*, & *Nicolas* de Chaumont, morts sans alliance.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, seigneur de Boissi, de Bellestre, &c. épousa le 24. Fevrier 1548. *Philippe* d'Isques, fille de *Louis*, seigneur d'Omerville, & de *Marguerite* Petreaux, dont il eut *Charles*, seigneur de Boissi, mort sans posterité; GILLES II. du nom, qui suit; & *Françoise* de Chaumont, mariée 1°. à *Jean* de Biville, seigneur de saint Lucien: 2°. à *Antoine* de Belin.

XIX. GILLES de Chaumont, II. du nom, seigneur de Bellestre, épousa *Anne* de Fouquesolles, fille de *Jacques* seigneur de Fouquesolles & d'Andrehan, senéchal du Boulenois, & de *Magdeleine* du Biez, dont il eut PIERRE, qui suit; *Guillaume*; *Judith*, mariée 1°. à *Adrian* de Presteval, seigneur de Chambrai: 2°. à *Charles* d'Aubourg, seigneur de Porcheux; *Susanne* de Chaumont, alliée à *Annibal* de la Rue, seigneur de Bernardpré & du Pui; & autres enfans.

XX. PIERRE de Chaumont, seigneur de Bellestre, mourut sans enfans de *Marie* du Caurel, fille de *Jean*, seigneur de Taigni-lès-Amiens, & de *Marguerite* de Saint-Blimont.

SEIGNEURS DE GUITRI ET DE BERTICHERES.

XVII. GUILLAUME de Chaumont, second fils de JULIEN, seigneur de Guitri, &c. & de *Helene* du Fai, fut seigneur de Guitri & de Berticheres, & épousa par contrat du 9. Juillet 1512. *Adrienne* de l'Isle, dame d'Athieules, fille d'*Yves*, seigneur d'Andrezi, & de *Jacqueline* du Tartre, dont il eut ANTOINE, qui suit; LOUIS, *qui a fait la branche des seigneurs d'*ATHIEULES, *rapportée ci-après*; *Françoise*, mariée par contrat du 9. Octobre 1531. à *Gilles* d'Etcamcourt, seigneur de Cauville & de Recusson en Caux; & *Jeanne* de Chaumont, religieuse à Gomer-Fontaine.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, seigneur de Guitri & de Berticheres, mort en 1582. avoit épousé le 3. Fevrier 1544. *Jeanne* d'Assi, fille de *Jacques*, seigneur de Chantelou, capitaine de la legion de Normandie, & de *Jeanne* de Vançai, dont il eut 1. JEAN, qui suit; 2. *Antoine*, seigneur de Pressigni, qui de *Susanne* de la Fayette-Saint-Romain, veuve de *Pierre* des Friches, seigneur de Brasseuse, &c. & fille de *Claude*, baron de Saint-Romain, Masiliers, &c. & de *Marie* de Suse, dame de la Versine, sa premiere femme, qu'il avoit épousée avant l'an 1584. eut pour fille unique, *Susanne* de Chaumont, dame de Pressigni, morte sans alliance; 3. ABDIAS, *qui a fait la branche des seigneurs d'*ORBEC, *rapportée ci-après*; *Marie*, alliée à *Charles* de la Montagne, seigneur de Cuville, gouverneur de Corbeil; & *Magdelaine* de Chaumont, qui épousa *Gobertin* de Chelandre, seigneur de Chaumont.

XIX. JEAN de Chaumont, seigneur de Guitri, chevalier de l'ordre du roi, épousa le 11. Août 1567. *Anne* de Champrond, dame de Villecoi, fille de *Michel* de Champrond, dont il eut *Jean*; *Charles*; & *Henri*, successivement seigneurs de Guitri, morts sans alliance; *Anne*, mariée à *Jacques* Carbonel, seigneur de Chassegai; *Marie*, alliée à *N.* de Montel, seigneur d'Eraines; & *Jeanne* de Chaumont, qui épousa *Paul* du Duc, seigneur de la Ganterie.

XX. PHILIPPE de Chaumont, seigneur de Guitri, &c. maréchal des camps & armées du roi, mourut des blessûres qu'il reçut au combat de Poligni en 1638. laissant de *Guionne* de Bouquetot, fille de *Jean*, seigneur du Breuil, & d'*Esther*, barone d'Orbee, GUI, qui suit; & *Gedeon* de Chaumont, mort jeune.

XXI. GUI de Chaumont, marquis de Guitri, grand-maître de la garderobe du roi, fut tué au passage du Rhin près de Tholuys le 12. Juin 1672. sans avoir été marié.

SEIGNEURS DE BERTICHERES ET D'ORBEC.

XIX. ABDIAS de Chaumont, troisiéme fils d'ANTOINE, seigneur de Guitri, & de *Jeanne* d'Assi, fut seigneur de Berticheres, & gouverneur d'Aigues-Mortes. Il épousa *Magdelaine* du Pleix, dame de Lecques, fille d'*Antoine*, baron de Lecques, aussi gouverneur d'Aigues-Mortes, & de *Françoise* de Berard, dont il eut HENRI, qui suit; *Anne*, mariée à *Jean* de Gregoire des Gardies, seigneur de S. André, gouverneur de Montpellier; *Françoise*, morte sans alliance; *Jeanne*, alliée à *Bernard* de Tremollet, seigneur de Mormoyrac; *Mar-*

Digitized by Google

guerite, mariée avec *N.* Americ, conseiller à Nismes; *Magdelaine*, qui épousa en 1635. *Pierre* de Conti, seigneur d'Argicourt & de la Motte; *Gabrielle*; & *Marthe* de Chaumont.

XX. Henri de Chaumont, baron de Lecques & de Bourdon, maréchal des camps & armées du roi, épousa *Louise* de Bouquetot, dame d'Orbec & de Bienfaite, fille puînée de *Jean*, seigneur du Breuil, & d'*Esther* dame d'Orbec, dont il eut Gui, qui suit; *Louis*, lieutenant de chevaux legers, mort sans alliance; *François*, baron de Lecques; *Charles*, mort sans alliance; *Louise*, mariée à *Gedeon* de Refuge, comte de Coëtines; *Esther*, alliée à *Jean* du Merle, seigneur de Blancebuisson; *Marie-Magdelaine*; *Anne*; & *Marthe* de Chaumont, morte sans alliance.

XX. Gui de Chaumont, marquis d'Orbec, seigneur de Guitri, né le 22. Juillet 1641. épousa le 7. Avril 1673. *Jeanne* de Caumont-la-Force, fille de *Pierre*, marquis d'Aymet, & de *Jeanne* de Favas, vicomtesse de Castels, dont il eut Jacques-Antoine, qui suit; *Diane-Charlotte*, mariée en 1705. à *Pierre* de Casteras, seigneur de la Riviere, capitaine de grenadiers au regiment du Rhingrave au service d'Espagne, & depuis colonel d'un regiment d'infanterie au service de France, chevalier de l'ordre de S. Louis, & brigadier des armées du roi; *Louise*, morte en 1699; *Marie-Magdelaine*, & *Judith*, religieuses à la Chaise-Dieu, près Verneuil au Perche; *Jeanne-Charlotte*, morte dans la maison des nouvelles converties de Rouen; & *Jeanne* de Chaumont.

XXII. Jacques-Antoine de Chaumont, marquis de Guitri, né en 1679. & non marié en 1711.

SEIGNEURS D'ATHIEULES.

XVIII. Louis de Chaumont, second fils de Guillaume, seigneur de Guitri, & d'*Adrienne* de l'isle d'Andrezi, dame d'Athieules, fut seigneur d'Athieules, & fut tué à la bataille de S. Denys en 1567. portant le guidon de la compagnie d'ordonnances de Charles de Monmorenci, baron de Damville. Il avoit épousé en 1555. *Magdelaine* de Cenesme, fille de *Jean*, seigneur de Lusarches, & de *Magdelaine* de Goui, dont il eut 1. Louis, qui suit; 2. *Antoine*, seigneur de Boisgarnier, mort au siege de Verneuil, sans enfans de *Françoise* de Boulart, dame de Desnoncourt; 3. *Ezechias-Daniel*; 4. *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Belin, seigneur de Presles; 5. *Judith*, alliée à *Philippe* d'Escannevelle, seigneur de Vaudencourt; 6. *Esther*, qui épousa *Jean-Baptiste* de Gueribalde, seigneur de Breuil; & 7. *Marthe* de Chaumont, alliée au seigneur de la Haye.

XIX. Louis de Chaumont, seigneur d'Athieules, &c. épousa *Isabelle*, fille d'*Alexandre* du Breuil, seigneur de Montaud, gouverneur de Rue, & de *Françoise* de Fouquesolles, dont il eut Alexandre, qui suit; *Charles*, mort jeune; Jean, *qui a fait la branche des seigneurs de* Boisgarnier, *rapportée ci-après*: & *Judith* de Chaumont, mariée en 1611. à *Jacques* d'Estuert, seigneur de Vezines.

XX. Alexandre de Chaumont, seigneur d'Athieules, épousa *Isabelle* du Bois-des-Cours, fille d'*Adrian*, seigneur de Faviers, & de *Marie* de Boulehart, dont il eut Hugues, qui suit; *David*; *Samuel*; *Alexandre*; *Judith*; *Esther*; & *Gabrielle* de Chaumont.

XXI. Hugues de Chaumont, seigneur d'Athieules, de Villeneuve, &c. maréchal des camps & armées du roi, épousa par contrat du 31. Mai 1655. *Magdelaine* de Champagne, veuve de *Charles* de Hannique, seigneur de Benjamin, dont des enfans.

SEIGNEURS DE BOISGARNIER.

XX. Jean de Chaumont, fils puîné de Louis, seigneur d'Athieules, & d'*Isabelle* du Breuil, fut seigneur de Boisgarnier, bibliothecaire du roi Henri IV. conseiller d'état ordinaire, & mourut le 2. Août 1667. âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il avoit épousé par contrat du 6. Fevrier 1614. *Marie* de Bailleul, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, fille de *Nicolas*, seigneur de Vattetot sur la mer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Marie* Habert, & sœur de *Nicolas* de Bailleul, président à mortier, surintendant des finances, & chancelier de la reine, dont il eut *Hugues*, & *Jean*, morts sans alliance; Louis, qui suit; *Paul-Philippe*, abbé de S. Vincent du Bourg, garde de la bibliotheque du Louvre; l'un des quarante de l'académie Françoise, nommé évêque d'Acqs l'an 1671. mort à Paris le 24. Mars 1697; *Marguerite*, alliée à *Jean* du Fai, comte de Maulevrier & de Bosc-chard, seigneur du Tailli, &c. grand bailli de Rouen, morte le 10. Avril 1684; *Marie* de Chaumont, religieuse à la Visitation à saint Denys en France; & *Gabrielle-Isabelle* de Chaumont.

XXI. Louis, dit *le comte de Chaumont*, seigneur de saint Cheron, &c. épousa par contrat du 25. Fevrier 1668. *Claude-Françoise* de Chaumont, veuve de *Charles-Claude* de S. Blaise, baron de Changi, & fille unique d'*Henri* de Chaumont, baron de S. Cheron, capitaine de chevaux-legers, & colonel d'infanterie, & de *Claire* de Hatton.

SEIGNEURS DE RIGNI-LE-FERON ET de CONANTES.

XVI. Guillaume de Chaumont, second fils d'Antoine, seigneur de Guitri, & de *Jeanne* Martel, dame de Bacqueville, fut seigneur de Rigni-le-Feron, &c. & épousa *Marguerite* d'Anglure, dame de Conantes, fille de *Guillaume* seigneur d'Anglure, avoué de Therouanne, & de *Jeanne* de Vergi, dont il eut Galeas, qui suit; Jacques, *qui a fait la branche des seigneurs d'*Esguilli *& de* S. Cheron, *rapportée ci-après*: *Jacqueline*, mariée à *Jean* de Baterne, seigneur de la Queue-en-Brie; *Tristane*, religieuse à Provins; & *Bernard* de Chaumont, seigneur de Conantes, qui épousa *Nicolle* de Melun, dame du Bignon en partie, dont il eut *Nicolas*, seigneur de Conantes, vivant en 1561; *Jean*, dont sont descendus les seigneurs du Vernoi, près Brai-sur-Seine; *Claude*, seigneur du Bignon en partie; *Pierre*, religieux; *Aymée*, mariée, 1°. à *André* de Buffevant: 2°. à *Nicolas* de S. Pont; *Marguerite*, alliée à *Charles* de Montberon, seigneur de la Riviere; & *Jacqueline* de Chaumont, qui épousa *Jacques* de Jarris, seigneur de Motheux.

XVII. Galeas de Chaumont, seigneur de Rigni-le-Feron & de Coursan, laissa de *Gauchere* de Brouillart sa femme, *Aymée*, dame de Regni-le-Feron, mariée à *Louis* du Roux, seigneur de Sigi; *Jeanne*, alliée à *Claude*, seigneur de Prouville; *Paule*, qui épousa *Artus* d'Assigni, seigneur du Fort; & *Antoinette* de Chaumont, religieuse à Provins.

SEIGNEURS D'ESGUILLI.

XVII. Jacques de Chaumont, fils puîné de Guillaume, seigneur de Rigni-le-Feron, & de *Marguerite*, d'Anglure, fut chevalier de l'ordre du roi, & eut pour sa part de la succession de son pere, les seigneuries d'Esguilli, & de Chacenai. Il épousa *Mahaud* des Essars, dont il eut Leonard, qui suit; & Antoine de Chaumont, *qui fit la branche des seigneurs de* S. Cheron, *rapportée ci-après*.

XVIII. Leonard de Chaumont, seigneur d'Esguilli, baron de Chacenai, chevalier de l'ordre du roi, épousa *Antoinette* de Lantages, dont il eut Antoine, qui suit; *Jeanne*, mariée à *Joachim* de Chastenai, baron de S. Vincent; & *Mahaud* de Chaumont, alliée à *Henri* de la Tour, seigneur de Jousseau au comté de Bourgogne.

XIX. Antoine de Chaumont, seigneur d'Esguilli, baron de Chacenai, laissa de *Marie* de Foissi un fils unique, mort sans posterité.

SEIGNEURS DE SAINT CHERON, de Courmoncle *& de* Riviers.

XVIII. Antoine de Chaumont, second fils de Jacques de Chaumont, seigneur d'Esguilli, & de *Mahaud* des Essars, fut seigneur de S. Cheron, chevalier de l'ordre du roi, l'un des cens gentilshommes de sa maison, surintendant des maisons & affaires de la reine d'Ecosse, gouverneur de Joinville pour la maison de Guise, & mourut en 1585. Il avoit épousé *Jacqueline* Piedefer, fille d'*Antoine*, seigneur de Champlost, & d'*Hilaire* Raguier, dont il eut 1. Leonard, qui suit; 2. *Jacques*, prieur de Roussi; 3. *Louis*, seigneur de Courmoncle, qui d'*Elisabeth* du Gas, eut un fils seigneur de Courmoncle, qui épousa *Marguerite* de Chambon; 4. *Antoine*, seigneur de Riviers, qui de *Catherine* de Riviers, laissa pour fille unique *Liesse* de Chaumont, mariée à *Antoine* de Chaumont,

Digitized by Google

seigneur de S. Lucien, son cousin; 5. *François*, chevalier de Malte; 6. *Edmée*, alliée en 1583. à *Jean* de Preci, seigneur de la Motte-lez-Poivre; & 7. *Jacqueline* de Chaumont, mariée à *Aimé* de S. Etienne, seigneur de Turgis.

XIX. Leonard de Chaumont, seigneur de S. Cheron, chevalier de l'ordre du roi, l'un de ses gentilshommes servans, & l'un des deux cens gentilhommes de sa maison, capitaine d'infanterie, puis de chevaux legers, gouverneur de Châteauvillain, colonel d'infanterie & chambellan de Charles de Bourbon, comte de Soissons, épousa le 15. Novembre 1583. *Claude* du Mesnil, dame des Piez, fille de *François* du Mesnil, maître d'hôtel de Henri duc de Lorraine, capitaine de Vaucouleurs, & d'*Hilaire* Piedefer, dont il eut Henri, qui suit; & *Antoine* de Chaumont, seigneur de S. Lucien vivant en 1646. qui épousa *Liesse* de Chaumont, sa cousine, fille d'*Antoine*, seigneur de Riviers.

XX. Henri de Chaumont, seigneur de S. Cheron, capitaine de chevaux-legers, puis colonel d'infanterie, épousa le 3. Septembre 1616. *Claude* de Hatton, fille de *Dominique*, seigneur de Dompjulien, conseiller d'état du duc de Lorraine, & de *Claude* de Cornillon, dont il eut, *Henri-Prosper*, mort jeune; *Charles-Chrétien*, *Henri-Antoine*, seigneurs de Saint Cheron, morts sans alliance; & *Claude-Françoise* de Chaumont, dame de S. Cheron, mariée 1°. à *Charles-Claude* de S. Blaise, baron de Changi: 2°. par contrat du 25. Fevrier 1668. à *Louis*, comte de Chaumont, son parent, qui fut seigneur de S. Cheron à cause de sa femme.* *Nobiliaire de Champagne*. Le P. Anselme, *hist. des grands officiers*. Le Laboureur, &c.

CHAUNDULER ou CANDELAIR (Jean) Anglois, a composé dans le XV. siecle quelques ouvrages historiques, dont Vossius, Pitseus, & d'autres ont fait mention. On lui attribue aussi un traité, *De statu naturæ humanæ*, des épîtres, &c. Il vivoit en 1460. & il est différent d'un autre Candelair évêque de Salisburi en 1417.* Vossius, *de hist. Lat. l. 3. c. 9.* Pitseus, *de illust. script. Angl.*

CHAUNI, en latin *Calniacum*, petite ville de France, étoit de l'ancienne Picardie, & est comprise aujourd'hui dans le gouvernement de l'isle de France. Elle est sur la riviere d'Oise, entre Noyon & la Fere. C'est une ville royale avec châtellenie, que le roi Charles VI. confirma en 1411.* Du Pui, *traités du domaine du roi.*

CHAUSSE: plusieurs compagnies qui se formerent à Venise, avant la fin du XV. siecle, eurent le nom de la Chausse commun entre-elles, parce qu'elles étoient destinguées les unes des autres par la couleur de leurs chausses. On met l'institution de ces chevaliers avant la fin du XV. siecle, parce que Gentil Bellini qui a peint quelques chevaliers de la Chausse, mourut l'an 1501. âgé de quatre-vingts ans; mais on n'ose dire, comme ont fait quelques auteurs, que l'ordre de la Bande qu'Alfonse XI. roi de Castille institua en 1332. ait été le modele de celui de la Chausse, qui auroit été institué peu après. Le premier fut un veritable ordre militaire, dont tous les reglemens étoient sages, & propres à faire observer aux gentilshommes les vertus qui les distinguent des autres hommes; le second n'a rien de semblable, & il n'en reste aucun monument ancien. Quelques-uns des chevaliers de la Chausse etoient appellés *Sempiternels*, & Giustiniani a donné leurs reglemens, qui n'etoient propres qu'à jetter les chevaliers dans des dépenses excessives & ruineuses, sans que d'autres que les dames en pussent retirer quelque fruit. Cette compagnie ne fut instituée que l'an 1541. mais dès l'an 1529. il y en avoit une appellée *des Florides*. César Vecellio a donné en 1589. la figure d'un chevalier de la Chausse different des Florides & des Sempiternels, ce qui montre qu'il y avoit encore au moins une troisiéme compagnie de ce nom. On n'a pas meilleure opinion des unes que des autres: tous leurs reglemens ne rouloient que sur l'ordre des festins, des spectacles & des autres occasions de faire éclater son luxe; & l'on ne faisoit point de faute qui ne fût punie par une très-grosse amende au profit de la compagnie. * Giustiniani, *hist. di tutti gli ord. milit.* Menenius, *deliciæ equ. ord.*

CHAUSSURE des anciens. Il est difficile de déterminer le tems & le lieu où on a commencé à porter des chaussures. Le plus ancien de tous les écrivains qui en parle est Moyse, qui dans la Genese, fait dire à Abraham qu'il ne prendroit pas même la courroie des souliers des ennemis qu'il avoit vaincus, ce qui prouve que dès ce tems-là l'usage en etoit commun. La chaussure étoit différente de matiere & de forme. Les anciens la nommoient *Calceamentum*: elle étoit faite d'abord de cuir cru avec tout le poil, qu'on appelloit *Carbatinas crepidas*; mais dans la suite des tems, on préparoit les cuirs, les corroyans & les passans à l'alun, pour les rendre plus propres & moins incommodes. On employoit les cuirs de vaches, de veaux, de cerfs, de chevres, & de maroquin. D'où vient la raillerie que fait Martial d'un homme qui avoit une calote de maroquin, lui disant *qu'il avoit la tête chaussée.*

On se servoit pareillement de l'écorce de l'arbre appellé *papyrus*, dont on faisoit un tissu, comme dit Martianus Capella, *Calceos præterea ex papyro textili subligavit*. Benoit Baudouin, *l. 3. de calceis antiquis*, dit la même chose. Cette sorte de chaussure étoit d'usage particulierement en Egypte; car leurs prêtres en portoient, lorsqu'ils sacrifioient à leurs dieux. On en faisoit aussi de genêt & de jonc, appellés *spartei & junnei calcei*, dont la mode étoit venue des païs étrangers, & que les paysans Espagnols portoient, comme Pline le témoigne. Les Romains en portoient aussi de soye rouge, du moins les empereurs & les premiers magistrats. Il s'en faisoit encore de toile de lin fort blanche, brodés & enrichis de perles & de diamans. Nous voyons dans l'histoire, que l'empereur Antonin, surnommé *le Philosophe*, & ses successeurs, jusques à Constantin en portoient de la sorte. Ils employoient aussi les métaux à faire leur chaussure, comme le fer, l'airain; l'or & l'argent. Empedocle portoit des souliers ou pantoufles d'airain; ce qui le fait apostropher par Lucien dans ses dialogues, *Dieu te gard' maître pantouflier*. Faisant allusion à ce qu'Empedocle voulant faire croire qu'il avoit été enlevé au ciel, se précipita dans le mont Ethna, sans que personne s'en apperçût, croyant par-là cacher au monde ce qu'il étoit devenu; mais le genre de sa mort fut découvert par ses pantoufles d'airain, que les feux du mont Ethna rejetterent.

Les Romains avoient des souliers de fer; mais pour en faire le supplice des Chrétiens durant les persécutions, ils les garnissoient au dedans de gros clouds, qu'ils faisoient rougir au feu, comme on fit à S. Basile martyr, *Ferreas crepidas ignitis clavis confixas calceatus*. Pour revenir aux souliers ordinaires, les Romains en portoient d'or, & d'autres qui étoient seulement dorés. Plaute, dans les bacchides parle d'un homme extrêmement riche, qui portoit des souliers, dont les semelles étoient d'or: *Etiam rogas qui soccis habeat auro suppactum solum*. Jules César chaussoit des souliers d'or, & d'autres qui n'étoient que dorés, selon le témoignage de Seneque, *Qui excusant eum, negant id insolentiâ factum, aiunt socculum auratum, imò aureum margaritis distinctum ostendere eum voluisse.* On se servoit encore de bois, dont on faisoit des sabots & des sandales ou galoches, qui étoit la chaussure des pauvres, comme aussi des parricides, lorsqu'on les enfermoit dans un sac, comme Ciceron le dit: *Si quis parentes occiderit vel verberarit, ei damnato obvolvaturos folliculo lupino, solea lignea pedibus inducantur.*

Voici le nom des chaussures de différentes especes, dont les anciens se servoient, qui sont: *calcei*, *mullei*, *solea*, *sandalia*, *cothurni*, *caligæ*, *gallicæ*, *crepidæ*, *socci*, *perones*, *ocreæ*. On peut encore y ajoûter ceux que l'usage a introduits, tirés pour la plûpart des modes étrangeres de divers peuples, qui sont: *campagi*, *phæcasia*, *sicyonia*, *alcibiadæ*, *ancicladæ*, *anaxirides*, *arpides*, *laconicæ*, *nymphides*, *persicæ*, *scythicæ*, *iphicratides*, dont on parlera à mesure qu'ils se trouveront dans l'ordre alphabetique.

Calceus, que nous appellons *soulier*, étoit différent du nôtre, en ce qu'il couvroit la moitié de la jambe, & étoit ouvert par devant, & se laçoit avec des éguillettes ou lanieres, qu'ils appelloient *corrigias calceamenti*; ce soulier étoit extrêmement serré sur le pied, lorsqu'on vouloit être chaussé proprement; aussi le nommoit-on *tensum calceum*, ou *tenipellium*, & c'étoit une marque de négligence ou de pauvreté, de l'avoir trop large & le pied flottant dedans, *laxum calceum*, *follentem* ou *follicantem*. Ce qui fait que l'ingenieux Ovide avertit sa maîtresse de prendre bien garde que son soulier ne soit trop large.

Digitized by Google

Nec vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

Pensée, qui se trouve exprimée de même dans le poëme françois de des Noyers : *Son pied nage dans un vieux soulier qu'on a refait cent fois.*

Aussi S. Jerôme dit, que tout le soin des gens du monde étoit d'être vêtus & chaussés proprement : *Omnis his cura in vestibus, si benè oleant, si pes in laxa pelle non folleat.* Pour éviter cet inconvenient, ils avoient soin de serrer les lanieres, comme le dit Tibulle : *Ansaque compressos alligat arcta pedes*, & de les garnir de bourre ou de choses semblables, comme on le voit par Tertullien, *Stipabant tomento*; sur quoi Rhenanus ajoûte, *Stipant ne follicet calceus*, ils les rembourrent de crainte qu'ils ne fassent des plis, & qu'ils ne tournent dans le pied. Le bout du soulier alloit en pointe un peu recourbée, qu'ils appelloient *calceum rostratum, repandum, uncinatum*; & ceux qui en portoient ainsi, s'appelloient *uncipedes.* Ainsi que Tertullien le dit, *lib. de Pallio, c. 5.* telle étoit la chaussure de Junon, comme Ciceron le marque, *cum calceis repandis.*

Le commun des bourgeois portoient des souliers noirs, & le commun des femmes en portoient de blancs, sur quoi Juste Lipse paroît s'être trompé, quand il prétend prouver que les souliers des Romains étoient blancs, appuyé sur un passage de Martial, où il dit : *Calceus candidior sit primâ nive.* Mais cet auteur n'a pas pris garde qu'en cet endroit Martial blâme Cécinna, de ce qu'il avoit une robe fort sale, & qu'il portoit des souliers blancs comme de la neige, contre l'ordinaire des hommes. Il y a donc plus d'apparence, comme disent Horace & Juvenal, qu'ils les portoient noirs. Il est vrai néanmoins que les hommes en ont porté de blancs sous les empereurs; car nous lisons dans Spartien, qu'Alexandre Severe en défendit l'usage aux hommes, & le permit seulement aux femmes, qui en portoient aussi de rouges & d'autres couleurs. Ce qui fait que Perse avertit un jeune homme, de se donner de garde que sa maitresse ne le soufflette avec son patin rouge, *soleâ abjurgabere rubrâ.*

Les souliers des sénateurs, des patriciens & de leurs enfans, avoient comme un croissant au bout, qui faisoit la figure d'un C, pour donner à connoitre qu'ils étoient descendus du nombre des cens premiers sénateurs ou peres, que Romulus institua avec sa nouvelle ville. Plutarque en rend d'autres raisons qu'on peut voir. Au reste, ce croissant étoit sur le cou de pied, & servoit à serrer le soulier, comme nos boucles d'aujourd'hui, si nous en voulons croire Baudouin, qui le prétend prouver par ce vers de Stace :

Primaque Patriciâ clausit vestigia lunâ.

Et par l'autorité de Tiraqueau, sur le livre cinquiéme d'Alexandre Neap. *Lunula*, dit-il, *in calceis erant fibula eburnea, ad instar luna corniculantes.* Ces croissans étoient faits de diverses matieres, comme d'or, d'argent & d'yvoire, ornés de diamans & d'autres pierres précieuses. Les grands magistrats Romains portoient ordinairement des souliers rouges dans les jours de cérémonie & de leurs triomphes. La plûpart des auteurs veulent, que l'empereur Diocletien soit le premier qui ait porté des pierres précieuses sur ses souliers, & qu'il les donnoit à baiser à ceux qui lui faisoient la reverence. On trouve néanmoins qu'Heliogabale en a porté avant lui, aussi-bien qu'Alexandre Severe ; & Pline nous parle de cette coûtume, comme d'un abus fort commun de son tems.

Les esclaves ne portoient point de souliers, mais marchoient nuds pieds ; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypsati*, des pieds poudreux. Il y avoit aussi des personnes libres qui alloient nuds pieds ; & Tacite remarque que Photion, Caton d'Utique, & plusieurs autres marchoient sans souliers ; mais ces exemples sont rares : & generalement parlant, toutes les personnes qui étoient de condition libre, marchoient toûjours chaussés. Il faut en excepter quelques occasions, car la nudité des pieds étoit une pratique usitée parmi les Egyptiens & les Arabes dans les actes de leur religion. Nous voyons dans le livre de l'Exode (*c. 3. v. 5.*) que Dieu ordonne à Moyse de ne s'approcher du buisson ardent, d'où il lui parloit, qu'après avoir delié ses souliers, *Solve calceamentum de pedibus tuis.* On croit que Pythagore prit des Egyptiens cette maxime : *Adorez & sacrifiez nuds pieds*, [illegible] *apud Jamblic, in ejus vita.* Les Turcs ont conservé jusqu'aujourd'hui cette coûtume, de n'entrer dans leurs mosquées, qu'après avoir quitté leurs souliers. Les Chrétiens d'Ethiopie ont le même respect pour leurs églises ; & les brachmanes des Indes pour leurs pagodes. Ceux qui vouloient entrer dans le temple de Diane de Crete, quittoient leurs souliers, *Ædem Numinis*, (dit Solin, c. 19.) *preterquam nudus vestigio nullus licitò ingreditur.* Theodoret assure la même chose des prêtres du temple de Jerusalem. Ce qui paroît aussi par le commandement que Dieu leur fait, (*Exod. XXX. v. 19.*) de laver leurs pieds & leurs mains, quand ils doivent entrer dans le saint. Juvenal (*Sat. 6.*) marque encore la coûtume des Juifs de son tems, de paroître dans leurs temples pieds nuds.

Exercent ubi festa mero pede sabbata Reges.

L'histoire Romaine nous apprend que, quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit pieds nuds en procession, & que les dames Romaines se déchaussoient dans les sacrifices de Vesta. Les pontifes des payens avoient de semblables cérémonies, & ordonnoient des processions nuds pieds dans un tems de secheresse, lorsqu'ils demandoient de la pluye à Jupiter : *Cum stupet cœlum*, (dit Tertullien, *l. de jejunio.*) *& aret annus, nudipedalia denuntiantur.*

Nous voyons qu'à la mort de Jules César, les principaux chevaliers Romains ramasserent ses cendres, revêtus de tuniques blanches, & pieds nuds, pour marquer tout ensemble leur respect & leur tristesse. Lycurgue & la jeunesse Lacedomonienne alloient toûjours pieds nuds : & les Etoliens, comme les Herniques, peuples d'Italie, avoient un pied chaussé & l'autre nud, aussi-bien que les magiciennes dans leurs mysteres. Virgile & Ovide le disent, *Unum exuta pedum vinclis*, *l. 4. v. 518.* Æneid. Horace parlant de Canidie fameuse magicienne, nous apprend qu'elle marchoit pieds nuds.

Pedibus nudis, passoque capillo.

Quant aux chaussures des Orientaux, elles étoient ordinairement à jour par le dessus du pied, & n'avoient qu'une semelle attachée au pied avec des cordons, à cause de la chaleur du païs. A l'égard des chaussures que portoient les dames Romaines, & dont les acteurs se servoient sur le théatre, que l'on appelloit *Cothurne*, *voyez* COTHURNE.* Pitiscus, *Lexic. antiq. Grec. & Rom.* Joh. Rosin. Thom. Dempster.

CHAUVEAU (François) habile dessinateur & graveur. Il commença à graver au burin, sous la conduite de Laurent de la Hire, habile peintre, dont il gravoit les ouvrages, & il prit une maniere fixe & agréable ; mais la vivacité de son imagination ne s'accommodant pas de la lenteur du burin, il se mit à graver à l'eau forte, & à ne graver plus que ses propres pensées : ce qui lui a fait produire une infinité d'ouvrages de toutes sortes de caracteres. Sa gravure n'a pas la douceur ni l'agrément de celle de plusieurs autres graveurs ; mais pour le feu, la force, les expressions, la varieté, & l'esprit qui s'y rencontre, on croit que personne ne l'a surpassé dans cette partie. Peu de tems avant sa mort, il commença à graver l'histoire de S. Bruno peinte au couvent des Chartreux de Paris par le Sueur. Il en a fait les desseins, mais il n'en a gravé qu'une partie. Il avoit commencé une suite de sujets de l'histoire Grecque & Romaine, qui devoit composer un ouvrage considerable. Il peignoit aussi fort agréablement, de sorte qu'on pouvoit le regarder, comme ayant les talens de trois professions différentes, celui de peintre, celui de graveur, & celui de dessinateur. Il a eu beaucoup de peintres au dessus de lui, il a eu des graveurs à l'eau forte, qui lui ont été égaux ; mais peu de gens l'ont surpassé dans l'abondance, la varieté & le tour ingenieux du dessein. Personne n'a peut-être jamais eu une imagination plus feconde pour trouver & disposer des sujets de tableaux : non seulement il étoit inventeur de la plûpart des choses qu'il gravoit ; mais quantité de peintres s'adressoient à lui secretement pour en tirer des desseins de tableaux, dont ensuite ils se faisoient honneur. Quand on lui proposoit quelque ouvrage, il prenoit une ardoise, sur laquelle il dessinoit la pensée qu'on lui avoit proposée en autant de façons différentes qu'on le souhaitoit, jusqu'à ce que l'on fût content, ou qu'il le fût lui-même ; car on l'étoit sou-

Digitized by Google

vent, qu'il ne l'étoit pas encore. Il mourut en l'année 1674. un de ses fils, habile sculpteur a passé en Suede: il a hérité de son pere cette fecondité.* Perrault, *des hommes illustres qui ont paru en France.*

CHAUVIGNI, bourg ou petite ville de France, dans le Poitou, sur la Vienne, à trois ou quatre lieues de Poitiers, du côté du Levant.* Mati, *dict.*

CHAUVEREUX (Claude) conseiller au parlement de Paris, chargé par des informations, d'avoir été témoin dans une procuration prétendue fausse, au moyen de laquelle l'évêché de Saintes avoit été résigné en cour de Rome, il lui fut enjoint par arrêt du 29. Novembre 1496. de s'abstenir de venir en la cour, & de demeurer en sa maison jusqu'à ce qu'autrement en eût été ordonné. Ayant été constitué prisonnier le 1. Decembre suivant & débouté de sa clericature par arrêt du 22. du même mois, quoique l'évêque de Paris l'eût requis comme clerc, fut par arrêt du 23. dudit mois, qui fut exécuté le 24. mandé de venir au parquet en habit de conseiller, vêtu d'un robe d'écarlate & chaperon fourré pour assister à la prononciation de l'arrêt, qui fut faite par M. de la Vacquerie, premier président, presens les autres présidens en leurs manteaux & habits, & toutes les chambres assemblées, pendant laquelle prononciation il fut tête nue & à genoux. Par cet arrêt ayant entre-autres choses été convaincu de plusieurs faussetés par lui commises, subornation de notaires & de témoins touchant l'évêché de Saintes, il fut privé de son office de conseiller, de tous offices royaux, & autres offices de judicature. Cet arrêt lui ayant été prononcé, il fut mené par les huissiers de la cour sur la pierre de marbre en la cour du palais, & là dépouillé de sa robbe d'écarlate; lui fut aussi ôté son chaperon & ceinture; puis vêtu d'une autre robbe, fut mis nuds pieds & nue tête, & delà fut ramené au parquet, en tenant une torche de quatre livres, & à genoux fit amende honorable, & cria merci à Dieu, au roi, à la justice, & aux parties interressées, & fut la note de la fausse procuration dont étoit mention au procès, lacerée; ce fait, fut ramené en la cour du palais, & livré au maître des hautes-œuvres, qui le mit dans une charette; de-là il fut mené par le châtelet, & là fit son cri, & du châtelet au pilori & tourné trois tours, puis lui fut apposé une fleur-de-lys ardente au front; ce fait, fut descendu, & conduit par les huissiers jusqu'à la porte saint Honoré, ayant été banni du royaume.* *Regîstres du parlement.*

CHAXAN, cité du territoire de Chingyang, dans la province de Huquang à la Chine. Elle est célebre dans l'histoire Chinoise, à cause de la montagne de Nuiqua, qui en est proche, où il y a un temple magnifique, bâti en l'honneur d'une femme nommé *Nuiqua*, laquelle, disent les Chinois, eut l'adresse de reparer un endroit du ciel qui étoit rompu. Cette simplicité a quelque rapport à celle des Mahometans, qui assurent que Mahomet souda la lune, & en rejoignit les parties qui s'étoient écartées.* Martin Martini, *desc. de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *tom. 3.*

CHAZELLES (Jean-Matthieu de) nâquit à Lyon le 24. Juillet 1657. d'une famille honnête, qui étoit dans le commerce. Il fit toutes ses etudes dans le grand collége des Jesuites de cette ville, après quoi il se rendit à Paris en 1675. La passion qu'il avoit d'y connoître les gens de mérite, le conduisit chez feu M. du Hamel, secretaire de l'académie des sciences, qui, de son côté, favorisoit de tout son pouvoir les jeunes gens, dont on pouvoit concevoir quelque esperance. Il remarqua dans celui-ci beaucoup de disposition pour l'astronomie; car le jeune homme étoit deja geometre. Il le présenta à M. Cassini, qui le prit avec lui à l'observatoire. Il travailla sous M. Cassini à la grande carte geographique en forme de planisphere, qui est sur le pavé de la tour occidentale de l'observatoire, & qui a 27. pieds de diametre. Elle avoit été dressée sur les observations que l'académie avoit déja fait faire par ordre du roi en differens endroits de la terre. En 1683. l'academie continua vers le septentrion & vers le midi le grand ouvrage de la meridienne, commencé en 1670. & M. Cassini, à qui le côté du midi étoit tombé en partage, associa à ce travail M. de Chazelles. Ils pousserent cette ligne jusqu'à la campagne de Bourges. M. de Chazelles, après avoir pris des leçons de M. Cassini à l'observatoire pendant cinq ans, étoit devenu un excellent maître. Le duc de Mortemar le prit pour lui enseigner les mathematiques, & le mena avec lui à la campagne de Genes en 1684. Il lui fit avoir une nouvelle place de professeur d'hydrographie, pour les galeres, à Marseille; car il y en avoit depuis long-tems une ancienne remplie par un Jesuite, à qui il falloit donner du secours, parce que la marine de France s'étoit considérablement fortifiée. Le succès qu'il avoit, l'encouragea à se charger dans cette place d'une nouvelle école de jeunes pilotes destinés à servir sur les galeres. Elle a fourni, & fournit encore tous les jours un grand nombre de bons navigateurs. M. de Chazelles fit plusieurs observations geométriques & astronomiques, par le moyen desquelles il donna une nouvelle carte de la côte de Provence. Il fit deux campagnes sur mer en 1687. & 1688. Elles produisirent toutes deux un grand nombre de plans qu'il leva, soit des ports & des rades, où il aborda, soit des places qu'il pût voir. M. de Chazelles est un des premiers qui imagina que l'on pouvoit conduire des galeres sur l'ocean, dessein qui fut executé. Comme il avoit beaucoup de part à la proposition de cette entreprise, il fut envoyé au ponant au mois de Juillet 1689. pour visiter les côtes par rapport à la navigation des galeres. Enfin, en 1690. quinze galeres nouvellement construites partirent de Rochefort presqu'entierement sur sa parole, & donnerent un nouveau spectacle à l'ocean: elles allerent jusqu'à Torbai en Angleterre, & servirent à la descente de Tingmouth. M. de Chazelles y fit les fonctions d'ingenieur, fort differentes de celles de professeur d'hydrographie. Quoi qu'il ne fût pas destiné à la guerre, & qu'il ne soit gueres naturel qu'un soldat ait été élevé à l'observatoire, il marqua en cette occasion, & en plusieurs autres pareilles toute l'intrepidité que demande le métier des armes. Les galeres, après leur expedition, revinrent à l'embouchure de la Seine dans les bassins du Havre & de Honfleur; mais elles n'y pouvoient pas hiverner; parce qu'il étoit necessaire de mettre de tems en tems ces bassins à sec, pour éviter la corruption des eaux. M. de Chazelles proposa de faire monter les galeres à Rouen. Tous les pilotes y trouverent des difficultés insurmontables: il soûtint seul qu'elles y monteroient. Elles hivernerent donc à Rouen. M. de Chazelles, pour les y conserver, inventa une nouvelle sorte d'amarrage, & une petite jettée de pilotis, qui les mettoient à couvert des glaces qu'on craignoit, & cela à peu de frais, au lieu que de toute autre maniere, la dépense eût été considerable. Pendant qu'il étoit à Rouen, il mit en ordre les observations, qu'il venoit de faire sur les côtes du ponant; & en composa huit cartes particulieres accompagnées d'un *Portulan*, c'est-à-dire, d'une ample description de chaque port, de la maniere d'y entrer, du fond qui s'y trouve, des marées, des dangers, des reconnoissances, &c. Les nouvelles cartes de M. de Chazelles furent mises dans le *Neptune François*, qui fut publié en 1692. Dans cette même année il fit la campagne d'Oneille, & servit d'ingenieur à la descente. En 1693. M. de Pontchartrain, alors secretaire d'etat de la marine, puis chancelier de France, ayant resolu de faire travailler à un second volume du *Neptune François*, qui comprit la mer Mediterranée, M. de Chazelles proposa d'aller etablir par des observations astronomiques la position exacte des principaux points du levant, & il ne demandoit qu'un an pour son voyage. Il partit, & parcourut la Grece, l'Egypte, la Turquie, toujours le quart de cercle & la lunette à la main. Le voyage de M. de Chazelles donna sur l'astronomie un éclaircissement important & long-tems attendu. Pour la perfection il est necessaire de comparer les observations des anciens & des modernes; & afin qu'elles se rapportent, il faut supposer qu'ils ont calculé suivant les lieux où ils étoient, & que nous calculons suivant les lieux où nous sommes, & par consequent sçavoir exactement la longitude & la latitude de ces lieux. On ne peut pas trop s'en rapporter aux anciens eux-mêmes; parce qu'on observe présentement avec des instrumens & une précision qu'ils n'avoient pas, & qui rendent suspect tout ce qui a été trouvé par d'autres voies. Les astronomes, dont il étoit le plus important de comparer les observations aux nôtres, étoient Hipparque, Ptolomée, & Ticho Brahé. Les deux premiers étoient à Alexandrie en Egypte, & ils la rendirent la capitale de l'astronomie. Ticho étoit dans l'isle d'Huene, située dans la mer Baltique, où il fit bâtir ce fameux observatoire,

Digitized by Google

vatoire, qu'il appelloit *Uranibourg*, *ville du Ciel*. L'académie des sciences presque encore naissante avoit formé le dessein d'envoyer des observateurs à Alexandrie & à Uranibourg, pour y prendre le fil du travail des grands hommes, qui y avoient habité; mais les difficultés du voyage d'Alexandrie firent que l'on se contenta de celui d'Uranibourg, que M. Picard voulut bien entreprendre en 1671. Il y traça la meridienne du lieu, & fut fort étonné de la trouver differente de 18. de celle que Ticho avoit déterminée, & qu'il ne devoit pas avoir déterminée négligemment; puis qu'il s'agissoit d'un terme fixe, où se rapportoient toutes ses observations. Cela pouvoit faire croire, que les meridiens changeoient, c'est-à-dire, que la terre ne tourne pas toûjours sur les mêmes poles; car, si un autre point devient pole, tous les meridiens qui doivent passer par ce nouveau point ont necessairement changé de position. On voit assez combien il importoit aux astronomes de s'assurer de la variation ou de l'invariabilité des poles de la terre & des meridiens. M. de Chazelles, étant en Egypte, mesura les pyramides, & trouva que les quatre côtes de la plus grande étoient exposés précisément aux quatre regions du monde. Or, comme cette exposition si juste doit, selon toutes les apparences possibles, avoir été affectée par ceux qui éleverent cette grande masse de pierre, il y a plus de 3000. ans, il s'ensuit que pendant un si long espace de tems, rien n'a été changé dans le Ciel à cet égard, ou, ce qui revient au même, dans les poles de la terre, & dans les meridiens. Se seroit-on imaginé que Ticho, si habile & si exact observateur, auroit mal tiré sa meridienne, & que les anciens Egyptiens si grossiers, du moins en cette matiere, auroient bien tiré la leur? L'invariabilité des meridiens a été encore confirmée par celle que M. Cassini a tirée en 1655. dans l'église de S. Petrone à Bologne. M. de Chazelles rapporta aussi de son voyage de Levant, tout ce que l'académie souhaitoit sur la position d'Alexandrie. Il fut associé à l'académie des sciences en 1695. Il retourna ensuite à Marseille reprendre ses premieres fonctions. Il fit des campagnes sur mer presque tous les ans, soit en guerre, soit en paix, quelques-unes seulement considerables, comme celle de 1697. où Barcelone fut prise. Il profitoit de tous ces voyages en prenant des plans de tous les lieux qu'il voyoit, en faisant les fonctions d'ingenieur. Après ses campagnes il revenoit à son école de Marseille: lorsqu'en 1700. M. Cassini par ordre du roi alla continuer du côté du midi la meridienne abandonnée en 1683. M. de Chazelles fut encore de la partie. Il ne put joindre qu'à Rodez M. Cassini, qui, pour ainsi dire, filoit la meridienne en s'éloignant toûjours de Paris; mais depuis Rodez M. de Chazelles s'attacha si fortement à ce travail, & cela pendant la plus fâcheuse saison de l'année, que sa santé commença à s'en alterer considérablement. La ligne étant poussée jusqu'aux frontieres d'Espagne, il retourna à Paris en 1701. & il fut malade ou languissant pendant plus d'une année. Ce fut alors qu'il communiqua à l'académie le vaste dessein qu'il méditoit d'un portulan général de la Mediterranée. On peut compter que dans les cartes geographiques & hydrographiques des trois quarts du globe, le portrait de la terre n'est encore qu'ébauché, & que même dans celle de l'Europe il est assez éloigné d'être bien fini ni bien ressemblant, quoiqu'on y ait beaucoup plus travaillé. Malgré plusieurs soins differens, & les infirmités même, qui deviennent les plus grands de tous les soins, M. de Chazelles ne perdoit point de vûe ses galeres égarées dans l'ocean. Etant encore à Paris en 1710. il proposa, qu'elles pouvoient rester à sec dans tous les ports, où il entroit assez de marée pour les y faire entrer: par là il triploit le nombre des occasions où elles pourroient être employées. On fit à Ambleteuse l'épreuve de sa proposition sur deux galeres qu'on échoua, & elles soûtinrent l'échouage pendant quinze jours sans aucun inconvenient; au contraire, il donna une merveilleuse commodité pour espalmer. Les neuf dernieres années de M. de Chazelles, quoi qu'aussi laborieuses que les autres, furent presque toûjours languissantes, & sa santé ne fit plus que s'affoiblir; enfin il lui vint une fievre maligne qu'il negligea dans le commencement, soit par l'habitude de souffrir, soit par la défiance qu'il avoit de la medecine, à laquelle il préferoit les ressources de la nature: enfin, il mourut le 6. Janvier 1710. entre les bras du P. Laval Jesuite son collegue en hydorgraphie & son intime ami. Il joignit à ses autres vertus un grand fond de religion. Sa place d'académicien associé a été remplie par M. Ozanam. * Fontenelle, *hist. de l'acad. des sciences de 1710.*

CHAZINZARIENS, héretiques d'Armenie, dans le V. siécle, n'honoroient point d'autres images que celle de la croix: on leur donna ce nom de celui de *Chazus*, qui veut dire *Croix*, & ils furent aussi appellés *Staurolatres*, c'est-à-dire, *adorateurs de la Croix*. Ils reconnoissent deux natures en Jesus-Christ, contre les erreurs d'Eutychés; mais ils tomboient dans celles de Nestorius, en établissant deux personnes en ce divin Sauveur. On les accuse encore d'avoir observé un jeûne annuel, au jour de la mort d'un certain chien nommé *Artzburtzus*, dont leur faux docteur Sergius se servoit pour leur faire sçavoir son arrivée; mais ces prétendus hérétiques sont inconnus aux auteurs contemporains. * Nicephore, *l. 18. c. 54.* Sanderus, *her. 119.* Prateole & Gautier, *en la chron. au VIII. siecle.*

CHAZNADAR-BACHI, en Turquie, est le grand trésorier du serrail, qui commande aux pages du trésor. Il a la garde du trésor particulier, ou de l'épargne du prince; le trésor public, dont l'argent est employé pour toutes les affaires de l'empire, est entre les mains du defterdar. Le trésor particulier, dont le Chaznadar a la charge, est gardé en plusieurs endroits du serrail; & au dessus de la porte on écrit en lettres d'or le nom du sultan qui l'a amassé par son œconomie. *Chazna* signifie *trésor*, & *dar*, *qui a*, *qui tient*.* Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CHAZNAH-AGASI, en Turquie, est l'eunuque qui garde le trésor de la sultane mere, & qui commande aux filles de sa chambre. *Chaznah* signifie *tresor*, & *Aga*, *maitre*, ou *gardien*.* Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CHEBBON, ville de Palestine dans la tribu de Juda. * *Josué*, 15. 40.

CHEBRECHIN, qu'on écrit Sczebreczin, est une ville de Pologne dépendante de celle de Zamosch, dans le Palatinat de Belz, & la plus considérable après la capitale. Elle est située sur une pente de colline ornée de vergers à droit & à gauche, regnant en rideau au dessus d'un marais fort étendu en long & en large; au milieu duquel & au pied des murailles de la ville, passe la petite riviere de Wieps, qui va se jetter à travers le Palatinat de Lublin dans le Bog; les Juifs y sont fort riches. Tous les vergers des environs sont pleins de ruches à miel, dont il se fait un trafic considerable, ce canton fournissant plus de cire qu'aucun autre de Pologne. * *Mémoires* du chevalier de Beaujeu.

CHEBRON, roi d'Egypte, succeda à Amosis, l'an de la periode Julienne 3395. & 1319. avant J.C. & regna 13. ans, si l'on peut ajoûter foi aux anciennes listes des rois d'Egypte.* Usser. *in annal.* Du Pin, *biblioth. des aut. prof.*

CHEBRON, ville d'Idumée, située sur une montagne de Judée, occupée par les Iduméens du tems de Judas Machabée, qui s'en empara.* I. *Mach.* 5. 65.

CHECH, premier fondateur de la monarchie des Bohêmes, qui sont encore nommés *Cheques* en langue esclavonne.* Jean Herburt de Fulstin, *hist. des rois de Pologne.*

CHEDERLES, heros fabuleux reveré par les Turcs. Ils disent que c'étoit un des capitaines d'Alexandre qui tua un furieux dragon, auquel on avoit exposé une jeune fille, à qui il sauva la vie. Ils ajoûtent, qu'après avoir bû des eaux d'un fleuve, qui l'ont rendu immortel, il court le monde sur un cheval immortel comme lui, & assiste les guerriers qui l'invoquent. Ils ont dans leur mosquée une fontaine de marbre, dont l'eau est fort claire, & ils disent qu'elle doit son commencement à l'urine du cheval de Chederles. L'hippocrene des poëtes fut imaginée moins grossierement. Ils montrent fort près de là les tombeaux de son palfrenier & de son neveu, où ils disent qu'il se fait continuellement des prodiges en faveur de ceux qui les invoquent. Ils prétendent que, si l'on avale une infusion de la raclure des pierres & de la terre, où Chederles s'arrêta lorsqu'il attendoit le dragon, ce soit un remede contre la fievre, contre le mal de tête & contre le mal d'yeux. Rien ne marque mieux combien les Turcs sont superstitieux envers leur Chederles, qu'un endroit des

Digitized by Google

histoires orientales de Postel : *Cosmopolite, deux fois de là retourné & veritablement informé.* (C'est ainsi qu'il se qualifie à la tête de ce livre.) Il raconte qu'il y a en Turquie une infinité de heros qui font des prodiges, & qui ont chacun leur métier : *il y en a un qui conforte les desolés.... un autre qui aide aux Peregrinans qui l'invoquent ; un autre auprès de la Surie, non trop loin d'Adena, qui se nomme* Sedi Cadi, *sire ou seigneur juge : là où ils disent que toutes volontés s'accomplissent, & là les gens d'armes se recommandent fort, & ont pour persuadé que qui l'a été voir, ne meurt pas en guerre : les autres enseignent les choses perdues, & y en a un grand en la Natolie, auprès de Carsafar, qui se nomme* Gotuel Mirss, *le bon rameneur, qui trouve toutes bêtes perdues : un autre qui se dit* Bassa Ssic, *le dieu d'amours, ou le prince de cela, là où ils vont pour être bien fortunés en mariage, pour avoir enfans, pour se reconcilier : il y en a encore un, qui est le general capitaine de tous, car il se sert de tous les métiers des autres ; & disent qu'on ne lui demande rien qu'on n'en ait consolation : & celui-ci n'a point de lieu dédié ; mais se pourmeine sur une jument grise par tout le pais de Natolie seulement, & apparoit par tout à qui l'invoque ; ils le nomment* Chederelles, *& y a tous pleins de gens qui se dient de lui.* * Postel, *des histoires Orientales, 2. partie, pag. 231. Ex Busbequii epistola prima, pag. m. 93. & seqq.* Bayle, *dict. crit.*

CHEDORLAOMER, *cherchez* CHODORLAOMOR.

CHEFCIER en latin *Capicerius* ou *Primicerius*, parce qu'il étoit marqué le premier, à cause de sa dignité, *in cera*, c'est-à-dire, sur des tablettes de cire, sur lesquelles on écrivoit les noms des officiers. Dans l'église de Rome il y avoit un primecier des notaires dont il est parlé dans les lettres de S. Gregoire ; celui qui le suivoit étoit appellé *Secundicerius*. A Constantinople il y avoit entre les moines un primecier, qualité que prend un moine du monastere de S. Sabas dans le concile de Constantinople sous Mennas. En France, du tems de Clovis, S. Remi se plaint de ce que l'évêque Falcon avoit établi des archidiacres & un primecier des lecteurs dans un autre diocèse que le sien. La charge de primecier étoit considerable à Rome, comme il paroit par le titre XV. du pape Jean IV. où il est dit qu'en l'absence du pape, l'archidiacre, l'archiprêtre, & le primecier, representent la personne du pape. Il y avoit des primeciers dans l'église d'Espagne, comme il paroit par les canons X. & XIV. du concile de Merida. Les anciens primeciers, tant de l'église de Rome que des autres, étoient à la tête des soûdiacres & des autres ministres inferieurs, & regloient tout ce qui les regardoit ; ils avoient droit de les chasser, & de dénoncer aux évêques ceux qui ne vouloient pas se corriger ; ils avoient aussi soin du service du chœur, & que les clercs s'y comportassent avec décence. Le nom & le titre de chefcier est demeuré dans quelques églises, & attribué dans les unes à celui qui est chef des chantres, dans d'autres à celui qui est à la tête du clergé. *Voyez* PRIMECIER.* Thomassin, *discipline ecclesiast.*

CHEFFONTAINE (Christophle) en breton *Penfentenion*, en latin *à Capite fontium*, Cordelier Breton, fut élevé à la dignité de general de son ordre l'an 1571. Il fut ensuite vers l'an 1586. sacré archevêque de Cesarée pour exercer les fonctions de l'episcopat dans le diocèse de Sens, à la place du cardinal de Pellevé, qui étoit le titulaire de l'archevêché. Il a vécu jusques vers l'an 1590. & est mort à Sens, où il est enterré dans l'église cathedrale. Il a composé plusieurs ouvrages de controverse, & un traité curieux qu'il a intitulé de la *correction de la theologie scholastique*, où il ne traite cependant qu'une seule question sur les paroles de la *consecration*, dans laquelle il soûtient que ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne sont point celles qui operent la consecration de l'eucharistie.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiastiques, XVI. siecle.*

CHEGE, petite ville de la haute Hongrie, capitale du comté, qui porte son nom, & située sur une branche de la Teisse, à douze lieues d'Agria, & autant de Kalo.* Baud.

CHEGE (le comté de) petite province de la haute Hongrie. Elle s'étend le long du bord oriental de la Teisse, entre le comté de Barsod & celui de Kalo. Ses lieux principaux sont Chege capitale, saint Georges & Klein-Wardein, c'est-à-dire, le petit Waradin. * Baudrand.

CHEKE ou CHEC (Jean) de Cambridge, né d'une famille distinguée, s'attacha principalement à l'étude de la langue grecque, qui étoit fort négligée de son tems. En 1540. il fut fait professeur royal en cette langue dans sa patrie. Il essaya de changer la prononciation ordinaire de cette langue, sur-tout à l'égard des voyelles & des diphtongues, & composa pour cet effet un livre qui fut imprimé à Bâle, *de la véritable prononciation de la langue grecque.* Le chancelier de l'université s'opposa à cette nouveauté, & fit en 1542. un décret qui portoit qu'il ne falloit pas philosopher sur les sons, mais s'en tenir à l'usage. Quatre ans après le roi Henri VIII. choisit Cheke pour être le précepteur d'Edouard son fils. Il s'acquitta de cet emploi avec succès, se servant pour enseigner la morale à ce jeune prince de l'éthique d'Aristote, qu'il lui faisoit lire en grec. Il traduisit en latin quelques oraisons de saint Jean Chrysostome. Cheke fut fort aimé du roi Henri VIII. qui le fit chevalier & son secretaire ; mais après la mort de ce prince, sa fortune changea tout-à-fait ; les Catholiques, & entr'eux le cardinal Polus & la reine Marie lui témoignererent qu'il ne leur plaisoit pas. Il fut banni pour sa religion, & se rendit en 1555. à Strasbourg, où il accepta la profession en langue grecque ; pris & ramené à Londres, il fut mis à la tour. Il témoigna d'abord beaucoup de constance ; mais enfin la crainte du feu le fit succomber ; il fit son abjuration publique de la religion anglicane, & mourut un an après de chagrin. Il laissa, entr'autres écrits, un *traité de la superstition*, qui a été imprimé long-tems après sa mort. On peut voir sa vie écrite par M. Jean Strype en anglois, & publiée en 1705. avec le traité de la superstition, dont nous venons de parler.

CHEKIANG, province de la Chine, sur la côte orientale, entre Nanking & Fokien, est la plus fertile & la plus riche de cet empire, après celles de Peking & de Nanking. Elle comprend onze grandes villes, qui ont chacune leur territoire : en voici les noms, Hangcheu, Kiaking, Hucheu, Niencheu, Kinhoa, Kiucheu, Chucheu, Xaohing, Ningpo, Taicheu & Vencheu. Ces villes commandent à soixante-trois cités, & à plusieurs bourgs, châteaux & villages. Les forêts de meuriers y nourrissent une si grande quantité de vers à soye, que cette province fournit d'étoffes de soye, non seulement toute la Chine, le Japon, & les isles Philippines ou de Luçon, mais aussi les royaumes des Indes & de l'Europe. Il ne faut pas croire que les vers qui sont dans les arbres fassent naturellement la soye, car l'industrie des hommes y est nécessaire, aussi bien qu'en Europe. Les grands vaisseaux de l'empereur de la Chine vont quatre fois par an à la cour de Peking chargés de draps de soye, parfaitement bien travaillés. Les ouvriers ont l'artifice d'y mêler l'or & l'argent, & d'y représenter plusieurs figures, particulierement des dragons, pour l'usage de l'empereur & des seigneurs de sa cour, qui ont seuls le pouvoir d'en porter, comme une marque de leur grandeur. Le peuple est civil, & a beaucoup d'esprit ; mais il est fort superstitieux. Il y en a plusieurs qui sont Chrétiens, & qui ont un grand zele pour la véritable religion. Tout ce païs est rempli de riviere & de canaux, que l'industrie des habitans a creusés, & revêtus de pierres de taille, avec des ponts d'une structure magnifique, pour rejoindre les campagnes que les canaux ont divisés. Ainsi on peut voyager dans toute cette province par eau & par terre. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de M. Thevenot, vol. 3.*

CHELCIAS. Il y a eu deux hommes de ce nom : le premier fit tuer Silas, general des armées du grand Agrippa, roi des Juifs, & lui succeda dans le commandement des troupes de ce prince, l'an 43. de J. C. & le troisiéme de l'empire de Claude. Il eut un fils appellé *Jules Archelaüs*, qui fut fiancé à *Mariamne*, fille de cet Agrippa, & qui mourut jeune. * Josephe, *antiq. liv. 19. chap. 7.*

Le second étoit garde du sacré trésor du temple de Jerusalem l'an 63. de J. C. Il obtint de l'empereur Neron que le mur que les sacrificateurs avoient bâti devant le palais d'Agrippa, & qui empêchoit de voir ce qui se faisoit dans le temple, subsisteroit. * Josephe, *antiq. liv. 20. chap. 7.*

CHELIDOINE, *Chelidonius*, ou plûtôt *Celidonius*, évêque, fut déposé par saint Hilaire d'Arles, dans un concile

Digitized by Google

tenu l'an 444. où saint Germain d'Auxerre assista. Les raisons de sa déposition furent qu'il avoit épousé une veuve, & assisté à un jugement de mort avant son ordination, & que les canons défendoient de promouvoir aux ordres ceux qui étoient dans ce cas. Celidonius se voyant condamné, eut recours au pape saint Leon; il alla à Rome, & s'y plaignit du jugement rendu contre lui par saint Hilaire. Celui-ci l'y suivit; & après avoir visité l'église de saint Pierre & saint Paul, pour y prier ces apôtres, il vint trouver saint Leon, & le supplia humblement de ne point troubler les églises; lui fit ses plaintes de ce qu'il y avoit des évêques des Gaules, qui ayant été justement condamnés dans les Gaules, assistoient néanmoins librement aux saints mysteres dans la ville de Rome, & le pria instamment de se rendre à ses remontrances, lui déclarant en même-tems qu'il n'étoit point venu pour accuser son adversaire, mais simplement pour faire ses protestations & ses remontrances; & que s'il ne le faisoit, il alloit se retirer, comme il le fit effectivement, quand il vit que saint Leon assembloit un synode pour proceder au jugement. Après son départ, saint Leon prononça l'absolution de Celidonius, & le rétablit dans son siége; mais Hilaire d'Arles n'aquiesça point à ce jugement, & Celidonius demeura déposé, nonobstant la lettre que saint Leon écrivit aux évêques de la province de Vienne, pour maintenir son jugement. Il n'est point dit dans l'antiquité de quel siége Celidonius étoit évêque. François Chifflet, fondé sur un manuscrit de la vie de saint Romain, tiré de l'abbaye de saint Claude, a assuré qu'il étoit évêque de Besançon: ce qui a été suivi depuis par les plus habiles gens; mais le pere Quesnel dans ses dissertations sur saint Leon, prouve que cette vie de saint Romain, n'est point d'un auteur contemporain, ni digne de foi; & montre que Celidonius n'étoit point un métropolitain, mais un évêque de la province de Vienne.* Saint Leon, *de la nouvelle édition du pere Quesnel*, *ep. 10*. Honorat, *dans la vie de saint Hilaire d'Arles*. Le pere Quesnel, *dissertations & notes sur saint Leon*. M. Du Pin, *bibl. des auteurs ecclesf. V. siecle*.

CHELIDONIES (les isles) ou le Corrente, en latin *Chelidoniæ Insulæ*. Ce sont trois petites isles de la Natolie. On les trouve dans la mer Méditerranée, à l'entrée du golfe de Satalie, tout près du cap occidental qui forme ce golfe, & auquel elle donne le nom de cap de Chelidonie, en latin, *Chelidonium*, ou *Hiera*, ou *Sacrum Promontorium*.* Baudrand.

CHELIDONIS, maîtresse de Verrès, qui avoit tant de pouvoir sur son esprit, que ceux qui avoient affaire à ce préteur, étoient obligés de s'adresser à elle pour se le rendre favorable. Ciceron fait une invective contre elle dans ses oraisons contre Verrès, où il marque qu'elle avoit institué Verrès son heritier par son testament.* Cicero, *in Verrem*, *Orat. 7. & Verrem*, *Orat. 3*. Voyez aussi *Orat 10. in Verr*. Bayle, *dict. critique*.

CHELLES, bourg dans l'isle de France, près de la Marne, avec une célebre abbaye de filles, fondée l'an 662. par la reine sainte Clotilde, femme de Clovis I. & considerablement augmentée par sainte Bathilde ou Baudour, femme de Clovis II. Le roi Robert, qui avoit une maison royale dans cet endroit, y fit tenir l'an 1008. un synode où Lutherie de Sens, Fulbert de Chartres, Hugues de Tours, &c. confirmerent les donations qu'il avoit faites en faveur de l'abbaye de saint Denys.* Du Breuil, *livre 4. des antiquités de Paris*. Sigebert, &c.

CHELLES (Jean de) célebre architecte, bâtit à l'église de Notre-Dame de Paris le portique qui est du côté de l'archevêché, comme le témoigne cette inscription qu'on y voit gravée en vieux caracteres.

> *Anno Domini* M. CC. LVII. *mense Februario*,
> *Idus secundo*.
> *Hoc fuit inceptum*, *Christi genitricis honori*,
> *Kallensi Latomo vivente Johanne Magistro*.

(C'est-à-dire, l'année 1257. le 12. Fevrier, ceci fut commencé à l'honneur de la mere de J. C. du vivant de Jean de Chelles, maître maçon, ou architecte.) Cela ne se doit pas entendre de l'église entiere; car on avoit commencé à la rebâtir dès le regne de Robert, au commencement du XI. siecle, ou même sous celui de Charlemagne, deux cens ans auparavant; & il est constant que l'évêque Maurice qui en fit faire une grande partie sous Philippe *Auguste*, vers la fin du XII. siecle, laissa peu de chose à achever à Odon de Sulli son successeur, par lequel Jean de Chelles fut employé.* M. Felibien, *vies des architectes*.

CHELLESE ou CELLESE, bourg ou village du diocèse de Bagnarea patrimoine de l'église, & tout près de cette ville. On y fait de très-fins ouvrages de fayence. Il y a aussi un saint sépulchre tout semblable à celui de notre Seigneur de Jerusalem. Il est en grande veneration près des peuples du voisinage, qui s'y rendent en grand nombre, particulierement les vendredis de Mars. Il y a la famille de Chellesi ou Cellesi de Pistoye. Le bourg dont nous venons de parler est fief d'une branche de cette famille. C'est une des plus anciennes & des plus nobles de Toscane, comme le remarquent plusieurs auteurs. Elle est d'ailleurs illustrée par plusieurs excellens personnages, dans le gouvernement, dans les lettres, & dans les armes, comme on peut le voir dans les archives secrettes du grand duc de Toscane. On voit par ces mémoires, qu'elle se nommoit anciennement de Chelle, d'où l'on peut conclure que c'est une branche de celles des comtes de Guidi: ce qui se confirme non-seulement parce que ceux-ci se nommoient *Longbard de Chelle*, mais encore par la conformité des armoiries; & plus encore de ce qu'ils avoient des maisons dans Pistoye, & des terres & bourgs dans le territoire de la même ville, entr'autres le *Vinchio* & *Groppole*, qui sont près de Chelle, duquel on voit que le premier de sa famille, Cellese étoit seigneur en 1222. Cette famille s'est pendant plusieurs siecles rendue puissante & considerable, principalement en 1200. qu'elle avoit douze chevaliers qui augmentoient son lustre. Elle conserve encore aujourd'hui son ancien droit, qui est d'introduire les nouveaux évêques à Pistoye par une certaine fonction, ou cérémonie, qui est une marque de son antiquité & de sa noblesse.* *Mémoires manuscrits*.

CHELM, petite ville de Pologne dans la Russie Rouge. Elle est capitale du Palatinat de Chelm, & défendue par une citadelle de bois. Cette ville, qui est environ à vingt-sept lieues de Leopold, du côté du nord, a un évêché grec. Elle en avoit aussi un latin, qui a été transferé à Krasnostauw, à cause de la misere de Chelm, qui a été saccagée & brûlée par les Moscovites & par les Tartares.* Baudrand.

CHELM (le palatinat de) province de la Russie Rouge en Pologne. Elle a au midi le palatinat de Belcz, au couchant celui de Lublin, au nord la Polesie, & au levant la haute Volhinie. Ce païs peut avoir vingt-quatre à trente lieues de longueur, sur dix ou douze de largeur. On le divise en deux châtellenies qui ont leur siége à Chelm, & à Krasnostauw les deux principales villes du païs.* Baudrand.

CHELMAT, contrée de la Medie, dont les peuples faisoient un grand trafic à la foire de Tyr.* *Ezech. 27. 23.*

CHELMERFORD ou CHENSFORD, bourg ou petite ville du comté d'Essex en Angleterre. Il est sur la riviere de Chelmer, à trois lieues de Maldon, du côté du couchant.* Mati, *dict.*

CHELMESTON (Jean) Anglois, natif d'Yorck, religieux de l'ordre des Carmes, & docteur d'Oxfort, a vêcu sur la fin du XIII. siecle, vers l'an 1290. Il enseigna assez long-tems, & composa divers ouvrages. *Determinationes Theologicæ. Lectura Scholastica. Quæstiones ordinariæ. Quodlibeta. Sermones*, *&c.** Lucius, *bibl. Carmel*. Alegre, *in Parad. Carmel*. Pitseus, *de script. Angl. &c.*

CHELMON, ville de la Palestine dans la tribu de Zabulon, proche Bethulie, *cherchez* CYAMON.

CHELO, fort de la province de Junon dans la Chine. Il y a une montagne aux environs, nommée *Munglo*, où l'on voit une fontaine dont on n'oseroit boire de l'eau, parce que les hommes & les animaux meurent pour peu qu'ils en boivent.* Martin Martini, *description de la Chine*, *dans le récueil de* M. Thevenot, *vol. 5.*

CHELONIS, fille de Leonidas, roi de Sparte, & femme de Cleombrote roi de Lacedemone, vivoit sous la LXXIV. olympiade, & 484. avant J. C. Elle donna des marques d'une generosité sans exemple, dans une conjoncture très-délicate, ou pour mieux dire, elle s'en tira, non pas en habile femme,

Digitized by Google

mais en heroïne de roman. Une faction si redoutable s'éleva dans Lacedemone contre Leonidas, en faveur de Cleombrote, que le premier fut contraint de se retirer dans un asyle, & que le dernier fut élevé sur le thrône. Chelonis, bien loin de prendre part à la fortune de son mari, se retira dans le même temple que son pere. Quelque tems après on permit à Leonidas de se retirer à Tegée. Chelonis y fut avec lui la compagne inséparable de sa mauvaise fortune. A son tour Cleombrote eut besoin de trouver sa sûreté dans un temple. Leonidas fut rappellé, & remonta sur le thrône: alors Chelonis quitta son pere, & alla trouver son mari. Ce fut un spectacle très-digne d'admiration, que de la voir interceder pour son mari auprès de son pere, très-résolu de partager avec celui-là l'état de la disgrace, quoiqu'elle n'eût point participé à son bonheur, & de ne point partager avec son pere l'état de prosperité, quoiqu'elle eût pris part à son infortune. Leonidas vint trouver à main armée son gendre dans l'asyle où il se tenoit, & lui reprocha avec toute l'aigreur imaginable les injures qu'il en avoit reçûes, la perte du thrône, l'exil & ce qui s'ensuit. Cleombrote n'avoit rien à repondre. Sa femme parla pour lui, & le fit d'une maniere si forte & si touchante, en protestant même qu'elle mourroit avant son mari, en cas que ses larmes & ses prieres fussent inutiles, qu'il lui sauva la vie, & lui obtint la liberté de se retirer où il voudroit: entr'autres choses elle représenta à son pere qu'il faisoit l'apologie de son gendre, & qu'elle avoit fait, par sa conduite un manifeste contre son mari. *Si mon mari*, disoit-elle, *avoit eu quelques raisons specieuses de vous ôter la couronne, je les réfutois, je portois témoignage contre lui, en le quittant pour vous suivre; mais si vous voulez le faire mourir, ne montrerez-vous pas qu'il a été excusable? N'apprendrez-vous pas au monde qu'un royaume est quelque chose de si grand & de si digne de nos vœux, que l'on doit pour se l'assurer répandre le sang de son gendre, & ne tenir aucun compte de la vie de ses propres enfans.* Après que Leonidas lui eut accordé la vie & la liberté de Cleombrote, il la pria tendrement de demeurer avec lui, mais elle s'en excusa, & donnant à tenir à son mari l'un de ses enfans, pendant qu'elle tenoit l'autre, elle alla faire ses prieres auprès de l'autel, après quoi elle partit avec son mari pour le lieu de leur exil. L'endroit où Montagne l'a loué, mérite d'être consulté. * Plutarque dans la vie d'Agis, & de Cleomene. Montagne, *essais*, *l. 3. c. 13.* Bayle, *dict. critiq.*

CHELONIDE, Lacedemonienne, épouse d'Acrotatus, *voyez* ACROTATE.

CHELVET, c'est-à-dire, *retirez-vous, faites place.* On crie ce mot dans le serrail, lorsque le grand seigneur a témoigné qu'il veut aller au jardin des filles. A ce cri tout le monde se retire, & les eunuques occupent toutes les avenues. Il y va de la vie en ce tems-là d'approcher les murailles de ce jardin. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CHEMACH, petite ville de la Natolie, autrefois épiscopale, dans la Caramanie meridionale, ou le Beglerbeglic de Chypre, aux confins de celui d'Alep, ou de l'Aladulie. * Baudrand.

CHEMERAUT (Magdeleine de) native de Poitou, & parente des dames des Roches, vivoit dans le XVI. siecle. Elle avoit infiniment d'esprit, & a composé en prose & en vers, comme nous l'apprenons du pere Hilarion de Coste.

CHEMMIS, isle en Egypte, que les peuples de ce païs croyent être flottante. On y voyoit un grand temple d'Apollon, avec des palmiers en abondance, & beaucoup d'autres arbres, dont quelques-uns portoient du fruit, & d'autres ne donnoient que de l'ombre: ce qu'Herodote décrit plus au long dans son *Euterpe.* Il parle aussi d'une grande ville de ce nom, dans le païs de Thebes, proche de Nea, avec un temple de Persée, lequel au rapport des Chemnites, leur apparoissoit quelquefois sortant de terre, & quelquefois dans le temple. * Herodote, *l. 2.* Mela, *l. 1. c. 9.*

CHEMNITIUS (Martin) ministre Lutherien d'Allemagne, & disciple de Melanchthon, né en 1522. à Britzen, village dans la Marche de Brandebourg, eut pour pere un ouvrier en laine, qui l'éleva avec assez de soin, & il fit un grand progrès non-seulement dans la theologie, que les Protestans enseignent, mais encore dans les mathematiques, & principalement dans l'astronomie. Son mérite le rendit cher aux princes de sa communion, qui l'employerent en diverses négociations pour les affaires de leurs églises. Il mourut le 8. Avril de l'an 1586. âgé de 64. ans. On a de lui *Harmonia Evangeliorum*; un traité contre le concile de Trente, &c. * De Thou, *hist. l. 64.* Melchior Adam, *in vit. theol. Germ. &c.* Antoine Teissier, *éloges des hommes illustres.*

CHEMNITZ, *cherchez* KEMNITZ.

CHEMPS, ville de Turquie, *cherchez* YEMZ.

CHENSFORD, *cherchez* CHELMERFORD.

CHEOPES, CHEOPS ou CLEOPHES, roi d'Egypte, succeda à Rhampsinitus. Ces rois sont inconnus à Manethon & à Joseph; mais Herodote en fait mention. Cheopes fit fermer les temples, & défendit sur toutes choses aux Egyptiens de sacrifier. Il leur commanda ensuite de ne travailler que pour lui, & il employa cent mille hommes durant dix ans à fouiller les carrieres des monts de l'Arabie, & à en tirer des pierres, qu'ils traînoient jusqu'au Nil. L'on employa encore dix années à bâtir ces grandes pyramides qui ont passé pour une des merveilles du monde. Les prodigieuses dépenses qu'il fallut faire pour ces édifices furent cause que Cheopes, qui manquoit d'argent, se laissa aller jusqu'à cette ignominie, que de prostituer sa fille pour de l'argent. Ce prince qui regna cinquante ans, selon Herodote, est le même que Chemmis ou Chammos, dont parle Diodore. Il commença à regner l'an 880. avant J. C. * Herodote, *liv. 2.* Diodore, *liv. 1.*

CHEPHENES, frere de Cheopes, roi d'Egypte, lui succeda, & regna cinquante-six ans. Il fit bâtir une pyramide comme son prédecesseur. La mémoire de l'un & de l'autre étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'ils évitoient de prononcer leur nom, & soûtenoient que les pyramides avoient été édifiées par le berger Philition, qui en ce tems-là gardoit ses troupeaux en cet endroit. Diodore appelle ce roi *Cephres*, & dit que quelques-uns qui le nommoient *Chabreus*, soûtenoient qu'il étoit fils & non pas frere de Chemmis. Il commença à regner l'an 830. avant J. C. * Herodote, *liv. 2.* Diodore, *liv. 1.*

CHEPREG, ville de Hongrie, *cherchez* CHEZPREG.

CHEPTOW, bourg ou petite ville d'Angleterre, à l'embouchure de Wie, dans le golfe de Saverne, dans le comté de Montmouth, à quatre lieues au dessus de la ville de ce nom. * Baudrand.

CHEQ, prince de la Mecque, appellé aussi *Cherif*, est comme le grand-prêtre de la loi, & le souverain pontife de tous les Mahometans, de quelque secte & de quelque païs qu'ils soient. Le grand seigneur lui envoye tous les ans un riche tapis & une superbe tente, avec une grande somme pour nourrir les pelerins pendant les dix-sept jours de dévotion. Ce cheq fait accroire aux Mahometans que durant ce tems-là il y a tous les ans à la Mecque soixante-dix mille pelerins, tant d'hommes que femmes; & que si le nombre n'étoit pas complet, les anges viendroient en forme d'hommes pour le remplir: c'est pourquoi le grand seigneur lui envoye une grande quantité d'argent. A l'égard de la tente & du tapis, ce sont deux pieces fort précieuses, & par la beauté de l'étoffe, & par des enrichissemens que l'on y a ajoûtés. Le tapis est pour couvrir le tombeau de Mahomet, & la tente qu'on y dresse près de la mosquée est pour le cheq, qui y demeure pendant les dix-sept jours de devotion. Ce cheq envoye des pieces du tapis & de la tente de l'année précedente à plusieurs princes Mahometans, de qui il reçoit de magnifiques présens. Il leur fait entendre qu'en attachant à leur tente une des pieces de la courtine qui entouroit la tente de la Mecque, ils ne manqueront point de remporter la victoire contre ceux qu'ils appellent infideles. Ce n'est qu'à un grand monarque, comme le kam de Tartarie ou le grand mogol, qu'il envoye ou la courtine entiere, ou la tente, ou le tapis: ce qu'il fait de dix en dix ans, tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous les présens que les princes Mahometans envoyent à la mosquée de la Mecque ou à Medine, appartiennent au cheq, quand il en vient de nouveaux au bout de l'an. Il profite même de tous ceux des pelerins; ce qui lui fait un revenu qui passe l'imagination: car le Mahometisme s'étend très-loin en Europe, en Asie & en Afrique. Après les dix-sept jours de cé-

Digitized by Google

rémonie, chaque pelerin fait sa dépense, & ce n'est plus le cheq qui la fait de l'aumône du grand seigneur, mais il ne laisse pas d'y gagner encore beaucoup; car ce sont ses officiers qui vendent tout ce que les pelerins achetent. Il est bon de remarquer ici que Mahomet, dans son alcoran, ordonna seulement d'aller à la Mecque, où il n'y a point d'autre relique de ce faux prophéte qu'une de ses sandales, & que l'on va à Medine par dévotion pour y visiter son tombeau. * Tavernier, *relation du serrail.*

CHEQUIANG, *cherchez* CHEKIANG.

CHER (le) en latin *Caris* & *Carus*, riviere de France. Elle a sa source dans les montagnes d'Auvergne & de Limosin, près de Sauvert, d'où passant par le Berri & la Touraine, elle se jette dans la Loire, au-dessous de Tours, & un peu au-dessus du confluent de l'Indre. * Papire Masson, *d. scr. flumin.*

CHER, cardinal, *cherchez* HUGUES DE SAINT CHER.

CHERAMIDI & CHRAMIDI, petite ville de Belvedere en Morée, vers le golfe de Coron, & les confins de la Laconie, entre Calamata & Zarnata. * Mati, *dict.*

CHERAZOUL, ville du Curdistân, sur la route de Ninive ou Mosul, à Hispahan. Elle est construite d'une autre maniere que les autres villes, & toute pratiquée dans un roc escarpé l'espace d'un quart de lieue. On monte aux maisons par des escaliers de quinze ou vingt marches, tantôt plus, tantôt moins, selon l'assiete du roc. Ces maisons n'ont pour toute porte qu'une maniere de meule de moulin, qu'on roule pour ouvrir ou fermer l'entrée, les jambages de la porte étant taillés au-dedans, pour recevoir la meule qui est alors au niveau du roc. Au-dessus des maisons, qui sont comme des niches dans la montagne, on a creusé des caves, où les habitans retirent leurs bestiaux; ce qui fait juger que ce lieu-là a été une forte retraite, pour défendre la frontiere contre les courses des Arabes & des Bedouins ou Pastres du Diarbeck. * Tavernier, *voyage de Perse.*

CHERBOURG, en latin *Cæsarisburgum*, *Caroburgum*, ou *Caroburgus*, ville de France, sur la côte de Normandie. Elle est dans le Costentin, près de Harfleur & de la Hogue, avec un assez bon port; elle est presqu'isolée par la mer. C'est la derniere des villes qui fut entre les mains des Anglois sous le regne de Charles VII. On la leur enleva vers l'an 1453. Ses fortifications furent rasées en 1689.* Sanson. Baudrand.

CHERCA, riviere de Dalmatie, *cherchez* KERKA.

CHERCARE, isle, *cherchez* CERCARE.

CHERCHEURS, nouveaux heretiques, à ce que rapporte l'auteur d'un traité intitulé: *la religion des Hollandois*, imprimée à Paris en 1673. ils avouent qu'il y a une vraie religion que Jesus-Christ nous a apportée du ciel, & qu'il nous a revelée pendant sa vie sur la terre; mais ils soûtiennent qu'aucune des religions établies parmi les Chrétiens, n'est cette veritable religion de J. C. Ils trouvent à réformer quelque chose en particu ier dans chacune de ces religions, & les condamnent toutes en general, n'ayant point pris de parti, & ne s'étant déterminé sur le choix d'aucune. Ils font profession de lire incessamment les saintes écritures, & de prier Dieu avec un zele ardent, afin qu'il les éclaire dans la connoissance qu'ils cherchent de la religion qu'ils doivent embrasser. L'auteur du traité que nous avons allegué, est M. Stoup, premierement ministre & ensuite colonel dans les troupes suisses en France. Il dit qu'il sçait qu'il y a eu autrefois en Angleterre de ces Chercheurs, & qu'il y en a un bon nombre présentement en Hollande; mais si cela est, ils ont soin de se cacher; car on ne les a pas encore découverts; & tout ce qu'en dit cet auteur pourroit bien n'être fondé que sur son imagination..

CHEREAS, *Chæreas*, historien Grec. Polybe en parle avec un mépris extrême, & dit qu'on doit considerer ce qu'il avance avec certains historiens, comme on regarde les fables inventées dans la boutique d'un barbier. *Mihi quidem*, dit Polybe, *non pro historiis scripta eorum videntur haberi debere, sed pro fabulis ex officina alicujus tonsoris aut vulgi face profectis.* On ne sçait pas bien en quel tems il a vécu. CHEREAS est aussi le nom d'un capitaine qui abandonna Ptolomée pour se ranger du parti d'Antiochus. * Polybe, *l. 3. & 5.*

CHEREAS ou CHÆREAS, frere de Timothée & d'Apollophanès, fut tué avec ses freres après la prise de Gazara, dans un marais où ils s'étoient tous trois allé cacher. * *II. Machab. X. 32.* Ce Chereas étoit gouverneur de Gazara l'an du monde 3881, avant J. C. 154.

CHEREAS Cassius, *cherchez* CASSIUS.

CHEREBERT, roi de France, *cherchez* CHARIBERT.

CHEREMEDE, frere d'Epicure, s'adonna à l'etude de la philosophie, & vêcut depuis la CX. olympiade, vers l'an 340. avant J. C. Epicure composa un traité des dieux, intitulé: *Cheremede*, en l'honneur de ce frere ou de quelqu'un de ses amis, dont il vouloit faire connoître le nom à la posterité. * Diogene *Laerce*, *vie d'Epic.* Gassendi, *vie du même*, *liv. 1. chap. 1. 8. & 10.*

CHEREGUA, isle de l'Ocean orientale. Elle est dans l'Archipel de saint Lazare, parmi celles des Larrons. * Mati, *diction.*

CHEREMON, écrivain du tems d'Auguste, ainsi qu'on l'apprend de Strabon, qui assure (*lib. 17.*) qu'il suivit Ælius Gallus, allant d'Alexandrie dans la haute Egypte. C'étoit, suivant le même auteur, un homme vain, qui vouloit passer pour grand philosophe & bon astronome, mais qui se fit mocquer de lui. Tzetzes, en nous apprenant qu'il fut écrivain sacré en Egypte, ajoûte (*chil. 5. hist. 6.*) que dans l'explication des lettres sacrées, il assuroit que le phenix étant venu en Egypte, mouroit après avoir vêcu sept mille six ans. Le livre où on lisoit cette impertinence, est apparemment celui qui est appellé les hierogliphiques par Suidas, qui lui attribue encore une histoire d'Egypte, & qui assure qu'il fut le maître de Denys d'Alexandrie (*in v.* Διονύσιος) Josephe, (*lib. 1. cont. Appion.*) cite son histoire d'Egypte, mais pour le réfuter; Theodoret (*Therapeut. serm. 3.*) en fait aussi mention, & ce que Porphire dit après Cheremon des prêtres d'Egypte (*lib. 4. de abstin.*) il l'a pris sans doute dans le même ouvrage. On apprend de cet endroit-ci que Cheremon étoit stoïcien, ce qui donne tout sujet de croire qu'il fut l'auteur du traité des cometes cité par Origene (*lib. 1. cont. Cels.*) comme d'un stoïcien de ce nom; & c'est avec assez d'apparence qu'on croit que l'auteur du livre des cometes employé par Seneque (*natur. quæst. l. ult. cap. 5.*) est celui-même dont on parle ici, quoique dans les imprimés il soit appellé Charimander. * *Bibliotheque universelle des historiens prophanes* de M. Du Pin, *tom. 1. pag. 46.*

CHEREMON (Saint) évêque de Nilople en Egypte, fut un des saints confesseurs, qui pendant la persécution de Dece, se retirerent dans les montagnes d'Arabie. Il étoit alors fort âgé, & mourut de sa mort naturelle, ou fut tué par les Barbares. Quoi qu'il en soit, il est honoré comme martyr dans les martyrologes, au 22. de Decembre. Saint Denys d'Alexandrie fait mention de la fuite de ce saint évêque dans Eusébe, *l. 6. hist chap. 42.* * *Mémoires ecclesiastiques* de Tillemont, *chap. 3.*

CHEREPHON, poëte tragique, né dans l'Attique, vivoit du tems de Philippe, roi de Macedoine, sous la CVIII. olympiade, vers l'an 348. avant J. C. & étoit un des disciples de Socrate. Il devint si pâle à force d'étudier, qu'on l'appella *Byxinos*, c'est-à-dire, *de couleur de buis*; on le nomma encore *chauve-souris*, parce qu'il étoit noir, & qu'il avoit une voix déliée. Il composa une tragédie intitulée *les Heraclides.* * Suidas.

CHERESTRATE, mere du philosophe Epicure, sortoit d'une famille très-noble.* Diogene *Laerce*, *vie d'Epicure.* Gassendi.

CHERIF ou SHERIF, en arabe signifie *prince* ou *seigneur illustre.* Les Turcs donnent quelquefois ce nom à leur empereur, aussi bien que celui de sultan. Le prince de la Mecque s'appelle *Cherif*, de même que l'empereur de Sus, qui est aussi roi de Tafilet, celui de Fez, & celui de Maroc en Afrique, se sont rendus souverains depuis le commencement du XVI. siecle. Le premier de ces cherifs fut un alfaqui, docteur de la loi de Mahomet, qui parut en 1508. & se nommoit Mahomet Ben-Hamet, autrement le cherif Hascen. Il se disoit de la lignée de leur prophéte, c'est pourquoi il prit le nom de cherif, comme propre aux descendans des filles de Mahomet. Il avoit trois fils, Abdelquivir, Hamet & Mahamed, qu'il envoya en pelerinage à la Mecque & à Medine pour les mettre en réputation parmi les Africains. A leur re-

Digitized by Google

tout, parce qu'ils suivoient la secte des Morabites, ils furent estimés comme saints par ces Barbares; Ben-Hamet envoya à Fez les deux plus jeunes, qui étoient fort sçavans, disputer la chaire du college de Modaraça, laquelle fut donnée au plus âgé. Son cadet fut précepteur des enfans du roi; mais comme leur pere avoit de plus hautes pensées, il leur persuada de demander au roi de Fez la permission d'aller combattre les Chrétiens, qui se rendoient puissans en Afrique, & de maintenir par les armes la loi de Mahomet, comme ils y étoient obligés en qualité de cherifs. Le roi jugea bien que cette permission pouvoit avoir de dangereuses conséquences; & que joignant le titre de protecteur du peuple avec celui de cherifs, ils pourroient usurper toute l'autorité. Néanmoins il se laissa gagner par leur sainteté apparente, & leur permit de publier une *gazie* contre les Chrétiens; (c'est parmi eux ce qu'est la croisade parmi nous.) Après avoir levé une armée fort nombreuse, qu'ils entretenoient des dixmes qui leur furent accordées, ils s'approcherent de Tanger & d'Arzile, d'où ils retournerent à Fez avec quelque butin. De-là ils passerent au royaume de Maroc l'an 1514. avec leurs tambours & leurs banieres, pour attirer de nouvelles troupes, & avancerent jusqu'à Tarudant, dans la province de Sus, où ayant gagné les principaux du païs, ils prirent avec leur pere la qualité de gouverneurs de Tarudant & de Dara; puis encore le titre de prince de Héa, qui est une province au septentrion de celle de Sus. Le cherif Hascen étant mort, ses trois fils ne furent pas moins ardens que lui à établir leur domination. Ils attaquerent le gouverneur de Safi, qu'ils firent prisonnier avec plusieurs gentilshommes Portugais, mais Adelquivir mourut dans le combat. Les deux autres cherifs retournerent victorieux, ce qui augmenta leur réputation. L'an 1519. ils résolurent de s'emparer du royaume de Maroc: dans ce dessein ils allerent à Maroc, & trouverent moyen d'empoisonner le roi; d'autres disent qu'ils le firent poignarder la nuit, après l'avoir attiré à une conference secrette. Lorsqu'ils eurent exécuté cette trahison, ils se rendirent maîtres du château; & l'aîné fut déclaré roi comme parent de Mahomet, & légitime heritier de la couronne; le cadet prit le titre de viceroi & de gouverneur de Tarudant. Quelque tems après Hamet se qualifia roi d'Afrique; ce qui irrita le roi de Fez, lequel alla assieger Maroc, d'où il fut contraint de se retirer. Les deux freres, dont l'un étoit roi de Maroc, & l'autre se nommoit roi de Sus, apprirent que le roi de Fez revenoit avec une puissante armée; & sans attendre son arrivée, ils allerent joindre à son passage, où ils lui donnerent bataille, & remporterent la victoire. Le fils du roi de Fez y fut tué, & ce roi se sauva en diligence, laissant son artillerie dans le camp. Après cette victoire, les cherifs furent assieger la ville de Tafilet dans la Numidie, où est maintenant le Bildulgerid, & s'en rendirent maîtres.

L'an 1536. Mahamed, roi de Sus, conquit la ville de Sainte-Croix au cap d'Aguer qui appartenoit au roi de Portugal, où il trouva beaucoup d'artillerie & de munitions, & où il fit un grand nombre de Chrétiens captifs. Enfin la puissance des Cherifs devint si formidable, que le roi de Portugal abandonna la plûpart des places qu'il avoit sur ces côtes. Au milieu de ces conquêtes l'ambition fit naître entre les deux freres une très-cruelle guerre. Hamet comme l'aîné, regnoit dans Maroc, & avoit donné Sus à Mahamed pour le gouverner sous son autorité; mais le cadet qui étoit le plus vaillant, & le plus aimé du peuple, voulut jouir de l'autorité souveraine, & refusa d'obéir aux ordres de son frere. Lorsqu'on en vint aux mains, le roi de Sus gagna la bataille, & fit prisonnier le roi de Maroc, qu'il remit en liberté après la paix qui fut conclue en 1543. par laquelle il fut accordé que les deux freres partageroient également toutes leurs conquêtes; mais Hamet se voyant libre leva de nouvelles troupes, marcha contre Mahamed, qui alla au devant de lui, remporta une seconde victoire, & se rendit maître de la ville de Maroc en 1545. il traita neanmoins son frere avec beaucoup de douceur, & l'envoya commander dans Tafilet, lui promettant de mettre ses fils en possession de ses états. Comme Mahamed ne pouvoit demeurer en repos, il chercha une occasion de rompre la tréve qu'il avoit faite avec le roi de Fez, l'engagea à une bataille, & le fit prisonnier avec son fils, en 1547. l'année suivante, il le mit en liberté; mais trois mois après il alla avec une armée devant Fez, prit possession du palais, & envoya le roi à Maroc, puis il épousa une des filles de ce roi, & demeura ainsi maître de la ville, & de la plus grande partie de l'état. Le Cherif poursuivant ses conquêtes, envoya trois de ses fils contre Tremecen, qu'ils prirent sans tirer l'épée, parce que le Turc qui y commandoit, se rendit d'abord. Quelque-tems après, il conçut quelque soupçon contre le roi de Fez & ses fils qui étoient à Maroc; & dans la pensée qu'ils soûlevoient le peuple, il les envoya égorger tous en même tems. L'an 1553. les Turcs d'Alger reprirent Tremecen, & s'approcherent de Fez: ce qui obligea le Cherif de sortir en campagne, parce que cette ville a le privilege de se pouvoir rendre, lorsque ses ennemis sont à demi-lieue de la ville, & que le prince n'est pas assez fort pour les combattre; les rois jurent à leur avenement, d'observer inviolablement cette coûtume. Mahamed ayant perdu la bataille, se retira dans le nouveau Fez, d'où il prit la fuite vers Maroc. Les Turcs entrerent dans la ville, & pillerent le trésor du Cherif; mais Mahamed y revint en 1555. gagna une bataille, & rentra en possession de la ville & de tout le royaume. De là il retourna à Maroc, d'où il prit la route de Sus, avec quantité de cavalerie, & douze cens Turcs de sa garde; mais il fut assassiné en chemin par quelques mécontens, l'an 1557. Abul-Mumen, un des fils du Cherif poursuivit ces assassins sur la route de Tremecen, & recouvra le trésor de son pere qu'ils enlevoient. Cependant le gouverneur de Maroc craignant quelque soulevement, & que le peuple inconstant ne proclamât roi Hamet, frere du defunt Cherif, qui étoit prisonnier à Maroc, le fit égorger, avec sept fils ou petits-fils qu'il avoit; de sorte que les deux freres Hamet & Mahamed, moururent tous deux presque en même tems de mort violente. MULEI ABDALLA, fils de Mahamed, demeura paisible possesseur de l'empire. Il laissa pour successeur de la couronne, MAHAMED *le Noir*, lequel ayant été privé du royaume par Melic & Hamed ses oncles, appella à son secours, Sebastien roi de Portugal; mais Mahamed & Sebastien furent tués dans la bataille en 1578. & HAMED se maintint dans la possession du royaume. Le Cherif de Fez se nomme aujourd'hui *le Cherif des Cherifs*, & possede l'empire de Sus, les royaumes de Tafilet, de Fez, de Maroc, de Tegotarin, &c. * Diego de Torrés, *histoire des Cherifs*. Marmol, *de l'Afrique l. 2.* De Thou, *hist. liv. 7.*

CHERILE, (Χοίριλος) ancien poëte dont la patrie n'est pas bien connue; Etienne *de Byzance* dit qu'il nâquit dans la petite isle appellée Jase, près de la Carie, (*in* Ἰασος) Hesychius soûtient qu'il étoit de Samos, & si l'on en croit Suidas, il étoit d'Halicarnasse. On peut concilier ces trois auteurs, en observant que l'isle où étoit né Cherile, étoit de la dépendance de Samos, & qu'étant allé demeurer à Halicarnasse, il y acquit le droit de bourgeoisie. Ce fut dans cette derniere ville, ainsi qu'on l'apprend des deux auteurs cités, qu'il se lia étroitement avec Herodote, qu'on accuse de l'avoir trop aimé. Il s'appliqua à la poësie, & le poëme où il décrivit la victoire que les Atheniens remporterent contre Xerxes, leur parut si beau, qu'ils lui firent donner une piece d'or pour chaque vers. Ce qui en a été conservé par Aristote dans ses livres de la rhetorique, & par Josephe (*lib. 1. cont. Appion.*) justifie le bon goût des Atheniens. Plutarque assure dans la vie de Lysander, que ce general voulut toûjours avoir Cherile auprès de lui, pour immortaliser son nom par les vers de ce poëte; & si l'on en croit Suidas, il fut ordonné que ses poësies seroient recitées avec celles d'Homere. Il avoit aussi décrit en vers la guerre de Darius avec les Perses, dont Strabon a conservé un beau fragment (*lib. 7.*) & il avoit encore composé quelques autres poëmes ainsi qu'on l'apprend de Suidas. Horace fait mention (*epist. 1. lib. 2. art. Poet.*) d'un CHERILE, contemporain d'Alexandre, auteur d'un fort mauvais poëme, que ce prince paya très-bien mais s'il ne se trompe pas, il y a eu deux Cheriles. L'ancien inventa une sorte de metre qui porte son nom, & dont Suidas, Marius Victorinus & Photius font mention.

CHERILLE, poëte tragique d'Athenes, composa cent

Digitized by Google

cinquante pieces de theatre, & ne fut que treize fois vainqueur, selon Suidas. Il est different de CHERILE de Samos, poëte de ce nom, qui fut aimé de Lysander; & d'un autre qui vivoit du tems d'Alexandre *le Grand*. Ce dernier faisoit de très-méchans vers, comme on l'a deja dit dans l'article précedent, & son nom a passé aux mauvais poëtes ses successeurs. On dit de lui, qu'étant convenu qu'il recevroit un écu de chaque bon vers de sa façon, & un soufflet d'autant de mauvais, qu'il en produiroit, il fut si bien payé des derniers, qu'il périt sous la main de ses debiteurs. * Horace, *liv. 2. ep. 1.* Quinte-Curce, *liv. 8.* Lilio Giraldi, &c.

CHERON, (Saint) que l'on croit avoir vécu sur la fin du V. siecle, étant ordonné diacre par son évêque prêcha l'évangile aux François nouvellement établis dans les Gaules. Après avoir prêché quelque tems dans le païs Chartrain, il voulut venir avec ses disciples à Paris; mais ayant été rencontré dans une forêt proche de Chartres, par des voleurs, il fut tué. Son corps fut reporté à Chartres, & enterré sur une éminence hors de la ville. On y bâtit depuis une église & on y établit une communauté de clercs en 537. Ce lieu a depuis été donné en 1137. à des chanoines reguliers, & l'on croit que son corps y repose. Ses actes composés par un auteur du IX. siecle, sont pleins de faits qui paroissent fort douteux. * Henschenius. Bollandus. Baillet, *vies des saints*, 28. Mai.

CHERON, (Elisabeth Sophie) fille de Henri Cheron, peintre né à Meaux, nâquit à Paris le 3. Octobre 1648 Son pere étoit de la religion prétendue reformée, & *Marie* le Fevre sa mere de la religion catholique. Elle fut élevée dans la religion & dans la profession de son pere; mais étant déja dans un âge mûr, elle se fit catholique, & vécut toûjours depuis d'une maniere qui prouve que sa convesion étoit sincere. Elle se maria depuis sa convertion avec M. le Hai. Elle ne réussit pas seulement à peindre des portraits; mais elle entendoit fort bien la figure, & l'on a des tableaux de sa composition que les gens de bon goût estiment beaucoup. M. le Brun lui procura un honneur singulier, en la faisant associer à l'académie royale de peinture & de sculpture. Elle sçavoit aussi fort bien la musique, & possedoit les langues sçavantes, & avoit beaucoup de talent pour la poësie. Les traductions qu'elle a données en 1693. de quelques pseaumes & cantiques en vers sur le texte hebreu, sont assés estimées, elle a laissé beaucoup d'autres poësies qui n'ont pas été imprimées: l'académie des *Ricovrati* de Padoue l'avoit honorée du titre d'*Académicienne* en 1699 Elle mourut à Paris le trois Septembre 1711. âgée de soixante-trois ans. * *Jour. Trev.* Mars 1713. Son éloge, par M. Fermelhuis, doct. en med.

CHERONE'E, ville de la Beotie, celebre par la bataille que Philippe roi de Macedoine y gagna sur les Atheniens, sous la CX. olympiade, vers l'an 340. avant J.C. Plutarque étoit de cette ville. * Pline. Strabon.

CHERONESI & PIGIACA, anciennement *Epidaurus*, ville de la Morée, située dans la Zacanie, sur la côté du golfe d'Egine, environ à six lieues de l'isle de ce nom vers le midi oriental. Cette ville port aussi le nom d'*Esculape*. * Baudrand.

CHERSIAS, natif d'Orchomene dans la Beotie, vivoit sous la XLVIII. olympiade, vers l'an 592 avant J.C. & du tems de Periandre, qui fut son ennemi déclaré, jusqu'à ce que Chilon les eût reconciliés. Pausanias rapporte des vers de lui, *au livre 9.*

CHERSIM. C'est ainsi qu'on doit prononcer, quoi qu'il s'écrive *Czerim. Voyez* CZERIM.

CHERSIPHRON, architecte, *cherchez* CTESIPHON.

CHERSO, isle avec une ville de même nom. Elle est dans le golfe de Camero, partie de celui de Venise, entre la côté de l'Istrie & l'isle de Veghia. Cherso appartient aux Venitiens, & elle a titre de comté, duquel dépendent les isles d'Osero, d'Unie, de Sansego, & quelques moindres. * Baudrand.

CHERSONESE, c'est ainsi que les Grecs appellent une *peninsule* ou *presqu'isle*, du mot χέρσος terre, & νῆσος isle. Ainsi on donna le nom de Chersonese Cimbrique au Jutland, qui est au roi de Danemarck, parce qu'il fut habité par les Cimbres. Il y a aussi la Chersonese de Thrace, ou presqu'isle de Gallilopoli, dite *le bras de saint Georges*; la Taurique, qui est celebre dans les écrits des Grecs, & nommée aujourd'hui *la petite Tartarie*, ou Tartarie de *Prekop*, &c. * Ptolomée. Pline. Strabon.

CHERSONESE D'OR, anciennement *aurea Chersonesus*, peninsule de l'Inde au-delà du Gange, qui comprenoit non seulement la presqu'isle que l'on nomme aujourd'hui *Malaca*, mais encore l'isle de Sumatra, qui en a été détachée depuis. Plusieurs ont crû que c'est la terre d'*Ophir*, où Salomon envoyoit ses vaisseaux. *Voyez* OPHIR. * Ptolomée. Pline. Strabon.

CHERTSEI, bourg avec marché dans la contrée du nord-ouest du comté de Surrei, à laquelle il donne son nom. Il a un pont sur la Tamise; & il y avoit autrefois un riche monastere. Le roi d'Angleterre Henri VI. ayant été égorgé en prison, y fut enterré sans ceremonie: mais dans la suite son corps fut porté à Windsor. * *Diction. Angl.*

CHERUB, ville de la Chaldée. Les Juifs qui en sortirent au retour de la captivité de Babylone ne purent jamais montrer des preuves évidentes de leur origine. * *I. Esdr. II. 59. II. Esdr. VII. 6.*

CHERUBIN, ordre militaire de Suede, dit autrement de Jesus, ou collier des Seraphins. Magnus IV. roi de Suede, l'institua l'an 1334. selon Ziegler. Le collier de cet ordre étoit composé de Cherubins d'or émaillés de rouge, & de croix patriarchales d'or sans émail, en memoire du siege métropolitain d'Upsal: au bout du collier, pendoit une ovale, de même émaillée d'Azur, avec un nom de Jesus en or; & dans la pointe de l'ovale quatre petits clous émaillés de blanc & de noir, pour exprimer la passion du Fils de Dieu. Charles IX. ayant banni la religion catholique de Suede, abolit cet ordre. * Favin *Theatre d'honneur & de chev.*

CHERUBINI, (Laërtio) natif de Norcia; ville épiscopale en Ombrie, vivoit sous le pontificat de Sixte V. & des papes suivans, jusqu'au commencement de celui d'Urbain VIII. sous lequel il mourut vers l'an 1626. C'étoit un jurisconsulte extrêmement laborieux. Il recueillit les constitutions & les bulles des papes depuis saint Leon I. & en forma le recueil que nous avons sous le nom de *bullaire*. ANGELO-MARIA CHERUBINI, son fils moine du mont-Cassin, l'augmenta beaucoup, & le publia tel que nous l'avons en IV. volumes. D'autres y ont fait de nouvelles additions. Laërtio laissa un autre fils nommé ALEXANDRE CHERUBINI, qui a vécu sous le pontificat du pape Urbain VIII. en 1630. & 1635. Il sçavoit les langues, traduisit quelques ouvrages de grec en latin, & s'attacha particulierement à la philosophie de Platon. Jean Victor Rossi, connu sous le nom de *Janus Nicius Erythreus*, a fait mention de lui dans un article particulier. * Pinac. III. *imag. illust. c. 46.*

CHERUBINI, (François) cardinal, natif de Monte Bodio, dans la marche d'Ancone, sçavoit un peu le droit, de la maniere qu'on l'étudie à la cour de Rome. Lorsqu'il entra au service du cardinal Pamphile, il eut le plaisir de le voir élevé au pontificat, sous le nom d'Innocent X. Cherubini avoit déja exercé quelques charges ecclesiastiques. Le pape le reçut encore dans le palais apostolique, le fit auditeur, & ensuite l'éleva au cardinalat au mois d'Octobre de l'an 1647. C'étoit un homme de bonne vie, prudent, honnête & ami des pauvres. Il mourut le 21. Avril 1656.

CHERUBINS, anges du second ordre de la premiere hierarchie. On doute de la veritable origine du mot hebreu *Cherubim*. Quelques-uns disent que cherub, vient d'une racine, qui en chaldéen & en hebreu signifie *labourer*: cherub signifie aussi *fort & puissant*, & en ce sens Ezechiel appelle le roi de Tyr, un cherub, *tu cherub unctus*, vous estes un puissant roi. Chez les Egyptiens, cherub signifie une figure symbolique & figurative. La plûpart des Juifs, & quelques auteurs Chretiens, disent que *cherubim* signifie *comme des enfans*, qui étoit la figure qu'on leur donnoit; *che* en hebreu signifie *comme*, & *rub*, *un enfant*, ou *jeune garçon*; quelques écrivains ecclesiastiques, & même saint Jerôme dans son épitre à Paulin, & dans ses commentaires sur le prophete Ezechiel, ont entendu par ce mot, *une multitude de science & de connoissance*; de l'hebreu *nachar*, *sçavoir*; & *rub*, *beaucoup*. Mais ce sens est trop tiré. Le sentiment d'Aben-Esra,

Digitized by Google

dans ses commentaires sur la Genese, est le plus sûr. Ce rabbin croit, qu'on ne doit pas seulement entendre par le mot de *cherubim*, une figure de jeune homme, comme plusieurs rabbins l'ont entendu avec la paraphrase chaldaïque; mais en general, toutes sortes de figures: & en effet, *cherubim* marque quelquefois cela dans l'écriture. Quelques uns ont crû qu'il y avoit dans ce mot une metathese, ou transposition de lettres, & qu'au lieu de *charab*, il falloit lire *rachab* or *rachab*, signifie, *aller à cheval, conduire un chariot*, comme si les cherubins étoient le chariot sur lequel Dieu est monté: ce qui s'accorde parfaitement avec les cherubins. Quand Josephe parle (*dans son liv.3. des antiq. jud. c.6.*) des deux cherubins qui couvroient l'arche, il dit seulement que c'étoit des animaux ailés, qui n'approchoient d'aucune figure qui nous soit connue; que Moïse les avoit vûs figurés dans le trône de Dieu, & les avoit fait representer de la même maniere. A l'égard des cherubins d'Ezechiel, la figure en est marquée expressément, sçavoir, l'homme, le lion, le bœuf, & l'aigle; mais les auteurs ne conviennent point entr'eux s'ils ont eu chacun leur figure propre, ou si chacun avoit la forme des quatre animaux differens. Vilalpandus croit que chaque cherubin a eu une même forme, qui étoit composée de quatre: de sorte que la face & les bras étoient d'homme: les quatre ailes d'aigle: le ventre de lion: & les pieds de veau. Il donne aussi cette même figure aux cherubins qui étoient sur l'arche. Au reste, tout cela ne pouvoit être que symbolique. La tête d'homme, par exemple, signifioit la science. Les aîles d'aigle étoient le symbole de la sublimité de leur contemplation, ou de la promptitude avec laquelle ils executent les commandemens de Dieu. La poitrine de lion marque leur force & leur puissance: & les pieds de veau, ou de bœuf, leur fermeté, & leur assiduité au travail. Les premiers cherubins, dont il est parlé dans l'écriture, sont ceux qui furent mis à l'entrée du paradis terrestre, dont il est parle dans la Genese, *c.III.v.24.* quoique le texte de la Vulgate semble n'exprimer qu'un cherubin, les Septante ont exprimé au pluriel *cherubins*, & le terme hebreu *cherubim* est aussi au pluriel. Theodoret, Theodore d'Heraclée & Procope, entendent par ces cherubins des figures épouvantables que Dieu fit paroître à Adam pour l'éloigner du paradis; mais l'opinion la plus commune est que c'étoit des anges, qui tenoient une épée flamboïante, ou, selon d'autres, un grand feu. Quelques-uns croyent que les cherubins & le glaive flamboïant sont la même chose. En general cherubin se prend pour des figures qui representent des choses differentes, & c'est en ce sens qu'il est dit dans l'hebreu (*Exod.26.*) que l'ouvrage des courtines étoit un ouvrage des cherubins, ce que l'auteur de la Vulgate a traduit par un ouvrage en broderie; mais la principale figure des cherubins étoit le bœuf; saint Jean dans l'apocalypse, *chap. IV.* nomme les cherubins des animaux, ils étoient ailés, comme il paroit par la description des cherubins, qui étoient sur l'arche. Pour exprimer la grandeur l'élevation, la puissance de Dieu, il est dit souvent dans l'écriture, qu'il est assis sur les cherubins. Jean Spencer, theologien Anglois, a crû que les cherubins étoient une figure égyptienne, & a traité à fonds cette matiere, dans son livre *de legibus Hebræorum ritualibus, lib.3. differt. V.* *M.Simon.

CHERUBIQUE, hymne cherubique, c'est une hymne, que les Grecs récitent avec beaucoup de cérémonie dans leur liturgie, & qui a pris son nom des cherubins, dont il est fait mention dans cette hymne; & qu'ils prétendent imiter, en chantant les louanges de Dieu. Ils la récitent, lorsqu'on porte les saints dons du petit autel, appellé l'*autel de la prothese*, au grand autel, sur lequel on va faire le sacrifice. Cedrenus rapporte l'institution de l'hymne cherubique au tems de l'empereur Justinien. M. Simon a observé que cette hymne n'est point dans les liturgies syriaques des Jacobites, ou Maronites ni dans celles des Nestoriens, qui ont été prises des grecques d'où il conclut qu'elle n'étoit point aussi dans les liturgies des Grecs, lorsque les syriaques en ont été traduites. Cependant il remarque, qu'elle se trouve dans le theorie de saint Germain, patriarche de Constantinople: & parce qu'on pourroit dire que la theorie qui a été imprimée, est pleine d'additions posterieures au tems du patriarche Germain, il produit un exemplaire manuscrit de cette theorie, ou explication de la liturgie grecque, dans laquelle ces additions ne sont point, & où l'on trouve néanmoins l'hymne cherubique. * M. Simon, *Remarques sur Gabriel de Philadelphie.*

CHERVESTA, riviere de Turquie en Europe, *cherchez* ARZENZA.

CHERVINSKO, qu'on écrit *Czerwinsk*, ville de Pologne à huit lieues de Warsovie, en descendant la Vistule. Elle est ornée d'un bâtiment magnifique, qui est une abbaye de l'ordre des chanoines de S. Augustin. Elle est des plus riches & des plus considerables de Pologne, possédée toujours par les plus grands seigneurs du royaume, & même par des fils de rois; quoiqu'elle soit reguliere. Elle vaut environ quarante mille livres de rente. Le roi y nomme; mais comme l'abbé doit être moine, l'élection en doit aussi être faite par les moines de l'abbaye, en confirmation du brevet du roi, & très-souvent ils n'y ont aucun égard. Ce qui fait que la premiere élection est suivie d'une deuxiéme, & même d'une troisiéme, dans des intervalles d'un mois de l'une à l'autre; & si la derniere n'est pas encore conforme à la nomination du roi, le titulaire de cour se pourvoit à Rome; les fruits sont en sequestre pendant la vacance, n'y ayant point d'œconomat en Pologne. Cette abbaye a une prétendue image miraculeuse de la Vierge, qui fait une des plus grandes dévotions de Pologne. L'habit de ses moines est une soutane blanche, avec un petit surplis court & serré, comme un rochet, mais sans manches, en forme de scapulaire, & dans le chœur ils ont un camail d'évêque, noir, doublé de cramoisi. * *Mem. du chevalier de Beaujeu.*

CHERZ, qu'on écrit Gzersko, ville de Pologne, qui étoit bâtie de brique; mais qui est ruinée presentement, & dont les masures des tours & des murailles marquent encore sa premiere grandeur. Elle est à une demi-lieue de Goura, sur une plate forme. Elle est titre d'un Castelan de Mazovie, & un *Grode* ou bailliage considerable, appellé specialement *Grode de Mazovie*. Cette ville est en effet beaucoup plus ancienne que Warsovie. * *Memoires du chevalier de Beaujeu.*

CHERUSCES, peuple puissant en Allemagne, avoit eu pour chef le vaillant Arminius, dont il est souvent parlé dans Tacite, & dans d'autres historiens, qui ont écrit les guerres des Romains au-delà du Rhin. Ils habitoient entre l'Elbe & le Weser, & avoient pour voisins à l'orient les Hermondures, qui étoient vers l'endroit, où la Sale entre dans l'Elbe; à l'occident & au midi les Cattes, à present ceux de Hesse, & au Nord les Fosiens qui tenoient la basse Saxe & le pais de Holstein. Baudrand leur donne toute cette partie de l'Allemagne, qui comprend aujourd'hui les duchés de Brunswic & de Luneboutg, les diocèses de Hildesheim & de Halberstat; la vieille-Marche, & une partie des pais de Thuringe, & de Magdebourg. * Cluvier, *en son ancienne Allemagne, l. 3. c. 19.* Baudrand.

CHESAPEACK, grand golfe de la mer du Nord, dans l'Amerique septentrionale. Il s'avance environ 70. lieues dans les terres, entre les côtes de la Virginie & celles de la Pensylvanie; mais il n'a gueres au-delà de dix lieues de largeur. Ce golfe est formé par diverses rivieres, dont les principales sont celle des Sasquesahanoughs, qui se décharge au fond de ce golfe, & celles de Patawomack, de Toppahanock, de Pamaunck, & de Powhatan, qui y entrent du côté du couchant. * Baudrand.

CHESEL, anciennement *Jaxartes:* fleuve de la grande Tartarie en Asie. Il prend ses sources aux confins du royaume de Thibet, dans des montagnes, qui sont une partie de l'ancien *Imaüs*. Ensuite traversant tout le Zagathai d'orient en occident, & étant arrivé à Kand ou Cant, il se separe en deux branches; dont la septentrionale prenant le nom de *Kand*, de *Sihum* ou d'*Althash*, va se décharger dans la mer Caspienne, un peu au midi de Caracus; & l'autre va se rendre dans cette même mer, entre Madrandan & Carassat. Ainsi elles forment une isle qui a au-delà de cent lieues d'orient en occident; & de vingt du nord au sud. *Voyez* la carte des parties septentrionales de l'Asie & de l'Europe, que M. Witsen a publiée.

CHESLON, ville de Palestine, qui bornoit la tribu de Juda du côté du Nord. * *Josué 15. v. 10. & 70.* c'est apparemment Cariathiarim.

Digitized by Google

CHESNE, ou LE CHESNE, fauxbourg de la ville de Chalcedoine, où Theophile d'Alexandrie, & plus de trente prelats de son parti, tintent l'an 403. un faux synode contre saint Jean Chrysostome. Cet évêque y fut cité, pour répondre sur les chefs d'accusation, que proposoit contre lui Jean son diacre, qu'on n'avoit pas eu de peine à suborner; parce que le saint Prelat l'avoit deposé pour sa mauvaise vie. A la fin Paul évêque d'Heraclée ayant recueilli les voix, le saint patriarche fut déposé & envoyé en exil à Prenecte de Bithynie. Mais un tremblement de terre, qui arriva le lendemain de son départ, & qui fit tomber une partie de la chambre de l'empereur Arcadius, obligea ce prince de le rappeller. * Socrate, *l. 6. c. 14.* Sozomene, *l. 8. c. 17. 18.* Theodoret, *l. 5. c. 34.* Baronius, *A. C. 403. n. 11. & suiv.*

CHESNE, (André du) geographe & historiographe, nâquit au mois de Mai 1584. à l'Isle Bouchard en Touraine; il a éte l'un des plus sçavans hommes que nous ayons eu dans le XVII. siecle, pour l'histoire, sur-tout pour celle du bas empire. Il communiquoit aisément ses découvertes, non-seulement à ses amis, mais encore à tous ceux qui le consultoient. Plusieurs s'en sont fait honneur, sans avoir avoué qu'ils tenoient de lui ce qu'on estimoit le plus dans leurs ouvrages. Ceux que nous avons de Du-Chêne, sont *une histoire des papes. Une histoire d'Angleterre. Les antiquités & recherches des villes de France. Une histoire des Cardinaux François* qu'il commença, & que son fils acheva en partie: car il n'y en a eu que deux volumes de publiés, & il devoit y en avoir quatre. *La bibliotheque des auteurs qui ont écrit l'histoire & la topographie de France*, & plusieurs autres ouvrages, tant en latin qu'en françois, & plusieurs éditions d'Auteurs anciens & modernes, comme des lettres d'Heloïse & d'Abailard, de celles d'Etienne Pasquier, &c. C'est aussi l'auteur qui s'est le plus attaché aux histoires genealogiques. Il nous a donné celles des ducs & comtes de Bourgogne, des dauphins de Viennois, des maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, Luxembourg, Limbourg, du Plessis-Richelieu, Broyes, Châteauvillain, Châtillon-sur-Marne, Montmorenci & Laval, Vergi, Guisnes, Ardres, Bethune, Gand, Couci, & de Châteigner la Roche-Pozai. Sur la fin de sa vie, il publia un ouvrage incomparable des auteurs qui ont écrit l'histoire de France: & il y a sujet de s'étonner, qu'un particulier ait pû faire une recherche si considerable. Il fit imprimer en 1633. le projet de ce grand recueil sous ce titre: *Series auctorum omnium, qui de Francorum historia & rebus Francicis, tum ecclesiasticis, tum secularibus, scripserunt, ab exordio regni Franciæ ad nostra usque tempora*; & en 1636. il donna les deux premiers volumes depuis l'origine de la nation, jusqu'à Hugues Capet. Le troisiéme & quatriéme depuis Charles Martel jusqu'aux tems de Philippe Auguste, étoient sous presse lorsque ce sçavant homme fut écrasé par une charette le 30. Mai 1640. en allant à sa maison de campagne à Verriere; il n'étoit âgé que de 54. ans, son fils François Du-Chêne, fit achever l'impression du troisiéme & du quatriéme volume de sa collection, & en publia un cinquiéme depuis Philippe Auguste, jusqu'à Philippe le Bel. Il donna aussi une nouvelle édition de l'histoire des papes composée par son pere; l'histoire des chanceliers & gardes des sceaux de France, qu'André Du-Chêne avoit laissé manuscrite; la vie de l'abbé Suger, &c. François Du-Chêne étoit avocat au Conseil. On écrit diversement le nom d'André en latin; comme, *Andreas à Quercu, Chesneus, du Chesneus*, & *Quercetanus*. Il a lui-même quelquefois pris ce dernier nom. * Le Long, *dans sa bibl. hist. de la France.*

CHESNEAU, (Nicolas) dit *Querculus*, doyen de saint Symphorien de Reims, qui vivoit dans le XVI. siecle, en 1580. étoit natif de Turteron dans le comté de Rhetel. Il traduisit de latin en françois l'histoire ecclesiastique de Reims de Flodoard; cinq livres de la messe évangelique, &c. Ce dernier ouvrage est de Fabri d'Hailbrun, qui l'écrivit en allemand. Surius le traduisit en latin, & c'est sur cette traduction que Nicolas Chesneau fit la sienne.

CHESNEAU, (Nicolas) natif de la paroisse de Chesses en Anjou, étoit libraire à Paris, où il mourut en 1584. il étoit sçavant; & on voit à la tête de divers excellens livres qu'il a imprimés, des prefaces & des épitres de sa façon qui le témoignent. * La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. Franç.* Belle-Forêt, &c.

CHESNEGHIR BASCHI, (le) un des douze principaux officiers de la cour du grand seigneur. Il est le chef de ceux qui font l'essai des viandes que l'on presente au sultan. Ce nom est composé d'un mot Persan *Chesné*, qui signifie *l'essai que l'on fait des viandes ou de la boisson*; & de *ghir*, lequel vient du verbe *griften*, qui signifie *prendre*. Quelques-uns le nomment *Cheschnghir*, de *Cheschide*, qui veut dire, *goûter*. * Ricaut, *de l'empire Otoman.*

CHESTER, ville d'Angleterre, avec évêché suffragant d'York: est située sur la riviere de Dée, où elle s'élargit vers son embouchure, dans la mer d'Irlande, & les vaisseaux y remontent avec la marée. Son port est très-beau & très-assûré. Ce qui la rend une ville marchande, riche & assez peuplée, à cause que c'est-là, qu'on s'embarque d'ordinaire, pour passer en Irlande. Les auteurs Latins l'ont nommée diversement, *Castra, Leva, Devana, Civitas Legionum, Legio XX. Victrix*, &c. Chester est encore une place très-forte, avec de belles murailles, de bonnes tours, pour les défendre, & un château considerable. Il y a deux grandes rues, qui se croisent, & forment dans ce milieu une belle place. L'église cathedrale est assez belle. On y voit divers tombeaux. C'étoit autrefois un monastere de religieuses, bâti par le comte Leufric, sous le nom de sainte Werburge. Hugues dit *le Loup*, comte de Chester rétablit ce monastere en 1094. & y mit des moines. Depuis Pierre évêque de Litchfied y transfera le siege épiscopal. Robert de Limeseja successeur de Pierre le transfera encore à Coventri, & un autre le rétablit à Litchfield. On établit un évêque à Chester, sous Henri VIII. Et le premier évêque fut un religieux Carme, nommé *Jean Brid*, qui se maria, & qu'on déposa depuis sous le regne de Marie: Chester souffrit beaucoup dans le XVII. siecle, pour s'être déclaré en faveur du roi Charles I. contre les parlementaires, qui y exercerent toutes sortes de violences. * Camden, *descript. Brit.* Godwin, *de episc. Angl. &c.*

CHESTERFIELD, bourg ou petite ville avec marché de la partie du comté de Derbi, qu'on appelle *Scarsdale*, en Angleterre. Elle est dans une agréable situation entre l'Ibbe & le Rother rivieres, au midi d'une petite montagne, dans un terroir fertile. Les ruines qu'on y voit montrent qu'elle est ancienne. Ce fut près de cette ville que le roi d'Angleterre Henri III. combattit avec ses barons; & Robert de Ferrans, comte de Derbi, y fut fait prisonnier. Le roi Charles I. l'érigea en comté en faveur de Philippe, lord Stanhop de Shelford, à qui succeda à ce titre son petit-fils Philippe, duc de Chesterfield, qui vivoit encore en 1701. * *Dict. Anglois.*

CHESTER UPON THE STREET, bourg d'Angleterre, situé sur la petite riviere de Were dans l'évêché de Durham, entre la ville de ce nom & celle de Neucastle. On prend ce lieu pour l'ancienne *Chondercum*, ville des Brigantes. * Baudrand.

CHEU, roi de la Chine, fut le dernier de la famille de Xanga. Ce prince brutal & emporté épousoit toutes les passions de sa femme Takia, la plus belle princesse de la Chine, mais la plus fiere & la plus cruelle: leur regne devint si insupportable, que les grands donnerent la couronne à Chang, lequel étant mort bientôt après, laissa Fau pour son successeur. Celui-ci gagna une bataille contre Cheu qui s'alla enfermer dans son palais, où il mit le feu, & où il perit au milieu des flammes. On prit la reine Takia, à qui le roi Fau fit couper la tête, pour venger le sang innocent qu'elle avoit fait repandre. * Paul Pezron, *antiq. des tems.*

CHEVALET, fête qui se fait tous les ans par la jeunesse de Montpellier, y est établie depuis Pierre II. roi d'Aragon, qui épousa l'an 1204. Marie, fille unique de Guillaume comte de Montpellier, & fut demeurer avec elle au château d'Aumelas dans le voisinage, ainsi que le rapporte Gabriel *dans son histoire des évêques de Maguelone.* Ce prince devint éperduement amoureux d'une jeune fille de Montpellier, nommée *Catherine Rebuffie*, & oublia bientôt la reine son épouse. Son aversion pour cette princesse augmentant de jour à autre, la race des anciens comtes de Montpellier alloit être éteinte, sans le stratagême dont se servit genereusement la belle Catherine, en substituant la reine à sa place, & la met-



Digitized by Google

tant coucher dans son lit une nuit qu'elle y attendoit le roi. Pierre ne distingua point l'épouse de la maitresse, & dans la suite il fut ravi de devoir à cette innocente tromperie la naissance d'un héritier legitime, qui fut Jacques I. son successeur à la Couronne. Catherine Rebusfie n'en fut que plus considerée de tout le monde, & plus tendrement aimée du roi, qui poussa même sa passion jusqu'à entrer publiquement dans la ville de Montpellier sur une haquenée blanche, portant derriere lui sa maitresse en croupe. Les habitans flattés de l'honneur qu'avoit reçu leur concitoyenne, demanderent au roi cette même haquenée, qu'ils obtinrent, & imposerent à la ville la charge de la nourrir & d'en prendre soin. Elle vécut près de vingt ans, & ne paroissoit qu'au même jour auquel le roi avoit fait son entrée. On la promenoit au tour de la ville; les chemins étoient parsemés de fleurs, & toute la jeunesse étoit autour de la haquenée en chantant & dansant. Ils prirent goût à cette espéce de fête, & après que cette pauvre bête eût assez vécu, ils imaginerent de remplir sa peau de foin, & de recommencer tous les ans la même cérémonie. C'est de cette peau empaillée que la fête du Chevalet a pris sa naissance, & s'est continuée jusqu'à présent. Un jeune homme monté sur un petit cheval de carton, proprement équipé & semblable à ceux qu'on introduit quelquefois dans les balets, lui fait faire le manege au son des hautbois & des tambourins; un de ses camarades tourne autour de lui, ayant un tambour de basque, dans lequel il fait semblant de vouloir donner de l'avoine au chevalet. L'adresse consiste en ce que le chevalet doit paroitre éviter l'avoine, pour ne point détourner son exercice, & que le donneur de *Civade* doit le suivre dans toutes ses carracolles sans s'embarrasser avec lui; ce qui se fait avec beaucoup d'agilité & toûjours en cadence. Vingt-quatre autres danseurs vêtus à la legere, avec des grelots aux jambes, & conduits par deux capitaines, entourent ces deux-ci, & s'entrelacent en plusieurs façons, en dansant toûjours les mêmes rigaudons que le chevalet.

CHEVALIER. On donnoit anciennement ce nom à ceux qui tenoient le second rang dans la république Romaine, entre les sénateurs & les plebeïens. Ils étoient ainsi appellés, parce que la république leur donnoit par honneur un cheval & un anneau d'or. Il n'y a plus maintenant de ces sortes de chevaliers. *Voyez* ce qui en est dit ci-après, à l'article, CHEVALIERS ROMAINS. Louis du Mai remarque *dans son état de l'empire*, que les rois ne se trouvant pas assez riches pour récompenser les belles actions & les services que les gentilshommes leur rendoient, inventerent les ordres de chevalerie, qui, sans épuiser leurs finances, leur donnerent le moyen de contenter ceux qui n'estiment rien autant que l'honneur. Il ajoûte, qu'il croit que c'est pour cette raison, qu'anciennement on créoit les chevaliers avant le combat, afin qu'ils y allassent avec plus d'ardeur, ou incontinent après, pour récompenser sur le champ ceux qui avoient eu plus de part à la victoire. La chevalerie, dit André de la Roque, *au traité de la noblesse*, a été autrefois en telle consideration, que les enfans des princes & des seigneurs n'étoient point admis à la table de leur pere, s'ils n'étoient chevaliers; & que les simples écuyers n'avoient pas le privilege de manger à la table des grands, comme le rapporte Jean Diacre d'Aquilée, *dans son histoire des Lombards*, *l. 1.* aussi les chevaliers ont toûjours précedé les écuyers. En effet, le hazard de la naissance fait le gentilhomme, qui prend ordinairement la qualité d'écuyer, sans qu'il y ait rien contribué; & la vertu seule éleve le chevalier à ce degré d'honneur. On dit bien, que les fils des grands princes sont chevaliers nés, néanmoins Louis XI. roi de France voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main de Philippe duc de Bourgogne, le jour de son sacre en 1461. & François I. avant la bataille de Marignan l'an 1515. reçut le même ordre de Pierre Bayard, gentilhomme du Dauphiné, que sa vertu fit surnommer, *le Chevalier sans reproche*. L'histoire remarque encore, que Guillaume comte de Hollande, ayant été élû roi des Romains, voulut être créé chevalier avant que de recevoir la couronne.

Enfin les rois de France, dans la cérémonie de leur couronnement, ont souvent donné l'ordre de chevalerie à leurs fils, & à d'autres princes de leur sang. Néanmoins François Menet, auteur Italien, assure qu'il y a quelques exemples en Italie de chevaliers héréditaires; comme cela se voit, dit-il, dans Rome, où la qualité de chevalier de S. Jean de Latran a passé de pere en fils en certaines familles, par privileges des empereurs. Matthieu Paris dit, que pour être capable de combattre dans un tournoi, il falloit être chevalier; & que pour ce sujet le comte de Glocester fit en Angleterre Guillaume son frere chevalier, afin qu'il y fût admis. Anciennement la reception des chevaliers se faisoit avec de grandes cérémonies; il y en avoit une entr'autres fort singuliere. On faisoit d'abord la barbe à celui qui vouloit être chevalier, on le mettoit ensuite dans un bain où on lui jettoit de l'eau sur les épaules; puis on le mettoit dans un lit, au sortir duquel on le conduisoit vêtu d'une robe & d'un capuchon à une chapelle, où il passoit la nuit en priere. Le matin il entendoit la Messe, après il alloit se coucher; & quand il avoit reposé quelque-tems, on l'éveilloit pour recevoir une chemise blanche, une robe rouge, des chausses noires, & une ceinture blanche; on le menoit ensuite à celui qui le devoit faire chevalier, qui lui donnoit l'accolade avec quelques coups de plat d'épée sur les épaules, & lui faisoit attacher aux pieds des éperons d'or: enfin on le conduisoit à la chapelle où il faisoit serment sur l'autel de soûtenir les droits de l'église toute sa vie, & il se mettoit à table avec les chevaliers assemblés, mais il n'y pouvoit manger n'y boire. Cette pratique a été longtems en usage en France, en Italie, & en d'autres païs: on l'observoit aussi en Angleterre, & l'on y ajoûtoit même beaucoup d'autres façons également divertissantes pour les spectateurs, & incommodes pour le postulant. On peut en voir la description, qu'Edouard Bissée a donnée dans ses remarques sur le traité de l'art militaire de Nicolas Upton, copié d'un ancien manuscrit. Saladin fut fait chevalier de cette maniere par Hugues de Tabarie son prisonnier, qui ne changea dans les cérémonies que ce qui ne pouvoit s'accorder avec la religion du Soudan, & les coups de plat d'épée. Godefroi, fils de Foulques comte d'Anjou fut aussi fait chevalier avec ces cérémonies en 1128. par Henri I. roi d'Angleterre; en donnant au chevalier l'épée, la lance, le chapeau, le haubert, les chausses de fer, les éperons, les molettes, le gorgerin, la masse, l'écu, les gantelets, le cheval, la selle, & autre sorte d'équipage, on lui faisoit entendre, que tout y étoit mysterieux, & que chacune de ces choses le devoit instruire de son devoir. Chamberlaine, dans *l'état présent d'Angleterre*, dit que lorsqu'un chevalier est condamné à mort pour un crime énorme, on lui ôte sa ceinture & son épée, on lui coupe ses éperons avec une petite hache, ou lui arrache son gantelet, on lui biffe ses armes. Pierre de Beloi dit que pour la dégradation du chevalier, la coûtume de France étoit de l'armer de pied en cap, comme s'il eût dû combattre, & de le faire monter sur un échafaut, où le hérant le publioit traître, vilain & déloyal. Après que le roi ou le prince chef d'ordre, accompagné de douze chevaliers vêtus de deuil, avoit prononcé la condamnation, on jettoit le chevalier attaché à une corde sur le carreau, & en cet équipage il étoit conduit à l'église, où l'on chantoit le pseaume 108. *Deus laudem meam, &c.* qui est plein de malédictions, puis on le mettoit en prison, pour être puni par la justice ordinaire, selon les loix militaires. La maniere de revoquer la chevalerie est exprimée dans l'arrêt du grand conseil, donné à Paris le 6. Août 1579. où il fut enjoint au chevalier dégradé de rendre le collier & le petit ordre de S. Michel, pour être mis entre les mains du tresorier de l'ordre.

Il est à remarquer, que celui qui a la souveraine puissance, fait faire quelquefois des chevaliers par ceux qui ne sont pas chevaliers. Ainsi le roi Louis XIII. reçut l'ordre du Saint-Esprit à son sacre en 1610. des mains de François cardinal de Joyeuse, encore qu'il ne fût pas associé à cet ordre. Les papes ont donné le même pouvoir au gardien des Cordeliers de Jerusalem, de conferer l'ordre de chevalerie du saint Sepulchre aux pelerins, ou voyageurs de la Terre-Sainte. Pour ce qui est de pouvoir prendre deux ordres de chevalerie ensemble, cela est sans difficulté; & l'on voit qu'en France les chevaliers du saint Esprit sont conjointement chevaliers de saint Michel & de la toison d'or. Comme en Espagne il y a des chevaliers d'Alcantara, qui sont aussi chevaliers de Calatrava, & ainsi des autres ordres de cette nation, lorsqu'ils se

Digitized by Google

rapportent aux mêmes vœux, & aux mêmes fonctions, qui sont de combattre les ennemis de la religion Chrétienne: néanmoins les ordres militaires religieux, comme celui des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, le Teutonique, & autres de cette nature, sont incompatibles avec les ordres militaires des rois, parce qu'en ces premiers on fait des vœux, qui attachent le chevalier au service de son ordre. Il faut aussi remarquer, qu'on ne peut accepter l'ordre de chevalerie d'un prince étranger, sans le consentement de son souverain; parce que cet engagement est une maniere de rebellion. C'est pourquoi François I. duc de Bretagne fit mourir son frere Gilles de Bretagne, baron de Châteaubriant en 1450. parce que sans son consentement, & au mépris du roi Charles VII. son souverain seigneur, il avoit accepté l'ordre de saint George d'Angleterre. On a mis aussi en doute, si les femmes peuvent être chevalieres? sur quoi l'on pourroit dire qu'il y a des exemples, comme elles ont pris anciennement le titre d'*Equitissa*, c'est-à-dire, *Chevaliere*. Onuphre Panvini dit aussi, qu'elles sont admises à l'ordre de S. Jacques. Il y a des chevalieres de l'ordre de saint Jean de Jerusalem, telle qu'étoit Galiotte de Gourdon, de Genouillac de Vaillac. La reine Anne duchesse de Bretagne, veuve du roi Charles VIII. fit une maniere d'ordre de la Cordeliere, qui ne se communiquoit qu'à des veuves; & l'imperatrice Eleonor veuve de l'empereur Leopold, a établi depuis peu l'ordre de la Croisade, qu'elle donne aux premieres dames de la cour.* De la Roque, *traité de la noblesse*.

CHEVALIER-ROMAIN, étoit le second degré de noblesse parmi les Romains, qui suivoit celui des sénateurs. Dans le tems de la fondation de Rome, toute la milice de Romulus consistoit en trois mille hommes d'infanterie, & trois cens hommes de cheval. Or ces trois centuries d'hommes à cheval, sont la premiere origine des chevaliers Romains. C'étoit le second ordre qui entroit au sénat. Manuce & Sigonius ont crû que Romulus, outre l'ordre Equestre, & ces chevaliers qui marchoient après les sénateurs, avoit institué une chevalerie militaire opposée à l'infanterie; mais les auteurs ne font aucune mention d'une chevalerie distincte pour la guerre, & d'aucun autre ordre de chevaliers du tems de Romulus, que les trois centuries, qui ont été la source & le fondement de l'ordre Equestre. Ils avoient un cheval entretenu aux dépens du public, quand ils montoient au rang des sénateurs; ils déposoient les marques & les prérogatives de chevaliers, dès qu'ils étoient élevés à une dignité plus honorable, & ils ne retenoient que l'anneau d'or. Il falloit avoir un certain revenu prescrit pour être chevalier, afin que la pauvreté n'en avilît point le rang; & si l'on n'avoit pas le revenu marqué, *Equestris census*, l'on étoit effacé du rôle des chevaliers par le censeur, & l'on descendoit à l'ordre plebéien. Quelques-uns ont crû qu'il étoit fixé à dix mille écus de revenu; mais cela n'alloit pas si haut. L'ordre des chevaliers s'accrut si fort, qu'il balança depuis la puissance du sénat & du peuple. Depuis ils négligerent les fonctions de la guerre, & s'occuperent dans Rome à des emplois civils. C'est ce qui fait dire à Pline, que de son tems les chevaliers n'avoient plus de cheval entretenu du trésor public. D'autres soûtiennent que l'ordre des chevaliers distincts du peuple ne commença que du tems des Gracchus. Alors on leur accorda le privilege, que les juges ne pouvoient être pris que de leur corps & de leur ordre. Depuis on leur donna entrée au sénat. Ovide & Ciceron étoient chevaliers, & pour l'être il suffisoit d'avoir le revenu fixé.* *Antiq. Grec. & Rom.* de Grævius, & autres.

CHEVALIERS de la table ronde, *voyez* TABLE RONDE.

CHEVALIERS de S. Louis, *voyez* S. LOUIS, ordre.

CHEVALIER ERRANT est un prétendu ordre de chevaliers, dont il est fait mention dans tous les anciens romans. C'étoient des braves qui couroient le monde pour chercher des avantures, redresser les torts, & faire des prouesses & des actions insignes de valeur. Cette valeur & cette bravoure romanesque des anciens chevaliers étoit autrefois la chimere des Espagnols. L'amour étoit le motif ordinaire de leurs exploits; il n'y avoit point de chevalier qui ne se choisît une maitresse, dont il vouloit mériter l'estime par quelque action heroïque. Le duc d'Albe lui-même, tout grave & tout severe qu'il étoit, avoit dévoué la conquête du Portugal à une jeune beauté, auprès de qui il prétendoit que ses exploits guerriers lui tiendroient lieu de jeunesse. Le roman de dom Quichotte, composé par Michel Cervantes, est une satire des folles prouesses de ces chevaliers errans, & des avantures qu'on leur attribue dans les romans. Il a gueri les Espagnols de cette folie.

CHEVALIER, surnommé d'AGNEAUX (Robert) étoit de Vire en Normandie, & frere d'Antoine Chevalier, tous deux poëtes françois. Ils vivoient en 1584. & traduisirent les œuvres de Virgile & d'Horace en françois.

CHEVALIER (Gaston) gentilhomme de Bearn, vivoit dans le même tems, & publia divers poëmes de sa façon, un entr'autres, intitulé, *le déceds ou la fin du monde*.* La Croix du Maine, *bibl. Franç.*

CHEVALIER (Nicolas) François refugié en Hollande, & établi à Utrecht, a donné en 1709. une description de toutes les antiquités qu'on conserve dans la chambre des raretés de cette ville.

CHEVAUX-LEGERS de la garde du roi, compagnie de cavalerie, composée pour l'ordinaire de 200. maîtres, qui servent par quartier. Après le roi, qui en est le capitaine, il y a un capitaine-lieutenant, & un sous-lieutenant avec les autres officiers. Ces cavaliers sont ainsi appellés, parce qu'ils sont armés legerement. Chaque chevau-leger a quatre-vingt-dix livres à chaque montre, de deux mois en deux mois.* *Etat de la France.*

CHEVELUS, *Capillati*, nom que Dicenée donna aux Goths, leur conseillant de porter toûjours une longue chevelure, pour les distinguer des sacrificateurs qu'il institua & qu'il nomma *Pileati*, c'est-à-dire, couverts d'un chapeau, ou d'un bonnet. Ceux-ci étoient rasés, & ne se découvroient pas même lorsqu'ils faisoient leurs sacrifices. Dicenée vint dans le païs des Goths du tems de leur roi Sitalque, environ 80. ans avant la naissance de J. C. à ce que rapporte Jornandès, dans l'*histoire des Goths, c. 11.* Pierre Patrice, (*in eleg. Legat.*) remarque que Decebale roi des Daces, ayant envoyé d'abord à l'empereur Trajan des ambassadeurs du rang des *Capillati*, qui étoient des moins considerables, lui envoya dans la suite des *Pileati*, pour rendre son ambassade plus illustre, & lui faire plus d'honneur. Cependant les Goths & les autres peuples du septentrion faisoient autrefois grand cas d'une belle chevelure, & prenoient grand soin de l'entretenir: même entre les femmes c'étoit une marque de virginité; car celles qui étoient mariées avoient la tête couverte, & les filles au contraire alloient la tête nue, laissant flotter leurs cheveux, ou les rassemblant pour les lier, & les laisser pendre par derriere. * *Longol. l. 2. tit. 14. l. 20. & 21.*

Au reste les goûts des peuples ont toûjours été & sont encore fort differens sur cette matiere. Les uns se font raser la tête, & laissent croître leur barbe, comme font les Turcs: les autres, comme les Persans, qui sont leurs voisins, ne laissent que peu de poil au menton. Ce qui convient à ceux qui vivent dans le cloître, seroit malséant à ceux qui sont dans le monde. Anciennement lorsque nos rois vouloient punir quelque prince, qui avoit manqué à son devoir, ils le faisoient tondre; ce qui le mettoit hors d'état de paroître, quand même on ne l'auroit pas reclus dans un monastere. Les rois Lombards en usoient de même envers ceux qui avoient conspiré contre leurs personnes, ou contre le repos public. * Spelman, *gloss. Archæol.*

CHEVELU, est le nom que l'histoire donne à Clodion roi de France, *Clodion le Chevelu*, à cause qu'il portoit de grands cheveux; & parce qu'ayant conquis une partie des Gaules, il rétablit les cheveux aux Gaulois, que Jules César en signe de victoire leur avoit fait abattre, comme dit Nicole Gilles; mais l'abbé Trithéme dit le contraire, & que ce fut à cause qu'il fit tondre les Gaulois, afin de les distinguer des François, qui lui avoient aidé à les subjuguer.* Mezerai, *hist. de France.*

CHEVIOTA ou ZEVIOTA; c'est une chaîne de montagnes qui s'étend d'orient en occident, entre les comtés de Northumberland & de Cumberland, qu'elle a au midi, & la Twedale, avec la Liddesdale, qui la confinent au nord. Ainsi étant jointe au golfe de Solwei & à l'embouchure de la Twede, elle fait la separation de l'Angleterre & de l'Ecosse. * Baudrand.

Digitized by Google

CHEVREAU (Urbain) né à Loudun le 20. d'Avril 1613. se porta à l'étude dès sa jeunesse avec tant d'ardeur, qu'il fit en peu de tems un grand progrès dans les belles lettres, & merita bientôt un rang distingué parmi les sçavans du XVII. siecle. Il fut secretaire des commandemens de Christine reine de Suede. Le roi de Danemarck l'engagea ensuite à demeurer quelque tems à sa cour. Plusieurs princes d'Allemagne l'arrêterent aussi à la leur; entr'autres l'électeur Palatin, Charles-Louis, qui le retint auprès de lui avec le titre de conseiller, & il eut l'avantage de contribuer beaucoup à la conversion de la princesse Elisabeth Charlote, sa fille, depuis duchesse d'Orleans. Il revint en France après la mort de l'électeur, & le roi Louis XIV. le choisit pour précepteur du duc du Maine, legitimé de France, dont il fut depuis secretaire des commandemens; mais le desir de vaquer en repos aux exercices de la vie chrétienne, lui fit quitter la cour, pour se retirer à Loudun, où après vingt années de retraite, il mourut le 15. Fevrier 1701. dans sa 88. année laissant une bibliotheque composée de livres très-choisis. Il a donné au public le *tableau de la fortune* en 1651. *l'histoire du monde* en 1686. réimprimée plusieurs fois depuis; les *considerations fortuites*, traduites de l'anglois de Joseph Hall, sous le titre de *meditations occasionelles*. *L'école du sage*, en 1664. Un vol. de lettres, en 1642. *Hermogene*, roman, en 1648. *Remarques sur les poësies de Malherbe*, en 1660. *Oeuvres mêlées*, en 1697. C'est un recueil de prose & de vers. *Chevraeana*, en 1697. & 1700. 2. vol. On trouve que Chevreau a mêlé trop de genealogies rabbiniques dans son histoire universelle. * *Memoires du tems. Mem. de Trevoux.* Niceron, *mem. T. XI.*

CHEVREUSE, bourg avec titre de duché dans l'isle de France, sur la riviere d'Iverre, entre Paris & Chartres, à cinq lieues de la premiere, & environ à dix de la derniere. * *Cartes geograph.*

CHEVRIERS famille noble & ancienne dans le Mâconnois, se croit issue des comtes de Mâcon. Cette créance est fondée sur ce qu'elle porte les armes qui étoient *d'argent à trois chevrons de gueulles*, à quoi l'on a ajoûté depuis un tems immemorial *une bordure engreslée d'azur*, que l'on regarde comme la brisure d'un cadet des comtes de Mâcon. Pour prouver que les comtes de Mâcon portoient les chevrons, on produit une copie collationnée & legalisée, d'un acte original conservé parmi les titres de la famille; acte que Jacques Severt fit imprimer en 1628. dans sa *chronologie historique des archevêques de Lyon*, *II. partie* où il traite des *évêques de Mâcon*, *pag. 159.* C'est une donation faite par Jean comte de Mâcon; & par la comtesse Alix, sa femme à Gui de Chevriers, chevalier, *Guidoni Caprarii militi*, & à ses heritiers, du treiziéme denier dans leurs peages de Mâcon, en augmentation du fief qu'il tenoit d'eux, fait au mois de Novembre 1232. leurs sceaux y sont; le comte representé à cheval, la comtesse en pied tenant un oiseau à la main, suivant l'usage de ces tems-là. On distingue clairement dans le contresel ou petit sceau du comte des *Chevrons*, ou plûtôt un *Chevronné de six pieces*, mais ce qui est dans celui de la comtesse n'est pas reconnoissable. Ce comte Jean surnommé *de Braine*, étoit petit fils de Robert de France, comte de Dreux, & étoit devenu comte de Mâcon par son mariage avec Alix heritiere de ce comté; & les sainte Marthes, (*genealogie de la maison de France*) lui donnent pour armes *chevronée de...*

Pour prouver aussi que les Chevriers portent depuis longtems les chevrons avec la bordure engreslée, on s'appuye sur un ancien tableau conservé à Rome dans le palais Farnese, & dont François de Chevriers, sieur de Salagni obtint une copie en Septembre 1617. Severt en a fait la description *pag. 164.* & Auberi l'a traduite en françois dans son *histoire des cardinaux François*, imprimée en 1642. *tome I. pag. 287.* & le P. Menestrier Jesuite, en a donné l'estampe gravée dans un de ses ouvrages sur l'art heraldique. C'est une representation du couronnement de Charles roi de Sicile, frere de S. Louis, fait à Rome le jour des rois 1265. par un cardinal legat apostolique. Les auteurs anciens attestent ce couronnement, & que ce cardinal se nommoit Raoul, qu'il étoit François, & qu'il avoit ce titre d'évêque d'Evreux. Toute la question est de sçavoir quel étoit son surnom, car il y a eu successivement deux évêques d'Evreux du nom de Raoul. La famille de Chevriers le revendique parce que dans la copie qu'elle a du tableau, on y voit leurs armes au dossier de la chaise, & au bas des ornemens épiscopaux du cardinal. C'est ce qui a obligé tous les auteurs qui ont écrit l'histoire des cardinaux depuis l'an 1617. d'y mettre Raoul de Chevriers, évêque d'Evreux au nombre de ceux qui avoient été créés par Urbain IV. mais il sera prouvé ci-après *dans l'article separé où il sera parlé de ce prélat*, qu'il a été leur erreur, puisqu'il n'a jamais été honoré de la pourpre; & que le cardinal dont il est question, étoit Raoul de Grosparmi, évêque d'Albano, predecesseur immediat de Raoul de Chevriers en l'évêché d'Evreux. De-là il faut conclure, ou que le tableau du palais Farnese n'a pas été fait dans le tems du couronnement du roi de Sicile, ou que les armes de Chevriers y ont été ajoûtées après coup, ou qu'elles ont été mises à la copie dans la persuasion où l'on étoit que le cardinal qui y est representé dans une si honorable fonction se nommoit Raoul de Chevriers. Blanchard, dans son *histoire des maîtres des requêtes* donne les mêmes armes à Alphonse Chevriers, *Alphonsus Caprarii*, qui étoit maître des requêtes en 1365. & les trois autres années suivantes, qui depuis fut fait évêque de Lizieux; & qui mourut le 26. Juillet 1377. on ne le trouve point dans la genealogie de Chevriers, & Severt avoue, (*pag. 165.*) qu'il ne sçavoit s'il étoit de cette famille. Enfin on allegue en faveur de la descendance des comtes de Mâcon, qu'après que le comte Jean eut vendu son comté à S. Louis en 1238. les officiers du roi attaquerent le seigneur de Chevriers pour faire hommage de son fief de S. Mauris. Il s'en défendit soûtenant que sa terre étoit libre, & n'avoit jamais prêté foi & hommage au comte de Mâcon, surquoi la comtesse Alix veuve du comte Jean, écrivit au roi S. Louis qu'elle n'avoit jamais oui dire que *ses cousins de S. Mauris* eussent jamais repris de fief pour cette terre. On assure que cette lettre est dans les archives du château de S. Mauris. Cependant Severt qui y avoit fouille, & qui en rapporte plusieurs titres, n'a fait aucune mention de celui-ci. C'est au public à juger de ces preuves dont on s'est contenté de faire ici le rapport.

Voici la filiation des nobles Chevriers, qui commence dans le XII. siecle, telle qu'elle se trouve imprimée avec l'éloge de François de Chevriers, sieur de Tanci en Lyonnois, de la composition de Papire Masson, qui avoit dressé cette genealogie sur les titres produits au parlement de Paris & au conseil du roi, dans le procès qu'y soûtint Gabriel de Chevriers, sieur de S. Mauris, touchant le péage de Mâcon, & l'on y dit qu'elle fut verifiée au profit du sieur de Tanci l'an 1598. elle se trouve aussi jusqu'à l'an 1625. dans Severt *tome III. page 28.* & il y fait mention d'une pareille genealogie dressée par le P. Claude Clement Jesuite, & imprimée à Lyon en 1624. Nous y ajoûterons quelques éclaircissemens tirés de Guichenon, *histoire de Bresse*; & de le Laboureur, *mazures de l'isle Barbe*; & nous la continuerons jusqu'à ce tems, sur les *preuves manuscrites* pour entrer dans les chapitres de S. Jean de Lyon & de saint Pierre de Mâcon, & sur les memoires qui ont été fournis.

I. JEAN de Chevriers chevalier, vivoit en 1170. & épousa *Marie* de Baugé, dont il eut GUI de Chevriers, qui suit; *Henri*, que l'on a crû avoir été commissaire en Languedoc son frere aîné; & *Raoul* de Chevriers évêque d'Evreux *dont il sera parlé dans un article separé.*

II. GUI de Chevriers chevalier, fut très-consideré de Jean comte de Mâcon & de la comtesse Alix son épouse, lesquels par acte du mois de Juin 1226. rapporté par Severt (*tome II. pag. 157.*) lui donnerent & à ses heritiers en fief & hommage lige, tout ce qu'ils avoient dans les vignes entre Mâcon & S. Clement. Cet auteur dit que ce fut en recompense de ce qu'il s'étoit emparé sur l'évêque Aim, du château de Solutrei, & qu'il l'avoit depuis défendu par ses armes. Severt ajoûte que l'évêque avoit excommunié pour ce fait Gui de Chevriers, sa femme Arimberge, & leurs enfans; mais que ce chevalier étant révenu à résipiscence, avoit du consentement du comte, rendu le château à ce prélat qui leva l'excommunication par

Digitized by Google

acte du 17. Novembre 1231. confirmé le 19. Février suivant. On peut voir ces faits dans l'acte original rapporté par cet auteur. Les Sainte-Marthe font de lui une honorable mention dans leur *histoire geneal. de la maison de France*, édition de 1628. *tom. II. pag. 406.* ils le qualifient sieur du Parc, & disent qu'il fut un valeureux chevalier, & lieutenant du comte Jean dans ses guerres, de qui il eut en don le trezain du peage de Mâcon dont il a été parlé ci-dessus, & que sa posterité subsiste avec honneur dans les sieurs de S. Mauris en Mâconnois. Gui ajoûta à ce don le droit de deux portions d'un denier sur le même peage, l'ayant acquis de Jean pannetier du comte, à qui ce comte en avoit fait don par acte du mois d'Août 1231. le roi S. Louis ayant acheté du comte Jean & de la comtesse sa femme, le comté de Mâcon en 1238. y établit *Gui* de Chevriers pour son bailli. Il y a plus de six vingts ans que ses descendans sont dans la croyance que ce chevalier & son frere Henri, avoient été les deux commissaires, envoyés avec Philippe trésorier de saint Hilaire de Poitiers par lettres de la reine Blanche regente du royaume, en date du mois d'Octobre 1249. pour prendre possession du comté de Toulouse au nom d'Alfonse de France, comte de Poitiers, l'un de ses fils, gendre du dernier comte de Toulouse, mort sans enfans mâles le 27. Septembre précedent. Severt a plus contribué que personne à cette erreur, lorsqu'en rapportant les lettres de la reine, (*pag. 163.*) il a surnommé ces deux freres, *de Caprario*; au lieu que dans le livre qui a pour titre : *Gesta Tolosanorum*, composé par Nicolas Bertrand Toulosain, & imprimé en 1515. d'où il avoue avoir tiré ses lettres, *folio 33.* & un autre acte de ces deux commissaires en date du 6. Decembre 1249. ils sont surnommés *de Caprasia*, cela veut dire *de Chevreuse*, & non pas de *Capraise*, comme le traduit Catel, *histoire des comtes de Toulouse, page 378.* ni *de la Capraise*, comme a écrit la Faille, *annales de Toulouse, tome I. page 142.* Les Sainte Marthe, les ont aussi surnommés *de Chevreuse* dans l'article du comte Alphonse. Il s'est glissé une faute d'impression dans l'ouvrage de Bertrand où les lettres de la reine Blanche sont datées du mois d'Octobre 1248. faute qui a été copiée par Catel & par Severt, preuve qu'ils n'avoient vû ces lettres que chez cet auteur. Ce qui démontre qu'elles étoient du mois d'Octobre 1249. c'est qu'elles n'ont pû être expediées qu'après le decès de Raymond dernier comte de Toulouse, dont elle dit qu'elle vient d'apprendre la nouvelle, & Bertrand a rapporté *folio 32.* le testament de ce comte daté du 23. Septembre 1249. les titres de la maison de Chevreuse, font voir clairement que ce fut à Gui III. du nom seigneur de Chevreuse & à Hervé de Chevreuse son frere, que la commission de la reine Blanche fut adressée, sur quoi on peut consulter *l'histoire des grands officiers de la couronne in folio*, par le P. Anselme Augustin déchaussé, continuée par M. du Fourni, au *chapitre des porte-oriflamme de France, tom. II. pag. 1106.* & comme ce fut Hervé de Chevreuse qui continua la lignée, son frere Gui n'ayant point laissé de posterité, il faut que Nicolas Bertrand ait pris le nom d'*Henricus*, pour celui d'*Herveus* qui étoit dans les lettres en question. On a crû devoir s'étendre un peu sur cet éclaircissement pour justifier ce qui a été avancé sur des titres certains dans l'histoire des grands officiers. Gui de Chevriers ordonna sa sepulture dans l'église des Cordeliers de Lyon, où ses descendans l'ont suivi jusqu'à la septiéme generation. On nomme sa femme *Armberge* de Vienne, dame de Vinzelles, de laquelle il laissa PIERRE de Chevriers, qui suit; *Gui*, sieur du Parc; *Jean*, à qui son oncle l'évêque d'Evreux, fit un legs par son testament. Il fut religieux de l'ordre de saint François; & *Geofroi* de Chevriers, ces quatre freres sont mentionnés dans un acte de l'official de Mâcon du mois de Novembre 1268. rapporté par Severt *page 166.* où il est dit que *Pierre* & *Geofroi* de Chevriers, fils de feu Gui de Chevriers bailli de Mâcon, possedoient en commun & par indivis leur portion du partage des biens de leur pere fait avec *Gui* leur autre frere, & de ce que leur frere *Jean* Cordelier avoit laissé par son ordonnance de derniere volonté à *Pierre* leur aîné.

III. PIERRE de Chevriers, sieur de S. Mauris, accompagna le roi S. Louis en Afrique l'an 1270. où l'on dit que ce prince le fit comte de Bergedine. Il servit le roi Philippe III. à l'expedition de Catalogne, & se trouva sous Raoul de Nesle au combat de Gironne : c'est ainsi qu'en parle Papire Masson. De son épouse *Bernarde* de Feurs, il eut BARTHELEMI de Chevriers, qui suit; & *Humbert* de Chevriers, qui vrai semblablement est celui de ce nom qui en qualité de chanoine de l'église de Mâcon fut temoin à cet acte de l'évêque Jean de Salagni en 1332. rapporté par Severt *page 175.*

IV. BARTHELEMI de Chevriers, échanson successivement de quatre de nos rois, est connu par plusieurs titres qui restent de lui dans les archives du château de saint Mauris rapportés par Severt *page 173. & 174.* le premier est du roi Philippe *le Bel*, qui par ses lettres données à Beziers en Février 1303. le qualifie citoyen de Lyon & son varlet, *Bartholomaeus de capraru, civis Lugdunensis, varletus noster.* Il lui confirme soixante sols & un denier parisis de rente, qu'il avoit acquis depuis peu sur le péage de Mâcon, & ce en consideration de sa fidelité & de son attachement continuel à son service, voulant que ladite somme soit unie aux sept deniers parisis & au trezain qu'il avoit déja sur ce peage, & tenir le tout du roi par un seul & unique hommage. L'auteur remarque avec raison, que dans ces tems-là plusieurs gentilshommes se qualifioient citoyens des grandes villes où ils habitoient, & que le titre de varlet du roi étoit alors & long-tems après très honorable. Le second titre est du même roi, qui par ses lettres données à Poitiers en Juin 1308. declara avoir retenu ci-devant à son service Barthelemi de Chevriers, citoyen de Lyon en qualité de son échanson, *scansio noster*, aux appointemens de cent livres tournois durant sa vie; mais qu'il les donnoit pour lui & ses heritiers à perpetuité, à prendre sur le péage de Mâcon, en augmentation de fief. Le troisiéme est du roi Louis *Hutin*, qui informé que Barthelemi de Chevriers son échanson avoit acquis de Jacquemin de Prayel cinquante livres parisis tournois de rente annuelle sur le même péage, ordonna par ses lettres données à saint Denys en France, le 1. Mai 1315. que le bailli de Mâcon ait à le recevoir à foi & hommage pour cette acquisition. Le quatriéme est de Philippe *le Long*, qui, par ses lettres données à Paris le 6. Mars 1318. (vieux stile,) certifie au senechal de Lyon, que son échanson Barthelemi de Chevriers, citoyen de Lyon, a prêté foi & hommage en sa chambre des comptes de Paris, pour tout ce qu'il a sur le péage de Mâcon. Enfin le dernier est un pareil certificat du roi Charles *le Bel*, daté de Paris le 24. Mars 1321. (vieux stile) dans *l'éloge de la ville de Lyon*, mis au jour par le sieur Brossette avocat, en 1711. l'on y trouve (*page 16.*) que Barthelemi de Chevriers, échanson du roi étoit gardiateur de la ville de Lyon en 1294. Il l'étoit encore en 1330. & Philippe de Chavirei lui succeda par lettres du roi du 29. Août 1333. ainsi que cet auteur le marque dans son *histoire de la ville de Lyon, page 132.* Il y explique que ces capitaines gardiateurs furent des officiers donnés à la ville de Lyon par nos rois après qu'elle fut soumise à eux, pour garantir les citoyens de l'oppression. Sa femme fut *Jeanne* de Talaru, sœur de *Jean* de Talaru, cardinal & archevêque de Lyon, dont il eut HUMBERT de Chevriers, qui suit; *Mathieu*, prieur de Mâcon, où l'on fait preuves de noblesse de quatre races paternelles & maternelles; *Pierre* de Chevriers; & deux filles.

V. HUMBERT de Chevriers, sieur de saint Mauris, se signala dans l'expedition d'Italie, sous le commandement de Charles, comte de Valois, & fut fait chevalier par le roi Philippe VI. qui lui ceignit le baudrier, pour avoir aidé à la défense de la ville de Tournai contre les Anglois en 1340. De *Sibylle* d'Albon son épouse, fille, au rapport de Papire Masson, de *Thibault* d'Albon, sieur de Baignols & de Châtillon d'Azergues, nâquirent HENRI, qui suit; *André* de Chevriers; & quatre filles.

VI. HENRI de Chevriers, sieur de saint Mauris, rendit hommage au roi Philippe VI. de tout ce qu'il tenoit dans le bailliage de Mâcon, ainsi que le portent les lettres du roi datées de Romanvillers le 9. Juin 1348. il le rendit de même au roi Jean, suivant des lettres de ce prince données à Lyon le 7. Fevrier 1350. (vieux stile,) scellées du sceau dont il

Digitized by Google

usoit avant que d'être parvenu à la couronne : ces lettres sont rapportées par Severt *pages 176. & 179.* Il servit aussi avec honneur dans les armées du roi Jean, sur-tout à la bataille de Poitiers en 1356. & en récompense fut fait chevalier de l'ordre de l'Etoile, au rapport de Papire Masson, qui dit qu'il épousa *Cecile* de Grolée, sœur d'*Humbert* de Grolée, sénechal de Lyon. De cette alliance sortirent ANDRE' de Chevriers, qui suit; *Pierre*, qui peut bien avoir été le religieux de Cluni, sacristain de Trefort en Bresse & doyen de S. Martin des vignes ordres de Cluni près de Mâcon, dont Severt (*page 194.*) rapporte un acte de la veille de l'ascension 1409; *Jean* de Chevriers; & trois filles.

VII. ANDRE' de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, servit à la bataille de Rosebeque contre les Flamans sous le roi Charles VI. en 1382. fut lieutenant de Jean de Vienne, amiral de France en 1385. puis du maréchal de Boucicaut en son expedition d'Italie l'an 1401. Papire Masson qui rapporte ces faits, ajoûte, qu'il s'étoit trouvé avec Jean de Bourgogne au combat de Nicopolis en 1396. Son épouse fut *Jeanne* de Bletterans, dont il eut Louis, qui suit; *Jacques*; *André*, qui vrai-semblablement est celui dont il est parlé dans un certificat du maréchal de Boucicaut en date du 11. Decembre 1411: qui porte que Claude de la Tour, écuyer sert à cheval & en armes dans l'armée du roi, pour *André* & *Henri* de Chrevriers, écuyers, ausquels il a permis de demeurer dans le Mâconnois leur patrie : c'est ainsi qu'il est rapporté chez Severt, *page 194.* Cette qualité d'écuyer donnée à *André*, porte à croire qu'il est le fils de l'autre *André*; *Claude* de Chevriers; & trois filles.

VIII. LOUIS de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, étoit capitaine des nobles du comté de Mâcon, au combat de Rupelmonde en 1452. & à celui de Grave l'année suivante; & fut très-consideré du duc de Bourgogne Philippe *le Bon*, pour lequel il combattoit. De son épouse *Claudine* de Mince, comme écrit Papire Masson, ou de Nince, suivant Severt, nâquirent PHILIPPE, qui suit; *Philbert* de Chevriers; & une fille.

IX. PHILIPPE de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, servit en Italie dans les armées des rois Charles VIII. & Louis XII. celui-ci le fit gouverneur de Novarre. Il ordonna sa sépulture près de son pere dans l'église de S. Mauris qu'il avoit fait bâtir, & où ses descendans se sont faits inhumer. Sa femme fut *Philiberte* de Lugni, dont PHILIBERT, qui suit; & une fille.

X. PHILIBERT de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, seigneur aussi de la Saugerée près Châlon, de Bussi & de Talant en Châlonois, chevalier de l'ordre du roi, étoit capitaine de cinquante lances à la bataille de Cerisolles en 1544. & continua de servir le roi Henri II. Il épousa par contrat du 23. Janvier 1534. (vieux stile,) *Claudine* de Tarlet, fille unique & heritiere de *Claude* de Tarlet, sieur de Marmont & de Duysia, & de *Pernete* de la Geliere-de-Cormaton. Leurs enfans furent 1. GABRIEL de Chevriers, qui suit; 2. FRANÇOIS, *qui a fait la branche rapportée ci-après*; 3. *Leonard*; 4. *Claude*, sieur de Marmont, qui d'*Anne* de Nagu-de-Varennes eut *Philiberte* de Chevriers, femme de *Jean-Louis* de Seyturier, sieur de Beauregard, Marmont & du Tillet, dont elle eut vingt-un enfans, au rapport de Guichenon, *histoire de Bresse*, *II. partie*, *pag. 371*: 5. *Philibert* de Chevriers, sieur de la Saugerée, Vandins; & *Duysia*, conseigneur de Talant, qui de *Marguerite* de Seyturier, fille puînée de *Jean* de Seyturier, baron de Cornod, *mentionné ci-après*, & de *Marguerite* d'Achei, sa seconde femme eut trois fils, *Gaspard*; *Gabriel*; & *François* de Chevriers, reçu chevalier de Malte le 3. Janvier; & une fille *Marie* de Chevriers, seconde femme de *Claude* d'Angeville, sieur de Montuerant. Cette branche, dite *de la Saugerée*, dont étoient *Eleonore* de Chevriers de la Saugerée, élue le 21. Septembre 1638. prieure perpetuelle du noble chapitre de Neuville en Bresse dépendant de saint Claude; & *Gabriel* de Chevriers de la Saugerée, chanoine du noble chapitre de S. Pierre de Mâcon, mort après le 19. Juin 1680. est finie; 6. *Guillemette* de Chevriers, mariée le 17. Janvier 1557. à *Georges* de Lyobard, sieur du Chastelard, Ruffieu & la Palu, lieutenant général pour le duc de Savoye au gouvernement de Bresse, Bugei, & Valromei, dont elle fut la premiere femme; 7. *Aymée* de Chevriers, alliée le 10. Decembre 1563. à *Louis* de la Touviere, sieur de Servigna & de Beauregard, dont elle fut la premiere femme; 8. & 9. deux autres filles.

XI. GABRIEL de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, &c. commença de servir sous le regne d'Henri II. & continua sous celui de Charles IX. Il étoit capitaine de cinquante lances au siége de la Rochelle en 1573. & ne quitta les armes qu'après la mort d'Henri III. Il soûtint un grand procès pour la part qu'il avoit heritée de ses ancêtres, sur le peage de Mâcon, dans laquelle il fut confirmé ainsi qu'il a été dit ci-dessus, & mourut en 1598. ayant eu de *Françoise* de Nagu, sœur de *François* de Nagu, marquis de Varennes, créé chevalier des ordres du roi en 1633. fille de *Jean* de Nagu, sieur de Varennes, & de *Philiberte* des Loges, LAURENT, qui suit; *Charles*; *François*, seigneur de Salagni, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui fut institué en 1614. juge d'armes de France, & qui mourut l'an 1641. ayant eu pour successeur en cette charge Pierre d'Hozier, pourvû par lettres du 28. Avril de la même année; & une fille.

XII. LAURENT de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, aussi seigneur du Thil en Beaujollois, de Salagni & des Chezeaux, servit en qualité de volontaire sous le roi Henri IV. & testa le 6. Decembre 1629. sa veuve fut declarée tutrice de leurs enfans le 10. Juillet 1630. elle se nommoit *Claudine* de Seyturier, & étoit fille aînée de *Jean* de Seyturier, baron de Cornod & de Montdidier en Bresse, conseiller d'état, premier écuyer & chambellan du duc de Savoye, son ambassadeur à Rome, commissaire général des guerres deça les Monts, & gouverneur de la citadelle de Bourg en Bresse, & de sa seconde femme *Marguerite* d'Achei, niéce par sa mere du cardinal de Grandvelle. De cette alliance nâquirent, HONORE', qui suit; *Leonard*, chanoine & trésorier de S. Pierre de Mâcon, dont il se démit en faveur de son neveu l'an 1678; *François*, chevalier de Malte; *Philibert*, lieutenant au regiment de Normandie; *Anne*, religieuse Ursuline avant le 22. Juillet 1640; & cinq autres filles.

XIII. HONORE' de Chevriers, chevalier de l'ordre du roi, libre seigneur de saint Mauris, vicomte du Thil, seigneur d'Emeringe, de Salagni & en partie du péage de Mâcon, fut plusieurs fois élû de la noblesse dans sa province : il avoit épousé par contrat du 22. Juillet 1640. en consequence d'une dispense sur le troisiéme degré de consanguinité expediée en cour de Rome dès le 15. Mars 1636. *Claudine* Damas, fille aînée de *François* Damas, seigneur du Breuil, du Buisson en Dourbes & d'Arbain, & d'*Anne* de Gaspard, dame des mêmes lieux, heritiere de sa famille. Leurs enfans furent CLAUDE-JOSEPH, qui suit; *Leonard-François*, chevalier de Malte où il a long-tems commandé une des galeres de son ordre, commandeur des Echelles & de la Ville-Dieu en Fontenelle, grand prieur d'Auvergne, vivant au commencement de 1723; *Alexandre*, batisé le 29. Decembre 1653. fut chanoine & trésorier de l'église de S. Pierre de Mâcon, par provisions de Rome du 11. Août 1678. sur la démission de Leonard de Chevriers son oncle, prit possession le 7. Mai 1680. & ses preuves de noblesse furent admises le 19. Juin suivant; reçut le bonnet de docteur en théologie dans la faculté de Paris le 22. Mars 1692. devint prévôt de son église, fut sacré évêque de Saintes le 25. Mars 1703. & mourut le 25. Decembre 1710; *Philibert-Alexandre*, surnommé *l'abbé de Changi*, chanoine & trésorier de S. Pierre de Mâcon, après son frere; & *Marianne* de Chevriers, prieure perpetuelle des dames de Neuville en Bresse, morte en 1722.

XIV. CLAUDE-JOSEPH de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, &c. mourut en 1702. Il avoit épousé *Marguerite* Grolier, dame du Soleil, fille d'*Humbert*, seigneur du Soleil, & de *Catherine* du Mottet, dont il eut plusieurs enfans morts jeunes; & CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS, qui suit.

XV. CLAUDE-JOSEPH-FRANÇOIS de Chevriers, libre seigneur de saint Mauris, & de la partie du péage de Mâcon, dont sa maison est en possession depuis près de cinq cens ans, comte du Thil, seigneur d'Emeringe, de Salagni, des Chezeaux & du Soleil, épousa le 9. Octobre 1709. *Magdelaine-Elisabeth* de l'Hospital, fille aînée de *Guillaume-François*

Digitized by Google

marquis de l'Hospital-Sainte-Mesme, & de *Marie-Charlotte* de Romillei-la-Chesnelaye, marquise de Montillier en Bresse, &c. elle est morte le 17. Janvier 1719. laissant

XVI. LEONARD-FRANÇOIS de Chevriers-Saint-Mauris, né en 1711.

BRANCHE CADETTE DE CHEVRIERS.

XI. FRANÇOIS de Chevriers second fils de *Philibert* de Chevriers, seigneur de saint Mauris, & de *Claudine* de Tarlet, fut seigneur de Tanei en Lyonnois, & merita que Papire Masson fit son éloge en langue latine, parmi ceux de plusieurs autres hommes illustres de son tems. Il vivoit en Mars 1613. âgé de 65. ans au rapport de Jean Masson, archidiacre de Bayeux, qui fit imprimer les éloges composés par feu son frere. Severt marque que ce seigneur vivoit encore en 1625. Il avoit épousé par contrat du 12. Juin 1584. *Claudine* de Paranges, dame de la Flachere en Lyonnois, fille de *Mathieu* de Paranges, chevalier, dont il eut entr'autres enfans *Hypolite*, mort sans alliance après l'an 1625; FRANÇOIS, qui suit; & *Alexandre* de Chevriers, chevalier de Malte, commandeur de l'Hormeteau en Berri, qui après avoir été durant trois ans esclave en Barbarie, commanda pendant vingt années une des galeres de son ordre nommée la Mothe-Houdancourt.

XII. FRANÇOIS de Chevriers II. du nom, seigneur de Tanei, Paranges & la Flachere, servit long-tems dans le regiment de la Mothe-Houdancourt, & il le commandoit en 1629. Il avoit épousé par contrat du 2. Juillet de cette année *Claudine* de Varennes, fille *d'Antoine* de Varennes, seigneur de Rapetour, Corbevilli, l'Octave & Gletteins, & d'*Antoinette* de Ranée Gletteins, sa seconde femme. Il en eut *Alexandre* de Chevriers, capitaine de la galere de la Mothe-Houdancourt, qui accompagnant le chevalier de la Ferriere commandant des galeres de France, au secours de la place de Roses assiegée par les Espagnols, se perdit au retour avec cinq galeres de France sur les côtes de Sardaigne; & PHILIBERT de Chevriers, qui suit.

XIII. PHILIBERT de Chevriers, seigneur de la Flachere, Tanei & Paranges, servit dans le regiment de Mercœur, & se maria par contrat du 22. Avril 1668. à *Jeanne* de Maison-Seulle, fille de *Claude* marquis de Maison-Seulle, comte de la Mastre, seigneur de la Cour, la Chapelle, &c. & de *Claudine* de Royraud-du-Villard. Il en eut *Alexandre*, mort lieutenant de vaisseau; *Antoine-Joseph*, chevalier de Malte, où au retour de Chio il se tua en tombant d'un balcon; CLAUDE-JOSEPH, qui suit; *Antoine-Joseph*, batisé le 8. Mai 1683. reçu chanoine de S. Pierre de Mâcon le 20. Juin 1702. puis comte de Lyon, pourvû le 29. Mai 1711. ses preuves furent admises le 7. Novembre suivant; *Louise*, mariée à *Gaspard* de Grolier, ancien lieutenant colonel, commissaire ordonnateur en Dauphiné; & deux filles religieuses en l'abbaye royale de saint Pierre de Lyon.

XIV. CLAUDE-JOSEPH de Chevriers, seigneur de la Flachere, Magni & Tanei, marquis de Montillier, a quitté la croix de Malte après la mort de ses deux aînés, & ayant servi durant quelques années, il s'est marié le 30. Janvier 1711. à *Charlotte-Silvie* de l'Hospital, seconde fille de *Guillaume-François* marquis de l'Hospital-Sainte-Mesme, & de *Marie-Charlotte* de Romillei de la Chesnelaye, marquise de Montillier, dont *Antoine* de Chevriers, né en Janvier 1710; & *Silvie-Charlotte* de Chevriers, née à Paris le 22. Mai 1722.

☞ Il a paru dans toutes les éditions precedentes de ce dictionaire, un article de Raoul de Chevriers, cardinal, évêque d'Evreux, qui, disoit-on, avoit reçu le chapeau des mains d'Urbain IV. en 1261. & avoit en qualité de legat apostolique, couronné dans Rome, le roi de Sicile, Charles comte d'Anjou frere de S. Louis, l'an 1265. On ajoûtoit qu'il avoit suivi ce S. roi en Afrique, avec le même titre de legat du S. siége, & qu'il y étoit mort de peste le 17. Août 1270. ou auroit dû dire le 7. puisque Guillaume de Nangis auteur contemporain marque la mort du legat, dont il ne dit pas le nom, le jeudi avant la fête de S. Laurent. Le premier auteur de ce dictionaire avoit tiré cet article des éloges de Papire Masson, de Ciaconius histoire latine des papes & des cardinaux, de Jacques Severt, histoire latine des évêques de Mâcon, & de celle des évêques d'Evreux, à la suite de celle des archevêques de Lyon, de Frizon, *Gallia purpurata*, d'Auberi, histoire des cardinaux François, & d'Oldoin continuateur de Ciaconius, sur celui-ci. Il est bon de remarquer que dans les premieres éditions de Ciaconius, depuis 1600. jusqu'en 1630. inclusivement, le cardinal dont il est question y est sans surnom, & qu'il n'a eu celui de Chevriers que dans l'édition de 1676. Il est vrai que dans celle de 1630. les armes de Chevriers s'y trouvent à son article, mais son surnom n'y est pas. L'erreur de tous ces auteurs est venue de ce qu'y ayant eu successivement deux évêques d'Evreux du nom Raoul, ils n'en ont fait qu'un seul évêque, & ont attribué à Raoul de Chevriers ce qui appartenoit à Raoul de Grosparmi son predecesseur. Les deux sçavans freres de Sainte-Marthe, ont commencé à le demontrer dans leur *Gallia Christiana*. François du Chêne, en a donné des preuves incontestables, *page 283.* & suivantes de son histoire des cardinaux François, imprimée en 1660. & dans celle des chanceliers en 1680. en quoi ils ont été suivis par M. le Brasseur qui y a ajoûté de nouvelles preuves dans son histoire du comté d'Evreux en 1722.

CHEVRIERS (Raoul de) évêque d'Evreux dans le XIII. siecle, eut pour pere & mere *Jean* de Chevriers, chevalier, & *Marie* de Baugé. Il étoit chanoine de l'église de Paris, lorsqu'il fut élû évêque d'Evreux, sur la démission de Raoul de Grosparmi, qui venoit d'être fait cardinal & évêque d'Albano. Eudes Rigault, archevêque de Rouen, le sacra dans son église metropolitaine le Dimanche 29. Juillet 1263. & ce nouveau prélat donna dans la même année des lettres en faveur de l'abbé de Fécamp. Il établit en 1266. la paroisse de saint Denys dans un des fauxbourgs de la ville d'Evreux, fit du bien à l'abbaye de Lire, & écrivit au pape Clement IV. pour se plaindre de quelques vexations qui lui étoient faites de la part de ses ministres, sur quoi le pape lui fit réponse le 31. Mai 1266. qu'il veilleroit à ce qu'à l'avenir il n'eût aucune sujet de se plaindre. Cette réponse est rapportée par Dom-Martenne, tome 11. du *Thesaurus Anecdotum col. 337.* Le même prélat ratifia l'accord fait entre le chapitre de sa cathedrale, & Richard, abbé de saint Taurin, pour la sepulture des évêques d'Evreux; & le cardinal de Grosparmi son prédécesseur en cet évêché, fut médiateur de la transaction, que les parties passerent ensemble; l'ordonnance qu'il fit au mois d'Avril 1268. pour regler la jurisdiction des archidiacres d'Evreux, se trouve *pag. 13.* des *preuves* de la nouvelle *histoire du comté d'Evreux*, & l'on y rapporte, *pag. 16.* une procuration de lui, adressée à Aubert, curé de saint Pierre-aux-Bœufs à Paris, pour recevoir du prieur de Sainte-Marie des Champs la somme de trois cens livres qui lui étoit dûe par l'abbé & le couvent de Marmoûtier. Elle est du lundi après la fête des apôtres saint Pierre & saint Paul 1269. Dans ces deux actes originaux, il ne se qualifie qu'évêque d'Evreux, *Radulphus Ebroicensis ecclesiæ minister indignus*, preuve invincible qu'il ne fut jamais cardinal. En voici encore d'autres aussi fortes, l'obituaire de sa cathedrale ne lui donna point le titre de cardinal, non plus que celui de l'église de Paris, qui porte que le 2. Avril on doit célebrer à perpetuité l'office semidouble en l'honneur de Sainte Marie Egyptienne, & que le lendemain on doit chanter la messe de la Vierge, tant que vivra le venerable Raoul de Chevriers, évêque d'Evreux, & jadis chanoine de l'église de Notre-Dame; & qu'après sa mort, on cessera de dire cette messe de la Vierge, pour célebrer l'anniversaire de cet évêque au grand autel, en consideration de certaines dixmes aumônées par lui à cette église. L'obituaire du prieuré de Sainte-Catherine du Val des écoliers à Paris, porte que les religieux doivent prier Dieu annuellement pour Raoul de Chevriers, jadis évêque d'Evreux, par la recommandation duquel plusieurs personnes avoient fait de grands biens à ce monastere. Il fit son testament en cette seule qualité d'évêque d'Evreux en Fevrier 1268. (vieux style,) & dont François Du-Chêne dit avoir trouvé une copie dans les papiers d'André son pere, extrait du cartulaire de saint Maur des Fossés. Il y legua à *Jean* son neveu ses vignes de Suzi, avec sa maison sise en la vallée, à condition qu'il les donnera par ordonnance de derniere volonté, pour être employées aux nécessités & réparations de l'église de saint

Digitized by Google

Maur des Fossés, à laquelle il legue aussi sa vigne appellée *de Canaberiis*, pour y célebrer tous les ans son anniversaire. Sa mort arriva le 29. Novembre 1269. comme on l'apprend d'une charte de saint Taurin d'Evreux, & du necrologe de l'abbaye saint Victor de Paris, où il est fait mention de lui comme bienfaiteur. Enfin Philippe de Chaours son successeur se trouve nommé avec la qualité d'évêque élû d'Evreux, pour l'un des exécuteurs du testament que saint Louis fit à Paris en Fevrier 1269. (vieux style) ce qui démontre que Raoul de Chevriers étoit mort alors, & par conséquent que ce ne fut pas lui qui accompagna ce saint roi en Afrique en qualité de de légat, mais bien le cardinal Raoul de Grosparmi qui y mourut le 7. Août 1270.

CHEVRIERES, *cherchez* CROIX-CHEVRIERES; *cherchez* aussi MITTE.

CHEWTON, bourg avec marché, qui donne son nom à une contrée du comté de Sommerset en Angleterre. Il est à 96. milles anglois de Londres.* *Diction. Anglois.*

CHEUXAN, isle vers la côte de la province de Chekiang, dans la Chine. C'est où le petit roi de Luse se retira, lorsqu'il fut obligé de fuir devant les Tartares, qui s'étoient rendus maîtres de la Chine, & où quantité de Chinois se rangerent sous sa protection. De-là vient qu'elle est fort peuplée, & qu'on y compte 72. petites villes. Les Tartares craignant que ce roi ne fasse quelque descente en terre ferme, entretiennent une grosse garnison dans la cité de Tinghai, qui en est voisine. * Martin Martini, *description de la Chine*, *dans le recueil de* M. Thevenot, *vol. 3.*

CHEZAL-BENOIT, celebre abbaye de l'ordre de saint Benoît, dans le diocèse de Bourges, fut fondée l'an 1098. & eut pour premier abbé André, religieux de l'ordre de Valombreuse, dans le monastere de Corneliac. L'observance réguliere en ayant été bannie ensuite, Pierre Dumas, qui en étoit abbé, en vertu d'une bulle du pape Innocent VIII. la réforma l'an 1488. & cette réforme attira celle de saint Sulpice de Bourges, qui fut suivie encore de celle des abbayes de saint Alire de Clermont, de saint Vincent du Mans, & de saint Martin de Sées. Ces trois dernieres abbayes étoient alors en commande : mais Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, résigna celle de saint Alire à un régulier en faveur de la réforme, & Philippe de Luxembourg, cardinal évêque du Mans, en fit autant des deux autres. Les quatre premieres s'unirent en congrégation, qui fut appellée de Chezal-Benoît dès l'an 1505. Celle de saint Martin entra peu après dans l'union, & on y reçut encore l'abbaye de saint Germain des Prez en 1510. mais elle ne fut confirmée que l'an 1516. par Leon X. qui supprimant les titres des cinq abbayes qu'on a nommé, ordonna qu'à l'avenir les abbés seroient triennaux, & élûs dans le chapitre general de la congrégation. Il y a eu encore d'autres abbayes en France, comme celle de sainte Colombe de Sens, qui ont été membres de la congrégation de Chezal-Benoit. Le roi François I. qui avoit autorisé la bulle d'érection, par ses lettres patentes du 19. Mai 1517. donna ensuite l'abbaye de saint Vincent du Mans au cardinal du Bellai, & fit casser en 1542. l'arrêt d'enregistrement, en ce qui concernoit la suppression des titres des cinq abbayes, ausquelles néanmoins il promit, par un traité fait avec les religieux, de ne nommer que des moines de la congrégation, qui auroient un certificat du chapitre & des visiteurs; mais Henri II. rétablit les choses dans leur premier état, & ne se réserva que le droit de donner des lettres d'attache & d'approbation aux abbés triennaux élûs par le chapitre. La congrégation se maintint jusqu'à ce que le cardinal de Richelieu, sous prétexte que le relachement s'y étoit introduit, s'en fit nommer administrateur general au temporel & au spirituel. Ce cardinal fit dresser des projets de réforme qui ne réussirent pas, & permit enfin en 1636. que cette congrégation fut unie à celle de saint Maur, ce que le roi Louis XIV. confirma l'an 1650. par des lettres patentes qui confirmerent aussi l'élection triennale des cinq premieres abbayes.* Claude Blondeau, *bibliot. canon. tom. 2. pag. 680.* Heliot, *hist. des ordres monastiques, tom. 6. chap. 34.*

CHEZI, village avec abbaye dans la Champagne, sur la Marne, à deux lieues au-dessus de Château-Thierri. * Mati, *diction.*

CHIABRERA (Gabriel) poëte, étoit de Savonne, ville sur la côte de Genes, où il naquit le 18. Juin de l'an 1552. Quinze jours après la mort de son pere, un de ses oncles prit soin de son éducation, & le fit etudier à Rome; où les conversations qu'il eut avec Alde Manuce, & avec Marc-Antoine Muret, fortifierent l'inclination qu'il avoit pour les belles lettres. Lorsqu'il fut de retour chez lui, il composa des vers latins qu'on estima; & puis à la priere de ses amis, il s'attacha entierement à la poësie Italienne, dans laquelle il réussit. Les ducs de Savoye, de Mantoue, le grand duc de Toscane, la république de Genes, &c. lui donnerent des marques de leur estime; & le cardinal Maffée Barberin lui adressa une de ses odes. Ce cardinal, qui fut depuis pape sous le nom d'Urbain VIII. lui adressa pour lors un bref très-honorable, & l'invita en 1624. d'aller à Rome pour y passer l'année sainte; mais Chiabrera qui étoit âgé & valetudinaire, s'en excusa. Il s'occupa alors à des exercices de pieté, & il mourut le 14. Octobre de l'an 1638. âgé de 86. ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon : *Italia liberata*, *Firenze*, *Il Foresto*, *e il Ruggiero*, *Amadeida*, *&c.* qui sont des poëmes heroïques. Le dernier a pour sujet la conquête de Rhodes par Amedée de Savoye. Il y a encore trois volumes de ses poësies, diverses pieces de theatre, &c. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux esprits & des plus laids visages de toute l'Italie : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il etoit un des plus féconds & des plus laborieux poëtes Italiens de son siecle. Il a fait plusieurs poëmes heroïques, un grand nombre de lyriques. Dans le genre dramatique ou scenique, il a composé des tragédies, diverses pastorales ou fables bocageres, un grand nombre d'opera; des poëmes de toutes sortes de genres, qu'il seroit trop long de rapporter. On estime sur-tout ses vers lyriques. Pour bien juger de ce poëme, *consultez* Baillet, *jugemens des sçavans sur les poetes modernes*, *tom. 1. pag. 90. 91. &* Ghilini, *theat. d'Huom. illust. Part. II.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. I. imag. illust. chap. 36.* Lorenzo Crasso, *elog. de litt. Part. II.* Justiniani & Soprani, *Script. Lig. &c.*

CHIAI. On appelle ainsi dans les Indes ceux qui suivent la religion des Persans, c'est-à-dire, le Mahometisme établi par Ali. *Voyez* SCHIAIS.* Thevenot, *voyage des Indes, tom. 3.*

CHIAI, riviere d'Asie, *cherchez* GIRMASTI.

CHIAHING, grande ville de la Chine, qui est la seconde de la province de Cheking, & capitale de cinq de celles qu'on appelle petites.* Baudrand.

CHIAMAI (le lac de) Il est dans la partie septentrionale de l'Inde de-là le Gange, sur les confins du Turquestan, & des états du grand Mogol. Il a cent quatre-vingts lieues de circuit; il ne paroît pas qu'il y entre aucune riviere considerable, cependant on voit sortir le Caor, le Cosmin, le Capumo, l'Ava & le Menan, qui sont tous de grandes rivieres. * Mati, *dict.*

CHIAMETLAN ou ACAPONETA, province de l'Audience de Guadalajara, dans l'Amerique septentrionale. Cette province est entre celles de Culiacan, de Zacatecas, de Guadalajara, de Xalisco & de la mer Pacifique. Aquacura en est le lieu principal.* Mati, *dict.*

CHIAMPAA, royaume des Indes, dans la presqu'isle au-delà le Gange. Il est situé entre la Cochinchine, le royaume de Camboye, & la mer des Indes. Pulocacien est la principale ville du païs. Ce royaume est assez petit, & tributaire du roi de la Cochinchine. * Sanson.

CHIANE, grand marais d'Italie dans la Toscane, qui s'étend dans le Florentin, & sur les confins du Sienois & du Perugin; les cartes lui donnent environ dix lieues de long & une de large. Il en sort deux rivieres du côté du midi, la Chiane, qui va se joindre à la Paglia à Orvieto; l'autre qui coule du côté du nord se jette dans l'Arno à l'occident d'Arezzo. Ce marais donne son nom à la vallée de Chiane, qui s'étend tout le long de son bord occidental, & dont les principaux lieux sont Monte Polciano & Chiusi.* Baudrand.

CHIANGARE, ville de Turquie en Asie. Sanson, dans ses petites cartes, la met dans la Natolie propre, vers les confins de l'Amasie & de la Caramanie. Elle donne son nom à la province de Chiangare, qui répond à l'ancienne Galatie. * Baudrand.

CHIAOUS, officiers du grand seigneur, qui font la fon-

ction

Digitized by Google

ction d'huissiers & d'exempts; il y en a environ cinq ou six cens; leur capitaine ou chef, qui est fort consideré, se nomme *Chiaous-Baschi*. Ils s'assemblent ordinairement dans le palais du grand visir, afin d'être prêts à exécuter ses ordres, & à porter des lettres dans toutes les provinces de l'empire, à quoi ils sont souvent employés. Le sultan les envoye aussi comme ambassadeurs dans les païs étrangers; & nous en avons vû il n'y a pas long-tems en France, en Angleterre & en Hollande. Ils portent à la main un bâton couvert d'argent, qui a un bouton au haut, & sont armés d'un cimeterre & d'un arc avec ses fléches. C'est d'entr'eux que l'on en choisit un pour porter les ordres du grand seigneur quand il veut faire mourir le visir, un bacha, ou quelqu'autre grand de l'empire. Ils portent cet ordre de mort enveloppé dans un satin noir, & exécutent l'ordre sur le champ. Chiaous est un mot turc qui signifie *envoyé*. Les chiaous portent des armes offensives & défensives; ils assignent les particuliers pour accommoder leurs différends, & les prisonniers de distinction sont mis en leur garde. * Georg. Horn. *Orb. Polit.* Briot, *hist. de l'empire Ottoman*, *liv. 3.* Jean-Baptiste Tavernier, *relation du serrail.* Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CHIAPA, province de la nouvelle Espagne, dans l'Amerique septentrionale, a pris son nom d'un bourg appellé *Chiapa*, célebre pour la bonté de ses chevaux. La capitale est *Ciudad Real*, qui est le siége d'un évêque suffragant de l'archevêque de Mexique. Cette province a été depuis plusieurs siecles habitée par quatre nations différentes, dont la premiere, appellée *de Chiapa*, fournit un bon nombre d'excellens esprits, & de gens qui surpassent tous les peuples de la nouvelle Espagne, en politesse & en civilité. Ils nourrissent des chevaux très-vifs, & les sçavent très-bien dompter. Ils excellent aussi dans la musique, dans la peinture & dans les autres arts. La seconde nation est celle des *Zoques* ou *Zoaques*; la troisiéme des *Zeltales*, & la quatriéme celle des *Quelenes*. Ces peuples ont leurs territoires séparés, remplis de plusieurs bourgs, & forment quatre especes de républiques. La ville de *Ciudad Real* est gouvernée par des magistrats choisis entre les bourgeois de la ville, ce que le roi d'Espagne leur a permis par un privilége tout particulier. La riviere de Gialva, qui arrose la province de Chiapa, nourrit certains animaux qui ne se trouvent nulle part ailleurs; ils sont semblables à des singes, ont une longue queue, & la peau tachetée comme un tigre. On ne les voit gueres sur l'eau, mais ils se cachent dessous, & lorsque quelque sauvage passe la riviere à la nage, ils entortillent leur queue autour de ses jambes pour le tirer à fond. c'est pourquoi les sauvages portent avec eux de petites haches, dont ils coupent la queue de ces animaux pour s'en dégager. On n'a pas remarqué néanmoins qu'ils ayent rien mangé de ce qu'ils ont fait noyer. Ils ne s'adressent pas seulement aux hommes, mais aussi aux chevaux qui passent la riviere. L'autre riviere de cette province, que les Espagnols nomment *Rioblanco*, petrifie la superficie du bois qu'on jette dedans. L'eau en est toutefois fort claire, & on en boit sans danger. On trouve plusieurs fontaines dans l'étendue de cette province. Proche du village de Cazacualpa il y en a une qui croît & qui décroît de six heures en six heures par un flux & reflux reglé; ce qui ne peut venir de la mer, dont elle est extrêmement éloignée. Auprès de Tafixa, on voit une autre fontaine qui jette ses eaux trois ans durant avec abondance, quoiqu'il pleuve peu, & qui tarit les trois autres années d'après, quoique les pluyes soient fréquentes. A cinq lieues de *Ciudad Real* il y en a une autre qui se déborde l'été, & se séche l'hiver. Près du bourg de Cinacaton on voit une petite fontaine, dont l'eau guerit les maux où il faut appliquer le cautére, & fait mourir les oiseaux & autres animaux qui en boivent. Proche le bourg de saint Barthelemi, dans le territoire de Quelenes, on trouve un trou profond comme un puits, dans lequel, si l'on y jette une pierre, ou quelque chose de semblable, il se fait aussitôt un grand bruit, & il s'éleve un orage avec un tonnerre que l'on entend de tous les environs. Dans le bourg de Chicomuzelo on voit une caverne, dont l'entrée est fort étroite, mais au-dedans elle est spacieuse, & renferme une grande plaine, avec un lac à côté, dont l'eau est extrêmement claire, quoiqu'elle soit immobile, & profonde de deux brasses vers les bords. La province de Chiapa étoit autrefois fort célebre pour l'abondance d'or qu'on en tiroit. Les veines d'or n'y manquent pas à présent; mais l'on a peu d'esclave pour y travailler. Il y a aussi beaucoup de mines d'argent, & d'autres métaux, qui demeurent inutiles. Au midi de Ciudad Real est la montagne d'Ecatepecce nom signifie *montagne de vent*. Sa hauteur est si extraordinaire, qu'il faut faire neuf lieues de chemin pour arriver à son sommet, & l'on n'y peut monter que la nuit, parce que dès le lever du soleil il s'y éleve ordinairement de si grands orages, qu'il est presque impossible de se tenir ferme en marchant. * De Laët. *hist. du nouveau monde.*

CHIAPPIN (Vitelli) *cherchez* VITELLI.

CHIARI, petite ville d'Italie, entourée d'une muraille & d'un fossé, située sur les terres de la république de Venise dans le Bressan, près de la riviere d'Oglio, est fameuse par le combat du premier Septembre 1701. où les troupes de France perdirent deux mille hommes tués ou blessés par les Imperiaux, qui tirerent le canon à cartouche.* *Mémoires du tems.*

CHIAROMONTE, bon bourg, ou petite ville de la vallée de Noto en Sicile. Ce lieu est dans les montagnes, entre les sources de la riviere de Frascolari, à cinq lieues de Camarana du côté du nord. * Mati, *dict.*

CHIARTACHAR ou CHIARACHAR, anciennement *Chatrachatra* ou *Characbatra*, ville du Zagathai, contrée de la grande Tartarie. Elle est près de la riviere de Jehun, aux confins de la Perse, entre Ifsigias & Bikend.* Baudrand.

CHIASCIO, en latin *Asius Clasius*, riviere de l'état de l'église, en Italie. Elle a sa source au Mont-Apennin, près d'Engubio, dans le duché d'Urbin, il traverse une petite partie de celui de Spolette & s'étant joint avec le Topino, il se décharge dans le Tibre près de Torciano. * Mati, *dict.*

CHIAVARI, petite ville d'Italie sur la côte de Genes. Elle est vers l'embouchure de la riviere de Lavagna, près de Rappello. Les auteurs Latins la nomment diversement *Clavarum*, *Claverum*, & *Claverinum.* On dit que les Genois la firent bâtir vers l'an 1167. & qu'ayant depuis été ruinée, on la rétablit encore. Elle est assez marchande: c'est le lieu de la naissance du pape Innocent IV. Elle n'est qu'à vingt-cinq milles de Genes vers le levant, & est assez peuplée quoique petite. * Merula, *l. 10.* Leandre Alberti. Blondus, &c.

CHIAVENNA, bourg & vallée dans le païs des Grisons, avec titre de comté. Le bourg est sur la riviere de Meira qui se joint à l'Adda & se jette ensuite dans le lac de Como. Chiavenna, que les auteurs Latins nomment *Clevena*, & les Allemans *Claven*, est dans les montagnes. Ses autres bourgs sont, Volongo, Nova &c. * Sanson. Baudrand.

CHIAVES & CHAVES, bourg ou petite ville de Portugal: ce lieu est dans la province de Tra-los-Montes, sur la riviere de Tamage, & la frontiere de la Galice, à douze lieues de la ville de Bragance, du côté du couchant. Chiaves est l'ancienne *Aqua Flavia*, ville des Bracariens, laquelle fut ainsi nommée, à cause de Vespasien & de Tite, qui portoient le nom de Flavius. * Baudrand.

CHIAURLIC, ZIORLO, CIORLO, ville de la Turquie en Europe. Elle est dans la Romagne, entre Andrinople & Constantinople, sur la riviere d'Athiras, à une lieue de son embouchure dans la mer de Marmora. Chiaurlic est l'ancienne ville de Thrace qui portoit les noms de *Tzurulum*, *Turulus*, *Tutullus*, *Turulea*, & qu'on croit avoir été la même que celle d'*Arzus*.* Baudrand.

CHICHELE, (Henri) archevêque de Cantorberi en Angleterre, nâquit dans un bourg ancien, nommé *Heighamferrers*, situé dans le territoire de Northampton en Angleterre, & eut pour pere *Thomas* Chichele. Après avoir été reçû docteur en droit civil & canonique, il fut archidiacre, puis chancelier de l'église de Salisburi. Le roi Henri IV. le choisit pour un des ambassadeurs qu'il envoya au pape Gregoire XII. duquel il fut si bien reçû, qu'il le fit & consacra de ses propres mains évêque de Meneve, ou de saint David. Il assista en cette qualité au concile de Pise en 1409. après quoi il revint en Angleterre, & s'attacha à la visite de son diocese, autant que les affaires publiques de l'église lui permirent. Le roi Henri IV. étant mort en 1413. Henri V. son fils & successeur, dès le commencement de son

Digitized by Google

regne, envoya Chichele en ambassade vers Charles VI. roi de France, & Jean duc de Bourgogne qui avoient de grands demêlés. Peu après, Thomas Arondel, archevêque de Cantorberi étant mort, Chichele fut élû en sa place. En 1421. le roi Henri avec Catherine de France, qu'il avoit epousée à Troyes, retourna en Angleterre, où Chichele l'ayant suivi, couronna la reine, & baptisa son fils nommé *Henri*, ce qui fit que le roi le nomma toûjours depuis son compere & eut de grands égards pour lui. En 1424. Chichele fonda un college dans la ville de Heighamferrers. En 1440. ce prélat étant à Oxford, y dédia la chapelle du college qu'il y avoit fondée, & y fit quelques reglemens. Depuis ce tems on ne voit point qu'il ait rien fait de public, si non quelques liberalités, tant en faveur de l'université d'Oxford, que de l'église de Cantorberi, & de quelques gens de lettres, ausquels il fournissoit des pensions. Enfin il mourut le 12. Avril 1443. & fut inhumé dans son église de Cantorberi, où il s'étoit fait bâtir un tombeau, au haut duquel on voit son buste en marbre blanc, & à côté son épitaphe.

CHICHESTER, en latin *Cicestria*, ville d'Angleterre dans le comté de Sussex, avec évêché suffragant de l'archevêché de Cantorberi. Elle est sur la petite riviere de Lavant, à deux ou trois lieues de la mer Britannique. La ville est petite, mais assez peuplée, & à cinquante milles de Londres. L'évêché y fut établi au commencement du VIII. siecle. * Cambden, *desc. Angl.* Godwin, *de Episc. Angl.*

CHICHEU, c'est une des grandes villes de la Chine. Elle est la troisiéme de la province de Nanking, & la capitale de cinq de ces villes, qu'on appelle petites. On la trouve dans les montagnes, sur la riviere de Kiang. * Mati, *dict.*

CHICHON (Jacques) lieutenant general du bailliage de Bresse, exerça long-tems cette charge, sous les regnes de François I. & d'Henri II. Ses ennemis le firent destituer, par arrêt du parlement de Chamberi; mais il en appella au roi, qui commit le parlement de Dauphiné pour en connoître. Chichon fut rétabli dans ses honneurs & dans sa charge, qu'il ne voulut pourtant point exercer depuis, aimant mieux passer le reste de ses jours dans la retraite & dans l'étude. Il étoit jurisconsulte, historien, & bon poëte latin. On a un livre de lui sous ce titre: *Antipelargia Senatus Regio Delphinati*, qui est un discours sur sa disgrace, & un remerciement à ses juges. Il mourut en 1569. * Guichenon, *hist. de Bresse & de Bugei.*

CHICOKO, isle du Japon, *cherche* XICOCO.

CHICOT. Voici ce qu'en dit M. de Thou, rapporte dans les *Thuana* " C'étoit un bon François grand bouffon & fort " vaillant. Il prit le comte de Chaligni au siege de Rouen, " & le prenant ne lui dit point qui il étoit, & voyant le roi " lui dit, *tien, je te donne ce prisonnier, qui est à moi.* Le comte se voyant pris, donna un grand coup d'épée sur la tête " de Chicot, dont il mourut quinze jours après par mauvais " regime. Il y avoit dans la chambre où il étoit malade un " soldat qui se mouroit: l'on fit venir le curé du lieu pour " le confesser, qui ne le voulut absoudre point, pour ce " qu'il avoit suivi le roi, qui étoit de la religion. Chicot " se leva de son lit en colere, & battit outrageusement le " curé & le jetta à coups de pieds hors de la chambre. Il di" soit les verités aux grands de la cour avec toute la liberté. Il étoit de Gascogne, & avoit été au maréchal de Villars. Il mourut riche.

CHICUNGO ou CHICUIEN, ville de l'isle de Saikock, une de celles du Japon, est capitale d'un royaume qui porte son nom, & qui est entre ceux de Figen & de Buge.* Mati, *dict.*

CHICUITO, en Amerique, *cherchez* CHUCUITO.

CHIEGAN, ou KIEGAN, est une des grandes villes de la Chine. Elle est la neuviéme de la province de Chiamsi, & capitale de huit de ces sortes de villes, que les Chinois appellent petites. * Mati, *dict.*

CHILDER, montagnes d'Asie, *cherchez* TEILDIR.

CHIELEFA, ville de la Tzaconie, ou *Braccio di Maina*, dans la Morée, est située à un mille & demi de la mer, sur une hauteur, & est fortifiée de cinq tours. Le generalissime Morosini assiegea cette place en 1685. & accorda aux Turcs de la garnison une capitulation fort honorable. Les Chrétiens y trouverent 58. pieces de canon de differens calibres. Allar bacha, commandant de toute la province, faisoit sa residence dans cette place, dont il alla lui-même porter les clefs à la galere generale. Il en sortit mille personnes qui furent conduites au lieu dont on étoit convenu. L'année suivante les Turcs s'efforcerent de reprendre cette forteresse; mais les Venitiens les mirent en déroute le premier Avril 1686. après dix jours de siege, & profiterent d'un riche butin, qu'ils trouverent dans le camp des ennemis. * P. Coronelli, *description de la Morée.*

CHIEMSE'E, ou CHIEMPE'E ville d'Allemagne en Baviere, avec évêché suffragant de Saltzbourg. Les auteurs Latins la nomment *Chemum*. Elle est à dix lieues de Munich, & un peu moins de Saltzbourg. Son circuit est de vingt-mille pas. L'archevêque de cette ville y fonda le siege épiscopal en 1214. depuis lequel tems ses successeurs conferent cet évêché quand il est vacant. * Hundiuse, *in metrop. Salisb.* Cluvier, &c.

CHIEN, ordre de chevalerie, qu'on dit avoir été institué par un seigneur de la maison de Montmorenci. François de Belleforêt rapporte, que Bouchard IV. de Montmorenci, surnommé *Barbe-torte*, premier baron de France, étant en guerre avec Adrien, abbé de saint Denys, le prince Louis, fils de Philippe I. qui fut depuis roi sous le nom de Louis *le Gros*, prit le château de Montmorenci, & réduisit Bouchard à la raison. Lorsque ce dernier fut rentré en grace il vint à Paris l'an 1102. accompagné de grand nombre de chevaliers, qui portoient tous un collier fait en façon de tête de cerf, avec une médaille où l'on avoit gravé l'effigie d'un chien, peut-être pour assurance de leur fidelité envers le roi. On croit aussi que c'est pour cette raison, que la maison de Montmorenci, porte un chien, pour cimier de ses armes. * Mennenius, *des ordres de chevalerie.* La Colombiere, &c.

CHIEN CELESTE, est une constellation. Il y en a de deux sortes, le grand chien, qu'on nomme SIRIUS, qui est une constellation composée de dix-huit étoiles selon Ptolomée, de la nature de Jupiter & de Venus, dont la principale est estimée plus grande que tous les autres astres, même que le soleil; la petite chienne qu'on appelle autrement la *Canicule* ou *Procyon*, n'a que deux étoiles, dont l'une est de la premiere grandeur & de la nature de Mars; on lui attribue les plus grandes chaleurs de l'été, parce qu'elle se leve au mois de Juillet; mais selon les astronomes, cela changera avec le tems. Car dans cinq ou six mille ans, il gelera bien fort pendant la canicule, qui arrivera au mois de Novembre & de Decembre. Ainsi on doit regarder cette constellation comme un signe ordinaire, & non comme la cause de la chaleur. *Voyez* CANICULE.

CHIEN, animal. On en gardoit un à Rome dans le temple d'Esculape, qui étoit consacré au Dieu Pan. Les Romains en crucifioient un tous les ans, en punition de ce que les chiens ne les avoient point avertis par leur aboyement de l'arrivée des Gaulois, qui assiegerent le capitole; ils portoient au contraire une oye d'argent dans une litiere à bras, couché sur un oreiller, à cause qu'elle en avoit averti par ses cris. Elien rapporte que les Egyptiens avoient le chien en veneration, parce qu'ils le regardoient comme le symbole du chien celeste, qui donne à son lever l'accroissement du Nil. Cet auteur dit ailleurs qu'il y avoit un païs dans l'Ethiopie, où ils avoient un chien pour roi, & ils prenoient ses caresses ou ses aboyemens pour des marques de sa bienveillance. Il cite pour ses auteurs Hermippe & Aristote. Plutarque parle aussi de ce chien, que quelques Ethiopiens tenoient pour roi, & à qui toute la noblesse rendoit ses respects; mais cela est fabuleux, & fondé sur l'équivoque d'un mot, comme l'a prouvé Ludolf dans son histoire d'Ethiopie. * *Antiq. Grec & Rom.*

CHIEN, (la porte du) ou *la porte caniculaire*, porte à Rome, selon Festus, où l'on immoloit des chiens de poil roux à l'étoile caniculaire, pour faire meurir les bleds.

CHIENCHANG, ou KIENCHANG. C'est une des grandes villes de la Chine, qui est située entre deux lacs

Digitized by Google

dans la province de Kiangsi, dont elle est la sixiéme capitale de quatre autres villes de l'ordre inferieur. * Mati, *dict.*

CHIENNING, est une des grandes villes de la Chine & capitale de six petites. Elle est sur la riviere de Min, dans la province de Fokien, dont elle est la quatriéme. Elle étoit considerable & florissante par le commerce avant la guerre des Tartares, qui l'ont brulée. * Baudrand.

CHIENTO, riviere de l'état de l'église en Italie. Elle coule dans la marche d'Ancone, baigne Tolentino, Macerata, S. Maria di Chienta, & se décharge peu après dans le golfe de Venise. * *Tables geograph.*

CHIERCHE, ville de Tartarie, *cherchez* KERCI.

CHIERS, *cherchez* QUIERS.

CHIESE, riviere d'Italie. Elle a sa source dans l'évêché de Trente, entre dans le Bressan, où elle traverse le lac d'Idro, & ensuite elle se joint à l'Oglio, dans le Mantouan près de Caneto.* *Tables geograph.*

CHIEUCHIANG, ou KIEUKIANG, c'est une des grandes villes de la Chine, capitale de quatre plus petites & d'une cinquiéme de la province de Kiangsi. Elle est située sur la riviere de Kiang, peu avant sa chute dans le lac de Povang. * Mati, *dict.*

CHIEUNG, nom d'une herbe remarquable parmi les Chinois dans la province de Canton, proche la ville de *Chiun-cheu*; cette herbe est ainsi appellée par les naturels du païs, parce qu'on croit qu'elle dénote le vent. Elle donne à connoître aux mariniers en quel mois, & combien dans l'année il y aura de tempêtes, & cela par le nombre des nœuds qui se trouvent à la tige de l'herbe, moins il y aura de nœuds, moins il y aura de tempêtes, à ce que conjecturent les Chinois; ils prétendent même distinguer, en quel mois à peu près arriveront ces tempêtes, par la distance de ces nœuds depuis la racine. * Auteur anonyme de la Chine & de l'Europe, *c. 32.* Quelque experience que les Chinois prétendent avoir de ces indices, il y a bien de l'apparence, qu'il faut mettre cela au nombre des erreurs populaires.

CHIEVRE, petite ville des Païs-bas située dans le Hainaut, entre la ville d'Ath & celle de S.Guislain. * Mati, *dict.*

CHIEVRES, *cherchez* CROI.

CHIFALE, isle de la mer Rouge, située près les côtes de l'Arabie Petrée, vis-à-vis de la ville d'Eltor. On croit que cette isle est celle, que les auteurs appelloient *Are*, ou *Minerva Ara.* * Baudrand.

CHIFFLET, (Jean-Jacques) medecin, fils de JEAN Chifflet, aussi medecin & petit fils de LAURENT, tous hommes de lettres, étoit de Besançon, où il nâquit en 1588. Il étudia en cette ville; & ensuite ayant voyagé dans divers royaumes de l'Europe, il eut un soin tout particulier d'y consulter les hommes de lettres, d'y voir les bibliotheques, & les cabinets des curieux. A son retour de la Franche-Comté, il y exerça la medecine, & fut deputé par la ville de Besançon, dont il avoit été consul, vers l'archiduchesse Elisabeth-Claire-Eugenie, souveraine des Païs-Bas. Cette princesse arrêta près d'elle Chifflet, en qualité de medecin ordinaire. Depuis elle l'envoya en Espagne, où il fut medecin de Philippe IV. roi d'Espagne. Chifflet, entêté d'un zele outré pour son prince, écrivit avec aigreur & emportement contre les François: ses *Vindiciæ Hispanicæ* n'ont pas eté sans repartie. Blondel, le Tenneur, & d'autres lui ont répondu, & il leur a repliqué. Nous avons de lui d'autres ouvrages; comme une histoire de Besançon sous ce titre, *Vesuntio civitas imperialis libera, Sequanorum Metropolis.* L'histoire de la toison d'or: *De loco legitimo concilii Epaonensis. De linteis sepulcralibus Christi Servatoris. Portus Iccius Julii Cæsaris demonstratus, &c. Stemma Austriacum, annis abhinc millenis assertum atque illustratum. Lumina nova genealogica, salica, prærogativa. Lampades historicæ contra novas Marci Antonii cavillationes. Alsatia jure proprietatis & protectionis Philippo IV. regi Catholico vindicata. Lotharingia Masculina. Commentarius Lotharienfis, quo præsertim Barrensis Ducatus imperio asseritur Leges salicæ illustratæ, illarum natale solum demonstratum.* Chifflet est mort fort âgé, vers l'an 1660. & sa famille a été feconde en hommes de lettres. JEAN Chifflet son fils, avocat à Besançon, avoit appris les langues, & sur-tout l'hebraïque. Entre divers ouvrages que nous avons de sa façon, il publia l'an 1642. un ouvrage à Anvers sous ce titre: *Apologetica Parænesis ad linguam sanctam.* JULES Chifflet, chanoine de Besançon, fils de *Jean-Jacques*, & frere de *Jean*, étudia à Louvain, où il apprit les langues, les belles lettres & le droit. Depuis, il prit le bonnet de docteur a Dole, & en 1648. Philippe IV. roi d'Espagne lui ayant fait l'honneur de l'appeller à Madrid, le fit chancelier de l'ordre de la toison d'or. Il a écrit quelques ouvrages; sçavoir, un *commentaire sur la croix de saint André vûë au ciel durant le siege d'Aire,* & une *relation du siege de S. Omer.* PHILIPPE Chifflet, chanoine de Besançon, abbé de la Baletne, &c. grand-vicaire de Claude d'Achei archevêque de Besançon, étoit oncle des deux derniers, & frere de *Jean-Jacques* Chifflet. Il a écrit divers traités en françois & en latin; *de la pieté envers les ames du purgatoire; des notes sur les decrets du concile de Trente; une traduction de l'imitation de Jesus-Christ de* Thomas à Kempis, &c. Ses freres, LAURENT & PIERRE-FRANÇOIS Chifflet, Jesuites, se sont acquis beaucoup de réputation. Le premier a composé quelques ouvrages de pieté; & l'autre étant entré chez les Jesuites en 1609. s'y est distingué par la connoissance qu'il avoit de l'antiquité, dont il a fait une recherche particuliere, après avoir enseigné la philosophie, la theologie & la langue sainte. Nous avons de lui: *De oblatione sui; les œuvres de* Fertand Diacre; *l'histoire de* Tornus. Il a donné quantité d'ouvrages d'auteurs & de pieces anciennes au public. Il mourut le 11. Mai 1682. âgé de 92. ans. * Valere André, *bibl. Belg.* Alegambe, *de script. Soc. J.* Le Mire, *de script. sec. XVII.* Du Pin, *bibl. des auteurs Eccl.*

CHIFFRE, caractere qui sert à exprimer les nombres. Le chiffre Romain est celui qui se marque par certaines lettres de l'alphabet, comme mil six cent quatre-vingt-un, s'exprime ainsi, M DC LXXXI. ou CIↃ. IↃ. C. LXXXI. celui dont on se sert en arithmetique, algebre, trigonometrie & astronomie est ainsi figuré, 1681. les Arabes reconnoissent qu'ils ont reçû ces caracteres des Indiens, & ils les appellent figures Indiennes. On croit communément que l'on a commencé à compter par ces figures du tems des Sarasins; & que Planude qui vivoit sur la fin du XII. siécle, est le premier des Chrétiens qui se soit servi de chiffre; mais Alphonse X. roi de Castille s'en étoit servi avant lui, pour construire ses tables astronomiques. Les Romains n'avoient que ces cinq figures pour marquer les nombres, qui leur tenoient lieu de chiffre: I. valoit un, V. cinq, X. dix, L. cinquante, C. cent; ils n'avoient point de nombre au-delà de cent mille: le C. qui vaut cent, étant tourné vers l'I. vaut cinq cens; ainsi CIↃ. faisoit mille. L'origine du chiffre Romain vient de ce que l'on a compté d'abord par les doigts; de sorte que pour marquer les quatre premiers nombres, on s'est servi des I. qui les representent, & pour le cinquiéme on s'est servi d'un V. representé en rabaissant les doigts du milieu, & en montrant simplement le pouce avec l'index; & pour le dixiéme d'une X. qui est un double V. dont il y en a un renversé & mis au-dessous de l'autre: de-là vient que la progression dans ces nombres est toûjours d'un cinq, puis de cinq à dix. Le cent fut marqué par sa capitale C. depuis, ou en corrompant les figures, ou pour la commodité des écrivains, l'on a ajoûté deux autres chiffres Romains; le D. qui vaut cinq cens, & l'M. qui vaut mille; ainsi il y a presentement sept lettres qui servent à cette sorte de nombre. On representoit quelquefois le mille par un 8. couché, parce que cette figure approchoit beaucoup de celle de CIↃ.& qu'elle se formoit plus aisément. Il y a apparence, selon Laurent Valle, que les chiffres ont été inventés par les Orientaux, parce que dans les chiffres, on commence à supputer du côté droit en tirant vers la gauche; ce qui étoit en usage dans tout l'Orient parmi les Hebreux, les Chaldéens, Syriens, Egyptiens, &c. outre que les Indiens se servent encore des mêmes caracteres, qu'on fait ici, pour marquer les chiffres, aussi-bien que les signes du Zodiaque & des planettes. Nicod dérive le terme de chiffre de l'hebreu *Sephira*, qui signifie nombre, ou *Saphar*, qui signifie *numeravit*; & croit que par raison de l'étymologie, il faudroit écrire *Siphre.* * *Antiq. Grec. & Rom.* Lancelot, *met. lat.* dite de Port Roial. Nicod.

CHIGI, famille de Sienne, commença d'être employée

Digitized by Google

à Rome, dès le tems du pape Jules II. Augustin Chigi fut intendant des finances sous ce pape. Sous Urbain VIII. Fabio Chigi exerça diverses nonciatures, & parvint au pontificat. *Voyez* ALEXANDRE VII. Mario Chigi, frere aîné de ce pape, fut gouverneur de Rome sous son regne; son fils *Flavio* Chigi fut cardinal patron, & mourut le 13. Septembre 1693. en sa 63. année. Augustin Chigi, fils d'Auguste, autre frere d'Alexandre VII. devint le chef de sa famille, & épousa en 1659. *Marie-Virginie* Borghese: il mourut le 22. Octobre 1705. âgé de 75. ans. C'étoit un homme de lettres, qui entretenoit commerce avec tous les gens de cette profession: le pape lui acheta la principauté de Farnese. *Sigismond* Chigi frere d'*Augustin*, fut fait cardinal en 1667. par Clement IX. & mourut le 30. Avril 1678. * Bayle, *diction. crit.*

CHILA, ville du Perou, *cherchez* SAINT-MICHEL.

CHILAO, ville d'Asie, sur la côte occidentale de l'isle de Ceylan, à l'embouchure de la riviere de Chilau, & à dix lieues de Negombo, du coté du nord. Chilao étoit autrefois capitale d'un royaume du même nom: elle est sous la domination des Hollandois. * Mati, *diction.*

CHILCA, vallée très-fertile à dix lieues de Lima, dans le Perou, & à six de Pachacama. Quoiqu'elle ne soit arrosée d'aucune riviere, & qu'il y pleuve très-rarement, elle ne laisse pas de produire quantité de mais & d'arbres fruitiers; & cela par une industrie particuliere des sauvages, qui font de profondes fosses, où ils sement. Ils y mettent au lieu de fumier, des restes de sardines, qui est un poisson que la mer prochaine fournit en abondance; parce que l'experience leur a appris que cela rendoit la terre beaucoup plus fertile. * De Laët, *hist. du nouveau monde.*

CHILDEBERT I. le troisiéme des fils que Clovis I. roi des François laissa de sainte *Clotilde*, eut en partage l'an 511. cette partie de la France, qu'on nomma le royaume de Paris. Il eut peine au commencement de vivre en paix avec ses freres, que le desir de regner seuls, rendoit ses ennemis; mais leur mere les réünit, pour venger la mort de leur ayeul, sur Sigismond & Gondemar rois de Bourgogne. Les trois freres, Clotaire, Thierri & Childebert partagerent entr'eux le royaume de Gondemar, & puis celui d'Orleans, après que Clotaire, de concert avec Childebert, eut fait mourir deux de ses neveux. Childebert sous un faux bruit de la mort de son frere Thierri, entra dans l'Auvergne; mais ayant sçu qu'il revenoit victorieux, il retourna dans son royaume, pour entreprendre une expedition plus juste, contre Amalaric roi des Visigoths. Ce prince Arien maltraitoit sa femme Clotilde, sœur de Childebert, à cause de la religion; elle s'en plaignit à son frere, lequel porta ses armes contre Amalaric, avec tant de bonheur, qu'il le vainquit l'an 531. Il se brouilla ensuite avec le roi Clotaire son frere; mais ce ne fut pas pour long-tems: ce dernier l'accompagna en Espagne, où Childebert fit un second voyage vers l'an 542. selon Sigebert, ou 543. selon plusieurs modernes. Il mit le siége devant Saragosse, qu'il leva après que l'évêque de cette ville lui eut fait présent de l'étole de S. Vincent, diacre & martyr. A son retour il bâtit en l'honneur de ce saint, une église, qui est aujourd'hui saint Germain des Prez, & commença la cathedrale de Paris. Il mourut le 23. Decembre de l'an 558. après en avoir regné quarante-sept ans & vingt-sept jours. S. Germain évêque de Paris, l'enterra dans l'église de S. Vincent. Il eut de sa femme *Ultrogote*, deux filles, *Chrotberge* & *Chrotesinde*, qui ne furent point mariées. Ce prince est recommandable par sa charité pour les pauvres, & par son zele pour la religion. La premiere de ces vertus le porta à donner sa vaisselle d'or & d'argent, pour soulager les necessiteux; & il signala l'autre par un grand nombre de fondations, & par le soin qu'il prit d'étendre le religion Catholique. * Gregoire *de Tours*, *l. 3. & 4.* Aimoin, *l. 2.* Procope, *l. 1. de la guerre des Goths. Hist. de France.* Isidore. Adon, &c.

CHILDEBERT II. roi d'Austrasie, fils de Sigebert, n'étoit âgé que de cinq ans, lorsque son pere fut assassiné au siege de Tournai par les émissaires de Fredegonde; sa mere Brunehaud, qui étoit à Paris, le fit conduire à Metz, où il fut couronné le jour de Noël de l'an 575. à l'âge de 13. ou 14. ans. Il conduisit une armée en Italie contre les Lombards, & il y en envoya d'autres, à la priere de l'empereur Maurice. Il succeda en 593. dans le royaume de Bourgogne au roi Gontran son oncle, qui l'avoit adopté par le stratagême de Landri, maire du palais de Clotaire II. Il perdit la bataille de Soissons, dite *de Truec*, mais il s'en vengea; car il prit Paris, & en 594. il vainquit les Varnes, qui s'étoient révoltés. Authatis, qui lui avoit manqué de parole, fut aussi défait, au reste Fredegonde n'épargna rien pour le faire assassiner; mais ceux qu'elle chargeoit de cet attentat, furent toûjours découverts & punis. Paul diacre & Aimoin la soupçonnent d'avoir enfin fait donner du poison à ce prince, qui mourut presque en même tems que sa femme *Failenbe*, l'an 596. âgé de 26. ans, après en avoir regné vingt-un en Austrasie, & trois dans les états de Gontran. *Voyez ses ancêtres & sa posterité à* FRANCE. S. Gregoire *le Grand*, lui écrivit la lettre 58. du cinquiéme livre. * Gregoire *de Tours*, *l. 5. 6. &c.* Aimoin, *l. 3.* Paul Diacre, *hist. des Lom. 3.* Fredegaire, &c.

CHILDEBERT III. dit par quelques-uns I. & par les autres II. de ce nom, roi de France, surnommé *le Juste*, étoit fils de Thierri I. & succeda à son frere *Clovis* III. l'an 695. Sous son regne, Pepin *le Gros*, maire du palais gouverna toutes les affaires, & Childebert n'eut que le nom de roi. Il mourut avant la mi-Juin de l'an 711. & fut enterré dans l'église de S. Etienne de Choisi, près de Compiegne. On ne sçait pas le nom de sa femme qui le fit pere de Dagobert II. son successeur. * Fredegaire, *ch. 101. & 104.* Aimoin, *l. 4.* Le P. Anselme, &c.

CHILDEBERT, étoit fils de Grimoald, maire du palais en Austrasie. Après la mort du roi Sigebert, en 650. Grimoald fit accroire au peuple que ce prince Sigebert avoit adopté son fils, & le mit sur le trône. Il prit cependant un fils que le prince avoit laissé nommé *Dagobert*, le fit tondre par Dodon, évêque de Poitiers, & l'envoya en Irlande. Cet attentat déplut extrêmement aux Austrasiens: ils se défirent de Childebert & de son pere, qu'ils menerent à Paris, où Clovis II. le punit de mort cette année-là même. * Aimoin, *l. 4. c. 42. hist. de France.*

CHILDEBRAND, fils de Pepin dit *le Gros*, & d'*Alpaïde* sa concubine, étoit frere de Charles *Martel*, qui lui donna souvent le commandement de ses troupes. Il est la tige de nos rois de la troisiéme race, à ce que l'on conjecture sur la foi de Fredegaire & de son continuateur, & du supplément de Gregoire *de Tours*, *c. 109. & 110.* Ce Childebrand fut pere de Nebelong; celui-ci eut pour fils Thiebert ou Theodebert comte de Matrie, qui est un petit païs de Normandie, entre Evreux & Vernon: après lui on met Robert I. puis Robert II. dit *le Fort*, & ensuite Robert III. sacré roi de France le 29. Juin 922. Ce roi fut pere d'Hugues *le Grand*, & lui d'Hugues *Capet*, de qui nos rois très-Chrétiens de la troisiéme race descendent. Cette succession est approuvée par nos plus sçavans genealogistes, Du Chêne, Du Bouchet, Sainte-Marthe, Cholet, Dominici, &c. Adrien de Valois & d'autres ont néanmoins combattu ce sentiment. *Cherchez* BOURBON.

CHILDERIC ou CHILPERIC I. de ce nom, roi des François, succeda à son pere Merouée, l'an 456. Ses excès, au commencement de son regne, le firent chasser du trône, par une révolte générale de ses sujets, qui mirent en sa place un Romain, nommé *Egidius* ou *Gillon*, gouverneur de Soissons. Childeric se retira chez Basin son ami, roi de Thuringe, pendant que Guiemans ou Wiomade, qu'il avoit laissé en France, s'étant mis tout-à-fait bien dans l'esprit de Gillon, le porta à tant de sortes de violences, que les peuples souhaiterent de revoir leur souverain légitime. Alors le fidéle Guiemans avertit Childeric de ce qui se passoit: quelques-uns disent qu'il lui envoya la moitié d'une piece d'or, qu'ils avoient partagée en se séparant avec promesse de la part de Guiemans, d'envoyer au roi la moitié qu'il avoit gardée, lorsque les choses seroient disposées pour son retour. Quoi qu'il en soit, Childeric revint dans ses états en 464. après un exil de sept ou huit ans, & chassa Gillon: depuis il gouverna ses sujets avec beaucoup de douceur. Il prit Angers, Orleans, & les isles de la Loire, occupés par le Saxons; fit ensuite une ligue avec Adocrate leur roi & défit les Allemans, poursuivit Gillon qu'il força d'abandonner Cologne, prit la ville de Tréves, conquit le païs qui porte aujourd'hui le nom de Lor-

Digitized by Google

raine, & après avoir traversé la Champagne, il se rendit maître de Beauvais, de Paris & de plusieurs autres villes sur l'Oise & sur la Seine. *Voyez ses ancêtres & sa posterité à* FRANCE. Son regne fut de vingt-quatre ans, après lesquels il mourut en 481. âgé de 45. ans, & il fut enterré à Tournai, où l'on découvrit son sepulcre dans la paroisse de S. Brice, en 1655. Cet endroit de la ville de Tournai, n'étoit pas alors enfermé dans l'enceinte de cette ville: sur quoi Jacques Chifflet remarque, que Childeric fut inhumé près du grand chemin, selon la coûtume des Romains. Lorsque l'on fit cette découverte, on trouva un coutelas, qui, dès qu'on le mania, s'en alla en poudre, un hache d'armes, des agrafes, des boucles, & autres ornemens d'un baudrier, le tout d'or, avec quantité de rubis enchassés: il y avoit aussi des abeilles d'or émaillé, un vase d'agathe, une boule de cristal (qui étoit d'un grand prix en ce tems-là) deux anneaux, avec l'effigie de Childeric, & ces mots latins *Childerici Regis*: ce curieux monument est presentement dans la bibliotheque du roi. On y trouva encore le squelete d'un cheval, parce qu'alors on enterroit les princes, non seulement revêtus de leurs plus riches habits, & avec ce qu'ils avoient de plus precieux, mais aussi avec leur cheval de bataille. *Gregoire *de Tours*, *l. 2.* Aimon, *l. 1. c. 7.* Paul Emile. Du Tillet, &c.

CHILDERIC II. fils puîné de CLOVIS II. roi de France, & de sainte *Bathilde* ou *Baudour*, fut fait roi d'Austrasie en 660. & succeda à son frere Clotaire III. roi de Bourgogne & de Neustrie en 670. Ebroin, qui avoit voulu mettre Thierri sur le trône, fut rasé, & confiné dans le monastere de Luxeuil en Bourgogne, & le prince fut mis dans celui de S. Denys, pour y être gardé, & non pour être fait moine. Childeric devint par cet éloignement maître absolu du royaume; & gouverna heureusement pendant que Leger évêque d'Autun fut à la tête des affaires; mais dans la suite, il usa très-mal de son autorité; & par ses excessives débauches il se rendit odieux à ses sujets. Entre les mécontens, Bodilon, qu'il avoit fait attacher à un pieu contre terre, & fouetter cruellement, l'assassina, lorsqu'il revenoit de la chasse en la forêt de Leuconie, que quelques auteurs croyent être la forêt de Livri, près de Chelles, ou des Lions, aux environs de Rouen, l'an 673. à l'âge de vingt-trois ans, & après un regne de treize à quatorze ans. *Bilchilde* sa femme & *Dagobert* son fils, furent traités de même par les conjurés; mais *Chilperic* II. dit *Daniel*, fut sauvé de ce massacre. L'auteur de la vie de S. Ouen dit qu'ils furent enterrés dans l'église de saint Pierre de Rouen; mais il est sûr que ce fut dans celle de saint Germain de Prez à Paris, où leur sepulture fut trouvée en 1646. Les curieux pourront consulter les auteurs de son regne, rapportés par le sieur Du Chêne, les gestes des François, le sieur De Valois, *T. III.* & la préface que le P. Dom. Jean Mabillon a mise à la tête du IV. tome des vies saints de l'ordre de S. Benoît.* Mezerai. Daniel, *Histoire de France*. Le P. Anselme, &c.

CHILDERIC III. dit l'*Idiot* ou *le Fainéant*, fils, suivant quelques auteurs, de CHILPERIC II. dit *Daniel*, est le dernier roi de France de la premiere race. Pepin & Carloman ayant succedé au pouvoir qu'avoit eu leur pere Charles *Martel*, mirent Childeric sur le trône l'an 742. Pepin le fit depuis raser l'an 752. Il fut confiné dans l'abbaye de S. Bertin, près de S. Omer en Artois; d'autres disent à Luxueil en Bourgogne, & de-là transferé au monastere de S. Himerin à Ratisbonne, où il mourut en 754. les annales de S. Bertin disent pourtant qu'il finit ses jours à l'âge de dix-huit ans, dans l'abbaye de ce nom. Pepin se fit sacrer & couronner roi de France en 752. quelques auteurs disent, mais sans preuves, que la femme de Childeric nommée *Gisele* ou *Gisalde*, fut enfermée dans un monastere, & qu'un fils qu'il avoit, nommé *Thierri*, fut mis dans l'abbaye de S. Wandrille: quoi qu'il en soit, c'est en ce Childeric III. que finit la premiere race des rois de France, dite *des Merovingiens*, qui avoit tenu le sceptre 332. ans, à compter depuis 420. que Faramond fut reconnu roi, selon quelques auteurs, qui en cela ne sont pas fort croyables.* *Voyez* les annales de Fulde, celles de S. Bertin, & les auteurs rapportés par André du Chêne, *Tit. I. hist. Franc.*

CHILI, grand païs dans l'Amerique meridionale. Il s'étend le long de la mer Pacifique, qu'il a à l'occident; à l'orient, le païs des environs de la riviere de Plata; au midi, le païs des Patagons, & au septentrion, le Perou. Les monts de los Andes, & la Seirra Nevada bornent ce païs au levant. Aussi est-il extrêmement froid, & on prétend même que le nom de *Chili* veut dire *froid*, en langage du païs. On le divise ordinairement en trois parties, qui sont Chili, Imperial & Chicuito ou Cuyo. Saint Jago en est la ville capitale; la Conception ou Arauco l'a été autrefois. Les autres sont Angol, Villarica, Osorno, Chiloë, Imperiale, Valdiva, la Serrenao Coquimbo, saint Je n de la Frontera, Mendoca, Quillata, &c. Ce païs est presque tout entier sous la domination des Espagnols. Diego Almagro le découvrit le premier, & en fut fait gouverneur par Charles V. vers l'an 1534. à son retour dans le nouveau monde, les Pizarres le firent mourir. La terre y est assez fertile, mais elle est sujette à un certain vent froid, qui pénetre si fort qu'on en meurt. A cela près le païs est beau & fertile, les fruits qu'on y porte de l'Europe y viennent très-bien, & il y a grande quantité de mines d'or, & de carrieres de jaspe. Il n'y manque pas aussi de gibier & de bétail; & on y remarque une chose très-singuliere, sur les moutons en particulier: c'est qu'il y en a de si gros, qu'ils marchent les journées entieres avec une charge de cinquante livres sur le dos. Les habitans du Chili sont hardis & vaillans, & sur-tout ceux de la vallée d'Arauco, de Puren, de Tucapel, & quelques autres, qui ont souvent donné de l'exercice aux Espagnols; aussi n'ont-ils pu être entierement soûmis. Ils sont habillés de peaux de bêtes, & ils adorent le diable sous le nom d'*Epanoman*, c'est-à-dire, de *Fort* & de *Puissant*. Plusieurs de ceux qui sont sujets des Espagnols s'y sont fait baptiser. Ces sauvages ont des capitaines qui les gouvernent. Le Chili dépend en partie du Viceroi du Perou, mais il a pourtant un gouverneur particulier.* Garcilasso de la Vega, *hist.* Herrera, *ch. 22.* A Costa. Linschot. Sanson, &c.

CHILIANUS KONIG, *cherchez* KONIG.

CHILIASTES ou MILLENAIRES. On a donné ce nom à ceux qui soûtenoient qu'après le jugement universel, les prédestinés demeureroient mille ans sur la terre, où ils jouiroient de toutes sortes de délices. Papias, qui vivoit dans le II. siecle, & qui avoit été disciple de saint Jean l'Evangeliste, & évêque de Hierapolis, fut, selon quelques-uns, le premier auteur de cette opinion. Il a été suivi par plusieurs des premiers Peres de l'église. Saint Irenée, saint Justin martyr, Tertullien, Victorin, Lactance, sont de ce sentiment, qu'ils fondent sur un passage de l'Apocalypse, où il est parlé du regne de J. C. pendant mille ans sur la terre. Nepos évêque, d'Egypte qui vivoit dans le III. siecle, soûtint cette opinion avec opiniâtreté dans un livre qu'il intitula, *refutation des allegoristes*. Elle fut embrassée par plusieurs personnes d'une contrée d'Egypte, appellée *Arsinoé*. Saint Denys d'Alexandrie étant allé en ce païs, fit assembler les prêtres & les plus considerables d'entre les fideles, & ayant tenu une conference de trois jours avec eux, il les détrompa enfin de cette erreur. Coracion, un des principaux défenseurs de cette opinion, se retracta, & promit de ne plus enseigner à l'avenir cette doctrine; mais comme ils s'étoient principalement appuyés sur le livre de l'évêque Nepos, dont la mémoire étoit en veneration parmi eux, Denys d'Alexandrie se crut obligé de réfuter cet ouvrage, dans deux livres qu'il intitula, *des Promesses*. Cette opinion subsista néanmoins jusqu'au IV. siecle, & Apollinaire écrivit contre les livres de Denys d'Alexandrie. Baronius dit que le pape Damase condamna cette erreur dans le concile qu'il tint contre Apollinaire en 373. mais il n'en est point parlé dans les anathématismes de ce concile, rapportés par saint Gregoire de Nazianze, & par Theodoret. Quelques-uns distinguent deux sortes de Millenaires, les uns qui entendoient grossierement ce regne des plaisirs du corps & de l'esprit, & les autres qui l'entendoient d'un repos spirituel, que devoit goûter l'église pendant cet espace de mille ans; mais cette distinction n'est pas bien fondée, parce que les Peres, qui ont soûtenu le regne des justes, pendant mille ans sur la terre, ont assûré que les justes y jouiroient de tous les plaisirs permis. Saint Augustin met entre les erreurs de Cerinthe ce regne de mille ans; & Caïus assûre que cet hérétique soûtenoit qu'après la résurrection, le regne de J. C. seroit terrestre, & que les hommes

Digitized by Google

passeroient leur vie à Jerusalem dans les voluptés du corps. Mais peut-être Cerinthe bornoit-il toutes les espérances des fideles à ces récompenses terrestres & charnelles, au lieu que les Millenaires attendoient un regne céleste après ce regne de mille ans sur la terre. L'opinion de ceux-ci a été long tolerée dans l'église, & saint Jerôme, qui la combat en plusieurs endroits de ses commentaires sur les prophétes Ezechiel & Jeremie, dit qu'il n'oseroit pas néanmoins la condamner, parce que plusieurs auteurs ecclesiastiques, & même des martyrs, ont été dans ce sentiment. Mais depuis le V. siecle, cette opinion a été rejettée unanimement, & l'on ne trouve point d'autres Chrétiens qui l'ayent soûtenue.* Eusebe, *l. 7. c. 24.* Saint Augustin, *de heresib.* Philastre, *heres. 12. & 13.* Saint Jerôme, *in prophetas.* Theodoret, *heretiq. fabular. lib. 3.* Baron, *ad ann. 264. & 373.* Prateol. *de heres.* Sander. *heres. 53. Seconde apologie de Jansenius.* Tillemont, *tom. 4. des memoires ecclesiastiques.* M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiastiques des III. premiers siecles.*

CHILIAN, petite ville du quartier de l'Imperiale, province du Chili, environ à 40. lieues de la Conception, en tirant vers les Andes, & capitale d'une contrée, qui porte son nom, où l'on voit le Vulcan de Chilian, qui est une montagne qui vomit des flammes.* Mati, *dict.*

CHILMINAR, CHILMANOR ou CHEHEL-MANOR, comme qui diroit, *les quarante tours*, sont d'illustres monumens, qui restent encore de l'ancienne ville de Persepolis en Asie. Leur fondement est tout de marbre, & de la hauteur d'environ 22. pieds geometriques, tout ce qui est au-dessus des fondemens est de jaspe & du plus beau marbre. On y voit plus de quarante colonnes. Mandesllors néanmoins n'en compte que dix-neuf grandes & onze moyennes. L'entrée du palais & tous les murs, sont remplis de differentes représentations très-bien travaillées, de rois, de combats, de triomphes, & de plusieurs sortes d'animaux. L'on y voit aussi plusieurs caracteres inconnus de figures triangulaires & pyramidales. Les connoisseurs pretendent que c'est le plus beau morceau d'architecture qui nous reste de l'antiquité. Ce sont les ruines de ce fameux palais de Persepolis, auquel Alexandre étant yvre, mit le feu à la persuasion de la courtisane Thaïs. L'on tient qu'un peintre des plus habiles, auroit à travailler plus de trois mois, pour dessiner seulement les choses les plus remarquables; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les habitans du païs, qui n'ont gueres de goût pour tant de beaux ouvrages, en arrachent tous les jours quelques morceaux, & en enlevent les materiaux pour bâtir leurs maisons. * Herbert, *Itinerar. pag. 61. & suivantes.* Pietro della Valle, *dans ses relations, tom. 2.* Il y en a aussi une description exacte dans l'ambassade de dom Garcias de Silva Figueroa.

CHILOÉ ou CHILUE, ville de l'Amerique meridionale dans le païs de Chilli, est dans une isle à qui elle donne son nom, située à l'extrêmité du païs, vers le midi; & le golfe voisin est connu sous le nom d'*Archipelago di Chaloe*, ainsi nommée à cause de la grande quantité d'isles qu'il y a au nombre de plus de cinquante. * Laët. Sanson.

CHILON, de Lacedemone, qu'on met au nombre des sept sages de Grece, fut fait Ephore de Sparte, environ la LVI. olympiade, & 556. ans avant J. C. Il disoit ordinairement qu'il y avoit trois choses bien difficiles dans le monde; *garder le secret, sçavoir employer le tems, & souffrir les injures sans murmurer.* On dit qu'il mourut d'un excès de joie, en embrassant son fils, qui avoit été couronné aux jeux olympiques. Diogene *Laerce* a écrit sa vie. Pline dit qu'il fit graver en lettres d'or ces maximes ou sentences au temple de Delphes; *qu'il falloit se connoître soi-même, & ne desirer rien de trop avantageux, & que la misere étoit inséparable des dettes & des procès.* Stobée nous a conservé quelques autres sentences de lui, comme celles-ci. *Il faut parler peu dans le vin; ne point parler mal de son voisin; n'aller que le moins que l'on peut aux festins de ses amis; plutôt perdre que gagner par un lucre solide, &c.** Diogene *Laerce, l. 1. c. 69.* Pline, *liv. 7. c. 32.*

CHILON, célebre athlete, de la ville de Patras dans l'Achaye, gagna deux couronnes aux jeux olympiques, une dans les delphiques, quatre dans les isthmiens, & trois dans les jeux neméens. Il fut tué dans une bataille, comme le marque son épitaphe rapportée par Pausanias. Ce fut, selon cet auteur, du tems de Lysippe qui fit la statue de Chilon, c'est-à-dire, dans la bataille de Cheronée contre Philippe roi de Macedoine, où les Achéens furent defaits avec les autres Grecs, la troisiéme année de la CX. olympiade, & 338. ans avant J. C. ou bien dans celle que les Grecs gagnerent contre Antipater, près du fleuve Lamia en Thessalie, la seconde année de la CXIV. olympiade, & avant J. C. 323. en ce cas il faudroit conjecturer que Chilon n'y combattit que comme particulier, car les Achéens ne s'y trouverent point. Pausanias, dans ses achaïques, se déclare positivement pour cette derniere opinion.* Pausanias, *in Eliac. 2. & in Achaic.*

CHIPERIC I. de ce nom, fils puîné de CLOTAIRE I. & de *Hardegonde*, sa seconde femme, fut roi de Soissons en 561. & ensuite de la meilleure partie de celui de Paris en 570. après la mort de son frere Cherebert. Tandis qu'il n'étoit encore que roi de Soissons, il prit deux ou trois fois les armes contre Sigebert I. roi d'Austrasie, son frere puîné, qui le vainquit, & se rendit maître de Paris. En 576. après que Sigebert eut été assassiné par ordre de Fredegonde, femme de Chilperic, ce prince voulut s'emparer des états de son neveu Childebert, & prit sur lui quelques places; mais le mariage de son fils Merouée avec Brunehault, lui suscita d'autres affaires. La même année deux de ses armées furent défaites par Mummol, general de Gontran, roi d'Orleans. Les années 578. & 580. furent marquées par la mort des princes Merouée & Clovis, fils de Chilperic du premier lit, que leur marâtre Fredegonde fit assassiner, du consentement de leur pere. Dans la suite, Chilperic trouva moyen de detacher son neveu Childebert de l'alliance de Gontran, & lui fit la guerre sans succès. Il s'étoit malheureusement engagé dans les erreurs des Sabelliens, d'où il fut retiré l'an 580. par les conferences qu'il eut à ce sujet avec Gregoire évêque de Tours, & Salvius évêque d'Albi, qui lui montrerent le peu de solidité d'un livre qu'il s'étoit ingeré de composer sur la Trinité. Ce prince avoit de l'esprit & quelque inclination à la pieté. Il ne voulut point voir les grands, qui avoient mis l'epée à la main dans l'église de saint Denys, qu'ils n'eussent fait la pénitence que leur imposa Ragnemonde ou Ruquemonde, évêque de Paris. Il renvoya Gregoire de Tours, & Carterie de Perigueux, accusés de crime de leze-majesté, s'en étant remis à leur serment. Il prit aussi soin de la conversion des Juifs de son royaume, & en tint plusieurs sur les fonts de baptême. Il fit de grands biens aux églises & aux monasteres, & sur-tout après la mort de ses fils *Samson*, *Clodebert* & *Dagobert*, qu'il avoit eus de *Fredegonde*. Mais ce petit nombre de bonnes œuvres fut fletri par un nombre infini d'actions tyranniques, qui ont obligé Gregoire *de Tours* à l'appeller *le Neron & l'Herode de son tems.* Il épousa *Audovere*, qu'il répudia pour avoir été matraine de sa propre fille; puis il prit *Galsonde*, fille d'*Athanagilde*, roi des Wisigoths, & la fit étrangler dans son lit, pour épouser *Fredegonde* sa maîtresse. Son amour pour cette méchante femme lui fit commettre cent sortes de crimes, jusqu'à lui sacrifier ses propres enfans. A la fin ce fut elle, selon quelques-uns, ou Brunehault, selon d'autres, qui le fit tuer à Chelles, lorsqu'il revenoit de la chasse l'an 584. après qu'il eut regné avec ses freres environ vingt-trois ans. On trouva l'an 1643. Le veritable tombeau de ce roi & de Fredegonde, dans un portique du monastere de saint Germain des Prez. Celui qu'on voyoit dans l'église étoit un Cenotaphe. *Voyez ses ancêtres & sa posterité à* FRANCE. Gregoire *de Tours*, *l. 4. 5. & 6.* Aimoin, *l. 3.* Fredegaire. Sigebert. Fortunat. De Valois. Mezerai, &c.

CHILPERIC II. dit auparavant *Daniel*, étoit fils de CHILDERIC II. selon le sentiment de quelques historiens. Après la mort de Dagobert II. en 715. Rainfroi, maire du palais, concurrent de Charles *Martel*, tira ce Daniel du cloître, lui fit prendre le nom de Chilperic, qu'on surnomma *le Clerc*, & le mit à la tête de ses troupes. Charles les vainquit en diverses occasions, & principalement à la bataille de Vinciac, près de Cambrai, le dimanche de la Passion 21. Mars de l'an 717. Chilperic fut encore battu au combat de Soissons l'an 718. Il mourut à Noyon sur la fin de l'automne de l'année 720. en la cinquiéme année de son regne, & y fut enterré. Dès l'an 717. Martel, qui étoit habile politique, avoit opposé à ce roi un Clotaire, qui mourut en 718.* Le continuateur de

Digitized by Google

Gregoire de *Tours*, *c. 106. 107.* & *seq.* L'auteur des Gestes des François, *c. 52.* & *53.* &c.

CHILPERIC, roi de Bourgogne en partie, fils de GONDIOCHE, & pere de *Clotilde*, épouse de *Clovis* I. roi de France, eut la tête coupée par ordre de son frere Gondebaud en 477.

CHILUE, *cherchez* CHILOE.

CHIMAI, sur la petite riviere dite *la Blanche*, ville des Païs-Bas dans le Hainaut, avec titre de principauté. Elle est entre des forêts, à six lieues d'Avênes, & à quatre de Rocroi; & quoiqu'elle ait été souvent ruinée durant les guerres, elle s'est pourtant toûjours très-bien rétablie. Il y a un beau château; l'empereur Maximilien I. érigea l'an 1486. Chimai en principauté pour Charles de Croi.

CHIMAROLES, *Chimaroli*, habitans des montagnes della Chimera.

CHIMERA, ville & montagne, *voyez* AGROCERAUNIENS.

CHIMERE, petite ville de la Turquie en Europe. Elle est dans l'Epire, province de la Grece, sur la côte de la mer Ionienne, à douze lieues de Butrinto, du côté du nord. Chimere, située sur la croupe d'un rocher escarpé de toutes parts, a un bon port, un évêché suffragant de Lepante, & elle est capitale d'une petite contrée, connue sous le nom de *Chimere*, & ses habitans sous celui de *Chimarioti* ou *Cimarioti*. Ces Cimariots sont descendus des anciens Macedoniens. Ils n'ont sur la côte que cinq ou six petits lieux peu importans; mais leurs montagnes sont si hautes & d'un accès si difficile, qu'elles leur servent de forts: aussi se confient-ils si fort en cet avantage, qu'ils se dispensent de payer des tributs aux Turcs. Ils sont Grecs de religion, & très-grands voleurs, de même que les Mainotes descendus des anciens Lacedemoniens. *Mati, *dict.*

CHIMERE ou GORANTO, montagne de Lycie, qui jettoit de la fumée & du feu pendant la nuit. C'est ce qui a donné occasion aux poëtes de feindre un animal monstrueux, composé de la tête d'un lion, du corps d'une chévre, & de la queue d'un dragon, à quoi ils ont ajoûté que Bellerophon tua ce monstre. On dit que le sommet de cette montagne servoit de retraite aux lions; que le milieu fertile en pâturages étoit toûjours couvert de chévres & d'autres troupeaux, & qu'enfin le bas extrêmement marécageux engendroit un grand nombre de serpent, comme le dit Ovide.

——— me diis in partibus hircum
Pectus & ora lea, caudam serpentis habebat.

Les poëtes ont ajoûté que Bellerophon tua ce monstre, parce qu'il rendit le mont de Chimere habitable. Pline dit que le feu de cette montagne s'allume avec de l'eau, & qu'il ne s'éteint qu'avec de la terre & du fumier. Hesiode faisant la description de la Chimere dit que c'est un monstre composé de trois sortes d'animaux, d'un lion, d'une chevre & d'un dragon.

Ante leo, retroque draco, medioque capella.

Euripide dit que la Chimere a trois corps, & l'appelle, *τρίσωμος*, *in Ione*. Ce monstre, selon d'autres, n'est qu'une allusion à trois capitaines que Bellerophon défit, Ayrus, Arzalus & Tosibis dont les noms signifient ces trois especes d'animaux. Airus vient d'*Ari*, qui signifie un *lion*; Arzalus vient d'*Arcal*, qui est une espece de *chevreuil*; & Tosibis veut dire *la tête d'un serpent*. Plutarque veut que Chimere soit le nom d'un chef de pirates, qui montoit un vaisseau dont la proue avoit la figure d'un lion, la poupe celle d'un dragon, & le milieu celle d'une chevre, & dit que Bellerophon le vainquit. *Apollodor. *l. 1.* Ovid. *métam. l. 9. v. 646.* Pausanias, *l. 2.* Strabon. Pline, *l. 2. c. 106.* Lucret. *l. 5. v. 903.* & *l. 2. v. 704.* Hesiod. *Theogon. v. 319.* Horace, *l. 1. carm. od. 27. au dernier vers*, *l. 2. od. 17. v. 13.* & *l. 4. od. 2. v. 16.* Tibull. *l. 3. eleg. 4. v. 85.* *Consultez* aussi Bochard, *de Phænic. colon. l. 1. c. 6. sur la fin*, & Cæsius, *cœlo astronomico poet. pag. 219.*

CHIMIE, *cherchez* CHYMIE.

CHIN, lac fameux de la province de Junnan, dans la Chine. On dit qu'à la même place il y avoit autrefois une grande ville, qui fut abîmée par un tremblement de terre; de sorte qu'il n'y eut qu'un petit enfant qui fut sauvé, & porté à bord sur une petite piece de bois. On y voit quantité d'herbes aquatiques, dont le haut, qui paroit sur l'eau, porte la figure d'une étoile. C'est pourquoi quelques-uns ont appellé ce lac *la mer étoilée.** Kircher, *de la Chine.*

CHINCA, grande & agreable vallée dans le diocèse de Lima au Perou, non loin de la vallée d'Yca, proche de Val-Verde. Pizarre, qui fit la découverte de ce païs, demanda au roi d'Espagne, que les limites de son gouvernement fussent bornées vers le nord, par la riviere de San-Jago, & vers le sud par la vallée de Chinca. Elle est très-fertile en froment, & les vignes d'Espagne y viennent merveilleusement bien.* De Laët. *hist. du nouveau monde.*

CHINCHILUNG ou IQUON, fameux pirate de la Chine, servoit d'abord les Portugais à Macao, puis les Hollandois dans l'isle Formosa. Il fit ensuite le métier de pirate, & ayant amassé de grandes richesses, il entretint un commerce de toutes les marchandises des Indes avec les marchands des isles du levant. Enfin, il devint si puissant, qu'il forma le dessein de se faire empereur de la Chine. Il attendoit que Xunchi, lequel avoit conquis la plus grande partie de cet empire en 1644. eût entierement éteint la famille de Thamin, pour prendre la defense des Chinois, & se rendre maître de cette puissante monarchie. Les Tartares, qui apprehendoient Chinchilung, le créerent roi sous le nom de *Pignon*, qui signifie *Pacificateur au midi*: mais enfin, après s'être rendu maître de la province de Fokien par sa conduite, ils le prirent & l'enfermerent dans la ville de Pekin.* Martin Martini Jesuite, *hist de la guerre des Tartares contre la Chine.*

CHINCHIN, province du royaume de Tartarie. Dans une de ses montagnes on trouve des minieres de salamandre, (ce mot est expliqué ci-après) dont on fait du linge, qui résiste au feu. Ces mineraux produisent des filets semblables à la laine, qui étant sechés au soleil, & nettoyés de la terre qui s'y trouve attachée, se filent comme de la laine, dont on fait du drap & du linge. On n'a qu'à les jetter dans le feu pour les blanchir; car lorsqu'ils y ont demeuré une heure, il n'y reste aucune crasse. Cette matiere est nommée *salamandre*, parce qu'elle se conserve dans le feu, comme le lezard appellé *salamandre*, selon l'opinion mal fondée de quelques naturalistes; car il n'y a point d'animal qui puisse vivre dans le feu, ni demeurer dans un grand brasier, sans se brûler. Il est vrai que la salamandre jette de son corps une certaine humeur visqueuse, & extrêmement froide, qui peut amortir un petit feu; mais si le feu est ardent, la salamandre y meurt, sans néanmoins être reduite en cendres, comme les autres choses combustibles. On dit qu'il y a à Rome un linge fait de la salamandre, qui a été envoyé à un pape par un roi de Tartarie, & dans lequel on a enveloppé le saint suaire de J. C. C'étoit de cette sorte de toile, dont, selon quelques-uns, on enveloppoit autrefois les corps des princes, ou grands seigneurs, que l'on brûloit, pour en conserver les os & les cendres, & pour empêcher qu'elles ne fussent mêlées parmi les autres cendres du bûcher.* Kircher, *de la Chine.* Marc Paul, Venitien, *voyage*, *c. 47.*

CHINCON, bourg ancien avec titre de comté. Il est dans la Castille vieille en Espagne, entre la riviere de Tajuna & le Tage, à cinq lieues d'Alcala de Henares, vers le midi. *Mati, *dict.*

CHINDASWINTHE, CINDASIUNTE ou CHINDEWINTHE, roi de Wisigoths en Espagne, succeda l'an 642. à Tulca ou Tolgas, & fit tenir le VII. concile de Tolede, dont la date est du 18. Octobre 645. Il fit sacrer en 649. son fils Rechesvind, qu'il associa au royaume, & mourut peu après. * Mariana, *l. 6.*

CHINDILANE, *voyez* SUINTILE.

CHINE, ou empire de la Chine, grand païs à l'orient de l'Asie, célebre pour sa fertilité, pour ses richesses, pour le grand nombre de ses habitans, & pour la beauté de ses villes. Ptolomée a parlé de ce païs sous le nom de *Sinarum regio*: mais ce nom n'est pas connu aux Chinois. Il change trop souvent chez eux pour le pouvoir être, parce que, lorsque la couronne tombe dans une nouvelle famille, celui qui regne ne manque jamais de donner aussi un nouveau nom à l'em-

Digitized by Google

pite. Ceux de la Cochinchine & de Siam l'appellent *Cin*, d'où nous avons formé notre nom de *Chine*. Les Japonois le nomment *Thau*, & les Tartares *Han*, & quelquefois *Cathau*, quoique ce nom soit aussi celui de la partie la plus orientale de la Tartarie.

SITUATION ET DIVISION DE LA CHINE.

Ce païs a au septentrion une longue chaîne de montagnes, que plusieurs nomment *Ottocara*; & l'on y voit cette fameuse muraille qui, au rapport du P. le Comte Jesuite, n'a gueres moins que 500. lieues, si l'on en compte tous les détours. Elle est fortifiée de tours d'espace en espace, à peu près comme les murailles des villes de guerre, & dans les endroits les plus aisés à forcer, on y a élevé tout de suite deux ou trois remparts qui se défendent les uns les autres. Elle serpente tout le long des plus hautes collines, tantôt plus haute & tantôt plus basse, selon la disposition du lieu & l'irrégularité du terrain, & non pas tirée par tout au niveau comme quelques-uns l'ont crû. D'elle même elle n'égale pas les murailles ordinaires de leurs villes, & sa largeur n'est que de quatre ou cinq pieds tout au plus. Presque tout l'ouvrage est de brique, & si bien bâti qu'il est encore presque tout entier, quoique fait près de 200. ans avant J.C. Ce fut l'empereur *Chihoamti*, qui fit construire cette muraille pour servir de barriere aux Tartares, qui n'ont pas laissé d'entrer dans ce vaste empire & de le ravager souvent, sur-tout au XVII. siecle. La Chine a au couchant certains autres monts nommés *Damasiens*, qui la separent en partie des Tartares, & en partie de quelques Indiens. L'ocean la borne au levant & au midi, où est aussi le royaume de Tunquin. Cluvier fait la longueur de la Chine de douze cens lieues, & sa largeur de six cens, à ne mettre que deux milles d'Italie par lieue; mais d'autres ne la font pas si grande. Jean Nieuhoff lui donne près de six cens lieues de longueur, dans sa relation que nous avons de son ambassade. Il est bon de remarquer que par les dernieres observations faites sur les côtes orientales, on a découvert, que les geographes ont placé cet empire cinq cens lieues plus loin vers l'orient, qu'ils ne devoient. On la représente de figure presque quarrée, & on la divise en quinze provinces ou gouvernemens. Les Tartares appellent *Catai* les six provinces septentrionales de la Chine, qui sont selon le rang qu'ils leur donnent, Peking, Xansi, Xensi, Xantung, Honan & Suchuen. *Mangin* est le nom qu'ils donnent à la partie meridionale de la Chine, & qui faisoit autrefois un empire separé. Aujourd'hui cette partie est divisée en neuf provinces: sçavoir, Huquang, Nanking, Chekiang, Kiangsi, Fokien, Quantung, Quangsi, Junnan, & Queicheu. I. La province de Peking contient huit villes principales; 135. autres villes; & deux temples des Chrétiens ou églises, qui on été bâties par la permission de l'empereur; hors de la cour il y a encore quatre temples & des missions. II. La province de Xansi contient cinq villes principales; quatre-vingt-douze autres villes; cinq temples; trois residences; vingt-neuf oratoires & missions. III. La province de Xensi comprend huit villes principales; cent sept autres villes; six temples; deux résidences; vingt-sept oratoires & missions. IV. La province de Xantung renferme six villes principales; quatre-vingt-douze autres villes; deux temples; une résidence; onze oratoires & missions. V. La province de Honan contient huit villes principales; cent autres villes; un temple & une résidence. VI. La province de Suchuen comprend huit villes principales; cent vingt-quatre autres villes; trois temples; & autrefois deux résidences. VII. La province de Huquang renferme quinze villes principales; cent huit autres villes; quatre temples; une résidence & huit missions. VIII. La province de Nanking contient trente-quatre villes principales; cent dix autres villes; un collége & cinq résidences; il y a dix-huit temples dans les villes principales & dans les autres; & cent trois temples avec soixante-cinq missions dans les bourgs. IX. La province de Chekiang contient onze villes principales; soixante-trois autres villes; & un collége; il y avoit autrefois cinq temples & une résidence. X. La province de Kiangsi comprend treize villes principales; soixante-sept autres villes; sept temples; trois résidences & quinze missions. XI. La province de Fokien renferme huit villes principales; quarante-huit autres villes; vingt-quatre temples; cinq résidences & missions. XII. La province de Quantung contient dix villes principales; soixante-treize autres villes; sept temples; & autrefois trois résidences & missions. XIII. La province de Quangsi comprend onze villes principales; quatre-vingt-dix-neuf autres villes; & autrefois un temple, & une résidence. XIV. La province de Junnan contient vingt-deux villes principales, & quatre-vingt-quatre autres villes. XV. La province de Queicheu comprend huit villes principales; & dix autres villes. Ces quinze provinces contiennent ensemble cent cinquante-cinq villes principales, treize cent douze autres villes, & deux mille trois cens cinquante-sept bourgs militaires, environ deux cens temples, que les Jesuites ont fait élever, trois résidences autorisées par le seau public, trois colléges commencés, sans les oratoires & les missions. Leaotung dépend aussi de la Chine, & en fait une seiziéme province, & d'autres y ajoûtent la presqu'isle de Corée vers l'orient, qui fait la dix-septiéme. L'isle de Hainan, la Formosa & quelques autres dépendent encore de ce grand empire. Ces provinces méritent le nom de royaumes, si l'on considere leur étendue & leurs richesses. On les subdivise en plusieurs autres, dont quelques-uns ont douze ou quinze belles villes; entre ces villes il y a près de cent soixante cités, qu'ils nomment *Fu*; environ deux cens quarante grandes villes, qu'ils appellent *Cheu*; & près de douze cens *Hien*, ou petites villes; sans les forteresses, les châteaux, & les autres places qui servent de demeure aux officiers royaux. Pekin, Pechin, ou Peking est aujourd'hui la capitale de ce grand état. Elle est située à l'extrêmité de la Chine, environ à trente lieues de la grande muraille. Nanguin ou Nanking a eu autrefois cet avantage.

QUALITE'S DU PAYS.

La grandeur de cet état, fait que la temperature de l'air y est fort différente. Nous apprenons pourtant par les relations, que nous avons de la Chine, que le froid est assez rude, vers le septentrion, mais que l'air y est si pur, que les habitans y vivent jusques à une extrême vieillesse, & qu'ils n'ont jamais entendu parler de peste. Les tremblemens de terre y sont frequens, & ruinent pour l'ordinaire les villes & les travaux, que les rois entreprennent, pour couper les montagnes, afin que les eaux ne manquent point. Du reste, le païs est abondant en grains & en fruits; car ils en ont de tous ceux que nous recueillons, excepté l'olive & l'amande. Ils tirent pourtant de très-bonne huile de diverses plantes, & sur-tout du sesame, que les Portugais nomment *Gerselin*. On fait d'ailleurs consister la richesse de la Chine, aux mines d'or & d'argent, aux perles baroques, épiceries, soyes, musc, manufactures, lin, coton & autres denrées. On en tire aussi du sucre, de l'ambre gris, du sel, du camfre, du gingembre, & du musc, qui seroit le meilleur du monde, s'il n'étoit falsifié. La Chine a encore de très-beaux pâturages, quantité de gibier & de poisson. Enfin, c'est un païs extrêmement agréable & délicieux. Il y a de beaux fleuves & des rivieres, entre lesquels on remarque principalement le Kiang, & l'Hoan. Le premier est très-grand & très-vaste, & les Chinois le nomment *le fils de la mer*. Son cours en general est de l'occident à l'orient: il a sa source dans le golfe de Nanquing. L'Hoan, que ceux du païs appellent *fleuve jaune* ou *safrané*, étend son cours de près de 600. lieues, & se vient jetter dans le même golfe de Nanquing.

RICHESSES DE LA CHINE.

Il y a une si prodigieuse quantité de soye dans ce païs, que de la seule province de Chekiang, il en sort plus que presque de tout le reste du monde. On peut croire que les autres nations ont appris des Chinois l'art de travailler la soye; mais à l'égard du coton, ce sont les étrangers, qui enseignerent aux Chinois l'art de le semer, & de s'en servir, il y a environ cinq cens ans. Depuis il en croît en si grande quantité, que la Chine seule peut presque fournir tout le monde d'étoffes de coton. Ce païs produit aussi de la soye qui vient sur les arbres. On trouve dans la Chine une infinité de mines de divers métaux; mais les loix du païs défendent d'ouvrir celles d'or & d'argent. Les empereurs ne voulant pas exposer la vie de leurs sujets aux vapeurs & aux exhalaisons

Digitized by Google

exhalaisons empestées des mines. Il est seulement permis d'amasser l'or sur le sable des rivieres, & des torrens. Ils n'en font point de la monnoye comme nous; mais des petites pieces ou des lingots, dont la valeur dépend du poids, & chacun porte un trebuchet pour les peser. Ils n'ont que des liards de cuivre marqués des armes du païs, qu'ils percent & enfilent d'un cordon. On tire aussi dans la Chine quantité de mineraux, comme du vif-argent, du vermillon, de la pierre d'azur, de vitriol. On y fait du cuivre blanc, & qui n'est gueres plus cher que le jaune.

AFFLUENCE DE PEUPLE DANS LA CHINE.

Il est incroyable, combien tout ce païs est peuplé. A voir le peuple sur les grands chemins, vous croiriez voir une armée en marche, ou l'affluence de nos foires en Europe. De-là vient, que quelques Portugais, lorsqu'ils y entrerent la premiere fois, avoient coûtume de demander, si les femmes faisoient neuf ou dix enfans à la fois. On voit par tout un si grand nombre de navires, que quand ils ont jetté l'ancre en un même lieu, il semble que ce soit une ville. Ils n'élevent pas seulement leurs familles dans ces vaisseaux, mais ils y nourrissent aussi quantité d'animaux, comme des cochons, des poulets & des cannes: de sorte que l'eau paroit aussi peuplée que la terre, particulierement dans les provinces méridionales. Que si nous nous en rapportons aux historiens de la Chine les plus autentiques, qui gardent avec beaucoup de soin le dénombrement des hommes de chaque province, on y trouve cinquante-huit millions neuf cens quatorze mille deux cens quatre-vingt-quatre hommes, sans comprendre la famille royale, les magistrats, les eunuques, les soldats, les sacrificateurs, les femmes & les enfans. Il ne faut donc pas s'étonner si un auteur assure, qu'il y a bien deux cens millions d'hommes. Or cette supputation est fort aisée à faire selon les loix de la Chine; car chaque pere de famille est obligé sous de grieves peines, de mettre un écriteau à la grande porte de sa maison, qui contienne le nombre & la qualité de ceux qui demeurent chez lui; & il y a un dixenier, qu'ils nomment *Tifang*, lequel a soin de tenir le rôle de dix familles.

EDIFICES DE LA CHINE.

Chaque ville, & presque toutes les cités, ont en quelque endroit, hors des murailles, une ou deux tours magnifiques à neuf étages, & revêtues de porcelaine comme celle de la ville de Nanquin: il y a d'ordinaire proche de chaque tour un superbe temple rempli d'Idoles, & un autre dédié au Genie, conservateur de la ville. On voit presque dans toutes les villes & cites des arcs triomphaux, dressés à l'honneur des vaillans hommes, des docteurs celebres, & de ceux qui ont rendu quelque service considérable à leur patrie: il n'y a gueres de ville ni de cité qui n'ait un college de Confucius, celébre philosophe des Chinois, où plusieurs professeurs enseignent la morale de ce docteur, à un grand nombre d'étudians; on remarque qu'il ne se trouve aucune Idole dans ces colleges.

INCLINATIONS ET COUTUMES DES CHINOIS.

Les Chinois ont le visage large, les yeux très-petits, le nez camus, la démarche droite & fiere: ils sont propres, civils; mais extrêmement avares & jaloux: cette jalousie les oblige de resserrer leurs femmes; aussi n'ont-ils rien trouvé de plus insupportable, depuis que les Tartares sont leurs maitres, que de voir qu'ils donnent toute sorte de liberté à leurs femmes. Depuis ce tems, les Chinoises ont le plaisir de la campagne, qu'elles n'avoient eu avant cette conquête. Ces peuples aimoient aussi leurs cheveux avec tant de passion, que plusieurs d'entr'eux ont mieux aimé mourir, que de se faire raser conformément à l'ordonnance du roi Tartare. Leur avarice est cause qu'ils ne font point de difficulté de vendre leurs enfans, & même de les noyer, quand ils en ont trop; car comme ils croyent la metempsycose, ils se persuadent qu'il leur est avantageux de faire passer leurs ames en d'autres corps, & de les faire devenir enfans d'un homme plus riche; & ce désir d'avoir du bien, fait encore qu'ils ne souffrent point de gens oisifs. Leur naturel trop soupçonneux leur inspire une grande aversion pour les étrangers; ils mangent peu proprement, & comme on leur sert la viande toute découpée, ils la portent à leur bouche avec de petits bâtons qui leur servent de fourchettes. La viande de porc a été de tout tems chez eux un mets délicieux; ils font leur boisson avec les feuilles de certains arbrisseaux. Comme ils n'aiment point à monter les dégrez d'un escalier, ils occupent le bas de la maison qu'ils partagent en salles & en chambres. Ils ne veulent point de fenêtres sur la rue, & disent qu'il n'est pas honnête de s'en servir. L'appartement le plus retiré est pour les femmes, qui y sont étroitement gardées sans voir les hommes, & sans avoir aucune familiarité avec eux; il n'y a que la province de Junnan, où les femmes aillent dans les rues comme en France. Le dedans de leurs maisons est magnifique; tout y brille, parce que toutes les murailles sont vernies de cette précieuse colle de Cié, qui a un éclat merveilleux. Ils ont divers jeux semblables à ceux que nous avons, & surtout des cartes & des échecs qui sont peu différens des nôtres. Les hommes sont obligés d'assigner la dot des filles qu'ils veulent épouser, & la nouvelle mariée la remet à son pere pour le dédommager de la peine qu'il a eu de l'élever. Mendoça ajoute, qu'en certaines provinces de la Chine, les magistrats donnent de belles filles aux riches; que l'argent qu'elles tirent, sert à marier les laides aux pauvres; on ne regarde point la condition pour cela. Ils couvrent les morts des plus beaux habits qu'ils ayent & les placent sur un siege, où tous les parens les vont saluer en pleurant; on met ensuite le corps dans un cercueil de bois de senteur; on le dépose durant quelques jours dans une chambre, on dresse devant la porte une espece d'autel, couvert de pains, de divers fruits, & de plusieurs chandeliers, avec des cierges allumés, & les prêtres du païs y viennent tous les soirs chanter & faire d'autres cérémonies païennes. Les Chinois ont grand soin de la police publique; car on dit qu'il n'y a point de païs dans le monde, où les chemins soient mieux pavés & entretenus; on y voit des chariots qui vont à la voile; ce que les Hollandois ont voulu imiter, mais sans succès. La noblesse s'y acquiert par la science, sans qu'on ait égard à la naissance, excepté dans les familles royales.

Tous les voyageurs modernes ont parlé avantageusement de l'esprit & de la science des Chinois, & leurs eloges ont fait tant d'impression sur quelques sçavans, qu'il s'en est trouvé qui ont osé dire, que si l'on ramassoit ensemble tout ce que toutes les nations qui sont ou qui ont été, ont inventé de plus beau, toutes ces choses ensemble ne seroient ni meilleures ni en plus grand nombre que celles qui ont été inventées par les Chinois; mais un examen serieux de leur progrès dans chaque art & dans chaque science, paroit capable de convaincre du contraire. On fait un article à part de la religion de la Chine, qui fera voir ce que l'on peut penser de leur metaphysique. Pour ce qui regarde leur physique, le P. Martini avoue qu'ils ont diverses opinions bizarres & fausses sur l'origine du monde, que les uns croyent éternel, & les autres créé par hazard. Ils admettent deux principes, qu'ils appellent *Yn* & *Yang*: l'un, disent-ils, est caché & imparfait, l'autre manifeste & parfait. Le premier homme, selon la plûpart d'entr'eux, & toutes choses, selon quelques autres, ont été formées d'un œuf: tout le reste est aussi extravagant. Ils n'ont aucun systême de doctrine sur l'immortalité de l'ame; & l'opinion de la metempsycose est très-commune parmi eux. On a beaucoup vanté leur habileté dans la medecine; & tout ce qu'il y a de vrai, est qu'ils jugent assez bien des maladies en tâtant le pouls en divers endroits, mais ils entendent peu l'usage des remedes. Pour l'astronomie, il seroit difficile de juger des progrès qu'y font les Chinois, par les tables imprimées, parce qu'on sçait qu'elles ont été reformées par les missionaires sur celles de Tycho-Brahé: si les réformateurs n'y avoient pas laissé par megarde deux parachronysmes de plus de cinq cens ans: on apprend aussi, que comme leur ignorance dans la philosophie leur fit admirer des abregés de l'école, de même leur ignorance dans l'astronomie les contraignit de laisser aux missionaires, qui n'étoient pas mathematiciens de profession, le soin de réformer leur calendrier. Si on examine ensuite les arts qui dépendent des mathematiques, on trouvera qu'ils sont bien éloignés de mériter les eloges qu'on leur donne, puisqu'ils ont ignoré l'optique, les proportions, & tout ce qui est

Digitized by Google

néceſſaire pour la peinture, la ſculpture, l'architecture; & generalement tout ce qui ſert à perfectionner les beaux arts: à quoi on peut ajoûter, que depuis cent cinquante ans, ils n'ont pû apprendre à faire un cadran, ni à bien deſſigner une figure: ceci peut paroître d'autant plus étonnant, qu'il y a déja pluſieurs ſiecles que l'on vante l'habileté des Chinois dans les arts méchaniques. On prétend qu'ils inventerent l'imprimerie, l'artillerie, la poudre à canon, la conſtruction des ſpheres, des globes céleſtes, & de pluſieurs inſtrumens de mathematique, long-tems avant que les Européens les connuſſent; mais on n'en a point d'autres preuves que leurs hiſtoires, qui ſont très-ſuſpectes; & d'ailleurs il falloit que tout cela fût bien imparfait, puiſque les miſſionaires furent obligés de faire faire de nouveaux inſtrumens de mathematique, & que ce fut des miſſionaires qui conduiſirent les fontes de canons, qu'on fit de leur tems. Toute leur habileté dans les arts méchaniques ſe termine donc au vernis & à la porcelaine. Pour l'invention de la bouſſole, il y a lieu de croire, qu'on a eu tort de la leur attribuer, puiſqu'ils n'en ont point fait d'uſage, & qu'ils ne navigeoient pas par hauteurs. Il ne reſte que deux points à examiner; leur morale, & leurs lettres. Leur morale ſe trouve dans des livres qu'il faut paraphraſer à tout moment pour y trouver un ſens raiſonnable, & où l'on ne trouve aucuns principes. Ce qu'on y appelle *pieté envers Dieu*, ſe borne à des ſacrifices & des cérémonies ſuperſtitieuſes. La *pieté envers les parens*, conſiſte en des honneurs funébres qu'ils rendent à leur mémoire, & qui ne peuvent être exempts d'idolâtrie; leurs autres vertus ſe réduiſent auſſi à des cérémonies & à des uſages également incommodes & ridicules. Pour leurs lettres, voici ce que le pere Trigaut en a dit (*liv.1.ch.5.*) Chaque mot de la langue chinoiſe a ſon caractere hyerologique, & il y a autant de lettres que de mots; c'eſt-à-dire, qu'il y en a ſoixante-dix, ou quatre-vingt mille. Celui qui en ſçait dix mille, en ſçait autant qu'il eſt néceſſaire pour écrire, puiſqu'il n'y a peut-être perſonne dans tout l'empire qui connoiſſe tous ces caracteres. Leur ſon eſt ordinairement le même, quoique la figure en ſoit différente, & que la ſignification ne ſoit pas la même: ce qui fait qu'il n'y a pas de langue plus remplie d'équivoques, qu'on ne peut écrire ce qu'on entend prononcer à un autre, & que l'homme du monde qui parle le plus exactement & le plus poliment eſt ſouvent obligé, non ſeulement de repeter ce qu'il a dit, mais de l'écrire.

LA RELIGION.

Les Chinois ne reconnoiſſent point d'autre Dieu que le ciel qu'ils appellent *Tien*, ou la vertu du ciel qu'ils nomment *Xan-ti*. Il y a pourtant parmi eux trois ſortes de ſectes, les lettrés, les idolâtres, & les ſorciers. La premiere eſt celle du roi & des nobles, qui offrent des ſacrifices aux aſtres; la ſeconde adore les idoles, & leur bâtit des temples; les uns & les autres rendent un culte ſuperſtitieux à Confucius, aux philoſophes, aux rois & à leurs ancêtres; la troiſiéme adore les démons & pratique la magie. Ces peuples examinent la figure des montagnes avec une ſuperſtition étrange; parce qu'ils croyent que le dragon, (qu'ils s'imaginent être le prince de la felicité) y fait ordinairement ſon ſéjour. Lorſqu'ils veulent faire bâtir des ſepulcres, ils recherchent toutes les veines & les ſinuoſités de la montagne, pour trouver un heureux endroit, ſçavoir la tête, la queue ou le cœur du dragon; & de là ils tirent des augures du bonheur qui arrivera à la poſterité du défunt. La plûpart des montagnes de la Chine ont de gros bourgs, & l'induſtrie de ceux qui les habitent n'y laiſſe rien en friche. On y trouve quantité de temples & de couvents, pleins de ſacrificateurs qui y vivent dans la retraite, au milieu des forêts & des bocages. Les chines, ou idoles des Chinois, ſont faites en forme de pyramides ouvragées, & on dit qu'il y a une certaine eſpece de fourmis blanches, qui y demeurent cachées dans les loges, faites en forme d'oratoires. Les naturels du païs craignent fort ces chines: quand ils achetent un eſclave, ils l'amenent devant une de ces pyramides, & après y avoir fait une offrande de ris, & d'autres choſes, ſuivant leur ſuperſtition, ils prient l'idole, que ſi l'eſclave s'enfuit, il ſoit dévoré par les ſerpens, & par les tigres: ce que les eſclaves appréhendent tellement, qu'ils n'oſent jamais quitter leur maître, quoiqu'ils en ſoient maltraités. Il y a une de ces pyramides hors les murs de la ville de Focheu, dans la province de Fokien, qui a neuf étages; c'eſt pourquoi on l'appelle *les tours Novizones*. Sa figure eſt octogone, ou à huit côtés: ſa hauteur perpendiculaire, depuis la baſe juſqu'à la cime, eſt de neuf cens coudées, & ſa largeur eſt proportionnée à ſon élevation. Toutes ſes murailles ſont revêtues d'une porcelaine très-fine, & de quantité d'ornemens admirablement bien travailles. On voit à chaque étage un appui de marbre, orné de pluſieurs bas reliefs, avec une baluſtrade, principalement au haut de l'édifice; il y a un grand nombre de diverſes petites clochettes ſuſpendues en l'air, qui étant agitées par le vent, forment une harmonie aſſez agréable: ſur la pointe de la pyramide eſt placée une idole de cuivre doré.

Quelques auteurs croyent, que ſaint Thomas l'apôtre, porta la foi Chrétienne dans la Chine, & que certains peuples de cet empire ont encore quelque reſte de la créance des Chrétiens, comme une idole à trois têtes, qui ſe regardent; des peintures de douze perſonnes venerables, & des tableaux d'une fille qui porte un enfant entre ſes bras, aſſurant qu'elle fut vierge après l'enfantement. Toutes ces choſes s'appliquent par les ſpeculatifs, au myſtere de la Trinité, aux douze Apôtres, & à la ſainte Vierge.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que le Chriſtianiſme commença à être prêché à la Chine par des prêtres qui y étoient allés de Syrie, l'an 636. de J. C. ainſi qu'on l'apprend d'une inſcription de l'an 780. ou 1092. des Grecs, qu'on trouva l'an 1625. dans le royaume de Xenſi: c'eſt une longue table de marbre, gravée en caracteres chinois & ſyriaques, qui avoit dix pieds de long, ſur cinq de large, & une épaiſſeur de quatre pouces. Elle fut trouvée en creuſant les fondemens d'une maiſon, dans un village proche de la ville de Siganfu, qui eſt la capitale du royaume de Xenſi. Un ſpectacle ſi curieux attira un nombre infini de toute ſorte de perſonnes pour voir cette maniere d'épitaphe: le gouverneur même y accourut, & fit porter ce monument de l'antiquité dans le temple des Bonzes, pour le faire examiner par les ſçavans, & pour en découvrir l'explication. Il ordonna en même tems qu'on taillât une pierre de la même grandeur, & que l'on y gravât fidelement toutes les lettres & toutes les figures de ce monument. Il y a deux inſcriptions qui marquent l'année que cette pierre fut gravée, l'une chinoiſe, & l'autre ſyriaque. *Voyez* CONFUSIUS, au ſujet du culte des Chinois. Le premier qui travailla à interpréter cette inſcription, fut Leon Mandarin, lequel étoit nouvellement converti: il mit un livre au jour pour l'expliquer: enſuite le pere Alvarés Samedo, Jeſuite Portugais, qui fut un des premiers peres, à qui l'on permit de bâtir une maiſon & une égliſe à Siganfû, l'an 1628. s'appliqua avec un ſoin particulier, à chercher l'intelligence des mots & des figures, qui paroiſſent ſur ce monument: mais le pere Kircher crut que leur travail ne ſuffiſoit pas, & il en donna une nouvelle explication; premierement, dans un ouvrage ſur la langue Cophte, & enſuite dans le livre intitulé, *China illuſtrata*. Il a corrigé dans celui-ci quelques fautes qui lui étoient échapées dans le premier, mais il en a encore laiſſé; & Muller dans ſon commentaire ſur cette pierre, ne les a pas corrigées. On apprend de ce monument que c'étoit le Catholique, c'eſt-à-dire, le patriarche des Neſtoriens, qui avoit envoyé une miſſion à la Chine; & quand on ne l'y auroit pas dit en termes formels, on trouveroit dans la lecture de ce qui y eſt dit de l'Incarnation du Verbe, que l'inſcription a été faite par un Neſtorien, puiſqu'il ne reconnoît l'union du Verbe & de l'homme, que dans l'inhabitation, par une plenitude de graces, ſuperieure à celle de tous les Saints. On peut s'en convaincre encore par la notice des métropoles de l'égliſe Neſtorienne, puiſqu'on y a marqué celle de la Chine, comme la douziéme, immédiatement avant celle des Indes, parce qu'on y avoit prêché la religion Chrétienne auparavant. Il eſt vrai que dans les derniers ſiecles, il n'y avoit plus, ou au moins il y avoit peu de Chrétiens à la Chine; puiſqu'au témoignage de dom Alexis de Meneſes, il y avoit dans les Indes lorſqu'il y alla, un prélat Neſtorien qui s'appelloit métropolitain des Indes & de la Chine. On a encore d'autres preuves que le Chriſtianiſme étoit connu à la Chine long-tems avant les derniers ſiecles. Un auteur Mahometan qui écrivoit l'an 877. de J. C. aſſure que la capitale de la Chine ayant été priſe par un rebelle, il y pé-

Digitized by Google

roit un grand nombre de Chrétiens: & il dit encore qu'il avoit vû un arabe qui avoit été à la Chine, à qui l'empereur avoit montré J. C. monté sur un âne, & suivi des douze apôtres, comme le jour qu'il entra en triomphe à Jerusalem: l'on ne s'arrêtera donc pas ici à décrire ce qui est marqué des mysteres de notre sainte religion sur cette pierre, parce qu'il n'y a rien de particulier, sinon qu'on y admet vingt-quatre livres du nouveau testament; c'est-à-dire tous ceux que l'eglise Catholique a declaré canoniques; mais on ne peut se dispenser de marquer l'histoire du Christianisme dans ce païs, selon qu'elle se trouve dans l'inscription: voici ce qu'elle contient. L'an 636. de J. C. sous le patriarchat du catholique Hananiechuah, un prêtre qui prit le nom chinois d'*Olopuen* alla prêcher le Christianisme à la Chine; & l'empereur *Tai-çum ven*, ayant ordonné l'an 639. que la nouvelle religion fût publiée dans ses états, on bâtit une église dans la ville royale d'*Ininsan*. Quelques années après, c'est à-dire l'an 651. l'empereur *Cao-çun* étant aussi favorable aux Chrétiens que son prédecesseur, le Christianisme se répandit dans toutes les provinces; sans qu'on inquietât les missionnaires, jusqu'à l'an 699. les troubles que les Bonzes exciterent alors, furent bientôt appaisés par l'autorité de l'empereur *Yven-çun-ci-t.ao*. En 747. il vint de Syrie un nouveau prêtre, nommé *Kieho*: en 757. l'empereur *So-cum-ven-mi* fit bâtir plusieurs églises; & ses successeurs continuerent de favoriser la nouvelle religion.

Voilà en substance l'histoire de l'établissement du Christianisme à la Chine. On n'en avoit pas fait mention dans les histoires de la Chine. Le P. Couplet Jesuite, avoit tiré de l'inscription même, ce qu'il en a dit dans son abregé chronologique. Ne seroit-ce pas que les histoires chinoises auroient été fabriquées dans un tems où on ne sçavoit plus qu'il y avoit eu des Chrétiens à la Chine? Depuis saint François Xavier forma le dessein d'y aller prêcher, mais il mourut en y abordant. Les missionaires apostoliques qui l'ont suivi, ont été plus heureux; ils ont été reçûs dans le royaume, y ont fait divers établissemens, & l'on assure que l'on y trouve un très-grand nombre de Chrétiens. *Voyez* CONFUCIUS.

Il y a aussi des Juifs, ou plûtôt des Israëlites dans la Chine; car ceux qu'on y trouve se pretendent descendus des dix tribus; mais leur nombre ne paroît pas avoir jamais été fort grand, & il diminue de jour en jour, parce que plusieurs, pour parvenir aux charges, embrassent la religion du païs. On ne doit pas omettre que, suivant le témoignage des premiers missionaires, les autres Juifs excluent de leur communion ceux qui s'appliquent aux études chinoises, qui sont nécessaires pour obtenir des degrés; parce qu'ils ne croient pas que les céremonies pratiquées parmi les lettrés, soient exemptes d'idolâtrie. Les Mahometans, dont le nombre est beaucoup plus grand, en jugent de même, & ne prennent point de degrés sans renoncer au Mahometisme.

Ceux-ci sont aussi établis depuis plusieurs siecles à la Chine; car l'auteur arabe, qu'on a déja cité, assure que l'an 877. il perit grand nombre de Juifs & de Mahometans dans la ville capitale. La considération que les empereurs de la Chine avoient pour les califes, les avoit engagé à permettre qu'à Cumbdan, c'est-à-dire à Nanekin, ils eussent un Cadi, non-seulement pour administrer la justice aux marchands arabes, comme sont les consuls dans les échelles du Levant, mais pour faire en leur nom les fonctions spirituelles de la priere, & de la prédication ordinaire des mosquées. Le P. Navarrette écrit que de son tems il y avoit environ cinq cens mille Mahometans à la Chine.

LE GOUVERNEMENT.

Ce grand état est gouverné par un roi, qu'ils nomment *seigneur de l'univers*, & *fils du ciel*. Il reçoit plus d'honneur de ses sujets qu'aucun prince du monde. Il y a six principales cours à Pekin. La premiere est celle des magistrats, parce qu'ils ont droit de nommer les lettrés, & les juges qui sont employés dans les provinces, & qui montent toûjours de charge en charge. La seconde est comme une chambre des finances, pour exiger les droits du roi. La troisiéme est la chambre des céremonies, qui a soin des sacrifices publics, des temples, des prêtres, des honneurs qu'on doit au roi, des mariages, des réjouissances publiques, des ambassades, & des titres qu'on peut donner aux sçavans. L'autre est la cour militaire, qui dispose de tous les emplois de la milice. La cinquiéme a soin des bâtimens publics, comme des ponts, murailles des villes, vaisseaux, palais, &c. & de la subsistance des princes du sang de leurs rois. La derniere est établie pour les criminels; & toutes les affaires du royaume dépendent de ces cours: elles ont des officiers & magistrats subalternes dans toutes les provinces, qui les avertissent de ce qui se passe dans le ressort de leur domination. Les Tartares ont troublé le bon ordre qui regnoit dans la Chine, & sur-tout, depuis le milieu du XVII. siecle, qu'ils l'ont occupé tout entier, comme nous l'avons appris par les relations, qui nous sont venues de ce païs. Nous en avons une particuliere, qui a pour titre, *De la conquête de la Chine par les Tartares*. Cette révolution commença vers l'an 1645. ainsi que nous le dirons ci-après, en parlant du dernier empereur de la vingt-uniéme famille. Les Tartares avoient aussi conquis la Chine dans le XIII. siecle; & le P. Trigault assure, qu'ils y furent depuis l'an 1206. jusqu'en 1368. qu'on les en chassa.

L'auteur Arabe qu'on a cité, assure que de son tems les revenus de l'empereur de la Chine consistoient en ce qui se tiroit des impositions par tête, qui n'etoient payées que par les hommes, depuis dix-huit ans jusqu'à quatre-vingts; & cela à proportion de leurs biens. Que le sel & le thé appartenoient aussi au roi, & que les terres étoient exemptes de tous les impôts, mais lorsque le P. Martini alla à la Chine, il trouva que toutes les provinces payoient des tributs fort considérables en soye, en cotton, & en provision pour la table & pour les écuries de l'empereur; & que le sel étoit encore en parti, mais non pas le thé. Présentement, selon le P. Navarrette, les denrées ne payent aucuns droits, & les principaux sont ceux des tailles réelles, des impositions par tête, du sel, de la soye; & de plus, une taxe par maison.

Dans les siecles précedens, l'empereur s'étoit encore réservé le droit de prélever sur toutes les marchandises étrangeres qu'on apportoit dans ses états, celles qui pouvoient lui convenir, & de les payer en d'autres marchandises, avant que l'étranger pût les retirer des magasins publics, où elles étoient en dépôt. L'auteur Arabe & Joseph-Barbaro, font mention de cette coûtume. On fait encore à peu près la même chose.

Toute la monnoye qui a cours à la Chine est de cuivre, à peu près de la grandeur de nos liards, percée dans le milieu, afin de pouvoir être enfilée. On y a défendu de tout tems de battre de la monnoye d'or & d'argent; & si l'on se sert de ces métaux pour acheter, ils passent pour marchandise.

La justice est administrée severement dans ce royaume; cependant au lieu qu'autrefois les voleurs étoient toûjours punis de mort, on se contente présentement de les marquer avec un fer chaud, & avec de l'encre; & ce n'est qu'après plusieurs récidives qu'on les condamne aux galeres. On coupoit autrefois les criminels tous vivans par morceaux; mais au lieu de ce cruel supplice on a inventé celui de la bastonnade, qui consiste à frapper le criminel sur les fesses avec des grosses cannes de telle sorte, que souvent il en meurt, & l'on dit qu'il est ordonné pour des sujets fort legers, & presque sans aucune forme de justice.

GOUVERNEMENT DES VILLES.

On voit dans cet état 155. grandes villes, & 1312. cités, sans y comprendre un grand nombre de villes de guerre, de forts, de bourgs, & de gros villages très-peuplés. La difference qu'il y a entre les villes & les cités n'est pas fort considérable, si on regarde seulement la grandeur; car il y a des cités qui sont aussi grandes ou plus, que des villes. Ce qui les distingue, c'est le pouvoir & la jurisdiction des gouverneurs: ceux des villes sont ordinairement soûmis aux viceroïs des provinces, & ont sous eux les cités. Mais il y a des cités capitales de certains territoires, qui ont encore d'autres cités dans leur ressort. Les forts ne sont differens des villes & cités, que parce qu'ils ont une garnison qui y demeure avec les bourgeois. Chaque grande ville a plusieurs cités qui en relevent, & avec lesquelles elle forme comme une petite province. Entre ces cités, les plus considerables sont appellées, *Cheu*, & les autres *Hien*. Les

Digitized by Google

villes ont leur surnom de *Fu*. Il y a des bourgs aussi grands que des cités; mais parce qu'ils ne sont point fermés de murailles, & qu'ils n'ont point leurs magistrats particuliers, ils n'ont pas le titre de cites.

DE L'EMPEREUR, OU DU ROI DE LA CHINE, *avant l'invasion des Tartares.*

Le roi disposoit absolument de la vie & des biens de tous ses sujets: l'aîné succedoit à l'empire; les autres avoient le titre de rois, sans en avoir l'autorité. L'empereur leur assignoit à chacun une ville, avec un magnifique palais, des officiers, & un appanage, pour entretenir une maison royale; mais ils n'avoient aucun pouvoir sur le peuple. Les officiers de la couronne leur envoyoient leur revenu tous les trois mois, afin que recevant ainsi des sommes médiocres, ils ne pussent pas se voir en état de rien entreprendre. Quoique l'empereur ne sortît presque jamais de sa cour, il ne laissoit pas de sçavoir parfaitement l'état de son royaume, & comment les viceroïs & & les gouverneurs se comportoient. Il envoyoit tous les ans un visiteur en chaque province, qui avoit plus de pouvoir que les gouverneurs, & faisoit la fonction d'un intendant de justice. Lorsque les enquêtes & les informations de ce visiteur étoient rapportées à la cour, le roi mettoit ordre à toutes choses, suivant le conseil des philosophes de la Chine, qui sont employés depuis deux mille ans au gouvernement de l'état. Les Chinois appelloient leur empereur *Tiençu*, c'est-à-dire, *fils du ciel*, ou *bien-aimé du ciel*. Ils le nommoient aussi communément *Hoangti*, c'est-à-dire, *empereur jaune*, ou *empereur de la terre*, qu'ils disent être de cette couleur; & ainsi ils le distinguoient du souverain *Xangti*, ou de l'*empereur du ciel*. Le premier qui porta le nom d'*Hoangti*, régna, suivant le calcul des Chinois l'an 2697. avant la naissance de J.C. Depuis on a donné ce nom aux rois de la Chine, comme on a appellé *Césars*, les empereurs Romains qui ont succedé à Jules César.

DU ROI TARTARE DE LA CHINE, &c.

La milice du roi Tartare de la Chine, est composée de Tartares, excepté la garde du corps du roi, qui est d'environ quarante mille hommes, tant mousquetaires, qu'archers, lesquels sont tous Japonois, ou de la Corée. Les Chinois ont la la liberté d'exercer leur religion, suivant leurs cérémonies: les loix anciennes du pays sont encore observées par tout le royaume, & la justice est administrée par des magistrats chinois, avec ce seul changement, que dans tous les tribunaux, il y a un Tartare qui y préside. Quant au gouvernement politique, le roi a établi neuf jurisdictions à Pekin, ville capitale du royaume, dont la premiere composée, moitié de Tartares, & moitié de Chinois, est une espece de parlement, qui juge de toutes les causes d'appel: la seconde connoît des affaires de religion, & des procès entre les gens de lettres: les autres sont pour la milice, pour les procès criminels, & pour d'autres affaires, à peu près comme parmi nous. Dans toutes les villes de la Chine, il y a aussi neuf tribunaux, qui sont subalternes aux neuf jurisdictions de Pekin. Il n'est pas permis d'appeller d'un jugement rendu par le premier parlement de Pekin; & ceux qui veulent avoir recours au roi, doivent souffrir auparavant une centaine de bastonades fort rudes. Si le roi voit que l'appellant supporte les premiers coups de canne avec quelques témoignages particuliers du ressentiment qu'il a, de l'injustice qu'on lui a faite, il lui fait grace des autres. S'il se trouve, que le jugement soit mal rendu, il en coûte la vie aux juges, ou du moins ils sont déposés de leurs charges. Le roi de la Chine a quinze femmes, que l'on appelle toutes reines; mais elles ne tiennent pas toutes le même rang. Il y en a trois principales: la premiere ou souveraine, s'appelle *Cin-si*, c'est-à-dire, *reine parfaite*: des deux autres, l'une se nomme *Tum-si*, qui signifie *reine orientale*: & l'autre *Si-si*, c'est-à-dire, *reine occidentale*: ces deux reines que les Chinois appellent *laterales*, ont accès auprès de la souveraine; mais elles ne lui parlent qu'à genoux: les autres douze ne lui parlent jamais, si ce n'est par le moyen des deux reines *laterales*. Pour ce qui est des autres femmes, le nombre n'est reglé que par l'humeur & le caprice du prince. Les enfans de ces reines n'ont aucune prééminence entr'eux. On tient pour aîné celui que le roi élit pour son successeur. Lorsque le roi est mort on brûle son corps, selon la coûtume des Tartares. Le bûcher ne se fait pas de bois, mais de papier, dont la dépense monte ordinairement à plus de soixante mille écus. On brûle avec le corps, la garde-robe, les meubles, les bijoux, & les pierreries du défunt; en un mot tout ce qui étoit destiné à son service, excepté les animaux: trois des domestiques du roi; sçavoir un conseiller, un sacrificateur, & une concubine, se devouent à l'ame de leur prince, & lui sacrifient leur vie aussi-tôt qu'il est expiré. Il dépend d'eux de choisir tel genre de mort qu'ils veulent; mais ordinairement on leur coupe la tête. Outre ces trois officiers, il s'en trouve encore d'autres, qui s'offrent à la mort, pour accompagner le défunt roi en l'autre monde.

A l'égard de la religion, il y a trois principales sectes; sçavoir celle des sçavans qui adorent un premier être, qu'ils nomment *Xanthi*; celle des nobles & du peuple, qui font des sacrifices au bon & au mauvais esprit; & celle des bonzes, qui sont de vrais idolâtres. Les Tartares ont encore des sacrificateurs, dont quelques-uns portent une mitre de papier; mais ils vont le plus souvent la tête découverte & les pieds nuds. Il y a aussi des monasteres de femmes tartares, bâtis sur des montagnes de difficile accès. L'on a long-tems disputé sur la religion & les rites des Chinois. Il y a eu des missionaires qui ont prétendu qu'ils adoroient le vrai Dieu, & qui ont crû que quelques-unes des cérémonies qu'ils faisoient en l'honneur de leurs ancêtres & de Confucius, pouvoient être tolerées, & même pratiquées par des Chrétiens: mais cette contestation a été terminée par les décrets du pape Clement XI. du 20. Novembre 1704. & du 25. Septembre 1710. par lesquels les cartouches qui portent *Tien-chu*, adorez le ciel, sont défendues, les cérémonies du culte des ancêtres & de Confucius sont déclarées idolâtres ou superstitieuses; & comme telles interdites aux Chrétiens. Les Chinois ne font point de vin, quoique leur païs produise de fort beaux raisins. Leur boisson ordinaire est le thé, & le vin de ris, qu'ils font apparemment par distilation. Le vin de ris tire sur la couleur d'ambre, & a un goût fort délicat: il y en a d'aussi bon que le vin d'Espagne. Toute leur vaisselle est de porcelaine; celle du roi aussi bien que celle de ses sujets. Les rois Chinois paroissent dans les audiences solemnelles, sur un trône magnifique; mais le roi Tartare, qui a conquis la Chine, s'assied à terre sur un tapis.

SUITE CHRONOLOGIGUE DES FAMILLES *imperiales de la Chine.*

On compte vingt-deux familles des empereurs de la Chine, dont les sept premieres sont nommées, *Hia*, *Xam*, *Cheu*, *Cin*, *Han*, *Heu-Han* & *Cin*: les cinq suivantes, que l'on comprend sous le nom general *U-tai*, sont appellées, *Sum*, *Ci*, *Leam*, *Chin* & *Suy*: la troisiéme a le nom de *Tam*: les cinq qui ont suivi, & qui sont appellées *Heu-tai*, d'un nom commun, ont chacune ces noms particuliers, *Heu-leam*, *Heu-tam*, *Heu-cin*, *Heu-han* & *Heu-cheu*: la dix-neuviéme est nommée *Sum*: la vingtiéme *Yuen*: la vingt-uniéme *Min*: & la vingt-deuxiéme *Cim*. A l'égard des empereurs, on en compte deux cens trente-cinq jusqu'à *Cam-hi*, qui régnoit encore en 1700. sçavoir, huit avant l'établissement de la famille *Hia*, qui sont *Fo-hi*, *Xin-num*, *Hoam-ti*, *Xao-hao*, *Chuenhio*, *Ti-co*, *Yao*, *Xun*; & deux cens vingt-sept des vingt-deux familles imperiales, n'ont compris ceux qui n'ont vécu que quelques mois, ou qui sont retranchés du nombre des empereurs, pour quelque autre raison. Les huit premiers princes ont regné 737. ans, & ceux des familles imperiales 3917. ans: ce qui fait 4654. ans depuis la fondation de la monarchie; si l'on en croit neanmoins les annales chinoises, rapportées par le P. Martinius Jesuite: mais il est impossible d'accorder leur supputation avec celle de la Vulgate, à laquelle nous nous attachons, à moins que de supposer que les Chinois ont eu des empereurs, plusieurs siecles avant le déluge: ce qui est incroyable. Nous ne laisserons pas d'exposer ici ce que contiennent leurs monumens, qui ne paroîtront gueres plus sûrs en chronologie, que le calcul dont les Chaldéens & les Egyptiens se servoient autrefois, pour prouver l'ancienneté fabuleuse de leurs empires.

Digitized by Google

Famille.	Nombre des empereurs.	Durée.
I. Hia,	17	458 ans.
II. Xam,	28	644
III. Cheu,	35	873
IV. Cin,	4	43
V. Han,	25	426
VI. Heu-han,	2	44
VII. Cin,	15	255
VIII. Sum,	8	59
IX. Ci,	5	23
X. Leam,	4	55
XI. Chin,	5	33
XII. Suy,	3	29 ans.
XIII. Tam,	20	289
XIV. Heu-leam,	2	16
XV. Heu-tam,	4	13
XVI. Heu-cin,	2	11
XVII. Heu-han,	2	4
XVIII. Heu-cheu,	3	9
XIX. Sum,	18	319
XX. Yven,	9	89
XXI. Min,	16	276
XXII. Cim,	2	40

SUITE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES ROIS OU EMPEREURS DE LA CHINE.

Commencement du Régne. Avant J. C.	Durée du Régne.	
		EMPEREURS ELUS.
2952	115 ans.	1. *Fo-hi*, fondateur de l'empire Chinois, civilisa les peuples de cette extrêmité de l'Orient, établit des loix, fit un livre d'astrologie, inventa la musique, & choisit un dragon pour symbole de la nation chinoise, que les empereurs prirent ensuite pour leurs armes. Il nourrissoit avec soin dans sa maison, sept especes d'animaux, pour servir aux sacrifices qu'il offroit au souverain Esprit du ciel & de la terre: c'est pour cela que quelques-uns l'ont nommé *Par-hi*, qui signifie *victime*.
2837	140 ans.	2. *Xinnung*, inventa l'agriculture & la medecine.
2697	100 ans.	3. *Hoangt*, ou *Hoam-ti*, est nommé par quelques-uns fondateur de la monarchie, parce qu'il rendit cet état plus florissant. Il bâtit un temple nommé *de la paix*, & dédié à *Xam-ti*, c'est-à-dire, au *souverain Monarque du monde*, ou *souverain Esprit du ciel*; car *Ti* signifie *empereur*, ou *seigneur*. Il orna sa tête d'un diadême, & choisit la couleur jaune, qu'il défendit à tous ses sujets. Il perfectionna l'astronomie, la musique & la medecine.
2597	84	4. *Xaboan*, ou *Xao-hao*, auparavant nommé *Kin-tien*, jouit de la paix pendant son regne; bâtit plusieurs villes, inventa une nouvelle musique, & distingua les principaux officiers de son royaume, par les figures d'oiseaux, & des bêtes sauvages, que les grands portent encore à présent sur leurs habits, pour marque de leur dignité.
2513	78	5. *Chuen-hio*, auparavant nommé *Cao-yan*, fut un prince fort pieux. Il ordonna qu'il n'appartiendroit qu'à l'empereur de la terre, de sacrifier solemnellement à l'empereur du ciel, & défendit à ses sujets de faire aucun sacrifice à Dieu, nommant des prêtres ou mandarins ecclesiastiques en diverses provinces, pour présider aux sacrifices; leur ordonnant sur-tout que le service divin se fit avec respect, & qu'on observât religieusement toutes les cérémonies. Il dressa un calendrier, que l'on suit encore aujourd'hui dans la Chine, commençant l'année à la nouvelle lune la plus proche du printems.
2435	70	6. *Co*, ou *Ti-co*, auparavant appellé *Coasin*, vécut dans la paix, & s'adonna à la pieté; mais il introduisit un mauvais exemple, en épousant quatre femmes. Il fonda plusieurs colleges pour instruire la jeunesse de son royaume.
2365	8	* *Chen*, ou *Chi*, un de ses fils, fut privé de l'empire.
2357	100	7. *Yao*, ou *Yao*, auparavant nommé *Tam*, & *Tao*, se rendit illustre par sa justice, & par sa liberalité. Pendant son régne, il arriva dans la Chine un déluge qui dura neuf ans. *Yao* en fit conduire les eaux dans la mer, par des canaux artificiels; ce qui lui fit gagner la couronne. Il eut beaucoup de pieté, aussi bien que son frere Xun.
2257	50	8. *Xun*, auparavant appellé *Yu*, régna 28. ans avec Yao, comme associé à l'empire; puis il régna seul pendant cinquante ans. Il étoit excellent musicien, & jouoit parfaitement des instrumens.
		I. FAMILLE, surnommée HIAA ou HIOA.
2207	10	1. *Yu*, ou *Ta-yu*, c'est-à-dire, *Yu le grand*, régna dix-sept ans avec Xun, & dix ans seul. Il fut fondateur de la famille impériale, surnommée *Hia*, dont il y a eu dix-sept empereurs pendant 458. ainsi il divisa l'empire en neuf provinces.
2197	9	2. *Ti-ki*, fils de *Ta-yu*, perfectionna la musique, & inventa les danses mesurées.
2188	29	3. *Tai-cam*, s'adonna à la chasse & à ses plaisirs, & abandonna le soin des affaires de l'état, dont l'administration fut confiée à *Chum-cam*, son frere puiné.
2159	13	4. *Chum-cam*, prince qui se fit admirer par sa prudence, régna treize ans après son frere.
2146	27	5. *Ti-siam*, se déchargea de la conduite du royaume sur un ministre d'état, qui donna lieu à
2119	40	l'usurpation de * *Hanzo*, lequel régna quarante ans.
2079	22	6. *Xao-cam*, fils de *Ti-siam*, remonta sur le trône de son pere, & établit les loix du royaume.
2057	17	7. *Ti-xu*, dompta plusieurs peuples rébelles, des isles de l'Ocean oriental.
2040	26	8. *Hoay*, ou *Ti-hoay*, vécut dans l'oisiveté & dans les délices, abandonnant la conduite de ses états à ses ministres.
2014	18	9. *Timam*, visita les provinces orientales de son empire, & y appaisa plusieurs révoltes.
1999	16	10. *Ti-sie*, accorda quelques titres d'honneur aux princes qui lui étoient soûmis.
1980	59	11. *Tipu-kiam*, régna paisiblement, après avoir vaincu neuf princes ou petits rois, qui s'étoient soûlevés contre lui.
1921	31	12. *Ti-kium*, frere de *Ti-pukiam*, chassa *Cum-kia*, fils de *Ti-pukiam*, & légitime successeur de la couronne.
1900	21	13. *Ti-kin*, fils de *Ti-kium*, s'adonna à ses plaisirs, & aux superstitions que ses prédecesseurs avoient condamnées.
1879	31	14. *Cum-kia*, fils de *Ti-pukiam*, vécut dans les délices, sans prendre aucun soin de son état.

Digitized by Google

Com. du Régne. Avant J. C.	Durée du Régne.	
1848	11	15. *Ti-cao*, fut aussi lâche & efféminé que son pere.
1837	19	16. *Ti-fa*, fut un peu plus réglé.
1818	52	17. *Kié* se rendit odieux par les désordres de sa vie. Il fit faire un lac de vin, où 3000. hommes se baignoient en sa présence, & une tour bâtie de jaspe & d'autres pierres précieuses en faveur d'une de ses concubines. Il mourut hors de la Chine, d'où il avoit été contraint de s'enfuir, & la couronne passa dans une autre famille.
		II. FAMILLE, surnommée XANGA ou XAM.
1766	13	1. *Tang*, ou *Chim-tam*, fut fondateur ou chef de la famille imperiale nommée *Xam*, dont il y a eu vingt-huit empereurs, pendant 644. ans. Il choisit la couleur blanche pour ses drapeaux ou enseignes, au lieu de la noire, que la famille *Hiaa*, avoit prise.
1753	33	2. *Tahi-kia*, fut fort aimé de son peuple, à cause de sa bonté & de sa douceur. Il y eut sous son régne une grande stérilité qui dura sept ans. Il passe pour avoir été fort religieux. On voit dans le livre du P. le Comte, la priere que cet empereur fit au ciel, & qui fut suivie d'une pluye que l'on veut faire passer pour miraculeuse, quoique cette priere ne s'adresse qu'au ciel materiel.
1720	29	3. *Vo-tim*, régna heureusement par les conseils d'*You* son ministre d'état.
1691	25	4. *Tai-aim*, frere de *Vo-tim*, lui succeda.
1666	17	5. *Siao-kia*, fils de *Tai-kim*, régna paisiblement après lui.
1649	12	6. *Tum-ki*, frere de *Sia-kia*, calma quelques troubles qui s'éleverent dans son royaume, par la révolte des princes tributaires.
1637	75	7. *Tai-vu*, frere d'*Tum-ki*, vécut presque toûjours dans la paix.
1562	13	8. *Chunting* ou *Chum-tim*, fils de *Tai-vu*, arrêta les courses des peuples barbares, qui entrerent dans son royaume.
1549	15	9. *Vai-gin*, frere *Chum-tim*, lui succeda. Sous lui commencerent les guerres entre les freres & les fils des empereurs défunts, pour la succession à la couronne. Ces guerres durerent environ deux cens ans.
1534	9	10. *Ho-tankia*, frere de *Vai-gin*, régna après lui.
1525	19	11. *Zu-ye*, fils de *Ho-tankia*, rétablit la paix dans son empire.
1506	16	12. *Zu-sin*, fils de *Zuye*, lui succeda.
1490	25	13. *Vo-kia*, frere de *Zu-sin*, régna après lui.
1465	32	14. *Zu-tim*, fils de *Zu-sim*, monta ensuite sur le trône.
1433	25	15. *Nan-kem*, fils de *Vokia*, fut troublé dans son régne par des guerres civiles.
1408	7	16. *Tam-kia*, fils de *Zu-tim*, régna après *Nan-kem*.
1401	28	17. *Puom-kem*, frere d'*Tam-kia*, appaisa les troubles du royaume, & donna le nom d'*Yn* à sa famille, au lieu de celui de *Xam*.
1373	21	18. *Siao-sin*, frere de *Puom-kem*, s'adonna à ses plaisirs.
1352	28	19. *Siao-ye*, son frere, lui succeda, & vécut dans l'oisiveté.
1324	59	20. *Vu-tim*, fils de *Siao-ye*, eut un régne fort heureux.
1265	7	21. *Zu-kem*, fils de *Vu-tim*, régna aussi paisiblement.
1258	34	22. *Zu-kia*, frere de *Zu-kem*, se rendit odieux par ses débauches.
1214	6	23. *Lin-sin*, fils de *Zu-kia*, imita les désordres de son pere.
1218	21	24. *Kem-tim*, frere de *Lin-sin*, ne fut gueres meilleur.
1197	4	25. *Vu-ye*, fils de *Kem-tim*, étoit un prince impie. Il fut tué d'un coup de foudre étant à la chasse.
1193	3	26. *Tai-tim*, son fils lui succeda, & fit la guerre au petit roi d'*Yen*, que l'on nomme aujourd'hui *Pekin*.
1190	36	27. *Ti-ye*, fils de *Tai-tim*, vainquit le d'*Yen*.
1154	32	28. *Cheu*, fils de *Ti-ye*, régna en tyran, & exerça de grandes cruautés sur ses sujets : il se brûla dans son palais, & fut le dernier de la famille *Xanga*.
		III. FAMILLE, surnommée CHEVA, ou CHEU.
1122	7	1. *Fan*, ou *Vu-vam*, vainquit le tyran *Cheu*, & fut chef de la troisiéme famille imperiale nommée *Cheva*, ou *Cheu*, dont il y a eu trente-cinq empereurs durant 873. ans (*Vam* signifie *roi*) Cette famille prit la couleur du pourpre. Ce prince offroit des sacrifices au ciel selon l'ancienne coûtume. On conte qu'un de ses freres le voyant un jour en danger de mourir, se prosterna en terre, & fit une priere très-ardente pour obtenir la guérison de celui qu'il nommoit son pere & son maître : il s'offrit même à servir de victime, & l'histoire rapporte qu'il mourut après sa priere, & que son frere guérit.
1115	37	2. *Ching*, ou *Chim-vam* son fils, régna heureusement, & donna sur la fin de sa vie des marques de l'attachement qu'il avoit à sa religion.
1078	26	3. *Cum-vam*, vécut dans la paix, & rétablit l'agriculture.
1052	51	4. *Chao-vam*, étoit excessivement adonné à la chasse : ce qui le rendit odieux à ses sujets.
1001	55	5. *Mo-vam*, fit la guerre aux Tartares, qui prirent la fuite.
946	12	6. *Cum-vam*, aima les plaisirs, & fut un peu cruel.
934	25	7. *Te-vam*, ne fit rien digne d'un empereur.
909	15	8. *Hiao-vam*, frere d'*Te-vam*, se rendit maître du royaume.
894	16	9. *Yvam*, fils d'*Hiao-vam*, fut un prince timide & sans esprit.
878	51	10. *Li-vam*, fut haï de ses sujets pour sa cruauté, & mourut banni de son empire.
827	46	11. *Siuen-vam*, appaisa les rebelles, & se fit aimer du peuple, & des sages du païs.
781	11	12. *Yu-vam*, n'imita pas les vertus de son pere. Il fit neanmoins la guerre aux Tartatares occidentaux, & fut tué dans une bataille. Sous lui le culte des idoles s'introduisit dans la Chine.
770	51	13. *Pim-vam*, chassa les Tartares ; mais les rois tributaires de son empire se révolterent contre lui.
719	23	14. *Huom-vam*, combattit vaillamment contre les rois révoltés ; mais il fut tué dans la mêlée.

Digitized by Google

Com. du Règne. Avant J. C.	Durée du Règne.	
696	15	15. *Chuam-vam*, son fils, découvrit une grande conjuration, dont il punit les auteurs après sa mort.
681	5	16. *Li-vam*, prince de la race impériale, monta sur le trône.
676	25	17. *Hoei-vam*, son fils lui succeda, & vainquit les Tartares.
651	33	18. *Siam-vam*, calma les désordres du royaume.
618	6	19. *Kim-vam*, se fit aimer de tous ses peuples.
612	6	20. *Quam-vam*, imita la sagesse & la bonté de son pere.
606	21	21. *Tim-vam*, frere de *Quam-vam*, aima la paix.
585	14	22. *Kien-vam*, fils de *Lim-vam*, lui succeda.
571	27	23. *Ling*, ou *Li-vam*, nâquit avec une barbe, & fut un prince fort prudent.
544	25	24. *Kim-vam*, régna après lui.
519	44	25. *Kim-vam II.* lui succeda. Le célebre philosophe *Confucius* mourut durant son regne.
475	7	26. *Tuem-vam*, se fit aimer de son peuple.
468	28	27. *Chin-tim-vam*, fut surnommé *le chaste*, parce qu'étant veuf, il ne voulut pas se remarier.
440	15	28. *Cao-vam*, regna après avoir tué son frere pour posséder la couronne.
425	24	29. *Gnei-lie-vam*, vit renaître les guerres civiles, par les factions des rois tributaires.
401	26	30. *Ngam-vam*, régna parmi les troubles.
375	7	31. *Lie-vam*, ne put se faire reconnoître, que par un des rois ses vassaux.
368	48	32. *Hien-vam*, son frere, fit jetter dans un lac les neuf vases que l'on avoit conservés depuis 1970. ans, comme les symboles des neuf provinces de l'empire Chinois ; parce que les plus puissans de ses sujets révoltés, tâchoient de s'en rendre les maîtres, dans la croyance que celui qui pouvoit les avoir en sa possession, étoit assuré d'obtenir la couronne impériale.
320	6	33. *Xin-ci-vam*, ne fit aucune action digne d'un empereur.
314	59	34. *Fo*, ou *Nan-vam*, fut un prince vertueux, mais dont le régne fut troublé par les guerres civiles.
255	6	35. *Chen-kiun*, son petit neveu, fut contraint de quitter le sceptre, & la famille de *Cheva* fut éteinte en sa personne.
		IV. FAMILLE, surnommée CINA ou CIN.
249	3 ans.	1. *Chuam-siam, vam*, fut chef de la famille *Cin*, dont il y a eu quatre empereurs pendant quarante-trois ans.
246	37	2. *Ching*, ou *Xi-hoam-ti*, fils adoptif de *Chinam-siam*, se rendit odieux par sa cruauté. Ce fut lui qui fit construire cette fameuse muraille, contre les incursions des Tartares.
209	3	3. *Ulxi*, fils de *Ching*, ou *Xi-hoam-ti*, fit mourir son frere aîné.
206	un mois & demi.	4. *Ing*, ou *Im-vam*, neveu d'*Ulxi*, fut vaincu par *Lieu-pang*, & fut le dernier de la famille *Cin*.
		V. FAMILLE, surnommée HANA.
206	12	1. *Coozu*, ou *Cao-zu*, auparavant nommé *Lieu-pang*, établit sur le trône la cinquiéme famille nommée *Han*, dont il y a eu vingt-cinq empereurs, qui ont régné pendant 426. ans.
195	7	2. *Ing*, ou *Hoei-ti*, son fils, étoit un prince pieux & pacifique.
188	8 ans.	*Lu-heva*, * sa mere se fit imperatrice contre les loix du païs.
180	23	3. *Vens*, ou *Venti*, fils de *Coo-zu*, fut aimé de son peuple, à cause de sa douceur & de sa temperance. Le papier fut inventé de son temps dans la Chine.
157	17	4. *Hioa-king*, ou *Kim-ti*, se rendit illustre par sa clemence & par ses victoires.
140	54	5. *Ché*, *Hiaou*, ou *Vu-ti*, étendit ses conquêtes dans la Tartarie, & dans l'Inde. Il avoit à sa cour le fils d'un roi Tartare, auquel il donna la charge de general d'armée, avec le nom de *Kin*, qui a été conservé par cette famille des Tartares, laquelle regne aujourd'hui dans la Chine.
86	13	6. *Hiaocha*, ou *Chiao ti*, fut un prince très-prudent & très-magnifique.
73	25	7. *Siveni*, ou *Siven-ti*, son neveu lui succeda, & gagna l'affection de ses sujets par sa douceur.
48	.16	8. *Tuon-ti*, retrancha les dépenses superflues qui épuisoient les finances de l'empire.
32	26	9. *Ching*, ou *Chim-ti*, s'adonna aux délices, & mourut subitement.
6	6	10. *Hiaogai-ti*, son neveu, régna après lui, & fut aimé du peuple.

Com. du Règne. Après J. C.	Ans du Règne. Après J. C.	
1	5	11. *Hiao-pim-ti*, petit neveu d'*Tuen-ti*, fut un prince pacifique.
6	3	12. *Ju-cu-ym*, jeune enfant de la famille de *Siven-ti*, régna trois ans.
9	14	* *Vam-mam*, s'empara de la couronne, & souffrit le dernier supplice.
23	2	13. *Hoai-yam-van*, prince descendu de *Kim-ti*, quatriéme empereur de cette famille, fut privé de l'empire à cause de ses débauches.
25	33	14. *Quam-vu*, auparavant nommé *Lieu-sieu*, issu de *Kim-ti*, fut un prince doux & de facile accès.
58	18	15. *Mim-ti*, son fils, fonda une academie pour les jeunes gentilshommes. Ce fut pendant son régne que la secte impie de *Foe* s'introduisit dans la Chine.
76	13	16. *Cham-ti*, aima la paix & les sciences.
89	17	17. *Hoti*, fut le premier qui éleva les eunuques aux charges publiques.
106	1	18. *Zam-ti*, étoit fort jeune, & ne régna que quelques mois, que l'on compte pour un an.
107	19	19. *Ngan-ti*, neveu de *Cham-ti*, régna sous la conduite de l'imperatrice sa mere. Il y eut de son temps de prodigieux tremblemens de terre.
126	19	20. *Xun-ti*, fit de bonnes loix, & dompta plusieurs barbares.
145	1	21. *Chum-ti*, enfant de deux ans, mourut la même année.
146	1	22. *Che-ti*, issu de *Cham-ti*, se fit admirer par sa prudence, quoiqu'il n'eût que huit ans.
147	21	23. *Huom-ti*, son frere, permit la vente des offices & des charges publiques. Il ne laissa aucun enfant, quoiqu'il eût plus de six mille concubines.
168	22	24. *Lim-ti*, descendu de *Cham-ti*, remporta une signalée victoire contre les Barbares.
190	31	25. *Hien-ti*, fut un prince lâche & sans esprit : ce qui exposa l'empire à des guerres etrangeres & domestiques.

Digitized by Google

Com. du Régne. Après J. C.	Ans du Régne. Après J. C.	
		VI. FAMILLE, furnommée HEU-HAN.
221	3	1. *Chao-lie-vam*, auparavant nommé *Lieu-pi*, defcendu de *Kim-ti*, fut chef de la famille nommée *Heu-han*, dont il n'y eut que lui & fon fucceffeur.
224	41	2. *Heu-ti*, fut détrôné par *Sum-chao*, general d'armée.
		VII. FAMILLE, furnommée CIN.
265	25	1. *Xi-çu-vu-ti*, fils de *Sum-chao*, fut chef de la feptiéme famille impériale, nommée *Cin*, (differente d'une autre de même nom) laquelle régna 155 ans, & eut quinze empereurs.
290	17	2. *Hoe-ti*, fon fils aîné, fut un prince faineant, qui laiffa la conduite du royaume à fes miniftres.
307	6	3. *Hoai-ti*, fils puiné de *Xi-çu-vu-ti*, étoit un prince digne de l'empire; mais un de fes fujets révolté le fit mourir, après l'avoir forcé de le fervir à table.
313	4	4. *Min-ti*, neveu de *Xi-çu-vu-ti*, fucceda à *Hoai-ti*, & fut tué par un roi de la famille de *Heu-han*.
317	6	5. *Tven-ti*, neveu du même *Xi-çu-vu-ti*, aima les fciences, & favorifa les fçavans.
323	3	6. *Min-ti*, fon fils lui fucceda.
326	17	7. *Chim-ti*, régna après fon pere, fous la conduite de l'impératrice fa mere.
343	2	8. *Cam-ti*, fon frere, monta enfuite fur le trône.
345	17	9. *Moti*, fils aîné de *Cam-ti*, fut un prince vertueux & prudent.
362	4	10. *Ngai-ti*, fils de *Chim-ti*, mourut jeune.
366	5	11. *Ti-ye*, fon frere fut privé de la couronne par fon premier miniftre d'état, qui lui donna le gouvernement d'une place, pour y vivre en perfonne privée.
371	2	12. *Kien-ven-ti*, petit-fils d'*Tven-ti*, régna peu de tems.
373	24	13. *Vu-ti*, fon fils, vainquit *Fu-kien*, qui régnoit dans la Chine feptentrionale: enfuite il régna dans les délices.
397	22	14. *Ngan-ti*, etoit un prince lâche & incapable de régner.
419	2	15. *Cum-ti*, fon frere, fut le dernier de la famille de *Cin*. *Lieu-yu*, de cordonnier étant devenu capitaine, le fit étrangler pour s'emparer de la couronne.
		VIII. FAMILLE, furnommée SUM.
421	2	1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Lieu-yu*, fut chef de la huitiéme famille, nommée *Sum*, dont il y a eu huit empereurs pendant 59. ans. La Chine fut divifée en empire auftral, & empire feptentrional.
423	1	2. *Xao-ti*, fon fils lui fucceda; mais le premier miniftre d'état lui fit perdre la couronne & la vie, parce qu'il étoit trop adonné à fes plaifirs.
424	30	3. *Ven-ti*, autre fils de *Cao-çu-vu-ti*, fut prince fage & vaillant. Il eut continuellement la guerre contre l'empereur du nord.
454	11	4. *Vu-ti*, fon fils aimoit trop la chaffe, & étoit un peu trop inhumain.
464	1	5. *Fi-ti*, fils de *Vu-ti*, fut tué par fes fujets à caufe de fa cruauté.
466	8	6. *Mim-ti*, fils de *Ven-ti*, ne fut pas moins cruel.
474	4	7. *Can-ngu-vam*, fils de *Mim-ti*, fe rendit odieux par fes mauvaifes qualités. L'empereur de la Chine feptentrionale fut aimé à caufe de fa juftice.
478	2	8. *Xun-ti*, autre fils de *Mim-ti*, fut tué par *Siac-tao-Chim*, & la huitiéme famille finit en fa perfonne.
		IX. FAMILLE, furnommée CI.
480	3	1. *Cao-ti*, auparavant appellé *Siao-tao-Chim*, fut chef de la neuviéme famille impériale, nommée *Ci*, dont il y eut cinq empereurs durant 23. ans. Il aimoit la paix & les fciences; & il difoit fouvent que s'il pouvoir regner dix ans, l'or ne feroit pas plus cher que la terre dans fon empire.
483	11	2. *Vu-ti*, fit rendre la juftice, felon les loix anciennes de la Chine.
494	5	3. *Mim-ti*, frere de *Cao-ti*, régna paifiblement, parce que l'empereur du nord s'appliquoit aux fciences, & fuyoit la guerre.
499	2	4. *Hoen-heu*, fon fils, fit brûler fon palais, pour en rebâtir un plus magnifique.
501	1	5. *Ho-ti*, fucceda à fon pere; mais il fut tué en la même année par *Siac-yen*.
		X. FAMILLE, furnommée LEAM.
502	48	1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Siac-yen*, fonda la dixiéme famille nommée *Leam*, qui dura 55. ans, & eut quatre empereurs. C'étoit un prince agiffant & fort vertueux; mais il aima trop les Bonzes, dont il imita la vie pendant tout fon régne, & il fe retira même durant quelque tems, dans leurs pagodes ou temples.
550	2	2. *Cien-ven-ti*, fut tué par le roi *Heu-kim*, qui étoit un de fes tributaires.
552	3	3. *Tven-ti*, autre fils de *Cao-çu-vu-ti*, fut affiegé dans Nankin par *Chim-pa-fien*, roi tributaire, & fait prifonnier. Avant que de fe rendre, il rompit fon épée, & brûla fa bibliotheque, qui contenoit plus de cent quarante mille volumes, difant que les armes ni les fciences ne lui pouvoient plus fervir de rien.
555	2	4. *Kim-ti*, un de fes fils, fut tué deux ans après la mort de fon pere.
		XI. FAMILLE, furnommée CHIN.
557	3	1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Chim-pa-fien*, fut chef de l'onziéme famille, nommée *Chin*, dont il y eut cinq empereurs pendant trente-trois ans.
560	7	2. *Ven-ti*, fon frere, aima fes fujets & en fut aimé. Ce fut lui qui établit la coûtume de marquer les heures de la nuit par differens fons du tambour.
567	2	3. *Lim hay-vam*, autrement *Fi-ti*, fucceda à fon pere.
569	14	4. *Siven-ti*, neveu de *Ca-çu-vu-ti*, aimoit la paix, les fciences & la mufique.
583	7	5. *Cham-chim-cum*, fon fils, s'adonna à fes plaifirs, & fut chaffé du trône.
		XII. FAMILLE, furnommée SUY.
590	15	1. *Cao-çu-ven-ti*, auparavant appellé *Tam-kiem*, fut chef de la douziéme famille impériale, nommée *Suy*, qui n'eut que trois empereurs, & ne fubfifta que vingt-neuf ans.
605	12	2. *Yam-ti*, fut un grand prince, quoiqu'adonné à fes plaifirs. Il établit les titres de docteur, tant pour l'art militaire, que pour les autres fciences.

3.

Digitized by Google

Com. du Régne. Après J. C.	Ans du Régne. Après J. C.	
617	1	3. *Cum-ti*, fut détrôné par *Li-yuen*, roi tributaire.
		XIII. FAMILLE, surnommée TAM.
618	9	1. *Xin-yao-ti*, auparavant nommé *Ly-ven*, se fit chef de la treiziéme famille impériale, appellée *Tam*, dont il y eut vingt empereurs pendant 289. ans. Il obligea cent mille Bonzes à se marier pour avoir plus de soldats.
627	23	2. *Taiçum*, surpassa tous ses prédecesseurs en sagesse & en vertu. Il fonda des académies & des colleges, pour y enseigner les sciences & les exercices de la guerre. De son tems l'Evangile fut prêché dans la Chine.
650	34	3. *Cao çum*, fit bâtir plusieurs temples au véritable Dieu, & favorisa l'établissement du Christianisme.
684	21	* *Vu-heu*, impératrice, usurpa la couronne au préjudice de son fils.
705	5	4. *Chun-çum*, ou *Ximlié*, fils de *Cao-çum*, n'aima que ses plaisirs.
710	2	5. *Jui-çum*, autre fils de *Cao-çum*, régna peu de tems.
712	45	6. *Hiven-çum*, fils de *Jui-çum*, fut un prince pieux, sage, & cheri de ses sujets.
757	6	7. *So-çum*, fit paroître son courage dans plusieurs batailles qu'il gagna, & fut zelé pour la foi Chrétienne.
763	17	8. *Tai-çum*, imita la vertu & la pieté de son pere; mais il ne fut pas heureux dans la guerre que lui firent les Tartares.
780	25	9. *Te-çum*, ou *Kien-çum*, étoit un prince pacifique.
805	1	10. *Xim-çum*, se voyant attaqué d'une maladie incurable, se démit de l'empire.
806	15	11. *Hien-çum*, aima les Chrétiens, & favorisa neanmoins le culte de l'idole *Fo*.
821	4	12. *Mo-çum*, mourut en prenant une medecine d'or potable.
825	2	13. *Kim-çum*, ne songea qu'à vivre dans les délices.
727	14	14. *Ven-çum*, autre fils de *Mo-çum*, aima les belles lettres & les sçavans.
841	6	15. *Vu-çum*, autre fils de *Mo-çum*, fut un prince guerrier & prudent.
847	13	16. *Siven-çum*, neveu d'*Hien-çum*, fut surnommé *le petit Tai-çum*, parce qu'il imita les vertus de ce second empereur de la treiziéme famille.
860	14	17. *T-çum*, son fils, se rendit odieux par son orgueil & par ses débauches.
874	15	18. *Hi-çum*, dompta plusieurs peuples rebelles.
889	16	19. *Chao-çum*, fut tué par l'usurpateur Chu-ven.
905	2	20. *Chao-siven*, fils de *Chao-çum*, régna deux ans, & fut aussi tué par Chu-ven.
		XIV. FAMILLE, surnommée HEU-LEAM.
907	6	1. *Tai-çu*, auparavant appellé *Chu-ven*, fut chef de la quatorziéme famille impériale, nommée *Heu leam*, dont il y eut deux empereurs qui régnerent seize ans.
913	10	2. *Mo-ti*, autrement *Kium ti*, voyant son armée defaite par Chuam-çum, se tua lui-même.
		XV. FAMILLE, surnommée HEUTAM.
923	3	1. *Chuam-çum*, general d'armée, monta sur le trône, & établit la quinziéme famille, nommée *Heu-tam*, qui eut quatre empereurs pendant treize ans.
926	8	2. *Mim-çum*, étoit un prince pacifique, & zelé pour le bien public.
934	1	3. *Min-çum*, fut tué dans une guerre civile excitée par Xe-kim-tam, gendre de Mim-çum.
935	7	4. *Fi-ti*, autrement *Lo-vam*, se voyant poursuivi par Xe-kim-tam, se brûla dans un palais où il s'étoit réfugié.
		XVI. FAMILLE, surnommée HEUCIN.
936	7	1. *Cao-çu*, auparavant appellé *Xe-kim-tam*, usurpa la couronne, & fut chef de la seiziéme famille impériale, nommée *Heu-cin*, qui n'eut que deux empereurs pendant onze ans.
943	4	2. *Ci-vam*, son neveu, fut chassé du trône par *Lieu-chi-yuen*
		XVII. FAMILLE, surnommée HEU-HAN.
947	2	1. *Cao-çu*, auparavant nommé *Lieu-chi-yuen*, commença la dix-septiéme famille impériale, qui finit en son successeur.
949	2	2. *Tuti*, fut tué dans une sédition.
		XVIII. FAMILLE, surnommée HEU-CHEU.
951	3	1. *Tai-çu*, auparavant appellé *Co-guei*, fut chef de la dix-huitiéme famille impériale, qui eut trois empereurs pendant neuf ans.
954	6	2. *Xi-çum*, son neveu, se fit aimer de ses sujets, dont il se disoit le pere.
960	*	3. *Cum-ti*, ne régna que quelques mois; car étant trop jeune, il fut privé de l'empire, & son tuteur fut couronné.
		XIX. FAMILLE, surnommée SUM.
960	17	1. *Tai-çu*, tuteur de Cum-ti, commença la dix-neuviéme famille impériale, nommée *Sum*, dont il y eut dix-huit empereurs pendant 319. ans. Ce fut un très-bon prince.
977	21	2. *Tai-çum*, son frere, aima les sciences, & fonda une bibliotheque composée de 80. mille vol.
998	25	3. *Chin-çum*, fils de *Tai-çum*, favorisa les sçavans; mais sa crédulité lui fit autoriser les superstitions de la secte appellée *Tao*.
1023	41	4. *Gin-çum*, n'aimant pas la guerre, fit la paix avec les Barbares, sous des conditions qui lui étoient désavantageuses.
1064		5. *Tin-çum*, son neveu lui succeda. De son tems vécut le célebre historiographe *Sumaquam*, dont les annales commencent à *Hoam-ti*, que la plûpart des Chinois regardent comme le fondateur de leur monarchie.
1068	18	6. *Xin-çum*, aima extrêmement les gens de lettres.
1086	15	7. *Che-sum*, fut un prince attaché à ses sentimens, & un peu trop severe.
1011	25	8. *Hui-çum*, autre fils de *Xin-çum*, mourut captif dans la Tartarie, où l'empereur des Tartares l'avoit attiré, sous prétexte de régler les bornes de leurs empires.
1126	1	9. *Kin-çum*, son fils & son successeur, fut emmené en Tartarie par le même empereur des Tartares, après la prise de Pekin.

Com. du Régne. Après J. C. — Ans du Régne. Après J. C.

1127 36 10. *Cao-çum*, autre fils de *Hoei-çum*, établit sa cour à Nanking : c'étoit un prince vaillant, & qui aimoit les sciences ; mais il fut trop adonné aux superstitions des Bonzes.

1163 27 11. *Hao-çum*, fils adoptif de *Cao-çum*, vécut presque toûjours dans la paix, parce que l'empereur des Tartares étoit un prince sage & pieux, qui ne lui fit point la guerre.

1180 5 12. *Quam-çum*, mourut d'apoplexie.

1185 30 13. *Nim-çum*, fut un prince modeste, doux & pacifique. Il mourut sans laisser d'enfans.

1225 40 14. *Li-çum*, descendu de *Tai-çu*, succeda à *Nymçum*. Il s'adonna trop aux sciences dans un temps de guerre.

1265 10 15. *Tu-çum*, , neveu de *Li-çum*, négligea les affaires de l'empire, & vécut dans les délices.

1275 2 16. *Cum-çum*, fils de *Tu-çum*, fut fait prisonnier par l'empereur des Tartares, & mourut durant sa captivité.

1277 2 17. *Tuon-çum*, son frere, s'enfuit dans la province de Quamgtum, où il mourut.

1279 1 18. *Ti-pim*, son autre frere, perit dans une bataille navale, que l'empereur des Tartares gagna contre lui.

XX. FAMILLE, surnommée YVEN.

1280 15 1. *Xi-çu*, empereur de la Tartarie occidentale, s'étant rendu maître de la Chine, fut chef de la vingtiéme famille imperiale, nommée *Yven*, dont il y eut neuf empereurs pendant 89. ans.

1295 13 2. *Chim-çum*, son neveu, gagna l'affection des peuples par sa bonté & par sa clemence.

1308 4 3. *Vu-çum*, neveu de *Chim-çum*, fut un prince magnifique.

1312 39 4. *Gin-çum*, frere de *Vu-çum*, régna dans la paix, & fut cheri de ses sujets.

1321 5. *Tm-çum*, imita les vertus de son pere.

1324 5 6. *Tai-tim*, fils adoptif, fut un prince pacifique.

1329 1 7. *Mim-çum*, son fils, ne régna que six mois.

1330 3 8. *Ven-çum*, frere de *Mim-çum*, favorisa trop les Bonzes.

1333 36 9. *Xun-ti*, fils de *Mim-çum*, fut un prince faineant & adonné à ses plaisirs.

XXI. FAMILLE, surnommée MIM.

1369 30 1. *Tai-çu*, autrement *Hum-vu*, ou *Cin*, établit la vingt-uniéme famille imperiale, nommée *Mim*, dont il y a eu seize empereurs pendant 276. ans.

1399 5 2. *Kien-ven-ti*, son neveu, étoit fort doux, & aimé du peuple ; mais *Tum-lo*, fils de *Tai-çu*, indigné de ce qu'il avoit été preferé, lui fit la guerre, & le brûla dans son palais.

1404 22 3. *Chin-çu*, auparavant nommé *Tum-lo*, fut un prince magnanime & prudent.

* 4. *Gin-çum*, son fils, s'adonna fort à l'astrologie. Il ne régna que quelques mois.

1426 10 5. *Siven-çum*, fils de *Gin-çum*, vainquit les Tartares, qui firent irruption dans la Chine.

1436 14 6. *Tm-çum*, fut fait prisonnier de guerre, & emmené en Tartarie pendant sa détention.

1458 7 7. *Kim-ti*, son frere, gouverna l'empire.

1457 8 **Tm-çum*, qui fut surnommé *Tien-xun*, après sa délivrance, remonta sur le trône, & régna encore huit ans.

1465 23 8. *Hien-çum*, fils d'*Tm-çum*, remporta une célebre victoire contre les Tartares.

1488 18 9. *Hiao-çum*, s'attacha aux superstitions des Bonzes, & à la chymie.

1506 16 10. *Un-çum*, fut un prince colere & violent.

1522 45 11. *Xim-çum*, défit les Tartares & les Japonois.

1567 6 12. *Mu-çum*, ne souffroit aucune remontrance de ses sujets.

1573 48 13. *Xin-çum*, autrement *Van-lie*, avoit un esprit admirable & une prudence extraordinaire. Il repoussa les Tartares, qui étoient entrés dans la Chine.

1621 un mois. 14. *Quam-çum*, ne régna qu'un mois.

1621 7 15. *Hi-çum*, autrement *Tien-ki*, son fils, continua la guerre contre les Tartares.

1628 17 16. *Hoai-çum*, autrement *Cum-chim*, autre fils de *Quam-çum*, vit son empire divisé par les guerres civiles. Vers l'an 1644. un des petits rois de la Tartarie orientale, s'étant plaint de quelque injustice faite à ses sujets par les marchands Chinois, sans en avoir eu satisfaction, entra pour se venger, dans le Leauton, avec une nombreuse armée : ainsi la guerre s'alluma, durant laquelle un nommé *Li*, Chinois, fit révolter les provinces les plus eloignées, & marcha droit à Pekin, dont il sçavoit que les meilleures troupes étoient sorties, pour aller sur la frontiere s'opposer aux Tartares. L'empereur y avoit pourtant encore 70000. hommes ; mais presque tous gagnés par les émissaires des révoltés qui leur ouvrirent les portes, & leur chef mit tout à feu & à sang. Ce pauvre prince se voyant ainsi trahi, proposa de sortir de son palais, à la tête de six cens gardes qui lui restoient, pour mourir glorieusement les armes à la main ; mais pas un deux ne le voulut suivre : de quoi desesperé, il se retira dans un jardin avec sa fille, où, après avoir écrit de son propre sang ces paroles sur le bord de sa veste : *Les miens m'ont abandonné : fais de moi tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple :* il fit tomber à ses pieds d'un seul coup de sabre cette jeune princesse, & se pendit lui-même à un arbre. Après sa mort tout plia sous la puissance de l'usurpateur, excepté le commandant des troupes Chinoises en Tartarie, qui ne voulant point se soûmettre, fut assiegé dans le *Leauton*, mais inutilement ; quoique le tyran pour le réduire, lui eût fait voir son pere chargé de fers, protestant qu'il l'égorgeroit à ses yeux s'il differoit à se rendre. Ce grand homme prefera son devoir à toute la tendresse naturelle ; & le sang qu'il vit répandre ne servit qu'à l'animer davantage à la vengeance ; ainsi s'étant réconcilié avec le Tartare, ils joignirent leurs troupes ensemble, & marcherent droit à l'ennemi, qui n'ayant osé les attendre regagna Pekin ; & après y avoir brûlé le palais, & tout ce qui avoit échapé à sa premiere fureur, il s'enfuit dans la province de Chensi, chargé des dépouilles de l'empire & de la malédiction des peuples. On le poursuivit ; mais il se cacha avec tant de soin, qu'on ne put jamais le découvrir, ni même sçavoir ce qu'il étoit devenu : cependant les Tartares entrerent dans Pekin, & tournerent tellement les esprits en leur faveur, qu'on les pria même de prendre soin de l'empire, dont ils se rendirent bientôt les maîtres absolus. Le roi tartare nommé *Cunte* ou *Tsonte*, n'eut pas le tems de jouir de sa nouvelle conquête, il mourut en y entrant, & laissa à *Amavan* son frere, le gou-

Digitized by Google

Com. du Régne. Après J. C.	Ans d u Régne. Après J. C.	
		vernement de l'état, & de l'éducation de son fils, qui n'avoit encore que six ans. Amavan acheva de soûmettre toutes les provinces; prince veritablement grand par son courage, par sa sagesse, par ses succès; mais plus recommandable par sa fidélité & son désinteressement: car pouvant retenir l'empire pour lui, il le remit entre les mains de son neveu *Xun-chi*, dès que ce jeune monarque eût atteint l'âge de gouverner.
		XXII. FAMILLE, surnommée CIM.
1645	17	1. *Xun-chi* (fils de *Cum-ti*, roi Tartare, qui avoit conquis la Chine) a établi la vingt-deuxiéme famille impériale, nommée *Cim*.
1662		2. *Cam-hi*, ou *Tun-hi*, prince bon & magnifique, régnoit encore en 1704. On a depuis appris par les nouvelles publiques, que cet empereur est mort, & que son fils lui a succedé. *Voyez* CYCLE Chinois.
		☞ Toute cette liste des dynasties de la Chine, à l'exception des derniers tems, est incertaine, & n'est appuyée sur aucun monument digne de foi.

NOUVELLE ROUTE POUR LE VOYAGE DE la Chine.

Le voyage de la Chine est long & dangereux par mer: ce qui a obligé Nikiposa Moscovite, de chercher un nouveau chemin par terre depuis Moskou jusqu'à Pekin, capitale de la Chine. Voici un extrait de sa relation: de Moskou on peut aller à Vologda, & de-là à Permavelik, dans la Permie, puis à Solkamskot, dans la province de Siberie: de Solkamskot à Wischiturgium, forteresse par où il faut passer, pour éviter les grandes montagnes & les rochers qui sont dans le droit chemin; & de-là à Toboul, capitale de Siberie: ensuite montant sur le fleuve Obi durant trois semaines; on vient à la ville de Surgut, où demeure un Vaivode pour le grand duc de Moscovie: ce païs est habité par un peuple idolâtre, appellé *Ostiaski*. Continuant sa route par le même fleuve Obi, on vient à Klarem, où un Vaivode fait sa résidence: toute cette contrée n'est qu'un bois, & le peuple est *Ostiaski*. A Klarem on laisse le fleuve Obi, & l'on entre dans la riviere Kieta, sur laquelle, dans l'espace de cinq semaines, on arrive à Makouskichoroda, où l'on quitte les bateaux. La nation qui habite ce païs est encore *Ostiaski*: De-là on va à Jenisca, ville située sur le fleuve du même nom, où il y a un Vaivode. Le peuple des environs appellé *Tongusi*, est idolâtre. Après avoir monté trois jours sur le fleuve Jenisca, on entre dans la riviere Tongusi, par où, en trois semaines, on arrive à Ilimsko, où reside un Vaivode. Le peuple d'alentour est *Tongusi* & *Ostiaski*: de-là par la riviere d'Hilima on descend au fleuve Len. Les habitans de ce païs s'appellent *Jakuti*, & sont idolâtres. En quittant le fleuve Len, on entre dans une riviere, sur laquelle est la ville de Jukustanke, où il y a un Vaivode. Cette route conduit à la ville de Bratska, qui est aussi la résidence d'un Vaivode. Le peuple des environs est appellé *Bratsk*, & ressemble aux Kalmoucs. De Bratska on monte à Irkutsk, par la riviere d'Angata, & le chemin est de 15. jours; ensuite on va par la même riviere jusques au lac Baikala; d'où par la riviere Selega on arrive en trois semaines à Selenginsk, où il y a un Souvaivode qu'on envoye de Jenisca: c'est en cet endroit que les limites de Moscovie confinent avec le Mongoul, où le peuple qui en est idolâtre, a son Kam. De la ville de Selenginsk on va par les bois à Jaravana, puis à Talembi, & à Naroninskie, où réside un Vaivode envoyé de Moskou. De Naroninskie on va en neuf jours, par les rivieres Schilka & Amor à la ville d'Albasin, où le païs commence à être plus chaud. Albasin est la derniere ville de Moscovie, d'où l'on traverse la riviere Amor, pour entrer dans le païs de Bogdoisk; où de là passant par le Mongoul, on se rend en un mois à Pekin, capitale de la Chine. La premiere ville que l'on trouve après avoir passé la muraille, s'appelle Taibierim. Cette route a paru très-commode en comparaison de celle de la mer; & il y a des Jesuites qui ont été par Moskou, pour se rendre à la Chine, par ce nouveau chemin.

AUTEURS QUI PARLENT DE LA CHINE.

Le P. Martin Martini, *desc. de la Ch. dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.* Le P. Gruebert, *voyage de la Chine dans le même recueil vol. 4.* Ample description de la Chine, par le pere Athanase Kircher parut *in fol.* à Amsterdam l'an 1666. en latin, & en 1667. en françois. Le P. Couplet, Jesuite, *carte de la Chine, &c. Confucius Sinarum philosophus.* Le P. le Comte, *dans ses mémoires.* Nikiposa, Moscovite, *relation de la Chine.* Renaudot, *relat. des Indes & de la Chine.* Le recueil donné par les Jesuites, sous le titre de *lettres edifiantes des missionaires, &c.*

CHINES, idoles des Chinois, *voyez* dans l'article CHINE; *religion des Chinois.*

CHINEI, petite ville des Païs-Bas, dans le Condrotz, province de l'évêché de Liege, sur la riviere de Bosch, à trois ou quatre lieues de Dinant & de Namur, vers l'orient. * *Cartes geograph.*

CHING, roi de la Chine, qui fut le second de la famille de *Cheva*. Il succeda fort jeune à son pere *Fau* ou *Vu*, l'an 1115. avant J. C. mais il fut élevé sous la conduite d'un habile ministre. Ce fut, dit-on, ce jeune roi qui donna à l'ambassadeur de la Cochinchine une machine merveilleuse, qui se tournoit toûjours vers le midi par son propre mouvement, & qui conduisoit sûrement ceux qui voyageoient par mer ou par terre: on l'appelloit *Chinan* en langage du païs; & c'est ainsi qu'on y nomme la boussole encore aujourd'hui: ce qui fait croire, comme remarque le P. Martini, qu'elle étoit en usage dès ce tems-là, & que c'est des Chinois que les autres nations l'ont prise. On dit ailleurs ce qu'on doit penser de l'invention de la boussole. Ching regna 37. ans, & mourut l'an 1078. avant J. C. * Martini, *hist. de la Chine.* Paul Pezron, *antiquité des tems.*

CHING, ou XI-HOAM-TI, XI. empereur de la Chine, fut le second de la I. famille de *Cina*: il commença à régner l'an 246. avant J. C. & rendit son nom illustre par le grand nombre de ses victoires. Il conquit toutes les provinces de la Chine, qui sont vers le midi, & fit bâtir cette prodigieuse muraille qui est vers le septentrion, pour arrêter les courses des Tartares; mais il flétrit ses exploits & sa valeur par de grands vices; car s'il fut courageux & magnifique, il fut d'ailleurs cruel, & ennemi des sciences; & les Chinois, qui le considerent comme le fondateur de leur monarchie, font néanmoins souvent des imprécations contre sa mémoire, parce qu'il fit brûler tous les livres qui se trouverent dans son royaume. Il fit équiper une armée navale: ce que nul de ses ancêtres n'avoit point encore fait, & subjugua une grande partie de l'Inde: de sorte que le nom de Ching devint célebre par toute l'Asie; & quelques-uns croyent que ses conquêtes donnerent occasion aux Indiens d'appeller cet empire *la Chine*: mais il est plus vrai-semblable que les Chinois ont pris leur nom des anciens peuples de ce païs, appellés *Sinæ*. Ching régna 37. ans, & laissa ses états à son fils Ul-xi. * Le P. Martini, *histoire de la Chine.* Paul Pezron, *antiquité des tems.*

CHINGAN, est une des grandes villes de la Chine, la dixiéme en ordre de la province de Quangsi. On assûre qu'elle est maintenant au pouvoir du roi de Tunquin. * Mati, *diction.*

CHINGTIEN, ville de la Chine; elle est la dixiéme en ordre parmi les grandes villes de la province de Huquan, & capitale de six des moindres. * Mati, *diction.*

CHINGTUNG, est une des grandes villes de la Chine: elle est entre les montagnes dans la province d'Iunnan, dont elle est la septiéme en ordre. * Mati, *diction.*

CHINGYANUM, ville de la Chine: elle est dans la partie septentrionale de l'Huquan, tient le quinziéme lieu entre les grandes villes de cette province, & renferme six moindres dans sa jurisdiction. * Mati, *diction.*

Digitized by Google

CHINHOA, ou KINHOA, ville de la Chine : elle est la cinquiéme en ordre entre les grandes villes de la province de Chekiang, & elle en enferme sept des petites sous sa jurisdiction. * Mart, *dicts n.*

CHINILADAN, roi d'Assyrie, succeda à Saosduchée l'an 3368. du monde, 667. avant J. C. Il eut guerre avec Phraortes, second roi des Medes, qu'il défit & tua l'an 3400. du monde, 635. ans avant J. C. mais Cyaxares fils & successeur de Phraortes, eut bientôt sa revanche, battit les troupes de Chiniladan, & entreprit même le siége de Ninive, la capitale de l'empire d'Assyrie. L'invasion de la haute Asie par les Scythes, garantit pour lors Chiniladan de sa ruine, qui paroissoit certaine. Cyaxares, après avoir mis une partie de ses états à couvert de l'invasion de ces barbares, marcha une seconde fois contre son ennemi, & l'affoiblit d'abord en engageant Nabopolassar, gouverneur de Babylone, à se révolter; après quoi il recommença le siége de Ninive, qui fut prise l'an 3409. du monde, 626. avant J. C. Chiniladan qui s'étoit enfermé dans cette ville, la voyant près d'être prise, s'y brûla dans son propre palais. Alexandre Polyhistor l'appelle Sarac, & dit que c'est ce prince qu'il a plû aux Grecs d'appeller Sardanapale, & de qui ils ont dit tant de choses contraires à la vérité. Le tems où il a vécu, & celui où il défit Phraortes, ne permettent point de douter qu'il ne soit le Nabuchodonosor du livre de Judith, qui après avoir vaincu & tué Arphaxad roi des Medes, perdit ensuite dans la Judée une grande partie des troupes dont il avoit confié le commandement à Holofernes. On peut voir ce qu'on a dit de lui à l'article d'ARPHAXAD, & à celui d'ASSYRIE. * Herodote, *liv. 1. Canon* de Ptolomée. Eusebe, &c.

CHINKIANG, ville de la province de Junnan, dans la Chine, est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur quatre cités. On voit proche de cette ville une fort grande pierre, où autrefois le roi de Mung recevant les ambassadeurs d'un autre roi de la Chine qui ne lui donnoient pas la satisfaction qu'il attendoit, frappa de son épée avec tant de force, que d'un seul coup il fit à cette pierre une entamure de trois coudées de profondeur, & dit à ces ambassadeurs : *Allez, & faites sçavoir a votre roi de quelle trempe sont nos épées* : ce qui arriva, dit-on, vers l'an 210. avant la naissance de J. C. On fait dans ce païs de fort beaux tapis de coton; & on y pêche de certains poissons, dont les medecins se servent comme de souverains remedes dans plusieurs maladies. * Le P. Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CHINKIANG, grande ville de la province de Nanking, dans la Chine : elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur deux cités. Il y a toûjours quantité de vaisseaux, & le trafic y est très-considerable. Proche de la ville s'elevent plusieurs côteaux fort agréables, où l'on a bâti de superbes temples; dans l'un desquels on voit une tour toute de fer, construite sur une base de même métail : elle a la figure d'une pyramide, & sa hauteur est d'environ trente coudées. Depuis le bas jusques à la pointe elle est ornée de diverses figures d'animaux, de festons & de branches d'arbres, & principalement de lauriers. Les medecins de Chinkiang passent pour les plus sçavans & les plus habiles de la Chine. * Le P. Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CHINON, sur la Vienne, en latin *Caino*, ville de France, en Touraine, avec château, gouverneur, & siége royal : elle est prise par quelques auteurs pour le *Vicus Cisomagensis*, dont parle Grégoire de *Tours*. Si cela est, elle a reçû la foi par le ministere de saint Martin. Ce fut là que mourut Henri II. roi d'Angleterre en 1188. selon Mathieu Paris. Cette ville est considerable par la retraite du roi Charles VII. car c'est à Chinon que la pucelle Jeanne d'Arc le vint trouver en 1429. François I. duc de Bretagne y fit hommage au même roi, vers l'an 1442. ou 1443. André du Chêne assûre que les chanoines de l'église collégiale de saint Mesme sont soumis immédiatement au pape. On dit de cette ville, *Chinon, petite ville, grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au pied la Vienne.* Elle a été la patrie de François Rabelais, assez connu par son humeur enjouée, & par ses écrits satiriques : c'est lui qui a dit que cette ville a été la premiere du monde, bâtie par Caïn qui lui donna son nom; mais il l'a dit en badinant. Saint MESME ou saint MAXIME, disciple de saint Martin, qui fut prieur des Hermites de l'Isle-Barbe, près de Lyon, après la mort de son maître, étoit de Chinon. Il y retourna, après avoir quitté l'Isle-Barbe, y bâtit un monastere dont il eut la conduite, & y mourut; son corps s'y est conservé jusqu'en ces derniers siécles : ce fut saint Brice évêque de Tours, autre disciple de saint Martin, qui bâtit à Chinon l'église paroissiale. *Voyez* SUINTILE. * Grégoire de *Tours*, *l. 10. c. 31.* Du Chêne, *Antiqq. des Villes, c. 7. de Touraine.* Baillet, *Vies des Saints.* Vie de saint Mesme 20. Août & de saint Brice 13. Novembre, *Edit. Paris. in fol. 1703.*

CHINTING grande ville de la province de Pekin, dans la Chine; elle a sous son ressort 31. cités, dont les plus considerables sont Ting, Ki, Chao, Xin, & Cinxing. On y voit un magnifique temple, nommé *Lunghing*, dans lequel il y a une statue ou idole d'une fille, qui a plus de 70. coudées de hauteur; les Chinois la nomment *Quoning*. Assez près de la cité de Cinxing est une célebre montagne appellée *Cangnien*, dont le sommet surpasse les nues, & où il y a une fontaine medicinale, dont l'eau guérit autrefois la reine Xayanga d'une maladie incurable : c'est pourquoi elle y fit bâtir un superbe monastere, auquel elle assigna de bons revenus, pour plusieurs sacrificateurs qui y demeurent. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CHINTU, grande ville capitale d'un territoire de même nom, en la province de Suchuen, dans la Chine. Elle étend sa jurisdiction sur 29. cités, dont les plus remarquables sont Nuikiang, Quon, Kien, Cungkin, Han, Mien, Mieu, & Guei. On voit à Chintu un oiseau merveilleux, nommé *Tumbhoasung* : il a le bec rouge & les plumes de diverses couleurs : il naît d'une fleur appellée *Tunghoa*, & ne vit qu'autant que cette fleur dure. Près de Nuikiang il y a une fontaine dont l'eau hausse & baisse, & suit les périodes du flux & du reflux de la mer, quoiqu'elle en soit fort éloignée. Proche de la cité de Quon est la montagne de Cinchin, où les Chinois disent que les Xinfiens, qu'ils croyoient être des hommes immortels, font leurs assemblées ordinaires. Auprès de Cungking, sur le mont de Toyung, on trouve des singes qui ressemblent presque à des hommes & qui ne sont gueres moins grands : ils aiment les femmes, & les poursuivent pour en jouir. Non loin de la cité de Mien, on voit un lac que la pluie ne fait point enfler, & qui ne diminue point durant la secheresse. Au midi de Chintu, est la riviere de Kin, que l'on nomme vulgairement *la riviere Damassée*, à cause de l'éclat & du lustre qu'elle donne au velours qu'on y lave. Entre le midi & l'orient, on voit le grand lac que le roi Sinus fit faire pour y représenter les batailles navales. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 2.*

CHINY, petite ville du Luxembourg, province des Païs-Bas. Elle est capitale du comté de Chini, & située sur la riviere de Semoi, à quatre lieues de Montmedi, du côté du nord. * Baudrand.

CHINY, (le comté de) contrée du duché de Luxembourg, province des Païs-Bas, est vers les confins de la Lorraine, de la Champagne, & du duché de Bouillon; il a une assez grande étenduë. Ses lieux principaux sont Chini capitale, Herbemont, Neufchâtel, Virton, Marville en partie, Montmedi, Orval, Yvoi, & Orchemont. Il a eu autrefois ses comtes particuliers, dont la race s'étant éteinte l'an 1271. il fut uni au duché de Luxembourg. * Baudrand.

CHINYVEN, ville de la province de Junnan, dans la Chine, a sous elle le fort nommé *Loko* : ce païs est riche en mines d'argent, & nourrit beaucoup de paons sauvages & domestiques. La montagne de Nalo est remplie de tigres & de léopards fort dangereux. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CHINYVEN, ville de la province de Queicheu dans la Chine, elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur cinq cités ou forts. Ce païs produit les fleurs les plus belles, & les plus estimées de toute la Chine; il y a aussi quantité de grenades & d'oranges. Ceux

Digitized by Google

qui habitent les montagnes, n'ont point de sel, & se servent des cendres de l'herbe nommée *Hive*, pour assaisonner leurs viandes. * Martin Martini, *description de la Chine*, *dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3*.

CHIO, ville d'Asie, *cherchez* CIO.

CHIO, ou SIO, *Chios* & *Chius*, isle de l'Archipel, entre Samos & Lesbos, ou Metelin. Elle a environ vingt-cinq ou trente lieues de tour, & on la divise ordinairement en haute, du côté du nord, dite *Apanomere*; & en basse du côté du midi, dite *Catomere*. Elle est détachée de la terre-ferme de Natolie, par un canal de trois lieues, appellé *le detroit du cap blanc*, parce que ce cap est environné de rochers, où les vagues agitées forment une écume fort blanche; il y a outre la ville de Chio, 14. ou 15. villages, dont les habitans cultivent le lentisque & le terebinthe, pour en tirer le mastic & la térébenthine, dont on fait beaucoup de cas dans toute l'Europe. La ville a un bon port, mais petit, & une forteresse: quelques-uns ont compté jusqu'à 36. villes dans cette isle, qui fut sujette aux Athéniens, puis aux Macédoniens, ensuite aux Romains, & enfin aux empereurs Grecs. Les Génois s'en rendirent maîtres l'an 1346. & elle fut gouvernée en forme de république, par les Mahons, premiers gentilshommes de la maison Giustiniani: ils payoient un tribut au Turc. Le bassa Piali la prit par ordre de Soliman, l'an 1566. sous prétexte qu'ils ne payoient pas le tribut, & qu'ils avoient averti ceux de Malte, du dessein qu'on avoit de les assiéger. Les Venitiens après s'en être rendus maîtres en 1694. la laisserent reprendre l'année suivante par les Turcs, qui y tiennent garnison, & y levent un tribut appellé *Carach*, qu'on exige encore trois ans après la mort, sur les biens de celui qui l'a payé, lorsqu'il vivoit. Il y avoit autrefois un évêque suffragant de Rhodes, qui fut depuis métropolitain. Ce lieu est devenu célèbre par le martyr de saint ISIDORE, qui souffrit sous Dece: une partie de ses reliques fut portée de-là à Constantinople, au milieu du V. siécle, 200. ans après sa mort: l'autre partie fut enlevée au XII. siécle par les Vénitiens, qui l'apporterent dans leur ville, & la mirent en 1125. dans une chapelle de l'église de saint Marc. Aujourd'hui la ville de Chio est habitée par des Turcs & des Juifs; & les fauxbourgs par les Chrétiens Latins & Grecs, qui ont chacun leurs evêques, & plusieurs maisons religieuses. Les femmes y sont très-belles & très-curieuses de leur parure. On y recueille d'excellens vins, & les perdrix y sont aussi privées que les poules le sont ailleurs. A quatre milles de la ville, presque sur le bord de la mer, on voit un rocher où sont taillés des siéges autour d'une chaire pratiquée dans le même roc, & plus élevée que les siéges: ce que les habitans du païs appellent l'école d'Homere; parce que, disent-ils, c'étoit où il enseignoit ses disciples. A trois lieues de Chio, sur une montagne qui est au midi, il croît quantité de lentisque, qui sont de petits arbrisseaux, d'où coule le mastic: ils ont la feuille approchante de celle du myrte, & poussent des branches si longues, qu'elles vont jusqu'à terre en serpentant; mais ce qui est surprenant, c'est qu'aussi-tôt qu'elles sont en bas, elles se relevent peu-à-peu d'elles-mêmes. On fend les branches dans les mois de Mai & de Juin, & il en sort une espece de gomme, que nous appellons *mastic*, & que les Turcs nomment *sages*. Le grand seigneur envoye tous les ans dans cette isle un certain nombre de Bostangis, ou Jardiniers, qui enlevent tous les mastics pour la provision du serrail, & qui en vendent, lorsqu'il y en a extraordinairement. Toutes les femmes du serrail en mâchent incessamment pour se rendre les dents blanches, & pour avoir l'haleine agréable. * Bellon, *liv. 2. Obs. c. 8.* Ortelius, *Geogr. eccl.* Sponde, *A. C. 1346. n. 16. & 1566. n. 8.* Porcaccio, *desc. de Ch.* Le Mire. De Thou, *hist. liv. 39, &c.* Spon, *voyage d'Italie & de Grece. Vie de saint Isidore de Chio, 15. Mai par* Baillet, *vies des saints edit. Paris. in folio*, 1703.

CHIOCCO, (André) medecin & professeur à Verone, a vécu au commencement du XVII. siécle. Il mourut le 3. Avril 1624. laissant divers ouvrages de sa façon: *quæstionum medicarum & philosophorum, lib. III. De cœli Veronensis clementia: de collegii Veronensis illustr. medic. & philosoph. Apol. pro Frascatorio Syphilide, &c.* Vander Linden, *de script. Med.*

CHIOGGIA, ou CHIOZA, qui est *la Clodia Fossa*, ou *Claudiopolis* des anciens, ville & port de mer dans une isle de même nom, sous la domination de la république de Venise: il y a aussi évêché. C'est à Chioza que l'on fait le sel, dont la seigneurie tire un très-grand profit. Laurent Prézati, évêque de cette ville, y tint l'an 1603. un synode dont on a publié les ordonnances. Chioza est célebre par la victoire que remporterent les Génois en 1380. * Volaterran, *liv. 4.* Sabellicus, *liv. 3.* Leander, *description des isles de Venise, p. 96.*

CHIOMARE, femme d'Ortiagonte, ayant été faite prisonniere de guerre, lorsque les Romains sous la conduite de Manlius, défirent les Galates, l'an de Rome 565. & avant J. C. 189. fut violée par le capitaine qui la prit prisonniere. Depuis étant convenue de sa rançon, pendant qu'on la payoit au centurion Romain, elle commanda en sa langue à ceux qui la comptoient, de lui couper la tête, qu'elle porta à son mari; Ortiagonte surpris, lui dit qu'il ne falloit pas violer la foi donnée, & elle répondit qu'elle le sçavoit bien; mais qu'il ne devoit y avoir qu'un homme seul, qui se pût vanter d'avoir eu sa compagnie. * Aurelius Victor. Plutarque, *dans son traité des fem. illu.* Tite-Live, *l. 38. c. 24.*

CHIONE', fille de Deucalion, fut aimée d'Apollon, dont elle eut Philammon, grand joueur de luth, & de Mercure, qui la rendit mere d'Autolycus, celébre filou. Elle coucha dans une même nuit avec ces deux dieux. Sa beauté la rendit si vaine, qu'elle osa la préferer à celle de Diane, qui, pour punir cet orgueil, lui perça la langue d'un coup de fleche, dont elle mourut. Deucalion son pere fut metamorphosé en épervier; Pline dit que Chione donna son nom à l'isle de Chio. Une autre CHIONE', ou peut être la même, eut de Neptune un fils appellé *Eumolpe*, qu'elle jetta dans la mer, & qui fut sauvé par Neptune. * Apollod, *liv. 36.* Ovide, *liv. 11. metam.* Pline, *liv. 5. c. 31.* Hygin, *fab. 200.*

CHIONIDES d'Athenes, poëte, vivoit sous la LXX. olympiade, 8. ans avant la bataille de Marathon, & 500. avant J. C. On le met ordinairement le premier entre les poëtes de la comédie ancienne. * Suidas. Vossius, *des poëtes Grecs chap. 4. 25.*

CHIOUTAYE, CHIUTAYE, ou KIOTAHIA, ville de la Natolie Propre, en Asie; elle est près de la riviere de Sangori, environ à vingt lieues de la ville de Burs, vers le midi oriental. Chioutaye est une ville considerable; elle est le siége d'un archevêque, & capitale d'une contrée qui porte son nom, étendue autour du Sangari, entre le Chiangare, le Becsangil & le Bolli; & nommée anciennement *Bagdomantii*. * Brudrand.

CHIPICHE, ville de l'ancienne Albanie: Sanson la place dans la Zuirie, au couchant septentrional de Stranu; mais Vischer la met dans la Circassie, au couchant d'Astracan, à la distance de quatre-vingts lieues. Elle donne son nom à une petite contrée, renfermée dans les montagnes du Caucase. * Mati, *Diction.*

CHIPIONHA, bourg d'Espagne dans l'Andalousie; il est sur une petite presqu'isle, qui s'avance en forme de Fare, dans le golfe de Cadis, à l'embouchure du Guadalquivir, deux lieues au-dessus de S. Lucar de Barrameda. * Baudrand.

CHIPPENHAM, bourg du comté de Wilt, en Angleterre: il est sur la riviere d'Avon, à neuf lieues de la ville de Salisburi, vers le nord, & à quatre de celle de Bath, vers l'orient. Ce bourg est un de ceux qui ont séance & voix au parlement d'Angleterre. * Mati, *dictionaire*.

CHIPPROVAZ, bourg de Bulgarie, province de la Turquie en Europe: il est dans les montagnes de Predel, sur une petite riviere, qui se joint à celle d'Ogost, entre la ville de Nissa & celle de Sophie; l'evêque de cette derniere y fait sa résidence ordinaire. * Baudrand

CHIRAM, excellent ouvrier pour toutes sortes d'ouvrages d'or, d'argent & de cuivre, étoit fils d'un Tyrien, nommé *Ur*, & d'une femme de la tribu de Nephtali: ce fut de lui que Salomon se servit pour travailler aux cherubins, & autres ornemens du temple: outre les cherubins il fit deux colonnes de cuivre, qui avoient dix-huit coudées de haut, & douze de tour, au-dessus desquelles étoient des corniches de fonte, en forme de lis, de cinq cou-

dées de hauteur. Il y avoit à l'entour de ces colonnes des feuillages d'or, qui couvroient ces lis; & on y voyoit pendre en deux rangs, deux cens grenades aussi de cuivre. Chiram florissoit vers l'an du monde 3003. & avant Jesus-Christ 1032. * *III. Reg. c. 7.* Josephe, *l. 8. c. 2.*

CHIROMANCE, ou CHIROMANCIE, l'art prétendu de juger du tempérament d'une personne, & de prédire ce qui lui doit arriver, par les linéamens de la main: ce nom est grec, de *χειρομαντία*, de *χείρ*, *la main* &, *μαντία*, *divination*. Quoiqu'on en donne beaucoup de regles, on n'y doit faire nul fondement, & celui qui a dit autrefois, *Frons, oculi, vultus persæpè mentiuntur*; c'est-à dire, *le front, les yeux, & le visage nous trompent souvent*, pouvoit bien y ajoûter la main, qui peut encore mieux tromper que le visage. La chiromance est une science fort vaine, & qui n'a aucun fondement en la nature: Taisnerus est celui qui en a le mieux écrit, & le plus amplement; il y en a aussi un traité dans Robert Flud. auteur Anglois, qui a beaucoup donné dans ces vaines sciences. Artemidore parmi les anciens, a aussi écrit de la Chiromance des songes & des augures. *Voyez* Jean-Jacques Hofman, *Lexicon univ. au mot* Chiromantia, *derniere édition de Leide in fol. 1693.* De la Chambre, *traité de la Chiromance.*

CHIRON, centaure, étoit fils de Saturne & de Phillyre. On dit que Saturne étant devenu fort amoureux de cette nymphe, & appréhendant que Rhea sa femme ne le surprît dans ce commerce de cœur, se changea en cheval pour en jouir: ce qui fut cause que Chiron, qui en nâquit, vint au monde demi homme & demi cheval: d'autres le font fils d'Ixion & d'une nuée, sous la figure de Junon. Il vivoit dans les montagnes, s'adonna à la chasse, & devint, par la connoissance des simples, un des plus fameux medecins de son tems: il enseigna cette science à Esculape, & l'astrologie à Hercule. On lui confia depuis l'éducation d'Achille, qu'il rendit très-sçavant dans l'art de la guerre, ne le nourrissant que de moëlle de lions & de sangliers, pour lui communiquer, joint à la disposition naturelle qu'Achille y avoit, la force & le courage de ces animaux; & l'occupant à monter à cheval, & à la chasse comme un prélude de la guerre. Saint Clement d'Alexandrie, dit, qu'il apprit aux hommes le culte des dieux, & les sacrifices; la maniere de se rendre la justice les uns aux autres, & la forme des fermens. Chiron fut blessé par Hercule d'une fléche trempée dans le sang de l'hydre, qui lui tomba par hazard sur le pied: ce qui lui fit une telle douleur causée par ce venin, que ne pouvant plus supporter la vie, quoiqu'il fût immortel, les dieux par compassion, le placerent dans le ciel au nombre des douze signes du Zodiaque, sous le nom de Sagittaire. * Pline, *l. 7. c. 26.* Eusthathius, *sur l'Iliade d'Hom.* Ovid, *l. 6. metam.* Apollod. Hygin.

CHIRVAN, province du royaume de Perse, sur la côte occidentale de la mer Caspienne, où sont les villes de Derbent ou Demir-Capi, de Bachu, & de Chamaki: *Derbent* en persan, signifie *porte etroite*; & *Demir-Capi* en turc, *porte de fer*: c'est vers cet endroit, où étoit le fameux passage, que les anciens appelloient *Caspiæ portæ.* * Tavernier, *voyage de Perse.*

CHIRURGIE, troisiéme partie de la medecine, qui consiste dans les opérations qui se font de la main, pour guérir les playes & les autres maladies du corps humain. Comme les effets de la chirurgie sont plus évidens que ceux de la medecine, qui sont plus incertains, on la cultiva beaucoup plûtôt, & Esculape lui même, dit-on, excella dans cet art. Arcabuto fut le premier chirurgien que les Romains reçûrent en leur république; mais ils l'eurent bientôt en horreur, à cause qu'ils le voyoient couper & trancher des membres: de sorte qu'ils le lapiderent au champ de Mars. Jean Scultet a fait un livre, où il a décrit tous les instrumens de chirurgie, intitulé *Armamentarium chirurgicum*, imprimé à Ulm *in-folio*; & à la Haye, *in-octavo.* Ambroise Paré & Fabrice *ab Aquapendente*, en ont aussi écrit. Quoique la chirurgie fasse partie de la medecine, qui est une des quatre facultés de l'Université de Paris, cependant les chirurgiens ne sont point du corps de l'Université: elle a refusé de les y admettre. * *Antiqq. Rom.*

Les chirurgiens en France se vantent d'être fondés en privilége accordé à leur corps par le roi saint Louis: mais le plus ancien titre qu'ils puissent produire pour leur établissement, est du roi Philippe *le Bel*, en l'an 1311. Charles V. par un édit de 1364. amplifia beaucoup leurs priviléges. Un bon chirurgien doit être un excellent anatomiste. Ce terme vient du grec *χειρουργὸς*, comme qui diroit, *celui qui travaille des mains*; mais qui travaille par excellence; car ce mot traduit litteralement ne signifieroit autre chose que manœuvre. * Pâquier, *Recherches.* Voyez *l'Index funereus chirurgorum*, de feu M. Devaux, un des plus habiles chirurgiens de saint Côme.

CHISIME, fleuve, *cherchez* SIMOIS.

CHISOPOLIS, CHRISOPOLIS EMPOLI, petite ville archiepiscopale de la Turquie en Europe. Elle est dans la Macédoine sur la riviere de Stromona, à deux lieues de son embouchure dans le golfe de Contessa, & à cinq de la ville de ce nom.

CHISSOING, abbaye, *cherchez* LISONI.

CHISSON, riviere, *cherchez* CLUSON.

CHITIM, ou CITIM, fils de *Javan* dont il est parlé dans la Genese, (*c. 10. v. 4.*) de qui sont venus les Macédoniens; car le mot *Macetes*, *Μακέται*, dont l'antiquité s'est servi, au lieu de *Macedo*, vient, sans doute, du mot *Chitim.* On voit dans Homere (*Odyss. l. 11.*) que les Cithéens, *Citheos*, habitoient dans le voisinage de la Macédoine, & qu'ils obéissoient, suivant le même poëte, à Télephe roi des Mysiens: c'est pour cela qu'Alexandre *le Grand*, au 1. livre des Machabées (*chap. 1. v. 1.*) est appellé le roi de Citim, desquels les Latins étoient sortis: car Suidas dit que Latinus, fils de Télephe, mena les Cithéens en Italie. Ainsi le terme de *Chitim* semble signifier aussi-bien des habitans de l'Italie, que les Macédoniens; c'est pour cela qu'au livre des nombres, (*c. 24. v. 24.*) Balaam prédit qu'il arrivera des flottes de Citim, qui détruiroient les Assyriens & les Hebreux: ce qui convient mieux aux Romains qu'aux Macédoniens. * Philippe Mélanchthon *sur le chapitre 11. du Prophète Daniel.* Georg. Hornius, *hist. philosoph. liv. 3. chap. 2.* Jean-Jacques Hoffman, *Lexic. univers. edit. de Leyde in fol. 1693. Voyez* sur cela le P. Augustin Calmet, *dans son Commentaire literal sur les nombres, chap. 24. v. 24.*

CHITIS, isle de l'Arabie, dans laquelle des bandits Troglodytes, après avoir souffert long-tems la faim, & avoir été contraints d'y séjourner par la tempête, se mirent à arracher les herbes & les racines de la terre, pour s'en nourrir. Ils trouverent en fouillant la pierre précieuse que l'on nomme *Topase.* * Pline, *lib. 36. cap. 8.*

CHITOR, province de l'empire du grand Mogol, dans la terre-ferme de l'Inde, entre les provinces de Malva & Guzarate, avec une ville de même nom. Cette province a autrefois appartenu à un Raja qui se disoit de la race du roi Porus, vaincu par Alexandre. Quoique ce Raja eût un état considerable, & extraordinairement fort, à cause des montagnes dont il est presque tout environné, il ne pût éviter le malheur des autres princes; il fut soumis comme eux par les armes des Mogols. La ville est presque ruinée, & l'on y voit de beaux restes de plusieurs pagodes, ou temples, & d'édifices publics fort magnifiques. Il y a une forteresse où l'on renferme les Seigneurs de la premiere qualité, que l'on a fait arrêter pour quelque faute légere; car ceux qui sont condamnés à mort, sont gardés dans le château de Rantipor, capitale de Malva. * Thevenot, *voyage des Indes, tome 3.*

CHITRO, en latin *Cithrum*, *Pydna*, ville épiscopale de la Macédoine, située sur le golfe de Salonichi, à douze lieues de la ville de ce nom, dont son évêché est suffragant. Elle est à l'embouchure de la riviere de Chitro, appellé autrement *Palacas & Platamona.* * Baudrand.

CHIVAS, petite ville des états de Savoye en Italie. Elle est fortifiée, & située dans le Canavais sur le Pô, environ à trois lieues au-dessous de Turin. * Mati, *dictionaire.*

CHIUCHEU, ville de la Chine. Elle est la sixiéme de la province de Chekiang, & elle en a quatre de celles qu'on appelle petites sous sa jurisdiction. * Mati, *dictionaire.*

CHIVERNI, famille, *voyez* HURAULT.

Digitized by Google

CHIUN, idole des Israëlites, dont il est parlé dans Amos, c. 5. 26. representoit Hercule, qui dans la langue des Egyptiens s'appelle *Chon*; c'étoit le symbole du soleil: car soit que ce nom vienne de l'Hebreu מאיר כל *heir col*. c'est-à-dire, *il éclaire tout*; soit qu'il vienne du grec Ἠέρος χλέος, c'est-à-dire, *la gloire de l'air*, il est clair qu'il marque le soleil; car d'où l'air reçoit-il sa lumiere, si ce n'est du soleil? *Qua enim alia est aëris nisi à sole illuminatio?* dit Macrobe, *Sturnal. lib. c. 20.** Thomas Godwin, *de Ritibus Hebr. l. 4. c. 2.* Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univ. edit. de Leyde in fol. 1693.*

CHIUNCHEU, ville de la Chine. Elle est la dixiéme de la province de Quantung, & est située dans l'isle d'Hainan, où il y a douze villes sujettes à sa jurisdiction. * Mati, *dictionaire*.

CHIUSA, anciennement *Augustane*, *Clausura*, *Julia Castra*, *Via Beloium*, Bourg de l'état de Venise en Italie, dans le Frioul aux confins de la haute Carinthie, sur la riviere de Fella, à une lieue au dessous de Ponteba. * Baud.

CHIUSI, *cherchez* CLUSIUM.

CHIUTAYE, ville d'Asie, *cherchez* CHIOUTAYE.

CHIZICO, anciennement *Porphyrione*, isle de la mer de Marmora en Asie. Elle est près de la côte orientale de la Natolie, à douze lieues de Burse. Il y a une petite ville de même nom sur la côte meridionale de l'isle.* Baudrand.

CHIZICO (*Capo Chizico*, ou de Spinga) anciennement *Dindyma*, *Dindymus*, montagne de la Natolie en Asie. Elle s'avance dans la mer de Marmora en forme de cap, vis-à-vis de l'isle & du bourg de Chizico. L'ancienne Cyzique, une des plus considerables villes de l'Asie, par sa grandeur, par sa beauté, & par son ancienneté, ayant été fondée 70. ans après la ville de Rome, & qui fut ensuite archiépiscopale, étoit bâtie sur le cap Chizico, & ses ruines portent, selon quelques-uns, le nom de *Spiga*, ou *Spinga*; & selon d'autres, celui de *Palermo*. * Baudrand.

CHIZZOLA (Hippolyte) chanoine régulier de saint Afre, étoit sçavant theologien & bon prédicateur. Il réfuta Pierre Paul Verger, évêque de Capo d'Istria, dans l'état de Venise, célebre apostat. Chizzola mourut à Padoue vers l'an 1560. * Ort. Rossi, *elog. histor.*

CHLOE', dame Chrétienne de la ville de Corinthe, qui fit avertir saint Paul des contestations survenues entre les fideles au sujet des différents partis qu'ils épousoient, l'un disant *je suis à Paul*, l'autre, *je suis à Apollos*, l'un *je suis à Pierre*, & l'autre, *je suis à Jesus-Christ*. L'apôtre entreprit d'étoufer ces factions, en leur remontrant que Paul, Apollos & Pierre n'avoient pas été crucifiés pour eux, & qu'il n'y avoit que J. C. qui fût leur Sauveur; que J. C. n'étoit point divisé pour faire tant de partis & exciter tant de tumultes: que Paul, Apollos & Cephas ne prêchoient & ne baptisoient point pour se faire des sectateurs, mais pour gagner des membres & des disciples à J. C. * *I. Corinth. I. 2.*

CHLORIS, fille d'Amphion & de Niobé, fut femme de Nelé & mere de Nestor. Elle fut tuée à coups de fléches par Apollon & Diane, parce que sa mere avoit eu la témérité de se préferer à Latone, comme on le voit dans Ovide, *livre 6. metamorph.* Elle est différente d'une autre CHLORIS, déesse des fleurs, qui est la même que Flore, qui fut mariée au vent Zephyre, & de CHLORIS, femme d'Ampyx ou Ampycus, & mere de Mopsus.* Ovide, *liv. 6. métamor. & 5. des fastes.* Propert. *l. 4. & l. 6. v. 195. eleg. 7. v. 72. & l. 6. v. 195.* Hygin, *fab. 4.*

CHMIELNICK, petite ville de Pologne, dans la haute Podolie, aux confins de la basse & de la Wolhynie. Cette ville est forte par ses travaux, mais principalement par sa situation dans une petite isle de la riviere de Bog. * Mati, *diction.*

CHNIN ou KNIN, place forte de la Croatie, sur les frontieres de la Bosnie & de la Dalmatie. Elle est considerable par sa situation, & par deux fossés naturels d'une grande largeur, que les rivieres de Cherca & de Botisniza y forment. au pied du château, situé sur une montagne, est un gros bourg entouré de foibles murailles. En 1649. le general Foscolo attaqua cette place occupée par les Turcs, & la prit. Les Venitiens y trouverent huit pieces de canon, dont il y en avoit une qui étoit d'une composition merveilleuse; on la nommoit *la Marguerite*. Et par l'inscription qu'elle portoit, marquée de l'année 1580. on reconnut qu'elle avoit été à l'archiduc Charles d'Autriche. Il y avoit dans l'arsenal toutes sortes de machines pour conduire le canon sur ces montagnes escarpées. Le general Foscolo fit sauter la forteresse; & enleva ce qui se put transporter. En 1652. le grand visir retablit cette forteresse, ce qui ôta aux Morlaques la liberté de faire leurs courses ordinaires, & favorisa celles des Turcs. Le general Delfini, gouverneur de Dalmatie, fit de grands efforts pour enlever cette retraite aux infideles; mais une partie de son armée fut taillée en pieces, & l'autre fut contrainte de prendre la fuite. * P. Coronelli, *description de la Morée*.

CHNODOMAIRE, roi des Allemands, vainquit Decence, frere du tyran Magnence, en bataille rangée sous l'empire de Constance, l'an de J. C. 351. courut les Gaules, ravagea sans résistance, & plia plusieurs villes fort riches. Julien, après un grande victoire, qu'il remporta sur lui près du Rhin, le fit prisonnier en 357. & l'envoya à l'empereur Constance à Rome, où il mourut de maladie. * Amm. Marcell. *l. 16. ad Athen.*

CHOARINE, *Choarina*, païs de tous ceux qui étoient soûmis aux Parthes, le plus voisin de l'Inde, lequel, Cratere, general d'Alexandre *le Grand*, parcourut d'un bout à l'autre, subjuguant ceux qui ne vouloient pas se soûmettre pour les incorporer dans l'armée d'Alexandre. * Strabon, *lib. 15.*

CHOBAR, riviere de Chaldée, près de laquelle le prophéte Ezechiel eut ses révelations, comme il est marqué dans le premier chapitre. C'étoit un bras de l'Euphrate, comme le Sodi, dont il est parlé dans Baruch, chapitre 1. ou plûtôt le Chabort, dont on a parlé ci-dessus.

CHOCHOME, endroit de l'Egypte, dans lequel Venephes V. roi des Thinites, fit élever des pyramides, suivant Herodote, *l. 3.*

CHOCOLAT, boisson des peuples de l'Amerique, dont on a apporté l'usage en Europe. Celui d'Espagne surpasse en bonté le thé des Chinois, & le café des Perses & des Turcs. Cette boisson se fait avec des grains de cacao, qui est le fruit d'un arbre de l'Amerique, appellé cacaoyer. Cette arbre ressemble au cerisier; son fruit est une certaine gousse qui croît en son tronc, de la grosseur d'un concombre, & à peu près de la même figure. Il y a dedans dix ou douze grains de couleur violette, gros comme le poivre, & secs comme un gland de chêne. Ce grain étant ouvert, se sépare en cinq ou six petites pieces jointes ensemble, au milieu desquelles est un petit pignon, qui est le cacao dont on fait le chocolat. Les Espagnols prennent les grains de cacao, & les font rôtir dans une poêle percée, comme on fait les marrons en Europe; ensuite ils ôtent la petite peau qui est au-dessus, & les broyent sur une pierre jusqu'à ce qu'ils soient réduits en pâte, à laquelle ils ajoûtent deux fois autant de sucre, avec du poivre, du musc, de l'ambre gris & de la vanille. Tout cela étant bien mêlé, ils en font des rouleaux ou de petits pains qu'ils gardent; & quand ils veulent s'en servir, ils rapent de ces rouleaux, comme on fait de la muscade, & en mêlent la poudre avec de l'eau, qu'ils mettent chauffer dans des pots de cuivre ou d'argent. Pour boire, ils versent de cette eau dans une tasse de fayance, ou de porcelaine, ou de coco, qui ne sert qu'à cet usage, & ils y trempent un morceau de biscuit. La vanille qui entre dans le chocolat, & qui sert à lui donner du goût & de la force, est une petite gousse qui croît sur une plante qui est assez haute, & qui est remplie d'un suc mielleux & de très-bonne odeur, avec une petite sémence presqu'imperceptible. Elle est bonne pour échauffer & fortifier l'estomac, & pour augmenter la vertu du chocolat, qui est plus froid que chaud.

Le cacao, dont se fait le chocolat, est si commun en la nouvelle Espagne, qu'il consume par an plus de douze millions de livres de sucre. Les Espagnols estiment que la derniere misere où un homme peut être réduit, c'est de manquer de chocolat, car c'est leur boisson ordinaire. Chaque livre de chocolat vaut au Mexique environ cinquante sols. Antoine Colmenero de Ledesma, chirurgien Espagnol, en a fait un traité, aussibien qu'un nommé du Four, médecin de Paris; Barthelemi Maradon, medecin Espagnol, a condamné l'usage du chocolat.

Digitized by Google

On dit qu'il ne faut pas prendre du chocolat durant les jours caniculaires, ni celui qui est fait depuis un mois. Quelques casuistes relâchés, & entr'autres le cardinal François-Marie Brancaccio, qui en a fait un traité particulier, ont prétendu que le chocolat pris en liqueur, ne rompoit point le jeûne. Un medecin Anglois, nommé Stabé, a fait un traité, où il soûtint qu'on tire plus d'humeur nourrissante d'une once de cacao, que d'une livre de bœuf ou de mouton. On dit que chez les Mexicains le mot de *Chocolat* signifie simplement confection, d'autres disent que ce terme est indien, composé de *Latte*, qui signifie de l'eau, & de *Choce*, mot fait pour exprimer le bruit, avec lequel on le prépare comme témoigne Thomas Gage *dans ses relations*. Le cardinal de Lion, Alphonse du Plessis de Richelieu, est le premier en France qui ait usé de cette boisson; il s'en servoit, dit-on, pour moderer les vapeurs de sa rate, & il tenoit ce secret de quelques religieux Espagnols qui l'apporterent en France. *Voyez* ci-dessus dans l'article les auteurs qui ont traité du chocolat. * Oexmelun, *histoire des Indes occidentales. Melanges d'histoire & de litterature, recueillis par de Vigneul-Marville, édition de Rouen, 1699.*

CHOCOLOCOÇA, que les Espagnols appellent *Castro Virroyna*, ville du Perou, à soixante lieues de Lima, vers le midi. Elle est fort renommée à cause des mines d'argent, qui ne sont éloignées de la ville que d'environ deux lieues. Ces mines sont situées au haut d'une montagne, toûjours couvertes de neiges, extrêmement froides. Les pierres de la veine sont d'un bleu obscur; lorsqu'on les a calcinées & réduites en poudre, on les détrempe dans de l'eau & du vif-argent, pour en séparer les ordures, & on fond ensuite l'argent en lames, que les Espagnols nomment *Barras*. Ces veines ne sont pas fort abondantes; c'est pourquoi le roi d'Espagne n'en prend que le dixiéme, mais l'argent est fort fin. Il y a dans la ville quantité de vin qu'on y apporte des environs, & qui par un effet admirable, y devient fort excellent, quoiqu'ailleurs il ait peu de force. On attribue cela à la bonté de l'air, qui est si pur, que les bœufs qu'on y tue se conservent longtems sans se gâter, quoiqu'ils ne soient point salés. * De Laët, *histoire du nouveau monde.*

CHODORLAOMOR ou CHEDORLAOMER, roi de l'Elymaïde, descendu d'Elam, fils de Sem, regnoit l'an du monde 2110. & avant J.C. 1925. Il est le plus celebre conquerant des premiers tems, puisque le roi de Babylone & les autres rois de la Mesopotamie relevoient de lui. Il avoit étendu ses conquêtes jusqu'à la mer morte, & les rois des cinq villes de ce canton lui payoient tribut. Ces petits rois ayant crû pouvoir secouer le joug au bout de treize années, il revint les assujettir une seconde fois, suivi de trois autres rois qui lui étoient soûmis, & en chemin faisant il tailla en pieces les troupes de quelques princes qui refusoient de le reconnoître pour leur maître. Etant entré dans la Pentapole, & ayant défait l'armée des confederés; il n'y laissa que ce qu'il ne put enlever. Loth fut du nombre des prisonniers: Abraham ayant appris ce malheur, fit prendre les armes à trois cens dix-huit de ses domestiques, & alla après Chodorlaomor. Il l'atteignit au cinquiéme jour de sa marche, le défit entierement, & ramena Loth avec tout ce qui lui avoit été enlevé. L'écriture ne dit plus rien ensuite de Chodorlaomor, qui a été inconnu aux auteurs profanes. * *Genese 14.*

CHOEUR, dans les premiers tems de la tragédie, étoit une assemblée de gens, qui dansoient en chantant une hymne en l'honneur de Bacchus. Les Atheniens ayant introduit cette cérémonie dans leur ville, la pratiquerent avec beaucoup d'appareil & de magnificence. Il y avoit un chœur de musique, composé quelquefois de plus de cinquante personnes, & les danses étoient reglées & figurées. Dans la suite le poëte Thespis inventa les épisodes, introduisant un acteur, qui récitoit quelques discours, sur un sujet approchant de celui de la tragédie, & qui paroissoit entre deux chants du chœur pour donner lieu aux musiciens & aux danseurs de se reposer, & pour donner quelque nouveau divertissement au peuple. Castelvetro, Riccoboni & quelques autres, disent qu'anciennement le chœur étoit une troupe d'acteurs ou comédiens, qui récitoient la tragédie ou la comédie sur le theatre, sans musique & sans danse; & que quand Thespis inventa les épisodes, ce fut en introduisant un baladin, qui chantoit & qui dansoit en jouant de quelques instrumens; mais c'est une erreur qui se découvre aisement par la lecture des anciens. Diogene *Laërce* nous apprend qu'autrefois le chœur jouoit seul toute la tragedie; & Athenée dit qu'anciennement la tragédie n'étoit composée que du chœur, & n'avoit aucuns acteurs, ou historiens. Ainsi les plus anciennes comédies n'avoient que le chœur, c'étoient autant de leçons de vertu, puisqu'il devoit, comme dit Horace, favoriser les gens de biens, s'accommoder aux desirs des amis, appaiser les gens emportés & violens, temoigner de l'affection pour ceux qui haïssent le vice, louer la frugalite, la justice, les loix, la paix, la fidelité du secret, prier les dieux qu'ils humiliassent les superbes, & qu'ils eussent pitié des misérables.

Ille bonis faveatque, & concilietur amicis,
Et regat iratos, & amet peccare timentes.
Ille dapes laudet mensæ brevis; ille salubrem
Justitiam, legesque & apertis otia portis.
Ille tegat commissa, Deosque precetur & oret,
Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.
De Arte poët. v. 195.

Le personnage introduit par Thespis, fut nommé *Protagoniste*, celui d'Æschyle *Deuteragoniste*, & celui de Sophocle *Tritagoniste*, c'est-à-dire, premier, second & troisiéme acteur, car le mot d'*Agoniste* ne peut signifier un danseur, ni un musicien, ni un baladin, & les auteurs Grecs & Latins entendent par *Protagoniste*, celui qui dans la tragédie represente le principal personnage, & qui soûtient le plus fort rôle de la piece; & par les deux autres, ceux qui font le second & le troisiéme. Il paroît par-là que le chœur étoit une assemblée d'acteurs, de musiciens & de danseurs, qui jouoient anciennement toute la tragédie, & qui en jouerent ensuite une partie, lorsqu'on eut introduit les épisodes ou acteurs, du tems de Sophocle. Ce chœur récitoit, chantoit & dansoit dans les intervalles des actes, & quelquefois dans le corps de la tragédie. Il etoit consideré comme un autre acteur, dont le chef, appellé *Coryphée*, parloit pour tous avec les autres acteurs; ou bien le chœur etant separé, & assis aux deux cotés du theatre, le chef du chœur & le chef du demi-chœur s'entretenoient sur le sujet de la piece. Avant même le tems de Plaute, la comedie cessa d'avoir un chœur, & n'eut que des intermédes de gens qui chantoient, dansoient & jouoient des instrumens, pour marquer les intervalles des actes. La tragédie conserva les chœurs; mais enfin elles les a perdus parmi nous, au lieu desquels on se sert de violons qui jouent entre les actes. M. Dacier desaprouve fort ce retranchement, qui ôte, dit-il, à la tragédie une partie de son lustre; il trouve ridicule que l'action tragique soit séparée, & interrompue par des airs de violon, qui n'ont nulle liaison à ce qui se passe, & que les spectateurs émus par la représentation demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la passion, pour s'amuser paisiblement à un divertissement étranger. Le rétablissement du chœur seroit nécessaire, selon M. Dacier, non seulement pour l'embellissement & la régularité, mais encore parce que c'étoit une de ses plus utiles fonction de redresser & de corriger ce que la passion faisoit dire aux auteurs de trop emporté, par des réflexions de sagesse & de vertu; ce sont les raisons que M. Dacier apporte en faveur du chœur. Nous l'avons vû rétabli de nos jours avec applaudissement dans les tragédies d'Esther & d'Athalie, composées par M. Racine, & dans quelques autres pieces de theatre.

Ce qui a fait supprimer le chœur dans nos pieces de theatre, c'est apparemment que sa présence est incompatible avec certains complots & certaines déliberations secretes des acteurs. Or il est contre le vrai-semblable que ces machinations se fassent devant des spectateurs interessés à l'action; & comme le chœur ne sortoit jamais du theatre, il a fallu le bannir pour rendre plus vrai-semblables ces sortes d'intrigues, qui demandent du secret. *Consultez la poetique d'Aristote, traduite en françois avec des notes, par* M. Dacier.

Donner le chœur, c'étoit chez les Grecs acheter la piece d'un poëte, & faire les frais pour la représenter. Celui qui faisoit cette dépense s'appelloit *Choragos*. Il y avoit à Athénes un Archonte que ce soin-là regardoit, comme les édiles à Rome. Le poëte dont on achetoit la piece, étoit dit *recevoir le chœur*. * *Antiquités*

Digitized by Google

tiquités grecques & romaines. Diogene *Laërce*, *l.* 3. Athenée, *l.* 4. Cassiodore, *l.* 4. L'abbé Hedelin d'Aubignac, *pratique du theatre.*

CHOEUR, principale partie de l'église, séparée de la nef, où sont placés les prêtres & les chantres qui chantent ensemble. Dans les trois premiers siecles, le chœur n'étoit pas separé de la nef: cette séparation ne se fit que sous le regne de Constantin, & lorsque l'église se trouva dans le repos & dans la splendeur. Depuis, tous les Peres s'accorderent à dire que le chœur etoit fermé de balustres, & on ne les ouvroit qu'après la consécration. Dans le XII. siecle on commença à fermer le chœur de murailles; la multiplication des offices fit penser les ecclesiastiques à se munir contre les injures de l'air, par des clôtures plus solides. La longueur de la cérémonie & des offices rendit cette précaution nécessaire; mais depuis, la beauté des églises & de l'architecture a ramené l'ancien usage des balustrades, qui sont moins grossieres que des murailles. * Thiers, *traité des églises.*

CHOGAKO, château dans la basse Hongrie, fut pris par les Imperiaux sur les Turcs, le 18. Octobre 1687. * *Mém. du tems.*

CHOGAN, ville de la province de Xansi, dans la Chine, proche de la riviere de Fi. On y voit un pont admirable, qui n'a qu'une arche, laquelle joint deux montagnes, qui sont sur les deux bords de cette riviere. Sa longueur est d'environ quarante perches, & sa hauteur de cinquante; c'est pourquoi les Chinois l'appellent le *Pont Volant*, parce qu'il paroît élevé en l'air. Le pont du Gard en France, proche de la ville de Nismes, est quelque chose de semblable, car il a communication avec deux montagnes, mais il est différent, en ce qu'il a trois étages, dont le premier, qui a quatre arcades, sert pour le passage des charettes; le second, qui en a douze, sert pour les gens de pied; & le troisiéme, qui en a trente-six, sert de canal aux eaux. * Kirker, *de la Chine. Voyage de la France.*

CHOGIA, GODGIA ou HOGIA, signifie en turc, un maître, un docteur, un gouverneur. Golia dit que c'est un mot persan, qui signifie *vieillard*, mais qui s'employe ordinairement pour un titre d'honneur. Il y a plusieurs Chogias dans le serrail, pour élever & instruire les jeunes gens qui y sont renfermés par ordre du grand seigneur. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CHOGNITZ ou COGNITZ, bourg de la Dalmatie, situé aux confins de la Bosnie, à sept lieues de Salona, vers l'orient septentrional. Quelques geographes y placent l'ancienne colonie nommée *Æquum*, que d'autres mettent à *Clucci* ou *Cluzzi*, village voisin. * Baudrand.

CHOISEUL, maison ancienne, & des plus considerables de la province de Champagne. Nous remettons à parler de cette maison, & des personnes illustres qu'elle a produites, *dans notre supplément*, ce qui en a été dit dans les précédentes éditions n'étant point éxact.

CHOISEUL (Charles) marechal de France, marquis de de Praslin, comte de Chavignon, &c. étoit fils de FERRI de Choiseul I. du nom. Il donna des marques de son courage pendant les guerres civiles sur la fin du XVI. siecle au siége de la Fere en 1580. à celui de Paris en 1589. & en diverses occasions. Le roi Henri *le Grand* lui confia le gouvernement de Troyes, le nomma lieutenant en champagne, lui donna la charge de capitaine de la premiere compagnie de ses gardes, & en 1595. l'honora du collier de ses ordres. Le roi Louis XIII. lui donna, avec le bâton de maréchal de France, le gouvernement de la Saintonge & du païs d'Aunis; il commanda les armées du roi aux siéges de saint Jean d'Angeli, de Montauban, &c. Il continua de servir dans la guerre contre les Calvinistes, & mourut le 1. Fevrier de l'an 1626. âgé de 63. ans. Son corps fut enterré dans l'église de saint Pierre de Troyes, où l'on voit son tombeau, avec un éloge funébre. *Nous parlerons de sa femme & de ses enfans dans le supplément.*

CHOISEUL (César) duc de Choiseul, pair & maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Toul, surintendant de la maison, & premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frere unique du roi, étoit fils de FERRI de Choiseul, II. du nom. Le roi Henri *le Grand* voulut qu'il fût enfant d'honneur auprès de M. le dauphin, qui fut depuis le roi Louis *le Juste*. Dès son jeune âge, il se distingua dans les armes; & étant mestre de camp d'un regiment d'infanterie; il combattit à la tête de ce regiment au siége de saint Jean d'Angeli, de Clerac, & dans les autres occasions, pendant la guerre contre les Calvinistes. En 1627. il servit à la défense du fort de la Prée, & au combat de l'isle de Rhé; de-là étant allé en Italie, il combatit à l'attaque du Pas-de-Suze; & étant revenu en France, il se trouva au siége de Privas. Depuis, son regiment ayant eté renvoyé en Italie, il se signala au siége de Pignerol, aux combats de Veillane, de Carignan, du Pô, & au second secours de Casal en 1630. Ensuite on l'envoya ambassadeur vers les princes d'Italie pour la paix. Il commanda au siége de Valence sur le Pô, en qualité de maréchal de camp, au combat de Tesin en 1636. à la bataille de Montalbon en 1637. à la rencontre de Cinche, & au siége de Chivas en 1639. En 1640. il se trouva au combat de la Route, près de Quiers, à la bataille de Casal, donnée le 29. Avril, à celle de Turin, donnée le 11. Juillet, & à la prise de cette ville, dont il fut gouverneur. L'année suivante, il fit lever le siége de Fossan; & ensuite étant lieutenant general en Italie, il prit diverses places, jusqu'en 1645. qu'étant envoyé en Catalogne, il y emporta la ville de Rose le 18. Mai. Le roi lui donna le bâton de maréchal de France le 20. Juin suivant. Après cela le comte du Plessis repassa avec le maréchal de la Meilleraye en Italie, où il prit en 1646. Piombino & Portolongone; & ensuite il défit le marquis de Caracene à la bataille de Trancheron, donnée le trentiéme Juin de l'an 1648. & secourut très-à-propos le duc de Modene au siége de Cremone, qui fut levé le 9. Octobre suivant. Lorsqu'il fut revenu en France, le roi le choisit en 1649. pour être gouverneur de la personne de Monsieur. En 1650. il s'opposa à l'archiduc Leopold, qui s'étoit avancé sur la riviere d'Aîne; il secourut Guise, reprit Rethel, & gagna la bataille de Sommepi ou de Rethel, donnée le 13. Decembre. En 1653. il prit Sainte-Menehoult, & continua à rendre de grands services. En 1662. le roi le fit chevalier de ses ordres; & en 1665. il le fit duc de Choiseul, & pair de France. En 1664. il avoit été nommé pour commander l'armée que le roi envoyoit en Italie, où il devoit aussi négocier quelques affaires importantes. Il étoit déja parti, & étoit à Vienne en Dauphiné, chez le comte de Maugiron son gendre, lorsqu'il fut rappellé par sa majesté, à qui le pape avoit donné la satisfaction qu'elle souhaitoit, par la paix de Pise. En 1670. le maréchal accompagna Madame en Angleterre, où le roi de la grande Bretagne lui donna des marques de son estime; & après la mort de cette princesse, Monsieur lui donna procuration, pour épouser en son nom Elisabeth-Charlotte de Baviere, fille de Charles-Louis, comte Palatin du Rhin, dont le mariage se fit à Mets le 17. Decembre 1671. ainsi le duc de Choiseul, couvert de gloire, estimé de son roi, aimé des grands, & honoré de tout le monde, mourut dans son hôtel à Paris le 13. Decembre 1675. & fut enterré aux Feuillans dans la rue saint Honoré.

CHOISEUL (Gilbert de) du Plessis-Praslin, évêque de Tournai, étoit issu d'une des plus anciennes maisons de Champagne, qui a fourni depuis plusieurs siecles des ducs, des comtes, des pairs, des maréchaux, de France, &c. il étoit fils de FERRI de Choiseul, comte du Plessis, lieutenant general de la cavalerie-legere de France, & de *Magdeleine* Barthelemi. Ses freres prirent le parti des armes. Pour lui, dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude & aux exercices de pieté, & entra bientôt dans l'état ecclesiastique. Il fut reçû docteur en theologie de la faculté de Paris vers l'an 1640. Le roi connoissant son mérite, le nomma en 1644. à l'évêché de Comminges, dont il fut sacré évêque le 8. Août 1646. Il alla aussitôt dans son diocèse, où la barbarie & l'ignorance de la religion regnoient. Il se donna tout entier à l'instruction de son peuple, & fit ses visites dans les lieux les plus escarpés des Pyrenées, pour connoître les habitans de ces lieux inaccessibles, & pour leur inspirer des mœurs honnêtes & chrétiennes. Dieu benit ses travaux, & en peu de tems il changea la face de son diocése. Pendant une année de famine, il emprunta de l'argent pour nourrir les pauvres, & dans un tems de contagion, il assista les pestiferez, & fut attaqué lui-même de la peste dont il pensa mourir. Il réforma son clergé, établit des séminaires, rétablit quatre maisons épiscopales, qui

Digitized by Google

étoient prêtes à tomber. Il fut employé en 1664. dans les négociations pour l'accommodement des contestations entre les theologiens, au sujet du livre de Jansenius, évêque d'Ypres. Il eut ensuite en 1667. beaucoup de part aux conferences qui se tinrent aux états de Languedoc sur l'affaire des quatre évêques, & ce fut lui qui en dressa la relation. Après avoir travaillé vingt-quatre ans dans le diocèse de Comminges, il fut transferé en 1670. à l'évêché de Tournai, laissant le diocèse d'où il sortoit bien différent de ce qu'il l'avoit trouvé. Il ne fut pas moins cheri du peuple du diocèse de Tournai, qu'il l'avoit été de celui du diocèse de Comminges, & ne travailla pas moins assidûment, ni moins utilement en Flandres qu'il avoit fait en Languedoc à l'établissement de la saine doctrine, à la réformation du clergé, & à la suppression des abus. Il donnoit à l'étude tout le tems qu'il avoit de reste, & mourut enfin à Paris âgé de 76. ans, le dernier jour de Décembre 1689.

L'ouvrage le plus considerable de M. l'évêque de Tournai, est un traité intitulé: *Mémoires touchant la religion*, en trois volumes *in-12.* qui ont commencé à paroître en 1580. Il n'y attaque pas seulement les athées, les déistes & les libertins, dans le premier tome, mais encore les Protestans dans les deux derniers. Lorsque ces deux tomes de mémoires parurent, un Protestant fit dessus des réflexions, que monsieur de Tournai trouva pleines d'artifices, & capables de surprendre d'abord ceux qui ne se donnent pas le loisir d'approfondir les matieres: c'est ce qui l'obligea d'y répondre, pour confirmer les vérités qu'il avoit établies; & c'est ce qu'il fit dans le dernier tome, en suivant le Protestant pas à pas, & en lui répondant article par article. Il y soûtient que le tribunal visible d'une église infaillible est absolument nécessaire pour fixer la religion, & que les paroles de J.C. *ceci est mon corps*, doivent être entendues à la lettre. Il prouve que l'oblation eucharistique est un véritable sacrifice, qu'il dépend de l'église d'accorder ou de refuser aux laïques la communion sous les deux especes, & qu'elle n'est absolument nécessaire qu'aux prêtres, lorsqu'ils célebrent.

M. de Tournai ayant approuvé une traduction françoise, qui se fit d'un petit livre intitulé: *Les avis salutaires de la Vierge à ses devots indiscrets*, écrit en latin par un jurisconsulte Allemand, nommé *Adam Windelfets*; & quelques personnes ayant déclamé contre ce livre, il se crut obligé de soûtenir son approbation, & d'instruire son peuple sur le culte de la Vierge, par une lettre pastorale qu'il publia en 1674. En l'année 1688. M. de Tournai fit imprimer une lettre latine écrite à M. Steyaërt, docteur & professeur en theologie de la faculté de Louvain, touchant la puissance ecclesiastique. Le motif qui le porta à écrire cette lettre, fut d'appaiser une dispute un peu échauffée, entre ce docteur & un docteur de Paris, à l'occasion d'une censure faite par cinq docteurs, contre des propositions de M. Witte, doyen des curés de Malines. On a encore de M. de Choiseul une excellente traduction françoise des cent cinquante pseaumes.* M. Du Pin, *bibl. des aut. ecclesf. XVII. siecle, tom. 4.*

CHOISI, *Cauciacum*, bourg de France dans la Picardie, sur la riviere de Aîne, à une lieue au-dessus de Compiegne, est remarquable dans l'histoire, pour avoir eu une maison de plaisance des rois de France, dans laquelle mourut la reine Berthe, femme de Papin, & mere de Cherlemagne. Il y a eu aussi plusieurs rois enterrés dans l'église de ce lieu, comme Clovis III. Childebert II. Dagobert II. & Clotaire IV.* Andr. Valois, *notit. Gall.* Baudrand.

CHOISI (François-Thimoleon de) prieur de saint Lô de Rouen, de saint Benoît du Sault, & de saint Gelais, & grand doyen de la cathedrale de Bayeux, l'un des quarante de l'académie françoise, nâquit à Paris le 16. Avril 1644. Il fut nommé à l'abbaye de Saint-Seine le 1. Janvier 1663. dont se démit en 1676. En 1685. il fut envoyé à Siam, pour être ambassadeur auprès du roi de Siam, en cas que ce prince se fit instruire de la religion Chrétienne, & ambassadeur extraordinaire à la place du chevalier de Chaumont, si ce dernier venoit à mourir pendant le voyage. Il reçût les ordres sacrés à Siam par les mains de l'évêque de Metellepolis, vicaire apostolique, & revint prêtre de Siam en 1686. Il fut reçû de l'académie françoise en 1687. dix ans après il fut élû tout d'une voix grand doyen de la cathedrale de Bayeux, sans avoir demandé ni sollicité cette place. Avant son voyage de Siam, il avoit composé des *dialogues sur l'immortalité de l'ame, sur l'existence de Dieu, & sur sa providence*, imprimés à Paris en 1684. Depuis son retour, outre *la relation de son voyage*, il a donné plusieurs livres au public; le premier est *la vie de David, avec une interprétation des pseaumes*, où les différences notables de l'hebreu & de la vulgate sont marquées; il s'y attache au sens litteral, & rend les pseaumes faciles à entendre aux plus simples. Il donna presqu'en même tems *la vie de Salomon*, & peu de tems après celle *de saint Louis*, des *pensées chrétiennes*, une traduction de *l'imitation de J. C.* & enfin des *histoires de pieté & de morale*, dont il n'y a qu'un volume. Ensuite il se jetta dans l'histoire de France, & donna celles *de Philippe de Valois & du roi Jean*; celle *de Charles V.* & celle *de Charles VI. La vie de madame de Miramion*, est encore de sa composition. Il entreprit encore d'écrire une *histoire ecclesiastique*, « qui ne soit point (dit-il) embarassée, & pour ainsi dire, accablée d'érudition, qui puisse se lire tout de suite, où l'on ne trouve rien que d'édifiant, où l'on n'ait point besoin d'étude, qui soit à la portée de tout le monde, où le voile soit tiré sur la turpitude de certaines héréfies, qui font horreur, où l'on ne soit point obligé d'interrompre son attention, pour examiner ce qui seroit douteux, ou pour se faire expliquer ce que l'on n'entendroit pas. » Il en a donné dix volumes *in-4°.* qui vont jusqu'en l'année 1715. Cette histoire est fort superficielle, cependant l'auteur y mêle assez bien l'histoire prophane, & égaye la matiere de traits vifs & agréables. Pour la politesse du langage, il est aisé de juger qu'elle ne lui manque pas. L'abbé de Choisi est mort le 2. Octobre 1724. dans la 81. année de son âge, étant doyen de l'academie françoise. Depuis sa mort on a donné ses mémoires sur le regne de Louis XIV.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs. eccles. XVII. siecle, tom. 7.*

CHOKIER (Erasme) jurisconsulte de Liege, a traité *de jurisdict. ordinarii in exemptos*, imprimé à Cologne *in-4°.* en 1629. & *de advocatis feudalibus*. Il y a un Jean CHOKIER, natif de Liege & vicaire general de l'évêque & prince du même lieu, qui a écrit *de permutatione beneficiorum. Nota ad commentarium Alphonsi Soto ad Regulas Cancellariæ. Vindiciæ libertatis Ecclesiasticæ. Scholia in primarias preces imperatoris. Tractatus de Legato. Ancora debitorum.* Il écrivoit encore en l'année 1635. * *Bibl. hist. des aut. de Droit, &c.* par Denys Simon, *edit. Paris. in-12. prem. tom. 1692. second. tom. 1695.*

CHOLET (Jean) cardinal, étoit fils d'Oudart, chevalier, seigneur de Nointel en Beauvoisis. Il s'éleva par son merite; & n'étant encore que chanoine de Beauvais, il se fit tellement considerer, que le pape Martin II. le fit cardinal le 23. Mars de l'an 1281. Il mourut le 2. Août en 1293. & fut enterré dans l'église de l'abbaye de saint Lucien à Beauvais, où l'on voyoit sa statue d'argent; mais on la vendit pour rebâtir l'église, qui avoit été brûlée par les Anglois. Aujourd'hui son tombeau est d'airain doré. On y voit une épitaphe à la façon du tems auquel il a vécu. C'est ce même cardinal qui a fondé à Paris le college qui porte son nom. * Guillaume de Nangis, *l. de gest. phil.* Loisel, *mem. de Beauv.* Frison, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card. &c.*

CHOLIN (Pierre) natif de Zug, village de Suisse, & professeur à Zurich, vivoit en 1540. Il composa divers ouvrages, & traduisit quelque livres de l'ancien testament. * Gesner, *Bibl.*

CHOLUMKILL, ou isle de saint Columban, *Insula sancti Columbani*, petite isle d'Ecosse dans l'ocean occidental, une des Hebrides. Il y a le bourg de Sodore, résidence de l'évêque de ces isles occidentales, & l'on y voit les tombeaux de divers rois d'Ecosse, d'Irlande & de Danemarx. * Camden. Sanson.

CHOMBAIS, ville qui donne le nom à un petit royaume. Elle est dans la presqu'isle deçà le Gange, sur la côte de Malabar, entre la ville de Calicut & celle de Cananor. * Mati, *diction.*

CHONAD, ville de Hongrie, avec évêché suffragant de Colocza. Elle est située près du Merisch, qui se jette peu après dans le Teiss, & elle est capitale d'un comté sur les frontieres de la Transilvanie. Ce païs a été au Turc avec la

Digitized by Google

ville de Chonad, que les auteurs Latins nomment *Canadium*, mais l'empereur en est présentement le maître. *Sanson.

CHONIATES, *cherchez* NICETAS ACOMINAT, dit *Choniates*, & *Michel Choniate*.

CHONIGZE, *cherchez* KONITZ.

CHONODEMAIRE, roi des Allemans, *cherchez* CHNODOMAIRE.

CHOPIN ou CHOPPIN, (René) né en 1537. en la paroisse de Bailleul en Anjou, à six lieues de la ville d'Angers, fut un des plus celebres jurisconsultes de son siecle. Il plaida très-long-tems dans le barreau du parlement de Paris, puis il vieillit dans son cabinet, où il étoit consulté, comme un des plus illustres oracles du droit. Il y composa plusieurs traités, recueillis en VI. volumes *in-fol.* en latin & en françois. Chopin avoit beaucoup d'esprit & d'érudition, & une memoire prodigieuse. Il s'attachoit à l'antiquité, aussi bien qu'à l'usage; mais on le comparoit au jurisconsulte Tuberon, qui avoit affecté un langage ancien, & son latin est ampoullé & peu intelligible. Ce qui avoit donné lieu à Bacquet de lui répondre, lorsqu'il lui reprochoit de s'être servi de son traité du domaine, qu'il n'entendoit pas la moitié de son latin. Son style est aussi fort concis pour un avocat. Son second volume de la coûtume d'Anjou est son meilleur ouvrage. La ville d'Angers pour l'en remercier, fit dans une assemblée tenue le 24. Novembre 1581. une déliberation par laquelle elle lui accordoit les honneurs & le titre d'échevin de leur ville. Ce qu'il a fait sur la coûtume de Paris, est trop abregé & rempli de trop de digressions, & de citations de loix étrangeres. Ses autres livres *de Sacra Politia Monasticon* & *de Privilegiis Rusticorum*, sont remplis de belles récherches & de décisions très-notables. Il fut annobli par le roi Henri III. au mois de Février 1578. à cause de son traité *de Domanio*, il a retouché & augmenté ses livres jusqu'à la fin de sa vie. René Chopin mourut le 30. Janvier 1606. à Paris, âgé de 69. ans, entre les mains d'un operateur qui le tailloit de la pierre. Il fut enterré dans l'église de S. Benoît. *La Croix du Maine, *Bibl. Franc.* De Thou, *Hist.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l. 5.* Beyerlinx, *in chron.* Papire Masson, *in elog. Bibl. histor. & chronologique des principaux auteurs & interpretes de droit civil, canonique & particulier, de plusieurs états & provinces, depuis* IRNERIUS, *&c.* par Denys Simon, *edit. Paris. in-12. 1692. tome I.*

CHORASAN, *cherchez* CORASAN.

CHOREBE, *Chorebus*, jeune prince, fils de Mygdon frere d'Hecube, & beau-frere de Priam roi de Troye étoit amoureux de Cassandre qui lui étoit promise. & vint au secours de Troye, où il fut tué par Penelée. * Virgil. *Æneid. 3.*

CHOREBE, Athenien. On ne sçait pas en quel tems il a vécu : il inventa l'art des Potiers de terre, comme nous l'apprenons de Pline, *l. 7. c. 56.*

CHOREVEQUES, c'est le nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui exerçoient les fonctions épiscopales dans les bourgs ou dans les villages. Les Latins les appellent les vicaires des évêques. Il n'est point parlé des chorévêques dans les premiers siecles. Mais au commencement du IV. il en est fait mention dans les conciles d'Ancyre & de Neocesarée, & en 325. dans celui de Nicée. Le concile d'Antioche tenu 15. ans après, regle leur pouvoir & leurs fonctions. Ils n'ont paru en Occident que long tems après, & le premier monument où il en soit parlé dans les conciles d'Occident, est le concile de Riez de l'an 439. où Armentaire est reduit à la qualité de chorévêque. On en voit dans le VII. siecle en France & en Allemagne. Le pape Leon III. voulut les abolir entierement; mais le concile de Ratisbonne modera son jugement. Le droit des chorévêques étoit de gouverner, dépendamment de l'évêque, les villages où ils étoient établis. Ils n'étoient point ordonnés évêques, mais ils étoient au-dessus des autres prêtres par leur dignité & on donnoit ce rang d'honneur aux évêques, qui ne pouvoient pas exercer les fonctions d'évêques. Ils avoient séance après les évêques dans les conciles. Il est certain qu'ils pouvoient ordonner des clercs mineurs & des soûdiacres; mais à l'égard des prêtres & des diacres, ils ne les pouvoient ordonner, selon les conciles d'Ancyre & d'Antioche sans l'évêque de la ville. Quelques-uns entendent ceci sans son consentement. Les chorévêques d'Occident s'étoient arrogés le droit d'ordonner des prêtres & des diacres. De confirmer, de consacrer des vierges, & de faire les autres fonctions épiscopales. Mais les papes & les évêques de France s'opposerent à cette entreprise. Les chorévêques ont cessé en Orient & en Occident dans le X. siecle, où leur nom & leurs fonctions ont été abolies. L'ordination des clercs a été réservée aux evêques, & la jurisdiction sur plusieurs curés attribuée aux archiprêtres & aux doyens ruraux. Les évêques, qui ont un diocese trop étendu, commettent en certains lieux des vicaires, avec la jurisdiction épiscopale. Ce qui est proprement être chorévêque. On peut, par exemple nommer chorévêque, le grand-vicaire de Pontoise, qui est dans l'archevêque de Rouen; car ceux de ce lieu-là dependent immediatement de ce grand-vicaire, qui répresente l'archevêque, & qui a toute jurisdiction épiscopale sur ce canton-là. Ce qui est veritablement faire les fonctions des anciens chorévêques. Molanus remarque que dans l'église de saint Martin d'Utrecht, l'archi-soûdiacre, ou le premier des soûdiacres, a le titre de chorevêque, & fait la fonction d'archiprêtre, ou doyen rural : & dans toutes les églises collegiales de Cologne, le premier chantre se nomme chorévêque; mais peut-être que ce nom leur a été donné par abus, à cause qu'ils portent le bâton d'évêque dans le chœur pendant l'office. L'église de Treves a eu aussi des chorévêques, & il y a encore à present quatre dignités qui sont honorées de ce titre. Le nom de chorévêque vient du grec χωρεπίσκοπος composé d'Ἐπίσκοπος, *évêque* & de χῶρος, *lieu* ou *champ*. Lorsque ce titre se donne aux chantres, il semble qu'il vienne de Χορεπίσκοπος, formé d'Ἐπίσκοπος & de χόρος, *Chœur*. * Duaren, *de sacris Ecclesiæ Ministris, lib. 1.* Cellot, *de Hierarchia lib. 4.* Marca, *de concordia Sacerd. & imperii, lib. 2.* Du Cange, *Glossarium Latinitatis.* * M. Simon Thomassin, *Discipline eccl. Remarques de* M. Du Pin.

CHORGES, bon bourg de France dans le Dauphiné, entre les Alpes, à trois ou quatre lieues d'Ambrun & de Gap. On prend Chorges pour l'ancienne *Caturiga*, qui étoit une des principales villes des Caturiges. * Baudrand.

CHOROBATE, espece de niveau dont se servoient les anciens. composé d'une double équerre, faite comme un T. qui est décrit par Vitruve, *Chorobates*, il servoit à prendre la situation d'un lieu, il vient du grec χωροβατεῖν qui signifie *parcourir une region.* * Vitruve, *l. 8. c. 6.*

CHOROGRAPHIE ou description d'une région. C'est la science qui apprend à faire une carte particuliere d'une province, d'un canton. Ce mot vient du grec χῶρα, *region*, & γράφειν, *écrire* ou *décrire*. *Voyez* GEOGRAPHIE.

CHORRE'ENS, nom des Iduméens qui habitoient sur les montagnes de Seir, & qui furent massacrés par Chadorlahomor. Ce fut jusques où le prophete Samuel poursuivit les Philistins après qu'ils eurent rendu l'arche. Il y fit un si grand carnage de ces infideles, que l'écriture ne marque point, qu'il en soit jamais arrivé un plus grand. Pour trophée de sa victoire Samuel fit planter une pierre entre Masphath & le rocher. L'écriture sainte appelle le lieu où les Israëlites joignirent les Philistins, & où ils en tuerent une si grande quantité, *Bethchar*, & le rocher *Eben-hezer*, c'est-à-dire, *la pierre du secours.* * *I. Rois, VII. 11. &c.* Josephe, *Antiqq. liv. VI. chap. 2. art. 220.* appelle ce lieu *Chorré*, & la pierre que Samuel dressa *le Fort*, pour faire connoître que le peuple devoit à Dieu seul tout ce qu'il avoit eu de force dans cette celebre journée.

CHOSROES, roi des Parthes fils d'Artaban III. lui succeda. Il vivoit au tems de Trajan, qui lui déclara la guerre, parce que ce prince avoit fait Parthamasir roi d'Armenie, & lui avoit donné le diademe. Chosroès dépouillé de ses états, eut recours à la clemence de Trajan, qui en lui pardonnant lui défendit de porter le sceptre, & de s'asseoir sur un trône. Il ne pût jamais rentrer dans ses premiers droits, & Antonin *le Debonnaire* ne voulut pas même les rendre à Vologese son fils. * Xiphilin, *in Trajano.*

CHOSROES, ou COSROES, roi des Perses, dit *le grand* succeda à son pere Cabades ou Cavades l'an 531. il eut quelques avantages sur les Romains au commencement de son regne, puis il conclut avec eux une paix perpetuelle, qu'il

Digitized by Google

rompit trois ans après, sous prétexte que les Romains passoient leurs frontieres. Il entra dans la Mesopotamie, passa ensuite dans la Syrie, & la ravagea entierement, brûla Antioche & menaçoit d'en faire autant à Apamée, si Thomas, qui en étoit évêque n'eût détourné ce coup par sa prudence. Il entra pour la quatriéme fois dans les terres de l'empire, l'an 554. & cette guerre, comme dit Procope, ne se fit pas tant contre les hommes, que contre Dieu même. Ce roi avoit oui, que la ville d'Edesse n'avoit jamais été prise, par la protection de l'image de Notre Seigneur, qu'Abgare avoit reçûe de lui-même, selon la tradition du païs. Il voulut essayer si cette tradition étoit veritable; il l'assiegea, & ayant été repoussé il fut obligé de lever le siege, & d'accorder une treve pour cinq ans, que Justinien acheta très-cherement. Ces guerres continuerent encore sous l'empire de Justin, à l'avantage de Chosroës; qui entra dans l'Armenie si enflé de ses victoires précedentes, qu'il refusa audience aux ambassadeurs de l'empereur; leur ordonna de le suivre jusqu'à Cesarée de Cappadoce; mais les choses changerent de face sous le regne de Tibere; car la troisiéme année de son empire, les Romains battirent deux ou trois fois les Perses, pillerent les trésors du roi, & demeurerent tout l'hiver en Perse, sans trouver personne qui se mit en défense. Chosroës en mourut de déplaisir l'an 579. après un regne de 48. ans. Evagre cite quelques auteurs, qui disent que ce prince se fit baptiser avant sa mort. * Evagre, *l. 4.* Procope, *l. 1. & 2. de la guerre des Perses.*

CHOSROES, ou COSROES II. fut mis sur le trône de Perse l'an 591. ses sujets avoient enfermé son pere Hormisdas dans une prison, le jugeant indigne du trône. Le fils fatigué des menaces qu'on lui faisoit de la part de son pere, s'emporta à un excès d'inhumanité tout-à fait détestable, & le fit mourir à coups de bâton. Ce parricide offença tous les Perses, & leur mécontentement s'augmentant, par le meurtre de quelques seigneurs, que le roi sacrifia à sa politique, ils l'obligerent de prendre la fuite. On dit que dans cette fâcheuse conjoncture, ne sçachant s'il se retireroit parmi les Romains, ou chez les Turcs, il abandonna la chose au hazard, & mit la bride sur le cou de son cheval qui le mena dans une ville des Romains. L'empereur Maurice le reçût avec grande bonté, & donna une armée à Narsés pour le rétablir dans son royaume. Ainsi Chosroës remonta sur le trône, aussi facilement qu'il en étoit descendu. Ce prince étant paisible dans son royaume, renvoya à Gregoire d'Antioche la croix d'or ornée de pierreries, que les Perses avoient enlevée de l'église de saint Sergius, & fit encore des presens magnifiques. C'est ce qui a fait écrire à Jean abbé de Biclare dans sa chronique, qu'il s'étoit fait Chrétien; mais il s'est trompé. Après la mort de l'empereur Maurice en 602. Chosroës prit les armes contre Phocas, son successeur & son meurtrier. Il entra dans la Syrie, se saisit de la Palestine, de la Phenicie, de l'Armenie, de la Cappadoce, & fit des dégats incroyables dans tout l'Orient. Heraclius ayant fait mourir Phocas l'an 610. & ayant été couronné empereur, pria Chosroës de donner la paix à ses peuples, & lui offrit un tribut annuel fort considerable. Ce roi le refusa avec mépris, & recommença ses courses dans les terres de l'empire. Il entra dans la Palestine en 615. prit Jerusalem, emporta en Perse la croix, sur laquelle le fils de Dieu souffrit la mort, avec les vases sacrés, & emmena grand nombre de fideles, entre lesquels étoit le patriarche Zacharie. Depuis, passant en Afrique, il prit la Libye & l'Egypte, & emporta Carthage. Heraclius lui demanda une seconde fois la paix. Il la lui accorda, à condition qu'il renieroit Jesus-Christ, & que ses peuples en feroient de même. Cette proposition insolente donna du courage à l'empereur, qui attaqua en 622. ce prince orgueilleux, défit ses troupes & l'obligea de prendre la fuite. Siroës, son fils ainé, qu'il avoit privé de la couronne pour la donner au cadet, le poursuivit, & le fit mourir de faim dans une prison l'an 628. * Evagre, *l. 6.* Theophanes, *Miscel. l. 18. 4.* Cedrenus. *La chronique d'Alexand.*

CHOTCZIM, *Chotimia*, petite ville de Walacie, sur le Niester, & sur les frontieres de Pologne & de Podolie, est celebre dans l'histoire, par la fameuse victoire qu'Uladislas prince, & ensuite roi de Pologne, y remporta en 1621. sur Osman empereur des Turcs. Les infideles furent encore mis en déroute en ce même lieu l'an 1674. par Jean Sobieski general des Polonois, qui fut ensuite élû roi de Pologne; & qui acquit une gloire immortelle, pour avoir fait lever le siege de Vienne, assiegée par l'armée de Mahomet IV. l'année 1683.

CHOUA, nom du connétable ou generalissime des armées du royaume de Tonquin, qui a presque toute l'autorité royale. *Voyez* TONQUIN, *titres des rois & du gouvernement.*

CHOUET (Jacques) imprimeur de Geneve, sembloit dans les commencemens vouloir représenter une image de l'imprimerie des Etiennes, sous prétexte qu'il avoit acheté les caractéres d'un des petits fils du célebre Robert Etienne; mais il n'en exprima pas seulement l'ombre.* Baillet, *jug. des sçav. sur les Imprimeurs, édit. de Paris in-12. 1685. t. 3.*

CHOUL (Guillaume du) *Caulius*, gentilhomme Lyonnois, conseiller du roi & bailli des montagnes de Dauphiné, a vécu dans le XVI. siecle vers l'an 1558. La Croix du Maine dit qu'il fut le plus diligent & le plus grand rechercheur d'antiquités de son tems; il écrivit divers ouvrages, comme *le promptuaire des médailles : traité des bains des Grecs & des Romains : traité de la religion des anciens Romains : de la castrametation ou campement des Romains, &c.* Tous ses ouvrages ont été traduits en Espagnol par Balthazar Perés de Castillo chanoine de Burgos. * Banduri, *bibl. Numm.*

CHOUL (Jean du) fils de Guillaume, étoit aussi homme de lettres, & publia une description du mont Pila, en latin, *de varia quercus historia, &c.* *La Croix du Maine. Du Verdier Vauprivas, *bibl. Franç.*

CHOUTZA, qu'on écrit *Szucza*, ville de Pologne dans la Prusse, à une lieue de Culme, sur le rivage opposée, presqu'en vûe l'une de l'autre. Elle est bâtie de brique, ornée d'une belle église; & étoit autrefois defendue par des murailles flanquées de tours, dont on ne voit que des restes & des masures, le tems n'en ayant laissé qu'autant qu'il en faut, pour conserver la mémoire des chevaliers Teutons anciens possesseurs de la Prusse, où ils ont laissé des marques éclatantes de leur magnificence.* *Mém. du chevalier de* Beaujeu.

CHRAME ou CHRAMNE, fils de CLOTAIRE I. & de Chunsene, ayant été envoyé par son pere dans l'Aquitaine, s'y conduisit si tyranniquement, que tous les peuples s'en plaignirent au roi. Clotaire le manda pour venir rendre compte de ses actions; mais au lieu d'obéir, il prit les armes contre son pere. Ses deux freres Charibert & Gontran marchoient avec des troupes, pour le ranger à son devoir, lorsqu'il leur fit dire que le roi étoit mort, durant la guerre qu'il avoit entreprise contre les Saxons. Cette nouvelle étonna les jeunes princes, qui retournerent en Bourgogne. Chramne les suivit, prit Châlons sur Saone, & passa à Paris vers son oncle Childebert, qui lui fit jurer, sur les saints Evangiles, de ne se réconcilier jamais avec son pere. Peu de tems après, le même Childebert étant mort, Chramne manquant de protection, fit la paix avec son pere; son repentir ne dura pas long-tems: il reprit les armes, & se retira en Bretagne, auprès de Conober prince du païs. Clotaire le poursuivit; les Bretons furent défaits près de la mer, Conober fut tué dans la mêlée, & Chramne fut fait prisonnier. Ce pere cruel ordonna à ses gens de le brûler dans une chaumine, où il s'étoit retiré avec sa femme Chalde ou Calte, fille de Wilichaire duc d'Aquitaine, qu'il avoit épousée en 557. & avec ses enfans: ce qui fut executé sur le champ l'an 560.* Gregoire de *Tours, l. 4.* Aimoin, *l. 2.*

CHRESME, huile consacrée par l'évêque, qui sert à administrer les sacremens de Baptême, de Confirmation, d'Ordre & d'Extrême-Onction. On fait le saint Chrême le Jeudi-Saint avec de grandes cérémonies. Il y en a de deux sortes, l'un qui se fait avec de l'huile & du baume, qui sert aux sacremens de Baptême, de Confirmation & des Ordres: l'autre qui est de simple huile, qui est consacré par l'évêque, qui servoit aux catechumenes, & dont on use en l'Extrême-Onction. Cette cérémonie est fort ancienne; & même d'institution Apostolique, & a été pratiquée constamment dans l'église Grecque & Latine au sacrement de Baptême; si ce n'est que les Grecs oignoient par tout le corps les baptisés, au lieu que dans l'é-

Digitized by Google

gliſe Latine, où ſe contente d'oindre le ſommet de la tête. Dans la Confirmation les Grecs ſe ſont ſervis de l'onction du Chrême au front, comme étant la matiere eſſentielle du ſacrement; au lieu que chez les Latins, l'impoſition des mains étoit conſiderée comme la partie la plus eſſentielle, quoique l'on y trouve auſſi l'onction.* *Voyez* les Théologiens qui ont traité des ſacremens, & Adrien Baillet, *aux fêtes mobiles*, §. 5. *n.* 15. 16. *dans la vie des ſaints*, t. 4.

CHRESTE, fut préfet du prétoire ſous l'empereur Alexandre, Julie Mammée mere de ce prince lui donna le celebre Ulpien pour collegue; ce qui ſouleva les ſoldats, mécontens de ce nouveau miniſtre. Mammée prévint la conſpiration, & fit tuer Chreſte & Flavien, qui en étoient apparemment les auteurs. Xiphilin & Zonare diſent que ce fut Ulpien même qui fit aſſaſſiner les deux préfets pour leur ſucceder, l'an de J. C. 228. *Dion, l. 80. Zozime, l. 1.

CHRESTE, prince de Cherſoneſe, & tributaire de l'empire, ſous Diocletien, entra en faveur des Romains, dans les états de Criſcon ou Sauromate, prince de Boſphore, vers l'an de J. C. 294. pilla le païs des Sarmates, prit la ville de Boſphore, & fit pluſieurs priſonniers, entre leſquels ſe trouverent les femmes de Criſcon, que ces avantages obligerent à demander la paix. Diocletien la lui accorda, & en reconnoiſſance des ſervices de Chreſte, déclara la Cherſoneſe libre & exempte de tributs.* Idatius. Eutrope.

CHRESTE, officier de l'empereur Conſtance dans ſon armée des Gaules, fut un de ceux qui trahirent ce prince en faveur du tyran Magnence, qu'ils éleverent à l'empire l'an 350. de J. C. mais il fut défait la même année, & puni avec ſes complices.* Socrate, *l.* 2. Zonare.

CHRESTE, profeſſeur à Conſtantinople, y enſeigna le latin ſous l'empereur Conſtance, qui le fit ſucceder à Evantius en 359.* S. Hieronym. *chron.*

CHRESTIEN (Florent) natif d'Orleans, a vêcu dans le XVI. ſiecle. Il s'eſt appellé en latin *Quintus Septimius Florens Chriſtianus: Quintus*, parce qu'il étoit le cinquiéme des enfans de ſon pere & de ſa mere; & *Septimius*, parce qu'il étoit né au ſeptiéme mois de la groſſeſſe de ſa mere. Il étoit fils de Guillaume Chrétien, gentilhomme originaire des confins de Bretagne, qui s'attacha à la medecine, & qui devint très-habile dans l'emploi de chancelier du duc de Vendôme. Florent Chrétien fit de grands progrès dans les langues & dans les belles lettres, mais il embraſſa la prétendue religion. Il fut choiſi pour être précepteur du roi Henri de Navarre, qui fut depuis Henri *le Grand*, après la mort d'Antoine roi de Navarre, qui avoit mis auprès de ſon fils un Catholique, qui lui ſurvêcut peu. Il eut querelle avec Ronſard, contre lequel il écrivit un poëme très-piquant: pour faire plaiſir au préſident Pibrac, il mit ſes quatrains moraux en grec & en latin. Florent Chrétien compoſa encore divers autres ouvrages en proſe & en vers; mais ils n'ont pas tous été publiés, & nous n'avons de lui que quelques tragédies, une traduction d'Oppien, celle de quelques comédies d'Ariſtophane, de quelques épigrames grecques, &c. Il mourut en 1596. âgé de 56. ans, & laiſſa un fils qui avoit beaucoup d'eſprit & de ſçavoir. L'on a attribué à Florent Chrétien une édition grecque & latine des comédies d'Ariſtophane, qui parut à Geneve en 1608. *in-folio* avec ſes notes & celles de pluſieurs autres; mais elle n'eſt ni de lui, ni de ſon fils, dont ceux qui la procurerent ne ſuivirent point l'intention, comme on en peut juger par ſa lettre à Joſeph Scaliger, où il ſe plaint fort de l'infidelité, & du trop de liberté de ceux de Geneve, qu'il dit faire toutes choſes à leur tête, & il décrie fort cette édition. M. Kuſter en a donné une nouvelle en Hollande en l'année 1710. beaucoup plus ample & plus parfaite, avec des notes de ſa façon, & quelques changemens dans la traduction. Florent Chrétien étoit un fort beau genie, & il ſçavoit toutes les fineſſes de la langue grecque. On a de lui quelques poëſies grecques & latines, & des poëſies françoiſes; & pluſieurs écrits très-mordants contre Ronſard, ſous le nom de *François de la Barronnie & de l'homme Chrétien.** Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 4. La Croix du Maine. Du Verdier Vauprivas, &c. Paul Colomiez, *bibl. choiſie, pag.* 201. Baillet, *jugement des ſçavans ſur les critiques grammairiens*, *édit. Paris* 1686. *tom.* 2. *pag.* 264.

CHRESTODEME, auteur d'une hiſtoire de Thebes, ſi l'on en croit Michel Apoſtole centurie 18. prov. 42.

CHRETIEN, *voyez* CHRISTIAN.

CHRETIENS. On appelle ainſi ceux qui font profeſſion de croire en J. C. Ce nom fut donné dans Antioche aux fideles, qui ſe nommoient auparavant diſciples, vers l'an 41. de J. C. Nous trouvons encore qu'ils ont été appellés d'autres divers noms, comme *Freres, Saints, Croyans, Fideles, Nazaréens*. Les payens, au ſentiment de Tertullien, leur donnoient des noms tirés des inſtrumens de leurs ſupplices: ſçavoir des poteaux, où ils les attachoient pour les faire mourir, & des buchers qu'ils allumoient autour d'eux, pour brûler leurs corps, & les réduire en cendres. Ils les appelloient auſſi *Galiléens, Impoſteurs, Magiciens*, & les confondoient avec les Juifs. La haine qu'ils avoient contre eux, leur faiſoit croire qu'ils étoient la cauſe de tous les maux qui arrivoient, & ils les accuſoient de manger un enfant dans leurs aſſemblées, d'adorer la tête d'un âne, & leur impoſoient pluſieurs autres ſortes de crimes. Dans la fureur de cette averſion, ils les expoſoient à des tourmens incroyables; mais leur ſang, comme le remarque Tertullien, étoit une ſemence heureuſe, qui ne mouroit point ſur la terre; mais qui ſe multiplioit d'une maniere ſurprenante pour produire de nouveaux Chrétiens. * *Aux Actes, c.* 1. Tertullien, *Apol. c.* 50. Euſebe. Baronius, &c.

CHRETIENS DE S. THOMAS, *voyez* THOMAS.

CHRYSOSTOME, *voyez* JEAN CHRYSOSTOME & DION CHRYSOSTOMÉ.

CHRIST. Ce nom qui ſignifie *Oinct*, fut donné au Sauveur pour exprimer ſon onction, *voyez* JESUS-CHRIST.

CHRIST ou JESUS-CHRIST, ordre militaire inſtitué l'an 1317. par Denys roi de Portugal, pour défendre les frontieres de ſon royaume contre les Maures, à la place des Templiers qui venoient d'être ſupprimés, & qui l'avoient ſervi très-utilement. Jean XXII. confirma cette inſtitution par une bulle du 14. Mars 1319. ſoûmit le nouvel ordre à la regle de S. Benoît & aux conſtitutions de Cîteaux, & ordonna que le grand-maître prêteroit ſerment de fidelité à l'abbé d'Alcobaza dans le terme de douze jours après ſon élection, & unit à cet ordre tous les biens que les Templiers avoient poſſedés dans le royaume de Portugal. La réſidence des chevaliers fut d'abord à Caſtro-Marino, dans le dioceſe de Faro; mais l'an 1366. ils furent transferés à Thomar à ſept lieues de Santaren. Ils faiſoient autrefois les trois vœux de chaſteté, pauvreté, & obéiſſance; mais Alexandre VI. leur permit de ſe marier, & les diſpenſa auſſi de l'étroite pauvreté, à condition qu'ils donneroient le tiers du revenu annuel de leurs commanderies pour bâtir le couvent de Thomar. Cet ordre a été réformé deux fois, l'an 1449. & l'an 1503. Il a eu douze grands-maîtres juſques au tems du roi Jean III. à qui le pape Adrien VI. en accorda l'adminiſtration. Jules III. l'an 1550. unit pour toûjours la grande-maîtriſe à la couronne de Portugal. Les chevaliers de Chriſt ſe ſont rendus recommandables par les victoires qu'ils ont remportées ſur les Maures. Ils leur enleverent pluſieurs terres en Afrique, qu'ils ſoûmirent à la domination de Portugal; mais le roi Edouard les en gratifia l'an 1433. & leur en accorda même la ſouveraineté; ce qui fut confirmé par le pape Eugene IV. qui leur accorda auſſi les décimes des terres qu'ils avoient conquiſes, & de celles qu'ils pourroient conquerir par la ſuite. Alfonſe V. leur ayant donné enſuite la juriſdiction ſpirituelle ſur tout ce qu'ils poſſedoient au-delà des mers; le pape Calixte III. par une bulle de l'an 1455. permit au grand-prieur de l'ordre de nommer aux benefices ſitués dans les terres qui appartenoient à l'ordre, & d'y fulminer des cenſures, interdits & autres peines eccleſiaſtiques, avec la même autorité que les évêques. Les chevaliers eurent encore beaucoup de part aux conquêtes que les Portugais firent en Orient, & les rois ne manquerent pas de les en récompenſer en leur donnant pluſieurs commanderies. Il y en a préſentement plus de quatre cens cinquante, qui rapportent plus de quinze cens mille livres de revenu; & perſonne n'y peut prétendre, qu'il n'ait combattu pendant trois ans contre les infideles. L'ordre eſt compoſé de commandeurs, de grands croix, de ſimples chevaliers, & de prêtres qui réſident dans la maiſon de Thomar. Ceux-ci font les trois vœux de pauvreté, cha-

Digitized by Google

ſteté, obéiſſance, & vivent en commun : ils portent même l'habit monachal dans le royaume de Portugal ; mais ſi le roi les envoye hors de ſes états, ils peuvent porter un habit clerical, avec un ſcapulaire. Ils ont quelques autres couvens ſoûmis à celui de Thomar, qui eſt le ſeul où on puiſſe faire profeſſion ; cette même maiſon & le collége de Conimbre ſervent de ſeminaires aux prêtres de l'ordre, & elle eſt ſoûmiſe immédiatement au roi. Il y a en Italie des chevaliers de Chriſt aggregés à l'ordre de ce nom en Portugal, aux commanderies duquel ils ne peuvent prétendre ; ils ne ſont pas obligés à faire preuve de nobleſſe, & on les appelle chevaliers à brevet. * Manriq. *annal ord. Ciſterc.* Chryſoſt. Henriq. *Regul. conſtit. privil. ord. Ciſt.* Laur. Perez Calvalho, *Elucid. ord. Luſit.* Heliot, *hiſt. des ord. mon. tom. 6. c. 8.*

CHRISTBURG, petite ville de Pologne. Elle eſt dans la Pruſſe royale ſur la riviere de Sargune, environ à deux lieues au-deſſus du lac de Drauſen, & à cinq de la ville de Mariembourg, vers le midi oriental. * Mati, *dict.*

CHRIST-CHURCH, c'eſt-à-dire, *égliſe de Chriſt*, c'eſt un bourg ou petite ville avec marché ſituée à l'embouchure des rivieres d'Avon & de Stower dans la mer, en Angleterre dans le comté de Hamp. Elle eſt capitale de ſa contrée, & a le privilege d'envoyer deux deputés au parlement. Elle eſt ornée d'une ancienne & grande égliſe, & éloignée de 86. milles anglois de Londres. * Mati, *dict.*

CHRISTIAN ou CHRETIEN DRUTHMAR, ſurnommé *le Grammairien*, moine de l'abbaye de Corbie ſur la Somme vivoit dans le IX. ſiecle, vers l'an 840. Sigebert dit qu'il étoit d'Aquitaine, il a écrit un commentaire, ou expoſition ſur S. Matthieu, que Mainard Molfer publia en 1530. & un abregé ſur S. Luc & S. Jean. * Trithéme & Bellarmin, *des écriv. eccl.* Sigebert, *des hom. illuſt. c. 7.*

CHRISTIAN ou CHRETIEN, religieux de l'ordre de S. Dominique, & patriarche d'Antioche, fut martyriſé avec quatre de ſes compagnons, lorſque cette ville fut priſe par les Saraſins l'an 1238. * Sponde, *en cette année n. 19.*

CHRISTIAN ou CHRETIEN DE TROYES, ancien poëte François, vivoit vers l'an 1200. * Fauchet, *l. 2. des anciens poët. Franç.*

CHRISTIAN-URST, en latin *Urſtiſius*, profeſſeur des mathématiques à Bâle. Il publia divers ouvrages : *Elementa Arithmetica legibus Logicis deducta* : *quaſtiones nova, in Theoricas planetarum Purbachii, &c.* & mourut en 1586. * Voſſius, *de mathem.*

CHRISTIAN DE BRUNSWIC, fils d'HENRI-JULES duc de Brunſwic-Wolfembutel, & d'*Eliſabeth* de Danemark ſa ſeconde femme, porta le ſurnom d'*Halberſtad*, parce qu'il fut adminiſtrateur de cet évêché. On le nomma auſſi l'*Evêque enragé*, à cauſe de ſes violences extraordinaires. Après avoir pris le parti de Frederic électeur palatin élû roi de Bohême, il ravagea les terres de ſon frere Frederic Ulric duc de Brunſwic, brûla pluſieurs villages de l'électorat de Mayence, donna à ſon armée le pillage d'Amenebourg en Weſtphalie, & fit égorger la garniſon de cette ville, au préjudice de la capitulation qu'il avoit ſignée. S'étant rendu maître de preſque toutes les villes de l'évêché de Paderborn, il fit mettre le feu à toutes les égliſes, & permit toutes ſortes d'inſolences à ſes ſoldats. Lorſqu'il eut pris la ville de Paderborn, il en donna le pillage à ſon armée, exigea de grandes ſommes du clergé & des Jeſuites, dont il ruina le collége, & enleva l'image de S. Liborne patron de cette égliſe, qui étoit d'or maſſif. Sa cruauté alla juſques à cet excès, que de faire enterrer l'évêque tout vif, lui laiſſant ſeulement paroître la tête qu'il écraſa avec les pieds de ſon cheval, en ſautant & voltigeant par deſſus. Il ſe faiſoit ſervir à table par des filles & des femmes Catholiques toutes nues ; & après le repas, les ayant fait proſtituer à ſes favoris, il les faiſoit égorger ou noyer. Il combattit les Eſpagnols à Floriac en Hollande, où il fut bleſſé au bras d'une bleſſure ſi dangereuſe, qu'il fallut le lui couper, & lui en mettre un de fer. Le comte de Tilli le défit à la bataille de Statlo. Il mourut enfin le 6. Juin 1626. âgé de vingt-ſept ans & par ſa mort, ſon frere Frederic-Ulric rentra dans le duché de Brunſwic, dont Frederic électeur Palatin & roi de Bohême avoit gratifié Chriſtian, au préjudice de ſon aîné Ulric. *Voyez* BRUNSWIC. * Chapuys, *hiſt. de Flandre.*

CHRISTIAN, *cherchez* CHRISTIERNE.

CHRISTIAN DE BUCHE, *cherchez* BUCHE.

CHRISTIANA, anciennement *Laguſa*, iſle de l'Archipel, ſituée entre celle de Santorini, & le cap Saſſolo de l'iſle de Candie, n'a rien de conſiderable, étant fort petite & déſerte. * Baudrand.

CHRISTIANE (la mer Chriſtiane) partie de la mer du nord. Elle eſt entre l'Amerique ſeptentrionale & les terres Arctiques, au couchant du détroit de Hudſon. Les Danois qui l'ont découverte les premiers, lui ont donné ce nom à l'honneur de leur roi Chriſtian IV. On l'appelle auſſi *la mer Septentrionale*, & elle renferme la Baye de Hudſon & celle de Buton. * Baudrand.

CHRISTIANISME, religion que Jeſus-Chriſt a établie, & que les Apôtres ont publiée dans tout le monde. On prouve la verité de la religion Chrétienne, par la qualité de ſon auteur, par la ſainteté de ſa doctrine, & par les moyens de ſon établiſſement.

PREMIERES QUALITE'S *de l'auteur du Chriſtianiſme.*

Jeſus-Chriſt eſt le Meſſie, & il eſt Dieu ; donc la religion qu'il a établie eſt très-veritable. L'on prouve que J. C. eſt le Meſſie, par les livres de l'ancien Teſtament ; cette preuve renferme trois propoſitions.

La premiere, les livres de l'ancien Teſtament ne ſont point ſuppoſés, mais écrits par les prophétes & par les autres auteurs, auſquels on les attribue, tels que ſont Moyſe, Joſué, Samuel, Eſdras, &c.

La ſeconde, l'ancien Teſtament contient pluſieurs prophéties touchant le Meſſie, ou le Sauveur du monde.

La troiſiéme, Jeſus-Chriſt eſt ce meſſie promis & prédit.

On prouve la premiere propoſition par les témoignages des auteurs qui ont vécu en même tems, ou immédiatement après les écrivains de l'ancien Teſtament, & dans les ſiecles ſuivans. A l'égard du Pentateuque de Moyſe, qui comprend la Geneſe, l'Exode, le Levitique, le livre des Nombres & le Deuteronome, il en eſt parlé dans le livre de Joſué, (*c. 1. 8. & 10.*) & dans le livre des Rois, (*III. Reg. c. 8. & IV. Reg. c. 21.*) dans les Paralipoménes, (*l. 1. c. 16. & l. 2. c. 24.*) dans le livre d'Eſdras, (*l. 1. c. 6. & l. 2. c. 10.*) & dans les autres livres de l'ancien Teſtament. Il eſt encore à remarquer qu'Helcias, ſouverain pontife, trouva le livre de la loi de Moyſe dans le temple, & que le roi Joſias le fit lire à tout le peuple, (*IV. Reg. 22.*) ce qu'il faut entendre de tout le Pentateuque, ou du moins du Deuteronome, qui étoit l'abregé de la loi. Les auteurs profanes ont auſſi parlé de Moyſe, ou ſe ſont ſervis de ſes écrits, entr'autres Sanchoniathon, qui vivoit environ cens ans après, & qui a inſeré dans ſes livres pluſieurs choſes tirées de ceux de Moyſe, comme le rapportent Porphyre & Philon de Biblos dans Euſebe. On met en ce nombre Heſiode, Thalés, Solon, Pythagore & quantité d'autres Philoſophes. Il y a de pareilles preuves, pour montrer que les autres livres de l'ancien Teſtament ont été écrits par les auteurs, dont ils portent le nom, & dans les tems qui y ſont marqués. Il n'eſt pas beſoin de les rapporter ici, il ſuffit de remarquer que les Juifs dreſſerent un canon de ces livres ſacrés, dont Eſdras fit le recueil, & qui fut approuvé par la grande ſynagogue, pour en rendre l'autorité inconteſtable.

La ſeconde & la troiſiéme propoſition, qui parlent des prophéties touchant le Meſſie, & de leur execution en la perſonne de J. C. ſe prouvent par les oracles de l'ancien Teſtament.

I. Dans la Geneſe, (*c. 49.*) Jacob donnant ſa benediction à Juda ſon fils, dit, *Le ſceptre ne ſera point ôté de Juda, ni le prince de ſa poſterité, juſqu'à ce que celui qui doit être envoyé ſoit venu ; & il ſera l'attente des nations :* l'Hebreu porte, *juſqu'à ce que Sciloh vienne*, & ce mot ſignifie *la Meſſie*, qui eſt appellé *l'attente des nations*, de même que le prophéte Aggée le nomme, *le deſire des nations*, (chapitre 2.) La paraphraſe Chaldaïque traduit ainſi, *juſqu'à ce que le Meſſie vienne, à qui le royaume appartient :* & les Rabbins les plus anciens l'ont expliqué de la même maniere. Or il y a plus de ſeize cens ans que la principauté a été enlevée non ſeulement à la tribu de Juda, mais même à tout le peuple d'Iſraël, d'où il

Digitized by Google

faut conclure que le Messie est venu. La tribu de Juda a eu, conformément à cette prophétie, le privilége de subsister en forme d'état jusqu'aux tems de la venue de J. C. Quelques-uns prétendent qu'Herode étant étranger, le sceptre a cessé sous lui d'être dans la nation Juive, & dans la tribu de Juda; & qu'ainsi le sceptre a cessé dans Juda à la venue de J. C. mais sans appuyer cette preuve qui peut avoir des difficultés, il suffit pour montrer évidemment que le Messie est venu, que le sceptre ne subsiste plus depuis long-tems, ni dans la tribu de Juda, ni dans la nation Juive; & pour faire voir que J. C. est le Messie, c'est assez qu'il soit venu peu de tems avant que la république des Juifs ait été détruite par les Romains, & qu'il n'y ait eu aucun homme que lui en ce tems-là, à qui convenoient les qualités du Messie promis aux Juifs.

II. Daniel prédit la venue, la vie & la mort du Messie, dans le récit de ce que l'ange Gabriël lui avoit revelé, (*c. 9.*) en ces termes: *Jusqu'au Christ le conducteur, il y aura sept semaines, & soixante-deux semaines, &c. après ces soixante-deux semaines, on fera mourir le Christ, &c. il confirmera son alliance pendant une semaine; & au milieu de cette semaine, la victime & le sacrifice cesseront, & l'abomination de la désolation sera dans le temple.* Tous les anciens Rabbins expliquent cette prédiction du Messie. Les semaines dont il est parlé dans cette prophétie, sont des semaines de sept années, & les 70. semaines sont 490. ans. Ces 70. semaines échûrent au tems de la venue de J. C. qui mourut en la troisiéme année de la soixante & dixiéme semaine; & après cela le temple de Jerusalem fut entierement ruiné, & les Juifs dispersés.

III. Isaïe, (*ch. 7.*) prédit que le Messie naîtra d'une vierge; *une Vierge concevra*, dit ce prophéte, *& elle enfantera un fils, & son nom sera Emanuel:* sur quoi il faut remarquer qu'Isaïe ne dit pas seulement *une Vierge sera enceinte*; mais il donne ce prodige, pour un signe du dessein que Dieu a de conserver son peuple; & il appelle cet enfant *Emanuel*, c'est-à-dire, *Dieu avec nous*. On voit dans cette prophétie la naissance de J. C.

IV. Le prophéte Michée, (*ch. 5.*) marque le lieu de la naissance du Messie par ces paroles: *Et vous Bethléem, appellée Ephrata, vous êtes la plus petite entre les villes de Juda, mais c'est de vous que sortira celui qui doit regner dans Israel*; ou, selon les paroles de S. Matthieu, qui contient le même sens: *Et toi, Bethléem, terre de Juda tu n'es pas la plus petite entre les princes de Juda; car de toi sortira le conducteur qui gouvernera mon peuple Israel.*

V. David, (*pseaume 71.*) prédit ainsi l'adoration des rois: *Les rois de Tarsis & des isles lui offriront des presens, les rois d'Arabie & de Saba lui apporteront des dons.* Isaïe, (*c. 60.*) dit, *ils viendront tous de Saba, apportant de l'or & de l'encens, & donnant louange au Seigneur.*

VI. Isaïe, (*c. 35.*) parle des miracles que le Messie devoit faire, lorsqu'il dit, *Dieu viendra lui-même, & vous sauvera. Alors les yeux des aveugles seront ouverts & les oreilles des sourds seront débouchées. Alors le boiteux bondira comme un cerf & la langue des muets sera déliée.* Ce sont des miracles que Jesus-Christ a faits.

VII. Zacharie, (*c. 9.*) prédit ainsi l'entrée du Messie dans la ville de Jerusalem; *Réjouissez-vous, fille de Sion: tressaillez de joie, fille de Jerusalem: votre roi vient à vous juste & Sauveur, étant pauvre, & monté sur une ânesse & sur un ânon.*

VIII. Le même Zacharie, (*c. 11.*) parle en ces termes des trente deniers qui furent donnés à Judas: *Ils peserent trente pieces d'argent pour ma récompense.*

IX. David, (*pseaume 21.*) parle ainsi du crucifiement du Messie, & du partage de ses habits: *Ils ont percé mes mains & mes pieds: ils ont compté tous mes os; ils ont partagé entre eux mes vêtemens, & ils ont jetté le sort sur ma robbe.* Il ajoûte, (pseau. 68.) *Ils m'ont presenté du fiel pour viande, & m'ont donné du vinaigre à boire dans ma soif.*

X. (Isaïe, *c. 53.*) prédit la cause de la passion du Messie, en ces termes: *Il s'est veritablement chargé de nos langueurs, & il a porté nos douleurs..... Il a été frappé pour nos iniquités .... Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous; il a été offert parce qu'il l'a voulu.* Les anciens Rabbins rapportent ces oracles au Messie, comme Aben-Esra le reconnoit lui-même: ceux qui sont venus depuis ont tâché d'éluder la force de cette prophétie, en disant qu'il y étoit parlé de deux Messies; l'un souffrant & affligé; l'autre glorieux & triomphant: mais ce n'est qu'une defaite, & cette distinction est purement imaginaire. Il ne faut que lire la prophétie, pour connoître qu'il y est parlé d'un seul Messie, & que c'est de la même personne, que tous ces oracles se doivent entendre: ce qui est si vrai, qu'il est dit que sa mort sera la cause de sa gloire, *lorsqu'il aura mis son ame pour le peché, il verra une longue posterité. Parce que son ame a souffert, il verra & sera rassasié.*

XI. David, (*pseaume 15.*) marque la résurrection de J. C. par ces paroles; *Vous ne laisserez pas mon ame dans le sepulcre, & vous ne permettrez pas que votre saint voye la corruption:* cela ne se peut appliquer à David, puisque son corps est demeuré dans son sepulchre, & se doit necessairement entendre du Messie. Cette preuve est d'autant plus démonstrative contre les Rabbins, qu'ils reconnoissent que David a été la figure du Messie, & que plusieurs choses sont attribuées à ce roi, qui ne conviennent qu'au Christ.

XII. Le même prophéte roi, (*pseaume 67.*) prédit l'Ascension de J. C. lorsqu'il dit: *Vous etes monté en haut, vous avez pris avec vous la captivité*, c'est-à-dire, *emmené les captifs.*

XIII. Le même David, (*pseaume 109.*) marque la resurrection de J. C. en ces termes: *Le seigneur a dit à mon seigneur; asseyez-vous à ma droite:* celui que David appelle son seigneur ne peut être que le Messie, qui est ensuite appellé sacrificateur pour toûjours, selon l'ordre de Melchisedech.

XIV. Le prophéte Joël, (*c. 2.*) prédit ainsi la Mission du S. Esprit: *Je repandrai mon esprit sur toute chair, & vos fils prophetiseront.*

XV. Isaïe (*c. 66*) marque la prédication de l'évangile par ces paroles: *J'envoyerai de ceux qui auront été sauvés, aux nations vers la mer en Afrique & en Lydie, peuples armés de fléches, en Italie & en Grece, aux isles éloignées, à ceux qui n'ont point entendu parler de moi, & qui n'ont point vû ma gloire, & ils annonceront ma gloire aux nations.* David en parle aussi, (*Pseaume 18.*) en ces termes: *Leur son s'est repandu par toute la terre, & leurs paroles ont été jusqu'aux extrêmités du monde.*

Après tant d'oracles qui se trouvent accomplis dans la personne de J. C. on ne peut pas raisonnablement douter qu'il ne soit le Messie promis, & prédit par les prophétes. Les Juifs néanmoins s'efforcent toûjours de soûtenir leur religion, & de combattre la verité du Christianisme. Surquoi il est important de remarquer leurs principales erreurs, dans l'explication des prophéties de l'ancien Testament. La premiere est, qu'ils ne distinguent pas les deux avenemens de J. C. dont l'un regarde la redemption des hommes, & l'autre le dernier jugement. Celui-là est prédit en des termes qui marquent l'humiliation & les souffrances du Sauveur; & celui-ci est décrit, plein de gloire & de majesté, comme on le voit dans le dernier chapitre de Malachie, & dans le 38. d'Ezechiel. C'est de-là que quelques Juifs ont pris occasion de s'imaginer deux Messies; dont l'un viendroit dans un état pauvre & misérable; & l'autre dans un éclat digne de sa grandeur. Ce qui est une pure fiction, contraire à l'ecriture; qui attribue ces deux états à la même personne. La seconde erreur des Juifs est, qu'ils croyent que le royaume du Messie, dont il est parlé dans Isaïe, (*c. 2.*) dans le prophéte Michée, (*c. 4.*) & ailleurs, doit être temporel & terrestre; & que les biens dont les peuples seront comblés à la venue du Messie, doivent être aussi temporels, c'est-à-dire, des richesses & des honneurs; au lieu que tout cela se doit entendre de la victoire de J. C. sur le démon; de la délivrance ou rédemption des hommes, & de l'établissement de l'église, &c.

On prouve que J. C. est Dieu, par les prophéties de l'ancien Testament. Quelques unes de celles que l'on a déja rapportées, parlent de sa divinité. En voici encore d'autres: David (*Pseaume 2.*) fait ainsi parler le Messie: *Le Seigneur m'a dit, Je vous ai engendré aujourd'hui*, c'est-à-dire, *produit de ma substance:* (*Pseaume 109.*) il appelle le Messie son Seigneur: il dit que le Seigneur a dit au Messie de s'asseoir à sa droite, & que le Messie a été engendré de la substance du Seigneur, avant la création du soleil: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite: Je vous ai engendré du fond de ma substance avant Lucifer.* Isaïe, (*c. 35.*) marque la divinité du

Digitized by Google

Messie par ces paroles : *Dieu même viendra & nous sauvera.* Il dit au *ch. 9. Un petit enfant nous est né*, *& le Fils nous a été donné & il sera appellé admirable*, *conseiller*, *Dieu*, *fort.* Ailleurs le Messie est souvent appellé *Emanuel*, c'est-à-dire, *Dieu avec nous.*

Toutes ces preuves, qui sont convainquantes contre les Juifs, servent aussi contre les payens, après leur avoir prouvé que les livres de l'ancien Testament ne sont point supposés, mais très-dignes de foi. A quoi il faut ajoûter, qu'il n'y a pas lieu de dire que les Chrétiens ayent fabriqué ces livres, pour autoriser leur religion, puisqu'ils ont été de tout tems, & sont encore à présent entre les mains des Juifs, ennemis jurés des Chrétiens. Ce qui a fait dire à S. Augustin, que c'étoit par une providence particuliere de Dieu, que les Juifs étoient dispersés par toute la terre, afin qu'ils y portassent les oracles qui établissent la verité du Christianisme, qu'ils ne veulent pas néanmoins recevoir par un faux zele & par une aveugle complaisance dont ils sont animés, pour soûtenir leur ancienne religion, & pour se défendre du parricide que leurs peres ont commis en la personne de J. C.

Plusieurs sçavans employent ici les prophéties des Sibylles. *Voyez* la preuve qu'on en peut tirer, dans l'article SIBYLLES.

On tire encore du nouveau Testament des preuves très-évidentes de la divinité de J. C. ces preuves se réduisent à six propositions.

La premiere, les livres du nouveau Testament ne sont point supposés, mais écrits par les Apôtres & par les Evangelistes dont ils portent le nom.

La seconde, ce qui est écrit dans les livres du nouveau Testament est très-vrai.

La troisiéme, les prodiges qui ont paru à la naissance, pendant la vie & à la mort de J. C. marquent sa divinité.

La quatriéme, ses miracles prouvent qu'il est Dieu.

La cinquiéme, sa résurrection, & son ascension sont des preuves convainquantes de sa divinité.

La sixiéme, sa divinité se prouve par plusieurs témoins sacrés & profanes.

On prouve la premiere proposition par les témoignages des auteurs qui ont vêcu dans le même tems, ou immédiatement après, & de ceux des siecles suivans, comme S. Clement, S. Ignace, S. Polycarpe, Papias, S. Justin martyr, Athenagoras, S. Irenée, &c.

La seconde se prouve par les témoignages même des auteurs Juifs, & des Payens, (comme de Joseph, de Suetone, de Tacite, de Pline *le Jeune*, de Celse, de Macrobe, &c.) qui rapportent plusieurs faits contenus dans le nouveau Testament, & de la même maniere qu'ils y sont écrits.

En effet, quelle apparence y a-t-il que l'on ait supposé les livres du nouveau Testament, comment pouvoit-on faire recevoir un si grand nombre d'épitres, à tant d'églises si nombreuses, si elles avoient été fausses ? Comment faire croire à l'église de Rome que S. Paul lui avoit écrit une épître ; à l'église de Corinthe, qu'elle en avoit reçû deux de lui ; & cela peu de tems après la mort de S. Paul ? Comment seroit-il possible que les disciples de J. C. eussent inventé ce qu'ils ont écrit ? Ils ont publié ces faits, dans les lieux mêmes où les choses se sont passées. En Judée, à Jerusalem où ils établirent une église, ils ont parlé devant tout le peuple des miracles de J. C. de sa mort, de sa résurrection, & de son ascension, comme de choses arrivées dans l'espace de trois ans ; & ils ont commencé d'en parler quelques jours après l'ascension, lorsqu'ils eurent reçû le saint Esprit. Ils ont reproché publiquement aux Juifs le détestable parricide qu'ils avoient commis en la personne de J.C. Ils ne se sont pas contentés de prêcher toutes ces choses, ils les ont écrites, & leurs écrits ont été portés en tous lieux. Ils ont rapporté des miracles qui étoient si publics, que les Juifs ne les pouvant nier, accusoient J. C. de les faire par la puissance de Beelzebub prince des démons. Ils ont circonstancié la passion, la mort & la resurrection de J. C. d'une maniere qui fait aisément voir, que l'on ne pouvoit en cela imposer au public. Pilate même fut si persuadé de la resurrection de J. C. qu'il en écrivit à l'empereur Tibere, lequel étant au sénat, proposa de mettre J. C. au nombre des dieux. Cette histoire doit être d'autant moins suspecte, que c'est Tertullien qui la rapporte dans une apologie, qu'il adresse au sénat & aux empereurs Romains, qui avoient dans leurs registres les actes de Pilate. Il est donc évident qu'on ne peut douter de la verité, de ce qui est écrit dans le nouveau Testament.

III. Les prodiges qui ont paru à la naissance, pendant la vie, & à la mort de J. C. sont des preuves incontestables de sa divinité. Il suffit de remarquer ceux-ci : il est né d'une Vierge par un effet surnaturel de la toute-puissance de Dieu : des Anges ont publié sa gloire à sa naissance : une étoile paroît dans le ciel pour conduire les Mages qui viennent l'adorer.

A l'âge de douze ans, il enseigne les docteurs dans le temple de Jerusalem ; lorsqu'il est baptisé par saint Jean, le saint Esprit descend sous la figure d'une colombe, & l'on entend une voix qui dit que c'est *le Fils bien aimé de Dieu* ; il jeûne quarante jours sans boire ni manger, & les anges viennent ensuite le servir ; il paroît transfiguré, & tout brillant de lumiere sur le Thabor, accompagné de Moyse & d'Elie, & une voix du ciel se fait entendre, qui déclare que c'est le Fils de Dieu, & qu'il faut lui obéir ; lorsque ses ennemis armés s'approchent pour se saisir de sa personne, il les renverse à terre, par ces deux paroles ; *c'est moi* ; à sa mort, le soleil s'éclipse, les tenebres se répandent par toute la terre, pendant trois heures, le voile du temple se fend en deux parties, la terre tremble ; les tombeaux s'ouvrent, & plusieurs morts ressuscitent.

IV. Les miracles que J. C. a faits, prouvent encore sa divinité. Ses miracles sont certains, ils ont été faits en public, & souvent en présence des pharisiens ennemis de J. C. qui ne pouvant en nier la vérité, les attribuoient au démon. Mais peut-on s'imaginer que J. C. soit un magicien, & qu'il chasse le diable du corps d'un possédé, par la puissance même du diable ? La maniere dont ces miracles ont été faits, marque absolument une vertu divine de J.C. Il guérit un lépreux par une parole ; (*volo*,) *Je le veux* ; il donne la santé au fils du Centenier, loin du lieu où étoit ce malade, en disant : *Allez, & qu'il vous soit fait comme vous avez crû* ; il rend la vûe aux aveugles ; il ressuscite les morts, & entr'autres Lazare, qui étoit depuis quatre jours dans le tombeau ; il fait paroître sa puissance sur les anges, sur les démons, sur les hommes, sur les animaux, sur la mer, sur les vents, sur la vie & sur la mort : ce qui a fait dire à Nicodeme (en saint Jean, *c. 3.*) *Personne ne peut faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Il faut ajouter à ces miracles la connoissance que J. C. a eue de l'avenir ; il prédit sa mort & sa résurrection, *Matth. c. 12. 16. 17. & 20.* que Judas le trahiroit, *Matth. c. 26.* que Pierre le renieroit, *Matth. c. 26.* que la ville de Jerusalem seroit détruite par une puissante armée, *Luc. c. 19. & 21.* que le Saint-Esprit descendroit sur ses apôtres, *Luc. c. 24.* Toutes ces prédictions ont été accomplies.

V. La résurrection de J. C. montre évidemment qu'il étoit Dieu. Il l'avoit prédit, & il ressuscita en effet par sa propre vertu, & par une puissance divine. Les Juifs même contribuerent à la preuve de cette verité ; ils mirent des gardes autour de son tombeau ; ils attacherent leur sceau à la pierre qui le fermoit, & ils prirent toutes les précautions possibles, dans la crainte qu'ils avoient que ses disciples n'enlevassent son corps, pour dire ensuite qu'il étoit ressuscité, ainsi qu'il l'avoit dit pendant sa vie. Cependant J. C. sort du tombeau le troisiéme jour ; les gardes épouvantés vont à Jerusalem, donnent avis aux princes des prêtres de ce qui s'étoit passé, & ceux-ci leur donnent de l'argent, pour dire au peuple que les disciples étoient venus de nuit, & avoient enlevé le corps de leur maître, pendant que les gardes dormoient. Mais, comme remarque saint Augustin, s'ils dormoient, comment ont-ils vû les disciples ? s'ils ne les ont pas vûs, comment peuvent-ils être témoins ? s'ils veilloient, pourquoi ont-ils permis l'enlevement ? s'ils étoient accablés de sommeil, d'où sçavent-ils ce qu'ils disent ? d'ailleurs, puisqu'il ne falloit garder le tombeau de J. C. que pendant trois jours, y a-t-il lieu de croire que les gardes, qui étoient en grand nombre, se soient tous endormis dès la seconde nuit ? comment les apôtres & les disciples, qui étoient si timides, auroient-ils osé se hazarder à faire cet enlevement ? auroient-ils pû rouler la pierre du sepulcre & rompre le sceau sans faire quelque bruit ? auroient-ils eu le loisir de délier le corps de J. C. d'ôter les draps

Digitized by Google

draps & le suaire, & de les plier, pour les y laisser comme on les trouva? Enfin J. C. a apparu pendant quarante jours après sa résurrection, à la sainte Vierge, aux femmes dévotes, à la Magdelaine, à S. Pierre, à S. Jean, aux disciples qui alloient à Emaüs, aux apôtres assemblés à Jerusalem, en l'absence de Thomas, aux mêmes apôtres Thomas y étant présent, & encore aux apôtres, étant en Galilée. Il a bû & mangé avec eux, il les a fait souvenir des choses qu'il leur avoit enseignées avant sa mort; il a fait toucher son côté & ses mains à Thomas, qui doutoit de sa résurrection; il a ordonné à ses apôtres d'aller prêcher son évangile par toute la terre. Après s'être montré, & s'être fait reconnoitre tant de fois, il a assemblé ses apôtres & ses disciples au nombre de plus de cinq cens, & en leur présence il est monté au ciel. Peut-on souhaiter un témoignage plus fort que celui-là? Tant de personnes n'ont pû se tromper, & l'on ne peut pas dire qu'ils ayent voulu tromper les autres. Quelle apparence que des gens qui n'auroient pas vû J. C. ressuscité, eussent supposé l'avoir vû monter au ciel, & se fussent exposés aux tourmens & à la mort, pour defendre un tel mensonge? Qu'auroient-ils eu à esperer d'un imposteur, qui leur auroit faussement promis de ressusciter? L'homme n'est point assez insensible à la douleur, pour souffrir les plus cruels supplices afin de soûtenir une fiction contre sa propre conscience, & en faveur d'un fourbe.

6. Voilà bien des preuves de la divinité de J. C. Ajoûtons ici les témoignages des auteurs sacrés & prophanes: S. Jean-Baptiste déclare que J. C. est Dieu.* *Jean, c. 1. v. 15* & *29.* Les évangelistes publient la même verité, & particulierement saint Jean, qui parle de la génération éternelle du verbe, & de son incarnation.* *Jean, c. 1.* S. Pierre l'appelle Fils de Dieu.* *Jean c. 6. & Matth. c. 16.* Et S. Paul dit que la plénitude de la divinité habite corporellement en J. C.* *Coloss. c. 2. Philipp. c. 2.* Entre les Juifs & les infideles *Josephe, l. 18. Antiqq.* parle de lui en ces termes, *En même tems a paru Jesus, homme sage (si toutefois il est permis de l'appeller homme;) car il faisoit de grands prodiges, & étoit le docteur de ceux qui aimoient la vérité; & il a eu plusieurs sectateurs, tant des Juifs que des Gentils: c'étoit le Christ, lequel ayant été accusé par les princes de notre nation, fut condamné par Pilate à être crucifié; & néanmoins ceux qui l'avoient suivi au commencement, ne cesserent pas de l'aimer, car il leur apparut ressuscité le troisiéme jour (après sa mort.)* Quelques-uns soûtiennent néanmoins que cet endroit avoit été inséré dans l'histoire de Josephe: cependant Eusebe, saint Jerôme, Sozomene, & quantité d'autres auteurs ont rapporté ce passage; & si quelques autres défenseurs du Christianisme, comme saint Justin & Tertullien, ne l'ont point employé dans leurs écrits, c'est peut-être qu'ils se sont servis d'exemplaires d'où les Juifs avoient retranché ces paroles qui leur étoient désavantageuses. Pilate, qui abandonna J. C. aux Juifs, le reconnut innocent, & écrivit, à ce que rapporte Eusebe, touchant ses miracles & sa résurrection, à l'empereur Tibere, qui proposa de lui décerner les honneurs divins; mais le sénat s'y opposa, parce que Pilate ne lui en avoit point écrit. Enfin, Mahomet loue J. C. dans son Alcoran, & dit que le Christ, fils de Marie, avoit une ame divine, qu'il étoit l'Esprit & le Verbe de Dieu.

II. SAINTETÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

Il est visible que la religion Chrétienne n'a pour fin que de sanctifier l'homme, & de glorifier Dieu. Elle tend à regler les passions, à faire regner l'esprit & le corps, & à rendre à Dieu un culte très-parfait: ce ne peut être là le dessein du démon, que l'on conçoit comme un esprit ennemi de Dieu & des hommes; ni celui de la chair & du sang, qui ne cherche qu'à se satisfaire, & à jouir des plaisirs; ni celui de la politique, qui ne se met pas en peine de déraciner les crimes, pourvû qu'ils ne violent pas l'ordre de la société. La morale chrétienne contraint toutes les passions; l'amour propre s'en plaint; la volupté ne la peut souffrir; l'orgueil y trouve son anéantissement; c'est le paradoxe des sens, de l'esprit, du cœur, & de la nature. On n'avoit jamais sçû qu'il falloit porter sa croix, estimer la pauvreté, se réjouir dans les persécutions, aimer ses ennemis, être doux & humble de cœur: ce ne sont point là des adresses ni des ménagemens des docteurs du monde; & il paroît évidemment que J. C. qui a établi cette morale, est le docteur venu de Dieu. Les autres religions ont des caracteres bien differens, qui font connoitre que ce sont des ouvrages des hommes. Celle des payens etoit, & est encore pleine d'impieté & de corruption: l'exemple des fausses divinités y autorise les plus grands crimes; le Mahometisme flatte les inclinations des hommes pour les attirer, il permet la jouissance des plaisirs, & il promet un paradis charnel: il n'y a que la religion Chrétienne qui détruise tous les vices, & qui tende à une parfaite sainteté. Cette sainteté a paru dans toutes les actions & dans tous les discours de J. C. dans la vie de ses apôtres, & dans la conduite de ceux qui leur ont succedé.

III. MERVEILLEUX ETABLISSEMENT *du Christianisme.*

La premiere merveille qui paroît dans l'établissement du Christianisme, c'est la descente du S. Esprit sur les apôtres, pour les rendre capables de publier hautement l'évangile: après avoir reçû ce don divin sous la figure de langues de feu, ils parlent toutes sortes de langues, & une infinité de peuples de différentes nations entendent en même tems ce qu'ils disent. Saint Pierre explique ce prodige par un discours fort touchant; & après cette prédication, trois mille personnes croient en J. C. Les apôtres font plusieurs miracles en présence de tout le peuple; & ils donnent même à ceux qui se convertissent le pouvoir de faire aussi des miracles, (*Act. c. 4. & 10.*) ces dons deviennent si sensibles, que Simon le Magicien vouloit les acheter à prix d'argent. Depuis ce tems-là le nombre des Chrétiens s'accrut de jour en jour, & ce progrès jettoit les infideles dans l'étonnement. Pline en parle en ces termes dans une épître à Trajan: *La contagion de cette superstition* (il parle en payen) *s'est étendue non seulement dans les villes, mais dans les villages & dans les campagnes.* Voici les principales considerations que l'on doit faire sur ce sujet. La doctrine de l'évangile étant extrêmement élevée au-dessus des sens, très-contraire aux idées du Paganisme, & aux opinions charnelles des Juifs, & très-opposée aux sentimens ordinaires des hommes, il étoit impossible de l'établir par des moyens humains, pour faire croire qu'un homme crucifié étoit Dieu, que la religion des Juifs étoit abolie en partie, que celle des payens n'étoit qu'une infame superstition; il falloit une éloquence surnaturelle, accompagnée de prodiges, qui pussent autoriser une créance si nouvelle & si surprenante. Un petit nombre de gens ignorans, sans prudence & sans pouvoir, n'étoient pas capables de résister à la puissance des empereurs, & à la sagesse des philosophes, s'ils n'avoient été remplis de l'esprit de Dieu, & fortifiés d'un secours invisible. Mais ce qui est étonnant, c'est qu'au milieu de tant d'obstacles qui paroîtroient invincibles, la religion Chrétienne a été établie en fort peu de tems; les Apôtres mêmes l'ont vû publiée & reçûe presque par toute la terre. Il ne faut pas que les impies nous objectent les progrès qu'a fait la religion de Mahomet; car ce faux prophete a inventé une loi qui flate les sens; il a pris des autres religions ou sectes, ce qui servoit à la faire recevoir par toutes les nations; il n'a pas permis que l'on examinât sa doctrine; il disoit que Dieu lui avoit commandé d'établir sa religion par la force des armes. Ainsi la douceur de sa loi qui permet les plaisirs, & les violences qu'il a exercées sur les peuples conquis, ont établi son Alcoran. D'ailleurs la religion Chrétienne s'est maintenue parmi les persécutions les plus cruelles qui se puissent imaginer, jusqu'à ce que les empereurs payens ayent enfin renversé les idoles pour adorer le vrai Dieu. Mais le Mahometisme s'est accrû en opprimant les foibles, en mettant tout à feu & à sang, & en épouvantant, par la force des armes, ceux qui ne se laissoient pas gagner par la douceur d'une loi charnelle. On peut voir encore de belles & de sçavantes réflexions sur la verité du Christianisme dans les auteurs qui ont traité à fond cette matiere, comme M. Huet, *demonstr. Evang. Pensées de* M. Paschal; Abbadie, & Grotius, *verité de la religion Chrétienne*; Houtteville, *religion Chrétienne prouvée par les faits, &c.*

CHRISTIANOPEL, ville de Suede, dans la province de Bleking sur la mer Baltique, avec un bon port. Christierne IV. roi de Danemarc la fit bâtir, & elle fut cedée aux Suedois; par la paix de Roskill en 1658. & par celle de Copenhague

Digitized by Google

en 1660. Les Danois l'avoient surprise durant les dernieres guerres, & les Suedois la leur reprirent en 1676.* Sanson. Baudrand.

CHRISTIANO-CATEGORES, ou *Accusateurs de Chrétiens*, certains errans, qui adoroient les images de la sainte Vierge & des Anges, comme Dieu même. On croit qu'ils s'éleverent dans le VI. siecle.* S. Jean de *Damas*.

CHRISTIANPREIS ou FREDERICKORT, forteresse du roi de Danemarc. Elle est dans le duché de Slefwick, aux confins de celui de Holstein, sur l'endroit le plus étroit du golfe de Christianhaven, à deux lieues de la ville de Kiel, du côté du nord. Cette forteresse est commandée par une montagne, qui n'en est pas beaucoup éloignée.* Mati, *dict.*

CHRISTIANSBOURG, forteresse des Danois, construite sur la côte d'or en Guinée, près du petit Accara, environ à vingt-six lieues de saint George de Mina vers le levant. * Mati, *dict.*

CHRISTIANSTAD, ville de Suede, dans la province de Bleking, est sur la mer Baltique, avec un port assez commode, entre Copenhague & Christianopel. Christierne IV. de ce nom la fit bâtir, & elle fut depuis cedée aux Suedois en 1658. & 1660.* Sanson. Baudrand.

CHRISTIAN-STAD, *cherchez* ANSVOLO ou ANSLOYE.

CHRISTIERNE, ou CHRISTIAN, I. de ce nom, roi de Danemarck, fils de THIERRI comte d'Oldembourg, fut élû après Christophle de Baviere l'an 1448. Il gouverna ses sujets avec une grande prudence; fit le voyage de Rome l'an 1474. & s'attira de grandes louanges du pape Sixte IV. qui admira son humilité, & sa douceur. Christierne fut aussi élû roi de Suede, par la faction de l'évêque d'Upsal. Il mourut le 22. Mai 1481. laissant de *Dorothée*, fille de *Jean* marquis de Brandebourg, & veuve du roi Christophle, morte en 1496. JEAN son fils qui lui succeda. * Crantz, *hist. de Danemarck liv. 8. & de Saxe, l. 12.*

CHRISTIERNE II. surnommé *le Cruel*, ou *le Tyran*, né le 2. Juillet 1481. commença de regner en Danemarck l'an 1513. après la mort de JEAN son pere, il travailla inutilement à recouvrer le Groënland, que ses prédecesseurs avoient perdu, & aspira à la couronne de Suede. Dans cette vue, il leva une armée, se mit sur mer, & alla assieger Stokholm l'an 1518. mais il fut obligé de lever le siege. Stenon roi de Suede étant mort l'année suivante, Christierne se fit élire en sa place; & quoi qu'il eût promis de traiter ses nouveaux sujets avec douceur; il exerça des cruautés inouies; & sur tout contre les principaux seigneurs ecclesiastiques & seculiers, qu'il fit mourir, après s'être assuré de leurs personnes, dans un festin, auquel il les avoit invités. Pendant qu'on étoit à table, on entendit un bruit terrible d'officiers Danois, dont une partie se saisit des avenues du palais, & l'autre se jetta en foule l'épée à la main dans la salle du festin. Tous les convîés furent arrêtés de la part du roi; & l'on travailla la nuit à dresser un echaffaut devant la porte du palais royal, où l'on fit monter les évêques de Squargue & de Stremguem, à qui l'on trancha la tête. Les autres évêques, les grands du royaume & le senat perirent de la même sorte; mais le grand prieur de l'ordre de saint Jean de Jerusalem fut condamné à un supplice plus cruel, parce qu'il avoit eu plus de zele pour sa patrie. On l'attacha à une croix de saint André, on lui fendit le ventre; & on lui arracha le cœur. Après que l'on eut rangé les corps sur la place & mis les têtes sur des piques plantées aux environs, un officier donna le signal aux soldats de faire main basse sur le menu peuple qui étoit accouru pour voir l'execution; & parce qu'il y en eut qui se sauverent, le roi fit publier le lendemain une amnistie, pour ce qui restoit des bourgeois; mais par une cruauté innouie, on les massacra dès qu'ils parurent. Les gardes disposés aux environs de Stockholm, empêcherent que l'on n'apprit incontinent dans les provinces, ce qui se passoit dans la ville capitale. Le roi attira au port de Stokholm, six évêques qui n'avoient point assisté à la ceremonie, sous pretexte de leur communiquer une affaire très-importante; & lorsqu'ils furent entrés dans le lieu destiné pour la conference; il y fit mettre le feu qui les consuma. Cette inhumanité fit soûlever les quatre états du royaume, qui sont le clergé, la noblesse, la bourgeoisie & les païsans; & tous, d'un commun accord, prirent les armes sous la conduite d'un chef qu'ils élurent. Chistierne prit la fuite, & retourna en Danemarck par la Gothie occidentale; laissant par tout d'horribles marques de sa cruauté & de son heresie, qu'il ne se mettoit plus en peine de cacher; mais sa cruauté le fit encore chasser de Danemarck, & on élut en sa place Frederic duc de Holstein son oncle. Christierne se retira l'an 1523. dans les Païs-Bas avec sa femme *Elisabeth*, sœur de Charles-*Quint*, & de Ferdinand, tous deux empereurs. Il faisoit déja profession de la religion Lutherienne. Après un exil de dix ans, il tenta de se remettre sur le thrône avec le secours des Hollandois; mais il fut pris, & mis en prison, où il demeura 27. ans, jusqu'au 25. Janvier 1559. qu'il mourut âgé de 78. ans, ayant eu d'*Isabelle*, fille de *Philippe* archiduc d'Autriche, morte le 19. Janvier 1525. *Philippe Maximilien* & *Jean*, morts jeunes; *Dorothée*, née en 1515. mariée le 27. Septembre 1532. à *Frederic* II. électeur Palatin, morte en 1580; & *Christine*, née en 1523. mariée 1°. en 1534. à *François* duc de Milan: 2°. en 1540. à *François* duc de Lorraine.* Jean Magnus, *hist. de Suede l. 24.* Chytræus Saxon, *liv. 9. & 18.* De Thou, *l. 1. & 22.*

CHRISTIERNE, ou CHRISTIAN III. roi de Danemarck fils de FREDERIC I. qui avoit été élû en la place de Christierne II. son neveu, fut nommé roi l'an 1535. & couronné l'an 1537. à la maniere des Lutheriens, dont il embrassa la secte qu'il introduisit dans son royaume. Il chassa les évêques, ne conservant que les chanoines, afin d'avoir des prébendes à donner; & il en usa de même dans la Nortwege. Il défit de nombreuses troupes de ceux de Lubeck & de Christophe Oldembourg, qui s'étoit emparé des états de son pere. Il institua le college de Copenhague, & dressa une belle bibliotheque. Son inclination l'avoit toûjours porté à aimer les livres & les gens de lettres. Au reste, il gouverna avec assez de douceur & de moderation, & mourut le premier Janvier 1559. environ 23. jours avant Christierne II. son prisonnier, avec lequel on dit qu'il eut une longue conference, qui fut suivie d'une parfaite réconciliation. Son regne fut de 22. ans depuis son couronnement, & son âge de 56. jusques à sa mort. Ce prince épousa en 1532. *Dorothée*, fille de *Magnus* duc de Saxe, morte le septiéme Octobre 1571. dont il eut FREDERIC II. qui lui succeda; *Magnus*, né le 14. Août 1540. qui fut évêque de Derp en Livonie, & mourut en 1583. laissant une fille unique de *Marie*, fille du grand duc de Moscovie; JEAN, qui a fait la branche de Sun-berbourg; *Anne*, née en 1532. mariée le 14. Octobre 1548. à *Auguste* électeur de Saxe, morte le 1. Octobre 1585; & *Dorothée*, mariée le 12. Octobre 1561. à *Guillaume* duc de Brunswick & de Lunebourg, morte le 6. Janvier 1617.* De Thou, *l. 1. & 12.* Chytræus Saxon, *l. 14. & 15. &c.*

CHRISTIERNE, ou CHRISTIAN IV. né le 12. Avril 1577. fut roi de Danemarck après son pere FREDERIC II. l'an 1588. à l'âge de 11. ans. On nomma quatre conseillers, pour la conduite du royaume, & on le couronna seulement en 1596. Il fit la guerre contre les Suedois l'an 1610. Les Protestans d'Allemagne le firent chef de la ligue contre l'empereur, pour le rétablissement du prince Palatin, en 1625. & il fit la paix en 1629. En 1644. il eut encore la guerre contre les Suedois qui lui enleverent diverses places, & la paix termina leurs conquêtes. Après grand nombre de belles actions, & un regne de 60. ans, Christierne mourut le 28. Février de l'an 1648. âgé de 71. ans. Il avoit épousé le 27. Novembre 1597. *Anne-Catherine*, fille de *Joachim-Frederic* électeur de Brandebourg, mort en 1612. dont il eut, entr'autres enfans, CHRISTIERNE V; & FREDERIC III. qui lui succeda; *& plusieurs enfans naturels.* * *Hist. de Danemarck.*

CHRISTIERNE, ou CHRISTIAN, fils de CHRISTIAN IV. né le 10. Avril 1603. fut élû roi de Danemarck du vivant de son pere. C'étoit un prince d'un grand merite mais extrêmement valetudinaire. Il mourut le 2. Juin 1647 en allant prendre les eaux en Saxe. Il avoit épousé le 5 Octobre 1634. *Magdelaine Sibylle*, fille de *Jean-Georges* I. du

Digitized by Google

nom, électeur de Saxe, morte le 2. Juin 1647. dont il n'eut point d'enfans. FREDERIC son frere fut élû après lui.

CHRISTIERNE, ou CHRISTIAN V. que d'autres nomment VI. roi de Danemarck, fils de FREDERIC III. nâquit le dix-huitiéme Avril de l'an 1646. & succeda à son pere, mort le neuviéme Février de l'an 1670. C'étoit un prince courageux & entreprenant, qui se ligua en 1674. & 1675. avec les princes d'Allemagne, avec l'empereur, & avec les Hollandois, qui déclara la guerre aux Suedois, & leur enleva même quelques places: mais le roi de Suede s'étant mis en campagne, lui défit ses troupes en diverses occasions, comme dans la bataille donnée le 14. Decembre 1676. dans une autre donnée près de Lanscron, dans l'isle de Schonen le 24. Juillet 1677. & dans la bataille navale, donnée entre Malmoë & l'isle d'Amag, le 14. Juillet 1676. il mourut le 4. Septembre 1699. *Voyez* sa posterité à HOLSTEIN.

CHRISTINE, reine de Suede, née le 8. Février 1626. fille unique du grand GUSTAVE-ADOLPHE roi de Suede, qui fut tué à la bataille de Lutzen en Allemagne l'an 1632. & de *Marie-Eleonor* de Brandebourg, fut reconnue reine en 1633. sous la tutele des cinq grands officiers de la couronne. Lorsqu'elle fut en état de manier les affaires par elle-même, elle tâcha de se faire des créatures nouvelles, & d'éloigner, des affaires, les anciens ministres de son pere. Cette conduite & quelques autres sujets de mécontentement, aigrirent les Suedois contre elle, quoiqu'elle les eût gouvernés avec beaucoup d'esprit; & elle résolut d'abdiquer en faveur de Charles-Gustave son cousin, comte Palatin de deux-Ponts, prince très-sage & fort aimé. Ce qu'elle executa le 16. Juin 1654. incontinent après elle quitta la Suede, pour aller à Bruxelles en Flandres, où elle devoit rejoindre Pimentel, qui avoit été très-avant dans sa confidence, pendant qu'il étoit résident du roi d'Espagne auprès d'elle. On n'avoit jamais crû dans son royaume qu'elle eût beaucoup de religion. Elle abjura la créance lutherienne pour se faire Catholique; & après un voyage qu'elle fit à Rome en 1656. elle vint en France, & retourna en 1658. à Rome pour y fixer son séjour. Elle y est morte le 19. Avril 1689. & y fut inhumée en l'eglise de saint Pierre. Elle étoit sçavante, aimoit les habiles gens, & pendant son regne elle les avoit comblés de liberalités, elle étoit genereuse, ouverte, d'un esprit vif & facile; mais quelquefois extraordinaire dans sa conduite, dédaignant son sexe, aimant à paroître vêtue en homme, & en affectant toutes les postures, vive, changeante dans ses passions, & quelquefois trop libre en paroles. Elle n'étoit ni belle ni laide, elle avoit les traits grands, l'air mâle, la taille un peu irreguliere. Enfin elle étoit tournée pour le corps & pour l'esprit d'une maniere qui lui a souvent fait dire à elle même, que la nature s'étoit trompée, lorsqu'elle en avoit fait une fille. * *Mem. hist.*

CHRISTINE de Lorraine, grande duchesse de Toscane, fille de *Charles* II. duc de Lorraine, & de *Claude* de France, nâquit le 6. Août de l'an 1565. On lui donna le nom de Christine de Danemarck son ayeule, dont elle imita parfaitement les vertus. Le 3. Mai 1589. elle fut mariée à *Ferdinand* de Medicis I. du nom, grand duc de Toscane; & elle fut le bonheur & l'ornement de cet état, qu'elle gouverna sagement après la mort de son mari, arrivée en 1609. Christine en eut divers enfans, & entr'autres CÔME II. qu'elle maria à *Marie-Magdelaine* d'Autriche, sœur de l'empereur *Ferdinand* II. ce qui lui inspira beaucoup d'inclination pour la maison d'Autriche. Elle envoya à l'empereur un secours considerable d'argent, après la révolte de la Boheme en 1618. & 1619. & durant les guerres d'Allemagne. Elle mourut le 19. Decembre 1637.

CHRISTINE de France, fille de *Henri* IV. surnommé *le Grand* & de *Marie* de Medicis, née le 10. Février 1606. épousa *Victor-Amé* duc de Savoye, le 1. Février 1619. & demeura veuve l'an 1637. après avoir eu six enfans, *rapportés sous le mot de* SAVOYE. Cette sage princesse gouverna les états de son fils durant sa minorité, avec une prudence admirable, quoique dans un tems très-difficile. Elle fonda aussi grand nombre de monasteres; répara plusieurs églises, & mit par un vœu solemnel, les provinces, & la personne de son fils, sous la protection de la sainte Vierge. Toutes ces belles actions furent couronnées par une sainte mort, le 27. Decembre 1663. * *Voyez* Vittorio Siri, *dans ses Mem. & dans son Mercur.*

CHRISTINE de Danemarck, duchesse de Milan puis de Lorraine, étoit fille de *Christierne* II. roi de Danemarck, & d'*Elisabeth* d'Autriche. L'empereur Charles V. son oncle la maria l'an 1534. avec *François* Sforce duc de Milan; mais étant restée veuve quatre ou cinq ans après, elle prit en 1540. une seconde alliance avec *François* duc de Lorraine & de Bar, dont elle eut *Charles* II. & deux filles. Le duc *François* mourut en 1545. & la princesse Christine étant une seconde fois veuve, ne songea plus qu'à élever le jeune Charles II mais Henri II. roi de France, lui en ôta les moyens; car il fit venir le jeune duc à saint Germain en Laye, pour y être nourri auprès des princes ses fils, & il nomma Nicolas, comte de Vaudemont, pour regent & gouverneur de la Lorraine. Christine se retira à Malines. Depuis, en 1558. elle mania avec beaucoup de prudence le traité de paix qui se conclut entre la France & l'Espagne, & s'acquit la réputation de princesse très habile. Elle contribua aussi à la conclusion du mariage du même duc Charles son fils, qui se fit la même année avec Claude de France, fille du roi Henri II.

CHRISTINE *de Pise*, ou selon d'autres, *de Paris*, dame sçavante, vivoit sous le regne du roi Charles VI. dans le XV. siecle, & dédia à ce prince un ouvrage qu'elle nomma *le chemin du grand etude*. Elle avoit aussi composé *le trésor de la cité des dames*. Mais tous ces ouvrages ne sont pas grand-chose. * Du Verdier. Vauprivas, *Bibl. Franc.*

CHRISTINE, ou CHRISTINA, nouveau bourg de l'Amerique septentrionale, dans la nouvelle Suede, & sur la riviere de Sud. Les Suedois le bâtirent vers l'an 1640. & lui donnerent le nom de leur reine. Depuis les Hollandois le prirent sur eux, & les Anglois en chasserent ensuite ces derniers.

CHRISTINE, vierge & martyre, se trouve dans les martyrologes au 24. Juillet; mais ses actes sont si fabuleux, que l'on ne peut y ajoûter aucune foi. * Molanus. Baillet, *Vies des saints 24. Juillet.*

CHRISTINEN (Paul) de Malines, où il a été syndic, a recuëilli les decisions du conseil de Malines, en six volumes, & a fait un commentaire fort exact sur les coûtumes de la même ville, sur lequel Sebastien Christinen son fils, a fait des additions en 1654. les écrits de Paul Christinen sont estimés dans les Païs-Bas, à cause du bon sens, & de la connoissance qu'il avoit des bons auteurs. Il est mort âgé en 1637. * *Biblioth. Hist. des Aut. de droit. édit. Paris. in-12. 1692. par* Denys Simon.

CHRISTMAN (Jacques) professeur de l'université d'Heidelberg, dans le bas Palatinat, nâquit en 1554. à Johanberg, dans le diocese de Mayence. Outre sa langue maternelle, il sçavoit l'arabique, la syriaque, l'hebraïque, la chaldaïque, la grecque, la latine, la françoise, l'italienne & l'espagnole. Il voyagea assez long-tems, & s'arrêta enfin à Heidelberg, où, après avoir enseigné près de 20. ans, il mourut le 16. Juin 1613. âgé de 59. ans. Christman a composé divers ouvrages de chronologie; & comme ses sentimens n'étoient pas toûjours conformes à ceux de Scaliger, il a été fort exposé à ses injures. Nous avons de lui: *Muhamedis Alfragani Chronologica & Astronomica elementa. Epistola Chronologica. Disputatio de anno & die Passionis Domini. Explicatio Calendarii Romani, Ægyptiaci, Arabici, Persici, Syriaci & Hebraei-Nodus Gordius. Observationes Solares. Theoria Lunae.* * Vossius, *de Mathem.* Melchior Adam, *in vit. Philosoph. Germ. &c.*

CHRISTO, (Monte-Christo) anciennement *Oglasa*, *Iglasa*, isle de la mer de Toscane. Ce n'est qu'une montagne de trois lieues de circuit, qu'on trouve à cinq lieues de l'isle d'Elbe, & on n'y remarque rien, sinon qu'elle a été autrefois pleine de moines, d'où apparemment elle a pris le nom qu'elle porte. * Mati, *dict.*

CHRISTODORE, poëte Grec, vivoit dans le V. siecle, sous l'empire d'Anastase. Il composa un poëme en six livres de la conquête de l'Isaurie, par le même empereur, avec quelques autres ouvrages rapportés par Suidas.

Digitized by Google

CHRISTODULE, *cherchez* JEAN V. empereur de Constantinople.

CHRISTOLITES, heretiques, qui s'éleverent dans le VI. siecle. Ils croyoient que Jesus-Christ descendant aux enfers, y avoit laissé le corps & l'ame, & n'étoit monté au ciel qu'avec sa seule divinité. C'est de ce *délement* prétendu qu'on a formé le nom qu'on leur donne; mais ces prétendus heretiques n'ont jamais fait secte. Il n'en est point parlé dans les auteurs contemporains. * S. Jean de Damas, *des Her.* Sanderus, *Her.* Gautier, *en sa chron. au VI. siecle.*

CHRISTOPHLE, (Saint) martyr, étoit Cananéen de nation, mais ayant embrassé le Christianisme, il quitta son païs, pour aller annoncer l'évangile dans la Lycie, province de l'Asie mineure. L'empereur Dece exerçoit alors une sanglante persécution contre les Chrétiens l'an 253. & saint Christophle fut arrêté prisonnier, puis tourmenté par plusieurs supplices très-cruels; mais il demeura ferme dans la foi de J.C. & le tyran voyant que sa constance convertissoit un grand nombre d'infideles, lui fit trancher la tête le 25. Juillet 254. qui est le jour auquel on celebre sa memoire dans toutes les églises Latines, à la reserve de celle de Valence en Espagne, qui la solemnise maintenant le 10. du même mois, à cause que ce jour-là on y dédia une synagogue de Juifs convertis, en l'honneur de ce saint martyr. Ce fut parce que ces Juifs, à qui saint Vincent Ferrier avoit fait embrasser la foi, assurerent que saint Christophle leur avoit souvent apparu, pour les avertir de quitter le Judaïsme. Voilà ce que les legendes nous apprennent de ce saint martyr; mais les actes sur lesquels elles sont fondées, sont estimés aujourd'hui très-incertains, pour ne pas dire fabuleux. Pour ce qui est de son portrait, que l'on represente d'une hauteur prodigieuse, cela vient de la prévention où l'on étoit dans les siecles d'ignorance de croire, que l'on ne pouvoit mourir subitement ni d'accident, quand on avoit une image de saint Christophle, selon ce vers:

Christophorum videas, postea tutus eas.

C'est pour cela qu'on en faisoit la statue fort haute, & qu'on la plaçoit au porche des cathedrales, où à l'entrée de l'église. A l'egard de ce qu'on le répresente portant l'enfant Jesus sur ses épaules; il y a apparence que son nom y a donné lieu; car Christophle en grec, χριστοφόρος, signifie *Porte-Christ.* Quoique l'on ne sçache rien de saint Christophle, & que quelques-uns même croyent que c'est un saint imaginaire, son culte est établi dans les églises d'Orient & d'Occident. Les Grecs en font l'office le 9. Mai, & les Latins le 25. Juillet. * Baillet, *Vies des saints.*

CHRISTOPHLE, faux pape, après la mort de Benoît IV. Leon V. fut élevé sur le saint siége, & fut chassé quarante jours après, au commencement de l'an 906. par un homme dont on ne sçait ni le nom ni la patrie, qui prit le nom de *Christophle.* Il ne jouit pas long-tems de cette dignité, car sept mois après son élection, Serge diacre de l'église de Rome, qui avoit été antagoniste du pape Formose, étant revenu à Rome, se saisit de la personne de Christophle, & le renferma dans un monastere. * Platine. Baronius, *A. C. 907. num. 2. & 908. num. 1.*

CHRISTOPHLE, fils de l'empereur Constantin Copronyme, & de sa troisiéme femme *Eudocie*, eut le titre de César par concession de son pere, le 2. Avril 769. & le conserva sous le regne de Leon IV. son frere; mais Constantin VI. fils de Leon, & neveu de Christophle, lui fit couper la langue l'an 792. & cinq ans après, l'imperatrice *Irene* le fit mourir à Athénes, où il étoit relegué. * Theophanes.

CHRISTOPHLE, fils aîné de Romain Lecapene, fut fait empereur de Constantinople par son pere le 17. d'Août de l'an 920. & eut le bonheur de ne point voir la ruine de sa famille, étant mort dès l'an 931. Il avoit eu deux enfans de *Sophie* sa femme, *Marie*, qui fut mariée à *Pierre*, roi de Bulgarie; & *Michel*, que Constantin Porphyrogenete, délivré de Romain Lecapene, fit tonsurer de force l'an 945. *Sophie* fut aussi contrainte d'embrasser l'état monastique. * Banduri, *Numism. impp. Rom.*

CHRISTOPHLE I. de ce nom, roi de Danemarck, étoit fils de VALDEMAR II. & hérita de la couronne, après la mort de ses deux freres Abel & Eric VII. l'an 1252. Il la conserva jusqu'à l'an 1259. avec une fortune assez diverse. Il persecuta le clergé, & fut pris dans la guerre qu'il eut contre les comtes de Holstein. Les autres mettent sa mort seulement en l'année 1286. * Crantz, *l. 7. hist. Dan.* Pontanus, *l. 7.*

CHRISTOPHLE II. roi de Danemarck, fils d'ERRIC VII. se fit élire après Erric VIII. son frere, dit *le Jeune & le Preux*, lequel connoissant son mauvais naturel, avoit voulu lui fermer le chemin du thrône. Il ajoûta l'isle de Rugen au Danemarck, & donna Rostoc, aujourd'hui ville anseatique, en fief aux ducs de Mekelbourg. Les comtes de Holstein le chasserent de son royaume, où il fut rétabli deux diverses fois. Il mourut vers l'an 1333. après un regne de près de treize ans. * Crantz. Pontanus, &c.

CHRISTOPHE III. duc de Bavierre, & roi de Danemarck, étoit fils de JEAN, comte Palatin du Rhin, & d'une sœur d'*Erric* X. roi de Danemarck. Celui-ci fit une abdication volontaire du royaume en 1439. Christophle lui succeda, & fut aussi élû roi de Suede & de Norwege. Quoique sa domination fût assez douce, elle ne plut pas à ses sujets, qui l'accusoient de donner les charges les plus considerables aux Allemands, & d'en priver les naturels du païs. Il épousa *Dorothée* de Brandebourg, qui fut depuis femme de *Christierne* I. son successeur, & mourut sans enfans l'an 1448. * Crantz, *liv. 8. hist. Dan. chap. 22. & suiv. & hist. Sued. l. 5. ch. 38.* Jean Magnus, *liv. 22. chap. 17. & suivantes.* Pontanus, *hist. Dan. &c.*

CHRISTOPHLE duc de Wirtemberg, né le 12. Mai 1515. étoit fils d'ULRIC, qui fut dépouillé de ses états en 1519. par les intrigues de l'empereur Charles-*Quint.* Christophle se retira en France, où il rendit de grands services au roi François I. dans les guerres de Piémont, & où il se signala à la tête de vingt-trois compagnies, quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans. La reine Catherine de Medicis voulut, mais en vain, l'appeller au ministere, au commencement du regne de Charles IX. Lorsque Christophle eut succedé à son pere, & fut paisible possesseur de ses états, il prit Elwangen en 1532. & depuis il ne s'appliqua plus qu'à cultiver les sciences; car il possédoit les langues, les belles lettres, & protegeoit les habiles gens. *Voyez* ses ancêtres & sa posterité à WIRTEMBERG. Il mourut à Stugard, âgé de 53. ans, le 28. Décembre 1568. * De Thou, *hist. l. 11. 24. & 43.*

CHRISTOPHLE Colomb, *cherchez* COLOMB.

CHRISTOPHORSON (Jean) évêque de Chichester en Angleterre, vivoit dans le XVI. siecle, & étoit de Lancastre. Il étudia à Cambridge, où il reçut les honneurs du doctorat, & où il fut depuis principal du collége, dit *de la Trinité.* On le choisit quelque tems après pour être doyen de l'église de Norwich, mais la persécution qui s'étoit élevée en Angleterre contre les Catholiques, l'obligea de prendre la fuite. Il revint en Angleterre sous le regne de Marie, & ce fut alors qu'on le mit vers l'an 1557. sur le siége de l'église de Chichester, où il mourut en 1558. Ce prélat, qui entendoit très-bien les langues, & principalement la grecque, avoit une bibliotheque composée de livres curieux, qu'il laissa au college de la sainte Trinité. Il a traduit de grec en latin Philon Juif, & les histoires d'Eusebe, de Socrate, de Theodoret, de Sozomene & d'Evagre. Les traductions de Christophorson sur les historiens ecclesiastiques, si l'on en croit quelques auteurs, sont assez défectueuses. Son style n'est pas pur, il est rempli de barbarismes, & est trop long; il brouille & pervertit les periodes, en voulant les remplir de mots & d'expressions, qui ôtent d'ailleurs le sens de l'auteur. Il s'est mêlé de vouloir expliquer même par des gloses divers endroits du texte qui lui paroissoient obscurs. Il coupe & tranche le sens à sa mode, en joignant ce qui est séparé dans ses originaux, & desunissant ce qui y est joint, de sorte que la distinction de ses chapitres n'a point de rapport avec celle du grec. Il entendoit assez bien les points de theologie, mais il ne sçavoit pas la critique, & n'avoit qu'une teinture fort legere des antiquités romaines: c'est ce qui l'a fait manquer dans la plûpart des noms des charges civiles & militaires, & ce qui l'a souvent empêché de prendre le véritable sens de ses auteurs. C'est pourquoi on ne doit point s'étonner si ceux qui ont pris Christophorson pour leur guide dans leurs écrits, & qui ont suivi ses versions, sont tombés si souvent dans plusieurs fautes,

Digitized by Google

comme il est arrivé à Baronius entre les autres; c'est ainsi qu'en jugent quelques critiques. Cependant il faut avouer qu'il étoit très-habile, & que ses traductions ne sont pas à mépriser.* Joan. Cotterius, *epist. ad cardinal. Rupifucald. prefix. edit. sui Euseb.* & Valesf. *epist. dedicat. Euseb.* Henric. Valesf. *præfat. ad Euseb. edition. item præfat. ad Socrat.* & *Sozomen. edit. item in notis ad Euseb. hist. pag. 286. col. 1. 6.* Petr. Halloixius, *in vit. PP. ecclesf. Orient. ad vit. S. Hegesipp. cap. 3.* Joan. Henr. Hottinger, *bibliothecarii, lib. 2. cap. 5. pag. 315.* P. D. Huet, *de clar. interpr. lib. p. 177. 178.* Baillet, *jugemens des sçavans sur les traducteurs Latins, edit. de Paris*, in-12. 1685. *pag. 404.* & Pitseus, *de scr. Ang.* Godwin, *de episc. Ang.*

CHRISTOPHORUS ANGELUS, auteur Grec du XVII. siecle, a fait imprimer en grec l'état présent de l'église Grecque, où il traite principalement de ce qui appartient à la discipline & aux cérémonies. On y trouve plusieurs choses curieuses sur les jeûnes des Grecs, sur leurs fêtes, sur la maniere dont ils se confessent, & sur la discipline monastique. L'auteur a fait lui-même imprimer en 1619. cet ouvrage en Angleterre, où il étoit alors, & on y a joint une version latine. Depuis ce tems-là George Fhelavius, Protestant, en a publié une nouvelle traduction en latin avec des notes, sans y joindre le texte grec, & elle a été imprimée à Francfort en 1655. il y en a encore une autre édition d'Allemagne, où l'on a joint ensemble le grec & le latin, & quelques autres pieces qui regardent la nouvelle Grece.* M. Simon.

CHRISTOPHORUS Cornerus, *cherchez* CORNER.

CHRISTOPHORUS Sandius, *cherchez* SANDIUS.

CHRISTOVAL DE CASTILLEJO, *voyez* CASTILLEJO.

CHROBERGE ou CROTBERGE, & CHRODESINDE ou CROTESINDE, filles de *Childebert* I. roi de France, & de la reine Ultrogote. Après la mort de leur pere, Clotaire I. leur oncle les chassa de la cour avec leur mere, où elles furent rappellées par le roi Charibert leur cousin. On ne sçait pas le tems de leur mort. Elles furent enterrées à saint Germain des Prez auprès du roi leur pere.* Gregoire *de Tours, l. 4. c. 20.* Fortunat, *l. 6.* Aimoin, &c.

CHROCTILDE, *cherchez* CLOTILDE.

CHROCUS, roi d'Allemagne, vivoit au commencement du IV. siecle, ou sur la fin du III. On dit qu'à la persuasion de sa mere, qui étoit une princesse ambitieuse, il entra dans les Gaules avec une puissante armée, & mit tout au pillage. Il ruina Treves & Mets, & tout le païs qui est depuis ces deux villes jusqu'en Saintonge. Angoulême fut emportée par ce barbare, qui fit souffrir le martyr au saint évêque Ausone, disciple de saint Martial de Limoges, & à saint Privat, évêque de Mende. Marien, gouverneur de Narbonne, le prit depuis à Arles, & lui fit couper la tête, après l'avoir fait mener en triomphe dans toutes les villes, où il venoit de triompher lui-même. Les auteurs parlent diversement du tems auquel Chrocus vint dans les Gaules, peut-être parce qu'il y a eu plusieurs rois Allemands de ce nom, qui ont fait de semblables irruptions. Le cardinal Baronius met la mort de saint Privat en l'an 261. mais Sigebert marque cette irruption de Chrocus en l'année 312.* Gregoire *de Tours, l. 1. c. 32. hist.* Adon, *martyrolog. 21. Aout.* Baronius, &c.

CHRODEGANG, évêque de Mets, fils de *Sigrame* & de *Landrade*, d'une ancienne famille d'Austrasie. Après avoir passé ses premieres années à la cour de Charles *Martel*, fut élevé sous les regne de Pepin à l'évêché de Mets, & ordonné par le pape Etienne en 743. Il ne laissa pas d'être toujours employé par Pepin dans diverses négociations. Il fut le fondateur & le restaurateur de la vie commune des clercs, & composa une regle pour les chanoines reguliers, donnée par le pere le Cointe dans sa pureté, dans ses annales des François, tome 5. Il bâtit deux monasteres dans son diocèse, & gouverna son église avec une application continuelle jusqu'à sa mort, qui arriva le 6. Mars 766.* Paul Diacre, *la chronique de Lauresheim.* Henschenius, *comment. hist.* M. Du Pin. Baillet, *vies des Saints, 6. Mars.*

CHRODESINDE, *cherchez*, CHROBERGE.

CHRODIELDE, fille *naturelle* de *Charibert*, roi de Paris, ayant été quelque tems dans le monastere de Sainte-Croix de Poitiers, où elle reçut le voile de religion, y causa de grands désordres. Elle suborna en 589. Basine & quarante autres filles, ausquelles elles fit promettre d'accuser de plusieurs crimes l'abbesse Lubovere, afin que quand on l'auroit déposée, on pût l'élire elle-même pour superieure. Après ce complot elle sortit avec elles du monastere, & exerça par le moyen des satellites qu'elle payoit, de très-grandes cruautés contre les évêques même qui l'excommunierent. Depuis elle fut rétablie à la priere du roi Childebert II.* Gregoire *de Tours, l. 9. & 10. hist.*

CHRODOALDE, *cherchez* RODOALDE.

CHROMATIUS, évêque d'Aquilée, successeur de Nicetas, qui vivoit sur la fin du IV. siecle, & au commencement du V. étoit, selon quelques-uns, de Stridon en Dalmatie, ou plûtôt du territoire d'Aquilée. Il avoit un frere, nommé *Eusebe*, qui fut diacre d'Aquilée, & qui mourut avant Chromace. Il fut prêtre de l'église d'Aquilée sous l'évêque Valerien, & assista, n'étant encore que prêtre, au concile d'Aquilée, tenu en 381. contre les Ariens. Il fut élevé au siége épiscopal d'Aquilée en 389. & tint l'an 401. ou 402. un concile de sa province, où il acquiesça au jugement que le synode de Rome venoit de porter contre les Origenistes, mais il ne put se résoudre à condamner Rufin. Il se porta avec beaucoup de zele à défendre saint Chrysostome, & écrivit une lettre en sa faveur à l'empereur Honorius. Il n'étoit plus au monde en 412. le martyrologe moderne romain a marqué sa fête du 2. de Décembre. Il avoit écrit des commentaires sur saint Matthieu; nous n'avons de lui aujourd'hui que les homelies sur les huit beatitudes, & quelques petits traités qui se trouvent dans la bibliotheque des Peres. Saint Jerôme, dans la préface sur les paralipomenes, lui donne le nom de *très-saint & très-sçavant prelat.* Saint Chrysostome lui écrivit aussi une lettre remplie d'éloge; saint Ambroise lui adressa une épître sur la prophétie de Balaam; & Cassiodore, qui parle encore de lui, dit qu'il avoit écrit un abregé de la passion des saints martyrs, que nous avons perdu. L'epître à saint Jerôme, qui porte le nom de Chromatius & d'Heliodore, touchant le martyrologe, est supposée, aussi bien que la réponse de ce saint docteur, où on le fait parler de la naissance de la Vierge.* Hieronym. *præf. in paralipom. epist. 42. 43. in chronico. Apolog. lib. 2.* S. Ambrof. *epist. 1. 50.* S. Chrysost. *epist. 155.* Baronius, *A. C. 400. 404.* & *405. Préface du martyrologe romain, chapitre 5. & 7.* & Bellarmin, *des écrivains ecclesiastiq. A. C. 390.* M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiastiq. V. siecle.*

CHRONIQUES, ouvrages historiques, dans lesquels on s'applique particulierement à marquer le tems des évenemens que l'on rapporte succinctemennt. Ce nom vient du grec χρόνος, *tems.* Africanus est le premier des auteurs Chrétiens qui a fait une chronique. Eusebe, & plusieurs autres après lui, ont fait des chroniques, où les années de chaque évenement sont marquées. Les Hebreux donnent le nom de chroniques aux paralipomenes.

CHRONOLOGIE, science des tems qui se sont écoulés depuis la création du monde jusqu'à présent. Ce nom vient de χρόνος, *tems*, & λόγος, *discours.* Selon l'opinion de plusieurs sçavans chronologistes, le premier jour du monde a été celui qui répond au second jour du mois de Mai, de l'année vulgaire, ou Julienne, qui est maintenant en usage. Le quatriéme jour du monde, le soleil fut placé dans le premier dégré du belier, où il fit l'équinoxe du printems, & la lune dans le premier dégré de la balance, de sorte qu'elle étoit pleine. Le sixiéme jour de la création, auquel Adam fut formé, répond au sept de Mai; & le septiéme jour du monde, ou le premier sabbat, répond au 8. du même mois. D'autres chronologistes mettent le premier jour du monde au 25. de Mars; d'autres enfin, comme Ussérius, le placent sous la nuit qui préceda le 23. Octobre. Les Hebreux commencerent leur année à peu près au tems où quelques-uns croyent que le monde a commencé, c'est-à-dire, à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printems; & ce premier mois étoit appellé *Nisan*, qui répond à Mars & Avril. Mais après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2513. & 1491. avant la naissance de J. C. ils commencerent à compter les années sabbatiques & de jubilé par l'automne, & par le mois *Tisri*, qui étoit le septiéme de l'année ordinaire, & qui répond à Septembre

Digitized by Google

& à Octobre. Leur année étoit de 365. ou 366. jours, comme l'année Julienne, laquelle est plus approchante de l'année solaire, composée de 365. jours six heures. Les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Arabes, & plusieurs autres peuples, ont eu leurs années particulieres; mais enfin les chronologistes réduisent toutes ces sortes d'années à l'année Julienne, qui commence au premier Janvier; & dans cette vûe on ne met que huit mois, pour la premiere année du monde, que l'on conçoit avoir duré depuis le 2. Mai jusqu'au dernier jour de Decembre, ou neuf mois, depuis le 25. Mars jusqu'au 31. Decembre, ou deux mois & quatre jours, depuis le 27. Octobre. Après s'être formé cette premiere idée des années du monde, il faut observer que l'on trouve soixante-dix opinions différentes, touchant le calcul des années, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J. C. Il suffit d'en rapporter ici les plus remarquables.

Selon la Vulgate.

Usserius compte,	4004. ans.
Rabbi Nahasson,	4740.
Scaliger,	3950.
Le pere Petau,	3984.
Le pere Torniel,	4052.
Le pere Labbe,	4053.
Riccioli,	4184.

Selon les Septante.

Eusebe, & le martyrologe romain,	5200.
Vossius,	5590.
Riccioli,	5634.
Les tables Alphonsines.	6984.

Tous les autres calculs y sont renfermés entre 3740. & 6984. ans. Cette diversité fait que quand on lit dans un historien qu'une chose est arrivée, par exemple, l'an du monde 3645. on ne peut sçavoir quelle est cette année, si l'on ne sçait combien compte cette auteur depuis la création jusqu'à la naissance de J. C. car l'an du monde 3645. est le 359. avant J. C. selon Usserius, au lieu que selon le pere Labbe, c'est le 409. avant J. C. & le 540. selon Riccioli. Pour fixer le calcul des chronologistes, Joseph Scaliger a inventé *la periode Julienne*, dont il est parlé à l'article PERIODE; mais il y en a qui aiment mieux se servir du calcul, qui commence en retrogradant par l'année de la naissance de notre Seigneur, selon l'opinion de Denys le Petit, c'est-à-dire, selon l'Ere vulgaire, dont la premiere année tombe sur l'an du monde 4004. sur la premiere année de la CXCV. olympiade, & sur la 753. de Rome. Quant à la véritable année, dans laquelle naquit le Sauveur, elle est très-disputée: voici les opinions les plus célebres.

Ans de Rome.

Usserius, Cappel & Kepler, la mettent au 25. Decembre de	l'an 748.
Deker, & le pere Petau,	l'an 749.
Sulpice Severe,	l'an 750.
Baronius, Torniel & Scaliger,	l'an 751.
Salian & Pererius,	l'an 752.
Le pere Labbe,	l'an 753.
Herouart,	l'an 754.
Paul de Middelbourg,	l'an 755.

Ainsi l'année de la naissance de J. C. répondant, selon l'usage commun de l'église, à l'an 753. de Rome, les autres opinions ne précedent que de cinq ans au plus, ou ne retardent que de deux. Cette différence n'empêche pas que les auteurs même, qui croyent que l'époque ordinaire n'est pas la plus juste, ne s'y conforment dans les annales & les histoires; de sorte que le calcul que l'on fait, en comptant devant la naissance de J. C. a dans l'usage un principe fixe & certain. Il faut encore observer ce qui regarde les olympiades, les années de la fondation de Rome, l'ére d'Espagne, l'hegyre & les indictions. La premiere olympiade commence l'an 776. avant la naissance de J. C. jusqu'à cette époque il y a 194. olympiades, qui font 776. que l'on appelle *années d'Iphitus*. La premiere année de la fondation de Rome répond à l'an 753. avant la venue du Messie, vingt-trois ans après la premiere année olympiadique. L'ére d'Espagne répond à l'an 38. avant J. C. qui est l'an 716. de Rome. L'hegire concourt avec l'an 622. depuis la naissance de notre Seigneur; & les indictions ont commencé l'an 312. depuis J. C. à l'égard des années depuis la création du monde jusqu'à la venue du Messie. On doit aussi sçavoir qu'il y a deux sortes de calculs, dont la difference est très-considerable; l'un se fait selon l'hebreu de l'ancien testament, & l'autre selon la version des Septants. Suivant ces interprétes, Riccioli trouve 1450. ans plus que selon le texte hebreu; sçavoir 600. ans dans l'espace, depuis la création jusqu'au déluge fini, & 850. ans depuis le deluge jusqu'à la naissance d'Abraham. Depuis la naissance de ce patriarche, la chronologie est moins différente dans la vulgate & dans la version des Septante. *Riccioli, *chronologia reformata, lib. 7. cap. 1. &c. cap. 10. & 11. l. 8. cap. 2. &c.*

CHRONOPIUS, évêque de Perigueux, vivoit dans le VI. siecle, & assista au concile d'Agde en 506. & aux deux premiers conciles d'Orleans en 511. & en 533. il étoit également recommandable par la sainteté de sa vie, & par son extrême charité pour les peuples de son diocèse, dont la plûpart avoient été chassés & proscrits par les Goths, & qu'il rétablit dans leurs biens & dans leurs familles. Il mourut âgé de 80. ans. * Fortunat, *l. 4 c. 8.*

CHRONOS, philosophe, *voyez* SIODORE CHRONOS.

CHROTRUDE, *cherchez* CHARLES MARTEL.

CHRUDIN, ville de la Bohême propre, située sur la riviere de Chrudinska, à cinq lieues au-dessous de Czaslaw, dans le cercle de Churdin, qui est renfermé entre ceux de Czaslaw, de Koningingrets & de la Moravie. * Baudrand.

CHRYSAME, prêtresse de la Thessalie, ayant nourri un taureau de certaines herbes venimeuses, le fit conduire vers les ennemis: les principaux ayant mangé de sa chair, devinrent insensés, & ce stratagême fit que les Erethriens furent facilement vaincus par les Grecs. * Polien, *l. 8. c. 43. F. 619. & 620.*

CHRYSANTAS, capitaine de Cyrus, roi de Perse, fut extrêmement loué par ce prince, de ce qu'ayant un jour son ennemi en sa puissance, & l'épée déja levée près de le tuer, il arrêta le coup & le laissa aller, sitôt qu'il entendit sonner la retraite. * Plutarque, *au traité de ses demandes romaines.* Xenophon, *dans sa Cyropedie.* Cælius Rhodigin. *l. c. 18.*

CHRYSANTE, fameux magicien de Sardes en Lydie, & disciple de Maxime à Ephese, y enseigna la magie à Julien l'*Apostat*, qui tâcha vainement de l'attirer à la cour, vers l'an de J. C. 362. malgré les présages funestes que Chrysante disoit avoir reçûs de ses dieux. Julien voyant qu'il ne pouvoit vaincre son opiniâtreté, le fit grand pontife de Lydie; dignité qu'il exerça avec beaucoup de moderation, à l'égard des Chrétiens, & avec peu de chaleur pour l'Idolâtrie qu'il professoit. Le médecin Bribase le traita dans la maladie dont il mourut âgé de plus de 80. ans. Eunape a écrit sa vie, & en parle encore ailleurs. * Eunape, *l. 1. c. 22.*

CHRYSANTHE, martyr, souffrit le martyre à Rome avec sainte Darie sous l'empereur Numerien en 283. ou plûtôt sous Valerien en 257. Baronius croit qu'il fut enterré vif avec sa sœur Darie, qui étoit vestale; mais ce fait n'est point appuyé sur d'anciens actes. Saint Gregoire *de Tours*, qui cite des actes de saint Chrysanthe, rapporte qu'un grand nombre de fideles s'étant assemblés, après leur martyr, à leur tombeau, le préfet de la ville fit fermer sur eux la grotte avec des pierres & du sable; & que quand la paix fut rendue à l'église, cette grotte ayant été ouverte, on y trouva les corps de saint Chrisanthe & de sainte Darie séparés des autres, & qu'ils fussent renfermés sous leurs tombes. Il rapporte plusieurs miracles arrivés en ce lieu. On prétend que les corps de Chrysanthe & de Darie furent apportés en France en 843. par Marcward, abbé de Prom, & que de Prom ils ont été transportés au monastere de saint Avol. Le pape Damase a fait des vers à la louange de saint Chrysanthe & de sainte Darie, dont on fait la fête dans les églises Grecques & dans les Latines, mais en differents jours. L'usage le plus commun est au 25. d'Octobre. * Gregoire *de Tours*, *de gloria Martyr. cap. 38.* Bollandus. Mabillon. Baillet, *vies des Saints*, *mois d'Octobre.*

Digitized by Google

CHRYSAOR, fils de Neptune & de Meduse, qui eut Gerion de Callirhoé, selon Higinus; mais Hesiode dans sa Theogonie le fait naître sans pere du sang de Meduse, après que Persée lui eut tranché la tete.

CHRYSAORE, philosophie, disciple du fameux Porphyre, qui lui adressa son introduction sur les universaux.* Porph. *vit. cap. 9.*

CHRISAPHIUS, eunuque, favori de l'empereur Theodose *le jeune*, vivoit dans le V. siecle; & abusant de la bonté que ce prince avoit pour lui, voulut faire chasser de son siége Flavien, patriarche de Constantinople. Il sema aussi la mesintelligence entre l'imperatrice Eudoxe, & la princesse Pulcherie sa belle sœur, ce qui causa de grands troubles dans l'empire. Depuis il favorisa l'hérésiarque Eutychés, qui étoit son parrain, de sorte que dans le faux concile d'Ephese, ce ministre scélerat, pour satisfaire sa haine particuliere contre Flavien, pensa ruiner l'église d'Orient. Lorsque Pulcherie revint à la cour l'an 450. l'empereur chassa ce favori insolent, après l'avoir dépouillé de ses biens & des ses dignités, & la princesse le remit entre les mains de Jordan, fils d'un homme de qualité, que Chrysaphius avoit fait mourir. * Marcellin. Cedrenus & Baronius, *A. C. 446. 448. 449. 450.*

CHRYSARGYRE, impôt célebre, dont Zozime veut que Constantin soit l'auteur. Il se payoit tous les quatre ans par les marchands, le menu peuple & les gens de mauvaise vie. Il y a néanmoins apparence que ce tribut se levoit sur les personnes infâmes long-tems avant Constantin, comme on le peut apprendre de Suetone, dans la vie de Caligula, & de Lampride dans celle d'Alexandre. Evagre, bien loin de convenir que Constantin l'ait imposé le premier, rapporte que l'ayant trouvé établi, il eut intention de l'abolir; ce que fit dans la suite l'empereur Anastase, l'an de J. C. 501. * *Voyez* du Cange, *Glossar. Graec.*

CHRYSEIS, fille de Chrysés, prêtre d'Apollon, est plus connue sous ce nom patronymique, que sous celui d'*Astynomé*, qui étoit son nom propre. Elle fut prise par Achille lorsqu'il saccagea Lyrnesse & quelques autres endroits voisins de Troye. Elle étoit mariée au roi de ce païs-là. Agamemnon la trouvant fort à son goût, la retint pour lui; & bien loin de la vouloir rendre à son pere Chrysés, qui étoit venu la redemander revêtu de ses ornemens sacerdotaux, & muni d'une très-grosse rançon, il le chassa indignement. Ce prince déclara au conseil de guerre qu'il la trouvoit préferable à sa femme Clytemnestre, laquelle il avoit épousée fille, & que Chryséïs ne cédoit en rien à Clytemnestre, ni pour le corps, ni pour l'esprit, ni pour le travail. Chrysés pria Apollon de le venger, & fut exaucé. La peste se mit dans l'armée grecque, & ne cessa que lorsque, suivant l'avis du devin Calchas, on eut renvoyé Chryseïs à son pere. Elle étoit grosse, cependant elle se vantoit que personne ne l'avoit touchée; & lorsqu'elle ne put plus cacher son état, elle soûtint que ce n'étoit point le fait d'un homme, mais le fait du dieu Apollon. Le fils dont elle accoucha eut nom Chrysés; il n'apprit qu'un peu tard son extraction. Le jeune Chrysés fut établi prêtre d'Apollon dans l'isle de Sminthe. Oreste & Iphigenie s'étant sauvés de la Chersonese Taurique avec la statue de Diane, aborderent en cette isle. Chrysés ne connoissant point ces deux personnes, les vouloit renvoyer à Thoas, roi de la Taurique; mais Agamemnon son pere lui fit sçavoir la fraternité qui étoit entre lui & ces deux nouveaux venus. Alors le jeune Chrysés se joignit avec Oreste, pour retourner dans la Taurique, afin d'y tuer Thoas. Ce qui ayant été exécuté, ils s'en allerent à Mycenes avec la statue de Diane. Quelques-uns disent qu'Iphigenie étoit fille d'Agamemnon & de Chryseïs; d'autres content que Chrysés ayant sçû le bon traitement que les Grecs firent à sa fille, la ramena à leur armée, & la remit entre les mains d'Agamemnon. Briséïs & Chryséïs étoient cousines germaines; car Brisés & Chrysés étoient freres, selon Eustathe. * Dictys, *lib. 2. p. m. 172. & p. 180.* Homer. *Iliad. lib. 1. v. 112.* Hygin, *c. 121.* Tzetzes, *in Lycophr. Magnum Etymologicum*, au mot Χρυσόπολις. Eusth. *in Iliad. A. p. 58. lin. 28.* Bayle, *dict. crit. seconde edition.*

CHRYSERME, de Corinthe, avoit composé quatre-vingts livres d'histoires des Indes pleins de fables, comme ceux des autres historiens de cette nation. Il avoit aussi composé des histoires de Perse & du Peloponese. Ses ouvrages sont cités par Plutarque & par Stobée. On ne sçait point précisément en quel tems il a vêcu. * Plutarque, *lib. de flum. & in minoribus parallelis.* Pline, *l. 22. c. 22.* M. Du Pin, *bibl. univers. hist. prof.*

CHRYSERUS ou CHRYSORE, affranchi de l'empereur Marc-Aurele, vers l'an 162. de J. C. avoit composé un ouvrage, où l'on trouvoit une liste de tous ceux qui avoient commandé à Rome depuis la fondation de cette ville. Scaliger a inseré cette liste dans ses additions à la chronique d'Eusebe.

CHRYSE'S, prêtre d'Apollon, fut pere d'Astynomé, qui du nom de son pere fut aussi appellée *Chryséïs. Voyez* CHRYSEIS. * Homere, *au l. de l'Iliade.*

CHRYSES, roi de Mycenes, dans le Peloponese, étoit fils d'Agamemnon & de Chryséïs, fille de Chrysés, prêtre d'Apollon. Ayant reconnu son frere Oreste dans le temple d'Apollon, il se joignit avec lui, pour aller ensemble à Mycenes prendre possession des royaumes de leur pere. * Hygin.

CHRYSIPPE, philosophe, natif de Solos, ville de Cilicie ou de Tharse, comme disent les autres, étoit fils d'un certain Apollonius. D'abord il s'étudia à bien conduire un chariot, & fut ensuite disciple du philosophe Cleanthe, successeur de Zenon. Il avoit l'esprit si subtil & si porté à la dispute, qu'en plusieurs rencontres il se faisoit un plaisir de combattre les sentimens de son maître, auquel il disoit qu'il n'avoit besoin que de la connoissance des principes, parce qu'il étoit assez capable de trouver des raisonnemens pour les soûtenir. Valere Maxime rapporte qu'à l'âge de 80. ans il acheva son trente-neuvième traité de logique. Il a si fort excellé en cette science, que les payens disoient que si les dieux eussent pû se servir de la logique, ils n'en auroient point choisi d'autre que celle de ce philosophe. Diogene *Laerce* écrit qu'il laissa trois cens onze traités de dialectiques; quelques auteurs en font monter le nombre jusqu'à sept cens cinq. On dit que quelques-uns de ses disciples le prierent de se trouver à un sacrifice, & qu'y ayant bû du vin pur, il en fut tellement oppressé, qu'il mourut cinq jours après; les autres assurent qu'il mourut de rire, voyant un âne qui mangeoit des figues dans un bassin d'argent, & commandant qu'on lui apportât à boire. Sa mort arriva sous la CXLIII. olympiade, 207. ans avant l'ére chrétienne. Ce philosophe étoit âgé de 73. ans. * Diogene *Laerce, en sa vie au liv. 7.* Valere Maxime, *l. 8. c. 7. ex. 17.* Bayle, *dict. critiq.*

CHRYSIPPE de Gnide, médecin Grec. On ne sçait pas en quel tems il a vêcu; il fut l'auteur de la nouvelle secte des médecins empyriques, qui rejetterent la saignée & la purgation en usage jusqu'alors, pour établir des remedes particuliers. Un autre CHRYSIPPE, disciple d'Erasistrate, & médecin de Ptolomée; un autre, qui avoit écrit des Georgiques, &c. * Diogene, *l. 7.* Pline, *hist. nat. lib. 26. cap. 2.* Lilio Giraldi, *l. 3. hist. des poetes.* Vossius, *des hist. Grecs, l. 1. c. 17. p. 112. &c. des poëtes, pag. 85. des sectes des philosophes, chap. 19. §. 11. pag. 102. de la philosoph. ch. 11. §. 27. pag. 87. de la logique, ch. 8. §. 16. p. 56. &c. Hist. de la medecine.*

CHRYSIPPE, prêtre de Jerusalem, vivoit, à ce que l'on croit, sur la fin du V. siecle. On trouve sous son nom, dans la bibliotheque des Peres, un sermon à la louange de la Vierge. Photius, dans le volume 171. de sa bibliotheque, fait mention d'un écrit, où il étoit rapporté que Gamaliel & Nicodeme, que l'on assuroit être beau-pere du premier, avoient été baptisés par saint Jean & avoient souffert le martyre. Photius ajoûte que cet écrit étoit attribué à Chrysippe, prêtre de Jerusalem, qui dans un discours sur Theodore martyr, faisoit mention de Lucien & de la révélation que Gamaliel lui fit de son histoire, & du lieu où il étoit enterré avec Gamaliel & saint Etienne. * Photius, *cod. 171.* Nous apprenons dans la vie de l'abbé Euthyme, écrite par Cyrille évêque de Schytople, que Chrysippe avoit composé plusieurs livres dignes d'approbation; qu'il avoit été disciple avec Cosme & Gabriël ses freres, de l'abbé Euthyme; que Cosme son frere avoit été avant lui évêque de Schytople, & que pendant que son frere fut évêque, il avoit eu sous lui la qualité de *Staurophilax*, ou garde-croix pendant douze ans.* *Vita Euthymii*, par Cyrille de Schytople.

Digitized by Google

CHRYSIPPE, fils *naturel* de Pelops, fut d'une beauté incomparable. Laïus en devint passionément amoureux, & l'enleva; mais il fut poursuivi avec tant de promptitude qu'on lui arracha sa proye, & qu'on l'amena prisonnier à Pelops, qui lui pardonna cette action, en considérant que l'amour l'y avoit poussé. L'amitié de Pelops pour Chrysippe étoit plus grande que celle qu'il avoit pour ses enfans legitimes: c'est pourquoi Hippodamie son épouse animée de l'esprit de marâtre, exhorta Atrée & Thyeste, deux de ses fils, à ôter la vie à ce bâtard. Ne doutant point qu'il ne dût un jour aspirer à la couronne, ils lui refuserent cet acte de complaisance, & alors elle prit la résolution d'exécuter elle-même ce mauvais dessein: elle prit l'épée de Laïus pendant qu'il dormoit, & s'en servit à tuer Chrysippe. Les soupçons tomberent sur Laïus à cause de son épée; mais Chrysippe avant que de rendre l'ame, eut le tems de le disculper. Pelops se contenta de chasser Hippodamie. Il y a des auteurs qui disent qu'elle ne tua point Chrysippe de sa propre main, mais qu'elle fit faire ce meurtre par Atrée & par Thyeste, & qu'après avoir tué Chrysippe, ils le jetterent dans un puits: leur pere ne les voulut plus voir, & ils se retirerent à Triphylie partie de l'Elide au Peloponnese. Quelques-uns disent qu'il ne se contenta pas de bannir sa femme, & que ce fut principalement sur elle qu'il voulut venger la mort de Chrysippe; mais qu'il ne le put, parce qu'elle se sauva à Midée, ville du païs d'Argos. D'autres disent, que se voyant accusée par son mari, elle se tua. Thucydide dit qu'Atrée se refugia chez Eurysthée son neveu, roi de Mycenes. Ce Chrysippe n'est point different de celui que Clement d'Alexandrie, Arnobe & Firmicus Maternus ont associé à Ganymede. Il y a un autre CHRYSIPPE de Tiane, auteur d'un livre de la maniere de faire le pain: Athenée l'a nommé habile discoureur de tartes & de gâteaux *Plutarch. *in Parallel. p. 313. Apostolicus Centur. 18. num. 7. Schol.* Euripide. *in Orest. v. 5. Schol.* Pindari, *ad Olym. A.* Hygin, *cap. 85. & 272.* Tretzes, *Histor. 18. Chil. 1.* Pausan. *lib. 6. p. 502. edit. 1696.* Thucydid *l. 1.* Plato, *in Cratylo, p. m. 272.* Athenée, *l. 14. c. 15.* Bayle, *dict. critiq.*

CHRYSIS, prêtresse de Junon à Argos, ayant mis une lampe proche des ornemens sacrés, & s'étant endormie, fut cause par sa negligence de l'incendie du temple consacré à cette déesse: elle se sauva à Phliunte, pour éviter le ressentiment des Argiens, qui créerent une autre prêtresse en sa place. D'autres ont crû, mais avec moins de fondement, qu'elle avoit elle-même péri dans l'embrasement. Saint Jerôme dans son premier livre contre Jovinien, a observé que cette prêtresse de Junon étoit vierge. Marius Victorinus, dans ses notes sur cet endroit-là, dit mal à propos que ce pere parle de Chryseis qu'Agamemnon enleva. * Thucydide, *l. 4.* Bayle, *dict.*

CHRYSOCOCCA (George) auteur Grec, medecin & mathematicien, a vêcu dans le XV. siecle: il sçavoit les langues, & composa divers ouvrages d'astronomie, des notes sur Homere, &c.* Leo Allatius, *Diatr. de Georg.*

CHRYSOGENOS, est le nom d'une nation marquée dans une prophétie reçûe parmi les Turcs, qui se persuadent qu'ils pourront un jour être détruits par une telle nation. Jacques Spon explique ce mot grec par celui de *Blond* en françois; & poussant les recherches de sa curiosité plus loin, il s'imagine que ce terme doit s'entendre des Moscovites, parce que la plûpart ont la chevelure blonde: en effet, si l'on en croit le même Spon, le grand seigneur redoute plus la puissance de ces peuples, que celle d'aucun autre empereur.* Jacques Spon, *voyage de Grece, part. 1. p. 356.*

CHRYSOGONE (Saint) martyr célébre dans l'église Romaine, est moins connu par l'histoire de sa vie, que par son culte. Les actes de sainte Anastase veuve & martyre, dans lesquels on trouve qu'il avoit des relations de lettres avec elle, sont indignes de foi. On dit que Chrysogone fut exécuté près d'Aquilée, sous la persecution de Diocletien. Il est marqué comme martyr dans le calendrier de l'église de Carthage. Son culte étoit célebre à Rome avant le VIII. siecle, & les martyrologes font sa mémoire au 24. de Novembre. * *Acta Anastasia apud* Surium, & Bolland. Tillemont, *Mem. eccles.* Baillet, *Vies des Saints, 24. Novembre.*

CHRYSOLANUS (Pierre) archevêque de Milan, vivoit dans le XII. siecle: le pape Paschal II. l'envoya au commencement du XII. siecle à Constantinople, vers l'empereur Alexis *Comnene*, où il disputa contre les Grecs sur la procession du Saint-Esprit. Etant revenu de sa legation, l'archevêché de Milan lui fut disputé par Jordanes, & il fut condamné dans un concile de Latran tenu l'an 1116. à le quitter, & à retourner à son premier évêché. On a le discours qu'il adressa à Alexis Comnene, touchant la procession du Saint-Esprit: il est en latin dans Baronius à l'année 1119. & en grec & en latin dans le premier tome de la Grece d'Allatius. Trithême a fait le catalogue des livres qu'il a composés pour la défense de l'église Romaine, qui sont; un traité contre les Grecs, un de la Trinité, des épîtres, des sermons, &c. C'étoit un prélat d'un mérite singulier. Eusthatius, archevêque de Nicée, Blemmidas surnommé *le Sage*, Nicolas évêque de Methone, un moine de grande réputation, nommé Jean Phurnès, & quelques autres, ecrivirent contre lui: le même Trithême dit qu'il étoit très-sçavant dans l'intelligence des sciences divines & humaines, en langue grecque & latine.* Trithême, *de script. eccles.* Baronius, *T. XII. A. C. 1116.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. XII. siecle.*

CHRYSOLITHE, pierre précieuse & transparente de couleur d'or mêlé de verd, avec un fort beau feu: il en vient de l'Ethiopie, de l'Arabie & des Indes. Elle est plus molle que les autres pierres précieuses. Elle étoit la neuviéme, ou la premiere du quatriéme rang du rational du souverain sacrificateur des Juifs: on y avoit gravé le nom du dixiéme fils de Jacob, que les Juifs reconnoissoient pour leur dixiéme patriarche. Si Cardan en est crû, cette pierre garantit de l'asthme, du battement de poitrine, des pamoisons ou du mal de cœur, de la mélancolie, & des terreurs paniques. Elle est mise pour le septiéme fondement de la muraille de la celeste Jerusalem. * *Exode*, XXXIX. 13. *Apocal.* XXI. 20.

CHRYSOLOGUE, c'est-à-dire, *parole d'or*, *voyez* PIERRE CHRYSOLOGUE (Saint.)

CHRYSOLORAS, (Emanuel) de Constantinople, a fleuri dans le XV. siecle. On dit qu'ayant été envoyé en Europe par Manuel Paleologue, empereur d'Orient, pere de Jean, & grand-pere de Constantin, pour implorer l'assistance des princes Chrétiens, il s'arrêta à Venise, après s'être acquitté de son ambassade. Il est sûr qu'il passa en Italie vers l'an 1397. & qu'il y enseigna la langue grecque, qu'on y avoit négligée depuis environ 700. ans. Ses soins furent si efficaces à Venise, puis à Florence, à Rome & à Pavie, qu'on ne s'appliqua pas seulement à l'étude de la langue grecque, mais encore à parler purement la latine, qui se sentoit encore de la barbarie des siecles précédens. Chrysoloras mourut le 13. ou le 14. d'Avril de l'an 1415. âgé de quarante-sept ans à Constance, où il étoit venu dans le tems qu'on y célébroit le concile: il fut enterré dans l'église des Dominicains; & Æneas Silvius, qui fut depuis le pape Pie II. fit son épitaphe. On lui attribue une grammaire grecque, & quelque autre petit ouvrage. Il eut pour auditeurs quantité d'habiles gens, entr'autres Philelphe, Gregoire Tifernas, ou de Tifernes, Leonard d'Arezzo, Pogge de Florence, &c. * Gesner, *biblioth.* Paul Jove, *aux elog. c. 23.* Sponde, *A. C. 1397. n. 6. 1415. n. 71.* Frederic Spanheim *& ex eo G. M.* Konigius, *n. biblioth. vet. & nov. pag. 190. G. J. Voss. Aristarch. part. 1. cap. 4. p. 14. & lib. 1. Gram. art. cap. 4. p. 14.* Martin Crusius, *Germano-Græcia pag. 254.* Lancelot, *Préface de la meth. de grecque de Port-Royal.* Baillet, *jugement sur les gramm. Grecs edit. Paris*, in-12. *1685. t. 3. pag. 148.*

CHRYSOLORAS (Demetrius) florissoit sous l'empire de Manuel Paléologue, qui eut beaucoup de considération pour lui: il a écrit contre les Latins, un discours synoptique tiré des ouvrages de Nil de Thessalonique; un dialogue, pour montrer que les orthodoxes ne doivent point accuser d'autres orthodoxes, &c.* M. Du-Pin, *bibl. des aut eccl. XV. siecle.*

CHRYSOPRASE, pierre précieuse, qui servoit de dixiéme fondement aux murs de la Jerusalem céleste.* *Apocal. XXI. 20.* Sa couleur est verte, semblable à celle d'un poireau; aussi son nom signifie un *poireau d'or*. Sa lueur est fort épaisse & condensée, & tire sur celle de l'or. Elle paroît marquetée de petites pointes ou traits de ce métal. On dit qu'elle fortifie la vûe, réjouit l'esprit, & rend l'homme liberal & joyeux.

CHRYSORTE

Digitized by Google

CHRYSORTE, reine de Sicyone dans le Peloponnese, fille du roi Orthopolis, épousa le prince Marathus, par qui elle s'étoit laissé séduire. Pour couvrir cette faute, elle tâcha de persuader aux Sicyoniens qu'elle avoit eté aimée du dieu Apollon. Elle commença de regner avec Marathus son époux, l'an du monde 2473. & 1562. avant J. C. leur regne fut de 20. années, & ils succederent à Marathon ou Melanthus, qui peut-être étoit frere de Chrysorte.* Eusebe.

CHRYSORUS, *cherchez* CHRYSERUS.

CHRYSOSTOME, c'est-à-dire, bouche d'or. *Cherchez* JEAN CHRYSOSTOME (Saint.)

CHTHONIE, nom qui fut donné premierement à l'isle de Crete. Cerès fut surnommée Chthonienne; c'est-à-dire, *Terrestre*, parce que les payens la faisoient présider particulierement aux fruits de la terre. Pausanias dit que ce fut à cause d'un temple qui lui fut consacré dans Hermione ville du Peloponnese, par une jeune fille d'Argos, nommée *Chthonie*, fille de Phoronée: c'est aussi d'où est venue l'origine de la fête Chthonienne, que les peuples d'Hermione célébroient solemnellement tous les ans en l'honneur de Cerés. Quatre vaches des plus belles & des plus feroces étoient trainées l'une après l'autre dans le temple, où quatre vieilles prêtresses les immoloient à coups de faulx. *Voyez* CANDIE & CRETE.* Pausanias, *in Corint. l. 1.*

CHTHONOPYLE, fille de Sicyon, lui succeda au royaume de Sicyone dans le Peloponnese. Elle fut aimée d'un prince sçavant & eloquent, d'où elle prit occasion de supposer qu'elle avoit eu commerce avec le dieu Mercure; elle en eut un fils nommé *Polybe*, qui succeda à la couronne, l'an du monde 2698. & 1337. avant J. C.* Eusebe.

CHUANAUCA, est un Volcan, c'est-à-dire, une de ces montagnes qui vomissent des flammes: il est entre les Andes, dans le Chili, dans l'Amerique meridionale, à l'orient meridional de la ville d'Osorno.* Mati, *dict.*

CHUB, païs situé entre l'Ethiopie, la Libye & l'Egypte. Ptolomée met les Chubiens dans la Maréothide.* *Ezech. 30. 5.*

CHUCHEU, grande ville de la province de Chekiang, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur neuf cités. Ce païs est environné de montagnes; mais les vallées sont très fertiles en ris. Près la cité de Sunghiang, on voit des arbres qui sont si gros, que quatre-vingts hommes ne les pourroient embrasser. Le creux de leur tronc fait souvent une espece de caverne, où il pourroit aisément tenir quarante hommes. Auprès de la cité de Kingning est le ruisseau de Luyeu, qui paroît tout verd, à cause de la grande quantité de roseaux qui sont sur ses bords: les Chinois les appellent Cho, & les Portugais les nomment Bambu. Ils sont presque aussi durs que du fer, & si gros, qu'on ne les peut empoigner des deux mains: quoiqu'ils soient creux en dedans, ils servent néanmoins à soutenir de grands fardeaux. Ils ont douze pieds de hauteur, ou davantage; & les plus petits n'ont environ que cinq pieds. Les Chinois ont l'adresse de couper ces grosses cannes en filets forts deliés, dont ils font des nattes, de petits coffres, & autres semblables ouvrages fort curieux.* Martin Martini, *desc. de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CHUCUITO, CHICUITO, CHUQUITO, ou EL CLUYO, contrée de l'Amerique meridionale. On la comprend dans le Chili, dont elle est séparée par les montagnes des Andes, vers le couchant. Elle est bornée par le Tucuman au nord & au levant, & par les terres magellaniques au midi: divisée en deux parties, qui prennent leurs noms de Mendoça & de Saint Juan de la Frontera leurs capitales. * Baudrand.

CHUEN-HIO, cinquiéme roi de la Chine, qui succeda à Xaohau. Les Chinois disent qu'il composa un calendrier pour servir dans son empire; & leurs historiens remarquent que sous son regne il y eut une conjonction de cinq autres planetes, le même jour qu'il y en avoit une du soleil & de la lune: c'est peut-être, dit le P. Martini, cette célebre conjonction des planetes, dont parlent quelques chronologistes de l'Europe, & qu'ils disent être arrivée vers le tems de Noé. Il ajoûte que c'est la premiere observation astronomique dont conviennent les auteurs de la Chine, & proteste qu'il l'a vûe dans l'histoire du roi Chuenhio, qui regnoit l'an 2513. avant J. C. selon le calcul des Chinois. *Voyez* la table chronologique de l'article CHINE. * Paul Pezron, *antiq. des tems.*

CHUMNE (George) historien Grec. On ne sçait pas en quel tems il a vêcu: il écrivit en vers une histoire sainte, qui comprenoit ce qui s'étoit passé depuis le commencement du monde, jusqu'au regne de Salomon.* Du Verdier Vauprivas, *in suppl. bibl. Gesner.* Leo Allatius, *Diatr. de Georg.* Vossius, *de hist. Græc.*

CHUN, ville de l'obéissance d'Adarezer roi de Soba, païs de Syrie.* *I. Paral. 18. 8.*

CHUNGKING, grande ville, capitale d'un territoire de même nom, en la province de Suchuen dans la Chine. Elle a jurisdiction sur dix-neuf cités, dont les plus considérables sont Ho, Chung & Feu. La ville de Chungking est située sur une montagne, où les bâtimens s'élevent peu à peu, & forment une espece d'amphitheatre: c'est une ville des plus magnifiques de la Chine, & elle est fort semblable aux plus belles de l'Europe. Le païs est fertile, & l'air extrêmement sain. Proche de la cité de Feu on voit une montagne, où l'on a taillé une idole qui a les pieds croisés, & les bras dans son sein: la grandeur de cette figure est si extraordinaire, qu'on en voit les yeux, le nez & la bouche de plus d'une lieue. Auprès de la cité de Ho, est la montagne de Lungmuen, où il y a un temple fort magnifique, avec une bibliotheque de 30000. volumes, commencée par un gouverneur nommé *Sruulus.* * Martin Martini, *descript. de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CHUNSENE, GUNSINE, ou GUNSINDE, l'une des femmes de Clotaire I. *voyez* CLOTAIRE I.

CHUPMESSAHITES, secte des Mahometans qui croyent que J. C. est Dieu, & qu'il est le rédempteur du monde. Cette opinion s'est établie depuis le XVII. siecle parmi les Turcs, & beaucoup d'honnêtes gens la suivent, même dans le serrail. Il y en a eu qui ont soûtenu cette doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux aimé souffrir la mort que de la quitter; & malgré la persécution, cette créance s'augmente tous les jours, quoique ceux qui sont de ce sentiment n'en fassent pas une profession publique. Quelques auteurs disent que ce nom est composé de *Chomp*, qui signifie *appui* ou *protecteur*, & de *Messchi*, ou *Messahi*, qui signifie *un Chrétien*, comme qui diroit protecteur du Chrétien. * Ricaut, *de l'Empire Ottom.*

CHUPULETI, ou COPOLETE, petite ville de la Georgie en Asie, est sur la côte de la mer Noire, dans la principauté de Guriel.* Mati, *dict.*

CHUQUITO, *cherchez* CHUCUITO.

CHUR, *cherchez* COIRE.

CHURCHILL, (Jean) duc & comte de Marlebórough, marquis de Blandfort, lord Churchill, de Sandrige dans la province d'Herford, & baron d'Aymouth dans la province d'Aymouth en Ecosse, prince de l'empire, capitaine general des forces d'Angleterre, grand maître de l'artillerie, colonel du premier regiment des gardes, membre du conseil privé, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, &c. étoit fils du chevalier *Winston* Churchill de Wootton-Basset dans la province de Wiltz, clerc de la table verte, & membre de la société royale, & d'*Elizabeth*, fille du chevalier *Guillaume* Drake dans la province de Devon. Il commença de porter les armes en France, où il fut enseigne au regiment des gardes françoises, que le duc de Monmouth avec lequel il y étoit venu, lui fit quitter, pour lui donner une compagnie dans son regiment. A son retour en Angleterre, il fut fait lieutenant colonel d'un regiment d'infanterie. Charles II. roi d'Angleterre, le crea baron d'Aymouth en 1683. & en 1685. le roi Jacques II. dont il étoit gentilhomme de la chambre, le créa baron de Sandrige. Il fut élevé à la dignité du comte de Marleborough par le roi Guillaume & la reine Marie en 1689. & en 1702. à celle de duc par la reine Anne. L'empereur Leopol lui donna en 1704. la principauté de Mindelheim avec voix déliberative dans le college des princes à la diete de Ratisbonne, dont il prit possession le 15. Septembre 1706. Il obtint en 1689. le commandement des troupes Angloises en Flandres, & en 1690. il fut nommé gouverneur du duc de Glocester; mais l'année suivante il fut demis de tous ses emplois par des raisons d'etat, & ne rentra en grace qu'en 1701. qu'il fut nommé general de l'infanterie, & com-

Digitized by Google

mandant des troupes Angloises en Hollande. La reine Anne ne fut pas plûtôt montée sur le trône, qu'elle le nomma capitaine general de toutes ses forces, lui donna l'ordre de la Jarretiere, & le nomma son ambassadeur extraordinaire en Hollande. En 1702. il eut le commandement en chef de l'armée des alliés dans les Païs-Bas; prit Venlo, Ruremonde, Liege, & obligea les François qui avoient été jusqu'aux portes de Nimegue, de se retirer derriere leurs lignes. La campagne suivante il prit Boan, Hui & Limbourg; se rendit maître du païs entre le Rhin, & la Meuse; & ce qui lui acquit beaucoup de gloire, fut la victoire qu'il remporta avec le prince Eugene de Savoye sur la France à la bataille de Hochstedt en 1704. qui fut suivie en 1706. de celle de Ramillies, & en 1709. de celle de Blangies, ou de Malplaquet. La paix ayant été conclue avec la France, il se retira à Anvers, d'où il fut rappellé en 1714. à l'avenement du roi Georges à la couronne, & rétabli dans toutes ses charges, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 27. Juin 1722. en sa 74. année, chargé d'honneur & de biens immenses, la nuit du 25. au 26. Juillet. Son corps fut apporté de la Loge près de Windsor, à sa maison du parc S. James, où il demeura exposé jusqu'au 20. Août suivant, qu'ayant été mis dans un char magnifique, il fut porté avec une pompe extraordinaire en l'abbaye de Westminster, & inhumé dans la chapelle du roi Henri VII. Il avoit épousé *Sara*, fille de *Richard* Jennings de Sandrige, laquelle en vertu d'un acte du parlement eut la jouissance pendant sa vie de la seigneurie de Woostock, où est le magnifique château de Bleinhein, que ce duc avoit fait bâtir, & d'une pension de cinq mille livres sterlings par an sur les revenus des postes, qui devoit passer à ses heritiers. Elle eut de ce mariage 1. *Jean*, marquis de Blandfort, mort en 1703; 2. *Henriette*, mariée à *François* comte de Godolphin-Rialton, laquelle, en vertu d'un acte du parlement daté de la cinquiéme année du regne de la reine Anne, herita de tous les titres & biens du duc son pere, pour les transmettre au lord Rialton son fils aîné, qui pendant la vie de sa mere, devoit porter le nom de marquis de Blandfort; 3. *Marie*, alliée à *N.* Egerton, duc de Bridgwater, morte le 2. Avril 1714. *Anne*, seconde femme de *N.* Spencer, comte de Sunderland, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & premier ministre d'Angleterre, morte le 26. Avril 1716; & 5. *N.* Churchill, mariée à *N.* duc de Montaguë.

Le duc de Marleborough avoit pour freres & sœur, *Georges* Churchill, amiral de l'escadre bleue, mort le 19. Mai 1710; *N.* gouverneur de l'isle de Guernesei, mort le 9. Janvier 1715. âgé de 57. ans; & *Arabelle* Churchill, mere du duc de Berwick, maréchal de France, morte au palais de Witehall, le 15. Mars 1730. âgée de plus de 90. ans, étant alors veuve du colonel Godfrei. * *Mem. du tems.*

CHURCH-STRETTON, bourg d'Angleterre avec marché, situé entre les montagnes dans la contrée du comté de Salop qu'on appelle *Munslow* à 112. milles anglois de Londres. * *Dict. Angl.*

CHUS, fils de *Cham*, nâquit vers l'an 1657. du monde & avant Jesus-Christ 2378. les Ethiopiens sont sortis de lui. Touchant les descendans de Chus on peut consulter le IV. livre du Phaleg de *Bochart*. * *Genese, c. X. v. 6.* Joseph, *l. 1. des Ant. Jud. c. 6.* Torniel, *A. M. 1657. n. 20. 1931. n. 27. &c.*

CHUS, ou CHI, roi de la Chine, qui succeda à Co, l'an 2365. avant J.C. selon le calcul des Chinois. L'excès de ses débauches porta les grands du royaume à lui ôter la couronne, pour la donner à son frere Yau; & son regne de huit ans fut tellement en horreur, qu'il ne fut point compté dans les annales de la Chine. * Paul Pezron, *antiquités des tems.*

CHUSAI, l'un des plus fideles serviteurs de David, vivoit l'an du monde 2981. & 1054. avant J.C. Le texte sacré dit qu'après la révolte d'Absalom, il vint trouver le roi, ayant ses habits déchirés, & la tête couverte de cendre. David s'efforça de le consoler, & lui dit, que le plus grand service qu'il lui pouvoit rendre, c'étoit d'aller trouver Absalom, sous pretexte de vouloir passer dans son parti, afin de penetrer ses desseins, & de s'opposer aux conseils d'Achitopel. Chusaï obéit au roi, alla à Jerusalem, se mit dans les bonnes graces d'Absalom, & détourna par sa prudence le conseil qu'on lui donnoit, d'attaquer promptement David, qu'il fit avertir de tout ce qui se tramoit contre lui. * *II. des Rois, 15. 16. 17.* Joseph, *l. 7. des Ant. Jud. c. 8. 9. & 10.* Usser, *ad an. 2981.*

CHUSAN RHASATHAIM, que Joseph nomme *Chusarte*, roi de Mesopotamie, ou d'Assyrie, fit la guerre aux Israëlites, & les réduisit en servitude; Dieu le permettant ainsi, pour les punir de leur idolatrie. Ils demeurerent dans cet esclavage huit ans, à la fin desquels, Dieu touché de leur repentir, se servit d'Othoniel pour les remettre en liberté. L'an du monde 2630. & avant J.C. 1405. * *Juges, III.* Joseph, *l. 5. des Ant. c. 4.* Torniel, *A. M. 2601.* Salien, *A. M. 2623. & suiv.*

CHUSISTAN, province de Perse, qui est la Susiane des anciens. La principale ville est Sus ou Suster, autrefois Suse, siege royal d'Assuerus. Cette ville est sur la riviere de Zeimare. Les autres de cette province sont Asker, Srabur, Ahauvas, &c. Le Chusistan a la mer d'Escatif, ou Golfe de Balsora, au midi; la province de Fars, au levant; celle d'Yerack, au couchant; & celle d'Ayrack, au septentrion. Cette province est extrêmement fertile, & quelques modernes la nomment *Schouster*. * Sanson.

CHUSLEIGT, ville ou bourg d'Angleterre avec marché dans la contrée du comté de Devon, qu'on appelle *Exminster*. Elle est ornée d'un beau château appartenant au lord Clifford, qui lui donne le titre de baron. Elle est à 182. milles de Londres. * *Dict. Angl.*

CHUTÉENS, peuples de Perse, furent envoyés l'an du monde 3283. & avant J.C. 752. pour habiter la Samarie deserte, depuis que Salmanazar eut fait esclaves les habitans; & ils furent nommés *Samaritains*. Comme ils avoient apporté leurs idoles, qu'ils adoroient à la façon des gentils, Dieu permit qu'un grand nombre de lions sortirent des deserts, & dévorerent ces peuples. Le roi d'Assyrie connoissant la cause de cette punition, manda un sacrificateur des Juifs, pour les instruire dans la religion des premiers habitans de ce païs. La crainte qu'ils avoient des animaux qui les dévoroient, les fit soûmettre à tout ce qu'on voulut; & en suivant la loi de Moïse, ils ne laisserent pas d'adorer leurs idoles; ils persevererent ainsi dans ce culte mêlé pendant quelque tems. Joseph dit que ces peuples furent nommés Chutéens, parce qu'ils furent tirés d'une province de Perse nommée *Chuta*, à cause du fleuve Chur; mais ce qu'il ajoûte, qu'ensuite d'une grande peste, ils embrasserent la religion des Juifs, n'est pas conforme au texte sacré. Il y a encore aujourd'hui des Samaritains, qui se sont toûjours conservés dans la Palestine, sur quoi l'on peut voir le livre intitulé, *Collectanea Samaritana*, imprimé à Zeits en Saxe en 1688. & composé par *Christophle Cellarius*. * *Voyez* SAMARITAINS. *IV. des Rois, c. XVII. v. 25. & suiv.* Josephe, *l. 9. c. dern.* Usser, *in annal.*

CHUZAS, intendant de la maison d'Herode Agrippa, & mari de Jeanne, l'une des saintes femmes, qui assisterent J.C. de leurs biens durant le cours de son ministere. * *Luc. VIII. 3.*

CHYMIE, ou CHIMIE, art qui enseigne à separer les differentes substances qui se trouvent dans les mixtes, à sçavoir dans les vegetaux, les minéraux & les animaux. *Chymia*, ce mot vient du grec χυμος, c'est-à-dire, *suc*, ou de χέειν qui signifie *fondre*. Les chimistes ont ajoûté la paticule Arabe *al* au mot de chymie, quand ils ont voulu exprimer la plus sublime qu'ils appellent *Alchymie*. On donne aussi à la chymie les noms de *Spagirie*, *d'art Hermetique* de *Pyrotechnie*. C'est la chymie qui nous donne un grand nombre de très-belles connoissances que nous avons de la nature. Jean-Joachim Becher a expliqué les termes les plus obscurs, & les principes de la chymie, dans un livre qu'il a intitulé *Oedipus Chymicus*. Il y a un *Lexicon Chymicum* qui explique aussi les termes les plus obscurs de la chymie, composé par Guillaume Johnson chymiste Anglois. Martinus Bullandus en a fait un autre sous le titre de *Lexicon Alchymia*. Pierre Borel a donné un recueil de tous les auteurs qui ont écrit de la chymie, qu'il appelle *Bibliotheca Chymica*. On

Digitized by Google

trouve quantité d'operations de chymie, rangée par ordre alphabetique dans un livre imprimé à Leiden en 1684. intitulé, *Collectanea Chymica Leidensia.* Nous avons aussi plusieurs traités de chymie en François, où les operations sont clairement décrites. Les meilleurs sont le Fevre, Glaser, la Faveur, Charas, Lemeri. Il y a une autre sorte de chymie, qui consiste en la transmutation chimerique des metaux. C'est ce qu'on appelle chercher la pierre philosophale, & c'est neanmoins cette derniere chymie à laquelle bien des gens ont dépensé & dépensent inutilement leur bien.

CHYNDONAX, grand prêtre & chef des Druides des anciens Gaulois, dont on découvrit le tombeau l'an 1598. dans la contrée de Poussot, à demi-quart de lieue de Dijon, avec une inscription. qui est estimée par les curieux une des plus belles antiquités de nos Gaules. Elle est gravée sur une pierre ronde & creuse. En forme d'un petit tonneau, où étoit enfermé un vase de verre, peint de diverses couleurs fort agréables. Elle contient deux lignes écrites en deux cercles, en forme de couronne.

Μίτρης ἐν ὀργάδι, χῶμα τὸ σῶμα καλύπτει Χινδόνακτος, ἱερέων ἀρχηγοῦ, Δυσσεβὲς ἀπέχου, λύσιοι κοιτορῶσι.

C'est-à-dire.

Dans le boccage de Mithra, ce tombeau couvre le corps de Chindonax, grand prêtre. Retire-toi, impie, car les dieux liberateurs gardent mes cendres.

On peut remarquer dans cette ancienne inscription, que nos anciens Gaulois avoient cela de commun avec les Perses & les Grecs, qu'ils adoroient le soleil, ou Apollon, sous le nom de Mithra. Nous voyons encore aujourd'hui plusieurs vestiges de cet ancien culte. Le temple de Toulouse, si fameux dans l'histoire des Tectosages (maintenant les peuples de Toulouse, &c.) étoit consacré à cette fausse divinité. C'est celui qui est aujourd'hui dedié à la sainte Vierge sous le nom de *la Daurade*: & l'on voit même dans le château de Polignac en Velai, une tête qui servoit à l'oracle d'Apollon, dont la bouche est ouverte, & les cheveux épars, en forme de rayons. * Guenebaud, medecin de Dijon. Gabriël Simeon, *Antiquités de la Limagne.*

CHYPRE ou CYPRE, *Cyprus*, est une des plus grandes isles de la mer Mediterranée, puisqu'elle a plus de cent vingt lieues de tour, avec titre de royaume. Elle fut autrefois consacrée à Venus, que les poëtes ont dit être née en cette isle, peut-être, parce que les habitans étoient extrêmement amoureux. Chypre a la Syrie au levant, & n'est qu'à environ 20. lieues de la terre ferme. Elle a été autrefois divisée en quatre parties, & aujourd'hui les Turcs en font ordinairement onze. Comme le païs est sans rivieres, & qu'il n'a que de gros étangs, l'air y est grossier, chargé de vapeurs, & souvent mal sain, & sur-tout, pour ceux qui n'y sont pas accoûtumés: à cela près, cette isle est extrêmement fertile, & produit quantité de grains, de fruits, de diverses autres denrées. Ses vins sur-tout sont excellens; & ses mines l'ont rendue en tout tems si considerable, que les Grecs lui donnerent le nom de *Macaria*, c'est-à-dire, *Fortunée.* Depuis elle a reçû celui de Chypre, ou pour la grande quantité de cuivre qu'on y trouva au commencement, ou à cause de l'arbre que les Grecs appelloient *κύπρος*, & qui est très-commun dans cette isle. Ce n'est pas le cyprès, mais le *Ligustrum* des Latins, le *Ligustro* des Italiens, celui que les Espagnols nomment *arbol de la albenna*, & nous *Troesme*, qui est un arbrisseau, dont la fleur est blanche, & de bonne odeur. Les principales villes sont aujourd'hui Nicosie, qui est la capitale du royaume, Famagouste, qui a un bon port, Limisso, Sérori, Masolo, Lascara, Cerines, &c. Elle a eu autrefois Paphos, aujourd'hui *Baffo.* Cythere, & Amathunte connue par les vers des poëtes, aussi-bien que le bois d'Idalie. Au reste, Pline, nous assure, qu'on l'a vûe divisée en neuf differens royaumes; elle eut des rois particuliers avant que d'être sujette aux Romains; & l'on parle sur-tout d'Evagoras allié des Atheniens, qui fut tué par l'eunuque Nicocles l'an 374. avant l'ére Chrétienne. Ensuite, l'empire des Perses ayant été ruiné, l'isle de Chypre fut sujette aux Prolémées rois d'Egypte, ou à leurs parens depuis la mort d'Alexandre *le Grand*, la 1. année de la CXIV. olympiade, & 314. ans avant J.C. jusques en l'an 697. de Rome, & avant J.C. 57. que les Romains l'usurperent. Prolémée le dernier roi se fit mourir, ayant sçû que ses conquerans approchoient de son païs pour s'en rendre maîtres. Caton, que le senat avoit envoyé en Chypre, en apporta tant de richesses, qu'elles remplirent plus les coffres de l'épargne, qu'aucune autre conquête. On assure qu'on y trouva plus de trente millions. Depuis Constantin *le Grand*, l'isle de Chypre fut toûjours sous la domination des empereurs Grecs, jusqu'à ce que ceux de l'isle s'étant révoltés, Isaac *Comnene*, homme cruel & abandonné à toute sorte de crimes, s'en rendit le maître. Richard roi d'Angleterre, s'étant embarqué l'an 1191. pour combattre les Sarasins, & recouvrer la Terre-Sainte, fut jetté par la tempête sur les côtes de l'isle; & la prit sur Isaac, qui avoit pillé ses gens, battus de la tempête. Le roi d'Angleterre donna cette isle à Gui, de la maison de Lesignem en France, dont les descendans la conserverent jusqu'au tems de JACQUES, fils *naturel* de JEAN ou JANUS dernier roi, qui mourut en 1473. Ce prince avoit laissé le royaume à CHARLOTE; mais JACQUES son fils *naturel*, qui étoit ecclesiastique, l'usurpa sur elle. Ce dernier se maria avec *Catherine*, fille de *Marc* Cornaro Venitien, que le senat adopta, lui constituant une dot: *Catherine* fut laissée enceinte; & elle accoucha d'un fils qui ne vécut que deux ans: ce qui la porta à remettre le royaume aux Venitiens, du vivant même de CHARLOTE, qui reclama inutilement. Cette princesse avoit épousé *Louis* de Savoye, comte de Geneve, & second fils de *Louis* duc de Savoye, & & d'*Anne* de Chypre, fille de *Jean* III. Elle se fit couronner à Nicosie en 1458. & après avoir été chassée par Jacques son frere bâtard, elle se retira à Rome, où elle mourut en 1487. laissant par donation ses droits sur le royaume de Chypre, à CHARLES duc de Savoye, son neveu. Il prit le titre de roi de Chypre, qui fut negligé par ses successeurs, jusques à VICTOR-AMEDÉE. Ce dernier en 1633. prit cette qualité, qu'il a transmise à ses descendans, malgré les plaintes & les protestations des Venitiens: ce qu'il fit afin de se faire traiter d'égal par le cardinal infant, qui passoit par l'Italie pour aller en Flandres, & pour se dispenser de donner aux cardinaux le nouveau titre d'éminence. La république de Venise a possedé cette isle jusqu'en 1571. que les Turcs s'en rendirent maîtres sous Selim II. On dit que, comme ce prince aimoit passionnément le vin, quoique l'usage en soit défendu par la loi de Mahomet; il résout de se rendre maître de cette isle, à la sollicitation de Jean Michés Juif Portugais & son favori. Celui-ci ayant été chassé de son païs pour quelque mauvaise action, se retira à Venise. Il y fit encore quelque friponnerie, dont il fut puni; & il en eut tant de dépit, qu'il résolut de s'en venger. Il alla à Constantinople, où il épousa une riche Juifve; & ses richesses lui ayant donné moyen de s'approcher de Selim, il lui persuada d'entreprendre la conquête de Chypre. On dit même que ce prince étant un jour à demi yvre, en frappant sur l'épaule de Michés: *Tu es roi de Chypre*, lui dit-il, *si le ciel favorise mes desirs.* Les Venitiens avoient fait fortifier l'isle, & sur-tout la ville de Famagouste & celle de Nicosie. Les Turcs sous la conduite de Piali & de Mustafa, descendirent dans l'isle, au commencement du mois d'Août de l'an 1570. & prirent la derniere de ces villes, après un siege de quarante jours. Ensuite ils investirent Famagouste, le 22. Septembre; mais l'hiver commençant, on n'en forma le siege que l'année suivante; & elle se rendit le 4. Août 1571. après avoir été battue durant 75. jours. On assure qu'on y tira cent cinquante mille coups de canon. Ensuite les Turcs se rendirent maîtres de toute l'isle, où ils ont un Beglierbei. Voici les derniers rois de Chypre, depuis Gui de Lezignem.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE des rois de Chypre.

1191.	Gui, *mort en*	1194.
	Amauri,	1205.
	Hugues I.	1218.
	Henri I.	1253.
	Hugues II.	1267.
	Hugues III.	1284.

Digitized by Google

Jean I.	1285.
Henri II.	1315.
Hugues IV.	1352.
Pierre I.	1370. ou 71.
Pierre II. dit *Perrot* ou *Perrin*,	1383.
Jacques,	1410.
Jean II. ou Janus.	1431.
Jean III.	1458.
Charlotte, couronnée & chassée en	1458.
Jacques le bâtard, mort en	1473.
Jacques l'enfant, mort en	1475.

* Pline, *l. 5. c. 31.* Strabon, *l. 14.* Gui de Lezignem, *hist. de Chypre.* De Thou, *hist. l. 40.* Doglioni, Justiniani. Guichenon. Sponde. Raynaldi, &c. Bochard, *in Canaan. l. 1. c. 3.*

ÉGLISE ET CONCILES DE CHYPRE.

Cette église fut fondée par S. Paul, qui y prêcha le premier l'évangile, avec S. Barnabé. On tient que ce dernier y souffrit le martyre; & on rapporte que son corps y fut trouvé sous l'empire de Zenon, l'an 488. avec l'évangile de S. Matthieu sur sa poitrine; mais c'est une histoire fort incertaine. Cette église a toûjours été gouvernée par ses évêques; & l'évêque de Constance ou de Salamine, métropolitain de Chypre, n'étoit point ordonné par l'évêque d'Antioche, comme il paroît par le concile d'Ephese, auquel les évêques de Chypre se plaignoient, de ce que l'évêque d'Antioche avoit voulu soûmettre à sa jurisdiction les églises de Chypre; & s'attribuer le droit d'ordonner le métropolitain: sur quoi ce concile déclara que l'ordination de l'évêque de Constance, & le gouvernement de toute la province seroit conservée aux évêques de Chypre. Leur métropolitain jouit de cette indépendance, non seulement pendant qu'il demeura dans l'isle de Chypre, mais même après qu'il fut contraint par les courses des Barbares de passer avec son peuple dans l'Hellespont. Le concile *in Trullo* lui conserve les droits qui lui avoient été accordés par les peres d'Ephese; & ordonne qu'il présidera à tous les evêques, & qu'il jouira d'une entiere autocephalie. * *Conc. d'Ephes. action. 7. Conc. in Trullo can. 39.*

Saint Epiphane, évêque de Salamine, tint dans cette isle un concile l'an 399. à la priere de Theophile, patriarche d'Alexandrie, qui avoit condamné les Origenistes. Ils furent de même soûmis à l'anathême en ce synode, & les livres d'Origene furent défendus. Socrate & Sozomene en font mention. Les prélats s'y assemblerent l'an 643. contre les Monothelites, comme il paroît par une lettre écrite au pape Theodore. * Socrate, *l. 6. c. 9.* Sozomene, *l. 1. c. 14.* Baronius, &c.

CHYTENNES, fils d'Aristonymus, Tyran de Sicyone dans le Peloponnese, fut élu general de l'armée des Grecs contre les Cyrrhéens. Il défendit qu'on récitât les vers d Homere; parce qu'ils étoient estimés dans Argos, & il renversa le monument que l'on avoit dressé à la mémoire d'Adraste roi de Sicyone. Il proposa sa fille dans les jeux olympiques, au plus brave de tous les combattans, qui fut Megaclés. C'étoit un prince de la race d'Alcmeon, qui mena sa nouvelle épouse à Athenes, & abandonna le royaume de Sicyone à Leon. * Herodote.

CHYTREUS (David) Allemand, & ministre Lutherien, nâquit à Ingelfing en Souabe le 26. Fevrier de l'an 1530. Il étoit fils de *Barthelemi* Chytreus ou *Rocchafe*, qui est leur nom allemand, aussi ministre Lutherien. David étudia avec soin la théologie de sa secte, les langues, les belles lettres; & après avoir voyagé en Italie & dans les Païs-Bas, il se distingua entre les Protestans d'Allemagne. Il enseigna à Rostok, & ailleurs, & mourut le 25. Juin de l'an 1600. âgé de soixante-dix ans. Christophle Sturcius a écrit sa vie. Chytreus, homme naturellement visionnaire & mélancolique, écrivit outre quelques chroniques, un commentaire sur l'apocalypse. Il enseigne dans ce dernier ouvrage, (*au c. 9.*) que l'antechrist a paru vers l'an 600. & témoigne qu'il croyoit que S. Gregoire étoit son premier pontife. Il s'efforce de prouver ses rêveries par trois raisons; la premiere, parce que ce pape établit l'invocation des saints, & les messes pour les morts; la seconde, parce que le pape Boniface III. prit en 666. le titre d'évêque universel; & enfin, parce qu'on compte 666. qui est le nombre du nom de l'antechrist, dans les revelations de S. Jean, depuis que cet apôtre publia sa prophétie, jusqu'à ce que Pepin établit le temporel des papes, qu'il appelle le regne de l'antechrist. Bellarmin refute ces erreurs de Chytreus, qui en a avancé quelques autres. * Bellarmin, *T. I. controv. l. 3. de Rom. pont. c. 3. p. 634.* Gautier, *en la chron. siecle XVI. 49.* Genebrard, *en la chron. en Pie V.* Vossius, *de math. c. 68. §. 7. p. 399.* Du Verdier, *bibl. Franç. p. 250.* Sturcius & Melchior Adam, *in vita Germ. theol.*

CHZEPREG, CHEPREG & SCHAPRING, petite ville de la basse Hongrie, sur la riviere de Stob, dans le comté de Sopron, entre la ville de ce nom, & celle de Javarin. Elle a été bâtie des ruines de l'ancienne *Scarabantia*, qui en sont fort proche. * Baudrand.

CI

CIACONIUS (Alfonse, connu sous le nom de CHACON) religieux de l'ordre de saint Dominique, patriarche d'Alexandrie, selon quelques uns, étoit de Baëca, petite ville d'Andalousie en Espagne. Il entra chez les Dominicains, où il s'avança dans l'étude, & où il enseigna depuis avec réputation. On l'envoya à Rome; il y reçut le titre de patriarche d'Alexandrie, & il y mourut, non en 1590. comme divers auteurs l'ont écrit; mais au mois de Fevrier de l'an 1599. dans la cinquante-neuviéme année de son âge. Nous avons divers ouvrages de sa façon: *Gesta XII. Gregoriorum Rom. pontif. Tractatus de liberatione animæ Trajani a S. Gregorio. De S. Hieronymi cardinalitia dignitate. De jejuniis. De signis sanctæ Crucis. Vita & gesta Rom. pontif. & cardinal*, &c. Ce dernier ouvrage est un des plus considerables que nous ayons de Ciaconius; il n'y put pas mettre la derniere main, & mourut avant que de l'avoir achevé. François Morales Cabrera y travailla, & le publia en 1601. & 1602. en deux volumes *in-folio*; mais comme il s'y étoit glissé grand nombre de fautes, on nomma Jerôme, Alexandre & André Victorelli pour y travailler. Le premier étant mort, le P. Wadinge de l'ordre de S. François lui fut substitué; mais Victorelli est celui qui y travailla le plus assidûment, & qui nous procura l'édition de 1630. César Becillus d'Urbin, prêtre de l'Oratoire de Rome, l'Abbé Ughel, Floravantes Martinell & le P. Augustin Olduini, ont continué cet ouvrage. C'est par les soins de ce dernier, que nous l'avons en IV. volumes *in folio*, imprimés à Rome en 1676. On y voit la suite de la vie des papes jusqu'à Clement X. Le P. Mabillon nous assure dans son voyage d'Italie, qu'il a trouvé dans la bibliotheque de la maison de Chisi, des lettres d'Alfonse Ciaconius, par lesquelles il paroît qu'il avoit fait deux ouvrages qui n'ont point encore vû le jour: sçavoir, *un traité des antiquités Romaines avec figures; & une bibliotheque universelle d'auteurs.* * Nicolas Antonio & Schottus, *bibl. hist.* Ghilini, *theat. d'Huom. letter.* De Thou, *hist. l. 122. &c.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccles. du XVI. siecle.*

CIACONIUS ou CHACON (Pierre) prêtre Espagnol étoit de Tolede, où il nâquit en 1525. Il étudia à Salamanque, où il se distingua parmi les écoliers de cette université; & outre la philosophie & la théologie, il apprit encore les mathématiques, & le grec. Il alla à Rome sous le pontificat du pape Gregoire XIII. dont il reçût ordre de travailler à l'édition du decret de Gratien qu'on réimprima, avec des corrections très-judicieuses de sa façon. C'étoit son genie de corriger les anciens auteurs, de rétablir les passages tronqués, d'expliquer les difficiles, & de leur donner enfin un nouveau jour. Il composa des notes sur Arnobe, sur Tertullien, sur Cassien, sur Pompeius Festus, sur les commentaires de César, sur Pline, sur Terence, sur Seneque, sur les origines d'Isidore, & sur les ouvrages de divers autres auteurs. On l'employa encore à la correction du calendrier avec Clavius. Il publia à ce sujet un traité pour expliquer l'ancien calendrier Romain de Jule César, sous ce titre *Kalendarii Romani veteris explanatio*, & il donna encore au public, *Inscriptio Columnæ rostratæ. De ponderibus. De mensuris. De nummis*, &c. & un traité *de triclinio Romano*, &c. Les cardinaux Sirlet, Antoine Caraffe & Baronius, étoient de ses amis, aussi-bien que Fulvius Ursinus, Latinus Latinius, & quelques autres. Le pape Gregoire XIII. lui donna un canonicat à Seville; & il mourut

Digitized by Google

à Rome le 24. Octobre de l'an 1581. âgé de cinquante-six ans. On voit son éloge funebre, dans l'église de S. Jacques des Espagnols, où il fut enterré.* Schottus & Nicolas Antonio, *bibl. Hispan.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. imag. illust. c. 112.* Baronius. Larinus Latinius. Casaubon. Vossius, &c. M. Du-Pin. *bibl. des aut. ecclesf. du XVI. siecle.* Baillet, *jugem. des sçav. sur les critiques grammairiens, édit. de Paris*, in-12. *1685. tom. 2. p. 227.*

CIAIS, petite ville d'Asie dans la Georgie. Elle est dans la Mingrelie, près la mer Noire, & de la riviere de Cianis au nord des ruines de Fazzo. On croit que Ciais pourroit bien être l'ancienne *Siganeum*, ville de la Colchide.* Baudrand.

CIALIS, ville de la grande Tartarie en Asie. On la place fort différemment. Sanson dans ses cartes la met vers le lac de Kithai ou de Carentia, sur la riviere d'Hoang. M. Witsen dans sa nouvelle carte, la met près de cette même riviere, mais dans le royaume de Tanguth, aux confins de l'Inde, & à l'orient du lac de Chiamai, où il met la source de la riviere d'Hoang. Cette position est plus vrai-semblable, parce que les Tartares qui habitent vers le lac de Kithai n'avoient point de villes, avant que les Moscovites, qui en ont bâti quelques-unes, se fussent établis dans leur païs.

CIAMPELLO, isle de l'Inde de-là le Gange, sur la côte de la Cochinchine. On la nomme dans le païs Poulo Ciampello; ce qui est la même chose.* Baudrand.

CIAMPINI (Jean-Justino) abbreviateur des brefs de la cour de Rome, a composé une dissertation historique sur l'antiquité, les fonctions, & les prérogatives de la charge d'abbreviateur des brefs, imprimée à Rome en 1691. Il fit paroître la même année une disquisition sacrée & historique sur deux emblêmes, que l'on conserve dans le cabinet du cardinal Carpegna, où il traite la question, si les deux Philippes empereurs ont été Chrétiens. Il a entrepris & achevé un autre ouvrage plus considerable, sur les anciens temples sacrés & profanes; & a donné en 1694. une synopse historique des édifices sacrés, construits par Constantin dans l'ancienne & nouvelle Rome. Il a fait encore une dissertation critique sur l'auteur du livre pontifical, & un traité pour prouver que l'usage du pain azyme dans l'Eucharistie a toûjours été pratiqué dans l'église d'Occident. Cet auteur, dont nous parlerons plus au long *dans notre Supplement*, est mort le 12. Juillet 1698. âgé de 65. ans. * M. Du-Pin, *bibl. des aut. ecclesf. du XVII. siecle, tom. 4.*

CIAMPOLI (Jean) né en 1589. à Florence, il y étudia en philosophie & acquit beaucoup de part dans les bonnes graces de Ferdinand grand duc de Toscane; & dans l'amitié de Galilée, dont il embrassa les opinions contraires au systême d'Aristote. Depuis il étudia en droit, & fit divers voyages à Padoue où il se fit estimer d'Hippolyte Aldobrandin, depuis cardinal. Il passa aussi à Bologne, où le cardinal Maffée Barberin, qui étoit alors legat de cette ville, le retint quelque tems. Enfin il alla à Rome au commencement du pontificat de Gregoire XV. & le cardinal Ludovisio lui procura l'emploi de secretaire des brefs, avec un canonicat de S. Pierre. Le cardinal Barberin ayant succedé en 1623. à Gregoire, sous le nom d'*Urbain VIII.* le continua dans l'emploi de secretaire, & le fit ensuite camerier secret. Ciampoli auroit pû même esperer de plus grands honneurs, s'il ne s'en fût rendu indigne par sa vanité, & par son indiscretion. Il étoit furieusement entêté de son mérite, & sur-tout de son prétendu talent poëtique; il méprisoit tous les poëtes, & osoit mettre ses poësies au dessus de Virgile, d'Horace & de Petrarque, qu'il traitoit d'écoliers & d'ignorans; mais l'on peut dire après tous les critiques qui en ont parlé, que c'étoit un vrai *animal de gloire*. Son peu de prudence le porta plus loin: il parla malhonnêtement du pape & de ses parens, il en fit des railleries, & se lia d'amitié avec ceux qui ne les aimoient pas. Cette conduite fut la cause de sa disgrace: on commença par lui ôter la liberté de voir le pape; & en 1632. on l'envoya gouverneur à Montalte, pour l'éloigner de la cour, où il ne put jamais revenir. Ses amis firent en sorte qu'on le tira de Montalte, pour l'envoyer à Norcia; & puis à Jesi, où il mourut le 8. Septembre de l'an 1643. Il avoit commencé l'histoire de Pologne, à la priere de Ladislas-Sigismond roi de cet état; mais il ne la put achever. Nous avons de lui des poësies italiennes, des lettres, &c. qui pour la plûpart ont été imprimées à Venise en 1662.* Imperialis, *in Musæo hist. pag. 201. & ex eo Konigius in bibl. vet. & nov. pag. 191.* Leo Allat. *lib. de Apib. Urbanis, p. 156. & 157.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. II. illust. c. 1. Imag.* Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. lett. &c. tom. 1. p. 271.* Augustin. Favorit. *in vita virg. Cæsarini, in memor. Philosophor. nostri secul. tom. 1. p. 174. per* Henning. Witten. J. L. Guez de Balzac, *dans ses lettres.* Baillet, *jugem. des sçav. sur les poëtes modernes, tom. 8. p. 142.*

CIANE, *cherchez* CYANE.

CIANE'E, *cherchez* CYANE'E.

CIANIPPE, *cherchez* CYANIPPE.

CIANIS, riviere d'Asie dans la Georgie en Asie, qui prend sa source dans le mont Caucase, & se décharge dans la mer Noire du côté oriental, près de Ciais.* Mati, *dict.*

CIASLAS ou SEISLAS, le seiziéme des rois de Dalmatie, étoit fils du roi Rodoslas. Les Croates s'étant revoltés, Ciaslas qui commandoit quelques troupes, leur permit de vendre les prisonniers de guerre, & celles que son pere commandoit en personne, n'ayant pû obtenir la permission d'en faire autant, il les fit soulever, chassa le roi son pere, & s'empara de la couronne. Une action si dénaturée lui fit donner le nom d'apostat; Dieu la laissa impunie quelque tems, pour en rendre la vengeance plus éclatante. Ciaslas en guerre avec les Hongrois remporta sur eux une grande victoire, où leur general nommé *Kuse* ou *Ladislas* perit; mais la veuve de ce general ayant pris elle-même le commandement des armées, entra dans la Dalmatie, & enleva le camp de Ciaslas, qui fut lui-même du nombre des prisonniers. On dit que cette femme l'ayant en son pouvoir lui fit couper le nez & les oreilles; & qu'ensuite elle le fit jetter chargé de chaînes dans la Save. Ses enfans pris avec lui furent traités de même; & il ne resta de sa famille qu'une fille mariée à Tycomil, ban de Rascie. On peut rapporter ces évenemens à l'an 860. ou environ.* Le prêtre de Dioclée, *hist. de Dalmatie.*

CIAXARE, *voyez* CYAXARES.

CIBALE, ville de Pannonie, près de laquelle l'empereur Constantin l'an 314. remporta une grande victoire sur Licinius, qui y perdit vingt mille hommes, quoiqu'il en eût 35. mille contre 20. mille. * Zozime, *liv. 2.*

CIBAR, (Saint) en latin *Eparchius*, réclus à Angoulême, fils de Felix d'Oriole, & de Principe, nâquit à Perigueux dans le VI. siecle. Il sortit secretement de la maison de son grand pere, pour s'en aller dans le monastere de saint Sedaciae. Après y avoir pratiqué quelque temps la vie monastique, il sortit encore secretement; & après avoir parcouru quelque temps les provinces voisines, il fut arrêté par Aphtone, évêque d'Angoulême, & s'enferma dans une cellule, où il vécut pendant l'espace de 39. ans, dans les exercices de la penitence & de l'oraison. Il mourut le 1. Juillet de l'an 581. * Anonyme de sa vie dans Mabillon. Baillet, *vie des Saints Juillet.*

CIBELE, *voyez* CYBELE.

CIBO, la maison de Cibo, si féconde en hommes illustres, est une des plus nobles & des plus anciennes d'Italie. Les uns la font venir ridiculement d'une ville de l'Arabie heureuse, nommée *Cibon*, & quelques autres soûtiennent que JEAN Faga en a été la tige. Faga vient du mot grec φαγος, qui signifie *cibus* en latin; & on pretend que celui qui le portoit a été un capitaine de grande réputation sous Belisaire. Sans avoir recours à ces opinions fabuleuses, la famille de Cibo a été en consideration dès le X. siecle sous l'empereur Othon I. qui récompensa les services de GUI Cibo, par le don qu'il fit de quelques terres: c'est ce qu'on apprend d'une charte donnée à Viterbe en 999. Gui laissa EDOUARD, pere de GUI II. qui vivoit en 1038. & qui pouvoit être pere de LAMBERT Cibo. Celui-ci entreprit la guerre contre les Sarasins, & leur enleva les isles de Gorgona, & de Capraïa. Il laissa divers enfans, au nombre desquels on met ARINITO, qui entreprit le voyage de la Terre-sainte, & que l'on dit être pere d'ERMES, lequel laissa GUILLAUME I. Ce dernier épousa *Petrina* della Vuolta dont il eut LANFRANC, qui suit; *Bajalard & François*, évêque de Savonne, mort en odeur de sainteté. LANFRANC, consul de Genes en 1241. rendit de grands services à cette république, il eut de *Nicolosia* Ghisulfa son épouse, GUILLAUME II. qui suit; *Emanuel*, capitaine des Galeres de Charles roi de Naples, en

Digitized by Google

1288; & BARTHELEMI, qui laissa posterité. GUILLAUME Cibo II. de ce nom, fut employé dans diverses ambassades. Après lui on trouve FRANÇOIS, qui eut de *Marietta* Doria, CIBO Cibo. Celui-ci portoit ces deux noms, & épousa *Lauretta* Catanea, dont il eut divers enfans, qui servirent Robert roi de Naples. GUILLAUME III. l'aîné, eut de *Blanchinetta* de Fiesque FRANÇOIS, qui suit.

XIII. FRANÇOIS Cibo, fut créé comte de Gragnano, en 1340. par Robert roi de Naples, & épousa *Mossette* Carmandini, dont il eut ALAON, qui suit; & *Brancaleon*, qui eut des enfans.

XIV. ALAON Cibo, comte de Gragnano, vivoit en 1353. & laissa de *Nicolette* Marini pour fils unique MAURICE, qui suit.

XV. MAURICE Cibo, vivant en 1395. epousa *Saracine* Marucella, dont il eut ARAN, qui suit; & *Thomas* Cibo.

XVI. ARAN Cibo, rendit des services considerables à la république de Genes, & conduisit en 1440. du secours au roi René, qui lui donna le gouvernement de Naples. Ce prince qui se plaisoit aux devises, lui en fit une où il mit un paon avec ces paroles: *Beauté qui passe tout.* Depuis Arano fut fait prisonnier à Naples en 1442. Il eut part aux bonnes graces d'Alfonse d'Arragon, qui s'y étoit établi, & le pape Calixte III. le créa Prefet de Rome, charge qu'on ne donne qu'aux personnes de la premiere qualité. Il mourut en 1457. âgé de 80. ans, laissant de *Genevre* de Mari, JEAN-BAPTISTE, qui suit; *Maurice*, president de l'état ecclesiastique, & gouverneur de Spolette, pere de *Laurent* Cibo, archevêque de Benevent, & cardinal, *dont il sera parlé ci-après dans un article separé*: & *Blanche* Cibo, mariée à *Dominique* Cibo, son parent.

XVII. JEAN-BAPTISTE Cibo, né en 1432. vécut assez longtemps à Naples à la cour d'Alfonse & de Ferdinand d'Arragon. Depuis il vint à Rome: le pape Paul III. lui donna l'évêché de Savonne, Sixte IV. lui confera celui de Melphe, le nomma cardinal en 1473. Il fut élu pape sous le nom D'INNOCENT VIII. le 29. Août 1484. & mourut le 25. Juillet 1492. âgé de 60. ans, *voyez* INNOCENT VIII. *Avant sa promotion au siege pontifical il avoit eu d'une demoiselle de Naples*, FRANÇOIS, *qui suit*; Theodorine *Cibo, mariée l'an 1477.* à Gerard *Usodimari*, *Genois, dont la famille fut aggregée à celle de Cibo, & a été feconde en personnes illustres.*

XVIII. FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillare & de Ferentilla, & general de l'église Romaine, épousa en 1487. *Magdelaine* de Medicis, fille de *Laurent* de Medicis, & sœur du pape *Leon* X. dont il eut, LAURENT, qui suit; *Innocent*, cardinal & archevêque de Genes, *qui aura son article ci-après*: *Jean-Baptiste*, évêque de Marseille, mort en Mars 1556; *Catherine*, mariée à *Jean-Baptiste* Varano, duc de Camerino; *Hippolyte*, femme de *Robert* San-Severino, comte Cajazzo, & *Innocente* Cibo, alliée à *Opice* de Fiesque.

XIX. LAURENT Cibo, comte de Ferentilla, &c. fut élevé en France. Il fut capitaine de la garde du pape Clement VII. conserva Bologne pendant la prison de ce pape; rendit de bons services à l'etat ecclesiastique, dont il fut general en 1530. & mourut en 1546. âgé de 58. ans. Il épousa en 1520. *Richarde* Malespine, marquise de Masse & de Carrare, veuve de *Scipion* de Fiesque, fille & heritiere d'*Alberic* Malespine, marquis de Masse & de Carrare, dont il eut *Jules* Cibo qui se rendit Maître des états de Masse & de Carrare après la mort de son pere, au préjudice de sa mere, à laquelle ils appartenoient, & qui y fut rétablie par la protection de l'empereur Charles V. depuis s'étant uni avec les Fiesques, & ayant eu quelques conferences avec les François, pour les rétablir dans Genes, sa mere craignant les suites fâcheuses de cette negociation, en fit avertir l'empereur, qui fit arrêter Jules, qui passoit dans le Milanez, & il eut la tête tranchée, en 1547. sans laisser de posterité de *Perrette* Doria; ALBERIC, qui suit; & *Eleonore* Cibo, mariée 1°. à *Jean-Louis* de Fiesque, comte de Lavagne, qui se noya lorsqu'il étoit sur le point de se rendre maître de Genes: 2°. à *Jean-Louis* Vitelli, marquis de Cetona.

XX. ALBERIC Cibo, né le 28. Février 1532. fut créé prince du saint Empire & de Masse en 1568. par l'empereur Maximilien II. Il fut aussi duc d'Ajello, marquis de Carrare, &c. se signala dans les guerres d'Italie, à la bataille de saint Quentin, & ailleurs, & mourut le 18. Janvier 1623. âgé de 91. ans, après avoir eu part à l'estime de 14. papes, de 6. rois de France, de 6. empereurs, & de 3. rois d'Espagne. Il épousa 1°. en 1552. *Elizabeth* de la Rouere, fille de *François-Marie* de la Rouere, duc d'Urbin, morte en Juin 1561. dont il eut 1°. ALDERAN, qui suit: 2°. en Février 1563. *Elizabeth* de Capoue, fille de Ferdinand, duc de Termoli, morte en Janvier 1575. dont sortirent *Ferdinand*, marquis d'Ajello, né en 1568. mort sans alliance en Janvier 1595; *Eleonore*, née en 1564; mariée à *Augustin* Grimaldi, duc d'Evoli, morte en Octobre 1585; *Lucrece*, née en 1565. mariée en 1591. à *Hercule* Sfondrate, duc de Monte-Marciano; & *Catherine* Cibo, née en 1566. religieuse à Florence. *Il eut aussi pour fille naturelle*, Victoire *Cibo*, *mariée à* Hippolyte *Bentivoglio*, *marquis de Gualtieri.*

XXI. ALDERAN Cibo-Malespine, marquis de Carrare, né le 19. Décembre 1552. fut élevé auprès du duc d'Urbin son oncle, & aimoit les arts & les sciences. Il se trouva à la bataille de Lepante, & mourut avant son pere, le 4. Novembre 1606. âgé de 64. ans. Il avoit épousé en Juin 1580. *Marfisie* d'Est, veuve d'*Alfonse* marquis d'Est, & fille de *François* d'Est, marquis de Masse, morte le 15. Août 1628. dont il eut CHARLES, qui suit; *François*; *Edouard*: *Cesar*, morts sans alliance; *Ferdinand*, prêtre; *Alexandre*, chevalier de Malte en 1597. mort en 1639; & *Victoire* Cibo, mariée au comte *Hercule* Peppoli, morte en 1635.

XXII. CHARLES Cibo-Malespine, prince de Masse, duc d'Ajello, marquis de Carrare, né en Novembre 1581. a été très-celebre par son esprit & par son inclination bienfaisante; & mourut le 24. Février 1662. âgé de 81. ans. Il avoit épousé en Février 1605. *Brigitte* Spinola, fille de *Jannetin*, marquis de Calico, morte en Janvier 1660. dont il eut ALBERIC, qui suit; *Alderan*, mort doyen des cardinaux, *qui aura son article ci-après*: *Jannetin*, né en 1615. mort en 1683; *François*, & *Jean-Baptiste*, morts jeunes; *Laurent*, évêque de Jesi, né en 1618. mort en 1680; *Edouard*, patriarche titulaire de Constantinople, né en 1619. mort en Février 1705; *Dominique*, abbé; *Marfisie*, morte jeune; *Marie*, née en 1609. alliée en 1626. à *Galeot* Pic, duc de la Mirandole; *Veronique*, née en 1611. mariée à *Jacques* Salviati, duc de Giulano, morte en Septembre 1691; *Placidie*, née en 1614. femme de *Charles* de Guevara, duc de Bovino; *Diane*, née en 1621. religieuse; & *Richarde* Cibo, née en 1622. mariée à *Alfonse* de Gonzague, duc de Novellare.

XXIII. ALBERIC Cibo, duc de Masse, prince de Carrare, &c. né en Juillet 1607. mourut en Janvier 1690. Il avoit épousé en 1626. *Fulvie* Pic, fille d'*Alexandre*, duc de la Mirandole, dont il eut CHARLES, qui suit; *Alexandre*, né en 1633; *Jean-Baptiste*, né en 1635. mort en Sicile; *Ferdinand*, prêtre, né en 1641. mort en Novembre 1682; *François-Marie*, né en 1644; *Innocent*, né en 1648. mort en Février 1674; *Laure*, née en 1628; *Catherine*, née en 1630; *Marie*, née en 1632; *Constance*, née en 1634; *Marie-Françoise*, née en 1637. morte en Avril 1675; *Anne*, née en 1640. morte en Octobre 1691; & *Therese* Cibo, née en 1645. morte en Avril 1682.

XXIV. CHARLES Cibo, duc de Masse, prince de Carrare, &c. né en Juin 1631. épousa en 1673. *Therese* Pamphile, fille de *Camille*, prince de saint Martin, morte en 1706. dont il eut *Alberic* Cibo, prince de Carrare, &c. né le 30. Août 1674. mort en Décembre 1715. sans laisser de posterité de *Nicolle* Grillo, fille de *Marc-Antoine* marquis Grillo, Genois; *Camille*, né en Avril 1681. lequel étant en prélature, remit ses droits à son frere puîné, se reservant seulement une pension de six mille écus, & fut sacré patriarche titulaire de Constantinople le 25. Février 1718; *Alderan*, mort jeune, en 1687; autre ALDERAN, qui suit; *Fulvie*, née en 1675; *Olympia*, née en 1676; *Marie-Magdelaine*, morte jeune en 1678; *Fulvie-Marie*, née ne 1679; & *Marie-Magdelaine* Cibo, née en Août 1684.

XXV. ALDERAN Cibo, prince de Carrare, &c. né le 21. Juillet 1690. a succedé à ses freres en Décembre 1715.

CIBO, (Laurent) cardinal, archevêque de Benevent, fils de MAURICE Cibo, frere du pape *Innocent* VIII. Ce Maurice, president de l'état ecclesiastique, qui est une charge qu'on a depuis supprimée, & gouverneur de Spolette, aima une de ses parentes nommée *Perrette* Cibo, & en eut *Laurent* dont nous parlons, qui fut archevêque de Benevent, & châtelain du château Saint-Ange. Le pape Innocent VIII. le fit cardinal

Digitized by Google

au mois de Mars de l'an 1489. & comme sa naissance défectueuse le pouvoit exclure de cette dignité, quelques témoins assurerent que Maurice Cibo, avoit épousé en secret Pertete, mere de Laurent. Ce cardinal fut en grande faveur sous le pontificat de son oncle; mais Alexandre VI. le persecuta; le menaça même de lui ôter le chapeau de cardinal. Il mourut le 22. Décembre 1503. * Volaterran, *l.22. antr.* Onuphre. Ciacon. Victorel. Cabrera, &c.

CIBO, (Innocent) cardinal, archevêque de Messine, de Turin, de Genes, &c. étoit fils de FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillare, &c. qui eut pour pere JEAN-BAPTISTE, depuis Pape, sous le nom d'INNOCENT VIII. Le pape Leon X. qui étoit son oncle maternel, le fit cardinal en 1513. lui rendant le chapeau qu'il avoit lui-même reçû d'Innocent VIII. & qui avoit beaucoup contribué à la grandeur de Medicis. Innocent Cibo travailla depuis à la maintenir. Lorsque le duc Alexandre de Medicis eut été assassiné en 1537. ce fut lui qui gouverna l'état de Florence, & qui le conserva à Côme, fils de Jean de Medicis. Il se signala encore dans les legations de Bologne, de Parme, de Plaisance, &c. Enfin il s'acquit l'amitié de l'empereur Charles V. qu'il reçut deux fois à Masse, & celle du roi François I. qui lui donna les abbayes de S. Victor de Marseille & de S. Ouen. Le pape Paul III. témoigna quelque ressentiment contre le cardinal Cibo; parce qu'ayant promis Julia Varana sa niéce au duc d'Urbin, il refusa de lui manquer de parole en faveur d'Octavio Farnese, petit-fils du même pape. Cibo eut depuis beaucoup de part à l'élection de Jule III. & mourut le 13. Avril de l'an 1550. âgé de 58. ans, & fut enterré à Rome dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, entre les papes Leon X. & Clement VII. * Bembo, *in Epist.* Paul Jove, *l. 46.* Ughel, *Ital. sac.* Cabrera, Onuphre, Auberi, &c.

CIBO (Alderan) fils de CHARLES, prince de Masse, né en 1613. fut nommé cardinal par le pape Innocent X. en 1645. il avoit été major dome du sacré palais apostolique; & il exerça dans la suite les legations d'Urbin, de la Romagne & de Ferrare. Lorsqu'il fut de retour à Rome, il se trouva à l'élection d'Alexandre VII. qui lui donna l'évêché de Jesi: depuis il se trouva encore à celles de Clement IX. & d'Innocent XI. Ce dernier le nomma ministre d'état. Il assista depuis aux élections d'Alexandre VIII. & d'Innocent XII. & mourut doyen du sacré college, le 21. Juillet 1700. en la 88. année de son âge, & à la 56. de son cardinalat. La famille Cibo a eu diverses autres branches, & a produit d'autres grands hommes. On peut consulter les auteurs suivans. * Dialogo della Nobilita della Famiglia Cibo, Porcacchi & Francisca Zazerra, *Genealog. de la Famig. Cibo.* Francisco Maria Vialorda, *Vie d'Innocent VIII.* Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne.* Ughel, *Ital. sacra.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ. de Episc. Massil.* Justiniani & Soprani, *Script. della Ligur.* Priorato, *scena d'huom. illust. d'Ital.* Auberi, *hist. des cardin.* De Thou, *l. 3. hist.* Paul Jove. Foglieta. Caprata. Imhoff, *en ses vingt familles, d'Italie, &c.*

CIBO, (Catherine) duchesse de Camerino, dans la marche d'Ancone, fille de FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillara, & de *Magdelaine* de Medicis, avoit beaucoup de genie pour les langues & pour les sciences, qu'elle apprit avec facilité: de sorte qu'elle sçavoit l'hebreu, le grec, le latin, la philosophie & la théologie. Le pape Leon X. son oncle maternel la maria à *Jean-Marie* Varano, duc de Camerino, qui mourut peu de temps après, ne laissant qu'une fille nommée *Julie.* Mathias Varano voulut enlever cette fille pour l'épouser, & la duchesse Catherine s'opposa courageusement à ce dessein. Depuis elle maria Julie à *Gui* Ubaldo, duc d'Urbin, à qui le pape Paul III. ôta le duché de Camerino. Elle supporta courageusement cette infortune, & elle se consola avec ses livres; s'occupant le reste du temps à des œuvres de pieté. Ce fut elle qui fonda le premier convent pour les Capucins. Elle mourut à Florence le 10. Février de l'an 1557. * Francisco Serdonatio, *delle Donne illust.* Broverius, *in Annal. Capuc.* Hilarion de Coste, *éloges des dames illustres, &c.*

CIBOIRE, vaisseau sacré en forme de grand calice couvert, qui sert à conserver les hosties consacrées pour la communion des Chrétiens. Il semble que ce mot ait été pris de *Ciborium*, qui est en usage chez les Grecs & chez les Latins. Hesichius a crû qu'il vient originairement des Egyptiens, & qu'il signifie en leur langue le fruit d'une certaine féve d'Egypte. On a appellé de certains vases *Ciboires*, parce qu'ils étoient faits comme ces féves d'Egypte. Horace s'est servi du mot de *Ciboria* en ce sens-là, comme l'a remarqué l'ancien Scholiaste latin. Il se peut aussi faire que ces vases ayent été nommez *Ciboires*, parce qu'ils étoient faits de ces féves d'Egypte. On a donné dans la suite des temps le nom de *Ciboires* aux vases sacrez où l'on conserve les hosties. Quelques théologiens ont crû qu'ils ont été ainsi appellez, parce que le pain qui nous nourrit pour la vie éternelle, y est conservé. Ugution dit que *Ciborium* est proprement un vase destiné *ad ferendos cibos.* Chez les anciens écrivains ce mot se disoit de toute sorte de construction faite en voûte, portée sur quatre pilliers: chez les auteurs ecclesiastiques, c'est un petit dais, ou voûte élevé & suspendu sur quatre colomnes sur le maître-autel. On en voit encore dans quelques églises à Paris & à Rome. Les Italiens appellent encore *Ciborio*, un tabernacle isolé. On a dit qu'on posoit des *Ciboires* sur les corps des Saints & des Martyrs, parce qu'on les enterroit sous les autels.

CIBOLA ou CIVOLA, province de l'Amerique septentrionale, dans le nouveau Mexique, que les Espagnols nomment *la nouvelle grenade*, à cause d'une ville de ce nom qu'ils y ont bâtie. Le pays est sans montagnes, & est pourtant assez froid. Les habitans ont le corps plus blanc, & l'esprit plus vif, plus sincere, & plus reglé que le reste des Americains. Ils n'épousent qu'une femme, dont ils sont extrêment jaloux; & pour la religion, ils n'adoroient que l'eau, & une vieille magicienne, dont le demon se servoit pour les abuser. Ils croyoient qu'elle demeuroit cachée près d'un lac. * Herera, *c. 11.*

CICABO, anciennement *Glaucus*, riviere d'Asie dans la Georgie, qui se joint au Cianis, & se décharge avec lui dans la mer Noire. * Baudrand.

CICCHUS, natif d'Ascoli en Italie, sur la fin du XV. siecle, homme d'un genie superstitieux, qui s'amusoit à la magie, & à qui quelques-uns ont même attribué un esprit familier. Il a fait un commentaire sur la Sphere de *Sacro-Bosco*, imprimé à Venise en 1499. Ce seul commentaire montre assez qu'il n'étoit pas seulement superstitieux, comme l'appelle Delrio, mais qu'il avoit aussi la tête mal timbrée; s'étant étudié d'observer trois choses dans ce commentaire qui découvrent sa folie. La premiere d'interpreter le livre de *Sacro-Bosco*, suivant le sens des astrologues, necromantiens & chiroscopistes. La seconde, de citer un grand nombre d'auteurs falsifiés, remplis de vieux contes, comme par exemple SALOMON *de Umbris Idearum:* HIPPARCHUS *de vinculo Spiritus:* APOLLONIUS *de arte magica:* ZOROASTRE *de dominio quartarum octavæ Sphera;* ASTAFON *de mineralibus constellatis*, & beaucoup d'autres semblables: & la troisiéme, de se servir fort souvent des revelations d'un esprit nommé *Floron*, qu'il disoit être de l'ordre des cherubins; mais on ne voit point qu'il s'attribue cet esprit en aucun endroit de son commentaire. Voilà le jugement que Gabriel Naudé porte sur le commentaire de Cicchus. * Gabriel Naudé, *apologie des grands hommes accusés de magie, ch. 13. p. m. 344.* Delrio, *lib. 1. cap. 3.* Bayle, *diction. critique.*

CICCOLA, petite riviere de Dalmatie près de Dernis & de Clissa. * Baudrand.

CICCOPERIUS (François) docteur, protonotaire apostolique & chanoine de la collegiale de S. Pierre de Massa, a mis en lumiere *Lucubrationes Canonicales*, où il explique ce qui regarde la prééminence, le devoir & l'autorité des chanoines. *Luca 1662. in 4.* * *Bibl. hist. des aut. de droit, &c. par* Denys Simon, *edit. Paris. in 12. tom. 2. 1695.*

CICERI (Charles) cardinal évêque de Côme dans le Milanois, fut nommé cardinal par le pape Innocent XI. le 2. Septembre 1686. Il mourut en son évêché le 25. Juin en sa 76. année.

CICERON (Marcus Tullius) nâquit à Arpi, bourgade de Toscane le 3. Janvier de l'an 648. de Rome, & 116. avant J. C. Marcus étoit son prénom, Ciceron son nom propre qui lui fut donné, à cause d'un signe qu'il avoit au nez: Tullius étoit son nom de famille, qu'il tiroit, selon quelques auteurs, de l'ancienne famille Tullia, descendue des rois des Volsques, comme il est marqué dans la chronique d'Eusebe. Plutarque le fait aussi venir de Tullus Attius roi des Volsques. Son pere s'appelloit *Marcus Tullius*, & sa mere avoit nom *Helvia*, à ce

Digitized by Google

qu'on a écrit. Quoiqu'on dise de la noblesse de l'origine de Ciceron, l'on croit que son extraction n'est pas fort illustre, & qu'il s'est beaucoup plus distingué par son éloquence que par son extraction. Ciceron vint fort jeune à Rome, où il donna ses premieres années aux lettres grecques, comme nous l'apprenons de lui-même dans sa lettre à Titinnius. *Je me souviens*, dit-il, *que pendant mon enfance, un certain Plotius enseigna le latin à Rome. Je me fâchois de n'être pas de ses disciples, dont il avoit un très-grand nombre, parce qu'il étoit habile, & qu'il enseignoit très-bien; mais j'en fus détourné par quelques personnes fort entendues, qui estimoient que les lettres grecques étoient un meilleur aliment à l'esprit*. A son avenement dans le barreau, il plaida avec tant de liberté contre les amis de Sylla, que pour éviter le ressentiment d'un homme qui n'épargnoit personne, il fut obligé de faire un voyage en Grece. Il étudia à Athenes sous Antiochus d'Ascalon, philosophe académicien; & de là cherchant à se perfectionner dans l'éloquence, il passa en Asie, fut disciple de Xenocles, de Denys, de Menippe; & à Rhodes, d'Apollonius Molon, l'homme le plus éloquent de son temps. Ce dernier ayant assisté à une harangue de Ciceron, ne put s'empêcher de s'écrier, qu'il déploroit le malheur de la Grece, de ce qu'ayant été vaincue par les armes des Romains, elle alloit encore perdre par l'éloquence de son disciple, le seul avantage qui lui restoit sur ses ennemis victorieux. De-là Ciceron vint à Rome, où il épousa *Terentia*; & l'ayant repudiée dans la suite, quoiqu'il en eût des enfans, sçavoir un fils nommé *Tullius*, & une fille *Tullia* & *Tulliola*. Il épousa *Publia*, qui étoit fort jeune, fort riche, & fort belle. Terentia disoit qu'il l'avoit épousée pour sa beauté; mais Tiron, affranchi de Ciceron, assure que ce fut pour ses grands biens, dont il acquitta ses dettes. Voici en quel ordre il exerça les charges publiques: il obtint la Sicile avec la dignité de questeur l'an 676. de Rome, & 78. avant J. C. A son retour il fut fait édille, & fit condamner Verrès a reparer les concussions qu'il avoit faites dans cette province. Peu après il fut premier préteur l'an 691. de Rome, & 63. avant J. C. Il fut consul avec C. Antonius, & pendant son consulat, il découvrit la conjuration de Catilina, dont il fit punir les complices, ce qui lui acquit le nom de *pere de la patrie*. Depuis en 696. & avant J. C. 58. il fut banni par la brigue de Clodius & de quelques autres; mais tout le peuple prit tant de part à cette infortune, que l'année suivante il fut rappellé de son bannissement, à la sollicitation même de Pompée, qui l'avoit laissé chasser. Il fut reçu augure en la place de Crassus en l'année 701. de Rome. Milon ayant tué Clodius l'année suivante, Ciceron entreprit sa défense; ensuite il fut envoyé proconsul en Cilicie, suivit le parti de Pompée durant la guerre civile, & après sa mort en 707. il se raccommoda avec Cesar, qu'il réconcilia avec Ligarius par son éloquence. Il n'eut point de part à la mort du même Cesar, parce qu'on ne lui en decouvrit point le secret; car d'ailleurs il étoit grand zelateur de la liberté publique, & intime ami de Brutus. Après ce coup, il favorisa Auguste, qu'on appelloit alors Octave Cesar. Ce dernier voulut être consul avec lui; mais ses interêts lui ayant fait prendre d'autres mesures, il se lia avec Antoine & Lepidus; & tous les trois furent declarez Triumvirs. Antoine, haïssant extrêmement Ciceron, qui avoit écrit contre lui les oraisons ou harangues, que nous nommons Philippiques, le mit dans la liste des proscrits, & lui fit couper la tête lorsqu'il prenoit la fuite. Il fut assassiné par un certain Popilius Lenas à qui il avoit sauvé la vie quelque temps auparavant, contre ceux qui l'accusoient d'avoir tué son pere; cet homme lui coupa la tête & la main droite, comme il fuyoit dans sa litiere vers la mer de Cajete. Sa tête & sa main furent apportées à Rome, & mises par Antoine sur la tribune aux Harangues, d'où Ciceron avoit si souvent parlé au peuple & prononcé des discours si éloquens, pour la défense de la liberté publique. Fulvia, femme d'Antoine, ayant vomi mille injures contre ces tristes restes, lui tira la langue de la bouche, & la piqua par plusieurs fois de son aiguille de tête. Il fut tué âgé de 63. ans 11. mois & cinq jours, aux ides de Décembre, l'an de la fondation de Rome DCCXI. & 43. avant l'ére chrétienne. Il étoit très-habile orateur & très-bon philosophe. Son style étoit coulant & diffus. Il avoit le genie agréable, enclin à la raillerie. Il aimoit sa patrie, mais il faisoit sonner trop haut ses services; timide au reste dans l'adversité jusqu'à la foiblesse, & plein d'un amour propre qui paroît dans tous ses ouvrages. On distingue ordinairement ses livres, en ceux qui ne traitent simplement que de l'art de la rhétorique, comme les deux de l'invention, les trois de l'orateur, des illustres orateurs, ou Brutus, &c. Ses oraisons ou harangues sont du second ordre; les épîtres du troisiéme, & les ouvrages philosophiques du quatriéme; sçavoir les questions academiques, des fins des biens, ou de la beatitude; les tusculanes, de la nature des dieux, de l'amitié, de la vieillesse, &c. Ciceron avoit aussi dessein d'écrire une histoire, & il composa trois livres en vers, de ce qui lui étoit arrivé durant son consulat. Plusieurs sçavans croyent avec raison qu'il designe ces livres en écrivant à Lentulus, *(liv. ep. Fam. 9.)* quoique Paul Manuce, & quelques autres, ne soient pas de ce sentiment. Plutarque a écrit sa vie. Dion, Appien, Salluste, Florus, Orose, &c. parlent de lui. Denys Lambin & François Fabricius ont aussi donné la vie de Ciceron au commencement de ses œuvres. Tullius Tiron, affranchi du même orateur l'avoit aussi écrite.

CICERON, (Quintus) frere de l'orateur, lieutenant de Cesar dans les Gaules, puis préteur en Asie, fut mis au nombre des proscrits par les Triumvirs, & fut assassiné avec son fils en 711. ou 712. de Rome 42. ou 43. ans avant J. C. Plutarque & Appien assurent que Quintus conjura les meurtriers de le tuer avant son fils; que le fils demanda la même grace de mourir avant son pere, & qu'ils reçûrent tous deux le coup de la mort en même tems.

L'orateur Ciceron avoit un fils nommé comme lui M. Ciceron, homme débauché, brutal, sans genie, & indigne fils d'un tel pere que le sien. Il étoit si sujet au vin & à l'ivrognerie, qu'on le surnommoit *Vicongius*. Les mêmes Plutarque & Appien ajoûtent qu'Auguste le fit consul; & que pendant son consulat, il ordonna que les statues d'Antoine seroient abbatues; mais il ne fut consul que comme ceux qu'on appelloit *consules suffecti*; car on ne trouve pas son nom dans la chronique de Cassiodore, ni dans les autres qui ont écrit des fastes consulaires. * Plutarque, *vie de Ciceron*. Appien, *l. 4. de la guerre civile*.

CICHOCIUS (Gaspard) chanoine & curé de Sandomir, vivoit dans le XVI. siecle. Il naquit à Tarvowitz, ville de la petite Pologne. Après avoir fait d'assez bonnes études, il fut reçu maître ès arts l'an 1567. Le cardinal de Radziwil lui donna ensuite le canonicat & la cure de Sandomir. Cichocius a composé deux ouvrages, l'un intitulé *Anatomia*, qui est une espece d'apologie pour les Jésuites; l'autre *Alloquia Occiciensia* est contre les heretiques, dans lequel il parle fort mal d'Erasme, & d'Henri VIII. roi d'Angleterre. * Simon *Starovolscius*.

CICLADES, *voyez* CYCLADES.

CICLOPES, *voyez* CYCLOPES.

CICLOS, ville de la basse-Hongrie, *voyez* MOHATS.

CICLUT, petite forteresse de Dalmatie, située sur la riviere de Narenta. Elle a été long-temps sous la domination des Turcs; mais les Venitiens la prirent en 1694. après trois jours de siege. Ils y trouverent plusieurs pieces de canon, & une entr'autres fort grosse sur laquelle on lisoit ces paroles, *Carolus Archidux Græciæ*. Peu de tems après les Turcs entreprirent de la reprendre; mais en vain: elle est restée à la république par la paix de Carlowitz en 1699. * *Mem. du tems*.

CICONES, peuples de Thrace, près du fleuve Hebrus, furent vaincus par Ulysse, que la tempête jetta par hazard en ce païs-là, au retour du siege de Troye. Il pilla leur ville nommée *Ismarus*, & ne perdit que peu de gens dans cette expedition. Ovide, *(au 15. des metam.)* parle d'une riviere des Cicones, dont l'eau, lorsqu'on en buvoit endurcissoit les entrailles, & convertissoit en pierre ce qu'elle touchoit.

Flumen habent Cicones, quod potum saxea reddit
Viscera, quod tactis inducit marmora rebus.

On tient que ce fut dans le païs des Cicones, qu'Orphée fut déchirée par les Bacchantes. * Ovide, *metam. l. 10.* Virgile, *4. Georgiques*.

CICONIA (Flaminius) natif de Vicenze en Italie, étoit un assez bon philosophe vers la fin du XVI. siecle. Son nom en italien étoit apparemment *Cicogna*. Il fit imprimer à Vicenze l'an 1592. un livre *in 4°.* de 80. feuilles, intitulé *Quæstiones*

Digitized by Google

Quæstiones naturales in quibus juxta Aristotelis principia multa diligenter pertractantur, & summa facilitate disputantur contra Robertum Juvenatensem. Il y a eu un Strozzi CICOGNA, gentilhomme Vicentin, théologien, philosophe, docteur en droit, & nonce de la cité de Vicenze. Ce sont les titres qu'il se donne à la tête d'un ouvrage, qu'il dédia au doge de Venise, & au conseil des dix en 1605. Cet ouvrage est intitulé, *Del Palagio de gl'incanti, & delle gran meraviglie de gli spiriti, & di tutta la natura*, imprimé *in quarto* à Breste. Cet ouvrage fut imprimé en latin l'année suivante à Cologne *in 8°.* sous le titre de *Magia theatrum, de spirituum & incantationum natura.* L'auteur de cette version s'appelle Gaspard Ens. * Koning. *Le catalogue de la biblioth. d'Oxford.* Bayle, *dict. crit. 2. edit.*

CICULES ou ZECKELS, peuples de Transsylvanie, qui habitent la partie septentrionale, du côté de la Pologne. Quelques-uns croyent qu'ils sont venus de Tartarie, & d'autres disent qu'ils sont plûtôt un reste des Huns, qui quitterent leur nom, pour ne pas être odieux à leurs voisins. Ils sont établis en sept quartiers, qui sont Orbain, Czich, Sepsi, Kisdi, Gírgio, Marcos, & Aranias. Neumark est leur ville capitale. Les Cicules sont presque tous Calvinistes, ou Sociniens. * Sanson.

CID (le) dont le veritable nom étoit celui de Rodrigue Dias de Bivar, a été l'un des plus grands capitaines du onziéme siecle. Il étoit fils de dom *Didace* Laynés, seigneur de Bivar, & de *Therese* Nugnés, fille de dom *Rodrigue* Alvarés, comte & gouverneur des Asturies. Ferdinand II. roi de Castille, passant par Bivar, prit en affection Rodrigue Dias, qui n'avoit encore que dix ans. Il le demanda à son pere pour le faire élever avec quelques jeunes gentilshommes, à qui il faisoit apprendre les exercices qui conviennent à la noblesse, & si-tôt qu'il fut en état de porter les armes, il le fit chevalier. Rodrigue ne tarda pas à donner des marques de sa valeur; car ayant défait les Maures en plusieurs rencontres, il fit prisonniers cinq de leurs chefs ou petits rois, qui ne purent obtenir leur liberté, qu'à condition qu'ils lui payeroient un tribut annuel. Un jour que ces cinq rois envoyerent ce tribut à Rodrigue, il le voulut recevoir en présence du roi Ferdinand; & les Maures en le lui présentant, l'ayant appellé *Cid-Ruis-Dias*, le roi voulut qu'il portât ce nom à l'avenir, Cid en langue Arabe signifiant *seigneur*. Le Cid-Ruis-Dias, ayant eu différend avec le comte Gomez de Gormas, le tua dans un combat particulier. Le Cid aimoit passionnément Chimene fille de ce comte: il n'étoit pas moins aimé de Chimene; ainsi cette amante fut doublement affligée de la mort de son pere, puisqu'en le perdant, il sembloit que sa mort demandoit qu'elle en poursuivît la vengeance, & qu'elle auroit été obligée de perdre un amant qu'elle aimoit beaucoup; mais l'amour l'emporta sur la vengeance: elle pria le roi Ferdinand d'obliger le Cid-Ruis de l'épouser, ne trouvant que ce seul moyen pour essuyer ses larmes. Le mariage se fit; ils en eurent trois enfans, un fils & deux filles. Le fils dom *Didace* Rodrigue mourut du vivant de son pere, ayant été tué par les Maures, dans les guerres que le Cid fit encore dans la suite à ces Infideles, & sur lesquels il conquit la ville de Valence, que le roi Alphonse VI. qui regnoit encore pour lors en Castille & en Leon, lui donna. Ce prince fit le mariage des deux filles du Cid avec deux freres, enfans de Gonçalve seigneur de Carrion. Ce mariage fut celebré à Valence avec beaucoup de magnificence; mais il arriva le même jour un accident, qui causa une grande division entre ces deux maisons. Un lion qu'on nourrissoit dans la maison du Cid, s'étant échapé de sa loge, entra dans la salle où étoient les nouveaux mariés, avec une grande assemblée de seigneurs & de dames; ce qui y causa beaucoup de trouble, chacun cherchant à se sauver ou à se défendre contre cet animal feroce; mais les deux gendres du Cid parurent les plus lâches de toute l'assemblée, dont ils demeurerent si confus, qu'ils conçurent une haine mortelle contre le Cid, croyant qu'il avoit fait lâcher le lion pour éprouver leur valeur. Ils firent paroître aussi leur peu de courage dans un combat qui se donna contre les Maures, où le Cid fut encore victorieux, & qui repoussa ces Infideles qui étoient venus pour reprendre Valence. Ces deux freres, après le combat, voulurent s'en retourner chez eux, & emmener leurs nouvelles épouses, sur lesquelles ils exercerent leur vengeance, ne le pouvant faire sur leur pere le Cid-Ruis; car ils les maltraiterent si fort dans le chemin, qu'ils les laisserent pour mortes à Robledos. Le roi Alphonse y ayant été informé de ce mauvais traitement, ordonna par l'avis des seigneurs de sa cour, que la ville de Carrion serviroit de champ de bataille. Trois chevaliers de la part du Cid s'y trouverent, & demeurerent vainqueurs des deux freres, & de leur oncle Suero Gonçalve, qui furent déclarés traîtres, & déchûs de tous les honneurs & prérogatives de la noblesse. Les deux filles du Cid eurent dans la suite un meilleur sort, l'aînée fut mariée à dom Ramir, fils de dom Sanche Garcias, roi de Navarre, & la cadette au fils de dom *Pierre* I. roi d'Arragon, qui s'appelloit aussi *Pierre*, & qui mourut avant son pere. Après ces derniers mariages, le Cid Ruis-Dias ne vécut pas long-tems. Quelques uns prétendent qu'il mourut en 1098. Il avoit toûjours conservé la ville de Valence, depuis qu'il l'avoit prise aux Maures; mais après sa mort ces Infideles s'en rendirent encore les maîtres. * Mariana & Turquet, *hist. d'Esp. & chron. del Cid-Ruis-Dias.*

CIDIAS, *voyez* CYDIAS.

CIDIPPE, *voyez* CYDIPPE.

CIDNUS, *voyez* CYDNUS.

CIDONIUS, *voyez* DEMETRIUS CIDONIUS.

CIECHANOWICA, petite ville de Pologne dans la Mazovie: elle est dans le Palatinat de Czersko, aux confins de celui de Bielsk, à douze ou treize lieues de la ville de ce nom, & est capitale d'une châtellenie. * Mati, *Diction.*

CIEL, le plus ancien des dieux, eut pour un de ses enfans le Tems nommé *Saturne*, qui d'un coup de faux fit perdre à son pere la puissance d'engendrer, & jetta dans la mer ce qu'il lui avoit coupé, dont nâquit Venus, par le moyen de l'écume & de l'agitation des flots.

Il n'est pas difficile de deviner, pourquoi on dit que le Ciel étoit le premier des dieux, & le pere de Saturne ou de Chronos, puisque ce sont les mouvemens celestes qui sont la mesure du tems. Que si l'on dit que Saturne a ôté la fecondité à son pere Cœlus, c'est parce qu'avec le tems la fecondité du ciel a cessé de produire de nouveaux êtres, laissant à Venus le soin de la propagation & de la multiplication des animaux une fois formés. Aussi feint-on que Venus est née des parties naturelles du Ciel & de l'écume de la mer, comme l'explique Macrobe: *Aiunt Saturnum abscidisse patris pudenda; quibus in mare projectis, Venerem procreatam, quæ a spuma, unde coaluit, ἀφροδίτη nomen accepit.*

CIEL, ce mot se prend quelquefois dans l'Ecriture-Sainte pour l'air, comme aux endroits où il est parlé des oiseaux du ciel, *volucres cœli.* Souvent il signifie le ciel, où sont les astres & les étoiles, comme lorsqu'il est dit, *Benedicite stellæ cœli Domino.* Ordinairement par le ciel, on entend le paradis, & le séjour des bienheureux. Dans ce sens nous disons, *Pater noster qui es in cœlis:* comme il est dit dans le pseaume 113. *Deus autem noster in cœlo*; ainsi plusieurs comptent trois cieux differens; sçavoir, l'air, le ciel des planetes & des étoiles, & le ciel des bienheureux, que saint Paul appelle *le troisiéme ciel.* * *II. Cor. c. 12.* A l'égard du ciel, pris dans la seconde signification, l'opinion commune, qui est celle de Ptolomée, en suppose dix, qui s'environnent l'un l'autre, en quelque façon comme les peaux d'un oignon. Le ciel le plus élevé se nomme premier mobile, parce qu'il fait son mouvement en vingt-quatre-heures de l'Orient à l'Occident, & qu'il fait rouler avec lui les cieux inferieurs, qui sont le ciel crystallin, le firmament, & les cieux des sept planetes; sçavoir de Saturne, de Jupiter, de Mars, du Soleil, de Venus, de Mercure & de la Lune, qui est le plus proche de la terre. On donne un ciel à chaque planete, parce que chacune a un mouvement particulier d'Occident en Orient: & pour le concevoir on s'imagine que la planete roule dans son ciel: comme un homme, qui étant à la prouë d'un vaisseau, seroit conduit de l'Orient à l'Occident, & cependant marcheroit doucement sur le tillac vers la poupe: de sorte qu'à l'arrivée du vaisseau, il se trouveroit sur le derriere, & non plus sur le devant. On ajoûte un ciel crystallin entre le firmament & le premier mobile, pour rendre raison de quelques irrégularités que l'on a observées dans le premier mobile, mais le sistême de Ptolomée, qui admet la solidité des cieux, est reconnu présentement pour insoûtenable, & il faut avouer que toute cette étendue, que l'on nomme ciel, est

Digitized by Google

fluide ; parce qu'autrement il est impossible d'expliquer le mouvement & la pénetration de la lumiere jusqu'à nous. Mais on distingue differens cieux des planetes, par rapport à leur situation, dans cette étendue de matiere fluide, au-dessus desquels on imagine une étendue immense, dans laquelle sont les étoiles fixes, de l'éloignement desquelles on ne peut pas juger. Selon le sistême commun, la terre est au centre de l'univers, & toute la matiere celeste tourne en vingt-quatre heures d'Orient en Occident, au tour d'elle. Elle est environnée des cieux & des sept planetes, la Lune, Venus, Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Selon celui du Copernic, le soleil est au centre de notre tourbillon, toute la matiere celeste tourne au tour d'Occident en Orient, & emporte avec elle les planetes, du nombre desquelles est la terre laquelle fait son tour en un an, & un mouvement particulier sur son axe en vingt-quatre heures. Selon celui de Ticho, la terre est immobile au milieu de la matiere celeste qui l'environne, & qui tourne en vingt-quatre heures d'Orient en Occident au tour d'elle ; mais le soleil est le centre du mouvement propre des autres planettes d'Occident en Orient. On peut, suivant tous ces sistêmes, rendre raison de tous les phenomenes ; mais celui du Copernic est le plus raisonnable & le plus conforme aux loix physiques du mouvement. *Voyez* SISTE'ME DU MONDE.

CIERGE. L'usage des flambeaux ou des cierges étoit fort commun chez les Payens dans les fêtes, dans les jours de ceremonie, & dans les sacrifices. On en mettoit aussi devant les statues des dieux. Il y avoit aussi des illuminations à la porte des maisons où l'on célebroit quelque fête. Quelques-uns soûtiennent, que les Chrétiens ont imité cette ceremonie payenne ; d'autres prétendent, qu'ils ont appris des Juifs à tenir des cierges allumés dans les églises. La vérité est que les Chretiens ne s'en sont servis dans les premiers siecles de l'Eglise, que par nécessité, soit parce qu'ils celebroient leurs mysteres dans des lieux obscurs où ils étoient obligés de se retirer à cause de la persecution ; soit parce qu'ils prioient Dieu pendant la nuit. On en allumoit aux tombeaux des Martyrs, où les Chrétiens se rendoient le soir pour y passer une partie de la nuit. Cette pratique paroît neanmoins condamnée par un canon du concile d'Elvire, & Lactance blâme l'usage des Payens d'allumer des cierges en plein jour ; cependant l'usage d'en allumer pendant les offices autrefois *Nocturnes* a subsisté dans l'Eglise ; & Vigilance l'ayant blâmé dans le V. siecle, fut generalement condamné par toutes les Eglises chrétiennes d'Orient & d'Occident, qui allumoient des cierges, comme dit saint Jerôme, pour dissiper les tenebres qui se rencontroient dans le tems de leurs offices. Depuis ce tems-là l'usage d'allumer des cierges aux offices qui se celebroient autrefois la nuit, comme matines & vêpres, s'est perpetué dans l'Eglise. On n'allume pas encore aujourd'hui de cierges aux offices du jour, comme sont tierce, sexte & none. Si on en allume à la messe, c'est que dans les premiers tems, comme nous l'avons dit, les Chrétiens étoient obligés de célebrer les mysteres dans des *cryptes* ou lieux souterrains, dans lesquels le jour ne pouvoit pénetrer. La raison litterale pour laquelle on allume le cierge pascal est marquée nettement dans la priere que l'on récite pour le benir, où il est dit que c'est afin de dissiper les tenebres & l'obscurité de la nuit, *ad noctis hujus caliginem destruendam.* L'auteur du pontifical qui attribue l'établissement de l'usage des cierges parmi les Chrétiens au pape Damase, n'est digne d'aucune foi. Prudence en fait mention dans l'hymne de saint Laurent, comme étant deja établi au tems de ce martyr. On a un canon parmi le recueil des canons appellés *apostoliques*, où il est défendu d'offrir autre chose à l'autel que de l'huile pour les luminaires, & de l'encens. Saint Paulin parle des cierges allumés dans les églises. Saint Jerôme assure que de son tems on allumoit des cierges en plein jour dans toutes les églises d'Orient & d'Occident pendant qu'on récitoit l'évangile. * Baillet, *Vies des Saints.* M. de Vert, *explication des ceremonies.*

CIFALU, ville de Sicile, *voyez* CEFALU.

CIGALE (Jean-Michel) que l'on a vû à Paris en 1670. s'y disoit prince du sang ottoman, bassa & plenipotentiaire souverain de Jerusalem, du royaume de Chypre, de Trebizonde, &c. Il s'appelloit autrement *Mahomet Bei.* Ce prince vrai ou prétendu, nâquit selon Rocoles, de parens Chrétiens dans la ville de Trogovisti en Valachie. De Rocoles continue à parler ainsi de lui : « Son pere qui étoit fort estimé de Mathias, vaivode de Moldavie, le mit en faveur auprès de ce prince, qui « l'envoya avec son résident à Constantinople. Après la mort « du prince Mathias, Cigale revint en Moldavie, où il esperoit « de s'élever avec l'appui des seigneurs du païs ; mais n'ayant pû « réussir dans son dessein, il retourna à Constantinople & se fit « Turc. Depuis, il courut dans des païs où il étoit inconnu, « publiant son histoire pleine de fourberies & d'impostures, avec « une effronterie surprenante. Il y parloit de l'antiquité de la « famille des Cigales en Sicile, & se faisoit descendre de Scipion « fils du fameux vicomte Cigale, qui fut fait prisonnier par les « Turcs en 1561. Il disoit que Scipion étant captif avec son pere, prit le turban pour plaire à Soliman II. qu'il fut élevé aux « premieres charges de l'empire, & qu'il épousa la sultane Canon Salié, fille du sultan Achmet, & sœur d'Osman, d'Amurat IV. & d'Ibrahim, ayeul de l'empereur Mahomet IV. Il se « disoit fils de cette sultane, & racontoit de quelle maniere il « avoit été établi vice-roi de la terre-sainte, puis souverain de « Babylone, de Caramanie, de Magnesie, & de plusieurs autres grands gouvernemens, & enfin vice-roi de Trebisonde, « & generalissime de la mer Noir. Il ajoûtoit qu'il s'étoit enfui « secrettement en Moldavie, d'où il étoit passé dans l'armée des « Cosaques, qui étoient alors en guerre avec les Moscovites. Enfin il alla en Pologne, où la reine Marie de Gonzague le reçut fort honorablement, & lui persuada de recevoir le baptême en l'église cathedrale de Warsovie, dans lequel il fut nommé *Jean*, & ensuite *Michel* à la confirmation. »

Quelque tems après, il fit un voyage à Rome, où il ne se fit connoître qu'au pape Alexandre VII. A son retour en Pologne, il sçut que l'empereur avoit guerre avec le sultan Mahomet ; ce qui l'obligea de combattre dans ses troupes, pour la défense de la religion Chrétienne. S'étant signalé par son courage, & la paix étant conclue, il passa en Sicile, d'où il vint à Naples, & de-là encore à Rome. Il y fit alors son entrée publique, & il eut ensuite audience du pape Clement IX. qui lui fit un très bon accueil. Il alla ensuite à Venise, & enfin il se rendit à Paris, où il fut bien reçû du roi & de toute la cour, particulierement de monsieur de Souvré, grand prieur de France, qui lui donna même une place dans l'assemblée du chapitre du grand prieuré au Temple, à Paris. Ce faux prince passa aussi en Angleterre, où il parut à la cour avec assez de fierté, jusqu'à ce qu'une personne de grande qualité, qui l'avoit vû à Vienne en Autriche, découvrit son imposture, qui fut confirmée par un gentilhomme Persan, qui étoit alors en Angleterre, & qui rapporta ainsi l'histoire de la famille des Cigales. Scipion Cigale, qui fut appellé *Sinan Bassa*, lorsqu'il eut pris le turban, n'eut que deux fils, Ali & Mahomet. L'aîné mourut peu de tems après son pere. Mahomet épousa la fille de la sœur du sultan Mahomet III. vers l'an 1595. dont il eut un fils appellé *Mahomet* comme lui. Ce jeune homme n'affectoit point de commander, & se plaisoit à accompagner le sultan dans ses divertissemens. Il fut en faveur sous les empereurs Achmet, Osman, Amurat & Ibrahim, & n'étoit pas moins aimé de Mahomet IV. qui fut deposé en 1687. Ce sultan voulant l'élever malgré lui-même, le fit capitaine des Portiers, ou gardes du serrail, puis general en Candie, & enfin grand Vizir ; mais il ne jouit pas longtems de cette charge, parce qu'il mourut pendant la guerre de Candie, vers l'an 1658. Voilà ce qui regarde le fameux renegat Scipion Cigale. Il y a encore une autre famille des Cigales dans la Natolie, vers l'isle de Chio, de laquelle étoit Meni Bassa Cigale, pere de Beker Bassa, & d'Olin Bassa, tous deux generaux des galeres Ottomanes. Beker est mort. * Rocoles, *des impostures insignes.*

CIGLIANO ou CERIGLIANO, bourg du royaume de Naples, dans la Basilicate, près de la riviere d'Agri, à quatre lieues de Tricarico, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CIGNE, *voyez* CYGNUS.

CIGNE, ordre de chevalerie de Cleves. On dit que vers l'an 711. Theodoric ou Thierri, duc de Cleves, n'ayant qu'une fille unique nommée *Beatrix*, à qui il laissa ses états en mourant, cette princesse persecutée par ses voisins, qui la vouloient dépouiller de ses biens, se retira dans un château, dit *Neubourg*, où elle fut défendue par un chevalier nommé

Digitized by Google

Elie, qu'elle épousa; & parce que ce chevalier avoit un cigne peint sur son bouclier, on institua l'ordre du cigne. Cette avanture sent beaucoup le roman : elle est plus au long dans Favin, *au theâtre d'honneur & de Chevalerie, tom. 1. liv. 1. p. 1373.*

CIGONINI, (Jacques) poëte & jurisconsulte, vivoit à Florence, sous le pontificat du pape Urbain VIII. il étoit de l'academie des Humoristes. Quelques-uns disent, que se voyant méprisé par une femme qu'il aimoit avec une passion extrême, il se jetta de desespoir dans un puits.* Janus Nicius Erythræus, *pin. III. imag. illust. c. 35.*

CIGUATEO, isle de la mer du Nord dans l'Amerique septentrionale, est une des plus grandes Lucayes. Son circuit est de vingt-cinq lieues, & on la rencontre au levant de la Lucayoneque.* Baudrand.

CILABRO, *voyez* CHABRIA.

CILICE, vêtement fait de poils de chevre ou de bouc, dont se servent ceux qui veulent faire pénitence, & dont l'usage est venu des anciens Ciliciens, qui portoient de ces sortes de robes, particulierement les soldats & les matelots.* Varron, *liv. 2. de R. R.* Virgile, *3. Georg.*

Nec minus intereà barbas incanaque menta
Cinyphii tondent hirci, setasque comantes
Usum in castrorum, & miseris velamina nautis.

Asconius sur la troisiéme Verrine, dit que les cilices étoient à l'usage des soldats & des matelots : *Cilicia tenta in Castrorum usum, atque nautarum, vers. 311.* Il y a apparence que ces sacs ou cilices étoient noirs, cette couleur étant naturellement triste, & qui convient à ceux qui sont en deuil, ou qui veulent faire pénitence : ce que Prudence a bien exprimé en l'hymne 7. où il parle des Ninivites, *vers. 151.*

Squallent recinctâ veste pullati patres,
Setasque plangens turba sumit textiles,
Impexa villis virgo bestiabulis.

Alcimus Avitus traitant le même sujet, *l. 4.*
Mollibus abjectis, Cilicum dant tegmina læta,
pour dire qu'ils se couvroient de cilices.

Au reste, ces robes de pénitence étoient appellées sacs, à cause de la forme, parce qu'elles étoient étrottes comme un sac; & cilice, à cause de l'étoffe & du païs où elles avoient été inventées. La plûpart de ceux qui avoient renoncé au siecle, pour mener une vie austere & retirée, & que l'on appelloit *Ascetes* & *Moines*, ne portoient point d'autre habit, comme remarque saint Jerôme, quoiqu'il n'ait été jusqu'ici parlé que du poil de chévre ou de bouc, il semble que sous le nom de *Cilice*, on doit comprendre toutes les sortes d'étoffes grossieres, dont le poil est rude & piquant, comme pouvoit être la robe de S. Jean-Baptiste, qui étoit faite de poil de chameau, (*saint Marc, chap. 1.*) & comme étoient celles des disciples de saint Martin, ainsi que le témoigne Sulpice Severe, *en sa vie, c. 7. Plerique Camelorum setis vestiebantur: mollior ibi habitus pro crimine erat.* La plûpart des moines & ascetes portoient le cilice sur la chair, & ne le quittoient ni jour ni nuit, afin de mater leur corps, & d'être moins endormis; leur principal exercice étant de vaquer à l'oraison, on confond souvent les noms de cilice & de haire : celle-ci proprement est une espece de camisolle sans manches, faite de crin de cheval, ou de chanvre & de crin tissus ensemble.

L'usage des habits grossiers & de deuil que l'on nommoit *Cilice* est fort ancien chez les Hébreux. Lorsque l'on eut rapporté à Jacob que son fils Joseph avoit été dévoré par quelques bêtes sauvages, l'écriture dit qu'il déchira ses vêtemens, & qu'il se couvrit d'un cilice. Quand Achab voulut appaiser la colere de Dieu justement irrité à cause du meurtre de Naboth, il est dit qu'il se revêtit d'un cilice. L'écriture rapporte la même chose de Joram. David & tous ceux de sa suite se couvrirent aussi de cilices en allant à l'aire d'Ornan, pour tâcher d'appaiser la colere du Seigneur. Quand Holoferne assiégeoit Bethulie, les prêtres de cette ville se ceignirent de cilices pendant qu'ils sacrifioient au Seigneur. Le roi & les habitans de Ninive se couvrirent de cilices après la prédication de Jonas. Il paroît que du tems de Notre-Seigneur on se couvroit encore de cilices, pour marquer la douleur & la pénitence. Il n'y a pas d'apparence que le Cilice dont il est fait mention dans l'un & l'autre testament, fut semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui dans les communautes Religieuses. Il paroît au contraire que c'étoit une espece de sac ou d'habit grossier & lugubre dont on se couvroit exterieurement, pour exprimer le regret ou la tristesse que l'on avoit. Quoi qu'il en soit cet usage étoit libre, & il n'y a eu aucune loi qui ait obligé les fideles de l'ancien ni du nouveau Testament de s'en servir. Il y a quelques auteurs qui ont cru que les Anachoretes n'en avoient fait aucun usage, & qu'ils n'en avoient pas même eu connoissance; mais s'ils ne se servoient pas de cilices de crin tels qu'on les fait à présent, on trouve dans l'histoire que quelques-uns se servoient de chaînes de fer, d'autres de cordes armées de pointes de fer, d'autres de chemises de fer pour se mortifier. Plusieurs écrivains prétendent que les Chrétiens n'ont commencé à s'en servir que du tems de S. Dominique, de S. Bruno & de S. François. Présentement il y a plusieurs communautés d'hommes ou de femmes où c'est une obligation de porter le cilice. Plusieurs fideles par une espece de pieté s'imposent aussi volontairement cette loi. **Gen. 37. II. Reg. 21. IV. Reg. 6. I. Paralip. 21. Judith, &c.*

CILICIE, province de l'Asie mineure, s'étend le long de la mer Mediterranée au midi. Elle a au septentrion, partie de la Cappadoce, & partie de l'Armenie, jusqu'au mont Taurus. Ce païs est aujourd'hui compris dans la Caramanie, & est soûmis au Turc. On comptoit autrefois entre ses principales villes Aduna, Anazarbe, Anemurium, Antioche, Celenderis, Césarée, Coryens, Diocesarée, Domitiopolis, Flaviopolis, Issus, Lamus, Mallus, Mopsueste, Nicopolis, Olbaja, Philadelphie, Pompeiopolis ou Soli, Sebaste, Seleucie, Seline, Tarse & Thebes. Cette province étoit très-puissante, & s'étendoit anciennement bien plus loin qu'aujourd'hui. Elle étoit très-fertile en saffran. Ses habitans, particulierement les soldats & les matelots, portoient ordinairement des habits grossiers & tissus de poil de chévre, qui ont donné leur nom aux *Cilices*. Ils étoient grands pirates & bons hommes de mer. Quelques-uns tirent l'origine du mot Cilicie d'un certain Cilix. Arias Montanus assure que les Hebreux appelloient cette province *Chalab*, & croit que le nom de la *Cilicie* est dérivé du Syriaque, *Challekim* ou *Challukim*, qui signifie *pierres*, parce que la Cilicie est fort pierreuse & inégale, sur toute cette partie que les anciens nommoient *Aspera*, pour la distinguer de l'autre qui étoit appellée *Campestris*, par rapport à ses vastes campagnes. La Cilicie eut autrefois de puissans rois, dont le nom commun étoit Syennesis. L'un d'eux ami de Cyaxares roi des Medes, & d'Astyages roi de Lydie menagea la paix entre ces deux princes, vers l'an 3435. du monde, avec Nabuchodonosor roi de Babylone. Un autre étoit allié des Perses, à qui néanmoins il faisoit des presens. Lorsque Cyrus le jeune alla combattre son frere Artaxerxés, c'est-à-dire, l'an 400. avant J. C. Ce royaume ne subsistoit plus, lorsqu'Alexandre entreprit de détruire l'empire des Perses.* Herodote, *l. 1.* Xenophon, *exped. des dix M. l. 1.* Pline, *l. 21. c. 6.* Ptolomée, *l. 5.* Mercator, *Atlas mundi.* Bellon, *l. 2.*

CILLENE, *voyez* CYLLENE.

CILLEY, que ceux qui écrivent en latin nomment *Celia* & *Celeia*, ville d'Allemagne dans la Stirie, sur les confins de la Carniole. Elle est située sur la riviere de Saana, qui se jette un peu après dans le Sarve, & est capitale d'un comté très-considerable, sous la domination de la maison d'Autriche. Cillei est une place importante & ancienne.* Sanson. Baudrand.

CILLICON de Milet, s'enrichit lâchement, en livrant sa patrie aux habitans de Priene. Lorsqu'il étoit sur le point d'exécuter sa trahison, on lui demanda ce qu'il méditoit? *Rien que de bon*, répondit-il; d'où est né le proverbe grec : *Πάντ' ἀγαθὰ ὁ Κιλλικών*, *rien que de bon, comme a dit Cillicon.* On rapporte, qu'achetant à Samos de la viande d'un boucher nommé *Theagenes*, & en voulant faire couper un morceau qui lui paroissoit trop gros, le boucher lui coupa la main, en lui reprochant, qu'il ne s'en serviroit plus à vendre d'autres villes.* Erasme, *in adag.*

CILO (Junius) étoit intendant de Bithynie & de Pont, où il fit paroître son avarice & sa mechanceté. Les Bithyniens s'en plaignirent à l'empereur Claude, & demanderent qu'il

Digitized by Google

fut puni. Ce prince n'ayant pas bien entendu ce que les Bithyniens disoient, il se tourna vers d'autres gens pour les écouter, & leur rendre justice : alors un nommé Narcisse, qui portoit les interêts de l'accusé, dit hardiment que ceux de Bithynie rendoient graces à Cilo de la maniere douce & bienfaisante dont il les avoit traités, durant tout le tems de son intendance? *Hé bien*, dit l'empereur, *qu'il gouverne ces provinces encore deux ans*. * Dion, *l. 60*. Tacite, *l. 12. annal. c. 21*.

CILO (Lucius Fabius Septimus) appellé *Chilo*, dans Idace & dans la chronique d'Alexandrie, fut un des favoris de l'empereur Severe. Il fut deux fois consul en 192. & en 204. & fut préfet de Rome sous ce prince. Il sauva la vie à Macrin, depuis empereur, qui étoit sur le point de perir avec Plautien, dont il étoit alors intendant. Le crédit de Cilo parut se soûtenir sous Caracalla, qui l'appelloit son nourricier, son bienfaicteur, & souvent son pere : cependant, parce qu'il avoit voulu ménager l'union de ce prince & de son frere Geta, Caracalla envoya chez lui des soldats, avec un officier pour le tuer. Ils pillerent sa maison, lui firent mille outrages, & le trainoient dans les rues de Rome, pour l'égorger ensuite dans le palais, lorsque le peuple & les soldats se soûleverent en sa faveur. Caracalla accourut au bruit, feignit d'être touché du danger de Cilo, & le couvrit de sa cotte-d'armes, avec défense de le maltraiter. Il fit même mourir le tribun & les soldats qui l'avoient violenté, & ce fut pour les punir de leur audace en apparence; mais en effet, parce qu'ils ne l'avoient pas tué d'abord. * Dion, *l. 67. vita Caracall.*

CILON, Athenien, sortoit d'une famille puissante & ancienne. Après avoir remporté le prix aux jeux olympiques, & avoir épousé la fille de Theagene tyran de Megare, il consulta l'oracle de Delphes sur le dessein qu'il avoit de s'emparer de la forteresse d'Athenes, & il eut ordre de l'exécuter à la grande fête de Jupiter. Secondé de ses amis & de quelques troupes de son beau-pere, il en fit l'entreprise pendant les jeux olympiques, sur la creance que c'étoit la plus grande fête de Jupiter, la premiere année de la XLV. olympiade, & l'an 600. avant J. C. mais étant assiegé par les citoyens, il fut obligé de s'enfuir avec son frere. Ceux de son parti, qui s'étoient réfugiés à l'autel des Eumenides, y furent massacrés; ce qui fut estimé un très-grand sacrilége: de sorte que ceux qui avoient violé cet asyle, passerent pour des impies, tant eux que leurs descendans, & furent bannis d'Athenes. * Thucydide, *l. 1*. Plutarque, *en la vie de Solon*.

CIMABUE', peintre de Florence dans le XIII. siecle, est un de ceux qui ont le plus contribué à perfectionner la peinture. Ses parens qui le destinoient à l'étude des sciences, le mirent d'abord sous des maitres, pour en apprendre les premiers élemens; mais ils furent obligés de ceder au penchant de Cimabué pour la peinture qui étant alors fort imparfaite, reçut de lui plus de politesse & de perfection. Charles I. de ce nom, roi de Naples, passant à Florence vers l'an 1269. voulut voir les ouvrages de Cimabué, & alla visiter ce peintre dans un fauxbourg, où ce prince étoit accompagné de tant de monde, que les habitans de ce lieu voyant une cour si nombreuse chez eux nommerent ce bourg, *il Borgo allegri*. Cimabué mourut vers l'an 1300. âgé de soixante-dix ans. * Vasari, *vitte de Pit.* Felibien, *entretiens sur les ouvrages des peintres*.

CIMBEBAS (les) peuples d'Afrique dans la partie meridionale, & sur la côte occidentale de la Cafrerie. Ce païs qu'ils habitent s'appelle le royaume de Matanan. * Baudrand, *dict*.

CIMBELINUS ou KIMBELINUS, roi de la grande Bretagne, sous l'empire d'Auguste, refusa de payer le tribut que ses sujets devoient aux Romains; mais ayant sçû que l'empereur mettoit des troupes en campagne, il lui envoya des ambassadeurs, qui lui promirent toute sorte d'obéissance; & le prierent même de prendre la protection de la Bretagne, comme Jules César l'avoit déja fait. Le regne de ce prince fut très-long & très-heureux. Il laissa trois fils après lui, qui se firent long-tems la guerre. * Plutarque, *dans la vie de César*. Dion Cassius. Polydore Virgile. Du Chêne, *hist. d'Angl.*

CIMBRES, peuples dont l'origine est rapportée diversement par les anciens auteurs, Strabon, Pomponius Mela, Plutarque, Pline & Tacite. Quelques-uns les font venir des Scythes, les autres les confondent avec les Cimmeriens, plusieurs veulent qu'ils soient Saxons, ou Danois d'origine. Cluvier croit qu'étant venus des parties les plus septentrionales, ils occuperent anciennement toute cette peninsule, qui s'avance bien avant dans l'ocean Germanique, que nous appellons le païs de Jutland, ou Chersonnese Cimbrique; ce qui est confirmé par le témoignage de Velleius Paterculus, d'Eutrope & d'Orose. Environ l'an 639. de Rome, & 115. ans avant J. C. ces peuples sortirent de leur païs, soit que l'ocean se fut debordé sur leurs terres, comme veut Florus, (opinion de laquelle Strabon se mocque) soit que leur païs ne fût pas capable de les nourir. Plutarque dit, que leur armée étoit de trois cens mille combattans, sans compter les femmes & les enfans, & quelques autres assurent qu'ils formoient un corps, qui étoit de cinq cens mille hommes. Quoi qu'il en soit, s'étant unis aux Teutons & Ambrons de Germanie, & aux Tigriens, peuples Gaulois, ils ravagerent l'Allemagne, l'Istrie, l'Esclavonie, les Grisons & les Suisses, & se jetterent dans le Dauphiné, le Languedoc & la Provence pour passer en Italie. Les Romains étonnés de cette inondation de Barbares, envoyerent contre eux des armées qui furent souvent défaites; mais Marius les vainquit près d'Arles, dans la campagne de Camargue, comme qui diroit *Campus Marii*, & les défit entierement entre Aix & saint Maximin. On voit encore des marques de cette victoire, sur le chemin qui est entre les villages de Pourrieres & de Trets, près de la petite riviere de l'Arc, par un reste de pyramide que les Romains y eleverent. Cette bataille fut donnée l'an 652. de Rome, 102. ans avant l'ere Chretienne. Plusieurs d'entre les Cimbres s'étoient déja separés, pour passer en Espagne, d'où on les chassa. Quelques auteurs croyent que les Cimbres furent inventeurs des tambours; du moins Strabon assure qu'ils étendoient des peaux sur la couverture de leurs chariots, sur lesquels ils frappoient au commencement des combats. *Voyez* AMBRONS, TEUTONS & MARIUS. * Plutarque, *en la vie de Marius*. Eutrope, *l. 3*. Strabon, *l. 4. & 7.* Florus, *l. 3. c. 3*. Velleius, *l. 2*. Tite-Live. Pline. Mela, &c.

CIMBRIACUS (Quintius-Æmilianus) poëte Latin, non d'Allemagne, comme on l'a dit jusqu'à présent; mais de la Marche-Trévisane, contigue au Frioul en Italie, vivoit dans le XV. siecle, & ne l'a point passé, comme on a tout lieu de le croire. Ses poësies ont paru à Vienne en Autriche & à Strasbourg *in-4°*. Ce sont quatre plaintes funebres en mauvais vers, hexametres sur la mort de Frederic III. arrivée en 1493. elles ne parurent qu'en 1514. après la mort de leur auteur. * *Aut. Dialog. de Lat. Ling. reparat apud* Obert. Gifan, *& ex eo C. M.* Konig. *bibl. v. n. p. 192*. Baillet, *jugement des sçavans sur les poetes*, *t. 7. p. 107*. Nous redonnerons cet article *dans notre Supplement*.

CIMIER, ornement du timbre d'un écu, est la piece la plus élevée sur les armoiries; elle tire son nom du lieu élevé où on la met, comme nous donnons celui de Cime à l'eminence d'une montagne. Le Cimier est d'un usage ancien, comme on le peut voir dans les poëtes, & dans l'histoire Grecque & Romaine. Protée que la fable represente sous tant de changemens, étoit, selon quelques-uns, un roi d'Egypte, qui changeoit tous les jours de Cimier, & qui portoit en tête, tantôt un musle de lion, tantôt la tête d'un ours, tantôt celle d'un cheval ou d'un dragon; d'où les poëtes ont pris occasion de le faire passer pour un dieu qui changeoit à tout moment de forme, comme les premiers cavaliers passerent pour des Centaures. Plutarque a décrit le cimier de Pyrrhus dans l'éloge qu'il a fait de ce prince. *Il fut reconnu*, dit-il, *à cause du grand panache, & des cornes de bouc, qu'il portoit pour Cimier au dessus de son armet.* Homere, Virgile, le Tasse & l'Arioste ont fait dans leurs poëmes la description de plusieurs cimiers. Les cavaliers qui portoient ces cimiers, les prenoient pour donner de la terreur à leurs ennemis, par la vûe des dépouilles des plus fiers animaux, ou par leur représentation, ou pour paroitre plus grands, & pour se faire particulierement remarquer dans le combat. Quelques-uns les portoient par superstition, pour honorer leurs dieux, en choisissant des animaux qui leur étoient consacrés, comme les Suedois, au rapport de Tacite, qui portoient des figures de sanglier, *insigne superstitionis formas Aprorum gestant*. Hayton Arme-

Digitized by Google

nien, (*c. 6. de sa Tartarie,*) & Lazare Saranee. (*en son Othoman, part. II.*) ont observé que les Tartares s'estimerent heureux de porter sur leur tête quelques plumes de hibou, depuis que le Zingi, ou Chingis, fut délivré de ses ennemis, par le moyen d'un hibou qui s'étoit perché sur l'arbre, sous lequel ce prince étoit caché; ce qui fit juger à ses ennemis que personne n'étoit près de-là, puisque cet oiseau y étoit en repos.

Les cimiers d'animaux ont servi d'origine à beaucoup de fables. Les Assyriens ne donnerent à Serapie une tête d'Epervier, qu'à cause que dans ses combats il l'avoit prise pour cimier: & Jupiter Ammon fut representé avec une tête de belier, parce qu'il en portoit une dans le combat. C'est pourquoi nous voyons des médailles, où Alexandre est representé avec un mufle de lion sur la tête, ou avec une tête de belier, à cause qu'il se disoit fils de Jupiter Ammon. De même Geryon fut crû avoir trois têtes, parce qu'il portoit un triple cimier, *quod tres Christas in galea haberet*, dit Suidas. Cet ornement de tête a quelquefois servi à distinguer les factions. Ainsi les Monaldeschi, anciens gentilshommes d'Orviette en Italie, s'étant partagés, prirent quatre cimiers differens en 1350. sçavoir la biche, le chien, la Guivre (ou vipere) & l'aigle. D'autres s'en sont servis, pour la distinction des branches d'une famille, comme on peut le remarquer en quelques familles d'Alsace, qui sont dans le Wapenbuch. Souvent le cimier a été une simple devise: ainsi Côme de Medicis duc de Florence, portoit pour cimier un faucon d'argent, tenant de la serre droite un anneau d'or garni d'un diamant, avec le mot *Semper*, qui étoit sa devise. La plûpart prenoient une piece de leur écu; comme le cimier des rois de France est une fleur de lys; celui de l'empire, une aigle; de Castille, un château; & de Leon, un lion. Le cimier de plumes a été universellement reçû de tous les peuples. Il est souvent fait d'une aigrette, ou d'une masse de plumes d'autruche ou de heron, & quelquefois de plumes d'autres oiseaux. On n'a plus maintenant l'usage des cimiers dans les armées; on s'en sert seulement dans les Tournois & dans les ornemens du blason. Les familles qui ont changé d'armoiries pour de justes raisons, ont retenu les anciennes en cimier, comme les ducs de Brunswick, un cheval; & les Colonnes d'Italie, une Sirene. Herodote attribue aux Cariens la premiere invention des cimiers, & dit que ceux de cette nation furent les premiers, qui porterent des aigrettes & des plumes sur leurs casques, & les premiers qui peignirent des figures sur leurs bouchiers. C'est à cause de ces cimiers que les Perses les nommerent des cocqs, parce qu'ils paroissoient crétés comme ces animaux. Diodore de Sicile, parlant des Egyptiens, dit que leurs rois portoient pour cimiers des têtes de lion, de taureau, ou de dragon, pour marquer leur dignité. * Le P. Menétrier, *origine des ornemens des armoiries.*

CIMMERIENS, ancien peuple qui habitoit la Scythie Européenne, c'est-à-dire les bords du Borysthene & du Tanais, & le Bosphore qui de leur nom fut appellé Cimmerien. Une partie de ce peuple se maintint dans le Bosphore; mais les autres furent chassés par les Scythes, & ayant passé le Tanais, se répandirent dans l'Asie. Il y en eut d'entre eux qui s'établirent entre la Colchide & l'Iberie; mais le plus grand nombre penetra dans l'Asie mineure jusqu'à Sardes, dont ces barbares s'emparerent. Herodote qui assure (*liv. 1.*) que les rois de Lydie vinrent enfin à bout de les chasser, ne dit pas ce qu'ils devinrent; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a voulu dire que cette nation fut entierement détruite. Il y a eu d'autres Cimmeriens qui demeuroient à Bayes en Italie, près le lac Averne, où l'on tient qu'étoit l'Antre de la Sibylle. Ils se cachoient le long du jour dans leurs cavernes, & la nuit ils alloient piller leurs voisins. C'est de ces Cimmeriens d'Italie, plûtôt que de ceux du Bosphore, d'où est venu le proverbe ancien *des tenebres Cimmeriennes*, comme on le peut voir dans Ovid, (*Metam. 11.*) qui met au même païs le tenebreux palais du Sommeil. C'est aussi ce qui a fait croire à quelques-uns, que les Cimmeriens ont tiré leur nom du mot phenicien, *Cammar* ou *Cimmer*, c'est-à-dire, devenir noir & obscur. Ces peuples étoient extraordinairement superstitieux; à quoi contribuoit fort la nature de leurs païs dont ils adoroient les bois, les fleuves & les fontaines. Il y avoit aussi un Antre fameux par où ils croyoient qu'on descendoit aux enfers & où il n'étoit pas permis d'entrer, qu'après avoir sacrifié aux dieux infernaux. C'est sur cette fausse imagination de ces peuples qu'Homere (*en son Odyssée*) a fondé sa fable des enfers, que Virgile a imitée *au 6. liv. de l'Eneïde.*

CIMOLO, isle de la Grece dans l'Archipel, près de Milo, à qui elle est presque jointe, vers la Tramontade. Cette isle est habitée, & n'a environ que douze milles de circuit. On l'appelle souvent l'argentiere. * Baudrand.

CIMON, fils de Stesagoras, petit-fils de Miltiade I. fut chassé d'Athenes par Pisistrate, & fut rappellé après la mort du Tyran, qui arriva la 1. année de la LXIII. olympiade 528. ans avant J.C. Il gagna deux fois le prix aux jeux olympiques, & s'acquit l'amitié du peuple; mais les filles de Pisistrate le firent assassiner. Il eut deux fils, Miltiade II. pere de Cimon *le Grand*, & Stesagoras. * Herodote, *liv. 6.*

CIMON, general Athenien, fils de Miltiade & d'Egisiphile, entra en prison, pour dégager le corps de son pere qui y étoit mort, sans avoir pû payer l'amende à laquelle il avoit été condamné. Cimon, qui étoit hors d'état de trouver cette somme, desesperoit de recouvrer sa liberté, lorsqu'Elpinice sa sœur, qu'il avoit épousée (car ces mariages étoient alors permis) le pria de lui permettre de se marier à Callias qui l'aimoit, & qui offroit de payer cette somme. Il y consentit, quoiqu'avec peine, & sortit de captivité. Lorsqu'il fut libre, il monta en peu de tems aux plus grands emplois, soûtenu par son éloquence, par sa sagesse & par sa liberalité. Il entendoit parfaitement la politique & l'art militaire, qu'il avoit appris dans les armées à la suite de son pere, & il s'acquit un grand credit entre les citoyens & les soldats. A peine eut-il le commandement de l'armée qu'il mit en fuite les Thraces près du fleuve de Strymon, & qu'il rétablit la ville d'Amphipolis, où il envoya une colonie de dix-mille Atheniens. Il défit près de Micale, la flote de Chypre & de Phenicie, composée de 200. vaisseaux; & le même jour il remporta une autre victoire sur terre près du fleuve Eurimedon, dans la Pamphilie. Ce fut la 3. année de la LXXVII. olympiade, & 470. ans avant J.C. Ces avantages furent suivis de plusieurs autres sur la mer Egée, où il prit l'isle de Scyros, & celle de Thasos avec ses dépendances. A son retour il trouva que le gouvernement d'Athenes étoit devenu absolument populaire. Il s'efforça de le remettre en son premier état; mais son dessein ne lui reüssit pas, & il fut condamné à l'exil, selon la loi de l'Ostracisme, par les intrigues de Pericles & d'Ephialthes, l'an 460. avant J.C. Il passa le tems de cet exil chez les Lacedemoniens, qu'il réconcila avec ceux d'Athenes. Après que la tréve eut été conclue pour cinq ans, il fut déclaré general de la flote des Grecs, qu'il conduisit dans l'isle de Chypre, où, après la prise de plusieurs villes, il mourut de maladie au siege de Citium, la 4. année de la LXXXII. olympiade l'an 449. avant J.C. On dit que la liberalité de Cimon étoit si grande, qu'il n'employoit jamais personne à garder ses terres, & les abandonnoit à l'usage du public. Il faisoit distribuer de l'argent à tous les pauvres qu'il trouvoit, & toutes les fois qu'il rencontroit des personnes mal vêtues, il leur donnoit ses propres habits. On remarque aussi, que les funerailles des pauvres se faisoient toûjours à ses dépens. Cornelius Nepos & Plutarque ont ecrit sa vie. * Diodore de Sicile, *l. 11. & 12.* Valere-Maxime, *l. 5. c. 2. exemple 9.* Thucydid, *l. 1.* Justin, *l. 2. ch. dern.* Arrian. *l. 7.* Bayle, *diction. crit. 2. edit.*

CIMON, Cleonien, ancien peintre très-celebre, trouva la maniere de faire voir les figures en racourci, & d'en varier les attitudes, pour leur donner plus d'action. Il fut aussi le premier qui representa les jointures des membres, les veines du corps, & les differens plis des draperies. * Pline. Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

CIMON, vieillard extrêmement pauvre, ayant été condamné à Rome, pour quelque crime, à mourir de faim, fut nourri dans la prison par sa fille, qui venoit lui donner à tetter, & qui lui sauva la vie par cette action. Les juges étant informés de la chose, firent grace au pere en faveur

Digitized by Google

de la fille ; & l'action fut representée dans un tableau, qui fut placé ensuite dans le temple de la pieté. *Voyez* PIETÉ. * Valere Maxime, *liv. 5. ch. 4.*

CIMON, ancien historien qui entre autres choses avoit décrit la bataille où les Amazones furent taillées en pieces par les Atheniens. C'est Arrien (*l. 7. de exped. Alex*) qui fait mention de lui. Suidas sur le mot *Apsyrte*, parle d'un Cimon, qui avoit écrit un fort bon traité de l'art de connoître les chevaux.

CINADON, *cherchez* CINNADON.

CINALOA, province de l'Amerique septentrionale, dans le nouveau Mexique. Elle a l'Audience de Guadalajara, au midi, & elle a au couchant, la mer Vermeja, où est le bourg de saint Jean. * Laët. Sanson. Baudrand.

CINAN, grande ville de la province de Xantung, dans la Chine avec plusieurs beaux palais, & des temples fort superbes; le plus magnifique est celui de Tungo, où les Chinois disent que plus de 72. rois ont vécu dans la retraite. Les prêtres idolâtres, qu'on appelle Bonzes y jouissent de grands revenus. On voit aussi dans les montagnes des environs de riches sepultures, tant des rois, que des seigneurs du païs. Les Jesuites y ont une église desservie par deux peres missionnaires. Cette ville commande à 29. cités, dont les plus considerables sont Changkien, Changxan, Ceuping, Taigan, Té & Vuting. Proche de Changxan est la montagne de Changpé, qui s'étend jusqu'à Ceuping, où il y a un temple fort celebre. Auprès de Taigan, on voit la montagne de Tai, qui selon les Chinois a 40. stades, c'est-à-dire, cinq milles de hauteur. Il y a plusieurs cavernes, & beaucoup de temples, où un grand nombre de solitaires Chinois vivent presque de même que nos hermites. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. 2.*

CINCA, en latin, *Cinga*, riviere d'Espagne dans le royaume d'Aragon, a sa source dans les monts Pyrenées, & vers les frontieres de France, un peu au-dessus de Pielsa. de-là elle passe à Sobrabre, à Balbastre, à Mouçon, & accrue par les eaux de l'Alcanadre, & de quelques autres rivieres, elle se joint à la Segre, au dessous de Frage, pour se jetter peu après dans l'Ebre.

CINCHEU, grande ville de la province de Quansi, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & commande à trois cités. La ville est riche, & les bâtimens y sont beaux. Ce païs produit de la canelle très-excellente, & beaucoup meilleure que n'est celle de Ceylan. On y trouve aussi de ces arbres que les Chinois appellent *arbres de fer*; parce que leur bois est extraordinairement dur. Les habitans font des draps de l'herbe de *Ta*, qui sont meilleurs & plus chers que ceux de soye. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CINCIBILIS, roi des Alpes, envoya des ambassadeurs à Rome, pour se plaindre du mauvais traitement que C. Cassius, qui avoit été consul l'année précedente, avoit fait à quelques peuples ses alliés, qui demeuroient entre les Alpes. Le frere de ce roi, qui porta la parole, representa si bien l'injustice & la violence de ce consul, que le senat se crut obligé de répondre, qu'il n'approuvoit pas le procedé de Cassius, neanmoins qu'il étoit injuste de condamner un homme sans l'avoir entendu, sur-tout quand il étoit absent pour les affaires de la république; que lorsqu'il seroit revenu de la Macedoine, où il étoit, alors on pourroit l'accuser en sa presence, & qu'on leur rendroit justice. Cependant, pour marquer l'estime qu'on faisoit de Cincibilis, on dépêcha C. Lælius & M. Æmilius en qualité d'ambassadeurs, pour lui faire connoître ce qui avoit été résolu, & l'on renvoya les Gaulois avec de très-beaux presens. * Tite-Live, *l. 43.*

CINCINNATUS (Lucius Quinctius) dictateur Romain desherita son fils, parce qu'il avoit été souvent repris par les censeurs. Il fut créé dictateur l'an 296. de Rome, 458. avant J. C. & il sauva l'armée du consul Marcus Minutius, que les Eques & les Volsques avoient assiegée, & mise en état d'être forcée dans ses retranchements. Les licteurs ou huissiers publics, qui furent envoyés de Rome pour l'aller querir, trouverent ce grand personnage maniant la charrue, & labourant lui-même des terres qu'il avoit au de-là du Tibre. Il quitta cet exercice pour aller à l'armée, vainquit les ennemis, les fit passer sous le joug; & après avoir triomphé, retourna à ses terres au bout de seize jours. Ciceron, (*l. 2. de finibus, c. 4.*) dit en parlant de lui, *majores nostri ab aratro ad duxerunt Cincinnatum illum, ut dictator esset*, & Perse, *Sat. 1. v. 73.*

Unde Remus, sulcoque terens dentalia, Quincti,
Quum trepida ante boves dictatorem induit uxor,
Et sua aratra domum Lictor tulit.

*Tite-Live *l. 3. c. 26.* Florus, *l. 1. c. 11.* Aurelius Victor, *des hommes illustres, c. 17. &c.*

CINCIUS ALIMENTIUS, ou ALIMENTUS, (L.) historien Romain, fut préteur de Sicile, & eut quelques autres emplois, jusqu'à ce qu'il fut fait prisonnier sur la fin de la II. guerre Punique ou Carthaginoise l'an de Rome 553. & 201. avant J. C. Il écrivit des annales en grec, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse dans son 1. livre des antiquités Romaines. Tite-Live le cite très-souvent dans ses livres 7. 16. 17. 21. &c. On lui attribue une autre histoire en latin; un ouvrage de l'art militaire, dont Aulu-Gelle allegue quelque chose; un des Fastes, rapporté par Macrobe; un des mots anciens; un du pouvoir des consuls; un de l'office de jurisconsulte. * *Consultez* Aulu-Gelle, *l. 16. c. 4.* Macrobe, *l. 1. sat. c. 21.* Vossius, *des histor. Lat. l. 1. c. 4. & des historiens Grecs, l. 4. c. 3.*

CINCIUS, senateur Romain & tribun du peuple sous le consulat de Cornel. Cethegus, & de P. Sempronius Tuditanus l'an 204. avant J.C., 50. de Rome, fut cause de la réception de la loi Fannia, par laquelle on regloit les dépenses superflues des banquets. Il fut aussi l'auteur de celle qu'on appelloit Munerale, faite contre les avocats, qui prenoient de l'argent de leurs parties, pour plaider leurs causes : *Ne quis ob causam orandam, donum munusve caperet.* La même loi renfermoit aussi une clause contre ceux qui corrompoient le peuple par des présens, pour obtenir les charges. Cette loi défendoit à ceux qui briguoient les offices de venir aux assemblées avec une double robe, sous laquelle ils pussent cacher de l'argent, (comme ils avoient accoûtumé de faire) pour acheter les suffrages du peuple. * Macrobe, *l. 15. c. 18.* Tite-Live, *l. 34. c. 4.* Tacite, *l. 11. annal. c. 5.* Cicer. *epist. ult. ad Atticum, l. 1. &c.*

CINDASIUNTE, *cherchez* CHINDASWITHE.

CINEAS, *cherchez* CYNEAS.

CINE'ENS, peuples d'Arabie de la province de Madian, descendans de Cin fils de Jethro. Il étoit beaufrere de Moïse, & se vint joindre à lui à sa sortie de l'Egypte avec le peuple Hebreu, & le servit utilement de ses conseils. Les Cinéens composoient une grande famille. Il y en eut beaucoup qui demeurerent en Madian avec leur pere Jethro; mais Moïse vers la trente-huitiéme année depuis sa sortie de l'Egypte les rappella, & les obligea de se venir retirer auprès de lui, pour ne les point envelopper dans la désolation entiere qu'il fit du païs des Madianites. Ces Cinéens vinrent donc joindre leurs freres, & ayant traversé le Jourdain, se retirerent dans le desert, après la prise de Jericho, dans le dessein d'y mener une vie sainte & tout-à-fait écartée du commerce & du bruit des villes. Lorsque Jabin roi de Chanaan eut assujetti les Israëlites, il laissa en paix les Cinéens à cause de leur grande vertu, de leur vie innocente, & de leur détachement pour toutes les choses de la terre. Dieu le permit ainsi, afin de faire comprendre aux Hebreux, que si Jabin les tourmentoit par une guerre si cruelle, ce n'étoit que parce qu'ils avoient abandonné son culte, pour embrasser la religion des Gentils; ils voyoient, au contraire, les Cinéens, qui ne s'étoient jamais départis de la fidelité qu'ils devoient à Dieu, être affranchis des oppressions des tyrannies, dont eux mêmes étoient accablés par Jabin; quoique cette guerre ne semblât toucher en aucune maniere les Cinéens, cela n'empêcha pas que Jabel femme de Heber Cinéen n'enfonçât un clou dans la temple de Sisara chef de l'armée de Jabin, lorsqu'après sa déroute il se réfugia dans sa maison. Les Rechabites & les Esséniens sont sortis des Cinéens. * *Nomb. X. 29. Jug. I. 16. IV. 17.*

Digitized by Google

CINEGIRE, *cherchez* CYNEGIRE.

CINETHE, *voyez* CYNETHE.

CINETHON, *voyez* CYNETHON.

CINGALES, nom que l'on donne aux gentilshommes dans l'isle de Ceylan. Ils sont fort respectés, comme les Nayres le sont dans les royaumes de la côte de Malabar. * Mandello, *Tome 2. d'Olearius.*

CINGCHEU, grande ville de la province de Xantung dans la Chine, commande à treize cités, dont les plus considerables sont Chuchin, Logan, Xeuquan & Kin. Ce païs est rempli de montagnes; mais la mer & les rivieres le rendent abondant en tout ce qui peut être necessaire. Il y a une prodigieuse quantité de poissons, & les habitans tirent beaucoup de profit des peaux, qu'ils nomment communément *Segrin.* On y tire une pierre du ventre des vaches, qui est à peu près de la grosseur d'un œuf d'oye: les Chinois l'appellent Nieuhoang, c'est-à-dire, jaune, parce qu'elle est ordinairement de cette couleur. Elle n'est pas si solide que la pierre de bezoar, mais elle est plus unie, & les medecins Chinois en font plus d'état que du bezoar, pour détourner les fluxions & les catarrhes. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. 2.*

CINGIS, prince Tartare, *voyez* ZINGIS.

CINGOLI, bon bourg d'Italie dans l'état de l'église. Il est dans la Marche d'Ancone sur la riviere de Musone entre Jessi & San-Severino, à trois ou quatre lieues de l'une & de l'autre. Cingoli étoit autrefois une ville épiscopale, dont l'évêché a été uni à celui d'Osimo. * Baudrand.

CINGULAYES, habitans de l'isle de Ceylan. Il n'y a rien de certain sur leur origine, les uns les font venir de la Chine, les autres du Malabar. Il y en a d'entierement sauvages, nommés *Vaddats*, qui n'ont point de maisons ni de villages, & vivent sous des arbres près des rivieres, d'autres policés, qui vivent sous un prince qu'ils reconnoissoient pour souverain. Si l'on veut être instruit plus amplement de leurs mœurs & de leur religion, il faut consulter la relation de Ceylan par Robert Knox, imprimée à Amsterdam en 1693. mais il ne faut pas s'y fier.

CINIQUES, *voyez* CYNIQUES.

CINIRAS (*Cinyre*,) *voyez* CINYRAS.

CINISCA, *voyez* CYNISCA.

CINNA (Lucius Cornelius) consul Romain, fut élevé aux premieres charges, & se servit de son autorité pour opprimer la république. Pendant son premier consulat, l'an 667. de Rome, & 87. avant Jesus-Christ, ayant fait une loi pour le rappel des bannis, son collegue Cneius Octavius partisan de Sylla, s'y opposa, l'obligea de se retirer hors de la ville, & fit créer un autre consul en sa place. Mais il revint soûtenu de Marius, de Sertorius & des esclaves, ausquels il promit la liberté. Il vainquit ses adversaires, tua Octavius, & se rendit maître du mont Janicule. Depuis il se créa lui-même consul en 668. & 669. Il se fit élire encore une quatriéme fois en 670. de Come, 84. ans avant Jesus-Christ; & lorsqu'il se préparoit à faire la guerre à Sylla, étant en la ville d'Ancône, il fut assommé à coups de pierres par son armée, à qui son extrême cruauté l'avoit rendu insupportable. * Appien *l. 1. des guerres civiles.* Tite-Live, *l. 79. epit.* Florus, *l. 3. c. 21.* Eutrope *l. 5.* Velleius, *l. 2.* Plutarque, *en Pompée, Marius & Sylla.* Orose, *l. 5.* Aurelius Victor, *des hommes illustres, c. 69.*

CINNA, (Cneius Cornelius) étoit fils d'une petite fille du grand Pompée, & fut convaincu d'une conspiration contre Auguste, dont il reçut le pardon, à la persuasion de l'imperatrice Livie. L'empereur le fit venir dans sa chambre, le fit souvenir des obligations qu'il lui avoit; & après lui avoir reproché son ingratitude, le pria d'être de ses amis, & lui donna même le consulat, qu'il exerça l'année suivante, vers la 36. du regne d'Auguste. Cette generosité toucha si fort Cinna, qu'il fut depuis un des sujets les plus zelés d'Auguste, & lui laissa ses biens en mourant, selon Dion. Plutarque parle d'un autre Cinna, qui fut déchiré par le peuple après la mort de Jules Cesar, parce qu'on croyoit qu'il y avoit eu part. * Plutarque, *en la vie de Cesar.*

CINNA, (C. Helvius) vivoit du temps des triumvirs. Il avoit composé un poëme en vers hexametres, intitulé *Smyrna*, dans lequel il décrivoit l'amour incestueuse de Myrrha. On dit qu'il employa neuf ans à la composition de ce poëme. Nous en avons quelques fragmens qui se trouvent avec ceux des autres poëtes perdus. On lui a encore attribué quatre épigrammes, l'une sur Telephe, l'autre sur Achille, les deux autres contre Xerxés. * *De Smyrna ejusque novennio.* Catulus, *carm. 96.* & Quintilian. *l. 10. c. 4.* Ger. Joan. Voss. *de poet. Lat. l. sing. p. 19. c. 1.* Ol. Borrich. *de lat. p. 15. & 16.* Baillet, *Jugemens des sçavans sur les poetes Latins, t. 6. p. 121.* Voyez notre supplement.

CINNADON, jeune homme de Sparte, que l'ambition porta à former une conspiration contre les Ephores, qu'il avoit dessein de faire assassiner pour s'emparer lui-même du gouvernement. Aristote, (*l. 5. de la poet. c. 7.*) l'appelle *Cinadon*, & dit que la conjuration étant découverte, il fut pris & nomma ses complices dans les tourmens. Mais Xenophon dit que cette trahison fut revelée par les signes d'un sacrifice qu'Agesilaüs offrit aux dieux, appellez par les Grecs *Alexicaci*, & par les Latins *Averrunci*, c'est-à-dire, qui détournoient les malheurs. Il ajoûte que lorsqu'on demanda à Cinadon quel étoit son but dans cette entreprise, il répondit que c'étoit parce qu'il ne pouvoit souffrir personne dans Sparte au dessus de lui. * Xenophon, *Hellen. l. 3.*

CINNAME (Jean) historien Grec, qui prend le titre de *Grammairien royal*, vivoit en l'année 1180. Il laissa une histoire de ce qui s'étoit passé sous l'empire de Jean Comnene, & de son fils Emmanuel Comnene, avec cette difference, qu'il rapporte les actions de l'un en abregé, & celle de l'autre plus au long. Cet ouvrage fut imprimé en grec & en latin l'an 1652. à Utrecht, en un volume *in quarto*, avec des notes de Cornelius Tollius, & Charles du Fresne sieur du Cange l'a redonné à Paris de l'imprimerie royale, avec de sçavantes observations.

CINOBELLIN, l'un des rois d'Angleterre, sous l'empire de Caligula, chassa son fils Adminius, qui alla se rendre aux Romains, d'où l'empereur prit occasion de s'attribuer un triomphe chimerique sur toute l'Angleterre, vers l'an de Jesus-Christ 40. * Suetone, *liv. 4. c. 44.*

CINOCEPHALE, *voyez* CYNOCEPHALE.

CINQ-ARBRES, (Jean de) en latin *Quinquarboreus*, natif d'Aurillac en Auvergne. Il a donné une grammaire hebraïque; mais il n'y a rien qui la fasse distinguer, quoiqu'après Jean le Mercier son collegue, il passât pour un des plus habiles dans la connoissance de cette langue. Jean le Mercier avoit encore au dessus de Cinq-Arbres l'avantage d'être plus sçavant dans le grec & dans les autres sciences, quoique Jacques Prevoteau regent de Montaigu ait donné la préference à Cinq-Arbres, mais sans fondement. Cinq-Arbres mourut en 1587. selon Colomiers, & en 1588. selon M. Baillet. * Paul Colomiers, *Gall. orient. p. 65. & 66.* Baillet, *Jugement des sçavans sur les grammairiens Hebreux, édit. Paris. in 12. 1685. t. 3. 222.*

CINQ-EGLISES, ville de Hongrie, qui a eu un évêché suffragant de Strigonie. Les Allemans la nomment *Funfkirchen*, les Hongrois *Otegiazac*, & les auteurs Latins *Quinque-Ecclesiæ.* Elle est située sur le ruisseau dit Kéoriz, près du Drave, qui se jette à cinq ou six lieues de là dans le Danube. Cinq-Eglises est une forte place, que Soliman II. emporta en 1543. & depuis en 1566. Il mourut en cette ville durant le siege de Sigeth. Elle a été reprise sur les Turcs en 1686. par les Imperiaux, ausquels elle est demeurée, leur ayant été cedée par les Turcs, par le traité de paix fait à Carlowitz en 1699. Elle n'est éloignée que de six milles d'Allemagne du Danube, vers le couchant, & à vingt-deux de Bude, vers le midi. * Sanson.

CINQ-MARS. *Voyez* COIFFIER.

CINTEGABELLE, ville du Languedoc sur l'Ariege, entre Toulouse & Pamiers. * Baudrand.

CINTHIEN, épithete que l'on donne à Apollon, à cause d'une montagne de ce nom dans l'isle de Delos où il avoit été élevé, & où il avoit un temple. * Horace. Virgile, *Bucol. Eglog. vers. 3.*

—— Cynthius aurem,
Vellit & admonuit.
Apollon m'avertit à l'oreille.

Digitized by Google

CINTRA, bourg de Portugal dans l'Estremadoure, à l'embouchure du Tage, dans l'ocean. Il est à sept lieues au dessous de Lisbone, avec un ancien château. C'est dans ce lieu qu'Alphonse V. roi de Portugal prit naissance en 1430. & qu'il y mourut en 1481. Alphonse VI. roi de Portugal y deceda aussi le 12. Septembre 1683. * Baudrand.

CINXIA, nom que l'on donnoit à Junon, qui présidoit aux mariages, du mot latin *Cingere*, c'est-à-dire, *ceindre*, parce que lorsqu'on les celebroit, c'étoit la coûtume d'ôter la ceinture aux nouvelles épouses. * Festus. On observoit aussi dans les sacrifices qu'on lui faisoit, d'ôter le fiel aux victimes, & de le cacher en quelque lieu couvert près de l'autel, pour signifier que les mariages doivent être sans aucune amertume. * Alexandre d'Alexandrie, *l. 6. c. 4.*

CINYRAS, roi de Chypre ou d'Assyrie, selon d'autres, fut aimé de sa fille Myrrha, qu'il reçût dans son lit sans la connoître, & de laquelle il eut Adonis. Il étoit si puissant, que ses richesses ont donné lieu au proverbe *Cinyræ opes*. On dit encore que son royaume fut ruiné par les Grecs, ausquels il avoit manqué de parole, après s'être engagé de leur fournir des vivres au siege de Troye. On le compte parmi les anciens devins, & on veut qu'il ait été l'amant & le prêtre de Venus, & qu'il ait eu cinquante filles métamorphosées en Alcions, ou en pierres. Quant aux rapports prétendus que M. le Clerc trouve entre *Cinyras* & *Noé*, ils sont si forcés, que ce seroit une grande inutilité d'en faire ici la discussion. Sans s'arrêter aux autres difficultés, comment les partisans de cette application se débarrasseront-ils de l'anachronisme grossier dans lequel ils s'engagent? Tout le monde sçait la grande étendue de temps qu'il y eut entre Noé & la prise de Troye; & est-il aisé de rapprocher deux hommes si fort éloignés l'un de l'autre, & de supposer avec vrai-semblance qu'ils ayent été contemporains? * Apollodore, 4. Hygin. Ovide. Erasme, *Adag. tit. divitiæ.* Bayle, *diction. crit.*

CIO, ou CHIO, anciennement *Diospolis*, bourg ou petite ville de la Natolie propre en Asie. Il est sur la côte de la mer Noire, à deux ou trois lieues de Pandarachi, & à dix de l'embouchure du Sangari, du côté du levant. * Mati, *diction.*

CIOFANI (Hercule) de Sulmone en Italie, qui florissoit au commencement du XVI. siécle, a donné des observations sur les métamorphoses d'Ovide. L'honneur qu'il croyoit avoir d'être le compatriote de ce fameux poëte, lui fit entreprendre ce travail, & l'inclination avec laquelle il s'est appliqué à cette etude fut si forte, qu'il semble qu'elle a beaucoup contribué à le faire réussir. Ses observations sur les métamorphoses sont sçavantes & recueillies de divers poëtes, son latin est pur, elégant, & il a tous ses ornemens. C'est le jugement qu'en ont porté de très-habiles critiques, comme Paul Manuce, Muret, Jules-Cesar Scaliger, Scioppius. Outre que Ciofani étoit sçavant, il étoit encore modeste & judicieux dans ses observations. * Paul Manuce, *in addit. ad biblioth. Neap. Leon. Nicodem.* M. Anton. Muret, *apud eund. Scaliger, pag. 72.* Scioppius, *de arte crit. pag. 19.* Leonard Nicodem. *ad dit. ad Topp. bibl. Neap. pag. 70.*

CIOLFA, ville d'Armenie, *cherchez* ZULFA.

CION, ou CIAON, ville de l'Asie. Elle est au fond d'un grand golfe qui s'avance dans l'isle de Celebes, environ à 50. lieues de la ville de Macaçar. Cion est capitale d'un Royaume dont on ne connoit pas les particularités. * Mati, *diction.*

CIORLO, ville de Turquie, *cherchez* CHIAURLIC.

CIOUTAT, ou LA CIOUTAT, ville & port de mer de Province, entre Marseille & Toulon. Quoique son nom ne soit connu que depuis quelques siécles, on ne doute point qu'elle ne soit l'ancien port de *Cytharista*, dont parle Pline, Pomponius Mela, Ptolomée, Antonin & Merula, qui est le *Cesarista*, ou *Cereiste* d'aujourd'hui, qu'on voit éloigné d'une lieue. La commodité de la mer donna la pensée d'y bâtir une ville, qui fut nommée la cité, *Civitas*, & par corruption *la Ciotat*. Le commerce l'a rendue depuis assés riche, & quoique petite, elle est renommée par ses bons vins muscats; & les étrangers y viennent en foule pour y faire construire des barques & des vaisseaux. Le port est défendu par une forteresse, & à côté il y a un beau mole pour la commodité des vaisseaux. La ville a aussi plusieurs églises & quelques monasteres: celui des peres Servites qui est à un quart de lieue de la ville, est renommé par la dévotion du peuple & par la curiosité des sçavans qui y vont voir une fontaine qui imite le flux & le reflux de la mer. * Pline, *l. 3. c. 4.* Pomponius Mela, *l. 2. c. 5.* Bouche, *hist. de Prov. l. 2. & 4. &c.*

CIPARISSE, ville, *voyez* CYPARISSE.

CIPARISSE, jeune garçon, *voyez* CYPARISSE.

CIPERANO, *cherchez* CEPERANO.

CIPIERRE, (Philibert de Marcilli, seigneur de) après avoir signalé son courage & sa prudence en differentes occasions, sous le regne de Henri II. roi de France, fut choisi par ce prince pour être gouverneur du duc d'Orleans son second fils, qui regna depuis sous le nom de *Charles* IX. En 1560. Cipierre fut fait chevalier de l'ordre par François II. après la mort duquel il fut toujours gouverneur de Charles IX. On lui donna neanmoins pour second le prince de la Roche-sur-Yon. Cipierre mourut à Liege, où il étoit allé prendre les eaux au mois de Septembre 1565. * Le Laboureur, *Addition, tom. 1.* Bayle, *diction. crit.*

CIPIERRE, (René de Savoye, seigneur de) fils de *Claude* comte de Tende, gouverneur & grand senechal de Provence, & de *Françoise* de Foix sa seconde femme, qui éleva Cipierre & sa sœur dans la religion Protestante qu'elle professoit. Il soutint les interêts de son pere contre Sommerive, fils ainé de ce comte, & fut assassiné à Frejus en 1568. par quelques factieux du parti des Catholiques, dont Gaspard de Villeneuve, marquis d'Ars, étoit le chef. * De Thou, *l. 44.* Bayle, *diction. critiq.*

CIPOURIAS, petit pays de la Georgie, dans la Mingrelie, avec une bourgade de même nom sur la riviere d'Engout. * Baudrand.

CIPPUS, (Genucius) préteur Romain, étant sorti de la ville pour aller combattre les ennemis, s'apperçut, à ce que l'on dit, qu'il lui étoit sorti des cornes de la tête. Un évenement si extraordinaire lui fit consulter les devins, qui lui répondirent que c'étoit un présage qu'il seroit roi, s'il revenoit à Rome. Après avoir remporté la victoire, il manda le peuple Romain hors de la ville, & leur déclara qu'il aimoit mieux se condamner volontairement à un perpetuel exil, que d'aspirer à la gloire que ce prodige lui promettoit. Les Romains, pour honorer la memoire de ce genereux préteur, firent mettre sur la porte par laquelle il étoit sorti de la ville, la representation de sa tête en cuivre: ce qui fit donner depuis à cette porte le nom de *Raudusculana*, à cause que les Latins appelloient le cuivre *raudus*. * Ovide, *Met. 15. v. 565.* Valere Maxime, *l. 5. c. 6. exempl.*

CIPRIEN, (Saint) *voyez* CYPRIEN.

CIPSELE, ville de Thrace, *voyez* CYPSELE.

CIPSELE, fils d'Æetion & pere de Periandre, *voyez* CYPSELE.

CIPSELE, fils de Periandre, *voyez* CYPSELE.

CIPSELE, roi d'Arcadie, *voyez* CYPSELE.

CIR, (*Cyr*) ville & évêché de Syrie, *voyez* CYR.

CIRANDONO, (François) roi de Bango: ce prince fit à saint François Xavier une réception magnifique dans son palais; & après l'avoir entendu parler sur la religion, & confondre les plus habiles bonzes du Japon, donna de grandes esperances d'embrasser le Christianisme, ce qu'il differa pourtant encore vingt-sept ans; mais durant cet intervalle, par son crédit & ses libéralités, il contribua infiniment à établir solidement la religion, non seulement dans ses états, mais encore dans tout l'empire. Dieu le récompensant de ce zele par des prosperités temporelles, & donnant sur-tout à ses armées une prosperité si constante qu'il joignit quatre autres royaumes au sien, il reçut enfin publiquement le baptême en 1578. âgé d'environ quarante-huit ans. Sa vertu fut bientôt mise aux plus rudes épreuves: comme il s'étoit démis du gouvernement de ses états en faveur de son fils aîné; ce jeune prince perdit bientôt par son imprudence, tout ce que son pere avoit conquis, & eût perdu tout le Bango même, si le pere n'eût repris les rênes du gouvernement. Ce prince qui n'aspiroit plus qu'à regner dans le ciel, se retira de nouveau, quand il eut rétabli les affaires de son fils, qui ne fut pas plus heureux ni plus sage cette seconde fois. Le reste de la vie de Cirandono fut un tissu de malheurs au dessus desquels il s'éleva toujours par

Digitized by Google

par sa vertu, & une grandeur d'ame peu commune. Il envoya en 1572. une magnifique ambassade au pape Gregoire XIII. Il mourut en 1587. avant le retour de son ambassadeur, dans une si grande réputation de sainteté, qu'on a commencé à travailler à sa canonisation. * *Histoire du Japon*. Bartoli, *Asia*.

CIRANO, de Bergerac, *voyez* CYRANO.

CIRCASSIE, pays des Circasses ou Circassiens, grande region de l'Asie, qui dépend en partie du czar ou du grand duc de Moscovie. Ces peuples ont au midi le pont Euxin & le mont Caucase, qui les séparent de la Georgie, & la riviere de Don ou de Tanaïs au septentrion, où ils sont voisins des petits Tartares. Ils ont au levant la mer Caspienne, & les embouchures du Wolga, & au couchant ils ont le Palus Meotide, & le détroit de Caffa. Le pays est à divers princes, qui sont presque tous sujets du czar, lequel est maître de la ville de Teiki, qu'il a fait fortifier à la moderne par un ingenieur Hollandois. Le reste du pays est presque sans villes, & n'est point habité. Les Circassiens font leur demeure ordinaire dans les forêts, pour y être à couvert des courses des Tartares qui cherchent à faire des esclaves; car ceux de cette nation sont fort bien faits, ingenieux, & reüssissent pour l'ordinaire dans les choses où l'on les employe, ce qui fait qu'ils se vendent bien. Au reste les Circassiens sont d'excellens hommes de cheval, & un seul d'entr'eux, dans un bois, fait tête à vingt Tartares. Leur principal trafic est d'esclaves, de miel, de cire & de peaux de bœufs, de cerfs & de tigres. Ils n'ont point de monnoye, & tout leur commerce ne se fait que par échange. Ils labourent leurs terres à la houe, & ils ont des chevaux tout-à-fait vifs, qu'on estime pour cette raison beaucoup plus que les chevaux tartares. On dit qu'il n'y a point de peuple au monde qui soit plus beau & mieux fait, ni qui reçoive mieux les étrangers. Les Circassiens ont été autrefois Chrétiens; mais faute d'instruction, il y en a plusieurs parmi eux qui sont tombez dans le Mahometisme. Comme ils n'ont point de loix écrites, ils ne font point d'exercice de religion, & ils se contentent de la profession qu'ils font d'être Chrétiens ou Mahometans. Ils ont un langage particulier, & ils parlent aussi le turc. Le grand seigneur a au couchant de leur pays, Thamar & Temeruch, sur le détroit de Caffa, pour se conserver le passage à Azaf, vers l'embouchure du Don ou Thanaïs. * Olearius, *voyage de Perse*. Herbert. Sanson, &c.

CIRCE', fille du soleil, & fameuse magicienne, dont les poëtes parlent souvent, empoisonna le roi des Sarmates son mari, & fut chassée par ses sujets qu'elle vouloit gouverner seule. Elle passa en Italie, où elle fit sa demeure sur un promontoire qui fut appellé de son nom. Cette enchanteresse changea Scylla en monstre marin, parce que Glaucus lui préferoit cette Nymphe. Ulysse étant abordé près de son palais elle le reçut chez elle, & métamorphosa ses compagnons en diverses sortes d'animaux brutes: ce qui exprime assez bien la force contagieuse de la volupté, qui change les hommes en bêtes, lorsqu'ils en ont formé une forte habitude. Ulysse ne s'en délivra que par une racine nommée *Moli*, que Mercure lui avoit donnée. * Ovide, *l. 14. Metam.* Homere, *Odiss. 10.* Hesiod. *Theog.* Natalis Comes, &c.

CIRCELLO, monte Circello, cap de la Campagne de Rome: c'est une montagne fort élevée, qui du côté du midi est environnée de la mer de Toscane, & des Palus Pontines au nord, ce qui fait qu'elle paroît comme une isle. * Baud.

CIRCENSES, combats & jeux qui se faisoient à Rome. Les auteurs ne conviennent point de l'origine de ce nom. Quelques-uns prétendent qu'il vient de ce que le lieu où on les répresentoit, étoit entouré du peuple, & environné d'épées, *Circenses dicebantur, quod exhiberentur in circuitu, ensibus positis*; mais ce sentiment n'est pas du goût des plus plus habiles écrivains, qui croyent que les jeux Circenses ont tiré leur nom de la place ronde où ils se faisoient, appellée *Circus*. On les nommoit aussi *les jeux Romains*, *Romani*, à cause de leur antiquité, que l'on faisoit remonter jusqu'à Romulus, à qui on en attribuoit la fondation; *les grands jeux*, *Magni*, tant à cause des grandes dépenses que l'on faisoit pour les representer, que parce qu'ils étoient consacrés à Neptune, que les payens regardoient comme un des grands Dieux. Enfin on leur a donné le nom de *Jeux Gymniques*, *Gymnici ludi*, à cause des combats ausquels les lutteurs s'exerçoient. Il est difficile de rien dire de positif ni de certain sur leur institution, non plus que sur leur instituteur. Le lieu où ils ont été representés n'a pas toûjours été le même; d'abord on les celebra au de-là du Tibre, qui servoit de borne par un côté, jusqu'à ce que Tarquin l'*Ancien* fit bâtir le grand cirque.

Il y avoit plusieurs sortes d'exercices dans ces jeux; le premier étoit le combat, soit à coups de poings, soit avec des gantelets, des épées, des bâtons, des halebardes, des javelots & autres semblables armes. Le combat des gladiateurs faisoit la principale partie de ce spectacle: ces gladiateurs se battoient avec des armes, & le vainqueur étoit maître de la vie du vaincu, toutefois sous le bon plaisir du peuple, qui par signes de main lui faisoit grace, ou lui laissoit ôter la vie par son adversaire. Usage auquel a rapport ce vers de Juvenal,

Et verso pollice vulgi
Quemlibet occidunt populariter.

Le combat des hommes condamnés à mort avec des bêtes feroces étoit encore une autre espece de ce genre de combat. Les hommes qui devoient être exposés aux bêtes étoient renfermés dans une aire, autour de laquelle il y avoit plusieurs loges, desquelles on faisoit sortir des lions, des tigres & des taureaux irrités. Ces bêtes se jettoient aussi-tôt avec fureur sur ces malheureux, qui défendoient leurs vies le plus long-tems qu'ils pouvoient, mais qui ordinairement étoient déchirés & dévorés par ces bêtes feroces; si quelqu'un neanmoins échappoit à leur fureur, il avoit sa grace. Nous avons dans l'histoire ecclesiastique quantité d'exemples de Chrétiens ainsi exposés aux bêtes, dont plusieurs ont obtenu par ce moyen la couronne du martyre, & quelques autres ont été sauvés par miracle. Il faut aussi rapporter à ce genre de combat la lutte entre deux athletes, qui tout nuds & frottés d'huile, luttoient ensemble pour se terrasser, & la joutte de ceux qui avec des filets tâchoient d'envelopper leur adversaire, ceux-ci s'appelloient *Retiarii*.

La seconde espece étoit la course des chariots. Chaque conducteur étoit avec son chariot attelé de deux, quatre ou six chevaux, & prêt à partir dans un espace fermé de grilles appellé *Carceres*. On les ouvroit au son des trompettes & des fanfares, & le dernier signal étant donné par un voile blanc qu'on déployoit, les chariots entroient en lice, & partoient en même tems pour courir au but, qui étoit un poteau planté au bout de la carriere. Quand on y étoit arrivé, il falloit faire plusieurs tours à l'entour. Le premier qui y arrivoit & qui pouvoit tourner adroitement autour du poteau étoit le vainqueur. Ce qu'Horace explique par ces vers:

Sunt quos curriculo pulverem olympicum
Collegisse juvat; Metaque fervidis
Evitata rotis:

La troisiéme sorte de jeux étoit le saut, dont il y avoit differentes especes. Ceux qui avoient part à ces jeux sautoient, ou dans la plaine, ou d'un lieu bas dans un lieu exhaussé, ou d'un endroit élevé dans un lieu inferieur; soit enfin lorsqu'étant nuds ou armés de toutes pieces ils se lançoient sur des chevaux ou sur des chariots pendant leur course, ou lorsqu'étant sur ces chariots ou chevaux ils se jettoient adroitement à terre.

La quatriéme étoit celle qui se faisoit par le jet, soit du palet, soit de fleches ou d'autres traits: ceux qui approchoient le plus près du but, ou qui jettoient le palet le plus haut, ou le plus loin, remportoient le prix.

La cinquiéme espece est la course à cheval, décrite par Virgile dans le 5. livre de l'Eneide. Les cavaliers distingués en plusieurs troupes ou escadrons, faisoient divers tours & contours, tantôt s'approchant les uns des autres, tantôt fuyant & tantôt se réunissant en un seul escadron. Ces jeux avoient été établis par Romulus pour exercer la jeunesse romaine, & Virgile suppose par fiction qu'entre les jeux qu'Enée donna en Sicile, Ascanius avec la jeunesse troyenne & sicilienne, montée sur des chevaux, representa cette espece de combat.

La sixiéme est la course à pied entre les coureurs, à qui arriveroit plûtôt au but: celui qui y parvenoit le premier étoit le vainqueur.

Digitized by Google

La septiéme & la plus considerable étoit la *Naumachie*, c'est-à-dire, une espece de combat naval de plusieurs galeres ou barques sur un grand lac, qui y faisoient la même manœuvre que dans un combat naval sur mer, ou joutoient à force de rames à qui parviendroit le plûtôt à l'extremité du lac.

Ces jeux étoient precedés d'un appareil que l'on nommoit *Pompe*. On y portoit les images des Dieux, des empereurs & des hommes illustres. Les dames y paroissoient dans des chariots magnifiques, & l'on y menoit à la main de beaux chevaux, precedés de jeunes enfans qui jouoient de la flute, & que l'on appelloit *Ludii*. Reste à expliquer ce que c'étoit que *gantelet*, *cœstus*, & *le palet*, *discus*. Le gantelet est une espece de gand fait de courroyes de buffle, dont on enveloppoit les mains & les bras, & qui étoient attachés ensemble avec des liens de fer ou de plomb, & roulés en forme de cornes de belier. C'est ainsi que les décrit Virgile dans le 5. livre de l'Eneïde, en parlant du combat d'Entellus & de Dares, où il dit qu'Entellus

In medium geminos immani pondere cœstus
Projecit: quibus acer Eryx in prælia suetus
Ferre manum, duroque intendere brachia tergo.
Obstupuere animi: tantorum ingentia septem
Terga boum, plumbo insuto, ferroque rigebant.
Ante omnes stupet ipse Dares, longeque recusat.
Magnanimusque Anchisiades & pondus, & ipsa
Huc illuc vinclorum immensa volumina versat.

Voyez le supplement.

CIRCESTER, ou CIRENCESTER, en latin *Corinium*, *Durocornovium*, *Cornovium*, est une ancienne ville des Romains en Angleterre dans le comté de Glocester, aux confins de celui de Wilt, situé sur la riviere de Churne. C'étoit là où les quatre chemins des proconsuls Romains se croisoient. On y a déterré un grand nombre de médailles & d'inscriptions; mais cette ville a été entierement ruinée par les Saxons & les Danois, en sorte qu'il n'y a pas la quatriéme partie de son enceinte d'habitée, le reste est occupé par des vergers & des champs labourés. Ses habitans subsistent principalement par la fabrique des étoffes. Cette ville fut prise par assaut par le prince Robert en 1643. Elle est à 68. milles anglois de Londres. * *Diction. Anglois.*

CIRCIUS, est le nom d'un vent qui souffle entre l'occident & le septentrion, & que les mariniers appellent *Nord-ouest*: il est ainsi nommé du mot, *circulus*, *cercle*, à cause de ses tourbillons impetueux qui bouleversent tout ce qui se trouve sur son passage. Aulu-Gelle remarque que la Gaule narbonnoise est fort sujette à ce vent. On a dit qu'il étoit si furieux, que s'il entroit dans la bouche d'une personne qui parloit, il l'étouffoit, & que non-seulement il enlevoit un homme tout armé, mais qu'il emportoit encore une charette chargée. * Aulu-Gelle, *l. 2. c. 22.*

CIRCONCELLIONS, ou SCOTOPITES, secte de Donatistes en Afrique dans le IV. siécle. Ils étoient ainsi nommés, à cause qu'ils rodoient autour des maisons, dans les villes & dans les bourgades, où se disant vengeurs publics des injures & réparateurs des injustices, ils donnoient la liberté aux esclaves, sans la permission de leurs patrons, déclaroient quittes les débiteurs, comme il leur plaisoit, & commettoient mille autres insolences. Les premiers chefs furent Maxide & Fasir. Au commencement ils portoient des bâtons qu'ils nommoient bâtons d'Israël, pour faire allusion à ceux que la loi ordonnoit de tenir en main dans la ceremonie de la manducation de l'Agneau Pascal; depuis ils se servirent d'armes contre les Catholiques. Donat les nommoit les chefs des saints, & exerçoit par leur moyen une horrible vengeance contre les orthodoxes. Un faux zele de martyre les portoit à se donner la mort à eux-mêmes, les uns se précipitoient du haut des rochers, les autres se jettoient dans le feu, & les autres se coupoient la gorge; de sorte que les évêques ne pouvant empêcher ces violences causées par une fureur horrible, furent contraints d'implorer l'autorité des Magistrats, pour arrêter leur manie. Un jour on envoya des soldats en divers lieux où ils avoient accoûtumé de venir faire leurs courses aux jours de marchés publics, & il y en eut plusieurs de tués, que les autres honorerent comme de vrais martyrs. Les femmes perdoient leur douceur naturelle, pour imiter cette barbarie, & quelques-unes étant grosses, se jettoient dans des précipices. * Saint Augustin, *her. 69.* Baronius, *A. C. 331. n. 9. & suiv. 348. n. 26. 27. &c.* Prateole. Philastre, &c.

CIRCONCISION, ceremonie des juifs, que Dieu commanda à Abraham, (*ch. 17. de la Genese,*) lorsqu'il ordonna que tous les enfans mâles qui naîtroient de ce patriarche dans la suite des tems, seroient circoncis le huitiéme jour après leur naissance. Depuis, Dieu donnant la loi à Moïse sur la montagne de Sinaï, y insera ce même commandement, *l'enfant mâle de huit jours sera circoncis.* * Levitique, *ch. 12.* C'étoit une marque qui distinguoit les enfans d'Abraham des autres peuples, que les Juifs appelloient *incirconcis* par mépris, & qui n'avoient point de part à l'alliance que Dieu fit avec ce patriarche. Herodote assure que la circoncision étoit en usage dans l'Egypte, dans l'Ethiopie, dans la Colchide & dans la Phenicie; & il prétend même que les Syriens de la Palestine l'avoient prise des Egyptiens, & que ceux qui habitoient le long des fleuves de Thermedon & de Parthenius l'avoient reçue des Colchides; mais il assure qu'elle étoit établie de toute antiquité chez les Egyptiens & chez les Ethiopiens, sans vouloir décider lequel des deux peuples l'a pratiquée le premier, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence, dit-il, que les Ethiopiens l'ont imitée des Egyptiens, par le commerce qu'ils ont eu avec eux. Sanchoniaton, cité par Eusebe, assure que ce fut Saturne qui donna le premier la loi de la Circoncision, & & qu'elle passa en Egypte. Le philosophe Celse a fait cette objection aux Chretiens pour detruire l'autorité de l'ancien testament, où il est dit, qu'Abraham est le premier qui a reçu le signe de la Circoncision, & que c'étoit une ceremonie particuliere aux Juifs, qui les distinguoit des autres nations. L'empereur Julien assuroit aussi qu'Abraham étant venu de Chaldée en Egypte, y avoit appris l'usage de la Circoncision, & l'avoit établie dans sa famille. Marsham, suivant ces préjugés, a pretendu que la Circoncision avoit premierement été établie chez les Egyptiens, & que les Israëlites la tenoient d'eux; mais comme l'histoire de Moïse doit être préferée à celles des historiens profanes, il est indubitable que c'est Dieu qui a établi la Circoncision, & qu'Abraham est le premier qui l'a pratiquée. D'ailleurs l'obligation de circoncire n'a jamais passé en loi chez les Egyptiens, il n'y avoit qu'un certain nombre de leurs prêtres & de gens de lettres qui se fissent circoncire. Saint Clement d'Alexandrie raconte que Pythagore étant venu en Egypte, fut obligé de se faire circoncire, pour avoir commerce avec les prêtres de ce pays-là, & pour entrer dans la connoissance de leurs mysteres; mais ce fait paroît fort incertain. Abraham qui avoit voyagé & fait quelque sejour en Egypte, en étoit sorti sans être circoncis. Il ne tira donc point cet usage de la pratique des Egyptiens, mais ce fut par un ordre exprès de Dieu qu'il se fit circoncire. Il est beaucoup plus vraisemblable que les Egyptiens ont reçu la Circoncision des enfans de Jacob & de leurs descendans qui demeurerent long-tems en Egypte. Artapane, cité par Eusebe, assûre que ce fut Moïse qui la communiqua aux prêtres d'Egypte & aux Ethiopiens; mais il y a bien de l'apparence que quelques Egyptiens avoient imité en cela les Israëlites avant Moïse. Les Israëlites étant sortis de l'Egypte, ne firent point circoncire leurs enfans pendant tout le tems qu'ils furent dans le desert, parce qu'ils étoient alors separés des autres peuples, & qu'ils n'avoient pas besoin de la Circoncision pour être distingués; mais aussi-tôt qu'ils furent entrés dans la terre de Chanaan, Dieu ordonna que l'on circoncît tous ceux qui étoient nés dans le desert; & après que cet ordre eut été executé, Dieu dit à Josué: *Hodie abstuli opprobrium Ægypti à vobis*: J'ai ôté aujourd'hui du milieu de vous l'opprobre d'Egypte; vous etiez semblables aux Egyptiens, ce vous etoit un opprobre & une confusion dont vous êtes à present delivrés. Saint Ambroise rapporte que les Egyptiens faisoient circoncire leurs femmes; mais il n'y a point d'auteur qui témoigne que cet usage fût ancien parmi eux, quoiqu'on prétende qu'il y en a presentement des exemples parmi les Orientaux. Du tems des prophetes Ezechiel & Jeremie, les Egyptiens étoient mis au rang des incirconcis, avec les Babyloniens & les Siriens; ainsi il n'est pas vrai que la Circoncision ait été generale parmi les

Digitized by Google

Egyptiens. Il y a neanmoins encore des peuples d'Orient chez qui la Circoncision est assés commune, comme chez les Arabes, les Turcs, les Ethiopiens, les Perses, les Abyssins & les Homerites; mais les Arabes ne font la circoncision qu'à l'âge de treize ans, auquel Ismaël fut circoncis.

Dieu a établi la circoncision chez les Juifs, pour être le signe d'alliance entre lui & ce peuple, & une marque qui les distinguoit de tous les autres peuples. Tous les enfans mâles des Israëlites étoient circoncis le huitiéme jour après leur naissance : les esclaves & les serviteurs qui étoient parmi eux, devoient aussi être circoncis. Tous ceux qui n'étoient point circoncis, n'étoient point du peuple de Dieu : les étrangers qui vouloient en être, étoient obligés de se faire circoncire. Les théologiens ont consideré la circoncision des Juifs, comme un sacrement de l'ancienne loi, & plusieurs ont prétendu qu'elle remettoit le peché originel. Saint Augustin enseigne ce sentiment en termes exprès: cependant on ne voit pas que ce soit la raison de son institution, ni pourquoi les Juifs (s'ils l'eussent crû necessaire pour le salut des enfans) l'eussent interrompue pendant tout le tems qu'ils furent dans le desert. Les filles naissant comme les mâles dans le peché, si la circoncision eût été établie pour l'effacer, il eût fallu circoncire les femelles comme les mâles : enfin, il n'eût pas été défendu de circoncire les enfans avant le huitiéme jour, puisqu'ils pouvoient mourir avant ce tems-là. La circoncision se faisoit plus communément avec une pierre : on portoit les enfans dans le temple ou dans la synagogue, où ils étoient circoncis sans beaucoup de cerémonie. La coûtume étoit de donner un nom à l'enfant dans la cerémonie de la circoncision.

Voici les cerémonies que les Juifs observent présentement dans la circoncision. On ne peut circoncire l'enfant avant les huit jours, qui sont marqués dans la loi; mais on peut differer, si l'enfant est foible, ou infirme : il y a un parrain, pour tenir l'enfant pendant qu'on le circoncit, & une marraine pour le porter de la maison à la synagogue, & pour le rapporter. Celui qui circoncit, s'appelle *Mohel*, c'est-à-dire, *Circonciseur*, & on choisit pour cela qui l'on veut; pourvû qu'il soit capable de cette fonction, c'est assez. Si le pere de l'enfant a assez d'habileté, il peut circoncire lui-même son fils. On tient prêt dès le matin, dans la synagogue, ou même dans la maison, si on y veut faire la cerémonie, deux sieges avec des carreaux de soye : l'un des sieges est pour le parrain qui tient l'enfant; & l'autre est mis, à ce que disent quelques-uns, pour le prophete Elie, qu'ils croyent assister invisiblement à toutes les circoncisions. Beaucoup de gens s'assemblent-là, & celui qui circoncit, vient avec un plat où sont les instrumens & les choses necessaires, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie & de l'huile rosat : quelques-uns ajoûtent une écuelle avec du sable pour y mettre le prépuce : en attendant la marraine, qui apporte l'enfant accompagnée d'une troupe de femmes, on chante quelque cantique; mais pas une de ces femmes ne passe la porte de la synagogue. La marraine donne l'enfant au parrain, & aussi-tôt les assistans crient *Baruch-habba, le bien venu*. Le parrain ajuste l'enfant sur ses genoux, & le circonciseur développe les langes : il y en a qui se servent d'une pincette d'argent, pour prendre du prepuce ce qu'ils en veulent couper. Celui qui circoncit prenant le rasoir, dit, *Beni sois-tu, seigneur, qui nous a commandé la Circoncision*; & en prononçant ces mots, il coupe la grosse peau du prépuce; il déchire ensuite avec les ongles des pouces une autre peau plus délicate qui reste : il succe deux ou trois fois le sang qui abonde, & le rend dans une tasse pleine de vin : il met après cela sur la coupure du sang de dragon, de la poudre de corail, & autres choses pour étancher le sang; à quoi il ajoûte des compresses abreuvées d'huile rosat, puis il enveloppe bien le tout. La circoncision étant ainsi achevée, le *Mohel* ou *Circonciseur* prend une tasse pleine de vin, & après l'avoir beni, il récite une autre benediction pour l'enfant, en lui imposant le nom que le pere souhaite, & prononce ces paroles d'Ezechiel, *Vis en ton sang*; puis il lui mouille les lévres de ce vin, où il a rendu le sang succé. On récite ensuite le pseaume 129. *Bienheureux tout homme qui craint le Seigneur* : ceci étant achevé, le parrain rend l'enfant à la marraine, pour le porter au logis, & le remettre entre les mains de la mere. S'il meurt un enfant sans être circoncis avant les huit jours, il y en a qui le circoncisent avec un roseau avant que de l'enterrer. Lorsqu'il nait une fille, on ne fait aucune cerémonie : seulement au commencement du mois, après que sa mere doit être levée de ses couches, elle va à la synagogue; & là le chantre prononçant une benediction pour la petite fille, lui donne le nom que le pere desire.

CIRCONCISION de J. C. Le Sauveur du monde a bien voulu se soûmettre à la loi de la circoncision : le lieu où il fut circoncis n'est point specifié dans l'évangile : on croit que ce fut dans Bethléem; & si l'on en croit saint Epiphane, dans la grotte même où il étoit né. Il fut nommé Jesus ou Sauveur, qui étoit le nom que l'ange avoit marqué à la Vierge, avant qu'elle l'eût conçu dans son sein, nom assez commun alors parmi les Juifs. On ne sçait rien davantage des circonstances de la circoncision de Notre-Seigneur, si elle fut faite avec un couteau de fer ou de pierre, si ce fut Joseph ou un autre qui le circoncit.

La fête de la circoncision de Notre-Seigneur, qui se fait présentement dans l'église Romaine, le premier jour de Janvier, qui étoit autrefois appellé l'octave de la nativité de Notre-Seigneur, n'est pas fort ancienne dans l'église : ce n'est que dans le VII. siecle, où elle paroît établie en Espagne, & en France. Avant ce tems-là, le 1. jour de Janvier, bien loin d'être un jour de fête, étoit un jour de jeûne & de penitence. Il est fait mention dans le II. concile de Tours de l'an 566. & dans le IV. concile de Tolede tenu en 633. du jeûne des calendes de Janvier institué contre les restes des superstitions payennes qui se faisoient en ce jour, en l'honneur de Janus. Ces superstitions avoient subsisté dans le Christianisme même : on se déguisoit en ce jour, on y faisoit des festins & des bals, & on employoit ce jour en des divertissemens prophanes : ce fut ce qui le fit changer par l'église en un jour de jeûne & de penitence. On voit par le II. concile de Tours, que ce jour là la messe se celebroit à deux heures après midi, pour ne rompre le jeûne que vers les trois heures après midi. On ne voit pas précisément quand ce jour a cessé d'être jeûné, & a commencé d'être fêté. Dans quelques églises, le jeûne; dans d'autres, les réjouissances ont continué mais celles-ci furent abolies suivant l'avis de la faculté de théologie de Paris de l'an 1444. A la place du jeûne on fait une solemnité en ce jour, que l'on a celebrée avec ornemens & chants de joie, & on le considere comme celui des premiers de la rédemption des hommes, par la premiere effusion du sang de J. C. Ce jour est aussi la véritable fête du nom de Jesus; parce que, suivant l'usage des Juifs, ce fut en ce jour que le Sauveur reçût ce nom, comme il est marqué dans l'evangile de S. Luc.

On croit avec raison que Notre-Seigneur fut circoncis avec un couteau de pierre, puisque c'étoit l'usage des Juifs. On en montre un en l'abbaye de saint Corneille de Compiegne, comme étant celui qui a servi à la circoncision de Notre-Seigneur, mais qui peut l'assurer? Pour ce qui est du sacré prépuce, il y a beaucoup d'églises qui se glorifient de le posséder; comme la cathedrale du Pui en Velais la collegiale d'Anvers, aux Païs-bas; & l'église de Notre-Dame de Coulombs, au diocese de Chartres. On croit néanmoins par une tradition très-ancienne, rapportée par le pape Innocent II. & par d'autres auteurs fort celebres, que l'empereur Charlemagne mit ce saint prépuce en l'abbaye de saint Sauveur de Charroux dans le haut Poitou, laquelle prit pour cela le nom de Charroux, comme qui diroit *Chaire rouge*: D'autres disent que dans la suite des tems il a été porté à Rome, où on l'a conservé beaucoup d'années en l'église de saint Jean de Latran, au lieu appellé *le Saint des Saints*; mais que l'an 1527. un soldat l'ayant dérobé, lorsque la ville fut saccagée par l'armée de l'empereur Charles-Quint, il l'emporta, & le cacha en un bourg d'Italie nommé *Calcat*, à vingt milles de Rome; & que trente ans après, c'est-à-dire, en 1557. il y fut miraculeusement trouvé, & déposé dans l'église du même lieu, dédiée en l'honneur des saints martyrs Corneille & Cyprien. L'histoire en est rapportée par le cardinal Tolet, en ses commentaires sur saint Luc, & par Salien, l'an 1. de J. C.

CIRE, ville du Languedoc, dans le diocese de saint Pons. * Baudrand.

CIRENAIQUES, *voyez* CIRENAYQUES.

CIRENCESTER, ville, *cherchez* CISCESTER.

Digitized by Google

CIRENE, *voyez* CYRENE.

CIRENZA, *cherchez* CERENZA.

CIRIADE, *voyez* CYRIADE.

CIRIAQUE, *voyez* CYRIAQUE.

CIRICIJI, riviere de l'Amerique meridionale: elle coule dans le Bresil, & coupant par le milieu la capitanie de Ceregippe, qu'on nomme aussi la capitanie de Cericiji, à cause de cette riviere, elle se décharge dans la mer du Bresil à Seregippe del Rei. * Mati, *diction.*

CIRIER, (Jean le) conseiller au parlement de Paris, au commencement du XVI. siecle, a fait un traité *de Primogenitura.* * *Biblioth. des aut. de droit, par* Denys Simon, *édit. Paris, in 12. 1692.*

CIRILLE (Saint) *voyez* CYRILLE.

CIRISANO, anciennement *Cyterium*, bourg de la Calabre citerieure, province du royaume de Naples, avec titre de principauté, est situé au pied de l'Apennin à une lieue de Cosenza. *Baudrand.

CIRO, anciennement *Crimisa:* ç'a été autrefois une ville épiscopale, ce n'est maintenant qu'un petit bourg de la Calabre citerieure, provinee du royaume de Naples: il est près du cap d'Alice, à trois lieues d'Umbriatico, du côté du levant. * Baudrand.

CIROLA, évêque Arien d'Afrique dans le V. siecle, vers l'an de J. C. 484. se voyant soûtenu par Hunneric, persécuta les Orthodoxes. Dans une conférence que les prélats Catholiques avoient demandée, il les fit tenir de bout dans l'assemblée, & se fit dresser un thrône, sur lequel il se plaça avec une pompe de prince. Les premiers ne se plaignirent point de ce mauvais traitement; mais lorsqu'ils ouïrent que le secretaire du roi donnoit le nom de patriarche à Cirola, ils demanderent qu'on leur fit voir sur quoi il fondoit cette nouvelle qualité. Cette question aigrit si fort les Herétiques, qu'ils firent donner des coups de bâton à chaque prélat Catholique, leur ôterent tous leurs biens, & persécuterent les défenseurs de la foi, avec une rage incroyable. On remarque que Cirola ayant corrompu par argent un certain homme, qui contrefit l'aveugle, & qui dit avoir été guéri par l'attouchement du faux prélat; cette feinte ne servit qu'à lui faire perdre entierement la vûe, qu'Eugene, prélat Orthodoxe, lui rendit en le touchant. * Victor de Vite, *l. 2. & 3. de la perf. des Vand.* Gregoire *de Tours, l. 2. hist. c. 3.* Æneas Gazæus, *de l'imm. de l'ame:* le comte Marcellin, *en la chron.* Procope, *l. 1. de la guerre des Vand.* S. Gregoire, *dial. 22. l. 2.* Isidore, *hist. des Vand.* Baronius, *A. C. 484. &c.*

CIRON (Innocent) chancelier de l'église & université de Toulouse, où il étoit professeur, a fait des paratitles sur les cinq livres des decrétales, où il y a d'assez bonnes recherches: il a donné aussi la cinquiéme compilation des decrétales, avec des notes. * *Biblioth. des aut. de droit, par* Denys Simon, *édit. Paris, in douze 1692.*

CIRQUE, place où le peuple s'assembloit pour voir les spectacles. Les uns prétendent que le Cirque a été ainsi appellé du nom de Circé, qu'ils croyent avoir la premiere institué les jeux équestres en Italie: les autres disent avec plus de vrai-semblance que ce nom vient de κύκλος, qui signifie cercle, parce que le peuple se mettoit en rond pour voir les spectacles. L'origine des cirques vient de Grece, & a commencé par les jeux olympiques. Le grand cirque de Rome étoit un lieu fort spacieux entre le mont Palatin & le mont Aventin, destiné pour les spectacles publics. On dit que Tarquin *l'ancien* fut le premier qui le fit environner d'échafaux de bois, sur lesquels étoient assis & placés les spectateurs, qui jusques-là étoient debout. L'aire du cirque étoit en cercle, comme le nom même le marque, mais d'une figure ovale, plus longue que large. Sa longueur étoit de trois stades & demie, & sa largeur de quatre arpens: il étoit environné de fossez: dans la suite des tems cette place devint un des plus magnifiques édifices de la ville de Rome. L'amphitheatre qui entouroit trois côtez de cette place étoit par bas de degrez de pierre, au dessus desquels il y avoit deux étages de loges de bois & des galleries qui regnoient à l'entour afin d'éviter la confusion. Il avoit huit stades de pourtour & cent pas de hauteur; il pouvoit contenir 150. mille hommes: ces trois côtés étoient couverts, le quatriéme étoit découvert; c'est dans ce dernier qu'il y avoit des loges grillées, où étoient renfermés les chevaux & les chariots qui devoient courir, & qui partoient aussi-tôt que les portes grillees étoient ouvertes. Au dehors de l'amphitheâtre du cirque il y avoit un grand portique où étoient les boutiques. A l'extrémité de la place du cirque étoit placé le but, que les Latins appellent *Meta*, dont les chariots faisoient le tour quand ils étoient parvenus jusques-là. Les autels de Saturne, de Jupiter & de Mars étoient de ce côté là: ceux de Venus, de Mercure & de la Lune du côté des loges grillées. Quelques empereurs prirent plaisir à orner le cirque. Claude fit dorer les pilliers ou colonnes qui servoient de but, & revêtir de marbre les loges grillées qui n'étoient auparavant que de tuf. Caligula fit sabler la place de terre rouge & de couleur d'or. Heliogabale la fit parsemer de poudre d'or & d'argent. Les bancs étoient garnis de matelats de rozeau, & chaque place separée des autres par des jalousies. Les Citoyens Romains y étoient placés par ordre de dignité, sçavoir les sénateurs & les chevaliers dans les endroits qui leur étoient destinés, & le peuple par décurie. * Tite-Live, *lib. 1. c. 35.* Denys d'Halicarnasse, *lib. 3.* Plusieurs villes considerables firent bâtir des cirques à l'imitation de celui de Rome. Il y en avoit un magnifique à Constantinople appellé *Hyppodrome.* Zozime & les autres historiens Grecs nous apprennent qu'il avoit été commencé par l'empereur Severe & achevé par Constantin, qui fit venir de tous côtes des statues & des colonnes pour l'embellir: il y en avoit aussi à Milan & dans quantité d'autres villes.

CIRQUE DE FLAMINIUS, grande place dans Rome, environnée comme les autres cirques de plusieurs rangs de bancs, de galeries, de portiques, de boutiques & d'autres bâtimens. Celle-ci portoit le nom du consul qui l'avoit faite. Le sénat s'y assembloit souvent en descendant du capitole. Elle étoit affectée à la célébration de quelques jeux, comme les Apollinaires & les Equestres, & aux assemblées du peuple par tribus. Ce qui étoit la maniere la plus generale de l'assembler, puisque les trente-cinq tribus comprenoient avec les habitans de la ville tous les peuples de l'Italie qui y étoient aggregés.* *Hist. Rom. Antiq. Rom.* Rolin. Thomas. Dempst. *paralip.*

CIRRHA, petit bourg dans la Phocide sur le golfe de Corinthe, proche de Delphes & du Mont-Parnasse. Les anciens croyoient qu'il y avoit une caverne, d'où il sortoit des vents qui inspiroient une fureur divine, & faisoient rendre des oracles. Ce bourg servoit de port à la ville de Delphes, & donnoit son nom à une partie du golfe sur lequel il étoit situé, on l'appelloit *Cirrhaus Sinus*, & c'est aujourd'hui le *golfe de Lepante.* * Pline. Ptolomée. Tite-Live. Sulpicius. Lucain, *l. 1. phars.*

CIRTE, ville de Numidie étoit autrefois, comme le remarque Pomponius Mela, la capitale du royaume de Numidie, & la demeure des rois Juba, Syphax & Massinissa. Elle fut depuis une colonie Romaine: elle a été appellée *Constantine* du nom de Constantin, & est connue de tous les geographes anciens. Ptolomée, Strabon, Mela, Pline, César & Tite-Live en parlent. Elle est appellée *Cirta* dans l'itineraire d'Antonin. Jugurtha tua en cette ville Adherbal, fils de Micipsa, roi de Numidie comme on le voit dans Salluste.

CONCILES DE CIRTE.

On en met ordinairement deux. Le premier fut assemblé l'an 305. par Secundus, primat de Numidie, pour informer contre ceux qui durant la persécution avoient livré aux payens les livres de l'église, & les écritures sacrées, & il se trouva que presque tous les prélats en étoient convaincus. Purpurius évêque de Lima y fut trouvé coupable du même crime, & d'avoir tué deux de ses neveux; mais il répondit avec tant d'arrogance, qu'on n'osa pas approfondir cette affaire épineuse. Silvain fut ensuite élû évêque de Cirte. Il avoit livré pendant la persécution les livres sacrés & les vases de l'église entre les mains du magistrat; ce qui fut cause que le clergé & les principaux citoyens s'opposérent à son élection. Optat & S. Augustin rapportent une partie des actes du concile de Cirte, qui font voir que les évêques de Numidie présens à ce concile, s'étoient pardonnés mutuellement les crimes dont ils étoient coupables. Le second concile de Cirte fut tenu en 412. par Silvain primat de la province. Il ne nous reste rien

Digitized by Google

des actes de ce synode, que l'épitre de S. Augustin qui y assista, écrite au nom des peres de cette assemblée.

Cette épitre synodale est adressée aux Donatistes après la conférence de Carthage, afin de répondre aux prétextes qu'ils alleguoient, pour donner atteinte au jugement que le comte Marcellin avoit rendu contre eux; mais il n'est pas certain que ce second concile ait été tenu à Cirte, parce que dans les meilleurs manuscrits, l'épitre est intitulée du concile de Zerte, & qu'il y avoit aussi en Numidie une ville épiscopale de ce nom, comme il paroit par la conférence de Carthage.* Optat, *lib. cont. Parmen.* S. August. *l. 3. cont. Crescon. c. 26. &c. & epist. 141. nouv. édit. Historia Donatistar. & Geograph. Africa, par* M. Du-Pin, *à la tête d'Optat.*

CIRUELO, ou selon d'autres CIRUELLO (Pierre) Espagnol, natif de Daroca en Aragon, étoit chanoine de Salamanque, docteur en théologie & professeur de mathématiques à Alcala. Il fut estimé du cardinal Ximenès, fondateur de la même université d'Alcala, & vivoit encore en 1548. Nous avons de lui quelques traités de philosophie: *Cursus quatuor mathematicarum artium liber alium, Apostelesmata seu Astrologia humana. Expositio libri Missalis; &c.** Alvarez Gomez, *vita card. Ximen. l. 4. 7. & 8.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Vossius, *de sci nt. math. c. 15. §. 18. & c. 65. §. 7.*

CIRUS *voyez* CYRUS.

CIS, de la tribu de Benjamin, homme vertueux comme Josephe le dépeint, (*l. 6. de l'histoire des Juifs, c. 5.*) étoit fils d'Abel & pere de Saül à qui il commanda de prendre un de ses serviteurs avec lui, & d'aller chercher des ânesses qu'il avoit perdues. Saül lui obeit, & ne retourna point chez son pere, qu'après avoir été oint par Samuel, pour regner sur le peuple qui demandoit un roi, l'an du monde 2909. & avant J. C. 1096.* *I. des Rois, IX.*

CISELEUR ou GRAVEUR, que les Latins appelloient *Calator*, étoit parmi les anciens une sorte d'orfévre qui travailloit à ciseler le métal avec le ciselet, le burin & le marteau, & qui y formoit avec ces outils toutes sortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que l'adresse & la justesse de l'art prescrit. Ces sortes d'ouvriers étoient fort en vogue parmi les Grecs & les Romains. Pline (*l. 33. c. 12.*) fait mention des plus habiles ciseleurs, & de leurs meilleurs ouvrages. Il s'étonne de ce que plusieurs ont excellé à graver sur l'argent, & qu'il ne s'en étoit pas trouvé un seul pour ciseler sur l'or: *Mirum*, dit-il, *in auro calando inclaruisse neminem, in argento multos.* Ensuite il parle des plus célebres ciseleurs, comme de Mentor, de Varron; après ceux-là il met Acragas, Mys & Bœthus; ensuite il parle de Calanus, d'Antipater & de Stratonique; il nomme encore Ariston & Eunice tous deux de Mitylene, Hecatée, Posidonius d'Ephese, Ledus Stratiate, Zopire; il n'oublie pas le fameux Praxitele, qui vivoit vers le tems du grand Pompée. *Voyez* Saumaise sur cet endroit de Pline. Voici les principaux ouvrages de ces ciseleurs. Zopire grava les Areopages & le jugement d'Oreste, sur deux coupes estimées H. S. XII. Les bacchantes & les centaures ciselés sur des coupes, étoient l'ouvrage d'Acragas, que l'on gardoit à Rhodes dans le temple de Bacchus. L'on conservoit aussi dans le même temple les Cupidons, le Sylene de Mys. Pythias grava Diomede & Ulysse enlevant *le Palladium* de Troye. Ces figures étoient ciselées avec une délicatesse achevée sur une petite phiole. Ledus Stratiate gravoit des combats & des gens armées. Stratonique représenta par son art un satyre endormi sur une coupe, mais dans une attitude si naturelle, qu'il sembloit que l'ouvrier n'eût fait qu'appliquer cette figure sur le vase. Mentor fit quatre coupes d'une ciselure admirable; mais qu'on ne voyoit plus du tems de Pline. Acragas avoit un talent particulier, pour représenter sur des coupes toutes sortes de chasses. Pythias grava sur deux petites éguierres toute une batterie de cuisine, avec les cuisiniers occupés à leur travail d'une maniere si vive & si parlante, que pour rendre cette piece unique en son espece, on ne permettoit pas même d'en tirer aucune copie.* Pline au même endroit. Martial, *l. 8. épigr. 51. v. 1.* parle de ces sortes d'ouvrages à l'occasion d'une coupe ou d'une phiole de son ami Rufus.

Quis labor in phiala? Doctî Myos, an e Myronis?
Mentoris hæc manus est? An Polyclete tua,
Livescit nullâ caligine fusca.....

Ces coupes ciselées étoient d'ordinaire d'argent, & le luxe venant à augmenter de plus en plus, on en faisoit d'une grandeur extraordinaire. C'est ce qui a donné occasion à Athenée d'appeller plaisamment un de ces grands gobelets, un puits d'argent: *Inde jocosè apud Athenæum, magnum poculum* PUTEUS ARGENTEUS *dicitur, l. 11. Dipnosoph. Voyez* Thomas Dempster, *in* Joh. Rosini, *antiq. Rom. l. 5. Paralip. c. 30.* On prétend que de nos jours le celebre Balin a égalé par son burin ce que les anciens ont eu de plus beau en ce genre. *Consultez* BALIN.

CISENNA, capitaine Romain que Gabinius envoya avec quelques autres, pour empêcher Aristobule de rebâtir le château d'Alexandrion.* Josephe, *antiq. l. 14. c. 11.*

CISMAR, petite ville avec une seigneurie de même nom, dans la Wagrie, contrée du duché de Holstein, près de la mer Baltique, à six lieues de Travemunde, du côté du nord. * Mati, *dict.*

CISNER (Nicolas) jurisconsulte Allemand, n'âquit à Mosbach dans le Palatinat, le 24. Mars de l'an 1529. Il étudia à Heildelberg, & avança si considerablement, qu'ayant achevé sa philosophie, il fut trouvé capable de l'enseigner: ce qu'il fit avec applaudissement; mais la maladie contagieuse qui desola ce païs l'an 1553. l'ayant obligé de se retirer, il vint en France, & puis en Italie, où il prit les degrés de docteur en droit dans la ville de Pise. En 1559. étant revenu à Heildelberg, il y professa la jurisprudence, & fut recteur de l'Université. En 1567. on le nomma conseiller à la chambre de Spire; & depuis ayant été rappellé à Heildelberg, il y mourut de paralisie le 6. Mars de l'an 1583. Il avoit composé divers ouvrages que Quirinus Reuterus publia en 1611. On voit un abregé de sa vie à la tête de ses ouvrages. * *Consultez aussi* Melchior Adam, *vies des jurisc. Allemans.*

CISOIN ou CHISSOING, *Cisonium*, bourg de la Flandre Walone, à quatre lieues de Tournai, du côté de Lille. Le comte Everard y bâtit vers l'an 849. une abbaye, où il eut le crédit de faire venir de Rome quinze ou seize ans après le corps du pape S. Callifte. Il fit dédier l'église sous son nom, qu'elle porte encore aujourd'hui. L'abbaye & le corps de saint Calliste furent soûmis à l'église de Reims, par Rodolphe fils d'Everard, aussi seigneur de la terre, & abbé du monastere; ce qui donna occasion de transporter dans la suite le corps du Saint à Reims.* Baillet, *vies des Saints, 14. Octobre, édit. Paris.* in-fol. 1703.

CISON, riviere proche du mont Thabor, *voyez* THABOR.

CISTEAUX ou CITEAUX, ordre émané de celui de saint Benoît, a eu pour instituteur S. Robert, abbé de Molême, qui l'an 1098. se retira avec vingt de ses religieux dans un lieu appellé Citeaux, à cinq lieues de Dijon, diocese de Châlon sur Saône. Cet endroit étoit desert alors, il est arrosé par une petite riviere dont la source est à une lieue de-là. On n'a jamais pu trouver le fond de cette source, & elle a cette proprieté, qu'elle deborde dans le tems de secheresse, & que quand il pleut, elle diminue considerablement. Le saint abbé Robert ne put vivre paisiblement dans cette solitude, & obligé de retourner à son monastere, il eut pour successeur saint Alberic, qui n'eut pas beaucoup de disciples; & ce ne fut que sous S. Etienne, troisiéme abbé que S. Bernard ayant conduit à Citeaux trente de ses compagnons l'an 1113. on vit tout d'un coup tant de gens embrasser le même genre de vie, qu'on fut obligé de songer à bâtir de nouveaux monasteres. Le premier de tous qui fut fondé la même année 1113. fut celui de la Ferté, dans le diocese de Châlons. Pontigni au diocese d'Auxerre, fut fondé l'année suivante; & l'an 1115. on bâtit Clairvaux & Morimond dans le diocese de Langres. Ces quatre premieres abbayes sont appellées communément les quatre premieres filles de Citeaux. Leurs abbés tous quatre ensemble, visitent par autorité du chapitre general, l'abbé de Citeaux, quoique general & chef de tout l'ordre. L'abbaye de la Ferté a fondé cinq monasteres, d'où il en est sorti dix autres; & sa filiation ne s'étend qu'en France & en Italie. Celle de Pontigni a seize filles en France, & elle en a eu une dix-septiéme en Hongrie qui ne subsiste plus. Celle de Clairvaux la plus célebre de toutes en a quatre-vingt-une, d'où sont sorties plus de sept cens autres monasteres dans tous les païs de la Chrétienté; & comme S. Bernard en fut le fondateur, on

Digitized by Google

appelle Bernardins en France, tous les religieux de l'ordre de Citeaux. Enfin celle de Morimond en a vingt-six, qui en ont produit un très-grand nombre d'autres dans l'empire, & quelques-uns en Italie, en France, en Espagne, &c. La fin de cet institut étoit de rétablir l'exacte observance de la regle de S. Benoit, qui étoit fort négligée alors dans tous les monasteres de son ordre. Saint Alberic fit des reglemens propres à cette fin, & S. Etienne en fit encore d'autres, ausquels il fut obligé d'en ajoûter de nouveaux lorsque l'ordre commença à s'étendre pour maintenir l'uniformité dans tous les monasteres. Ces premiers statuts sont appellés *la carte de Charité*. Le saint Abbé les fit approuver d'abord par les évêques, dans les dioceses de qui il y avoit des monasteres de l'ordre, & ils renoncerent au droit qu'ils y avoient de visite & de correction, & à ceux de présider aux élections des superieurs ou de les confirmer. Il eut ensuite recours au pape Calixte II. qui leur donna son approbation l'an 1119. & plusieurs autres papes les ont confirmés depuis. L'esprit des saints instituteurs se conserva dans un si grand nombre de maisons pendant près de deux siecles. Il y eut quelque differend vers le milieu du XIII. siecle, pour la police & le gouvernement de l'ordre, & il fut nécessaire que Clement IV. donnât en 1265. une bulle, qui en interprêtant la carte de Charité, & en y changeant quelque chose, terminât toutes les difficultés; mais on ne songeoit pas encore à rien changer dans les observances, on prit au contraire des mesures propres à les maintenir, & le chapitre general de 1289. ordonna qu'on compileroit toutes les ordonnances des chapitres précedens, ce qui fut exécuté. Le relâchement survenu ensuite, obligea Benoit XII. qui avoit été de cet ordre, à faire ses efforts pour y remedier par une bulle de l'an 1334. qui de son nom fut appellée *Benedictine*, comme celle de Clement IV. *Clementine*, & le chapitre de 1350. fit faire une nouvelle compilation des ordonnances des chapitres generaux, qu'on appella *les nouvelles constitutions*; mais ces digues ne furent pas capables d'arrêter long-tems les abus. Ce qui donna lieu en Castille à une congrégation particuliere, dont Martin de Vargas fut l'instituteur l'an 1426. & sur laquelle l'abbé general de Citeaux ne conserva que le droit de visite qu'il doit faire en personne, & de confirmation du superieur, qu'on nomme réformateur, & qui exerce dans tous les monasteres dont elle est composée toutes les fonctions de general. Les religieux de cette réforme ont ces deux reglemens qui leur sont propres, qu'ils ne peuvent se parler qu'un jour de la semaine après-midi, & qu'ils ne sortent de leurs monasteres qu'une fois en trois ans, si ce n'est que les superieurs jugent à propos de les changer d'une maison à une autre, ce qu'ils font souvent pour éviter toute attache. Il se forma dans le même siecle, mais seulement l'an 1497. une seconde congrégation en Toscane & en Lombardie, qu'on appella la congrégation de S. Bernard, & qui tient ses chapitres, comme celle de Castille; mais elle a eu elle-même ensuite besoin de réforme, & son président tient le sixiéme rang dans les chapitres generaux de l'ordre de Citeaux. Les papes & quelques generaux de cet ordre firent long-tems de vains efforts pour remedier aux abus qui s'y étoient introduits. Les nouveaux reglemens ne furent point exécutés, & ce ne fut que sous le pontificat d'Alexandre VII. que la réforme generale fut introduite, après des contestations opiniâtres de ceux d'entre les religieux qui ne la vouloient pas embrasser avec ceux qui l'avoient déja embrassée en France, où ils ont trois provinces, qui ont chacune leur visiteur. Outre cette réforme generale, il y en a eu d'autres fort célebres dans ce royaume, dont on parlera dans les articles particuliers: sçavoir, celles des Feuillans qui est chef d'une congrégation nombreuse, & des abbayes d'Orval, de la Trappe & de Septfons.

Les religieux de Citeaux n'eurent des filles sous leur conduite que l'an 1120. & le premier monastere des religieuses de cet ordre, fut l'abbaye de Tart, diocese de Langres, & l'on en fonda ensuite un très grand nombre; les religieuses tenoient entre-elles des chapitres generaux, de même que les religieux, le Tart en France, *las Huelgas de Borgos* en Espagne; le concile de Trente fit cesser ces chapitres en ordonnant la clôture. La derniere de ces abbayes s'étant reformée au commencement du XVII. siecle, a fondé plusieurs monasteres de religieuses, qu'on appelle Récolletes de Citeaux, & dont la vie est très-austere.

Les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, d'Avis, Monteze & Christ, qui ont leurs articles separés, embrasserent les constitutions de l'ordre de Citeaux, & lui furent soûmis. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 5. & 6.*

Cet ordre a des colleges dans les universités les plus fameuses. Celui de Paris a été fondé sous le titre de saint Bernard, par Etienne de l'Exenton, abbé de Clairvaux mort en 1242. c'est le plus ancien college de Paris.

CISTEAUX, abbaye, chef de l'ordre dont on vient de parler, merite une description particuliere. Elle est située en Bourgogne, dans le diocese de Châlon sur Saone, à quatre ou cinq lieues de Dijon, à trois de S. Jean de Laone, & à deux de Nuis. Ce fut le vicomte de Beaune qui donna ce lieu en 1098. à S. Robert abbé de Molême, du consentement d'Eudes I. duc de Bourgogne, & de Gautier évêque de Châlon. Quoique cette abbaye soit encore à present d'une très-grande étendue, ainsi qu'on va le voir, cependant ses bâtimens & son enceinte même ont été réduits au moins à la moitié dès la fin de XIV. siecle, & les differentes révolutions arrivées dans la province l'ont beaucoup endommagé, particulierement en 1589. & 1595. sous Henri IV. & encore en 1636. sous Louis XIII. lorsque les Allemans firent irruption dans le païs: de sorte que de tous ses anciens édifices il ne reste que l'église, qui est dédiée à la sainte Vierge, comme toutes les autres de l'ordre. Cette église est bien éclairée, & couverte en partie de plomb; elle a deux cens quatre-vingt-deux pieds de longueur, sur soixante de largeur dans œuvre. Les croisées ont d'un bout à l'autre cent soixante-deux pieds. Les ducs de Bourgogne de la premiere race y ont leur sepulture, ainsi que les duchesses leurs épouses, & leurs enfans, plusieurs cardinaux, archevêques & évêques, les seigneurs de Vergi, ceux du mont saint Jean de Vienne, &c. Le cœur du pape Calixte II. est derriere le grand autel. L'ancien dortoir a cent soixante-huit pieds de longueur sur cinquante de largeur: chaque côté du grand cloître, qui est quarré, a cent cinquante-trois pieds & demi de longueur, sur seize pieds de largeur. Le réfectoire a cent trente-cinq pieds de longueur, sur cinquante-huit de largeur. L'ancienne salle de l'infirmerie a cent soixante & dix-huit pieds de longueur, sur soixante de largeur: toutes ces dimentions sont prises dans œuvre; les deux dernieres pieces sont estimées des curieux. La bibliotheque n'a que soixante & douze pieds de longueur, sur vingt-quatre de largeur dans œuvre; mais elle est riche en beaux manuscrits. Tous les édifices dont on vient de parler, à la reserve du cloître, sont voûtés.

L'abbé de Citeaux, comme superieur general de son ordre, a jurisdiction sur toutes les maisons qui le composent, même sur les ordres militaires qui en dépendent, & dont on a parlé à l'article précedent. Il convoque dans sa maison le chapitre general de l'ordre, il y préside, & il en a le pouvoir lorsqu'il ne tient pas. Innocent VIII. par une bulle du 9. Avril 1489. le confirma dans le droit d'officier en habits pontificaux, de consacrer les calices & les autels dans toutes les maisons de l'ordre, & de conferer à tous les religieux de son ordre le soudiaconat & le diaconat. Il confirma aussi les abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux & de Morimond dans les mêmes droits; mais avec cette difference qu'ils ne peuvent conferer le soudiaconat & le diaconat qu'aux religieux profés de leurs propres monasteres. La même bulle donna à l'abbé de Citeaux seul le pouvoir de benir les abbés & les abbesses de son ordre; ce qu'il fait en vertu du bref de Clement VIII. du 24. Juillet 1595. par lui-même ou par ses vicaires generaux abbés. Il précede tous les autres generaux des ordres reguliers, & siege aux états de Bourgogne immediatement après les évêques, & dans le même rang sans aucune distinction; ce que Louis XIV. confirma par ses lettres patentes du mois d'Avril 1699. Il jouit des mêmes prérogatives aux chapelles papales; il est premier conseiller né au parlement de Dijon, honneur qui lui fut confirmé par lettres patentes d'Henri III. de l'an 1578. De si grandes prérogatives doivent faire souhaiter de connoître ceux qui en ont joui, en voici la liste.

Digitized by Google

ABBÉS DE CISTEAUX.

1. S. Robert, *mort le* 17. Avril 1110.
2. S. Alberic, 26. Janvier 1109.
3. S. Etienne *Harding*, 28. Mars 1134.
4. Wido, *qui gouverna 2. ans, suivant* Robert du Mont, *& selon d'autres 6. mois, ou suivant* Chifflet *1. mois.*
5. Raynald, 16. Dec. 1151.
6. Gorzvin, 31. Mars 1155.
7. Lambert, 12. Juillet 1163.
8. Fastrede, 21. Avril 1163.
9. Gilbert *le Grand*, 17. Octobre 1167.
10. Alexandre, 29. Juillet 1175.
11. Guillaume I. 3. Janv. 1179.
12. Pierre I. *élû évêque d'Arras*, 1182.
13. Bernard, 23. Dec. 1184.
14. Guillaume II. 1193.
15. Pierre II. 27. Mars 1193.
16. Gui *Paré*, *créé cardinal*, 30. Juillet 1206.
17. Arnaud I. *Amalric*, *élû arch. de Narbonne*, 1212.
18. Arnaud II. 1217.
19. Conrad, *créé cardinal*, 1219.
20. Gautier, *ou* Gaucher, 19. Janv. 1233.
21. Jacques I. *abdiqua*, 1238.
22. Guillaume III. *abdiqua*, 1244.
23. Boniface, 21. Nov. 1256.
24. Gui II. *créé cardinal*, 1262
25. Jacques II. *abdiqua*, 1265
26. Jean I. 9. Oct. 1284.
27. Thibaud, 10. Janv. 1293.
28. Robert, *créé cardinal*, 1294.
29. Rufin, 30. Nov. 1299.
30. Jean II. *de Pontoise*, *abdiqua*, 1304.
31. Henri, 28. Juill. 1315.
32. Guillaume IV. 4. Fevrier 1337.
33. Jean III. *de Chaudemaye*, 27. Mai 1359.
34. Jean IV. *de Buxieres*, *créé cardinal*, 1375.
35. Gerard *de Buxieres*, 9. Juin. 1389.
36. Jacques IV. *de Floigni*, 18. Avril 1405.
37. Jean V. *de Martigni*, 21. Dec. 1428.
38. Jean VI. *Picard* ou *d'Aulnet*, 30. Avril 1440.
39. Jean VII. *Vion*, 25. Nov. 1458.
40. Gui III. *d'Autun*, 26. Juillet 1462.
41. Imbert *de Laone*, ou *de Losne*. 24. Mars 1476.
42. Jean VIII. *de Cirei*, *abdiqua*, Nov. 1501.
43. Jacques V. *de Theules de Pontalier*, *abdiqua le* 25. Octobre 1516.
44. Blaise *Larget*, 10. Sept. 1517.
45. Guillaume V. *de Boisset*, 25. Avril 1521.
46. Guillaume VI. *le Fauconier*, 27. Mars 1540.
47. Jean IX. *Loisier*, 26. Dec. 1559.
48. Louis I. *de Baissei*, 19. Juin 1564.
49. Jerôme *de la Souchiere, cardinal, mort le* 10. Novemb. 1571.
50. Nicolas *Boucherat*, *élû le 12. Decembr. 1571.* en 1584.
51. Edme *de la Croix*, 21. Sept. 1604.
52. Nicolas II. *Boucherat*, 8. Mai 1625.
53. Pierre III. *Nivelle*, *nommé à l'évêché de Luçon*, en 1635.

Le cardinal de Richelieu jusqu'à sa mort arrivée en 1642 il n'a jamais eu de bulles.

54. Claude *Vaussin*, 1. Fevr. 1670.
55. Louis II. *Loppin, élû le 29. Mars, & mort le* 6. Mai 1670.
56. Jean X. *Petit*, *élû le 20. Juin 1670. mort le* 15. Janvier 1692.
57. Nicolas III. *Larcher*, *élû le 27. Mai 1692. & mort le* 4. Mars 1712.
58. Edme II. *Perrot*, *élû le 20. Mai 1712. mort le* 30. Janv. 1727.
59. Andoche *Pernot*, *élû le 21. Avril 1727. prit possession le 23. Octobre suivant, & fut beni le 9. Novembre de la même année dans l'église de l'abbaye de Citeaux. Il prêta serment entre les mains du roi le 25. Avril 1728. & prit séance au parlement de Dijon, en qualité de premier conseiller né le 22. Novembre de la même année.*

Cette liste a été communiquée en 1725. par feu D. Edme Perrot, abbé general de l'ordre, avec un abregé de ce qui s'est passé de plus considerable sous le gouvernement de chaque general, principalement pour ce qui concerne les privileges de l'ordre, ou de l'abbé de Citeaux, tiré des archives. Voici ce qu'on a crû en devoir remarquer. Ce fut en 1116. que saint *Etienne* tint le premier chapitre de l'ordre, & en 1119. qu'il obtint du pape Calixte II. la confirmation de la *Carte de Charité*, c'est-à dire de la premiere constitution de l'ordre par laquelle ce saint abbé se reserve la jurisdiction sur toutes les maisons qui le composent. Ce fut en 1134. que *Raynald* fit faire la premiere compilation des statuts des chapitres generaux. *Gozvin* qui lui succeda, fit confirmer la *Carte de Charité* en 1152. par Eugene III. en 1155. par Anastasie IV. & il vit les maisons de son ordre multipliées jusqu'au nombre de cinq cens abbayes. *Lambert* unit en 1158. à son ordre celui des chevaliers de Calatrava; auquel *Gilbert* donna des statuts en 1166. *Alexandre* obtint en 1170. de Hugues II. duc de Bourgogne, le droit de franchise dans tous ses états. En 1195. *Gui* Paré convint avec les Chartreux qu'il ne recevroit aucun de leurs religieux de même qu'ils n'en recevroient aucun des siens, sans un consentement réciproque. En 1203. *Arnaud* I. fit la seconde compilation des statuts. En 1234. *Jacques* I. obtint de Gregoire IX. une bulle contre les prétentions des evêques au sujet des élections des abbés; & pour empêcher que la portion congrue des curés ne fût augmentée au préjudice des dixmes qui appartenoient à l'ordre. En 1260. Alexandre IV. permit aux abbés de Cîteaux de conferer les ordres mineurs à leurs religieux; & *Gui* II. qui avoit obtenu cette bulle, ordonna en 1261. que la communion sous les deux especes, qui étoit encore en usage dans l'ordre, ne seroit plus accordée qu'aux ministres de l'autel. Celui-ci ayant été fait cardinal, & les religieux de Cîteaux lui ayant donné *Jacques* II. pour successeur, son election fut contestée par les abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux, & de Morimond, qui suivant la *Carte de Charité*, devoient être appellés; mais Clement IV. la confirma par une bulle du 9. Juin 1263. qui a autorisé les religieux de Cîteaux à ne plus appeller ces quatre abbés. En 1289. *Thibaud* fit la troisiéme compilation des statuts: & en 1298. *Rufin* obtint le droit de confirmer le doyen de la sainte chapelle de Dijon canoniquement élû. Le reglement que *Guillaume* IV. fit en 1317. qu'aucun homicide, & ses descendans jusqu'à la cinquiéme generation ne seroient reçûs dans l'ordre, est remarquable. Dès l'an 1316. il avoit fait la quatriéme compilation des statuts. Son successeur *Jean* III. fit la cinquiéme en 1350. mais son gouvernement ne fut pas heureux. Il fut le premier abbé de Citeaux, que les papes obligerent prendre à des bulles de confirmation, & à payer un droit d'Annate à la chambre Apostolique. Peu après la peste ayant dépeuplé la plûpart des monasteres, la crainte qu'ils ne fussent dépouillés de leurs biens par les usurpateurs, l'engagea à demander des conservateurs; ce qui a donné lieu aux commandes. En 1380. *Gerard* obtint le droit d'officier en habits pontificaux En 1437. *Jean* VI. supprima la communion sous les deux especes pour les ministres de l'autel, & il ordonna que ceux qui se trouveroient au chœur à l'élevation de l'Hostie, se mettroient à genoux, l'usage ayant été jusqu'alors dans l'ordre de l'adorer debout. *Jean* de Cirei, un des plus illustres abbés de l'ordre, profitant des honneurs qui avoient été accordés à ses prédecesseurs, fit reconnoître par les évêques assemblés en 1478. à Orleans, qu'il étoit le premier abbé des abbés, & obtint de Louis XI. qui l'estimoit particulierement, le titre de premier conseiller né au parlement de Dijon. Il ne fut pas moins estimé d'Innocent VIII. qui en 1489. renouvella l'exemption de la jurisdiction des évêques pour son ordre, lui confirma le droit d'officier en habits pontificaux, & lui donna celui de conferer le soudiaconat & le diaconat à tous les religieux de son ordre. C'est ce même abbé qui fit faire la compilation de ses privileges en 1491. Ce qu'on pouvoit remarquer de ce qui s'est passé de plus considerable sous ses successeurs, a été décrit ci dessus.

Les religieux de l'abbaye de Citeaux qui ont seuls droit

Digitized by Google

d'élire l'abbé general, sont obligés de prendre un religieux de leur ordre, à peine de nullité de l'élection, & de privation de voix active & passive pour toute leur vie. Alexandre VII. par son bref du 19. Avril 1666. num. 36. l'a ainsi ordonné. Ce bref a été reçû & autorisé par arrêt du conseil d'état & par des lettres patentes du roi, le 14. Juillet 1666. & le tout a été enregistré au grand conseil le 6. Août de la même année.

CISTERNA, bourg de l'état de l'église, dans la Campagne de Rome, près de la Palu Pontine, à cinq lieues de la ville de Palestrine, du côté du midi. On voit près de Cisterna les ruines des *Tres Tabernæ*, qui étoit une ville de Volsques, & qui eut ensuite un siege épiscopal transferé à Veletri. * Baudrand.

CISTERNE, principauté dans le Piémont, à la maison de Voghere, *voyez* VOGHERE.

CITADELLA, petite ville dans l'isle de Minorque dont elle est la principale, sur la côte occidentale qui regarde l'isle de Majorque. Elle a un petit port & est assez forte. * Baudrand.

CITADINIS (Paul de) de Padoue, enseignoit à Fribourg en Brisgau vers l'an 1500. Zazius avoit étudié sous lui, & il fait souvent son éloge dans ses livres. * *Bibl. hist. des aut. de droit, par* Denys Simon, *edit. Paris. in-12. 1692.*

CITE', dans le sens que les anciens auteurs Latins prenoient ordinairement le mot de *Civitas*, étoit proprement une communauté & tout un canton, qui comprenoit non seulement la ville principale, où se tenoient les conseils & les assemblées, mais aussi tous les bourgs & les villages qui en dépendoient; comme étoit *Civitas Æduorum*, ceux de Langres; *Civitas Helvetica*, toute la nation Suisse. Neanmoins les mêmes auteurs donnent souvent le nom de *Civitas* à une ville seule, comme Ciceron, *en sa neuvième Philippique*, fait au sujet de Marseille. A present, ni en France, ni dans les autres états de l'Europe, on ne donne gueres le nom de cité qu'aux villes capitales d'un païs: & où il y a au moins un siege d'évêque. La ville de Paris est ordinairement divisée en ville, cité & université. La cité est ce qui occupe la grande isle que forme la Seine, où est l'église métropolitaine, avec le palais archiepiscopal, & celui de la justice, qui étoit anciennement celui des rois. La ville tient tout le côté droit de la riviere, & l'université tout le côté gauche. On peut dire la même chose de toutes les grandes villes, telles que sont Londres, Prague, Cracovie, qu'on distingue chacune en trois villes, & la plus ancienne des trois est celle qui porte le nom de cité. * Adrien de Valois, *Not. Gal.*

CITERNA, bourg d'Italie dans le Florentin, sur la riviere de Chersone, environ à une lieue du Tibre, & à trois de Citta di Castello. Quelques geographes prennent Citerna pour l'ancienne *Biturgia*, que d'autres placent à *Cerqueto*, village du Perugin, près de Perugia. * Baudrand.

CITHARE, *voyez* CYTHARE.

CITHERE, *voyez* CYTHERE.

CITHERON, *voyez* CYTHERON.

CITIM, *cherchez* CHITIM, fils de Javan.

CITIUM, ville de l'isle de Chypre, de laquelle parle Ptolomée, (*liv. V. ch. 14.*) & Pline, (*liv. V. ch. 31.*) située sur la côte meridionale de l'isle, près d'Amathus, vers l'orient. Elle a autrefois donné son nom à toute l'isle, dont les habitans étoient appellés *Citiens*, qui envoyerent une colonie dans la Macedoine, où ils habiterent une ville, qu'ils appellerent du nom de leur ville *Citium*. * Lubin, *Tables geog. sur les vies de Plut.*

CITOYEN, en latin *Civis*. En general est le nom d'un homme qui faisoit partie d'une cité, suivant l'idée que nous avons donnée du mot de *Cité*, & qui jouissoit des droits attachés à cette qualité. Entre la qualité de citoyen, l'on a principalement distingué celle de citoyen d'Athenes & celle de citoyen Romain; l'une & l'autre étoit en grande reputation & avoit des privileges particuliers. Celle de citoyen d'Athenes a été renfermée dans les habitans de cette ville; mais il n'en a pas été de même de celle des citoyens Romains. Elle étoit d'abord propre & particuliere aux habitans de Rome; ils la communiquerent ensuite aux Latins & à quelques autres peuples d'Italie, & enfin à des peuples éloignés qu'ils avoient soumis à leur domination, & dont le païs etoit mis en forme de province Romaine. On accordoit quelquefois cette qualité par grace speciale à des étrangers. Pour être citoyen Romain il falloit être libre ou mis en liberté par ordre de la republique. Sous les empereurs cette qualité fut étendue à tous ceux qui étoient sujets à l'empire, & qui vivoient suivant les loix.

CITRARO, anciennement *Clampetia*, *Lampetia*, *Dampetia*, bourg ou petite ville du royaume de Naples. Ce lieu est dans la Calabre citérieure, sur la côte de la mer de Toscane environ à trois lieues de la ville de S. Mateo. * Mati, *dictionaire.*

CITTA dit CASTELLO, ville d'Italie dans l'état Ecclesiastique, capitale d'un païs qui a titre d'un comté, dit *Contado di Citta di Castello*. Cette ville que les auteurs Latins nomment, *Tifernum*, *Tiberinum*, est sur le Tibre, vers les frontieres de la Toscane, & du duché d'Urbin. On l'a assez bien fortifiée; elle a eu la famille des Vitelli, dont il y a eu de grands capitaines. * Leandre Alberti. Sanson.

CITTA, ou CIVITA DI CHIETI, en latin *Teatea*, ou *Teate*, ville d'Italie dans le royaume de Naples, en la province de l'Abruzze citérieure. Elle est sur une colline, près du fleuve Pesquaire, à sept ou huit milles de la mer Adriatique: ce fleuve la sépare de la province ulterieure. C'est du nom latin de cette ville qu'on a formé celui des Clercs réguliers Théatins, à cause que Jean-Pierre Caraffe, un de leurs Fondateurs étoit alors évêque de Chieti; il fut depuis pape sous le nom de *Paul* IV. Cette ville a été autrefois du païs des Marruciniens.

CITTA-DUCALE, ou REALE, ville d'Italie, dans l'Abruzze ultérieure, une des quatre principales entrées dans le royaume de Naples, avec évêché suffragant de Chieti. Elle est située sur la riviere de Velino, à quinze milles d'Aquila, & elle est dans l'état ecclesiastique. * Leand. Alberti. Sanson.

CHITTA DI FRIULI, *cherchez* FRIOUL.

CITTA LAVINIA, *cherchez* LAVINIE.

CITTA NOVA, ville d'Istrie, aux Venitiens avec évêché suffragant d'Aquilée. Elle est sur la mer Adriatique, à l'embouchure de la riviere de Quieto, que les auteurs Latins nomment *Nauportus*: l'air y est très mauvais, & elle est peu habitée. L'ancienne ville d'*Æmonia*, étoit située sur le Quieto; mais après qu'elle eût été ruinée, on bâtit un peu au-dessous Cittanova, qu'on appella la nouvelle ville. Ceux qui écrivent en latin, la nomment encore indifféremment *Æmonia*, & *Civitas nova Istriæ*. * Leand. Alberti.

CITTA DI PENNA, dans le royaume de Naples, dont l'évêché a été uni à celui d'Atri. * Leand. Alberti.

CITTA DELLA PIEVE, en latin *Civitas plebis*, petite ville dans le Perugin, qui est de l'état ecclesiastique. Elle est peu considerable. * Leand. Alberti.

CITTA DI SOLE, ville d'Italie dans la Romagne, au grand duc de Toscane. Elle est sur la petite riviere de Fagnone, vers la Romagne ecclesiastique, & on l'a assez bien fortifiée. Elle fut bâtie en 1565. par Côme de Médicis, premier grand duc de Toscane. * Leand. Alberti.

CITTA VECCHIA, MEDINA ou MELITA, ville de l'isle de Malte, avec évêché suffragant de Palerme, est située vers le milieu de l'isle sur une colline, & elle en a été autrefois la capitale. *Voyez* MALTE. * Leandre Alberti. Cluvier. Sanson. Baudrand.

CITTADELLA, petite ville de l'état des Venitiens en Italie, dans le Padouan près de la riviere de Brente, entre Vicence & Trévigni. Ce lieu est la patrie de François Spira, qui se rendit fameux dans le XVI. siecle, par le plus furieux & le plus opiniâtre desespoir qu'on puisse imaginer. * Mati, *dictionaire.*

CITTADELLI, que les auteurs Latins nomment *Jamma* & *Citadella*, ville capitale de l'isle Minorque. Elle est située au couchant de l'isle du côté de Majorque, avec un port, & quelques fortifications. * Sanson.

CITTADIN (Celsus) d'une des plus illustres familles de Sienne en Italie, a fleuri dans le XVI. siécle. C'étoit un homme extrêmement versé dans la connoissance de l'antiquité,

Digitized by Google

quité, sçavant médailliste, bon historien, & chronologiste exact: la pureté de ses mœurs le distinguoit autant que l'excellence de son esprit; & l'une & l'autre lui acquirent l'amitié des plus grands hommes de son tems. Il mourut âgé de 70. ans. * Jan. Nic. Erythr. *Pinacoth.*

CITUATU ou SCHUT, *Cituorum Insula*, isle du Danube en Hongrie, *cherchez* SCHUT.

CIUDAD DE PUERTO, *cherchez* PORTO.

CIUDAD REAL, ville de l'Amérique septentrionale, dans la province de Chiapa, qui est la nouvelle Espagne, avec évêché suffragant du Méxique. Cette ville est aussi souvent connue sous le nom de *Chiapa*, elle a eu pour évêque dans le XVI. siécle le célebre dom Barthelemi de las Casas. * Laët. Sanson.

CIUDAD-REAL, ville d'Espagne dans la Castille la neuve. Elle est près de la rive gauche de la Guadiana, entre Calatrava & Almagro, dans une plaine extrêmement fertile, mais où l'on manque de bonne eau. La ville est grande, mais peu peuplée * Laët, *histoire du nouveau monde.*

CIUDAD-REAL, *cherchez* GOMEZ.

CIUDAD DEL REI FELIPPE, ville ruinée dans la terre Magellanique & dans l'Amérique méridionale. Magellan, gentilhomme Portugais, avoit découvert le détroit qui porte son nom en 1520. Les Espagnols entreprirent de s'en rendre les maîtres, & d'empêcher les autres nations d'y passer; mais tous ceux qu'ils y envoyerent durant cinquante ans, y périrent. Vers l'an 1585. Sarmiento y alla avec quatre vaisseaux, & bâtit à l'entrée du détroit, un port nommé de Jesus, & un peu plus avant Cidad-del Rei Felippe; mais comme sa colonie qu'il y laissa manquer de tout, & qu'on n'y avoit aucun espoir de secours, la famine & la misere dissiperent bientôt les habitans. Depuis les Anglois & les Hollandois, pour se mocquer des Espagnols, ont nommé ce lieu *Porto Famine*, le port de la faim. * Laët. Sanson. Baudrand.

CIUDAD-RODRIGO, ville d'Espagne, dans le royaume de Léon avec évêché suffragant de Compostelle. Elle est située sur la riviere d'Agugar, aux frontieres de Portugal. Mariana, & quelques autres croyent que c'est la *Mirobriga* des anciens; d'autres soutiennent avec plus de raison, que cette ville ancienne ayant été ruinée, Ferdinand II. roi de Léon, y fit bâtir vers l'an 1200. Ciudad Rodrigo, pour lui servir de rempart contre les Portugais. * Mariana, *l. 2. c. 21.* Merula. Sanson.

CIVEDA ou CIVITA, petite ville de l'état de Venise en Italie. Elle est dans le Bressan, sur la riviere d'Oglio, à dix lieues de la ville de Bresse, du côté du nord. On la prend pour l'ancienne *Vannia* des Enganiens. * Baudrand.

CIVENCHEU, grande ville de la province de Foxien, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & commande à six cités. Il n'y a point de ville où les maisons soient plus magnifiques; les temples, les palais & les arcs triomphaux y sont d'une structure admirable. Elle est proche de la mer & très-marchande, parce que les plus grands vaisseaux y peuvent aborder. Le pont de Loyang, qui est bâti sur la riviere de Loyang au septentrion de Civencheu, tirant vers l'occident, est un ouvrage qui n'a point son pareil dans le monde: on le nomme aussi le pont de Vangan. Il y a plus de trois cens soixante perches de longueur, & environ une perche & demie de largeur; au lieu d'arcades, on a bâti plus de trois cens gros pilliers, qui se terminent de part & d'autre en angle aigu, afin de rompre la violence des eaux. Cinq grandes pierres occupent toute la largeur d'un pillier à l'autre, & chaque pierre a 18. pas ordinaires de longueur. Les bords ou appuis sont ornés de sculpture, & embellis de figures de lions posés sur leurs bases. Tout ceci n'est que la premiere partie du pont qui se termine à un château; après lequel on voit l'autre partie presque aussi longue que la premiere, & d'une pareille structure. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. 3.*

CIVETTE, petit animal dont on tire un parfum de même nom. Elle est de la taille d'un chat, ou d'une grosse fouine, elle a quelques taches que Pline appelle des yeux dans la panthere, mais qui ne sont point isolées: ses dents sont canines & souvent rompues; car c'est un animal farouche qui se les romp en mordant les barreaux de fer de sa loge quand il est enfermé. La poche ou le sac qui est le receptacle de la Civette, est au-dessous de l'anus. Elle a deux pouces & demi de large, & cinq de long; sa capacité peut contenir un petit œuf de poule. On en fait sortir la liqueur odorante d'un grand nombre de glandes, qui sont entre les deux tuniques de ses poches. Scaliger & Matthiole croyent que le parfum de la Civette n'est rien autre chose que la sueur; mais cela est faux, aussi bien que ce qu'ils disent, qu'elle se perfectionne avec le tems, & que le reste du corps sent bon. Plusieurs croyent avec Belon, que la Civette n'est autre chose que l'hyene dont parle Aristote, ou que c'en est une espece; mais Scaliger, Buel, Matthiole, Léon Africquain, Busbec, Aldrovandus, & d'autres modernes, veulent que la Civette ait été inconnue aux anciens, & que ce soit une espece de chat. Ce mot vient de l'arabe *Zibet* où *Zebed*, qui signifie *écume*; car en effet, cette liqueur est écumeuse, en sortant, & fort blanche, & elle perd sa blancheur quand elle est reposée. Ceci est tiré des mémoires de l'académie royale des sciences, par M. Perrault. Le pere Ange de saint Joseph dit qu'il a vû plusieurs fois à Bassora, le *Gatto Zibetto*, & que c'est une fouine qu'on frappe avec un petit bâton jusqu'à ce qu'elle sue le musc. On enferme ces Civettes fort étroitement pour en tirer la sueur, qui coule avec leur laine, & cela une fois par jour. Elles sont d'un grand revenu; mais elles dépensent beaucoup. Toutes les fois qu'on en veut ramasser la sueur, on leur met le cou dans une fourche, afin de s'en rendre maître, parce qu'elles sont fort méchantes & ne s'apprivoisent point. * *Relations des voyageurs.*

CIVICA (Cerealis) proconsul d'Asie sous Domitien, fut tué sous un faux prétexte de rebellion; mais en effet, pour avoir accepté cette province qui lui étoit échûe par le sort. * Tacite, *in Agricol. vit.*

CIVIDAD DI FRIULI, ville dans le Frioul, *voyez* FRIOUL.

CIVILIS (Claudius) Batave ou Hollandois, illustre par sa noblesse & par sa valeur, vivoit vers l'an 70. de J. C. Il avoit eté accusé d'avoir voulu troubler le repos de l'empire, dès le tems de Neron, qui l'enferma dans une prison. Galba l'en tira; & l'an 69. Civilis, pour se venger des Romains, fit soulever contre eux les Bataves & leurs voisins. Il conduisit cette révolte avec adresse, & fit soulever d'abord les Caninefates seuls: en sorte que les Romains ne le regardoient point comme ennemi déclaré; mais quelque tems après, ayant levé le masque, & s'étant joint aux Gaulois, il défit Aquilius, sur les bords du Rhin. Les Germains, attirés par le bruit de cette victoire, unirent leurs armes aux siennes. Civilis fortifié de ce discours, vainquit en deux combats Lupercus & Herennius Gallus qui tenoient pour Vitellius, & feignit de n'avoir pris les armes qu'en faveur de Vespasien. D'abord il se servit heureusement de ce prétexte, battit Vocula, fit entrer quelques légions dans son parti; mais lorsque sa révolte des Gaules qu'il avoit suscitée en l'année 70. eut detrompé les Romains, ils se rendirent près de Cerealis. Ce général fut attaqué dans son camp, vers Treves, où Tutor, & Classicus, s'étoient unis avec lui, il fut même d'abord mis en desordre; mais s'étant reconnu, il défit les ennemis, & prit leur camp. Une seconde victoire repoussa Civilis dans la Batavie, mais il fit si bien qu'il se tira d'affaires, en faisant connoître aux Romains qu'ils lui avoient une grande obligation, de n'avoir pas fait contre les légions tout ce qu'il avoit pû; qu'au reste le mauvais traitement qu'il avoit reçû de Vitellius & l'inclination secrette, qu'il avoit pour Vespasien qui l'avoit honoré de son amitié, quand il n'étoit encore que personne privée, l'avoit porté d'autant plus volontiers à cette guerre, qu'il y avoit été sollicité par Antonius Primus; qui lui avoit écrit plusieurs lettres pour ce sujet; la guerre étant le seul moyen pour retenir les légions qui étoient sur le Rhin, & pour empêcher la jeunesse Gauloise de passer les Alpes, en faveur de Vitellius, qu'il avoit toûjours regardé comme son ennemi. * Tacite, *hist. l. 5.*

CIVITA BUSELLA, en latin *Bucellum*, ville d'Italie,

Digitized by Google

dans le royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure. Elle est sur la riviere de Saugre, vers les frontieres du comté de Molise. * Leandre Albetti. Sanson.

CIVITA-NOVA, petite ville d'Italie dans la Marche d'Ancone, avec titre de duché, qui appartient à la maison Césarini. Elle est assez agréable, située sur une colline près de la mer Adriatique, à cinq ou six milles de Lorette. * Leandre Albetti. Sanson. Baudrand.

CIVITA-VECCHIA, ville d'Italie, avec un port de mer dans le patrimoine de saint Pierre. Quelques auteurs croyent qu'elle est la Centum-celles des anciens. *Cherchez* CENTUM-CELLES.

CIVITA CASTELLANA, *cherchez* CASTELLANA.

CIVITA, *cherchez* CIVEDA.

CIVITA DI-CHIETI, *cherchez* CITTA.

CIVITA-DIS ANGELO, bourg ou petite ville du royaume de Naples. Ce lieu qu'on nommoit anciennement *Angelus*, dont on a fait *Angelo* par corruption, est dans l'Abruzze ultérieure, à demi-lieue de la côte, & à trois lieues de Civita di Penna. * Baudrand.

CIVITA REALE, ville d'Italie, *cherchez* CITTA-DUCALE.

CIVITATE, anciennement *Teanum Apulum*, ou *Theanum*. C'étoit autrefois une ville episcopale, dont l'évêché a été transferé à saint Sever: elle n'est plus qu'un petit bourg du royaume de Naples, située dans la Capitanate, sur le Fortore, à cinq lieues de son embouchure, & à trois ou quatre de Tragonara. * Baudrand.

CIVITELLA, ville d'Italie, dans l'Abruzze ultérieure, au royaume de Naples. Elle est située dans un endroit appellé Caraceno, sur une montagne rude & escarpée, du côté du septentrion, & regarde par une porte la mer Adriatique. Il y avoit autrefois au bas de cette montagne une citadelle fortifiée de cinq bastions, mais les habitans la ruinerent, lorsque le roi Charles VIII. alla en Italie. Du côté de l'occident, où elle est le plus en pente, elle a la riviere de Librata. Les François assiégerent en 1557. cette ville, sous le duc de Guise, sans la pouvoir prendre. *Voyez* ce qu'en dit de Thou, *l. 18.*

CIUS, ville de Bithynie sur la mer, près de laquelle Niger fut défait, l'an de J. C. 194. par Candide, qui commandoit l'armée de l'empereur Severe. * Dion, *liv.* 4.

CIVOLA, *cherchez* CIBOLA.

CIUTAD DI-FRIULI, *voyez* FRIOUL.

CIUTA DE BELUN, *cherchez* BELLUNE.

CIUTAD-DE-LA-TRINIDAD, *cherchez* BUENO-SAYRES.

CIZE le païs (de) petit païs de France, dans la basse Navarre, près des monts Pyrenées autour de saint Jean pié de Port, qui en est le lieu principal. * Mati, *dictionaire.*

CIZICIN, *voyez* CYZICIN.

CIZIQUE, *voyez* CYZIQUE.

CLA

CLADIN, Sultan d'Iconie, ayant été chassé de son païs par les Tartares, s'empara d'une partie de l'Asie mineure, où il se rendit puissant, & où il jetta les fondemens de l'empire des Turcs, l'an 1296. de J. C. Il donna le gouvernement de la Carmanie à Ottugatele; & son fils Ottoman lui succeda, avec le titre de roi. * Calvisius, *en sa Chronique.*

CLAES (Christian) étoit habitant de Leckerkerk, en Hollande, à huit ou dix lieues de la Haye. Sa femme étant accouchée le 21. Juin 1686. d'un fils qui vécut près de deux mois, accoucha dix-sept heures après d'un second fils qui étoit mort; vingt-quatre heures après elle mit encore au monde un fils qui vécut près de deux heures; & au bout de vingt-quatre heures, elle en eut un quatriéme, qui étoit mort; enfin cette mere accouchant d'un cinquiéme, mourut avec ce dernier enfant qui perdit la vie en naissant.

CLAGENFURT, en latin *Clage-furtum*, & autrefois, selon le sentiment de quelques écrivains, *Claudia*; ville d'Allemagne, capitale du duché de Carinthie. C'étoit autrefois la demeure ordinaire des anciens ducs. Clagenfurt est environ à deux lieues de la riviere de Drave & de saint Vier: elle est bâtie en quarré, & entourée d'une assez bonne muraille, avec des fortifications; les rues y sont étroites, mais régulieres. Il y a près de la ville un grand lac. * Cluvier. Mercator, &c.

CLAIMUND, (Jean) prêtre Anglois, a vécu vers l'an 1510. Il fit de grands progrés dans les lettres saintes & prophanes, en l'Université d'Oxford, & y fut depuis principal du collége du Corps de Christ. Il fit des notes sur l'histoire naturelle de Pline, sur Aulu-Gele, sur Plaute, & laissa des épîtres & quelques harangues en latin, Jean Sperp a écrit sa vie. * *Consultez* aussi Baleus & Pitseus, *de scrip. Angl.*

CLAIN, ou LE CLAIN, *Clanes*, *Clanens* & *Clitis*, riviere de France en Poitou. Elle a sa source dans la même province, près d'un village dit la *Boere*, entre Charoux & l'isle Jourdain; & ayant reçû la Vonne, la Clouëre, &c. Elle passe à Poitiers, où elle se divise en canaux, & où elle a formé quelques isles. Ensuite elle se va joindre à la Vienne au-dessus de Châtelleraud, en un endroit dit le *Port de Senon*, d'où est venu le proverbe du païs. *Au Port de Senon, le Clain perd son nom.* * Papire Masson, *desc. flum. Gall.* De Thou, *hist. liv. 45. c. 9.*

CLAIR (Saint) martyr, nâquit à Rochester, ville épiscopale d'Angleterre, vers le milieu du IX. siecle, & étoit fils d'un seigneur de grande qualité, nommé *Edouard*, qui tenoit le second rang après le roi. Il sçût que son pere avoit conclu son mariage avec une princesse d'Angleterre; & comme il ne vouloit point s'engager dans cet état, il s'enfuit secretement, & ayant trouvé un vaisseau prêt à partir, il vint aborder à Cherbourg en Neustrie, que l'on a depuis appellee *Normandie*. De-là il passa dans une forêt avec deux compagnons qu'il avoit amenés, & vécut quelque tems dans cette solitude, qu'il quitta pour aller à l'abbaye de Maudun. Vers le même-tems, il reçût l'ordre de prêtrise à Coutance; mais il fut persécuté par une dame du païs, qui tâchoit de le faire consentir à sa passion criminelle: c'est pourquoi il s'éloigna de ce lieu. Après avoir cherché plusieurs retraites dans la Neustrie, il vint à Paris, où il se fit successivement deux hermitages, l'un auprès de l'abbaye de saint Germain des Prés & l'autre au lieu où l'abbaye de saint Victor a été bâtie depuis; car alors ce lieu étoit désert, & plein de bois. Ensuite il retourna en Neustrie & choisit sa demeure sur la riviere d'Epte auprès de Gisors, à côté du lieu que l'on appelle aujourd'hui *saint Clair sur Epte*: il y bâtit un oratoire en l'honneur de saint Nicaise, des liberalités que lui fit une femme de qualité, qui étoit dame de la Roche. Saint Clair ne jouit pas long-tems de la douceur de cette retraite; car l'autre dame irritée de n'avoir pû accomplir son dessein, envoya des gens pour le chercher, & pour le massacrer, en quelque lieu qu'ils le pussent rencontrer; ces assassins le trouverent en son hermitage, & lui couperent la tête au mois de Novembre, vers la fin du IX. siécle. Le jour de sa fête est le 4. Novembre, & celui de sa translation le 17. Juillet; néanmoins à Paris on ne la célèbre que le 18. Tout ceci n'est appuyé sur aucun auteur digne de foi; mais seulement sur des relations modernes. * Baillet, *vies des saints.*

CLAIR, (Saint) prêtre & martyr, à ce que l'on croit, dans le Vexin, disciple de saint Nicaise, faisoit, à ce que l'on dit, la fonction de prêtre des Idoles, quand saint Nicaise apporta la lumiere de l'évangile dans ce païs. Il étoit aveugle, & fut, dit-on, guéri après sa conversion. Saint Nicaise fut martyrisé avec ses compagnons, & saint Clair le suivit de près: mais il n'y a rien de certain dans cette narration. * Artus du Moutier, *Neustrie sainte.* Pomeraye, *hist. des archev. de Rouen.* Devio, *vie de saint Clair.* Baillet, *vies des Saints*, mois de Novembre.

CLAIR, (Saint) ou saint Clars, évêque d'Aquitaine, & martyr. Son histoire n'est pas moins incertaine que celle du précédent. On le dit du Vexin, évêque en Aquitaine, sans marquer de quel siége; martyr, sans déterminer le tems: d'autres le font Afriquain d'origine; mais son culte est assez établi dans l'Aquitaine, & plusieurs églises se vantent d'avoir de ses reliques. * Henschenius, Papebroch, Baillet, *vies des Saints.*

CLAIR, (Saint) abbé à Vienne en Dauphiné, si l'on en

Digitized by Google

etoit l'auteur anonyme de sa vie, nâquit au-dessous de Vienne, dans un lieu qui porte maintenant son nom, sur le bord du rhône, vers le commencement du regne de Clotaire II. Il perdit son pere en bas âge, & fut elevé par sa mere, qui le mit dans le monastere de saint Ferreol. L'évêque de Vienne le fit abbé du monastere de saint Marcel où vivoient trente religieux, & lui donna la direction de celui de sainte Blandine, qui servoit de retraite à vingt-cinq veuves. Il mourut vers l'an 660. le premier de Janvier, jour auquel on faisoit sa fête à Vienne, dès le tems de Charlemagne. Le nom de ce saint ne se trouve point dans plusieurs martyrologes, comme ceux d'Usuard & d'Adon. * *Vita apud* Bolland. *tom.* 1. & *apud* Mabillon. *Acta Sanctorum, tom.* 1. Baillet, *vies des Saints*, premier Janvier.

CLAIRAC, *cherchez* CLERAC.

CLAIRE, (Sainte) nâquit à Assise l'an 1193. Son pere, d'une des plus illustres familles de cette ville, s'appelloit *Favorin Sciffo*, sa mere *Hortolane*: elle fut élevée dans les principes d'une pieté solide; & étant encore très-jeune, elle fut si touchée de la vie admirable que menoit saint François, qu'elle voulut renoncer au monde entre ses mains. Elle exécuta sa résolution le 19. Mars de l'an 1212. & eut d'abord à souffrir beaucoup de ses parens qui vouloient la marier avantageusement, mais au lieu de se rendre à leurs instances, elle engagea Agnés sa sœur, & plusieurs autres filles d'illustre naissance à suivre son exemple. La sainte demeura quelque tems en diverses maisons jusqu'à ce que saint François lui donnât l'église de saint Damien; on lui demanda bientôt quelques-unes de ses filles, pour les établir en d'autres convents. Il en alla en Espagne dès l'an 1219. & l'année suivante Guillaume de Joinville en fit venir quelques autres à Reims dont il étoit archevêque. Claire n'avoit pourtant point fait de regle: elle s'étoit engagée seulement à obéir à saint François, qui ne voulut se charger de la direction que du couvent de saint Damien; il ne fit même de réglemens par écrit pour ce couvent que l'an 1224. les autres suivoient la regle de saint Benoît, avec des constitutions particulieres, qui leur furent données par le cardinal Hugolin, qu'Honorius II. avoit autorisé à le faire; mais on les vit bientôt après tous réunis sous la regle de S. François, qui fut approuvée solemnellement l'an 1246. par Innocent IV. Quelque dure que fût cette regle, elle ne l'étoit pas encore assez pour sainte Claire. Saint François l'obligea de moderer son zele, & la contraignit de rester abbesse, quelque désir qu'elle montrât de devenir simple religieuse; sa prélature ne l'enorgueillit point, elle se plaisoit aux ministeres les plus vils, & quelquefois même s'abaissoit jusqu'à laver les pieds aux filles de service. Une si sainte vie se termina par une sainte mort. Le cardinal d'Ostie protecteur de l'ordre de saint François, lui administra le saint viatique; le pape Innocent IV. la visita, & lui promit de ne point laisser introduire ou substituer de relâchement dans les couvents qui avoient embrassé la regle, qu'il confirma de nouveau. Enfin elle rendit son ame à Dieu le 12. Août de l'an 1253. âgée d'environ 60. ans, dont elle en avoit vécu 42. en religion. Le cardinal Hugolin devenu pape sous le nom d'*Alexandre* IV. la canonisa, & fixa sa fête au jour de sa mort.

On distingue les religieuses de sainte Claire en Damianistes & Urbanistes. Les premieres suivent la regle donnée par saint François à sainte Claire dans toute son étendue; les autres sont mitigées, & retiennent l'adoucissement de la régle faite par Urbain IV. * Wading, *ann. Min. tom.* 1. 2. 3. Giri, Baille, *vies des saints*, 12. *Août*. Heliot, *hist. des ordres monastiques, tom.* 7. *ch.* 25.

CLAIRE-FRANÇOISE DE BESANÇON, a été la premiere fondatrice des Tiercelines de saint François, de la congrégation de l'étroite observance, premiere supérieure & institutrice du monastere des sœurs de sainte Elisabeth de cet ordre à Paris, où elle déceda le premier jour d'Avril 1627. âgée de 39. ans, après 24. ans de religion.

CLAIRVAUX, abbaye célébre en France, dans la province de Champagne, & dans le diocèse de Langres. Elle est située près de la riviere d'Aube, à cinq lieues de la ville de Langres. Saint Bernard en fut le premier abbé, & ce fut Thibaud IV. comte de Champagne qui la fonda. Cette abbaye fut bientôt peuplée; & saint Bernard en mourant y laissa 700. religieux, quoiqu'il en eût détaché un très-grand nombre pour établir cent soixante autres monasteres. L'abbaye de Clirvaux, est la troisiéme fille de Cîteaux élective & réguliere; & son abbé avec ceux de la Ferté, de Pontigni, & de Morimont, tous quatre ensemble visitent, par autorité du chapitre général, l'abbé de Cîteaux. Il exerce aussi tous les droits de général & de Pere d'ordre dans les monasteres de sa filiation, qui étoient autrefois au nombre de plus de huit cens, tant en France, en Italie, en Espagne, en Portugal & en Allemagne, qu'en Flandres, en Hongrie, dans la grande Bretagne, en Suede & en Danemarck. * Pierre de Celles, *liv.* 3. *epist.* 12. Vincent, *l.* 26. *c.* 24. Nicolas Claivaux, *epist.* 37. & 45. Césaire, *l.* 1. *c.* 1. Robert d'Auxerre, *Chron.* Sainte-Marthe, *Gall. Chr. &c.*

CLAIRVAUX, bourg ou petite ville du comté de Bourgogne. Il est près de la riviere de Dain, vers les confins de la Bresse, environ à sept lieues de Salins, vers le midi, & à quatre de saint Claude. * Mati, *diction.*

CLAMECI, petite ville de France dans le Nivernois, sur l'Yonne à six ou sept lieues au-dessus d'Auxerre. Cette ville a un fauxbourg où l'évêque titulaire de Bethléem fait sa résidence. * Baudrand.

CLAMINGES, (Nicolas) *cherchez* CLEMANGIS.

CLAMMER, (Balthasar) jurisconsulte Aleman, vivoit vers l'an 1542. Il étoit de Baviere, & s'étant avancé dans l'étude du droit, il l'enseigna à Marpurg, & ensuite fut chancelier du duc de Lunebourg. * Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.*

CLANCULAIRES, ou OCCULTES, certains Anabaptistes qui s'imaginent qu'il leur est permis de déguiser leur religion lorsqu'on les interroge, & que c'est assez de sçavoir en particulier ce qu'ils croyent, sans se mettre en peine de le confesser en public. Ceux qui sont dans les villes ne fréquentent point les églises; mais ils s'assemblent dans leurs maisons, où dans leurs jardins: ce qui leur a fait donner le nom de *freres jardiniers*. * Florimond de Raimond, *l.* 2. *c.* 15. *n.* 3. Sander, *her.* 196. Du Preau, *V. Clanc.*

CLAPERS, (François) conseiller de la chambre des comptes & cour des aydes de Provence, dont il a recueilli les arrêts, *conclusiones & Centuriæ*. * *Biblioth. histor. des auteurs de droit par* Denys Simon, *edit. Paris. in-12.* 1692. *t.* 1.

CLARE, ville d'Irlande dans la Connacie, capitale d'un comté. Elle est en la partie septentrionale de l'isle située un peu au-dessus de l'endroit, où la riviere de Fergas se jette. Dans celle de Shennon, extrêmement grossie par le reflux. Clare est peu considerable, quoique dans un païs qui ne participe point aux incommodités du reste de la province. * Sanson. Baudrand.

CLARE, CLARENCE, en latin *Clarentia*, village du comté de Suffolc en Angleterre, à six milles anglois de Sudburi, vers l'occident, sur la riviere de Stoure, qui sépare le comté d'Essex de celui de Suffolc. Il y avoit un château, qui est maintenant ruiné; mais qui est celebre à cause des grands personnages qui ont porté le titre de comtes ou ducs de Clarence. Le dernier a été George, duc de Clarence, frere d'Edouard IV. duc de Clarence, qui en 1421. fut noyé dans un tonneau de Malvoisie. Le second roi d'armes retient le surnom de Clarence, comme appartenant ci-devant aux ducs de Clarence. Pour les ancêtres & la posterité des ducs de Clarence, *voyez* ANGLETERRE. A présent le titre de comte de Clare ou de Clarence est dans la famille de Hollis. * *Diction. Angl.*

CLARENCE, païs de Grece dans le Peloponnese, ou la Morée, avec titre de Duché. Il a été autrefois renommé sous ses ducs particuliers. On croit que ce païs comprend l'Achaie propre des anciens, Sicyon & Corinthe. Il y a CLARENZA, ou Clarence qui est la ville capitale, & que plusieurs auteurs prennent pour la ville dite *Dyme*, près de la merIonienne, & assez connue d'Etienne de *Byzance*, de Pline, &c.

CLARENCE, (Georges duc de) *cherchez* GEORGES.

CLARENDON, ville & comté d'Angleterre. Elle est renommée par le conciliabule, qui y fut assemblé l'an 1164. où saint Thomas de Cantorberi, à la sollicitation des autres prélats & des grands seigneurs du royaume, souscrivit à ces

articles qu'on appelloit *coûtumes royales*, supprimant pourtant ces paroles, *sauf l'Ordre*, qui étoient d'une très-grande importance. Ayant sçû depuis que ces articles étoient extrêmement contraires aux libertez de l'église, il en eut tant de déplaisir, qu'il n'osa s'approcher du saint Autel, qu'il n'eût reçû l'absolution du pape Alexandre III. * Baronius, *A. C.* 1164. Mat. Paris, &c.

CLARENINS, congregation de l'ordre de saint François. Elle a pris son nom de Clarene petite riviere de la Marche d'Ancone. Ange de Cordon, religieux de l'observance, qui se joignit ensuite aux Ermites Celestins, se retira lorsqu'ils furent dispersés près de la riviere de Clarene, où il assembla quelques disciples dès l'an 1302. Sa congregation ne fut approuvée qu'en 1317. après qu'il eut refuté les calomnies de ses ennemis; & elle s'étendit beaucoup en Italie jusqu'à l'an 1472. Les Clarenins qui avoient été jusques-là sous la jurisdiction des ordinaires, se partagerent alors en deux partis. Les uns voulurent s'unir, & s'unirent en effet aux freres Mineurs; les autres s'obstinerent à conserver leur premier état; mais ceux-ci mêmes furent contraints en 1510. par Jules II. à s'incorporer avec les observantins ou avec les conventuels. Ils prefererent les premiers, à qui ils s'unirent sans quitter leurs observances, & formant une province particuliere. Enfin saint Pie V. les supprima entierement en 1566. & voulut qu'ils fussent confondus avec les anciens profés de l'observance. * Luc Wading. *Annal. Minor.* Domin. de Gubern. *Orb. Seraph.* Heliot, *histoire des ord. mon. tom. 7. ch. 8.*

CLARENZA, ou CLARENCE, *voyez* CLARENCE.

CLARIO, ou CLARO, en latin *Clarius*, (Isidore) étoit évêque de Fuligno en Ombrie, dans le XVI. siécle. Il avoit pris naissance dans un petit château dit *Chiarta* près de Bresce, l'an 1495. & dès son jeune âge il avoit abandonné le monde, pour se consacrer à Dieu parmi les Religieux de saint Benoît, de la congrégation du Mont-Cassin. Il y apprit les langues & la théologie, & se distingua par son éloquence en plusieurs occasions, & sur-tout au concile de Trente. Le pape Paul III. lui donna l'evêché de Fuligno, où Isidore Clario se retira, & où il mourut sept ans après en odeur de sainteté le 28. Mai de l'an 1555. à l'âge de 60. ans. On voit son épitaphe dans son église. Il traduisit le nouveau Testament en italien, & laissa divers autres ouvrages. *Scholia in Canticum Canticorum. Scholia in novum Testamentum. In Sermonem de monte, Orationes 69. In Evangelium Lucæ, orat. 59. Orationum extraordinariarum, in quibus utriusque sacri instrumenti insigniores quoque loci explicantur volum. II. Orationes diversæ in Ep. Pauli, &c.* Les lettres de cet auteur ont été données au public en 1705. par dom Maur Piazzi, abbé du monastere de Parme. Il a fait deux ouvrages considerables sur l'Ecriture; l'un de réformer la version vulgate de toute la Bible; l'autre de faire des notes litterales sur les endroits qui pouvoient avoir quelques difficultés. Son ouvrage est des plus sçavans, des plus solides, & des plus utiles, qui ayent été faits sur la Bible. Cependant la premiere édition faite à Venise en 1542. fut mise à l'index au rang des livres défendus, principalement à cause de la maniere dont il avoit parlé de la vulgate dans sa préface. Mais ces défenses furent levées par les deputés du concile de Trente pour l'examen des livres, & son ouvrage permis, à l'exception de la préface & des prolégomenes. Il a depuis été très-bien imprimé en 1564. à Venise. Isidore Clarius écrivoit avec facilité & avec netteté, & étoit un des plus sçavans de son tems. * De Thou, *hist. liv. 16.* Ghilini, *Theat. d'Huom. Lett.* Le Mire, *de script. sæc. XVI. &c.* M. Simon, *Histoire critique du vieux Testament.* Du Pin, *Bibl. des aut. ecclés. XVI. siecle.*

CLARISSES, *cherchez* CLAIRE, (sainte.)

CLARO, ou CLARUS, (Julius) natif d'Alexandrie en Italie, dans le XVI. siecle, étoit fils de Louis Claro, celebre Jurisconsulte, & fit lui-même de grands progrès dans la Jurisprudence civile & canonique. Son merite lui acquit les premiers emplois dans le Senat de Milan. Depuis Philippe II. roi d'Espagne, le choisit pour être du conseil d'Italie. Clarus mourut à Carthagene, le 13. Avril de l'an 1575. & laissa divers traités. *Opera juridica. Receptarum sententiarum opera omnia. Volumen in quo omnium criminum materia sub acceptis sententiis copiosissimè tractatur.* Nous avons diverses éditions de ses ouvrages; celle de Francfort de 1636. est fort estimée. * *Bibliotheque historique des auteurs de Droit, par* Denys Simon, *edit. de Paris, in 12. 1692. tom. 1.*

CLAROS, isle de la mer Egée, autrefois consacrée à Apollon, est couverte de grandes montagnes. On la nomme aujourd'hui Calamo. Pline en parle *au liv. 5. ch. 31.*

CLAROS, ville des Colophoniens dans l'Ionie, est aujourd'hui inconnue, & a été autrefois renommée par l'oracle d'Apollon, dit *Clarien*, & par une grotte avec une fontaine, dont l'eau inspiroit la fureur prophetique à ceux qui en bûvoient. Mais cette boisson leur causoit ordinairement des maladies mortelles. * Strabon, *l. 14.* Pausanias. Pline, &c.

CLARUS, *cherchez* IDACIUS CLARUS.

CLASSE, c'est-à-dire, *ordre, bande, rang.* Nous apprenons de Tite Live, que Servius Tullius divisa le peuple Romain en cinq classes, ou en cinq ordres differens. A présent les états de l'empire sont divisés en trois classes. La premiere, est celle des électeurs; la seconde, celle des princes; & la troisiéme, celle des villes imperiales. Les Suisses Protestans ont aussi des classes dans leur gouvernement ecclesiastique. Pour ce qui est des colleges où l'on enseigne les belles lettres, on y voit plusieurs classes, qui sont les diverses salles par lesquelles la jeunesse passe d'année en année, & de degré en degré, jusqu'à ce qu'elle parvienne à la plus haute, qu'on appelle la premiere en ordre de dignite, bien qu'elle soit la derniere selon l'ordre du tems.

Classe se dit aussi des auteurs, & signifie leur rang, ou l'estime qu'on fait de leurs ouvrages. C'est ainsi que nous disons ordinairement que Pascal, d'Ablancourt, Vaugelas, &c. sont des auteurs de la premiere classe. Nous appellons aussi *auteurs classiques*, ceux qu'on lit dans les classes des colleges, & qu'on propose comme les meilleurs pour modeles à la jeunesse. Tels sont entre les Grecs Xenophon, Isocrate, & Demosthene pour la prose; Homere & Pindare pour les vers. Entre les Latins, Quinte-Curce, Virgile, Horace, Terence, &c.

CLASSE, bourg & monastere dedié sous le nom de saint Appollinaire, à cinq quarts de lieue de Ravenne. C'étoit le port de la ville: il passoit aussi pour un de ses fauxbourgs. Le corps de saint Appollinaire, premier évêque de Ravenne, s'y est toûjours conservé. Saint Romuald instituteur des Camaldules, se retira d'abord dans ce monastere, d'où il sortit pour aller passer plusieurs années dans un desert des Pyrenées entre la France & la Catalogne. Il y revint ensuite, & demeura, non dans le monastere, mais en un lieu proche, appellé *Pont de Pierre.* De-là il passa à saint Martin aux Bois, où il bâtit des cellules. Mais ses propres disciples l'en ayant chassé, il se retira à Camacetri, puis à Catria sur l'Apennin. Il revint encore à Classe, vingt-deux ans après la premiere retraite qu'il y avoit faite au tems de sa conversion. Il se retira depuis dans la petite isle de Perée, à quatre lieues de Ravenne, pour empêcher qu'on ne le fit abbé. L'empereur Othon l'y alla visiter, & l'en ramena. Il le fit choisir malgré lui, abbé de Classe, par les prélats qui se trouvoient à Ravenne. * Baillet, *Typographie des Saints, édition de Paris, in folio 1709.*

CLAVARIUS (Fabien) Genois, procureur general des hermites de l'ordre de saint Augustin, a fait imprimer en 1560. un traité de *Cambiis.* Il a aussi corrigé le traité *de usuris & restitutionibus*, d'Horace Gerard Augustin, natif de Sienne. Il mourut en 1569. * *Bibliotheque hist. des aut. de droit, &c. par* Denys Simon, *edit. de Paris in-12. 1695. tom. 2.*

CLAVASIUS ou CLAVASIO, *cherchez* ANGE, dit ANGELUS-CLAVASIUS.

CLAUBERGE, (Jean) docteur en philosophie & en theologie, & professeur en l'une & l'autre faculté à Duisbourg, dans le duché de Cleves, né à Solingen petite ville du duché de Berg ou de Mons en Westphalie, le 24. Fevrier de l'année 1622. étoit fils de JEAN Clauberge, qui étoit ancien du consistoire des P. R. de sa ville, & de *Catherine* Caspars. Après avoir fait ses classes, il alla étudier à Brême où il resta cinq ans sous d'excellens maîtres en philologie orientale, en philosophie & en theologie. Il s'exerça sur-tout dans la métaphysique: il en composa les premiers élemens, qu'il communiqua en manuscrit à plusieurs étudians. De Brême il passa à Groningue, où il étudia deux ans en théologie, & s'attacha principalement à Tobie André, grand philosophe, & professeur en histoire &

Digitized by Google

en langue grecque. Il entreprit ensuite de voyager. Il passa en France, & fit quelque sejour à Saumur, où enseignoient alors Capel, Amyrauld & la Place. De Saumur il vint à Paris, & fréquenta tout ce qu'il y avoit de sçavans de l'une & de l'autre communion. De France il passa en Angleterre, où il ne fit pas un si long séjour. Il retourna ensuite à Groningue. Sa réputation le fit appeller par Louis-Henri prince de Nassau, pour enseigner la philosophie & la theologie à Herborne. Il n'accepta pas d'abord cette proposition. N'étant pas content de la philosophie de l'école qu'il sçavoit très-bien, il se rendit à Leide pour y apprendre celle de Descartes. Il s'attacha principalement à Jean de Raci, celebre parmi ceux qui enseignoient la nouvelle philosophie. Il accepta ensuite l'emploi qui lui avoit été proposé à Herborne, & attira un grand nombre d'étudians. En 1651. il fut appellé pour être professeur en philosophie à Duisbourg. Il épousa la même année *Catherine* Mercator, descendue du celebre *Gerard* Mercator habile geographe, dont il eut un fils qui a été docteur en droit, & a publié les ouvrages posthumes de son pere, & cinq filles. Il enseigna d'abord la philosophie & la theologie tout seul. On élut ensuite Christophle Wittichius & Theodore Craanen, qui furent depuis appellés à Leide. Clauberge fut recteur perpetuel de cette académie naissante, avant l'inauguration solemnelle qui en fut faite, ses collegues se faisant un plaisir de lui ceder cet honneur. Après cette inauguration, il fut encore recteur deux fois. On peut le regarder comme un des premiers qui ont enseigné la philosophie de Descartes en Allemagne; ce qu'il fit avec beaucoup de réputation & de succès. En 1660. les états de Gueldre voulurent l'avoir à Nimegue, où l'on avoit fondé une université; mais il refusa cette vocation; & l'électeur de Brandebourg lui donna des témoignages réels de son estime. Il mourut le 31. de Janvier 1665. & fut enterré dans la principale église de la ville, près de Gerard Mercator son beau-pere. On voit près de son tombeau son portrait, & une épitaphe qui contient son éloge. On a ramassé tous ses ouvrages en deux volumes *in* 4°. qui ont été imprimés à Amsterdam en 1691. La plûpart l'avoient été séparément, & quelques-uns avoient été traduits en françois & en d'autres langues. En voici les titres: *Physica contracta: Disputationes Physicæ: Theoria Corporum viventium: Conjunctio animæ & corporis: Metaphysica de Ente cum Notis: Paraphrasis in Meditationes Cartesii: Notæ breves in Cartesii principia philosophiæ: Exercitationes centum de cognitione Dei & nostri: Logica vetus & nova.* Cette logique est excellente: Clauberge la regardoit avec raison, comme le meilleur de ses ouvrages. *Logica contracta: Defensio Cartesiana: Dubitatio Cartesiana. Differentia Cartesianam inter & vulgarem philosop. Exercitationes & Epist. Joh. Claubergii & Tob. Andreæ varii argumenti.* * Henri Christian Hennius, *vie de Clauberge*, mise au devant de ses ouvrages.

CLAUDA, petite isle près de celle de Candie, où on nourrissoit quantité d'ânes sauvages, & près de laquelle fut poussé le vaisseau qui menoit saint Paul à Rome. * *Actes XXVII. 16.*

CLAUDE ou CLAUDIUS, empereur, fils de Drusus, second fils de Livie, femme d'Auguste, nâquit à Lyon le premier jour d'Août de l'an 10. avant l'ere commune de J.C. & & fut appellé *Tiberius Claudius Nero Drusus*, à qui on ajoûta peu après le surnom de *Germanicus*. Depuis qu'il fut parvenu à l'empire, il prit aussi ceux de *Cesar* & d'*Auguste*, quoiqu'il ne fut point de leur famille. Claudius étoit aussi frere de *Germanicus*, & neveu de *Tibere*, & succeda à son neveu Caligula le 25. Janvier de l'an 41. de J. C. dans la cinquantiéme année de son âge. Pendant son enfance, & même durant son adolescence, il fut presque toûjours malade de corps & d'esprit: tellement qu'on le croyoit incapable d'exercer aucune charge publique ou particuliere. Aussi ni Auguste ni Tibere ne lui en donnerent point. *Antonia* sa mere, disoit que c'étoit un monstre que la nature avoit seulement commencé; & quand elle vouloit peindre un homme stupide, elle disoit *qu'il étoit aussi sot que son fils Claude*. Sous l'empire de Caligula, l'an 37. de l'ére chretienne il exerça durant deux mois le consulat; ce qui l'exposa aux railleries, & au mépris de tout le monde. Il parvint à l'empire par un évenement surprenant. Car s'étant caché pour fuir les assassins qui avoient fait mourir Caligula, il fut découvert par un soldat qui le salua empereur, & le mena à ses compagnons qui le conduisirent au camp, & lui firent passer la nuit au corps de garde. Le lendemain Claude permit que ces gens de guerre lui prétassent le serment de fidelité, & leur promit quinze sesterces par tête. Lorsqu'il se fut établi sur le trône, malgré les oppositions du Senat, son plus grand soin fut d'abolir entierement la memoire de ce qui s'étoit passé sous Caligula. Il parut si moderé à refuser les honneurs, & eut un soin si particulier de la ville & des vivres, qu'il se fit aimer du peuple. Il commença par faire punir Chereas, chef de la conspiration contre Caligula. Il bannit Seneque avec Julie sœur de Caligula, & fit tuer cette princesse peu de tems après. L'année suivante les Maures furent défaits, & leur païs réduit en deux provinces, l'une nommée *Tingitane*, & l'autre *Cesarienne*. En l'an 44. de J. C. Claude triompha des Bretons qui habitoient le païs nommé depuis l'*Angleterre*, & deux ans après il bannit Asinius Gallus, qui avoit aspiré à l'empire. Il adopta *Neron*, fils de sa femme *Agrippine*, en l'année 50. au préjudice de *Britannicus* son fils. Il lui fit même épouser sa fille *Octavie*, & lui laissa l'empire en 54. après avoir été empoisonné par Agrippine. Il acheva divers ouvrages, dont les principaux furent des aqueducs pour faire venir dans Rome les eaux qu'on appelloit *Claudiennes*. Un conduit pour faire écouler le lac Fucin, auquel on travailla inutilement pendant onze ans. le port d'Ostie, & quelques autres. Les révoltés de la Grande-Bretagne l'obligerent de sortir de Rome. Il en soûmit sans peine une partie, & finit cette expedition & son voyage en six mois. Après quoi étant de retour à Rome, il triompha. Depuis, il se laissa gouverner par ses affranchis, & sa stupidité fut si grande, que chacun la connoissoit, & en faisoit des railleries. Le trop grand pouvoir des personnes de neant qu'il avoit auprès de lui, flétrissoit l'honneur de l'empire, par toutes sortes d'impudicités, suivies d'une infinité de bannissemens, de massacres & de proscriptions. Claude avoit été accordé avec *Emilia Lepida*, arriere-petite fille d'*Auguste*, qu'il n'épousa pas, & puis avec *Livia Medullina*, qui mourut le jour destiné pour leurs nôces. Il fut marié quatre fois: la premiere, à *Plautia Urgulanilla*, dont il eut un fils & une fille. Le fils, *Drusus*, fut étranglé dans son jeune âge par une poire, qu'il jettoit en haut en jouant & qu'il retint dans la bouche, & la fille fut exposée à la porte de sa mere, après que son mari l'eut répudiée pour adultere. La seconde de ses femmes fut *Ælia Petina* de la famille des Tuberons, qu'il répudia, après en avoir eu une fille nommée *Antonia*, qui fut mariée à *Pompée*, & puis à Sylla. *Messaline* sa cousine, dont l'impudicité a rendu le nom celebre, fut la troisiéme femme de Claude. Elle fut si impudente & si effrontée, & eut tant de confiance dans la stupidité de son mari, que de son vivant elle épousa publiquement *Silius*. L'empereur se résolut de la faire mourir: ce que Narcisse fit executer l'an 48. de J. C. & quelques jours après il la demanda, comme si elle eût été encore en vie. Il en avoit eu une fille nommée *Octavia*, mariée à *Neron*, qui la répudia ensuite, & la fit mourir, après avoir fait empoisonner son frere *Britannicus*. Depuis qu'il fut parvenu à l'empire, il en eut un fils à qui l'on donna le nom de *Claudius Tiberius Germanicus*, & que l'on appella ensuite *Germanicus Cesar*. Claude épousa enfin en 49. la jeune *Agrippine* sa niece, fille de *Germanicus*. Claude étant encore jeune entreprit d'écrire l'histoire à la persuasion de Tite-Live, & de Sulpitius Flaccus qui devoit le seconder. Pendant le cours de son empire, il écrivit beaucoup de choses, & les fit prononcer par un lecteur. Il commença son histoire par les choses arrivées après le meurtre de Cesar le dictateur, dont il fit deux volumes, & il en joignit quarante-un de celles qui arriverent après la paix civile. Il composa aussi huit volumes de sa vie, & de la défense de Ciceron, contre les écrits d'Asinius Gallus, avec assez d'érudition. Il inventa trois lettres, & les ajoûta aux anciennes, comme fort necessaires. Comme il en avoit écrit un volume, lorsqu'il n'étoit encore que particulier, il n'eut pas beaucoup de peine à le faire passer en usage avec les autres, lorsqu'il fut parvenu à l'empire. Cette sorte d'écriture paroît encore aujourd'hui dans les inscriptions anciennes, & on connoît par là en quel tems elles ont été faites. * Xiphilin, *Abregé du 60. liv. de Dion*. Tacite, *l. 11. & 12.* Suetone, *in Claud.* Aurelius Victor, &c.

CLAUDE II. (*M. Aurelius Claudius*) est connu sous le nom de *Claude le Gothique*, à cause des victoires qu'il remporta

Digitized by Google

sur les Goths étant empereur. Les uns disent qu'il étoit Dardanien, d'autres de Dalmatie; le jeune Victor est le seul qui dise qu'il nâquit du commerce de Gordien III. encore jeune avec une dame qui avoit bien voulu lui apprendre aux dépens de son honneur, comment il devoit traiter sa future épouse. Il étoit tribun dès le regne de Trajan Dece. Valerien lui donna le commandement de la cinquiéme legion, surnommée *Marcia*, & le senat ne trouvant pas que le mérite de Claude fût assez récompensé, le même prince lui donna le commandement de l'Illyrie. Gallien qui régna seul après que Valerien eût été pris par les Perses, n'eut point de sujets plus habiles & plus fideles que Claude: il s'en servit dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir contre les Barbares & contre les Tyrans, & il lui avoit donné le commandement d'une partie de ses troupes, dont le quartier étoit à Pavie, lorsqu'il fut tué auprès de Milan, c'est-à-dire, vers le mois de Mars de l'an 268. Quelques auteurs ont dit que Claude eut part à cet assassinat, & d'autres au contraire assurent que Gallien en mourant le déclara son successeur à l'empire. Quoi qu'il en soit, il fut reconnu empereur sur le champ, & le tyran Aureole, qui avoit fait assassiner Gallien, fut pris peu après, & puni de mort. Claude combattit ensuite les Allemans qui étoient entrés en Italie par la Rhetie, tailla leur armée en piéces, rétablit le bon ordre, & marcha enfin l'an 269. contre les Goths. Il leur avoit deja donné des preuves de sa valeur avant que d'être maître de l'empire, & il les auroit contraints de se retirer s'il n'avoit été rappellé. Marcien qui lui succeda dans le commandement des troupes d'Illyrie, les méprisa trop, il leur donna le tems de s'assembler; & en peu de tems ils s'attrouperent en si grand nombre, qu'à peine les païs où ils pénetrerent, purent les nourrir. Pollion dit que leur armée étoit composée de trois cens vingt mille combattans, & le nombre des femmes, des enfans, & des esclaves étoit encore plus grand. Ils assiegerent d'abord Tomes & Marcianople, & n'ayant pû forcer ces deux places, ils vinrent par mer jusqu'à Cassandrie & à Thessalonique, dont ils formerent le siege aussi-tôt. Claude occupé, comme on l'a dit, en Italie, avoit d'abord chargé Quintille son frere & Aurelien d'arrêter ces Barbares; mais toutes les forces de l'empire suffisoient à peine. Quand les Goths sçurent qu'il avoit passé la mer, ils vinrent au-devant de lui jusqu'à Pelagonie, & firent de grands ravages sur toute leur route. Claude les fit harceler d'abord par la cavalerie de Dalmatie qui en tua trois mille, & ce premier combat fut suivi d'un autre près de Naisse, où les Barbares après avoir fait plier souvent l'armée Romaine, eurent enfin du dessous, & périrent au nombre de cinquante mille hommes. Une si grande perte ne fut pourtant pas capable d'abattre leur courage: ils firent une belle retraite, & se cantonnerent dans le mont Hamus, où on eut beaucoup de peine à les investir. Privés de presque toutes les choses necessaires à la vie, & la peste faisant de grands ravages parmi eux, ils se firent encore craindre, & ne furent entierement défaits qu'avec beaucoup de peine fort avant dans l'année 270. Les deux Victors disent que la derniere victoire couta la vie à Claude, ce prince s'étant jetté au milieu des ennemis à dessein d'y périr, parce que les oracles avoient assuré que les Barbares ne pouvoient être vaincus, si l'empereur ne se sacrifioit lui-même aux dieux Manes; mais c'est une fable imaginée par ces historiens, sur ce qu'ils avoient lû dans des auteurs contemporains, ce qui est vrai à la lettre, qu'en vainquant ces Barbares, il avança sa destinée, parce que la contagion qui avoit tant diminué l'armée des Goths, se communiqua à l'armée Romaine, & que l'empereur lui-même en étant atteint, mourut peu de jours après, ainsi que Zosime le raconte. Il avoit souffert que les tyrans des Gaules jouissent paisiblement de cette belle province, & Zenobie s'étant emparée de l'Egypte, il ne s'étoit pas mis en devoir de l'en chasser; parce que, comme il le disoit lui-même, la guerre qu'il leur auroit faite, n'auroit pas eu pour principal objet le bien de l'empire, mais l'avantage particulier de l'empereur. Il regna un peu plus de deux ans, & mourut vers le mois de Novembre de 270. âgé de cinquante-six ans. Quintille son frere lui succeda. Il avoit un autre frere nommé *Crispus*, dont la fille nommée *Claudia* fut mere de l'empereur Constance Chlore. * Tillemont, *hist. des empereurs to. 3.* Banduri, *Numism. imp. Rom.*

CLAUDE, (saint) archevêque de Bezançon, natif de Salins, l'une des principales villes du comté de Bourgogne, tiroit son origine des seigneurs de ce lieu. Il fut d'abord chanoine de l'église cathédrale de Bezançon, dont ensuite il fut élû archevêque l'an 626. sous le pontificat d'Honorius I. Après s'être acquitté de tous les devoirs d'un bon prélat pendant plusieurs années, il forma le dessein de se retirer dans un monastere, & fit agréer sa démission à son clergé, qui élut saint Donat en sa place. Saint Claude s'alla enfermer dans l'abbaye de saint Oyant en Franche-Comté sur le mont-Jou, qui a été depuis appellé *le mont saint Claude*. Cinq ans après, il fut élû abbé de ce monastere, & vécut saintement avec ses religieux, jusqu'à une très-grande vieillesse. Son historien assure qu'il fut abbé cinquante-cinq ans, lesquels étant joints à trente-neuf qu'il avoit lorsqu'il se démit de l'épiscopat, & à cinq pendant lesquels il demeura sans charge dans cette abbaye, font quatre-vingt-dix-neuf ans. Il rendit son ame à Dieu l'an 696. Messieurs de Sainte-Marthe disent qu'il n'étoit que chanoine, lorsqu'il se fit religieux, & qu'il étoit déja abbé lorsqu'on l'élut archevêque; mais qu'il quitta son archevêché pour reprendre son abbaye, & qu'il n'avoit que quatre-vingt-treize ans au jour de son décès: ce qui ne s'accorde pas avec l'ancien original de sa vie, qui de chanoine le fait archevêque, & d'archevêque abbé. On n'a commencé à l'honorer comme saint que dans le XIV. siecle. * Baillet, *Vies des Saints, Juin.* Chifflet, *antiquités de Bezançon.*

CLAUDE (saint) ville de France dans la Franche-Comté avec une celebre abbaye de l'ordre de saint Benoît. On l'appelloit autrefois *saint Oyan* ou *saint Eugende de Joux*. Elle est aux frontieres du païs de Gex, & à trois lieues du Rhône, & cinq de Genêve au couchant d'été. Saint Romain & son frere saint Lupicin bâtirent ce monastere au diocèse de Lyon dans les deserts de Jura, dit *le mont Jou*, vers l'an 425. Saint Eugende ou saint Oyan son quatriéme abbé, fut le premier que l'on y enterra l'an 510. c'est ce qui a fait porter son nom à l'abbaye jusqu'au de-là du XII. siecle; auparavant elle avoit celui de Condar, *Condatisco*, & *Condatiscum*, de même que *Condate* & *Condatum*, veut dire *Camours* & *Conflant*, *Cande* & *Cosne*, tous mots d'une même signification. C'étoit un vallon entre de hauts rochers, où il y avoit une source d'eau & quelques sauvageons, qui produisoient des fruits fort aigres. Saint Romain s'y retira vers l'an 425. à l'âge d'environ trente-cinq ans. Cette abbaye n'a point porté le nom de saint Romain son fondateur, parce que son corps n'y fut point enterré. Elle subsiste encore aujourd'hui dans la petite ville de saint Claude; mais les religieux qui y ont pris la régle de saint Benoit, y vivent sans communauté, & sont de ceux qu'on appelle *anciens*, parce qu'ils n'ont point embrassé les dernieres réformes. Saint Claude s'y étant retiré vers l'an 635. en fut fait abbé au bout de cinq ans, après la mort du B. Injurieux, & la gouverna jusqu'en 696. qu'il mourut. Il y fut enterré, & demeura inconnu près de 600. ans. Au XII. siecle, l'éclat des miracles qu'on lui attribuoit, rendit le lieu si célebre, que cette abbaye prit son nom dès la fin du XIII. siecle, avec la ville qui se forma autour. * Sanson, *Voyage hist.* Baillet, *Topogr. des Saints, edit. Paris. in fol. 1703.*

CLAUDE CLEMENT, évêque de Turin, vers l'an 825. combattit le culte des Images, d'une maniere encore plus outrée que n'avoient fait les Iconoclastes. C'étoit un Espagnol, qui dès sa jeunesse avoit été disciple de Felix d'Urgel, qu'il avoit suivi en France, en Italie & en Allemagne, lorsque Felix y répandoit ses erreurs. Après que son maître eût été condamné, il feignit de renoncer à ses erreurs, & sçut ensuite si bien se ménager, qu'il trouva moyen de se produire à la cour de Louis *le Debonnaire* empereur & roi de France, & d'être reçû parmi les prêtres & les aumôniers du palais. Il se mit à prêcher (ce qui étoit assez rare en ce tems là, principalement à la cour) & s'acquit la réputation d'être un des hommes du monde qui entendoit le mieux, & qui expliquoit le plus nettement l'Evangile. L'évêché de Turin étant venu à vacquer, l'empereur le lui donna. Mais étant évêque, non-seulement il voulut abolir le culte des Images, mais il entreprit de les ôter des églises, & n'épargna pas même les croix. L'abbé Theodemire désaprouva la conduite de cet évêque, étant persuadé qu'on devoit retenir l'usage des images sans les adorer. Il lui écrivit une lettre, pour l'exhorter à changer de conduite & de de-

Digitized by Google

ĉtine. Claude de Turin, au lieu de suivre un conseil si sage, fit une apologie ou un long écrit contre Theodemire, & contre l'usage des images. Cet écrit de Claude de Turin ayant été porté à la cour de Louis *le Débonnaire*, ce prince le fit examiner par les plus habiles gens qui étoient auprès de lui, & en envoya un extrait à Jonas, évêque d'Orleans, afin qu'il le refutât. L'ouvrage de Jonas est divisé en trois livres; dans le premier, il soûtient l'usage des images, l'invocation, l'intercession & le culte des Saints, & la vénération qui est dûe à leurs reliques. Il y avoue que les François n'adoroient pas les images, reprend les Grecs qui les adoroient, & prétend qu'il n'est pas à propos de representer la divinité sous des figures corporelles; dans le second, il établit non-seulement l'usage, mais aussi la vénération de la croix; dans le dernier il justifie les voyages qui se font à Rome par dévotion. Le diacre Dungale avoit aussi refuté le livre & la doctrine de Claude de Turin, dans un traité dédié à Louis *le Débonnaire*, & à Lothaire. Claude de Turin, outre cet ouvrage, avoit composé plusieurs commentaires sur divers livres de l'Ecriture-Sainte, qui se trouvent manuscrits dans plusieurs bibliothéques. On a imprimé à Paris en 1542. son commentaire sur l'épitre de saint Paul aux Galates, dans lequel il explique assez bien le sens de l'Apôtre. Le pere Mabillon a aussi donné deux préfaces de cet auteur, l'une de son commentaire sur le Levitique, & l'autre de son commentaire sur l'épitre aux Ephesiens; & le P. Labbe a publié une chronique abregée, qu'il attribue à cet auteur. On a encore dans le 10. tome du Specilege de D. Luc d'Acheri, une Lettre de Claude addressée à l'empereur Charlemagne, sur les deux éclypses de l'an 810. Ce sont ces ouvrages que Trithéme, & quelques autres auteurs après lui, attribuent à un Claude moine Benedictin Ecossois, disciple de Bede & collegue d'Alcuin. Mais les sçavans sont persuadés qu'ils sont plûtôt de Claude évêque de Turin.* Jonas, *in præf. ad Carol. Calvum.* Valafridus Strabo, *de offic. eccl. c. 8.* Labbe, *in dissertation. histor. de script. ecclesf.* Dom Jean Mabillon, *in annal. selectl. tom. 1.* Du Pin, *biblioth. des aut. ecclesf. IX. siecle.*

CLAUDE d'Espence, *voyez* ESPENCE.

CLAUDE DE SAINCTES, *voyez* SAINCTES.

CLAUDE ou ASNASAGHET, roi d'Ethiopie, dans le XVI. siecle, succeda à son pere David. Il employa le secours des Portugais contre les Turcs, & demanda un patriarche qui fût sujet de l'eglise Romaine. Le pape Paul IV. à la priére du roi de Portugal, y envoya trois Jesuites, l'un en qualité de patriarche, & les autres avec titre d'évêque; mais Claude se laissa pervertir par les heretiques Abissins, qui suivent les erreurs d'Eutychès & de Dioscorus; il persecuta les missionaires qu'il avoit demandés avec tant d'empressement, & fut tué l'an 1559. en combattant contre les Mahometans.* Spondo, *A.C. 1541. n. 11. 1555. n. 15.* Maffée, *hist. des Indes, l. 11. & 15. hist. d'Ethiop. imprimée à Paris l'an 1622.*

CLAUDE de Lorraine, premier duc de Guise, pair & grand veneur de France, comte d'Aumale, marquis de Mayenne & d'Elbeuf, baron de Joinville, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Bourgogne, de Champagne & de Brie, nâquit le 20. d'Octobre de l'année 1496. Il étoit fils puîné de RENÉ II. duc de Lorraine, & se trouva l'an 1515. à la bataille de Marignan contre les Suisses, où il commandoit les Lansquenets en l'absence de Charles duc de Gueldres son oncle maternel. On le tira de la foule des morts tout couvert de playes, & il ne guérit que comme par miracle. Le roi François I. qui avoit été témoin de sa valeur, loua extrêmement Claude de Lorraine, qui contribua beaucoup à la prise de Fontarabie l'an 1521. Tous les historiens donnent des eloges au sage conseil qu'il donna de raser cette place; mais l'amiral de Bonnivet s'y opposant pour son interêt, jetta la France dans une guerre de trente-huit ans. Le roi érigea en faveur de Claude de Lorraine la terre de Guise en duché & pairie, par lettres données à saint Germain en Laye au mois de Janvier 1527. suivant l'ancien stile. Le duc de Guise donna en plusieurs autres occasions des marques de prudence & de valeur; car il défit les Anglois devant Hesdin, & depuis il fit tête en 1536. aux troupes Imperiales dans la Champagne, & servit à la conquête de Luxembourg en 1542. L'année suivante il se trouva au secours de Landrecies, & ensuite il représenta le duc de Guienne au sacre du roi Henri II. l'an 1547. Il mourut le 12. Avril de l'an 1550. à Joinville, où il fut enterré dans l'église collegiale de saint Laurent. *Voyez* ses ancêtres & sa posterité à LORRAINE-GUISE. Davila parle de lui *au l. 1.* * Du Bellai, *l. 1. 3. 8. &c.* Les histor. de France. Godefroi, *Geneal. de Lorraine.* Le P. Anselme, &c.

CLAUDE de Lorraine, duc d'Aumale, pair & grand veneur de France, chevalier de l'ordre du roi, colonel general de la cavalerie, & lieutenant general du gouvernement de Normandie, étoit fils de CLAUDE duc de Guise. Il nâquit le premier Août de l'an 1526. & s'accoûtuma dès son jeune âge aux fatigues de la guerre. En 1551. il se trouva aux sieges de Lants & d'Ulpian en Italie. L'année suivante il fut blessé & fait prisonnier par le marquis de Brandebourg, dans un combat qui se donna près de Mets. Depuis il servit à la prise de Marienbourg, à la bataille de Renti en 1554. au siege de Valence en Italie l'an 1557. & à la prise de Calais en 1558. En 1561. il représenta le comte de Champagne au sacre du roi Charles IX. Il donna des marques de sa valeur aux batailles de Dreux, de saint Denys & de Montcontour, & il fut tué d'un coup de canon au siege de la Rochelle le 14. Mars de l'an 1573. *Voyez* ses ancêtres & sa posterité à LORRAINE-AUMALE. * Davila. De Thou. Godefroi. Le P. Anselme.

CLAUDE de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand chambellan, & grand fauconnier de France, gouverneur de la haute & basse Marche, chevalier des ordres du roi, étoit fils puîné d'HENRI I. de ce nom, duc de Guise, & nâquit le 5. Juin de l'an 1578. Il porta premierement le titre de prince de Joinville; & c'est sous ce nom qu'il se signala aux sieges de la Fere en 1596. & d'Amiens en 1597. Depuis, s'étant brouillé à la cour en 1598. il alla faire la guerre en Hongrie contre les Infideles. A son retour il fut fait duc de Chevreuse en 1612. & chevalier des ordres du roi en 1620. Les années suivantes il servit pendant les guerres contre les rebelles de la religion prétendue reformée. Le roi lui donna les charges de grand-chambellan, & de grand fauconnier, & il fut successivement gouverneur de la haute & basse Marche, d'Auvergne, de Bourbonnois & de Picardie. En 1625. le prince de Galles le constitua son procureur, pour épouser en son nom Henriette-Marie de France, que le duc conduisit en Angleterre. Il se trouva au siege de la Rochelle l'an 1628. & mourut d'apoplexie dans son hôtel à Paris, le 24. Janvier de l'an 1657. *Voyez* ses ancêtres & sa posterité à LORRAINE-CHEVREUSE. * Pierre Matthieu. Dupleix. Godefroi. Le P. Anselme, &c.

CLAUDE de France, depuis reine de France, fille du roi Louis XII. & d'*Anne* de Bretagne, nâquit à Romorantin le 13. Octobre 1499. La reine sa mere, qui n'aimoit pas François, duc d'Angoulême, depuis roi de France, la voulut fiancer à Charles d'Autriche; mais on s'y opposa: la princesse Claude fut fiancée au prince *François* l'an 1506. & le mariage fut accompli à saint Germain en Laye le 14. Mai 1514. Cette reine n'étoit pas belle; on dit même qu'elle étoit un peu boiteuse; mais en échange, elle étoit ornée de toutes les vertus. Elle fut couronnée à S. Denys le 10. Mai l'an 1517. & mourut au château de Blois le 20. Juillet 1524. *Voyez* ses ancêtres & sa posterité à FRANCE. * Brantôme, *vies des dames.* Du Bouchet & Sainte-Marthe, *genealogie de la maison de France.* Mezerai, *histoire de France, tome II.* Le Pere Anselme, &c.

CLAUDE de France, duchesse de Lorraine, la septiéme des enfans du roi Henri II. & de *Catherine* de Medicis, nâquit à Fontainebleau au mois de Novembre 1547. On l'éleva à saint Germain en Laye avec ses freres, & elle fut mariée le 5. Fevrier 1558. à *Charles II.* de ce nom, duc de Lorraine, dont elle eut une illustre posterité. Cette sage princesse mourut le 20. Fevrier 1575. & fut enterrée dans l'église des Cordeliers de Nanci.

CLAUDE de Lorraine, fille de HENRI II. duc de Lorraine, fut mariée à *Nicolas-François* de Lorraine, prince de Vaudemont, son cousin germain, par dispense du pape. *Voyez* ses ancêtres & sa posterité à LORRAINE.

CLAUDE (Jean) ministre de Charenton, l'un des plus sçavans hommes de la religion Pretendue Réformée, dans le XVI. siecle. Il nâquit l'an 1619. à la Sauvetat, dans l'Agenois. Son pere *François* Claude étoit ministre de Montbaziac & de Cours, près de Bergerac, en basse Guienne, où il mourut à

Digitized by Google

l'âge de 74. ans. C'étoit un homme qui aimoit fort les belles lettres, qui prit grand soin de l'éducation de son fils, & qui cultiva avec succès les dispositions qu'il lui voyoit à se rendre habile. Après lui avoir fait achever ses premieres études, il l'envoya à Montauban pour faire son cours de philosophie : ensuite duquel il voulut qu'il s'appliquât fortement à la theologie. M. Claude fut reçû ministre à l'âge de 26. ans en 1645. & exerça d'abord son ministere à la Treyne, qui est un fief d'un seigneur particulier. Un an après il fut ministre de Sainte-Afrique en Rouergue, où l'on commença de remarquer la subtilite de son esprit, quoique la nature ne l'eût pas avantagé de ces dehors brillans, qui souvent parlent pour un orateur, avant même qu'il ouvre la bouche. Il passa de Sainte-Afrique à Nîmes, où il fit des leçons particulieres de theologie, & où l'opinion qu'on avoit de sa capacité, attira un grand nombre de proposans, (c'est le nom dont les Prétendus Réformés appelloient en France ceux d'entr'eux qui étudioient pour être ministres.) Il passa huit ans dans l'exercice de cette fonction, après lesquels ayant été accusé de s'opposer aux bonnes intentions de quelques-uns de son parti, qui cherchoient les moyens de réunir les Protestans à l'église, le ministere lui fut interdit dans tout le Languedoc par un arrêt du conseil. Il vint à la cour pour tâcher de faire lever cette défense. Dans ce voyage, & après, il composa une réponse à deux traités differens ; l'un où l'on prétendoit convaincre les Heretiques qu'il ne s'étoit fait aucune innovation dans l'Eglise au sujet de l'Eucharistie ; l'autre au traité de M. Nicole, que l'on nomme la *petite perpetuité de la foi* : parce que ce n'est qu'un volume *in* 12. qui ne fut que comme l'essai du grand ouvrage qu'il fit sur le même sujet. Cette réponse est le premier ouvrage de M. Claude, & on fut long tems à le voir courir manuscrit sans en connoître l'auteur. Après avoir resté six mois à Paris, & ne pouvant rien obtenir de la cour, il alla à Montauban, où il fut reçû ministre. Il avoit demeuré quatre ans à Montauban, lorsqu'il reçut un ordre du roi pour en sortir, & étant venu à Paris, il fut demandé, & octroyé neuf mois après pour ministre de Charenton ; ce fut en l'année 1666.

Quelque tems après il fit sa réponse au P. Nouet Jesuite, qui avoit écrit contre lui, sur le même sujet que M. Nicole. Cette réponse parut en 1666. imprimée à Amsterdam. En 1671. il publia en deux volumes *in*-8°. une réponse au grand ouvrage de *la perpetuité de la foi de l'Eglise Catholique, touchant l'Eucharistie défendue*, par M. Nicole qui avoit été un peu aidé des lumieres de M. Arnauld pour la composition de cet ouvrage. On publia en 1666. un sermon de M. Claude, prononcé à Charenton, sur le 30. verset du chap. 4. de l'épître de S. Paul aux Ephesiens : *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei, &c.* En 1673. on imprima *sa défense de la réformation*, ou réponse au livre de M. Nicole, intitulé : *Préjugés legitimes contre les Calvinistes.* En 1666. il donna encore au public un volume de cinq sermons sur *la parabole des nôces*, contenue dans le chapitre 22. de l'évangile selon S. Matthieu. En 1680. il parut une lettre de lui touchant l'épiscopat. En 1682. il fit imprimer à Paris un petit livre, qui a pour titre : *l'Examen de soi-même pour se bien préparer à la communion.* En cette même année, il donna un sermon qu'il avoit prononcé à Charenton, sur la section 53. du catechisme. En 1683. il publia sa réponse au livre de M. Bossuet, évêque de Meaux, intitulé : *Conference avec M. Claude, ministre de Charenton.* Il composa la même année un petit livre qu'il appella : *Considerations sur les lettres circulaires de l'assemblée du clergé de France.* Enfin lorsque ces lettres circulaires furent notifiées au consistoire de Charenton, il fit imprimer une réponse. On a encore de lui, *Les plaintes des Protestans cruellement opprimés dans le royaume de France*, en 1686. & en 1713. *Les réponses genereuses de quatre Protestans, & la derniere exhortation de M. Claude à Charenton*, sont deux ouvrages que l'on a faussement attribués à ce ministre. La réputation qu'il avoit parmi ceux de son parti, fit que l'université de Groningue souhaita de le posseder, & lui offrit une place de professeur en théologie, qu'il n'accepta point, parce qu'il vouloit, disent quelques-uns, qu'on reçût son fils ministre avec lui ; ou plûtôt, parce que le consistoire de Charenton s'en trouvoit trop bien, pour se résoudre à s'en priver, & pour laisser occuper sa chaire par un autre. Car quoique son exterieur n'eût rien qui imposât, quoique sa voix même fût desagréable, son style peu brillant & peu fleuri ; il faut avouer cependant que son éloquence étoit mâle, vigoureuse, soûtenue de raisonnemens bien poussés, & très-propres à persuader ceux qui étoient prévenus des mêmes principes que lui. Ses écrits sont du même caractere, & dans leur style exact & serré on découvre avec beaucoup d'érudition, une grande justesse d'esprit, & une adresse merveilleuse à mettre en œuvre toutes les finesses de la logique. Et plût au ciel que ces talens que l'on admiroit dans M. Claude, eussent été consacrés à la défense de la veritable foi ! Mais quoique Dieu ne l'ait pas permis, nous ne laisserons pas de lui rendre justice, & de convenir sur le témoignage de gens irréprochables de notre religion même, que c'étoit un homme d'une grande intégrité, & dont les mœurs pures & reglées meritoient de se faire estimer dans une communion, dont les sentimens eussent été plus orthodoxes. Il a toûjours été regardé comme le chef & l'ame de son parti en France ; & après les derniers coups sous lesquels Louis XIV. acheva d'accabler le Calvinisme dans son royaume, par la révocation de l'édit de Nantes, M. Claude prit le parti de passer en Hollande, & sortit de Paris le 22. Octobre 1685. pour aller à la Haye où étoit son fils. Le prince d'Orange l'y reçût favorablement, & lui donna une pension, dont il ne jouit qu'un an ; car il mourut le 12. de Janvier 1687. en la soixante-huitiéme année de son âge. Il s'étoit marié à Castres dès l'an 1648. avec *Elisabeth* de Malecare, fille d'un avocat en parlement ; & il en eut un fils nommé *Isaac*, qui fut ministre à la Haye, où il mourut le 29. Juillet 1695. Outre les écrits de M. Claude, dont nous avons parlé, on a imprimé depuis sa mort en 1688. & 1689. à Amsterdam *in*-12. cinq volumes de ses œuvres posthumes, contenant divers traités de théologie & de controverse. Nous ne parlerons point ici de la conférence que M. Bossuet, évêque de Meaux eut avec ce ministre en 1678. à la sollicitation de mademoiselle de Duras. On peut consulter ce qui s'en est écrit de part & d'autre. A l'égard du projet de conférence pour la réunion, où l'on dit que M. Claude voulut entrer avec feu M. l'archevêque de Paris, c'est une discussion dans laquelle nous nous engagerons encore moins. Ces sortes de faits qui ne sont point fondés sur preuves par écrit, se détruisent aussi aisément qu'ils s'établissent, & ne sont point du ressort d'un dictionnaire historique. * *Mémoires du tems. Vie de M. Claude, par* Abel Rotholp de la Devese. M. Claude petit-fils de Jean Songe a fait réimprimer toutes les œuvres de son grand-pere. Bayle, *dict. crit.*

CLAUDIA, vierge Vestale parmi les Romains, étant accusée d'inceste, parce qu'elle employoit trop de tems à se parer, fut justifiée par un prodige. Dans le tems qu'Annibal ravageoit l'Italie, vers l'an de Rome 537. & avant J.C. 217. on avoit appris dans les livres de la Sibylle, que la statue de Cybelle devoit être amenée de Pessinunte à Rome ; mais comme on vouloit la faire monter par le Tibre, le vaisseau qui la portoit s'arrêta, & ne put être ébranlé par tous les efforts des matelots. On sçut cependant que le vaisseau ne pouvoit être remué que par une fille chaste. Alors Claudia pria la deesse, que si elle avoit quelque connoissance de sa vertu, il lui plût de la favoriser ; alors, avec sa ceinture seule, elle entraîna le vaisseau qui portoit la statue. Une autre fois, voyant qu'un tribun du peuple, prévenu de haine contre son pere, vouloit avec violence l'arracher de son char triomphal, elle y accourut, & s'opposa avec tant de courage aux efforts de ce magistrat, que malgré lui, son pere alla triomphant jusqu'au Capitole. * Tite-live, *l. XXXIX. 14.* Ovid. *l. 4. des Fastes.*

CLAUDIA, que quelques-uns confondent sans raison avec celle dont nous venons de parler, étoit sœur de P. Claudius Pulcher, qui l'an 505. de Rome, & 249. avant J. C. perdit contre les Carthaginois une bataille navale, dans laquelle périt un très-grand nombre de Romains. On dit que cette dame se trouvant incommodée de la foule du peuple, qui la pressoit à la sortie du theatre : *Plût aux dieux*, dit-elle, *que mon frere vécût encore, & qu'il eût une autre flotte à commander !* ce qui fut cause qu'on la mit à l'amende. Aurelius Victor en parle dans les eloges des hommes illustres, que quelques-

Digitized by Google

quelques-uns attribuent à Cornelius Nepos, à Suetone ou à Pline, *le Jeune*, *ch.* 46. & à Valere Maxime, *l.* 5. *c.* 4. *ex.* 6.

CLAUDIA, (Junia) fille de M. Junius Silanus, & premiere femme de C. *Caligula*, mourut peu de tems après l'avoir épousée.* Tacite *Annal. l.* 6.

CLAUDIA, niece de l'Empereur *Claude* II. mere de l'Empereur *Constance* & ayeule du grand *Constantin.* * *Claud. vit.* Une autre, sœur de l'empereur Probe dans le III. siecle.

CLAUDIA RUFINA, native de la Grande-Bretagne, vivoit vers l'an 100. de l'ere Chrétienne, & fut celebre par son esprit. Quelques-uns croyent qu'elle étoit Chrétienne, & que c'est la même dont parle saint Paul sur la fin de la seconde Epître à Timothée: *Salutant te Eubulus, & Pudens, & Linus, & Claudia, & omnes fratres.* On pretend qu'elle étoit parente de l'empereur Claudius, qu'elle demeuroit à Rome, & qu'elle y épousa Aulus Rufus Pudens, qu'on veut être le même dont parle S. Paul. Le Martyrologe Romain fait mention, au dix-neuf Mai, de Pudens, & de Pudentiane sa fille. Celle-ci souffrit le martyre, vers l'an 140. La chronologie est differente dans les auteurs qui parlent de Pudens & de Claudia, qui composa quelques ouvrages en vers. * Martial, *l.* 11. *Epist.* 4. & 54. Baronius, *in Annal. A. C.* 160. & *in Mart.* Surius, *ad diem.* 19. *Maii.* Pitseus, *de Script. Angl.* &c.

CLAUDIANISTES, certaine secte d'Heretiques, venue des Donatistes, qui firent une église à part, comme les Rogaristes, que S. Augustin appelle *un morceau coupé d'un autre morceau.* Les premiers eurent ce nom d'un certain Claude, comme les autres le tirerent de Rogatus Maurus. Ce qui se trouve par l'épitre synodale du concile des Cavernes-de-Suze, qui fut tenu par ces schismatiques. * S. Augustin, *sur le pseaume* 36.

CLAUDIEN, (Claudianus) poëte Latin, vivoit dans le quatriéme siecle, sous l'empire de Theodose, & de ses fils Arcadius & Honorius. Plusieurs sçavans croyent qu'il étoit Egyptien, natif de Canope: ce que Crinitus juge être incontestable, après ce que Claudien avoue de lui-même dans l'épigramme au proconsul Gennadius:

Grajorum populis & nostro cognite Nilo.

Cependant ce sentiment n'est pas le plus universel. Car plusieurs le font Espagnol, & Petrarque, Ange Politien & Landini ont crû qu'il étoit originaire de Florence. D'autres assurent que Claudien étoit Gaulois, & que la ville de Vienne en Dauphiné étoit le lieu de sa naissance, fondés sur ce que la famille des Claudiens a été illustrée dans cette ville, & féconde en beaux esprits. Quoi qu'il en soit, Claudien étoit Payen, & florissoit sous l'empire d'Arcadius & d'Honorius, qui lui firent dresser dans Rome une statue après sa mort, avec cette inscription, TRIBUNUS: NOTARIUS: INTER CÆTERAS INGENTES ARTES PRÆGLORIOSISSIMUS POETARUM. Il a écrit un poëme du ravissement de Proserpine en III. livres; II. d'invectives contre Rufin, II. contre Eutrope & plusieurs autres. Quant au poëme de J. C. qui paroit sous son nom, il n'est pas de lui, quelques-uns l'attribuent au pape Damase; & quand il porteroit le nom de Claudien, il seroit d'un Celaudien, surnommé *Mamercus*, qui vivoit sous l'empereur Zenon. Jules Cesar Scaliger dit dans sa poëtique, que Claudien a été accablé par le peu de noblesse de sa matiere, & qu'il a suppléé à ses défauts, par la fertilité de son esprit. Claudien est sans contredit le premier de tous les poëtes, qui ont paru depuis le siecle heureux d'Auguste; & Marc-Antoine Sabellic, semble avoir eu raison de dire, qu'il est le dernier des anciens poëtes, & le premier des nouveaux. M. Godeau après divers autres critiques d'Allemagne & d'Italie témoigne que de tous ceux qui ont tâché de suivre & d'imiter Virgile, il est celui qui approche le plus de la majesté de ce poëte, & qui se sent le moins de la corruption de son siecle. Un critique Ecossois préfere sans façon Claudien à Virgile, mais sans donner dans l'hyperbole, il faut convenir que 1°. pour ce qui regarde le *génie*, il l'avoit admirable. Crinitus témoigne, qu'il semble être formé de la nature même pour la poësie, & qu'il y étoit heureusement porté: la plûpart des critiques en ont jugé à peu près de même. Les anciens auteurs ecclesiastiques même, tels qu'Orose & Paul diacre, ne lui ont pas refusé cette gloire. Louis Vivés dit, que Claudien étoit né poëte, qu'il possedoit l'esprit poëtique dans toute sa plénitude, & qu'il étoit tout rempli de ce feu qui produit l'enthousiasme. C'est ce qu'ont aussi reconnu Buchanan, Juste-Lipse, Contarini, Hankius. 2°. Pour *la science*, c'est-à-dire les qualités que Claudien avoit acquises pour la poësie; car il s'étoit rendu habile dans la science des choses naturelles, dans celle des loix & de la jurisprudence, & dans celle de l'art militaire. M. Baillet croit que Claudien étoit sçavant en poëte, c'est-à-dire, que sans approfondir toutes ces connoissances, qui demandent chacune un homme tout entier, il s'étoit contenté d'en faire l'accessoire de sa profession principale; peut-être même, ne les avoit-il étudiées que dans son Homere & dans Virgile. 3°. Pour ce qui est du style de Claudien, la plûpart des critiques conviennent qu'il est beau, pur, châtié, elegant, doux, grave, élevé, noble; & ce qu'on y a le plus admiré, c'est de le voir coulant & facile, avec tant d'autres qualités, qui se trouvent rarement unies ensemble dans les autres poëtes. Quelques critiques modernes cependant ont trouvé que sa latinité n'est pas assez pure. M. Nicole dit, qu'il a trop de saillies de jeunesse, & qu'il est trop enflé: les peres Briet & Rapin Jesuites, ont remarqué après lui la même chose. Ce poëte, dit le Giraldi, commence un sujet avec beaucoup de feu & de courage, mais le vent lui manque, & il est rare, selon lui, que la fin de ses pieces réponde à leur commencement. 4°. Entre les diverses pieces de poësie que Claudien a publiées, les *invectives* contre Rufin & contre Eutrope, sont les plus belles au jugement de M. Godeau: selon lui, on ne peut rien faire en ce genre de plus achevé. Après ces pieces, il n'y en a pas de plus estimées que le poëme de *l'enlevement de Proserpine.* Le poëme *du consulat d'Honorius* marche après. Il est bon de remarquer avec Jules Scaliger, que Claudien a introduit dans la poësie une espece de nouveauté, dont on n'avoit point encore eu d'exemple ailleurs que dans Perse; c'est celle de mettre des préfaces à la tête de chaque ouvrage, comme il a fait à la plûpart des siens. Parmi les editions de Claudien, celle de Heinsius fils est la meilleure: celle de Bathius est aussi fort bonne, mais le commentaire est un peu trop long. On estime aussi celui qui a été donné en 1677. *ad usum delphini.* * S. Augustin, *liv.* 5. *de la cité de Dieu*, *c.* 26. Orose, *liv.* 7. *c.* 35. Prosper, *in chron.* Suidas. Scaliger, *Poet. lib.* 6. Lilius Giraldus, *dial.* 4. *des poet.* Vossius, *Alarc. Anton. Cocc. Sabellic. Ven. Ennead. hist.* 7. *lib.* 9. Antoine Godeau, *histoire de l'église*, *fin du IV. siecle.* Petr. Crinit. *de vit. poëtar. lib.* 1. *cap.* 85. Juste Lipse, 1. *de admirandis seu de magnitud. Rom.* 4. 2. Georg. Buchanan, *in dialog. de jure regni apud Scotos post historiam suam.* Le P. Fabri, *lib.* 3. *ing.* 5. *cap.* 2. *Delectus epigram. par* M. Nicole, *in dissert. prælim. de epig.* Rapin, *reflexions particulieres sur la poetique*, 2. *part. reflex.* XIV. & XV. *Consultez particulierement* Baillet, *jugem. des sçav. sur les poetes Latins tom.* 6. *pag.* 483. où l'on trouve dans un ordre exact de tous ceux qui ont porté leur jugement sur les ouvrages de Claudien.

CLAUDIEN-MAMERT, frere de Mamert archevêque de Vienne, & son vicaire, vivoit dans le V. siecle, vers l'an 460. Il composa trois livres de l'etat de l'ame qu'il dedia à Sidonius Appollinaris, lequel en parle, comme d'un homme excellent par sa doctrine & par sa pieté. Il entreprit cet ouvrage, pour refuter le livre que Fauste évêque de Riez faisoit courir sans nom, & dans lequel il s'efforçoit de prouver, qu'il n'y avoit point de créatures incorporelles, & par conséquent que l'ame n'étoit pas une substance spirituelle, d'où il s'ensuivoit qu'elle étoit mortelle. On lui attribue un poëme, dans lequel il fait voir, que les poëtes Chrétiens doivent quitter les sujets prophanes, pour chanter des histoires & des choses sacrées. Gennade assure que l'hymne de la Croix *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*, est de lui. L'ancien Scholiaste l'en fait aussi auteur, & il y a bien de l'apparence que c'est cette hymne, dont Sidonius fait l'eloge dans l'epitre 3. du IV. livre. Ainsi il y a beaucoup plus de raison de l'attribuer à Claudien Mamert qu'à Venance Fortunat. * Sidonius Apollinaris, *l.* 4. *ep.* 3. 11. &c. avec les notes du P. Sirmond. Gennade, *c.* 83. Bellarmin, *des écriv. eccl.* J. Trithéme, *au Cat.* Baronius, *A. C.* 460. *n.* 39. *t.* 4. *Bibl. SS.PP. ed.* 1624. &c.

CLAUDIN (Jules Cesar) Medecin de Bologne, florissoit en 1574. Il a publié un Livre *des jours critiques. La Défense*

Digitized by Google

des medecins galenistes contre A. Sala. Des conseils de medecine. L'Empirique raisonnable, &c. * Bumaldus, *Bibliotheca Bononiensis.*

CLAUDIUS, nom de l'illustre famille des Claudiens à Rome. Elle descendoit d'Appius Clausus, ou CLAUDIUS, de Regille ville des Sabins, qui s'étoit venu établir à Rome, & dont les descendans y remplirent les premieres charges. Nous parlerons des plus considerables dans leurs articles séparés, & nous nous contenterons de dire que les Fastes consulaires sont remplis des noms des Claudiens qui ont exercé le Consulat. Tels que APPIUS CLAUDIUS CRASSUS en 405. de Rome, & & 349. ans avant Jesus-Christ, avec L. Furius Camillus. Un autre 611. de Rome, & 143. ans avant J. C. avec Q. Cæcilius Metellus: APPIUS CLAUDIUS LENTULUS, en 624. & 130. ans avant l'Ere Chrétienne, avec Perpenna, &c.

CLAUDIUS, ou CLAUSUS (Appius) Senateur & Consul Romain, étoit de Regille, ville des Sabins. Ce peuple avoit résolu de faire la guerre aux Romains: Appius Clausus s'y opposa, fut traité de lâche & de traitre, & se vit contraint de se retirer à Rome. Ce fut l'an 250. de la fondation de cette ville, 504. avant J. C. sous le quatriéme consulat de Valerius Publicola, & le second de Lucretius. Appius fut reçû dans le sénat au nombre des sénateurs. Il changea son nom de Clausus en celui de Claudius, & fut chef de la famille Claudienne, qui a été depuis très-illustre à Rome. Le Sénat lui fit donner cinq arpens de terre sur les bords du Teveron, & deux arpens à ceux qui l'avoient suivi. Ils étoient près de cinq mille personnes, & on les avoit déja naturalisés par la qualité de bourgeois Romains. Appius Claudius eut ensuite beaucoup de part dans les affaires de la république; mais il étoit d'un naturel chagrin, & extrêmement fier; ce qui lui attira la haine du peuple, parce qu'il s'opposoit severement à ses desseins tumultueux. En 259. de Rome, & avant J. C. l'an 495. il fut fait Consul avec P. Servilius Priscus; & cette année très-heureuse pour la République naissante, fut marquée par la defaite des Volsques. Appius Claudius les vainquit, & après cet exploit fit couper la tête à tous les ôtages qu'ils avoient à Rome, ajoûtant cette peine à celle que la fortune des armes leur avoit fait souffrir, pour avoir violé les tréves & la foi des traités, dont la vie des ôtages devoit répondre. A. Virginius Tricostus, & T. Vecturius Geminus furent consuls en 260. après Claudius. Celui-ci les accusa de négligence, & fit créer dictateur M. Valerius frere de Publicola. Depuis, la ville de Rome fut exposée à de grandes séditions au sujet du partage des terres. Appius Claudius, qui étoit le plus passionné des Sénateurs contre les Plebeïens, fut fait une seconde fois consul avec Q. Barbatus Capitolinus en 283. & 471. ans avant J. C. Le tribun Victorius ou Lictorius, qui étoit un esprit violent, porta le peuple à la révolte, & les Volsques secondés des Æques, prirent les armes contre les Romains. Claudius eut du dessous en cette expedition. Sa severité étoit tellement détestée des soldats qu'ils souffrirent volontiers leur défaite, & témoignerent même une maligne joie de ce que la honte en retomboit sur le Consul. Au commencement de l'an 284. Les tribuns accuserent Appius Claudius de mépriser le peuple Romain, de causer des séditions, d'avoir fait assassiner Genutius, qui étoit de leur corps, & d'avoir malicieusement contribué à sa derniere défaite. Il comparut sans rien rabattre de sa fierté ordinaire, ce qui surprit beaucoup ses accusateurs & ses juges; de sorte que quelque résolution qu'ils eussent prise de le perdre, son affaire fut renvoyée à une autre assemblée. Quelques jours après il tomba malade & mourut dans le même tems. D'autres disent qu'il se fit mourir lui même, pour éviter l'infamie qui le menaçoit. Mais quoique le peuple le haït mortellement, il ne fit point passer sa haine jusques à sa mémoire. Il consentit qu'on lui fit les obseques qu'on avoit accoutumé de faire à des personnes de sa qualité, & il écouta même, comme dit Tite-live, son oraison funebre, malgré l'opposition des tribuns. * Plutarque, *in vit. Publ.* Denys d'Halicarnasse. Tite-Live. Florus

CLAUDIUS, (Appius) senateur Romain, fils de ce premier, se laissa séduire à l'amour & à l'ambition, & commit des crimes qui lui couterent l'honneur & la vie. Quelques auteurs ont crû qu'il étoit ce même Appius Claudius, qui fut consul l'an 294. de Rome, & 460. avant J. C. avec Valerius Publicola II. auquel après sa mort on substitua T. Quintius Cincinnatus. Mais il y a apparence que c'étoit son frere. Car ce consul de l'année 294. est surnommé *Sabinus Regillensis*, & celui dont nous parlons présentement, est surnommé *Crassinus*. L'an 300. de Rome, & 454. avant J. C. on envoya en Grece trois ambassadeurs, pour apprendre les loix de ce païs, dont on composa depuis celle des douze tables. Ils revinrent en 302. & alors le sénat ordonna que pour l'année suivante on choisiroit quelques personnes prudentes, pour gouverner la ville en la place des consuls. On prit dix senateurs qu'on nomma Decemvirs, & qui eurent toute l'autorité en 303. & 304. cependant on n'eut pas sujet de se louer de leur conduite. Car Appius Claudius qui étoit du nombre de ces decemvirs, fit assassiner Lucius Siccius Dentatus qui pendant 40. ans avoit rendu de grands services à la République. Lucius Virginius tribun militaire avoit une fille très-belle, très-sage & très-vertueuse, appellée *Virginie* & fiancée avec Lucius Icilius, qui avoit été tribun du peuple. La beauté de cette fille charma tellement Appius Claudius, qu'il n'épargna ni offres, ni menaces pour la séduire. Mais n'en ayant pû venir à bout, il aposta un certain M. Claudius, qui demanda Virginie, comme esclave fugitive, supposant qu'elle étoit née dans sa maison d'une de ses esclaves, qui l'avoit vendue secretement à Numitoria femme de Virginius. Ce procès se poursuivit devant Appius Claudius, juge de ces sortes d'affaires. Il adjugea Virginie au demandeur par provision, jusqu'à ce que cette affaire pût être jugée définitivement. Virginius au désespoir de voir sa fille traînée comme une esclave fugitive, & étant persuadé que la mort étoit préferable à l'esclavage, prit un couteau sur le banc d'un boucher, & le plongea dans le sein de Virginie. *Reçois*, dit-il, *ma fille, le secours que je te puis donner contre le tyran.* Cette affaire émût le peuple & l'armée, & Rome se vit dans le plus grand danger qu'elle eût jamais couru. Valerius & Horatius, que leur vertu faisoit respecter du peuple & du Sénat, entreprirent d'appaiser cette émotion. Ils en vinrent à bout, & l'ancien gouvernement consulaire fut rétabli. L'année d'après 305. Virginius accusa Appius Claudius de l'injustice qu'il avoit faite à sa fille. L'accusé fut mis en prison, quoiqu'il en eût appellé au peuple; & pressé des remords de sa conscience, il se punit lui-même avec du poison, l'an de Rome 305. & avant Jesus-Christ 449. Ciceron a parlé de cette histoire de Virginie & d'Appius. Pomponius ajoûte que ce dernier étoit un sçavant jurisconsulte, & qu'il avoit beaucoup travaillé aux loix des douze tables. * Ciceron, *liv. 2. de Finib.* Pomponius, *leg. 3. Dig. de orig. Jur.* Denys d'Halicarnasse. Tite-Live. Florus.

CLAUDIUS, (Appius) dictateur Romain, étoit de la même famille des Claudiens. L'an 392. de Rome, & avant J. C. 362. sous le consulat de Q. Servilius Hala, ou Ahala, & de L. Genutius Aventinensis, les Herniques prirent les armes contre les Romains. La conduite de cette guerre fut donnée au dernier des consuls, qui tomba dans une embuscade que les ennemis lui dresserent, & qui fut tué en combattant vaillamment. Les Herniques devenus hardis par ce succès, attaquerent le camp du consul où commandoit C. Sulpitius son Lieutenant; mais ils furent repoussés avec perte. Dans ces extrêmités, le Sénat fit nommer dictateur Appius Claudius. Il leva de nouvelles troupes, se mit en campagne, & alla joindre l'armée de Sulpitius. Quelque tems après il donna bataille aux Herniques, & la gagna véritablement; mais il y perdit une grande partie de ses troupes. Appius Claudius eut depuis d'autres emplois dans la République, & fut un des plus violens partisans des Patriciens contre les Plebeïens. Cette passion étoit naturelle dans cette famille, & se transmettoit de pere en fils. * Tite-Live. Florus.

CLAUDIUS, (Appius) surnommé *Cæcus*, ou *l'Aveugle*, fut censeur l'an 441. de Rome, & 313. avant J. C. avec C. Plautius. Durant ce tems, il fit paver le grand chemin, qu'on appella de son nom, la voie Appienne, *Via Appia*, & fit aussi faire un canal qui portoit son nom, & qu'on appella *Aqua Claudia*. Ce canal conduisoit des eaux vives, dans la ville de Rome, & même jusques sur le mont Aventin. Appius eut seul l'intendance de ces ouvrages; car C. Plautius par incapacité ou par négligence, lui laissa la conduite de toutes

Digitized by Google

choses. D'autres disent que Plautius fut déposé pour avoir fait un mauvais choix de Senateurs. Appius Claudius fut depuis consul l'an 447. & 307. avant J. C. avec L. Volumnius Violens, ou Flamma, qui fit la guerre aux Salentins. Ce Volumnius étoit Plebeien, & la famille des Claudiens étoit patricienne, & très-opposée au peuple. Appius Claudius eut encore le chagrin de se voir consul avec le même Volumnius, l'an 458. de Rome. Dans le département des affaires de la guerre, Claudius eut ordre de commander l'armée contre les Toscans & les Samnites unis ensemble. Mais il se vit extrêmement pressé & Volumnius en étant informé, vint à son secours. Claudius en fut fâché; cet esprit fier eût mieux aimé périr avec son armée, que d'être secouru par un plebeien. Cependant il fut contraint de souffrir que Volumnius le dégageât. Les ennemis donnerent une bataille, & ils la perdirent. Claudius eut un nouveau chagrin dans sa victoire, de ce que tout l'honneur de cette journée fut attribué à son collegue. Etant fort âgé, il devint aveugle: quelques-uns ont dit, que ce fut une punition des dieux, pour avoir voulu transferer à des esclaves le soin de sacrifier à Hercule, qui avoit appartenu à la famille des Potitiens, laquelle étoit nouvellement éteinte. En 475. de Rome, & 279. avant J. C. Pyrrhus envoya à Rome Cyneas, l'un de ses ministres, pour y proposer la paix au Sénat, espérant que la conjoncture d'une victoire qu'il venoit de remporter, & la présence de son armée feroient trouver cette proposition fort douce aux Romains. On deliberoit de cette importante affaire au Sénat, lorsqu'Appius Claudius s'y fit porter, & fit connoître aux moins éclairés, que la conjoncture présente rendoit cette paix extrêmement honteuse au peuple Romain. Ses remontrances l'emporterent, & firent rompre un traité qui auroit été honteux aux Romains. Ce qui a fait dire à Ovide:

Appius est autor; Pyrrho cui pace negata
Multum animo vidit, lumine captus erat.

Il mourut peu de tems après. Il étoit fort habile dans la Jurisprudence romaine, & Ciceron le met au nombre des anciens orateurs Romains. * Tite-Live, *liv.* 12. & 13. Florus. Plutarque.

CLAUDIUS, (Appius) fils d'Appius Claudius Cœcus, en 490. de Rome, & 264. avant J. C. fut élevé à la dignité de Consul avec M. Fulvius Flaccus. Les Mammertins ne pouvant plus ni supporter, ni secouer le joug des Carthaginois, envoyerent à Rome demander du secours. Le Sénat accepta ce parti, pour avoir un prétexte de soumettre la Sicile, comme on avoit soumis le reste de l'Italie. Appius Claudius passa en Sicile à la tête d'une armée florissante; & ce fut la premiere fois que la cavalerie romaine passa la mer. Ce fut de même en cette occasion, qu'on donna à Appius Claudius le surnom de *Caudex*, à cause du soin qu'il eut de faire assembler en peu de tems les navires dont il avoit besoin pour son expédition. Car les Latins ont nommé *Caudex*, cet assemblage de plusieurs ais, dont on faisoit des vaisseaux de charge. Il débarqua sans qu'on lui fit aucun obstacle, & se campa ensuite avec la même tranquilité. La grande réputation des Carthaginois fit qu'il se tint d'abord serré; mais ce fut pour peu de tems, car ayant mis en fuite les troupes de Hieron & défait les Carthaginois, il demeura maître de la campagne. Avec cet avantage, il eut aussi la gloire d'avoir été le premier des Romains qui ait remporté quelque victoire hors d'Italie. * Tite-Live. Florus. Polybe.

☞ Quelques auteurs, & entr'autres Aurelius Victor ont crû que ce consul étoit frere d'Appius Claudius Cœcus; il est pourtant certain que c'étoit son fils. D'autres l'ont confondu avec Appius Claudius, surnommé Ruffus Crassus, qui avoit été consul en 486. de Rome, & 268 ans avant J. C. avec Semptonius Sapiens ou Sophus.

CLAUDIUS PULCHER, consul Romain, étoit fils d'Appius Claudius *Cœcus*. Il fut consul en 585. de la fondation de Rome, & 169. ans avant J. C. avec L. Jullius Pullus, & perdit une bataille navale en Sicile, contre les Carthaginois. C. Atrilius Regulus, & L. Manlius Volso, consuls en 504. avoient assiegé Lilybée en Sicile. Claudius Pulcher fit une autre entreprise sur Drepani; mais Asdrubal gouverneur de la place, en étant averti, l'attendit en bataille à l'embouchure de son port. Claudius, quoique surpris de trouver les ennemis en si bonne posture, les attaqua inconsiderément, & Asdrubal, se servant de son avantage, coula à fond plusieurs des vaisseaux Romains & en prit quatre-vingt-treize, poursuivant les autres jusques auprès de Lilybée. On crut que le mépris que Claudius avoit fait des auspices, lui avoit attiré ce châtiment. Car comme on lui présenta la cage où étoient les oiseaux sacrés, voiant qu'ils ne vouloient pas manger, il les jetta dans la mer: *Qu'ils boivent*, dit-il, *puisqu'ils ne veulent pas manger*. Claudius étant retourné à Rome, fut déposé & condamné à l'amende: on l'obligea même de nommer un dictateur. Mais méprisant le Sénat comme il avoit fait la religion, il nomma dictateur un certain C. Glaucia, qui étoit l'objet de la risée du peuple. Le sénat contraignit ce dernier, à se déposer en faveur d'Attilius Collatinus. *Polybe, *liv.* 6. Valere Maxime, *liv.* 1. *chap.* 4. Suetone, *Tib.* Pline, *liv.* 9. &c.

CLAUDIUS, noms de plusieurs grands hommes, qui ont vécu sous les Empereurs, dont la plûpart ne sont point de cette famille. *Voyez* LEURS SURNOMS.

CLAUDIUS, certain bandit qui pilloit la Judée & la Syrie, & que l'empereur Severe faisoit poursuivre & chercher avec soin, vers l'an de J. C. 200. Il eut l'audace, dans le même tems, de venir au camp de l'empereur, suivi de quelques cavaliers, d'approcher de lui, de le saluer comme s'il eût été l'un de ses Tribuns, & ensuite il se retira sans avoir été reconnu; de sorte qu'il fut impossible de le trouver. * Dion, *lib.* 75.

CLAUDIUS HERMINIANUS, intendant de Cappadoce pour les Romains, traita cruellement les Chretiens, mais par un juste châtiment de Dieu, les vers le mangerent tout vivant. Il defendit autant qu'il le put, que cela ne fût publié, de peur, disoit-il, que les Chrétiens ne s'en réjouissent. Cela arriva l'an de J. C. 208. * Tertull. *in L. ad Scapulam.*

CLAUDIUS VERUS, archevêque de Vienne en Dauphiné, prélat de grande vertu & de grande érudition, vivoit dans le IV. siecle. Adon & Bede assûrent qu'il assista au I. concile d'Arles tenu l'an 314. mais le Cardinal Baronius le nie, & dit que ce Claude qui se trouva en ce concile, étoit un prêtre que le pape saint Sylvestre y avoit envoyé. Il faut remarquer que ce Claude de Vienne n'est pas le même que Claudien prêtre de Vienne, frere de saint Mamert, comme quelques-uns l'ont écrit. On dit qu'il mourut en 424. * Adon & Bede, *Chron.* Chorier, *des Archev. de Vienne*. Sainte Marthe, *Gall. Christ.*

CLAUDIUS MARIUS VICTOR, ou VICTORINUS, rheteur de Marseille, vivoit dans le V. siecle, vers l'an 425. ou 430. Il fut un des plus celebres poëtes de son tems. Nous avons de lui trois livres de vers hexametres, qu'il adresse à son fils Ætherius, où il raconte l'histoire de la genese, depuis la création du monde jusqu'à la ruine de Sodome; & une épître à Salonius, contre les mœurs corrompues de son siecle. Il parle dans cette derniere piece des courses des Vandales, & autres Barbares dans les Gaules: ce qui fait voir qu'il vivoit dans le V. siecle. Aussi Gennade dit qu'il mourut sous l'empire de Theodose & de Valentinien. Gaspard Loëisa lui attribue deux poëmes que d'autres croyent être de Victorin de Petaw. * Gennade, *c.* 6. *T. VIII. Biblioth. SS. PP. edit.* 2.

CLAVER, (Martin) religieux de saint Augustin dans les Philippines, composa l'histoire de son Ordre, dont Nicolas Antonio fait mention dans sa bibliotheque d'Espagne.

CLAVIJO, village d'Espagne dans la vieille Castille, & au païs de la Rioja. Ce fut en cet endroit que le roi Ramire I. défit les Maures & remporta sur eux une très-grande bataille. * *Dict.* de Baudrand.

CLAVIUS, (Christophle) Jesuite Allemand, étoit de Bamberg, & dès son jeune âge entra chez les Jesuites, où il fit un grand progrès dans les sciences. L'inclination qu'il sentoit pour les mathematiques, fit qu'il s'y rendit très-habile. Ses superieurs l'envoyerent à Rome, où il trouva des gens qui le considererent comme l'Euclide de son siecle, & & où il fut employé par le pape Gregoire XIII. en 1581. & en 1582. pour la correction du calendrier Romain. Joseph Scaliger & quelques autres ont critiqué avec aigreur ce nouveau calendrier, que Clavius défendit contre eux. Nous avons divers ouvrages de sa façon, qu'on a recueillis en cinq volumes. Le premier contient ces traités: ***Commentarius in Euclidis Elementa Geometrica. In sphærica Theodosii. Sinuum, Tangentium & Secantium ratio***; ***& Tractatus Triangulorum***,

Digitized by Google

Le II. *Geometria practica. Arithmetica practica. Algebra.* Le III. contient *Comment. in Sphæram Joan. de Sacro-bosco, Astrolabium.* Ceux du IV. sont *Gnomices lib. VIII. Fabrica & Usus instrument. Horologiorum nova descriptio, &c.* On trouve ces Traités dans le VI. tome *Romani Calendarii à Gregorio XIII. restituti explicatio.* Il composa cet ouvrage par ordre du Pape Clement VIII. & il y ajoûta *Computus Ecclesiasticus. Novi Calendarii Romani Apologia, & Appendix ad Apologiam.* Le P. Christophle Clavius mourut à Rome le sixiéme Fevrier de l'an 1612. âgé de 75. ans. * Ribadeneira & Alegambe, *de Script. Soc. Jesu.* Vossius, *de Scient. Math.* Lorenzo Crasso *Elog. d'Huom. Letter.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. Imag. Illust. &c.*

CLAUSEMBOURG, que les auteurs Latins nomment *Claudiopolis*, & ceux du païs *Colosvar*, ville de Transylvanie, avec titre d'évêché, est située au pied des montagnes, vers la frontiere de la Hongrie, & sur un petit ruisseau, dit *Klein Samos*, c'est-à-dire, le petit Samos. La ville est grande & belle, à trois lieues de Varadin. Il y a une ancienne citadelle, & on y tient les états de la Transylvanie. On croit que les anciens Saxons bâtirent Clausembourg. * Sanson.

CLAUSEN, bourg d'Allemagne dans le Tirol, situé sur un haut rocher, près de la riviere d'Eisoko, entre Brixen & Bolzano, à trois lieues de la premiere, & à six de la derniere Il appartient à la maison d'Autriche. * Baudrand.

CLAUSER, (Conrad) Suisse du canton de Zurich, mort vers l'an 1565. Il a traduit le traité de la nature des dieux des Gentils, attribué au philosophe Cornute; des commentaires sur les épitres de S. Paul, faits par un auteur qu'il ne connoissoit pas; l'histoire des Turcs par Chalcondyle; les commentaires de Procope de Gaze sur les premiers livres de l'ancien testament, & quelques ouvrages de S. Denys. Clauser a pris trop de licence dans toutes ses traductions, & il a passé les bornes de la juste mediocrité. C'est à peu près le jugement qu'en porte M. Huet dans son traité *de clar. interpretib. lib. 2. pag. 169.* * Baillet, *jugements des sçavans sur les traducteurs Latins, edit. Paris. in 12. 1685. tom. 3. p. 418.*

CLAUSSE, (Côme) seigneur de Marchaumont en Picardie, fut secretaire des dauphins François & Henri, fils du roi François I. & les servit avec tant de fidelité, que le dernier étant parvenu à la couronne, le nomma secretaire d'état ou des Finances, comme on parloit alors. Il rendit de bons services; & après s'être trouvé en l'assemblée des états en 1557. il mourut l'année suivante.

I. Il eut pour ayeul Jean Clausse, qui fut pourvû d'une charge de correcteur des comptes, par lettres du 23. Avril 1500. & mourut le 2. Septembre 1504. Il avoit épousé *Philippe* de Bailli, dont il eut Engilbert, qui suit; & Côme Clausse, *qui fit la branche des seigneurs de* Marchaumont, *rapportée ci-après.*

II. Engilbert Clausse, seigneur de Mouchi, fut pourvû de l'office de conseiller & procureur du roi en cour d'église au châtelet de Paris, par lettres du 17. Septembre 1524. puis d'un autre de conseiller au parlement, par lettres du 18. Septembre 1537. & mourut le 12. Août 1545. Il épousa *Marie* le Fuzelier, dont il eut *Cunebert*, seigneur de Mouchi, mort sans alliance; *Nicolas*, seigneur de Mouchi après son frere, mort sans enfans; *Jean*, abbé de Toronet, évêque de Senez, mort en 1587; Jacques, qui suit; *Jeanne*, mariée 1°. à *René* de saint Pere, seigneur de Meré, conseiller au grand conseil: 2°. le 18. Mars 1555. à *Charles* de Pierrevive, seigneur de Lesigni, maître d'hôtel du roi, & tresorier de France, laquelle vivoit en 1576; & *Philippe* Clausse, alliée à *Guillaume* le Boulanger, seigneur de Vaumesnil.

III. Jacques Clausse, seigneur de Neri, gouverneur du pont de Cé, épousa *Jeanne* Brinon, veuve de *Jacques* Mesinin, avocat au parlement, & fille d'*Yves* Brinon, avocat, & de *Jeanne* le Pere, morte en Novembre 1571. dont il eut *Susanne*, mariée au seigneur de Montsabat; & *Claude* Clausse, alliée à *Jean* d'Aubigné, seigneur de Boisnoyé.

SEIGNEURS DE MARCHAUMONT ET DE FLEURI.

II. Côme Clausse, second fils de Jean Clausse, correcteur des comptes, & de *Philippe* de Bailli, fut seigneur de Marchaumont en Picardie, de Fleuri en Bievre, & de Courances en Gâtinois, & secretaire d'état, *ainsi qu'il a été remarqué au commencement de cet article.* Il épousa *Marie* Burgensis, fille de *Louis* Burgensis, premier médecin du roi François I. dont il eut Henri, qui suit; Pierre, *dont la posterité sera rapportée après celle de son frere aîné*; *Nicolas*, évêque & comte de Chaalons, pair de France, mort le 12. Septembre 1573. à l'âge de vingt-huit ans; *Côme*, évêque & comte de Chaalons après son frere, mort le premier Avril 1624. âgé de 76. ans; *Claude*, seigneur de Ponts, colonel d'un régiment d'infanterie, mort sans alliance; *Charles*, seigneur de Thorangi & de Charni près Corbeil, mort aussi sans avoir été marié; *Louis*, seigneur de Geronville; *N. N.* morts jeunes; *Marie*, alliée le 22. Fevrier 1559. à *Florimond* Robertet, seigneur de Fresnes, secretaire d'état: 2°. en 1578. *Philippe* de Senneton, seigneur de la Verriere, bailli de Sens & gouverneur de la citadelle de Metz, vivant en 1604; *Diane*, mariée à *François* de Salart, seigneur de Bourron, gouverneur de Montargis; *Philippe*, religieuse à saint Jean-aux bois près Compiegne; & *Jeanne* Clausse, religieuse à Fontaine-les-Nonains.

III. Henri Clausse, filleul du roi Henri II. seigneur de Fleuri-en-Bievre, de Molean & de la Chapelle-la-Reine, fut établi grand maître & général réformateur des eaux & forêts de France en 1567. Le roi Henri III. l'employa en plusieurs ambassades, & le destitua de sa charge de grand-maître des eaux & forêts, ayant créé en sa place six maîtres particuliers pour les provinces du royaume; il fut néanmoins rétabli par le roi Henri IV. en 1598. & en prenoit encore la qualité en 1609: Il épousa *Denyse* de Neufville, fille de *Nicolas*, seigneur de Villeroi, secretaire d'état, & de *Claude* Prudhomme, dont il eut Nicolas, qui suit; *Henri*, coadjuteur de l'évêque de Chaalons son oncle, puis évêque, mort le 13. Décembre 1640; *François*, mort jeune; *Marguerite*, alliée 1°. à *Henri*, seigneur de Fours en Vexin: 2°. à *Salomon* de Bethune, baron de Rosni, gouverneur de Mante, duquel étant veuve & sans enfans, elle se rendit religieuse aux Feuillantines; *Magdelaine*, qui épousa *Charles* d'Argouges, baron de Ranes; *Dorothée*, mariée le 11. Avril 1621. à *René* de Maillé, baron de Benehart au Perche; *Diane*, abbesse de saint Jean-aux-Bois; *Oudette*, abbesse de Villiers; & *Jeanne* Clausse, religieuse en l'abbaye de Villiers.

IV. Nicolas Clausse, seigneur de Fleuri, fut pourvû en survivance de son pere de la charge de grand-maître des eaux & forêts de France, & cette charge ayant été supprimée, il fut lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Nevers, & vivoit encore en 1621. sans avoir été marié.

III. Pierre Clausse, second fils de Côme, seigneur de Marchaumont, secretaire d'état, & de *Marie* de Burgensis, fut seigneur de Marchaumont & de Courances, secretaire de la chambre & des finances en 1563. chambellan & surintendant de la maison & affaires de François de France, duc d'Anjou & d'Alençon, & vivoit en 1587. Il épousa *Marie* le Picart, fille unique de *Nicolas* le Picart, secretaire du roi & tresorier des bâtimens, & de *Claude* de Marle, dont il eut *Antoine*, seigneur de Marchaumont, qui se rendit religieux Feuillant à Bourdeaux en 1598. à l'imitation de *Marguerite* Clausse sa cousine, dont il étoit amoureux; François, qui suit; *Pierre* chevalier de Malte; *Renée*, mariée en 1598. à *Baltasar* de Gadagne, seigneur de Champeroux; *Claude*, religieuse à Poissi; *Elisabeth*, religieuse à Hierres; *Catherine*, religieuse à Courances; & *Gertrude* Clausse, aussi religieuse.

IV. François Clausse, seigneur de Courances & de Danemois, puis de Marchaumont après son frere, fut grand-maître des eaux & forêts en Bourgogne, & mourut sans posterité de *Susanne* Angier, fille du seigneur de Crapado. * Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Fauvelet-du-Toc, *hist. des secretaires d'états.* Le P. Anselme, &c.

CLAUSUS, roi des Sabins, qui donna du secours à Enée comme Virgile le remarque, *lib. 7. Eneid.*

Ecce, Sabinorum prisco de sanguine, magnum
Agmen agens Clausus, &c.

CLAZOMENE, ville de l'Asie mineure dans l'Ionie, aujourd'hui *Kelisman*, fut bâtie sous la XXXI. olympiade, vers l'an 656. avant J.C. Elle étoit située sur la mer Egée, entre

Digitized by Google

Smyrne & Chio, & elle a été renommée par la naissance du philosophe Anaxagoras, dit *le physicien*, & par celle de plusieurs autres grands hommes. Etienne de *Bysance* dit qu'anciennement elle fut appellée *Grynes*, & qu'il y avoit un temple d'Apollon, qu'effectivement Virgile (*lib. 4. Æneid.*) appelle *Gryneen*, célébre par les oracles que le dieu y rendoit. On apprend d'une médaille de Valerien, où Cybele est representée la tête couronnée de tourelles, assise, tenant en sa main droite une petite statue voilée, avec la legende ΘΕΑ ΚΛΑΖΟΜΕΝΗ, que cette déesse étoit la principale divinité de Clazomene. * Strabon, *lib. 14.* Pline, *l. 5. c. 29.*

CLEANDRE Arcadien, chef des esclaves Argiens, entretint long-tems la guerre qui s'étoit élevée dans Argos entre les esclaves & les maîtres. Après que Cleomene roi de Lacedemone eut desolé plus de six cens familles d'Argos, vers la LXI. olympiade, & 496. ans avant J. C. les esclaves s'emparerent des biens de leurs maîtres, & en priverent les pupilles. Ceux-ci étant venus en âge, chasserent ces usurpateurs de leur patrimoine. Cleandre se mit alors à la tête des esclaves; mais enfin le parti injuste fut le plus foible, & les légitimes héritiers demeurerent dans la possession des biens qui leur appartenoient. * Herodote, *l. 6.*

CLEANDRE, Phrygien d'origine, esclave de condition, puis ministre d'état de l'empereur Commode, vivoit sur la fin du II. siecle. Sa faveur commença par son mariage avec une concubine de l'empereur, qui le créa son chambellan, & le fit succeder à la faveur de Perennius, que ce prince avoit fait mourir, pour le punir de ses crimes, deux ans auparavant en 184. Cleandre ne fut pas plus moderé que celui qui l'avoit devancé; car il vendoit toutes les charges de l'empire, il mettoit des affranchis dans le senat pour de l'argent, & on compta en une seule année vingt-cinq consuls designés. Il rappelloit d'exil les bannis, & les poussoit aux charges. Il cassoit les jugemens des magistrats, & rendoit criminels auprès de son maître ceux qui lui étoient suspects. Enfin son insolence & sa cruauté allerent si avant, que le peuple Romain ne le pouvant plus souffrir, fut sur le point de se soulever au sujet de la mort d'Arrius Antoninus. L'empereur fut contraint d'abandonner Cleandre à la vengeance publique, l'an de J. C. 190. Herodien rapporte que, dans le dessein d'usurper l'empire, ce ministre avoit fait de grands amas de bled, pour les distribuer à propos au peuple & aux soldats, &c. * Herodien, *lib. 1.* Lampridius, *in Commodo.* Dion Cassius, &c.

CLEANTHE, fils de *Phanias*, philosophe Stoïcien, vivoit sous la CXXXV. olympiade, environ 240. ans avant l'ére Chrétienne, & étoit natif de la ville d'Asson dans l'Epire. Il fut d'abord Athlete; mais dans le voyage qu'il fit à Athenes, il y fut disciple de Zenon, & s'appliqua entierement à la philosophie. La grande assiduité qu'il avoit au travail, lui fit donner le nom d'*Hercule*. Ce philosophe gagnoit sa vie à tirer de l'eau pendant la nuit, afin de pouvoir vaquer à l'étude pendant le jour; ce qui le fit aussi nommer *porteur d'eau*. On rapporte qu'ayant été appellé en justice, pour répondre de quel talent il vivoit à Athenes, il amena un jardinier pour lequel il travailloit, & une femme dont il paîtrissoit le pain, sur le témoignage desquels il fut renvoyé absous. Ses juges, qui étoient les Aréopagites, voulurent même lui faire un present, qu'il refusa. On dit qu'il écrivoit sur des tuiles & sur des os de bœuf ce qu'il avoit appris de Zenon, parce qu'il n'avoit point d'argent pour acheter des tablettes. Cleanthe succeda à Zenon, & eut pour disciples le roi Antigonus & Chrysippe, qui fut son successeur. Il étoit déja fort âgé, lorsque sa gencive s'enfla & se pourrit; il fut deux jours sans manger, par ordonnance des médecins, ce qui lui rendit la santé, de sorte qu'il auroit pû reprendre sa premiere maniere de vivre; mais il ne voulut plus prendre de nourriture, disant qu'il avoit achevé sa carriere, & il se laissa mourir de faim à l'âge de 70. ans. Diogene Laërce cite plusieurs ouvrages que Cleanthe avoit composés, dont nous avons encore quelques lambeaux dans Stobée & dans les Stromates de Clement Alexandrin, *au liv. 5. &c.* * Diogene, *en sa vie, au liv. 7.* Ciceron, *liv. 3. de la nat. des Dieux, & liv. 4. des quest. acad.* Valere Maxime, *l. 8. c. 7. ex. 18.* Seneque, *ep. 64. 107 &c.* Arien, *sur Epictete, l. 3. c. 13.* Hesychius. Lactance, *divin. instit. l. 3. c. 18.*

CLEANTHE, peintre celebre de Corinthe, *cherchez* ARÉGONDE.

CLEARQUE, qu'Athenée appelle *Sagaris*, mourut fort vieux l'an du monde 3452. selon Romuald. Par délicatesse il fut nourri toute sa vie de la bouche de sa nourrice, de peur d'être fatigué en mâchant les viandes, & jamais il ne porta sa main plus bas que le nombril.

CLEARQUE, Lacedemonien, ayant été envoyé à Byzance, pour y appaiser les troubles domestiques qui divisoient cette ville, s'y érigea en tyran, après que le peuple eut déposé tout le pouvoir & toute l'autorité entre ses mains. Il leva une compagnie de gardes pour la sûreté de sa personne, fit mourir tous les magistrats & tous les juges dans un sacrifice qu'il fit aux dieux, & se saisit de trente des plus considerables de la ville, qu'il fit étrangler. Depuis, poussant encore plus loin ses violences, il attaqua les plus riches de Byzance, & les chargea de crimes, pour avoir sujet de les exiler ou de les faire mourir, & pour profiter de la confiscation de leurs biens. Les Lacedemoniens rappellerent Clearque, qui refusa d'obéir, jusqu'à ce que voyant une armée marcher contre lui, il se retira à Selymbrie, où il fit transporter ses richesses. Il ne put cependant éviter d'en venir à une bataille, qu'il perdit; ensuite de quoi il se retira dans l'Ionie près du jeune Cyrus, la seconde année de la XCIV. olympiade, & 403. ans avant J. C. Ce prince qui méditoit une revolte contre le roi Artaxerxès son frere, choisit Clearque pour general des troupes grecques qu'il avoit à sa solde. Ce dernier reçut mille dariques, avec lesquelles il leva des troupes, & fit d'abord la guerre aux Thraces qui habitoient sur l'Hellespont. Deux ans après il se trouva dans cette fameuse bataille où Cyrus perdit la vie, & fut vaincu par son frere Artaxerxès à *Cunaxa*, environ à 500. stades de Babylone. Ensuite Clearque fut élu l'un des chefs qui devoient commander les dix mille Grecs qui avoient combattu pour Cyrus; mais ayant été arrêté dans sa retraite, contre la foi donnée par Tisaphernes, l'un des generaux d'Artaxerxès, il fut mené devant ce prince, qui le fit charger de fers. Quelque tems après on le condamna à la mort avec tous les autres captifs. Les cadavres de ceux-ci furent jettés à la voirie; mais le sien fut couvert de terre, & l'on dit qu'il y nâquit un palmier.* Xenophon, *In Cyri junioris Expedit.* Diodor. Sicul. *ad Olympiad. 94.* Ctesias, *in Excerptis Photii.* Plutarch. *in Artaxerxe.*

CLEARQUE, tyran d'Heraclée, étoit natif de cette ville, dans le Pont. L'amour de la philosophie, lui fit faire un voyage à Athenes, où il étudia sous Platon; mais il quitta son école sur un songe, & revint dans sa patrie, d'où il fut banni par les intrigues de ses ennemis. Il se retira auprès de Mithridate, roi de Cappadoce, avec lequel il traita pour lui livrer la ville d'Heraclée, dont ce prince lui promit de lui laisser le gouvernement. Les Citoyens d'Heraclée fournirent eux-mêmes à Clearque l'occasion d'executer son attentat. Le peuple qui vouloit qu'on fit de nouvelles loix, pour abolir les dettes, & pour partager les terres également, s'étoit soulevé contre les senateurs. Ceux-ci, après avoir vainement imploré le secours de Timothée general des Atheniens, & d'Epaminondas general des Thebains, eurent enfin recours à Clearque qu'ils avoient chassé. Lorsqu'il se fut introduit dans la ville, la 4. année de la CIII. olympiade, & 365. ans avant J.C. loin de la remettre à Mithridate, il le fit lui-même prisonnier avec ses principaux courtisans, & en tira une grosse rançon. En même-tems, il se déclara en faveur du peuple d'Heraclée contre le senat, dont il avoit feint d'être le protecteur, il prit soixante senateurs, qu'il fit mourir après s'être emparé de leurs biens, contraignit les autres de prendre la fuite, & fit épouser leurs femmes à leurs esclaves. C'est ainsi que Clearque jetta les fondemens de sa tyrannie, dans laquelle il prit pour modele Denys tyran de Sicile. Il exerça contre ses citoyens les dernieres violences, pendant le cours de douze ans, au bout desquels il périt par la main de Chion fils de Matris, d'une sœur du tyran, & disciple de Platon, assisté de Leonides & d'Antithée aussi philosophe, d'Euxenon, & de cinquante autres conjurés. Ce fut aux fêtes de Bacchus, la 4. année de la CVI. olympiade, & 353. ans avant J.C. Au reste Clearque aimoit les sciences, & avoit dressé une très-belle biblio-

Digitized by Google

theque. Satyrus son frere & son successeur, vengea cruellement sa mort sur ceux qui y avoient eu part, & même sur leurs enfans. Il fut tuteur de Timothée, & de Denys fils du tyran, dont le dernier eut un fils aussi nommé *Clearque*, tyran d'Heraclée, conjointement avec son frere Zathras ou Oxathres. Ils s'attirerent l'execration de leurs sujets par leur cruauté, au lieu que Denys leur pere en avoit fait les délices. Ils allerent meme jusques à faire étouffer leur mere Amastris, que Lysimachus roi de Thrace & de Macedoine, avoit épousée en secondes nôces. Ce prince résolu de venger la mort de sa femme, entra comme ami dans la ville d'Heraclée, & se saisit des deux freres, qu'il fit mourir, après un regne de 17. ans, la 1. année de la CXXIII. olympiade, & 288. ans avant J.C. * Memnon, *in Excerptis Photii*. Suidas. Diodor. *l. 20.* Athenæus, *l. 3.*

CLEARQUE, natif de Soli, disciple d'Aristote, fut un des plus celebres Peripateticiens, & composa divers ouvrages, dont il ne reste qu'un fragment du traité touchant le sommeil, conservé par Joseph, & copié par Eusebe. Ceux dont on a conservé les titres sont ceux-ci: un *traité de l'éducation*; un autre des *vies des hommes illustres*, dont on cite jusqu'au cinquiéme livre, & d'où Aulu-gelle a tiré ce qu'il dit, livre IV. de Pythagore; & un troisiéme *des Tactiques*, ou *de l'art militaire*. On parle encore d'un ouvrage, qu'on peut regarder comme un *art d'aimer*, ou comme un recueil de narrations qui roulent toutes sur l'amour; & c'est de-là qu'Athenée a pris ce qu'il dit, livre XIII. des honneurs que Gygés roi de Lydie fit à une femme publique qu'il aimoit. Le Scholiaste de Lycophron, qui parle aussi de Clearque, cite de lui, qu'il y eut trois Hercules, l'Hercule de Briatee, l'Hercule de Tyr, & l'Hercule Grec. * Vossius, *Historiens Grecs.*

CLEARQUE, (Flavius) étoit consul ordinaire avec Ricimer, l'an 384. de J. C.

CLEF, en latin *Clavis*, instrument dont on se sert pour ouvrir des portes. Eustathe remarque que les anciens ne se servoient que de cordes pour fermer leurs portes, & que l'invention des clefs est due aux Lacedemoniens. Pline l'attribue à Theodore Samien. Les anciennes clefs n'ouvroient pas les portes par dehors, mais il y avoit une ouverture à la porte, par laquelle on introduisoit la clef pour ouvrir la serrure, ou lever la barre qui la fermoit. Ces clefs anciennes étoient d'un grand volume. On les portoit sur les épaules. Il y en avoit d'or, d'argent, de fer, & même de bois qui servoient également à ouvrir les portes. Quand Notre-Seigneur parle des clefs qu'il donne à ses Apôtres, il fait allusion à ces anciennes clefs qui pouvoient servir à lier ou à délier les cordes qui fermoient les portes, car il attribue aux clefs la facilité de lier ou de délier, termes qui ne conviennent proprement qu'aux choses qui par leur flexibilité peuvent être liées ou déliées.

CLELIE, jeune fille Romaine, fut du nombre de celles qu'on avoit données en ôtage à Porsenna, qui, pour rétablir les Tarquins, avoit assiegé Rome en 247. de la fondation de cette ville, & 507. avant J.C. On dit qu'après avoir trompé ses gardes, elle se sauva la nuit du camp où elle étoit retenue, & que s'étant saisie d'un cheval que la fortune lui offrit, elle passa le Tibre. Lorsqu'on l'eut rendue à Porsenna, qui l'avoit redemandée par ses ambassadeurs, il eut en si grande admiration la vertu de cette fille, qu'il lui permit de se retirer avec ses compagnes. Le senat lui fit élever une statue équestre dans la place publique. Quelques historiens disent que Clelie & ses compagnes passerent le Tibre à la nage. M. la Mothe le Vayer, dans le jugement des historiens Grecs sur Denys d'Halicarnasse, croit, après quelques autres auteurs, que cette action est fabuleuse. Les historiens la rapportent diversement. * Denys, *l. 5.* Tite-Live, *l. 2.* Aurelius Victor, *des hommes illustres, c. 13.* Florus, *l. 1. c. 13.* Plutarque, *dans Publicola, & les belles actions des femmes, &c.*

CLEMACE, homme de qualité d'Alexandrie, ayant refusé de commettre le crime que lui proposoit sa propre belle-mere, fut accusé par cette malheureuse, qui alla demander sa mort à Constantine, sœur de l'empereur Constance, en lui presentant un riche collier. Honorat comte d'Orient, eut ordre de lui ôter la vie. Ce qui fut executé sans l'entendre, vers l'an 350. * Ammien Marcellin, *l. 14.*

CLEMANGIS, ou de CLAMINGES (Nicolas) ainsi nommé du lieu de sa naissance, dans le diocèse de Châlons, etoit fils de *Pierre*, medecin de Châlons. Il eut un frere (Etienne) grand maître du college de Navarre; vint à l'âge de douze ans à Paris dans ce college, & y fit toutes ses études. Il fut bon orateur & écrivit assés purement en latin, dans un tems, où la barbarie regnoit. En 1393. on l'élut recteur de l'université de Paris. Il écrivit cette année-là une lettre à Charles VI. sur les moyens que l'on devoit prendre pour éteindre le schisme. L'année suivante, il écrivit aussi à Clement VII. ensuite aux cardinaux, & à Benoît XIII. sur le même sujet. Le cardinal de Petra-Mala, l'engagea de venir auprès de Benoît XIII. pour y faire la fonction de secretaire. Il fut accusé d'avoir dressé la bulle d'excommunication contre le roi de France, & il eut bien de la peine à se purger de cette accusation. Il se retira à Genes, & quelque tems après il revint en France, où il fut trésorier de Langres; mais étant toûjours soupçonné d'avoir écrit la lettre du pape contre le roi, il fut obligé de se retirer dans la Chartreuse de *Vallis-Umbrosæ* ou *Fontis de Bosco*, où il demeura caché pendant quelques années, & y composa plusieurs ouvrages. Enfin le roi lui ayant pardonné, il rentra dans son canonicat de Langres, & fut ensuite fait chantre & archidiacre de Bayeux. Sur la fin de sa vie il revint au college de Navarre dont il fut proviseur. Il y mourut & fut enterré dans la chapelle de ce college, où l'on voit encore son épitaphe, en deux vers que voici.

Belga fui, Catalaunus eram, Clamingius ortu.
Hic humus ossa tenet, spiritus astra petit.

On ne sçait point précisément l'année de sa mort; mais il est certain qu'il vivoit encore en 1425. & qu'il étoit mort en 1440. Les ouvrages de Clemangis ont été imprimés à Leiden en 1613. Le plus considerable est un traité *De corrupto Ecclesiæ statu*, qui est suivi de plusieurs autres, & d'un grand nombre de lettres. Le P. Dom Luc d'Acheri a donné depuis un traité des études theologiques dans son septiéme tome du Spicilege. Il y a aussi quelques pieces qui paroissent de sa composition, entre celles qui portent le nom de l'université de Paris, dans les actes du schisme qui précede le concile de Pise, au sixiéme tome du même Spicilege. Cet auteur ne cede presque en rien à plusieurs des anciens pour l'éloquence, & pour la noblesse des pensées. Son discours est sans affectation, abondant en termes choisis, en riches pensées, & en heureuses applications des passages des auteurs prophanes & sacrés. Il est quelquefois excessif dans ses declamations, & trop mordant lorsqu'il censure; mais il est agréable dans ses descriptions, poli dans ses narrations, plein dans ses instructions, vehement dans ses exhortations & sage dans ses avis. Enfin, quoi qu'on en puisse dire, il passera toûjours, en quelque siecle que ce soit, pour un auteur digne d'être lû & estimé. * Du Pin, *bibl. des auteurs ecclesiastiques IX. siecle.*

CLEMENCE, dont les anciens payens faisoient une déesse, étoit representée tenant d'une main une branche de laurier & une lance de l'autre, pour montrer que la douceur & la misericorde appartenoit proprement aux guerriers victorieux. Les Romains, après la mort de Jules César, lui dédierent un temple, dont Plutarque fait mention, & Ciceron aussi, *en ses oraisons pour Marcellus & pour Ligarius.* Le poëte Claudien la décrit comme la gardienne du monde. Les empereurs Tibere & Vitellius la faisoient graver sur leurs monnoyes.

CLEMENCE d'Hongrie, reine de France, étoit fille de CHARLES I. de ce nom, dit *Martel*, roi de Hongrie, & de *Clemence* d'Hapsbourg. Elle fut mariée au roi *Louis* X. dit *Hutin*, le 19. Août de l'an 1315. & fut couronnée avec lui à Reims le 24. suivant. Lorsque le roi mourut le 5. Juin 1316. Elle étoit grosse de quatre mois, & elle accoucha d'un fils posthume nommé *Jean*, le 13. Novembre suivant, qui ne vecut que huit jours. Le tems de son veuvage fut employé à des exercices de pieté; & ses revenus furent saintement distribués pour l'entretien des pauvres, ou pour la réparation des lieux saints. L'amour qu'elle conservoit en-

Digitized by Google

core pour sa patrie, l'engagea de fonder à Bude un college, pour y faire élever de pauvres orphelins. Elle mourut à l'hôtel du temple à Paris, le 12. Octobre de l'an 1328. & elle fut enterrée dans l'église des Dominicains de la même ville, où l'on voit son tombeau ; & son cœur fut porté au monastere des religieuses de Nazareth à Aix en Provence.

CLEMENCE de Bourges, *cherchez* BOURGES.

CLEMENCE, demoiselle de Toulouse, *voyez* ISAURE.

PAPES.

CLEMENT I. (Saint) de ce nom, étoit disciple de saint Pierre, qui l'avoit éclairé des lumieres de la foi. Il succeda à Clet, ou Anaclet, vers l'an de grace 91. & ce fut sous son pontificat que Domitien excita la seconde persecution contre l'église. Clement établit sept notaires dans Rome, pour recueillir les actes des martyrs, & pour conserver la memoire de leurs triomphes. Sous l'empire de Trajan, il fut envoyé en exil dans la Chersonnese du Pont-Euxin, où par ses prieres Dieu fit sortir une fontaine, qui délivra plusieurs Chrétiens exilés avec lui, & condamnés aux carrieres, de l'incommodité qu'ils avoient d'aller bien loin chercher de l'eau. Aufidien envoyé de l'empereur, le fit jetter dans la mer avec un ancre au col, afin que les Chrétiens ne pûssent retirer son corps, pour l'honorer selon leur coûtume. Dieu trompa cette prévoyance du tyran, & contenta la dévotion des fideles. Car, comme ils prioient Dieu sur le rivage, la mer se retira de trois milles. Ils y entrerent avec assurance, & y trouverent un oratoire de marbre blanc, bâti de la main des Anges, pour la sepulture du martyr. Ce qui est rapporté par Nicephore, par Gregoire de Tours, & par plusieurs autres, cités par le cardinal Baronius, qui met le martyre de ce saint pape en l'an 102. au lieu qu'il doit être placé en l'an 100. Il seroit à souhaiter que les actes de saint Clement, d'où Gregoire de Tours a tiré ces circonstances, eussent plus d'autorité, & fussent moins suspects, par la quantité de fautes contre la verité de l'histoire, dont ils sont remplis. Ce saint pape avoit tenu le siege 9. ans 6. mois & 6. jours, & eut pour successeur saint EVARISTE. S. Paul parle de lui dans l'épître aux Philippiens.* S. Paul, *ad Philipp. c. 4. v. 3.* Eusebe, *dans sa chron. & liv. 3. hist. c. 12. 28. &c.* Le martyrologe Romain, *au 23. Nov.* Celui d'Usuard, Adon, Justin martyr, *Quæst. 74.* S. Irenée, *liv. 3. c. 3.* Simeon Metaphraste, *in Clem.* Bernard, *in homil. de S. Clem.* Philastrius, *de her.* Nicephore, *l. 3. c. 18.* Gregoire de Tours, *l. 1. c. 35. & 36. de la gloire des martyrs, &c.*

☞ Il reste à faire deux remarques, au sujet de saint Clement. La premiere regarde sa succession au pontificat, & l'autre roule sur les livres qu'on lui attribue. Pour la premiere, il est sûr qu'il ne fut fait pape qu'après Anaclet ou Clet, qui est le même successeur de Lin, élevé au pontificat après S. Pierre. Quelques auteurs, comme S. Epiphane, *her. 27.* & Tertullien dans le second livre des prescriptions, *c. 32.* disent pourtant que le même S. Pierre avoit désigné Clement pour lui succeder; mais qu'il ne voulut recevoir le pontificat qu'après Lin & Clet, qui avoient été les coadjuteurs du premier vicaire de J.C. Ce que Rufin dit aussi en sa préface des dix-livres des recognitions de saint Clement. On tient qu'il en usa ainsi ou par humilité, ou de peur que cette nomination ne servît d'un exemple pernicieux à la posterite. Pour ses ouvrages, il y en a plusieurs sous son nom; deux épîtres aux Corinthiens, dont la premiere qui est assûrement de lui, a été donnée au public par un Anglois nommé *Patricius Junius*, qui la fit imprimer à Oxford l'an 1633. sur un manuscrit venu d'Alexandrie, où elle est à la fin du nouveau Testament; la seconde est aussi fort ancienne, mais elle n'a pas la même autorité. Il y en a deux à saint Jacques, dont la fausseté se découvre, en ce qu'il lui donne des nouvelles de la mort de saint Pierre, arrivée long-tems après la sienne, à moins qu'elles n'eussent été écrites à quelqu'autre, comme dit le cardinal Bellarmin. Saint Epiphane & saint Jerôme alleguent d'autres lettres circulaires du même pontife. Outre cette lettre, on lui attribue huit livres *des constitut. des Apôtres*, dix livres de *Recognitions*; *les canons des Apôtres*, que S. Jean de Damas met après l'Apocalypse, dans son quatriéme livre de la foi orthodoxe, chap. 18. La dispute contre Appion, &c. dont quelques-uns ont été déclarés apocryphes par le pape Gelase, au concile de Rome, parce qu'ils portoient le nom des Apôtres, ou parce qu'ils avoient été falsifiés par les heretiques, comme le cardinal Baronius le dit des livres des *Recognitions*, qui avoient été corrompus par les Ebionites, du vivant même de saint Clement; & il allegue l'autorité de saint Epiphane qui les accuse de cette falsification, *her. 30.* On peut consulter S. Jerôme dans son traité des écrivains ecclesiastiques; les dissertations que les cardinaux Bellarmin & Baronius ont faites au sujet des ouvrages de saint Clement; le P. Louis Jacob dans son ouvrage, qu'il a intitulé *Bibliotheca Pontificia*, où il cite avec assez de soin tous les auteurs qui parlent de ce saint Pontife, le P. Turrian, dans la défense des canons contre les centuriateurs de Magdebourg. S. Clement avoit été le disciple & le coadjuteur des Apôtres, suivant ce qui est dit de lui dans l'épître de saint Paul aux Philippiens, *c. 4. v. 3. cum Clemente & cæteris adjutoribus meis.* Il fut ordonné évêque de Rome vers l'an 91. & gouverna cette église pendant 9. ans ou environ, jusqu'à la centiéme année. Les actes prétendus de son martyre sont visiblement fabuleux, & il n'est pas même certain qu'il ait été martyr, puisque S. Irenée ne lui donne point cette qualité. Cependant Rufin & le pape Zozime la lui ont donnée au commencement du V. siecle, & il est mis sous ce titre dans les martyrologes au 23. Novembre. Sa premiere lettre aux Corinthiens a été citée par la plûpart des anciens auteurs, après l'écriture sainte. C'est un des plus beaux monumens de l'antiquité. Elle est écrite au nom de l'église Romaine à l'église de Corinthe, pour appaiser la dissention qui étoit entre les fideles de cette derniere église. La seconde lettre n'est pas si certaine, cependant elle est citée par les anciens, & le fragment que nous en avons, nous fait connoître qu'elle n'est pas indigne de saint Clement. Les huit livres de constitutions qu'on lui attribue faussement, sont un ouvrage ancien, dans lequel on a ajoûté & changé plusieurs choses, suivant les tems. Les *Recognitions* qui portent aussi son nom sont un ouvrage ancien, mais apocryphe, plein d'erreurs & de fables. On doit porter le même jugement des Clementines, & de quelques autres ouvrages anciennement attribués à saint Clement. Ce qui est dit dans l'article des sept notaires établis à Rome est tiré du Pontifical de Damase, & ne merite aucune creance. * Du Pin, *Bibl. des auteurs ecclesiastiques III. premiers siecles.* Baillet, *Vies des saints 23. Nov.* De Tillemont, *Memoires pour l'hist. de l'église, 2. tom.* D. Ceillier, *hist. des aut. sacr. & ecclesi. tom. 1.*

CLEMENT II. Saxon, nommé *Suidger* ou *Singer*, étoit évêque de Bamberg, & fut fait pape au concile de Sutri, que l'empereur Henri III. surnommé *le Noir*, fit tenir vers les fêtes de Noël, l'an 1046. & où Gregoire VI. fut déposé. Après son couronnement il tint un concile à Rome contre les Simoniaques & les abus. Ce qui se voit par une lettre du cardinal Pierre Damien à Henri, archevêque de Ravenne. Il couronna aussi l'empereur Henri & son épouse Agnès, fille de Guillaume IV. duc de Guienne, & les suivit en Allemagne. Il mourut le 7. d'Octobre l'an 1047. neuf mois après son élection, & son corps fut porté à Bamberg. On lui attribue un épître écrite à Jean, archevêque de Salerne. DAMASE II. lui succeda. * Leon d'Ostie, *liv. 2. c. 81. 82.* Baronius, *A. C. 1046. 1047.* S. Antonin. Volaterran. Sigebert. Onuphre. Genebrard. Ciaconius, &c.

CLEMENT III. Romain, nommé auparavant *Paulin* ou *Paul Scholari*, fut fait cardinal par le pape Alexandre III. en 1180. & fut depuis évêque de Preneste. Il tint le siege après Gregoire VIII. depuis le 6. Janvier de l'an 1188. jusqu'au 25. Mars de l'an 1191. Il fit publier, à l'exemple de son prédecesseur, une croisade contre les Sarasins, qui faisoient de grands progrès dans la Palestine, depuis que Saladin eut emporté Jerusalem. Le roi Philippe Auguste, & Henri II. roi d'Angleterre, s'aboucherent entre Gisors & Trie, & résolurent de prendre la croix. Le premier leva pour cela les contributions qu'on nomma *Dixmes Saladines*. Clement s'entremit aussi pour appaiser les troubles émûs après la mort de Guillaume roi de Sicile. On lui attribue diverses épîtres. Il tint le pontificat trois ans deux mois &

Digitized by Google

vingt jours, & eut pour successeur CELESTIN III.* Baronius, *A.C. 1188. & 1191.* Du Chêne. Louis Jacob, *bibl. Pontif. &c.*

CLEMENT IV. François, natif de saint Gilles sur le Rhône, succeda à Urbain IV. l'an 1265. Il avoit nom Gui *le Gros*, & étoit sorti d'une famille que l'on dit être encore considerable en plusieurs provinces du royaume. Il porta premierement les armes, puis il suivit la profession des lettres avec tant de succès, qu'il passa pour un des plus habiles jurisconsultes de son siecle, au rapport de Durand, d'Onuphre & de Platine : de sorte que saint Louis le fit son secretaire. Quelque-tems après, sa femme étant morte, & lui ayant laissé deux filles, il embrassa l'état ecclesiastique, & fut archidiacre, puis évêque du Pui en Velai, & ensuite archevêque de Narbonne. Urbain IV. lui envoya le chapeau de cardinal en 1261. le fit evêque de Sabine, & l'envoya legat en Angleterre, comme le seul capable de terminer les differends qui désoloient ce royaume. Au retour de cette legation, il fut créé pape à Perouse le 5. Février de l'an 1265. à compter à la moderne. Cette élection se fit par le suffrage unanime de tous les cardinaux, quoique ce prélat fût absent. Lorsqu'il sçût son élection, il vint à Perouse, déguisé en habit de marchand, ou comme les autres veulent, de religieux, pour éviter les embuches de Mainfroi tyran de Sicile, & ennemi du saint siege, & il fut couronné à Viterbe le 22. Février suivant, jour de la chaire de saint Pierre à Antioche. Entre ses vertus on admira une grande modestie, une extrême douceur, & un désinteressement si rare, qu'il protesta qu'il n'éleveroit aucun de ses parens aux dignités ecclesiastiques. Il executa exactement sa parole, & de trois prebendes qu'un de ses neveux possedoit, il l'obligea d'en quitter deux. Bien loin de marier ses filles aux grands seigneurs qui les demandoient, il leur donna si peu de dot qu'elles aimerent mieux se faire religieuses. Une de ses nieces ne put jamais obtenir de lui que 300. livres pour se marier. Ce fut lui qui confirma l'investiture du royaume de Sicile en faveur de Charles, frere de saint Louis, & qui le couronna à Rome l'an 1266. Il mourut à Viterbe, où il fut enterré le 29. Novembre de l'an 1268. ayant tenu le siege 3. ans 9. mois & 25. jours. On a de lui divers ouvrages : *Quæstiones juris. De recipiendarum causarum ratione. Epistolarum Volumen, &c.* Après sa mort, le siege fut vaquant pendant 2. ans 9. mois & 2. jours. GREGOIRE X. fut enfin élû. * Saint Antonin, *Ep. 3. tit. 20. c. 1.* Genebrard & Onuphre, *en la chron.* Platine & Ciaconius, *en sa vie.* Sponde, *A.C. 1265. n. 1. & suiv. & 1268. n. 12.* Bzovius, *aux mêmes ann. n. 1. & 8.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ. T. I. p. 385. & T. III. p. 917.*

CLEMENT V. François, de la province de Gascogne, & archevêque de Bourdeaux, nommé *Bertrand* de Goth ou de Gout, fils de *Beraut* de Goth, seigneur de Villandrau, fut élû pape après Benoît XI. le siege ayant vaqué près d'un an. La maison de Goth qui avoit été maltraitée par Charles de Valois pendant les guerres contre les Anglois, en avoit conservé contre ce prince un ressentiment secret; & c'est ce qui avoit engagé Bertrand dans le parti de Boniface VIII. contre le roi Philippe *le Bel*. Il fut nommé successivement par ce pape, chanoine & sacristain de Bourdeaux puis évêque de Cominges & enfin archevêque de Bourdeaux en 1300. Après la mort de Benoît XI. arrivée le 7. Juillet de l'an 1304. les cardinaux assemblez à Perouse eurent peine à s'accorder; les Italiens ne voulurent nommer aucun François que l'archevêque de Bourdeaux, qu'ils sçavoient être ennemi du roi de France, & sujet de celui d'Angleterre. Le cardinal d'Ostie, qui en avoit averti le roi Philippe *le Bel*, donna son consentement à cette élection, lorsqu'il sçut que le roi s'étoit abouché avec Bertrand dans un bois près de saint Jean d'Angeli. Ce prince lui avoit offert de le faire pape, moyennant quatre choses qu'il lui demanda, dont il lui en déclara trois, se réservant à lui dire la quatriéme en tems & lieu; qui étoit d'absoudre ceux qui avoient attenté sur la personne de Boniface VIII. de condamner la memoire de ce pape, & de donner à Philippe *le Bel*, permission de lever des décimes sur les églises de son royaume pendant cinq ans; ce que l'archevêque avoit promis avec serment. Bertrand ayant été élu à Perouse le 5. Juin de l'an 1305. prit le nom de Clement V. & manda les cardinaux à Lyon, où il fut couronné dans l'église de saint Just, un dimanche 14. Novembre en la presence du même roi Philippe *le Bel*, de Charles de Valois son frere, & de plusieurs autres princes. Cette ceremonie fut troublée par la chute d'une muraille dans la rue dite *Gourguillon*, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, & tua Jean II. de ce nom, duc de Bretagne, Gaillard frere du pape, & grand nombre d'autres personnes. Le roi & son frere furent blessés legerement. La thiare tomba de dessus la tête du pontife, & il s'en perdit une escarboucle de grand prix. Les speculatifs considererent cette avanture, comme un présage des malheurs qui affligerent la Chrêtienté sous ce pontificat, sur-tout l'Italie par les guerres civiles; & ils crurent avoir trouvé l'évenement de leurs prédictions dans la translation du saint siege à Avignon, où il demeura plus de 70. ans : ce que les Italiens nomment la captivité de Babylone. Clement accorda une partie de ce qu'il avoit promis au roi, & tint l'an 1311. un concile general à Vienne en Dauphiné, où les heretiques Beguards & Dulcins, furent condamnés, l'ordre des Templiers aboli, la discipline ecclesiastique reformée, & la guerre sainte résolue. Mais au lieu de condamner la memoire de Boniface VIII. il fit déclarer dans ce concile, du consentement du roi même qui s'étoit désisté de ses poursuites, que ce pape avoit été Catholique, & n'avoit rien fait qui le rendît coupable d'heresie. Ce pape qui étoit valetudinaire, allant à Bourdeaux pour changer d'air, mourut le 18. ou 20. Avril de l'an 1314. à Roque-Maure sur le Rhône, après avoir tenu le siege 8. ans 10. mois & 15. jours. Il fut enterré à Uzette, bourg du diocese de Basas, dans une église dediée à notre-Dame, qu'il avoit fondée près de Villandrau, lieu de sa naissance. Son tombeau a été détruit par les Huguenots. Au reste, ce pontife fit une compilation nouvelle, tant des decrets du concile general de Vienne, où il avoit présidé, que de ses épîtres ou constitutions. Mais sa mort ayant empêché la publication de cette collection, elle ne parut que sous son successeur Jean XXII. natif du païs de Querci, qui l'adressa l'an 1317. aux Universités, sous le nom de Clementines. * Villani, *liv. 8. c. 80.* Sponde. Bzovius. Rainaldi, *in annal.* Trithéme. Possevin. Genebrard. Du Chêne. Onuphre. Louis Jacob, &c.

CLEMENT VI. successeur de Benoît XII. natif du Limosin, & nommé *Pierre* Rogier, étoit fils de *Guillaume*, seigneur de Roziers, dans le territoire de Malemont. Il fut premierement moine dans l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, & fit depuis ses études à Paris, où il reçut le bonnet de docteur. Pierre Rogier fut pourvû depuis du prieuré de saint Basle près de Nismes, par le pape Jean XXII. à la recommandation du cardinal de Mortemar. Ensuite il fut successivement abbé de Fescamp, évêque d'Arras, archevêque de Rouen, & enfin de Sens, puis cardinal sous le pape Benoît XII. le 18. Decembre 1337. Après la mort de ce pontife, il fut élû pour remplir sa place, le 7. Mai de l'an 1342. & fut couronné le 19. du même mois, jour de la Pentecôte, dans l'église des Dominicains d'Avignon. Petrarque, qui vivoit de son tems, lui donne l'éloge de très-sçavant pontife, & loue sa memoire qui étoit très-heureuse. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette memoire prodigieuse venoit d'une chute, dont il garda la cicatrice à la tête. Ce pontife réduisit le jubilé de l'année sainte, de 50. en 50. ans, & n'oublia rien pour délivrer l'Italie, de la tyrannie de Louis de Baviere, qui avoit pris le titre d'empereur. Il envoya aussi un legat dans le royaume de Naples, après la mort d'André, & fit travailler pour la réunion des Grecs, & des Armeniens. On dit aussi que ce fut lui qui donna aux rois très-Chrétiens, la permission de communier sous les deux especes. Il mourut à Avignon le 6. Decembre de l'an 1352. après avoir gouverné l'église 10. ans 7. mois moins 2. jours. Son corps fut transporté, selon sa derniere volonté, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, où son tombeau a été pillé par les heretiques. Ce pape étoit sçavant, & a composé divers ouvrages, des sermons, un discours à la canonisation de saint Yves, &c. INNOCENT VI. fut élû en sa place. * Petrarque, *l. 26. ep. l. 2. rer. mem. c. 1. l. 8. rer. fam. &c.* Sponde. Ciaconius. Gesner. Victorel. Possevin. Arnoul Wion. Du Chêne, &c.

CLEMENT VII. crû antipape, & nommé auparavant *Robert* de Geneve, étoit fils d'*Amé* III. comte de Geneve & de

Digitized by Google

Mahaud de Boulogne. Il fut chanoine de l'église de Paris, protonotaire du saint siege, puis évêque de Terouane & de Cambrai, & enfin cardinal du titre des douze Apôtres en 1371. sous le pontificat de Gregoire XI. qui l'envoya legat en Italie. Quelque tems après l'élection d'Urbain VI. les cardinaux de deça les monts, prétendant qu'on les avoit violentés en leurs suffrages, lorsqu'ils étoient au pouvoir du peuple Romain, se retirerent à Anagnie, & de-là à Fondi, où avec trois cardinaux Italiens ils firent pape ce Robert, personnage de grand merite, & âgé seulement de 36. ans, le 21. Septembre de l'an 1378. Il prit le nom de *Clement*, & son élection commença ce schisme, qui a été le plus long & le plus embrouillé de ceux qui ont divisé l'église; car il dura plus de 50. ans. L'Italie & l'Allemagne soûtenoient Urbain. La France & l'Espagne suivoient Clement; & les deux papes avoient chacun des partisans illustres par leur science & par leur pieté. Clement se retira à Avignon, où il mourut le 16. Septembre de l'an 1394. environ 16. ans après son élection, & à l'âge de 52. ans. Il avoit fait 34. cardinaux en 13. promotions. L'ancienne race masculine des comtes de Geneve finit en sa personne & Imbert de Villars, fils de sa sœur, lui succeda en ce comté. Son corps fut enterré au milieu du chœur des Celestins d'Avignon, où l'on voit son tombeau. Après la mort de Clement, les cardinaux de sa faction, au nombre de 21. élûrent dix jours après *Pierre* de la Lune, qui prit le nom de *Benoît* XII. Ce dernier mourant en 1429. obligea ses cardinaux d'élire Clement VIII. dont nous allons parler. *Consultez* Du Pui auteur de l'histoire du schisme. * Du Chêne. Thierri de Niem. Sponde. Bosquet. Rainaldi. Papire Masson, &c.

CLEMENT VIII. antipape, nommé *Gilles* de Munion, étoit Aragonois & chanoine de Barcelonne. Il fut reconnu du seul roi d'Aragon, qui avoit pressé cette élection, pour se venger du pape Martin V. Cet antipape fit d'abord des cardinaux; mais le 27. de Juillet de l'année 1429. il tint une assemblée, & protesta qu'il n'avoit consenti à son élection, que pour donner la paix à l'église. Après qu'il eut abdiqué, on lui donna l'évêché de Majorque. Ainsi finit ce schisme fâcheux, qui avoit presque désolé l'église durant 51. ans. * Sponde, *A. C. 1429. n. 2.* Du Pui, *hist. du schis. &c.* Voyez Mugnos.

CLEMENT VII. legitime pontife, nommé *Jules* de Medicis, étoit fils naturel & posthume de *Julien* de Medicis, tué à Florence par les Pazzi en 1478. & d'une demoiselle qui prétendit être reconnue pour sa femme après sa mort. Il fut d'abord chevalier de Rhodes; mais dans la suite le pape Leon X. son cousin, le fit cardinal en 1513. l'envoya legat à Bologne, & lui donna les archevêchés de Florence, d'Ambrun & de Narbonne, l'évêché de Marseille, &c. Enfin, après la mort d'Adrien VI. il fut élû pape en 1523. Son pontificat est remarquable, par les malheurs qui affligerent toute la Chrétienté. Au commencement il reçut du roi d'Ethiopie une celebre ambassade, & celebra le jubilé avec assez de bonheur en 1525. Mais l'Allemagne continua de se diviser par les erreurs de Luther, & plus de cent mille paysans y perdirent la vie. Clement exhorta les princes orthodoxes, & sur-tout le parlement de Paris, de s'opposer aux novateurs. Ce fut alors que ce pape craignant la puissance de l'empereur Charles-*Quint*, se ligua avec les François & les Venitiens. Les Colonnes qui étoient du parti de l'empereur se souleverent contre le pape avec tant d'insolence, que Pompée Colonne cardinal, eut l'audace de le citer au concile que Charles devoit tenir à Spire en 1527. L'année suivante, Charles de Bourbon, general des armées de l'empereur, assiegea Rome, qui fut emportée & mise au pillage par des soldats, la plûpart heretiques Allemans. Ils y exercerent des cruautés, qui surpassoient celles que les barbares avoient commises dans de semblables conjonctures. Clement assiegé dans le château saint Ange, fut mis à quarante mille écus d'or de rançon, & fut contraint de se sauver *incognito*, après sept mois de captivité, pendant laquelle il laissa croître sa barbe, qu'il porta longue dans la suite, comme on le peut voir par ses médailles. Depuis il fit la paix au mois de Juin de l'an 1529. avec l'empereur, par le mariage d'Alexandre de Medicis, créé grand duc de Toscane, & de Marguerite, fille naturelle de Charles. Cette alliance fut suivie du mariage de Catherine de Medicis, avec Henri depuis roi, II. du nom, fils de François I. & le pape vint l'an 1533. à Marseille en conferer avec le roi. Durant ces traités l'Angleterre fut affligée d'un schisme fâcheux, causé par le roi Henri VIII. lequel étant devenu amoureux d'Anne de Boulen, répudia pour l'épouser, Catherine d'Aragon sa legitime épouse. Le pape qu'on accuse d'avoir trop tôt employé les foudres du Vatican, excommunia le roi d'Angleterre; & ce prince irrité par ce procedé, se déclara chef de l'église de son royaume, & y donna entrée aux opinions des novateurs, qu'il avoit auparavant combattues. Clement mourut le 26. Septembre de l'an 1534. après avoir tenu le pontificat dix ans, dix mois & sept jours, à l'âge de 56. ans & 4. mois. On a diverses lettres de lui. PAUL III. fut élû en sa place. * Paul Jove, *aux éloges & en l'hist.* Ciaconius. Papire Masson. Onuphre, *en sa vie.* Genebrard, *en la Chron.* Sponde, *A. C.* 1523. 1534. Du Bellai, &c.

CLEMENT VIII. originaire de Florence, & natif de Fano dans l'état ecclesiastique, fut élû le 30. Janvier de l'an 1591. après la mort d'Innocent IX. Il avoit nom auparavant *Hippolyte* Aldobrandin, & étoit fils de *Sylvestre* & de *Lesa* Deta, & frere de *Jean* Aldobrandin cardinal, & grand penitencier, par la cession de saint Charles Borromée. Hippolyte fut auditeur de rote, & referendaire du pape Sixte V. qui le fit cardinal l'an 1585. & l'année suivante, il succeda dans la dignité de grand penitencier, au cardinal Boncompagnon. Il fut aussi legat en Pologne, & exerça plusieurs autres emplois qui l'éleverent au souverain pontificat. Il employa les premiers jours, après son couronement, à visiter les paroisses, les monasteres & les autres lieux de pieté de la ville de Rome; & protesta dans cette action, qu'il vouloit faire ensorte que le clergé de cette ville, par une vie toute innocente & toute sainte servît d'exemple à tous les peuples de l'univers. Il fit ensuite une très-sainte constitution contre les duels. Après avoir reglé la capitale du monde chrétien, il s'appliqua à ce qui regardoit la conversion du roi Henri IV. fils aîné de l'église, que le malheur de sa naissance en avoit séparé. Lorsque du Perron & d'Ossat, depuis cardinaux, demanderent l'absolution pour ce prince, le pape ordonna des prieres de quarante heures dans toutes les églises de Rome. Lui-même étant pieds nuds, alla deux jours de suite à la pointe du jour, à l'église de sainte Marie Majeure, où il celebra la sainte messe, faisant les stations en pleurant, sans vouloir donner la benediction au peuple. Il lui donna l'absolution malgré les brigues des Espagnols, le dimanche 17. de Septembre 1595. La joie qu'il reçut de cette conversion, fut augmentée par l'arrivée de l'archevêque de Livonie, qui abjura l'heresie de Luther, & par celle de plusieurs envoyés de Russie, pour renoncer au schisme des Grecs. Il s'employa à finir les querelles qui étoient entre les Princes Chrétiens, afin de travailler plus efficacement à l'extirpation des heresies, au sujet desquelles il écrivit des Lettres fort touchantes aux Prélats de France. La paix de Vervins fut conclue le 2. de Mai 1598. par les soins de son legat, le cardinal Alexandre de Medicis, qui fut depuis son successeur. Dans le même tems, Alfonse duc de Ferrare, étant mort, Clement réduisit ce duché comme un fief de l'église, sous l'obéissance du saint siege. Au jubilé de l'année sainte 1600. il donna tant de marques de sa charité, que les pelerins, que l'on fait monter jusqu'à trois cens mille, le comblerent de benedictions. Grand nombre d'heretiques & de Turcs, qui y étoient venus par curiosité, y furent reçûs dans le sein de l'église, les uns par l'abjuration de leurs erreurs, & les autres par le baptême. Sur la fin de son pontificat, on agita en sa presence la celebre question qu'on appelle *de Auxiliis*, qui a tant suscité de querelles dans l'école, & qui regarde la grace & le libre arbitre. Elle ne fut pas néanmoins terminée sous son pontificat, & recommença sous Paul V. son successeur. En diverses promotions il créa plus de cinquante cardinaux, & entr'autres Baronius, Bellarmin, du Perron, d'Ossat, Tolet, Tarugi, de Sourdis, &c. Ce pape mourut le 3. Mars, l'an 1605. à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir tenu le siege 13. ans 3. mois & quelques jours. Il avoit fondé l'an 1595. un très-beau college, qu'on appelle encore *Clementin*, pour les Esclavons, qui ont été transferés depuis à Lorette. Ce sont les clercs reguliers Somasques qui en ont soin; on n'y reçoit que des personnes nobles; & outre les lettres saintes & profanes, on leur apprend tous les exercices qui conviennent à la noblesse. Son successeur

Digitized by Google

fut LEON XI. * Sponde, *depuis l'an 1592. jusqu'en 1605.* Ciaconius, *in supplic.* &c.

CLEMENT IX. auparavant nommé *Jule* Rospigliosi, sortoit d'une famille très-noble de Pistoie, dans les états du grand duc de Florence, & nâquit l'an 1599. Urbain VIII. qui avoit un merveilleux discernement, l'employa pour être auditeur de la legation du cardinal Barberin son neveu; & l'envoya depuis nonce en Espagne, où il fut continué pendant onze années. Sa majesté catholique lui donna souvent des marques de son estime, jusqu'à le prier de nommer une de ses filles au baptême. Après la mort d'Urbain VIII. arrivée en 1644. il fut rappellé de cette nonciature; & pendant le conclave pour l'élection d'Alexandre VII. le sacré College lui défera le gouvernement de Rome. Le nouveau pape le nomma cardinal, après l'avoir fait son secretaire. Après sa mort, Rospigliosi fut mis sur le Trône de saint Pierre le 20. Juin de l'an 1667. Il commença par décharger les peuples de l'état ecclesiastique, des tailles & des autres subsides. Il donna des évêques au Portugal, qui en étoit privé depuis long-tems, par les intrigues des Espagnols. Enfin il employa la plus grande partie de son revenu pour envoyer du secours en Candie contre les Turcs. Clement s'empressa de donner la paix à l'église de France; & appaisa heureusement les contestations qui duroient depuis long-tems entre les évêques & les théologiens, à l'occasion de la condamnation des cinq propositions & du livre de Jansenius évêque d'Ypres. Ce fut aussi lui qui ménagea la paix qui fut conclue entre les couronnes de Frances & d'Espagne, à Aix-la-Chapelle en 1668. Depuis il canoniza saint Pierre d'Alcantara, religieux de l'ordre saint François, & sainte Magdelaine de Pazzi Carmelite. Comme le siege de Candie étoit ce qui l'occupoit davantage, outre le secours qu'il y envoya lui-même, il en procura un très-considérable de la part des François. Mais tant de soins n'ayant pû empêcher la perte de cette place, le pape en eut tant de déplaisir, qu'il en mourut le 9. Decembre de l'an 1669. en sa 71. année, après 2. ans 5. mois 19. jours de Pontificat. CLEMENT X. fut son successeur.

CLEMENT X. pape, sorti d'une ancienne famille de Rome, avoit nom *Emile* Altieri, & avoit été évêque de Camerino. C'étoit un homme ennemi de toute sorte de faste. Il fut fait cardinal le 29. Novembre 1669. par le pape Clement IX. son prédecesseur, qui étant au lit de la mort, se hâta de le revêtir de la pourpre sacrée; & lorsqu'Altieri le vint remercier de sa promotion, ce pontife lui dit: *Dieu vous destine pour être mon successeur, j'en ai quelque pressentiment*, ce qui effectivement arriva. Altieri ayant été élû pape le 29. Avril 1670. Il ne chercha que la tranquillité durant son pontificat, & mourut le 22. Juillet de l'an 1676. âgé de 86. ans, neuf jours, ayant tenu le saint siege 6. ans, deux mois, 24. jours. INNOCENT XI. lui succeda.

CLEMENT XI. (Jean François Albani) né à Pesaro dans le duché d'Urbin le 22. Juillet 1649. du chevalier *Charles* Albani, dont le pere avoit été fait sénateur Romain par Urbain VIII. fut chanoine de saint Laurent *in Damaso*, vicaire de saint Pierre, puis gouverneur de Rieti, & ensuite d'Orvietle. Innocent XI. le retira de ce poste, pour le faire secretaire des brefs, & Alexandre VIII. le fit cardinal le 13. Fevrier 1690. Après la mort d'Innocent XII. le cardinal Albani fut élû Pape le 24. Novembre 1700. du consentement unanime des cardinaux. Pendant son pontificat il y eut entre les princes de l'Europe des guerres dont l'Italie souffrit beaucoup, & les états du pape ne furent pas plus épargnés que les autres par les imperiaux, qui s'emparerent de Comacchio. Clement XI. avoit de l'amour pour les belles lettres. On a plusieurs de ses homelies qui sont d'un style élegant, & remplies de beaux sentimens. On les a recueillies après sa mort, & fait imprimer en 2. vol. *in-fol.* à Rome, & encore depuis ailleurs. Il eut quelques differends avec le roi d'Espagne qui furent heureusement terminés par la médiation de Louis XIV. roi de France. Les contestations sur le tribunal royal de Sicile qu'on appelle la monarchie, & qui prend aux affaires ecclesiastiques à peu près la même part que nos parlemens, furent assoupies par l'invasion de cette isle, premierement par le roi d'Espagne, & ensuite par l'empereur. Ce pape donna retraite à Rome au fils de Jacques II. roi d'Angleterre, qui a toujours joui depuis des honneurs de la royauté dans cette capitale du monde chrétien avec la princesse Sobieska son épouse; & étendant ses soins jusques dans la France, il envoya quelques bâtimens chargés de grains avec des sommes considérables d'argent en Provence, pour être distribués aux pauvres du pays en 1720. pendant le tems de la peste. Il se préparoit aussi à embellir la ville de Rome par de nouveaux portiques; mais les infirmités ausquelles il fut sujet sur la fin de sa vie l'empêcherent d'executer ces projets. Il mourut le 19. Mars 1721. âgé de 71. ans 7. mois 27. jours, ayant tenu le siege 20. ans 3. mois 26. jours. INNOCENT XIII. lui succeda. On a de Clement XI. trois bulles ou constitutions, la bulle *Vineam Domini sabaoth*, contre ceux qui soutiennent les cinq fameuses propositions, ou qui prétendent qu'elles n'ont pas été extraites du livre de Jansenius, intitulé *Augustinus*, &c. Une constitution par laquelle il condamne les pratiques superstitieuses & idolâtriques que quelques missionnaires de la Chine autorisoient, & dont ils permettoient la pratique aux nouveaux Chrétiens de ce pays-là: & en dernier lieu la constitution *Unigenitus*, donnée en 1713. où il condamne la traduction françoise du nouveau Testament, faite par le P. Pascal Quesnel prêtre de l'Oratoire, les reflexions morales que cet auteur y a jointes en general, & en particulier 101. propositions extraites de ces reflexions.

CLEMENT XII. auparavant nommé *Laurent* Corsini, élû pape le 12. Juillet 1730. Son article se trouvera dans le *supplément* dont cette édition sera suivie.

CLEMENT, (*Titus Flavius*) surnommé ALEXANDRIN, parce qu'il étoit originaire d'Alexandrie, selon quelques-uns, quoique saint Epiphane dise que d'autres le croyent Athenien, & qu'il n'ait peut-être pas été surnommé Alexandrin, que parce qu'il étoit prêtre catéchiste d'Alexandrie. Il fut d'abord engagé dans les erreurs du Paganisme; mais son amour pour la verité le porta à l'aller chercher en diverses provinces, dans la Grece, en Italie, en Orient, dans la Palestine & dans l'Egypte. Il trouva heureusement ce qu'il cherchoit dans cette derniere Province. Le celebre Pantenus, qui remplissoit la chaire des écoles chrétiennes d'Alexandrie, lui parut préferable à tous les grands hommes qu'il avoit écoutés jusqu'alors, & après avoir été son disciple, il fut jugé digne de lui succeder en l'emploi de catéchiste, & d'être fait prêtre de l'église d'Alexandrie. Il a fleuri sur la fin du deuxiéme siécle, & au commencement du troisiéme, sous les empereurs Severe & Antonin Caracalla, & vécut apparemment jusqu'au regne d'Heliogabale ou d'Alexandre Severe, c'est-à-dire jusques vers l'an 220. de J. C. Il succeda l'an 190. à Pantenus, qui étoit allé aux Indes pour y annoncer l'évangile. On croit qu'il sortit de cette ville dans le tems de la persecution de l'empereur Severe, vers l'an 202. & qu'il se retira en Cappadoce auprès de l'évêque Alexandre. Ce fait seroit indubitable, s'il étoit certain qu'il fût ce Clement dont Aléxandre fait mention dans une lettre écrite de sa prison à l'église d'Antioche, dans laquelle il dit qu'il avoit donné sa lettre à porter au prêtre Clement, homme de vertu, qu'ils connoissoient deja, & qui avoit augmenté & affermi l'église de Cappadoce pendant qu'il y avoit demeuré; mais il n'est pas certain qu'Alexandre parle en cet endroit de saint Clement d'Alexandrie. Comme il avoit beaucoup d'érudition & de facilité pour écrire, il composa plusieurs ouvrages pleins de recherches & d'etude. Eusebe & saint Jerôme nous en ont donné le catalogue. Il ne nous en reste que trois; sçavoir *Protrepticon* ou *Oratio exhortatoria ad Gentes. Pedagogi lib. III. Stromatum lib. VIII.* C'est ce dernier ouvrage qui lui a fait avoir le surnom de *Stromateus* & *Contextor*. On a encore un petit traité donné par le P. Combefis, & depuis par Ittigius, intitulé, *Qui est le riche qui se sauve?* On a perdu un autre de ses ouvrages, divisé en huit livres, & intitulé les *Hypotiposes*. Gentien Hervet a traduit ces traités de grec en latin. Frederic Silburge y a aussi travaillé, & il y a ajouté des remarques & des tables. C'est de là que s'est formée l'édition de Leiden en 1616. par les soins de Daniel Heinsius, qui corrigea ce qui y manquoit. Cette édition a été suivie de celle de 1629. qui est la plus belle de toutes, & de celle de Paris de 1641 qui est moins correcte & moins belle. Outre ces ouvrages, Clement en avoit composé un des canons ecclesiastiques, dédié à Alexandre de Jerusalem; & nous avons sous son nom, dans la Bibliotheque des Peres, de petits commentaires latins sur la premiere épître canonique de saint Pierre, sur celle de saint Jean,

Digitized by Google

& sur celle de saint Jude. Quelques auteurs croyent que ce sont les mêmes commentaires que Cassiodore attribue à Clement Alexandrin. On ne peut douter que S. Clement n'ait eu une érudition consommée. S. Jerôme ne fait point de difficulté d'assurer qu'il n'y a eu personne qui ait eu tant de science que ce pere; & il est vrai que de tous les anciens, il n'y en a point dont les livres soient remplis de tant d'érudition prophane. Il en fait même trop paroître pour un écrivain chrétien, & l'on peut dire qu'il étoit bien plus philosophe que theologien, quoiqu'il n'ignorât pas notre religion, & qu'il sçût parfaitement bien l'écriture sainte. Mais il est beaucoup plus fort sur la morale que sur le dogme; il explique presque tous les passages qu'il cite d'une maniere allegorique, à l'imitation de Philon *le Juif*. Il écrit presque toujours sans ordre & sans suite. Son style est fort négligé, ce qui se remarque particulierement dans ses stromates; car dans son exhortation aux Gentils, & dans son pedagogue, son discours est plus fleuri, comme Photius l'a observé, & il est même soûtenu d'une certaine gravité qui n'est pas sans agrément. *Cassiodore, *l. 1. des divin. illust.* & Photius, *en sa bibl. mem. 109.* S. Jerôme, *des écriv. eccl. c. 38.* Eusebe *l. 5. hist. c. 11. 13. & en sa chron. A. G. 192. 204.* Bellarmin. Trirheme. Baronius. Possevin, &c. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. trois premiers siecles.* D. Ceillier, *hist. des aut. sacr. & eccl. t. 2.*

CLEMENT, (Saint) évêque d'Ancyre, & Agathange diacre, sont mis au rang des martyrs dans le martyrologe au 23. Janvier; mais les actes de leur martyre sont entierement faux & indignes de foi, & ils ont été rejettés par Baronius même. *Baronius. Bollandus. Tillemont. Baillet, *vies des Saints.*

CLEMENT, (Clemens) préfet du pretoire sous Caligula, refusa d'entrer dans la conjuration où ce prince perit, l'an de J.C. 41. & dont Chereas fut le chef. CLEMENT, surnommé *Aretin* son fils, fut aussi prefet du prétoire sous Vespasien. * Tacite, *hist. liv. 4. c. 68.* Ce dernier se nommoit *M. Aretinus Clemens*, & fut aussi consul subrogé l'an 94. sous Domitien.

CLEMENT, (*Titus Flavius Clemens*) étoit neveu de l'empereur Vespasien, & fils de Flavius Sabinus son frere. Il avoit epousé *Flavie-Domitille*, à la sollicitation de l'empereur Domitien dont elle étoit parente, & il en eut deux enfans, dont le fameux Quintilien fut précepteur, & que Domitien destinoit à la pourpre. Clement fut consul ordinaire, l'an 95. de J.C. Mais à peine fut-il sorti du consulat, que Domitien, sans avoir égard aux liens du sang, le fit mourir sur un soupçon très-leger: ce qui n'étoit sans doute qu'un pretexte pour couvrir le veritable sujet de sa mort, qui étoit le Christianisme. Car Dion dit qu'il fut accusé d'impieté ou d'athéïsme: crime, poursuit cet historien, qui en fit condamner alors beaucoup d'autres, qui avoient embrassé la religion des Juifs; ce qui désigne visiblement le Christianisme, que les auteurs de ce siecle confondoient avec le Judaïsme. Domitille son épouse, étoit Chrétienne, comme lui. Domitien voulut l'obliger inutilement à se remarier quatre jours après la mort de son mari, & elle fut releguée dans l'Isle Pandataire. L'histoire ne dit point ce que devinrent les deux fils de Clement. * Dion, *liv. 7.* Suet. *vit. Domit.* Baron. 98.

CLEMENT, (Cassius Clemens) senateur qui s'étoit engagé dans le parti de Pescennius *Niger*, contre l'empereur Severe. Comme ce Prince lui faisoit son procès en personne, il lui representa avec beaucoup de hardiesse, que la cause de Niger, quoique vaincu, n'étoit pas moins juste que celle de Severe qui étoit vainqueur; qu'ils avoient tous deux eu le même but de détrôner un usurpateur de l'empire; & que si Severe punissoit les partisans de Niger, il devoit punir les siens propres; ou que c'étoit commettre une injustice, dont il ne se laveroit jamais aux yeux de la posterité. Cette genereuse liberté fit rentrer en lui même l'empereur, qui accorda la vie à Clement avec une partie de ses biens, l'an de J.C. 194. *Dion, *liv. 74.* Il y a eu un Tineius CLEMENS, consul en 196. sous le même empereur.

CLEMENT, *voyez* AGRIPPA ou LE FAUX AGRIPPA.

CLEMENT, *voyez* CORVINUS CLEMENS.

CLEMENT, auteur Grec qui écrivit l'histoire d'Alexandre *le Grand* en vers, comme nous l'apprenons d'Apulée. On ne sçait pas en quel tems il a vêcu.

CLEMENT, historien Grec, qui a fleuri dans le IV. siecle, & qui composa un traité des rois & des empereurs de Rome selon Suidas.

CLEMENT, dit l'*Ecossois*, vivoit dans le VIII. siecle en Allemagne. Il fut accusé par Boniface de Mayence d'enseigner plusieurs erreurs, & d'assurer au préjudice de l'autorité des canons & des saints Peres, qu'il pouvoit être évêque, quoiqu'il eût eu deux enfans adulterins; d'introduire le Judaïsme, en permettant aux Chrétiens d'épouser la veuve de leur frere; de soûtenir que J. C. fils de Dieu, descendant aux enfers, avoit délivré tous ceux qui y étoient retenus, fideles & infideles, payens & Chrétiens, & d'avancer plusieurs autres dogmes contraires à la foi Catholique, touchant la prédestination. Boniface de Mayence le fit condamner l'an 743. dans le concile tenu à Lestines, palais des rois de France, proche Bins en Hainault, & ensuite le défera au pape Zacharie, l'an 745. Ce pape approuva dans un concile le jugement que Boniface avoit porté contre Clement & le déposa. * *Acta Bonifacii.* Baronius, *A. C. 742. & 745. &c.*

CLEMENT, prêtre Anglois, chanoine regulier de S. Augustin, vivoit dans le XII. siecle, vers l'an 1170. sous le regne de Henri II. roi d'Angleterre. Il composa des commentaires sur l'écriture, une concordance des évangelistes, & quelques autres ouvrages d'astronomie: comme, *De orbibus Astrologicis.* * Vossius, *de Math. c. 35. §. 23.* Pitseus, *de script. Angl.*

CLEMENT (Jean) Anglois, vivoit dans le XVI. siecle, & fut élevé dans la maison de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, qui lui confia même l'éducation de ses enfans. Jean Clement apprit les langues, & enseigna la medecine dans l'université d'Oxfort. Il épousa la célebre *Marguerite* Gige, que Thomas Morus avoit mise auprès de Marguerite Morus sa fille, pour étudier avec elle; & pendant la persécution de l'église d'Angleterre sous Henri VIII. & Edouard VI. il passa avec son épouse dans le Païs-Bas, & s'arrêta à Malines. Le regne de Marie les fit repasser en Angleterre, d'où celui d'Elizabeth les chassa encore. Enfin Clement se fixa à Malines, où il perdit sa femme en 1570. & où il mourut lui-même en 1572. Il a composé des poësies, & a traduit de grec en latin, les épîtres de S. Gregoire de Nazianze, des homelies de Nicephore Calixte, &c. * Pitseus, *de script. Angl.*

CLEMENT (Jacques) moine Dominicain, natif du village de Sorbonne, près de Sens, profès au couvent de Paris, prêtre âgé de vingt-cinq ans, conçut un détestable dessein d'assassiner Henri III. C'étoit un homme grossier & ignorant, d'un temperament mélancolique. *De quelle sorte & par quelle personne il fut induit à commettre ce crime*, dit Mezerai, *c'est une chose trop importante pour le dire, sans en avoir plus de certitude que je n'en trouve; mais il est vrai, que si on ne lui en inspira le dessein, au moins on fut bien aise qu'il l'eût pris, & qu'on lui en donna les moyens & l'instruction, puis qu'on lui fit connoître le comte de Brienne, & quelques autres Seigneurs royalistes, qui étoient prisonniers dans la Bastille, qu'on lui bailla un passeport de ce comte, & une lettre de croyance du président de Harlai pour le roi, mais qui étoit fausse.* Voici comment il exécuta son dessein. La Guesle, procureur general, allant avec son frere de sa maison de Vanvres à Saint-Cloud, rencontra Jacques Clement sur le chemin, & ayant sçû de lui qu'il avoit des choses très-importantes à dire au roi, le fit monter en trousse derriere son frere & le mena à Saint-Cloud. On ne vit jamais un homme si intrépide que ce moine. Il soupa gayement avec les gens de la Guesle, il ne s'émut point de toutes les questions qu'ils lui firent, & dormit toute la nuit d'un profond sommeil. Le lendemain ayant été introduit par la Guesle dans la chambre du roi, il s'approcha de lui sans étonnement, lui parla sans hésiter, lui présenta quelques lettres, & comme le roi les lisoit, il prit son tems, tira un couteau de sa manche & lui en donna un coup dans le ventre. Le roi se sentant blessé s'écria, s'arracha le couteau de la playe & lui en donna deux coups, l'un au front, l'autre à la joue. La Guesle mit l'épée à la main, en frappa imprudemment le moine du pommeau dans le front, & deux ou trois autres personnes encore plus imprudentes le tuerent sur la place. Quand on eut reconnu qui il étoit, le grand prévôt fit tirer son corps à quatre chevaux, brûler les quartiers, & jetter les cendres au vent. *Mezerai, *abregé chron. dans l'hist. d'Henri III.*

CLEMENT (Claude) Jesuite, natif d'Ornans, sur la Louve, dans la Franche-Comté, entra chez les Jesuites en 1612.

Digitized by Google

On l'envoya en Espagne, où il enseigna avec beaucoup de réputation. Le P. Claude à donné quatre livres, de la maniere de dresser une bibliotheque generale & particuliere, avec une description de la bibliotheque de l'Escurial, & une exhortation à l'étude & à la lecture des livres. Il publia cet ouvrage à Lyon en 1635. *in-4°.* il y a quelque érudition; mais il y a trop de babil & trop de ce que nous appellons *fatras*, & s'il avoit eu un peu plus de jugement, il auroit renfermé tout ce qu'il y a de bon dans cet ouvrage en un fort petit livre. Il a composé divers ouvrages, & est mort en 1642. Ses ouvrages sont: *Oratio de Majestate Ecclesia Lugdunensis, Vita Clementis IV. Bibliotheca tam privata, quàm publica instructio. Descriptio Bibliotheca S. Laurentii Escurialis*, &c.* Alegambe, *bibl. Soc. Jes.* Le Mire, *de script. sec. XVII.* Labbe, *in bibl. &c. Gall.* Avis au Lecteur. Baillet, *jugemens des sçavans sur les critiq. hist. edit. Paris 1685.* in-12. *t. 2. p. 273.*

CLEMENT (Jean) surnommé *le Coutelier*, a été célebre dans le XVII. siecle, par le talent qu'il avoit pour la controverse. Les Calvinistes ne l'aimoient point. Il mourut le 8. Février de l'an 1650. à l'âge de quatante-neuf ans.

CLEMENT MATURIN, *voyez* MATURIN.

CLEMENT (Robert) Seigneur du Mez en Gâtinois, fut choisi par le roi Louis *le Jeune*, pour être gouverneur de son fils Philippe-*Auguste*. Ce jeune prince étant parvenu à la couronne, le fit ministre d'état. Il mourut vers l'an 1182. un an après son entrée dans le ministere, laissant deux freres, GILLES Clement, qui fut aussi ministre d'état; & *Guarmand* Clement, abbé de Pontigni, & élû évêque d'Auxerre en 1182. à la considération de son frere Gilles, ministre d'état. On s'opposa à cette élection, & l'affaire fut portée à Rome, où *Guarmand* mourut de peste. ROBERT, eut divers enfans, & entr'autres ALBERIC & HENRI, tous deux maréchaux de France. Ce sont ceux que la chronique de l'abbaye d'Anchin aux Païs-Bas appelle les fils de Robert Clement, *le conseil du roi*, c'est-à-dire, *ministre d'état.* ALBERIC Clement, seigneur du Mez est celui qui a commencé d'élever par son crédit la charge de maréchal de France qu'il rendit militaire. Il accompagna Philippe-*Auguste* au voyage de la Terre-Sainte, où il signala son courage au siege d'Acre, où il fut tué l'an 1191. selon Guillaume le Breton, & Rigord. HENRI Clement I. du nom, seigneur du Mez & d'Argentan, frere d'*Alberic*, fut nommé *le petit Maréchal*, à cause de sa petite taille. Le roi le pourvût de cette charge, qu'il rendit considerable, & lui donna la seigneurie d'Argentan. Il se trouva à la célebre bataille de Bouvines en 1214. & mourut la même année de maladie à Angers, pendant la guerre contre les Anglois. Il avoit épousé une fille de la maison de Nemours, dont il eut JEAN Clement, à qui le roi Philippe-*Auguste* conserva la charge de maréchal de France, quoiqu'il fût très-jeune. Ses descendans l'ont aussi possédée, & leur terre du Mez en Gâtinois, fut appellée par cette raison, *Mez-le-Maréchal.* HENRI Clement II. de ce nom, Seigneur du Mez & d'Argentan, étoit aussi maréchal de France du tems du roi S. Louis, qu'il accompagna au premier voyage de la Terre-Sainte, l'an 1249. Il est nommé dans une charte de l'abbaye de S. Denys de l'an 1263.* La chronique d'Auxerre *sous l'an* 1182. La chronique de Flandre, *c. 20.* Guillaume le Breton & Rigord, *in Phil.* D'Auteuil, *hist. des ministres d'état.* Le Feron. Godefroi. Le P. Anselme, &c.

CLEMENTIANUS HONORIUS, *voyez* VENANCE FORTUNAT.

CLEMENTINES (les) sont un recueil de plusieurs pieces anciennes, attribuées faussement à saint Clement évêque de Rome. Il est rempli de pieces apocryphes, de fables & d'erreurs. M. Cotelier l'a donné dans son recueil *des ouvrages des Peres des tems Apostoliques.** M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccles. des III. premiers siecles.* D. Ceillier, *hist. des aut. sacr. & eccles. tom. 2.* On donne plus communément ce nom de *Clementines* au recueil des décretales du pape Clement V. fait par l'autorité de Jean XXII. son successeur.

CLEMENTIUS (Sextus) consul en 230. sous l'empereur Alexandre.

CLENARD, autrement CLEYNARTS (Nicolas) grammairien, célebre du XVI. siecle, étoit de Diest dans le Brabant. Il avoit une si grande intelligence de la langue latine, de la grecque & de l'hebraïque, qu'il enseigna assez long-tems à Louvain. Depuis il entreprit de voyager, & prit Jean Vasæus de Bruges pour compagnon de ses voyages. Ils partirent de Louvain l'an 1535. & passerent à Paris, pour y voir Guillaume Budé. De là ils allerent en Espagne, où Clenard enseigna les langues dans l'université de Salamanque, jusqu'à ce que le roi de Portugal l'ayant appellé chez lui, lui confia l'education du prince son frere. Le désir d'apprendre l'arabe, lui donna la pensée d'aller en Afrique l'an 1540. & en étant revenu heureusement, il mourut l'an 1542. à Grenade, dans le tems qu'il se disposoit à repasser dans les Païs-Bas. Nous avons divers ouvrages de sa façon: *Institutiones Lingua Graca. Meditationes in Linguam Gracam. Tabula in Grammaticen Hebraam. Epistola de peregrinatione sua*, &c. Scaliger dit, que ce grammairien étoit plus recommandable par sa diligençe, & par sa bonne volonté, que par son sçavoir qui étoit médiocre, & que l'on ne pouvoit pas dire qu'il fût veritablement habile en aucune langue. Ainsi on ne peut louer presqu'autre chose dans Clenard, que son zele pour l'utilité publique, & pour l'avancement de la jeunesse, & sa modestie dans ses écrits & dans sa conduite. C'est peut être une des raisons qui ont porté le public à préferer sa grammaire grecque à toutes les autres pour la faire enseigner dans les écoles, quoiqu'elle soit fort imparfaite, & que plusieurs de ceux qui sont venus après lui, ayent beaucoup mieux réussi que lui. C'est aussi ce qui a excité plusieurs personnes à la corriger, à l'expliquer & à l'augmenter, plûtôt que de rien entreprendre de nouveau sur ce sujet. Les principaux des grammairiens qui y ont travaillé, soit par autorité publique, soit de leur propre mouvement, sont P. Antesignan, H. Etienne, Alexandre Scot, Frederic Morel, Rene Guillon, Vendomois qui avoit été valet de Budé, Pierre Bertrand Merigon, Jacques Gretser, Etienne Moquot, Richard de Hez, Gerard J. Vossius, Philippe Labbe. Quant au style des autres ouvrages de Clenard, & sur-tout de ses lettres, il est assez pur; mais il le seroit encore plus, si l'amour des langues étrangeres, & sur-tout de l'arabe, ne l'eût emporté ailleurs.* Le Mire, *in elog. Belg. & de Script. sec. XVI.* Valere André, *bibl. Belgique.* Melchior Adam, *in vit. Philos. Germ. p. 125.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c. prima Scaligeran. p. 46.* Vossius, *prafat. ad Lector. institut. Gram.* Clenard. Lancelot, *nouvelle methode grecque de P. R. Preface.* Baillet, *jugem. des sçav. sur les grammairiens Grecs, édit. Paris.* in-12. 1685.

CLEOBIENS, secte des Simoniens dans le I. siecle de l'église, s'éteignit presque dans sa naissance. Hegesippe & Theodoret, qui en parlent, ne specifient point par quels sentimens les Cleobiens se distinguerent des autres. On croit qu'ils ont eu pour auteur un nommé *Cleobe*, compagnon de Simon, & qu'il avoit composé avec cet hérésiarque divers livres, sous le nom de J.C. pour tromper les Chrétiens.* Hesegipp. *apud. Euseb. l. 4. c. 22. Ant. Constit. Apost.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccles. des III. premiers siecles.*

CLEOBIS & BITON freres, lesquels au défaut de bœufs, trainerent leur mere l'espace de quarante-cinq stades, pour la mener à la fête de Junon. Cette mere ayant prié la déesse d'accorder à ses fils, ce qui pouvoit arriver de plus avantageux à l'homme, ils furent trouvés morts dans le temple, après avoir sacrifié.* Herodote, *Clio, ou l. 1.* Valere Maxime, *l. 5. c. 4. ex. 11.* Plutarque, *dans la vie de Solon.* Ciceron, *Tuscul. quest. l. 1. c. 47.* rapporte cette histoire au long.

CLEOBULE, fils d'*Evagoras*, prit naissance à Linde, ou, selon d'autres, en Carie, & mérita d'être mis au nombre des sept sages de Grece. Il étoit brave, bien fait, aimoit les sciences, & alla jusques en Egypte, pour apprendre la philosophie de ces peuples. Il faisoit aussi des énigmes en vers, aussi bien que Cleobuline sa fille, qui y réussissoit parfaitement. Il haïssoit sur-tout l'infidelité & l'ingratitude. Il conseilloit de faire du bien à ses amis, pour se les conserver, & à ses ennemis pour se les acquerir; & il faisoit consister la vertu dans la haine du vice, & dans la fuite de l'injustice. Cleobule mourut âgé de 70. ans, vers la LV. olympiade, & vers l'an 560. avant J.C. Il laissa une fille appellée *Cleobuline*, dont nous allons parler.* Diogene *Laerce*, *dans sa vie, l. 1.* Plutarque, *au banquet des sept sages.*

CLEOBULE, auteur Grec, qui avoit recueilli des Apo-

Digitized by Google

phtegmes, qui sont allegués par les anciens. On ne sçait pas bie en quelque tems il a vécu.* Strab. *ferm. 3.* Pline, *l. 5. c. 31.*

CLEOBULINE, fille de *Cleobule* de Linde, est nommée par quelques-uns *Eumeta*. Elle composoit bien des vers, & avoit une vivacité d'esprit admirable pour composer des énigmes, & pour expliquer celles qu'on lui proposoit. Elle en inventa de très-ingenieuses, qu'on porta en Egypte, & qui furent très-estimées. Avec cette delicatesse d'esprit, elle avoit un courage héroïque, un jugement solide, & une douceur charmante. Eusebe parle d'elle sous la LXXII. olympiade, vers l'an 492. avant J. C. Il y a apparence qu'elle a vécu long-tems auparavant. * Plutarque, *au banquet des sept sages*, *c. 4.* Diogene, *dans la vie de Cleobule.* Athenée, *l. 10. c. 15.* & Suidas.

CLEODAME de Byzance eut avec Athenée, sous l'empire de Galien, la commission de fortifier les places de l'empire, & de rétablir celles qui étoient ruinées vers l'an 260. Longin lui avoit dedié un livre cité par Porphyre, & intitulé: *De la Vehemence.* * *Gallien. vit.*

CLEODEME, Athenien, fameux par la victoire qu'il remporta sur les Goths, l'an de J. C. 267. sous l'empire de Gallien. Ces barbares ayant équippé une flotte, vinrent fondre dans la Grece, qu'ils pillerent impunément. Ils avoient même pris Athenes, célebre alors pour les sciences; & après en avoir ramassé tous les livres, ils étoient prêt d'y mettre le feu, lorsqu'un Goth les arrêta, en leur représentant, que pendant que les Grecs s'amusoient à lire ces livres, ils négligeoient la guerre, & se laissoient vaincre. Les Goths se retirerent, tandis que Cleodeme, qui avoit assemblé quelques vaisseaux, les vint attaquer du côté de la mer, les défit entierement, & les obligea à fuir dans d'autres païs. * Zonaras.

CLEOLWPHE, *voyez* CEOLPHE.

CLEOMBROTE, *Cleombrotus*, troisiéme fils d'Anaxandride roi de Sparte, & frere de Cleomenes I. & de Leonidas, fut pere du célebre Pausanias, qui défit Mardonius dans la bataille de Platée, la 2. année de la LXXV. olympiade, & 479. ans avant J. C. * Pausanias. Herodote, *l. 9. ou Call.* Plutarque, *dans la vie d'Agis & de Cleomene.*

CLEOMBROTE I. fils de *Pausanias II.* succeda la 2. année de la XCIX. olympiade, & la 383. avant J.C. à son frere Agesipolis, roi de Lacedémone, qui mourut en faisant la guerre aux Olinthiens. Cleombrote fut envoyé deux fois contre les Thebains; mais ces expeditions ne furent pas heureuses. Enfin, il fut tué, après un regne de neuf ans, dans la célebre bataille de Leuctres en Beotie, que gagna Epaminondas general des Thebains, la 2. année de la CII. olympiade, & 371. ans avant J. C. Agesipolis II. succeda à son pere Cleombrote.* Xenophon, *l. 5. & 6.* Polybe, *l. 1.* Diodore, *l. 15.* Pausanias, *l. 3.*

CLEOMBROTE II. roi de Lacédemone, se fit élire au préjudice de Léonidas son beau-pere, par les artifices de Lysander, vers la premiere année de la CXXXIV. olympiade, & 244. ans avant J. C. Léonidas fut établi peu d'années après Cléombrote. Ce fut pour lors que Chenolide, qui avoit suivi son pere dans son exil, rendit le même office à son mari, malgré les prieres de son mari. * Pausanias. Plutarque, &c.

CLEOMEROTE, natif d'Ambracie, philosophe académicien, ayant lû le livre de l'immortalité de l'ame que Platon avoit composé, se precipita dans la mer. Ciceron en fait mention dans le livre des questions tusculanes. On ne sçait pas bien en quel tems il a vécu. Plutarque parle d'un philosophe de même nom, au commencement du traité qu'il a fait *pourquoi les oracles avoient cessé de répondre.*

CLEOMEDE MALCHUS, historien, composa une histoire des Juifs, comme celle de Moyse, selon le rapport d'Alexandre Polyhistor, cité par Josephe, dans le I. livre des antiquités judaïques. On ne sçait pas bien en quel tems il a vécu. * *Antiquités Jud. liv. 1. c. 16.*

CLEOMEDE d'Astypalée, étoit si fort que d'un coup de main, il mit à bas une colonne dans une école, où le plancher écrasa tous les enfans. Etant poursuivi, il entra dans un coffre qu'on ne pût jamais ouvrir sans le mettre en pieces; mais on ne trouva plus Cléomede. Sur quoi l'oracle ayant été consulté, répondit qu'il étoit le dernier des demi-Dieux. Plutarque compare cette fable à la créance que les Romains avoient, que Romulus avoit été enlevé dans le ciel. * Plutarque, *vie de Rom.*

CLEOMEDE, un des trente tyrans que Lysander Lacédémonien établit pour gouverneur l'état d'Athenes, après avoir pris cette ville. Il fut chassé par Thrasibule, & se sauva avec ceux de ses collegues qui échaperent à ce brave Athénien la quatriéme année de la XCIV. olympiade, & 401. avant J. C. * Xenophon.

CLEOMENE I. de ce nom, roi de Lacédémone, succeda à son pere *Anaxandride* vers la LV. olympiade, & 557. ans avant J. C. Il vainquit les Argiens, & délivra les Athéniens de la tyrannie des Pisistratides. Les Eginetes qui avoient pris le parti de Darius, étoient en danger de souffrir la peine de leur trahison, si Demarate roi de l'autre famille ne se fût opposé à cette entreprise, en rendant de mauvais offices à Cléomene, qui fut obligé de revenir. Cet affront le toucha si fort, que pour s'en venger il fit declarer Demarate illégitime, & fit mettre Léotychide à sa place, ayant même corrompu la Pythie, pour la faire parler contre son adversaire, qui se retira chez les Perses. Après cela, Cleomene punit les Egynetes, & devint ensuite si furieux, qu'il se déchira le ventre. Il mourut avant la bataille de Salamine, gagnée par les Grecs contre Xerxès la premiere année de la LXXV. olympiade, 480. ans avant J. C. * Herodote, *l. 5. ou Terpsihor* & *l. 6. ou Erato.*

CLEOMENE II. roi de Lacédémone succeda la troisiéme année de la CII. olympiade, & 370. avant J. C. à son frere *Agesipolis* II. qui ne regna qu'un an après la mort de Cléombrote I. Le regne de Cléomene fut long & paisible. Il eut deux fils Acrotate & Cléomene. Arée, fils du premier, qui étoit mort avant son pere Cléomene, fut par le sénat declaré successeur de son ayeul; ce qui causa une longue guerre. Cléomene régna 34. ans. * Diodore, *l. 15.* Pausanias, *l. 3. Lacon.*

CLEOMENE III. fils de Léonidas roi de Lacédémone, commença de régner la troisiéme année de la CXXXVII. olympiade, & l'an 230. avant J. C. Son esprit inquiet excita les troubles de Sparte, & il les termina heureusement. Il fit mourir alors quatre des Ephores, partagea les terres, donna l'abolition des dettes & le droit de bourgeoisie aux étrangers, comme Agis l'avoit proposé, & remit en son premier état l'ancienne discipline laconique. Depuis il porta ses armes contre les Achayens, & les défit en bataille rangée vers l'an 224. avant J. C. Aratus jaloux de ce bonheur, suscita Antigonus *le Tuteur*, qui lui fit la guerre, & le défit en 226. prit Sparte, & l'obligea de prendre la fuite en Egypte. Cléomene fut très-bien reçû du roi Ptolemée *Evergetes*, mais après la mort de ce prince, Ptolemée *Philopator*, son fils & son successeur, agissant par le conseil de Sosibius retint prisonnier Cléomene, lorsqu'il en attendoit du secours. Ce traitement le mit au desespoir. Pour lors s'étant imprudemment abandonné aux conseils d'un certain Nicagoras son ennemi caché, il se perdit & plusieurs des siens dans une émeute du peuple, qu'il voulut faire soulever contre le roi, en se dérobant de sa prison, & il se tua lui-même la deuxiéme année de la CXL. olympiade, 219. ans avant J. C. Ptolemée fit attacher son cadavre à une croix, & fit mourir sa mere, ses femmes & ses enfans. * Polybe, *l. 2.* Justin, *l. 28.* Plutarque *dans la vie d'Agis & de Cléomene.*

CLEOMENE, auteur Grec. On ignore en quel tems il a vécu, & on sçait seulement qu'il a fait un livre sur Hesiode, cité par Clement Alexandrin dans le I. de ses *Stromates.* Vossius croit que cet ouvrage est un commentaire sur les poësies d'Hesiode. Ce Cléomene pourroit être le même dont parle Diogene Laërce dans la vie de Diogene le Cynique, & qu'il avoit fait un livre intitulé, le *Pedagogue.* Il y a aussi eu un poëte du même nom, qui composa un poëme dit *Meleagre.* * Diogene, *l. 8.* Vossius, *l. 3. de hist. Græc.*

CLEON, orateur Athénien brouillon, & ennemi déclaré des meilleurs généraux de la république. Aristophane l'accuse de péculat, dans sa comédie intitulée, *les chevaliers* qui est une sanglante satire contre cet homme. Quoiqu'il eût peu d'expérience dans la guerre, cependant il se fit élire général des Athéniens, prit la ville de Torone en Thrace, & tourna ses armes vers Amphipolis, avec dessein de l'assiéger. Mais ayant appris que Brasidas général des Lacédémoniens

Digitized by Google

n'étoit pas fort éloigné de cette place, il quitta son entreprise. Brasidas le poursuivit, & lui présenta la bataille qui fut fatale aux deux chefs, qui y furent tués la troisiéme année de la LXXXIX. olympiade, & la 422. année avant l'ere Chrétienne. * Thucidide, *l.* 4. & 5. Diodore, *l.* 12. Plutarque, *instruction des ministres d'état & en la vie de Nicias.*

CLEON, chef des Messeniens disputa la royauté contre Aristodeme. Pausanias en parle dans son quatriéme livre.

CLEON, fameux corsaire, s'étant rendu très-puissant par ses pirateries, trouva le moyen par force & par argent, de se rendre souverain dans la ville de Sicyone après la mort d'Aristrate. Sa tyrannie ne dura pas long-tems, & il fut assassiné par les Sicyoniens. * Plutarque, Pausanias.

CLEON, natif de Daulis, ne songea jamais pendant toute sa vie, quoiqu'elle fût assez longue, & l'on croit que c'est parce qu'il n'étoit pas mélancolique: ou peut-être parce que les traces que les songes avoient faites sur son cerveau, étoient toûjours effacées, avant qu'il se réveillât, ce qui peut proceder de ce que la matiere-même du cerveau étoit fort délicate. * Plutarque, *dans son traité des oracles.*

CLEON, certain flateur Sicilien, qui persuada d'adorer Alexandre *le Grand*, & de le reconnoître comme un Dieu. * Quinte-Curce, *l.* 8.

CLEON, Magnesien, qui fit un traité des choses monstrueuses. Pausanias le cite dans le livre 20.

CLEON, historien, qui fit un ouvrage des Ports cité par Etienne de *Byzance.*

CLEONE, ville de l'Argie ou Argolide, dont parle Plutarque dans la vie de Timoléon, dans celle de Demosthene, & dans celle de Cimon. Pausanias dans ses Corinthiaques, dit qu'elle est située entre les villes de Corinthe & d'Argos. Strabon, (*liv. VIII.*) dit qu'elle étoit située sur une éminence, ceinte de fort bons murs dans le chemin de ces deux villes; qu'il y avoit de Cléone à Corinthe 80. stades & de Cléone à Argos 120. On la nomme à présent *San-Vasili.* * Lubin, *tables géographiques pour les vies de Plutarque.*

CLEONICE, jeune fille, que Pausanias envoya querir à Bysance pour coucher avec elle. Ses parens étoient des personnes distinguées, mais qui redoutoient l'humeur impetueuse & farouche de ce général; de sorte qu'ils se virent obligés de la lui envoyer. Cléonice étant arrivée dans la maison de Pausanias, pria ses gens, avant que d'entrer dans la chambre où il étoit couché, qu'on éteignît toutes les lampes; mais comme elle s'avançoit vers le lit elle en renversa une; & Pausanias, qui étoit déja endormi, s'éveillant au bruit, craignant que ce ne fût quelqu'un de ses ennemis, tout troublé qu'il étoit, prit son poignard, & croyant frapper un ennemi, il frappa cette fille, qui mourut du coup qu'il lui donna. On dit que depuis cet accident, il ne pût avoir de repos, & que le phantôme de Cléonice lui apparoissoit toutes les nuits durant son sommeil & lui disoit en colere:

Méchant reconnois-toi, reconnois la justice
Elle veut que l'on te punisse.

CET accident acheva de révolter tous ses alliés contre lui, qui prenant occasion de cette mort tragique, & se joignant à Cimon, l'assiégerent dans Bysance; mais il leur échapa & s'enfuit dans la ville d'Heraclée, vers un lieu où l'on consultoit les ombres & les manes des morts, pour s'informer de l'avenir. Là il fit évoquer l'ame de Cléonice, & la conjura de faire cesser sa colere & son ressentiment. Cléonice se fit voir à lui, & lui répondit, qu'il seroit délivré des maux qui le tourmentoient, dès qu'il seroit arrivé à Sparte, voulant par-là signifier selon toutes les apparences, la mort qu'il devoit souffrir. * Plutarq. *dans la vie de Cimon.*

CLEONYME, capitaine des Athéniens, dont le nom n'est connu qu'à cause de sa lâcheté, abandonna ses troupes dans une bataille, & s'enfuit le premier, après avoir jetté son bouclier. C'est pourquoi il est raillé par le poëte Aristophanes, *en ses nuées.* C'est lui qui a donné lieu au proverbe contre les lâches: *plus timide que Cléonyme.*

CLEONYME, fils de *Cléomene* II. roi de Sparte, étant irrité de ce qu'Arée fils de son frere Acrotate, lui avoit été préferé au royaume de Sparte, attira Pyrrhus dans le païs, sous la CXXVI. olympiade, & 273. ans avant J. C. C'est ce que nous apprenons de Plutarque & de Pausanias. *Voyez* ACROTATE. Diodore parle d'un autre CLEONYME Lacédémonien, lequel ayant été envoyé en Sicile, pour donner du secours à ceux de Tarente, qui avoient guerre avec les Romains, prit Thurie dans le païs de Salentins, & fut mis en fuite par le consul Emilius l'an 452. de Rome, & avant J. C. 302. * Plutarque, *in Pyrrh.* Pausanias, 3. Diodore, *l.* 20 Tite-Live, *l.* 10. *de la premiere décade.*

CLEOPATRE, ce nom a été donné à presque toutes les reines d'Egypte, depuis que Ptolemée *Epiphanes*; fils de Ptolemée *Philopator*, épousa *Cléopatre*, fille d'Antiochus *le Grand*, roi de Syrie & d'Asie.

CLEOPATRE, niece d'Attalus, fut mariée la premiere année de la CXI. olympiade, la 336. avant J. C. à *Philippe de Macédoine*, après qu'il eut répudié Olympias, que son orgueil & sa mauvaise humeur lui rendoient insupportable. Ce prince ayant été tué par Pausanias en l'an 418. qui étoit le premier de la CXI. olympiade, la cruelle Olympias contraignit Cléopatre de s'étrangler elle-même. * Diodore, *liv.* 17. Justin, *l.* 10. Plutarque, *dans la vie de Philippe*, Freinshemius, *l.* 1. *des suplemens sur Q. Curce.*

CLEOPATRE, fille de *Philippe de Macédoine*: sœur d'Alexandre *le Grand*, épousa *Alexandre*, que son pere Philippe fit roi des épirotes. Après la mort de son frere, elle fit un parti considérable, & s'assujettit la Macédoine. Perdiccas voulut épouser Cléopatre: plusieurs autres avoient la même prétention; mais un des chefs d'Antigonus la fit mourir à Sardes la premiere année de la CXVIII. olympiade, & 308. avant J. C. * Justin, *l.* 10. Diodore, *l.* 17. & 18.

CLEOPATRE, fille de Ptolemée *Philometor*, roi d'Egypte, princesse très-belle, & de beaucoup d'esprit, se rendit odieuse par sa cruauté. Elle épousa Alexandre *Balas*, roi de Syrie; & elle le quitta pour se marier à Demetrius Nicanor son cousin germain, l'an 147. avant J. C. mais ayant sçû que ce dernier captif chez les Parthes, s'étoit marié avec Rodogune, elle fit venir en Syrie Antiochus *Sidetes*, frere de Nicanor, & l'épousa. Après sa mort (car il fut défait & tué par les Parthes) elle vainquit & tua Nicanor, & fut tellement irritée de ce que Séleucus son fils s'étoit mis sur le trône contre sa volonté, qu'elle le fit tuer d'un coup de fleche, l'an 129. avant J. C. Elle lui substitua Antiochus VIII. surnommé *Grypus*, lequel ayant appris que cette mégere lui avoit préparé du poison, la contraignit de le boire elle-même, la même année, qui étoit la deuxiéme de la CLXIV. olympiade. * Josephe, *l.* 13. *des ant.* Appien, *des guerres de Syrie.* Justin, &c.

CLEOPATRE, fille de Ptolemée *Epiphanes*, & d'une autre Cléopatre, épousa en premieres nôces son frere aîné Ptolemée *Philometor*, dont elle eut un fils, auquel elle voulut assûrer la couronne après la mort de son pere, la troisiéme année de la CLVIII. olympiade & 146. avant J. C. Mais Ptolemée *Physcon*, voulant s'emparer du royaume, fit tuer cet enfant, & épousa la mere qui étoit sa propre sœur, & veuve de son frere. Physcon eut plusieurs enfans de ce mariage, & mourut l'an 177. avant J. C. Cléopatre pouvant par le testament de son mari donner le royaume à celui de ses fils dont elle voudroit faire le choix, avoit dessein de couronner le cadet nommé *Alexandre*; mais le peuple ne voulant pas consentir à cette injustice, la contraignit d'élever sur le trône l'aîné qui étoit Ptolemée *Lathurus*. Elle y consentit par contrainte; & pour lui faire déplaisir, elle l'obligea de répudier CLEOPATRE sa femme & sa sœur, qu'il aimoit tendrement, & lui fit épouser Selene la plus jeune de ses sœurs. Dans la suite, elle chassa Ptolemée du trône, & y mit Alexandre, lequel en recevant des traitemens indignes, quoiqu'il fût plus aimé, prit la fuite, pour se délivrer, de ces inquiétudes. Cléopatre le rappella pourtant; mais craignant qu'elle n'eût quelque mauvais dessein contre lui, il la fit mourir cruellement l'an 90. avant J. C. Le peuple d'Alexandrie indigné de cet attentat & rebuté par sa mauvaise conduite, le chassa l'année suivante. CLEOPATRE, premiere femme de Ptolemée *Lathurus*, fut mariée à Antiochus de *Cyzique*, roi de Syrie. *Voyez* son article qui suit. * Justin, *l.* 39. Josephe, *antiqq. liv.* 13. *c.* 20. & 21. Tite-Live, *l.* 68.

CLEOPATRE, fille de Ptolemée *Physcon*, roi d'Egypte, épousa en premieres nôces Ptolemée *Lathurus*, son frere;

Digitized by Google

mais sa propre mere Cléopatre la lui ayant fait répudier, elle épousa en secondes nôces Antiochus le *Cyzicenien*, ou *de Cyzique*, roi de Syrie, qui fit long-tems la guerre contre Antiochus *Grypus* son frere, mari de Gryphene, autre fille de Prolemée *Physcon*. Ces deux princesses accompagnoient presque toûjours leurs maris; & dans une bataille qu'Antiochus *de Cyzique* perdit, Cléopatre s'étant réfugiée au pied des autels, en fut arrachée par sa propre sœur Gryphene, qui la fit massacrer la quatrieme année de la CLXVI. olympiade, & 113. ans avant J. C. Mais cette cruauté ne demeura pas impunie; car le Cyzicenien ayant eu l'avantage à son tour, immola Gryphene aux Manes de Cléopatre. * Justin, *l. 39*.

CLEOPATRE, reine d'Egypte, très-célebre pour sa beauté & ses débauches, étoit fille de Ptolemée *Auletes*, aussi roi d'Egypte. Elle monta sur le trône l'an 51. avant J. C. conjointement avec Ptolemée *Denys* son frere; mais en l'an 47. elle gouverna seule, après que ce prince se fut noyé dans le Nil. Elle avoit trouvé l'art de se faire aimer de Jules Cesar, dont elle eut un fils nommé *Césarion*. Depuis la mort de César, Marc-Antoine, qui alloit faire la guerre aux Parthes l'an 40. avant J. C. ordonna à Cléopatre de le venir trouver en Cilicie, pour répondre sur le crime dont on l'accusoit, qui étoit d'avoir donné du secours à Cassius Brutus. Cette reine dont la beauté étoit soutenue par un esprit extrêmement engageant, parloit sept ou huit sortes de langues, & étoit la personne du monde la plus propre & la plus magnifique. Elle fit dessein de soumettre ce vainqueur; & pour y réussir, elle s'embarqua sur le fleuve Cydnus, dans un bâtiment dont la pouppe étoit d'or, les voiles de pourpre, & les rames d'argent, environnée de plusieurs instrumens, qui répondoient au bruit que formoient les rameurs. Elle étoit couché sous un pavillon tissu d'or, & s'étoit parée d'habits extrêmement riches. Le soir de son arrivée elle donna un repas magnifique à Antoine, qui en devint éperdûement amoureux. Sa passion le porta jusqu'à épouser cette reine, au préjudice de sa femme Octavie, sœur d'Auguste. En l'année 32. avant J. C. Auguste déclara la guerre à Antoine. Etant venu en Grece, Cléopatre lui envoya des ambassadeurs, pour demander à ce prince qu'il lui laissât l'Egypte. Auguste n'écouta point cette proposition, non plus que Cléopatre celle de faire mourir Antoine, ils préparerent une flotte proche de Peluse, pour combattre contre Auguste. Mais ce prince marcha droit par terre en Egypte, prit Peluse par la trahison de Cléopatre, & entra dans l'Hippodrome. Antoine lui résista, & repoussa-même sa cavalerie jusques dans le camp. Mais comme il étoit allé sur le port pour mettre la flotte en état, les vaisseaux passerent du côté d'Auguste, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçû de Cléopatre. Antoine se voyant abandonné & trahi, se retira à Alexandrie, où la flotte d'Auguste le poursuivit. Cléopatre se renferma avec deux servantes & un eunuque dans un tombeau fait en forme de pyramide, feignant de vouloir se donner la mort, & elle fit dire à Antoine qu'elle étoit morte. Antoine le croyant, se fit passer une épée au travers du corps par un de ses esclaves. Cléopatre parut avant qu'Antoine fut mort, il voulut se lever, mais le sang qu'il avoit perdu le fit tomber en défaillance. Cléopatre le fit enfin monter avec des cordes dans le tombeau où elle s'étoit renfermée, où après quelques avis qu'il lui donna, il mourut. Auguste envoya aussi-tôt Proculeius & Epaphrodite à Cléopatre. Cette princesse ne voulut point les laisser entrer, mais leur parla à travers la porte fermée. Elle demanda qu'Auguste lui conservât le royaume à elle & à ses enfans. On ne lui fit aucune réponse, sinon qu'elle devoit s'en rapporter à la clémence d'Auguste. Gallus fut ensuite envoyé pour lier une conference avec elle, pendant que Proculeius monta avec une échelle par une fenêtre, & descendit à la porte où étoit Cléopatre. Elle voulut se donner un coup de poignard, mais Proculeius l'en empêcha & se saisit d'elle. Quelques jours après cette princesse fut menée au palais royal avec le même cortége, & les mêmes honneurs qu'elle avoit coûtume d'avoir. Cléopatre desesperée voulut se faire mourir de diette, mais Auguste l'obligea de manger & la consola. Elle lui donna un inventaire de ses trésors qui étoient immenses, & ayant appris qu'on la vouloit envoyer en Italie, elle écrivit une lettre à Auguste, par laquelle elle lui demandoit qu'il la fit enterrer avec Antoine dans le même tombeau. Elle la donna à porter à Epaphrodite, Auguste avoit mis auprès d'elle cet Epaphrodite pour la garder. Cléopatre l'ayant éloigné de sa personne par ce moyen, elle ferma la porte de sa chambre après s'être parée, & se fit piquer par un aspic qu'on lui avoit apporté caché dans des fleurs. Elle mourut en peu de tems de cette morsure, âgée de 39. ans, après avoir régné 22. ans depuis la mort de son pere Auletes l'an 30. avant J. C. 724. de la fondation de Rome. Après sa mort Auguste s'empara de ses tresors. Les historiens qui parlent de cette princesse l'accusent d'avoir été si voluptueuse & si prodigue, que, pour fournir aux dépenses extraordinaires qu'elle faisoit, elle obligea Antoine de porter la guerre dans les royaumes les plus riches, afin d'avoir les dépouilles des rois qu'il ruineroit. *Voyez* des particularités de cette mort dans les mélanges d'histoires & de littérature par Vigneul Marville, édition de Rouen 1699. * Appien, *l. 5. des guerres civiles, &c.* Plutarque, *dans la vie de Pompée & d'Antoine*. Florus, *l. 4. c. 11. &c.* Horat. *Carm. lib. 1. Od. 37. v. 21.*

CLEOPATRE SELENE, (c'est-à-dire *Lune*) fille de Marc-Antoine & de Cleopatre reine d'Egypte, fut mariée à Juba roi de Mauritanie, qui vivoit encore sous le regne de Tibere vers l'an 13. de J.C. * Plutarque.

CLEOPATRE SELENE, (c'est-à-dire, *Lune*) épousa premierement Antiochus Gryphus roi de Syrie, puis Antiochus Cyzicene, frere de Gryphus, & en troisiémes nôces Antiochus Eusebe, fils de Cizycene. Cette incestueuse princesse fut prise dans une bataille contre Tigranes roi d'Armenie, & condamnée à mort, pour expier tous ces incestes, qui quoique permis en ce tems-là parmi ces peuples, ne laissoient pas de faire horreur, quand ils étoient frequens. * Strabon, *liv. 16.* Josephe *Antiqq. liv. 13.*

CLEOPATRE, femme de *Gessius Florus*, gouverneur de Judée sous l'empereur Neron, fut complice de toutes les violences de son mari, & le soûtint auprès de l'empereur par le credit qu'elle avoit sur l'esprit de l'imperatrice Poppée. * Josephe, *Ant. Jud. liv. 20.*

CLEOPHANTE, de Corinthe, fut un de ceux qui inventa les premiers ornemens de la peinture, & qui tira les traits du visage avec de la brique pillée. C'est pour cela qu'il fut surnommé *Monochromatos*. Pline insinue que ce peut-être le même qui vint en Italie avec Demetrius pere du premier Tarquin, pour éviter la persecution de Cypsele tyran de Corinthe, vers l'an 610. avant J.C. * Pline, *l. 35. c. 3.*

CLEOPHANTE, fils de *Themistocle*, que son pere rendit si habile à monter à cheval, qu'il s'y tenoit debout sur les pieds. * Plato, *in Menone. Cel. Rhodig. liv. 14. c. 12.*

CLEOPHAS étoit, selon Eusebe, frere de saint Joseph, époux de la Vierge Marie, & épousa sa sœur, si l'on en croit quelques anciens. Ensorte qu'il étoit doublement oncle de Jesus Christ. Il étoit pere de saint Simeon, de saint Jacques le mineur, de saint Jude & de José, suivant le sentiment de ceux qui croyent qu'Alphée & Cleophas sont le même homme. J.C. lui apparut après sa résurrection, & l'on croit qu'il étoit un des disciples qui alloient à Emmaüs. S. Jerôme assure que ce fut dans sa maison où J.C. fut reçû, dans le bourg d'Emmaüs. C'est tout ce que les anciens nous ont dit de Cleophas. Adon & Usuard, disent qu'il fut mis à mort en haine de J.C. à Emmaüs, & font memoire de lui au 25. de Septembre. Les Grecs honorent sa memoire au 30. d'Octobre, & lui donnent le titre d'Apôtre. * *Luc, XXIV. v. 20. & 51.* Euseb. *hist. eccles. lib. 3. c. 11.* saint Jerôme *epist. 27.* Tillemont, *memoir. eccles.* Baillet, *mois de Septembre.*

CLEOPHAS (Marie de) *cherchez* MARIE.

CLEOPHES, roi d'Egypte, *cherchez* CHEOPHES.

CLEOPHIS, reine des Assaceniens, dans l'Inde, défendit genereusement la ville capitale de son royaume, contre l'armée d'Alexandre *le Grand*. Mais voyant qu'elle ne pouvoit plus soûtenir le siege, elle envoya des herauts d'armes à ce conquerant, pour lui demander la paix; & vint ensuite elle même se jetter aux pieds d'Alexandre, qui la laissa en possession de son royaume, l'an 330. avant J.C. Elle fut aimée de ce prince, & en eut à ce que l'on croit, un fils

Digitized by Google

nommé *Alexandre*, qui regna après elle. * Diodore. Q. Curce.

CLEOPHILE, *cherchez* OCTAVIO de Fano.

CLEOPHILE de Samos, est un des auteurs qu'on dit avoir écrit de la guerre de Troye. On le faisoit passer pour maître & pour hôte d'Homere, & quelques-uns mêmes l'ont fait auteur des poëmes qui portent le nom de ce poëte. *Du Pin, *biblioth. universelle des hist. prof.*

CLEOSTRASTE, natif de Tenedos, astronome celebre, observa le premier les signes du Belier & du Sagittaire dans le Zodiaque, & corrigea les erreurs des années des Grecs. Il vivoit sous la LXI. olympiade, du tems de Tarquin *le Superbe*, vers l'an 536. avant J.C. * Pline, *liv. 2. c. 12.* Hygin & Vossius, *de Math. c. 33. §. 11.*

CLEOXENE, auteur d'une histoire des Perses, qui parut assez bonne à Polybe, par qui elle fut ornée, comme il le dit lui-même. * Suidas sur le mot *Cleoxene.* Polybe avoit apparemment dit dans son histoire qu'il en prenoit le fond, pour ce qui regardoit les Perses dans les histoires écrites par Cleoxene & par Democrite, mais qu'il y ajoûtoit les ornemens du style qui ne se trouvoient pas employés par ces historiens; & Suidas l'a entendu tout autrement.

CLEPHIS, roi des Lombards, succeda à Alboin l'an 574. Il ne regna qu'un an & cinq mois, au bout desquels il fut tué par un valet. Il y eut un interregne de dix ans, pendant lequel, trente des principaux capitaines de la nation partagerent les villes d'Italie, qu'ils avoient prises, & y commirent toutes les violences imaginables, sans respecter ni les lieux saints, ni les personnes consacrées à Dieu. Ainsi la persecution ne fut gueres moins grande contre les fideles, que du tems des empereurs payens. Clephis eut pour successeur Antharit ou Autarit, fils de Cleophis. * S. Gregoire, *Dial. l. 3. c. 26. & 27. & suiv.* Paul Diacre, *l. 2. hist. des Lomb.* Baronius. *A.C. 571. & 573. &c.*

CLEPSYDRE ou HORLOGE, qui se fait par le moyen de l'eau. L'usage des Clepsydres etoit fort connu parmi les Romains, & il y en avoit plusieurs especes qui avoient cela de commun, que l'eau tomboit insensiblement par un petit trou d'un vase dans un autre; où l'eau s'élevant peu à peu faisoit monter un morceau de liege, qui marquoit les heures en differentes manieres.

Elles étoient aussi toutes sujettes à deux inconveniens; le premier qui est remarqué par Plutarque, est que l'eau couloit avec plus ou moins de difficulté, selon que l'air étoit plus ou moins épais, plus froid ou plus chaud. Car cela empêchoit que les heures ne fussent justes; l'autre est que l'eau s'écouloit plus promptement au commencement, lorsque le vase d'où l'eau tomboit étoit plein, que vers la fin, à cause que la pesanteur de l'eau étoit plus grande au commencement qu'à la fin. & c'est pour remedier à cet inconvenient qu'Oronte inventa sa Clepsydre, en forme d'un petit navire qui flotte sur l'eau, & qui se vuide par un siphon, qui est au milieu du navire. Car le navire se baisse à mesure que l'eau est vuidée par le siphon qui la fait sortir toûjours d'une même force, parce qu'il prend toûjours l'eau proche de la superficie. Nous avons substitué aux Clepsydres les anciennes horloges de sable. Les Clepsydres étoient particulierement des horloges d'hiver, parce que les cadrans solaires sont de peu d'usage en cette saison.

La seconde espece de Clepsydres, étoit celle où, sans changer de cadran, les heures étoient tantôt grandes & tantôt petites, par l'inégalité du mouvement de l'INDEX, qui dépendoit du temperament que l'on donnoit à l'eau, pour parler comme Vitruve. Ce temperamment se faisoit en aggrandissant ou en diminuant le trou par lequel l'eau sortoit; car cela faisoit qu'aux longs jours où les heures étoient plus grandes, le trou étant diminué, il tomboit peu d'eau en beaucoup de tems. Ce qui faisoit que l'eau montoit lentement, & faisoit descendre de même le contrepoids qui faisoit tomber le pivot auquel l'index étoit attaché. * *Antiqq. Gr. & Rom.* Joan. Rosin. Thom. Dempster.

CLERAC ou CLAIRAC, ville de France en Guienne, dans l'Agenois. Elle est située à 4. lieues d'Agen, & à même distance de Nerac, sur le Lot, qui se jette une lieue au-dessous dans la Garonne. Il y a une abbaye celebre, que le roi Henri *le Grand* donna aux chanoines de S. Jean de Latran. Jean Baptiste Theobaldi, qui étoit un homme de grande réputation, en fut le dernier abbé & mourut à Rome en 1607. Gerard le Roux ou Roussel, Picard de nation, un des plus sçavans hommes de son tems, fut aussi abbé de Clerac, vers l'an 1530. Ce dernier s'étant engagé dans les erreurs de Luther & de Calvin, les répandit non seulement à Clerac, mais encore à la cour de Marguerite reine de Navarre, qui se déclara sa protectrice, & lui procura l'évêché d'Oleron. Ainsi cette ville devenue protestante, s'est souvent portée depuis à la révolte, aussi-bien que les autres du même parti.* De Thou, *hist.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Papire Masson.

CLERC, (Jacques le) ou DU CLERQ, seigneur de Beauvoir, étoit un gentilhomme du Païs-Bas, sous Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne. Il composa des Memoires de ce qui arriva de son tems à Arras. On les garde encore dans l'abbaye de saint Wast, dont Jean le Clerc son frere étoit abbé, & où il mourut l'an 1462. âgé de 86. ans. * Valere André, *Bibl. Belg.*

CLERC, (Jean le) natif de la ville de Meaux, & cardeur de laine, a été un des premiers ministres que les Protestans ayent eu en France. Prêchant à Meaux en 1523. il eut l'audace d'avancer que le pape étoit l'antechrist. Pour expier cette insolence, il fut fustigé par la main du bourreau, & banni du royaume. Mais ce châtiment ne le corrigea pas. Il alla à Mets débiter ses impostures, & il y fut brûlé pour avoir brisé les images. C'est le même que Beze nomme le fondateur de l'église de Mets. * Spond. *in ann.* Beze, *in Jean. &c.*

CLERC, (Jean le) dit *Bussi*, procureur au parlement de Paris, fut fait gouverneur de la Bastille par le duc de Guise, pendant la ligue. Ce fut lui qui se chargea de la commission d'emprisonner les principaux du parlement, parce qu'ils étoient suspects à la faction des Seize, dont il étoit un des principaux chefs. Pour executer ce dessein, il entra tout armé dans la grand'-chambre, où la cour étoit assemblée, & presenta une requête, par laquelle il demandoit que la cour s'unît avec le prévôt des marchands, les échevins & les bourgeois de Paris, pour la défense de la religion. Ensuite de quoi il se retira. Voyant qu'on étoit long-tems à déliberer, il rentra comme un furieux dans la grand'chambre, l'épée à la main, suivi de 25. ou 30. hommes armés de cuirasses & de pistolets, & commanda que ceux qu'il nommeroit eussent à le suivre sur le champ, s'ils ne vouloient être maltraités. Il nomma le premier président, Achilles de Harlai, les présidens Potier de Blanc-Mesnil & de Thou, & les plus anciens conseillers, mais tous les autres, au nombre d'environ 60. se leverent pour suivre leur chef. Le Clerc les mena comme en triomphe jusqu'à la Bastille, où il ne fit entrer que ceux que l'on sçavoit être les plus attachés au service du roi. * Maimbourg, *histoire de la ligue.*

CLERC, (Nicolas le) que les auteurs Latins nomment CLERICI, curé de saint André des Arcs à Paris, depuis archidiacre & chanoine de Châlons, & doyen de la faculté de theologie de cette ville, florissoit dans le XVI. siecle. C'étoit un pasteur extrêmement zélé, sçavant, & grand ennemi des novateurs. C'est pour cette raison que Jean Crespin parle si peu avantageusement de lui, dans son histoire des prétendus martyrs Calvinistes. Robert Cenalis, évêque d'Avranches, fit son éloge en 1557. en lui dédiant un de ses ouvrages, dans lequel il traite des moyens de réprimer l'insolence des heretiques. Le Clerc mourut le 27. Septembre 1558. & il fut inhumé le lendemain à S. André des Arcs, dans la chapelle de sa famille. Il étoit fils de JEAN le Clerc, seigneur du Tremblai, conseiller au châtelet de Paris, & de *Catherine* de Vaudetar. Il avoit résigné sa cure de S. André des Arcs avant l'an 1546. à PIERRE le Clerc, son neveu, docteur en decret, & conservateur des privileges de l'université de Paris, qui mourut le 19. Juillet 1557. Cenalis qui fut doyen après Nicolas le Clerc, mourut en 1560.

CLERC, (Nicolas le) seigneur de Juigné, gentilhomme du Maine, vivoit en 1566. & avoit traduit de grec en latin quelques traités de saint Hippolyte.* La Croix du Maine, *bibl. des auteurs François.*

CLERC

Digitized by Google

CLERC, (Hubert) natif de Lille en Flandres, & chapelain dans l'église de saint Pierre, a laissé quelques poësies sacrées, & mourut à Lille l'an 1615. âgé de 84. ans. Il fut enterré dans l'église de S. Pierre, où l'on voit son épitaphe qu'il avoit lui-même composée. * Valere André, *bibl. Belg.*

CLERC DE LESSEVILLE, (Eustache le) évêque de Coutances, *cherchez* LESSEVILLE.

CLERC (Sebastien le) chevalier Romain, graveur & dessinateur ordinaire du roi, naquit à Metz le 26. Septembre 1637. Il étoit fils de Laurent le Clerc, orfevre & dessinateur habile, mort en 1695. âgé de 105. ans, & petit-fils d'un noble Lorrain. Sebastien le Clerc apprit de fort bonne heure le dessein sous son pere, & commença à graver vers l'an 1650. Il s'appliqua peu après à l'étude de la geometrie, de la perspective, de la fortification & de l'architecture, & il y fit aussi-bien, que dans le dessein & dans la gravure, d'assez heureux progrès. En 1660. il fut fait ingenieur geometre de M. le marechal de la Ferté, & leva par son ordre les plans des principales villes du païs Messin & du Verdunois. Il quitta cet emploi & vint à Paris en 1665. & il s'y détermina quelque-tems après, par le conseil de l'illustre M. le Brun, à faire desormais son capital de la gravure. En 1668. M. Colbert pour l'obliger à ne plus travailler que pour le cabinet du roi, lui fit donner un logement aux Gobelins, avec une pension de 600. écus, pension qu'il quitta peu après son mariage, afin de travailler à son choix. En 1672. il fut reçû de l'académie royale de peinture & de sculpture. En 1673. il épousa *Charlotte-Jeanne*, fille de *Josse* Vanden-Kerchoven, teinturier du roi aux Gobelins, de laquelle il a eu dix huit enfans, dont huit sont morts avant lui. En 1680. il fut fait professeur en geometrie & perspective dans l'academie de peinture & sculpture, emploi qu'il a exercé pendant dix-neuf ans. Sous M. de Louvois, il fut choisi pour faire les dessins des medailles de l'histoire de Louis *le Grand*, & pour en conduire les graveurs. Il gravoit le trait sur leurs poinçons, & corrigeoit leurs cires. En 1692. au rétablissement de l'académie de dessin aux Gobelins, il fut designé par M. de Villacerf pour lors sur-intendant des bâtimens, pour être un des quatre professeurs qui devoient tour à tour & par semaine poser le modele, & corriger les dessins des étudians. Ce qu'il a fait jusqu'à sa mort. En 1693. il fut honoré du brevet de graveur ordinaire du roi. En 1706. Philippe Antoine Gualterio, pour lors nonce en France, & depuis cardinal, qui l'estimoit singulierement, le fit chevalier Romain, suivant le pouvoir qu'il en avoit reçû de N.S.P. le pape Clement XI. Enfin cet excellent graveur qui avoit joint aux rares talens dont Dieu l'avoit avantagé, une pieté vraiment chrétienne, mourut au commencement de sa 78. année, le 25. Octobre 1714. Les pieces qu'il a gravées sont à peu près au nombre de trois mille, presque toutes de son invention; mais le nombre des dessins qu'il a faits est plus grand de plus du double. Il est sorti de sa main trop de chef-d'œuvres de gravure pour en pouvoir donner ici un détail complet. Les principaux sont, le *Catafalque*, ou representation du mausolée dressé par l'académie de peinture & de sculpture, dans l'église des peres de l'Oratoire de la rue saint Honoré pour le service qu'elle y fit faire pour M. le chancelier Seguier son protecteur, mort au commencement de l'an 1672. Cette planche dont toutes les figures sont du dessin de M. le Clerc, fut le chef-d'œuvre sur lequel il fut agregé à l'academie. La répresentation des machines qui ont servi à conduire & ensuite à placer les deux grandes pierres qui couvrent le fronton de la façade du Louvre du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les curieux appellent simplement cette estampe, *La pierre du Louvre.* Elle est de 1679. La representation de l'*Arc de Triomphe*, qui étoit au bout du fauxbourg S. Antoine 1680. *Le grand concile* & le *Saint Augustin prêchant.* Ce sont les deux plus rares vignettes de l'œuvre de M. le Clerc, & toutes deux de 1683. La premiere a été faite pour le supplement des conciles donné par M. Baluze, & la seconde pour le V. tome des œuvres de saint Augustin, de l'édition des peres Benedictins. *La passion de N. S.* en 36. planches, en 1692. *La multiplication des pains*, en 1696. *L'Académie des sciences & des beaux Arts*, en 1698. L'*Histoire de Charles V. duc de Lorraine*, terminée en 1704. L'*Entrée triomphante d'Alexandre dans Babylone*, en 1706. &c. C'est dans ces excellens morceaux, & dans beaucoup d'autres semblables qui sont admirés par tous les gens de bon goût, que l'on apperçoit sans peine les grands talens de M. le Clerc; une imagination vive & brillante, mais toûjours bien reglée, & qui ne sort jamais du caractere de la plus belle nature; une fécondité surprenante, jointe à une facilité extrême à diversifier toûjours les sujets mêmes d'ailleurs assez semblables; un dessin très-correct; des expressions nobles & elegantes; une belle execution, traitant tout également bien, les sujets anciens & les modernes, le païsage, les animaux, l'architecture, les ornemens, &c. Tant de talens, dont un seul auroit pû faire un grand nom à M. le Clerc, se trouvant tous réünis en lui, l'ont fait regarder par les connoisseurs, comme un homme du premier merite, qui a peu d'égaux en son genre parmi les graveurs dont nous connoissons les ouvrages, & qui n'est inferieur à aucun. L'infatigable assiduité avec laquelle il a travaillé pendant plus de soixante ans, lui a aussi donné lieu de produire differens ouvrages d'esprit, dont la composition lui servoit comme de délassement. Voici ceux qui ont été imprimés. *Geometrie pratique*, imprimée *in*-12. en 1668. *Dissertation sur le point de vue*, *in*-12. 1679. Grand *traité de Geometrie*, in-octavo 1690. *Nouveau systême du monde*, *in-octavo* 1706. *Systême de la vision*, *in-octavo* 1712. *Traité d'architecture*, deux vol. *in-quarto* 1714. Une autre espece de récreation de M. le Clerc, étoit de travailler à faire diverses machines, pour la démonstration de differentes verités mathematiques & physiques. Il en a fait un grand nombre dont quelques-unes sont de son invention. Il prenoit plaisir à en donner l'intelligence à ceux qui lui faisoient l'honneur de lui rendre visite & il le faisoit avec une netteté admirable.

CLERC (Etienne le) frere de David, étoit medecin & professeur en langue grecque dans l'académie de Geneve. Il disputa cette chaire contre le celebre Morus, qui lui fut preferé. Le Clerc piqué de cette préference, s'en vengea en critiquant les ouvrages de ceux qui étoient amis de Morus, & principalement le Philostorgius de Jacques Godefroi. En 1643. Morus étant mort, il fut nommé pour remplir sa place. Il fut choisi en 1662. conseiller de la république de Geneve, & mourut l'an 1679. Jean le Clerc son fils fit imprimer en 1684. quelques-unes de ses dissertations avec celles de David le Clerc. * *Memoires du tems.*

CLERC, (David le) professeur en hebreu dans l'académie de Geneve & ministre de cette ville, vivoit dans le XVII. siecle. Il fut élû professeur l'an 1619. à l'âge de 28 ans, & ministre l'an 1631. Il mourut à Geneve l'an 1655. Jean le Clerc son neveu a fait imprimer ses *Quæstiones Sacræ.*

CLERC DU TREMBLAI, (Joseph le) Capucin, *cherchez* JOSEPH DE PARIS, Capucin.

CLERCS REGULIERS, prêtres vivans en communauté faisant les trois vœux ordinaires à tous les Religieux, & engagés aux fonctions apostoliques. Il y en a de plusieurs sortes dont on va parler suivant l'ordre du tems où chaque Congrégation a été instituée.

I. CLERCS THEATINS. Saint Gaëtan de Thiene, Jean-Pierre Caraffe, évêque de Theate, & archevêque de Brindisi, depuis pape sous le nom de *Paul* IV. Boniface de Colle & Paul Consiglieri, furent les premiers qui penserent à établir un ordre de Clercs réguliers, & ils exécuterent ce dessein l'an 1524. avec la permission du pape Clement VII. qui par un bref du 24. Juin de cette année leur donna le pouvoir d'élire un superieur, qui ne pourroit être continué que trois ans de suite; de recevoir ceux qui se presenteroient pour embrasser cet institut; & dresser des statuts pour le maintien de la discipline reguliere. Ce qu'il y a de particulier dans cet institut, c'est que ces prêtres, non contens de n'avoir aucuns revenus fixes & assurés, s'obligent à ne rien demander, & à attendre ce que la providence divine leur envoye pour leur subsistance. Les quatre instituteurs ne firent leurs vœux que le 14. Septembre 1524. & Caraffe qui avoit conservé l'évêché de Theate, fut élu aussi-tôt superieur, d'où vient qu'on appelle *Theatins* les religieux de cet ordre. Deux

Digitized by Google

années après Rome ayant été prise par l'armée de l'empereur Charles V. ils souffrirent tout ce qu'on pouvoit craindre de l'avarice & de la cruauté des troupes les plus licentieuses, & ils furent enfin obligés de se réfugier à Venise, où ils ont toûjours demeuré depuis. Le premier établissement qu'ils firent ensuite, fut à Naples, où ils ont présentement six maisons, & ils se répandirent bientôt dans toute l'Italie, hors de laquelle ils ont fait peu de progrès. Le cardinal Mazarin les fit venir à Paris l'an 1644. & leur y donna la seule maison qu'ils ont en France. Ils ont eu d'abord, ainsi que les autres ordres, un superieur general, dont l'administration devoit durer trois ans, & des superieurs particuliers soumis au general. Caraffe devenu cardinal établit ensuite parmi eux un gouvernement aristocratique, & regla que toute l'autorité seroit entre les mains de ceux qui auroient voix au chapitre; mais lui-même devenu pape l'an 1555. empêcha les Theatins de tenir leurs chapitres, & nomma des superieurs pour cinq ans. Après sa mort on remit les choses sur l'ancien pied, & il fut resolu de tenir le chapitre tous les ans. Enfin l'an 1588. le pape Sixte V. ordonna à ces religieux assemblés à Venise d'élire un general, qui eût lui-seul toute l'autorité; & cette forme de gouvernement subsiste encore dans l'ordre. * Jos. Silos, *annal. Cler. regul.* Jean-Bapt. del Tuffo, *Istoria della relig. de padri chier regol.* Aubert le Mire, *de orig. cleric. regul. cap. 2.*

II. CLERCS REGULIERS DE LA CONGREGATION DE S. PAUL, *cherchez* BARNABITES.

III. CLERCS REGULIERS DU BON JESUS. Ceux-ci ne firent pas à beaucoup près autant de progrès que ceux dont on vient de parler. Une sainte veuve nommée *Gentile Giusti*, & communément *Gentile de Ravenne*, donna occasion de penser à établir une congregation par le legs qu'elle fit en 1530. d'une maison qui lui appartenoit à un prêtre nommé *Jerôme Malusselli*, pour la changer en une église. Elle avoit été disciple de la B. Marguerite de Ravenne, qui avoit donné plusieurs réglemens propres à toutes sortes d'états, & elle avoit eu elle-même Malusselli pour disciple. Celui-ci prit dans ces reglemens ce qui pouvoit convenir à la vie commune; & l'an 1538. il les fit approuver par le pape Paul III. qui lui permit de recevoir dans sa communauté ceux qui se presenteroient, & de leur faire faire les trois vœux simples. Il ne paroît pas qu'outre les fonctions apostoliques, ces religieux ayent eu d'autre obligation particuliere, que de dire toujours les matines à minuit. Ils ne commencerent à faire des vœux solemnels que du tems de Paul IV. & ils subsisterent jusqu'en l'an 1659. que le pape Innocent XI. les supprima, lorsqu'ils furent réduits au nombre de dix. * Simon Marini, *vita delle BB. Margareta & Gentile, &c.* Hieron. de Rubeis, *histor. Ravenn. lib. 9.* Hermant, *hist. des ord. rel. tom. 2.*

IV. CLERCS REGULIERS DE S. MAYEUL, ou SOMASQUES. La famine & la maladie contagieuse ayant enlevé un grand nombre de personnes, tant à Venise, que dans l'état de Terre-ferme en Italie, un noble Venitien nommé *Jerôme Emiliani*, conçût vers l'an 1528. le pieux dessein de secourir les orphelins, & il en rassembla aussi tôt un grand nombre à Venise, dans une maison qui a toujours appartenu depuis à la congregation des Somasques. On lui donna ce nom, parce que l'instituteur, après avoir fait à Bresce, à Bergame & en d'autres lieux des établissemens semblables à celui de Venise, choisit enfin le lieu de Somasque, situé entre Bergame & Milan, pour être comme le seminaire de ceux qui entreroient dans la congregation. On les appella aussi *Clercs reguliers de saint Mayeul*, parce que saint Charles Borromée leur accorda une église dédiée à ce Saint à Pavie, avec un celebre college, dont il leur donna la direction. Les premiers compagnons de Jerôme Emiliani n'étoient que des laiques, & il mourut le 8. Fevrier 1537. sans avoir fait approuver son institut. Ange-Marc Gambarana obtint cette approbation du pape Paul III. l'an 1540. ce qui n'empêcha pas que les Somasques ne demandassent six ans après d'être unis aux Theatins, ce qui leur fut accordé. La difference des engagemens de ces Clercs reguliers ne leur permettant pas de vivre ensemble, Paul IV. les sépara l'an 1555. & le pape Pie IV. confirma l'institut des derniers, l'an 1563. mais sans leur permettre encore de faire des vœux solemnels. Ce fut Sixte V. qui leur accorda cette grace, & qui en même tems leur donna la regle de saint Augustin, par un bref du 6. Decembre 1585. L'an 1589. Sixte V. les exempta de la jurisdiction des ordinaires. Ils n'ont point d'établissement hors de l'Italie & des Cantons Suisses. Les peres de la doctrine chrétienne en France voulurent s'unir à eux l'an 1616. & se soumettre à leurs superieurs; mais on y forma des oppositions, & l'union qui n'avoit jamais été solidement établie fut déclarée nulle l'an 1646. par les commissaires chargés de l'examiner. Alexandre VII. a divisé cette congregation en trois provinces, de Lombardie, de Venise & de Rome. Il y a dans chacune un noviciat, & le general, dont la superiorité ne dure que trois ans, est élu alternativement d'une des trois. * August. Turtur. *Vita Hieron. Emil.* Paul Morigia, *histor. de l'orig. di tutte le relig.* Heliot, *hist. des ord. monast. tom. 4. ch. 33.*

V. CLERCS REGULIERS DE LA MERE DE DIEU. Le zele de Jean Leonardi, né dans un bourg de la dépendance de la république de Luques, donna lieu à ériger dans cette ville une nouvelle congregation de Clers reguliers, qui se mirent sous la protection de la sainte Vierge, & dont le principal devoit est d'enseigner la doctrine chrétienne. Il en jetta les fondemens vers l'an 1574. & il eut toute sa vie beaucoup de difficultés à essuyer de la part des habitans de Luques. L'évêque de cette ville ayant eu ordre du pape Sixte V. d'examiner cet institut, l'approuva dès le commencement de son pontificat, & ses constitutions furent approuvées l'an 1595. par le pape Clement VIII. qui en même tems exempta ces Clercs reguliers de la jurisdiction des ordinaires. Ils ne firent long-tems que trois vœux simples, de stabilité, de chasteté & d'obéissance. L'an 1615. Paul V. leur permit d'y ajoûter le vœu de pauvreté. Et enfin Gregoire XV. ordonna qu'ils feroient à l'avenir des vœux solemnels, & approuva leur congregation comme reguliere, par un bref du 3. Novembre 1621. Ils ont deux établissemens à Naples, un autre à Rome, & quelques-uns encore, mais moins considerables. * Louis Maracci, *Vita del V. P. Gior. Leon.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 4. ch. 36.*

VI. CLERCS REGULIERS MINISTRES DES INFIRMES, ou DU BIEN MOURIR. La fin de cet ordre est de rendre aux malades toutes sortes de services, tant spirituels que corporels. Ce fut Camille de Lellis, né dans un bourg du diocese de Chieti dans l'Abruzze, qui l'institua. Après avoir servi quelques années dans les troupes de la république de Venise, il fut blessé, & sa playe s'étant rouverte plusieurs fois, il s'attacha au service de l'hôpital de saint Jacques à Rome, dont il devint l'œconome. Ayant conçu ensuite le dessein de procurer aux malades les soulagemens dont ils lui parurent manquer, il embrassa l'état ecclésiastique pour y mieux réussir, & il engagea bientôt quelques personnes zelées à se joindre à lui. Sixte V. en approuvant la nouvelle congregation, par un bref du 8. Mars 1586. leur permit de vivre en communauté, de faire les trois vœux simples ordinaires, avec un quatriéme, d'assister les malades à la mort, même en tems de peste, & de chercher des aumônes par la ville. Ils n'eurent permission de faire des vœux solemnels que l'an 1591. & en même tems ils furent déclarés exempts de la jurisdiction des ordinaires. Il y a entre eux beaucoup plus de freres laïques que de prêtres, & ils reçoivent des oblats qui ne sont engagés que par des vœux simples. Leurs maisons de noviciat & leurs infirmeries peuvent posseder des rentes, mais il n'est permis aux maisons professes d'avoir qu'une maison de campagne. Ils ne peuvent accepter aucune dignité hors de leur ordre, sans une dispense du pape, ni passer dans un autre ordre que celui des Chartreux. Dès l'an 1594. Camille de Lellis avoit engagé ses religieux à prendre tout le soin des hôpitaux où on les recevoit, & d'y remplir tous les emplois des serviteurs ordinaires; mais il n'en étoit pas venu à bout sans peine; & après sa mort, qui arriva en 1614. ce nouvel engagement qui déplaisoit à plusieurs fut rompu, ils se plaignirent de l'avarice des administrateurs des hôpitaux, qui en divertissoient les revenus à des usages contraires aux intentions des donateurs, & renoncerent enfin à ce soin qui les gênoit, pour s'appliquer uniquement à la visite des ma-

Digitized by Google

lades. Ils ont plusieurs maisons en divers endroits d'Italie, & quelques-unes en Espagne. La superiorité de leur general, qu'on appelle Recteur, dure six ans, son conseil est composé de quatre consulteurs, qui élisent avec lui les provinciaux, les préfets, les visiteurs, &c. * Pierre Halloix, *Vita cam. de Lellis.* Côme Lenjo, *annal. Cleric. regul. minist. infirm.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 4. c. 37.*

VII. CLERCS REGULIERS MINEURS. Cette congregation est le fruit du zele de Jean-Augustin Adorne, noble Genois, & de François & Augustin Caraccioli, d'une illustre maison du royaume de Naples. Quoiqu'ils ne parussent pas vouloir s'attacher précisément à quelqu'une des fonctions apostoliques plûtôt qu'à l'autre, & qu'il y eût déja six congregations de Clercs reguliers, ils ne trouverent aucune difficulté à établir celle qu'ils avoient projettée; & & sur leur premiere requête le pape Sixte V. leur permit de faire les trois vœux solemnels ordinaires, & un quatriéme de ne prétendre à aucune dignité hors la religion. Ils ont des maisons de quatre sortes. On s'occupe dans celles qu'ils appellent maisons d'exercices, à procurer tous les secours spirituels aux fideles; d'autres sont destinées pour l'éducation des novices. Ils ont aussi des colleges où ils enseignent toutes sortes de sciences, non-seulement à leurs religieux, mais aux personnes de dehors qui veulent venir à leurs leçons. Enfin ceux d'entre eux qui veulent vivre dans une plus grande retraite, peuvent, avec la permission des superieurs, se retirer dans une quatriéme sorte de maisons, qu'ils appellent hermitages, dont l'entrée est interdite aux seculiers. Sixte V. leur donna le nom de Mineurs, à cause qu'il avoit été luimême frere mineur. Ils ont des établissemens considerables en Italie & en Espagne; il y a même peu de bonnes villes ou d'universités dans ce royaume, où ils n'ayent des colleges. Ils ont deux usages propres, qu'ils appellent l'oraison circulaire & la penitence circulaire. Ils font tour à tour une heure d'oraison; & tous les jours hors les fêtes de précepte, il y en a un d'entre eux qui porte le cilice, un autre qui prend la discipline, & un troisiéme qui jeûne au pain & à l'eau, & qui porte sa pitance du refectoire à un pauvre, à qui il fait quelqu'instruction. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 4. ch. 38.*

VIII. CLERCS REGULIERS PAUVRES DE LA MERE DE DIEU, DES ECOLES PIEUSES. Joseph Casalantz, d'une famille noble du royaume d'Aragon, est l'instituteur de cette congregation. Etant entré à Rome dans la confrairie de la doctrine chrétienne, il se convainquit de la nécessité qu'il y a d'apprendre de bonne heure aux enfans les principes du Christianisme, & voulut s'appliquer entierement à ce laborieux exercice. Quelques personnes zelées se joignirent bientôt à lui, il vêcut en commun avec eux, & il y avoit vingt ans ou environ qu'ils travailloient tous ensemble avec l'applaudissement de toute la ville, lorsque Paul V. persuadé de l'utilité de cet institut, leur permit de faire les trois vœux simples ordinaires, par un bref du 6. Mars 1617. Cette congregation eut alors le nom de Pauline; mais l'an 1621. Gregoire XV. leur permit de faire des vœux solemnels, & leur donna le nom qu'ils portent encore. Ce second établissement fut pourtant ébranlé, & l'an 1656. Alexandre VII. les remit dans leur premier état seculier, & voulut qu'à l'avenir ils ne fissent que des vœux simples, avec un serment de perseverer dans la congregation; mais treize ans après, c'est-à-dire, l'an 1669. Clement IX. les rétablit dans l'état regulier, & Innocent XI. les exempta de la jurisdiction des ordinaires l'an 1689. Ils sont au nombre des mendians, & font la quête comme eux. Outre les trois vœux, ils en font un quatriéme, d'instruire gratuitement les enfans, & ils ne se bornent pas à leur apprendre les langues grecque & latine, mais ils commencent par l'alphabet, leur apprennent à jetter, compter, calculer, même à tenir les livres chez les marchands & dans les bureaux. Ils ont aussi des écoles de philosophie, de théologie, de géometrie, trigonometrie, &c. & ils reconduisent les enfans chez leurs parens. Il y a peu de bonnes villes en Italie où ils n'ayent des établissemens, & ils en ont plusieurs en quelques-unes, comme à Rome & à Naples. Le cardinal François de Dietrichstein évêque d'Olmutz, les attira dans son diocese, d'où ils se sont répandus dans l'Allemagne & dans la Hongrie. Ladislas IV. roi de Pologne, les fit aussi venir dans son royaume, où leur utilité leur a procuré plusieurs établissemens, & ils en ont aussi quelques uns en Espagne. La superiorité de leur general dure six ans, & il a quatre assistans. Ils ont marché nuds pieds pendant quelque tems, mais on les a obligés de se chausser. * Alexis de la Conception, *vie du P. Joseph de Casalantz.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 4. ch. 39.*

CLEREMBAUT, (Philippe de) comte de Paluau, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur & bailli de Berri, porta les armes dès son jeune âge, & donna des marques de son courage. En 1636. il se trouva au combat du Tesin; l'année suivante il fut au siege de Landrecies, & en 1640. il combattit à l'attaque des lignes d'Arras: ensuite il fut maréchal de camp, & mestre de camp general de la cavalerie legere; & enfin s'étant signalé dans toutes les occasions, comme au combat de Fribourg de l'an 1644. dans lequel il soûtint l'attaque; aux sieges de Thionville, Philisbourg, Courtrai, Dunkerque, de la Bassée, & ailleurs. Il fut lieutenant general des armées du roi, qu'il commanda au siege d'Ypres, de Bellegarde, & de Montrond. Sa Majesté le fit maréchal de France en 1653. & chevalier de ses ordres en 1661. Il mourut à Paris le 24. Juillet de l'an 1665. âgé de 59. ans, aussi estimé par la délicatesse de son esprit, que par sa valeur & ses dignités.

I. Il descendoit de Geofroi Clerembaut, seigneur du Plessis, qui épousa *Eustache*, veuve de *Geofroi* de Gomnor, dont il eut GUILLAUME, qui suit; & *Pierre* Clerembaut qui fut d'église.

II. GUILLAUME Clerembaut, seigneur du Plessis, épousa en 1261. *Marie*, fille de *Macé* seigneur de la Plesse, dont il eut MACÉ, qui suit; *Jean*, seigneur de Maurepas, qui laissa posterité; & *Geofroi* Clerembaut.

III. MACÉ Clerembaut, seigneur du Plessis Clerembaut & de la Plesse, fut lieutenant du sire de Craon, capitaine general pour le roi en Bretagne, Anjou & Maine en 1347. Il épousa *Marguerite* Quatrebarbes, dame de la Touche-Gelée, fille de *Jean* Quatrebarbes, & de *Jeanne* Chorchin, dont il eut JEAN, qui suit; & *Guillaume* Clerembaut, seigneur de la Plesse, qui servoit sous Amauri sire de Craon en 1351. & 1355.

IV. JEAN Clerembaut, seigneur du Plessis, servoit sous le connétable de Clisson en 1380. Il épousa *Marguerite* des Roches, dame de la Mothe-de-Pendu, dont il eut GILLES I. du nom, qui suit; & *Jeanne* Clerembaut, mariée en Janvier 1389. à *Charles* seigneur de la Tour-Landri.

V. GILLES Clerembaut I. du nom, seigneur du Plessis & de la Plesse, servit en 1412. contre les Anglois sous le roi de Sicile, duc d'Anjou. Il épousa 1°. par contrat du premier Novembre 1391. *Marie* de la Tour, fille de *Geofroi* seigneur de la Tour-Landri & de Bourmont, dont il n'eut point d'enfans: 2°. le 15. Octobre 1400. *Jeanne* Sauvage, dame de Saint-Pierre de Maulimart, la Forêt-Sauvage, & de la Forte-Maison, fille d'*Eon* Sauvage, seigneur du Plessis-Guerif, & de *Marie* de Laval, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Marie*, alliée le 16. Septembre 1439. à *Cesbron* de Villeprouvée, seigneur de la Ciboriere, la Ferriere & Courcelieres; & *Marguerite* Clerembaut, dame de la Mothe-de-Pendu, qui épousa *Simon* Anvé, seigneur de Soulgé.

VI. ANTOINE Clerembaut, seigneur du Plessis-Clerembaut, & de la Plesse, fut fait chevalier de l'ordre du Croissant en Août 1447. par le roi de Sicile. Il épousa 1°. par contrat du 9. Février 1447. *Catherine* du Plantis, vicomtesse de Montrevau, dame de la Gourdouere, fille de *Pierre* seigneur du Plantis, & de *Jeanne* de Lisle: 2°. par contrat du 20. Janvier 1469. *Philippe* Chabot, fille de *Renaud*, seigneur de Jarnac, & d'*Isabeau* de Rochechouart sa seconde femme. Du premier mariage vint GILLES II. qui suit. Du second *Renée* Clerembaut, mariée à *Louis* Anvé, seigneur de Genetai.

VII. GILLES Clerembaut II. du nom, vicomte de Montrevau, seigneur de la Plesse, &c. épousa par contrat du 14. Août 1496. *Jeanne*, fille de *François* Chaperon, & d'*Anne* de Chevigné, dont il eut JACQUES, qui suit; autre *Jacques* dit *le Jeune*, qui continua la posterité *rapportée après celle de son frere aîné*; *Jacqueline*, mariée par contrat du 18. Fevrier 1507. à *Laurent* de Vieupont, baron de Neubourg; & *Jacquette* Clerembaut, religieuse en l'abbaye de Roncerai.

Digitized by Google

VIII. Jacques Clerembaut I. du nom, vicomte de Montrevau, &c. épousa par contrat du 16. Mars 1540. *Claude* d'Avangout, dame de la Roche-Mabille, fille de *Gui*, seigneur de la Roche-Mabille, & de *Guyonne* de Villeprouvée, dame de Treves, dont il eut René, qui suit; *Jacqueline*, vicomtesse de Montrevau, baronne de Treves, dame de la Roche-Mabille, de la Plesse, &c. mariée par contrat du 5. Juillet 1550. à *Pierre* de Laval, baron de Lezai; *Louise*, dame de la Touche-Gelée & de la Membrolle, alliée à *Louis*, vicomte de Rochechouart; *Jeanne*: & *Claude* Clerembaut, religieuses.

IX. René Clerembaut, vicomte de Montrevau, &c. mourut sans laisser de posterité de *Françoise* de Beuil, fille du seigneur de Fontaines.

VIII. Jacques Clerembaut II. du nom, dit *le Jeune*, fils puîné de *Gilles* II. du nom, vicomte de Montrevau, seigneur de la Plesse, &c. & de *Jeanne* Chaperon, fut seigneur de la Gourdouere & de la Salle, & épousa le 14. Décembre 1531. *Jeanne*, fille de *François* de la Roche, & de *Jeanne* du Pui-du-Fou, dont il eut 1. Hardi, qui suit; 2. *René*, seigneur de la Grolle & de la Gourdouere, vivant en 1597. qui ne laissa que des filles de *N.* de Montauzier; 3. 4. *Louis* & *François*, religieux; 5. 6. *Jacquette* & *Guyonne*, mortes sans enfans; 7. 8. 9. *Louise*: *Jeanne* & *Jacqueline* Clerembaut, religieuses.

IX. Hardi Clerembaut, seigneur de Chantebuzain & de la Salle, épousa par contrat passé à Nantes le 22. Janvier 1576. *Antoinette* le Bœuf, fille de *Gilles*, seigneur de la Badaudiere, & de *Jeanne* de Chevreux, dont il eut Jacques III. qui suit; & *Louise* Clerembaut, mariée 1°. à *Claude* Tarode, seigneur de Lourvoire: 2° à *Jacques* d'Aubigné, seigneur de la Touche-Jousseliniere.

X. Jacques Clerembaut III. du nom, seigneur de Chantebuzain, la Gourdouere, acquit la baronie de Palluau du duc de Roannois, fut chevalier de l'ordre du roi, & mourut avant l'an 1631. Il épousa par contrat du 15. Juillet 1601. *Louise* Rigault, fille de *Jean*, seigneur de Millepied, & de *Claude* de la Roche, dont il eut *Louis*, mort jeune; Philippe, qui suit; *Gilbert*, évêque de Poitiers, mort le 5. Janvier 1680; *René*, chevalier de Malte, mort jeune; *Jacques*, mort sans alliance; *Claude*, mariée à *Jacques* de Montauzier, seigneur de la Charouilliere; *Louise* & *Catherine* Clerembaut, mortes sans alliance.

XI. Philippe Clerembaut, comte de Palluau, &c. maréchal de France, chevalier des ordres du roi, *qui a donné lieu à cet article*, épousa par contrat du 27. Juin 1654. *Louise-Françoise* Bouthillier, morte le 27. Novembre 1722. en sa 89. année, fille aînée de *Leon*, comte de Chavigni, secretaire d'état, grand trésorier des ordres du roi, & d'*Anne* Phelypeaux-Ville-savin, dont il eut *Jules*, abbé de S. Taurin d'Evreux, de Lieu-Dieu en Jard, de S. Savin & de Chartreuve, l'un des quarante de l'académie Françoise, mort le 17. Août 1714; *Philippe*, comte de Palluau, lieutenant general des armées du roi, noyé dans le Danube à la bataille d'Hochstet le 13. Août 1704; & *Therese* Clerembaut. * *Voyez* le P. Anselme, *hist. des grands offic.*

CLERGÉ, c'est le corps des ecclesiastiques institués pour administrer les sacremens, expliquer les mysteres, & célebrer l'office divin. Il est ainsi appellé du mot grec κλῆρος. qui signifie *part* ou *portion*: parce qu'encore que tous les Chrétiens puissent être appellés la portion de Dieu, neanmoins ceux d'entre les Chrétiens que Dieu a separés des autres, pour les employer à son service, & pour en faire, s'il faut ainsi dire, ses serviteurs domestiques, sont la portion du Seigneur plus particulierement que les autres, qui sont embarrassés dans les affaires du monde. C'est dans tous les royaumes de la Chrétienté le premier des trois états; & on lui a de tout tems accordé de grands privileges. Edouard Chamberlaine, (*dans son traité de l'état présent d'Angleterre,*) remarque, en parlant du clergé de ce royaume, que comme les empereurs Romains avoient accoûtumé de gratifier de certains privileges les soldats qui veilloient & combattoient pour le salut de l'état contre l'ennemi étranger, il falloit de même accorder de certaines immunités à ceux qui veillent & combattent pour le salut de l'état, contre les ennemis domestiques, qui sont le monde, la chair & le demon.

CLERK, (Jean) évêque de Bath en Angleterre, vivoit dans le XVI. siecle, & fut élevé sur le siege épiscopal en 1523. Henri VIII. roi d'Angleterre se servit de lui en 1521. pour porter au pape Leon X. le livre qu'il avoit composé contre Luther, & qui lui avoit fait mériter le titre de *défenseur de la foi*. Clerk prononça dans cette occasion une excellente harangue devant le pape & les cardinaux. Depuis, le même roi voulut l'employer pour soûtenir le divorce qu'il vouloit faire avec la reine Catherine son épouse: mais ce prélat bien éloigné d'une si lâche complaisance pour ce prince, composa un traité pour faire voir que son mariage étoit conforme aux loix ecclesiastiques, & le présenta aux commissaires nommés pour juger cette grande affaire. La reine avoit choisi pour ses avocats les plus gens de bien, & les plus habiles qui fussent en Angleterre. Clerk fut un des principaux. Le roi ne lui en sçut point mauvais gré; au contraire, en 1540. il l'envoya en Allemagne, pour exposer au duc de Cleves les raisons qu'il avoit eues de répudier Anne de Cleves son épouse. On croit que Clerk fut empoisonné durant ce voyage; car à peine fut-il arrivé en Angleterre, qu'il y mourut. Il est different d'un autre Jean Clerk, qui a composé quelques ouvrages, & qui étant secretaire du duc de Nortfolk, & convaincu d'infidelité, fut mis en prison, & pendu le 10. Mai de l'an 1552. * Sanderus, *hist. schism. Angl.* Pitseus, *de script. Angl.* Godwin, *de episc. Bathon.* &c.

CLERMARETZ, abbaye des Païs-Bas dans l'Artois, environ à demi-lieue de saint Omer, vers l'Orient. Elle est de l'ordre de Citeaux. * Mati, *Diction.*

CLERMONT sur l'Allier, ville de France, capitale de la province d'Auvergne, avec évêché, premier suffragant de Bourges. Elle a eu premierement le nom de *Gergovia*, puis celui *Augustonemetum*, & enfin *Arvernum*, *Arverna Civitas*, & *Clarus-Mons*. On croit qu'elle a pris ce dernier nom d'un château extrêmement élevé. On ne doute pas aussi qu'elle ne soit bâtie sur les ruines de l'ancienne Gergovie, dont César fait l'éloge dans le septiéme livre de ses commentaires, & devant laquelle il fut obligé de lever le siege. Cette ville a souffert en divers tems les violences des Goths, des Alains, des Vandales & des autres Barbares: ce qui y a causé de très-grands changemens. Clermont est pourtant encore aujourd'hui une grande ville située sur un lieu élevé, avec des vignes, & des côteaux d'un côté, & de l'autre des prairies, & une campagne très-fertile. On y voit de grandes places, de belles fontaines, & des édifices magnifiques. Entre ceux-là l'église cathedrale de Notre-Dame tient le premier rang. Le chapitre est composé de trente chanoines, & de quatre dignités. Cette église a eu de celebres évêques, entre lesquels il y en a vingt-six reconnus pour saints; sçavoir saint Austremoine qui fut l'apôtre du païs, & le premier évêque de la ville: saint Urbique, qu'on fait ordinairement le successeur de saint Austremoine: saint Allyre, quatriéme évêque, successeur de saint Legon jusqu'en l'année 385. qui eut saint Nepotien pour successeur, à qui succeda saint Arteme: saint Venerand qui succeda à saint Arteme vers l'an 394: saint Rustic successeur de saint Venerand qui fut sacré l'an 424: saint Sidoine Apollinaire qui succeda à saint Eparque l'an 470. jusqu'en 481. & fut le X. évêque: saint Aproncule son successeur qui mourut en 490: saint Eufraise le XII. évêque qui lui succeda l'an 490. & mourut en 515: saint Quintien, ci-devant évêque de Rhodés, qui fut fait évêque de Clermont en 515. après Apollinaire qui n'avoit tenu le siege que trois ou quatre mois, qui mourut l'an 527. & qui fut le XIV. évêque, ou le XV. si l'on compte Apollinaire: saint Gal qui succeda à saint Quintien, & mourut vers l'an 554: saint Genès évêque, qui fut élû l'an 656. & mourut l'an 662: saint Prix évêque & martyr, qui fut tué l'an 674: saint Bonet, ou saint Bont, évêque de ce lieu, mort en 710. mais démis l'an 700: saint Abraham, venu de Levant en Auvergne, qui fut abbé de saint Cirgues, ou Cyric, dont il avoit fondé le monastere, & y mourut en 742. L'église de ce monastere où il fut enterré, fut depuis changée en une paroisse de la ville de Clermont. Les autres qui sont les plus renommés sont, Durand, Etienne, Robert d'Auvergne, Hugues & Gui de la Tour, Etienne Aubert ou Alberti, qui fut depuis pape sous le nom d'*Innocent* VI. les cardinaux de Bourbon, Du-Prat, & de la Rochefoucaud, &c. Outre cette église

Digitized by Google

cathédrals, il y a encore des collegiales & des paroisses, diverses maisons ecclesiastiques & religieuses, un college de Jesuites avec deux abbayes, de saint André & de saint Illidius ou Allire; cette derniere est fort magnifique: elle l'avoit été davantage, mais elle fut ruinée par les Barbares, & réparée du tems du pape Paschal II. On dit qu'il passe dans cette abbaye une petite riviere, qui fut nommée autrefois *Scateon*, & qui se nomme aujourd'hui *Tiretaine*, sur laquelle il s'est formé naturellement un pont admirable, des eaux d'une fontaine qui se pétrifie: il a environ trente toises de long, six d'épaisseur & huit de large. Le roi Charles IX. pendant son voyage de Bayonne, fut curieux de voir cette merveille. Montferrand est si proche de Clermont, qu'on dit que le maréchal d'Effiat eut dessein de les joindre, sous le nom de *Clermont-Ferrand*. Ces noms témoignent assez que ces villes sont situées sur un lieu élevé. Le corps de saint Brice évêque de Tours, fut transporté à Clermont, vers l'an 584. par saint Gregoire évêque de Tours, qui le mit auprès de saint Gal son oncle. Clermont a un siege présidial, & porte titre de comté, qui a été uni à la couronne avec l'Auvergne. Quelques auteurs parlent diversement du comté de Clermont. Le roi Charles V. dit *le Sage*, y tint vers l'an 1374. ou 1375. les états du royaume. On y a aussi celebré divers conciles, & entr'autres celui de 1095. où le pape Urbain II. présida, & on y conclut la célebre croisade, pour la conquête de la Terre-Sainte. Clermont a produit de grands hommes dans les armes & dans les lettres, & elle est le séjour de diverses familles nobles & anciennes. * Ptolomée, *l. 2.* César, *comment. l. 7.* Strabon, *l. 4.* Pline, *l. 4.* Sidonius Apollinaris, *l. 4. epist. 21. & alibi.* Gregoire *de Tours*, *l. 3. c. 9.* Jean Savaron, *de l'orig. de Clerm.* Du-Chêne, *antiquiq. des villes de France.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Du Pui, *droits du roi.* Justel, *hist. d'Auvergne.* Sanson. Durand, &c. Baillet, *Topogr. des Saints, édit. de Paris, in-fol. 1703.*

CONCILES DE CLERMONT.

Cette ville qui est très-illustre par son ancienneté, l'est encore par les assemblées ecclesiastiques qui y ont été tenues. Sous le régne de Theodebert roi d'Austrasie, quinze prélats s'assemblerent l'an 535. en concile à Clermont. Honorat de Bourges y présida. L'on y fit seize canons; & les prélats écrivirent au même Theodebert une lettre synodale, qu'on a donnée au public depuis quelques années. On y tint un autre concile l'an 549. & un autre dans le même siecle, vers l'an 586. ou 588. Sulpice de Bourges y présida, pour terminer les differends qui étoient survenus entre Innocent de Rhodés, & Urcisin de Cahors, pour la jurisdiction de quelques paroisses adjugées au premier. Ce que Gregoire *de Tours* marque plus au long dans le sixiéme livre de son histoire, *c. 38. & 39.* Hugues évêque de Die, puis archevêque de Lyon, legat du saint siege, assembla l'an 1077. un concile à Clermont, au rapport de Hugues de Flavigni, qui en fait mention dans sa chronique. Guillaume de Camaleria fut déposé pour cause de simonie dans ce concile, & Durand abbé de la Chaise-Dieu, y fut élû évêque de Clermont en sa place. L'an 1095. le pape Urbain II. fuyant les persécutions de l'empereur Henri IV. qui soûtenoit le parti de Guibert antipape, vint en France, (refuge ordinaire des papes affliges,) & célebra pendant l'octave de saint Martin un concile en cette ville, avec treize archevêques & deux cens cinq, ou selon d'autres, deux cens vingt-cinq evêques. On y fit trente-deux canons pour la réforme des mœurs, & pour extirper la simonie. Philippe I. roi de France, qui avoit quitté son épouse légitime, pour prendre Bertrade, y fut excommunié, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence. Dans le même concile, sur les remontrances de Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, qui avoit fait quelques voyages en la Terre-Sainte, & qui avoit vû les cruautés que les Infidéles exerçoient sur les Chrétiens, le pape anima par des harangues très-zelées les prélats à presser les Fidéles de prendre les armes contre les Sarasins. Ces exhortations firent alors tant d'impressions sur les esprits, que dans peu de tems un nombre presque infini d'hommes de tout âge & de toutes conditions de tous les royaumes de l'Europe, s'enrôlerent dans cette milice sacrée. La marque étoit une croix rouge cousue sur l'épaule; & le cri de guerre étoit DIEU LE VEUT, *Diex el volt*, en langage de ce tems. Godefroi de Bouillon fut déclaré general de l'armée des Croisés. La chronique de Maillezais parle d'un autre concile assemblé à Clermont l'an 1124. Le pape Innocent II. n'osant rester en Italie, vint en France l'an 1130. pour se dérober aux violences de ses ennemis, sur-tout de l'antipape Anaclet; & il célebra un concile à Clermont contre le faux pontife. Alexandre III. contraint pour un même sujet de venir en France, y en assembla un dans le même siecle contre l'antipape Octavien, qui avoit pris le nom de *Victor IV.* Etienne de Polignac, surnommé *Brise-fer*, y tint un synode l'an 1210. comme il est facile de le conclure de la chronique de l'abbaye de saint Pierre-le-Vif-lez-Sens, Jacques d'Amboise fit des ordonnances synodales en 1510. Guillaume du Prat en publia l'an 1530. & 1537. Joachim d'Estaing en dressa aussi l'an 1620. & Louis d'Estaing en 1651. &c.

CLERMONT en ARGONNE, ville de France dans le duché de Bar, avec titre de comté, est située sur une colline, au bas de laquelle coule la petite riviere d'Aix, à cinq ou six lieues de Verdun à l'orient, & à trois ou quatre de sainte Menehoud au couchant, vers les frontieres de la Champagne. Clermont a été autrefois assez bien fortifiée; mais dans le XVII. siecle on a abbatu ses murailles, & elle avoit été cedée à la France par divers traités particuliers, confirmés par la paix des Pyrenées de 1659. où il en est fait mention dans l'article LXIII. & dans les suivans. *Voyez* BAR.

CLERMONT en BEAUVOISIS, petite ville de France dans la contrée de Beauvoisis, avec un comté celebre, depuis que Robert de France, comte de Clermont, donna commencement à la royale maison de Bourbon. Clermont est située sur un lieu élevé entre Beauvais, Senlis & Compiegne.

CLERMONT en Beauvoisis, (maison.) La maison des comtes de CLERMONT en Beauvoisis, a été très-illustre. Orderic Vitalis parle de RENAUD I. qui vivoit en 1087. & qui laissa HUGUES I. du nom, qui suit; & *Marguerite* de Clermont, seconde femme de *Hugues* IV. du nom, comte de S. Paul.

II. HUGUES I. du nom comte de Clermont, donna l'église de Brulevert à l'abbaye de saint Germer, & épousa *Marguerite* de Rouci, fille d'*Hilduin* IV. du nom comte de Rouci, seigneur de Rameru, & d'*Alix* de Châtillon, dont il eut RENAUD II. qui suit; *Gui*, mort en prison a Rouen; *Raoul*, chanoine de Beauvais; *Ermentrude*, mariée à *Hugues*, comte de Chester en Angleterre; *Richilde*, alliée à *Dreux* II. du nom, seigneur de Mello; & *Emme* de Clermont, qui épousa *Mathieu* I. du nom, comte de Beaumont-sur Oise.

III. RENAUD II. du nom comte de Clermont, qui vivoit en 1114. épousa 1°. *Alix*, comtesse de Vermandois: 2°. *Clemence* de Bar, fille de *Renaud* I. du nom comte de Bar, & de *Gisle* de Vaudemont. Du premier mariage vint *Marguerite* de Clermont, alliée 1°. à *Charles* de Danemarck, dit *le bon*, comte de Flandres: 2°. à *Thierri* d'Alsace, aussi comte de Flandres. Du second sortirent RAOUL I. du nom, qui suit; *Gui*; *Renaud*; *Gautier*; *Hugues*, abbé de Cluni, en 1183. *mentionné ci-après dans un article separé*; SIMON, *qui fit la branche des seigneurs d'*AILLI *& de* NEELLE, *rapportée ci-après*; *Marguerite*, dame de Luzarche en partie, alliée en 1152. à *Gui* de Senlis III. du nom, seigneur de Chantilli, bouteiller de France; & *Mahaud* de Clermont qui vivoit l'an 1165.

IV. RAOUL I. du nom comte de Clermont, connétable de France, fut l'un des grands du royaume, qui accompagnerent le roi Philippe *Auguste*, en son voyage de la Terre-Sainte, & mourut au siege d'Acre l'an 1191. Il avoit épousé *Alix* dame de Breteuil, fille aînée & heritiere de *Valeran III.* du nom seigneur de Breteuil, & d'*Alix* de Dreux, dont il eut CATHERINE, qui suit; & *Mahaud* de Clermont, alliée à *Hervé I.* du nom, seigneur de Vierzon.

V. CATHERINE comtesse de Clermont, épousa *Louis* comte de Blois & de Chartres, dont vint *Thibaut*, dit le *jeune*, qui mourut l'an 1218. sans posterité de ses deux femmes *Mahaud* d'Alençon, & *Clemence* des Roches. Le roi Philippe *Auguste* acquit alors le comté de Clermont, qui fut l'appanage de PHILIPPE, dit *Hurepel*, son fils, lequel laissa de *Mahaud*, comtesse de Bologne & de Dammartin, *Jeanne* comtesse de Bologne, de Clermont, &c. mariée l'an 1245. à *Gaucher* de Châtillon, seigneur de Montjai, morte sans lignée l'an 1251.



Digitized by Google

Ainsi le comté de Clermont retourna à la couronne; & le roi saint Louis le donna à ROBERT de France son sixiéme fils, tige de la maison royale de Bourbon. Après avoir été long-tems dans cette maison, ce comté fut encore réuni au domaine par la felonie de *Charles III.* du nom, duc de Bourbon, connétable de France, tué au siege de Rome le 6. Maj. 1527.

SEIGNEURS D'AILLI ET DE NEELLE.

IV. SIMON de Clermont, fils puîné de RENAUD II. du nom comte de Clermont, & de *Clemence* de Bar, sa seconde femme, fut seigneur d'Ailli, & épousa *Mahaud* de Breteuil, veuve du seigneur de Bulles, & fille puînée de *Valeran III.* du nom seigneur de Breteuil, dont il eut 1. RAOUL I. du nom, qui suit; 2. *Robert*, qui fut pere de *Jean* & de *Simon*; 3. *Jean* de Clermont, dit *du Plessis*, duquel on prétend qu'est issue la maison de Gaucourt; & 4. *Jeanne* de Clermont, dont l'alliance n'est pas connue.

V. RAOUL de Clermont I. du nom, seigneur d'Ailli, mort l'an 1214. épousa *Gertrude*, dame de Néelle, fille de *Jean I.* du nom, seigneur de Néelle, dont il eut SIMON II. qui suit; *Thibaut*, chanoine de Beauvais en 1237; *Raoul*, seigneur d'Ailli; *Renaud-Geoffroi*, évêque & comte de Beauvais, mort en 1236; & *Mahaud* de Clermont.

VI. SIMON de Clermont II. du nom, seigneur de Néelle & d'Ailli, fut régent du royaume pendant le voyage que le roi saint Louis fit en Afrique en 1270. & l'un des grands que le roi Philippe le *Hardi* ordonna pour défenseurs & gardes du royaume & de ses enfans au commencement de son régne. Il mourut en 1288. ayant eu d'*Alix* de Montfort, dame de Houdan, qu'il avoit épousée en 1242. fille d'*Amauri VI.* du nom comte de Montfort, connétable de France, & de *Beatrix* de Bourgogne, RAOUL II. du nom, qui suit; GUI, seigneur de Breteuil & d'Offemont, maréchal de France, *dont la posterité sera rapportée ci-après*; *Amauri*, prevôt de Lille en Flandres, & chanoine de Beauvais; *Simon*, évêque & comte de Beauvais, mort en 1312; & *Beatrix* de Clermont, mariée à *Jean IV.* du nom, châtelain de Lille.

VII. RAOUL de Clermont II. du nom seigneur de Néelle & de Brios, connétable de France, rendit de grands services aux rois Philippe *le Hardi*, & Philippe *le Bel*. Il étoit connétable de France en 1287. que Philippe *le Bel* l'envoya avec une puissante armée en Guienne, qu'il mit sous l'obéissance du roi en 1293. après en avoir chassé le lieutenant du roi d'Angleterre, lequel étant descendu l'année suivante à la Rochelle, qu'il prit & brûla avec le château de Blaye, vint mettre le siege devant Bourdeaux, que le connétable l'obligea de lever. Il accompagna aussi Charles de France, comte de Valois, dans toutes les expeditions qu'il fit en Gascogne, lorsqu'il y vint en 1295. puis il passa en Flandres à la suite du roi en 1297. y défit quelques troupes près de Commines; & la guerre continuant en ce païs, il se trouva à la fameuse journée de Courtrai, donnée contre son avis par Robert, comte d'Artois, qui y perdit la vie avec beaucoup de noblesse Françoise le 11. Juillet 1302. Il épousa 1°. *Alix* de Dreux, vicomtesse de Châteaudun, & dame de Montdoubleau, fille de *Robert*, seigneur de Beu, & de *Clemence*, vicomtesse de Châteaudun: 2°. *Isabelle* de Hainault, fille de *Jean II.* du nom comte de Hainault, & de *Philippe* de Luxembourg, dont il n'eut point d'enfans; & laissa de sa premiere femme *Alix* de Clermont, dite *de Néelle*, vicomtesse de Châteaudun, & dame de Montdoubleau, mariée 1°. à *Guillaume* de Flandres, seigneur de Tenremonde & de Richebourg; 2°. à *Jean* de Châlon I. du nom, seigneur d'Arlai; *Isabeau*, qui épousa *Hugues* Larchevêque, seigneur de Montfort; & *Beatrix*, dite *Jeanne* de Clermont Néelle, alliée à *Aymar* de Lezignem, dit de *Valence* I. du nom, comte de Pembrock, sire de Valence, viceroi d'Ecosse.

SEIGNEURS D'OFFEMONT ET DE MELLO.

VII. GUI de Clermont I. du nom, dit *de Néelle*, second fils de SIMON II. du nom, seigneur de Néelle & d'Ailli, & d'*Alix* de Montfort, dame de Houdan, fut seigneur de Breteuil & d'Offemont, & étoit maréchal de France avant l'an 1296. Il se trouva aux premieres guerres de Flandres l'an 1297. & fut tué à la bataille de Courtrai le 11. Juillet 1302. Il avoit épousé *Marguerite* de Thorotte, dame d'Offemont, dont il eut JEAN I. du nom, qui suit; RAOUL, *qui fit la branche de* MONTGOBERT, *rapportée ci-après*; *Alix*, mariée à *Jean* de Flandres II. du nom, seigneur de Dampierre, de saint Dizier & de Vignori, avec lequel elle vivoit en 1323; *Mahaud*, alliée à *Bernard* VI. du nom, seigneur de Moreuil, maréchal de France; & *Perrone* de Néelle, qui épousa *Jean* de Cherisi, seigneur de Muret.

VIII. JEAN de Néelle I. du nom, seigneur d'Offemont, de Mello & de Thorotte en partie, conseiller & chambellan du roi & queux de France, est le premier qui quitta le nom de Clermont pour prendre celui de Néelle, que sa posterité conserva. Il se trouva en 1345. au siege de la ville d'Engoulême, & l'année suivante à la levée de celui de saint Omer que les Flamans avoient assiegée, & encore à leur défaite près d'Arques. Il exerçoit la charge de queux de France, ès années 1345. 1347. & suivantes; & en cette qualité le roi lui fit don de mille livres de rente à vie sur son trésor en consideration de ses services, le nomma l'un des executeurs de son testament fait en 1347. & le commit l'année suivante au gouvernement de la ville de Couci pendant la minorité d'Enguerrand seigneur de Couci. Le roi Jean lui confirma en 1351. la rente à vie de mille livres, que le roi son pere lui avoit donnée, dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée le 25. Mai 1352. Il avoit épousé l'an 1326. *Marguerite* dame de Mello, qui le survêquit, & dont il eut GUI II. du nom, qui suit; GUILLAUME, *qui fit la branche des seigneurs de saint* VENANT, *rapportée ci-après*; *Amauri*, vivant en 1357; *Isabeau*, dame du Plessis, Cacheleu, mariée vers l'an 1350. à *Jean* de Montmorenci, seigneur de Beausault, vivante en 1377; & *Jean* de Néelle, dit *Herpin*, seigneur de saint Crespin, qui après avoir été coustre de l'église de Peronne, épousa *Marguerite* de Voudenai, veuve de *Pons* de Châteauneuf, & fille de *Thomas* seigneur de Voudenai, & de *Jeanne* de Conflans, dont il eut *Agnès* de Néelle, dont l'alliance est ignorée; *Jean* & *Raoul* de Néelle, chevalier qui fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415. & laissa pour fille unique *Marguerite* de Néelle, qui étoit mariée en 1453. à *Jean* de Creve-cœur.

IX. GUI de Néelle II. du nom, seigneur de Mello, de Guinemicourt, lieutenant du roi, capitaine general & souverain ès parties d'Artois & de Boulonois, étoit maréchal de France dès l'an 1345. Il se trouva dans toutes les guerres de son tems, où il rendit de grands services au roi & à l'état; en reconnoissance desquels il reçut beaucoup de gratification, du roi, & entre autres il lui accorda en 1348. cent livres de pension pour son état, tant qu'il exerceroit la charge de maréchal de France. Etant passé en Saintonge, il y demeura prisonnier des Anglois dans un combat donné le premier Avril 1351. & ne sortit qu'après être convenu d'une grosse rançon; & pour laquelle le roi lui donna une somme de dix mille écus par lettres du 16. du même mois. Depuis étant passé en Bretagne, il fut tué dans un combat donné à Moron le 13. Août 1352. Il avoit épousé 1°. le 23. Mai 1342. *Jeanne*, fille de *Thomas*, seigneur de Bruyeres le Chastel: 2°. en 1351. *Isabeau* de Thouars, dame de Bridiers & de Gamaches, seconde fille de *Louis* vicomte de Thouars, & de *Jeanne*, comtesse de Dreux, dont il n'eut point d'enfans. Elle reprit une seconde alliance avec *Ingerger* seigneur d'Amboise. Du premier lit vinrent JEAN II. qui suit; *Robert*, qui servoit ès guerres de Normandie & de Picardie en 1379. & 1380; *Marie*, alliée à *Raoul* le Flament, seigneur de Cani; & *Yolande* de Néelle, mariée à *Colart* d'Estouteville, seigneur d'Aussebosc.

X. JEAN de Neelle II. du nom, seigneur d'Offemont, de Mello, &c. demeura jeune sous la tutelle de *Marguerite*, dame de Mello son ayeule. Il rendit de grands services aux rois Charles V. & Charles VI. dans les guerres, & mourut en 1388. laissant d'*Ade* de Mailli, dame d'Acheu, veuve d'*Aubert* de Hangest, seigneur de Genlis, & fille de *Gilles* de Mailli, seigneur d'Acheu, & de *Perrone* de Rayneval, GUI III. qui suit; *Louis*, doyen de l'église de Beauvais en 1421; *Blanche*, mariée 1°. à *Raoul* de Flavi, seigneur de Basentin: 2°. à *Gui* de Beaumont, seigneur de Neufville: 3°. à *Hector* de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai; *Jeanne*, alliée 1°. à *Gui* de Laval, seigneur d'Artichi: 2°. à *Matthieu* d'Arli, dit *Sarrasin*, seigneur du Quesnoi: 3°. à *Jean*, seigneur

de Donquerre: 4°. à *Jean* de Humieres; & *Marie* de Néelle, qui épousa 1°. *Renaud* de Trie, dit *Patroullart*, seigneur de Monci-le-Châtel: 2°. *Jean* seigneur de Montravel, laquelle vivoit en 1430.

XI. Gui de Néelle III. du nom, seigneur d'Offemont, & de Mello, conseiller & chambellan du roi, suivit le duc de Bourbon au voyage qu'il fit outre-mer en Avril 1390. & fut l'un des douze seigneurs que les princes choisirent en 1410. pour gouverner le royaume. Il étoit grand-maitre d'hotel de la reine en 1413. & mourut à la bataille d'Azincourt le 25. Octobre 1415. Il avoit épousé par contrat du 2. Août 1389. *Marguerite* de Conci, dame de Romeni, fille de *Raoul* de Couci, seigneur de Montmirail, & de *Jeanne* de Harcourt, dont il eut *Jean* de Néelle III. du nom, seigneur d'Offemont, vivant en 1434; Gui IV. qui suit; *N.* tué à la bataille d'Azincourt en 1415. avec son pere; *Blanche*, mariée à *Louis* de Soyecourt, seigneur de Moi, morte en 1427; & *Jeanne* de Néelle, alliée 1°. à *Gui* de la Personne, vicomte d'Aci: 2°. à *Eustache* de Conflans IV. du nom, seigneur de Chameri, vivant en 1457.

XII. Gui de Néelle IV. du nom, seigneur de Mello, puis d'Offemont, conseiller & chambellan du roi, surprit en 1421. la ville de saint Riquier, qu'il defendit long-tems contre les troupes du duc de Bourgogne, & qu'il fut obligé de rendre par composition pour retirer plusieurs seigneurs qui avoient été pris en venant à son secours; puis ayant tenté d'entrer dans la ville de Meaux, assiegée par l'armée du roi d'Angleterre, il y demeura prisonnier, & n'en sortit qu'en rendant les places qu'il occupoit, & jurant d'observer la paix faite à Troyes. Il mourut fort âgé l'an 1473. Il avoit épousé par traité du 2. Juillet 1427. qui ne fut accompli que deux ans après, *Jeanne* de Saluces, fille de *Thomas* marquis de Saluces, & de *Marguerite* de Rouci. En faveur de ce mariage *Blanche* de Couci, ayeule maternelle de l'épouse, lui donna la terre & châtellenie d'Encre; & *Louis*, marquis de Saluces, toutes celles que son pere avoit au royaume de France. Leurs enfans furent Jean IV. du nom, qui suit; *Jeanne*, mariée à *Jacques* de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, prevôt de Paris; *Jaqueline*, dame d'Acheu, alliée à *Louis*, seigneur de Contai, de la Forest & de Mortcourt; & *Blanche* de Néelle, qui épousa en 1453. *Louis* de Valpergue.

XIII. Jean de Néelle, IV. du nom, seigneur de Mello, d'Offemont, d'Encre, &c. vivoit en 1475. Il avoit épousé en 1463. *Jacqueline* de Croi, fille de *Jean*, seigneur de Chimai, & de *Marie* de Lalain, dont il eut, *Gui* mort jeune; & *Louise* de Néelle, dame d'Offemont, de Mello, d'Encre, Braye-sur-Somme, &c. mariée à *Jean* de Bruges, seigneur de la Gruthuse, senéchal d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans. Etant veuve elle donna par contrat du 13. Avril 1524. les terres d'Offemont, de Mello, d'Encre & de Braye-sur-Somme à *François* de Montmorenci, seigneur de la Rochepot, gouverneur de l'Isle de France; & à *Charlotte* d'Humieres son épouse, en faveur de leur mariage, à condition que venans à mourir sans enfans, les terres d'Offemont & de Mello demeureroient à la maison de Montmorenci, & celles d'Encre & de Braye-sur-Somme à celle d'Humieres.

SEIGNEURS DE SAINT VENANT ET DU SAUCHOI.

IX. Guillaume de Néelle, second fils de Jean de Néelle I. du nom, seigneur d'Offemont, &c. & queux de France, & de *Marguerite*, dame de Mello, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356. Il avoit épousé *Alips*, dame de S. Venant, du Sauchoi, du Mesnil-Madame-Rance, & de Neufville en Laonois, vivante en 1371. dont il eut Robert, qui suit; Guillaume II. du nom, qui continua la posterité *rapportée après celle de son frere aîné*: & *Jeanne* de Néelle, mariée au seigneur de Sains.

X. Robert de Néelle, seigneur de saint Venant & du Sauchoi, dissipa beaucoup de biens, & mourut en 1376. Il épousa *Ide* de Dormans, dame de Fleuri en Montagne, fille de *Guillaume* seigneur de Dormans, & de *Jeanne* Baude, dame de Silli, morte le 8. Octobre 1379. ayant eu pour fils unique, Jean, qui suit.

XI. Jean de Néelle, seigneur de saint Venant & du Sauchoi, mourut au voyage de Hongrie en 1396. sans enfans de *Jeanne* de Trie, sœur de *Renaud* de Trie, amiral de France. Elle prit une seconde alliance avec *Colart* d'Estouteville. Il *eut pour fils* naturel, Leonel, *auquel sa cousine* Jeanne de *Néelle*, *laissa l'usufruit de la terre de saint Venant*.

X. Guillaume de Néelle II. du nom, fils puîné de Guillaume, & d'*Alips*, dame de saint Venant, fut seigneur de saint Venant & du Sauchoi après la mort de son neveu, & châtelain de Douai à cause de sa femme *Mahaud* de Waurin, dame de Goussancourt, fille d'*Hector* de Waurin, seigneur de Goussancourt, dont il eut pour fille unique *Jeanne* de Néelle, dame de saint Venant, du Sauchoi, &c. mariée 1°. vers l'an 1401. à *Robert* de Boulogne, dit *le Tirant*, seigneur du Tronquoi, Fressi, Vaux, Meri, &c. premier écuyer tranchant du roi: 2°. à *Jean* Piau, qui avoit été domestique de son mari: 3°. étant âgée de plus de 60. ans, à *Robert bâtard* de Saveuse qui n'en avoit pas 22. avec lequel elle vendit la terre de saint Venant à Colart de Romines, réservé l'usufruit à *Leonel* de Néelle, fils *naturel* de *Jean* de Néelle, seigneur de saint Venant, son cousin germain.

SEIGNEURS DE THORIGNI, DE MONTGOBERT, de PAILLART, *& de* TARTIGNI.

VIII. Raoul de Clermont, second fils de Gui de Clermont I. du nom, dit de *Néelle*, seigneur de Breteuil, maréchal de France, & de *Marguerite* de Thorote, retint le surnom de *Clermont*. Il fut seigneur de Thorigni, & mourut en 1321. Il avoit epousé *Jeanne* de Chambli, dame de Montgobert, fille de *Pierre*, seigneur de Wiermes, &c. & de *Jeanne* de Machaut, laquelle vivoit encore en 1371. dont il eut 1. Raoul II. qui suit, 2. Jean, *qui fit la branche des seigneurs de* Chantilli, *mentionnée ci-après*; 3. *Robert*, seigneur de Boomont, maréchal du duc de Normandie, dont il avoit les bonnes graces, massacré en présence du dauphin dans une sedition à Paris, en Mars 1357. sans avoir été marié; 4. *Robert* de Clermont, seigneur du Fai-aux-Loges & de Sotteville en Caux, mort sans alliance; 5. *Jeanne*, mariée à *Guillaume* le Bouteiller de Senlis IV. du nom, seigneur de Chantilli, morte sans enfans; & 6. *Marguerite* de Clermont, dame de Montgobert, alliée à *Nicolas*, seigneur de Menou.

IX. Raoul de Clermont II. du nom, servit en l'Ost de Bouvines sous le duc de Normandie; commit de grandes violences contre les religieux de Longpont, pour réparation desquelles il fut condamné en de grosses amendes par arrêt du parlement, & mourut pendant le procès, avant l'an 1354. laissant d'*Isabelle* de Couci, dame de Paillart, & de Tartigni, fille du seigneur de Pinon, &c. Jean, qui suit; *Raoul*, seigneur de Tartigni, écuyer d'honneur du roi, qui obtint remission en Janvier 1354. des excès commis par son pere contre l'abbaye de Longpont; & le roi lui accorda en 1370. quelques sommes de deniers pour lui aider à payer sa rançon aux ennemis, desquels il étoit prisonnier; & *Jeanne* de Clermont.

X. Jean de Clermont, seigneur de Paillart & de Tartigni, servoit ès guerres de Gascogne en 1358. & de Flandres en 1362. Il épousa *Marie* de Campremi, laquelle se remaria à *Guillaume* de Braquemont, dit *Braquet*, seigneur de Sedan, & ayant eu de son premier mariage *Jean* de Clermont II. du nom, seigneur de Paillart & de Tartigni, dont on ignore la posterité; *Beatrix*, alliée à *Jean* de Tilli, seigneur de Chamboi, dont elle étoit veuve en 1435; & *Jeanne* de Clermont, mariée à *Jean* de Fricamps, dont elle étoit veuve en 1397.

*SEIGNEURS DE CHANTILLI ET VICOMTES d'*AUNAI.

IX. Jean de Clermont, second fils de Raoul de Clermont, seigneur de Thorigni, & de *Jeanne* de Chambli, dame de Montgobert, obtint en Avril 1347. la terre de Chantilli dont il prit le titre, & fut nommé maréchal de France en 1352. il fut fait lieutenant du roi en Poitou, Saintonge, Engoumois, Perigord, Limosin, & ès parties d'Auvergne par lettres du premier Janvier 1354. servit en Berri en 1356. & se trouva à la journée de Poitiers le 19. Septembre de la même année, où il perdit la vie. Il avoit épousé *Marguerite* de Mortagne, vi-

Digitized by Google

comtesse d'Aunai, dame de Chef-boutonne, Mortagne, Mirabel, &c. & qui possédoit jusqu'à dix-sept forteresses, tant en Poitou qu'en Saintonge, qui tenoient garnison pour le roi, fille unique de *Pons* seigneur de Mortagne, &c. & de *Claire* de Lezai, dame de Boëfle & de Mal-Prouvoir. Elle prit une seconde alliance avec *Jean* de la Personne, seigneur d'Aci, qui fut à cause d'elle vicomte d'Aunai, & ne mourut qu'en 1385, ayant eu de son premier mariage pour fils unique JEAN, qui suit.

X. JEAN de Clermont, vicomte d'Aunai, seigneur de Mortagne, &c. rendit de grands services au roi dans les guerres de Gascogne, qui l'engagerent en des dépenses de plusieurs sommes, au payement desquelles il fut condamné, & après sa mort, sa veuve & sa fille son heritiere, par diverses sentences & arrêts. Il mourut avant le mois de Septembre 1400. Il épousa *Eleonore*, de Perigord, fille d'*Archambault* IV. du nom, comte de Perigord, dont il eut pour fille unique, *Louise* de Clermont, vicomtesse d'Aunai, dame de Mortagne, &c. mariée à *François*, seigneur de Montberon. * Du Pui, *droits du roi*. Chopin, *du domaine*. Loisel, *memoires de Beauvais*. Louvet, *hist. de Beauvais*. Du Chêne. Sainte-Marthe. Godefroi. Du Bouchet. Le P. Labbe. Le P. Anselme, &c.

CLERMONT (Hugues de) abbé de Cluni, étoit fils de Renaud II. du nom seigneur de Clermont, & fut auparavant abbé de S. Germer de Flaix & de saint Lucien de Beauvais, & enfin de Cluni en 1183. Nous avons une lettre, que Pierre de Celles evêque de Chartres, lui écrivit. Il mourut le 6. Avril de l'an 1199. * Pierre de Celles, *l. 9. Epist. 11*. La chronique de Cluni. Sainte-Marthe. *Gall. Christ. &c.*

CLERMONT LODEVE, ville de France dans le Languedoc, ainsi nommée, parce qu'elle est dans le diocese de Lodeve. Elle est située sur la petite riviere de Lergue, entre Lodeve & Pezenas: il y a un fort château, une collegiale, & trois monasteres.

CLERMONT LODEVE, maison. La maison de CLERMONT LODEVE, à qui cette ville a donné son nom, est une branche de celle de Castelnau. Sans entrer dans un detail, sur lequel on peut consulter les memoires de Castelnau, & les additions de M. le Laboureur, il suffira de remarquer que PONS de Castelnau II. du nom, épousa *Catherine* de Clermont Lodeve, fille unique & heritiere de *Dieu-donné Guillaume* seigneur de Clermont, dont il eut *Pons*, mort sans enfans, & PIERRE, dit *Tristan*, seigneur de Clermont. Celui-ci épousa *Catherine* d'Amboise, fille aînée de *Pierre*, seigneur de Chaumont, &c. dont il eut PIERRE, qui continua la posterité, & *François-Guillaume*, de Castelnau, dit *le cardinal de Clermont*. Son merite & la protection du cardinal George d'Amboise son oncle, contribuerent extrêmement à son élevation. C'étoit un esprit vif & agissant. Il eut d'abord l'évêché d'Agde, puis celui de Valence, ensuite l'archevêché de Narbonne, & enfin celui d'Auch. Le pape Jule II. l'éleva à la dignité de cardinal l'an 1503. & l'an 1507. il fut ambassadeur pour le roi Louis XII. vers le même pontife, auprès duquel il agit avec beaucoup de zele, en faveur de la France, pour laquelle ce pape n'étoit pas bien intentionné. Le cardinal fut arrêté, & mis d'abord dans une tour du château saint Ange; ensuite dequoi on lui rendit la liberté. Il souscrivit l'an 1511. à la bulle de l'indiction du concile de Latran. Depuis on lui donna la légation d'Avignon, où il mourut doyen des cardinaux l'an 1540. LOUIS de Guilhem de Castelnau, comte de Clermont Lodeve, marquis de Sessac, qui avoit été maître de la garde-robe du roi, epousa en 1698. *Jeanne-Therese* Pelagie d'Albert, fille de *Louis-Charles*, duc de Luynes, & mourut en 1705. laissant un fils chef de la maison de Clermont-Lodeve, mort en 1715. à l'âge de 12. ans. * Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card.* Guichardin. D'Aubin. Sainte-Marthe, *Gall. Christ. memoires de Castelnau*. Le Laboureur, &c.

CLERMONT, bourg considerable du Dauphiné dans le Viennois, avec titre de comté, a donné son nom à une illustre & ancienne maison, divisée en plusieurs branches. Elle n'est connue que depuis SIBAUT I. du nom seigneur de Clermont, & de S. Joire en Dauphiné, qui est mentionné dans un acte de l'abbaye de Hautecombe de l'an 1094. Il eut pour fils:

II. SIBAUT II. du nom seigneur de Clermont, & de S. Joire, qui vivoit en 1139. & en 1180. c'est à lui à qui on attribue la concession des clefs pontificales: voici comme on conte la chose. Gui de Bourgogne archevêque de Vienne, ayant été elu pape sous le nom de *Calixte* II. resolut de chasser de Rome, l'antipape Gregoire VIII. nommé auparavant *Maurice Burdin*, & qui étoit soutenu par l'empereur Henri V. qui l'avoit fait élire en 1118. Calixte II. fit pour cet effet des levées de gens de guerre. Etienne comte de Bourgogne, son frere, en fit aussi, & en donna le commandement à Sibaut de Clermont, qui joignit aux troupes du pape & du comte de Bourgogne, celles qu'il avoit aussi levées pour cette expédition. Avec cette armée il conduisit Calixte à Rome & le rétablit sur le siege de S. Pierre au commencement du mois de Juin de l'an 1120. après en avoir chassé l'antipape Gregoire VIII. Calixte pour laisser à la posterité des marques de sa reconnoissance d'un service si important, accorda à la maison de Clermont le privilege de porter pour armes deux clefs d'argent passées en sautoir sur un champ de gueules, & pour cimier la thiare papale avec cette devise. *Si omnes te negaverint, ego te numquam negabo*. On pretend que cette maison portoit auparavant des armes parlantes, qui étoient un mont surmonté d'un soleil, & l'on ajoûte que la bulle de concession de ses nouvelles armes, étoit datée du 23. Juin 1120. & qu'elle s'est conservée long-tems dans les archives de Vienne. Quoi qu'il en soit Sibaut eut pour enfans, *Sibaut* III. du nom seigneur de Clermont & de saint Joire, qui vivoit en 1190. & qui fut pere d'*Amé*, seigneur de Clermont, mort sans postérité; & GUILLAUME, qui suit;

III. GUILLAUME seigneur de Clermont, & de saint Joire, hérita apparemment de ces terres par la mort de son neveu, il en fit hommage à l'églife de Vienne en 1203. & 1208. & vivoit encore en 1234. Ses enfans furent SIBAUT IV. qui suit; *Aynard*, abbé de saint Chef, en 1243; & *Guillaume* de Clermont que l'on qualifie doyen de l'église de Vienne.

IV. SIBAUT IV. du nom seigneur de Clermont, & de saint Joire, vivoit en 1240. & étoit mort en 1249. Il avoit été marié au mois d'Avril 1220. avec *Beatrix*, fille & heritiere de *Martin*, seigneur de Virieu, il en laissa AINARD I. du nom, qui suit;

V. AYNARD I. du nom seigneur de Clermont, de S. Joire, de Virieu, &c. succeda a son pere, avant l'an 1249. Il testa au mois d'Avril 1303. Il avoit été marié en 1256. avec *Alix* de Villars, fille d'*Etienne*, sire de Thoire, & de Villars, & de *Beatrix* de Foucigni, & il en eut

VI. GEOFROI I. marié l'an 1301. à *Beatrix* de Savoye, fille de *Louis*, seigneur de Vaud, frere d'*Amé* IV. comte de Savoye. Ils eurent entr'autres enfans de ce mariage,

VII. AYNARD de Clermont II. du nom, celebre par son mérite, par son pouvoir & par ses services. Aimon comte de Savoye lui fit don de quelques terres en 1338. & tâcha de l'attirer dans son parti; mais il demeura ferme dans celui de Humbert dauphin de Viennois, qui le créa en 1340. chef des guerres delphinales, & du conseil du dauphin, & maître de l'Hôtel tant du dauphin que de la dauphine, qualité qui devoit être hereditaire pour ceux qui posséderoient la terre de Clermont dans le Viennois, qui est celle dont la famille a pris le nom, & qui est differente d'une autre terre de ce même nom, dans le païs de Triéves, que le même dauphin érigea en vicomté en sa faveur. Aynard de Clermont se distingua dans toutes les occasions, & laissa d'*Agathe* de Poitiers, fille d'*Aimar* de Poitiers, comte de Valentinois, GEOFROI II. qui suit; & *Aynard* de Clermont, seigneur d'Hauterive en Dauphiné, qui prit alliance avec *Jeanne* de Maingot, dame de Surgeres & de Dampierre, dont la posterité finit en la personne de *Claude-Catherine* de Clermont, duchesse de Rets, si celebre par son esprit, laquelle mourut en 1603.

VIII. GEOFROI de Clermont II. du nom, épousa *Isabelle*, fille & heritiere de *Guillaume*, seigneur de Montoison, & en eut AYNARD III. qui suit; *Antoine*, seigneur de Montoison, qui ne laissa qu'une fille de son mariage: & *Charles*, seigneur de Vausserre, dont la posterité est éteinte.

IX. AYNARD de Clermont III. du nom, épousa 1°. *Jeannete* de Gerbais, dont il eut un fils mort jeune: 2°. *Louise*, fille unique de *Geofroi*, seigneur de Bressieu, qui le rendit pere de *Georges*, mort l'an 1426; 3°. en l'année 1421. *Alix* de Seyssel,

Digitized by Google

Seyssel, fille d'*Antoine*, seigneur d'Aix en Savoye, dont il eut ANTOINE I. qui suit ; & *Claude* de Clermont, seigneur de Montoison, duquel sont descendus les seigneurs de Montoison jusques à aujourd'hui. Cette branche a produit de grands hommes, & entr'autres PHILIBERT de Clermont, dit le *Brave* Montoison, qui se rendit celebre dans les guerres de Picardie, de Bretagne & d'Italie. Il fut chambellan des rois Charles VIII. & Louis XII. & servit le roi Charles à la bataille de Fornoue l'an 1495. On dit que ce prince s'étant trop engagé avec Mathieu bâtard de Bourbon, appella Montoison pour le dégager : *A la recousse*, *Montoison*, lui cria-t-il. Philibert de Clermont s'en acquitta dignement ; & depuis, ce commandement executé avec tant de bonheur, est devenu pour sa famille une devise extrêmement glorieuse. Ce grand homme mourut en 1511.

X. ANTOINE I. de ce nom vicomte de Clermont, fut aussi vicomte de Tallart, à cause de *Françoise* de Sassenage son épouse, fille de *Jean* de Sassenage, qui avoit eu pour pere & mere, *Antoine* de Sassenage, surnommé *Brigand*, & *Anne* de Trians, vicomtesse de Tallart. *Antoine* de Clermont eut de ce mariage, LOUIS, qui suit ; BERNARDIN, vicomte de Tallart, *dont la posterité sera rapportée après celle de son aîné* ; *Antoine*, élû archevêque de Vienne le 21. Mars de l'an 1498. & mort à Lyon le 6. Novembre 1507. auquel le cardinal Frederic de saint Severin disputa sa dignité ; deux filles, *Claude*, mariée à *Georges* de Castelane, dit de *Forcalquier*, seigneur de Ceresle, morte sans enfans ; & *Louise*, mariée à *Antoine*, seigneur de Montchenu.

XI. LOUIS vicomte de Clermont, &c. épousa *Catherine* de Montauban l'an 1490. dont il eut ;

XII. ANTOINE de Clermont II. de ce nom, bailli de Viennois, &c. Celui-ci prit alliance en 1516. avec *Jeanne* de Poitiers, sœur de *Diane*, duchesse de Valentinois, & mourut en 1530. ayant eu *Claude*, mort sans alliance en l'année 1540 ; *Anne*, femme de *René* de Bauvilliers, comte de Saint-Aignan ; *Philiberte*, mariée 1°. à *Jean* d'Ancezune, seigneur du Thor : 2°. à *François-Armand* vicomte de Polignac ; *Françoise*, & *Marguerite*, religieuses à saint Pierre de Lyon, dont la derniere en fut abbesse.

XI. BERNARDIN de Clermont, vicomte de Tallart, &c. second fils d'ANTOINE de Clermont, & de *Françoise* de Sassenage, vicomtesse de Tallart, épousa en 1496. *Anne* de Husson, fille de *Charles*, comte de Tonnere. Il prit la qualité de conseiller & de chambellan du roi Louis XII. & eut entr'autres enfans, ANTOINE III. qui suit ; *Gabriel*, qui fut évêque de Gap en 1539. & qui, pour avoir abandonné la religion de ses peres, fut déposé en 1553 ; *Julien*, seigneur de Touri, tige des barrons de Touri ; *Theodore-Jean*, evêque de Senès en 1551. puis vicelegat d'Avignon en 1553 ; *Laurent*, tué à la bataille de Cerisoles en 1544 : *Claude*, seigneur de Marigni ; *Françoise*, mariée à *Meraud* d'Hostun, seigneur d'Hostun ; *Louise*, mariée 1°. à *François* du Bellai, prince d'Yvetot, & à cause d'elle comte de Tonnere : & 2°. à *Antoine* de Crussol, duc d'Uzez, morte sans enfans l'an 1596 ; *Catherine*, abbesse de saint Jean-lez-Thouars ; *Magdelaine*, abbesse de saint Paul de Beauvais, morte le 28. Octobre 1562 ; *Marguerite*, abbesse de Tarascon, &c.

XII. ANTOINE de Clermont III. du nom, premier comte de Clermont, &c. fut lieutenant general du roi en Dauphiné l'an 1554. puis en Savoye. Le roi avoit érigé Clermont en comté l'an 1547. & lui avoit donné la charge de grand-maitre des eaux & forêts de France en 1551. Il eut de *Françoise* de Poitiers, troisiéme fille de *Jean*, seigneur de Saint-Vallier, son épouse ; *Claude*, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Moncontour l'an 1569 ; HENRI, qui suit ; *Anne*, mariée à *Jean* d'Escars, seigneur de la Vauguyon ; *Dianne*, alliée à *Floris-Louis* de Vesq, seigneur de Montlaur & de Grimaud ; *Charlotte*, mariée 1°. à *Claude* d'Amoncourt, seigneur de Montigni : 2°. à *Jean* d'O, seigneur de Manou : 3°. à *Gabriel* du Quesnel, seigneur de Coupigni ; & *Françoise* de Clermont, femme de *Jacques* de Crussol, duc d'Uzez.

XIII. HENRI comte de Clermont, vicomte de Tallart, &c. gouverneur du Bourbonnois, chevalier de l'ordre du roi, mourut au siege de la Rochelle l'an 1573. laissant de *Diane* de la Marck, fille puinée de *Robert* IV. duc de Bouillon & prince de Sedan, CHARLES-HENRI, qui suit. Le roi Charles IX. avoit érigé le comté de Tonnere en duché, en faveur de Henri, par deux brevets des premier Mai 1571. & 10. Juin 1572. mais ils n'eurent point de lieu, à cause de la mort du nouveau duc, qui arriva peu après. Ses descendans ont retenu dans leurs armes les marques de cette dignité.

XIV. CHARLES-HENRI comte de Clermont ; &c. chevalier des ordres du roi en 1633. mort à Ancy-le-Franc en 1640 : avoit eu de *Catherine-Marie* d'Escoubleau de Sourdis son épouse, FRANÇOIS, comte de Tonnere, qui suit ; ROGER, marquis de Crussi ; *dont la posterité est rapportée après celle de son frere aîné*. *Charles-Henri*, duc de Luxembourg, par son mariage avec *Marguerite-Charlotte* duchesse de Luxembourg, dont il eut *Magdelaine-Charlotte-Bonne-Therese* de Clermont ; duchesse de Luxembourg, mariée le 17. Mars de l'an 1661. à *François-Henri* de Montmorenci, duc de Luxembourg, pair & maréchal de France, morte le 21. Août 1701 ; *Henri*, chevalier de Malte, tué au siege de Jonvelle ; *Antoine*, abbé de saint Martin ; *Magdelaine* de Clermont, abbesse de Notre-Dame de S. Paul de Beauvais, en laquelle elle succeda à Magdelaine d'Escoubleau de Sourdis sa tante, après avoir été sa coadjutrice pendant trente quatre ans. Elle mourut le 31. Mars 1684. ayant resigné huit ans auparavant son abbaye, qu'elle avoit gouvernée onze ans, à *Magdelaine* de Clermont sa niece, &c.

XV. FRANÇOIS de Clermont, comte de Tonnere, lieutenant general des armées du roi, & chevalier de ses ordres ; mort le 24. Septembre de l'an 1679. âgé de 79. ans, avoit eu de *Marie* Vignier son épouse, morte à Paris le premier Octobre 1679. âgée de 76. ans, *Charles*, comte de Clermont, tué l'an 1647. au siege de la Bassée ; JACQUES comte de Clermont, qui suit ; 2. *François* de Clermont, évêque & comte de Noyon, pair de France, commandeur des ordres du roi, l'un des quarante de l'academie françoise, en laquelle il fonda un prix de Poësie, mort le 15. Fevrier 1701 âgé de 72. ans ; *Louis*, chevalier de Malte ; capitaine de galere ; & *Magdelaine*, abbesse de saint Paul de Beauvais, par la résignation de sa tante, & morte le 28. Mars 1692.

XVI. JACQUES de Clermont, comte de Tonnere, mort au mois de Mai 1682. laissa de son épouse *Charlotte-Virginie* de Flear, dame de Prellins, morte le 21. Août 1698. 1. JACQUES, qui suit ; 2. *Ovide-Louis*, mort jeune ; 3. *François* de Clermont, évêque & duc de Langres, pair de France ; 4. *Alexandre* ; chevalier de Malte : 5. *Louise*, fille d honneur de madame la Dauphine ; 6. *Marie-Magdelaine*, quatriéme de sa famille ; abbesse de saint Paul de Beauvais, par la résignation de sa tante, en 1691. elle mourut le premier Fevrier 1712 ; 7. & 8. deux autres filles religieuses.

XVII. JACQUES de Clermont, comte de Tonnere, ci-devant premier gentilhomme de la chambre de son altesse royale, Monsieur, frere unique du roi Louis XIV. colonel de son regiment d'infanterie, puis de celui de Clermont, épousa en 1687. *Marie* de Hanyvel, fille d'*Adrien* de Hanyvel, comte de Mannevillette, marquis de Crevecœur, secretaire des commandemens de Monsieur, & mourut le 30. Octobre 1705. âgé de 50. ans, laissant entr'autres enfans PHILIPPES-AYMAR, qui suit.

XVIII. PHILIPPES-AYMAR de Clermont-Tonnere, comte de Clermont, baron, connétable, & grand-maître hereditaire de Dauphiné, &c. a épousé le 30. Decembre 1708. *Armande* de la Rochefoucaud de Roye, fille de *Charles* de la Rochefoucaud de Roye, comte de Blansac, lieutenant general des armées du roi, & de *Marie Henriete* d'Aloigni-Rochefort.

XV. ROGER de Clermont, marquis de Crusi, &c. second fils de *Charles-Henri* comte de Clermont & de Tonnere, mourut en 1676. ayant eu d'*Isabelle* de Pernes fille de *Louis*, comte de Pernes, & de *Claude*, comtesse d'Espinac, CHARLES-HENRI, marquis de Crusi, *Louis & Henri*, chevaliers de Malte ; *Antoine* de Clermont, évêque de Frejus, mort en 1678 ; *François*, chevalier de Malte ; *Catherine-Marie*, femme de *Pierre* de Musli, Seigneur de la Tour du Pin ; & trois religieuses.

L'histoire fait mention de MAINFROI de Clermont, comte de Motica, amiral de Sicile, pere de *Constance* de Clermont que *Ladislas* roi de Naples & de Sicile, épousa en 1390. elle prit une seconde alliance, avec *André* de Capoue, comte d'Altavilla. Ce *Mainfroi* de Clermont, étoit d'une autre famille dif-

Digitized by Google

ferente de la précedente. Il y a en Espagne une famille de Clermont, qui se dit descendue de celle-ci, aussi-bien que celle du Baron du Mont Saint Jean en Savoye. L'une & l'autre portent les mêmes armes que celle de Dauphiné, qui est divisée en diverses branches, comme on vient de le voir, qui sont Clermont-Tonnerre, Crusi, Thouri, Montoison, Châte, la Bretonniere. * Robert Leuvir, *table geneal. de la maison de Clerm.* Chorier, *hist. de Dauph.* Sainte Marthe. Du Chêne. Godefroi. Le P. Anselme.

CLERMONT ou Vivonne (Claude-Catherine de) duchesse de Retz, étoit fille de *Claude* de Clermont, baron de Dampierre, qui épousa *Jeanne* de Vivonne, fille d'*Andre*, seigneur de la Castéigneraye, senéchal de Poitou, & de *Louise* de Daillon du Lude. On l'éleva dans les sciences, où elle fit un très-grand progrès. Elle épousa 1°. *Jean* d'Annebaut, baron de Retz & de la Hunaudaye, qui mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Dreux en 1562: 2°. *Albert* de Gondi, duc de Retz, maréchal de France, &c. qu'elle rendit pere de quatre fils & six filles. *Voyez* GONDI. Les rois Charles IX. Henri III. & Henri IV. honorerent cette dame de leur estime; & lorsque les ambassadeurs Polonois vinrent en France, après l'élection qu'ils avoient faite du duc d'Anjou, elle servit d'Interprete à leurs majestés, & s'entretint avec ces ambassadeurs en langue latine. Elle parloit grec, & composoit en prose & en vers. La duchesse de Retz mourut à Paris au mois de Fevrier de l'an 1603. âgée de 60. ans, & fut enterrée dans l'église de l'*Ave Maria* à Paris, où l'on voit son tombeau avec diverses inscriptions. * La Croix du Maine. Scardeoni. Hilarion de Coste, &c.

CLERMONT, en Anjou, maison divisée en diverses branches, & qui tire son nom d'un bourg situé dans cette province, près de la Fléche.

I. Louis seigneur de Clermont, est celui par qui le Laboureur en ses additions aux memoires de Castelnau, commence la généalogie de cette maison. Il fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, l'an 1448. au tems de son institution par le roi René de Sicile, duc d'Anjou, dont il étoit chambellan, & mourut avant l'an 1477. & épousa *Marie* Malet, fille de *Jean* VI. du nom, seigneur de Graville, & de *Marie* de Montberon sa seconde femme. Elle prit une seconde alliance avant l'an 1484. avec Antoine de Beaumont, seigneur Buri & de Chef-Boutonne, ayant de son premier mariage René', qui suit.

II. René' de Clermont, seigneur de Clermont & de Gallerande, vice amiral de France, gouverneur de Honfleur, mourut en 1523. Il avoit été marié 1°. à *Perette*, fille de *Michel*, sire d'Estouteville, & de *Marie* dame de la Rochegayon: 2°. à *Jeanne* de Toulongeon, fille de *Claude*, seigneur de Toulongeon, & de Traves, chevalier de la Toison d'or, & de *Guillemette* de Vergi. Du premier lit il eut Louis, qui suit; René', *tige des seigneurs de* Saint Georges, *& marquis de* Renel, *rapportés ci-après*; *Christophle*, abbé de Corneille; *Avoye*, femme de *Jacques* de Pellevé, seigneur de Culli & d'Aubigni; & *Jeanne*, abbesse de la Trinité de Poitiers. Du second lit de René' de Clermont, nâquirent François, seigneur de Traves, qui suit; Claude, *mentionné après son frere*: *Jeanne*, épouse de *Jean* de Coué, seigneur de Fontenailles; *Marthe*, chanoinesse & aumôniere de Remiremont; *Catherine*, & *Renée*, religieuses. François de Clermont, seigneur de Traves, épousa l'an 1527. *Helene* Gouffier, veuve de *Louis* de Vendôme, Vidame de Chartres, prince de Chabanois, & fille d'*Artus*, seigneur de Boissi, grand-maître de France: il fut tué l'an 1555. dans un duel qui se fit en Italie contre les ennemis, & laissa *Helene* de Clermont, appellée *la belle de Traves*, fille d'honneur de la reine, mariée à *Antoine* d'Aure, substitué au nom & armes de Gramont, seigneur dudit Gramont. Claude de Clermont dit *de Toulongeon*, frere puiné de *François*, n'eut aussi qu'une fille de *Perrone* de la Chambre appellée *Charlotte*, laquelle mourut sans enfans de ses trois maris, *Jacques* de Vienne, seigneur de Commarin, *Theophile* de Gramont, seigneur de Mucidan son cousin, & *Claude* de la Croix, vicomte de Semoine. Ce fut elle qui obligea *Philibert*, comte de Gramont son cousin & son heritier, de joindre à son nom & à ses armes le nom & les armes de Toulongeon.

III. Louis de Clermont, seigneur de Clermont & de Gallerande, fut maître d'hôtel du roi François I. épousa *Renée* d'Amboise, sœur de *Georges* dit le *Jeune*, archevêque de Rouen, & fille aînée de *Jean* d'Amboise, seigneur de Bussi, baron des Bordes en Touraine, & de Rénel en Champagne, conseiller & chambellan du roi, chevalier de son ordre, gouverneur de Normandie, & de *Catherine* de S. Belin, dame de la Fauche, de Choiseul, de Vignori, de Blaise & de Saxefontaine, dont il eut Georges, qui suit; *Louis*, seigneur de la Celle, Jacques, *tige des seigneurs de* Bussi d'Amboise, *rapportés ci-aprés*; *Jean*, abbé de Cerisai; & *Renée*, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte l'an 1587.

IV. Georges seigneur de Clermont, marquis de Gallerande, fut marié trois fois, 1°. à *Perrenelle* de Blanchefort, fille de *François* seigneur de saint Jauvrin, & de *Renée* de Prie: 2°. à *Anne* d'Alegre, veuve d'*Antoine* du Prat, baron de Nantouillet & fille de *François* d'Alegre, seigneur de Preci, vicomte de Beaumont le Roger & d'Arques grand maître des eaux & forêts de France, & de *Charlotte* de Châlons, comtesse de Joigni, dame de Viteaux, &c: 3°. à *Anne* de Savoye, veuve de *Jacques* de Saluces, comte de Cardé, & d'*Antoine* de Clermont, marquis de Renel, & fille de *Claude* de Savoye, comte de Tende, gouverneur de Provence, & de *Françoise* de Foix-Meille sa seconde femme. Du premier lit, il eut Georges, qui suit; & *Louise*, femme de *Joseph* d'Oineau, seigneur de Sainte Souline.

V. Georges seigneur de Clermont, II. du nom, marquis de Gallerande, épousa *Marie* Clutin de Villeparisis, & en eut Henri, qui suit; *Marie*, femme de *Jean-Antoine* de Saint Simon, baron de Courtaumer; *Judith*, alliée 1°. à *Centurion* de Pardieu, seigneur de Boudeville: 2°. à *Pierre* de Croismare; *Charlotte*, mariée à *Jean* Chabot, seigneur de Sainte Aulaye, puis à *Georges* d'Argenson, seigneur d'Avennes au Maine; & *Elizabeth* ou *Louise*, qui épousa 1°. en 1625. *Gedeon* de Botzelaër & d'Asperen, baron de Langueracq & du saint Empire, gouverneur de Louvestein, ambassadeur en France pour les Etats de Hollande: 2°. *Jacques* Nompar de Caumont, duc de la Force, pair & maréchal de France.

VI. Henri seigneur de Clermont I. du nom marquis de Gallerande, épousa 1°. *Louise* de Polignac, fille de *Gabriel*, seigneur de S. Germain, veuve de *Henri* Poussart, baron du Vigean, & sœur d'*Anne*, femme de *Gaspard* de Coligni, maréchal de France: 2°. *Charlotte* Hatte, fille de *Pierre*, seigneur de S. Marc, conseiller au parlement. Du premier lit, vinrent Henri qui suit; Georges, *qui a continué la posterité*, & Louis *qui a fait la branche de* Loudon, *& de* Gallerande, *rapportée ci-aprés*.

VII. Henri seigneur de Clermont II. du nom, marquis de Gallerande, né le 6. Juin 1621. fut marié à *Renée* Monet, dont il eut *N.* qui suit, *Louise*, de Clermont mariée à *Gaspard* de Champagne, comte de la Suze, & *N.* de Clermont, morte abbesse de S. Remi des Landes en 1696.

VIII. *N.* de Clermont, marquis de Gallerande, épousa *N.* de Hautepeine, Flamande, dont il n'a point eu d'enfans.

VII. Georges de Clermont, comte de S. Aignan au Maine, second fils d'Henri I. du nom, né le 14. Août 1622. épousa *Magdelaine* Gaudon, fille de *Samuel*, seigneur de la Railliere secretaire du roi, morte le 1. Janvier 1717. dont il eut un fils mort jeune, & Georges Henri, qui suit.

VIII. Georges Henri de Clermont, dit *le comte de Clermont*, maréchal des camps & armées du roi, mourut à Mantoue au mois d'Avril 1702. des blessures qu'il avoit reçûes dans une occasion contre les Allemans. Il avoit épousé *Magdelaine* Bitault, dont il a laissé Georges Jacques qui suit, & deux filles.

IX. Georges Jacques de Clermont, comte de S. Aignan.

BRANCHE DE LOUDON, ET GALLERANDE.

VII. Louis de Clermont, baron de Meru, troisiéme fils d'Henri I. nâquit en 1622. & épousa l'heritiere de la maison de Loudon, dont il eut Charles-Leonor, qui suit; & *N.* chevalier de Clermont, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

VIII. Charles-Leonor de Clermont, marquis de Clermont, & de Gallerande, baron de Meru, de Loudon, &c. mort le 17. Avril 1715. avoit épousé en 1681. *Magdelaine* de Mormés, fille de *Armand*, seigneur de Saint-Hilaire,

Digitized by Google

lieutenant general des armées du roi, & de l'artillerie, & de *Magdelaine* de Jaucourt, dont il eut Pierre-Gaspard, qui fuit; *Louis-Georges*, né en 1684; *N.* chevalier de Clermont, né en 1688. capitaine au regiment du roi; *Magdelaine-Henriette*, née en 1687; & *Charlotte-Leonore*, née en 1696.

IX. Pierre Gaspard marquis de Clermont, colonel de dragons, & capitaine des gardes de Charles de France duc de Berri; né en 1682. a épousé le 7. Avril 1706. *Gabrielle*, fille de *Gabriel-Claude* d'O, marquis de Franconville, chef d'escadre des armées navales.

BRANCHE DE CLERMONT D'AMBOISE, barons de Bussi, *éteinte en 1627.*

IV. Jacques de Clermont, dit d'*Amboise*, à cause de *Renee* d'Amboise sa mere, troisiéme fils de Louis de Clermont, fut seigneur de Bussi, & de Saxe-Fontaine, en vertu de la donation du cardinal d'Amboise son oncle, à condition de porter son nom & ses armes. Il fut capitaine de 50. hommes des ordonnances du roi, & épousa 1°. *Catherine* de Beauvau, fille de *René*, seigneur de Moigneville: 2°. *Jeanne* de Romecourt fille de *Jean*, seigneur de Maffault. Du premier lit, sortirent *Louis* de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussi, dit *le Brave Bussi*, favori du duc d'Alençon, gouverneur d'Anjou, & abbé de Bourgueil, qui fut tué le 19. Août 1579. n'ayant que 30. ans, par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, qui le surprit en allant voir sa femme, ainsi qu'il est rapporté par M. de Thou, (*liv. 68.*) & dans le journal d'Henri III; *Hubert*, seigneur de Moigneville, tué au siege d'Issoire en Juin 1577; Georges, qui suit; *Renée*, femme de *Jean* de Montluc, seigneur de Balagni, maréchal de France, laquelle se signala à la défense de Cambrai, & mourut de douleur avant la reddition de cette place, le 9. Octobre 1595; *Catherine*, épouse d'*Olivier* seigneur de Chastelus; & *Françoise*, femme du seigneur de la Ferté-Imbaut. Du second lit de Jacques de Clermont, nâquit *Renée* de Clermont d'Amboise, qui fut mariée à *Jean* de la Fontaine d'Ognon, baron de Maslignan.

V. Georges de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, &c. épousa *Lucrece* Castel San Nazare fille de *Jean*, seigneur de Morlai, dont il eut Charles, qui suit; & *Helene*, femme de *Henri* de Quinquempoix, comte de Vignori.

VI. Charles de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, épousa *Jeanne* de Montluc Balagni, sa cousine germaine, & mourut en 1615. Elle se remaria en 1621. à *Henri* de Mêmes, président à mortier au parlement de Paris, ayant eu de son premier mariage Henri, qui suit.

VII. Henri de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, fut tué en duel à la place royale le 12. Mai 1627. par François de Rosmadec, comte des Chapelles.

BRANCHE DE CLERMONT SEIGNEURS de Saint-Georges, &c.

III. René' de Clermont, seigneur de saint-Georges, second fils de René', seigneur de Gallerande, & de *Perette* d'Estouteville, fut chevalier de l'ordre du roi, & l'un de cent gentilshommes de sa maison. Il epousa 1°. le 25. Février 1517. *Philberte* de Goux, dite de *Rupt*, veuve de *Jean* de Roi, baron de Pleurs, & fille de *Jean*, baron de Rupt, souverain de Delain en Franche-Comté, grand chambellan de l'empereur Charles V. & de *Catherine* de Vienne: 2°. *Françoise* d'Amboise, fille unique de *Jacques* d'Amboise, seigneur de Bussi, & d'*Antoinette* d'Amboise, dame de Renel, laquelle se remaria à *Charles* de Croi, comte de Portien, dont elle eut *Antoine* de Croi, prince de Portien, en faveur de qui le roi François I. érigea la terre de Renel en marquisat, qui revint par sa mort sans enfans, à *Antoine* de Clermont d'Amboise, son frere uterin. Du premier lit de René' de Clermont, nâquit Thomas, qui suit. Du second lit vinrent Antoine, tige des marquis de Renel *dont la branche sera rapportée ci-après*; & *Antoine le Jeune*, dit le *Moine de Bussi*, parce qu'il avoit porté le froc. Il laissa de *Charlotte* de Mitemont son épouse, fille de *François*, seigneur de Gueux, *Jacques* de Clermont, pere de *Jacques II.* tué à la bataille de Nordlingue en 1645. Les filles du second lit, de René' de Clermont furent, *Anne* de Clermont, mariée à *Antoine* de Vienne de Bauffremont, marquis de Listenois, chevalier des ordres du roi; *Adrienne*, abbesse de sainte Menehoult; & *Françoise*, religieuse à Bourges.

IV. Thomas de Clermont, seigneur de S. Georges, de Rupt, d'Antigni, & souverain de Delain, épousa en 1581. *Jeanne* de Periers, dame de la Jaille-Yvon, fille de *Jacques*, seigneur du Bouchet en Anjou, & d'*Ambroise* Maillé de Brezé, dont il eut Hardouin, qui suit; & *Ambroise*, mariée à *Amauri* de saint-Offange, seigneur de la Houssaye, gouverneur de Rochefort.

V. Hardouin de Clermont, seigneur de saint Georges, baron de Rupt, &c. partagea avec sa sœur, le 28. Decembre 1596. & épousa le 13. Octobre 1598. *Jeanne* de Harlai, fille de *Robert*, baron de Monglat, laquelle fut successivement dame d'honneur de la duchesse de Savoye, de la reine d'Angleterre, & gouvernante de mademoiselle, fille aînée de Gaston de France, duc d'Orleans. Il mourut le 6. Juillet 1633. & elle le 28. Février 1643. Leurs enfans furent, François de Paule, qui suit; & *Victor*, seigneur de saint-Georges, souverain de Delain, baron de Rupt, &c. mort sans avoir été marié.

VI. François de Paule de Clermont, marquis de Montglat, mestre de camp du regiment de Navarre, grand maître de la garderobe du roi, & chevalier de ses ordres, fut baptisé à Turin en 1610. & mourut le 7. Avril 1675. Il avoit épousé le 8. Février 1645. *Cecile-Elisabeth* Hurault, fille & heritiere d'*Henri*, comte de Chiverni, gouverneur de Chartres & de Blois, dont il étoit bailli, & petite-fille de *Philippe*, comte de Chiverni, chancelier de France, morte le 17. Février 1695. dont il eut Louis, qui suit; *Anne-Victoire*, non mariée; & *Cecile-Claire-Eugenie* de Clermont, mariée le 2. Septembre 1681. à *Jean Etienne* de Thomassin, comte de S. Paul.

VII. Louis de Clermont marquis de Montglat, comte de Chiverni, bailli de Dole, l'un des gentilshommes choisis par le roi, pour être assidus auprès de M. le Dauphin, nâquit en 1645. Il fut envoyé extraordinaire à la cour de Vienne, & ambassadeur en Danemarck, fut nommé du conseil des affaires étrangeres en 1715. après la mort du roi Louis XIV. gouverneur de M. le duc de Chartres en 1716. conseiller d'état d'épée en 1719. & mourut le 6. Mai 1722. en sa 78. année, sans enfans de *Marie* Johanne, fille de *Jacques-François* Johanne, marquis de Saumeri, grand bailli de Blois, grand-maître des eaux & forêts de l'isle de France, & gouverneur de Chambort, & de *Catherine* Charton de Menars qu'il avoit epousée en 1680.

BRANCHE DE CLERMONT marquis de Renel, *sortis de celle des seigneurs de* Saint-Georges.

IV. Antoine de Clermont, fils aîné du second lit de René', seigneur de S. Georges, & de *Françoise* d'Amboise, prit le nom d'*Amboise*, fut marquis de Renel, signala sa valeur dans le parti Protestant, à la journée de S. Denys en 1564. & fut tué à la S. Barthelemi en 1572. par *Louis* de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussi son cousin, au rapport de M. de Thou. Il avoit épousé 1°. *Jeanne* de Longue-joue, dame d'Yverni, fille de *Thibaut*, maître des requêtes, & de *Magdelaine* Briçonnet: 2°. *Anne* de Savoye-Tende, veuve de *Jacques* de Saluces, comte de Cardé, laquelle se remaria à *Georges* de Clermont-Gallerande. Du premier lit vint Louis, qui suit. Du second sortirent, *Louise*, femme du seigneur de Pontcallier; & *Marthe*, épouse de *Balthasar* Flotte de Montauban, comte de la Roche en Dauphiné.

V. Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont en Bassigni, & gouverneur de Virri, fut tué le 3. Novembre 1615. en voulant empêcher la jonction de 600. reîtres à l'armée des princes. Il avoit épousé *Anne* l'Allemant, fille & heritiere de *Jean*, seigneur de Marmaignes; & de *Marie* Luillier de Boullencourt, dont il laissa Louis, qui suit; & *Jeanne*, épouse de *Michel* de Fayoles de Mellet, baron de Neufvi en Perigord.

VI. Louis de Clermont d'Amboise II. du nom, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont, mestre de

Digitized by Google

camp d'un regiment de cavalerie, épousa en 1621. *Diane* de Pontallier fille de *Jean-Louis*, baron de Tallemei, & d'*Anne* de Vergi dont il eut *Bernard*, marquis de Renel, capitaine de cavalerie dans le regiment de Magalotti, tué au siege de la Mothe en 1645; *Cleriadus*, chevalier de Malte. puis marquis de Renel, gouverneur & bailli de Chaumont, mestre de camp de cavalerie, maréchal des camps & armées du roi, tué à Valenciennes en 1656. commandant la cavalerie sous le maréchal de la Ferté; Louis, qui suit; *Nicolas* & *Georges*, mort jeunes; *François*, mestre de camp, depuis abbé de saint Clement de Metz, marié enfin à *Françoise* de la Rocherte, dame de Serci, *Jean*, capitaine d'infanterie, tué au siege de Chaunai; *Just*, dit *le chevalier de* Renel, *dont il sera parle ci-après dans un article separé*; *Magdelaine*, chanoinesse à sainte Glossine de Metz; & *Anne*, femme de *Robert* d'Anglebelmer, comte de Lagni.

VII. Louis de Clermont d'Amboise III. du nom, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont, lieutenant general des armées du roi, & mestre de camp general de la cavalerie legere, fut emporté d'un coup de canon au siege de Cambrai le 11. Avril 1677. Il avoit épousé *Marie-Angelique*, fille & heritiere de *Philippe* de Cousin, marquis de S. Denys, morte le 31. Decembre 1719. agée de 83. ans, dont il eut Louis, qui suit; & *Marie-Isabelle-Angelique-Magdelene* de Clermont d'Amboise de Renel, nommée abbesse de Notre Dame de S. Paul de Beauvais, morte le 26. Mars 1712.

VIII. Louis de Clermont d'Amboise IV. du nom, marquis de Renel bailli & gouverneur de Chaumont, mestre de camp de cavalerie, mourut à Liege de la petite verole, le 17. Juin 1702. Il avoit épousé le 8. Août 1701. *Marguerite-Therese* Colbert, fille de *Charles* marquis de Croissi, ministre & secretaire d'état, dont il laissa un fils. Elle s'est remariée à *François-Marie* de Spinola, duc de saint Pierre, grand d'Espagne, ayant eu de son premier mari,

IX. Jean-Baptiste Louis de Clermont d'Amboise, né posthume le 12. Octobre 1702. bailli & gouverneur de Chaumont. * De Thou, *hist.* De Sainte-Marthe, *hist. geneal. de Franc.* Le Laboureur, *Addit. aux memoir. de Castelnau l. 6.* le Nobiliaire de Champagne, &c.

CLERMONT d'Amboise, (Just de) fils puîné de Louis, marquis de Renel, & de *Diane* de Pontallier, né le 10. Mai 1636. n'avoit que quatorze ans quand on lui donna une compagnie de cavalerie, dans le regiment de son frere, & servit aux sieges de Bar-le-duc, de Château Porcien & de Rethel. Il commanda l'arriere garde à la retraitte de Gigeri; puis servit au siege de Valenciennes, où il fut fait prisonnier, & emmené dans la ville, où il vit arriver son frere chargé de blessures, & l'assista à la mort. Au commencement de la guerre de Hollande, il obtint l'agrément du regiment du marquis de Renel son second frere, que le roi avoit nommé lieutenant general & mestre de camp general de la cavalerie, & qui fut tué d'un coup de canon devant Cambrai. Il defendit la petite ville de Verle contre les troupes de l'électeur de Brandebourg, & les obligea de lever le siege. Après la bataille de Senef, il alla à la tête d'un détachement attaquer les ennemis sur une hauteur, il y eut un cheval tué sous lui, & fut blessé au genouil; mais y ayant fait mettre le premier appareil, il retourna à la charge, & chassa les ennemis du poste qu'ils occupoient. Ayant été nommé pour servir en Allemagne, il fit à la vûe des ennemis, rompre un pont qui separoit les deux armées. Il étoit brigadier general en 1675. quand le vicomte de Turenne fut tué; il commanda l'arriere garde lors de le retraite qui se fit après sa mort, & soutint les efforts des ennemis jusqu'à ce que l'armée fut en sureté. Après s'être trouvé à plus de vingt sieges, à plusieurs batailles, & à des lignes forcées & avoir eu quatre freres tués au service du roi, il se retira aux Minimes de Braquencourt & y mourut le 16. Fevrier 1702. en sa 66. année après y avoir vécu vingt-trois ans dans l'exercice des bonnes œuvres, sans y être obligé par des vœux.

CLERSELIER, (Claude) philosophe Cartesien du XVII. siecle, & ami intime du celebre Descartes. étoit un parfaitement honnête homme, un philosophe vraiment Chrétien, & un fort bel esprit. Il avoit élevé son fils aîné pour le Cartesianisme, & l'avoit conduit dans la traduction de quelques ouvrages de Descartes. Mais ce fils mourut jeune. Il donna en mariage *Marie* l'une de ses filles à *Jacques* Rohault, fameux Cartesien, après avoir marié l'aînée *Catherine* Clerselier à *Adrien* Chanut, seigneur de la Haye. Il aida beaucoup son gendre à mettre sa physique dans l'ordre & la clarté où nous la voyons, & l'a enrichie de la belle préface qui se trouve à la tête de cet ouvrage. Il mourut le 13. Avril 1684. * *Memoires du temps. Vie de René Descartes, par* Baillet, *Mélanges d'histoire & de Litterature, par* Vigneul-Marville, *page 313. 314. edit. de Rouen 1699.*

CLERVAL, bourg du comté de Bourgogne, sur la riviere de Doux, entre Besançon & Montbelliar, à sept lieues de la premiere, & à cinq ou six de l'autre. * Mati, *dict.*

CLERY, petite ville de France, près d'Orleans, du côte de la Sologne, en latin *Clarium*, est renommée par la dévotion des fideles & par plusieurs miracles, que l'on rapporté s'y être operès en l'église de Notre Dame, que le roi Louis XI. fit rétablir, & où il voulut être enterré. Cette église, comme les autres lieux saints du royaume, a senti dans le XVI. siecle la violence des heretiques. * Du Chêne, *aux antiqq. des villes, ch. 5. du baill. d'Orleans.*

CLESIDES, peintre celebre, vivoit sous la CXXVI. olympiade, vers l'an 276. avant J.C. sous le regne d'Antiochus I. de ce nom, roi de Syrie. On dit qu'ayant reçû un affront de la reine Stratonice, femme de ce prince, il en eut tant de dépit, qu'il la representa dans un tableau d'une maniere très-offençante pour elle; c'est-à-dire entre les bras d'un pêcheur. Ensuite, ayant exposé publiquement ce tableau, il se sauva dans un vaisseau prêt à faire voile. Mais cette reine se trouva si charmante & si bien peinte, & l'ouvrage lui parut si beau, qu'elle aima mieux laisser subsister ces marques de l'outrage que lui avoit fait Clesides, que de brûler un tableau si excellent.

CLESIUS ou DE CLOSS (Bernard) cardinal, évêque de Trente, étoit né dans le Tirol. Il se poussa à la cour de l'empereur Maximilien I. qui lui donna place dans son conseil, & qui lui procura l'évêché de Trente. Après la mort de ce prince arrivée en 1519. Clesius continua ses services pour Charles V. successeur & petit-fils de ce prince son bienfaiteur. En 1526. il se trouva à la diete de Spire, & depuis Charles-*Quint* lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Clement VII. lui donna en 1530. Cette nouvelle dignité contribua à le rendre plus considerable en Allemagne, où il s'opposa courageusement aux desseins des Protestans. Il fit de grandes réparations à Trente, & mourut subitement, en allant prendre possession de l'évêché de Brixen, le 28. Juillet de l'an 1539. en la cinquante-cinquiéme année de son âge. * Sleidan, *l. 6.* Hundius, *in Metr. Salib.* Garimbert. Ughel. Ciaconius. Auberi, &c.

CLET ou CLETUS (saint) pape, disciple de S. Pierre, *voyez* ANACLET.

CLEVES, païs d'Allemagne, avec titre de duché, est situé deçà & de là le Rhin. Il a au levant le duché de Bergue, le comté de la Mark, & partie de la Westphalie; le Brabant & une partie du duché de Gueldres, au couchant: au midi, l'évêché de Cologne & le territoire d'Aix-la-Chapelle: & au septentrion l'Overissel, & la province de Zutphen. Ce païs a environ quinze lieues de longueur, & quatre ou cinq de large. Cleves est sa ville capitale, & lui donne son nom. Le sien est tiré du mot latin *Clivus*, qui veut dire la pente d'une colline, parce qu'elle est située dans un endroit près du Rhin, où l'on trouve trois de ces descentes. C'est pour cette raison qu'elle a été nommée *Clivus* & *Clivia*, apparemment par les Romains, parce que ce nom n'est pas conforme au langage des Gaulois, qui l'auroient appellée *Dun*, ni à celui des Allemans, qui se seroient servis du mot *Berg*, pour signifier un lieu élevé. Cette ville est petite, mais bien peuplée, & est située sur une petite riviere, près de l'endroit où le Rhin se divise en deux branches, & où est le fort de Schenk. On trouve près de cette ville une tour quarrée, & diverses masures, qui témoignent qu'elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui. Tel est le sentiment de Stephanus Vinandus Pighius, chanoine de Santen, qui a aussi crû que le rheteur Eumenius étoit de Cleves; mais Juste-Lipse a été d'une autre opinion. Les autres villes de ce duché deçà & de là le Rhin

Digitized by Google

ſont Emmeric, Weſel, Burich, Santen, Orſoi, Duiſbourg, Calcar, Genep, Rhinberg, Dinſlaken, &c. Ce païs eſt aſſez couvert de bois & de collines, & cependant il eſt très-fertile en grains, il a de beaux pâturages, & une quantité prodigieuſe de gibier. L'électeur de Brandebourg eſt duc de Cleves; & les etats des provinces-unies du Païs-Bas y avoient Emmeric, Rhinberg, Orſoi & Weſel, qu'ils tenoient en gage de cet electeur, pour argent prêté, & qu'ils lui ont rendues depuis, après la guerre de 1672. C'eſt par la priſe de ces villes que Louis XIV. commença ſes conquêtes dans les états des provinces-unies en 1672.

CLEVES, maiſon. Les ſeigneurs de la maiſon de Cleves ont prétendu être venus de ce chevalier du Cigne, dont les romans ont dit des choſes ſi ſingulieres. Mais pour ne pas donner dans les fables, il ſuffit de remarquer que les comtes d'Aten, ont été comtes de Cleves, auſſi-bien que ceux de la Marck, & que c'eſt de cette maiſon que ſont deſcendus les derniers ducs de Cleves. ENGILBERT II. ou III. comte de la Marck, mourut le 18. Juillet 1328. & laiſſa entre-autres enfans ADOLPHE II. comte de la Marck, qui le fut auſſi de Cleves, par ſon mariage avec *Marguerite*, fille & heritiere de *Thierri* ou *Theodoric X.* de ce nom, comte de Cleves, qu'il épouſa en 1332. & mourut en 1347. laiſſant de ce mariage ADOLPHE III. que l'empereur Charles IV. fit prince de l'empire, mort le 7. Septembre 1394. laiſſant de *Marguerite* de Juliers ſon épouſe, ADOLPHE IV. qui ſuit; *Thierri*, qui mourut ſans alliance en 1398; *Gerard*, que le roi de France Charles VII. envoya en 1430. au ſecours des Liegeois, contre le duc de Bourgogne; *Marguerite*, ſeconde femme d'*Albert* de Baviere, comte de Hollande, &c. ADOLPHE IV. comte de la Marck & de Cleves aſſembla en 1405. ſix mille combattans en l'iſle de France, pour le duc d'Orleans, contre le duc de Bourgogne. Il ſe trouva à Paris en 1409. en l'aſſemblée generale des princes, qui furent mandés par le roi Charles VI. ſur les inſtances de Jean duc de Bourgogne, & au feſtin ſomptueux que fit ſa majeſté à la fin de cette aſſemblée. En 1415. il accompagna l'empereur Charles IV. au voyage qu'il fit à Paris. L'empereur Sigiſmond le créa premier duc de Cleves au concile de Conſtance en 1417. & il quitta alors le nom & les armes de la Marck, pour prendre le nom & les armes de Cleves, mi-parties pourtant avec celles de la Marck. En 1435. il ſe trouva à la paix d'Arras avec ſon fils aîné, & mourut en 1445. Il avoit épouſé 1°. *Marguerite* de Baviere, fille de l'empereur *Robert*, dont il n'eut point d'enfans: 2°. en 1406. *Marie* de Bourgogne, fille de *Jean*, ſurnommé *ſans Peur*, duc de Bourgogne, & de *Marguerite* de Baviere, morte le 4. Octobre 1463. dont il eut JEAN I. qui ſuit; *Adolphe*, ſeigneur de Raveſtein, qui tint en 1454. le pas à Lille, ſous le nom de *chevalier du Cigne*, comme nous l'apprenons d'Olivier de la Marche, & qui laiſſa *Philippe*, ſeigneur de Raveſtein, mort ſans poſterité; *Helene*, femme d'*Henri* duc de Brunſwic, morte l'an 1471; *Eliſabeth*, femme d'*Henri* comte de Schwartzembourg; *Anne*, morte jeune; *Marguerite*, mariée 1°. a *Guillaume* duc de Baviere à Munick: 2°. à *Ulric VII.* du nom, comte de Wirtemberg, & morte en 1443; *Catherine*, femme d'*Arnoul* d'Egmont, duc de Gueldres; *Agnés*, femme de *Charles* de Navarre ou d'Aragon, prince de Viane, morte ſans lignée le 6. Avril 1448; & *Marie*, troiſiéme femme de *Charles* duc d'Orleans, morte en 1487. JEAN I. de ce nom duc de Cleves & comte de la Marck, épouſa le 22. Avril de l'an 1455. *Eliſabeth* de Bourgogne, comteſſe de Nevers, fille de *Jean* de Bourgogne, comte de Nevers, de Rhetel, &c. & de *Jacqueline* d'Ailli, dame d'Englemonſtier, ſa premiere femme, & il mourut le 1. Septembre de l'an 1481. Leurs enfans furent JEAN II. qui ſuit; *Adolphe* de Cleves, chanoine de Liege, mort jeune; ENGILBERT, comte de Nevers, qui épouſa en 1489. *Charlotte* de Bourbon, fille de *Jean* de Bourbon II. du nom, comte de Vendôme, & d'*Iſabeau* de Beauvau, & qui fit la branche des ducs de Nevers; (*Voyez* NEVERS.) *Philippe* de Cleves, qui fut évêque d'Amiens en 1500. puis d'Autun & de Nevers, abbé de ſaint Vandrille & de ſaint Martin de Nevers, où il mourut le 30. Mai de l'an 1503. âgé de trente-ſix ans; *Thierri*, mort jeune; & *Marie*, accordée à *Adolphe* duc de Juliers. JEAN II. du nom duc de Cleves & comte de la Marck, épouſa *Mathilde* de Heſſe, fille de *Henri III.* du nom, Landgrave de Heſſe à Marpurg. Il mourut en 1521. laiſſant entre-autres enfans JEAN III. duc de Cleves & de Juliers, par ſon mariage avec *Marie* ducheſſe de Juliers, &c. qu'il épouſa en 1505. Il mourut le 6. Février de l'an 1539. & eut de ce mariage GUILLAUME duc de Cleves, qui ſuit; *Sibylle*, mariée à *Jean-Frederic I.* du nom, duc de Saxe, electeur de l'empire, & morte en 1554; *Anne*, quatriéme femme de *Henri VIII.* roi d'Angleterre, morte l'an 1557; & *Amelie*, qui mourut ſans alliance. GUILLAUME duc de Cleves, de Juliers, &c. eut quelques differends avec l'empereur Charles V. au ſujet de la ſucceſſion de Gueldres, parce qu'il avoit trop témoigné de paſſion pour les François; mais depuis, ce duc prit alliance dans la maiſon d'Autriche, car le 18. Juillet de l'an 1546. il épouſa *Marie* d'Autriche, fille de *Ferdinand I.* de ce nom, empereur, & eut beaucoup de part aux affaires d'Allemagne. Il mourut le 25. Janvier de l'an 1592. ayant eu de ſon mariage, *Charles-Frederic*, duc de Juliers, mort ſans alliance l'an 1575. âgé de 20. ans; JEAN-GUILLAUME, qui ſuit; *Marie-Eleonore*, femme d'*Albert-Frederic* de Brandebourg, duc de Pruſſe, morte en 1608; *Anne*, mariée à *Philippe-Louis* de Baviere, duc de Neubourg, morte en 1632; *Magdelaine*, alliée à *Jean* de Baviere, duc des Deux-Ponts, morte en 1635; *Eliſabeth*, decedée ſans alliance; & *Sibylle*, femme de *Philippe* marquis de Bade, puis de *Charles* d'Autriche, marquis de Burgaw, morte ſans enfans l'an 1628. JEAN-GUILLAUME duc de Cleves, de Juliers, de Mons, &c. prince de grand merite, & très-eſtimé de ſes voiſins, mourut le 25. Mars de l'an 1609. âgé de quarante-ſept ans, ſans laiſſer d'enfans de *Jacqueline* de Bade, fille de *Philippe* marquis de Bade, ni de ſa ſeconde femme *Antoinette* de Lorraine, fille de *Charles II.* duc de Lorraine, qu'il épouſa en 1599. Cette mort fut la ſource des guerres d'Allemagne. *Marie-Eleonore*, ſœur aînée de *Jean-Guillaume*, avoit laiſſé quatre filles, dont l'aînée nommée *Anne*, fut mariée à *Jean-Sigiſmond*, marquis de Brandebourg & électeur de l'empire. Cet électeur, le duc de Neubourg, le duc des Deux-Ponts & le marquis de Burgaw, qui avoient épouſé les cadettes, prétendirent à cette ſucceſſion; *Jean Georges* de Saxe, mari d'une des filles de *Marie-Eleonore*, crut qu'il y devoit avoir part; & *Charles* de Gonzague de Cleves, duc de Nevers, ſe préſenta, fondé ſur ce qu'il étoit couſin du côté de ſa mere, & qu'il portoit le même nom. Le comte de la Marck y prétendit auſſi. L'empereur Rodolphe II. voulut mettre en ſequeſtre ces états qu'il prétendoit fiefs, peut-être, pour ſe les approprier. Le roi Henri *le Grand* ſe mettoit en campagne, pour ſe rendre arbitre de cette querelle, lorſqu'il fut aſſaſſiné en 1610. Depuis, le marquis de Brandebourg, aſſiſté par les François & les Hollandois, & le duc de Neubourg ſoûtenu par les Eſpagnols, diſputerent cette ſucceſſion, qu'ils ſe ſont enfin partagée; le duché de Cleves, & les comtés de la Marck & de Ravenſberg étant reſtés au premier; & les duchés de Juliers, & de Bergue au duc de Neubourg. Le roi lui fit rendre par la paix des Pyrenées de 1659. la ville de Juliers que les Eſpagnols lui avoient priſe ſous Spinola en 1622.* Virandus Pighius, *in Herc. Prod.* Berthius, *in comment. Germ.* Vernherus Teſchenmacher, *in annal.* Sainte-Marthe. Gui Coquille. Imhoff, &c.

CLEYNARTS, *voyez* CLENARD.

CLIBANAIRES, certains ſoldats Romains, furent ainſi appellés du mot latin *Clibanum* (qui ſignifioit une *cuiraſſe de fer*, & venoit de *Clibanus*, c'eſt-à-dire, *four*) parce qu'ils étoient armés de cuiraſſe de fer un peu voûtées, & faites en forme du deſſus d'un four.* Saumaiſe, *not. in Lamp.*

CLICHI, petit village près de Paris, que nos vieilles hiſtoires appellent *Clipiacum*, eſt renommé pour avoir été une maiſon de plaiſance de nos premiers rois. Du Tillet dit que Dagobert I. par le commandement du roi Clotaire II. ſon pere, y épouſa Commentrude ou Gomatrude, ſa premiere femme, qui fut repudiée pour ſa ſterilité. Du Haillan ajoûte, que le roi Jean y inſtitua l'ordre des chevaliers de l'Etoile. Landri évêque de Paris y tint un ſynode l'an 659. où à la priere du roi Clovis II. il donna deux exemptions à l'égliſe de S. Denys.* *I. Tome des Conciles de France.* Du Chêne, *antiq. des villes, c. 6. de la prévôté de Paris.*

Digitized by Google

CLICTHOVE (Josse) connu sous le nom de *Jodocus Clitthoveus*, a fleuri dans le XVI. siecle, en 1525. & 1535. Il étoit de Nieuport en Flandres; & après avoir étudié à Louvain, avec assez de réputation, il vint à Paris, où il acheva sa philosophie & sa théologie. Il y fut reçu docteur de la maison & societé de Sorbonne le 17. Novembre 1505. Ensuite il enseigna, puis il eut la cure de S. Jacques de Tournai. Il prêchoit avec beaucoup d'éloquence, quoique sa voix ne fût pas forte. Louis Guillard, de Paris, évêque de Chartres, & auparavant de Tournai, qui avoit été son disciple, lui donna un canonicat dans son église de Chartres, avec la théologale. Clicthove fut ensuite doyen de S. André dans la même ville, où il mourut un Lundi 22. Septembre de l'an 1543. Son corps fut enterré dans le chœur de la même église de S. André, où l'on voit son épitaphe. Il ordonna que ses biens fussent employés à élever dans les études de jeunes hommes de Nieuport. Ce fut un des premiers qui écrivirent contre les erreurs de Luther. Nous avons un très-grand nombre d'ouvrages de sa façon, comme des traités de philosophie: *Elucidatorium Ecclesiasticum. Propugnaculum Ecclesiæ. Anti-Lutherus, l. III. De Sacramento Eucharistiæ. De sacrificio Missæ. De vita & moribus sacerdotum. Homiliæ CXII. &c.* Cet auteur est un de ceux de son tems qui a traité la controverse avec le plus d'érudition & de solidité. Il refute les erreurs sans témoigner d'aigreur ni d'emportement contre les personnes. Il sçavoit bien l'Ecriture-Sainte, & avoit beaucoup lû les Peres. Il ne lui manque, pour être parfait théologien, que la critique, qui n'étoit pas encore bien connue de son tems; & la science des langues, à laquelle il ne paroît pas s'être appliqué. Il a écrit passablement bien latin, & beaucoup mieux que les scholastiques; mais il est bien éloigné de la pureté & de l'élégance de plusieurs auteurs de son tems. On peut encore lire ses ouvrages avec fruit.* Sponde, *in annal.* Valere André, *bibl. Belg.* Le Mire, *in elog. Belg. & de script. sæc. XVI.* Coccius. Possevin, &c. M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. du XVI. siecle.*

CLID, *cherchez* CLUID.

CLIDEME ou CLIMADE, historien Grec. On ne sçait pas en quel tems il a vécu. Il est auteur de plusieurs ouvrages, qui sont très-souvent cités par les anciens, Athenée, Plutarque, &c. *Consultez* Vossius, *l. 3. des hist. Grecs, p. 344.*

CLIDESDALE, *cherchez* CLUYDESDALE.

CLIENT. C'étoit chez les Romains un citoyen qui se mettoit sous la protection d'un homme puissant, qui s'appelloit son patron. Ce patron assistoit le Client de sa protection, de son crédit & de ses biens; & le Client donnoit son suffrage au patron, quand il briguoit quelque magistrature pour lui ou pour ses amis. Les Clients devoient le respect à leurs patrons, comme ceux-ci leur devoient leur protection. Cette protection que les grands seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoyens s'appelloit *Clientela*. Ce droit de patronage & de protection fut institué par Romulus pour unir les riches aux pauvres par de si doux liens, afin que les uns ne fussent point méprisés, & qu'on ne portât point d'envie aux autres. *Antiq. Rom.*

CLIFFORD (Hugues) baron de Chuldleigh. Le premier de cette ancienne & noble famille, dont parle Dugdale, s'appelloit PONCE, qui eut trois fils, *Gautier*, *Drogon*, & RICHARD. Les deux aînés possedoient plusieurs seigneuries dans les comtés d'Oxford, de Worcester, & d'Hereford en Angleterre; mais *Richard* le plus jeune continua la succession. Son fils GAUTIER possedoit plusieurs seigneuries sous le regne d'Henri II. roi d'Angleterre, & fut pere du beau mais infame *Rosamond*. GAUTIER de Clifford fils aîné de ce Gautier, fut Sherif du comté d'Hereford par quatre fois différentes sous le regne du roi Jean. L'an 12. de celui d'Henri III. *Gautier*, fils du dernier, dont nous venons de parler, fut fait gouverneur des châteaux de Caërmarden, Cardigan & Galles. Mais l'an 17. du même regne, ayant suivi le parti de Richard, maréchal comte de Pembroke, qui étoit alors en armes, il fut proscrit & ses biens furent confisqués: on les lui rendit pourtant l'année suivante. Au couronnement de la reine Eleonor femme de Henri III. lui & les autres barons des frontieres, appellés *Marchers*, prétendirent avoir le droit de porter le dais, qui appartenoit aux barons des Cinq-Ports. Il épousa *Marguerite*, fille de Leolyn prince de Galles, & mourut l'an 48 du regne d'Henri III. Il eut pour successeur ROGER son frere, de qui descendent les barons de cette famille. Ce Roger avoit dix-neuf fiefs nobles de sa femme *Sibylle*, fille & cohéritiere de *Robert* de Ewyas, grand baron dans le comté d'Hereford dont il eut ROGER II. du nom, qui l'an 43. du regne de Henri III. accompagna ce prince dans l'expedition qu'il fit en France. Il fut ensuite séduit par les barons rebelles, sous le prétexte specieux & accoûtumé de maintenir les loix & la liberté, qui commirent de grands desordres dans ce soûlevement. Lui & Simon de Montfort, comte de Leicester, furent excommuniés par l'Archevêque de Cantorberi; mais l'année suivante, il rentra dans l'obeïssance, il quitta ses compatriotes, & accompagna le roi au siége de Northampton. Peu de tems après il fut fait gouverneur du château de Glocester, & Sherif de ce comté. Ayant rendu de grands services au roi contre les barons, il accompagna le prince Edouard dans son expedition de la Terre-Sainte. La premiere année du regne d'Edouard I. il épousa la comtesse *Laurentina*, & fut ensuite fait un des justiciers des forêts du roi dans le comté de Hant, & justicier du païs de Galles. Il mourut l'an 14. du regne d'Edouard I. & eut pour successeur ROBERT, son petit-fils, qui la vingt-deuxiéme année du même regne, fut un des pairs du parlement tenu à Lincoln, qui signerent la lettre adressée au pape, dans laquelle ils déclaroient que le roi Edouard étoit lord chef du royaume d'Ecosse; il signa en ces termes: *Robertus de Clifford Castellanus de Applebi.* L'an 24. du même regne, il fut avec le roi à la bataille de Dunbar, où il se distingua d'une maniere fort honorable, & eut beaucoup de part à la victoire gagnée par les Anglois. Après avoir rendu beaucoup d'autres grands services à la couronne, & avoir été employé en plusieurs affaires honorables, & qui marquoient la confiance, qu'on avoit en lui, il fut tué en 1313. l'an 7. du regne d'Edouard II. à la malheureuse bataille de Banockmoor, près de Stiveling en Ecosse. Il avoit épousé *Isabelle*, fille & héritiere de *Robert* de Vipont, baron de grande distinction, sous le regne d'Henri III. *Roger*, son fils & héritier fut député au parlement le 13. & le 14. du regne d'Edouard II. & mourut sans posterité. ROBERT son frere & héritier lui succeda. Il servit le roi Edouard aux guerres d'Ecosse, & lui fournit liberalement du secours. Le 8. du regne d'Edouard III. il fut joint par commission à Ranulphe de Dacre pour le gouvernement de Carlisle, & des Marches adjacentes; & l'année suivante, il fut établi seul gouverneur des Marches de Cumberland & de Westmorland, & capitaine general de toutes les forces de ces comtés, pour faire tête contre les Ecossois. L'an 15. du regne d'Edouard III. il fut encore employé dans les guerres d'Ecosse, & mourut trois ans après. Il possedoit beaucoup de seigneuries dans les comtés d'Hereford, d'Yorck, de Vestmorland, de Cumberland, & dans l'évêché de Ducham. *Robert*, son fils aîné étant mort mineur, il eut pour successeur ROGER son second frere; qui l'an 30. d'Edouard III. eut ordre avec les autres barons du nord de rétablir les Marches d'Ecosse, & de défendre les frontieres. Il fit ensuite une campagne en France avec Edouard III. il fut établi un des gardiens des Marches orientales & occidentales d'Ecosse, fait Sherif de Cumberland, & gouverneur du château de Carlisle. Il fut membre de tous les parlemens depuis l'an 31. d'Edouard III. jusqu'au 12. de Richard II. & le 13. du même regne il mourut, laissant plusieurs seigneuries considerables. THOMAS son fils & heritier lui succeda dans ses biens & dignités. Ce fut un homme de guerre de grande réputation, & qui assista à plusieurs parlemens sous le même regne. Il avoit deux freres cadets, *Guillaume* & *Louis* Clyfford. De cette derniere branche sont descendus les Clyffords du comté de Devon, parmi lesquels *Thomas*, pere du lord Clyfford, qui vivoit encore en 1701. à cause de son merite & de son habileté fut fait contrôleur, & puis trésorier du roi Charles II. Depuis il fut honoré du titre de lord Clyfford de Chuldleigh, & enfin il devint grand trésorier d'Angleterre.* Dugdale, *Baron.* Imhoff, *en ses pairs d'Angl.*

CLIFFORD, (Richard) comte de Cork en Irlande. En considetation des secours réels qu'il fournit à Charles I. roi d'Angleterre, & de son mariage avec *Elizabeth*, fille unique & heritiere d'*Henri* comte de Cumberland, fut fait baron du royaume, sous le titre de *lord Clifford de Lansborough*,

Digitized by Google

dans le comté d'Yorck; & ensuite en consideration de ses services en Angleterre & en Irlande, & à cause du merite du comte de Cumberland son beau-pere, qui au commencement des troubles avoit levé beaucoup de troupes pour le service du roi, le roi Charles II. le fit comte de Burlington ou de Bridlington, dans le comté d'Yorck. Ce comte eut de sa femme *Elizabeth* deux fils; CHARLES & *Richard*; & cinq filles; *Françoise*, mariée au comte de Roscomon, en Irlande; *Catherine*, qui mourut en bas âge; *Elizabeth*, femme de *Nicolas*, comte de Thanet; *Anne*, mariée à *Edouard*, comte de Sandwich; & *Henriette*, mariée à *Laurent* Hide, second fils d'*Edouard*, comte de Clarendon. CHARLES, appellé communément le *lord Clifford de Lansborough*, épousa *Jeanne*, la plus jeune fille de *Guillaume*, duc de Somerset, dont il a eu quatre fils; RICHARD, *Charles*, *Henri* & *Guillaume*; & quatre filles; *Françoise*, *Elizabeth*, *Jeanne* & *Marie*. * Dugdale. Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre*.

CLIMADE, *cherchez* CLIDEME.

CLIMAQUE, (Saint Jean) *cherchez* JEAN CLIMAQUE. (Saint)

CLIMATERIQUE, est selon Aulu-Gelle, ce qui monte par degrez, comme de sept en sept, ou de neuf en neuf. *Voyez* ANNE'E CLIMATERIQUE.

CLIMAT, espace de terre renfermée entre deux cercles paralleles à l'équateur, & tellement éloignés l'un de l'autre, qu'il y a une difference de demi-heure dans la durée de leur plus grand jour. Les anciens géographes, à qui les terres du nord, qui s'étendent plus loin que la mer Baltique, étoient inconnus, & qui même ne connoissoient que confusément celles qui sont au-delà de l'Elbe, n'établirent que sept climats depuis Meroé dans l'Ethiopie, jusqu'aux embouchures du Borysthene (appellée aujourd'hui *le Nieper*) au nord du Pont-Euxin. Mais depuis que toute la terre a été reconnue jusques près du pole arctique, les géographes modernes l'ont divisée en vingt-quatre climats, depuis l'équateur jusqu'au cercle polaire, où le plus long jour, lorsque le soleil est au tropique de l'écrevice, & la plus longue nuit, lorsqu'il est en celui du capricorne, est de vingt-quatre heures; ce qui arrive en Laponie, où le soleil en été ne se couche point, & ne fait que raser leur horison; comme au contraire en hiver, il ne se leve point, ou se cache aussi-tôt qu'il s'est montré. Il y en a qui mettent encore six autres climats, où la longueur du jour & de la nuit ne se mesure plus par des demi-heures, mais par des semaines entieres & par des mois entiers. Ainsi, lorsque le soleil a atteint le point du ciel que nous nommons *Solstice d'été*, il y a sous le pole arctique un jour de six mois, comme aussi une nuit de pareille longueur, quand il est au *Solstice d'hiver*. On doit reconnoître autant de climats en la partie meridionale du monde, depuis l'équateur jusqu'au pole antarctique. Parce que l'Ethiopie n'étoit pas fort connue des anciens, ils ne purent donner des noms propres aux sept premiers climats au-delà de l'équinoxe, & ils se servoient, pour les distinguer, des mêmes noms qu'ils avoient donnés à ceux de de-çà, en les opposant les uns aux autres. Pour ce qui est du grand continent australe, au-delà du cap de Bonne-Esperance, qui est la pointe la plus méridionale de l'Afrique; comme cette partie du monde nous est encore inconnue, à la réserve de quelques côtes qu'on a decouvertes, mais qu'on n'a point habitées, on ne peut plus donner de noms aux climats de ces païs, si ce n'est par opposition à ceux des climats de notre Europe, comme ont fait les anciens à l'égard des sept premiers. Plus ces climats approchent du nord ou du sud, plus ils s'étrecissent, & ils se pressent enfin tellement vers le cercle polaire, qu'ils se touchent presque; de maniere qu'au-delà de ce cercle on ne sçauroit plus les distinguer, & il ne se parle plus proprement de climats. * Clavius, *sur la Sphere de Jean de Sacro Bosco*.

CLIMENE, nymphe, *voyez* CLYMENE.

CLIMITON, philosophe Anglois, vivoit sous le regne d'Edouard II. roi d'Angleterre, vers l'an 1350. Il composa quelques ouvrages d'astrologie, comme *de Orbibus Astrologicis. Problemata Sophistica*, &c. cités par Pitseus, Gesner & Vossius, *des Math. ch. 35. §. 39.* mais tous ces ouvrages ne sont pas grand'chose.

CLING ou CLINGIUS, (Conrad) religieux de l'ordre de S. François, & Allemand de nation, vivoit en 1545. & en 1550. Il composa divers ouvrages de controverse, un catechisme en quatre livres, un traité contre cette convention Imperiale, nommée *Interim*, qu'il intitula, *De securitate conscientiæ*. Il en écrivit un autre sous le titre de *Loci Theologici*, &c. On ne doit lire qu'avec beaucoup de discernement ce qu'il a écrit sur la justification.* Le Mire, *de script. sac. XVI.*

CLINIAS, fils d'*Alcibiade II.* renouvella l'hospitalité entre les Atheniens & les Lacedemoniens. Il combattit dans la guerre contre Xerxès sur une galere qu'il avoit équipée à ses depens, & armée de 200. soldats. Clinias mourut à Coronée en Béotie, dans la bataille que les Atheniens gagnerent contre les Béotiens la seconde année de la LXXXIII. olympiade, & 447. avant Jesus-Christ. Son fils Alcibiade III. se rendit fort illustre. * Thucydide, *l. 6*.

CLINIAS, Sicyonien, chassa les deux tyrans Euthydeme & Timoclidas, qui avoient usurpé la souveraineté à Sicyone, & fut élû chef de la république par le peuple qu'il avoit mis en liberté. Après sa mort Abantidas s'empara du gouvernement. Clinias, qui étoit pere du celebre Aratus, vivoit sous la CXXXVII. olympiade, & 232. ans avant J. C. * Plutarch. *in Arato*. Pausanias, *in Corinthiacis*.

CLINIAS, philosophe de la secte de Pythagore, & fameux musicien, vivoit environ la LXV. olympiade, & 520. ans avant J. C. Il étoit extrémement emporté, & calmoit les mouvemens de sa passion par le son de sa lyre. Il avoit coûtume de s'écrier dans ces occasions: *Je m'adoucis*. * Athenée, *l. 4*.

CLINIAS, ancien écrivain, n'est connu que par ce qu'Agatharchides en a cité; & il n'en dit autre chose, sinon que ceux qui le suivent prétendent que Persée donna le nom à la Perse, & Erythra à la mer Rouge. Herodote en a dit autant de la Perse, & n'est different de Clinias que dans quelques circonstances. C'est que les Grecs ont voulu comme les autres peuples, donner une grande idée de leurs antiquités; mais on ne s'y trompe pas, & tout ce qu'ils ont dit des grands voyages de Persée a été reconnu pour fabuleux par leurs plus sages écrivains. * Vossius, *historiens Grecs*.

CLIO, muse, étoit fille de Jupiter & de Mnemosyne. Elle présidoit à l'histoire, & fut nommée Clio, du mot grec κλέος, qui signifie *Gloire & Renommée*: ce qui exprime celle que les illustres écrivains donnent aux heros dans un ouvrage historique. On la represente ordinairement sous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant en la main droite une trompette, & de la gauche un livre.* Herodote, &c.

CLIPSTON, (Jean) religieux de l'ordre des Carmes, Anglois de nation, dans le XIV. siecle. Il composa divers ouvrages: *Expositorium Sacrorum Bibliorum. Exempla Sacræ Scripturæ. Quæstiones in Magistrum Sententiarum. Sermones*, &c. Il mourut vers l'an 1378. * Lucius, *in Biblioth. Carmel.* Pitseus, *de script. Anglor.* &c.

CLISPE, ou, selon les autres CLOSVESHO, en latin, *Clovesbovia*, ville d'Angleterre. Cuthbert, archevêque de Cantorberi, y tint un Concile vers l'an 741: & un autre en 747. sous le regne d'Ethelbad, roi des Merciens, pour la liberté des églises. Athelard metropolitain de la même église de Cantorberi, en assembla deux autres sous le pontificat de Leon III. un l'an 800. & l'autre en 803. sous le regne de Chenulfe, roi des Merciens. Vulfied aussi archevêque de Cantorberi, en tint deux l'an 822. & 824.

CLISSA, anciennement *Andetrium*, bonne forteresse des Venitiens, située sur une montagne escarpée dans la Dalmatie, à quatre lieues de Spalato, du côté du nord, & à dix de Sebenico, vers l'orient.* Mati, *diction.*

CLISSON, bourg ou petite ville de France. Ce lieu, que le connétable de Clisson a rendu celebre, est en Bretagne sur la Seure Nantoise, à cinq lieues de Nantes du côté du midi. *Mati, *diction.*

CLISSON, (Garnier de) un des plus grands Seigneurs de la Bretagne, vivoit dans le XIV. siecle, sous le regne de Philippe de Valois. Il défendit le château de Brest contre l'armée du comte de Montfort, qui se portoit pour héritier de la Bretagne, au préjudice de Jeanne de Blois sa niéce. Clisson fit une sortie avec quarante hommes des plus hardis, & ren-

Digitized by Google

tra ensuite dans la place, après avoir reçu plusieurs blessures, dont il mourut trois jours après. * Froissard, *l. 1. c. 46.* *Voyez* le P. Lobineau, *hist. de Bretagne, edit. Paris. in fol.*

CLISSON, (Olivier de) seigneur de Clisson & de Porhoët, connétable de France sous le roi Charles VI. étoit gentilhomme Breton, fils d'OLIVIER de Clisson, & de *Jeanne* de Belleville. Il fut élevé avec Jean de Bretagne, comte de Montfort, dont il prit le parti contre Charles de Blois, & il donna les premieres marques de son courage à la bataille d'Aurai, en 1364. au service du même comte. Depuis, étant venu en France, il s'attacha au connétable Bertrand du Guesclin, qui le fit son frere d'armes en 1370. & il se signala à la bataille de Pontualin, & en diverses autres occasions contre les Anglois; de sorte qu'après la mort de du Guesclin, le roi Charles VI. le fit connétable de France. Il fut pourvû de cette charge le 28. Novembre 1380. Il avoit accompagné le roi Charles VI. à son sacre & à son couronnement; & ensuite ayant reglé la milice, il commanda l'avant garde à la celebre bataille de Rosebec, donnée contre les Flamans en 1382. où plus de vingt-cinq mille des ennemis resterent sur la place. Depuis ayant été envoyé en Bretagne, le duc le fit arrêter l'an 1387. au château de l'Hermine, d'où il ne pût sortir qu'après avoir payé une grosse rançon. A son retour en France, il demanda justice & secours au roi; & pendant qu'il poursuivoit la vengeance de cette injure, Pierre de Craon, qui avoit été banni de France, s'imaginant que le connétable avoit procuré sa disgrace, alla l'attendre un soir le 14. Juin de l'an 1391. qu'il revenoit de l'hôtel de saint Paul, où le roi avoit donné le bal, & le laissa pour mort, percé de divers coups, qui se trouverent n'être pas mortels; & le connétable s'en fit faire raison. Pendant la maladie du roi, ses oncles qui gouvernoient l'état, ôterent la charge de connétable à Clisson, qui se retira en Bretagne, où il fit la guerre au duc Jean V. mais s'étant accommodé avec lui, il mourut à son château de Josselin peu de tems après, aimé, craint & honoré de tout le monde, le 24. Avril de l'année 1407. Son corps fut enterré au milieu du chœur de l'église du château, où l'on voit encore son tombeau. Il descendoit d'OLIVIER I. du nom sire de Clisson, qui vivoit du tems du roi Philippe *le Bel*, & qui fut pere d'OLIVIER II. qui suit.

II. OLIVIER II. du nom sire de Clisson, servit le roi Charles *le Bel* dans ses armées en 1324. & épousa *Isabeau* de Craon, fille de *Maurice* V. du nom sire de Craon, morte le 30. Juillet 1350. dont il eut OLIVIER III. du nom, qui suit; *Mahaud*, alliée 1°. à *Gui* de Bauçai, dit *le jeune*, seigneur de Cheneçai: 2°. à *Savari* de Vivonne, III. du nom, seigneur de Thors, des Essarts, &c. & *Amauri* de Clisson, seigneur de la Blandinaye, & autres terres, qui furent confisquées, à cause des rebellions & forfaitures qu'il avoit commis pendant les guerres de Bretagne, dont il obtint neanmoins abolition avec autres seigneurs, par lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, du dernier Decembre 1344. confirmées par le roi au mois de Janvier suivant, & mourut au combat de la Roche-Derien, en 1347. tenant le parti de ce duc. Il avoit épousé *Isabeau* dame de Remefort & de Mortier-Croulle, dont il eut *Amauri* de Clisson II. du nom, seigneur de Remefort, &c. qui servoit en Flandres en 1388. en la compagnie du connétable de Clisson, son cousin, & mourut sans posterité; & *Isabeau* de Clisson, mariée en 1351. à *Renaud* d'Ancenis, seigneur de l'isle d'Aurillé, laquelle fit son testament en 1414.

III. OLIVIER III. du nom sire de Clisson, servit dans les armées en 1324. & 1340. mais ayant été convaincu d'intelligence avec les Anglois, & de leur avoir voulu livrer la ville de Nantes, il fut condamné par arrêt rendu par le roi à Orleans, à perdre la tête; ce qui fut executé aux halles de Paris le 2. Août 1343. & ses biens furent confisqués. Il avoit épousé 1°. en Mai 1320. *Blanche*, fille aînée & heritiere de *Jean* seigneur de Bouville & de Milli, & de *Marguerite* de Beaumez, dame de Blason & de Mirebeau: 2°. vers l'an 1328. *Jeanne* de Belleville, veuve de *Geoffroi* seigneur de Châteaubriant, & fille de *Maurice* seigneur de Belleville, Montagu, la Garnache, &c. & de *Letice* de Parthenai. Elle fut bannie du royaume, comme complice de son mari, par arrêt du premier Decembre 1343. & ses biens furent confisqués; mais ils furent rendus à son fils en 1361. Du premier lit vint *Jean* de Clisson, seigneur de Milli en Gâtinois, qui fut enveloppé dans le malheur de son pere, & se retira en Bretagne, où il mourut sans posterité. Du second lit sortirent OLIVIER IV. du nom, qui suit; *Maurice*, seigneur de Blain; *Guillaume*, seigneur de la Trouviere; *Isabeau*, mariée à *Jean* sire de Rieux; & *Jeanne* de Clisson, alliée à *Jean* de Harpedene, seigneur de Montendre.

IV. OLIVIER IV. du nom sire de Clisson, comte de Porrhoët, connétable de France, *qui a donné lieu à cet article, & dont l'eloge est rapportée ci-dessus*, mourut le 24. Avril 1407. Il avoit épousé 1°. *Catherine* de Laval, fille de *Gui* X. du nom sire de Laval, & de *Beatrix* de Bretagne: 2°. *Marguerite* de Rohan, veuve de *Jean* sire de Beaumanoir, & fille d'*Alain* VII. du nom vicomte de Rohan, & de Leon, & de *Jeanne* de Rostrenan, dont il n'eut point d'enfans. Ceux de sa premiere femme furent, *Beatrix*, comtesse de Porrhoët, &c. mariée à *Alain VIII.* du nom, vicomte de Rohan, &c. morte en 1448; & *Marguerite* de Clisson, alliée en Janvier 1387. à *Jean* de Châtillon, dit *de Bretagne I.* du nom, comte de Penthievre, morte en 1441. * Froissard & Enguerran de Monstrelet, *chron.* Le Laboureur, *hist. de Charles VI.* Le Feron & Godefroi, *offic. de la Couronne.* Juvenal des Ursins, *hist. de Charles VI.* Mezerai. Le P. Anselme, *hist. des grands officiers.*

CLISTHENES, fils d'*Aristonyme*, tyran de Sicyone, dans le Peloponnese. Il défendit qu'on recitât les vers d'Homere, parce qu'ils étoient trop estimés dans Argos. Ce fut aussi lui qui renversa le monument que l'on avoit consacré à la memoire d'Adraste, roi de Sicyone. Il proposa sa fille pour prix dans les jeux olympiques, & promit de la donner à celui qu'il en jugeroit digne. Megacles Athenien eut l'avantage sur tous les autres, & emmena son épouse à Athenes. On ne sçait pas précisément en quel tems il vivoit. Il y a apparence que c'étoit vers la LVIII. olympiade, & environ 548. ans avant J. C. * Herodote, *l. 6. c. 126.*

CLISTHENES, Athenien, grand-pere de *Pericles*, inventa le premier l'Ostracisme, c'est-à-dire, le bannissement auquel on pouvoit condamner un citoyen, à cause de sa trop grande puissance, de peur qu'il ne se fit tyran de sa patrie. Il étoit de la famille des Alcmeonides, & ce fut lui qui fit chasser d'Athenes Hippias, fils de Pisistrate, la seconde année de la LXVII. olympiade, 510. ans avant J. C. Ainsi la tyrannie fut abolie, & la république rétablie. * Herodote, *Terps. ou liv. 5.* Ciceron, *in Brut.* Pausanias, *liv. 2.* Plutarch. *in Arist. & Pericle, &c.*

CLITARQUE, auteur Grec, vivoit vers la CXII. olympiade, & environ 332. ans avant J. C. Il fut témoin des conquêtes d'Alexandre *le Grand*, dont il écrivit l'histoire, comme nous l'apprenons de Quinte-Curce, *l. 6.* Plutarque le cite aussi dans la vie d'Alexandre *le Grand.* Quintilien juge du caractere de cet auteur en la maniere suivante. *Clitarchi probatur ingenium, fides infamatur.* * Diodore, *l. 2.* Aulu-Gelle, *l. 4. c. 11.* Vossius, *des hist. Grecs, l. 1. c. 10. p. 55. 56.*

CLITE, fille de *Merope*, & femme de *Cyzique*, aimoit tant son mari, qu'elle ne put se résoudre de lui survivre, & s'étrangla elle-même de désespoir, après sa mort. * Apollonius, *l. 1.* Orphée, *dans ses Argonautes.*

CLITES, nation de la Cilicie, sujette d'Archelaüs, se retira sur le mont Taurus, pour éviter de payer le tribut aux Romains. Mais M. Trebellius, lieutenant de Vitellius, gouverneur de Syrie, les y força, en tua une partie, & contraignit les autres de se rendre l'an 36. de J. C. Ces peuples s'étoient déja révoltés contre leur roi l'an 17. de J. C. & remuerent encore sous l'empire de Claude; mais Antiochus roi de Comagene, prit leur chef, & les dissipa. * Tacite, *Annal. liv. 6. c. 41. & liv. 12. c. 54.*

CLITEMNESTRE, *voyez* CLYTEMNESTRE.

CLITIE, *voyez* CLYTIE.

CLITODEME, est au témoignage de Pausanias le plus ancien de ceux qui ont écrit l'histoire d'Athenes. On peut voir dans cet auteur ce qu'il en rapporte. Hesychius le cite sur un article plus considerable. L'auteur de l'étymologique, & Michel Apostolius se servent aussi de cet ouvrage. * Vossius, *historiens Grecs.* Pausanias, *dans ses Phocides au liv. 10.*

CLITOMAQUE

Digitized by Google

CLITOMAQUE, (*Clitomachus*) philosophe, natif de Carthage, vivoit sous la CLX. olympiade, vers l'an 140. avant J. C. On le nommoit *Asdrubal*, dans le langage de son païs. A l'âge de 40. ans, il passa à Athenes, & fut disciple de Carneades, qui prit soin de l'instruire lui-même. Il y réüssit si bien, que Clitomaque lui succeda, & expliqua ses sentimens dans plusieurs ouvrages. Il composa plus de quatre cens volumes. On dit qu'il avoit une parfaite connoissance des opinions de trois differentes sectes, des Académiciens, des Peripateticiens, & des Stoïciens. Diogene Laërce a écrit sa vie. Il est different d'un autre CLITOMAQUE Thurien disciple d'Euclides. * Diogene Laërce.

CLITOMAQUE, athlete celebre. On rapporte qu'il avoit tant de pudeur, qu'il détournoit la vûe, dès qu'il pouvoit voir le moindre objet contre l'honnêteté, & si par hazard, dans son repas, il entendoit parler trop librement, il sortoit aussi-tôt. * Elien, *Var. histor. lib. 3. c. 30. Voyez notre supplement.*

CLITOMNE, fleuve que l'on appelle aujourd'hui *il Clitunno*, dans la Toscane, & dans le territoire de *Montefiasco*. Les anciens auteurs disent que son eau avoit cette proprieté, que les bœufs, qui en buvoient devenoient blancs. * Virgile, *au 2. liv. des Georg.* Pline en parle aussi *au c.103. de son 2. livre;* & Suetone, *dans la vie de Caligula, c. 43.*

CLITONYME, historiographe, composa une histoire d'Italie, & une autre de Sybaris, que Plutarque a citées dans ses petits paralleles. Ses tragiques ne furent apparemment que divers petits traités sur des sujets vulgaires. Le même Plutarque en cite le troisiéme livre, & en rapporte des fables assez mal imaginées touchant Orphée. * Vossius, *historiens Grecs.*

CLITOPHON, de Rhodes, auteur celebre, décrivit l'histoire ou la geographie de plusieurs païs. Plutarque cite le dixiéme livre de la description des Indes, & Stobée fait aussi mention de cet ouvrage. Une description de l'Italie, & une autre des Gaules, dont les mêmes auteurs ont parlé, étoient plus interessantes pour nous; mais tous ces ouvrages sont perdus, ainsi qu'un autre où il décrivoit la fondation de plusieurs villes. Cet écrivain en parlant de Lyon, dit que son nom étoit composé de deux noms Gaulois, *lugum*, qui signifioit corbeau, & *dunum*, colline; parce que lorsqu'on jetta les fondemens de cette ville, on vit paroître un grand nombre de corbeaux sur la hauteur où elle fut bâtie. * Vossius, *historiens Grecs.*

CLITOR, roi d'Arcadie, succeda à son pere *Azan*, avec son cousin germain *Aleus*, fils d'Aphidas frere d'Azan, car Clitor étoit fils unique. Il tint sa cour dans Lycosure. Il fit bâtir la ville nommée *Clitore*, où il y avoit une fontaine qui faisoit haïr le vin, dont Ovide parle dans le quinziéme livre de ses metamorphoses. Il mourut sans enfans. * Pausanias, *dans ses Arcadiques, ou livre VIII.*

CLITORIS, étoit, selon la fable, la fille d'un Myrmidon, si belle, que Jupiter en devint amoureux, mais si petite, que ce Dieu fut obligé de se transformer en fourmi, pour pouvoir jouir de ses amours.

CLITUS, étoit frere d'*Hellanice*, qui avoit été nourrice d'Alexandre *le Grand*. Il fut le compagnon de ses victoires, après avoir porté les armes sous Philippe, & eut même la gloire de lui sauver la vie, à la bataille du Granique, la troisiéme année de la CXI. olympiade, & 334. ans avant J. C. & de couper la main à un certain Rosacès, qui avoit la hache levée pour tuer le roi. Alexandre, l'aimoit beaucoup, & lui confia même le gouvernement d'une des plus importantes provinces de son empire. Le jour qui precedoit celui qu'il en devoit aller prendre possession, le roi le convia à souper. Clitus ayant un peu plus bû que de coûtume, méprisa les actions d'Alexandre, en comparaison de celles de Philippe, pere de ce prince. Ce qui fâcha si fort Alexandre, qu'il tua lui-même Clitus, l'an 329. avant J. C. violence dont il témoigna depuis un déplaisir inconcevable. * Quinte-Curce, *liv. 4. & 8* Plutarque, *dans la vie d'Alexandre, &c.*

CLITUS, de Milet, disciple d'Aristote, a écrit une histoire de sa patrie. Il vivoit sous la CXVI. olympiade, & vers l'an 316. avant J. C. & en même tems qu'un autre CLITUS, capitaine de Cassander, qui fut défait par Antigonus. * Diodore de Sicile, *l. 18.* Vossius, *de hist. Græc. l. 10. c. 10. & l. 4. c. 10.*

CLITUS, fut auteur d'une sedition excitée à Tiberiade, du tems de la guerre que Tite Vespasien fit aux Juifs. Flave Josephe voulant le punir, ordonna à un de ses gardes de lui couper les mains; & ce garde n'ayant osé le faire, Josephe se mit en état de le punir lui-même. Clitus voyant qu'il ne pouvoit éviter la punition, le pria de lui laisser du moins une main, il le lui accorda, pourvû que lui-même s'en coupât une. Aussi-tôt ce seditieux tira son épée & se coupa la main gauche. Josephe, *guerre des Juifs. liv. II. ch. 44.*

CLIVIO, (Martin) religieux Anglois de l'ordre de S. Benoît. On ne sçait pas précisément en quel siecle il a vécu; mais seulement qu'il a écrit des homelies & quelques autres ouvrages. * Pitseus, *de script. Angl.*

CLOAQUE, égout ou fosse souterraine dans laquelle se déchargent les immondices d'une ville. Tarquin *le Superbe* acheva le grand cloaque de Rome, qu'avoit commencé l'*Ancien* Tarquin, qui aboutissoit au pont des senateurs & se déchargeoit dans le Tibre. Son canal étoit fort spacieux, & pour le faire, il fallut percer des montagnes & vouter plusieurs endroits de la ville. Il étoit bâti de pierres de taille en arcade, si bien liées & cimentées, que le cours continuel des eaux & des immondices n'y firent aucun dommage en l'espace de sept cens ans. On fit encore d'autres cloaques dans la ville, qui se rendoient dans le grand. M. Caton & Fulvius Flaccus censeurs en firent construire un sur le mont Aventin. Il y avoit des officiers établis pour avoir soin de ces ouvrages, & pour les faire réparer. On les appelloit *Curatores cloacarum urbis.*

CLOCHE. On attribue communément l'usage des cloches des églises à saint Paulin de Nole, d'où on prétend qu'elles ont été appellées *Campana*, du nom de la province, & *Nola*, du nom de la ville. Mais long-tems avant ce tems-là Quintilien fait mention des cloches sous le même nom, & il est certain que l'usage des clochettes & des cloches est beaucoup plus ancien. Chez les Hebreux le grand-prêtre avoit des sonnettes d'or au bas de sa tunique, pour avertir le peuple lorsqu'il entroit dans le sanctuaire. Le prêtre de Proserpine chez les Atheniens, sonnoit une cloche, pour appeller le peuple au sacrifice. Les Perses, les Grecs & les Romains se sont servis de cloches, pour appeller le peuple en diverses occasions. Les prêtres de Cybele s'en servoient dans leurs mysteres. On pendoit même de toute antiquité des sonnettes au cou des mulets & des autres animaux. Les mandians en avoient, pour exciter les passans à leur donner l'aumône. Enfin on les employoit à diverses usages; mais on ne voit pas que l'on s'en soit servi dans l'église pour appeller le peuple, avant le tems de saint Paulin, qui le premier établit cet usage à Nole. Il a passé depuis dans la plûpart des églises d'Occident; mais il étoit rare chez les Grecs, qui se servent d'un certain instrument de bois qu'ils appellent *Symandre*, qui n'est autre chose qu'un ais fort étroit & long de quatorze pieds, sur lequel on frappe avec deux petits maillets de bois. Il y a eu néanmoins autrefois des cloches dans quelques églises des Grecs, comme il paroît par George Pachimere & par Michel Psellus; mais, après la prise de Constantinople, l'usage des cloches fut défendu par les Turcs. Il y en a néanmoins en quelques endroits éloignés des Turcs, comme au Mont Athos; & Dandini, *dans son voyage du Mont-Liban*, assûre que les églises des Grecs avoient des cloches avant que les Grecs fussent sous la domination des Turcs.

Ce que le peuple appelle baptême, & qu'on doit appeller benedictions des cloches est une ceremonie ecclesiastique que l'on fait sur les cloches. On les lave dehors & dedans avec plusieurs benedictions & prieres, & on leur impose un nom. On croit que cette coûtume de benir les cloches fut introduite sous le pape Jean XII. en 972. Mais elle doit être plus ancienne que le X. siecle, puisqu'Alcuin, qui vivoit sous Charlemagne, en parle comme d'une chose qui étoit en usage, & qu'il en est fait mention dans quelques monumens du VIII. & du IX. siecle. Matthieu Paris dit qu'autrefois il étoit défendu de sonner les cloches pendant le tems de deuil: d'où vient qu'on ne les sonne point le jour du Vendredi Saint. * Magius *de Tintinnabulis.* Allatius, *de templis Græcorum*, & autres auteurs, entr'autres *le traité des Cloches* de M. Thiers, imprimé depuis la mort de ce sçavant.

CLODEBERT, prince François, étoit fils du roi *Chilperic I.* & de *Fredegonde.* Il promettoit beaucoup, lorsqu'il

Digitized by Google

mourut de dyssenterie à l'âge de 15. ans. Ce fut en 580. Il est enterré dans l'église de saint Crespin & Crespinien de Soissons. Fortunat évêque de Poitiers fit son épitaphe, *liv. 9. carm. 4.*

CLODEMIR, *cherchez* CLODOMIR.

CLODION, dit *le Chevelu*, second roi de France, suivant l'opinion vulgaire, succeda vers l'an 428. à Pharamond. mais celui-ci n'est pas connu dans notre histoire, & ainsi on pourroit croire que Clodion auroit commencé à regner dès l'an 414. Gregoire *de Tours* lui donne le nom de *Chogio*, Sidonius Appollinaris le nomme *Cloio*, & Prosper l'appelle *Clodion*. On le surnomma, dit-on, *Chevelu*, parce qu'il portoit de longs cheveux, & qu'il fit une loi touchant les longues chevelures, qu'il n'étoit permis de porter qu'aux personnes libres, ou aux princes du sang royal. D'autres disent que tous les Francs portoient les cheveux longs par devant, & courts par derriere; & que ce prince les laissa tous croitre également, ce qui lui fit donner le nom de *Chevelu*. L'auteur du premier épitome publié sous le nom de *Gregoire de Tours*, qui n'en est pas l'auteur, Sigebert & Aimoin disent que Clodion étoit fils de Pharamond; mais Gregoire *de Tours* dans le second livre de l'histoire des François, se contente de marquer qu'il fut roi des François, sans marquer qui furent ses parens. Yves de Chartres, *dans sa chronique*, lui donne pour pere Didion, fils de Pharamond. Ainsi on ne peut rien établir de certain à cet égard. Clodion passa le Rhin vers l'an 431. pour faire une irruption dans les Gaules; mais il fut chassé par Aëtius. Gregoire *de Tours*, qui l'appelle *très-noble & très-vaillant*, dit qu'il faisoit son séjour au château nommé *Dispurg* sur les confins de la Turinge. Quelques-uns prétendent que Disparg est Duisbourg, dans le duché de Cleves; mais il n'y a pas d'apparence, puisque Clodion avoit passé le Rhin, & que Duisbourg est de l'autre côté. Il semble que ce soit Hensberg dans le duché de Juliers, sur la riviere de Worms, qui separe le diocèse de Liege de celui de Cologne; & cette opinion est d'autant plus probable, que dans le second épitome attribué à Gregoire *de Tours*, ce château est appellé *Heinsparg*, & non pas *Disparg*; & que par la Turinge, il y a lieu d'entendre le païs des Tongres, où est maintenant le diocèse de Liege. Vendelin soûtient assez hardiment que ce Disparg est Diestborch en Brabant, près de Faren, parce que ce lieu est très agréable & très-propre pour la résidence d'un prince. Quoi qu'il en soit, Clodion passa dans la forêt charbonniere en Hainaut, & se rendit maître de Cambrai, de Tournai, & de quelques autres places voisines. En 440. il poussa ses conquêtes dans l'Artois, & fut défait par Aëtius. Peu après reprenant courage, il se rendit maître de l'Artois, s'avança jusqu'à la Somme, où il prit la ville d'Amiens, & laissa son royaume à Merouë, qui, selon quelques-uns, étoit son fils, ou selon d'autres, son parent, & tuteur des deux princes Clodebaud & Clodomir, que Clodion avoit eus de sa femme fille du roi de Turinge. Il mourut vers l'an 451. après un regne de plus de trente-sept ans. *Voyez* la remarque après MEROUË. * Gregoire *de Tours*, *l. 2.* Aimoin, *liv. 1.* Prosper, *dans sa chron.* Mezerai, &c.

CLODIUS (Publius) Romain, de l'ancienne famille des Clodiens ou *Clodii*, s'abandonna à d'étranges désordres, & fut accusé d'avoir débauché trois de ses sœurs. On le trouve aussi l'an 693. de Rome, & 61. avant J. C. déguisé en fille, dans une assemblée de religion, où il n'étoit permis qu'aux femmes d'entrer. Après s'être fait élire tribun du peuple en 696. de Rome, il fit condamner & envoyer Ciceron en exil. Mais ce dernier ayant été rappellé peu de tems après, fit casser tout ce que Clodius avoit fait contre lui, & depuis il entreprit la défense de Milon, qui avoit tué le même Clodius en 701. de Rome, & 53. avant J. C. * Ciceron, *dans ses oraisons pour sa maison & pour Milon.* Plutarque, *dans Ciceron.* Dion, &c.

CLODIUS LICINIUS, auteur Latin, qui a écrit une histoire Romaine, citée par Tite-Live dans le livre 29. & par plusieurs autres. Il est différent de CLODIUS SEXTUS, qui a composé en grec un ouvrage des dieux, cité par Arnobe, *lib. 5. advers. nat.* & par Lactance *l. 1. de falsa relig. c. 22.* Le *Clodius* qui a écrit une chronique citée par Plutarque au commencement de la vie de Numa; & celui que Porphyre cite sur l'abstinence des Pythagoriciens, *l. 1. de abstin.* sont peut-être encore des auteurs différens.

CLODOMIR, est le nom de quelques princes ou ducs fabuleux des anciens Gaulois. Ceux qui, comme Trithéme, ont écrit l'histoire des anciens ducs François avant Pharamond, n'en mettent que quatre de ce nom, & nous en avons cinq cites ci-après, qui se trouvent dans les auteurs posterieurs. Clodomir I. huitieme duc, étoit fils de Basane, & régna 18. ans. Le second fils d'Antenor II. régna 20. ans, du tems que Scipion assiegeoit Numance. Le troisiéme fils de Marcomir III. soûtint long-tems la guerre contre les Romains & les Gaulois. Son régne fut de 12. années. Clodomir IV. fils de Marcomir IV. régna 7. ans. Le cinquiéme fils de Clogeon ou Clodion II. établit le duché de Franconie; & son frere nommé Gehebaud s'opposa genereusement aux Romains. Il régna 18. ans. * Monstrelet, *l. 3. Cosmogr.* Dupleix, *avant-propos sur l'hist. de Fr. ch. 6.*

CLODOMIR ou CLODEMIR, second fils de CLOVIS & de *Clotilde*, eut en partage Orleans, Bourges, & plusieurs provinces voisines. Peu content de ces états, il prétendit encore à celui de Bourgogne, du chef de sa mere, & se servit de ce prétexte pour faire la guerre à Sigismond. On dit que ce dessein lui fut inspiré par la reine Clotilde. Il se joignit à ses freres Thierri, Childebert & Clotaire, & tous ensemble attaquerent si vivement Sigismond & ses freres nommés Gondemar & Gondebaud, qui possédoient une partie du païs, qu'ils les défirent en 523. & prirent Sigismond prisonnier avec sa femme & ses enfans. Clodomir les envoya à Orleans, & depuis les fit jetter dans un puits, en un village nommé présentement saint Sigismond, ou saint Simon au diocèse d'Orleans. Ce fut le premier Mai de l'an 523. qu'il se porta à cette violence, malgré tout ce que lui put représenter Avitus abbé de saint Mesmin, homme de grande réputation pour sa pieté. Ensuite il se joignit encore à son frere Thierri, & tous les deux ensemble attaquerent & défirent Gondemar près de Vienne. Clodomir poursuivant la victoire avec trop de chaleur, s'éloigna de ses gens: un parti des ennemis le tua & lui coupa la tête, près de Voiron en Dauphiné l'an 524. Il mourut âgé d'environ 30. ans, & laissa trois fils de sa femme Guntheuque ou Gonthieuque (qu'Aimoin appelle Godeaque, & du Tillet, Gondioque) sçavoir, Thibaud ou Theodebalde, Gontaire ou Gontier, & Clodoalde. Clotaire son frere épousa sa veuve, & tua deux de ses neveux; & le dernier, que le peuple appelle *saint Cloud*, fut sauvé par la diligence de son gouverneur. * Gregoire *de Tours*, *liv. 3.* Aimoin, *liv. 2.* Roricon. Le P. Anselme, &c.

CLODOSINE, fille de *Clotaire I.* & de la reine *Ingonde*, fut mariée à *Alboin* premier roi des Lombards en Italie, où il y a apparence qu'elle ne vécut pas long-tems. Nous avons dans le premier volume des historiens de France de du Chesne, une lettre que saint Nisier de Tréves lui écrivit, pour lui persuader de travailler à la conversion de son mari. * Du-Chesne, *to. I. pag. 853.* Paul Diacre, *l. 1. c. 18. & l. 2. c. 15. & 16.*

CLODOSINE, fille de *Sigebert I.* & de *Brunehaut*, fut d'abord accordée avec *Autharis* roi des Lombards, puis avec *Reccarede* roi des Wisigots en Espagne, & frere de saint Hermenegilde, mari d'*Ingonde* sœur de cette princesse. Nous ne sçavons point le tems de sa mort. * Gregoire *de Tours*, *liv. 9. c. 6.*

CLOGHER, en latin *Cloceria*, petite ville épiscopale d'Irlande, suffragante de l'archevêché d'Armagh, dans le comté de Tyrone, dans l'Ultonie. Elle est située sur la riviere appellée *Blackwater*, c'est-à-dire, *eau noire*, à quinze milles vers l'orient du lac Earne, & à vingt-cinq milles d'Armagh, vers l'occident. * *Dict. Angl.*

CLOITRE, est un lieu dans les monasteres, clos & environné de portiques ou galleries, qui font ordinairement un quarré, au milieu duquel est un preau, ou jardin à fleurs: mais par le nom *de cloître*, on entend le plus souvent la maison entiere. Ces sortes de lieux sont destinés aux personnes de l'un & de l'autre sexe, qui renoncent au tumulte du monde, pour embrasser une vie solitaire. La plûpart des cloîtres ont été autrefois, non-seulement des maisons de pieté, mais aussi des écoles où l'on enseignoit les langues & les arts liberaux: c'est pour cette raison qu'Oswald, roi d'Angleterre, comme nous l'apprenons de Bede, *au livre 3. de son histoire, c. 3.* donna plusieurs terres & possessions pour la construction des cloîtres, afin que la jeunesse y pût être bien élevée. Le pape saint Gre-

Digitized by Google

goire *le Grand* en fit bâtir plusieurs au même païs, pour déraciner le Pelagianisme, selon Balée, *Centur. 13.* Ce même auteur ajoute dans la *Centur. 14.* que Medulphe, dit *le philosophe*, qui étoit Ecossois, établit dans le cloître de Malmesburi, une école pour la langue grecque & latine, & pour les arts liberaux. C'est pour la même fin que les cloîtres de saint Denys en France, de saint Gal en Suisse, & une infinité d'autres ont été fondés en divers endroits. Pour favoriser cette institution, on attribua aux cloîtres de grands revenus, & de très-beaux privileges, & entr'autres celui de servir d'asile à ceux qui craignoient la rigueur de la justice. Anciennement les souverains ne croyoient point qu'il y eût de prisons plus assûrées que les cloîtres; les empereurs Grecs avoient accoûtumé d'y enfermer leurs enfans rebelles, & ceux de leurs sujets qui leur donnoient quelque soupçon de révolte. Louis *le Debonnaire* fut enfermé dans un cloître par ses propres fils; & l'histoire nous fournit une infinité d'exemples d'autres princes reclus, ou pour un tems, ou quelquefois pour toute leur vie. Il y a un grand nombre d'auteurs qui ont écrit de l'origine des cloîtres, de leurs regles & de leurs privileges. * *Voyez* ce qu'en dit du Cange, & les auteurs qu'il cite dans son *Glossarium Latinitatis.*

CLONDIC, roi des Gaulois qui étoient allés en Macedoine pour servir dans l'armée de Persée, se voyant abusé par les vaines promesses d'un prince qui sçavoit mieux garder son argent que ses états, se retira avec ses troupes après avoir ravagé la Thrace. * Tite-Live, *l. 44. num. 26.*

CLONEI ou CLON, *Clona*, ville d'Irlande, dans la Mommonie & dans le comté de Cork, avec évêché suffragant de Cathel. Elle est située à trois ou quatre lieues de la mer, au midi de l'Irlande, entre Lismore & Cork. La ville est petite, mais assez jolie & bien peuplée. * Sanson. Baudrand.

CLONFORT, ville d'Irlande dans la Connacie & du comté de Gallovai, avec évêché suffragant de Toam. Elle est située sur la riviere de Shennon: ce qui contribue à la rendre assez marchande. * Sanson. Baudrand.

CLONMER, bourg ou ville d'Irlande avec marché dans le comté de Tipperari, situé sur la riviere de Shure, à 80. milles de Dublin, vers le midi. Cette ville est assez forte, passablement jolie & riche. Elle se défendit vigoureusement contre Cromwel, qui y perdit bien du monde. * *Dict. Angl.*

CLOPINEL, autrement dit *Jean de Meun*, vivoit vers l'an 1300. sous le regne de Philippe *le Bel*. Il étoit natif de Meun sur la Loire, dont il porta le nom, & l'on dit qu'il fut surnommé *Clopinel*, parce qu'il étoit boiteux. Il n'a point été Dominicain, comme monsieur Baillet & plusieurs autres l'ont écrit. Il composa divers ouvrages, & traduisit de latin en françois les livres *de la consolation de la philosophie de Boece*, *les epitres d'Abailard*, &c. Jean de Meun continua aussi le roman *de la Rose* composé par Guillaume de Lorris, qui passoit pour un des meilleurs poëtes François du XIII. siecle. La passion que de Lorris avoit pour une dame, lui fit entreprendre la composition du fameux roman de la Rose, où il semble qu'il ait voulu imiter les livres d'Ovide touchant l'art d'aimer, & qu'il en ait voulu étendre les pernicieuses maximes, sous prétexte d'y vouloir mêler un peu de philosophie morale. La mort ayant empêché cet auteur de continuer son roman, Jean de Meun ou Clopinel, se chargea quarante ans après la mort de Guillaume, de la commission de poursuivre ce roman, & d'y mettre la derniere main: & il fit voir qu'il sçavoit aussibien que de Lorris, la théorie de cet art dangereux. Fauchet prétend que de Lorris & Clopinel sont les plus renommés d'entre nos poëtes anciens, & qu'il fut si bien reçû dans le royaume, qu'il ne fut pas possible de le décréditer par des sermons. Martin le Franc, natif d'auprès d'Aumale, prevôt & chanoine de Lausanne en Suisse, pour contrecarrer ce livre, composa *le champion des dames*; & même Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, fit un traité latin plus important & plus solide contre ce roman, & contre l'amour dereglé de la créature. Cependant Jean de Monstreuil, prevôt de l'Isle, ami de Gerson, a pris la défense de Jean de Meun, & a exhorté de la prendre contre tous ceux qui condamnoient son ouvrage qu'il appelle *opus profundum & memorabile percelebris*. En effet les critiques faites contre cet ouvrage n'ont pas empêché qu'il n'ait été imprimé dans la suite, & qu'on n'en ait fait même plusieurs éditions, dans lesquelles on a changé les expressions moins intelligibles. Ce même roman de la Rose fut mis en prose par Jean Moulinet, & imprimé à Paris l'an 1521. * Fauchet, *des anciens poetes François, in fol. 589. & suiv.* Jean Gerson, *to. 4. operum, pag. 922. in fol.* Papyre Masson. Jean Bouchet. La Croix du Maine, &c. parlent souvent de Jean de Meun. Baillet, *Jugem. des sçavans sur les Poëtes, tom. 7. p. 40. epist. Joan. de Monstrolio, apud* D. Marthene, *Thes. noviss. anecd. to. 2. p. 1419. &c.*

CLOPPENBURG, petite ville avec un bon château & un bailliage fort étendu. Ce lieu est dans l'évêché de Munster en Westphalie, à la source de la riviere de Soste, & confins du comté d'Oldembourg. * Mati, *Diction.*

CLOTAIRE I. de ce nom, dit l'*Ancien*, troisiéme fils de Clovis I. & de la reine *Clotilde*, fut roi de Soissons en 511. puis après la mort de ses freres & de ses neveux, il réunit l'Austrasie & tout le royaume de France. Il fit deux fois la guerre en Bourgogne en 523. & 525. & tua lui-même Theobalde & Gontaire fils de son frere Clodomir roi d'Orleans, qu'il avoit tirés adroitement d'auprès de sa mere Clotilde, sous prétexte de les mettre en possession du royaume de leur pere. Clodoalde, ou Cloud leur frere, ne fut sauvé que par la diligence de son gouverneur: ce qui irrita tellement Clotaire, qu'il fit tuer tous les officiers de ces trois princes. Dans la conquête de la Thuringe l'an 531. il donna secours à son frere Thierri, & se contenta du butin & des captifs. Depuis étant entré en guerre avec son autre frere Childebert, comme leurs armées étoient en présence, un orage les surprit, & les sépara malgré eux. L'on croit que ce fut un effet des prieres de la reine Clotilde. Les deux freres s'accorderent, & firent ensemble une course en Espagne, dont ils assujettirent une grande partie, l'an 543. Après la mort de Thierri & de son fils, Clotaire succeda au royaume d'Austrasie. Il battit près de Weser l'an 555. les Saxons & les Thuringiens, qui s'étoient revoltés, & désola les païs des uns & des autres. Childebert jaloux de ces prosperités, fit encore révolter les Saxons; & dans le tems que Clotaire étoit occupé à les remettre à leur devoir, il débaucha Chramme son fils; cependant il n'eut pas le plaisir de voir la suite de ses intrigues; car il mourut laissant Clotaire souverain de toute la France en 558. Ce monarque pardonna à son fils; mais l'ayant depuis surpris les armes à la main, il le fit brûler, lui & sa famille, dans une cabane couverte de chaume. Une si cruelle action fut suivie d'un grand repentir. Un an après Clotaire chassant dans la forêt de Guise, fut surpris d'une fievre ardente, dont il mourut à Compiegne, au mois de Decembre de l'an 561. en la 64. de son âge, & la 51. de son régne. Il fut enterré dans l'abbaye de saint Medard de Soissons qu'il avoit commencé de bâtir. Ce prince étoit habile, judicieux, vaillant & liberal; mais extrêment cruel & ambitieux. Il avoit voulu prendre la troisiéme partie des revenus de l'église; mais Injuriosus de Tours l'obligea par ses remontrances de rétracter cette injuste ordonnance. Il dit en mourant cette parole remarquable: *Helas! quel pensez-vous que soit le roi du ciel, qui fait ainsi mourir de si grands rois sur la terre?* Clotaire eut six femmes. *Voyez* leurs noms & leurs postérités à FRANCE. Ses fils partagerent le royaume entre eux; *Charibert* fut roi de Paris; *Gontrand* roi d'Orleans; *Chilperic* roi de Soissons; & *Sigebert* roi d'Austrasie. On ne sçait pas de quelle femme il eut cette fille guerie par les prieres de saint Consorte ou Consorce, comme le rapporte l'auteur de sa vie, que nous avons dans le premier tome des historiens de France de du Chesne, *pag. 549. Voyez* BLITILDE & GONDEBAUD ou GOMBAUD. * Gregoire *de Tours, l. 3. & 4.* Aimoin, *l. 2.* Sigebert, *in chron.* Procope. Fortunat. Valois. Mezerai. Le pere Anselme, &c.

☞ Robert Gaguin & du Haillan, ont écrit que ce roi ayant tué Gautier d'Yvetot, le jour du vendredi saint, dans l'église de Soissons, le pape Agapet I. le voulut excommunier. Ils ajoûtent que ce roi érigea la terre d'Yvetot en royaume. Ce conte n'a aucune vraisemblance, & n'a été avancé que plusieurs siecles après la mort de Clotaire. *Voyez* la remarque après AGAPET I. & YVETOT.

CLOTAIRE II. surnommé *le grand* ou *le jeune*, roi de France parvint à la couronne par la mort de son pere Chilperic I. en 584. à l'âge de quatre mois, & *Fredegonde* sa

Digitized by Google

mere craignant les artifices de Brunehaud, & la puissance de son fils Childebert roi d'Austrasie, pria Gontran roi de Bourgogne, oncle de Clotaire d'être son protecteur. Ce bon prince accepta ce titre, & fit baptiser Clotaire à Nanterre l'an 591. Après la mort de Gontran, Fredegonde maintint son fils contre les efforts de Childebert, sur lequel elle gagna une grande victoire près de Soissons en 593. ou 594. On dit qu'elle porta le jeune prince à la tête de l'armée, & que le faisant voir aux troupes, elle les anima par la compassion de son enfance. En 596. se donna la bataille de Leucofao, près de Moret en Gâtinois, (ou selon quelques-uns près de Laon) où Clotaire vainquit ses deux cousins Theodebert & Theodoric, fils de Childebert roi d'Austrasie. Fredegonde mourut peu de tems après; & Clotaire recommença la guerre contre ses cousins en 599. mais il fut défait, & contraint de se retirer à Rouen. Depuis en 611. Theodebert & Theoderic prirent les armes l'un contre l'autre, & Theodebert ayant été tué en 612. Theodoric déclara la guerre à Clotaire; mais comme il marchoit pour cette expédition, il mourut en 613. Alors Clotaire fit égorger les quatre enfans de Theodoric, condamna Brunehaud à une cruelle mort, & se rendit maître de toutes les portions de la monarchie. Dès que Clotaire fut de retour à Paris, il y fit assembler un concile en 614. dans l'église de saint Pierre, où se trouverent soixante-dix-neuf prélats, pour regler plusieurs choses touchant la discipline ecclesiastique, & le gouvernement de l'état. Il s'y tint encore un autre concile par ses ordres l'année suivante. Ensuite Clotaire dompta les Saxons, tua de sa main leur duc Bertoald en 627. & ne songea plus qu'à assurer la paix de l'etat, en y faisant régner la justice, l'abondance & la piété. Il mourut l'an 628. âgé de 45. ans, & fut enterré à saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Prés à Paris. Ce monarque eut trois femmes. La premiere fut *Haldetrude*, que plusieurs ne nomment que sa concubine : c'est celle dont parle l'auteur anonyme de la vie de saint Ouen. Elle fut mere de *Merouée*, que Brunehaud fit massacrer lorsqu'il eut été pris, dans le combat près d'Etampes en 603. Monsieur de Valois croit qu'Haldetrude fut mere de DAGOBERT I. les autres soûtiennent que ce fut *Bertrude*, seconde femme de Clotaire, princesse très-sage & très-vertueuse. Elle fut encore mere de *Charibert* roi d'Aquitaine. *Sichilde* est la troisieme femme de ce roi, à qui Florent, prêtre de l'église de Troyes attribue un autre fils dans la vie de sainte Rusticule, dite *Marcie*, abbesse de saint Cesaire d'Arles. Nous avons cette vie dans le premier tome des historiens de France de du Chesne, *p. 565.* On croit aussi qu'*Emme* femme d'*Ealabalde*, fils du roi de Kent en Angleterre, étoit fille de Clotaire II. * Gregoire *de Tours*, *l. 7. 8. &c.* Aimoin, *l. 3. & 4.* Fredegaire, *c. 46.* Mezerai. De Valois. Le P. Anselme, &c.

CLOTAIRE III. roi de France & de Bourgogne, succeda à son pere CLOVIS II. en 656. Saint Eloi évêque de Noyon, son parrain, & la reine sainte *Batilde* sa mere, gouvernerent pendant sa minorité avec beaucoup de prudence. Mais Ebroin, maire du palais, obligea cette vertueuse princesse à se retirer dans l'abbaye de Chelles; & profitant du jeune âge du roi, se rendit redoutable aux François & aux étrangers, par ses cruautés & par ses injustices. Clotaire après avoir régné treize ans & huit mois, mourut sur la fin de Juin de l'an 670. âgé de dix-sept ans sans avoir laissé de posterité. Depuis l'an 660. il ne régnoit qu'en Bourgogne & en Neustrie, l'Austrasie ayant été donnée à Childeric II. son frere.

☞ Quelques auteurs ne donnent que quatre ou cinq ans de régne à ce prince D'autres assurent qu'il en régna onze, & la vie de saint Vandrille abbé de Fontenelle, en met quatorze. La premiere opinion a été suivie par le continuateur de Fredegaire, au supplement de l'histoire de France, de Gregoire *de Tours* par l'auteur des *gestes des François* : par le continuateur d'Aimoin : par la chronique de Moissac : par Sigebert, & par grand nombre de modernes. Il y en a pourtant plusieurs autres qui suivent le dernier sentiment, soûtenu par des preuves autentiques, tirées de diverses chartes de ce tems-là.

CLOTAIRE IV. que quelques-uns font fils de THIERRI III. & d'autres de DAGOBERT II. fut proclamé roi en 717. par Charles *Martel*, qui le voulut opposer à Childeric de Rainfroi. Ce fantôme de roi mourut environ dix-sept mois après 719. * Fredegaire. Henschenius. De Valois. Le P. Anselme, &c.

CLOTILDE de Bourgogne, reine de France, femme de CLOVIS I. de ce nom, étoit fille de CHILPERIC, niéce de *Gondebaud*, de *Gondegisile*, & de *Gondemar* roi des Bourguignons. Gondebaud, l'aîné de tous, se ligua avec le second vers l'an 490. pour dépouiller les deux autres. Gondemar fut brûlé dans une tour; Chilperic fut massacré avec ses fils, & sa femme fut jettée dans le Rhône; mais on donna la vie à ses deux filles. Clotilde, qui étoit la plus jeune, étoit elevée chez son oncle Gondebaud, qui ne consentit à son mariage avec Clovis, que par crainte. On dit qu'Aurelius, seigneur François, en fut le médiateur; qu'il se déguisa en mendiant pour parler à Clotilde, & pour avoir son consentement, & qu'il eut le comté de Melun pour récompense. Cette sage princesse, après son mariage, parloit continuellement de J. C. à son mari, qui l'invoqua avec succès, dans la bataille de Tolbiac, & qui reçut ensuite le baptême. Après la mort de ce prince en 511. la reine eut le malheur de voir la guerre s'allumer entre ses enfans, sans les pouvoir accorder. Elle implora souvent le secours du ciel, lequel touché de ses prieres, excita une tempête qui separa les armées de Childebert & de Theodebert, prêtes d'attaquer Clotaire. Clotilde se retira à Tours pour y prier sur le sepulchre de saint Martin, & mourut en cette ville l'an 543. ou 548. d'autres disent l'an 555. à l'âge de 70. ans. L'église celebre sa fête le 2. Juin. Après sa mort, son corps fut apporté à Paris, & enterré auprès du roi son époux, dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, dite aujourd'hui *sainte Genevieve du Mont*. * Gregoire *de Tours*, *hist. liv. 2. 3. & 4.* Sigebert, *in chron.* M. de Valois. Le P. Anselme. Goujet, *Vies des Saints*, *à Paris*, *chez* Lottin, *en 1730*.

CLOTILDE, fille de CLOVIS & de sainte *Clotilde*, fut mariée à *Amauri* roi des Wisigots en Espagne, l'an 517. Ce prince Arien tâcha d'abord par ses caresses de lui faire changer de religion; mais voyant qu'elles étoient inutiles, il employa la violence & les outrages, la faisant couvrir d'ordures, lorsqu'elle sortoit pour aller à l'église, & la frappant lui-même, jusqu'à lui faire vomir le sang. Clotilde ne pouvant plus souffrir ces indignités, en avertit Childebert son frere, lequel entrant avec une puissante armée dans les états d'Amauri, défit ce roi heretique, & délivra sa sœur, qui mourut en revenant en France, l'an 531. Jornandés, Goth de nation, & Isidore Espagnol, racontent diversement la cause & la suite de cette guerre. Il faut consulter Gregoire *de Tours*, *l. 3. c. 10. 21. & 29.* Aimoin, *l. 2. c. 8. 9.* Le P. Anselme, &c.

CLOTHO ou CLOTHON, l'une des trois parques, qui filent la vie des hommes, selon la fable. Hesiode dit qu'elle est fille de Jupiter & de Themis. Clothon tient la quenouille, & tire le fil. On la representoit vêtue d'une longue robe de diverses couleurs, portant sur sa tête une couronne entichie de sept étoiles, & tenant d'une main une quenouille. Lucien met Clothon dans les enfers avec Caron, & lui fait tenir registre de tous les morts, ausquels elle fait passer la barque de Caron; car voici comment il la fait parler à Caron.

Clothon, tu as raison, Caron, embarque ton monde, « & cependant je prendrai mon registre, & me mettant à « la descente, je demandrai à chacun son nom, sa maison « & son village. Mercure aura soin de les ranger à mesure « qu'ils entreront. Commençons d'abord par les petits en- « fans, qui n'ont rien à me répondre, comme je n'ai rien à « leur demander ». *Voyez* PARQUES. * Hesiode, *en sa Theogonie*.

CLOTTE, CLOTILDE, CROTILDE, ou ROTILDE, femme de *Thierri* I. roi de France & mere de *Clovis* III. & de CHILDEBERT III. vivoit en 680. Elle fut aussi surnommée DODA, qui veut dire *grasse & potelée*, & c'est ce qui a trompé plusieurs de nos auteurs, qui se sont imaginés que cette Doda étoit une seconde femme de Thierri. Son tombeau se voit avec celui du roi son mari, à S. Vaast d'Arras. * Fredegaire. Aimoin. De Valois. Mezerai, &c.

CLOTZ ou CLOTZIUS, (Jean) Allemand, chancelier du Landtgrave de Hesse, naquit en 1545. Il étoit de Wetzlar près de Marpurg; & ayant étudié en Allemagne, puis à Paris, à Dole & à Geneve, il retourna dans son païs, où il enseigna assez long-tems. Ensuite il fut conseiller & chambellan du Landtgrave de Hesse, & il mourut le 5. Août de l'an 1588. âgé de 43. ans. On lui attribue quel-

Digitized by Google

ques traités de droit. Il étoit frere de SIGERIDUS Clotzius, qui étoit aussi jurisconsulte, & qui lui succeda dans la charge de chancelier. Ce dernier eut encore d'autres emplois & mourut le 7. Mars de l'an 1610. âgé de 54. ans.* Melchior Adam, *in vita Jurisc. Germ.*

CLOUAUD, CLODOALDE, ou S. CLOUD, étoit fils de *Clodomir*, roi d'Orleans, petit fils du grand *Clovis* & de sainte *Clotilde*. Il perdit son pere l'an 524. dans une bataille que ce prince avoit déja gagnée contre les Bourguignons, & fut élevé à Paris auprès de la reine Clotilde son ayeule, avec Theobalde & Gontaire ses freres. Clotaire oncle de ces jeunes princes, les retira sous prétexte de les faire rois, & massacra lui-même Gontaire & Theobalde. Cloud fut enlevé par la diligence de son gouverneur, & il fut caché fort secretement. Quand il fut un peu plus grand il renonça genereusement au royaume de son pere, se consacra à l'état ecclesiastique, & renonçant entierement au monde, il alla trouver un saint solitaire nommé Severin qui vivoit dans une cellule reclus aux environs de Paris, avec lequel il vécut quelque tems dans les exercices de la vie monastique; mais il se retira peu de tems après en Provence, pour mener une vie plus solitaire. N'ayant pû neanmoins demeurer caché en ce païs, il revint à Paris, où il fut ordonné prêtre par l'évêque Eusebe prédecesseur de S. Germain. Il fit quelque-tems les fonctions de son ministre dans l'église de Paris, & ensuite se retira au village de Nogent sur la riviere, à deux lieues de Paris, où il fit bâtir un monastere, dans lequel il se renferma avec quelques personnes de pieté, & y consomma le reste de ses jours dans des œuvres de penitence. On ne sçait point l'année de sa mort qui arriva vers l'an 560. Il fut enterré dans l'église de son monastere, où son corps se conserve encore aujourd'hui. Le village de Nogent a été appellé depuis *S. Cloud*; & l'on y voit encore le tombeau du saint, avec son épitaphe fort ancienne; le monastere a été depuis changé en une collegiale. On fait la fête de S. Cloud dans le martyrologe, le 7. Septembre. *Gregoire *de Tours*, *l. 3. c. 18.* Aimoin, *liv. 2. ch. 12.* Du Saussai, *mart. des SS. de France*, *au quatre Septembre &c.* M. Baillet, *vies des saints*, *Septembre.*

CLOUD (saint) en latin *Clodulphus*, évêque de Mets fils de S. Arnoul & de *Dode*, avoit été marié, & avoit eu plusieurs enfans de *Marie* ou d'*Almaberte*. Il étoit ministre d'état, lorsqu'il fut obligé à la sollicitation du clergé & du peuple, de se charger de la conduite de l'église de Mets pendant 40. années. Quelques-uns ont dit qu'il avoit depuis été évêque de Tréves en 712. Mais comme il auroit eu alors plus de cent ans, cette translation est chimerique. Il étoit mort dès l'an 696. âgé de 99. ans. Son corps fut enterré auprès de celui de S. Arnoul, où est encore aujourd'hui son chef, le reste de son corps ayant été transporté depuis en 959. au prieuré de Lai, proche de Nanci.*Meurisse évêque de Madaure, *vies de S. Arnoul & de S. Oron.* Bollandus. Le Cointe, *annal. de Fr. Anonym. apud* Mabill. Baillet, *vies des saints*, *Juin.*

CLOUD, *Clavus.* Sous le consulat de Cn. Genutius & de L. Æmilius Mamercus, l'an 392. de Rome & avant J.C. 362. la peste continuant toûjours à désoler Rome, contraignit les Romains à recourir à la cérémonie de ficher le cloud; ce qui ne faisoit auparavant que pour marquer le nombre des années, suivant cette loi ancienne: *Que le grand préteur fiche le cloud le troisiéme jour de Septembre.* Depuis on tourna cette cérémonie politique en superstition; & l'on fit croire aux simples gens que cette action étoit efficace pour détourner les maux publics, & les attacher pour ainsi dire avec ce cloud. Ce cloud étoit d'airain, & on le fichoit dans la muraille au derriere de la chapelle de Minerve, au capitole à main droite du temple de Jupiter Capitolin. Pour faire cette cérémonie, on créoit un dictateur.

CLOUD, (le) *Latus Clavus*, ou *Lati-Clavium*, ou *Tunica Clavata*; & *Augustus-Clavus*, ou *Augusti-Clavium*, saye, ou tunique que portoient les senateurs, les chevaliers Romains, & les pontifes sur laquelle étoient brochés des boutons à tête de cloud, plus ou moins larges, selon la qualité des personnes & des charges. Cette saye ornée ainsi de boutons en forme de têtes de cloud, étoit une marque de distinction. Les senateurs les portoient larges; aussi les appelloit-on *Lati-Clavios*, pour dire *Senatores*, comme les appelle Suetone *Binos Lati-Clavios*, pour dire *deux senateurs*; & lorsqu'on les vouloit dégrader, on leur ôtoit cette saye. Au contraire les chevaliers portoient cette tunique à boutons plus étroits, & pour cela ils s'appelloient *Augusti-Clavios*. Les senateurs ne ceignoient point cette tunique, qui s'appelloit pour cela *Tunica-recta*; au lieu que les chevaliers la portoient ceinte. Les prêtres avoient pareillement droit de porter la saye à boutons larges lorsqu'ils sacrifioient, appellée pour cela *Lati-Clavus Sacerdotalis.* Du tems des empereurs, la tunique à boutons larges, se donnoit comme une marque d'honneur & de distinction aux gouverneurs des provinces, & à ceux qui avoient bien servi l'empire; comme l'on fait en France le cordon bleu, ou le bâton de maréchal. Ils ne quittoient cet ornement, que dans un tems de deuil ou de quelque calamité publique, pour marquer leur tristesse. * *Antiq. Gr. & Rom.* Rosin. Dempster.

CLOVIO, (Julio) peintre Italien, originaire d'Esclavonie, éleve de Jules Romain, excelloit à peindre en miniature. après avoir fait quantité d'ouvrages, il mourut à Rome l'an 1578. âgé de 80. ans. * Felibien, *entretien sur les vies des peintres.*

CLOVIS I. CLODOVIX, LUDUVIN, ou LOUIS, (car c'est le même nom) nâquit vers l'an 467. & en 481. il succeda à son pere CHILPERIC. N'étant encore âgé que de 20. ans, il entreprit de former un royaume, dont il transmit la possession à ses descendans. Il fit la guerre à Siagrius, fils de ce Gillon, qui avoit été couronné en la place de son pere, le vainquit & le fit mourir. Clovis emporta Reims, Soissons, & tout ce qu'il restoit de places aux Romains dans les Gaules en 485. On remarque que, comme c'étoit alors une loi parmi les François, de partager tout le butin entre les gens de guerre, Clovis, quoiqu'idolâtre alors, demanda par grace, qu'on mît à part un vase sacré pris dans une église, pour le rendre à l'évêque saint Remi, qui le lui avoit demandé. Un soldat fut assez insolent pour s'y opposer, & donna un coup de hache sur le vase, disant qu'il en vouloit avoir sa part. Le roi dissimula pour lors: mais un an après dans une revûe générale, il lui fit querelle, sous prétexte que ses armes n'étoient pas en bon état, & lui fendit la tête de sa hache, en disant, *Tu frappas ainsi le vase à Soissons.* En 493. il épousa *Clotilde* fille de *Chilperic*, & niece de *Gondebaud* roi de Bourgogne, & lui promit d'embrasser la religion Chrétienne. Il ne s'acquitta pourtant de cette promesse, qu'après avoir connu par experience le pouvoir du vrai-Dieu, & la foiblesse des idoles. Les Allemans s'étant ligués en 496. s'avançoient vers le Rhin sur les terres des alliés de Clovis, lequel craignant une irruption dans ses états, alla à leur rencontre, & leur présenta la bataille à Tolbiac, qu'on croit être Zulpich ou Zulg, à 16. lieues de Cologne. Au milieu du choc, ses gens furent mis en déroute. La grandeur du péril le fit souvenir d'invoquer le Dieu de sa femme, & il fit vœu que s'il l'en délivroit, il recevroit le baptême. Aussi-tôt ses gens revinrent à la charge, les ennemis furent défaits, & il gagna la bataille. Au retour de cette expedition, il fut catechisé par saint Remi évêque de Reims, & par le prêtre Vaast, ou Vedaste, depuis évêque d'Arras, & reçût le baptême à Reims, dans l'église de saint Martin hors les portes, le jour de Noël de l'an 496. Sa sœur Albofłede, & trois mille de ses soldats furent baptisés le même jour, & les autres suivirent bientôt un si pieux exemple. Quelques auteurs ont écrit sans fondement que le ciel, en faveur de sa conversion, l'honora lui & les rois de France ses successeurs, de plusieurs graces miraculeuses? que la sainte Ampoule fut apportée à son baptême par une colombe; que l'écu semé de fleurs-de-lis & l'oriflame furent déposés par un ange, entre les mains d'un hermite dans la solitude du Joïenval; qu'il eut le don de guérir les écrouelles, & qu'il l'éprouva sur Lanicet son favori. Après une action si sainte, Clovis vengea sur Gondebaud

Digitized by Google

roi de Bourgogne, le meurtre qu'il avoit commis dans la personne de son propre frere Chilperic, pere de la reine Clotilde. Ensuite il porta la guerre dans l'Armorique en 503. & se rendit maître de Vannes & du païs voisin. Ayant tourné ses armes contre Alaric roi des Goths, qui étoit Arien, il lui donna bataille, & le tua de sa main près de Poitiers l'an 507. Les députés qu'il avoit envoyés au tombeau de saint Martin, pour consulter ce saint sur l'évenement de la guerre, ouirent, en entrant dans l'église, qu'on y chantoit le 43. v. du 17. pseaume *Praecinxisti me virtute ad bellum*, où David remercie Dieu de ce qu'il lui avoit assujetti ses ennemis: ce qui passa pour un présage assuré de la victoire. Une biche montra à son armée le gué de la riviere de Vienne débordée. Aujourd'hui on nomme encore ce lieu, *le pas de biche*. Cette bataille contre Alaric fut donnée dans la campagne de Vouillé, ou Vouglai, près de Civaux, à cinq lieues de Poitiers. Ensuite Clovis soumit toutes les provinces qui sont au-de-là du Rhône & de la Loire; sçavoir, le Poitou, la Saintonge, le Bourdelois, l'Auvergne, le Querci, le Rouergue, l'Albigeois, & emporta Toulouse & Angoulême en 508. & Cologne l'année suivante. Il tua Ragnacaire ou Raignier roi de Cambrai, & s'empara de son païs, & de celui du Maine, qui appartenoit à Riquier son frere. Depuis, en 510. il fut vaincu près d'Arles par le comte Ibda. L'empereur Anastase redoutant la valeur de Clovis, lui envoya de Constantinople une couronne d'or avec un manteau de pourpre, & le pria d'accepter le titre de *consul* & de *patrice*. Voyez sur ce sujet la remarque que nous avons faite après ANASTASE. Ce roi envoya cette couronne à Rome; & c'est la même qu'on y nomme encore *le regne*. Clovis mourut à Paris le 27. ou, selon d'autres, le 28. Novembre de l'an 511. à l'âge de 45. ans, & fut enterré dans l'église de saint Pierre & saint Paul, qu'il avoit commencé de faire bâtir. Sainte Geneviéve qui lui a donné depuis son nom, y avoit été enterrée la même année. Ce prince fut illustre par sa valeur, & plus illustre encore par sa conversion; mais blâmable pour les cruautés qu'il exerça sur la fin de son regne, qui fut de 30. ans. Il laissa quatre fils, *Thierri Clodomir*, *Childebert*, & CLOTAIRE. Il eut le premier d'une maîtresse, & les trois autres de la reine Clotilde, avec une fille de même nom, & un autre fils nommé *Ingomer*, mort jeune. Le royaume fut divisé en quatre parties; Childebert fut roi de Paris; Clodomir, roi d'Orléans; Clotaire, roi de Soissons; & Thierri, roi de Mets, ou d'Austrasie. Chacun commandoit souverainement dans l'étendue de ses terres, avec titre de roi de France. Le royaume de Paris comprenoit les villes de Paris, de Meaux, de Senlis, de Beauvais, & de tout le païs qui s'étend de-là jusqu'à l'Océan; les villes de Rouen, Bayeux, Avranches, Coutances, &c. avec les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes, & quelques contrées dans l'Aquitaine. Le royaume d'Orléans renfermoit les villes d'Orléans, de Sens, d'Auxerre, du Mans, d'Angers, avec la Novempopulanie qui faisoit partie de l'Aquitaine, entre la Garonne & les Pyrenées. Sous le royaume de Soissons étoient compris le Vermandois, Amiens, & ce qui est au de-là de la Somme entre la Meuse & l'Océan, avec une partie de l'Aquitaine. Le royaume de Mets contenoit la plus grande partie de la Gaule Belgique, appellée depuis *Austrasie*, dont la capitale étoit Mets; & dans la premiere Aquitaine, l'Auvergne, le Rouergue, le Querci, l'Albigeois & Uzez. Mais il faut remarquer que les sujets des quatre rois ne suivoient qu'une même loi: de sorte que ce n'étoit en effet, qu'un même royaume. La France fut encore divisée en quatre royaumes, par Cherebert, & les autres enfans de Clotaire; mais il y eut quelque changement dans les partages. * Grégoire *de Tours*, *l.* 2. Aimon, *l.* 1. Procope. Isidore. Victor. Hincmar. Roricon. De Valois Mézerai. Le P. Anselme. Daniel, *hist de France*.

CLOVIS II. du nom, roi de France fils de DAGOBERT, & de la reine *Nantilde*, succeda à son pere dans les royaumes de Neustrie & de Bourgogne en 638. n'étant âgé que de quatre ou cinq ans, sous la régence de sa mere & la tutelle des maires du palais, qui commençoient de gouverner l'état selon leur caprice & leurs interêts. Quelques auteurs assurent que Clovis II. fut extrêmement débauché. D'autres disent qu'il gouverna sagement son royaume. Tout au moins fut il très-charitable; car, pour secourir ses sujets affligés durant une famine universelle, après leur avoir ouvert ses coffres, il leur fit distribuer l'argent, dont son pere Dagobert avoit fait couvrir l'église de saint Denys. Il succeda au royaume d'Austrasie à son frere Sigebert, en 656. & mourut la même année âgé de 29. ans après en avoir régné 19. De sa femme sainte *Batilde*, ou *Baudour*, originaire d'Angleterre, *de gente transmarina*, il eut *Clotaire* III. *Childeric* II. & THIERRI I. Il fut enterré à saint Denys. Il faut considerer comme une fable le voyage de Clovis II. en Orient, dont parlent quelques vieilles chroniques. Ceux qui se sont attachés à blâmer ce prince, attribuent sa mort précipitée à deux actions plus charitables & plus pieuses que criminelles; l'une d'avoir fait découvrir l'église, ou la chasse de saint Denys, en faveur des pauvres; l'autre d'avoir voulu transporter un bras de ce saint dans son oratoire. * Aimoin, *l.* 4. Chronique de Moissac. Mézerai. De Cordemoi, *hist. de France*. Le Pere Anselme.

CLOVIS III. fils du roi THIERRI I. regna quatre ans, sous la tutelle de Pepin, dit *Heristel*, maire du palais, qui dompta les Sueves & les Saxons rebelles à leur prince légitime. Il mourut l'an 695. âgée de quatorze ans. Il fut enterré à saint Etienne de Choisi sur Oise. * Aimon, *liv.* 4. *ch.* 48. Frédegaire. Le P. Anselme. Daniel, *hist. de France*, &c.

CLOVIS, fils du roi CHILPERIC I. & d'*Audouere* sa premiere femme, voyant que les fils, que son pere avoit eus de Frédegonde, étoient morts d'une dyssenterie qui alors affligeoit toute la France, & s'assurant de succeder infailliblement à la couronne, témoigna quelque ressentiment contre la même Frédegonde, qui avoit persécuté sa mere Audouere. Cette cruelle femme, pour le prévenir, l'accusa devant Chilperic d'avoir fait mourir ses enfans; & ce pere trop crédule abandonna ce fils unique à la vengeance de sa marâtre, qui le fit égorger, à Noisi près de Chelles, l'an 580. Ce prince n'avoit alors que vingt-cinq ans. Son corps fut jetté dans la riviere de Marne, où un pêcheur l'ayant reconnu à sa longue chevelure, le mit dans un tombeau de gazon. Le roi Gontran son oncle le fit porter dans l'église de saint Vincent, dite maintenant *saint Germain des Prez*, où il fut enterré en 585. * Grégoire *de Tours*, *l.* 5. & 8. Le P. Anselme.

CLOVIS, *voyez* EBROIN.

CLOUVA, oiseau que l'on voit dans la Chine, & en plusieurs autres endroits de l'Inde qui est dressé à prendre du poisson. Il nage, & se plonge au tour d'un bateau où est le pêcheur. Le poisson qu'il prend il l'engorge dans une poche, qu'il a au-dessous du bec, lequel il ne peut avaller, à cause d'un anneau qu'on lui a mis pour lui serrer le cou; & quand il est rentré dans la barque, on lui presse le cou, & on lui fait rendre le poisson de force, puis à coups de bâton on le fait plonger pour en prendre un autre.

CLUAN, petite ville d'Irlande dans la province d'Ulster, sur la riviere de Shennon, avec un évêché suffragant de l'archevêché d'Armagh. Depuis l'an 1568. il est uni à l'évêché de Méath, selon Varrée. * Baudrand.

CLUENTIUS, Romain, qui vivoit en 700. de Rome, & 54. ans avant J. C. fut accusé par sa mere Sosia, d'avoir fait mourir Oppianicus son beau-pere, & fut défendu par Ciceron. Nous avons encore la belle oraison qui fut prononcée pour sa défense.

CLUGNI, famille de Bourgogne, originaire d'Autun. *Ce qui en a été rapporté dans les précedentes éditions de ce dictionaire, est si peu exact, & si mal digeré que l'on a jugé à-propos de le supprimer, remettant à en parler dans le supplément que l'on se propose de donner au public.*

CLUID ou CLID, *Cluda*, *Clota* & *Glotta*, riviere dans l'Ecosse meridionale, où elle traverse la province de Cluidesdale, à laquelle elle donne son nom. Elle passe à Glaskow, reçoit quelques ruisseaux, & se jette dans un golfe que ceux du païs nomment *Firth of Clut*, qui fait partie de

Digitized by Google

la mer d'Irlande, entre les provinces d'Argile & de Cuningham.

CLUNDERT, *Clunderta*, petite ville du Païs-Bas au duché de Brabant. Elle est située dans une isle à une lieue de la mer de Guilemstad, & à deux lieues de Breda, au couchant. Cette ville appartient presentement aux états generaux des Provinces-unies.

CLUNI, abbaye celebre dans la Mâconnois en Bourgogne, chef d'ordre, donne son nom à une petite ville située sur la riviere de Grône, à quatre lieues de Mâcon. Cette abbaye fut fondée sous la regle de S. Benoit l'an 910. par Bernon abbé de Gigniac, sous le consentement, & par la liberalités de Guillaume I. duc d'Aquitaine, & comte d'Auvergne. Quelques auteurs modernes, comme Paradin, saint Julien, Baleurre & Severt ont crû que Warin ou Guerin, comte de Châlon, & de Mâcon, avoit fondé ce monastere, vers l'an 826. & que Bernon n'en avoit été que le reparateur; mais l'autre opinion, est établie par l'autorité des anciennes chartes, & de divers auteurs. S. Odon succeda à Bernon, saint Majole fut depuis abbé, & après lui saint Odilon, saint Hugues, &c. Plusieurs grands hommes ont fait l'éloge de la congregation de Cluni, qui a donné trois souverains Pontifes à l'eglise, Gregoire VII. Urbain II. & Paschal II. & grand nombre de cardinaux & de prélats. Martin Marrier, & André du Chêne, qui ont fait le recueil de la bibliotheque de Cluni, rapportent que l'an 1245. le pape Innocent IV. après la celebration du I. concile de Lyon, logea dans cette abbaye avec toute sa maison, accompagné de deux patriarches d'Antioche & de Constantinople, de douze cardinaux, de trois archevêques, de quinze évêques, & de plusieurs abbés; & que le roi saint Louis avec sa mere, son frere, le duc d'Artois & sa sœur, Baudouin empereur de Constantinople, les fils des rois d'Aragon & de Castille, le duc de Bourgogne, six comtes, & un grand nombre d'autres grands seigneurs y logerent en même-tems, sans que les religieux fussent obligés de quitter leurs chambres, leur réfectoire, leur chapitre, & les autres appartemens ordinaires. Ce qui marque la vaste étendue de cette maison. En 1562. les Protestans prirent Cluni; & après avoir pillé cette abbaye, brûlerent la bibliotheque. Cluni est chef d'ordre, comme on l'a dit, mais entre les monasteres qui sont sous sa dépendance, il y en a dont les religieux sont appellés *Anciens*, parce qu'ils n'ont pas embrassé la derniere réforme qui a été introduite dans les autres l'an 1621. par D. Jacques de Veni d'Arbouge, alors grand prieur, & depuis abbé regulier de Cluni. Cette réforme a souffert beaucoup de difficultés. Le cardinal de Richelieu qui lui avoit été favorable étant mort, le cardinal Mazarin la fit declarer nulle, & ensuite la rétablit; les réformés ont encore eu de grandes contestations avec les anciens, avec la congregation de saint Vannes, à laquelle la leur étoit unie, & avec le cardinal de Bouillon. Mais elles sont toutes terminées & ils observent tranquillement la regle de S. Benoit, à peu près de même qu'on l'observe dans les congregations de saint Vannes & de saint Maur. * Pierre de Blois, *epist. 79.* Rodolphe Glaber, *l. 3. hist. c. 5.* S. Odilon, *dans la vie de saint Majole.* Baronius, *A.C. 1245. n. 28.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ. T. IV. p. 271. & suiv.* De Thou, *l. 31.*

CLUNI, (Pierre, dit le *Venerable*, abbé de) *cherchez* PIERRE DE CLUGNI.

CLUSE, petite ville de la baronie de Fanssigni en Savoye. Elle est capitale du mandement, qui porte son nom, ou celui de Châtillon, qui est un château de la même contrée. Elle est située sur l'Arve à l'orient de la ville d'Anneci. * Mati, *dict.*

CLUSE, (Jacques de) qui, selon la plûpart, n'est pas different de JACQUES DE PARADIS, après avoir passé une partie de sa vie dans l'ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait abbé dans son ordre. Il passa encore vingt années dans la chartreuse d'Erford, & y mourut âgé de quatre-vingts ans l'an 1465. On lui attribue un traité des sept états de l'église, marqués dans l'apocalypse, dans lequel il fait voir la necessité de la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres; il y montre que le pape est peccable & faillible, & au dessous du concile, & la nécessité qu'il y à que le concile travaille à la réforme de l'église. Ce traité est dans le second tome de la monarchie de Goldaste. * Petreius, *Biblioth. Carth.* Du Pin, *Bibl. des aut. eccles. XV. siecle.*

CLUSIA, fille du roi Thuscus, est celebre dans l'histoire, à cause de sa chasteté. Valerius Torquatus général des Romains, l'ayant vûe, fut charmé de sa beauté, & la demanda à son pere; mais n'ayant pû l'obtenir, il attaqua de force le lieu où elle étoit. Alors cette chaste fille, pour ne pas tomber entre ses mains, se précipita d'une tour en bas; mais le vent enflant sa robe, la porta doucement à terre. * Plutarch. *in parall.*

CLUSIUM ou CHIUSI, ville d'Italie en Toscane, avec évêché suffragant de Sienne. Elle est située près du lac de Chiana, dans le petit païs du val de Chiana, qui est dans les terres du grand duc de Toscane, & sur les frontieres de l'état ecclesiastique. Tite-Live, Polybe, Strabon, Pline, & presque tous les anciens auteurs, parlent très-souvent de la ville de Clusium. Elle avoit eu le nom de *Camars* ou plûtôt *Camarsolum*, comme nous l'apprenons de Tite-Live. Cette ville est differente de *Chiusinovo*, qui est un bourg de la Toscane, sur un colline vers les sources du Tibre. * Leandre Alberti, *descr. Ital.*

CLUSIUS, (Charles) *cherchez* l'ECLUSE.

CLUSON, petite ville de l'état de Venise en Italie. Elle est située dans le Bergamase, à trois lieues du lac d'Iseo, vers l'occident, & elle est remarquable par quinze détroits ou passages des Alpes qui sont à ses environs, & par lesquels on entre dans le païs des Grisons. * Mati *dict.*

CLUSON, ou CHISSON, riviere de Dauphiné. Elle prend sa source au col de Sestrieres, dans les Alpes, traverse la vallée de Cluson ou de Pragelas, & celle de la Perouse, & après avoir passé fort près de la petite ville de ce nom, & de celle de Pignerol, elle reçoit le Pelice, & va se décharger dans le Pô au-dessus de Pancale. * Mati, *dict.*

CLUTIN, (Renaud) Parisien, vivoit dans le XVI. siecle. Il sortoit d'une famille de la robe, qui a donné divers conseillers au parlement de Paris. PIERRE Clutin son pere, conseiller en 1522. fut reçu président aux enquêtes le 14. Novembre de l'an 1524. & mourut le seiziéme Juillet de l'an 1533. HENRI Clutin & seigneur d'Oisel, de Villeparisis étoit fils aîné de *Pierre*, & fut employé dans les affaires, en qualité d'ambassadeur en Ecosse & à Rome, où il mourut le 22. Juillet 1566. RENAUD étoit destiné pour le barreau, mais son inclination l'attacha aux belles lettres; & le credit de son frere lui procura plusieurs benefices, entr'autres l'abbaye de Flavigni, diocese d'Autun en 1555. Ainsi (dit *Scevole* de Sainte-Marthe, dans l'éloge qu'il lui a dressé) cet excellent homme joüissant du repos que lui donnoit sa bonne fortune, ne se voulut jamais marier qu'avec les muses qu'il cherissoit sur toutes choses. Il fut très-bon poëte latin, & publia peu d'ouvrages, mais excellens. Le poëme qu'il fit imprimer sur la victoire que les Chrétiens remporterent en 1571. contre les Turcs à Lepante, en est une preuve. Il mourut à Lyon dans un âge avancé au mois de Novembre 1574. * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l. 2.* De Thou, *hist.* Blanchard, *hist. des conseillers du parl. de Paris &c.*

CLUVIER, (Philippe) celebre geographe, étoit de Dantzic, où il nâquit en 1580. Son pere qui étoit président de la monnoye à Dantzic, l'éleva avec beaucoup de soin, & l'envoya en Pologne, puis en Allemagne, & ensuite dans les Païs-Bas, pour y étudier le droit à Leiden. Mais Cluvier, qui n'avoit d'inclination que pour la geographie, en fit une étude particuliere, par le conseil de Joseph Scaliger. Il voulut commencer par voir avec soin les Païs-Bas, & passant dans le Brabant pour y voir Juste-Lipse, il y fut volé. Ce qui l'obligea de retourner à Leiden. Son pere irrité de ce qu'il avoit abandonné l'étude du droit, ne voulut plus fournir à sa dépense; & Cluvier n'étant pas d'humeur d'importuner ses amis, prit le parti de porter les armes. Ce qu'il fit durant deux ans, en Hongrie & en Boheme. Il y arriva, lorsque le baron de Popel, qui étoit son ami, fut arrêté par ordre de l'empereur. Ce gentilhomme composa une maniere de manifeste sous le nom d'apologie, qu'il rémit à Cluvier, pour le traduire en latin. Ce dernier y travailla, &

Digitized by Google

le fit imprimer à Leiden. Cette liberté déplut à l'empereur, qui s'en plaignit par son ambassadeur aux états. De sorte qu'on arrêta Cluvier. Mais etant sorti de prison, il reprit ses ouvrages geographiques ; & pour ne rien négliger, il voyagea en Angleterre, puis en France, en Allemagne, & en Italie. Il se fit par tout des amis illustres, & fut puissamment sollicité de rester à Rome, où l'on admira son genie pour les lettres, & particulierement pour les langues. Il en parloit dix avec beaucoup de facilité ; sçavoir, le grec, le latin, l'allemand, le françois, langlois, le hollandois, l'italien, le hongrois, le polonois & le bohemien. Lorsqu'il fut de retour à Leiden, il y enseigna avec applaudissement, & y mourut l'an 1623. âgé de 43. ans. Les ouvrages que nous avons de lui, sont : *De tribus Rheni Alveis. Germania antiqua. Sicilia antiqua. Italia antiqua*, qui ne parut qu'en 1625. après la mort de l'auteur par les soins de Daniel Heinsius. Scriverius, ami de Cluvier publia aussi après la mort de ce sçavant, l'introduction à la geographie, que Cluvier, n'avoit pas eu le tems de publier lui-même. Elle est intitulée : *Introductio in universam geographiam, tam veterem quàm novam*. Le P. Philippe Labbe l'a traduite en françois. M. Brulen de la Martiniere, en a donné une nouvelle édition latine en 1729. avec les notes de divers sçavans & les siennes, *in-quarto*. * Meursius, *Ath. Bat. &c.*

CLUVIUS RUFUS, fut Questeur l'an 693. de Rome, & 61. avant J.C. sous le consulat de M. Pison, & de M. Valerius Messala Niger. Ciceron parle ainsi de lui. *Cluvius Puteolanus*, dit-il, *valde me observat*. * Ciceron, *Ep. fam. lib. 13. ep. 56. & ad Attic. lib. 6. ep. 2.* Tacite, *liv. 1. 2. & 14.* Sueton, *in Neron.* Pline, *liv. 9. ep. 19.* Vossius, *de hist. Lat. lib. 1. c. 27. &c.*

CLUVIUS RUFUS, citoyen Romain, fut honoré du titre de consul, l'an 45. de l'ére Chrétienne. Depuis, il eut des emplois militaires en Espagne. Il écrivit des memoires du regne de Neron. Tacite, Suetone & Pline parlent de lui.

CLUIDESDALE ou CLUDESDALE, *Cludesdalia & Glottiana*, province de l'Ecosse meridionale, qui tire son nom de la riviere de Cluid, comme qui diroit vallée de Cluid. Elle est entre les provinces de Lothiane, de Twedale, de Kile & de Cuningham. Glaskow sur la riviere de Cluid, en est la ville capitale. Les autres beaucoup moins considerables, sont Hamilton, Douglasdal Keinsraw, &c. Cluidesdale est une des meilleures provinces de l'Ecosse, qui a eu part aux malheurs des guerres civiles d'Angleterre.

CLYMENE, nymphe, fille de l'Ocean, fut aimée du soleil, dont elle eut Phaëton & ses sœurs Lampetie, Eglé, & Phebé. *Voyez* PHAETON. * Hygin, *Fab. 156.* Ovid. *metamorphos. l. 2.*

CLYTEMNESTRE, fille de Leda, femme de Tyndare, & sœur de Castor, de Pollux & d'Helene, épousa Agamemnon, roi de Mycenes, & chef des princes Grecs, au siege de Troye. Elle en eut trois filles, Iphigenie, Electre, Chrysis, & un fils nommé *Oreste*. Pendant l'absence de son mari, elle fut aimée d'Egysthe, auquel elle s'abandonna, & dont elle se servit pour faire assassiner Agamemnon, au retour de la guerre de Troye. Cette mort ne demeura pas impunie, car Oreste vint à Mycenes, lorsqu'il fut devenu plus âgé, & à la persuasion de sa sœur Electre, il tua Egysthe avec sa mere, après la mort de laquelle il fut agité des furies. * Homere, *Iliad.* Sophocles, *in Electra*, Euripides, *in Agamemnon.* Apollodore. Hygin. Ovide.

CLYTIE, fille de l'Ocean, fut aimée du Soleil, & conçut une si forte jalousie de se voir abandonnée pour Leucothoë, qu'elle en avertit Orchame, pere de cette derniere nymphe, qui la fit mourir. Apollon outré contre Clytie, n'eut depuis que de la haine pour elle. Ce qui l'affligea si fort, qu'elle se laissa mourir de faim, & fut métamorphosée en cette fleur appellée *Heliotrope* par les naturalistes, qui prétendent qu'elle se tourne toûjours vers le soleil. * Ovide, *liv. 4. des metam. fab. 5. & 6.*

CNA

CNAFE'E, heretique, *cherchez* FOULON (Pierre le)

CNAGE'E, compagnon de Castor & de Pollux, se trouva avec eux au siege d'Aphydnes. Il fut pris dans un combat, vendu comme esclave, & ensuite envoyé dans l'isle de Crete, où il servit dans le temple de Diane. Quelques tems après il prit la fuite avec la prêtresse de ce temple, & enleva la statue de la déesse, qui fut surnommée *Cnagienne*. Pausanias, de qui nous avons tiré cette histoire, semble douter de la prise de Cnagée, qu'il croit être venue en Crete par une autre occasion. * Pausanias, *in Laconic.*

CNEME, general de l'armée navale des Lacedemoniens, vivoit environ la LXXXVII. olympiade, & 432. avant J. C. Il fit une entreprise sur l'Acarnanie, qui ne lui fut pas heureuse. * Thucydide, *l. 2.*

CNEPH, divinité des Egyptiens, à laquelle seule ils attribuoient la création du monde, comme nous l'apprenons de Plutarque dans *Isis & Osiris.* Dans les éditions d'Alde, d'Etienne, & dans celle de Paris, on lit Κνηφαγένητα Cnephagenete ; Vossius le pere soutient qu'il faut lire Κνηφ ἀγέννητον, c'est-à-dire, Cneph, incréé, ou non engendré. Porphyre cité par Eusebe, (*au liv. 3. de la prep. Evang. c. 12.*) assure que les Egyptiens établissoient un Dieu créateur du monde, qu'ils appelloient *Cneph*, & qu'ils le representoient avec un œuf qui lui sortoit de la bouche, parce que l'œuf parmi les Egyptiens étoit l'emblême du monde. Au reste, il semble que *Cneph*, est le même que le *Cnuphis* de Strabon, *l. 17.* lequel avoit un temple dans la ville de Syene, dans la Thebaïde, ou haute Egypte. Cet endroit donne lieu de juger que les Egyptiens ne furent pas dans les premiers tems idolâtres de cette idolâtrie qui ne connoissoit point le vrai Dieu, mais de celle où tomberent les Israëlites, lorsqu'ils se firent faire un veau d'Or pour adorer Dieu sous cette forme : c'est-à-dire, que cette idolâtrie consista à vouloir honorer Dieu d'une maniere qui ne convenoit pas à sa grandeur, & qu'il desapprouvoit. On en a une nouvelle preuve dans ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, que les douze dieux inventés par les Egyptiens étoient les douze signes du Zodiaque, & qu'ils étoient appellés *dieux conseillers* ; car cela signifie que selon eux ces douze signes gouvernoient le monde sous l'autorité d'un Dieu qui étoit au-dessus d'eux tous. On ne s'en tint pas là, & de nouvelles superstitions firent oublier les anciennes, dont on auroit fait aisément revenir les peuples dans un siecle plus éclairé, en leur faisant voir que ces signes ne sont que des corps, infiniment moins estimables que l'homme pour qui ils ont été créés.

CNEUS AQUILIUS, *cherchez* AQUILIUS.

CNEUS. Ce surnom de CNEUS, que les Romains donnoient à ceux qui venoient au monde avec quelque marque naturelle, que les Latins appellent *nævus*, a été commun à plusieurs grands hommes, qu'on pourra chercher par le nom sous lequel ils sont plus connus.

CNIDE ou GNIDE, ancienne ville dans cette partie de la Carie, qu'on nommoit *Doride*. Elle étoit celebre par un temple de Venus, où l'on voyoit une statue de marbre blanc très-poli, faite par Praxitele. Cette ville est aujourd'hui un miserable bourg sur la mer Egée, entre les isles de Rhodes, de Stampelia, de Lango, &c. & cette peninsule forme un grand promontoire nommé *Cap Chio* ou *Crio*. Herodote dit que Cnide étoit une colonie de Lacedemone ; & il remarque que les peuples ayant dessein de couper cet isthme, dans lequel leur païs étoit enfermé, en furent empêchés par l'Oracle. * *Liv. 1. ou Clio.*

CNIVA, roi des Gots ou Scythes, & successeur d'Ostrogotha, passa le Thanaïs, ou plutôt le Danube sous l'empire de Dece, ravagea les environs de la Thrace, & vint à la tête de 70. mille hommes attaquer la ville d'Eustherium, appellée depuis *Noves*, dans la basse Mœsie : il fut repoussé par Gallus, depuis empereur, vint fondre sur le jeune Dece, qu'il vainquit & mit en fuite l'an de J. C. 250. & prit Philippopolis, où Ammien dit qu'il y eut 100. mille hommes de tués. L'empereur Dece accourut au secours des provinces, vainquit les Goths, & leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait ; mais leur ayant fait fermer le passage du Danube & les ayant forcés à combattre malgré eux, il fut defait & tué avec son fils. Les historiens varient extrêmement entr'eux, sur les circonstances, & sur le lieu de cette bataille. Jornandès sur-tout n'est pas d'accord avec eux. * Zos. *l. 1.* Ammien Marcellin, *l. 31.* Jornand. *Rer. Gotich.*

CNOPHIUS, (André) ministre Protestant à Riga, étoit de Custrin, dans la nouvelle marche de Brandebourg. Il fut

Digitized by Google

des premiers qui ſuivirent la doctrine de Luther, & qui s'enrichir en 1523. par le pillage des égliſes. Il a compoſé des cantiques à l'uſage de ceux de ſa ſecte. * Chytræus, *Saxon. l. 10.* Melchior Adam, *in vit Theol. Germ.*

CNOSSUS, auteur Grec, qui a fait une deſcription de l'Aſie. Il croyoit que les Egyptiens étoient les plus anciens peuples de l'univers. On ne ſçait pas en quel tems il a vêcu. * Le Scholiaſte d'Apollonius, *au l. 4.* Voſſius, *des hiſt. Grec. l. 3. p. 346.*

CNOX, (Jean) Ecoſſois, vivoit dans le XVI. ſiecle, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à introduire la reforme de Calvin dans ſon païs. Il avoit étudié en theologie ſous Jean Major, & depuis il alla à Geneve pour s'inſtruire auprès de Calvin. En 1559. il retourna en Ecoſſe, où il attira un très-grand nombre de peuples dans ſon parti, & il y mourut le 24. Novembre de l'an 1572. âgé de 57. ans. Cnox avoit écrit divers ouvrages anglois, preſque tous remplis d'invectives contre l'égliſe Romaine & les papes. Il étoit auſſi ennemi déclaré de la Monarchie, & fut un de ceux qui demanderent avec empreſſement la mort de Marie Stuart. C'eſt par là qu'il s'eſt attiré les grands éloges que lui donne *Beze* dans ſes hommes illuſtres. * Baleus, Melchior Adam, & les autres auteurs Proteſtans.

C O

CO, COA, COOS, ou COS, iſle de l'Archipel, en Aſie, vers la côte de la Carie, eſt celebre par la naiſſance d'Hyppocrate, du peintre Appellès, & de cette fille nommée *Pamphile*, qui inventa la maniere de ſe ſervir des vers à ſoye, que les peuples de cette Iſle enſeignerent à leurs voiſins, & qui paſſa ainſi dans le reſte de l'Univers. Les Turcs appellent aujourd'hui cette iſle *Stanco* ou *Stankou*. On la nomme auſſi ordinairement *Lango*: & il y a une ville de ce nom. Elle eſt preſque vis-à-vis d'Halicarnaſſe, près de Cnide & de l'iſle Palmoſa. Anciennement elle étoit celebre par ſes richeſſes, par la fecondité de ſon terroir, & par ce temple fameux d'Eſculape, où l'on voyoit une très-belle ſtatue de Venus, qui fut portée à Rome du tems d'Auguſte. Ce prince pour récompenſer les inſulaires de Cos, leur remit cent talens du tribut annuel, qu'ils étoient obligés de payer. Cette iſle a été aux chevaliers de Rhodes à qui les Turcs l'ont enlevée & dont ils ſont aujourd'hui les maitres. * Strabon, *l. 14.* Ariſtote, *hiſt. des animal. l. 5. c. 19.* Pline. Ptolomée. Le Noir.

☞ Il faut remarquer qu'il eſt rapporté dans le troiſiéme livre des Rois *c. 10. v. 28.* & dans le ſecond des Paralipomenes, *c. 1. v. 16.* que les marchands du roi Salomon amenoient de beaux chevaux de COA. Les interpretes ſont en peine de ſçavoir quel païs étoit ce Coa. Quelques-uns ſoutiennent que c'eſt Coa dans les Indes; mais il vaut mieux ſuivre ceux qui prennent le mot hebreu pour un nom appellatif.

CO, ou TI-CO, ſixiéme roi de la Chine, qui ſucceda à Chuenhioi. L'hiſtoire chinoiſe remarque qu'il donna un très-mauvais exemple à la poſterité, en épouſant quatre femmes, dont il eut autant de fils. Il monta ſur le trône l'an 2435. avant J. C. ſelon le calcul fabuleux des Chinois, & régna 70. ans. * Martinius, *hiſt. de la Chine.* Paul Pezron, *antiq. des tems.*

COA, riviere de la province de Tra-los-Montes en Portugal. Elle a ſa ſource aux confins de l'Eſtramadure d'Eſpagne & du Beira, & coulant du ſud au nord, elle traverſe le territoire de Pinhel, reçoit la riviere de ce nom, & ſe décharge dans le Duero, au deſſus de Torre de Moncorvo. Elle donne ſon nom à la partie orientale du territoire de Pinhel, où il n'y a rien de conſidérable que la ville de Pinhel. * Baudrand.

COASLIN, *voyez* COISLIN.

COAMA, fleuve d'Afrique, *cherchez* CUAMA.

COANZA, riviere d'Afrique, dans la partie la plus meridionale du royaume de Congo, vers celui d'Angola. Elle ſort du lac de Zaire, traverſe celui d'Aquilonda & ſe vient jetter dans la mer d'Ethiopie, près de l'iſle de Loande.

COATAN, montagne de l'Amerique au Mexique dans le Guatimala, & au pays des Uzalcos. Comme elle eſt ſujette à jetter ſouvent des flammes, on l'appelle le Volcan de Coatan. * Baudrand.

COBA, ville de la Tranſoxane, des dépendances de celle de Schaſche, ou de Farganah, qu'elle ſurpaſſe en beauté & en politeſſe. Elle eſt ſituée à 91. degrez 50. minutes, ou à 92. degrez 15. minutes de longitude, & à 42. degrez 50. minutes, ou à 43. degrez 15. minutes de latitude ſeptentrionale dans le cinquiéme climat, ſelon les tables d'Abulfeda. Son château eſt ruiné, mais la muraille de la ville eſt fort bonne, & ſes fauxbourgs pleins de jardins, ſurpaſſent en quantité & en beauté ceux de la ville d'Akſiket.

Il y a auprès de Medine un lieu, où la premiere Moſquée du Muſulmaniſme a eté bâtie, qui porte auſſi le nom de *Coba.* * D'Herbelot, *biblioth. Orientale.*

COBAD, *cherchez* BAZMAN.

COBAH, ſurnom de Naſſiredin, affranchi de Sehehabeddin, Sultan de la dynaſtie des Gaurides, lequel après la mort de ſon maître regna dans la province de Multan & dans tout le païs qui s'étend ſur le fleuve Indus, & qui confine avec le Zabbleſtan, dont Gaznah eſt la ville capitale. Ce fut chez ce prince genereux & magnifique qu'une infinité de perſonnes de tous états ſe réfugierent dans le tems que Genghizkhan fit ſa grande irruption dans la Perſe. Naſſi-reddin Cobah les reçut avec toutes les honnêtetés poſſibles, & leur fit perdre le regret qu'ils avoient de ſe voir chaſſés de leur païs. Il eut cependant ſur la fin de ſes jours à ſoutenir une fâcheuſe guerre contre Schams-eddin-Ilermiſche, autre affranchi de Sche-hab-eddin, qui s'étoit deja rendu maître du royaume de Delli aux Indes. L'armée de Cobah fut taillée en pieces par ſon ennemi, qui le contraignit de prendre la fuite, & de s'enfermer dans le château de Biker, où ayant appris que le viſir de Schams-eddin venoit l'aſſieger, & ne s'y trouvant pas en ſureté, il s'embarqua ſur un vaiſſeau, qui fit naufrage au milieu du fleuve Indus. Il y perit & laiſſa la poſſeſſion libre de tous ſes états à Ilermiſche, qui s'en étoit déja emparé. * Khondemir.

COBALES, étoient certains démons ou folets, ſous une forme humaine, qu'on appelloit auſſi *ſatyres*, & qui accompagnoient, dit-on, le dieu Bacchus. C'eſt un nom grec, Κόβαλοι, dérivé de l'hebreu, *Chebel*, qui ſignifie *ruſe*, ou *ſubtilité.* Quelques-uns prétendent qu'on en voit encore aujourd'hui pluſieurs dans la Sarmatie, que le Sarmates nomment *Drulies*, les Ruſſiens *Coltkes*, & les Allemands *Cobaides*, qui ſe cachent dans les recoins des maiſons. On dit qu'ils font paroitre beaucoup d'affection pour ceux dont ils ont embraſſé le ſervice, dérobant même ce qu'ils peuvent chez les voiſins, & le portant chez leurs maîtres, dont ils panſent les chevaux, & pour leſquels ils font tout ce que peuvent faire les meilleurs valets. On eſt revenu de ces contes, & l'on eſt perſuadé de la fauſſeté de tout ce qu'on débite de ce genre. * Noël le Comte, *l. v. 5. ch. 12. de ſa Mythologie.*

COBLA & CUBLA KHAM, fils de KIL-KHAN, ſurnommé *Ilingek*, ſucceda à ſon pere dans l'empire des Mogols, & vengea la mort d'Ughin-Khan ſon frere aîné, que les Tartares avoient fait mourir. Il déclara pour cet effet la guerre à Altun-Khan leur roi, & après l'avoir défait dans un combat, il pilla & ravagea ſon païs, d'où il remporta un très-riche butin chez-lui. Ce prince ne laiſſa point d'enfans qui lui ſuccedaſſent, de ſorte que la couronne des Mogols paſſa à ſon frere puîné, nommé *Bortan*, qui fut le grand-pere, de Genghiz-Khan. Bortan ne porta pas le titre de Khan ou d'empereur; mais ſeulement celui de *Behadir*, qui ſignifie *le Valeureux*, non plus que ſon fils *Jeſukai*, pere de Genghiz-Khan. Du tems de Bortan, Fagiculi ſon oncle, & commandant general de ſes armées, vint à mourir. Jardumgi ſon fils, ſurnommé *Perlas*, ſucceda à la charge de ſon pere; & c'eſt de ce Perlas que la tribu des Mogols, qui porte ſon nom, a pris ſon origine. * D'Herbelot, *bibl. Orien.*

COBLA ou COBLAICHAN, fils de TULI & petit-fils de GENGHIZ-KHAN, fut le quatriéme empereur des Mogols ou Tartares, après Genghiz-Khan. Il ſucceda à Mangu-Chan, que pluſieurs nomment *Mangaca* ſon frere aîné, qui l'avoit envoyé pour commander dans l'Orient, c'eſt-à-dire, dans le Cathai & dans la Chine, pendant qu'Holagu ſon autre frere puîné commandoit dans l'Occident, c'eſt-à-dire, dans la Perſe, dans la Syrie, &c. Pendant que Coblai étoit dans la Chine, il y eut une ſi grande révolte contre lui qu'il fut obligé d'appeller l'empereur Mangu-Khan ſon frere à ſon ſecours. Avec ce ſecours il dompta les rebelles; & Mangu-Khan ayant été tué d'un coup de fléche dans la bataille qui ſe donna, Coblai ſe fit auſſi-tôt re-

Digitized by Google

connoître par l'armée des Mogols pour son successeur, & alla faire son séjour à Cambalu, ville capitale du grand païs de Cathai & de la Chine. Dès le commencement de son regne, il soutint une grande guerre contre Arik ou *Arig Buga*, un de ses autres freres, qui faisoit son séjour à Keluran & à Caracoram, où étoit l'ordre natale de Genghiz-Khan. Arig Buga se maintint pendant 17. ans, au bout desquels il fut contraint d'avoir recours à la clemence de Coblai son frere. Celui-ci, par l'avis de son conseil, le fit enfermer entre quatre murailles, où il vêcut pendant un an. Coblai regna 25. ans; car il succeda à son frere, immédiatement & sans interregne, ce qui n'étoit pas encore arrivé à ses prédecesseurs, l'an 655. de l'hegire, qui est le 1257. de J. C. & mourut l'an de l hegire 680. de J. C. 1281, que les Mogols appellent dans leur cycle particulier *Ilan Il l'année du Serpent*. HOLAGU son frere lui succeda dans la Perse; mais Timur-Chan son petit-fils demeura maître du Cathai & de la Chine; où il prit le nom d'*Algiaptu* ou d'*Algiautu*, & y regna 12. ans. Coblai étoit un homme sage & moderé qui favorisa les gens de lettres & leur fit du bien, de quelque nation & de quelque secte qu'ils fussent. * D'Herbelot, *biblioth. Orient.*

COBLENTS, ville d'Allemagne dans l'archevêché de Treves, sur le confluent de la Moselle & du Rhin. C'est de là que les Latins lui ont donné le nom de *Confluentes* & de *Confluentia*. Il en est fait mention dans l'itineraire d'Antonin & dans la table de Peutinger. Ammien Marcellin dit qu'au tems de Julien l'Apostat, il n'étoit resté là qu'une tour, c'est-à-dire un fort petit château. Coblents est une assez jolie ville, où il y a de belles églises, & de belles maisons bâties le long de la riviere. Il y a de l'autre côté du Rhin la fameuse forteresse d'Hermestein, qui passe pour une place très-reguliere. L'archevêque de Treves, électeur de l'empire, a un palais à Coblents.

CONCILES DE COBLENTS.

Les prelats s'y assemblerent l'an 860. pour pacifier les differends du roi Charles II. dit *le Chauve*, de Louis dit *le Germanique*, & de Lothaire roi de Lorraine. Ils dresserent un formulaire pour l'observation de la paix que Louis *le Germanique* jura le premier, & les deux autres après lui. Cette assemblée fut tenue le 5. & le 6. de Juin, dans la sacristie de l'église de saint Castor. Charles *le Simple*, roi de France, & Henri l'*Oiseleur*, empereur, après le traité de Bonne, assemblerent à Coblents huit prélats, qui y firent quelques ordonnances, portant défense de contracter aucun mariage entre les parens, au-deçà du septiéme dégré. Binius & quelques autres mettent ce concile en l'an 912. mais il est très-sûr qu'il y fut tenu l'an 922. puisqu'Henri l'*Oiseleur* ne fut fait empereur que l'an 912. après la mort de Conrad I. Ainsi il faut que dans Ives on ait pris DCCCCXII. pour DCCCCXXII. * Hincmar. Flodoard. *le VIII. & IX. tom. des Conciles.*

COBURG, petite ville du cercle de Franconie en Allemagne, située dans le duché de Coburg, environ à sept lieues de la ville de Bamberg, du côté du septentrion, a une belle citadelle, dans laquelle les ducs de Coburg faisoent autrefois leur résidence. Les Protestans d'Allemagne appellent ce château *La Pathmos de Luther*, parce que cet heresiarque y demeura long-tems caché, pour se dérober aux recherches que l'on faisoit de sa personne. Au reste on prend Coburg pour l'ancienne *Melocabus*, ville de Cattes. * Mati, *dict.*

COBURG (le duché de) petit païs d'Allemagne. Il est proprement du cercle de Franconie; quoique quelques cartes le mettent dans la Thuringe, laquelle le borne au nord; l'évêché de Bamberg au Levant, celui de Wurtsburg au midi; & le comté propre d'Henneberg au couchant. On y remarque Eisfeld, Hilpershusen, Romhild & Sternberg, qui sont des bailliages avec Coburg capitale de tout le duché. Ce duché étoit autrefois une partie du comté d'Henneberg. Il entra par mariage dans la maison de Misnie. La branche de *Saxe-Altembourg*, qui le possedoit, ayant fini l'an 1672. il est tombé entre les mains des ducs de *Saxe-Gotha*, les plus proches parens des ducs de Saxe-Altembourg, *voyez* SAXE. * Mati, *dict.*

COCA, petite ville ancienne, dans la Castille vieille en Espagne, sur la petite riviere d'Elerena, à cinq lieues au-dessous de Segovie. On croit que cette ville a été la patrie de l'empereur Theodose *le vieux*. * Mati, *dict.*

COCALUS, roi de Sicile, vivoit dans les tems fabuleux. Il reçût dans son royaume, Dedale avec son fils Icare, qui fuïoient Minos. Quelque tems après, il fit suffoquer Dedale dans des étuves, craignant que Minos, qui redemandoit instamment ce fugitif, ne lui fit la guerre. D'autres disent que Minos fut étouffé dans un bain, par les filles de Cocalus, à qui il étoit allé faire la guerre, sur le refus que faisoit ce prince de lui livrer Dedale. Les poëtes rapportent diversement cette avanture. * Diodore de Sicile, *l. 4.* Ovide, *l. 8. metam*, &c. Hygin, *fab. 44.*

COCCAIE MERLIN, *cherchez* FOLINGIO.

COCCEIANUS (Salvius) neveu de l'empereur Othon, fut tué par ordre de Domitien l'an 85. de J. C. pour avoir celebré le jour de la naissance de son oncle. * Sueton. *c. 10. in vit. Domit.*

COCCEIUS, surnom donné à quelques Romains. *Voyez* le nom par lequel ils sont le plus connus, comme NERVA, &c.

COCCEIUS, ou COCCEIANUS, *cherchez* DION CASSIUS.

COCCEIUS AUCTUS, excellent architecte d'Italie, eut la conduite de divers ouvrages qu'Agrippa fit faire aux environs de Naples, entr'autres de ces chemins soûterrains, taillés la plûpart dans des rochers, qui s'étendent depuis cette ville jusqu'à Puteoles ou Pouzole, & depuis le lac que les anciens appelloient l'Averne, jusqu'à Cumes. * Strabon, *liv. 5.*

COCCEIUS, (Jean Cok) né à Brême en 1603. y fut professeur en hebreu en 1630. puis à Franeker en 1636. & enfin professeur en theologie, dans l'académie de Leide en 1650. Il a fait grand bruit en Hollande dans le XVII. siecle, & on y trouve encore aujourd'hui grand nombre de ses sectateurs, qui sont surnommés *Cocceiens*. Il avoit une grande connoissance de la langue hebraique, comme il est aisé d'en juger par ses commentaires sur plusieurs livres du vieux testament, & même par un livre du Talmud, qu'il a traduit en latin, avec de sçavantes notes. Il a fait aussi un assez bon dictionaire de la langue hebraique. Mais il est trop diffus dans ses commentaires sur la bible, où il affecte une certaine methode qui lui est singuliere; & il semble avoir voulu expliquer une partie de l'écriture, par de certains préjugés, fondés sur l'Apocalypse de saint Jean, à la lecture de laquelle il s'étoit beaucoup appliqué. Il témoigne dans la préface qu'il a mise au devant de ses commentaires sur les pseaumes, qu'il estime beaucoup les anciens docteurs de l'église, qu'il les lit autant qu'il peut; & qu'il ne méprise pas aussi les commentaires des Juifs sur l'écriture. Puis il ajoute, qu'il fait encore un plus grand fonds sur les paroles mêmes de l'écriture, où il trouve, dit-il, des secours plus assurés pour la bien interpreter. Il s'étoit fait un systême particulier de théologie, qui est suivi aujourd'hui de plusieurs theologiens de Hollande, & qui lui a suscité bien des ennemis. Voici à peu près comment M. Stoupp en parle dans sa *Religion des Hollandois*. Cocceius lisoit l'écriture avec un soin continuel. Il y a découvert plusieurs choses qui n'étoient auparavant connues à personne, en ce qui regarde le sens mystique & profond. Dans les prophéties du vieil & du nouveau testament, il trouve presque par tout la venue de J. C. & celle de l'antechrist qui lui est opposé. Il a disposé l'œconomie du vieil & du nouveau testament d'une maniere nouvelle; & il s'attache fort à remarquer la difference du gouvernement de l'église devant la loi, sous la loi, & après la loi. Il a crû qu'il doit y avoir dans le monde un regne visible de J. C. qui abolira le regne de l'antechrist, & que ce regne étant établi avant la fin des siecles, après la conversion des Juifs & de toutes les nations, l'église Catholique sera dans sa gloire: ce qu'est cette Jerusalem, qui est décrite dans l'Apocalypse. Voëtius & Desmarets combattirent avec beaucoup de vigueur les sentimens de Cocceius; ils le firent passer pour un heretique, & prétendirent même qu'il étoit Socinien en plusieurs articles. Il l'ont appellé Novateur & *Scripturarius*, parce qu'il s'attachoit trop à l'écriture. Cet homme, (dit M. Stoupp) qui avoit plus de capacité que la plûpart de ses confreres dans la Hollande, en a été fort maltraité. Pour connoître les sujets particuliers de cette grande contestation entre les Protestans, *voyez* Voëtius & Desmarets. Cocceius mourut à Leide le 5. Novembre 1669. âgé de 66. ans. Ses disciples sont appellés *Cocceiens*. Il a fait un grand nombre d'ouvrages qui

Digitized by Google

ont été recueillis en 1675. & 1689. en 8. vol. *in fol.* & en 1706. on en a encore donné 2. autres vol. *in fol. Voyez*, Joncourt, *entretiens sur les Cocceiens.* Niceron, *mem. tom. VIII.*

COCCIUS, (Jodocus ou Josse) Jesuite, étoit de Treves. Il enseigna la philosophie & la theologie, & fut depuis confesseur de l'archiduc Leopold. Il mourut le 25. Octobre de l'an 1622. ayant composé divers ouvrages. *Theologicarum Thesium lib. III. Dagobertus rex Argentinensis Episcopatus fundator, &c.** Alegambe, *de script. soc. Jes.* Le Mire, *de script. sec. XVI. &c.*

COCCIUS SABELLICUS, *cherchez* SABELLICUS.

COCCIUS, (Josse) de Bilfeld, chanoine de Juliers, avoit été elevé parmi les Lutheriens; mais etant venu à Cologne, il quitta leur parti pour entrer dans le sein de l'église Catholique. Il entreprit après sa conversion, de faire un recueil des témoignages des peres, & des décisions des conciles sur les matieres de controverse, & ayant travaillé 24. ans à cet ouvrage, il le fit imprimer à Cologne en deux gros volumes *in folio*, dans les années 1599. & 1600. sous le titre de *thrésor catholique.* C'est un ouvrage d'un grand travail; mais qui n'est pas composé avec tout le discernement & le choix que l'on pourroit souhaiter. * Du Pin, *biblioth. des aut. ecclef. XVI. siecle.*

COCHEIM, ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne. Elle est dans l'archevêché de Treves, & capitale d'un de ses 25. bailliages. On la trouve sur la Moselle, à sept ou huit lieues au dessous de Coblents, & à quatre ou cinq au dessous de Montroyal démoli. C'étoit autrefois une ville imperiale & libre; mais l'empereur Adolphe de Nassaw la vendit à l'electeur de Tréves l'an 1240.* Baudrand.

COCHET (Melchior) de saint Valier, président honoraire aux requêtes du parlement de Paris, a donné en 1703. en 2. vol. *in*-12. un traité de l'indult du parlement de Paris, dans lequel on peut dire qu'il a entierement épuisé la matiere, qui n'avoit encore été traitée que fort legerement par M. Regnaudin, procureur general au grand conseil, & par maître François Pinsson, avocat au parlement dans ses notes sommaires sur l'indult, en 1673.* Du Pin, *biblioth. des aut. ecclef. XVIII siecle, tom. 7. &c.*

COCHILE, anciennement, *Sybaris*, riviere de la Calabre citerieure, province du royaume de Naples. Elle naît dans l'Apennin, près de Morano; baigne Castro-Villare, & se décharge dans le golfe de Tarente, près de Sibari ville ruinée, du côté du Nord.* Mati, *diction.*

COCHIN, royaume des Indes dans la presqu'isle de deça le Gange & dans le Malabar. Il prend son nom d'une ville qui est dans ses terres, & où le roi se tient. Les Portugais y en ont eu une autre de même nom, qui n'est habitée que par des Chrétiens, avec un évêché qui dépend de l'archevêché de Goa, & qui fut établi par le pape Paul IV. Mais les Hollandois sont aujourd'hui les maîtres de cette ville. Les Chretiens qu'on appelle de saint Thomas, y avoient eu un prelat de tems immémorial; & ils y faisoient l'office en langue chaldéene. * Osorius, *l. 3.* Linschot. Jarric, &c. Le Mire, *Georg. eccl.*

COCHINCHINE, royaume des Indes au-de-là du Gange, situé sur un golfe qui porte son nom. Les habitans le nomment Cachu, ou Kachu, ou Kachochieu. Quelques auteurs croyent que ce nom veut dire *Chine occidentale*, & d'autres ont crû que les Portugais lui avoient donné le nom de *Cochinchine*, à cause de la ressemblance qu'il a avec Cochin dans le Malabar. Cet état a la mer au levant, où elle forme le golfe dit de *Cochinchine*; il a le royaume de Camboia au couchant; le Tunquin au septentrion; & au midi Chiampa, que quelques-uns prennent pour une partie de la Cochinchine. Ce royaume a environ cinquante bons ports de mer, & est divisé en six provinces, chacune desquelles a son gouverneur & un ressort de justice particulier. La ville capitale, où le roi fait son séjour, est Caccian; sa cour est très-belle, & le nombre des seigneurs très-grand. Le commerce est très-considerable en ce païs, & les marchandises qu'on y debite ordinairement, sont l'or, l'argent, la porcelaine, le bois d'aigle, la soye, &c. Les missionnaires s'y employent avec soin pour la conversion des peuples. Le pere François Busomi y est regardé comme l'apôtre du païs, & le pere Alexandre de Rhodes, lequel y a aussi beaucoup travaillé, nous a donné en son voyage une assez grande connoissance de ce royaume, aussi-bien que Mendoza. Les derniers rois de la Cochinchine ont pourtant persécuté les Chrétiens avec une fureur extrême.

COCHLEUS, (Jean) de Nuremberg, chanoine de Breslaw en Silesie, & selon d'autres, doyen de Francfort, est celebre entre les théologiens du XVI. siecle. Il disputa fortement contre les auteurs des nouvelles opinions, Luther, Bullinger, Osiander, Bucer, Melanchthon, Calvin, & les autres réformateurs prétendus. C'est ce qui attira la haine des Protestans qui lui firent la guerre dans toutes les occasions. Cochleus écrivit contre eux, & donna une très-grande quantité d'ouvrages: ensorte que depuis l'an 1521. jusqu'à l'an 1550. sa plume fertile, a produit chaque année plus d'un ouvrage pour la défense de l'église, & de la verité. Il a assisté à quantité de conferences; il s'offroit de disputer contre qui que ce fût des Heretiques, & de donner sa tête en cas qu'il manquât de prouver les verités catholiques, ou de détruire les impostures de l'héresie. Après avoir tant combattu, il mourut à Breslaw, selon quelques auteurs, ou à Vienne, selon d'autres, âgé de 73. ans, le 10. Janvier 1552. ayant acquis beaucoup de gloire à Ausbourg, à Ratisbonne, & à Wormes, dans plusieurs conférences qu'il avoit eues avec les théologiens du parti Protestant. Il écrivoit facilement; mais son style est assez negligé. Il sçavoit bien l'état des questions de controverse & la doctrine de l'église. Il avoit aussi beaucoup lû les ecrits de Luther, des Protestans & des autres Heretiques de son tems, & s'en servoit utilement pour les convaincre de variation & de contradiction. Il avoit étudié l'écriture sainte, par rapport à la controverse, & avoit aussi quelque teinture de l'antiquité ecclesiastique; mais il s'attachoit plus à confondre les Heretiques, & à les réfuter, qu'à prouver solidement les verités Catholiques. Il s'en tient ordinairement aux principes generaux, sans approfondir les questions particulieres. Il y a beaucoup de politique & de personnel dans ses traités de controverse. Il se sert quelquefois de termes assez durs, & d'invectives un peu fortes contre Luther & contre les autres Herétiques. Sur les sentimens il étoit rigide défenseur de la doctrine & des usages de l'église, & ennemi des accommodemens dans lesquels on vouloit se relâcher sur quelques-uns de ces points. Il n'étoit pas fort habile dans la critique; cependant il avoit quelque goût de l'antiquité. Il n'a été, ni tant estimé qu'Eckius par les Catholiques, ni tant craint des Herétiques; on ne peut nier pourtant qu'il n'ait travaillé utilement pour l'église. * De Thou, *hist. l. 11.* Le Mire, *de script. sec. XVI.* Surius, *in hist.* Bellarmin, *de script. eccl.* Possevin, *in appar. sacro.* Simler, *in append.* Gesner. Jacobus Boissard, *in icomb.* Sponde, *in annal.* Du Pin, *bibl. des aut. eccl. XVI. siecle.*

COCKERMOUTH, bourg, ou ville avec marché dans le comté de Cumberland en Angleterre. Elle est situé sur la riviere de Cocker, près du lieu où elle se décharge dans le Dervent; en sorte qu'elle est comme environnée de ces deux rivieres, environ à huit milles anglois de la mer. Il y a un château sur l'une des montagnes, qui en sont tout proche. Elle est à 226. de Londres. * *Diction. Angl.*

COCLE'S (Barthelemi) vivoit dans le XV. siecle, & fut si sçavant, dit-on, dans la chiromancie & la métoposcopie, que personne ne fit jamais tant de prédictions si véritables. Il en composa même un livre, où tout son art fut expliqué. Achillini y fit une préface également admirée des amis & des ennemis de l'art de deviner. On dit qu'il prédit à Luc Gauric fameux jurisconsulte, qu'il endureroit bientôt un supplice, sans l'avoir merité; mais qu'il n'en mourroit pas. En effet, Bentivoglio, seigneur de Boulogne, ayant appris que Gauric avoit prédit qu'avant la fin de l'année il seroit chassé de son état, il lui fit donner l'estrapade. Coclès mourut comme il l'avoit prédit lui-même, d'un coup sur la tête. Hermes de Bentivoglio, fils du seigneur de Boulogne le fit assassiner par Caponi, qui lui donna un coup de hache sur la tête, comme il ouvroit sa porte, & cela parce qu'il avoit prédit à Hermes, qu'il seroit banni & tué dans un combat. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que Caponi étant allé consulter Coclès, dont il n'étoit point connu, celui-ci lui dit: *Helas! mon ami, vous commettrez un détestable meurtre, avant qu'il soit nuit.* Après sa mort on trouva dans son cabinet des prédictions sur ceux de sa connoissance, dont il avoit vû la main & le visage, qu

se trouverent par la suite toutes aussi véritables que celle-ci. * Varillas, *anecd. de Flor. liv. 7.*

COCONUCOS (le païs de) contrée du royaume de Popayan dans l'Amerique méridionale. Il y a une montagne qui jette des flammes, qu'on appelle le *Volcan de Coconucos*, où la riviere de la Madelaine prend sa source. * Mati, *diction.*

COCQ, (Jean le) avocat general du roi en sa cour de parlement de Paris vers l'an 1392. a laissé un recueil d'arrêts intitulé, *Quæstiones Joannis Galli*. Il mourut peu de tems après. Sa famille est celebre à Paris par son ancienneté & par ses charges. Elle a produit plusieurs conseillers au parlement, maîtres des comptes, &c. entr'autres GERARD le Cocq, que Louis XII. honora d'une charge de conseiller au parlement de Paris, & François I. d'une de maître des requêtes. Il mourut en 1540. Consultez le sieur Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes*, *pag. 250. & suiv.*

COCROPIO, *cherchez* CODROIPO.

COCYTE, fleuve de l'Epire est un des quatre que les poëtes ont fait couler en enfer. C'est parce que son nom, qui signifie *plainte*, marque les cris de ceux qui sont dans les tourmens. Ce fleuve a donné son nom aux fêtes dites *Cocytiennes*, qu'on celebroit en enfer à l'honneur de Proserpine. Il est different d'une autre riviere de ce nom qui étoit en Italie près du lac d'Averne, & qui se déchargeoit dans le lac Lucrin ou Marmotto, & qui fut presque tout comblé par la chute d'une montagne durant un tremblement de terre arrivé en 1538. * Pausanias. Apoll. &c. Virgil. *l. 6. Æneid. v. 323.* Horace, *l. 2. Carm. od. 14. v. 18.* tous les poëtes en parlent.

CODE, nom que l'on donne aux recueils des ordonnances ou constitutions des empereurs & des rois. La république de Rome ayant été changée en état monarchique, les constitutions des premiers empereurs furent réduites en deux codes, par Gregoire & Hermogene, sçavans jurisconsultes, sous l'empire de Diocletien, vers l'an 290. On nomma ces deux recueils, *le code Gregorien*, & *le code Hermogenien*. L'empereur Théodose le jeune en fit un autre, l'an 435. qui fut appellé *code Théodosien*, où il recueillit toutes les constitutions des empereurs, depuis Constantin jusqu'à lui. Les constitutions contenues dans ces trois codes, convenoient si peu entr'elles, que l'empereur Justinien se vit obligé en 534. de faire composer un code nouveau, qui comprend tout ce qu'il y avoit de bon dans les codes de Gregoire, d'Hermogene, & de Théodose. Il fut appellé *le code Justinien*, & fait la troisiéme partie du corps du droit civil ou romain. Nous avons en France *le code Henri*, *le code Louis XIII.* & *le code Louis XIV.* Le premier a été fait par ordre du roi Henri III. lequel voulant faire dresser un recueil de ses édits & ordonnances, & de celles des rois de France ses prédecesseurs, choisit entr'autres monsieur le président Brisson, pour y travailler. Cet ouvrage étant achevé en 1587. sa majesté en envoya des copies à tous les parlemens, & autres cours superieures de France pour l'examiner, son intention étant de l'autoriser, après qu'il auroit été approuvé par les plus notables compagnies du royaume. Mais les guerres civiles de la ligue, qui s'allumerent quelque tems après & qui continuerent jusqu'en 1598. & la funeste mort du roi, empêcherent ce louable dessein. Ainsi le code Henri n'eut point force de loi. On n'a pas laissé néanmoins de l'imprimer plusieurs fois avec des commentaires ou notes de Charondas, de Tournet, & de Rochemaillet. Jacques Corbin donna au public en l'année 1627. un gros volume intitulé *le code Louis XIII.* contenant ses ordonnances, commentées & conferées avec celles des rois Henri *le Grand*, Henri III. Charles IX. François II. Henri II. François I. & autres ses prédecesseurs; mais c'est l'ouvrage d'un particulier, aussi bien que le code Henri. On appelle vulgairement *le code Louis XIV.* les nouvelles ordonnances faites depuis 1667. jusqu'en 1681. La premiere ordonnance pour les matieres civiles, est datée du mois d'Avril 1667. La seconde, qui concerne les évocations, les reglemens de juges, les committimus, & gardes-gardiennes, les lettres d'état, les répis, les épices & vacations, est du mois d'Août 1669. L'ordonnance pour les matieres criminelles, est du mois d'Août 1670. L'édit du roi pour le reglement du commerce des négocians, est du mois de Mars 1673. L'ordonnance touchant la marine est du mois d'Août 1681. Ces ordonnances ont été données au public, avec des annotations ou remarques, par M. Bornier, lieutenant particulier de Montpellier, sous le titre de *Conférences des nouvelles ordonnances.*

CODINUS, (George) Curopalate, c'est-à-dire, un de ces officiers qui avoient soin du palais de l'empereur de Constantinople : ce qui étoit un emploi important. On ne sçait pas bien en quel tems il vivoit, mais c'est apparemment vers la fin du XV. siecle, & l'on est seulement assuré qu'il composa un traité qui étoit comme un recueil de l'origine de Constantinople. Il a aussi laissé un livre des officiers du palais de Constantinople, & des emplois de la grande église. George Douza & François Junius ont traduit ces ouvrages en latin, Douza le premier, & Junius le second. Ils ont été imprimés à Paris en grec & en latin en 1615. Ses antiquités de Constantinople ont été imprimées depuis à l'imprimerie royale, avec les notes de Pierre Lambecius bibliothecaire de l'empereur, & ses autres ouvrages avec les notes du P. Goar.

CODOMAN, (Laurent) Allemand, natif de Hoff dans le Voigtland en Saxe a vécu dans le XVI. siecle, vers l'an 1575. Il composa un ouvrage chronologique, qui est une supputation des années du monde, & des 70. semaines de Daniel.

CODORLAHOMOR, roi des Elamites, *cherchez* CHODORLAHOMOR.

CODROIPO, ou COCROPIO, bourg d'Italie, dans l'état de Venise. Il est dans le Frioul, sur la riviere de Stella, à six lieues de Palma Nuova, du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CODRUS, fils de Melanthus, fut le dernier roi des Atheniens. On dit que voulant sauver son païs attaqué par les Heraclides, qui depuis quelques années étoient maîtres du Peloponese, il consulta l'oracle Pythien ou d'Apollon, duquel il apprit que le peuple, dont le chef seroit tué demeureroit victorieux. Cette réponse lui inspira la pensée de se déguiser en paysan, & de blesser un soldat des ennemis, pour s'en faire tuer. Il l'exécuta, & fut tué l'an 21. de son regne, qui étoit le 2964. du monde, & le 1071. avant l'ere Chrétienne. Les Atheniens réduisirent leur état en république, qui fut gouvernée par des magistrats, qu'ils nommoient *Archontes*. Medon, fils de Codrus fut le premier, & gouverna pendant 20. ans. * Justin, *l. 2.* Pausanias, *l. 1.* Valere-Maxime. *l. 5. c. 6. ex. 9.* Velleius. Eusebe, &c.

CODRUS, poëte Latin, vivoit sous la CLXXXV. olympiade, vers l'an 40. avant J. C. Virgile en fait mention dans ses bucoliques, *eclog. 7.*

CODRUS, aussi poëte Latin, est different du premier, & vivoit sous l'empire de Domitien, vers l'an 90. de l'ere Chrétienne. Il fut auteur d'un poëme intitulé *Theseide*, que Juvenal trouvoit trop long. Le même auteur parle de lui d'une maniere à faire voir qu'il l'estimoit. Procule sa femme avoit la taille extrémement petite. Codrus étoit pauvre & son indigence est passée en proverbe : *Codro pauperior.* * Juvenal, *satir. 1. & 6.* Erasme, *Adag. tit. Paupertas.*

CODS-SCHERIF : les Turcs donnent ce nom à la ville de Jerusalem, qui signifie la sainteté du Scherif, ou du prince. *Cods*, veut dire sainteté & *Scherif* prince. Plusieurs croyent que la principale raison qui a porté les Turcs à nommer ainsi cette ville, est à cause du voyage que Mahomet y fit de nuit, selon leur opinion, pour monter de là au ciel, & parce qu'il doit y revenir pour juger le monde, suivant leur Alcoran. Il est plus vraisemblable que Jerusalem étoit appellée ainsi avant Mahomet. Herodote (*liv. 1.*) l'appelle Cadytis suivant les imprimés : peut-être y doit-on lire Codytis, ce nom n'est pas éloigné de celui de Cods, l'auteur Grec y auroit ajoûté une terminaison convenable à la langue dans laquelle il écrivoit. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CODURC (Philippe) secretaire du roi, étoit né de parens de la religion prétendue réformée. Il se convertit & s'appliqua à l'étude des langues, & de l'écriture sainte. Il se rendit fort habile dans les langues, & bon interprete de l'écriture. Il a fait un excellent commentaire sur Job, des notes sur les 16. 17. & 18. versets du chap. 9. de l'épître aux Hebreux, pour montrer que le terme διαθήκη dont se sert l'Apôtre, ne doit pas être traduit en cet endroit par celui de testament; mais par celui d'alliance. Il a traduit les livres de Job & de Salomon en françois, suivant le texte hebreu. Il s'est

Digitized by Google

aussi mêlé de controverse ; mais en la traitant toûjours par rapport à l'écriture sainte, aux coûtumes des Juifs, & aux loix romaines. C'est dans ce goût qu'est écrite la dissertation qu'il a faite du sacrifice de la messe, & de la présence réelle du corps & du sang de J. C. dans l'eucharistie, imprimée à Paris en 1645. & sa diatribe de la justification des saints. Il y a enfin de lui une petite dissertation sur la genéalogie de J. C. M. Du-Pin, *biblioth. des aut. ecclef. XVII. siecle, 2. tom. edit. Paris. in 8°.*

COEFFETEAU, (Nicolas) theologien de l'ordre de saint Dominique, évêque de Dardanie, & nommé à l'évêché de Marseille, nâquit l'an 1574. à S. Calais dans le Maine. Il prit en 1588. l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, où son merite l'éleva aux premieres charges; car il fut professeur en theologie, prieur & vicaire general: & dans un chapitre tenu à Rome en 1608. on le fit définiteur general de France. Il eut encore l'emploi de prédicateur de la reine Marguerite de Valois. Son éloquence parut avec éclat, & dans ses sermons, & dans ses livres de l'histoire Romaine. Le roi Henri *le Grand* le choisit, à la sollicitation du cardinal du Perron, pour répondre au livre du roi de la Grand-Bretagne. Il répondit depuis à celui du sieur du Plessis-Mornai sur l'Eucharistie; & le pape Gregoire XV. l'ayant choisi pour écrire contre Marc-Antoine de Dominis, il fit l'ouvrage intitulé : *Pro sacra Monarchia Ecclesiæ Catholicæ, &c. libri quatuor, adversùs rempublicam Marci-Antonii de Dominis, &c.* Le public lui est obligé de divers autres ouvrages, comme sont la traduction de Florus, de l'histoire Romaine, &c. Messieurs de sainte Marthe ont dit que la reine mere de Louis XIII. lui donna les évêchés de Lombès & de Saintes; mais ces benéfices ne paroissent pas lui avoir été offerts. En 1617. il fut fait évêque de Dardanie, administrateur & suffragant du diocèse de Metz, & en 1621. le roi Louis XIII. le nomma à l'évêché de Marseille ; mais il mourut avant que d'en avoir pris possession, le 21. Avril 1623. âgé de 49. ans. Il est enterré dans l'église des religieux Dominicains du grand couvent de Paris, dans la chapelle de saint Thomas. Les ouvrages de Coëffeteau sont parfaitement bien écrits en notre langue, sçavans, solides & dignes d'être lûs par tous ceux qui se mêlent de controverse. On y peut remarquer la difference qu'il y a entre un habile homme qui traite les matieres de controverse avec dignité & avec majesté, & quantité de controversistes vulgaires dont les ouvrages sont aussi méprisables, que ceux de Coëffeteau sont dignes de louanges. GUILLAUME Coëffeteau son frere a composé des commentaires sur quelques pseaumes, & sur quelques livres de l'écriture sainte, & plusieurs petits traités pour servir à ceux qui commencent à s'appliquer à la prédication, imprimés sous le titre de *Florilegium*, en 1667. * Sainte Marthe, *Gall. christ. de Episc. Massil.* Du Pin, *Bibl. des aut. Eccl. XVII. siecle.* Echard, *Script. ord. S. Domin.*

COEFFLEDT, (Henri de) Chartreux, *cherchez* HENRI de COEFFLEDT.

COEL, roi de la Grand-Bretagne, qui vivoit sur la fin du troisiéme siecle, tua Asclepiodote son oncle, pour se mettre sur le trône. Quelques-uns prétendent qu'il fut pere d'Helene, mere de Constantin *le Grand.* Les annales d'Angleterre parlent d'un autre COEL, fils & successeur de Marius. Il avoit été nourri à Rome. On en met un autre qui fut défait par Fergus roi d'Ecosse. * Polydore Virgile & du Chesne, *histoire d'Angleterre.*

COELHO, connu sous le nom de GEORGIUS COELIUS, étoit Portugais & abbé de S. Georges, près de Conimbre, dans le XVI. siecle en 1560. & 1570. Il avoit été disciple de Nicolas Clenard; & comme il entendoit les langues, Henri cardinal de Portugal le choisit pour être son secretaire, & l'honora de sa bienveillance. Il a composé diverses piéces en vers, & mourut le 28. Août 1563. * Nicolas Antonio, *bil. Hisp.*

COELHO, (Simon) Portugais, religieux de l'ordre des Carmes, a écrit en sa langue l'histoire de son ordre, celle de sa province, & quelques ouvrages de piété. Il nâquit en 1514. & il mourut le 5. du mois de Mai de l'an 1606. âgé de 93. ans, dont il en avoit passé 70. chez les Carmes. * Nicolas Antonio, *Bibl. Hisp. Mem. de Portugal.*

COELHO DO AMARAL, (Nicolas) Portugais, religieux de la Trinité, composa une chronologie, imprimée en 1554. à Conimbre. Il mourut le 6. Juillet de l'année suivante. * *Mem. de Portugal.*

COELIUS, (Gaspard) Romain, poëte & peintre, a vêcu sous le pontificat de Clement VIII. & de Paul V. Il avoit beaucoup d'esprit pour les lettres, sçavoit bien l'histoire, les mathematiques & diverses autres sciences, & peignoit fort agréablement; homme au reste d'humeur trop bizarre, & trop particulier. Il avoit composé deux poëmes, l'un de la prise de Rome par les Goths, & l'autre de la vie des poëtes, outre diverses comédies & quelques autres pieces en vers. Il mourut âgé de 70. ans. * Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. Imag. illust. c. 127.*

COELIUS RHODIGINUS, *cherchez* RHODIGINUS.

COELIUS, noms de plusieurs autres personnes, *cherchez-les* sous le nom par lequel ils sont le plus connus.

COELIUS, est une montagne de Rome, *voyez* CELIUS.

COELIN, *cherchez* COLLIN.

COELUS, fils du Jour, selon les poëtes, & mari de Vesta, qui est la terre, comme Cœlus est le ciel. La fable leur donne plusieurs enfans, l'Ocean, les Cyclopes, les Titans. Saturne, le plus jeune de tous, mutila son pere avec une faulx d'acier, & de son sang nâquirent les Furies. * Appollodor, *l. 1.*

COENUS, fils de *Polémon*, l'un des generaux & des favoris d'Alexandre *le Grand*, fut envoyé par ce prince pour faire le siege de Bazira dans les Indes. Après l'avoir bloquée par des forts qu'il fit construire, il revint joindre l'armée, dans laquelle il commanda toujours avec distinction. Sa mort qui arriva la troisiéme année de la CXIII. olympiade, & 326. ans avant J. C. fut très-sensible à Alexandre ; mais ce prince dans l'éloge qu'il fit de Cœnus, ne put s'empêcher de censurer un discours que ce general lui avoit fait, pour le dissuader de penetrer jusqu'aux extrêmités de l'orient. *Si Cœnus eut prévû*, dit-il, *que le terme de sa vie devoit être si court, il se seroit épargné la peine de composer une si longue harangue.* * Arrien. Quint Curce. Strab.

COERANUS, natif de l'isle de Paros, dans la mer Egée, voyant un jour pêcher à Constantinople, acheta plusieurs dauphins, qu'on avoit pris, & les remit tous en mer. Quelque tems après, étant dans un vaisseau qui fit naufrage, il n'y eut que lui qui se sauva par le secours d'un dauphin, lequel, dit-on, le reçut & l'enleva sur son dos, l'emportant jusqu'au devant d'une caverne de l'isle de Zacynthos, qu'on appelle encore aujourd'hui *Cæranion.* On ajoûte que le corps de Cœranus ayant été brûlé près de la mer après sa mort, les dauphins se presenterent le long de la côte, comme pour honorer ses funerailles. * Plutarque, *au traité* intitulé : *Quels animaux ont le plus de connoissance.*

COERANUS, d'Alexandrie en Egypte, fut le premier de cette ville qui fut admis à Rome dans le senat, ses concytoyens en ayant été exclus, par une ordonnance expresse d'Auguste. Il fut redevable de son élevation à Caracalla, qui le fit senateur & consul, vers l'an de J. C. 212. après qu'il eut été banni sous Severe, & renfermé sept ans dans une isle, comme ami de Plautien. * Dion, *l. 51. c. 76.*

COETANFAO, *cherchez* QUERHOENT.

COESFELDT, ville d'Allemagne dans le diocèse de Munster en Westphalie. Elle est petite, mais assez bien fortifiée, & l'évêque de Munster y a un palais, où il demeure souvent. Cette ville est la patrie de Henri, dit de *Coesfeldt*, Chartreux, qui a composé divers ouvrages.

COETIVI, terre située en la paroisse de Ploëquin, au diocèse de Leon en Basse-Bretagne, a donné son nom à une maison considerable, dont on ne connoit la posterité que depuis

I. PREGENT seigneur de Coëtivi I. du nom, chevalier banneret, qui vivoit en 1212. & qui eut pour enfans ALAIN, qui suit; & *Jeanne* de Coëtivi, mariée à *Hardi* de Loheac.

II. ALAIN seigneur de Coetivi I. du nom, vivoit en 1240. & 1266. & fut pere de PREGENT II. du nom, qui suit.

III. PREGENT seigneur de Coëtivi II. du nom, vivoit en 1270. & 1277. Il épousa *Plezou*, fille d'*Eon* seigneur de Kerlech, dont il eut PREGENT III. qui suit; & *Sibylle* de Coëtivi, mariée à *Bernard* du Chatel.

IV. PREGENT seigneur de Coëtivi III. du nom, mourut en 1312; & eut pour fils ALAIN II. qui suit.

Digitized by Google

V. ALAIN II. du nom seigneur de Coëtivi, tint le parti de Charles de Blois, à cause de quoi ses terres furent confisqués en Fevrier 1342. & fut pere de PREGENT IV. qui suit.

VI. PREGENT IV. du nom seigneur de Coëtivi, demeura prisonnier à la bataille d'Aurai, tenant le parti de Charles de Blois. Il épousa *Sibylle* de Coëtivi sa parente, dont il eut PREGENT V. qui suit; & *Alix* de Coëtivi, mariée 1°. à *Derien* de Rodalnez : 2°. à *Alain* de Lesormel.

VII. PREGENT V. du nom seigneur de Coëtivi, épousa *Catherine* de Rosmadec, fille de *Rion*, seigneur de Goarlot, & de *Catherine* du Pont, dont il eut PREGENT VI. qui suit.

VIII. PREGENT VI. du nom seigneur de Coëtivi, épousa *Tophaine* de Grenguen, fille d'*Alain*, seigneur de Forestie & du Menant, dont il eut ALAIN III. qui suit; *Olivier*, qui fit *la branche des seigneurs de* FRACMANS, *Perrine*, dame de Crecliguerant; & *Alix* de Coëtivi, mariée 1°. à *Geoffroi* Tournemine, seigneur de Kermelin : 2°. à *Robert* de Kergroadez.

IX. ALAIN III. du nom seigneur de Coëtivi, servit sous le connetable de Richemont, & il avoit le commandement de ses troupes. Il fut tué au siege de S. James de Beauvron en 1425. Il avoit épousé 1°. par traité du 12. Janvier 1398. *Catherine* du Chastel, fille d'*Erve* seigneur du Chastel, & de *Mencie* de Lisenët : 2°. *Anne*, fille de *Robert* de Kergroadez, morte en 1435. Du premier mariage vinrent PREGENT VII. du nom, qui suit; *Alain*, cardinal, *dont il sera parlé ci-après dans un article separé*; *Christophle*, mort sans alliance, *laissant* de Ziziette Austaf, *un fils* naturel, *nommé* Christophle, *legitimé en Janvier 1493*; OLIVIER, qui fit *la branche des seigneurs de* TAILLEBOURG, *rapportée ci-après*; *Guillaume*, qui amena de Bretagne, par ordre du roi, plusieurs navires chargés de munitions & de vivres, au secours de la ville de Dieppe en 1445; *Bernard*; *Alix*, mariée à *Alain* de Refuge, seigneur de Kernasret; *Adelice*, qui épousa *Henri*, seigneur de Pennemarch; *Mencie*, alliée le 27. Mars 1418. à *Jean* de Languenoëz; & *Isabeau* de Coëtivi, mariée à *Hervé*, vicomte de Coëtquenon.

X. PREGENT VII. du nom seigneur de Coëtivi, &c. amiral de France, *dont l'éloge sera rapportée ci-après dans un article separé*, épousa *Marie* de Laval, dame de Retz, fille de *Gilles*, seigneur de Retz, de Blazon, &c. maréchal de France, & de *Catherine* de Thouars, dont il n'eut point d'enfans, elle prit une seconde alliance avec *André* de Laval, seigneur de Loheac, aussi marechal de France, & mourut sans posterité le premier Novembre 1458. *Il eut pour fille naturelle* Bertrande, *alliée 1°. à* Jean *de Meslignac, chevalier : 2°. à* Antoine *Postel, seigneur de Brethes, prevôt des Maréchaux : 3°. à* Bernard *de Mons, ecuier.*

SEIGNEURS DE TAILLEBOURG.

X. OLIVIER de Coëtivi, fils puîné d'ALAIN III. seigneur de Coëtivi, &c. & de *Catherine* du Chastel, sa premiere femme, fut seigneur de Taillebourg, Didonne, &c. conseiller & chambellan du roi, senechal & lieutenant general de Guienne, capitaine de la ville & du pont de Saintes. Il suivit l'amiral son frere, duquel il étoit lieutenant general, dans toutes les expéditions de guerre contre les Anglois, & demeura prisonnier lorsque la ville de Bourdeaux se révolta en 1452. & cette ville ayant été réduite sous l'obéissance du roi, il y rentra & fit bâtir le Château-trompette. Il etoit mort en 1480. ayant eu de *Marie fille naturelle* du roi *Charles* VII. qu'il avoit épousée par traité du 18. Decembre 1458. & qui lui apporta 12000. écus d'or, avec les droits que le roi avoit sur les terres de Royan & de Mornac, dont il eut CHARLES, qui suit; *Catherine*, mariée à *Antoine* de Chourses, seigneur de Magné & d'Echiré; *Marguerite*, alliée à *François* de Pons, comte de Montfort; & *Gillette* de Coëtivi, mariée 1°. à *Jacques* d'Estouteville, seigneur de Beyne, prevôt de Paris : 2°. à *Antoine* de Luxembourg, comte de brienne. *Il eut aussi pour fille naturelle de* Jacquette *de Beaumont*, Jeanne, *legitimée en Mars l'an 1486.*

XI. CHARLES baron de Coëtivi, comte de Taillebourg, prince de Mortagne & de Gironde, se trouva à la journée de Fornoue, & épousa *Jeanne* d'Orleans, fille de *Jean*, comte d'Engoulesme, & de *Marguerite* de Rohan. Elle fut duchesse de Valois, après l'avenement du roi François I. du nom, son neveu, à la couronne de France, par lettres du 18. Decembre 1515. & étoit morte en 1520. ayant eu de son mariage *Louise* de Coëtivi, comtesse de Taillebourg, princesse de Mortagne, mariée le 7. Fevrier 1501. à *Charles* de la Tremoille, prince de Talmont, &c. qui fut tué à la bataille de Marignan le 13. Septembre 1516. âgé de 29. ans. Elle mourut en 1553. âgée de 72. ans, laissant posterité.

COETIVI, (Pregent VII. du nom seigneur de) de Retz, de Taillebourg & de Lesparre, gouverneur de la Rochelle & amiral de France, fils aîné d'ALAIN III. du nom seigneur de Coëtivi, prenoit en 1421. la qualité de lieutenant du roi Charles VII. n'étant encore que dauphin, lorsqu'il fut assiégé dans le château de Montaguillon par le comte de Salisburi, à cause des courses qu'il faisoit sur les Anglois & les Bourguignons, fut defait près de Mouzon en Champagne en 1423. demeura prisonnier en 1428 au combat d'Yenville en Beauce, dont il etoit capitaine. Il toucha 3500. livres pour les gages de ses gendarmes, qui avoient servi pendant les mois d'Avril & de Mai 1431. & l'annee suivante il aida au connétable de Richemont, duquel il étoit lieutenant, de reprendre la place à de Mervant, que les Anglois avoient surprise. Il avoit ses gendarmes sur les frontieres d'Anjou & du Maine en 1433. avec lesquels il fut au siege de S. Celerin & de Sillé le Guillaume, où il fut fait chevalier par le comte du Maine, & fut aussi un de ceux qui arrêterent cette année-là le sire de la Tremoille au château de Chinon. Il étoit chambellan du roi en 1434. servit à la reprise de Montreau en 1437. & en consideration de ses services le roi lui donna la terre de Bagnolet près Paris, avec tous les acquêts que le duc de Betford y avoit faits, jusqu'à 400. livres de rente. Il fut depuis gouverneur de la Rochelle, & l'étoit encore lorsqu'il fut nommé amiral de France, dont il fit serment par procureur en la chambre des comptes le 26. Decembre 1439. à condition de le faire en personne dans un an. Il donna des marques de sa valeur au secours de l'abbaye de S. Maixant en 1440. aux sieges & prises de Creil & Pontoise en 1441. de Tartas & de la Reolle en 1442. Il remit la ville du Mans en l'obeïssance du roi & du comte de Dunois, servit aux prises de S. Lo, de Coutances, de Carentan, de Valognes & de Caën, & combattit à la bataille de Fourmigni. Il alla en Bretagne en 1446. de la part du roi, pour s'assurer de la personne de Gilles de Bretagne, qu'il remit ès mains du duc son frere, & y retourna en 1440. pour traiter avec ce prince sur le secours qu'il pourroit donner au roi, tant par mer que par terre. Il fut tué d'un coup de canon au siege de Cherbourg en 1450. *Ce fut un grand dommage & perte notable pour le roi; car*, comme dit l'histoire du roi Charles VII. *il étoit tenu des vaillans chevaliers & renommés du royaume, fort prudent, & encore de bon âge.*

COETIVI, (Alain de) cardinal, évêque de Dol, puis de Cornouaille, & enfin d'Avignon, a vécu dans le quinziéme siecle. Il étoit de Bretagne, où il nâquit le 8. Novembre 1407. d'*Alain* III. du nom seigneur de Coëtivi, & de *Catherine* du Chastel, & non pas de *Pregent*, amiral de France, comme divers de nos auteurs l'ont crû; car ce dernier étoit son frere. En 1438. il fut fait Evêque de Dol, après Jean de Bruc; & en 1445. on le transfera à Cornouaille. Depuis il reprit l'administration de son premier évêche après la mort de Raoul de la Moussaye. Alain de Coëtivi etoit déja évêque d'Avignon, & le pape Nicolas V. l'avoit élevé à la dignité de cardinal le 20. Decembre 1449. Il étoit très-experimenté dans les affaires ecclesiastiques & seculieres, homme de bon sens, genereux, incapable de flaterie. On le nomma le *cardinal d'Avignon*. Ce fut lui qui s'opposa au dessein qu'on avoit de faire Bessarion pape après la mort de Nicolas V. Sa raison fut que l'eglise Latine avoit assez de sujets dignes de la thiarre, sans qu'on fut obligé d'en chercher dans l'église Grecque, quoique celui que l'on proposoit fut un excellent personnage. Depuis il reprocha hardiment en plein consistoire à Paul II. qu'il étoit vain, méprisant, dissimulé, & qu'il avoit fait une très-grande violence à ses inclinations durant plus de vingt ans, pour surprendre les suffrages du sacré college. En 1456. Calixte III. l'envoya legat en France, &

Digitized by Google

Pie II. l'employa dans les grandes affaires. Le cardinal de Coëtivi s'en acquitta très-bien, opta l'évêché de Sabine sous le pontificat de Sixte IV. & mourut à Rome le 22. Juillet de l'an 1474. âgé de 66. ans 8. mois & 15. jours, & est enterré dans l'église de sainte Praxede, où se voit son épitaphe. Il avoit fait de grands biens à l'église d'Avignon, & il y avoit rebâti le palais épiscopal. * Gobelin, *l. 2. Comment. Pii. II.* Jacques de Pavie, *l. 2. Comment. & ep. 310.* Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *Hist. des card.* Sainte Marthe, *Gall. christ. & hist. gen. de la Trem.* Nonguier, *Hist. d'Avig.* Godefroi. Bertrand. D'Argentré. Augustin du Pas. Ciaconius. Onuphre. Le P. Anselme, &c.

COETQUEN, bourg & château en Bretagne, près de Dinan, a donné le nom à l'illustre maison de Coëtquen, qui se disoit sortie des comtes de Dinan, ancienne maison d'Avaugour. On prétend que ce fut à la fin du XII. siecle que le nom de cette terre de Coëtquen fut pris par Olivier, fils de Rivalon, frere de Godefroi comte de Dinan, & que depuis ce tems-là ses descendans l'ont toujours porté. Coëtquen fut érigé en marquisat par le roi Henri III. en 1575. en faveur de Jean de Coëtquen, comte de Combourg, que le roi Henri IV. fit ensuite lieutenant de roi au gouvernement de S. Malo. Il fut nommé chevalier des ordres en 1595. & mourut avant que d'avoir reçu le collier. Le chef de cette maison étoit en dernier lieu Malo marquis de Coëtquen, comte de Combourg, colonel d'un regiment d'infanterie, &c. né le 7. Juin 1678. fils unique de *Malo* marquis de Coëtquen, &c. gouverneur de S. Malo, mort en 1679. & de *Marguerite* Chabot de Rohan. Il avoit épousé en 1696. *Marie-Charlotte*, fille d'*Anne-Jules* duc de Noailles, maréchal de France, & de *Françoise* de Bournonville. Il y avoit encore une branche cadette de cette maison, dont le seul mâle étoit le marquis de la Marzeliere. * Du Pas, *Hist. de Bret.*

COEVORDEN, place des Païs-bas, dans la province d'Over-Issel, est la capitale du pais de Drente. Elle est très-bien fortifiée, forme un pentagone regulier, & est située près des marais, vers la Westphalie & le diocèse de Munster. Coëvorden souffrit beaucoup durant les guerres civiles du Païs-bas. Les états des Provinces-Unies s'en emparerent en 1579. & la jugeant d'une grande importance pour le passage, la firent fortifier. Le comte de Reneberg, qui commandoit pour les Espagnols, la leur enleva. Le prince Maurice la reprit ensuite l'an 1592. & Verlugo alla encore l'assieger, sans pouvoir s'en rendre maître. Depuis elle a encore été attaquée en diverses occasions. L'évêque de Munster la prit en 1672. * Reidanus, *in Annal.*

COEUR, (Jacques) de Bourges, est celebre dans l'histoire de France du XV. siecle. Quoique fils de marchand, il se poussa à la cour du roi Charles VII. Il devint conseiller, seul tresorier de l'épargne, ou, comme on parloit alors, argentier du roi, maître des monnoyes de Bourges, & mania toutes les finances. On raconte des choses si surprenantes de ses richesses, de son crédit & de ses bâtimens, que quelques chymistes se sont imaginés qu'il avoit trouvé la pierre philosophale. Le roi le nomma l'an 1448. au nombre des ambassadeurs qu'on envoya à l'assemblee de Lauzanne, pour y finir le schisme d'Amedée VIII. duc de Savoye, dit *Felix* V. contre le pape Nicolas V. Ses ennemis se servirent de cette absence pour le perdre auprès du Roi, & pousserent plus loin cette affaire, après la mort d'Agnès Sorel, maîtresse de ce prince. Ils accuserent Jacques Cœur de l'avoir fait empoisonner, pour plaire au dauphin Louis, auquel il fournissoit de l'argent. Ces deux points étoient délicats, & le roi permit de lui faire son procès. Ainsi l'an 1452. on accusa Jacques Cœur d'avoir contribué à la mort d'Agnès Sorel, du crime de concussion, d'exaction, de transport d'argent hors du royaume, de billonnement de monnoye, de fabrication de faux sceaux, & de vente d'armes aux Sarasins. Comme il se croyoit innocent, il comparut volontairement pour se justifier; mais il fut arrêté & traduit en diverses prisons. L'arrêt donné contre lui le 19. Mai 1453. le condamna à faire amende-honorable, & à payer cent mille écus. On lui fit entendre que le roi lui avoit fait grace de la vie, en consideration des services qu'il lui avoit rendus, & à la priere du pape. Quelques-uns prétendent que depuis sa retraite, son innocence ayant été reconnue, le parlement le rétablit en ses biens & sa renommée. Il est appellé capitaine general de l'Eglise contre les infideles, dans son éloge qui met sa mort au 15. Novembre 1456. Quelques auteurs assurent que les commis de Jacques Cœur lui firent present de quelque somme d'argent, qu'il se retira dans l'isle de Chypre, & que par son adresse il devint encore plus riche qu'il n'étoit en France. Un de ses freres nommé *Nicolas*, fut évêque de Luçon, & mourut en 1450. Pour lui il épousa *Macée* de Leodepart, dont il eut Geoffroi Cœur, seigneur de la Chaussée, échanson du roi Louis XI. & pere de *Marie* Cœur, dame de Gironville, Boulancour, & d'Augerville, mariée avec *Eustache* Luillier, seigneur de saint Mesmin, maître des comptes à Paris; & de *Germaine* Cœur, mariée l'an 1493. à *Louis* de Harlai, baron de Monglat, &c; & *Jean* Cœur, qui fut archevêque de Bourges, & un des plus grands prélats de son siecle. Les auteurs en parlent avec éloge. Il mourut le 25. Juin de l'an 1483. & fut enterré dans sa métropole, où l'on voit son tombeau avec cette courte épitaphe qu'on y mit par son ordre: *Memorare quæ mea substantia.* * Monstrelet, *Vol. III.* Gaguin, *liv. 10.* Belle-Forest, *l. 5. c. 114.* Jean Chartier. Dupleix. Mezerai. Sainte-Marthe. Le Laboureur, *addit. aux mem. de Castelnau* & surtout la Thaumassiere, qui a fait son éloge très-bien circonstancié en son histoire de Berri, *p. 84.* &c.

COEUR-DE-ROI, étoit un gendarme qui servoit dans l'armée des Protestans, dans le XVI. siecle. Ce fut un des plus cruels hommes qui porterent les armes pendant les troubles. Ayant un jour été pris par les Catholiques & mené à Auxerre, il y fut mis en pieces, & son cœur fut coupé en morceaux, fut exposé en vente, pour venger les cruautés que ce scelerat avoit commises contre les Catholiques. * Jean le Frere, *hist. des troubles.*

COGENITSE', ville de Pologne, sur la route de Warsovie à Leopol. Elle est sans clôture. Il y a une starostie, avec son *Devour*, c'est-à-dire, la maison du Seigneur. Cette starostie est de cinq ou six mille livres de rentes. * *Memoires* du chevalier de Beaujeu.

COGGESHAL, (Radulphe) ou Radulphus Coggeshales, fut chanoine, puis religieux de Citeaux en 1228 On a de lui une chronique de la Terre-Sainte, &c. * *Consultez* Pitseus qui en fait mention.

COGITOSUS, auteur Ecossois, a écrit un livre des miracles de sainte Brigitte d'Ecosse, qui vivoit en 321. Son ouvrage est le même que Canisius a fait imprimer. On ne sçait pas précisement en quel tems il vivoit. * Canisius, *T. V. ant. Lect.* Le Mire, *in auct.* Vossius, *l. 3. des hist. Lat.*

COGLIONI (Barthelemi) grand capitaine, vivoit dans le XV. siecle. Il étoit Italien & natif de Bergame, dont sa famille avoit eu la souveraineté. Mais elle en fut chassée par la faction des Suardi, vers l'an 1410. Barthelemi, qui étoit alors extrêmement jeune, porta les armes, qui lui acquirent beaucoup de réputation. Les Venitiens le mirent à la tête de leurs troupes, contre celles de Philippe Visconti, duc de Milan, qui leur avoit déclaré la guerre. Il défendit Bergame & Verone, défit en diverses occasions, l'armée du duc de Milan, & rendit d'autres grands services aux Venitiens. Mais depuis, mécontent du Proveditcur Dandoli, il se jetta dans le parti de Philippe. Après la mort de ce duc arrivée en 1447. il servit les Milanois, puis François Sforce. Les Venitiens l'attirerent de nouveau chez eux, & en tirerent des services très-importants; il se brouilla encore avec eux, & ils eurent l'adresse de le rappeller, parce que la victoire se déclaroit toûjours pour son parti. On le fit general d'une armée destinée contre le Turc; mais il mourut presque dans le même tems en 1475. Le sénat de Venise lui fit élever une statue équestre de bronze. C'est lui qui a introduit l'usage de traîner l'artillerie en campagne.* Guichardin, *de bell. itiner.* P. Celestin, *hist. di Berg.* Mascardi, *elog. di Cap. illust.* Justiniani, *hist. de Venet.*

COGNAC sur la Charante, ville de France en Angoumois. C'est, selon l'interprétation de Sponde & de Bouchel, le *Campiniacum* ou *Compniacum*, où Gerard, archevêque de Bourdeaux, celebra un concile en 1238. D'autres la nomment *Conacum*. Cognac a un siége royal, elle est située vers les frontieres de Saintonge, entre Jarnac & Saintes dans un terroir très-fertile en vins, & célebre par ses eaux de vie. Le roi

Digitized by Google

François I. y prit naissance en 1493. & y fit bâtir une forteresse. Les Huguenots se rendirent maîtres de Cognac en 1569. le duc d'Anjou l'assiégea après la victoire de Jarnac; mais, comme cette ville étoit défendue par une garnison de sept mille hommes, il fut obligé de se retirer. En 1651. le prince de Condé ayant pris Saintes, assiégea Cognac, d'où il fut repoussé par les troupes du roi, commandées par le comte d'Harcourt.

COGNI, *Iconium*, ville de la Lycaonie dans l'Asie mineure, aujourd'hui capitale de la Caramanie, & résidence d'un Beglierbéi. Elle a eu autrefois un archevêché, sous le patriarche de Constantinople.* Bellon, *l. 2. des observ. c. 113.* Le Mire, *geog. Eccles.* Il s'y est tenu un concile vers le milieu du III. siecle de l'Eglise, qui autorisa la rebaptisation des hérétiques.

COGNITZ, *cherchez* CHOGNITZ.

COGOLLUDO, bourg de la Castille-Vieille en Espagne. Il est sur une colline, près de la riviere d'Henuares, entre Hitta & Siquença.* Mati, *dict.*

COGORETO ou COGUREO, bourg d'Italie, situé sur la côte de l'état de Genes, entre la ville de ce nom & celle de Savonne, à cinq lieues de la premiere, & environ à quatre de la derniere. Ce lieu a donné la naissance à Christophle Colomb, qui s'est rendu si célebre par la découverte de l'Amerique.* Mati, *dict.*

COHAN, contrée que M. Witsen met dans la grande Tartarie, vers l'Ocean oriental, entre l'embouchure de la riviere d'Amur, & celle de Quentung.

COHEN, les Juifs se servent encore aujourd'hui de ce mot, qui signifie *Sacrificateur*, quoiqu'ils n'ayent plus de temple ni de sacrifices; de sorte que c'est plûtôt un titre d'honneur, & une qualité dont ils se flattent, qu'une dignité effective; outre que dans la misere, à laquelle ils sont réduits depuis tant de siecles, ils ne peuvent plus distinguer les tribus, pour se dire Levites, & de race de Sacrificateurs. Leon de Modene dans son livre des cérémonies, *part. I. ch. 12.* remarque qu'encore qu'il se trouve des Juifs, qui prétendent être descendus des Sacrificateurs & des Levites, & avoir une tradition certaine de la verité de leur genealogie, malgré les transmigrations, ils n'ont pourtant parmi eux aucune prééminence, si ce n'est qu'ils reçoivent quelque chose des premiers nés, & qu'ils sont les premiers à lire le Pentateuque, dans les Synagogues. Ils donnent aussi la benediction au peuple dans les fêtes solemnelles, se servant de ces paroles des Nombres, (*c. 6. vers. 14.*) *Le Seigneur te benisse & te garde.*

COIBOCARAN ou CAIBOCARAN. C'est une chaîne de montagnes, qu'on met dans le royaume de Perse en Asie, le long de la frontiere meridionale du Chorassan, vers les confins du Candahar.* Mati, *dict.*

COIFFIER, dit RUZÉ (Antoine) connu sous le nom de MARÉCHAL D'EFFIAT, marquis d'Effiat, de Chilli & Lonjumeau, Baron de Maci, &c. maréchal de France. Son grand oncle maternel Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, Chilli & Lonjumeau, secretaire d'état & trésorier des ordres du roi, le fit son héritier, à condition de prendre son nom, & ses armes. Le marquis d'Effiat s'avança à la Cour. Le roi Louis XIII. le fit chevalier du saint Esprit en 1620. & surintendant des finances en 1626. Depuis, il l'envoya ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il servit très-bien dans cette négociation; se trouva en 1630. aux combats de Veillane, de Carignan, & ailleurs; & fut fait maréchal de France le 6. Janvier 1631. Le roi le nomma sénéchal du Bourbonnois & d'Auvergne, & lui donna le gouvernement de ces deux provinces, & de l'Anjou, avec la lieutenance-generale de ses armées en Allemagne, où il mourut de maladie à Lutzelstein, sur les frontieres d'Alsace, & dans les monts de Vosges le 27. Juillet de l'an 1632.

I. Il étoit petit-fils de GILBERT Coiffier, seigneur de Bussieres, de Chezelles & d'Effiat, trésorier de France, general des finances, & maître des comptes en Piémont, Savoye & Dauphiné, qui fut employé par le maréchal de Montejan en 1538. & s'étant trouvé le jour de la bataille de Cerisolles au premier rang des gens de pied, avec les autres capitaines & gentilshommes qui conduisoient l'avant-garde, il fut fait chevalier le lendemain du combat 15. Avril 1544. par le seigneur de Thais, colonel des gens de pied François, & par le comte d'Englien, lieutenant general pour le roi en Italie, & fut fait maître d'hôtel de madame Marguerite de France en 1564. Il avoit épousé en 1545. *Bonne* Ruzé, fille de *Guillaume*, seigneur de Beaulieu, sœur de *Martin* Ruzé, secretaire d'état, dont il eut GILBERT II. du nom, qui suit; & *Françoise* Coiffier, mariée à *Jean* de la Forest, seigneur de Griffe.

II. GILBERT Coiffier II. du nom, seigneur d'Effiat, Bussieres, &c. fut gentilhomme de la maison du duc d'Anjou en 1573. & se trouva à la bataille de S. Denys. Il fut député de la province d'Anjou pour assister aux états de Blois en 1588. & vivoit en 1595. Il épousa *Charlotte* Gautier, fille unique de *Jean*, seigneur des Vignes, & de *Mesnil* Molé, dont il eut ANTOINE, qui suit; & *Anne* Coiffier, mariée le 21. Mai 1597. à *Jean* le Groing, seigneur de Ville-Bouche en Berri.

III. ANTOINE Coiffier, dit *Ruzé*, marquis d'Effiat, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, *qui a donné lieu à cet article*, épousa le 30. Septembre 1610. *Marie* de Fourci, fille de *Jean*, seigneur de Chessi, &c. surintendant des bâtimens de France, & de *Marie* Moreau, morte le 17. Janvier 1670. dont il eut MARTIN, qui suit; HENRI, marquis de Cinq-Mars, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*; *Jean*, abbé de S. Sernin de Toulouse & de Trois-Fontaines, mort le 19. Octobre 1698; *Marie*, premiere femme de *Charles* de la Porte, duc de la Meilleraye, pair & maréchal de France, morte le 22. Avril 1633. âgée de vingt ans; & *Charlotte-Marie* Ruzé, religieuse & fondatrice du monastere de la Croix au fauxbourg S. Antoine à Paris, morte le 15. Août 1692. âgée de 78. ans.

IV. MARTIN Ruzé, marquis d'Effiat, &c. lieutenant du roi au bas païs d'Auvergne, mourut en 1644. Il avoit épousé le 27. Juin 1637. *Isabelle* d'Escoubleau, fille aînée de *Charles*, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roi, & de *Jeanne* de Montluc & de Foix, comtesse de Carmain, dont il eut ANTOINE, qui suit;

V. ANTOINE Ruzé, marquis d'Effiat, &c. chevalier des ordres du roi, premier écuyer de Philippe, fils & petit-fils de France, ducs d'Orleans, conseiller d'état, & au conseil de regence pendant la minorité de Louis XV. mourut le 3. Juin 1719. en sa 81. année, sans laisser de posterité de *Marie-Anne* Olivier, fille de *Louis*, marquis de Leuville, morte le 23. Fevrier 1684.

COIFFIER, dit RUZÉ (Henri) marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, second fils d'ANTOINE, marquis d'Effiat, &c. maréchal de France, eut beaucoup de part aux bonnes graces du roi Louis XIII. Il fut capitaine aux gardes, puis maître de la garde-robe du roi en 1637. & deux ans après grand-écuyer de France. Il se trouva au siege d'Arras en 1640. & à celui de Perpignan en 1642. Ce fut l'année de son malheur. Il avoit beaucoup d'esprit, & il étoit bien-fait de sa personne, favori de son prince, qu'il sembloit gouverner entierement; mais sa jeunesse & sa faveur, l'emporterent trop loin. Le cardinal de Richelieu, qu'il vouloit perdre, l'observa si bien, qu'il surprit un traité que Cinq-Mars avoit fait avec l'Espagnol. Il fut arrêté à Narbonne, & conduit à Lyon, où il eut la tête coupée le 12. Septembre 1642. n'étant qu'en la 22. année de son âge. *Voyez* le P. Anselme, *hist. des grands offic.*

COIGNET (Matthieu) avocat au parlement de Paris, l'an 1549. fut aussi maître des requêtes de la reine Catherine de Medicis, & procureur general au parlement de Savoye en 1559. Il fut encore ambassadeur vers les Suisses & Grisons pendant cinq ans pour le roi François I. suivant quelques mémoires; mais d'autres portent que ce ne fut qu'en 1561. au commencement du regne de Charles IX. qu'il alla en cette ambassade. Il est mentionné dans l'état de la noblesse au procès verbal de la coûtume de Paris du 22. Fevrier 1580. & il y est qualifié conseiller du roi, & maître des requêtes de son hôtel, n'aguerres ambassadeur aux Suisses & Grisons, seigneur de la Thuillerie-les-Dampmartin, & de Bregi en Mulcien en partie. Cependant son nom ne se trouve point dans l'histoire des maîtres des requêtes. Il mourut en 1586. à l'âge de soixante-douze ans. Il avoit publié en 1583. au rapport de la Croix du Maine, dans sa bibliotheque Françoise, deux ouvrages, intitulés l'un *Instruction aux princes de garder la foi promise*, & l'autre, *la philosophie Chrétienne.** La Croix du Maine, *bibl. Franç.*

COIGNET (Gaspard) seigneur de la Tuillerie, comte de Courson

Courson, petit-fils du précedent, se rendit célebre par ses ambassades. Son pere *Matthieu* Coignet, fut successivement secretaire du roi, audiencier en la chançellerie de Paris, gentilhomme ordinaire, puis maître d'hôtel ordinaire du roi Henri IV. Gaspard Coignet fut reçû conseiller au parlement de Paris le 27. Août 1618. maître des requêtes le 23. Decembre 1624. puis conseiller d'état & du conseil royal des finances. Le roi Louis XIII. le nomma intendant de justice aux provinces de Poitou, Saintonge, & païs d'Aulnis; & en cette qualité, il le laissa dans la Rochelle, après la prise de cette place, pour en faire démolir les murs & les fortifications. Il s'en acquitta avec tant de prudence & de fermeté, que sans rien négliger des ordres du roi, il se concilia l'affection des Rochelois, qui firent frapper des jettons à sa gloire en 1629. L'an 1632. il fut nommé ambassadeur à Venise, & il y soûtint dignement la prééminence de la couronne de France sur celle d'Espagne. Il empêcha aussi la république de se brouiller avec le pape Urbain VIII. & réconcilia la princesse Marie de Gonzague, veuve du prince Charles de Mantoue, avec le duc son beau-pere. En 1637. le roi le tira de Venise, & le fit son ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, d'où sa majesté le rappella en 1640. pour aller faire les mêmes fonctions auprès de la république de Hollande. La guerre s'étant allumée en 1644. entre les rois de Suede & de Danemarck, M. de la Tuillerie fut depêché vers ces deux princes en qualité d'ambassadeur extraordinaire, & il y négocia si bien, qu'il eut le bonheur de les accommoder par le traité de Broiboo le 25. Septembre 1645. qui lui gagna également l'estime de Christian IV. roi de Danemarck, & celle de la sçavante Christine reine de Suede. Il rentra à Coppenhague comblé de benedictions de la part du peuple, & d'honneurs de la part du roi, qui lui fit faire une entrée magnifique. Il ne fut pas moins bien reçû à Stokolm. En 1646. il revint à son ambassade d'Hollande, qu'il ne quitta que le 23. Mai 1648. Le roi récompensa ses services en 1650. par l'érection en comté de la terre de Courson-le-château, & de Courson-la-ville, l'une des anciennes baronies du comté d'Auxerre: & sa mort arrivée en 1653. dans sa 57. année, l'empêcha de recevoir de plus grandes récompenses. Il avoit épousé le 15. Juillet 1626. *Anne* Lescalopier, fille de *Jean*, président au parlement de Paris, & sœur aînée de *Marie* duchesse de Bethune-Charost. Elle mourut à Venise en 1633. âgée de vingt-deux ans, laissant entr'autres enfans, Henri Coignet de la Tuillerie, comte de Courson, mort en 1696. pere de Pierre-Paul Coignet, comte de Courson, bailli & gouverneur d'Auxerre.* Blanchard, *conseillers du parl. &c.*

COIGNET (Michel) d'Anvers, mathematicien, s'acquit beaucoup de réputation par ses ouvrages. Guichardin parle avantageusement de lui, aussi-bien que la Croix du Maine, au sujet d'un traité de la navigation, que Coigner avoit publié l'an 1581. en langue françoise. Il mourut le 24. Decembre de l'an 1623.* Valere André, *bibl. Belg.*

COIMBRE ou CONIMBRE, ville de Portugal, dans la province de Beira, avec titre de duché, évêché suffragant de Brague, & université très-célebre fondée par Jean III. roi de Portugal. On la prend pour la *Conimbrica* d'Antonin & de Pline. Mais d'autres sont persuadés que c'est Condexa-la-Vieja, & que Conimbre, qu'ils nomment *Conimbrica nova*, s'est accrue des ruines de l'autre. C'est une grande & belle ville, située sur la frontiere de Mondejo, à cinq ou six lieues de la mer. La riviere de Mondejo, en latin *Munda*, passe au milieu de cette ville. Les fils des rois de Portugal ont porté le titre de ducs de Conimbre, comme Pierre III. fils de Jean I. qui fut regent du royaume, & qui fut tué dans un combat le 20. Mai de l'an 1449. laissant d'*Isabelle* d'Aragon, fille de *Jacques* d'Aragon II. du nom, comte d'Urgel, *Pierre*, qui fut proclamé roi d'Aragon en 1464. & qui mourut à Granolie près de Barcelone, le 30. Juin de l'an 1466; *Jacques*, archevêque de Lisbonne, créé cardinal en 1456. & mort à Florence le 16. Avril 1459; *Jean* duc de Conimbre, roi de Chypre, &c. qui épousa *Charlotte* de Chypre, qui fut chevalier de la toison d'or, & qui mourut de poison, & sans posterité en 1457; *Isabelle*, morte en 1456. femme d'*Alfonse V.* roi de Portugal; *Philippe*, religieuse; & *Beatrix*, mariée en 1450. à *Adolphe* de Cleves, seigneur de Ravestein.* Pline, *l. 7. c. 21.* Surita. Nonius. Metula. Vasconcellos Le P. Anselme, &c.

COINLU, signifie en turc *le mouton noir*. Ce fut autrefois la marque ou l'étendard d'une race de Turcomans, qui fonderent un empire dans l'Armenie & dans la Mesopotamie, sous les derniers empereurs Mogols & Tartares, de la famille de Genghizkhan, vers l'an 800. de l'hegire, & de J.C. 1397. Le sultan Ahmed Ilekhani, fils d'Avis, à qui Tamerlan avoit ôté & ensuite remis le gouvernement ou la principauté de Bagdet, donna le commandement general de toutes ses troupes à Cara Mohammed, chef des Turcomans, qui étoient à la solde de ce prince. Après la mort de Cara Mohammed, son fils Cara Joseph fut confirmé dans cette même dignité par le même sultan. Mais ce Turcoman le paya de tous les bienfaits qu'en avoient reçû son pere & lui, par la plus noire de toutes les ingratitudes; car il dépouilla ce prince de ses états, & le chassa de Bagdet. C'est de Cara Joseph que la dynastie des Cara Coinlu, ou des Turcomans du *Mouton noir*, a pris son origine. Comme ces Turcomans s'étendirent dans l'Anatolie, où ils fixerent leurs demeures, leur nom est resté jusqu'à présent au païs des environs de Trebizonde, qui est la Colchide; car les Turcs l'appellent encore aujourd'hui *Cara Coinlu Ili*, ou *païs du mouton noir*; de même que l'Armenie mineure a retenu le nom d'*Ac Coinlu Ili*, qui signifie *le païs du mouton blanc*. Les Grecs modernes appellent encore aujourd'hui ces deux races de Turcomans *Mauroprebatada* & *Asprobatada*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COINTE (Charles le) prêtre de l'Oratoire, auteur des annales ecclesiastiques de France, étoit né à Troyes le 4. de Novembre de l'an 1611. Il entra à dix-huit ans dans l'Oratoire, où il fut reçû par le cardinal de Berulle, instituteur & premier superieur general de cette congrégation. Il fut d'abord envoyé à Vendôme pour y enseigner la grammaire & les humanités. Ensuite il professa la rhétorique pendant sept ans à Nantes, à Angers & à Condom. En 1643. M. Servien, secretaire d'état, qui avoit été nommé pour être un des ambassadeurs plenipotentiaires à Munster, voulut avoir avec lui un pere de l'Oratoire pour être chapelain & confesseur de madame Servien; & le P. Bourgoin alors general de l'Oratoire, lui ayant offert le P. le Cointe, M. Servien l'accepta avec joie. Le P. le Cointe lui fut en effet très-utile. Ce fut lui qui travailla aux préliminaires de la paix, & qui fournit les mémoires necessaires pour le traité. Cependant, quelques services qu'il eût rendus, on ne commença à lui donner quelque récompense qu'en l'année 1659. où M. Colbert lui fit avoir du cardinal Mazarin, une pension de 1000. livres. Trois ans après, le roi le gratifia d'une pension de 500. livres. Il commença alors de donner au public son grand ouvrage des annales ecclesiastiques de France. Sa maniere d'agir sage & raisonnable, & la beauté de son genie, l'ont fait rechercher des personnes du premier ordre, dans tous les lieux où il a été. A Vendôme, M. de Mercœur l'avoit à sa table deux ou trois fois la semaine. M. Fabio Chigi, nonce à Munster, prenoit tous les huit jours un après midi pour jouir de sa conversation; & depuis, ce prélat ayant été fait cardinal, & ensuite pape sous le nom d'*Alexandre VII.* l'a souvent honoré de ses lettres. Le roi même avoit pour lui une estime particuliere, & a loué son zele & sa fidelité en plusieurs rencontres. Il mourut à Paris en la maison de sa congrégation, rue S. Honoré, où il demeuroit depuis 1661. le 18. Janvier 1681. âgé de soixante-dix ans, dont il en avoit passé cinquante-deux dans l'Oratoire. Son histoire ecclesiastique de France est composée de huit volumes *in fol.* commençant à l'an 235. & finissant à l'an 835. Le dernier volume n'a paru qu'après sa mort par les soins du P. du Boil. Cette histoire faite en forme d'annales & qui en porte le titre, contient les décrets des conciles de France avec des explications, le catalogue des évêques, & leur vie, les fondateurs, les privileges de monasteres, les vies des Saints, les questions de doctrine & de discipline, & tout ce qui peut regarder l'histoire ecclesiastique de France. C'est un ouvrage d'un travail immense, & d'une recherche singuliere. Comme ce n'est qu'une compilation sans ornement, il ne se fait pas lire agreablement; mais en revanche on y trouve beaucoup de discernement & de sagacité. Cet ouvrage l'engagea dans plusieurs disputes avec les PP. d'Acheri, Mabillon, Bastide, &c. Benedictins; le P. Chifflet Jesuite, & au-

tres sçavans, & il sortit toûjours de ces disputes avec honneur. * *Mém. du tems.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccles. du XVII. siecle. Eloge du* P. le Cointe, *par le* P. Bougerel *de l'Oratoire dans le IV. tome des mém. du* P. Niceron, *& dans le X.*

COIOGNA, *voyez* ANTIGONIE.

COIRE, CHUR ou COIRA, *Curia*, ville capitale des Grisons, avec évêché suffragant de Mayence. Elle est située sur la riviere de Plessur, un peu au dessus du Rhin, qui commence à y porter bateau : ce qui rend Coire fort marchande. Les Grisons y tiennent ordinairement leurs assemblées. Coire est entre Chiavene, Glaris & Appenzel. Les habitans suivent les opinions de Zuingle. L'évêque, le clergé & quelques Catholiques sont renfermés dans l'enceinte de l'église cathédrale, où ils exercent leur religion en liberté. L'évêque fait ordinairement sa résidence à Marsoila. Il est prince de l'Empire, & a séance & voix dans le collége des princes. Son revenu, qui montoit autrefois à douze ou quinze mille écus, n'est plus aujourd'hui que de douze ou treize mille livres ; cependant il ne laisse pas d'avoir beaucoup de puissans vassaux, qui relevent de son église.

Aux environs de cette ville, on trouve dans l'estomac des Chamois certaines boules de la grosseur d'une bale de jeu de paume, & même quelquefois un peu plus grosses. Les Allemands prétendent qu'elles font le même effet que le bezoard, qui vient de la même maniere dans l'estomac de certaines chévres des Indes. On y trouve aussi de ces rats des Alpes, qui sont à peu près de la grosseur d'une fouine, dont on rapporte un trait d'industrie assez remarquable. On dit que, quand ces animaux font leur provision de foin & d'autres herbes l'été, pour s'en nourrir l'hiver, il y en a un qui se couche sur le dos les pates en l'air pour embrasser le foin, pendant qu'un autre le tire par la queue jusqu'à leur taniere. On assure que c'est pour cette raison que l'on leur trouve ordinairement le dos tout pelé.* Jean Spon, *voyage d'Italie, &c. en 1675.* Heiss. *hist. de l'Emp.*

COISLIN, marquisat de Bretagne, fut érigé en duché-pairie, avec l'ancienne baronie de la Roche-Bernard & de Pont-Château, par lettres verifiées au parlement en 1663. en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coislin. Ce duché a une grande journée de chemin de traverse, en allant de Nantes à Vannes, avec plusieurs villes, forêts & châteaux. *Voyez* CAMBOUT (du).

COLACES, nom commun à deux familles très-anciennes de Salamine, qui se répandirent ensuite par toute l'isle de Chypre. Ces deux familles avoient des emplois qui leur étoient affectés. La premiere des Gergines, chargée de veiller sur le peuple, se dispersoit dans tous les lieux publics, dans les places, dans les boutiques, prêtoit l'oreille à tout, & chaque jour faisoit son rapport aux Anactes de ce qu'elle avoit remarqué. La seconde, des Promalanges, examinoit la verité des dénonciations faites par les Gergines. Ces deux familles étoient considerées par les rois de Chypre à cause de leur utilité. Comme par leur emploi elles étoient obligées de faire ce que font sans nécessité ceux qui flattent les grands, les Grecs se servirent du nom de Colax, κόλαξ pour dire un flatteur, ce qui a pû décrier une fonction qui n'étoit pas méprisable, si elle étoit exercée fidelement, & qui depuis fut regardée comme honorable dans l'empire Romain, ainsi qu'on le peut voir à l'article des AGENS. Athenée, (de qui l'on a pris, *l. 6.* ce qu'on dit ici,) n'avoit fait que copier Clearchus de Soli, qui ajoûte ensuite qu'il y avoit aussi dans la même isle de Chypre des femmes nommées *Colacides* qui servoient les Anasses, c'est-à-dire, les femmes des Anactes, que quelques-unes d'entre elles s'étant fait conduire dans le continent de l'Asie, s'attacherent aux femmes d'Artabaze & de Mentor, qu'elles portoient dans leurs chars sur leurs épaules, d'où vient qu'on les appella *Climacides* ; & que celles de son tems qui faisoient ce métier, étant décriées dans l'isle, allerent en Macedoine, où elles accoûtumerent les princesses & les dames à mener une vie molle, & s'attirerent enfin le mépris de tout le monde.

COLADI-RIENZO, *voyez* LAURENTIO.

COLALTO, bourg & château d'Italie, dans la Marche Trevisane, avec titre de comté. C'est ce bourg qui a donné son nom aux comtes de Colalto, qui se sont acquis beaucoup de reputation dans la guerre & dans la paix.* Leand. Alberti.

COLALTO (Raimbaud) onziéme comte de ce nom dans le XVII. siecle, étoit fils du comte ANTONIO, & de *Julie*, marquise de Torelli, & nâquit en 1579. Il fut élevé à la cour de l'empereur, & rendit de bons services à Rodolphe II. à Mathias & à Ferdinand II. Il commandoit les armées du dernier en Italie, lorsqu'il surprit Mantoue le 18. Juillet de l'an 1630. & quelque-tems après, en revenant en Allemagne, il mourut à Coire, ville capitale des Grisons.* Tuldenus, *hist. nost. temp.* Priorato, *scene d'huom. illust. d'Ital. &c.*

COLAN, ville & royaume, *voyez* COULAN.

COLARBASE, heretique, disciple de Valentin, que Baronius, après Philastre, croit être le même que Balsus, dont nous parlons ailleurs, quoique S. Augustin, Theodoret & S. Jean Damascene ne soient pas de ce sentiment. Il vivoit dans le II. siecle, & enseignoit entr'autres choses, que la génération & la vie des hommes dépendoient des sept planetes. Il étoit d'abord associé avec le fameux magicien Marc, disciple de Basilide ; & ensuite il fut auteur d'une secte particuliere.* S. Irenée, *l. 1. c. 10.* Tertullien, *des prescr. c. 50.* S. Augustin, *des heres. c. 14. & 15.* S. Epiphane, *heres. 35.* Baronius, *A. C. 175.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccles. des III. premiers siecles.*

COLBERG, ville d'Allemagne dans la Pomeranie électorale, qu'on nomme aussi *arriere-Pomerame.* Elle est située sur la mer Baltique, à l'embouchure de la riviere de Persantz, entre Coslin & Treptow. Cette ville est assez forte, avec un beau château ; & ses salines la rendent considerable. Elle a été autrefois à l'évêque de Camin. Les Suedois la prirent sur la fin de Fevrier en 1631. après cinq mois de siége ; & elle a été depuis cedée à l'électeur de Brandebourg par le 18. article de la paix de Westphalie en 1648. entre l'Allemagne & la Suede. La basse ou arriere-Pomeranie lui fut aussi cedée, avec l'évêché de Camin.

COLBERT (Jean-Baptiste) marquis de Seignelai, & de Châteauneuf-sur-Cher, baron de Sceaux, de Linieres, d'Ormois, &c. ministre & secretaire d'état, commandeur & grand trésorier des ordres du roi, contrôleur general de ses finances, surintendant des bâtimens, arts & manufactures de France, né à Paris le 31. Août 1619. « descendoit, suivant un « titre du parlement d'Ecosse, d'une maison originaire de ce « royaume, établie en Champagne dans le XIII. siecle, com- « me il paroît par le tombeau de RICHARD Colbert, qui se « voit aux Cordeliers de Reims, avec cette inscription à l'en- « tour de la pierre, gravée en lettres gothiques : *Ci gît li preux « chevalier Richard Colbert, dit li Escossois, ks f* (ici trois ou « quatre mots qu'on ne sçauroit lire) 1300. *Priez pour l'ame « de li :* & au milieu de la pierre est gravé l'écusson des armes « de ce chevalier, portant un serpent tortillé mis en pal. Au- « dessous de cet écusson sont ces vers en lettres gothiques : «

En Ecosse je us le berceau,
Et Rheims m'a donné le tombeau.

Il étoit fils de NICOLAS Colbert, seigneur de Vandieres, conseiller d'état, & de *Marie* Pussort, sœur de *Henri* Pussort, aussi conseiller d'etat, & du conseil royal des finances. Il s'attacha d'abord au cardinal Mazarin, qui lui donna toute sa confiance, & le choisit au mois d'Avril 1661. pour être un de ses exécuteurs testamentaires, avec messieurs de Lamoignon, premier président ; Fouquet, procureur general & surintendant des finances ; le Tellier, secretaire d'état ; & Ondedeï, évêque de Frejus. Ce ministre étant prêt de mourir, se fit un devoir de le recommander au roi, comme un homme d'une application infatigable, d'une fidelité à toute épreuve, & d'une extrême capacité dans les affaires. Sa majesté, instruite par elle-même de la verité de ce témoignage, appella M. Colbert dans son conseil d'état, incontinent après la mort du cardinal, & le nomma contrôleur general de ses finances, qu'elle avoit résolu de réformer, après avoir supprimé la charge de surintendant. Rien n'étoit plus confus & plus embarrassé que leur administration. Cependant M. Colbert suivit les vûes de son prince avec tant de zele & tant d'habileté, qu'il vint à bout de démêler ce cahos impenétrable, de déraciner les malversations que les malheurs des tems avoient introduites dans les finances, & d'y rétablir cet ordre, sur lequel les étrangers ont tâché de se regler.

Son bon goût & son application firent juger au roi que per-

Digitized by Google

sonne n'étoit plus capable que lui de veiller à la construction des édifices, que sa majesté avoit projetté d'élever. En effet, dès qu'il eut été revêtu de la charge de surintendant des bâtimens, qu'il commença d'exercer en 1664. il fit faire des desseins par les plus habiles architectes, pour les ouvrages ordonnés par le roi, n'épargnant ni soins ni détails, pour faire valoir ceux qui étoient agréés par sa majeste, & pour les perfectionner, en conduisant leur exécution. De-là ce grand nombre de morceaux d'architecture, tels que la façade du louvre, la galerie, la colonnade, les écuries de Versailles, l'observatoire de Paris, &c. dont le goût & la magnificence attireront toûjours l'admiration des connoisseurs.

Tous les arts, qui ont quelque rapport aux bâtimens, semblerent alors revivre, & se signalerent à l'envi par la production de ces chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture, &c. que la France a droit d'opposer, à tout ce que l'Italie a vû naitre de plus rare en ce genre. Le roi, qui avoit étendu jusques sur eux la protection qu'il avoit accordée aux sciences, étoit résolu de ne rien épargner pour faire fleurir les uns & les autres. Ce fut sur M. Colbert que sa majesté se reposa du soin de lui en offrir les occasions; & ce ministre s'y attacha avec d'autant plus de zele, qu'il suivoit sa propre inclination, en servant celle de son prince. Les habiles gens, animés par l'espoir de gratifications qui leur étoient destinées, redoublerent leurs soins & leurs veilles, pour s'en rendre dignes. Le mérite des plus modestes ne pouvoit se cacher à la vigilance de M. Colbert, qui prenoit soin de le déterrer jusques dans les pais les plus éloignés, pour l'exposer aux liberalités du roi. Ainsi quelques étrangers, qui se distinguoient par leurs rares connoissances, furent attirés en France à force de bienfaits; & d'autres, à qui l'amour de la patrie ne permit pas de se transplanter, n'en eurent pas moins de part aux graces de ce monarque bien-faisant, & furent honorés de presens, ou de pensions. Comme si c'eût été trop peu de reconnoitre le sçavoir, dans la personne de ceux qui le possedoient déja; la generolité du prince & la prévoyance de son ministre, leur inspirerent de fournir à ces excellens maîtres les moyens de former des éleves, qui pûssent un jour égaler, ou même surpasser leur réputation. Voilà sur quels fondemens furent établies ces académies célebres, auxquelles les sciences & les arts sont redevables du progrès surprenant qu'elles ont fait en France, sous le regne de Louis XIV. L'académie des inscriptions avoit pris naissance dans la maison même de M. Colbert dès l'année 1663. Ce fut en 1666. que fut érigée l'académie des sciences, dont les membres s'appliquent particulierement à la géometrie, à l'astronomie, à la physique, & à la chymie. L'architecture eut aussi son académie en 1671. Celles même qui avoient été fondées long-tems auparavant, comme l'académie françoise, & celle de peinture, & de sculpture, ressentirent les effets de la protection du roi, & de la bienveillance de M. Colbert, toûjours aussi attentif à procurer aux sciences & aux arts de nouvelles faveurs de la part de sa majesté, que si leur inspection eût été le seul emploi commis à son zele.

Cependant, outre les finances & les bâtimens, il eut encore à regler la marine & le commerce que le roi mit dans son département, en le nommant secretaire d'état l'an 1669. Sa majesté, dont les armes étoient redoutées sur terre, avoit conçû le dessein de les faire respecter sur mer, & de se prévaloir de l'heureuse situation des ports de son royaume. Avantage trop long-tems négligé par les rois ses prédecesseurs. A peine eut-elle chargé M. Colbert de travailler à ce grand projet, que ce ministre rassembla tout ce qu'il avoit de vigilance & d'habileté pour le consommer incessamment. Un grand nombre de vaisseaux & de galeres furent construits en peu de tems. Des arsenaux bâtis à Marseille, à Toulon, à Brest & à Rochefort, furent fournis de tout ce qui étoit nécessaire à à l'armement & à l'équipement de plusieurs flottes. Une multitude d'officiers de marine, de pilotes, de matelots parurent formés presque tout à coup pour les manœuvres les plus difficiles, & pour les voyages les plus lointains. Enfin, tous les ressorts de ce nouvel établissement furent conduits avec tant de prudence & tant de vivacité, que les nations les plus experimentées dans la navigation, en furent également frappées de surprise & de jalousie.

Le commerce, que la France n'avoit exercé jusqu'alors qu'imparfaitement, profita bientôt d'un changement si avantageux. Nos colonies des Indes & de Canada en devinrent plus florissantes; & l'émulation anima tellement les négocians François, qu'il se forma dans la suite sous les auspices du roi, & par les soins de M. Colbert, trois différentes compagnies de commerce; l'une, pour les Indes orientales; l'autre, pour les Indes occidentales; & la troisieme, pour les côtes d'Afrique. Au dedans du royaume, le canal de Languedoc entrepris pour la communication des deux mers, fut conduit à sa perfection, & servit à transporter jusques dans le cœur de la France avec moins de peine & moins de frais les denrées & marchandises amenées de toutes les parties du monde. Les draps fins, les étoffes de soye, les dentelles, les glaces de miroirs, &c. que nous achetions très-cherement des étrangers, furent enfin fabriquées dans le royaume. Et ce fut avec tant de succès, que leurs manufactures ont fait baisser la réputation de celles qui étoient établies dans d'autres états, & ont été les modeles de celles qu'on y a formées depuis.

Telles étoient les occupations de M. Colbert, tels étoient les soins infatiguables qu'il se donnoit pour exécuter les grands projets de son prince, lorsqu'il mourut à Paris le 6. Septembre 1683. à l'âge de 64. ans & 6. jours: pleuré de tous ceux qui conservoient quelque zele pour la gloire de la France, & quelque amour pour l'avancement des sciences & des arts.

Ce ministre avoit épousé en 1648. *Marie* Charon, fille de *Jacques* Charon, seigneur de Menars, &c. conseiller du roi en ses conseils, grand bailli de Blois, & capitaine des chasses de ce comté, & de *Marie* Begon, & sœur de *Jean-Jacques* Charon, seigneur de Menars, président à mortier au parlement de Paris: elle mourut le 8. Avril 1687. M. Colbert en avoit eu six fils & trois filles. 1. JEAN-BAPTISTE, chevalier, marquis de Seignelai, &c. *dont nous parlerons dans un article separé*; 2. *Jacques-Nicolas*, archevêque de Rouen, docteur de la maison & societé de Sorbonne, abbé du Bec, prieur & seigneur spirituel & temporel de la Charite-sur-Loire, &c. prélat d'un merite singulier, mort à Paris le 10. Decembre 1707. en sa 53. année. Il étoit de l'académie françoise; 3. *Antoine-Martin*, bailli & grand-croix de Malte, général des galeres de cet ordre, commandeur de Boncourt, colonel du régiment de Champagne, & brigadier des armées du roi, qui fut blessé à Valcourt le 25. Août 1689. & mourut de sa blessure le 2. Septembre suivant; 4. *Jules-Armand*, marquis de Blainville & d'Ormoi, qui fut sur-intendant general des bâtimens du roi, puis grand-maître des cerémonies de France, colonel du régiment de Champagne, & maréchal de camp au commencement de 1702. Le roi le fit lieutenant general au mois de Juin de la même année, pour récompense d'avoir défendu pendant deux mois Keserwert, avec toute la prudence & la valeur possible contre une armée des alliés. Il fut blessé mortellement à Hochstet le 13. Août 1704. & mourut à Ulm le même jour, âgé de 40. ans, regretté universellement, ne laissant de *Gabrielle* de Rochechouart Tonnai-charante, qu'il avoit épousée le 27. Juillet 1682. que *Marie-Magdelaine* Colbert, mariée le 26. Mai 1706. à *Jean-Baptiste* de Rochechouart Mortemart, comte de Maure, dit *le comte de Rochechouart*; 5. *Louis*, abbé de Bonport, & intendant-garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles, &c. & de la bibliotheque du roi, puis comte de Linieres, capitaine lieutenant des gendarmes Bourguignons. Il a épousé le 4. Mars 1694. *Marie-Louise* du Bouchet, fille de *Louis-François* du Bouchet, marquis de Sourches, grand prevôt de France, de laquelle il a eu, un fils mort en Juin 1706; & autres enfans; 6. *Charles-Edouard*, connu sous le nom de *comte de Sceaux*, colonel du régiment de Champagne, à la tête duquel ayant été blessé à Fleurus le premier Juillet 1690. il mourut de ses blessures peu de tems après; 7. *Jeanne-Marie-Therese*, qui épousa le 3. Fevrier 1667. *Charles-Honoré* d'Albert, duc de Chevreuse, capitaine-lieutenant des chevaux-legers de la garde du roi; 8. *Henriette-Louise*, mariée le 21. Janvier 1671. à *Paul* de Beauvillier, duc de saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du roi, &c; 9. *Marie-Anne*, alliée le 14. Fevrier 1679. à *Louis* de Rochechouart, duc de Mortemart, general des galeres de France, mort en 1688.

Digitized by Google

M. Colbert eut aussi pour freres & sœurs, *Nicolas* Colbert, évêque de Luçon en 1661. puis d'Auxerre, mort le 5. Septembre 1676. prélat venérable par sa vertu & par la sainteté de sa vie; CHARLES, marquis de Croissi, *dont nous parlerons plus bas*; EDOUARD-FRANÇOIS, comte de Maulevrier, *qui aura son article après son frere*; *Claire*, abbesse de sainte Claire de Reims; *Antoinette*, religieuse aux filles de Sainte-Marie, morte en 1698; *Marie*, alliée à *Jean* Desmarêts, intendant de justice à Soissons, morte le 18. Avril 1703; & *Claire-Cecile*, Colbert, abbesse du Lys, morte en Mai 1720.

COLBERT, (Jean-Baptiste) marquis de Seignelai, ministre & secretaire d'état, commandeur, & grand trésorier des ordres du roi, né à Paris en 1651. étoit fils aîné de JEAN-BAPTISTE Colbert, ministre d'état, qui prit soin de le former lui-même aux affaires, & lui obtint de sa majesté la charge de secretaire d'état en survivance. M. de Seignelai, chargé dès-lors d'une partie du detail de la marine, se rendit bientôt capable d'en porter seul tout le poids, & acheva sous les ordres de sa majesté, d'en perfectionner l'établissement. Non-seulement il sçavoit regler avec beaucoup de vigilance & d'habileté les projets de mer ordonnés par le roi, mais il les exécutoit lui-même avec autant de conduite que d'intrepidité. Son ministere a été celebre par l'entreprise de Genes en 1684. par les différentes expéditions faites contre les corsaires de Tripoli, de Tunis, & d'Alger, par celle qui contraignit les Espagnols de restituer le prix d'un grand nombre d'effets saisis sur les marchands François, dans les Indes occidentales, & par le traité fait avec le roi de Siam. Lorsque la guerre se fut rallumée en 1688. M. de Seignelai s'embarqua sur la flotte destinée à faire tête aux deux flottes ennemies qui se retirerent dans leurs ports: & il fut honoré en Octobre 1689. de la dignité de ministre d'état. Enfin, après avoir travaillé en 1690. à un nouvel armement, qui fut suivi de la bataille gagnée dans la Manche, à la hauteur du cap de Beveziers, il tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut le 3. Novembre de la même année, à l'âge de 39. ans. Son zele ardent pour la gloire de l'état, son goût excellent pour les arts, & ses manieres nobles & genereuses, le firent regretter de toute la France, & sur-tout des officiers de marine, qui connoissoient par eux-mêmes quelle étoit sa capacité dans les fonctions les plus difficiles de leur métier. Il avoit epousé 1°. le 8. Fevrier 1675. *Marie-Marguerite* d'Alegre, fille unique de *Charles-Yves* marquis d'Alegre, morte le 16. Mars 1678. ne laissant qu'une fille morte en bas âge en Avril 1680: 2°. le 6. Septembre 1679. *Catherine-Therese* de Matignon, marquise de Lonré, fille puinée de *Henri* de Matignon, comte de Thorigni, laquelle se remaria le 22. Fevrier 1696. à *Charles* de Lorraine, comte de Marsan, dont elle eut aussi des enfans, & mourut le 7. Decembre 1699. De son mariage avec M. de Seignelai, elle a laissé cinq fils, 1. MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, de Lonré, qui suit; 2. *Paul-Edouard*, comte de Creuilli, né en 1686. colonel du régiment royal de dragons & brigadier des armées du roi, qui a épousé *Anne-Marie-Therese* Spinola; 3. *Louis-Henri*, chevalier de Malte, dit *le chevalier de Seignelai*, né en 1687. mort en Janvier 1705; 4. *Charles-Eleonor*, comte de Seignelai, qui épousa le 11. Mars 1717. *Anne* de la Tour-Taxis, fille de *François-Sigismond* de la Tour-Taxis, comte de Valsassines & du S. Empire, lieutenant general des armées de l'empereur, & gouverneur des villes & duché de Limbourg, & d'*Anne* Duval, morte en couches le 19. Fevrier 1719; & *Theodore-Alexandre*, comte de Ligni, né en 1690. mort en 1695.

MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, de Lonré, &c. colonel du régiment de Champagne, fut reçû maitre de la garderobe du roi, en survivance du marquis de la Salle en 1690. fut nommé colonel du régiment de Champagne en 1702. brigadier d'armée le 20. Juin 1708. & mourut le 26. Fevrier 1712. en sa 29. année. Il avoit épousé le 10. Janvier 1708. *Marie-Louise-Maurice* de Furstemberg, fille d'*Antoine* Egon, prince de Furstemberg, dont il a eu *Marie-Louise*; & *Marie-Sophie* Colbert. *Voyez* le P. Anselme.

COLBERT, (Charles) marquis de Croissi, ministre & secretaire d'état, frere de JEAN-BAPTISTE Colbert, ministre d'état, avoir été conseiller d'état ordinaire, président au conseil souverain d'Alsace, & du parlement de Mets, intendant de justice aux païs & armées de Provence, Catalogne, & autres provinces de France, & en la generalité de Paris. Il fut depuis président à mortier, grand tresorier des ordres du roi, ambassadeur en Angleterre, l'un des ambassadeurs extraordinaires & plénipotentiaires pour la paix à Nimegue, & ambassadeur pour sa majesté vers le duc de Baviere, au sujet du mariage de monseigneur le dauphin. Ce fut lui qui conclut la paix entre les états generaux & l'évêque de Munster, & celle des Païs-bas en 1668. à Aix-la-Chapelle. Après s'être acquitté de plusieurs autres grands emplois dedans & dehors le royaume, il fut nommé par le roi ministre & secretaire d'état le 20. Novembre 1679. & mourut le 28. Juillet 1696. âgé de 67. ans, & de son épouse *Françoise* Beraud, fille unique de *Joachim* Beraud, grand audiencier de France, morte le 17. Septembre 1719. Il laissa, 1. JEAN-BAPTISTE COLBERT, marquis de Torci, ministre & secretaire d'état, qui suit; 2. *Charles-Joachim*, abbé de Froimont, agent general du clergé de France, puis évêque de Montpellier, né le 11. Juin 1667; 3. *Louis-François-Henri*, comte de Croissi, lieutenant general des armées du roi, & ambassadeur extraordinaire en Suede, né le 15. Fevrier 1677. qui a épousé le 30. Decembre 1711. *Marie* Brunet de Ranci; 4. *Marie-Françoise*, née le 6. Fevrier 1671. mariée le 15. Mai 1696. à *Joachim* de Montaigu, vicomte de Beaune, marquis de Bouzoles, lieutenant general des armées du roi; 5. *Charlotte*, née le 26. Mai 1678. religieuse à l'abbaye du Thrésor, puis à l'abbaye de saint Antoine à Paris, & abbesse de Pantemont, bénite le 7. Juillet 1718. & nommée abbesse de Maubuisson en Decembre 1719; 6. *Marguerite-Therese*, née le 7. Juin 1682. marié 1°. le 8. Août 1701. à *Louis* de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel, mort le 17. Juin 1702: 2°. le 5. Janvier 1704. à *François-Marie* Spinola, duc de saint Pierre, grand d'Espagne; 7. *Olympe-Sophie*, née le 7. Juillet 1686. morte le 18. Juin 1705.

JEAN-BAPTISTE COLBERT, marquis de Torci, de Sablé, &c. ministre & secretaire d'état, chancelier des ordres du roi, né en 1665. a été envoyé extraordinaire pour le roi en Portugal, en Danemark, & en Angleterre, & fut reçû secretaire d'état en survivance de son pere en Septembre 1689. commandeur & grand trésorier des ordres du roi, en 1696. chancelier des mêmes ordres en 1701. surintendant general des postes & relais de France en 1699. & conseiller au conseil de régence pendant la minorité du roi Louis XV. Il a épousé le 13. Août 1696. *Catherine-Felicité* Arnaud, fille de *Simon* Arnaud, marquis de Pompone, ministre d'état, & de *Catherine* Ladvocat, dont il a eu JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croissi, qui suit; *Charles*, mort en 1708; *Françoise-Felicité*, née le 14. Mai 1698. mariée le 12. Avril 1715. à *Joseph-André* d'Ancezune, de Caderousse, dit *le marquis d'Ancezune*; *Marguerite-Pauline*, née le 12. Mai 1699. alliée le 24. Fevrier 1718. à *Louis* du Plessis-Châtillon, marquis de Nonant, maréchal des camps & armées du roi; & *Constance* Colbert, née en Mai 1710.

JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croissi, né le 25. Janvier 1703. nommé colonel du régiment royal le 1. Fevrier 1719. *Voyez* le P. Anselme.

COLBERT, (Edouard-François) comte de Maulevrier, seigneur de Vendieres, chevalier des ordres du roi, & lieutenant general de ses armées, frere de JEAN-BAPTISTE Colbert ministre & secretaire d'état, prit le parti des armes, & signala son courage en diverses occasions. Il fut commandant dans Philisbourg en 1661. capitaine aux gardes en 1662. & capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des Mousquetaires en 1665. Depuis il se trouva au siege de Candie en 1669. à la campagne de Hollande en 1672. & continua de servir le roi Louis XIV. qui le fit lieutenant general de ses armées en 1676. gouverneur des villes & citadelle de Tournai en 1682. Il mourut le 31. Mai 1693. laissant de sa femme *Marie-Magdelaine* de Bautru, fille de *Guillaume* de Bautru, comte de Serrant, chancelier de Monsieur, morte le 10. Mars 1700. 1. *Jean-Baptiste* Colbert, comte de Maulevrier, colonel du regiment de Navarre, tué en défendant Namur, le 18. Juillet 1693; 2. *François-Edouard*, comte de Maulevrier, qui suit; *Henri* Colbert, chevalier de Mal-

Digitized by Google

te, inspecteur general de l'infanterie en Italie, lieutenant general des armées du roi, mort le 25. Août 1711; 4. *Louis-Charles* Colbert, abbé de Maulevrier qui renonça à l'état ecclésiastique, & se maria en 1724; 5. *Marie-Therese* Colbert, mariée le 12. Juin 1685. à *Jacques-Eleonore* de Rouxel, comte de Medavi, lieutenant general des armées du roi, gouverneur de Dunkerque, nommé chevalier des ordres du roi en 1706. & depuis maréchal de France.

FRANÇOIS-EDOUARD Colbert, comte de Maulevrier, colonel du régiment de Navarre, & brigadier des armées du roi, mourut le 2. Avril 1706. âgé de 31. ans. Il avoit épousé le 25. Janvier 1698. *Henriette-Marthe* de Froullai, fille de *René* sire de Froullai, comte de Tessé, grand d'Espagne, maréchal & general des galeres de France, chevalier des ordres du roi, & de *Marie-Françoise* Auber, dame d'Aunai, dont il a eu entre autres enfans *Louis-René-Edouard* Colbert, marquis de Maulevrier, nommé colonel du régiment de Piémont en Fevrier 1719; & *Marie-Henriette* Colbert, mariée en Août 1722. à *Charles-François* d'Estaing, marquis de Saillan, &c. brigadier des armées du roi, & mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom.

COLBERT, (Jean-Baptiste) seigneur de S. Pouange & de Villacerf, a fait un autre branche de Colbert. Il étoit second fils d'OUDART Colbert, seigneur de S. Pouange, secretaire du roi, & de *Marie* Fouret, dame de Villacerf. Après avoir été maître des comtes à Paris, il fut conseiller du roi en ses conseils d'état & privé, & intendant de justice en Lorraine, & mourut le 29. Avril 1663. il avoit épousé en 1628. *Claude* le Tellier, sœur de *Michel* le Tellier, chancelier de France, dont il a eu, 1. EDOUARD, marquis de Villacerf, qui suit; 2. *Michel* Colbert, aumônier du roi, agent general du clergé, puis évêque de Mâcon, mort le 28. Novembre 1676; 3. *Gabriel* Colbert, mort chevalier de Malte; 4. *Jean-Baptiste-Michel* Colbert, conseiller clerc au parlement de Paris, puis évêque de Montauban, & archevêque de Toulouse, mort en 1710; 5. *Gilbert* Colbert, marquis de S. Pouange, *dont il sera parlé après son frere*; 6. *Claude* Colbert, veuve de *Jacques* Olier, seigneur de Verneuil, conseiller au parlement de Paris, morte en Decembre 1715.

EDOUARD Colbert, marquis de Villacerf, &c. conseiller du roi en son conseil d'état, premier maître d'hôtel de la reine Marie-Therese d'Autriche, puis de M. le Dauphine, & sur intendant des bâtimens du roi, mourut le 18. Octobre 1699. Il avoit épousé *Genevieve* Larcher, fille de *Michel* Larcher, marquis d'Esternai, président en la chambre des comptes, morte le 17. Avril 1712. dont il eut, 1. *Edouard* Colbert, marquis de Villacerf, capitaine au régiment de cavalerie de Tilladet, tué à la bataille de Cassel le 11. Avril 1677; 2. *François-Michel* Colbert de Villacerf, marquis de Payens, mestre de camp de cavalerie, tué au siege de Furnes, le 5. Janvier 1693; 3. *Charles-Maurice* Colbert de Villacerf, abbé de S. André en Gouffer, & de S. Pierre le Neaufle le vieil, agent general du clergé; 4. PIERRE-GILBERT Colbert, qui suit; *Marguerite* Colbert de Villacerf, mariée en 1688. à *Jean-Baptiste-François* de Montlezun, marquis de Besmaux, morte en Decembre 1696; 6. *Anne-Marie* Colbert de Villacerf, née en Juillet 1683. mariée le 21. Avril 1705. à *Charles-Louis* de Montsaulnin, marquis du Montal, petit-fils du comte du Montal, chevalier des ordres du roi; PIERRE-GILBERT Colbert, marquis de Villacerf, &c. fut reçu chevalier de Malte en 1676. mais ayant pris le parti des armes, après la mort de ses freres aînés, il fut capitaine de vaisseau en 1692. puis premier maître d'hôtel de madame la dauphine, & ensuite de la reine. Il épousa le 21. Fevrier 1696. *Marie-Magdelaine* de Sennetetre, morte le 22. Juin 1716. agée de 43. ans, fille de *Jean-Charles*, comte de Brinon, maréchal des camps & armées du roi, & de *Marguerite* de Bauves-Contenant; dont il a eu *Marguerite* Colbert, qui a épousé le 17. Decembre 1714. *François-Emanuel* de Crussol, comte de Lestranges, baron de Privas, &c. *Marie-Genevieve* Colbert, mariée à *Gilbert-Henri-Amable* de Veni d'Arbouse, comte de Villemont, le 14. Mai 1716; *Marie-Anne* Colbert de Villacerf, alliée le 10. Août 1722. à *André-Joseph* des Friches de Brasseuse, marquis d'Oria, capitaine au régiment de cavalerie de Brissac, & morte le 18. Octobre 1723. âgée d'environ vingt ans; & deux autres filles.

COLBERT, (Gilbert) marquis de S. Pouange, secretaire des commandemens & finances de la reine Marie-Therese d'Autriche, puis secretaire du cabinet du roi, fut reçû en Janvier 1701. commandeur & grand trésorier des ordres du roi, & mourut le 29. Octobre 1706. Il avoit épousé *Marie* de Berthemet, fille de *Laurent* de Berthemet, maître des comptes, dont il eut pour fils unique, FRANÇOIS-GILBERT Colbert, marquis de S. Pouange, seigneur de Chabanois, maréchal des camps & armées du roi, qui mourut le 11. Novembre 1719. Il avoit épousé le 24. Mars 1702. *Angelique* d'Escoubleau fille unique de *François*, comte de Sourdis, chevalier des ordres du roi, dont sont sortis deux fils, *François* Gilbert, né le 7. Novembre 1705. marquis de Chabanois; & *Antoine-Alexandre*, né le 29. Decembre 1707. appellé *le comte de Sourdis*.

Les autres freres de Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Villacerf, furent 1. OUDART Colbert, aîné de tous, reçû conseiller au parlement en 1614. qui d'*Anne* Sevin son épouse, eut *Michel* Colbert, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, mort en 1694. ne laissant que des filles; *Marguerite* Colbert, veuve de *Vincent* Hotman, maître des requêtes, intendant des finances, & intendant de justice à Paris, morte le 28. Juillet 1704. & *Antoinette* Colbert, qui épousa, 1°. *Pierre* de la Cour, president des comptes: 2°. *Louis-Saladin* d'Anglurre de Bourlemont, duc d'Atri, morte le 19. Septembre 1698: 3°. *Simon* Colbert, conseiller au parlement en 1638. & aumônier du roi: 4°. NICOLAS Colbert, seigneur de Turgis, maître des comptes qui a laissé posterité.

Le chef de tous les Colberts, sortis d'une même tige, étoit CHARLES Colbert du Terron, intendant de la marine, & conseiller d'etat, mort le 9. Avril 1684. ne laissant que quatre filles; 1. *Françoise*, épouse de *Hilderic*, prince de la Carpegna, Romain; 2. *Magdelaine*, épouse de *Pierre* de Gassion, président au parlement de Pau; 3. *Caroline Eutrope*, mariée à *Claude* marquis de Bourdeille d'Archiac, comte de Matha, morte en Mai 1675; 4. *Marie-Anne*, mariée: 1°. à *François* du Prat de Barbançon, marquis de Cani, premier maître d'hôtel de Philippe de France, duc d'Orléans: 2°. à *Hiacinthe-Thomas*, comte de la Connelaye, maréchal des camps & armées du roi, & gouverneur de Belle-isle, morte le 15. Juin 1719. Il y a encore eu de cette famille de Colbert, *André* évêque d'Auxerre, mort le 19. Juillet 1704. & *Michel* son cousin, general de Premontré, mort le 29. de Mars 1702. * *Memoires du tems.*

COLCHESTER, que les auteurs Latins nomment diversement *Colonia*, *Colcestria*, *Camodulanum*, & *Camulodunum*, ville d'Angleterre, dans le comté d'Essex, sur la riviere de Colne, à cinq ou six lieues de la mer, & à 30. ou 35. de la ville de Londres. Colchester a un château très-ancien. La ville est grande bien peuplée, & celebre par le long siege qu'elle soûtint pendant les dernieres guerres civiles d'Angleterre, & par ses huîtres. Ceux du païs disent que sainte Helene, mere de l'empereur Constantin, *le grand*, avoit pris naissance dans leur ville; mais assurément ils se trompent. * Camden, *Desc. Angl.*

COLCHIDE, *cherchez* MINGRELIE.

COLDINGHAM, petite ville, capitale de la province de Merke, dans l'Ecosse meridionale, est fort près de la côte, à deux ou trois lieues de la ville de Barvick, du côté du nord. Il y avoit autrefois à Coldingham une celebre abbaye de filles, dont on dit que l'abbesse & les religieuses se couperent le nez, les levres & les oreilles, pour se garantir de la brutalité des Danois. * Baudrand.

COLDITZ, petite ville du cercle de la haute-Saxe, dans le territoire de Leipsic en Misnie, sur les deux bords de la riviere de Mulde, tout auprès de son embouchure, & à sept lieues de la ville de Meissen ou Misnie, vers le couchant. * Mati, *diction.*

COLEBROOK, bourg d'Angleterre avec marché dans le comté de Bockingam, dans le quartier nommé *Stock* sur la riviere de Coln, à 18. milles anglois de Londres. * *Dict. Angl.*

COLESHILL, bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Warwick, qu'on appelle *Hemlingford*,

Digitized by Google

sur la riviere de Cole. Le lord Digbi avoit une belle maison de campagne près de ce bourg, qui est à 101. mille anglois de Londres.* *Dict. Angl.*

COLET (Jean) fils aîné de Henri Colet, chevalier doré, & deux fois lord maître de Londres, né en cette ville en 1466. fut élevé à Oxford, où il fit de grand progrès en logique, en philologie, & en mathematiques. Après quoi il voyagea en France, & en Italie, étudia en théologie, & fut admiré des étrangers par son profond sçavoir. En 1504. il retourna en Angleterre pour quelque tems, & fut fait docteur en théologie. Henri VII. lui donna le doyenné de S. Paul, cathedrale de Londres, & en 1512. il fonda l'école du même nom. Il embrassa la religion pretendue réformée sous Henri VIII. on a de lui un traité de l'éducation des enfans. Un autre du reglement des mœurs, des sermons sur S. Paul, sur S. Matthieu, sur les proverbes. Il mourut en 1519.* *Athen. Oxon. hist. de la cathedrale de S. Paul* par Guillaume Dugdale.

COLETE BOILET, réformatrice de l'ordre de sainte Claire, née à Corbie en Picardie, le 13. Janvier 1380. étoit fille de *Robert* Boilet charpentier, & de *Marguerite* Moion, qui étoit presque Sexagenaire. Elle passa les premieres années de sa vie dans la pénitence; & apres la mort de son pere & de sa mere, ayant distribué aux pauvres ce qu'ils lui avoient laissé, elle se retira dans un couvent de Beguines, qui vivoient sous la direction des religieux de S. François. Ayant trouvé cet institut trop relâché, elle passa dans celui des Urbanistes, puis dans celui des Benedictines; mais ne trouvant pas dans tous ces ordres dequoi satisfaire son zele, elle prit l'habit du Tiers-ordre de S. François, dit *de la pénitence*, fit un vœu particulier de clôture, & pratiqua de grandes austerités. Elle se trouva ensuite engagée à travailler à la réforme des religieuses de sainte Claire, & alla en 1406. trouver à Nice Pierre de Lune, que l'on reconnoissoit en France pour pape, sous le nom de Benoit XIII. Elle obtint de lui tous les pouvoirs qu'elle pouvoit souhaiter, & voulut mettre la réforme dans l'ordre de sainte Claire: n'en ayant pû venir à bout en France, elle se retira en Savoye, où elle établit sa réforme, qui se répandit dans la suite dans plusieurs provinces. Elle mourut à Gand, le 6. Mars de l'an 1447. âgée de soixante-six ans & de cinquante-deux jours. Elle n'a point été canonisée, mais les papes ont permis qu'on célebrât solemnellement sa fête dans l'ordre. Quelques religieux de S. François embrasserent aussi sa réforme, & l'opinion de sainteté que leurs austerités leur acquit, engagea divers seigneurs à leur procurer des établissemens. Ils eurent surtout beaucoup de maisons en Bourgogne, où on les appelloit les Coletans, mais Leon X. les réunit en 1517. aux Observans. * *Vie de cette Sainte par* Pierre de Vaux. Surius. Baillet, *Vies des Saints, 6. Mars.* Heliot, *hist. des ord. Mon. t. 7. c. 11.*

COLFORD, bon bourg d'Angleterre dans le comté de Glocester, aux confins de celui de Monmouth, à trois lieues de la ville de ce nom, vers l'Orient.* Mati, *dict.*

COLIBRE, le mont Colibre, en latin *Colubraria*, isle de la mer Mediterranée. Elle est dans le golfe de Valence, entre l'isle d'Yviça & l'embouchure de l'Ebre. On prétend qu'elle a pris son nom de la quantité de serpens qu'il y avoit. Elle est petite, déserte, & a été partagée par la mer en six ou sept portions, qu'on peut mieux nommer des écueils & des rochers, que des isles.*Baudrand.

COLIGNI, bourg dans la Franche-Comté de Bourgogne avec titre de comté. Il est connu sous le nom de Coligni *le Vieil*, pour le distinguer de Coligni *le Neuf* en Bresse. Quelques auteurs ont crû que Coligni *le Vieil* a été bâti par les Romains, & que c'est une des colonies qu'ils établirent dans les Gaules. Il seroit pourtant difficile de le prouver; & il suffit de remarquer que c'est ce bourg qui a donné son nom à la celebre maison de Coligni, si noble & si ancienne.

Coligni, maison. On croit que la maison de Coligni vient des anciens comtes de Bourgogne depuis le X. siecle.

I. Humbert I. du nom seigneur de Coligni & du païs de Revermont, fonda en 1131. l'abbaye du Miroir au vicomté d'Auxonne avec *Beatrix*, sa femme, dont il eut Guerric, qui suit; *Guillaume; Humbert*; *Gui*, prieur d'Inimont; *Dalmas*; & *Bernard* de Coligni.

II. Guerric seigneur de Coligni & du païs de Revermont, suivit l'empereur Conrard au voyage qu'il fit en la Terre-sainte en 1147. se ligua en 1161. avec Archambault VII. du nom, sire de Bourbon, & Regnault sire de Baugé, & mourut peu après, laissant pour enfans Humbert II. qui suit; *Guillaume*, & *Gaultier*, seigneur de saint André, vivant en 1178. qui eut des enfans.

III. Humbert II. du nom seigneur de Coligni & du païs de Revermont, accompagna en 1171. Robert duc de Bourgogne en la Terre-sainte, & mourut en 1190. laissant de *Ide* de Vienne, *Amé* seigneur de Coligni le Neuf, de Marbos, &c. qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1202. se trouva à la conquête du royaume de Constantinople, & mourut à la défense de la ville de Serres, le 2. Septembre 1205. On lui donne pour femme *Beatrix*, dauphine de Vienne, fille de *Guygues*, dauphin de Vienne, seigneur d'Albon, & de *Beatrix* de Montferrat & deux filles; sçavoir, *Beatrix* de Coligni, dame de Malleval, mariée en 1225. à *Albert III.* du nom, seigneur de la Tour-du-Pin, l'un des plus riches seigneurs du Dauphiné; & *Marie* de Coligni, dame de Varei, alliée à *Rodolphe I.* du nom, comte de Geneve. Les autres enfans de Humbert II. du nom seigneur de Coligni, furent *Guillaume* seigneur de Coligni le Neuf après son frere, vivant en 1227; Humbert III. du nom, qui suit; *Evrard*, archiprêtre de l'abbaye d'Ambronai, vivant en 1212; *Beatrix*, mariée à *Pierre* seigneur de Montmoret; & *Alix* de Coligni, dame de Cerdon, alliée à *Humbert II.* du nom, seigneur de Thoire, duquel elle étoit veuve en 1216.

IV. Humbert de Coligni III. du nom, sire d'Andelot, mourut avant ses freres le 25. Juin 1211. & eut pour enfans Amé II. du nom, qui suit; *Gautier*, seigneur de Montgiffon & d'Andelot, qui d'*Alix* de Commerci ne laissa qu'un fils nommé *Humbert*, seigneur d'Andelot, mort sans posterité en 1274; *Manassés*, vivant en 1250; *Guillaume*, abbé de l'Isle-Barbe, mort vers l'an 1240; & *Hugues* Coligni, seigneur de Crecia & de Civria, qui eut des enfans.

V. Amé II. du nom seigneur de Coligni, de Chevreau & d'Andelot, vivoit en 1246. Il épousa *Alix* de Cuseau, fille de *Ponce III.* du nom seigneur de Cuseau, & de *Laurence* de Senecei, dame de Bar-sur-Seine, dont il eut Etienne, qui suit; *Gui*, prieur de Nantua, vivant en 1310; *Guillemette*, mariée avant l'an 1240. à *Guillaume* Palatin, seigneur de Montdidier & de Riotiers-sur-Saône, morte en 1262; & *Guillaume* seigneur de Coligni, de Chevreau & de Jasseron, qui étoit l'aîné, mort avant l'an 1275. ne laissant de *Beatrix* sa femme que *Marguerite*, dame de Coligni le Vieil & de Chevreau, mariée à *Gui* seigneur de Montluel.

VI. Etienne de Coligni I. du nom, seigneur d'Andelot & de Jasseron, suivit Robert duc de Bourgogne en la guerre qu'il eut en 1284. pour la succession du Dauphiné, contre Humbert, seigneur de la Tour, qui en avoit épousé l'héritiere, & fit son testament en 1318. Il épousa *Isabeau* de Forcalquier, dame de Cressia, fille aînée de *Gerard* de Sabran, dit *de Forcalquier*, & d'*Agnés* de Mont-saint Jean, dont il eut Jean, qui suit; Beraud de Coligni, seigneur de Cressia & de Beaupont, lieutenant au comté de Bourgogne, *qui a fait la premiere branche des Seigneurs de* Cressia, finie à *Henri* de Coligni, seigneur de Cressia, mort sans alliance en 1407; *Jeanne* de Coligni, alliée *Humbert I.* du nom, seigneur de saint Amour; *Marguerite*, mariée avant l'an 1304. à *Jean* de la Baume, seigneur de Fromentes; & *Aymée* de Coligni, qui épousa *Beraud* de Joinville, seigneur de Marnai, &c.

VII. Jean de Coligni I. du nom, seigneur d'Andelot, mourut avant son pere. Il avoit épousé en 1298. *Jeanne* dame de la Roche-du Vanel, fille unique de *Milon* seigneur de la Roche, dont il eut Etienne II. du nom, qui suit; *Jacques*, chantre & chanoine de Lyon, mort le 14. Novembre 1372; *Jean*, mort avant l'an 1328; *Marguerite*, alliée en 1320. à *Jean* d'Arbon, seigneur de Coiges; *Isabeau*, abbesse des Cordelieres de Château-Châlon, morte vers l'an 1369; & *Jeanne* de Coligni, religieuse.

VIII. Etienne de Coligni II. du nom, seigneur d'Andelot, de Beaupont, &c. vivoit en 1331. Il avoit épousé *Eleonore*, fille de *Humbert V.* du nom, seigneur de Thoire & de Villars, & d'*Eleonore* de Beaujeu, dont il eut Jean II. du nom, qui suit; *Hugonin*, mort avant l'an 1395. sans enfans de *Lucie* du Saix; *Louise*, mariée à *Aymé*, seigneur de Montaigni en Lyonnois;

Digitized by Google

& *Marguerite* de Coligni, alliée 1°. à *Aymar* de Beauvoir, seigneur de la Palu: 2°. à *Jean* de Salins, seigneur du Poupet.

IX. Jean II. du nom seigneur de Coligni, d'Andelot, &c. suivit le comte de Savoye dans la guerre qu'il fit aux Valaisins, pour le rétablissement de l'evêque de Sion, & vivoit en 1397. Il épousa le 25. Janvier 1357. *Marie* de Vergi, fille aînée de *Jean* de Vergi II. du nom, dit *le Borgne*, seigneur de Champlite, senéchal de Bourgogne, & de *Gisle* de Vienne, dont il eut *Jean* de Coligni, mort du vivant de son pere, sans laisser de posterité de *Gisle* de Beaujeu; Jacques I. du nom, qui suit; *Antoine*, chanoine & comte de Lyon, puis obédiencier de l'Eglise de S. Just, vivant en 1402; *Etienne*, seigneur de Loysia, mort sans alliance avant l'an 1402; *Gisle*, mariée 1°. avant l'an 1390. à *Jean*, seigneur de Saint-Amour: 2°. à *Gerard* de Turei, seigneur de Noyers; *Guillemette*, abbesse de Château Châlon; *Catherine* & *Marguerite* de Coligni, religieuses.

X. Jacques I. du nom seigneur de Coligni, d'Andelot, &c. dit *Jacquemart*, suivit le comte de Nevers en son voyage de Hongrie, & se trouva à la bataille de Nicopolis en 1396. fut l'un des seigneurs qui allerent au devant de l'empereur Sigismond en 1415. & l'accompagna jusqu'à Paris. Il suivit aussi le duc de Bourgogne, lorsqu'il vint à Paris en 1420. demander justice au roi du meurtre du feu duc Jean son pere, & fit son testament en 1434. Il épousa *Huguette* de la Baume, fille aînée & héritiere de *Humbert* de la Baume, seigneur de Fromentes, & de *Catherine* de Luyrieux, dont il eut Guillaume II. du nom, qui suit; *Claude*, seigneur de Cressia, mort sans alliance avant l'an 1444; *Etienne*, seigneur de Cressia, Boutavant, &c. qui servit Charles dernier duc de Bourgogne dans toutes ses guerres, mort sans alliance après l'an 1482; *Jean*, chanoine de Lyon, archidiacre de Chalon, mort en 1460; *Antoinette*, mariée avant l'an 1423. à *Philibert* Andrevet, seigneur de Corsant; *Catie*, alliée en Juillet 1423. à *Boniface* de Chalant III. du nom, seigneur de Fenix en Piémont; & *Catherine* de Coligni, mariée à *Jean* seigneur de Chevannes.

XI. Guillaume II. du nom seigneur de Coligni, d'Andelot, &c. suivit le parti du prince d'Orange en 1430. fut l'un des deux cens gentilshommes qui s'obligerent pour le duc de Savoye d'entretenir le traité fait avec le Roi en 1455. & mourut en 1463. ou 1464. Il avoit épousé en Juin 1437. *Catherine* de Saligni, dame de Saligni & de la Motte-saint-Jean, fille de *Jean-Lourdin* II. du nom seigneur de Saligni & de la Motte-saint-Jean, connetable des royaumes de Naples & de Sicile, & de *Jeanne* Braque, dame de Châtillon-sur-Loing, à cause de laquelle il eut les seigneuries de Châtillon, d'Aillant, de Dannemarie & autres; & en eut pour enfans Jean III. du nom, qui suit; *Lourdin*, institué heritier de la maison de Saligni, mort en 1466. à la suite du duc de Bourbon, sans alliance; *Renaud*, prieur d'Arbois, du Montet & de S. Vigor; Jacques, *qui a fait la branche des seigneurs de* Saligni, *rapportée ci-après*; Antoine, *qui a fait la seconde branche des seigneurs de* Cressia, finie en *Joachim* de Coligni, qui épousa en 1644. *Jeanne* de Talaru-Chalmazel, & mourut sans posterité; *Marie*, alliée en Mars 1468. à *Antoine* seigneur de Chareil; & *Louise* de Coligni, morte sans alliance.

XII. Jean III. du nom seigneur de Coligni, d'Andelot, Châtillon-sur-Loing, d'Aillant, de Dannemarie en Puisaye, &c. fut le premier de sa famille qui établit sa demeure en France, à cause des grands biens qu'il y possédoit. Il suivit le parti du roi Louis XI. combattit pour son service à la bataille de Montlheri en 1465. & mourut après l'an 1480. Il avoit épousé en 1464. *Eleonore* de Courcelles, fille de *Pierre* seigneur de Courcelles, S. Lyebaut, de Tanlai, &c. & de *Pregente* de Melun-la-Borde, dont il eut *Jacques* II. du nom seigneur de Coligni, d'Andelot, de Châtillon-sur-Loing, &c. prevôt de Paris, qui mourut à Ferrare de la blessure qu'il reçut au siege de Ravenne le 26. Mai 1512. sans laisser de posterité d'*Anne* de Chabannes, fille unique de *Jean*, comte de Dampmartin, ni de *Blanche* de Tournon ses deux femmes; Gaspard I. du nom, qui suit; *Pregente*, mariée en Fevrier 1479. à *Pierre* seigneur d'Eigreville en Gâtinois, morte en Juin 1537; *Marie*, alliée en même tems que sa sœur à *Georges* seigneur de Menton, chambellan du duc de Savoye; *Louise*, mariée 1°. en Janvier 1502. à *Louis* seigneur de la Ferté-au-Vicomte en Anjou: 2°. à *Lancelot* du Lac, seigneur de Chemerolles, gouverneur d'Orleans; *Anne*, mariée en Juin 1505. à *Gilbert* des Serpens, seigneur de Chitain & de Baignaux, grand maréchal des logis de la maison du roi; & *Charlotte* de Coligni, tresoriere de l'abbbaye des dames de Troyes en 1510.

XIII. Gaspard de Coligni I. du nom, seigneur de Coligni, d'Andelot, de Châtillon-sur-Loing, de Dannemarie, &c. chevalier de l'ordre du roi & maréchal de France, servit dans toutes les guerres d'Italie, sous les regnes de Charles VIII. de Louis XII. & de François I. Ce dernier, en consideration de ses services, le créa maréchal de France surnumeraire le 5. Decembre 1516. & en même tems il fut honoré du collier de l'ordre. En 1520. il fut présent à l'entrevûe du roi & d'Henri VIII. roi d'Angleterre, qui se fit au mois de Juin entre Guines & Ardes. Il servit ensuite en Picardie & en Champagne contre l'empereur Charles V. & sa majesté le choisit pour être lieutenant general de l'armée qu'il envoyoit au secours de Fontarabie; mais en ce voyage le maréchal de Coligni mourut de maladie à Aqs le 24. Aout de l'an 1522. Son corps fut apporté à Châtillon-sur-Loing, & fut enterré dans la chapelle du château. Il avoit épousé en 1514. *Louise* de Montmorenci, dame d'honneur de la reine Eleonore d'Autriche, lors veuve de *Ferri* de Mailli, baron de Conti, sœur aînée d'*Anne* duc de Montmorenci, pair connétable de France, morte en 1541. dont il eut *Pierre* de Coligni, seigneur de Châtillon, mort enfant d'honneur du roi François I. vers l'an 1534. à l'âge de 18. ans; *Odet* de Coligni, cardinal, archevêque de Toulouse, évêque & comte de Beauvais, dont *il sera parlé ci-après dans un article separé;* Gaspard II. du nom, qui suit; & François de Coligni, seigneur d'Andelot, colonel general de l'infanterie Françoise, *qui a fait la branche des seigneurs d'*Andelot, *rapportée ci-après*.

XIV. Gaspard de Coligni II. du nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, &c. chevalier de l'ordre du roi, gouverneur & lieutenant general de Paris, Isle de France, Picardie, Artois, & des villes du Havre de Grace & Honfleur, colonel general de l'infanterie françoise & amiral de France, dont *il sera parlé ci-après dans un article separé*, épousa 1°. en 1547. *Charlotte* de Laval, fille puînée de *Gui* XV. du nom comte de Laval, & d'*Antoinette* de Daillon, morte le 3. Mars 1568: 2°. Au mois de Mars 1571. *Jacqueline* de Montbel, comtesse d'Entremonts, fille unique de *Sebastien* de Montbel, comte d'Entremonts, & veuve de *Claude* de Bastarnai, comte du Bouchage, tué à la bataille de S. Denys le 10. Novembre 1567. L'amour de cette dame fut extraordinaire, en ce qu'il n'eut point d'autre cause que la réputation de l'amiral, qu'elle aimoit passionnément sans l'avoir jamais vû. Elle en eut une fille posthume, nommée *Béatrix* de Coligni, mariée le 30. Novembre 1600. à *Claude-Antoine* Bon, baron de Meuillon & de Montauban. Du premier lit vinrent *N. Henri* & *Gaspard*, morts jeunes; François, qui suit; *Odet*, mort sans alliance; *Louise*, née le 28. Septembre 1555. mariée 1°. en Mai 1571. à *Charles* seigneur de Teligni en Rouergue, de Lierville, du Châtelier & de Monstreuil-Bonnin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de l'amiral de Châtillon: 2°. Le 12. Avril 1583. à *Guillaume* de Nassau, prince d'Orange, morte en 1620; *Renée*, née en 1561. morte à la Rochelle sans alliance; & Charles de Coligni, marquis d'Andelot, &c. chevalier des ordres du roi, lieutenant general en Champagne, né le 10. Decembre 1565. qui abjura la religion prétendue réformée, & mourut le 27. Janvier 1632. en sa 68. année. Il avoit épousé le 17. Fevrier 1597. *Huberte* de Chastenai, dame de Dinteville & de Lanti, fille de *Joachim*, seigneur de Lanti, & de *Agnès* dame de Dinteville, dont il eut *François* de Coligni, marquis d'Andelot, qui se retira dans la congregation des peres de l'Oratoire de Paris, où il mourut; *Bernard*, marquis d'Andelot, mort avant l'an 1630. sans enfans de *Gabrielle* de Pouilli, fille puînée de *Simon* de Pouilli, baron d'Esne; & *Marie-Marguerite* de Coligni, mariée à *Pierre-Ernest* comte de Creanges, morte en 1673.

XV. François de Coligni, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, amiral de Guienne, colonel de l'infanterie Françoise, gouverneur de Rouergue & de Montpellier, né le 28. Avril 1557. se réfugia à Genéve, puis à Bâle, après la mort de son pere. Etant de retour en Languedoc il se joignit au parti des mécontens en 1575. fit lever le siege de

Digitized by Google

Montpellier au maréchal de Bellegarde en 1577. & fut pourvû du gouvernement de Montpellier & du pais de Rouergue en 1586. par le roi de Navarre, qui lui donna encore la charge de colonel general de son infanterie, & après son avenement à la couronne, celle d'amiral de Guienne en 1589. dont il ne jouit pas long tems; car il mourut en 1591. Il avoit épousé le 18. Mai 1581. *Marguerite* d'Ailli, fille aînée de *Charles*, seigneur de Segneville, & de *Françoise* d'Ouarti, dont il eut *Henri* comte de Coligni, amiral de Guienne, tué d'un coup de mousquet au siege d'Ostende, le 10. Septembre 1601; GASPARD III. du nom, qui suit; *Charles*, seigneur de Beaupont, mort sans alliance; & *Françoise* de Coligni, mariée en 1602. à *Renée* de Talensac, seigneur de Loudriere, morte en 1637.

XVI. GASPARD de Coligni III. du nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, amiral de Guienne & maréchal de France, dont *il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa le 13. Août 1615. *Anne* de Polignac, fille de *Gabriel*, seigneur de saint Germain, & d'*Anne* de Valzergues, dont il eut *Maurice* comte de Coligni, mort sans alliance le 25. Mai 1644; GASPARD IV. du nom, qui suit; *Henriette*, mariée 1°. en Août 1643. à *Thomas* Hamilton, comte de Hadington, Ecossois: 2°. à *Gaspard* de Champagne, comte de la Suse, duquel elle se fit separer, rentra dans le sein de l'église Catholique en 1653. & mourut le 10. Mars 1673. recommandable par ses poësies, & surtout par ses excellentes élégies; & *Anne* de Coligni, mariée en 1648. à *Georges* duc de Wirtemberg, comte de Montbeliard, morte le 25. Janvier 1680.

XVII. GASPARD de Coligni IV. du nom, désigné duc de Châtillon, comte de Coligni, marquis d'Andelot, Lieutenant general des armées du roi, abjura l'heresie en Mai 1643. mourut au château de Vincennes d'une mousquetade qu'il avoit reçûe à l'attaque de Charenton près Paris, pendant les troubles, le 9. Fevrier 1649. en sa 39. année, & est enterré en l'église de l'abbaye de S. Denys en France. Il avoit épousé *Elizabeth-Angelique* de Montmorenci, fille de *François*, seigneur de Bouteville, comte de Lusse, & d'*Isabelle* de Vienne: & étant restée veuve, elle prit une seconde alliance en 1663. avec *Christian-Louis* duc de Mekelbourg, prince des Vandales, & mourut à Paris le 24. Janvier 1695. âgée de 69. ans, ayant eu de son premier mariage *Henri-Gaspard* de Coligni, duc de Châtillon, né posthume, mort jeune le 25. Octobre 1657.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ANDELOT, Comtes de LAVAL.

XIV. FRANÇOIS de Coligni, seigneur d'Andelot, &c. colonel general de l'infanterie Françoise, fils puîné de GASPARD de Coligni I. du nom, seigneur de Coligni, & maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci, dont *il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa 1°. en Mars 1547. *Claude* de Rieux, comtesse de Laval & de Montfort, seconde fille de *Claude* I. du nom sire de Rieux, comte d'Harcourt & d'Aumalle, & de *Catherine* comtesse de Laval & de Montfort sa premiere femme: 2°. en Août 1564. *Anne* de Salm, veuve de *Baltazar* de Haussonville, seigneur d'Essey-Turquestein, grand-maître d'hôtel du duc de Lorraine, & fille de *Jean* comte de Salm en Lorraine, & de *Louise* de Stainville. Du premier lit sortirent PAUL, qui suit; *François*, sire de Rieux, mort à Taillebourg, le 29. Avril 1586. de la blessure qu'il avoit reçûe au combat de Montbracquet le 7. précedent, en sa 27. année, sans laisser d'enfans de *Jeanne* de la Motte, dame de Vaucler, fille aînée de *Joseph*, seigneur de Vaucler, & de *Catherine* de Tournemine; *Marguerite* de Coligni, née le 28. Fevrier 1553. seconde femme de *Julien* de Tournemine, seigneur de Montmoreac, morte en couches de son premier enfant. Du second lit vinrent *François* de Coligni, seigneur de Tanlai, mort à saint Jean d'Angeli en 1586. à l'âge de 21. ans; *Benjamin*, seigneur de Sailli & de Courcelles tué à la défaite du régiment de Tiercelin à Montbraquet près de Saintes, le 7. Avril 1586; & *Anne* de Coligni, dame de Tanlai, mariée à *Jacques* Chabot, marquis de Mirebeau, chevalier des ordres du roi.

XV. PAUL de Coligni, dit GUI XIX. comte de Laval & de Montfort, né le 13. Août 1555. mourut au château de Taillebourg le 15. Avril 1586. laissant d'*Anne* d'Alegre, fille aînée de *Christophle* marquis d'Alegre, qu'il avoit épousée le premier Septembre 1583. GUI XX. qui suit.

XVI. GUI XX. du nom, comte de Laval & de Montfort, né le 6. Mai 1585. fut élevé à Sedan, puis à Caën; & ayant atteint l'âge de 18. ans, il voyagea en Italie & en Flandres; se trouva à la prise de l'Ecluse; passa en Hongrie au service de l'empereur contre les Turcs, où il fit paroître tant de valeur & de courage, que l'empereur lui donna le commandement de mille chevaux, & poursuivant les ennemis, il fut blessé d'un coup d'arquebuse, dont il mourut le 30. Decembre 1605. en sa 20. année, sans avoir été marié.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SALIGNI.

XII. JACQUES de Coligni, quatriéme fils de *Guillaume* seigneur de Coligni & d'Andelot, & de *Catherine*, dame de Saligni, fut substitué à *Lourdin* de Coligni son frere, en tous les biens de la maison de Saligni. Il suivit le parti du duc de Bourgogne en la guerre du bien public; demeura prisonnier à la journée de Montlheri en 1465. & dans une autre rencontre au comté de Bourgogne en 1475. & mourut fort âgé en 1510. laissant d'*Isabeau* de Ternant, fille de *Charles* seigneur de Ternant, & de *Jeanne* de Vienne; RENAUD, qui suit; *Claude*, baron du Rousset, Cressia, &c. mort au service du roi François I. à la bataille de Pavie, sans laisser d'enfans, de *Louise* Girard, fille de *Jacques* seigneur de Paci, qu'il avoit épousée en Juin 1516; *Jean*, religieux à Cluni, prieur de Dromptians; *Marguerite*, alliée en Août 1505. à *Charles* seigneur de Saillant & de Lys; *Marie*, & *Antoinette*, religieuses; *Anne*, religieuse; & *Philippe* de Saligni, mariée 1°. en Decembre 1511. à *Guillaume* de Malain, seigneur d'Antigni: 2°. à *Antoine* de Lugni, seigneur d'Igié.

XIII. RENAUD, seigneur de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, &c. servit en 1509. à la bataille d'Aignadel, à celle de Marignan, & en plusieurs autres rencontres, & mourut en 1547. Il avoit épousé en Mai 1513. *Jacqueline* de Montboissier, fille de *Jean* baron de Montboissier, & de *Marguerite* de Vienne-Listenois, dont il eut *Jean*, mort jeune; MARC-LOURDIN, qui suit; *François*, mort jeune; *Jacqueline*, mariée 1°. en Septembre 1550. à *Gilbert* de Langheac, seigneur de Dalet: 2°. en Juillet 1566. à *Jean* de Durat, seigneur des Portes, chevalier de l'ordre du roi; *Antoinette*, alliée en Avril 1555. à *Pierre* seigneur d'Amanzé; & *Anne* de Saligni, religieuse.

XIV. MARC LOURDIN, seigneur de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, &c. l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, étoit dans la ville de saint Quentin lorsqu'elle fut assiegée par les troupes du roi d'Espagne en 1557. Il suivit toujours le parti du roi dans les guerres civiles; se trouva aux batailles de Dreux & de saint Denys, & fut honoré du collier de l'ordre de saint Michel; puis s'étant retiré dans ses terres, il y mourut le premier Novembre 1597. laissant de *Gabrielle* Loup, fille de *Louis*, seigneur de Pierrebrune, & d'*Antoinette* de la Fayette, qu'il avoit épousée en Juin 1550; GASPARD, qui suit; *Louis*, baron du Rousset, né en Juillet 1565. mort à Rome d'une blessure qu'il reçut en un combat particulier le 6. Juin 1583; *Anne*; & *Françoise*, successivement prieures de saint Thomas en Forès; *Jeanne* & *Jacqueline*, religieuses; & *Eleonore* de Coligni, mariée à *Jean* d'Ankezi, seigneur de Dantlun.

XV. GASPARD de Coligni, seigneur de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, du Rousset, &c. lieutenant general pour le roi en Bourbonnois, assista à l'assemblée des états generaux convoquée à Paris en 1614. comme deputé de la noblesse de Bourbonnois, & mourut en 1629. Il avoit épousé en Novembre 1584. *Françoise* de la Guiche, fille de *Claude*, seigneur de saint Geran, & de *Susanne* des Serpens, dame de Chitain, dont il eut GASPARD II. du nom, qui suit; *Claude*, baron du Rousset, mort en 1633. sans laisser de posterité de *Claude* de Montjournal, fille de *François*, seigneur du Vergier, & d'*Hilaire* de Troussebois, qu'il avoit épousée en Novembre 1609; *Jean*, chevalier de Malte, tué à l'assaut de saint Antonin en 1622; *Jacques Helie*, aussi chevalier de Malte, mort de la blessure qu'il reçut à l'assaut de Bletterans en Comté en 1637; *Eleonore*,

Digitized by Google

Eleonore, mariée en Juillet 1604. à *Claude* de Gadagne, seigneur de Beauregard; *Diane*, prieure de saint Thomas en Forés; & sept autres filles religieuses.

XVI. GASPARD de Coligni, II. du nom comte de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, du Roussét, &c. gouverneur d'Autun & bailif de Charolois, né le 10. Juin 1590. servit le roi dans toutes ses guerres, & fut envoyé en Normandie en 1640. avec des troupes, pour appaiser le soulevement des peuples, & y maintenir l'autorité du roi. Il épousa en Juin 1610. *Jacqueline* de Montmorin, fille de *Gaspard* baron de saint Herem, & de *Claude* de Chaseron, dame de Volore, dont il eut GASPARD III. du nom, qui suit; JEAN, *dont la posterité sera rapportée après celle de son frere aîné*; & *Claude* de Coligni, religieuse au Paroi-le-Monial.

XVII. GASPARD de Coligni III. du nom, marquis de Saligni, comte de Dorne, &c. fut tué à l'attaque de Charenton le 8. Fevrier 1649. Il avoit épousé *Marguerite-Gilberte* de Roquefeuil, heritiere de sa maison. Elle prit une seconde alliance en Février 1655. avec *Claude-Yves* marquis d'Alegre, & mourut le premier Février 1699. ayant eu de son premier mariage *Gaspard* de Coligni IV. du nom, marquis de Saligni, mort sans alliance; & *Isabelle* de Coligni, mariée à *Noel-Leonor* Palatin de Dyo, comte de Montpeyroux.

XVII. *JEAN comte de Coligni, baron de la Motte-saint-Jean, &c. fils puîné de *Gaspard II.* du nom comte de Saligni, & de *Jacqueline* de Montmorin-saint-Herem, fut gouverneur d'Autun, & lieutenant general des armées du roi, qui le choisit en 1664. pour commander le secours & la noblesse que le roi envoya en Hongrie contre les Turcs, où il contribua beaucoup à la victoire remportée sur le grand Visir au passage du Raab. L'empereur Leopold lui en marqua sa reconnoissance par trois lettres qu'il lui ecrivit, avec lesquelles il lui envoya son portrait. Il mourut le 16. Avril 1686. ayant eu d'*Anne-Nicole* Cauchon de Maupas, dame du Tour & de saint Ymoges, fille de *Jean-Baptiste* Cauchon de Maupas, baron du Tours, &c. & de *Marie* Morillon, ALEXANDRE-GASPARD, qui suit; *Marie* de Coligni, alliée en 1687. à *Louis* de Mailli, marquis de Nesle, maréchal des camps & armées du roi, morte le 17. Août 1693. en sa 26. année; & autres enfans morts jeunes.

XVIII. ALEXANDRE-GASPARD comte de Coligni, après avoir été abbé de saint Denys de Reims & de l'Isle-Chauvet, fut mestre de camp du régiment de Condé, cavalerie, & mourut le 14. Mai 1694. âgé de trente-deux ans, étant le dernier de cette illustre maison, sans laisser de posterité de *Marie-Constance-Adelaïde* de Madaillan, fille d'*Armand*, marquis de Lassé, & de *Marie-Marthe* Sibour. * *Voyez l'histoire de la maison de Coligni* par du Bouchet; *celle de Bresse* par Guichenon. Le P. Anselme, *histoire des grands offic.* Du Chesne, *hist. de Montmorenci.* Guichardin. Du Bellai. De Thou. Du Pleix. Godefroi, &c.

COLIGNI, (Odet de) cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, évêque & comte de Beauvais, abbé de saint Benigne de Dijon, de Fleuri, de Ferrieres, & des Vaux-de-Cernai, né le 10. Juillet 1515. etoit fils de *Gaspard* de Coligni I. du nom, maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci. Il fut élevé avec beaucoup de soin, & se distingua par son esprit & par son amour pour les belles lettres. Le pape Clement VII. le fit cardinal en 1533. à son entrevûe avec le roi François I. à Marseille; mais la grande complaisance qu'il avoit pour ses freres, le perdit. Il adhera aux sentimens de l'amiral, & d'Andelot ses freres, que Calvin avoit pervertis, & s'engagea malheureusement dans l'heresie. Ensuite il rendit de grands services à ceux de son parti, & le pape Pie IV. le priva de la pourpre dans un consistoire secret. Cela ne toucha point ce cardinal, qui épousa *Elizabeth* de Hauteville, dame de Loré, qu'il avoit entretenue quelque tems en secret; & les Huguenots qui souhaitoient d'avoir dans leur parti un cardinal marié, l'engagerent de l'epouser. Cette dame demanda en 1602. son douaire; mais elle en fut déboutée par arrêt du parlement de Paris. Le cardinal de Châtillon mourut en Angleterre le 14. Fevrier 1571. empoisonné par son valet de chambre. *Sponde, in annal.* D'Aubigné, *l. 4. c. 14. Hist.* De Thou. Petramellarius. Ciaconius. Du Bouchet. Sainte-Marthe. Le pere Anselme, &c.

COLIGNI (Gaspard) II. de ce nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, &c. chevalier de l'ordre du roi, gouverneur & lieutenant general de la ville de Paris, de l'Isle de France, de Picardie, d'Artois, du Havre de Grace & de Honfleur, colonel general de l'infanterie Françoise, & amiral de France, a été l'un des plus celebres capitaines de son tems. Il étoit fils de *Gaspard* de Coligni I. du nom, maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci, & nâquit le 16. Fevrier de l'an 1516. Dès sa plus tendre jeunesse il porta les armes, & se trouva l'an 1543. au secours de Landrecies; & deux ans après, à la bataille de Cerizoles, sous le regne de François I. Il se signala encore davantage sous celui de Henri II. & la faveur du connétable de Montmorenci son oncle, y contribua beaucoup. Le roi lui donna la charge de colonel general de l'infanterie Françoise, avec le collier de son ordre, & l'envoya conclure la paix avec les Anglois en 1550. Depuis il suivit ce monarque au voyage qu'il entreprit pour la défense des princes d'Allemagne: & après la mort du seigneur d'Annebaut, il fut pourvû de la charge d'amiral de France le 11. Novembre 1552. L'année suivante il combattit à l'avangarde de l'armée que le roi commanda en Flandres: & en 1554. il contribua beaucoup à la victoire qu'on remporta à Renti. Coligni fit des réglemens très-utiles pour les gens de pied, & rétablit la discipline militaire. Ce fut presque en même tems qu'il obtint le gouvernement de Picardie & d'Artois. Ensuite il fut envoyé avec Sebastien de Laubespine, pour traiter avec Charles comte de Lalain, deputé de l'empereur, & il conclut le 5. Fevrier 1556. une tréve qui ne dura pas long-tems. Coligni eut ordre d'être le premier à la rompre. Il se prépara pour surprendre Douai la nuit du 6. Janvier, pendant laquelle les habitans étoient ensevelis dans le vin; mais il fut découvert par une vieille, qui éveilla les gardes. De-là Coligni alla à Lens, entre Lille & Arras, la prit, la pilla, & y mit le feu, & se retira, après avoir long-tems couru la frontiere, & avoir fait un grand butin. Les Espagnols assiegerent cette même année la ville de saint Quentin. L'amiral se jetta dedans; mais la ville ayant été forcée, il resta prisonnier de guerre. Après la mort du roi Henri II. il prit la protection de ceux de la Religion Prétendue Réformée, en fit profession en 1560. & en fut presque toûjours le chef. On l'accusa d'avoir eu part à la conjuration d'Amboise. Il s'en justifia pourtant, & vint même à la cour, où il sollicita la reine mere de faire cesser la severité, dont on usoit envers les Protestans. Ce fut lui qui présenta au roi leur requête dans l'assemblée des notables qu'on tint à Fontainebleau le 24. Août de l'an 1560. Ensuite il se déclara hautement contre la maison de Guise, & forma un parti si fort & si puissant, qu'il pensa ruiner la religion Catholique en France. En 1562. il combattit vaillamment à la bataille de Dreux qu'il perdit: & le prince de Condé ayant été pris, il rallia l'armée, & le lendemain voulut retourner au combat; mais ce fut sans effet. Il mena ses troupes dans le Berri, où il prit Celles, & quelques autres places, & l'on y commit des désordres épouvantables, sur-tout dans les églises. De-là, il se rendit à Gergeau, vint à Orleans, & passa dans la Normandie, où il prit Caën, le Havre de Grace, &c. Au commencement de l'année 1563. François de Lorraine, duc de Guise, étant occupé au siege d'Orleans, fut assassiné par Poltrot. On accusa Gaspard de Coligni d'en avoir sçû le dessein; mais il le desavoua hautement, & s'en justifia par serment. L'édit de Mars mit fin aux guerres domestiques. Elles recommencerent avec plus de fureur en 1567. où l'on donna la bataille de saint Denys. L'amiral commandoit une partie de l'armée Calviniste, qui eut du pire; & le connétable de Montmorenci son oncle, qui y commandoit l'armée Catholique, y fut tué. Coligni prit ensuite diverses places. Il commandoit le 13. Mars 1569. l'avant-garde de l'armée à la bataille de Jarnac, qui fut fatale aux Calvinistes. Ensuite ayant été obligé de lever le siege de devant Poitiers, il perdit la bataille de Moncontour, donnée un lundi 3. Octobre de la même année. Avant cela, il avoit été proscrit par un arrêt du parlement, & on lui avoit ôté la charge d'amiral. Mais la paix ayant été faite en 1570. le roi Charles IX. lui fit donner cent mille francs de l'épargne, pour reparer les pertes particulieres qu'il avoit faites pendant la guerre, lui fit d'autres graces, & lui rendit même la place qu'il avoit eue autrefois dans le conseil. L'année suivante, il s'ef-

força de persuader au roi de faire la guerre aux Espagnols dans les Païs-Bas. Quelque tems après, il se retira à sa maison de Châtillon-sur-Loing ; & on l'invita de venir à la cour, pour s'y trouver aux nôces de roi de Navarre, qui fut depuis le roi Henri *le Grand*. Un vendredi revenant du louvre, on lui tira un coup d'arquebuze d'une fenêtre, dont il fut blessé dangereusement. Le roi de Navarre & le prince de Condé se plaignirent au roi de cet assassinat ; & sa majesté en témoigna un déplaisir extrême, & en fit rechercher exactement les auteurs. Elle fit même l'honneur à Coligni de lui rendre visite, accompagnée de la reine mere, des ducs d'Anjou & d'Alençon, ses freres, & des plus grands seigneurs de la cour ; mais ces feintes caresses n'empêcherent pas qu'il ne fût massacré à Paris dans sa maison, rue de Bethisi, le dimanche 24. Août jour de la saint Barthelemi l'an 1572. Son corps fut jetté par la fenêtre, exposé durant trois jours à la fureur du peuple, & enfin mis au gibet de Montfaucon ; d'où Montmorenci son cousin, l'ayant fait tirer, le fit enterrer secretement dans la chapelle du château de Chantilli. Les auteurs Protestans lui consacrerent des éloges magnifiques. Au contraire, le parlement de Paris le condamna comme criminel de leze-majesté, & son effigie fut même trainée au supplice. Mais cet arrêt fut depuis cassé, sous le régne de Henri *le Grand*. L'amiral de Coligni avoit laissé des mémoires qui furent remis entre les mains du roi Charles IX. ce prince les trouva dignes d'être imprimés ; mais Albert de Gondi, maréchal de Rets, lui conseilla de ne le pas permettre, & de jetter ces mémoires au feu. On a imprimé la vie de l'amiral de Coligni en 1686.* De Thou, *hist.* Davila, *hist.* Du Bouchet, *histoire de Coligni*. Du Chesne. Godefroi. Brantôme, &c.

COLIGNI, (Gaspard) III. du nom comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, &c. gouverneur de Montpellier & maréchal de France, étoit fils de *François* de Coligni, amiral de Guienne, & de *Marguerite* d'Ailli, & nâquit le 26. Juillet de l'an 1584. Il porta les armes en Hollande contre les Espagnols en 1614. & y exerça la charge de colonel general de l'infanterie Françoise. A son retour en France, on lui donna en 1616. le gouvernement d'Aigues-mortes ; & en 1622. le bâton de maréchal de France : ensuite il suivit le roi dans ses expeditions. En 1630. il fut un des generaux dans la guerre de Savoye, où il assiegea Montmeillan. En 1635. il gagna la bataille d'Avein avec le maréchal de Brezé, contre le prince Thomas, & prit diverses places. Il fut obligé de lever le siége de saint Omer en 1638. & il fut même battu en se retirant, par le même prince Thomas. L'année d'après il s'en vengea ; puis en 1640. il prit Arras assisté des maréchaux de Chaulnes & de la Meilleraye, & emporta quelques autres avantages. Il perdit la bataille de la Marfée près de Sedan, le 6. Juillet de l'an 1541. & mourut en son château de Châtillon, le 4. Janvier de l'an 1646.

COLIGNI, (François) seigneur d'Andelot, &c. colonel general de l'infanterie de France, fils puîné de *Gaspard* de Coligni I. du nom, maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci, né à Châtillon-sur-Loing le 18. Avril de l'an 1521. servit durant les guerres d'Italie & de Picardie, sous le régne d'Henri II. & fut pourvû de la charge de colonel general de l'infanterie en 1555. par la démission de l'amiral son frere. Dandelot aimoit la lecture, & paroissoit extrêmement curieux. Cette curiosité & les conversations qu'il eut en Allemagne avec les Protestans, l'engagerent dans les nouvelles opinions, où il entraîna ses freres ; & l'erreur n'eut point de plus habile partisan que lui. Il se jetta l'an 1557. dans saint Quentin, après son frere, & ils y furent pris ; mais d'Andelot s'étant sauvé cinq ou six jours après, retourna en France, & servit l'an 1558. au siege de Calais. On dit que Perrenot, cardinal de Granvelle, s'étant entretenu quelque tems avec le cardinal de Lorraine, lui avoit fait connoitre les sentimens de d'Andelot sur la religion Catholique, & principalement contre le sacrifice de la Messe, & que le cardinal de Lorraine en avertit le roi. Il est sûr que ce prince, qui étoit alors à Monceaux, le manda par le cardinal de Châtillon son frere, & par François de Montmorenci son cousin ; & le fit avertir de répondre modestement, parce qu'il souhaitoit le trouver innocent du crime qu'on lui imputoit ; mais d'Andelot, loin de profiter de cet avis, répondit si insolemment au roi, qu'il fut arrêté & mené à Meaux, puis dans le château de Melun en 1558. L'année suivante, le connétable de Montmorenci son oncle, le fit mettre en liberté. Il prit le parti des Huguenots pendant les guerres civiles. Il se trouva à la bataille de Dreux en 1562. & l'année d'après il défendit Orleans. La prise de cette ville fut suivie de la paix, qui ne dura que jusqu'en 1567. Le 10. Novembre on donna la bataille de de saint Denys, & d'Andelot ne s'y put trouver, étant arrêté de l'autre côté de la Seine par des troupes du roi, commandées par le seigneur de Matignon. La nuit suivante, d'Andelot alla joindre l'armée Huguenote, qui se présenta en bataille dans le même lieu où elle avoit été battue, les chefs ayant voulu par cette action d'une bravoure apparente, soûtenir leur réputation chez les étrangers, relever l'esperance & le courage de ceux de leur parti. En 1568. d'Andelot fit la guerre en Bretagne & dans le Poitou ; se trouva à la bataille de Jarnac le 13. Mars de l'an 1569. & mourut à Saintes d'une fievre contagieuse ; quelques-uns disent de poison, le 27. Mai, ou suivant le président de Thou, le 28. Juin suivant. D'Andelot étoit un homme d'esprit, vif, entreprenant, infatigable, & sçavoit parfaitement la guerre. * De Thou, *hist.* Du Bouchet, *hist. de Coligni*. Brantome. Davila. Godefroi, &c.

COLIMA, ville de l'audience du Mexique dans l'Amerique septentrionale. Elle est dans la province de Mechoacan à 45. ou 50. lieues de la ville de ce nom, vers le couchant, & environ à dix de la mer Pacifique & du païs de Xalisco.* Mati, *Diction.*

COLISE'E, que les Latins ont appellé *Colisæum*, ou *Colosseum*, amphiteatre à Rome que l'empereur Vespasien fit bâtir, & qui fut ainsi nommé, parce qu'il étoit proche du colosse qu'on avoit dédié à Neron. Cet amphiteatre étoit en ovale, & d'une structure surprenante. Il contenoit près de cent mille spectateurs assis à leur aise autour de l'*arene*, c'est-à-dire du lieu où on lâchoit les bêtes. Ce fut-là que saint Ignace martyr fut exposé à la mort. Lorsque l'empereur Tite le dédia, il y sacrifia quatre mille bêtes de diverses especes. Bede rapporte cet oracle au sujet du colisée : *Quamdiu stabit colisæus, & stabit Roma ; quando cadet colisæus, cadet & Roma ; quando cadet Roma, cadet & mundus.* « Tant que le colisée subsistera, « Rome subsistera ; quand le colisée tombera, Rome tombera ; « & quand Rome tombera, le monde tombera & sera détruit. « Ugutius parlant du colisée en fait un conte aussi ridicule que cet oracle. Il dit que l'on y avoit placé des statues de toutes les provinces de l'empire Romain, au milieu desquelles étoit celle de la ville de Rome, tenant une pomme d'or, & que ces figures étoient disposées par art magique : de sorte que, quand quelque province vouloit se révolter, l'image de Rome tournoit le dos à celle de cette province ; & qu'alors les Romains y envoyoient une puissante armée qui réduisoit ces rebelles. Les ravages des Goths ont beaucoup endommagé ce bâtiment, qui tombe en ruine tous les jours, & dont la plus grande partie est déja par terre. * Du Cange, *Glossar. Latin.*

COLLADO, (Diego) religieux de l'ordre de saint Dominique, Espagnol de nation, a vécu au commencement du XVII. siecle, vers l'an 1630. Il est célebre par ses missions dans la Chine & dans le Japon, & il a composé divers ouvrages, comme l'histoire ecclesiastique du Japon, sous ce titre : *La hist. ecclesiastica del Japon desde el anno de 1601. basta anno de 1622. Ars grammatica linguæ Japonicæ. Modus confitendi ac modus examinandi pœnitentem Japonium. Dictionarium Japonicum. Dictionarium linguæ Sinensis, &c.** Leo Allatius, *in Apibus Urban.* Nicolas Antonio, *bibl. Hispan. &c.*

COLLAO, ville de l'Amerique meridionale dans le Perou. C'est proprement le port de Lima, dont elle n'est éloignée que de deux lieues dans un païs extrêmement fertile. Ce port est assûré & capable de recevoir plusieurs vaisseaux : ce qui contribue à rendre Collao une ville riche & marchande. * Laër. Sanson.

COLLATIN ou *Lucius Tarquinius Collatinus*, consul Romain, étoit fils d'Egerius Tarquinius, cousin de Tarquin l'*Ancien*, roi de Rome, & d'une sœur de Tarquin *le Superbe*. Il épousa Lucrece, fille de Spurius Lucretius. Sextus fils de Tarquin devint éperduement amoureux d'elle, & ne négligea rien pour la toucher ; mais la vertu de Lucrece la défendit contre toutes ses attaques. D'autres disent que pendant le

Digitized by Google

siege d'Ardée que Tarquin avoit fait investir, Collatin ayant vanté la beauté de Lucrece à Sextus; & l'ayant même mené chez lui pour la voir, ce prince en devint si amoureux, que depuis étant allé rendre visite pendant la nuit à cette dame à Collatie, où elle se tenoit, il la viola. Lucrece se donna la mort de déplaisir, & les Tarquins ayant été chassés de Rome, Collatin & Brutus furent nommés consuls l'an 245. de Rome & 509. avant J. C. Mais le premier fut bientôt déposé en haine de ce qu'il étoit de la maison royale. * Tite-Live, *l. 1. & 2.* Florus, *l. 1. c. 8. & 9.* Aurelius Victor, *des hommes illustres, chap. 9.*

COLLATIUS, (Apollonius) *cherchez* APOLLONIUS.

COLLE', petite ville d'Italie dans la Toscane, avec évêché suffragant de Florence. Elle est située sur une colline, d'où elle a le nom de Collé, dans le val d'Elsa, ainsi nommé de la riviere de ce nom, à quatorze ou quinze milles de Sienne. * Leandre Alberti.

COLLE', ou COLLO, *Colla & Cullus*, ville d'Afrique, dans le royaume de Tunis, sur la mer Méditerranée, avec un port assez commode, & un golfe de même nom. Elle est vers les frontieres du royaume de Bugie. * Sanson. Baudrand.

COLLE, ou COLLI, connu sous le nom d'HIPPOLYTUS A COLLIBUS, étoit fils de *Paul* Colli, natif d'Alexandrie de la paille, lequel s'étant fait Protestant, abandonna son païs, & s'établit à Zurich. Hippolyte son fils y nâquit le 20. Février de l'an 1561. Il étudia en Suisse & en Italie, & se rendit si habile dans le droit, qu'il l'enseigna à Heidelberg, où il fut recteur de l'université, puis à Bâle & ailleurs, jusqu'à ce que le prince d'Anhalt le choisit pour être son chancelier. Il l'employa dans diverses négociations, en France, en Allemagne, en Angleterre, dans les Païs-bas & ailleurs. Hippolyte s'en acquitta très-bien, & mourut le 2. Février de l'an 1612. âgé de 51. ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon, comme *Consiliarius Principis. De nobilitate. Commentarius ad tit. ff. de diversis regulis, &c.* * Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.*

COLLECTE, le nom de *collecte* signifioit autrefois *l'Assemblée des Fideles*. Les jours de fêtes s'appelloient des jours de collectes. Comme on faisoit des quêtes en ces jours, le nom de collecte a été aussi donné aux quêtes que l'on faisoit pour les pauvres; & saint Paul s'en sert en ce sens. * *I. Corinth. XVI.* Enfin le nom de collecte a été donné à une priere que le prêtre récite dans la messe. On en attribue l'origine au pape Gelase & à saint Gregoire, quoiqu'il paroisse par des anciens monumens qu'elles étoient avant eux, & que ces papes n'ont fait qu'en fixer les formules. Cette priere est appellée *Collecte*, parce qu'elle se disoit sur le peuple, & au nom du peuple assemblé. * Bona, *de reb. Liturg.* De Vert, *explication des ceremonies de la messe. edit. Paris. in 8°.*

COLLEGA, lieutenant au gouvernement de Syrie, où il commandoit pendant l'absence de Cesennius Petus. Il eut beaucoup de peine à empêcher que les habitans d'Antioche ne fissent main basse sur les Juifs de leur ville, qu'on accusoit d'avoir mis le feu au marché carré, au trésor des chartes, au greffe, où se tenoient les actes publics, & au palais. * Josephe, *livre VII. chap. 9.*

COLLEGE, lieu établi pour enseigner publiquement le latin & le grec, les belles lettres, la rhétorique, la philosophie & même la theologie. On dit aussi le college des cardinaux, le college des chanoines, le college des secretaires du roi, le college des medecins, &c. *Voyez* UNIVERSITE' DE PARIS.

COLLEGE DES ELECTEURS, *voyez* le titre ELECTEURS dans l'article ALLEMAGNE.

COLLEGE DES PRINCES DE L'EMPIRE, *voyez* le titre *des* PRINCES, dans le même article d'ALLEMAGNE.

COLLEGE DES VILLES IMPERIALES, *voyez* le titre *des* VILLES IMPERIALES, dans le même article d'ALLEMAGNE.

COLLEGE, nom qu'on donne à l'assemblée de certains corps ou sociétés. Les Romains avoient plusieurs communautés d'ouvriers & des autres professions, qui portoient anciennement le nom de colleges, & avoient leurs patrons & leurs procureurs.

LE COLLEGE DES COCHERS. *Collegium Aurigariorum & Aurigarum*, qui dans les jeux publics du cirque disputoient avec leurs concurrens à qui l'emporteroit à la course des chariots, pour des prix qui étoient donnés. Ils composoient des colleges ou societés, qui se distinguoient par les couleurs, dont on lit dans les inscriptions de Gruter quatre principales; *Russatam*, la rouge; *prasinam*, la verte; *venetam*, la bleue, & *albatam*, la blanche. On croit que les anciens vouloient representer par-là les quatre saisons, dans lesquelles la nature prend un nouvel habit. Chaque faction ou comme on parle aujourd'hui, chaque quadrille représentant une des saisons par sa couleur. La verte, marquoit le Printems; la rouge, l'Eté; la bleue, l'Automne; & la blanche, l'Hyver couvert de neiges & de glaçons.

LE COLLEGE DES AUGURES, *Collegium Augurum*. Romulus ne le composa d'abord que de trois hommes, & Servius Tullius y en ajoûta un quatriéme, ce qui dura jusqu'à l'année 454. que, sous le consulat de P. Apuleius Pansa, & de M. Valerius Corvinus, les tribuns du peuple en firent créer cinq autres, pris d'entre le peuple. Ainsi ce college se trouva composé de neuf personnes, jusqu'au tems de Sylla, qui en augmenta le nombre jusqu'à quinze, selon Florus, ou, selon d'autres, jusqu'à vingt-quatre.

LE COLLEGE D'ESCULAPE ET DE LA SANTE', *Collegium Æsculapii & Hygiæ*, étoit une société ou congregation de soixante personnes, qui, à certains jours de l'année se rendoient dans un lieu destiné pour y faire des sacrifices en faveur de ceux qui voudroient implorer le secours d'Esculape & de la Santé, où ils se traitoient les uns & les autres.

LE COLLEGE DES DENDROPHORES, *Collegium Dendrophorum*. Il est souvent parlé dans les anciens marbres du college des Dendrophores; cependant l'on ne laisse pas d'être en peine de sçavoir quelles sortes de gens étoient ces Dendrophores. Les sçavans sont partagés sur cette question. M. de Saumaise, dans ses commentaires, sur la vie de Caracalla, écrite par Spartien, dit que c'étoient ceux qui dans les processions qui se faisoient à l'honneur des dieux, portoient des branches d'arbres, selon l'étymologie du mot Dendrophore, Δενδροφόρος, qui signifie *celui qui porte un arbre*: ce qui a fait donner l'épithete de Dendrophore à Sylvain, dans une inscription antique citée dans Gruter, parce que ce dieu est representé ordinairement portant une branche de pin, ou de quelqu'autre arbre.

Le titre du code Theodosien *des payens, & de leurs temples*, semble favoriser ce sentiment dans loi XX. « Il est juste, (dit ce texte,) que tous les lieux que les Dendrophores & les autres « professions payennes ont occupés, & qui étoient destinés « aux banquets & aux distributions de deniers, soient appli- « qués aux revenus de notre maison, en bannissant l'erreur « qui les avoit institués. Ainsi, suivant cette opinion, les Den- « drophores n'étoient point un nom de métier, mais de reli- « gion ou de superstition. «

Néanmoins le sentiment contraire de la plûpart des sçavans, n'est pas moins vrai-semblable. Ils veulent que les Dendrophores fussent ceux qui faisoient trafic de bois principalement pour l'usage de guerre & pour les machines. D'où vient qu'ils sont ordinairement joints dans le même college, avec ceux qui avoient le soin des machines, & de la charpente necessaire dans le camp, appellés FABRI, & avec ceux même que l'on appelloit CENTONARII, qui étoit une profession pour la guerre. Ces derniers sont réunis aussi avec eux dans le titre 8. du code Theodosien, où l'empereur Constantin commande que, par toutes les villes où il y aura des Dendrophores, ils soient aggregés & réunis au corps des Centonaires, & des maîtres de charpentes appellés *Fabri*. D'où l'on ne peut pas à la verité reconnoître quelle profession c'étoit, mais seulement qu'il y a apparence que c'étoit une société d'ouvriers, qui avoient du rapport avec ceux qui fournissoient les choses nécessaires au camp. Ainsi il ne faudroit pas s'étonner qu'ils fussent créés par le senat, ni qu'ils fussent sous la direction d'un des quindecemvirs, ou d'un des quinze.

☞ Il est aisé de concilier les deux opinions sur la signification du mot Dendrophores. L'une & l'autre est vraie: c'est que ce nom étoit commun à deux professions differentes.

LE COLLEGE DES CENTONAIRES, qui étoit une profession militaire, étoit composé de ceux qui fournissoient les tentes & autre attirail de guerre, appellés par les Romains *Centones*.

LE COLLEGE DES MAÎTRES DE CHARPENTE & des machines

Digitized by Google

de guerre, appellés *Fabri & Tignarii*, étoit un corps d'ouvriers, qui travailloient aux poutres, & à la charpente nécessaire pour l'armée de terre & de mer. * *Hist. Rom. antiq. Grecq. & Rom.* Joan. Rosin. Thomas Dempster.

COLLEMEZZO (Pierre de) cardinal & archevêque de Rouen, fut ainsi nommé du lieu de sa naissance qui est dans la Campagne de Rome. Après avoir été domestique de Pandulphe, évêque de Norwich en Angleterre, & puis prevôt de l'église de saint Omer, il prêcha la croisade contre les Albigeois, & fut élû à l'archevêché de Rouen, qu'il n'accepta que par obéissance, ayant déja refusé huit évêchés. Le pape Innocent IV. l'employa en diverses négociations, & le fit cardinal en 1244. du titre d'Albane, d'où vient qu'il est nommé *Petrus Albanensis* dans la bulle d'Innocent IV. pour la déposition de Frederic II. Il ne fut pas favorable aux Dominicains ni aux Cordeliers, qu'il avoit soûmis à la visite épiscopale; & ils n'ont pas manqué de dire que sa mort arrivée en 1253. en fut une punition. Une marche d'un degré par où il passoit s'affaissa, & il fut accablé sous ses ruines. * Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *histoire des Cardinaux*, &c.

COLLENSA, COLLANSA, COLLONSA, isle du royaume d'Ecosse. C'est une des Westernes. On la trouve à quatre lieues de celle d'Yla, du côté du couchant. Elle peut avoir deux lieues de long, demi-lieue de large. Elle a quatre ou cinq petits villages. * Mati, *Dictionaire.*

COLLENUCCIO, (Pandolfo,) natif de Pesaro, vivoit au commencement du XVI. siecle, vers l'an 1501. Il sçavoit les langues, la Jurisprudence civile & canonique, & les belles lettres. Le duc de Ferrare le choisit pour être son ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien I. Ange Politien a fait son éloge dans une de ses lettres adressées à Pandolfo Collenuccio même, & Lilio Giraldi en fait aussi mention en parlant des poëtes de son tems. Il composa divers ouvrages, comme une histoire de Naples; un dialogue de la tête & du chapeau intitulé, *La Bareta contra i Cortegiani: De Vipera*, imprimé à Venise en 1506. Une apologie pour Pline contre Leonicus, & quelques autres, cités par les auteurs. Leandre Alberti assûre que Collenuccio a écrit un traité de l'invention du canon. Paul Jove ajoûte que Jean Sforce tyran de Pesaro le fit étrangler en prison. Mais Pierius Valerianus, dit que ce fut Cesar Borgia, duc de Valentinois, qui fit mourir Collenuccio: ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut en 1507. Divers grands hommes ont consacré des éloges funebres à sa memoire. * Ange Politien, *liv. 7. ep.* Lilio Giraldi, *dial. 2. de Poet. sui temp.* Paul Jove, *elog. c. 46.* Pierius Valerianus, *de infel. Litter.* Vossius, *de Hist. Lat.* Ugolinus Verrinus, *l. 2. Florent. ill. st.* Leandre Alberti, *desc. Ital*, &c.

COLLETET, (Guillaume) avocat au conseil, de l'académie Françoise, né à Paris le 12. Mars de l'an 1596. Son pere Isaac Colletet avoit eu 24. enfans dont Guillaume étoit l'aîné. Il étudia sous le celebre Galand; & dès le college il commença à faire paroître le penchant qu'il avoit pour la poësie. Il composa des vers que Malherbe estima, quoiqu'il y admirât bien plus le genie que l'art, dont Colletet ignoroit alors les preceptes. Quelque tems après, il composa des ouvrages plus reglés & les donna au public, qui ne paroit pas en avoir été aussi content que le poëte se l'imaginoit. Il eut part à quelques autres qui lui attirerent des affaires, parce qu'ils étoient extrêmement licentieux; & dans la suite il fut estimé du cardinal de Richelieu, dont il reçût quelques liberalités. Après la mort de ce ministre, le chancelier Seguier devint le Mecenas de Colletet auquel il donna une charge d'avocat au conseil. Il étoit déja de l'académie françoise. Paul Pelisson, auteur de l'histoire de cette compagnie, en fait assez souvent mention avec éloge, & parle aussi de ses ouvrages en prose & en vers; comme des avantures d'Ismene & d'Ismenie, traduits du grec d'Eusthathius; de la traduction du poëme de Sannazar des couches de la sainte Vierge, &c. Guillaume Colletet nous a laissé un art poëtique, où il traite de l'épigramme, du sonnet, du poëme bucolique, &c. Il a laissé un manuscrit de sa composition contenant les vies de 150. poëtes françois depuis Helinand jusqu'à lui-même. On travaille à le mettre en état d'être donné au public. Il mourut le 11. de Fevrier de l'an 1659. & fut enterré dans l'église de saint Sauveur sa paroisse, où l'on voit son tombeau. Il épousa en secondes nôces cette *Claudine*, qui est si celebre par ses poësies, & qui avoit été sa servante. * Pelisson, *histoire de l'académie. Voyez sur-tout* Baillet, *jugemens des sçavans sur les poetes modernes, tom. 5. de l'édit. in 4°. 1722. & tom. 3.*

COLLI, *cherchez* COLLE.

COLLIMITZ, ou COLLIMITIUS, (Georges) medecin Alleman, vers l'an 1530. étoit disciple d'André Stiborius chanoine de Vienne, un des plus habiles mathématiciens de son tems. Il s'étoit attaché à la science des astres, qu'il vouloit qu'on joignît à la medecine. Ce fut à ce sujet qu'il composa: *artificium de applicatione astrologiæ ad medicinam. De ratione dierum criticorum. De diebus criticis*, &c. * Gesner, *tom. 1. bibl.* Vossius, *de scient. math. c. 65. §. 8.* Vander Linden, *de script. med.* &c.

COLLIN, ou KOELLIN, (Conrad) religieux de l'ordre de saint Dominique, étoit Allemand, natif d'Ulm, & vivoit au commencement du XVI. siecle, lorsque Luther commença de publier ses erreurs. Collin, étant alors supérieur à Cologne, les réfuta avec beaucoup de force. En 1527. & 1530. il publia deux traités contre les nôces de Luther, sçavoir, *Confutatio epithalamii & contra Lutheri nuptias.* Il publia aussi des commentaires sur la premiere partie de la seconde de la somme de saint Thomas. *Quodlibeta XXVII.* &c. & il mourut en 1536. * Ferdinand de Castille, *de script. Dominic.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

COLLIN, (Jacques) abbé de saint Ambroise de Bourges, d'Olivet, & d'Issoudun, dans le même diocèse de Bourges, aumônier & secretaire des commandemens du roi François I. vivoit dans le même tems, il composa quelques ouvrages. C'est ce que nous apprenons de la Croix du Maine. Il mourut en 1541.

COLLIN, ou COLIN, (Jean) Bailli du comté de Beaufort, vivoit en 1540. il traduisit de latin en françois l'histoire d'Herodien, & quelques autres ouvrages.

COLLIN, (Nicole) traduisit en 1578. la Diane de Montemajor. *Consultez* la Croix du Maine.

COLLIN, (Sebastien) medecin de Fontenai en Poitou, vivoit en 1564. il traduisit divers traités de grec en françois, comme le XI. livre d'Alexandre Trallien, &c. *Consultez* la Croix du Maine.

COLLINE, déesse, à qui les anciens payens attribuoient l'empire sur toutes les collines. Saint Augustin en fait mention dans la cité de Dieu. Cette déesse étoit adorée avec un culte fort religieux, puisque les collines mêmes au commencement étoient adorées; jusques-là que leur nom, selon Varron, ne vient que du culte qu'on leur rendoit, *postea quam superiora loca colere cœperunt, à colendo colles appellarunt.*

COLLINE, étoit le nom de l'une des quatre parties, qui divisoient au commencement la ville de Rome. On l'appelloit *collina regio*, c'est-à-dire, le quartier des collines, à cause que dans ce quartier-là il y en avoit cinq des sept qui étoient enfermées dans l'enceinte de Rome. Ces cinq étoient la Viminale, la Quirinale, la Salutaire, la Mutiale, & la Latiale. La tribu qui demeuroit dans ce quartier s'appelloit aussi Colline, *tribus Collina*; car chacun des quatre quartiers étoit habité par une tribu particuliere. * Varron, *de ling. Lat. l. 4.*

COLLINE, étoit encore le nom d'une porte de Rome, qui étoit située au pied de la colline Quirinale, ou du mont Quirinal. Cette porte dans la suite du tems s'appella *la porte du Sel*, après que la rue, qui conduisoit à cette porte, eût été appellée la rue du Sel, *via Salaria*, comme on voit dans Corneille Tacite, qui appelle cette rue du Sel dans le tems qu'il nomme encore cette porte, Colline. La raison pourquoi son nom changea, c'est que les Sabins qui portoient du sel à Rome, entroient par cette porte. C'est à la porte Colline qu'on enterroit les Vestales, suivant le témoignage de Plutarque dans la vie de Numa. * Ovide, *fast. l. 4.*

COLLINE DES JARDINS, petite montagne de la ville de Rome, où étoient les jardins de Salluste. Elle fut renfermée dans l'enceinte de la ville par l'empereur Aurelien. Le sépulchre de Néron la rendit celebre; & il y avoit une

Digitized by Google

loi qui ordonnoit à tous ceux qui aspiroient aux charges de la république, de paroître sur cette colline à la vûe du peuple, avant que de descendre dans le champ de Mars, pour y faire leur demande. * Macrob. Rosin, *antiqq. rom.*

COLLIRIDIENS, *cherchez* COLLYRIDIENS.

COLLIURE, ou COLLIOURE, *Caucoliberis*, ville de France, dans le comté de Roussillon. On prétend qu'il y a eu autrefois évêché suffragant de Narbonne. Cette ville est sur la mer Méditerranée près d'Elne, avec un assez bon port. Elle a été autrefois à l'Espagne, & on la céda en 1659. à la France, par le traité des Pyrenées. * Voyez M. *de Marca*, dans sa *marca hispanica*.

COLLIUS, (François) un des docteurs du college Ambrosien de Milan, fleurissoit au commencement du XVII. siécle. Il a fait un ouvrage intitulé *de animabus paganorum*, imprimé en deux volumes *in-4°.* à Milan en 1622. & 1623. dans lequel il traite du salut & de la damnation de plusieurs personnes illustres du Paganisme. Il y décide du sort de l'état où ils sont présentement, par des conjectures tirées de la connoissance qu'ils ont eue des choses divines, de leur vie & de leurs mœurs, de leurs sentimens & de leurs écrits, & des témoignages des auteurs ecclesiastiques & prophanes. Après y avoir résolu des questions générales sur les moyens que les payens ont eu pour se sauver, il accorde le salut non-seulement à Melchisedech & à Job; mais encore aux sages femmes Egyptiennes, à la reine de Saba; & il ne désespere pas du salut des sept sages de Grece, ni de celui de Socrate; mais il damne Pythagore, Aristote, &c. quoiqu'il reconnoisse qu'ils ont connu le vrai-Dieu. Il sauve Nabuchodonosor, & désespere du salut de la plûpart des autres rois payens. Il prétend qu'il n'y a pas lieu de douter du salut des Mages qui sont venus adorer J. C. mais il laisse celui des Sibylles en suspens. Il examine les questions qui regardent le salut ou la damnation d'Adam, de Caïn, d'Enoch, de Samson, de Salomon, & il se declare pour le salut du dernier. Il ne s'interesse pas beaucoup au salut de Tertullien, ni d'Origene; quoiqu'il rapporte tout ce qui se peut dire pour les excuser, ou pour les condamner. Voilà les sujets que cet auteur a choisis pour exercer sa plume, & pour faire montre de son érudition; car, à proprement parler, son ouvrage n'est qu'un jeu d'esprit, & un recueil fait avec art, des pensées, des conjectures, & des jugemens des hommes sur des choses qui ne sont connues que de Dieu, à qui seul appartient la connoissance & le jugement du sort éternel des mortels. Il y a néanmoins bien des choses utiles & curieuses dans le livre de Collius. Il est bien écrit, plein de recherches & de citations. Il ne s'hazarde pas beaucoup, & s'il avance quelques paradoxe, il ne les donne que pour des conjectures, & apporte toûjours quelque temperament à ses décisions. Ce livre est devenu rare, & bien des gens se sont servis de son autorité sans l'avoir lû. Il y a encore de lui un traité *de Sanguine Christi*, imprimé aussi à Milan, *in-quarto*, qui est assez curieux; mais qu'on trouve plus aisément. * M. du Pin, *bibl. des aut. eccl. XVII. siécle, Tom. 1.*

COLLO, *cherchez* COLLE.

COLLOREDO, est un château dans le Frioul, qui a donné son nom à la famille des barons de Wals, vicomtes de Mels, divisée en diverses branches.

COLLOREDO, famille. Cette famille est originaire d'Allemagne, & a été considerable dans le Frioul, depuis plus de 300. ans. Elle a rendu de grands services à la maison d'Autriche. Dans le XVII. siécle JEAN-BAPTISTE Colloredo, fils d'*Horace*, ayant signalé son courage durant les guerres d'Allemagne, alla servir la république de Venise contre le Turc en Candie où il fut tué. FABRICIO Colloredo, baron de Wals, marquis de Sainte Sophie, prieur de Lunagiana, fils de *Fabio* né en 1576. fut élevé page de Ferdinand, grand duc de Toscane, pour être près de *Camille* de Colloredo son oncle, commandeur de l'ordre de Malte, & maître de chambre du même grand duc. *Fabricio* s'avança dans cette cour, où il obtint le gouvernement de Sienne. Il fut encore créé conseiller d'état, fut employé dans trente diverses ambassades, & mourut à Forence en 1645. LEANDRO Colloredo, prêtre de l'oratoire de saint Philippe de Néri, créé cardinal par le pape Innocent XI. en 1686. grand pénitencier, mort le 11. Janvier 1709. étoit de cette famille. * Bonifacio, *hist. de Frioul.* Gualdo Priorato, *Scena d'huom. illust.* Tuldenus, *hist. nostri temp. &c.*

COLLOREDO, (Rodolphe) comte de Wals, chevalier de Malte, grand-prieur de Boheme & maréchal général des armées des empereurs Ferdinand II. & Ferdinand III. étoit fils de *Louis* Colloredo, & de *Perla* comtesse de Polcenico. Il nâquit le 2. Novembre de l'an 1585. l'empereur Rodolphe II. fut son parrain; & on le fit entrer dans l'ordre de Malte, où ce prince lui procura la commanderie de Tintiz, dans la Silesie. Ces graces l'attacherent à la maison d'Autriche, dont il servit deux empereurs avec un zele extraordinaire. Il se trouva en diverses occasions considerables, durant les guerres d'Allemagne, à la bataille de Leipsic, à celle de Lutzen, où il reçut sept blessures, & ailleurs. Il servit encore contre Wallenstein, & fut elevé aux principales charges militaires, jusqu'à celle de maréchal général, qu'il exerça sous Ferdinand II. & Ferdinand III. Après la paix de Westphalie en 1648. il se retira dans la Bohéme, où il fut gouverneur de Prague, & mourut le 24. Janvier de l'an 1657.

COLLOT, (Philippe) nâquit en l'année 1593. Son pere, son ayeul, & son bisayeul furent de très-habiles opérateurs pour les maladies de la pierre; Collot les a surpassés dans cet art, & depuis lui ses fils & ses petits fils ont taillé les malades avec une adresse singuliere, & un succès presque toûjours heureux.

On n'a point de certitude du tems auquel l'opération de la taille de la pierre a commencé d'être connue. Hippocrate en a écrit, mais il l'a trouvée si dangereuse qu'il a protesté qu'il ne la feroit jamais. C'est l'aveu qu'il en fait dans son serment, où il charge de cette opération ceux qui en font une profession particuliere. Aussi ne voit-on point qu'aucun chirurgien faisant les autres opérations de chirurgie se soit rendu habile en celle-ci, tant à l'égard du petit appareil, qui est fort ancien, que du grand appareil, qui n'a été inventé qu'en l'année 1525. par un nommé *Jean des Romains*, natif de Crémone, qui communiqua son secret à Marianus-Sanctus des Barlettes, docteur en medecine de Padoue. Ce Marianus l'enseigna à un nommé *Octavius de Ville*, qui fut le maître de Laurent Collot, bisayeul de celui dont on parle. Celui-là exerça la medecine en la ville de Tresnel en Champagne, où il fit un grand nombre d'opérations, qui le rendirent très-celebre. En l'année 1556. Henri II. lui ordonna de se rendre à Paris & de s'y établir. Il le gratifia d'un présent considerable, le fit chirurgien de sa maison, & créa pour lui une charge d'opérateur pour la pierre, qui a été possedée par ses descendans. C'étoit alors le seul, qui par la mort d'Octavius de Ville, fût instruit du secret du grand appareil. Il l'apprit à son fils, qui ne se rendit pas moins habile, ni moins célebre que son pere. C'est d'eux que parle Ambroise Paré dans son traité des monstres, où après avoir rapporté plusieurs exemples des belles opérations qu'ils avoient faites, il assure qu'il ne croit pas que ni le pere, ni le fils ayent jamais de pareils dans leur profession. Ce fils fut pere d'un troisiéme Laurent Collot, qui hérita de leur habileté, & fut pere de Philippe Collot, qui fait le principal de cet article.

Dès qu'il fut en âge de mettre en pratique les préceptes de l'art de ses peres, non-seulement il y apporta toute la dexterité qu'il tenoit d'eux: mais il purifia leur maniere d'opérer de tout ce qu'elle avoit de rude & de difficile; en sorte que de son tems & depuis lui, peu de gens sont morts dans le travail, & dans la suite de cette opération. Il étoit tellement occupé par le grand nombre de malades qu'il avoit à Paris, que le cardinal Chigi, qui depuis fut pape sous le nom d'*Alexandre* VII. ayant voulu l'obliger de se rendre à Cologne, où il étoit malade de la pierre, Collot ne put lui donner cette satisfaction. Il lui envoya le sieur Giraut son neveu qu'il avoit instruit, & avec lequel il étoit associé. Il est vrai que dans la suite plusieurs chirurgiens se sont rendus habiles dans le même art; mais c'est de lui & de ses ancêtres, qu'ils ont puisé presque tout ce qu'ils sçavent. Il est vrai encore, que quelqu'habile qu'ait été Phi-

lippe Collot dans ces sortes d'opérations, on a encore encheri sur ses connoissances. Son petit fils, qui est le sixéme de pere en fils, qui possede ce talent, a trouvé moyen d'ôter presque tout le péril & une grande partie de la douleur, en faisant l'opération à deux fois differentes, en ne faisant que la playe le premier jour, & remettant à tirer la pierre huit jours après, lorsque la playe n'est plus douloureuse. Mais comme cette invention vient du fils de celui dont il est parlé dans cet article, on ne peut pas dire qu'elle lui soit tout-à-fait étrangere. Ce fils s'est vû obligé de tailler son pere malade de la pierre. Le bruit à couru que ne pouvant s'y résoudre, il y avoit été contraint par un arrêt du parlement. Mais cette circonstance n'est pas vraie. Rien ne l'a engagé à cette opération qu'une louable & vigoureuse résolution de la part de son pere & de la sienne. Philippe Collot mourut à Luçon âgé de 63. ans. Il y étoit allé traiter une malade de la pierre au commencement du mois de Mars de l'année 1656. On peut lui reprocher, de même qu'à ses ancêtres & à ses descendans, d'avoir tenu caché le secret qu'ils avoient, & de ne l'avoir communiqué à aucun homme de leur profession. * Perault, *dans les hommes illustres qui ont paru en France. Tome 2.* Feu M. Devaux, célebre chirurgien de saint Côme parle d'un Germain Collot plus ancien que Laurent Collot dont il est parlé ici. *Voyez* son *Index funereus chirurgorum, p. 18. Nous en parlerons dans notre supplément.*

COLLUTHUS, prêtre d'Alexandrie, & curé d'une paroisse de cette ville, commença vers l'an 315. ou 316. un schisme particulier, dans le tems qu'Arius inventa ses erreurs. Il entreprit d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, & enseigna que Dieu ne faisoit point de maux, & n'étoit nullement auteur des peines & des afflictions de cette vie. On ne voit pas neanmoins que cette erreur ait eu de suite, & saint Epiphane, qui la rapporte par occasion, dit qu'elle dura fort peu. Aussi Colluthus ne s'étoit soulevé, que par la ridicule ambition d'usurper le commandement de son église, & de former un épiscopat imaginaire. Il se plaignit de ce que saint Alexandre patriarche d'Alexandrie, étoit trop lent à punir Arius, & voulut s'élever au-dessus de la prêtrise, pour le combattre, disoit-il, avec plus de force & plus d'autorité. Dans le concile qu'Osius assembla vers l'an 321. à Alexandrie, il fut remis en son devoir: & les prêtres qu'il avoit ordonnés furent déposés. Il souscrivit, en qualité de prêtre d'Alexandrie, au décret de la déposition d'Arius. Colluthus mourut vers l'an 340. Il eut quelques disciples qui se joignirent aux Ariens & aux Meliciens, pour accuser saint Athanase. * S. Athanase, *apol. 1. 8.* Saint Epiphane, *her. 69.* Saint Augustin, *des her. c. 65.* Philastrius, *des her. c. 8.* Baronius, *A. C. 315. n. 28. & 29. & 319. n. 23. Vie de saint Athanase, par* dom Bernard de Montfaucon. M. du Pin, *bibl. des aut. eccl. IV*[e]. *siecle.*

COLLYRIDIENS, heretiques qui s'éleverent dans le IV. siecle, vers l'an 373. furent ainsi nommés du mot grec Κολλυρὶς, qui veut dire *gâteau*; parce qu'honorant la sainte Vierge comme une déesse, ils lui offroient des gâteaux, & lui sacrifioient par le ministere des femmes. Cette erreur commença dans l'Arabie. * Saint Epiphane, *her. 78. 79.* Sandere, *her. 92.* Baronius, *A. C. 373. n. 30.*

COLLYTUS, celebre quartier de la ville d'Athenes où l'on disoit que les enfans commençoient à parler un mois plûtôt que dans le reste de la ville. C'est-là qu'étoient nés Platon, & le fameux Misanthrope Timon. * J. Spon, *voyage d'Italie, &c. en 1675.*

COLM, abbé, *cherchez* COLOMB.

COLMAN, surnommé *le Sage*, Irlandois, vivoit dans le XIII. siecle. Il composa une chronique, un catalogue des rois d'Angleterre, un dialogue des guerres des Danois, & plusieurs autres ouvrages qui lui ont acquis beaucoup de gloire. * Leland. Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *de hist. Lat. lib. 2. c. 56.*

COLMAN (Saint) que l'on nomme en latin *Colomannus*, natif d'Irlande, passa par l'Allemagne (du tems de l'empereur S. Henri, dont le regne commença l'an 1002.) pour faire le pelerinage de la Terre-Sainte. Etant entré dans les terres de l'Autriche il fut pris pour un espion envoyé par les ennemis de l'empire. On l'emmena prisonnier dans Stockeraw, petite ville de la basse Autriche sur le Danube, où on lui fit souffrir plusieurs tourmens très-cruels, qu'il soûtint avec une fermeté d'ame toûjours égale. Ce pieux pelerin reçût ces traitemens sans murmurer, demanda à Dieu la grace de tout souffrir, en esprit de penitence, pour l'amour de lui. Le juge qui l'avoit interrogé, le trouvant invincible, le condamna à être pendu avec deux voleurs. Il fut executé au milieu d'eux le 13. Octobre de l'an 1012. Les corps des voleurs furent mangés par les corbeaux; mais celui de saint Colman demeura sans corruption, & le bois sec, qui avoit servi à son supplice, reprit racine, & poussa de la verdure. Dieu fit encore d'autres miracles, pour justifier l'innocence & la sainteté de son serviteur. Le clergé & les peuples d'alentour le regardant alors comme un martyr, allerent en procession prendre son corps, & le transporterent solemnellement dans l'eglise de Stockeraw, où de nouveaux miracles porterent Henri marquis d'Autriche à faire transferer son corps dans la ville de Melk. Il fut honorablement déposé le 7. Octobre de l'an 1015. dans l'église collegiale que le marquis Léopold I. son pere avoit fondée. Quelques années après, on en ôta les chanoines, pour y mettre des religieux de saint Benoît, qui eurent la garde des reliques de saint Colman. Depuis ce tems on y celebre la fête de ce saint, qui est marquée au 13. d'Octobre dans le martyrologe Romain, qui lui donne la qualité de martyr; & l'Autriche pour achever de faire réparation à sa memoire, l'a mis au rang de ses patrons. * Erchenfroi abbé de Melck, auteur contemporain. Lambecius, *tom. 2. biblioth. imperialis.* Dithmar, évêque de Mekelbourg, *l. 7. chron. ad fin. &c.* Baillet, *vies des Saints*, Octobre.

COLMAR, en latin *Colmaria, Columbaria*, ou selon d'autres, *Argentuaria*, ville imperiale en Alsace, qui est à la France. Elle est située sur la riviere d'Ill, à trois lieues de Brisac. Le duc de Weymar assisté des troupes en France, prit cette place en 1633. Après la mort de ce duc, Colmar fut remise au roi, par la négociation du maréchal de Guebriant, & elle lui a été cedée par le 47. article de la paix de Westphalie, où elle est nommée entre les dix villes imperiales d'Alsace. Depuis, pendant les guerres de 1674. Colmar fut démolie & abandonnée; mais elle a depuis été fortifiée. * Bertius, *in Comm. Germ.*

COLMARS, petite ville de France en Provence avec bailliage. Elle est située sur la riviere de Verdone dans le diocese de Senez, & elle est renommée par ses foires & par ses manufactures de drap. * Sanson. Baudrand.

COLME, riviere de Flandre, province des Païs-Bas. C'est proprement une branche de l'Aa. Elle passe à Bergues saint Vinox, & se décharge dans le canal à Dunkerque. * Mati, *dict.*

COLMENAR, bourg d'Espagne dans la Castille vieille, aux confins de la nouvelle Castille, & de l'Estremadure d'Espagne, près des montagnes de la Tablada, & celles d'Avila, entre la ville de ce nom & celle de Plazentia. * Mati, *dict.*

COLMENARES, (Diego) Espagnol, étoit natif de Segovie, & curé de la paroisse de saint Jean, dans la même ville, où il mourut en 1651. Il a composé divers ouvrages en espagnol, comme l'histoire de Segovie, une pompe funebre sur la mort d'Elisabeth de France reine d'Espagne, &c. * Nicolas Antonio, *Bibl. Hisp.*

COLMENSCE', ville de Prusse, *cherchez* CULMSCE'.

COLMIEU, (Pierre) cardinal, *voyez* COLUMIERES.

COLMKIS, abbé, *cherchez*, COLOMB.

COLMOGROD, petite ville de Moscovie, dans la province de Dwina, sur la riviere du même nom, à dix ou douze lieues au-dessus d'Archangel. * Mati, *dict.*

COLN, *cherchez* BERLIN.

COLNE, bourg d'Angleterre avec marché, dans la partie du royaume de Lancastre, qu'on appelle *Blackburn.* Il est situé sur une colline, & est éloigné de Londres de 153. milles anglois. * *Dict. Angl.*

COLNE, riviere d'Angleterre. Elle coule dans le comté d'Essex, baigne Colchester, & se décharge dans la mer d'Allemagne, quelque lieues au-dessous. * Mati, *dict.*

Digitized by Google

COLOCHINA (le golfe de) ou de *Castel Rampano*, anciennement *Laconicus Sinus*, grand golfe de la mer de Grece. Il est renfermé entre les côtes de la Laconie & de l'isle de Cerigo, ayant au levant le golfe de Napoli, & au couchant celui de Coron. Il prend son nom de la petite ville de Colochina, qui est sur sa côte, à l'occident du Vasilipotamo, & quelquefois de Castel-Rampano, qui est sur la côte, à l'orient de cette même riviere. * Mari, *dict.*

COLOCHINE, petite ville de la Morée, dans la Laconie, sur un golfe, auquel elle donne son nom, à dix ou douze lieues de Misitra ou Lacedemone, vers le midi orientale. * Mari, *dict.*

COLOCZA ou COLOCX, *Colcia, Coloza*, & *Adstatuas Colossis.* Ville de Hongrie, avec titre d'archevêché. Elle est située sur la rive gauche du Danube, entre Bude & Cinq-Eglises, & a été autrefois plus considerable qu'elle ne l'est. *Sanson, Baudrand.

COLODI, bon bourg, & fortifié. Il est en Italie, dans le petit état de Lucques, aux confins du Florentin, & à trois lieues de la ville de Lucques, vers l'orient septentrional. * Mari, *dict.*

COLOGNA, bourg d'Italie, dans l'état de Venise, dans le Padouan aux confins du Veronois, & du Vincentin, à six lieues de Vicence du côté du midi. * Mari, *dict.*

COLOGNE (Pierre de) en flamand *Van Ceulan*, natif de Gand, fut ami intime de Calvin & de Theodore de Beze, & devint ministre d'un gentilhomme de Mets nommé *Clervant.* François II. roi de France obligea l'un & l'autre de sortir du royaume. Cologne se refugia à Heidelberg au commencement du regne de Charles IX. il revint à Mets à la sollicitation des pretendus reformés du païs. Il n'osa neanmoins paroître ni prêcher en public, mais il se contenta d'exhorter ceux de sa secte en particulier jusqu'au quatriéme Mai 1561. Il fut surpris & mené en prison d'où il sortit au bout de quelque tems. Après la mort du prince de Condé, Pierre de Cologne fut obligé de sortir de Mets. Il alla ensuite s'établir à Heidelberg, où il mourut à la fleur de son âge. Il a composé plusieurs ouvrages en faveur des Calvinistes, qui quoique fort mediocres, sont devenus très-rares. * Beze, *Histoire ecclesiastique, lib. 16.* Bayle, *dict. critiq.*

COLOGNE, (Barthelemi de) poëte, *cherchez* BARTHELEMI.

COLOGNE, sur le Rhin, que ceux du païs appellent *Coln*, ville d'Allemagne, est une des plus considerables de l'empire. Les auteurs Latins l'ont nommée, *Colonia Ubiorum*, & *Colonia Agrippina.* Elle est imperiale & l'une des quatre capitales anseatiques, avec université & archevêché, dont le prélat est prince & électeur de l'empire, & prend le titre d'archi-chancelier & légat né en Italie, de duc de Westphalie, &c. La ville de Cologne est très-ancienne. Elle tire son origine des peuples Ubiens, qui rechercherent l'alliance de Jules César pour pouvoir résister aux Sueves, leurs ennemi irréconciliables. Sous le regne d'Auguste, ils se mirent sous la protection d'Agrippa, & passant le Rhin, ils y fonderent sur la rive gauche la ville de Cologne, qu'ils nommerent alors *la Colonie d'Agrippa*, pour faire honneur à leur protecteur. D'autres disent que cette ville étoit déja bâtie, & que les Ubiens l'augmenterent alors environ 20. ou 25. ans avant J.C. Depuis, Agrippine petite fille de cet Agrippa, & mere de Neron, étant née à Cologne, & voulant montrer la puissance où son second mariage avec l'empereur Claudius l'avoit élevée, fit accroître le circuit de cette ville, & vers l'an 48. de J.C. elle y envoya une colonie de Veterans. L'an 69. lorsque Vitellius & Vespasien se disputoient l'empire, Cologne fut assiegée par Tutor, & par Sabinus, qui s'étoient révoltés contre les Romains. Elle obéit à la nécessité qui l'engagea dans leur parti; & depuis elle égorgea la garnison qu'on y avoit laissée, lorsque Cerealis eut défait les rebelles. Sous le regne de Valentinien III. vers l'an 449. le roi Meronée en chassa les Romains, & peu de tems après Attilla ruina cette ville. Dans la suite, Chilperic, fils de Merouée en chassa les Romains, qui l'avoient rebâtie, & la donna à un prince son parent, pere de Sigebert, dit *le Boiteux*, roi de Cologne, qui fut assassiné en 499. par Cloderic son fils. Ce fut alors que Clovis *le Grand*, qui avoit conseillé ce parricide fit mourir celui qui en avoit été l'executeur, & réunit le royaume de Cologne à la couronne de France, dont cette ville a dependu, sous les rois de la premiere race. Sous ceux de la seconde, elle fut le partage des princes François rois de Germanie. En 881. lorsque Charles *le Gros* se faisoit proclamer empereur au-delà des Alpes, Godefroi & Sigefroi, rois des Normands, prirent Cologne & la brûlerent. Le clergé & le peuple s'étoient sauvés, pour se délivrer de la cruauté de ces barbares, qui avoient ruiné cette année-là quelques-unes des plus belles villes de la Gaule Belgique. L'empereur Othon *le Grand*, sous lequel elle avoit été reparée, l'assujetrir à ses prélats, vers l'an 950. Depuis les autres empereurs l'affranchirent. Frederic I. lui donna de grands privileges, & dès-lors Cologne s'augmenta considerablement, & sur-tout dans le XIII. siecle, lorsqu'elle entra vers l'an 1260. dans la ligue des villes Anseatiques, & qu'elle devint capitale de la quatriéme de leurs provinces. Ensuite les citoyens de Cologne ont été gouvernés par des senateurs, & le senat fut changé en 1513. à cause d'une sédition du peuple, qui fit mourir les consuls, les trésoriers, & quelques autres magistrats, accusés d'avoir pillé le trésor public. Ce senat a assez de conformité avec celui de l'ancienne Rome. Il gouverne & rend la justice civile; à l'égard de la criminelle, il a pouvoir d'instruire le procès des criminels, & même de les faire arrêter; mais il n'a pas droit de les condamner, ou de les justifier. Cela est reservé à l'électeur, comme le dernier degré de la puissance absolue; & c'est pour cette raison, que quoique la ville de Cologne soit libre, elle ne laisse pas de lui faire hommage, & de lui prêter le serment de fidelité, à condition qu'il conservera les privileges dont elle jouit. Au reste, Cologne est nommée, *la Rome d'Allemagne*, à cause de sa grandeur, de son senat, & de la beauté de ses édifices. On l'appelle aussi *la Sainte*, parce qu'elle conserve plusieurs corps saints, qu'elle a 365. églises, & qu'entre les villes libres, elle est la seule qui se soit exemptée de l'heresie. Elle est assurément des plus belles, des plus fortes, & des plus grandes d'Allemagne, entourée de bonnes murailles defendues par 83. tours, & par un triple fossé qui l'enferme en demi-lune. L'église metropole de saint Pierre seroit une des plus belles du monde, si elle étoit achevée. Il y a divers tombeaux magnifiques, & entre autres ceux qu'on prétend fabuleusement être les tombeaux des trois rois qui vinrent adorer le Fils de Dieu, & que l'on dit avoir été apportés de Constantinople à Milan & de Milan à Cologne. On les voit derriere le chœur, dans une chapelle éclairée de plusieurs lampes. Le chapitre de Cologne est très-illustre & très-noble. Le chanoines ont titre de comtes, & le prevôt est conseiller de l'université. Maternus, qui souscrivit au concile d'Arles, tenu l'an 314. est le premier évêque de Cologne. Il faut que les auteurs modernes, qui croyent après Molanus, qu'il étoit disciple de saint Pierre en mettent deux de ce nom. Ce Maternus a eu un grand nombre de successeurs illustres par leur doctrine & par leur pieté, & plusieurs d'entr'eux sont placés au catalogue des saints, comme Severin, Evergile, Aquilin, Simoneus, Cunibert, Agilulfe, Heribert, Annon, &c. Euphrate, qui vivoit sous l'empire de Constance, en 346. favorisa les Ariens; & saint Severin son successeur rétablit la verité exilée, & fut le restaurateur de la foi. Dans le VIII. siecle, saint Boniface, soûtenu par l'autorité de Carloman & de Pepin *le Bref*, fit ériger en metropole l'église de Cologne, qui auparavant étoit évêché suffragant de Tréves; & il en confia la conduite à Agilulfe qui étoit le compagnon de son apostolat. Les autres prélats les plus celebres sont; Hildebaud, premier chapelain de Charlemagne; Gontier, qui fut déposé par le pape Nicolas I. Bruno *le Grand*, fils de Henri *l'oiseleur*, & frere d'Othon I. empereurs; Frederic de Carinthie; Bruno comte d'Alten; Renaut comte d'Assel; Philippe de Hensberg; Henri de Wirnemberg; Walrame de Juliers; Adolphe de la Marck; Theodoric & Herman de Meurs; Adolphe & Antoine de Schawemburg; Robert; Ernest; Ferdinand & Maximilien-Henri de Baviere, &c. Entre ces prélats Herman de Meurs, & Gebhard, ou Gerard Truchses, de la maison de Waspurg, deshonorerent leur dignité, par la faci-

Digitized by Google

tité qu'ils eurent à suivre les erreurs de Luther. Le premier le fit par ignorance, comme le témoigne Sponde & d'autres, mais le second se porta à ce désordre par un motif d'incontinence, afin d'épouser *Agnès* de Mansfeld, qu'il avoit tirée du monastere de Girresheim. Il la tenoit à Broël, mais intimidé par les parens de cette princesse, il l'épousa, & voulut ensuite retenir le nom & la qualité d'électeur; il fut chassé, malgré le secours que lui donna le prince d'Orange son protecteur, & il mourut l'an 1589. en Allemagne, pauvre & abandonné de tout le monde. Outre la metropole, Cologne a 10. églises collegiales, 19. paroisses, 37. monasteres, divers hôpitaux, trente chapelles principales, & un très-grand nombre d'autres églises. L'université fut retablie en 1388. Il y a aussi un college de Jesuites, dont l'église bâtie à l'italienne a un très-beau dôme. On compte cinq places principales à Cologne: & outre l'étendue de son circuit, la propreté de ses rues, la magnificence de ses édifices saints & profanes, on y estime la douceur & l'honnêteté de ses habitans, entre lesquels il y a un grand nombre de gens de lettres. Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, étoit natif de cette ville. Le diocese de Cologne forme l'état de l'électeur où sont compris Bonne, qui est la résidence de ce prince, Nuis, Andernac, Kempen, &c. Etienne Broëlman a écrit les antiquités de cette ville. Jacques Middendorp en parle dans son traité des illustres universités. Georges Braw en a fait la description. Gilles Gelenius nous en a donné l'histoire. Pierre Cratepolius a fait le dénombrement de ses prélats dans l'histoire des électeurs ecclesiastiques. * On pourra encore consulter Ptolomée, *liv. 2. chap. 9.* Pline, *liv. 4. chap. 17.* Ammien Marcellin, *liv. 15. & 19.* Zosime, *liv. 1.* Tacite, *liv. 1. & 4. de l'histoire 14. des ant. & des mœurs des Germains.* Gregoire *de Tours*, *liv. 2.* Berthius, *in comment. Germ.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ. T. I. p. 244. & suiv.*

CONCILES DE COLOGNE.

On met ordinairement en l'année 346. un Synode qu'on croit avoir été tenu à Cologne, & dans lequel on dit qu'Euphratus, évêque de cette ville, fut déposé pour avoir nié la divinité de J.C. On a même les actes de ce Synode dans le *Tome II. des Conciles p. 615.* Mais il y a bien de l'apparence que ces actes sont supposés, & que cette histoire est fausse. Voyez là-dessus au mot EUPHRATUS & le cardinal Baronius à l'année 346. & 347. aussi-bien que M. Du Pin, *T. II. de la bibliotheque ecclesiastique p. 834.* L'Auteur des actes de saint Servat, évêque de Tongres, est le premier qui ait cité ce prétendu Synode; mais tous les sçavans reconnoissent que ces actes sont supposés. Dans le VIII. siecle on assembla un concile à Cologne, & selon Eginhart rapporté par Baronius l'an 782. ce fut Charlemagne qui le fit tenir, & qui y reçut des députés de grand nombre de peuples. Les annales de l'abbaye de Fulde, & les chroniques de France de Pithou, parlent d'un concile celebré l'an 870. pour la réforme des mœurs. On en tint un l'an 887. contre les ravisseurs des biens ecclesiastiques, contre les Partisans qui opprimoient les pauvres, & contre les nôces incestueuses. Sigebert fait mention dans la chronique d'un concile assemblé l'an 1056. par l'autorité du pape Victor, où Baudouin & Godefroi comtes de Flandres furent réconciliés avec Henri IV. roi d'Allemagne. Conon, legat du saint siége, évêque de Preneste, en tint un l'an 1115. ou 1118. contre l'empereur Henri IV. & Theodoric cardinal & legat en tint un autre l'année suivante pour le même sujet. Le pape Honoré III. fit celebrer celui de 1225. où Conrad cardinal & évêque de Porto, son legat, présida. On y fit 14. chapitres ou canons, que nous avons encore dans le IV. tome des conciles. Conrad de Hochstad, archevêque de Cologne, tint un concile Provincial l'an 1260. où l'on fit quatorze chapitres pour les bonnes mœurs, & 28. decrets pour les Moines. Henri de Wirnemberg, archevêque de la même église, par ordre du pape Clement V. en assembla un l'an 1310. contre les Templiers, & assista l'année d'après au concile general de Vienne en Dauphiné. Le cardinal Nicolas de Cusa, legat en Allemagne, celebra un autre concile l'an 1452. avec le consentement de Theodoric de Meurs archevêque. Robert de Baviere, successeur de Theodoric, en tint un l'an 1470. & Herman de Hesse qui gouverna cette église après Robert, renouvella tous les anciens statuts faits dans les conciles, dans un concile qu'il tint en 1491. Herman de Meurs, qui fut depuis partisan de l'heresie, en celebra un l'an 1539. On le divise en douze parties qui ont toutes des titres differens. Adolphe de Schawembourg, mis à la place de Herman déposé, celebra l'an 1549. un concile provincial pour la réforme des mœurs. Sifride de Westerburg archevêque, fit des ordonnances synodales en 1280. Henri de Wirnemberg en publia en 1306. Walrame de Juliers en 1333. Guillaume de Genet en 1351. Frideric de Saërwerden en 1370. Theodoric de Meurs en 1423. Herman de Hesse en 1482. Philippe d'Uberstein en 1521. &c.

PREROGATIVES DE L'ARCHEVESQUE de Cologne.

L'Archevêque de Cologne avoit autrefois pour suffragans, les évêchés de Munster, de Liege, d'Osnabruch, de Minden, & d'Utrecht; mais ces deux derniers ayant été secularisés, il ne lui reste plus que les trois premiers. Il est grand chancelier de l'empire dans l'Italie, sans neanmoins y faire aucune fonction de cette charge, non plus que l'archevêque de Tréves dans les Gaules; quoique les raisons en soient differentes. Car il y a des principautés en Italie qui relevent toûjours de l'empire; mais les princes qui les possedent ont aussi la qualité de Vicaires perpetuels de l'empire; & en cette qualité ils font, dans l'etendue de leurs jurisdictions, ce que l'empereur y pourroit faire pour les affaires communes, où ils se pourvoient à la cour Imperiale pour les principales expeditions. C'est pourquoi l'archevêque de Mayence, qui est grand chancelier en Allemagne, a la garde des archives & des titres qui concernent l'Italie. Il est dit par la bulle d'or, que l'archevêque de Cologne a le droit de sacrer le roi des Romains, c'est à dire, l'empereur; neanmoins il semble que ce droit ne lui appartient, que quand le couronnement se fait dans son diocese, ou dans les évêchés suffragans; & l'archevêque de Mayence le lui a toûjours contesté, lorsque cette cérémonie s'est faite ailleurs. Ce differend a été reglé, comme nous l'avons dit dans l'article d'ALLEMAGNE, au titre *des électeurs*, vers la fin. Cela n'empêche pas que l'archevêque de Cologne ne precede celui de Mayence dans l'étendue de sa métropolitaine & de sa chancellerie en Italie, où il prend place à la main droite de l'empereur, laissant la gauche à l'électeur de Mayence, qui le précede par tout ailleurs. La bulle d'or attribue à l'archevêque de Cologne le second suffrage dans le college électoral, & le droit d'opiner immédiatement après l'archevêque de Tréves. Il fait exercer la justice criminelle par ses officiers dans la ville de Cologne, quoiqu'elle soit libre & immédiatement sujette à l'empire; en sorte qu'elle ne souffre pas, quand il y vient, qu'il y demeure long-tems, & avec un trop grand train; ce qui a été depuis plusieurs siecles la cause de grands differends entre la ville & l'archevêque, lequel a sa résidence ordinaire à Bonne. Le grand chapitre de Cologne est composé de soixante chanoines, qui sont tous princes ou comtes, & l'on n'y reçoit point de simples gentilshommes, ni même de barons, comme on fait à Mayence & à Tréves, où les princes, au contraire, ni les comtes, ne sont point admis, sans quelque grande raison. Les vingt-quatre plus anciens chanoines forment un chapitre particulier pour l'élection de l'archevêque. Ils ont seuls voix active & passive, pouvant élever un de leurs collegues, ou être élevés à la dignité électorale. L'archevêque de Cologne porte d'argent à la croix de sable. * Heiss, *histoire de l'empire*, *liv. 6.*

COLOMAN, succeda à son pere *Ladislas* au royaume de Hongrie, malgré l'opposition de son frere puîné, *Alme*, auquel il fit crever les yeux, aussi-bien qu'à *Bela* son neveu. Il voulut même faire arracher les testicules à ce dernier, afin qu'il ne pût avoir lignée; mais il fut trompé par l'executeur de cet ordre barbare, qui prit ceux d'un petit chien, & lui fit accroire que c'étoient ceux de Bela. Il mourut l'an 1114. après avoir regné 21. ans. Ce prince cruel etoit très-difforme & contrefait; car il étoit louche, bossu, boiteux & begue. * Volater. Munster, *Cosmograph. l. 4.*

Digitized by Google

COLOMB, (saint) lieu d'Angleterre dans le comté de Cornouaille, situé au sommet d'une montagne, où s'assemblent les juges de paix, pour la partie meridionale de ce comté. Il est à 260. milles anglois de Londres.* *Dict. Angl.*

COLOMB, (Christophle) pilote célebre, nâquit en 1442. Ferdinand son fils qui a écrit sa vie, s'efforce de prouver qu'il étoit né de parens nobles; mais il est sûr que son pere étoit cardeur de laine, & qu'il apprit lui-même ce metier avec un de ses freres nommé *Barthelemi.* Depuis ayant fait quelques voyages sur mer, il goûta la marine, & étudia la geographie. On dit qu'ayant appris par la relation d'un certain pilote, que les auteurs Espagnols nomment *Andalouza*, ou plûtôt par un raisonnement tiré de la disposition du monde, qu'il y avoit des païs habitables dans l'autre hemisphere, il resolut de les aller découvrir. Pour cela, il s'adressa à divers princes, qui traiterent son entreprise de vision. Ferdinand & Isabelle, qui regnoient pour lors en Espagne l'écouterent plus favorablement; car il en obtint trois vaissaux, avec lesquels il partit du port de Palos de Moger en Andalousie le vendredi trois d'Août de l'an 1492. Il navigea jusqu'à ce qu'il eût trouvé des isles, & il aborda à Cuanabai une des Lucaïes. Les insulaires effrayés à la vûe de ses bâtimens, avoient déja gagné les montagnes avec tant de vitesse, que les Espagnols ne pûrent prendre qu'une femme, à qui Colomb fit donner du pain, du vin, des confitures, & quelques bijoux: ce bon traitement fit que les autres devenus moins farouches s'approcherent des Espagnols, qui n'oublierent rien pour gagner l'affection du Cacique (c'est le nom que les Indiens donnoient à leur roi) qui permit à Colomb de bâtir sur le bord de la mer un fort de bois, où il laissa trente-huit Espagnols. Après quoi impatient de faire le rapport au roi de Castille de l'heureux succès de sa navigation, il retourna au mois de Mars de l'année suivante, & arriva en 50. jours au port de Palos, rapportant de grandes richesses de ces terres. Comme il eut fait connoître au conseil du roi les moyens de conquerir ces riches provinces, on résolut de l'y envoyer en qualité d'amiral des Indes, & on lui accorda tous les privileges qu'il demanda: l'acte de cette concession est du 18. Mai 1493. Le roi l'annoblit, lui & toute sa posterité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq isles d'or, sous un chapé de Castille & de Leon, avec un monde pour cimier & ces mots:

Pol Castilla, y por Leon
Nuevo Monde hallo Colon.

Depuis quelques envieux le mirent mal auprès de Ferdinand & d'Isabelle; mais il rentra dans leurs bonnes graces, & mourut à Valladolid le 8. Mai 1506. âgé de 64. ans; d'où il fut porté aux Chartreux de Seville, comme il l'avoit ordonné par son testament. Il laissa de *Beatrix* Henriques deux fils, dom DIEGO Colomb; & dom *Ferdinand*, prêtre. Dom DIEGO eut un fils appellé FERDINAND, qui mourut sans avoir été marié.

☞ Les auteurs ne conviennent pas du lieu où nâquit Christophle Colomb. Les uns veulent que ce soit à Cogurco; les autres à Albizolo, près de Savonne, Lopez de Vega lui donne pour patrie le village de Nervi sur la côte de Genes; quelques autres le font descendre des Pellestrelli de Plaisance. Mais il y a grande apparence qu'il étoit de Genes, comme Justiniani, Salinieri & d'autres l'assurent. Christophle Colomb, *de prima Insularum in Mari Indico sitarum lustratione sub rege Ferdinando facta.* *Ferdinand Colomb, *Hist. del Amir. Christ. Colomb.* Thomas Fazel, *Hist. Sicil.* Justiniani & Soprani, *Script. della Ligur.* Salinero & Foglietta, *in elog.* Dom Ferdinand Pizarro, *de los illust. Barones del nuevo Mondo.* Mariana, *hist. Hisp.* De Thou, *hist. l. 1.* Sponde, *A.C. 1442. & seqq.* Joan. de Baros. Oviedo, &c. Marmol, *l. 9. c. 29.*

COLOMB, (Ferdinand) fils de *Christophle*, a vécu dans le XVI. siecle, vers l'an 1530. Il fut fait prêtre, aima passionnément les livres, & choisit un lieu très-agréable près de la ville de Seville, où il fit bâtir une belle maison, qui est aujourd'hui aux religieux de la Merci. C'est là qu'il dressa une bibliotheque très-bien choisie. Elle étoit d'environ vingt-mille volumes, avec de rares manuscrits. En mourant il la laissa à l'église de Seville; & c'est cette bibliotheque qu'on a surnommée *la Colombine.* Il composa l'histoire de son pere sous ce titre: *Historia del Amirante D. Christoval Colomb.* Alphonse de Ulloa la traduisit en italien, & elle n'est presque connue que dans cette traduction, qui a été imprimée deux fois à Venise l'an 1571. & 1614.* Alphonsus Garsias Matamarus, *de Acad. & doct. Hisp. viris.* Louis Jacob, *traité de la bibl.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c.*

COLOMB, ou COLM, ou COLMKIS, abbé de Hi, nommé aussi saint COLOMBAN, mais different de l'abbé de Luxeuil, nâquit en Irlande le 7. Decembre en 521. Il entra jeune dans un monastere, fut fait prêtre en 546. fonda plusieurs monasteres en Irlande, passa ensuite dans l'isle de Hi, pour travailler à la conversion des infideles, de là en Ecosse, où il prêcha l'évangile aux Pictes pendant près de 30. ans. Il mourut le 9. Juin ou le 16. Mars 597. Il a été honoré comme saint en Angleterre.* Bede, *hist. Angl.* Mabillon, *siecle premier Benedictin.* Adamant, *apud Surium.* Usser. *Antiq. Britann.* Bulteau, *hist. Monast. d'Occident, l. 2.* Baillet, *vies des Saints, Juin.*

COLOMBAN, (saint) abbé de Luxeuil en Bourgogne, a été illustre sur la fin du VI. siecle, & au commencement du VII. Il nâquit vers l'an 559. dans le païs de Leinster ou Lagenie, province d'Irlande. Il fut élevé dès sa jeunesse dans l'étude des sciences humaines, & il y fit de grands progrès par le moyen du travail qu'il joignit à une grande capacité de génie: il n'en fit pas de moindres dans la pieté, ayant reçû de Dieu une inclination heureuse pour la vertu. Après avoir achevé ses premieres études, il s'apperçût que la volupté lui tendoit des pieges par tout. Pour en prevenir les suites, il alla se mettre sous la conduite d'un saint vieillard, nommé *Silene*, qui reconnoissant que Colomban avoit l'esprit fort vif & très-solide, l'instruisit de la religion, en lui donnant l'intelligence des livres sacrés. Colomban se retira ensuite dans l'abbaye de Banchor, ou Bencor, qui étoit alors la plus célebre abbaye de l'Irlande, où il demeura plusieurs années, sous la discipline du saint abbé Commogel. On dit qu'il y avoit alors dans ce monastere près de trois mille religieux. L'an 589. il passa en France âgé de trente ans, où il fut reçû dans l'Austrasie par Childebert II. & par la reine Brunehaud. Il se retira d'abord dans la solitude de Vosge, à l'entrée du diocese de Bezançon, où il habita dans un vieux château ruiné appellé *Anegrai.* Le nombre de ses disciples croissant, il se vit contraint de chercher dans cette solitude un lieu plus commode, & y établit l'an 592. le monastere de Luxeuil, avec la permission de Gontran, roi de Bourgogne.

Il fonda bientôt après celui de Fontaine, & gouverna ces deux monasteres, jusqu'à ce qu'il fut chassé par le roi Thierri, à la sollicitation de la reine Brunehaud, irritée de ce que Colomban avoit repris librement le roi son petit-fils, de ses déreglemens. Il fut conduit jusqu'à Nantes, & embarqué sur un vaisseau, qui le devoit mener en Irlande; mais ce vaisseau ayant été repoussé sur les côtes, il rentra en France & vint demeurer dans la Suisse, qui étoit du royaume de Theodebert, frere de Thierri. Il y prêcha l'évangile à des Sueves idolâtres, qui habitoient autour du lac de Geneve. Quelque-tems après, Theodebert ayant été defait & pris prisonnier par Thierri, saint Colomban fut obligé l'an 612. de passer en Italie, où il fonda l'abbaye de Bobio au pied de l'Apennin, dans les états d'Agilulphe, roi des Lombards, qui l'employa à la conversion des Ariens. Colomban mourut dans ce monastere le 21. Novembre de l'année 615. âgé de 56. ans, selon les uns, & selon d'autres de 72. Il avoit composé un commentaire sur les pseaumes, qui n'a point été imprimé. On a encore de lui sa regle, quelques pieces poëtiques, & quelques lettres, avec d'autres ouvrages Ascetiques, & des canons penitentiels imprimés à Louvain en 1667. Eustase succeda à saint Colomban; & ce fut à l'instance de cet abbé qu'on celebra vers l'an 624. ou 625. un synode à Mâcon, contre un moine de Luxeuil, nommé *Agrestin*, qui ne vouloit pas recevoir la regle de saint Colomban.* Jonas, *in vita S. Eust.* Sigebert, *de script. eccles. c. 60.* Sirmond, *T. I. conc. Gall.* Surius, *ad diem 21. Novemb.* Stengelius, *in Cor. Luci.* Baronius. Possevin. Le Mire. *Flo-*

Digitized by Google

rilegium SS. Hibern. &c. Il y a eu divers *Colombes* ou *Colombans*, qu'il ne faut pas confondre. Le Colomban, qui a été abbé de Luxeuil, est different de COLOMBA Colombil Irlandois, qui convertit une partie de l'Ecosse. *Consultez* Usser. *de Antiqu. Britann. cap. 15.* Baillet, *vies des saints, Novemb. edit. Parif. in-fol.* M. du Pin, *Bibliotheque des auteurs eccles. VII. & VIII. siecles. Vies des saints chez* Lottin *en 1730.*

COLOMBARA DI TREPANI, petite isle de la mer Mediterranée, sur la côte occidentale de Sicile, près de la ville de Trepani, dont elle a pris son nom. On croit que c'est celle que les anciens appelloient *Pelias.* * Baudrand.

COLOMBE, village avec une abbaye dans la Marche petite province de France, sur la riviere de Chanderet, à trois lieues du Blanc en Berri, du côté du midi. * Mati, *Dict.*

COLOMBE, (sainte) née à Cordoue en Espagne, sous la domination des Maures & des Sarasins au IX. siecle, se consacra dès sa plus tendre jeunesse aux actions de vertu & de pieté. Elle se retira ensuite avec sa sœur Elizabeth dans l'abbaye de Tabane à deux lieues de Cordoue. Les Maures ayant chassé les religieuses de ce monastere, elles se réfugierent à Cordoue; mais la persecution s'étant élevée contre les Chrétiens en 852. sous Mahomet fils d'Abderam, Colombe sortit de son couvent, pour aller devant les juges parler hardiment en faveur de la religion de J. C. & contre celle de Mahomet. Elle fut sur le champ condamnée à avoir la tête tranchée, & executée devant le palais. Son corps fut jetté dans le Guadalquivir, & il y fut retrouvé six jours après par des religieux, qui le rapporterent secretement au village de Fragelles, près de Cordoue. On fait sa fête le 17. Septembre. Son histoire est rapportée dans le memorial de S. Euloge, qui fut martyrisé six ans après. * *Voyez* Bulteau, *hist. Benedict. l. 5. c. 8.* Baillet, *vies des saints, Septembre.*

COLOMBE, (sainte) vierge & martyre à Sens. Les actes du martyre de cette sainte sont récens & indignes de foi. Tout ce que l'on en sçait, c'est qu'elle se trouve dans les martyrologes au 31. Decembre, en qualité de martyre, & l'on croit qu'elle a souffert le martyre sous Aurelien en 273. Son culte étoit établi dans les églises de France dès le commencement du VII siecle, & il y avoit du tems de Dagobert I. une chapelle bâtie à Paris, qui portoit son nom. On croit que ses reliques sont encore à Sens, ausquelles S. Eloi fit une chasse fort précieuse, aux dépens de Dagobert, & orna l'église qui porte son nom, qui fut depuis accompagnée d'un monastere célebre, qui subsiste encore aujourd'hui. * *Vita Eligii, per Audoenum, cap. 30.* Tillemont, *mem. eccl. t. 4.* Baillet, *vies des saints, Decemb.*

COLOMBE, ordre militaire, que Jean I. de ce nom roi de Castille, institua à Segovie l'an 1379. Quelques historiens Espagnols en attribuent l'institution à son fils Henri III. l'an 1399. Quoi qu'il en soit, l'un de ces princes fit faire un nombre de coliers d'or enchaînés de rayons du soleil ondoyés en pointe, & au bout une colombe émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. Le jour de la Pentecôte, il se para de ce colier, & en distribua plusieurs à ses favoris, leur donnant aussi un livre enluminé, qui contenoit les statuts de l'ordre, qui ne dura pas long-tems. * Favin, *Theat. d'honn. & de cheval. l. 6. pag. 1229.*

COLOMBI, *cherchez* CAUVIGNI (François de)

COLOMBI, (l'isle de) c'est une petite isle de la mer de Barbarie, proche la côte de Barca, vis-à-vis du port d'Alberton. Les anciens l'ont connue sous le nom d'*Ensipia* & d'*Ænesippa.* * Baudrand.

COLOMBIER, (Pierre Bertrand de) *voyez* BERTRAND.

COLOMBO, ville des Indes orientales. Elle est sur la côte occidentale de l'isle de Ceylan, entre Negombo & Calture. Colombo, qui porte le nom du celebre Christophle Colomb, est une ville forte par sa situation sur une petite langue de terre, qui est presque toute entourée de la mer. Elle a aussi quelques fortifications & une bonne citadelle, & elle est la capitale de la meilleure partie de l'isle de Ceylan, & la résidence du gouverneur, que les Hollandois tiennent dans cette isle. * Mati, *Diction.*

COLOMBO, petite ville que les Portugais ont dans le Congo en Afrique, doit être près de la riviere de Coanza, à deux journées de Loanda San Paolo, du côté du midi. * Mati, *Dict.*

COLOMBS, village de France avec une abbaye d'ers Beauce, sur la riviere d'Eure, à une lieue de Nogent-le-Roi, vers le nord. * Mati, *diction.*

COLOMEI, en latin *Coloma*, ville de Pologne dans la Pocutie, petit païs dans la Russie Noire, est situé sur la petite riviere du Prat, vers les frontieres de la Moldavie, & aux pieds des montagnes. * Sanson. Baudrand.

COLOMIERS, COLUMIERS, ou COULOMIERS, en latin *Colomeria* & *Colomeriæ*, petite ville de France dans la Brie, avec justice royale & election. Elle est sur la riviere du Morin, à cinq ou six lieues de Meaux. *Voyez* le traité du Domaine du roi, de M. Du-Pui.

COLOMIEZ, (Paul) Protestant né à la Rochelle, & fils d'un médecin. Après ses études il parcourut la France & la Hollande, y fit quelque sejour, & se retira ensuite en Angleterre, attiré par les liaisons qu'il avoit avec Isaac Vossius, chanoine de Windsor. Son attachement pour le parti des épiscopaux parut dans son livre intitulé, *Theologorum Presbyterianorum Icon:* ouvrage qui lui attira beaucoup d'ennemis, & qui le fit déchirer d'une maniere indigne, dans le libelle scandaleux & plein de calomnies, qu'a publié le ministre Jurieu, sous le titre de *l'esprit de M. Arnauld.* Colomiez a publié un livre sur la vie & les écrits des François sçavans dans les langues orientales, sous le titre de *Gallia Orientalis*, imprimé à la Haye en 1665. & réimprimé à Hambourg en 1709. avec ses autres opuscules, par les soins de Je. Alb. Fabricius. *Une bibliotheque choisie, en françois*, imprimée à la Rochelle en 1682. & dont on a donné à la fin de 1731. une édition bien plus exacte, à Paris. *Observationes sacræ*, sur plusieurs passages de l'écriture, à Amsterdam 1679. *des Opuscules de critique & d'histoire*, en 1668. à Paris; *Des mélanges historiques*, à Orange en 1675. un petit livre intitulé, *Rome Protestante*, à Londres en 1675. *La vie du P. Jacques Sirmond*, à la Rochelle en 1671. *Des remarques sur les seconds Scaligeranas*, en 1669. *Epigrammes & madrigaux*, à la Rochelle en 1668. *Une traduction françoise de l'exhortation de Tertullien aux martyrs*, à la Rochelle en 1673. & plusieurs autres, dont la plûpart se trouvent dans le recueil fait & publié par Je. Alb. Fabricius, à Hambourg 1709. *in 4°.* En 1730. on a donné du même Colomiez, *Italia & Hispania Orientalis*, ouvrage dans le goût du *Gallia Orientalis*, à Hambourg *in 4°.* par les soins de Christ. Wolfius. Colomiez est mort à Londres le 13. Janvier de l'an 1692. Il s'est nommé dans ses ouvrages, *Paulus Colomesius Rupellensis.* * Bayle, *diction. crit.* Niceron, *mem. tom. VII. & X. 2. part.*

COLON, *cherchez* COLOME.

COLONA, bourg de Toscane en Italie, dans le Sienois, entre le golfe de Piombino, & le lac de Castiglione, à demi-lieue de celui-ci, & à trois lieues de celui-là. * Mati, *Diction.*

COLONEL GENERAL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE, titre d'un grand officier du royaume, dont l'autorité s'étendoit sur tous les gens de pied François, & qui avoit les mestres de camp pour lieutenans colonels. C'est sous son nom que toutes les ordonnances de guerre étoient publiées, & que la justice s'exerçoit par le prevôt des bandes.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES COLONELS, &c.

I. Jean, seigneur de Taix, grand-maître de l'artillerie du roi, & colonel general de l'infanterie Françoise, fut destitué de sa charge par le roi Henri II. & fut tué au siege de Hesdin l'an 1555.

* Charles de Cossé I. du nom, comte de Brissac, exerça l'office de colonel de l'infanterie en Piémont, par commission, puis fut créé maréchal de France en 1550.

II. Gaspard de Coligni II. du nom, seigneur de Châtillon, fut pourvû de la charge de colonel general de l'Infanterie Françoise par le roi Henri II. l'an 1547. Ce fut lui qui poliça l'infanterie, & qui fit les ordonnances militaires, que l'on observe encore à présent. Il fut créé amiral de France en 1552.

III. François de Coligni, seigneur d'Andelot, fut établi colonel general en la place de son frere l'an 1555. Il embrassa la nouvelle religion en 1559. & mourut en 1569.

* Blaise de Monluc, chevalier de l'ordre du roi, exerça la charge de colonel de l'infanterie au siege de Thionville l'an 1558. & fut créé maréchal de France en 1574.

Digitized by Google

IV. Charles de la Rochefoucaud, comte de Randan, reçut les provisions de l'office de colonel general de l'infanterie Françoise, après que le colonel d'Andelot eut fait profession publique de la religion Prétendue Réformée en 1559.

V. Sebastien de Luxembourg, duc de Penthiévre, dit *le Chevalier sans peur*, exerça cette charge après le comte de Randan. Il se signala à la bataille de Dreux, & aux sieges de Rouen & d'Orleans, en 1562. & 1563.

VI. Timoleon de Cossé, comte de Brissac, colonel general de l'Infanterie Françoise, donna des marques de sa valeur à l'entreprise de Lyon, au siege de Paris, à la bataille de saint Denys, & au combat de Jarnac en 1569.

VII. Philippe Strozzi, fils de *Pierre* Strozzi, maréchal de France, fut pourvû de l'office de colonel general en 1569. Il fut depuis lieutenant general de l'armée navale, pour le voyage des isles Açores.

VIII. Jean-Louis, dit *de la Valette*, *de Nogaret*, duc d'Espernon, reçut du roi Henri III. la charge de colonel general de l'infanterie Françoise en 1582.

IX. Bernard de Nogaret de la Valette & de Foix, duc d'Espernon, fut colonel general par la démission de son pere, l'an 1610. Il mourut à Paris le 25. Juillet 1661.

Après la mort du précedent, le roi Louis XIV. supprima cette charge, par lettres données à Fontainebleau le 26. Juillet 1661. mais elle fut renouvellée par le roi Louis XV. par commission seulement, en faveur de

X. Philippe d'Orleans, duc de Chartres, depuis *duc d'Orleans*, premier prince du sang, qui en prêta serment entre les mains du roi le 15. Mai 1721. & qui de son propre mouvement, en remit sa démission entre les mains du roi au mois de Décembre 1730. au moyen de quoi elle est demeurée supprimée. * Le P. Anselme, *hist. des grands officiers de la Couronne.*

COLONGES, village de France dans la Bresse. Il est dans le bailliage de Gex, tout près du Fort de l'Ecluse & du Rhône, à cinq lieues au dessous de Genéve. Quelques-uns le prennent pour l'ancienne ville nommée *Colonia Allobrogum.* * Baudrand.

COLONIE, transport de peuple dans un païs desert ou éloigné pour l'habiter & cultiver. On appelloit aussi colonie, le païs où l'on envoyoit de nouveaux habitans. Chez les Romains il y en avoit de deux sortes, à sçavoir les Romaines & les Latines. Les habitans des colonies Romaines étoient citoyens Romains, & avoient droit de suffrages sans neanmoins avoir part aux charges & aux honneurs de la république. Ceux des colonies Latines avoient droit de suffrages, si le magistrat le leur permettoit, & étoient reçûs citoyens Romains, après avoir exercé quelque magistrature dans une ville Latine. Il y avoit encore des colonies militaires pour les vieux soldats qui n'étoient plus capables de rendre service; mais ces colonies ne faisoient pas une classe séparée des colonies Romaines, dont elles ne differoient que par le choix de ceux dont elles étoient formées d'abord.

Les Romains, de même que les Grecs, avoient accoûtumé dans les colonies, de bâtir des temples, & d'autres somptueux édifices, pareils à ceux de Rome & des autres villes d'Italie, pour adoucir l'ennui des nouveaux habitans; & ils donnoient aux rivieres & aux montagnes de ces colonies, les noms des rivieres & des montagnes qu'ils avoient quittées. C'est ainsi que Treves & Cologne, Toulouse, &c. ont eu chacune leur capitole, à l'exemple de Rome; & que Verone, Lyon, Vienne, Nîmes, Arles & d'autres villes, ont eu de même leur cirque & leur amphitheatre, dont quelques-uns conservent encore d'assez beaux restes.

Denys d'Halicarnasse remonte jusqu'à Romulus pour y trouver l'origine des colonies. En effet, nous lisons dans l'antiquité que de toutes les places dont Romulus s'empara, & ausquelles il fit la guerre, il n'en ruina aucune, mais qu'il se contenta d'en enlever les habitans, pour les obliger d'habiter d'autres terres, & qu'il substituoit en la place de ceux-ci des habitans de Rome. Les rois qui succederent à Romulus en firent autant que lui; ce qui n'empêche pas qu'on ne regarde Ostie comme la premiere colonie de Rome, quoiqu'elle n'étoit habitée par des Romains, que sous le régne de Servius Tullius; parce que c'est la seule qui se soit trouvée de quelque consideration, toutes les autres n'étant que d'assez petits bourgs. Les Romains devenus libres ne songerent que tard à faire de pareils établissemens; mais dès qu'ils eurent commencé, ils en firent plusieurs d'abord dans l'Italie, & ensuite dans tous les païs dont ils firent la conquête. Auguste & ses successeurs ne manquerent pas d'en faire de même; & il y en eut bientôt jusques sur les bords de l'Euphrate & du Tigre; mais ces dernieres furent presque toutes composées de soldats veterans. Nous trouvons des vestiges de cet usage chez les Grecs, qui peuplerent de cette façon l'Asie, & la plus grande partie de l'Europe; mais ces colonies des Grecs ne furent pas d'ordinaire soumises aux villes meres. Milet est une des villes Grecques qui a fait le plus de colonies. Presque toutes les villes de cette nation dans le Pont-Euxin, avoient été bâties ou par les Milesiens, ou par les habitans de Sinope, qui étoient originaires de Milet. Heraclée sur le Pont-Euxin, dans le païs des Mariandynes, fit encore un grand nombre de colonies, & elle a eu soin d'en conserver la mémoire sur ses médailles. Pour revenir aux colonies de Rome, ce qui encourageoit les peuples à contribuer à ces sortes de colonies, c'est que ceux qui les envoyoient, leur distribuoient & leur cedoient la proprieté des terres qu'ils alloient habiter. On fournissoit même gratuitement aux frais, non-seulement de leur voyage, mais encore des instrumens & des ustenciles nécessaires. On choisissoit parmi ceux que l'on envoyoit des personnes graves & prudentes, que l'on chargeoit de commander & de régir les peuples que l'on transportoit. C'étoit par l'avis de ces personnes que l'on s'établissoit, ou que l'on fixoit sa demeure, plûtôt dans un endroit que dans un autre. Lorsqu'on bâtissoit quelque ville, l'étendue & la disposition étoit encore de leur compétence. Ils rapportoient cependant tout ce qu'ils faisoient à la gloire & à l'embellissement de l'empire Romain, dont Rome étoit la capitale. Presque tous leurs édifices publics, comme leurs places publiques, leurs temples & leurs palais, étoient bâtis sur le modele de quelques-uns de ces mêmes bâtimens qui étoient à Rome. Il n'étoit pas permis à qui que ce soit d'envoyer ou de conduire une ou plusieurs colonies du peuple Romain, à moins qu'il ne fût intervenu une loi qui le permit expressément. On avoit même recours aux auspices avant que de rendre ces sortes de loix, & on faisoit purifier le peuple qui devoit partir. Le prince ou le sénat leur nommoit un chef, sous l'étendart duquel ils étoient obligés de se ranger. Il y avoit de plusieurs sortes de colonies, quelques-unes étoient composées de Romains, d'autres de Latins, & d'autres d'Italiens. Les unes étoient tributaires, & payoient par chaque année un tribut au peuple Romain, & les autres étoient exemptes de ces sortes de contributions. On accordoit le droit de citoyens Romains à quelques-unes de ces colonies. On composoit quelquefois des colonies de soldats veterans, à qui on distribuoit des terres pour les récompenser de leurs exploits militaires; c'est au moins ce que plusieurs historiens attribuent à Lucius Sylla, & assurent aussi de Caius César, de Marc Antoine, de Lepidus & d'Auguste. Toutes ces colonies avoient chacunes leurs loix; celles de la plûpart, & sur-tout les Romaines, étoient conformes, & souvent les mêmes qui s'observoient à Rome. Leurs magistrats, comme les duumvirs, les censeurs, les ediles, & les questeurs, étoient chargés de veiller à l'observation des loix civiles, & les pontifes ou les prêtres de faire executer celles qui concernoient le service des dieux. Lorsqu'il se trouvoit quelques sénateurs dans une colonie, on lui donnoit le nom de *decurion*. Il est difficile de rien statuer de certain sur le nombre des colonies; quelques auteurs en comptent jusqu'à 150. dans l'Italie, 60. en Afrique, environ 30. en Espagne, à peu près autant dans les Gaules, & ainsi du reste. Quoi qu'il en soit, il est constant que toutes les colonies, quelque part qu'elles fussent établies, avoient toutes le même idiome, sçavoir la langue romaine, & qu'elles ne se servoient point du tout du langage du païs où elles s'établissoient. * Adrien de Valois, *Not. Gall. in præf.* Rosin, *antiq. Rom. l. 10. c. 24.* Pitiscus, *Lexicon antiquitatum*, &c.

Plusieurs autres nations de l'Europe ont aussi établi depuis un grand nombre de colonies: Les François, au Canada, aux Antilles, à Missisipi, & en d'autres lieux; les Espagnols, au Mexique, au Perou & au Chili; les Portugais au Bresil; les Anglois & les Hollandois, aux mêmes Antilles, & le long de la côte du levant de l'Amerique, où les Danois & les Suedois se sont aussi établis en quelques endroits. Il y a encore

plusieurs colonies d'Européens le long des côtes d'Afrique, & en Asie, comme à Batavia, à Goa, & ailleurs, jusqu'aux extrémités de l'Orient.

COLONNA, bourg ou village d'Italie, dans l'état de l'église. Il est dans la Campagne de Rome, entre cette ville & celle de Palestrine. On croit communément, que c'est la ville épiscopale, nommée anciennement *Labicum*, *Labici*, *Lavicum*; que pourtant quelques geographes mettent à *Valmontene*, & d'autres à *Zagarolo*, bourg de la même province. * Baudrand.

COLONNA (Victoria) dame illustre & sçavante, *voyez* COLONNE (Victoire.)

COLONNE, maison très-ancienne en Italie, & très-féconde en hommes illustres, est divisée en diverses branches, qui ont donné un pape à l'église, & plusieurs cardinaux. L'on n'en rapportera ici la posterité que depuis

I. PIERRE seigneur de Colonne, que quelques genealogistes nomment XI. du nom, & qui eut entre autres enfans, JOURDAIN, qui suit; *Jean*, créé cardinal par le pape Honoré III. l'an 1216. mort l'an 1245. *dont il sera parlé ci-après dans un article separé*; *Othon*, seigneur de Gallicano, dont la posterité ne subsista pas long-tems; *Pierre* Colonne, qui eut aussi des enfans; & *Landulphe* Colonne.

II. JOURDAIN seigneur de Colonne fut pere, 1. d'OTO, qui suit; 2. *Jean*, religieux de l'ordre de saint Dominique, puis archevêque de Messine vers l'an 1255. *qui aura ci-après son article separé*: & 3. de *Frederic*, qui s'établit en Sicile, *où il a fait la branche des barons* DE CESARO, FIUME DE NISI, ET DE MONTALBANO, *ducs* DE RAYTANO, *marquis* D'ALTAVILLA.

III. OTON seigneur de Colonne eut pour enfans, 1. *Oton* pere de *Jourdain*, mort sans posterité; 2. JEAN, qui suit; 3. *Jourdain*, pere d'*Oton* Colonne, duc de Zagarolle; 4. *Jacques*, créé cardinal l'an 1278. mort le 14. Août 1318. *dont il sera parlé ci-après dans un article separé*; 5. *Matthieu*: & 6. *Landulphe* Colonne, qui eut entr'autres enfans, *Jean* Colonne, protonotaire apostolique.

IV. JEAN seigneur de Colonne eut pour enfans, 1. AGAPIT, qui suit; 2. *Pierre*, créé cardinal en 1288. mort en 1326; 3. ETIENNE, *qui a donné origine à la branche des princes de* PALESTRINE & CORBIANO, *rapportée ci-après*; 4. *Jacques*, dit *Sciara*, pere de *Pierre* Colonne, senateur Romain, qui eut entr'autres enfans, *Agapit*, créé cardinal en 1378. mort le 11. Octobre 1380; & *Etienne* Colonne, créé cardinal en 1378. mort en 1379; 5. *Jean*, trésorier de la sainte église; & 6. *Oton* Colonne, protonotaire apostolique.

V. AGAPIT seigneur de Colonne, fut pere de JOURDAIN, qui suit; & de *Pierre* Colonne.

VI. JOURDAIN seigneur de Colonne, eut pour fils unique, PIERRE, qui suit;

VII. PIERRE seigneur de Colonne, senateur Romain, eut pour enfans, AGAPIT, qui suit; *Fabrice*: & *Etienne* Colonne.

VIII. AGAPIT seigneur de Colonne & de Zagarolle, eut pour enfans, 1. *Jourdain*, prince de Salerne, duc d'Amalfi, mort de peste le 16. Août 1422. laissant pour fille unique *Anne* Colonne, mariée à *Jean-Antoine* des Ursins, prince de Tarente; 2. LAURENT, qui suit; 3. *Oton*, créé cardinal en 1405. puis élû pape sous le nom de MARTIN V. en 1417. mort le 21. Février 1431; 4. *Sarra*, morte sans alliance; & *Paule* Colonne, mariée à *Gerard* Appiano, seigneur de Piombino, morte en 1443.

IX. LAURENT Colonne, comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, mourut en 1426. laissant de *Sueve* Caiëtan, fille de *Jacobel* comte de Fundi, ANTOINE, qui suit; *Prosper*, créé cardinal en 1426. mort le 24. Mai 1463; ODOARD, *qui a fait la branche des ducs* DE MARSI, *rapportée ci-après*: & *Louis* Colonne.

X. ANTOINE Colonne, prince de Salerne, marquis de Cotrone, seigneur de Genezzano, mourut le 21. Fevrier 1471. Il épousa 1°. en 1425. *Joanelle* Ruffo, fille de *Nicolas*, marquis de Cotrone, comte de Catanzaro, dont il n'eut point d'enfans: 2°. une autre dont le nom n'est point connu, & dont il eut, 1. PIERRE-ANTOINE, qui suit; 2. *Jean* créé cardinal en 1480. mort le 26. Septembre 1508; 3. *Thomas*, tué en la guerre contre le pape Eugene IV; 4. JERÔME, *qui a fait la branche des ducs* DE ZAGAROLLE, *princes* DE GALLICANO, *rapportée ci-après*; 5. PROSPER, *qui fit celle des ducs* DE TRAJETTO, *comtes* DE FUNDI, *aussi rapportée ci-après*: & 6. *Paule* Colonne, mariée à *Fabrice* de Somma.

XI. PIERRE-ANTOINE Colonne, eut pour fils unique MARC-ANTOINE, qui suit;

XII. MARC-ANTOINE Colonne, né le 3. Septembre 1478. fut tué à la guerre en 1522. (*Voyez son éloge ci-après.*) Il avoit épousé *Lucrece* Gara de Rovere, niéce du pape Jules II. dont il eut *Beatrix*, mariée à N. de Bredi, marquis de Quarata ou Corata; *Livie*, alliée à *Martio* Colonne, comte de Marieri; *Hortence*, qui épousa *Jerôme* Pallavicini; & *Nuntia* Colonne, mariée à *Barthelemi* comte de Vallachiara.

BRANCHE DES DUCS DE ZAGAROLLE, princes DE GALLICANO, *comtes* DE MARIERI.

XI. JERÔME Colonne, quatriéme fils d'ANTOINE Colonne, prince de Salerne, fut seigneur de Gallicano, & de Zagarolle. Il épousa 1°. la veuve de Zambeccari: 2°. *Livie* d'Anguillare. Du premier lit vinrent, 1. MARCEL, qui suit; 2. *Portia*, mariée à *Jean-Joseph* Cantelmi, duc de Popoli; 3. *Jules*, qui de *Marie* Conti, eut *Claude* Colonne, mariée à *Napoleon* des Ursins; *Portia*, qui épousa 1°. *Antoine* Legnano de Gattinara, comte de Castro: 2°. *Marc-Antoine* Tutavilla; & *Jean-Jerôme*, pere de *Faustine* Colonne, mariée au marquis de la Tour; 4. *Pompée* Colonne, né le 12. Mai 1479. créé cardinal le 25. Juin 1517. viceroi de Naples en 1530. mort le 28. Juin 1532. (*Voyez son éloge ci-après.*) *Il eut pour enfans* naturels *une fille mariée au seigneur de Malvelli*, & Jean *Colonne*, *qui de* Catherine *Pellegrina*, *comtesse de Caprie*, *eut* Cornelie *mariée au comte de Stigliano*; & Jerôme *Colonne de Palma*, *mort le 3. Avril 1586. lequel laissa* d'Artemise *Frangipani*, Jean *Colonne*, *seigneur de Campicari*: & *autres enfans morts sans posterité*; 5. *Octavien*, qui fut pere de *Fabio*, évêque d'Averse en 1519. mort en 1554; & de *Martio* Colonne, comte de Marieri & d'Ugento, qui de *Livie*, fille de *Marc-Antoine* Colonne, eut *Orinthie*, mariée à *Pompée* Colonne seigneur de Zagarolle; *Martia*, alliée à *François* Caiëtan; & *Julie* Colonne, mariée au duc de Castiglione. Du second mariage de *Jerôme*, seigneur de Gallicano, étoit issu *Pierre-François* Colonne, lequel après la mort de sa femme, fut archevêque de Tarente en 1544. & mourut en 1560. Il avoit épousé *Isabelle* des Baux, dont il eut *Victoire* Colonne, mariée à *Camille* Colonne, seigneur de Zagarolle son cousin.

XII. MARCEL Colonne, seigneur de Zagarolle, fut pere de CAMILLE, qui suit; de *Scipion*, évêque de Rieti, en 1520. qui fut tué en 1528; de *Beatrix*, alliée à *Jerôme* Tutavilla, comte de Sarno; & de *Virginie* Colonne, mariée à *Jean-Balthazar* Gambacurta.

XIII. CAMILLE Colonne, seigneur de Zagarolle, épousa *Victoire*, fille de *Pierre-François* Colonne, & d'*Isabelle* des Baux, dont il eut POMPÉE, qui suit; *Marc-Antoine*, archevêque de Tarente, créé cardinal en 1565. mort le 13. Mars 1597. *dont il sera parlé dans un article separé*; & *Prosper* Colonne.

XIV. POMPÉE Colonne, seigneur de Zagarolle & de Gallicano, épousa *Orinthie*, fille de *Martio* Colonne, comte de Marieri & d'Ugento, & de *Livie* Colonne, dont il eut MARTIO Colonne, qui suit; *Camille*: & *Laure* Colonne, mariée à *Fabrice*, des comtes Guidi, marquis de Montefello.

XV. MARTIO Colonne, duc de Zagarolle, prince de Gallicano, chevalier de la toison d'or, &c. épousa *Julie* Colonne, fille de *François*, prince de Palestrine, dont il eut PIERRE-FRANÇOIS, qui suit; *Prosper*, abbé; & *Marguerite* Colonne, alliée à *François* Caraccioli, duc de Martino.

XVI. PIERRE-FRANÇOIS Colonne, duc de Zagarolle, prince de Gallicano, fut marié avec *Lucrece* Tutavilla, & en eut POMPÉE, qui suit.

XVII. POMPÉE Colonne, prince de Gallicano, comte de Sarno, mourut le 5. Janvier 1661. sans laisser de posterité de *Françoise* d'Avalos, veuve de *Marin* Caraccioli, prince d'Avellino, & fille d'*Inico* d'Avalos, marquis de Pescaire & del Vasto.

DUCS DE TRAJETTO, COMTES DE FUNDI.

XI. PROSPER Colonne, cinquiéme fils d'ANTOINE, prince de Salerne, & de sa seconde femme, fut duc de Trajetto,

Digitized by Google

comte de Fundi, &c. & mourut le 30. Décembre 1523. Il avoit épousé *Isabelle* Caraffe, fille de *Jean-Thomas*, comte de Madalone, dont il eut VESPASIEN, qui suit.

XII. VESPASIEN Colonne, mourut en 1528. Il avoit épousé, 1°. *Beatrix* Appiano: 2°. *Julie* de Gonzague, de laquelle il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme pour fille unique, *Isabelle* Colonne, mariée 1°. à *Louis* de Gonzague, prince de Sabionette: 2°. à *Philippe* de Lannoi, prince de Sulmone.

DUCS DE MARSI ET DE CAVI, COMTES de CELANO.

X. ODOARD Colonne, troisiéme fils de LAURENT, comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, & de sa seconde femme, fut duc de Marsi, comte de Celano, &c. & mourut en 1481. âgé de 67. ans. Le nom de sa femme n'est pas connu. Il eut pour enfans, 1. *Jean*, qui de *Jeanne* Colonne, eut pour enfans *Camille* & *Latin* Colonne; 2. JOURDAIN, qui suit; 3. *Marcel*, qui épousa *Urse* des Ursins, dont il n'eut point d'enfans; 4. FABRICE, *qui a fait la branche des ducs de* PALLIANO & *de* TALIACOTI, *rapportée ci-après*; 5. & *Laurent* Colonne.

XI. JOURDAIN Colonne, duc de Marsi & de Cavi, épousa, 1°. une femme dont le nom n'est pas connu: 2°. en 1471. *Catherine* des Baux, fille d'*Angilbert*, comte d'Ugento. Du premier mariage vint *Antoinette* Colonne, mariée en 1472. à *Raymond* des Baux, comte d'Ugento. Du second, sortirent *Prosper* Colonne, duc de Marsi, mort sans alliance; *Laurent*, & *Mutio* Colonne, tué en 1516.

DUCS DE PALLIANO, ET DE TALIACOTI.

XI. FABRICE Colonne, quatriéme fils d'ODOARD, duc de Marsi, fut duc de Palliano & de Taliacoti, marquis d'Atissa, &c. & grand connétable du royaume de Naples, & mourut le 15. Mars 1520. Il avoit épousé *Agnes* de Montfeltre, fille de *Frederic*, duc d'Urbin, dont il eut 1. *Frederic*, mort avant son pere en 1516. à l'âge de 19. ans; 2. ASCAGNE, qui suit; *Ferdinand*; 4. *Camille*, mort sans posterité de *Marguerite* Chigi, fille d'*Augustin*, seigneur de Porto-Hercolé; 5. *Sciarra*, qui épousa *Marguerite* Chigi, veuve de *Camille* son frere, dont il eut *Beatrix* Colonne, mariée à *Rodolphe* Varani; 6. *Victoire*, mariée à *Ferdinand* d'Avalos, marquis de Pescaire, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, morte en 1541; & 7. *N.* Colonne, mariée en 1539. à *Martio* Colonne.

XII. ASCAGNE Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti grand connétable du royaume de Naples, mourut le 24. Mars 1557. Il avoit épousé *Jeanne* d'Arragon, fille de *Ferdinand*, duc de Montalte. *Voyez* ARRAGON, dont il eut *Fabrice*, né en 1525. mort en Août 1551. sans laisser de posterité d'*Hippolyte* de Gonzague, fille de *Ferdinand*, prince de Molfete; *Prosper*, mort avant son pere; MARC-ANTOINE, qui suit; *Victoire*, mariée à *Garcie* de Tolede, marquis de Villafranca. *Hieronime*, alliée à *Camille* Pignatelli, duc de Monteleon; & *Agnés* Colonne, qui épousa *Honoré* Caietan, duc de Sermonette.

XIII. MARC-ANTOINE Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, viceroi de Sicile, chevalier de la toison d'or, &c. *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, mourut le premier Août 1585. âgé de 49. ans. Il avoit épousé *Felice* des Ursins, fille de *Jerôme*, seigneur de Bracciano, dont il eut FABRICE, qui suit; *Ascagne*, créé cardinal le 17. Décembre 1586. viceroi d'Arragon, évêque de Palestrine en 1606. mort le 18. Mai 1608. *Son éloge sera rapporté ci-après*, *Prosper*; *Frederic*, mort avant son pere; *Jeanne*, mariée à *Antoine* Carafe, duc de Mondragon; & *Victoire* Colonne, qui épousa *Louis* Henriquez, duc de Medina de Rioseco, morte le 28. Décembre 1633.

XIV. FABRICE Colonne, prince de Palliano, mourut avant son pere l'an 1580. âgé de 23. ans. Il avoit épousé *Anne* Borromée, sœur de saint *Charles*, & fille de *Gilbert* Borromée, comte d'Aronne, dont il eut, 1. *Marc-Antoine*, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connetable du royaume de Naples, mort le premier Novembre 1595. à l'âge de 20. ans, laissant d'*Ursine* Peretti, niece du pape Sixte V. & fille de *Fabio* Damascene, & de *Marie* Peretti, *Marc-Antoine* Colonne, dit *le Petit Connétable*, né le 27. Octobre 1595. mort le 8. Mai 1611; 2. PHILIPPE, qui suit; & *Jeanne* Colonne, mariée à *André* Doria, prince de Melphe.

XV. PHILIPPE Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mourut le onze Avril 1639. âgé de 61. ans. Il avoit épousé *Lucrece*, fille de *Jerôme* Tomacelli, derniere de sa famille, dont étoit le pape Boniface IX. morte le 11. Août 1622. dont il eut 1. *Frederic* Colonne, *dont l'éloge sera rapporté ci-après*, qui nâquit en 1601. & fut prince de Palliano & de Butero, grand d'Espagne, grand connétable du royaume de Naples, viceroi de Valence, &c. mort le 25. Septembre 1641. ayant eu de *Marguerite* Branciforte d'Autriche, fille de *François*, prince de Butero, morte le 17. Janvier 1659. *Antoine* Colonne, prince de Pietra Percia, mort en 1623. avant son pere, âgé de 3. ans; 2. *Jerôme*, né le 23. Mars 1604. créé cardinal en 1627. archevêque de Bologne, puis évêque de Frascati, mort le 4. Septembre 1666; 3. MARC-ANTOINE, qui suit; 4. *Charles*, duc de Marsi, puis religieux de l'ordre de saint Benoît, sous le nom de P. *Gilles*, archevêque, d'Amalfie en 1643. & patriarche de Jerusalem, mort en Novembre 1686; 5. *Jean-Baptiste*, patriarche de Jerusalem, mort en 1638; 6 *Prosper*, chevalier de Malte, grand prieur d'Irlande, mort le 5. Avril 1656; 7. *Pierre*, abbé; 8. *Anne*, mariée à *Thadée* Barberin; 8. *Hippolyte*; 9. *Marie-Therese*; & 10. *Marie-Claire* Colonne, religieuses.

XVI. MARC-ANTOINE Colonne, duc de Corvari, puis duc de Taliacoti, & de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 20. Janvier 1659. Il avoit épousé *Isabel* Gioëni, fille & heritiere de *Laurent*, prince de Castiglione en Sicile, morte le 12. Janvier 1655. dont il eut LAURENT ONUFRE, qui suit; PHILIPPE, *qui a fait la branche des princes de* SONNINO, *rapportée ci-après*; *Anne*, mariée à *Paul* Spinola, marquis de Los Balbases, morte en Juillet 1689. *Lucrece*, alliée 1°. à *Etienne* Colonne, duc de Bassanello: 2°. en 1677. à *Joseph* Conti, duc de Guadagnole, morte le 8. Août 1716; & cinq filles religieuses.

XVII. LAURENT ONUFRE Colonne de Gioëni, duc de Taliacoti, prince de Palliano & de Castiglione, grand connétable du royaume de Naples, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, mourut le 15. Avril 1689. Il avoit épousé en 1661. *Marie*, fille de *Laurent* Mancini, & d'*Hieronyme* Mazarin, niéce du cardinal de ce nom, morte en Mai 1715. dont il eut 1. PHILIPPE ALEXANDRE, qui suit; 2. *Marc-Antoine*, né le 15. Octobre 1664. mort en Novembre 1715. laissant trois filles de *Christine*, fille du marquis Paleotti, Bolonois, & de *Catherine* Dudlei, qu'il avoit épousée en Janvier 1697; & 3. *Charles* Colonne, né le 4. Novembre 1665. créé cardinal par le pape Clement XI. le 17. Mai 1706.

XVIII. PHILIPPE-ALEXANDRE Colonne, duc de Taliacoti, prince de Palliano, grand d'Espagne & grand connétable du royaume de Naples, né le 7. Août 1663. mourut le 6. Novembre 1714. en sa 52. année. Il avoit épousé 1°. en 1681. *Laurence* de la Cerda-Arragon, fille de *Jean-Louis*, duc de Medina-Celi, morte sans posterité le 10. Août 1697: 2°. le 25. Novembre 1697. *Olimpe* Pamphile, fille de *Jean-Baptiste* prince de Carpinetti, dont il a eu *Laurent*, né le 5. Octobre 1698. mort en Juin 1699; *Philippe*, mort jeune; FABRICE, qui suit; *Antoine*, mort jeune; *Jerôme*; & *Agnés* Colonne.

IX. FABRICE Colonne, duc de Taliacoti, prince de Palliano, &c. dixiéme grand connétable du royaume de Naples, présenta au pape au nom de l'empereur le 28. Juin 1722. le tribut pour l'investiture du royaume de Naples: céremonie qui ne s'étoit point faite depuis 22. ans. Il a épousé le 18. Septembre 1718. *Catherine Zefferina* Salviati, fille d'*Antoine-Marie*, duc de Juliano, & de *Marie Lucrece* Rospigliosi, dont il a eu *Philippe*, né le 13. Janvier 1722. mort le 13. Mars 1723; *Laurent-Marie-Joseph*, &c. né le 11. Juin 1723; & *Marie-Victoire* Colonne, née le 8. Janvier 1721.

PRINCES DE SONNINO ET STIGLIANO.

XVII. PHILIPPE Colonne, second fils de MARC-ANTOINE, duc de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, & d'*Isabelle* Gioëni, fut prince de Sonnino, chevalier de l'ordre

Digitized by Google

du S. Esprit, & mourut le 21. Avril 1686. Il avoit épousé en Fevrier 1671. *Clerie* Cesarini, fille de *Julien*, prince de Gensano, morte en Avril 1716. dont il eut JULIEN, qui suit; *Prosper*, clerc de chambre, referendaire de l'une & l'autre signature; *Jean-Georges*, mort jeune; *Viremio*; *Isabelle*, religieuse; & *Therese-Charlotte* Colonne, mariée en 1699. à *Charles* Carafe, duc de Madelone, prince de la Guardia.

XVIII. JULIEN Colonne, prince de Sonnino & Galatra, né en Decembre 1671. a épousé en 1688. *Jeanne* Vanden-Einden-Piccolomini, marquise de Castelnovo, dont il a eu FERDINAND, qui suit; *Jerôme*, chevalier de Malte; *Laurent*; & *Virginie* Colonne.

XIX. FERDINAND Colonne, prince de Stigliano, né en Janvier 1690. a épousé le 9. Juin 1723. *Louise* Caraccioli, fille du prince de San-Buëno.

PRINCES DE PALESTRINE, CARBONIANO ou CARBOGNANO, & BASSANELLO D'ANTICOLI.

V. ETIENNE Colonne, fils puîné de JEAN seigneur de Colonne, fut seigneur de Palestrine, sénateur Romain, & mourut vers l'an 1349. Il eut pour enfans 1. ETIENNE, qui suit; 2. *Pierre*, chanoine de saint Jean de Latran; 3. *Jourdain*, évêque de Sutri; 4. *Jean*, créé cardinal en 1327. mort le 3. Juillet 1348; 5. *Agapit*, evêque de Porto-Venere; 6. *Jacques*, évêque de Lubere: 7. *Henri*; & 8. *N.* Colonne, mariée à *Ursus* comte d'Anguillare.

VI. ETIENNE Colonne, eut entr'autres ETIENNE, qui suit.

VII. ETIENNE Colonne; laissa entr'autres enfans de sa femme ETIENNE, qui suit.

VIII. ETIENNE Colonne, laissa de sa femme 1. NICOLAS qui suit; 2. JEAN, *qui continua la posterité qui sera rapportée après celle de son frere aîné*; & 3. *Pierre* Colonne.

IX. NICOLAS Colonne, seigneur de Palestrine, eut pour enfans, 1. *Jacques* Colonne, lequel fut pere de *Sauveur*, qui tua son oncle; & 2. ETIENNE, qui suit.

X. ETIENNE Colonne fut tué par son neveu. Il avoit épousé *Eugenie*, fille de *Ranuce* Farnese, dont il eut pour fils unique FRANÇOIS, qui suit.

XI. FRANÇOIS Colonne, prince de Palestrine, laissa de *Lucrece* des Ursins, *Etienne* Colonne, mort en 1548. sans enfans de *Constance* Farnese, fille du pape *Paul* III; & ALEXANDRE, qui suit.

XII. ALEXANDRE Colonne, épousa 1°. *Marguerite* Frangipani: 2°. *Marguerite* Aquaviva d'Arragon. Du premier lit vint *Sarra* Colonne, mort sans posterité de *Clarice* d'Anguillare. Du second lit sortit, *Isabelle*, mariée à *Marc-Antoine* Gambacurta, seigneur de Limatula, & Frasso.

IX. JEAN Colonne, frere puîné de NICOLAS, seigneur de Palestrine, eut pour fils unique LOUIS, qui suit.

X. LOUIS Colonne, fut pere de *Jean* Colonne; & de PIERRE, qui suit.

XI. PIERRE Colonne, épousa *Catherine* Savelli, dont il eut pour fils unique JEAN, qui suit.

XII. JEAN Colonne, épousa *Lucrece* des Ursins, dont il eut 1. *François*, prince de Palestrine, qui eut pour fille unique *Julie* Colonne, mariée à *Marius* Colonne, duc de Zagarolle; 2. JULES-CE'SAR, qui suit; 3. *Jacques*; & 4. *Etienne* Colonne.

XIII. JULES-CE'SAR Colonne, eut pour enfans FRANÇOIS, qui suit, & *Jacques* Colonne.

XIV. FRANÇOIS Colonne, prince de Palestrine, Carboniano &c. chevalier de la Toison d'or, épousa *Ersilie* Sforce, fille de *Frederic*, duc de Segni, dont il eut JULES CE'SAR, qui suit; & *Agapit* Colonne.

XV. JULES CE'SAR Colonne, prince de Carboniano, duc de Bassanello, &c. mourut le 17. Janvier 1681. âgé de 79. ans. Il avoit épousé 1°. *Isabelle* Farnese, fille naturelle de *Ranuce*, duc de Parme: 2°. *Manzola* Sforce, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent, *Alexandre*, clerc de chambre, mort le 13. Juillet 1673; *Etienne*, duc de Bassanello, mort le 11. Mai 1673. sans enfans de *Lucrece* Colonne, fille de *Marc-Antoine*, duc de Taliacori & de Palliano laquelle prit une seconde alliance avec *Joseph* Conti, duc de Guadagnole, & mourut le 8. Août 1716;

GILLES, qui suit; & *Artemise* Colonne, mariée à *Louis* Sforce, duc d'Ognano, morte en Décembre 1676.

XVI. GILLES Colone, prince d'Anticoli, puis duc de Carboniano, &c. mourut en Septembre 1686. Il avoit épousé 1°. le 21. Février 1672. *Tarquinie* Paulucci, Altieri, fille d'*Ange* Paulucci, morte le 3. Décembre de la même année: 2°. le 14. Juin 1676. *Anne-Marie* Altieri, fille d'*Antoine*, frere du pape Clement X. morte le 5. Mars 1723. Du premier lit vint *Tarquinie* Colonne, née le premier Décembre 1672. morte peu après sa naissance. Du second lit sortirent, *Jules-César*, mort jeune; FRANÇOIS MARIE, qui suit; *Alexandre*; & *Isabelle* Colonne, mariée le premier Octobre 1690. à *Marc* Ottoboni, duc de Fiano.

XVII. FRANÇOIS-MARIE Colonne, prince de Carboniano, &c. a épousé *Victoire* Salviati, fille de *François Marie*, duc de Juliano, dont il a eu *Etienne*; *Jules*; *Catherine* & *Artemise* Colonne. * Volaterran, *l. 22. antrop.* Sansovin, *Orig. della case d'Ital.* Blondus. Gualdo Priorati. Imhoff, *en ses 20. familles d'Italie*, &c.

COLONNE, (Jean) cardinal du titre de sainte Praxede, a vécu dans le XIII. siécle. c'est un de ceux qui a le plus contribué à la grandeur & à l'élévation de sa famille. Il étoit fils de PIERRE Colonne, & fut mis par le pape Honoré III. au nombre des cardinaux en 1216. Ensuite il fut déclaré legat de l'armée Chrétienne qu'on envoya au Levant. C'est cette même armée, qui, sous Jean roi de Jerusalem, & sous les autres croisés, prit le 5. Novembre de l'an 1219. la ville de Damiete, après 22. mois de siége. Le légat contribua beaucoup à cette prise, par le soin qu'il eut d'animer les chefs & les soldats. Ce cardinal ayant été pris par les Sarasins, fut condamné à être scié par le milieu du corps; mais sur le point de souffrir l'exécution d'un arrêt si barbare, sa constance les surprit si fort, qu'ils lui donnerent la liberté. On dit qu'à son retour en Italie, il apporta à Rome la colonne à laquelle J. C. avoit été flagellé, & qu'il la mit dans l'église de sainte Praxede, où on la voit encore. Depuis, le pape Grégoire IX. lui donna la conduite de l'armée qu'il avoit fait mettre en campagne, pour enlever le royaume de Naples à l'empereur Frederic II. mais ce dessein se trouvant plus difficile à exécuter qu'on ne se l'étoit promis, le cardinal Colonne occupa l'armée à reprendre quelques places, que les Imperiaux avoient surprises dans la marche d'Ancone. Il mourut peu de tems après, au commencement du mois de Février en 1245. L'hôpital de Latran qu'il avoit fondé, est un monument de sa pieté. * Matthieu de Westin, *ad an. 1244.* Paul Jov. *in vita Pomp. Colon.* Onuphre. Ciaconius Victorel. Auberi. Sponde, &c.

COLONNE, (Jean) de Rome, & de la même famille que le précedent, se fit religieux de l'ordre de saint Dominique. En 1257. le pape Alexandre IV. le fit archevêque de Messine en Sicile, & lui donna divers emplois, dont il s'acquitta très-bien. Il mourut vers l'an 1280. & laissa un ouvrage historique en dix livres intitulé, *Mare historiarum.* Possevin parle de *Jean* & de *Jacques* Colonne, tous deux Dominicains & historiens; mais les autres croyent que c'est le même. *Consultez* Fazel, *rer. Sicul. decad. post. lib. 8.* Leander Alberti, *lib. 3. de viris illust. ord. Pred.* * Saint Antonin. Antoine de Sienne. Possevin. Echard, *script. ordin. Pred.*

COLONNE, (Jacques) cardinal fils d'OTON, seigneur de Colonne, & archidiacre de l'église cathédrale de Pise. Il fut mis dans le sacré collége, par le pape Nicolas III. le 12. Mars de l'an 1278. On dit que par cette promotion, ce pontife se voulut rendre favorable la maison de Colonne, pour se défendre contre celle des Ursins. Martin IV. Honoré IV. & Nicolas IV. successeurs de ce pape, eurent aussi une grande estime pour Colonne, & ce fut à sa consideration que le dernier de ces pontifes donna en 1288. le chapeau de cardinal à PIERRE Colonne son neveu. Celui-ci étoit marié; & lorsqu'il fut élevé au cardinalat, sa femme prit le voile de religion, & fit vœu de chasteté. Nicolas IV. donna encore à Jacques Colonne l'archiprêtré de sainte Marie-Majeure, & la protection de l'ordre militaire de saint Jacques. Ce pape mourut en 1292. & Celestin V qui lui succeda, étant mort aussi en prison l'an 1296. après avoir abdiqué le souverain pontificat, la haine qu'on avoit conçûe

Digitized by Google

contre Boniface VIII. successeur de Celestin, fit croire que la mort de ce dernier n'avoit pas ete naturelle. On blâma publiquement dans Rome, le procede injuste & violent de Boniface, & il entendit lui-même la voix de ceux qui mau disloient sa cruauté. Ce pape se persuada que c'étoient les Colonnes, qui animoient le peuple contre lui, & qui faisoient courir des bruits desavantageux à sa gloire & à sa dignité. Peut-être ne se trompoit-il pas. Sa famille qui étoit des Cajetans, n'avoit jamais été en bonne intelligence avec celle des Colonnes; & cette derniere avoit toujours pris opiniâtrément le parti des Gibelins contre l'autre, qui avoit soutenu la faction des Guelphes. Outre cela, les cardinaux Colonnes s'étoient opposés à l'election du pape Boniface, & avoient refusé de lui venir rendre leurs respects, quoiqu'il leur eût fait dire de se trouver à Rome. Ils connoissoient l'humeur altiere & emportée de Boniface; & pour s'y dérober, ils se retirerent à Nepi, où commandoit Jean Colonne un de leurs parens. Ce procedé offensa furieusement le pontife, qui publia une croisade contre les Colonnes; & ayant assiegé Nepi, il la réduisit à une telle extrémité, que pour la sauver, le gouverneur prit le parti d'en chasser les cardinaux ses parens. Ils se jetterent dans Palestrine, où SCIARRA Colonne, un de leurs cousins, commandoit alors, & ils y furent très-bien reçûs Le pape courant à la vengeance, alla lui même assiéger Palestrine, d'où les trois Colonnes sortirent déguisés, pour se réfugier chez un de leurs amis qu'ils avoient à Perouse. Le lendemain la ville se rendit, & Boniface la fit détruire, aussi-bien que quelques autres, qui avoient ouvert les portes aux Colonnes. Ensuite il lança les foudres ecclesiastiques contre eux. Il priva Jacques & Pierre du cardinalat, & de leurs bénéfices, il retrancha Sciarra de la communion; & se laissant emporter à sa passion, il mit leur tête à prix, & excommunia ceux qui porteroient à l'avenir le nom & les armes des Colonnes. Sciarra fuyant cette persécution, fut pris sur mer par des Pirates, & mis à la chaîne. Cette condition, toute déplorable qu'elle fût, lui parut préferable à celle où la haine du pape l'avoit jetté. Ceux qui l'avoient pris ayant abordé à Marseille, le roi Philippe *le Bel* le fit delivrer, & en l'an 1303. l'envoya en Italie, avec Guillaume de Nogaret. Ils surprirent Boniface à Anagni, où l'on dit que Sciarra Colonne lui donna un soufflet, ayant la main armée d'un gantelet. Cela arriva le 7. Septembre; & le pontife étant retourné à Rome, y mourut de desespoir le 11. Octobre suivant. Benoît XI. son successeur rétablit les Colonnes, qui eurent beaucoup de crédit sous le pontificat de Clement V. & de Jean XXII. Le cardinal Pierre mourut à Avignon en 1326. & son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'église de sainte Marie-Majeure, où l'on voit son épitaphe. Jacques Colonne son oncle, étoit deja mort dès le 14. Août de l'an 1318. * Villani, *l. 7. c. 54. & seqq.* Blondus, *dec. 2. l. 9.* Rainaldi. Sponde. Ciaconius. Auberi, &c.

COLONNE, (Jean) cardinal, étoit petit neveu du pape Martin V. fils d'ANTOINE, prince de Salerne, & frere de Fabrice & de Prosper, grands capitaines. Le pape Sixte IV. le fit cardinal le 15. Mai 1480. Quelque tems après, ce même pape ayant pris les armes contre Ferdinand roi de Naples, fit arrêter le cardinal Colonne, comme partisan secret de ce prince; & il auroit pû être en danger de sa vie, si le traité de paix qu'on conclut alors, ne lui eût donné le moyen de sortir du château Saint-Ange, où il avoit été retenu plus d'un an. Sous le pontificat d'Alexandre VI. les Colonnes se déclarerent pour le roi Charles VIII. qui passa en Italie à la tête d'une armée, pour recouvrer le royaume de Naples, sur les princes de la maison d'Arragon, qui l'avoient usurpé. Ce cardinal sortit de bonne heure de Rome, pour n'y être plus exposé à la colere du pape. Il se trouva avec Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier à la prise de Gayette, où il tâcha d'adoucir l'esprit des soldats, pendant les desordres du pillage. Quelque tems après, Prosper son frere, ayant abandonné le parti des François, Jean Colonne se retira en Sicile, & n'en revint qu'en 1503. après la mort d'Alexandre VI. Il se trouva à l'élection de Pie III. & de Jules II. Ce dernier le considera extrêmement, lui confia les premieres charges de la cour, & affecta de l'élever autant qu'Alexandre avoit cherché à l'abaisser. Le cardinal Jean Colonne mourut à Rome le 26. Septembre de l'an 1508. âgé de 51 ans, & fut enterré dans l'église des douze Apôtres, où l'on voit son épitaphe. * Guichardin, *hist. l. 8. & suiv.* Paul Jove, *l. 3.* Philippe de Commines. Raphaël Volaterran. Onuphre. Ciaconius. Sponde. Auberi, &c.

COLONNE, (Prosper) grand capitaine, étoit duc de Trajecto, comte de Fondi, fils puiné d'ANTOINE, prince de Salerne. Il embrassa le parti des François, lorsque le roi Charles VIII. entreprit la conquête du royaume de Naples; mais depuis il les abandonna, pour se jetter entre leurs ennemis. Une conduite si peu raisonnable a noirci sa réputation, quelque soin que des écrivains Italiens ayent pris de le justifier, lui & son cousin Fabrice Colonne. Prosper Colonne combattit pour Ferdinand d'Aragon, qui reprit Naples, & diverses autres places en 1496. Il fit la guerre contre les Ursins, & rendit de grands services à Ferdinand de Cordoue. En 1503. il se trouva au combat de Barlette & à celui de Gariglian, qui furent funestes aux François, & ensuite il donna des marques de sa valeur & de sa conduite, à la prise de Capoue, de Sessa, &c Il combattit encore aux siéges de Padoue, de Creme, de Bergame, & ailleurs; mais il ne fut pas si heureux l'an 1515. lorsqu'il entreprit de défendre le passage des Alpes contre les François, qui le surprirent en dînant à Ville-Franche du Pô. Il fut mené prisonnier en France; & lorsqu'il eut recouvré la liberté, il reprit les armes avec plus de vigueur, pour se venger de l'affront qu'il venoit de recevoir. Il défit les François à la bataille de la Bicoque en 1522. contribua beaucoup à la prise de Milan, & mourut le 30. Décembre 1523. âgé de 71. ans. * Guichardin. Paul Jove. De Langei. Brantôme, *elog. des cap. illust. &c.*

COLONNE, (Marc-Antoine) fils de PIERRE-ANTOINE, prince de Salerne, étoit neveu de Fabrice & de Prosper, & ne leur ceda ni en conduite ni en generosité. Il s'acquit beaucoup de réputation dans les guerres d'Italie de son tems, & principalement à la défaite des François à Barlette & au combat de Gariglian, & en diverses autres occasions. Depuis il servit le pape Jules II. & défendit en 1512. Ravenne, que le seigneur de la Palisse emporta. Marc-Antoine Colonne fut encore employé au rétablissement des Medicis, défendit Bresce & Veronne, puis emporta Vicence, conduisant alors l'armée de l'empereur. Mais la paix ayant été conclue à Noyon au mois d'Août de l'an 1516. le roi François I. qui avoit beaucoup d'estime pour Colonne, l'attira dans son parti, & lui donna le colier de son ordre de saint Michel. Il servit avec beaucoup de courage, & fut tué l'an 1522. au siege de Milan, d'un coup de coulevrine, que son oncle Prosper Colonne avoit fait pointer, à ce qu'on dit, contre lui sans le connoître. Ce brave homme étoit alors dans la 50. année de son âge. * Guichardin. Paul Jove. De Langei. Brantôme, *Elog. des capit. illust. &c.*

COLONNE, (Fabrice) duc de Palliano, & de Tagliacoti, &c. grand capitaine, étoit fils d'EDOUARD Colonne, duc d'Amalfi & de Marsi. En 1481. il se trouva au siege d'Otrante qu'on emporta sur les Turcs, qui s'en étoient rendus maîtres l'année d'auparavant, en revenant de Rhodes. Depuis, Colonne s'attachant au roi de Naples, devint ennemi irréconciliable de la maison des Ursins. Ils se firent la guerre avec une fureur étrange. Elle fut fatale au royaume de Naples, qui s'attira les armes de l'église, & ensuite celles des François. Le roi Charles VIII. en entreprit la conquête l'an 1494. Fabrice & Prosper Colonne quitterent le parti des Aragonois qui regnoient à Naples, pour se jetter dans celui du roi, & lui rendirent à la verité de grands services; mais Charles VIII. les combla de tant de bienfaits, qu'ils eurent tout sujet d'être contens de sa liberalité. Cependant ils se réconcilierent avec Ferdinand, roi de Naples, & furent engagés à ce changement, par la haine qu'ils conservoient contre les Ursins, qui avoient renoué avec les François. Le roi de Naples nomma Fabrice connétable, & lui remit quelques châteaux importans, que les Ursins avoient dans l'Abruzze. C'étoit le toucher par l'endroit auquel il étoit le plus sensible. Les Colonnes eurent depuis de grands démê-

Digitized by Google

lés avec le pape Alexandre VI. qui les chassa de Rome en 1499. Paul Jove assûre que ce coup les toucha peu,& même que, pour se mocquer du pape, ils prirent pour devise des joncs, que les vents font plier, sans les rompre ni les arracher, avec ces paroles: *Flectimur, sed non frangimur.* Fabrice Colonne, après diverses avantures se trouva l'an 1512. à la bataille de Ravenne, où il conduisoit l'avant-garde, & y fut fait prisonnier. Il craignoit le ressentiment des François mais Alfonse, duc de Ferrare, qui étoit dans leur armée, eut soin de lui, & le mit en liberté. Fabrice eut pour cette fois de la reconnoissance; car il rendit à son tour de très-bons services au duc de Ferrare, que le pape Jules II. vouloit ruiner, parce qu'il s'étoit declaré pour les François. Il lui fit prendre la fuite, quelques mesures que le pape eût prises pour l'arrêter. L'empereur Charles V. eut beaucoup de consideration pour Fabrice Colonne, auquel il continua la charge de connétable; mais ce fut pour peu de tems, car ce grand homme mourut en 1520. * Guichardin. Paul Jove. Champier. Brantôme, *Elog. des capit. illust. &c.*

COLONNE, (Pompée) cardinal, étoit fils de Jerôme Colonne, & neveu du cardinal *Jean* & de *Prosper*, grand capitaine. Son pere ayant été assassiné dans une sédition, Prosper, qui étoit devenu son tuteur, le fit élever par des personnes qui lui inspirerent de l'amour pour les belles lettres; ce qui ne put l'empêcher de s'abandonner au penchant qu'il avoit pour les armes. Il fit la guerre très-long-tems, & ne s'attacha à l'état ecclesiastique que par un ordre exprès de son tuteur, qui le vouloit faire profiter d'une partie des benefices du cardinal Jean Colonne son autre oncle. Pompée y consentit avec peine, & fut pourvû de l'évêché de Rieti, des abbayes de Sublaco, de Grotta-Ferrata, & de quelques prieurés. On dit qu'aussi-tôt après, il accepta un duel, que lui fit porter un espagnol, & qu'il se trouva sur le lieu pour se battre; mais qu'ayant été séparé, il en eut tant de dépit, qu'il mit sa soûtane en pieces. Quelque-tems après, il se fit une affaire avec Jule II. car ce pape ayant passé pour mort, Pompée se mit à la tête de quelques jeunes Romains, & se rendit maître du capitole en 1512. Cette hardiesse lui coûta ses benefices, qu'on donna à un de ses cousins. On le remit pourtant bien dans l'esprit de Jule, qui lui envoya ordre de le venir voir; mais parce que le bref, qui contenoit cet ordre, ne lui donnoit point le titre d'évêque de Rieti, il s'emporta, & ne le voulut point recevoir. Leon X. le fit cardinal le 1. Juillet de l'an 1517. Il consentit depuis à l'élection d'Adrien VI. pour contrequarter Jule de Medicis, qu'il n'aimoit point. Après la mort d'Adrien les intrigues & la jalousie de ces cardinaux empêcherent plus de deux mois l'élection d'un pape. C'est ce qui donna lieu à cette épigramme latine:

Ecce iterum è summo dejectam culmine Romam,
Pompeii & Juli mens furiosa premit.
Brute pium, Photine pium nunc stringite ferrum,
Quid servasse juvat, si peritura fuit?

Cependant ils s'accorderent, & cette réconciliation donna le calme à l'église, par l'élection du cardinal de Medicis, nommé Clement VII. Ce ne fut pas pour long-tems; car cette ancienne querelle causa deux fois la prise de Rome; la premiere par ce cardinal, avec Hugues de Moncade en 1526. & l'autre, par le connétable de Bourbon en 1527. Le pape Clement, qui avoit privé Colonne du cardinalat & de ses benefices, se voyant arrêté au château Saint-Ange, eut recours à lui. Colonne en agit fort genereusement, & travailla pour sa liberté. Le pape de son côté le rétablit, lui donna la legation de la Marche d'Ancône, l'évêché d'Aversa, & l'archevêché de Mont-real. Depuis, il fut viceroi de Naples, où il mourut le 28. Juin 1532. dans la 53. année de son âge. Ce cardinal aimoit les gens de lettres, & étoit très-liberal & très magnifique. Il composa un poëme intitulé: *De laudibus mulierum* en faveur de Victoria Colonne, *dont nous parlerons ci-dessous*. Paul Jove a écrit la vie de ce cardinal. * Onuphre, *chron.* Paul. Jov. *in vit. Colum.* Guichardin, *liv. 10.* Auberi, *Hist. des cardin. &c.*

COLONNE, (Victoire) marquise de Pescaire, étoit fille de Fabrice Colonne, duc de Palliano, & femme de *Ferdinand-François* d'Avalos, marquis de Pescaire. Elle étoit sçavante, & excelloit dans la poësie. Après la mort du marquis de Pescaire, elle ne voulut écouter aucune proposition d'un second mariage, & s'occupa à décrire les plus belles actions de son mari, dans un poëme qu'elle fit pour honorer sa memoire. Jean Thomas Muscorio, poëte celebre, la préfera à Porcie, fille de Caton d'Utique, & femme de Brutus, par rapport à l'affection qu'elle conserva pour la memoire du marquis de Pescaire son mari. Voici comme il en parle:

Non vivam sine te, mi Brute, exterrita dixit
Porcia, & ardentes sorbuit ore faces.
Te, Davale, extincto, dixit, Victoria vivam;
Perpetuò mæstos sic dolitura dies.
Utraque Romana est: sed in hoc Victoria victrix.
Perpetuò hæc luctus sustinet illa semel.

Pendant la vie de son mari, Victoire donna des preuves d'une moderation extraordinaire, lorsqu'elle dissuada le marquis de Pescaire d'accepter le royaume de Naples, que le pape Clement VII. & les princes d'Italie lui offrirent après la victoire de Pavie, dont il avoit eu toute la gloire, quoique l'empereur Charles-*Quint* l'attribuât injustement à Lannoi viceroi de Naples, qui s'y étoit porté mollement. Cette genereuse dame se retira pendant les dernieres années de sa vie, dans le monastere de sainte Marie à Milan, où elle mourut l'an 1541. * Hilarion de Coste, *Hist. des dames illust.*

COLONNE, (Etienne) grand capitaine, apprit le métier de la guerre sous *Prosper* Colonne son parent, & commanda un régiment d'Italiens, à la bataille de la Bicoque, à la prise de Milan, & de Genes, & ailleurs. En 1527. le pape Clement VII. l'attira dans son parti, pour l'opposer aux Espagnols, qui l'avoient traité avec violence. L'année suivante il combattit pour les François à Naples, sous le seigneur de Lautrec, & puis sous l'amiral de Bonnivet. De-là, il passa en France, où il servit l'an 1536. contre l'empereur qui avoit attaqué la Provence; mais Colonne croyant avoir reçu quelque sujet de plainte, se retira en Italie. Le pape Paul III. le fit general des troupes ecclesiastiques, pour le recouvrement de Camerino. Il servit ensuite Côme de Medicis, & enfin l'empereur Charles V. l'envoya, contre le duc de Cléves en qualité de mestre de camp general. Il mourut à Pise l'an 1548. * Roscio & Mascardi, *Elog. di Capit. illust. &c.*

COLONNE, (Marc-Antoine) duc de Palliano, de Tagliacori, &c. grand connétable de Naples, viceroi de Sicile, &c. étoit fils d'Ascagne Colonne. Dès son plus jeune âge il porta les armes, & les porta toûjours avec gloire. Il rendit de grands services aux Espagnols. L'an 1557. il commandoit 1000. Italiens, & après avoir contribué à la prise de Sienne, il fut envoyé par le duc d'Albe dans la campagne de Rome, où il remporta de grands avantages. En 1570. le pape Pie V. le nomma general des troupes ecclesiastiques, qu'on envoyoit contre le Turc, & il reçut solemnellement l'étendart le 11. Juin, dans l'eglise de saint Pierre. L'année suivante, il commanda en qualité de lieutenant general à la celebre bataille de Lepante; & à son retour il fut reçu en triomphe dans la ville de Rome, où le celebre Marc-Antoine Muret François, personnage très-éloquent, fit le panegyrique de Colonne. Il remarqua entr'autres choses que ce nom de Marc-Antoine avoit été heureux à ceux de cette famille qui l'avoient porté. Le connétable mourut en Espagne le 1. Août 1585. * De Thou, *hist. liv. 18. 49. 50.* Mascardi, *Elog. di Capit. illust.* Sansovin, &c.

COLONNE, (Marc Antoine) cardinal étoit fils de Camille Colonne, duc de Zagarole, & de *Victoire* Colonne. Il nâquit à Rome, où il étudia en philosophie sous Felix de Montalte, Cordelier, qui fut depuis le pape Sixte V. Depuis, ayant eu l'archevêché de Tarente, il fut mis en 1565. au nombre des cardinaux par Pie IV. Pie V. lui donna l'archevêqué de Salerne. Gregoire XIII. Sixte V. & Gregoire XIV. l'employerent en diverses legations; & Clement VIII. lui donna la charge de bibliothecaire apostolique. Elle sembloit être dûe à ce cardinal, qui avoit beaucoup de sçavoir. Il étoit aussi très-consideré dans le sacré college, & eut dans divers conclaves plusieurs suffrages pour être pape. Il l'auroit été,

Digitized by Google

été, si ses meilleurs amis ne lui eussent manqué de parole, comme on assûre qu'il le disoit lui-même. Le cardinal Marc-Antoine Colonne s'étant trouvé mal se fit porter à Zagarola dans le diocese de Palestrine, où il mourut le 13. du mois de Mars 1597. On lui attribue un traité *De Ecclesiasticorum redituum origine ac jure*, qui est d'ANTONIO MARSILIO dit *Colonne* de Bologne. Celui-ci étoit fils de *Cornelio* Marsilio,& de *Lavinia* Colonne ; & le cardinal Marc-Antoine lui remit l'archevêché de Salerne, que le pape Pie IV. lui avoit donné.

COLONNE (Ascagne) cardinal, etoit fils de MARC-ANTOINE, duc de Palliano. Dès son jeune âge on l'envoya en Espagne, où il étudia dans l'université de Salamanque ; & Philippe II. roi d'Espagne lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Sixte V. lui donna en 1586. Le cardinal Colonne étoit sçavant, aimoit les gens de lettres, passa pour auteur d'un traité contre le cardinal Baronius au sujet de la Sicile. On a encore quelques lettres & des harangues de sa façon. Il mourut en 1608. * Le Mire, *de script. secul. XVII.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. II. imag. illust. c. 48.* La Rochepozai, *Nomencl. Card.* Contin. de Ciaconius &c.

COLONNE, (Frederic) duc de Tagliacoti & de Palliano, prince de Butero, connétable du royaume de Naples, viceroi du royaume de Valence, &c. nâquit en 1601. de *Philippe* Colonne & de *Theodore* Thomacelli. Il fut élevé à Madrid à la cour du roi d'Espagne, & y épousa *Marguerite* de Brancisorte d'Autriche, princesse de Butero. Ensuite il revint en Italie, & servit à Naples & en Sicile. En 1637. il retourna en Espagne, & fut nommé viceroi de Valence par le roi Philippe IV. Il s'y acquit beaucoup de réputation par sa moderation & par sa probité. L'année suivante, la Catalogne se révolta contre les Espagnols, & se soûmit aux François. Ces derniers assiegerent Tarragone, que Frederic Colonne défendit avec beaucoup de courage, mais ayant extrêmement souffert pendant ce siege, il tomba malade, & mourut sans posterité le 21. Septembre de l'année 1641 en la quarantiéme année de son âge. * Gualdo Priorato, *Scen. d'huom. illust. d'Italia.*

COLONNE, (Gilles) dit ÆGIDIUS ROMANUS, general de l'ordre des Augustins, & puis archevêque de Bourges, a été un des plus grands hommes de son tems. Il étoit de Rome, & vint étudier dans l'université de Paris, où il fut disciple de saint Thomas d'Aquin. Après avoir reçû les honneurs du doctorat, il fut le premier de son ordre qui enseigna dans l'université de Paris, & il fut surnommé le docteur très-fondé. *Doctor fundatissimus.* Son merite le rendit cher au roi Philippe *le Hardi*, qui le choisit pour être précepteur de son fils Philippe *le Bel*, emploi, dont il s'acquitta très-bien, & inspira à Philippe l'amour qu'il eut pour les lettres. Ce fut pour ce prince qu'il écrivit le traité *De regimine Principum.* Dans un chapitre de son ordre, tenu en 1287. on résolut qu'on recevroit ses opinions dans les écoles, & depuis en 1292. il fut élû general du même ordre. Trois ou quatre ans après le roi Philippe *le Bel*, lui fit avoir l'archevêché de Bourges. Gilles Colonne remplit les devoirs d'un bon pasteur, & s'occupa à écrire une bonne partie du grand nombre d'ouvrages qu'il laissa. Quelques auteurs disent que le pape Boniface VIII. l'avoit nommé cardinal, & qu'il mourut avant que de l'avoir déclaré dans un conclave. Il y a pourtant peu d'apparence que ce pape ait donné le chapeau à un homme de la maison de Colonne, qu'il avoit tant persecutée. Il est aussi ridicule de dire avec Jean Chenu, que Gilles Colonne fut fait cardinal en 1315. puisqu'il est sûr qu'il n'y eut point de pape cette année. Ce prélat se trouva au concile general de Vienne, où l'ordre des Templiers fut aboli ; il obtint du roi une maison qu'ils avoient à Bourges, dont il fit un couvent de son ordre, & mourut à Avignon le 22. Decembre de l'année 1316. Son corps fut porté à Paris, & fut enterré dans l'église des Augustins, près le pont-neuf, où l'on voit son tombeau avec cet épitaphe : *Hic jacet aula morum, vitæ munditia, archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus commentator, clavis & doctor theologiæ, lux in lucem reducens dubia, frater Ægydius de Roma, ordinis fratrum Eremitarum sancti Augustini, archiepiscopus Bituricensis. Qui obiit A. D. 1316. die 22. mensis Decembris.* Le P. Gordon s'est trompé, en disant que ce prelat étoit François ; & le P. Gaurier a fait une plus grande faute, lorsqu'il a crû que Gilles Colonne étoit different de Gilles de Rome. Gilles de Rome aima toujours le monastere de son ordre de Paris, qu'il fit heritier de sa bibliotheque. Nous avons encore divers ouvrages de philosophie & de theologie. Sabellic dit que depuis saint Augustin jusques à Gilles de Rome, aucun auteur n'avoit jamais plus écrit, ni avec plus de soin que ce docteur. Plusieurs sçavans ont travaillé à son éloge. * Sabellic, *T. II. Ennead. 7. liv. 9.* Cornelius Curtius, *in elog. vir. illust. ord. S. Aug.* Joseph Pamphile, *chron. Aug.* Trithéme. Bellarmin. Coccius. Possevin. Philippe de Bergame. Bzovius. Sponde. Rainaldi. Genebrard. Gordon. Gautier. Jean Chenu, *Chr. des arch. de Bourg.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Du Boulai, *Hist. univ. Paris. &c.* M. du Pin, *Bibl. des auteurs eccles. XIV. siecle.*

COLONNE, (Raoul de) chanoine de Chartres, *cherchez* RAOUL.

COLONNES D'HERCULES. C'est le nom que les anciens geographes & historiens ont donné aux deux montagnes Calpe & Abyla qui forment le fameux détroit de Cadis ou de Gibraltar ; l'une du côté de l'Europe dans l'Andalousie, province d'Espagne ; l'autre du côté d'Afrique, au païs de Tanger en Barbarie. Ces deux montagnes ont été ainsi nommées, selon le sentiment de plusieurs auteurs, parce qu'étant hautes & escarpées elles paroissent de loin à ceux qui viennent du grand Ocean pour entrer dans la Méditerranée, comme deux hautes colonnes, ou parce qu'Hercule étant parvenu jusqu'à ce lieu-là, & croyant qu'il n'y avoit plus de terres vers le couchant, y posa, dit-on, deux grandes colonnes, avec ces mots pour inscription : *Non ultrà.* Sur quoi il faut remarquer que l'Amerique ayant commencé à être découverte du tems de Ferdinand & d'Isabelle, l'empereur Charles-*Quint*, leur successeur au royaume de Castille & d'Aragon, s'avisa de prendre le contrepied de cette inscription pour sa devise, *Plus ultrà*, voulant faire connoître, ou qu'il avoit poussé ses conquêtes plus loin qu'Hercule, ou qu'elles ne devoient point avoir de bornes. Il y en a qui tiennent que ces colonnes sont de grands monceaux de pierres qu'Hercule fit élever sur le rivage, lesquels se sont tellement affermis & accrûs par la longueur des années, qu'ils se voyent de fort loin. Les Espagnols croyent que ces colonnes étoient sur le rivage occidental de l'isle de Cadis, proche de la ville de ce nom, où l'on voit encore deux tours nommées par les habitans, *Colonnes d'Hercule.* La fable ajoûte qu'Hercule défit en ce païs-là Geryon, & lui enleva ses bœufs. *Strabon. Pline. &c.

COLONNES, sont le plus ancien monument dont on s'est servi pour conserver la memoire des faits remarquables. D'abord on se contentoit de dresser des colonnes, ou des pierres, pour faire souvenir de quelque memorable évenement. On en voit des exemples très anciens dans l'histoire de Jacob, & dans celle de Josué. Depuis on marqua plus clairement ces évenemens, ou par les figures des pierres, ou par des gravures, ou par des inscriptions. On écrivoit sur les pierres les loix & les ordonnances. Joséphe parle de deux colonnes dressées par les enfans de Seth, l'une de ciment, & l'autre de pierre, où ils avoient écrit leurs découvertes touchant la science des choses celestes & des astres ; mais Joséphe n'est pas un assez bon garant d'un fait aussi ancien que celui-là, & sa relation paroît fabuleuse. Les colonnes que l'on suppose avoir été élevées dans la terre Seriadique, par le premier *Thoth*, ou Mercure d'Egypte, sur lesquelles on avoit écrit les dynasties des premiers rois d'Egypte en caracteres hieroglyphiques, dont il est fait mention dans Manethon, ne sont pas moins suspectes. Et si cet auteur les a copié aussi-fidelement qu'il l'assuroit, il est certain qu'elles étoient peu anciennes de son tems, puisqu'on n'y trouve presque rien de supportable, & que le nombre d'années qu'elles donnent ne peut s'accorder avec la chronologie des saintes écritures dans aucune systême.

Dans les tems suivans, on s'est servi de colonnes, non seulement pour soûtenir & pour orner les bâtimens ; mais aussi pour servir de monumens dans les places publiques. Auguste avoit fait planter dans Rome, au lieu où aboutissoient les grands chemins d'Italie, la colonne d'Auguste. La colonne Trajane fut posée par l'ordre de l'empereur Trajan, au

milieu d'une place de Rome. Elle avoit 128. pieds de hauteur. On y montoit par 118. marches éclairées par 45. fenestres. Antonin en fit élever une dans le champ de Mars, qui avoit 176. pieds de hauteur, au haut de laquelle il y avoit une statue d'Antonin. On voit encore ces deux colonnes à Rome ornées de bas reliefs, & l'on en a des descriptions & des representations dans des estampes. Il y avoit des colonnes à chaque mille des environs de Rome qui étoit appellées *columnæ milliares*. Ce que les anciens appelloient *lapides*, ensorte que *tertio ab urbe lapide*, c'est-à-dire, à trois milles de Rome. * Du Pin, *Bibl. univers. des hist. prof. edit. Parif. in-8°.* 1707. *Antiqq. Gr. & Rom.*

COLOPHON, ville d'Ionie en Asie, fut bâtie, selon Mela, par Mopsus fils de la nymphe Manto, & celebre devin, ou, selon Strabon, par Andremon, qui y établit une colonie de Pithiens. Elle fut celebre par le temple & l'oracle d'Apollon Clarien, par la naissance de Mimnerme, poëte élegiaque & joueur de flute, par celle de Xenophanes philosophe, & selon quelques-uns, par celle d'Homere. La cavalerie des Colophoniens étoit si excellente au rapport de Strabon, qu'elle donna lieu au proverbe *Colophonem addere*, c'est-à-dire, achever une entreprise, parce que cette cavalerie avoit coûtume de terminer par la victoire, tous les combats où elle se trouvoit. Colophon a eu évêché suffragant d'Ephese. Cette ville, qui est détruite, étoit située aux environs du lieu appellé aujourd'hui *Aubosco*. On apprend d'une médaille de Treb. Gallus frappée à Colophon, qu'encore dans le III. siecle cette ville & les douze autres de l'Ionie formoient une sorte de communauté pour les sacrifices, telle qu'elle étoit du tems d'Herodote, qui en parle assez au long au 1. livre. * Strabon, *au liv. 14.* Pline. Mela, *l. 1.*

COLORAN, petite ville de la presqu'isle de l'Inde deçà le Gange. Elle est sur la côte de Coromandel, à l'embouchure du Velar, dans la principauté de Gingi, au levant de la ville de ce nom. On conjecture, que ce pourroit être la *Cornla* de Ptolomée. * Baudrand.

COLOSSE, statue d'airain, ou statue d'Apollon, d'une hauteur si extraordinaire, que les anciens assûrent que les navires passoient à pleines voiles entre ses jambes, elle étoit haute de soixante-dix coudées, fut mise au port de Rhodes, en l'honneur du soleil, & regardée comme une des sept merveilles du monde. Après que ce Colosse eut demeuré 46. ans debout, il fut renversé par un tremblement de terre. On dit que peu de personnes pouvoient embrasser son pouce. Neuf cens chameaux furent chargés de son cuivre, lorsque les Sarasins se rendirent maîtres de Rhodes l'an de J.C. 667. Les peuples de cette isle furent nommés *Colossiens*, à cause de cette statue. Charés disciple du fameux Lysippe en fut l'ouvrier & employa 12. ans à la fabriquer. Ce n'est pas pourtant à eux à qui saint Paul adresse une de ses épîtres, mais aux Colossiens qui habitoient dans la grande Phrygie, dont Strabon & Pline parlent, *Leo Allatius* assure que le Colosse de Rhodes fut relevé sous le septiéme consulat de Vespasien, & que l'empereur Commode, après lui avoir fait ôter la tête, ordonna qu'on y mît la sienne. Il s'appuye sur l'autorité de George Syncelle; mais il a lû, *ἐν Ῥόδῳ in Rhodo*, pour *ἐν ἱερᾷ ὁδῷ in sacra via*; & il a pris le colosse de Neron fait à Rome par Zenodore, pour le colosse du soleil fait à Rhodes par Charés. Suetone rapporte sur ce sujet, que Neron fit mettre dans une cour, à l'entrée de sa maison, un colosse de six-vingts pieds, dont la tête représentoit celle de ce prince. Pline dit que Zenodore, qui avoit travaillé dix ans en Auvergne à une statue de Mercure, fut appellé à Rome par Neron pour y faire ce colosse, lequel, après la mort de cet empereur, fut dédié au soleil, pour abolir la memoire de ce monstre. Dion nous apprend que Vespasien fit transporter ce même colosse de la maison de Neron dans la *Rue sacrée*. Lampridius dit qu'ensuite l'empereur Commode fit mettre sa tête en la place de celle de Neron; & Herodien dit qu'il la fit mettre au lieu de celle du soleil; mais on peut concilier ces deux auteurs, en disant que Vespasien n'avoit point ôté la tête de Neron, & qu'il s'étoit contenté d'y ajoûter des rayons pour en faire la dedicace au soleil: de sorte que c'étoit la tête de Neron, & l'image du soleil.

Les premiers Colosses tirent leur origine d'Egypte, où plusieurs auteurs assûrent que le roi Sesostris fit placer, dans le temple que l'on avoit bâti à Vulcain dans la ville de Memphis, plusieurs statues de pierre tant de lui & de sa femme, que de ses enfans, dont les unes avoient trente coudées de haut & les autres vingt. M. Lucullus apporta d'Apollonie, ville du Pont à Rome, & fit placer dans le Capitole, la figure d'Apollon, qui avoit trente coudées de hauteur. Il y avoit encore à Rome une autre statue de cuivre représentant Apollon dans le temple d'Auguste, qui avoit plus de cinquante pieds de haut. Le colosse d'Auguste, étoit dans la place qui portoit son nom à Rome. Constantin en fit bâtir un dans le milieu du cirque de Constantinople. Domitien avoit fait dresser une statue équestre à son honneur, dans le milieu de la place publique de cent sept pieds de haut, que le senat fit abbattre après la mort de ce prince. Le colosse d'Hercule, que Fabius Maximus Verrucosus prit à Tarente, & qu'il fit placer dans le Capitole, étoit une statue de cuivre que Lysippe avoit faite. Celui de Jupiter fut fait par ordre de l'empereur Claude & placé proche du theatre de Pompée, & à cause de cela, fut appellé *Jupiter Pompeien*. Sp. Carvilius, après la defaite des Samnites, fit fondre tous les armes de cuivre qu'il avoit prises sur eux, & en fit faire une statue de Jupiter, aux pieds de laquelle il se fit representer. Ce Colosse fut mis aussi dans le capitole. Il y en avoit un en l'honneur de Mars, dans le temple de Brutus Callaicus. Quelque grandes que fussent ces statues, & quoique les auteurs qui en ont parlé se soient servi du terme de Colosse, qui leur est propre à la verité, en prenant le mot dans sa vraie & juste signification, neanmoins il ne convient & ne s'entend communément que de cette fameuse statue de Rhodes, dont nous venons de parler. *Voyez* STATUES COLOSSIQUES. * Chevreau, *hist. du monde*. Strab. *l. 22.* Pline, *l. 5.* Pitiscus, *Lexic. Antiq.* &c.

COLOSSES, ancienne ville de la grande Phrygie dans l'Asie mineure, sur les frontieres de la Carie, eut premierement titre d'évêché, & devint ensuite metropole. Elle est particulierement connue par la lettre que saint Paul écrivit aux Colossiens, habitans de cette ville; quoiqu'il y en ait qui croyent que cette épître soit adressée aux Rhodiens, appellés *Colossiens*, à cause du Colosse qu'on avoit érigé au port de cette isle, en l'honneur du soleil. Quoiqu'il en soit la ville de Colosses en Asie, est la même que celle que les Grecs appellent aujourd'hui *Chonos*, située sur le fleuve de Licho. Nicetas Choniates auteur d'une histoire de son tems, d'une exposition de la foi, &c. étoit de cette ville. * Strabon, *l. 12.* Baudrand.

COLOSWAR, ville de Transilvanie, *cherchez* CLAUSEMBOURG.

COLRAINE, bourg avec un bon château, dans le petit païs de Colraine contrée de l'Ultonie, en Irlande, sur la riviere de Banne, environ à une lieues au-dessus de son embouchure dans l'abbaye de Foyle. Colraine a un de ses bourgs royaux, qui ont seance & voix dans le parlement d'Irlande. * Mati, *dict.*

COLRAINE, (le comté de) petit païs de l'Ultonie en Irlande. Il est situé le long de la riviere de Banne, vers son embouchure. Ce païs étoit autrefois un comté particulier; mais ce n'est plus qu'une partie de celui de Londonderi. * Mati, *dict.*

COLTELLINI (Augustin) avocat de Florence, garde des archives de la ville, chef de l'académie des Apathistes, membre de celle de la Crusca, & grand ami de Nicolas Heinsius & de Gilles Ménage, étoit habile jurisconsulte, & a fait imprimer quelques poësies italiennes, & quelques discours de dévotion en prose. Il mourut à Florence le 26. Août 1693. âgé de 81. ans. * Menagiana, *Tom. III. pag. 137.*

COLUBARA, isle de la Turquie en Europe, de la Servie, & on la trouve entre les branches de la Save, au-dessous de l'embouchure de la Drina. Elle est assez grande, & on y voit le bourg de Sabaz. Quelques geographes la prennent pour l'ancienne *Metubaris*, que plusieurs cartes mettent sous le nom ancien de *Metubar*, à dix ou douze lieues au-dessus de Colubara, environ au milieu du chemin de l'embouchure de la Drina à celle de la Bosina. * Mati, *dict.*

Digitized by Google

COLVENERIUS (George) COLVENEER, natif d'un village près de Louvain, prevôt de l'église de S. Pierre de Douai, & chancelier de l'université de la même ville, vint au monde le 21. Mai 1564. prit le bonnet de docteur en théologie à Louvain en 1609. & s'appliqua à la critique. Il a laissé des notes sur l'histoire de Flodoard, sur les exemples & miracles de Thomas de Chant-pré, sur la chronique de Baudri, &c. & il a encore donné une édition des œuvres de Raban. Il vivoit encore en 1648. & agissoit vigoureusement contre les partisans de Jansenius. * Gerberon, *hist. du Jansen. t. 1. pag. 227.*

COLUGA, petite ville nouvellement fortifiée, dans le duché de Rezan en Moscovie, sur la riviere d'Occa, & à quinze lieues au dessous de la ville de Vorotin.* Mati, *dict.*

COLUMELLA (L. Junius Moderatus) natif de Gadès en Espagne, vivoit sous l'empire de Claude, vers l'an 42. de J. C. & écrivit à Rome des livres de l'agriculture, intitulés: *De re Rustica*, & un autre *de Arboribus*, que nous avons encore, & qui sont très bons. Pline lui attribue un autre ouvrage des anciens sacrifices pour les biens de la terre. Il y a des critiques qui distinguent deux Columella, l'un orateur Romain, l'autre philosophe Grec pythagoricien, & selon eux c'est ce dernier qui étoit de Gadès. Il seroit difficile de s'assurer du cas qu'on doit faire de cette conjecture, & en cas qu'il y ait un Columella different du philosophe, il est également difficile de sçavoir à qui des deux on doit attribuer les ouvrages dont on vient de faire mention.* Pline, *l. 3. 5. 7. & 11.*

COLUMIERS, *voyez* COLOMIERS.

COLUMNA, bonne ville & épiscopale, dans le duché de Moskow en Moscovie, à vingt-cinq ou trente lieues de la ville de Moskow, sur la riviere de même nom, un peu au dessus de son embouchure dans l'Occa.* Mati, *dict.*

COLUMNA (Gui) Sicilien, natif de Messine, vivoit dans le XIII. siecle. Lorsqu'Edouard I. roi d'Angleterre, passa en Italie, à son retour de la Terre-Sainte, Columna le suivit dans son royaume, & composa une chronique en trente-six livres, outre quelques autres traités historiques des rois d'Angleterre, vers l'an 1287.* Simler, *in Append. bibl. Gesner.* Vossius, *de hist. Lat. l. 2. p. 401.*

COLUMNA (Landulphe de) chanoine de Chartres, auteur d'une histoire des papes, vivoit dans le XIV. siecle, sous le pontificat de Jean XXII. auquel il dédia son ouvrage.*Vossius, *l. 2. de hist. Lat. c. 30. 40. & 64.*

COLUMNA (Jerôme) de Naples mourut en 1586. Il recueillit tous les fragmens d'Ennius, & y joignit des explications. *Jean* son fils les publia après sa mort en 1590. Merula dit, que c'étoit un homme fort sçavant.* De Thou, *liv. 84.*

COLUP, faux Frederic II. *voyez* TILON COLUP.

COLURI, autrefois Salamine, isle dans le golfe d'Engia. Elle est renommée par la défaite de l'armée navale des Perses, conduits par Xerxès. *Voyez* SALAMINE.

COLUTHUS, de Lycopole dans la Thebaïde, étoit poëte Grec, & vivoit sous l'empereur Anastase. Il nous reste de cet auteur un poëme de l'enlevement d'Helene en vers héroïques, & c'est à cause de cette sorte de vers que Suidas l'a appellé *ἐποποιός*, qui ne signifie pas un *versificateur*, comme plusieurs l'ont crû, mais un poëte héroïque. Le poëme de Coluthus n'a rien de considerable, selon le P. Rapin, le dessein en est petit, & le style y est froid & languissant. Ce qu'il y a de mieux écrit, c'est, selon Canterus, le jugement de Paris.* Suidas, *in Lexic.* Lorenz. Crass. *de poët. Græc. p. 123.* René Rapin, *reflexion partic. sur la poetique, II. part. reflex. XV.* Olaüs Borrich, *dissert. de poet. Græc. p. 18.* Baillet, *jugement sur les poetes.*

COLYBES. Les Grecs ont donné le nom de *Colybes* à un certain amas de grains & de legumes qu'ils cuisent & qu'ils offrent en l'honneur des Saints & pour les morts. Ils ont dans leur Euchologe des prieres, dans lesquelles s'adressant à Dieu, ils disent qu'ils lui offrent ces Colybes pour sa gloire, & en l'honneur d'un tel Saint, & pour la mémoire des morts. Gabriel de Philadelphie a fait un petit traité des Colybes, qui se trouve dans ses opuscules, que M. Simon a fait imprimer à Paris en grec & en latin, avec des remarques. On a coûtume de benir & de distribuer des Colybes aux fideles, le premier samedi de carême; & les Grecs tiennent que l'origine de cet usage vient de ce que du tems de Julien l'Apostat, ce prince ayant fait profaner le pain, & les autres denrées, qui se vendoient aux marchés de Constantinople, au commencement du carême par du sang des victimes immolées aux idoles, le patriarche Eudoxe ordonna aux Chrétiens de ne manger que des Colybes, ou du froment cuit. * Allatius. Du Cange. Simon, *dans ses notes sur le traité de Gabriel de Philadelphie.*

COLZIM, montagne d'Egypte, dans le désert de Gebel, à une journée de la mer Rouge. Il y a un celebre monastere de S. Antoine, où demeurent quantité de religieux, qui y vivent dans une austerité très-rigoureuse. On ne voit aucune porte à ce monastere, qui est environné de hautes murailles bâties de briques, & l'on y monte dans une machine tirée par une poulie, comme au couvent de sainte Catherine du mont Sinaï dans l'Arabie déserte. Son terrain occupe environ deux mille quatre arpens de terre, qui rapportent des fruits & des herbages en abondance. Il y a aussi deux petites vignes dont les religieux font du vin blanc fort délicat, qu'ils conservent pour la messe, & pour regaler les étrangers. Ils y ont trois églises, dont la principale est celle de S. Antoine, laquelle paroit fort antique. La seconde est celle de S. Pierre & de S. Paul, où il y a un clocher & une cloche, qui est la seule que l'on voie en Egypte. La troisiéme église est dediée à un saint de leur ordre, nommé *Marc*, qui étoit un frere religieux laïc de ce couvent.* Vansleb, *relation d'Egypte.*

COLZUM ou COLZEM, petite ville de l'Egypte en Afrique, sur la mer Rouge entre Suez & Grodol, à dix ou douze lieues de l'une & de l'autre. On croit que ce peut être la *Clysma* de Ptolomée.* Mati, *dict.*

COM ou CHOM, petite ville autrefois épiscopale, en Asie, dans la Natolie propre, près de la source de Xanthe, environ à dix-huit lieues au dessus de Patera.* Mati, *dict.*

COM, en latin *Comana Pontica*, ville autrefois épiscopale & suffragante de Neocésarée, dans l'Amasie en Natolie, sur le Casalmach, au dessus de la ville de Tocato.* Mati, *dict.*

COM, ville de Perse dans la province d'Hierac, entre Hispaham & Casbin, & dans le voisinage de Kargh & de Cassian. Les auteurs qui ont écrit de la Perse en latin la nomment *Comum. Voyez* KOM.

COMACCE (Barthelemi) étoit Florentin, & prit l'habit parmi les Dominicains à l'âge de seize ans. Il parut dans cet ordre également attaché à la pratique de la vertu & à l'étude. Après avoir gouverné les couvents en qualité de prieur, il fut vicaire general de sa congrégation réformée, & inquisiteur de Boulogne. Comacce remplit dignement tous ces emplois. Sixte IV. le fit vicaire general de son ordre, & il fut enfin élû general au chapitre qui se tint à Rome l'an 1484. Le P. Comacce exerça peu de tems cette charge; car il fut frappé de peste à Perouse, lorsqu'il faisoit sa visite, & mourut l'année suivante, le 1. Juillet. Il a fait des commentaires sur les quatre livres des sentences.* Leand. Alberti, *de vir. illust. ordin. Præd. II. part. l. 3. col. 68. Biblioth. Prov. Lomb. ann. 1475. 1. Juillet.*

COMACCHIO, en latin, *Comaclum & Comacula*, ville d'Italie, dans le duché de Ferrare, avec évêché suffragant de Ravenne, Elle est située entre les étangs que forme le Pô, & que ceux du païs nomment *Valli di Comacchio.* Cette ville peu considerable, n'est éloignée que d'environ trois ou quatre milles de la mer Adriatique. L'air y est mal sain; & c'est pour cette raison qu'elle n'est habitée que par des pêcheurs, à qui ces étangs, qui sont extrêmement poissonneux, fournissent les moyens de subsister. Il y a aussi des salines, qui apportent un grand revenu au pape; car cette ville lui appartient, & elle a été assez long-tems un sujet de division, entre le pape & le duc de Ferrare, & l'a été depuis avec l'empereur.* Leand. Alberti.

COMAGENE ou COMMAGENE, petit païs d'Asie, extrêmement fertile, qui faisoit partie de la Syrie. La ville capitale étoit Samosate, aujourd'hui *Scempsat*, sur l'Euphrate, célebre pour avoir été le lieu de la naissance de Lucien, & de Paul, patriarche d'Antioche, hérésiarque. La Comagene devint un royaume particulier, lorsque Pompée ayant vaincu Tigranes & Mithridate, rois d'Armenie & de Pont, ajugea au

Digitized by Google

peuple Romain tout ce que ces deux princes avoient conquis de la Syrie, & en fit une province; & les Seleucides qui y regnerent ne furent plus d'aucune considération. Joseph parle d'Antiochus, roi de Comagene, que Marc-Antoine vainquit, & d'un autre qui amena du secours à Vespasien. *Voyez* ANTIOCHUS. Domitien fils de Vespasien s'empara ensuite de la Comagene, qui devint une province de l'empire, & fut nommée dans la suite *Euphratesie*.* Strabon, *l. 16.* Josephe, *guerre des Juifs.* Procope, *guerre des Perses, l. 1.*

COMAGENE, que les anciens auteurs ont nommé *Comagenum*, est aujourd'hui un bourg de l'Autriche, dit *Hambourg*. Trebellius Pollion parle dans la vie de l'empereur Claude II. d'une avanture qu'il eut à Comagene, ville de Pannonie. Il n'en est point parlé dans l'édition ordinaire; mais Gruter & Saumaise, (*pag. 331. edit. de Paris*,) ont remarqué qu'on en trouve le récit dans le manuscrit de la bibliotheque palatine.

COMANA ou NOVA CORDUBA, ville de la Terre-Ferme dans l'Amerique meridionale. Elle est capitale de la province de Paria, qu'on nomme autrement *la nouvelle Andalousie*, & elle est située sur le golfe de Cariaca, aux confins du gouvernement de Venezuola. Comana est fort peu considerable & mal peuplée.* Mati, *dict.*

COMANE, ville d'Asie dans la province de Pont, avec évêché suffragant de Neocesarée. Elle étoit située sur le fleuve Iris, & son nom a été renommé par la sainteté de plusieurs de ses prélats, & entr'autres du fameux Alexandre, dit *le Charbonnier*, élû par S. Gregoire, surnommé *le Thaumaturge*. Strabon fait mention du temple de Comane, dedié à Bellone. Cette ville étoit differente de COMANE dans la Cappadoce sur le fleuve Saeus, avec évêché suffragant de Melitene, que les modernes nomment diversement. Toutes les deux étoient consacrées à Bellone, que l'on y reveroit avec des cérémonies particulieres. Il y avoit un pontificat auquel les Romains attacherent le droit de souveraineté sur la ville & sur les environs, après avoir vaincu Mithridate; ce que l'on doit entendre de Comane de Cappadoce. La souveraineté de Comane fut unie à ce Pontificat par les Romains. Pompée le donna à Archelaüs, César à Nicomede, & Auguste à Dyteurus.* Strab. *l. 11. l. 12.* Dion, *l. 35.* Appian, *in Mithridatic.* Hirtius, *de bello Alexandrino.* Bayle, *dict. crit.*

COMANIE, païs de la Georgie, pris en general, situé entre la mer Caspienne vers l'orient, les montagnes qui la séparent de la Circassie vers l'occident, le Gurgistan au midi, & la Moscovie au septentrion. Ce païs est excellent pour le labourage; mais il n'est gueres cultivé, parce que ses peuples ne vivent la plûpart que de brigandages. Ils habitent ordinairement au pied des montagnes, à cause des belles sources qui en sortent, & parce qu'elles leur servent de retraite, lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis. Car tous ceux qui entourent leur païs, les Georgiens, les Mingrelliens, les Circasses, les Tartares, & les Moscovites, courent incessamment sur les terres les uns des autres. Les Komouches occupent la partie orientale de la Comanie, vers la mer Caspienne. Ils sont Mahometans, & sous la protection du roi de Perse, qui les considere, parce qu'ils gardent les passages de ce côté-là contre les Kalmouchs & autres ennemis des Persans. Ces Kalmouchs sont les Tartares, qui habitent de l'autre côté de la mer Caspienne, & qui se sont mis sous la protection du grand duc de Moscovie.* Tavernier, *voyage de Perse.*

COMANO, anciennement *Cromna*, *Cromnum*, petite ville de la Natolie propre, en Asie. Elle est sur la côte de la mer Noire, un peu à l'orient de la ville de Samastro.* Mati, *dict.*

COMANUS, fils de *Nannus*, roi des Segobrigiens, avoit donné aux Grecs de la Phocide la place où ils bâtirent la ville de *Massilia*, nommée aujourd'hui *Marseille*. Ce roi fut excité par un Ligurien à prévenir l'agrandissement de ces étrangers. Pour lui persuader combien il lui étoit important d'étouffer dans sa naissance une puissance étrangere, qui devenant plus redoutable avec le tems, pourroit un jour envahir ses propres états, voici l'apologue dont on se servit. Une chienne, étant pleine, pria un berger de lui prêter une place où elle pût faire ses petits; ce qu'ayant obtenu, elle le pria encore de lui permettre de les élever au même endroit; mais lorsque les chiens furent devenus grands, & qu'elle se sentit fortifiée de leur secours, elle se voulut attribuer en proprieté le lieu qu'elle n'avoit eu que par emprunt. Comanus persuadé qu'il étoit de son interêt de detruire cette ville, voulut la surprendre un jour qu'on y celebroit la fête de la déesse Flore, & que les habitans ne pensoient qu'à se réjouir; mais il fut lui-même surpris & tué, avec sept mille hommes qui l'avoient accompagné dans cette entreprise. Depuis ce tems-là, les Massiliens se tinrent si bien sur leurs gardes, que tous les jours de fête ils avoient accoûtumé de fermer leurs portes, de reconnoître les étrangers qui étoient dans leur ville, & d'asseoir des corps-de-garde près des remparts.* Justin, *l. 17.*

COMASC, contrée du duché de Milan en Italie. Elle s'étend tout autour du lac de Come, entre le Milanois propre; le Bergamasc, le païs des Grisons, & les bailliages des Suisses en Italie. Outre Come, qui en est la capitale, on y voit encore le fort de Fuentes, & les petites villes de Pianello, de Bellano & de Lecco.* Mati, *dict.*

COMBABUS, jeune seigneur de la cour du roi de Syrie, fut nommé par le roi de Syrie, pour accompagner la reine Stratonice dans un voyage qu'elle entreprit pour s'acquitter d'un vœu fait à Junon. Cette commission étoit délicate, la reine étoit femme; Combabus étoit beau; & ces circonstances lui firent craindre les suites de l'honneur qu'il recevoit. Pour les prévenir, il se coupa lui-même les parties qu'on ne nomme point, & les ayant enfermées dans une boëte cachetée, il supplia le roi avant que de partir, de la lui vouloir garder jusqu'à son retour. Ce que Combabus avoit prévû, ne manqua pas d'arriver. Stratonice qui le voyoit tous les jours, en devint éperduement amoureuse, elle parla, elle voulut même le pousser à bout, & ce ne fut qu'en justifiant son impuissance qu'il arrêta ses importunités. Mais ce défaut quoiqu'essentiel, ne put éteindre l'amour de la reine, qui chercha depuis toute sa consolation dans les fréquens têtes-à-têtes qu'elle avoit avec son amant. Cette distinction fit du bruit & excita la jalousie des autres courtisans qui étoient du voyage. Ils accuserent Combabus d'adultere & on le rappella pour lui faire son procès. Déja même on le traînoit au supplice, lorsqu'il demanda pour derniere grace qu'on eût à produire la boëte fatale; elle fut ouverte & fit paroître l'innocence de Combabus aux yeux du roi. Ce prince l'embrassa, plaignit son infortune, fit punir ses délateurs, & le renvoya auprès de la reine, pour achever la construction du temple qu'elle avoit entrepris. On y eleva en bronze la statue de Combabus, habillé en homme, mais d'un air efféminé. Quelques-uns de ses amis furent assez fous, dit-on, pour se traiter eux-mêmes comme il s'étoit traité. Cette historiette est tirée de Lucien au traité *de Syria Dea.*

COMBAT singulier, est un combat d'un seul contre un seul. Anciennement les procès se décidoient par le combat. On supposoit que Dieu n'accordoit la victoire qu'à celui qui avoit le meilleur droit. Cela arrivoit en matiere civile, aussi-bien qu'en matiere criminelle. On rapporte que la question, *si la représentation a lieu en ligne directe*, ayant été agitée devant l'empereur Othon, surnommé *le Grand*, la décision en fut envoyée à un combat, & au sort des armes. On le pratiquoit particulierement dans les matieres criminelles. On trouve la forme de ces sortes de combats dans l'ancien coûtumier de Normandie, & les cérémonies qui s'y observoient. L'accusateur juroit sur la verité de son accusation, & l'accusé lui donnoit le démenti; sur quoi chacun jettoit son gage de bataille en justice. Alors on constituoit les deux champions prisonniers jusqu'au jour du combat. Philippe *le Bel* defendit ces combats en 1303. Cependant le parlement de Paris ordonna un pareil combat entre deux seigneurs, par arrêt de l'an 1386. & en 1547. Henri II. permit que Jarnac, & la Chasteigneraye combattissent en sa présence. Le defendeur avoit le choix des armes, & s'il n'étoit point vaincu avant le coucher du soleil, il étoit absous, & censé victorieux. Cet abus étoit autrefois tellement autorisé, que les évêques & les juges ecclesiastiques, ordonnoient le combat dans les choses obscures & douteuses.* Pasq. *recherches.* On rapporte qu'Alphonse roi de Castille ayant voulu abolir le rit Mozarabique, pour introduire l'office Romain, & le peuple s'y étant opposé, on convient de terminer le différend par un combat.

COMBE, fille d'Asopus, qui passe pour avoir la premiere

Digitized by Google

inventé les armes d'airain ; ce qui l'a fait surnommer *Chalcis*. Il y en a qui lui appliquent cet endroit d'Ovide au *liv. 7. des metamorp. vers 382.*

Adjacet his Pleuron in qua trepidantibus alis,
Ophias effugit natorum vulnera Combe.

Polysolus & Ariste disent qu'elle eut de son mari un grand nombre d'enfans, ce qui a donné lieu à un proverbe des Grecs, de dire en parlant d'une femme feconde : *elle a eu autant d'enfans que Combé.* Loid, *dict.* Hoffman, *Lexic. univ.*

COMBE (Marie de CYZ, veuve du sieur de) institutrice de la communauté du bon Pasteur, *voyez* CYZ.

COMBEFIS (François) religieux de l'ordre de S. Dominique, s'est distingué par sa science & par sa pieté dans le XVII. siecle. Il étoit né au mois de Novembre 1605. à Marmande, petite ville du diocese d'Agen sur la Garonne, de parens honnêtes, qui étoient des principaux de la ville, & après avoir étudié chez les Jesuites de Bourdeaux, il entra dans la ville chez les Dominicains réformés, le 14. Juillet 1625. étant dans sa vingtiéme année. Il enseigna la philosophie à Bourdeaux, & la théologie dans les couvens de saint Maximin & de Paris. Depuis ce tems-là il s'appliqua entierement à la lecture des peres, des anciens auteurs Grecs, & des historiens ecclesiastiques. Les prélats de France étant assemblés à Paris en 1655. le choisirent pour travailler aux nouvelles éditions & versions des peres Grecs, qu'ils vouloient entreprendre, & le gratifierent en 1656. d'une pension de 500. livres, qu'ils augmenterent depuis du double, pour le même sujet ; ce que le clergé de France n'avoit encore jamais accordé à aucun régulier avant lui. Il donna au public en 1644. les œuvres de S. Amphiloque, évêque d'Icone, de S. Methode, & de sainte André de Crete (qu'il vouloit retoucher & corriger derechef avant sa mort.) L'année suivante, il mit au jour quelques pieces nouvelles de S. Jean *Chrysostome*, qu'il avoit tirées de la bibliotheque du roi, avec une défense des Scholies de S. Maxime sur S. Denys. Il donna depuis la nouvelle augmentation de la bibliotheque des peres Grecs, en deux volumes *in folio*, imprimés à Paris en 1648. dans le premier desquels nous avons les œuvres de S. Asterius, évêque d'Amasée, & d'autres peres Grecs ; & dans l'autre, qui est tout historique, il nous a donné la veritable histoire des Monothelites, qui n'a été désaprouvée à Rome, que parce qu'il n'avoit pas eu, dit-on, assez de respect pour le cardinal Baronius ; qu'il fait voir évidemment s'y être trompé. Le P. Goar étant tombé malade lorsqu'il travailloit, par ordre du roi, sur l'histoire Byzantine, qui s'imprimoit au louvre, & étant mort au mois de Septembre l'an 1653. en achevant la chronographie de Theophane, le pere Combefis, qui étoit son confrere & son ami, fut obligé de remplir sa place. Il revit l'ouvrage entier, y ajoûta ses nouvelles notes & corrections en 1655. & l'année suivante 1656. il donna plusieurs pieces grecques de S. Jean *Chrysostome*, de S. Severien, & d'autres qui ont été imprimées à Paris. Il donna encore une autre collection en 1660. des vies de S. Eustathe, & autres saints martyrs, & de S. Sylvestre pape ; & il publia l'an 1666. le martyre de trois autres saints, après avoir donné sa nouvelle bibliotheque des peres, pour les prédicateurs en huit gros volumes *in folio*, imprimés à Paris en 1662. Leo Allatius, bibliothecaire du Vatican, lui envoya son traité *de Simeonibus*, qu'il fit imprimer à Paris en 1664. & il y joignit un recueil des origines & des choses de Constantinople tirées de plusieurs auteurs Grecs, qu'il donna avec des notes. Il augmenta la bibliotheque des peres Grecs en 1672. d'un nouveau volume *in folio*, divisé en deux parties, qu'il intitula : *Novissimum Auctuarium bibliotheca Gracorum Patrum.* Deux ans après, il donna son *Ecclesiastes Gracus*, pour les prédicateurs en 1674. où il insera les plus belles pieces des deux Basiles de Césarée & de Seleucie. Il y avoit long-tems qu'il avoit promis une nouvelle édition de toutes les œuvres de saint Maxime, qu'il donna enfin l'an 1675. en deux gros volumes *in folio*, esperant d'en mettre au jour encore un troisiéme volume ; & cependant il publia en la même année le livre de S. Theodore d'Ancyre contre Nestorius, avec des notes, & une oraison de S. Germain, archevêque de Constantinople. Comme il s'étoit fait connoître au sujet de l'impression de Theophane, il eut ordre de M. Colbert, ministre d'état, qui avoit l'intendance de l'imprimerie royale, de travailler aux autres historiens Grecs de Constantinople, qui restoient encore à imprimer au louvre, & il en ramassa plusieurs qui avoient écrit depuis Theophane, dont il vouloit faire deux volumes. Le premier fut commencé, & étoit déja bien avancé, lorsque la guerre de Hollande fit interrompre l'ouvrage, il ne fut achevé qu'après son decès par Du Cange en 1685. sous ce titre, *Historia Byzantina Scriptores post Theophanem*, auquel on n'a point mis les notes qu'il y avoit préparées. Le second tome, qui devoit contenir les ouvrages de *Leon* diacre & de *Michel Psellus*, n'a pas encore paru. Combefis avoit une affection singuliere pour le grand S. Basile, dont il faisoit sa lecture ordinaire en grec, étant écolier & novice, & il acheva sa carriere en nous donnant ses remarques & ses corrections sur toutes ses œuvres, qui furent achevées d'imprimer pendant qu'il étoit au lit de la mort. Il mourut à Paris au couvent des Dominicains de la rue saint Honoré, le 23. Mars 1679. la soixante-quatorziéme année de son âge, & la cinquante-cinquiéme de sa profession religieuse, après avoir mené une vie très-exemplaire, & avoir souffert plusieurs années les douleurs de la pierre, qui le consumerent entierement. Il a laissé quantité de pieces tirées des peres & des historiens Grecs, dont on garde une partie au couvent de Paris, où il est decedé ; & la meilleure partie a été retenue par ceux qui les ont eues après sa mort, aussi-bien que ses corrections & sa critique sur toutes les œuvres de S. Gregoire de Nazianze.* *Mém. historiques.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. ecclef. du XVII.* Echard, *bibl. script. ordin. S. Domin.*

COMBRAILLE, petite contrée en Auvergne, province de France, vers les confins de la Marche & du Bourbonnois. Elle comprend le païs de Franc-Allen, & cinq autres, qui prennent le nom de ces cinq villages Evahon, Chambon, l'Espar, Auzance, & Sermur. Le bourg de Montaigu en est le lieu principal.* Mati, *dict.*

COMBRET, petite ville de France en Rouergue, dans le diocese de Vabres, sur la riviere d'Alrance entre Belmont & S. Sornin.* Baudrand.

COME chef de brigands, aïant été pris & interrogé devant le consul Rupilius, vers l'an 132. avant J. C. demanda quelque delai pour répondre ; & pendant ce tems, s'appuyant sur ses genoux retint si fort son haleine, qu'il mourut sur le champ.* Valere Maxime, *l. 9. c. 12.*

COME, seigneur d'Arras dans le tems que Jules César étoit gouverneur des Gaules, ne pouvant s'accoutumer au joug des Romains, prit les armes avec Corée de Beauvais. Pendant que ce dernier assembloit quelques troupes dans le païs, l'autre passa dans la Germanie, & obtint des Germains un secours considérable ; César les ayant surpris & défaits dans une embuscade, pardonna aux peuples qui s'étoient révoltés. Come n'osant se fier aux Romains, retourna dans la Germanie, dont il sollicita les peuples à la révolte. Labienus que César avoit laissé son lieutenant en Italie, fit demander une entrevûe par Valusius Quadratus, dans le dessein de tuer Come ; celui-ci ayant été manqué se sauva, quoique blessé, & se tint si bien sur ses gardes que les Romains ne purent le surprendre.* J. César, *de bello Gallic. l. 8.*

COME ou COMO, en latin *Comum* ou *Novocomum*, ville épiscopale d'Italie dans le Milanez, fut bâtie, au rapport de Justin, par les Gaulois, lorsqu'ils entrerent en Italie sous la conduite de Brennus. Pline rapporte les sentimens de Caton, & de Cornelius Alexander, dont l'un attribuoit l'origine de cette ville aux Orobiens, & l'autre aux Grecs qui s'étoient établis dans les montagnes des environs. Strabon fait mention de cette ville de même que Ptolomée, Ammien Marcellin, &c. Lorsque Come eut été ruinée, on la rebâtir, c'est depuis ce tems qu'on l'a nommée *Novocomum*. Anselmo di Posterula, archevêque de Milan, qui vivoit en 1123. prit Come, & y fit de très-grands changemens. Elle souffrit aussi beaucoup au commencement du XVI. siecle, durant les guerres d'Italie ; & l'empereur Charles V. l'ayant prise en 1520. ses troupes y causerent de grands désordres, pour punir les habitans qui avoient reçû les François. Cette ville est sur le bord d'un lac, auquel elle donne son nom, & elle est éloignée de 20. ou 25. milles de Milan. Ce LAC, dit DE COME, en latin *Larius Lacus*, a environ cent milles de tour. Virgile en fait mention *liv. 2.*

Digitized by Google

Georg. Il a divers bons bourgs sur les bords; la riviére d'Adde le traverse, & vers l'endroit où elle entre dans le lac, on a bâti le fort dit *de Fuentes*. Au reste, la ville de Come est grande, riche, bien peuplée, & il y a grand nombre de belles églises. Elle a aussi produit de grands hommes. Le poëte Cecilius, à qui Catulle adressa sa XXXVI. épigramme, étoit natif de Come. Pline *le jeune* qui a écrit des lettres, neveu de Pline auteur de l'histoire naturelle, en étoit aussi, au rapport de Suetone dans les vies des hommes illustres. Paul Jove y prit encore naissance, aussi bien que Benoît Jove de la même famille. C'est aussi la patrie du pape Innocent XI. de la maison Odescalchi.* Strabon, *l. 4. & 5.* Tite-Live, *l. 33.* Pline, *l. 3.* Ammien Marcellin, *l. 1.* Corio & Merula, *hist. de Mil.* Leandre Alberti, *descript. Ital. &c.*

COMEDIE, piece de théatre où l'on représentoit les actions du peuple, & les évenemens de la vie commune. Athenée lui donne le même commencement qu'à la tragedie, & dit que ce n'étoit d'abord qu'un hymne, que les Payens chantoient à l'honneur de Bacchus, en dansant autour de l'autel où l'on avoit sacrifié un bouc à ce dieu des vendanges. Clement Alexandrin attribue l'invention de la comedie à Sisarion d'Icarie, parce que vraisemblablement il y composa le premier les hymnes de Bacchus, que l'on chanta après le sacrifice du bouc, institué par Icarius. Elle prit le nom de comédie, lorsque les Atheniens transporterent cette ceremonie dans leur ville, & qu'ils y introduisirent des chœurs de musique, & des danses reglées & figurées. Alors cet hymne solemnel fut appellé particulierement tragédie, & ce qui resta parmi les gens de la campagne prit le nom de comédie, c'est-à-dire, *chanson de village*, du mot grec κώμη, qui signifie *village*, & ᾠδὴ, qui signifie *chanson* ou *hymne*. Elle n'eut pas le même progrès que la tragédie; au siecle d'Aristophane, qui suivit Sophocle & Euripide, elle n'étoit presque composée que de railleries & de médisances publiques. La comédie commença à recevoir des acteurs vers le même tems que la tragédie, c'est-à-dire, du tems du poëte Epicharme Sicilien. De-là vient que les Siciliens soûtiennent que la comédie nâquit dans Siracuse, & qu'Epicharme en fut le pere, non qu'il en fût absolument le premier inventeur: car nous avons des fragmens des comedies d'Alcée, qui le précéda de près de deux cens ans; mais parce qu'il introduisit le premier des acteurs, outre le chœur de musique. De même qu'on donna à Thespis la gloire d'avoir inventé la tragédie, parce qu'il avoit introduit des acteurs, entre les chants du chœur. C'est ainsi que Diomede donne le nom de premiers comiques à Sannyrion, qui inventa les masques & les bouffonneries dans la comédie; à Cratin, qui les regla à trois personnages, & qui en ordonna la composition; & à Aristophane, qui la perfectionna. On a distingué la comédie des Grecs en vieille, moyenne, & nouvelle. Les poëtes de la *vieille comédie* sont ceux qui reprenoient les vices & attaquoient les personnes, sans artifice, & sans aucun déguisement, & qui les nommoient par leur nom. C'est ce qu'Horace nous fait connoître en parlant d'Eupolis, de Cratinus, & d'Aristophane, lorsqu'il dit que ces trois auteurs, & tous les autres poëtes de la vieille comédie *reprenoient avec beaucoup de liberté tous ceux qui méritoient d'être notés pour leurs malices, pour leurs rapines, pour leurs débauches, & pour leurs autres crimes*. Cette liberté rendit ces sortes de poëtes formidables à tout le monde, & plus encore aux grands qu'aux petits. Aussi, quoique cette maniere de dire les verités fût reçûe du peuple avec de grands applaudissemens, & qu'elle fût même assez agreable à la plus grande partie des personnes de qualité, on ne laissa pas de s'en lasser; & Alcibiade fit publier une ordonnance pour défendre à tout poëte comique de plus nommer personne par son nom, dans la comédie. Cette ordonnance produisit une nouvelle espece de représentation, qu'on appella *moyenne comédie*: & ce fut Aristophane qui la trouva le premier. Il fut suivi dans cette methode par Philémon, par Platon le Comique, & par plusieurs autres, qui prirent à son imitation, un milieu entre la séverité & la complaisance. Mais enfin parce que les sujets véritables ne laissoient pas d'offenser, quoiqu'on n'y nommât personne, on inventa une troisiéme espece, qu'on appella *nouvelle comédie*, dans laquelle on tâcha de s'accommoder à la délicatesse de ces tems-là, prenant des sujets feints, & des noms inventés. Menandre fut consideré comme l'auteur de cette sorte de comédie, ou du moins comme celui qui avoit le mieux réussi. Les poëtes de la vieille comédie ne feignoient rien; les faits étoient véritables, & les personnes y étoient nommées. Ceux de la moyenne employoient des faits véritablement arrivés, mais les personnes étoient déguisées. Ceux de la nouvelle inventoient les sujets & les personnages. *Voyez* TRAGEDIE. * Athenée, *l. 2. & 4.* Diogene Laërce, *l. 3.* Hedelin, *pratique du theâtre*. L. Giraldi, *hist. poet.*

Dans l'usage ordinaire, on prend le nom de comédie, pour toute sorte de poëme dramatique, c'est-à-dire, pour tous les ouvrages que l'on destine au theâtre, soit comédie, tragédie, tragi-comedie, ou pastorale. Mais proprement, *la tragedie* est une représentation grave & serieuse d'une action funeste, qui s'est passée entre des personnes que leur grand mérite releve au dessus des personnes communes: & le plus souvent c'est entre des princes & des rois. *La tragi-comédie* nous met devant les yeux de nobles avantures, entre d'illustres personnes ménacées de quelque grande infortune qui se trouve suivie d'un heureux évenement. *La comédie* est une représentation naïve & enjoüée d'un évenement agréable entre des personnes communes, à quoi l'on ajoûte souvent une douce satire pour la correction des mœurs. *La Pastorale* n'a pour objet qu'une avanture amoureuse de bergers & de bergeres, & tire son origine de l'églogue. C'est une sorte de poëme dramatique, qui a été inconnu aux anciens, & qui est originaire d'Italie. On tient que le Tasse l'inventa l'an 1573. sur quoi on peut voir Boccalini dans son *Ragnaglio di Parnasso*. Les sujets des poëmes dramatiques sont historiques, ou fabuleux, ou mêlés, la verité & la fiction s'alliant ensemble, ce qui arrive le plus souvent. L'histoire est rarement portée sur le theâtre dans toute sa pureté; & quand elle se trouve trop nue, elle ne refuse pas quelques agrémens que l'invention du poëte lui peut donner. Sous le ministere du cardinal de Richelieu, on produisit une piece de theâtre, dont l'on tient qu'il avoit donné le projet, & qui ne pouvoit se rapporter à aucune des quatre especes dont nous venons de parler; c'étoit l'Europe, & on ne lui donna point d'autre titre que de poëme heroïque.

Quant à l'origine de la comédie, quelques-uns croyent que la comédie est un effet de la sagesse des Grecs, qui dans la politique, aussi bien que dans les sciences, ont été les maîtres des Romains & des Gaulois, & qui ont porté les belles lettres à Rome & à Marseille. Leurs legislateurs, qui travailloient serieusement à instruire les hommes, & à leur enseigner la politesse & la vertu par toutes sortes de moyens, s'aviserent de donner au peuple des spectacles publics, entre lesquels la comédie étoit des premiers, tant pour ôter à ceux qui vivoient dans l'oisiveté la pensée & le tems de former des cabales contre l'état, que pour instruire le peuple, & le porter par les exemples qu'on lui donnoit, à la haine du vice & à l'amour de la vertu. C'est d'où proceda l'artifice de ces peres, qui pour donner de l'horreur de l'yvrognerie à leurs enfans, faisoient boire par excès leurs domestiques, & les produisoient devant eux en cet état, où ils faisoient des postures ridicules. Sur quoi un auteur de ce tems fait cette observation, que les rois qui sont les peres des peuples, ont trouvé de même à propos qu'il y eût des gens dévoués au service public, pour nous représenter naïvement un avare, un ambitieux, un vindicatif, & nous donner de l'aversion pour les défauts. Les Romains ne jugerent pas la comédie moins utile que les Grecs; ce que Ciceron témoigne dans la cause du comédien Roscius, qu'il défendit avec tant d'ardeur. Mais quoiqu'elle soit introduite à présent dans toute l'Europe, & que les Espagnols & les Italiens en fassent ridiculement un des ornemens de la solemnité des jours les plus saints; tout ce qu'il y a de docteurs éclairés & instruits des vraies régles de la morale Chrétienne, en blâment generalement l'usage, & il y a plusieurs traités, comme ceux de M. le prince de Conti, de M. Bossuet, évêque de Meaux, du P. le Brun de l'Oratoire, de M. Nicole, &c. qui ont été publiés sur ce sujet. Pour ce qui est des loix du theâtre, & de la composition du poëme dramatique, on peut voir entre les anciens, Aristote & Horace; & entre les modernes, l'abbé d'Aubignac, M. Corneille l'aîné, le pere le Bossu, & M. Dacier. Ceux des Grecs qui ont eu le plus de réputation, sont pour

Digitized by Google

le tragique, Sophocle & Euripide; & pour le comique, Menandre & Aristophane. Entre les Romains, les plus célebres sont Plaute, Terence, & Seneque, dit le *Tragique*, ou plûtôt ce sont les seuls qui nous restent. Depuis la décadence de l'empire, & pendant ces grandes incursions des barbares dan les provinces méridionales de l'Europe, le theâtre a été comme enseveli sous les ruines des villes. Il n'a recommencé à paroître que sur la fin du XVI. siecle par les ouvrages du fameux Lopez de Vega en Espagne, & par ceux de l'illustre Tasse en Italie, & qu'au commencement du XVII. siecle en France, par les pieces du celébre M. Corneille l'aîné, qui avoit été précedé de Mairet & de peu d'autres, & qui a été suivi d'un grand nombre d'auteurs, entre lesquels il faut distinguer M. Racine. Voici les noms de la plus grande partie.

Tragiques.	*Comiques.*
Abeille.	Cyrano.
Boyer.	Brecourt.
Campistron.	Poisson.
La Chapelle.	Baron.
Corneille l'aîné.	Boursault.
Du-Rier.	De Brueys.
Ferrier.	Corneille le jeune.
La Fosse, d'Aubigni.	Dancourt.
Genest.	Hauteroche.
La Grange.	De Losme.
Longepierre.	Moliere.
De la Motte.	Montfleuri.
Crebillon.	Montauban.
Des Marests.	Riviere du Fresni.
Pechantré.	Renard.
Pradon.	Scarron.
Quinaut.	Des Touches.
Racine.	Le Grand.
Rotrou.	Marivaux.
Scuderi.	De Lisle, &c.
Tristan.	
Arouet de Voltaire.	
Nadal.	
Roi.	
De la Ferte.	
Danchet.	

Quoiqu'il y ait quelques-uns de ces Messieurs qui se soient exercés dans les deux especes de poësie dramatique, on ne doit pas trouver mauvais qu'on les ait rangés sous la classe, dans laquelle le public a crû qu'ils s'étoient beaucoup distingués. Les Anglois, les Allemans, & les Flamans ont aussi leurs theâtres & leurs poëmes, comme les François, les Italiens, & les Espagnols; voici à peu près quelle est la difference de ces six nations en matiere de comédie. Les Italiens, qui prétendent marcher les premiers de tous parmi le comique, le font particulierement consister dans les gestes, dans la souplesse du corps, & dans leurs intrigues assez bien variées, & plaisamment exécutées, en quoi ils tâchent principalement de satisfaire les sens. Ils ne réussissent pas de même dans la représentation d'une avanture tragique, & ne peuvent, comme les François, exprimer toutes sortes de caracteres, ainsi on ne va guéres les voir que pour le pur divertissement, & l'on n'en remporte que peu d'instruction pour les mœurs, parce qu'ils ne s'attachent pas fort à cet article. Mais d'ailleurs, ils ont apporté en France l'invention de ces admirables machines, qu'ils appellent *Opera*, & qu'ils soûtiennent par des concerts de musique, ce qui satisfait les yeux & les oreilles, sans toucher néanmoins le fonds de l'ame: ainsi l'on peut dire au retour que l'on a vû & oui, mais non pas que l'on a été instruit. De-là on peut conclure que la comédie italienne n'a pas tout-à-fait la même fin que la comédie françoise, qui est de divertir & d'instruire, comme a fait Moliere dans son Misanthrope, dans son Tartufe, & en plusieurs autres pieces de cette nature, & comme ont fait aussi Plaute & Terence en leur tems, ce qui semble être le but & la perfection du poëme dramatique. Les Espagnols prennent le contre-pied des Italiens, & selon le genie de la nation, ils demeurent ordinairement sur le serieux, conservant même sur le theâtre cette gravité naturelle ou affectée, qui ne plaît guéres à d'autres qu'à eux; mais d'ailleurs ils sont admirables dans leurs inventions poëtiques; & les comédies d'intrigue, qui ont fait autrefois le plus de bruit en France, comme le Cid & le Menteur, &c. ont été copiées sur les leurs. Aujourd'hui les comédies qui ne roulent que sur une varieté d'intrigues ne sont plus à la mode en France, on veut des mœurs, on veut des caracteres. Les François tiennent le milieu entre les Italiens & les Espagnols; & par un heureux temperament, ils semblent avoir trouvé le vrai goût sur le theâtre. Ils réussissent également bien & dans le tragique & dans le comique, ce qui se voit assez par ce grand nombre d'étrangers, qui accourent à leurs spectacles. Les Anglois ont de fort beaux theâtres, & de riches habits; mais ni les comédiens, ni leurs poëtes ne se piquent pas fort de s'attacher aux regles de la poëtique, & dans une tragédie ils feront souvent rire & pleurer, ce qui ne se peut souffrir en France où l'on veut de la regularité. Ils introduisent quantité de personnages muets, que nous nommons *Assistans*, pour bien remplir le theâtre, ce qui satisfait la vûe, & cause aussi quelquefois de l'embarras. A la mort de Mustapha, ils produisent ce prince qui se défend vigoureusement sur le theâtre contre une troupe de meurtriers qui le veulent étrangler, & qui n'en viennent à bout qu'après plusieurs sauts & postures qui font rire, au lieu que cette action devroit exciter la pitié; ce que les François n'auroient represénté que dans un recit. Cependant la comédie angloise, pour n'être pas si reguliere que la françoise, ni toûjours exécutée par des gens qui donnent toute leur étude à cette profession, ne laisse pas d'avoir ses charmes particuliers. On se plaint qu'on n'y a pas assez d'égard ni pour la religion, ni pour la bienséance. Les Allemans & les Flamans peuvent être mis ensemble, la difference entre les uns & les autres n'étant pas grande. Leurs poëmes dramatiques sont peu dans les regles, ils n'ont ni la grace ni la délicatesse de ceux des François; la langue même, qui est un peu rude, ne leur est pas favorable; & ils sont representés avec peu d'art par des gens qui ne fréquentent jamais la cour, ni le beau monde, & qui la plûpart, de même que les Anglois, ne se donnent pas tout entiers à cette profession, parce qu'ils ont quelque autre métier qu'ils exercent hors des jours de comédie, & que leur theâtre n'est pas toûjours capable de les entretenir. Quant aux acteurs ausquels nos plus belles pieces de theâtre doivent une partie de leur succès, on a vanté la Fleur, Floridor & la Tonilliere le pere, pour le tragique; Moliere, Brecourt & Poisson le pere, pour le comique. Raisin le jeune s'est acquis dans ce dernier genre une réputation que sa veuve a parfaitement bien soûtenue dans la tragédie; Baron a porté l'action & la déclamation dans les rôles de Heros, jusqu'où elle pouvoit aller; & ces Heroïnes si célébres de Corneille & Racine auroient peut-être fait moins de bruit, si elles eussent été représentées par une actrice moins parfaite que la Chammelé. *Daubignac. Corneille, &c.*

Quant à l'origine de la comédie en France, elle vient d'une confrairie de la Passion, qui fut fondée avant l'année 1402. en l'église de la Trinité à Paris. Les confreres représentoient en certains jours dans des lieux particuliers, les mysteres de la passion & de la résurrection de N. S. & les martyres de quelques Saints ou Saintes. Ils en avoient fait quelques représentations en présence de Charles VI. qui leur permit de les continuer publiquement, en y appellant quelques-uns de ses officiers. Et parce que c'étoient les confreres qui en ces tems-là jouoient eux mêmes, il leur fut encore permis par ces lettres patentes de 1402. d'aller & de venir par la ville, habillés suivant le sujet & la qualité des mysteres qu'ils devoient représenter. Après cette permission, ils eurent une salle à la Trinité, qui fut appellée la salle de la passion, où ils faisoient ordinairement les représentations de leurs pieces. En 1545. cette salle leur fut ôtée, & il fut ordonné par un arrêt du parlement, qu'elle serviroit à loger des pauvres. Alors les confreres de la passion choisirent un autre lieu; & en 1548. ils acheterent la place & les mazures de l'hôtel de Bourgogne, où ils firent bâtir les édifices qu'on y voit encore à présent. Le parlement leur permit d'y continuer leurs représentations, à la réserve du mystere de la passion & des autres mysteres sacrés (ce sont les termes de l'arrêt de 1548.) avec défense à tous autres de jouer & représenter aucune histoire, sinon sous

Digitized by Google

le nom & au profit de cette confrairie. Ainsi on ne vit plus de représentations dévotes, que l'ignorance de ce tems-là avoit introduites & tolerées. Comme la direction des spectacles & du theâtre ne s'accordoit pas avec l'institut de cette confrairie, il est à croire que cette permission & ce privilege ne leur fut donné que dans la vûe d'abolir peu à peu l'exercice de ces confreres. En effet, ils louerent cet hôtel aux comédiens Italiens & François, qui étoient obligés de se servir de ce lieu, sans pouvoir jouer ailleurs, & se contenterent d'y réserver une loge pour eux. En 1676. le revenu de cette confrairie fut uni à l'hôpital general.

Pline remarque qu'il y avoit deux lieux sur le lac Larius, à présent le lac de Côme en Italie, qui étoient appellés *Comédie* & *Tragédie*, à cause des spectacles de cette sorte que l'on avoit accoûtumé d'y représenter. * Ferrarius.

COMENIUS (Jean Amos) grammairien & théologien Protestant, au XVII. siecle, nâquit en Morovie le 28. Mars 1592. & fut reçû ministre l'an 1616. à l'âge de 24. ans; mais il fut obligé de sortir de son païs l'an 1624. que l'on chassa de la Bohême & de la Moravie tous les ministres Protestans. Après s'être caché quelque tems dans les montagnes de Bohême, il se retira à Lesna ville de Pologne, & y enseigna la langue latine: ce fut là qu'il publia en 1631. son livre intitulé *Janua Linguarum*, qui lui a acquis beaucoup de réputation, & qui a été traduit non seulement en douze langues européennes, mais aussi en arabe, en turc, en persan & en mogol. Il s'entêta d'une nouvelle maniere qu'il prétendoit devoir être suivie dans l'instruction des enfans, & il en donna un échantillon dans un ouvrage qu'il intitula *Pansophiæ Prodromus*. Il passa en Angleterre en 1641. & en Suede en 1642. où il fut appellé par Louis de Géer homme de mérite, qui lui fournit abondamment de quoi se délivrer de la fatigue de régenter. Comenius proposoit par tout la réforme de tous les colleges: le chancelier Oxenstiern l'envoya à Elbing pour y travailler à son projet; il y resta jusqu'en 1648. Deux ans après, il passa à la cour de Sigismond Ragotski, prince de Transilvanie, où pendant quatre ans il proposa ses idées nouvelles pour le réglement d'un college. Revenu à Lesna, il y séjourna jusqu'en 1656. que les Polonois brûlerent cette ville. Il perdit dans cet incendie tous ses manuscrits, excepté ceux qu'il avoit fait sur la *Pansophie* & sur l'*Apocalypse*. Il se sauva en Silésie, puis au païs de Brandebourg, à Hambourg & à Amsterdam, où il s'arrêta pour le reste de ses jours, & y fit imprimer en 1657. aux dépens de son principal Mecene Laurent de Géer, fils de Louis, les differentes parties de sa *nouvelle méthode d'enseigner*, ouvrage *in folio*, dont la république des lettres n'a tiré aucun profit; aussi n'y a-t-il rien de pratiquable dans les idées & les regles qu'il propose. La réformation des écoles ne fut pas son principal entêtement, il donna dans le ridicule des prétendus nouveaux prophétes, qui s'imaginoient avoir la clef des prédictions de l'Apocalypse: ce fut ce qui lui fit recueillir avec soin, & publier à Amsterdam les visions de Kotterus, celles de Christine Poniatoria, & celles de Drabicius. Il promit aux siennes un regne de mille ans, qu'il assuroit devoir commencer l'an 1672. ou l'an 1673. mais il ne vécut pas assez pour être témoin lui-même de la vanité de ses promesses, car il mourut à Amsterdam le quinziéme Novembre 1671. en sa quatre-vingtiéme année. Outre les ouvrages que nous avons cités, il y en a encore quelques autres de lui. * *Mem. historiques*. Bayle, *dict. crit.*

COMELONITARI. C'est une des quatre provinces de la Macedoine moderne. Elle comprend une partie de la province, que les anciens appelloient la troisiéme Macedoine, ou la Macedoine propre, & une petite partie de l'ancienne Thessalie. Cogni en est le lieu principal. * Baudrand.

COMES, (Natalis) ou *de Comitibus*, que les autres nomment *Noel le Comte*, de Venise, florissoit dans le XVI. siecle. Il avoit étudié les belles-lettres, & il en a donné des marques dans les ouvrages que nous avons de lui. Il a traduit les livres des Dipnosophistes d'Athenée, de grec en latin; mais sa traduction n'est point estimable. Il composa trente livres de l'histoire de son tems, dix de mythologie, & divers autres ouvrages. Joseph Scaliger ne l'estimoit pas beaucoup, puisqu'en écrivant à Calvisius, il l'appelle *homo futilissimus*. C'est dans le quatriéme livre des épîtres, en la lettre 309. On croit qu'il est mort en 1582. & il est sûr au moins qu'il vivoit encore le 3. Décembre 1581. comme on le voit par une de ses lettres qui porte cette datte.

COMES, (Jean) religieux Augustin, avoit été confesseur de S. François de Sales, & étoit docteur en théologie de la faculté de Paris. Il mourut à Seissel en odeur de sainteté en 1666. âgé de cent onze ans. * Chastan, *dans son livre du siecle courant*.

COMETES, pere d'Asterion, une des Argonautes. * Valer. Flaccus, *l. 1.*

COMETES, meteores nommés par les Grecs Κόμηται, & par les Latins *Cometæ* ou *Crinitæ Stellæ*, parce qu'elles paroissent comme une étoile qui traine après elle une longue chevelure. Les philosophes sont fort partagés sur la nature des cometes: voici ce qu'ils ont dit de plus vrai-semblable. Les cometes sont au-dessus de la lune & dans la region des planetes, étant elles-mêmes une espece de planetes, qui décrivent des orbes par un mouvement perpetuel. Leur corps est solide, & elles tirent leur splendeur de la lumiere du soleil, qu'elles reflechissent. Elle a cela de particulier, qu'elle est accompagnée d'une longue trainée, ou de certains rayons de lumiere, qui est toujours opposée au soleil, & qui s'affoiblit en s'éloignant. Les philosophes prétendent que ces rayons sont refléchis par le corps de la comete; c'est ce qui fait que les astronomes distinguent trois sortes de cometes. La *Comete barbue* qui est orientale au soleil, & qui se leve devant lui, car alors cette lumiere marche devant le corps de la comete, en guise de barbe. La seconde sorte de comete est celle que l'on appelle *Caudata*, ou *à longue queue*, elle est occidentale, & paroit après le soleil couché; car alors le corps de la comete precede cette trainée. La troisiéme est la *Comete à la rose*, autrement nommée *Chevelue*, qui paroît lorsque le soleil & la comete sont diamétralement opposés, & que la terre est entre deux; car alors cette trainée est cachée derriere le corps de la comete, & il ne paroit que quelque peu de rayons autour d'elle en forme de chevelure. Un peu avant que la comete cesse de paroitre, sa grandeur apparente diminue, & sa lumiere diminue peu à peu. Les cometes tournent d'orient en occident autour de la terre, & semblent décrire un cercle à l'équateur. Descartes dans son systême est le premier qui a bien expliqué la nature des cometes, en disant que c'étoit des astres qui rouloient autour d'un autre soleil dans un autre tourbillon du monde, lesquels s'aprochoient quelquefois de celui-ci, & alors ils paroissoient, & qui s'en éloignoient ensuite, & alors disparoissoient. Ce sentiment a depuis été suivi par de très-habiles philosophes. Il y a une autre sorte de cometes qui est sublunaire, & qui n'est qu'un meteore & une inflammation des exhalaisons de l'air grossier. Ceux qui voudront voir plus à fond ce qui regarde les cometes, n'ont qu'à lire les differens auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Les anciens ont toujours crû que les cometes présageoient quelque malheur, & il n'y a rien de plus ordinaire dans les écrits des poëtes. Au Mexique & dans differens endroits des Indes, lorsque les peuples voyoient des cometes, ils faisoient un grand bruit avec leurs cornets & leurs tambours, s'imaginant que par ce moyen ils leur feroient peur & les feroient enfuir.

Voici les cometes qui ont été les plus remarquables depuis plusieurs siecles, & particulierement en France. L'an 817. le 17. Fevrier, pendant une éclipse de lune, il commença à paroître une comete dans le signe du sagittaire. Peu de jours après, un Jeudi saint, lorsque Louis I. dit *le Debonnaire*, empereur & roi de France, revenoit de l'église en son palais, une galerie rompit sous lui, & vingt personnes de qualité y furent fort blessées; mais l'empereur en fut quitte pour la peur & quelques legeres écorchures. L'an 837. vers la fête de Pâques, il parut une autre comete dans le signe de la Vierge, laquelle ayant en 25. jours passé ceux du Lion, du Cancer & des Gemeaux, vint mettre bas sa chevelure & éteindre son globe de feu vis-à-vis de la tête du Taureau. Le même empereur Louis *le Debonnaire*, qui étoit grand astronome, la découvrit le premier. Il en avoit paru une autre l'année précédente, le 11. Avril, dans le signe des Balances, laquelle ne se montra que trois jours. L'an 1348. au mois d'Août, sous le regne de Philippe *de Valois*, il parut sur la partie

partie occidentale de Paris une comete extraordinairement lumineuse, le soleil n'étant pas encore couché, & elle sembloit n'être pas fort éloignée de la terre. Le soir suivant on la vit paroître bien plus grosse, & se diviser en plusieurs rayons; mais peu à peu elle disparut. L'histoire remarque qu'il n'y avoit jamais eu de peste plus furieuse & plus universelle dans tout notre hemisphere, que celle qui regna cette même année, & qui desola particulierement toutes les provinces de la France. Deux ans après, au commencement du regne du Roi Jean, on en vit une autre prodigieuse, qui sembloit aussi prédire les malheurs dont la vie de ce prince fut traversée. L'an 1471. il parut une comete de grandeur extraordinaire, qu'on vit luire 80. jours durant, depuis le mois de Decembre. Elle avoit la tête dans le signe des Balances, & la queue fort longue, un peu tournée vers le nord. Ceux qui ajustent les phenomenes du ciel aux accidens d'ici bas, peuvent appliquer celui-ci à la mort tragique de Charles, frere unique du roi Louis XI. qui fut empoisonné en 1472. L'an 1531. sur la fin de Juillet, on observa une comete chevelue qui parut pendant tout le mois d'Août. Le vulgaire publioit qu'elle avoit prédit la mort de Louise de Savoye, mere du roi François I. arrivée à Grès en Gâtinois, le 22. Septembre, après une longue maladie qu'elle avoit eue à Fontainebleau; mais les historiens remarquent que dès l'an 1528. il y eut un perpetuel déréglement des saisons, ou pour mieux dire, que l'été seul occupa presque toute l'année; de sorte qu'en cinq ans on ne vit pas deux jours de gelée tout de suite. Les arbres poussoient des fleurs incontinent après le fruit, les bleds ne multiplioient point en terre, & faute d'hiver, il y avoit si grande quantité de vermine qui en rongeoit le germe, que la récolte ne fournissoit pas la semence de l'année suivante. Cette disette causa une famine universelle, ensuite vint une maladie qu'on nomma *Trousse galant*, puis une furieuse peste, si bien que ces trois fleaux emporterent plus de la quatriéme partie des François. L'an 1577. au mois d'Octobre, sous le regne de Henri III. roi de France & de Pologne, il parut la plus grande comete qu'on eût jamais vûe, & qui sembloit prédire de loin la funeste mort de ce monarque. Elle tenoit en longueur trente degrez d'étendue, embrassant les signes du Sagittaire & du Scorpion, la queue tournée vers l'occident. On l'observa depuis le 28. Octobre jusques vers la fin de Novembre. Un astronome trouva qu'elle étoit à la hauteur de la planete de Venus. Nous avons vû paroître quelques cometes dans le XVII. siecle, & l'on s'est contenté d'en rechercher les causes physiques, sans en faire des applications superstitieuses. * Mezerai, *Abr. Chron.* & les autres historiens de France. * Descartes. Newton. Bayle. Petit, &c.

COMESTOR, ou LE MANGEUR, *cherchez* PIERRE COMESTOR.

COMETHAU, ville de Boheme, *cherchez* COMMOTA.

COMICE, en latin *Comitium*, lieu dans la place romaine où se faisoient les assemblées du peuple. Ce lieu étoit couvert, & il y avoit une maniere d'échafaut, ou de theatre élevé & spacieux, qu'on appelloit la tribune aux harangues, que les Romains appelloient *Rostra*, qui en étoit voisine. Ce lieu nommé *Rostra*, étoit un temple où l'on avoit rangé les éperons des navires que C. Mœnius consul avoit pris dans une bataille contre les Antiates, l'an de Rome 416. & avant J.C. 338. C'étoit de cet endroit qu'on rendoit la justice, qu'on proposoit les loix au peuple, qu'on le haranguoit, & qu'on traitoit generalement avec lui de toutes choses. On y élisoit encore la plûpart des magistrats; aussi les prétendans aux charges s'y familiarisoient indifferemment avec tout le monde, caressoient & prioient les uns, promettoient aux autres, & n'oublioient rien pour avoir les suffrages, se faisant assister dans ces occasions par leurs amis & par leurs parens qui avoient le plus de crédit. Il y avoit un autre lieu nommé *Rostra*, au pied du mont Palatin. * Rosin, *Antiq. Rom. l. 6. c. 5. Dict. des Antiqq. Gr. & Rom.*

COMICES, *Comitia*, ou *Assemblées du peuple* à Rome, étoient de trois sortes; les unes se faisoient par curies ou paroisses, & s'appelloient *Comitia Curiata*; les autres par tribus, nommées pour cela *Comitia Tributa*; & les troisiémes par centuries ou centaines, qu'on nommoit *Comitia Centuriata*; le peuple Romain ayant été ainsi divisé, il n'y avoit que les citoyens de Rome qui eussent voix dans les assemblées, par curies ou paroisses, dans lesquelles on élisoit les petits magistrats. Aux deux autres sortes d'assemblées, non-seulement les citoyens avoient droit de donner leurs suffrages; mais encore ceux des colonies & des villes municipales, & c'étoit dans ces grandes assemblées qu'on traitoit des affaires les plus importantes de la république, & qu'on élisoit les grands magistrats. *Cherchez* encore ces mots sous *Centuries*, *Curies*. * Johan. Rosin, *Antiq. Rom. l. 8. c. 6.*

COMIDIA, ville de la Natolie, *cherchez* NICOMEDIE.

COMINE, en latin *Cuminum*, petite isle de la mer de Sicile, entre Malte & le Gozzo. Elle appartient aux chevaliers de Malte, qui y ont un château, que le grand'maître de Vignacourt y fit bâtir. * *Hist. de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.*

COMINES, *cherchez* COMMINES.

COMINGES, païs & ville de France en Gascogne, avec titre de comté. La ville dite ordinairement SAINT BERTRAND DE COMINGES ou COMENGE, en latin *Convena* ou *Lugdunum Convenarum*, a un évêché suffragant d'Ausch. Ce païs est entre le Languedoc, les Pyrenées, le comté de Foix & l'Armagnac, & est divisé en haut & bas. Cominges sur la Garonne est dans le haut, & Lombez dans le bas, entre S. Beat & Montregeau. Il y a aussi une partie du diocese de saint Bertrand dans le Languedoc, ce qui donne privilege à l'évêque d'entrer dans les états de la province. On nomme cette contrée le petit Cominges. Pline, Strabon, l'Itineraire d'Antonin, Ptolomée, & plusieurs autres anciens auteurs, parlent du païs de Cominges & de la ville de ce nom. Elle fut démolie l'an 585. par l'armée du roi Gontran, parce qu'elle avoit donné retraite au faux Gondebaud, qui se disoit fils de Clotaire. Ainsi la ville de Cominges demeura ensevelie sous ses ruines, jusqu'à ce qu'environ l'an 1085. son évêque saint Bertrand, dont elle porte le nom, la rebâtit dans le même endroit, quoique d'un moindre circuit qu'elle n'étoit. Le premier prelat de Cominges dont nous ayons connoissance est Suavis, qui assista au concile d'Agde l'an 506. Présidius souscrivit l'an 533. au II. d'Orleans. Ammius son successeur se trouva l'an 549. au V. de la même ville; & Ruffin l'an 585. assista au II. de Mâcon. Il peut être arrivé que le païs de Cominges, depuis la ruine de sa ville capitale a été quelque tems sans évêque; du moins nous n'avons connoissance d'aucun de ces prelats jusqu'à Abraham, qui se trouva l'an 788. avec Francolin de Conserans au concile de Narbonne, assemblé contre Felix d'Urgel. Bertrand Goth qui gouverna l'église de Cominges, après la mort de Maramont, fut depuis pape sous le nom de *Clement* V. Bertrand de Chanac, Amauri de Lautrec, Pierre de Foix, Amanjeu d'Albret & Charles Caraffe, tous cardinaux, ont été évêques de Cominges. Quant à ce qui regarde la fondation de cette ville, on dit que Pompée ayant détruit le parti de Sertorius en Espagne, obligea les peuples qui vivoient dans les Pyrenées sans ordre & sans discipline, de se réduire en corps & dans un lieu qu'on nomma *Convena*, c'est-à-dire, assemblée ou communauté. S. Jerôme a conservé la memoire de cette action, & la débite même avec un peu d'aigreur, en haine de Vigilance. Strabon & Pline semblent dire la même chose. Aujourd'hui saint Bertrand de Cominges est sur une colline qui a la Garonne au pied, entre saint Beat & Montregeau. L'église cathédrale est dediée sous le titre de saint Bertrand, & est enrichie de plusieurs reliques. * Strabon, *l. 4.* Pline, *l. 4. c. 19.* L'Itineraire d'Antonin. Ptolomée. S. Jerôme, *adv. Vigilant.* Antonin, *l. 3. c. 19.* Gregoire de Tours, *l. 7.* Oihenard, *notit. utriusque Vasconiæ.* Du Chêne, *Antiq. des villes, part. 2. l. 2. c. 15.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* De Marca, *Hist. de Bearn.* Du Pui, *Droits du roi.* Olhagarai, *Hist. de Foix.* Le P. Anselme, *&c.*

Ce que l'on a rapporté dans la précedente édition touchant les comtes du païs de Cominges, est si défectueux, que l'on a jugé à propos de le supprimer. On donnera cet article plus correct dans le supplement. *Voyez aussi* Pechpeirou.

COMINGES, (Jean-Raymond de) cardinal, premier archevêque de Toulouse, dans le XIV. siecle, étoit fils de *Bernard* VI. comte de Cominges, & de *Laure* de Montfort, & fut élevé sur le siege pontifical de Maguelone l'an 1310. après la mort de Levi de Mirepoix. Il assista au concile gene-

Digitized by Google

ral de Vienne, & lorsque le pape Jean XXII. eut érigé l'an 1317. l'église de Toulouse en métropole, il en fut le premier archevêque. Arnaud Roger de Cominges, son oncle, avoit été évêque de cette ville à la fin de 1297. & étoit mort en 1298. Jean Raimond laissa l'église de Maguelone à Simon son frere, qui mourut peu de tems après, avant même que d'avoir été sacré évêque. Le nouveau prélat commença par tenir un synode, pour remedier aux nécessités de son troupeau. Jean XXII. le mit au nombre des cardinaux, le 18. Decembre de l'an 1327. entre lesquels il eut ensuite le titre d'évêque de Porto & de sainte Rufine. Après la mort de ce pape, quelques cardinaux lui offrirent la tiare, à condition qu'il ne songeroit point à rétablir le siege pontifical à Rome. Le cardinal de Cominges le refusa, & mourut à Avignon le 20. Novembre de l'an 1348. * Villani, *l. 11. & 12.* Gabriel, *de Episc. Mag.* Catel, *Mem. du Lang. l. 5.* Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *Hist. des Card.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Ughel, *de Episc. Port.* Ciaconius, &c.

COMINO, ou CUMIN, anciennement *Hephestia*, petite isle de la mer Mediterranée, entre l'isle de Gozzo & celle de Malte. Elle appartient aux chevaliers de ce nom, qui y ont fait construire un bon fort, pour la défendre contre les pirates. On voit sur la côte méridionale de cette isle celle de Cominotto ou Cuminot, qui est aussi aux Maltois. * Mati, *dict.*

COMITOLO, (Paul) de Perouse en Italie, Jesuite, au commencement du XVII. siecle, sçavoit les belles-lettres & la théologie, & enseigna la morale & la positive avec beaucoup de réputation. Nous avons de lui quelques traités en faveur du pape Paul V. contre les théologiens de la république de Venise. *Catena illustrium Authorum in librum Job*, traduite de grec en latin. *Consilia seu responsa moralia. Doctrina de contractu universo, &c.* Comitolo mourut à Perouse le 18. Fevrier de l'an 1626. âgé de 80. ans. Il passe avec raison pour un des meilleurs casuistes de sa société. * Alegambe, *Bibl. script. S. J.*

COMMAGENE, *cherchez* COMAGENE.

COMMANDERIE, benefice des chevaliers de Malte & d'autres ordres militaires. Les principales commanderies sont pour les chevaliers nobles de quatre races, il y en a d'autres pour les servans d'armes & pour les chapelains. On appelle commanderie *de Justice*, celle qu'un chevalier obtient par droit d'ancienneté; & commanderie *de grace*, celle que le grand-maître, ou un grand-prieur donne à tel qu'il lui plait, par une prééminence qui appartient à sa dignité, suivant les statuts de l'ordre.

COMMANDINO, (Frederic) né à Urbin en Italie l'an 1509. excelloit dans les mathematiques & dans la connoissance de la langue grecque. Il traduisit en latin les mathematiciens Grecs, sous la protection de François-Marie, duc d'Urbin, prince entendu dans ces matieres. Commandino mourut en 1575. le 3. de Septembre, dans sa 66. année. Voici la liste de ses traductions : plusieurs traités d'Archimedes, de la dimension du cercle, des lignes spirales, des Conoïdes, des Spheroïdes, &c. les quatre livres des Coniques d'Apollone de Perge, le planisphere de Ptolomée, les élemens d'Euclides, Aristarque de la grandeur du soleil & de la lune, &c. * De Thou, *hist.* Vossius, *de scient. Mathem. c. 15. §. 1. c. 16. §. 26. c. 49. §. 23. c. 65. §. 42.* Ant. Teissier, *Elog. des hommes illust. p. 1.* Bayle, *dict. crit.* Niceron, *mem. t. 6.*

COMMELIN, (Jacques) frere de Jerôme Commelin, étoit natif de Gand. Il se retira à Embden en Allemagne, & publia quelques poësies en 1568. * Joseph Scaliger, *in not. ad Sen. Trag. & in epist.* Val. André, *bibl. Belg. &c.*

COMMELIN, (Jerôme) de Douai, celebre imprimeur, & un des plus habiles dans cet art, après Henri Etienne, vivoit dans le XVI. siecle à Heidelberg. Il étoit très-sçavant, & nous avons des notes de sa façon sur divers auteurs Grecs, comme Heliodore, Apollodore, &c. Joseph Scaliger avoue que les lettres grecques avoient beaucoup perdu par la mort de Jerôme Commelin. Il mourut en 1598. vers le commencement. * Valere André. De Thou, *Hist. Eloge des homm. illust. par* Ant. Teissier. Baillet, *au tr. des Imprimeurs.*

COMMENDO, petite ville d'Afrique, située sur la côte d'or, entre le cap des trois pointes & S. Georges de la Mine. Cette ville donne le nom à un petit royaume, dont elle est la capitale. * Mati, *dict.*

COMMENDON, (Jean-François) cardinal, né à Venise le 17. Mars 1524. fils d'*Antoine*, qui fut philosophe & medecin, & de *Laure* Barbarigo, fut élevé avec beaucoup de soin. A l'âge de dix ans, il composoit des vers latins, même sur le champ, & dès l'âge de quatorze ans il alla étudier en philosophie & en droit à Padoue, où son merite naissant lui fit des amis illustres. En 1550. il fit un voyage à Rome, & le pape Jule III. l'ayant connu par le moyen de l'ambassadeur de Venise qui le lui presenta, le mit au nombre de ses camériers. Ce pape faisoit bâtir une maison de plaisance hors des murs de Rome, & souhaita qu'on fit des vers pour être gravés sur des pieces de marbre d'une fontaine, où une nymphe recueilloit les eaux pour les distribuer dans les jardins. Commendon composa quelques épigrammes, qui convenoient très-fort au sujet, & que le pape préfera à toutes les autres. Il fit appeller Commendon, & après avoir reconnu son esprit & sa sagesse, par diverses questions qu'il lui avoit faites : « Ce jeune homme, (dit-il à ceux qui étoient auprès de lui,) a trop de merite pour demeurer plus long-tems inutile, & je remarque en lui de trop grandes qualités pour ne l'employer qu'à faire des vers. » Aussi-tôt Jule III. l'envoya à Urbin, puis en Flandres, où il accompagna le legat Jerôme Dandini, & de-là en Angleterre. A peine étoit-il de retour à Rome qu'il fut obligé de partir pour le Portugal. Il passa en ces occupations le reste du pontificat de Jule III. qui mourut en 1555. Marcel II. & Paul IV. l'estimerent beaucoup. Ce dernier lui donna un appartement dans son palais, & le mit au nombre de ses ministres les plus confidens. Au commencement de son pontificat il le nomma à l'évêché de Zante, & lui donna un benefice considerable dans le diocese de Veronne. Quelque tems après Commendon fut envoyé nonce vers l'empereur Charles V. mais les affaires s'étant brouillées, il n'acheva pas son voyage. A son retour à Rome, Paul IV. l'envoya à Venise & à tous les princes d'Italie, pour les exciter à se liguer avec lui. Ces emplois l'occuperent assez long-tems. Après la mort de Paul IV. en 1559. Pie IV. qui lui succeda, fit beaucoup de cas du merite de Commendon, que Paul, prévenu par les Caraffes ses neveux, avoit maltraité sur la fin de son pontificat. Il l'envoya en 1561. nonce près de l'empereur Ferdinand I. pour la celebration du concile de Trente; & de-là il le fit passer chez les princes Protestans. Commendon vint ensuite à Venise pour s'y délasser de tant de fatigues; mais les peres du concile de Trente lui donnerent une nouvelle commission, qui étoit la plus importante de ce tems-là, ce fut de retourner en qualité de nonce auprès du même empereur, pour l'instruire de l'état present du concile & des affaires de l'église. Il fit ce voyage en peu de tems, & peu après le pape l'obligea d'en entreprendre un autre en Pologne, & d'y résider comme nonce apostolique près du roi Sigismond-Auguste. Il s'y acquit beaucoup de réputation, en reglant sagement les affaires du clergé, en s'opposant avec force aux desseins des heretiques, & en appaisant, dans la maison royale même, des divisions qui auroient pû avoir des suites fâcheuses. Le pape le fit cardinal, à la sollicitation de saint Charles Borromée son neveu, le 12. Mars de l'an 1565. qui étoit la 41. de l'âge de Commendon. Six mois après il vint en Allemagne, pour s'y trouver à la diete d'Ausbourg; & en arrivant à Prague, il y apprit la mort du pape. Pie V. lui succeda le 7. Janvier 1566. & avant que de sortir du conclave il fit expédier un bref à Commendon, par lequel il lui ordonnoit d'assister en qualité de Legat à cette diette de l'empire. Deux ans après il y retourna, & y agit avec son zele ordinaire, pour la réforme du clergé, & pour le bien de l'église. On doit à ses soins la publication du concile de Trente en Allemagne; & ce fut encore lui qui porta l'empereur Maximilien II. à révoquer la permission qu'il avoit donnée aux Lutheriens de prêcher dans l'Autriche. Commendon fut aussi legat pour la croisade contre les Turcs en Allemagne & en Pologne, & se trouva en ce dernier royaume à l'élection de Henri de France, duc d'Anjou, qui fut depuis notre roi Henri III. Le legat contribua à cette élection, & ce prince ne manqua pas de reconnoissance. Gregoire XIII. qui avoit été élu pape en 1572. après Pie V. ne rendit pas à Commendon toute la justice dûe

à son mérite & à ses services; car il souffrit que le cardinal Farnese lui intentât procès, & l'abandonna à la haine de plusieurs personnes de la faction de l'empereur, qui se plaignoit de ce que Commendon avoit préferé les interêts de la France aux siens, pour l'election d'un roi de Pologne. Mais les cardinaux d'Est, de Medicis, Sforce, Ursin, Altemps, & quelques autres d'un mérite distingué, se déclarerent pour Commendon; & lorsqu'ils virent le pape Gregoire dangereusement malade, ils resolurent de le mettre en sa place, tant par l'estime qu'ils avoient pour son mérite, qu'à la recommandation du roi Henri III. En effet, l'affaire avoit été si bien concertée, que si le pape fût mort, ce cardinal auroit été élû; mais Gregoire revint de sa maladie; & Commendon étant tombé dans un état très-fâcheux, se fit porter à Padoue, où il mourut le 25. Décembre de l'an 1584. âge de soixante ans. Antoine Maria Gratiani évêque d'Amelia, composa en latin la vie de ce cardinal. M. Seguin, doyen de l'église royale de saint Germain l'Auxerrois à Paris, étant à Rome, reçut cette vie manuscrite d'un abbé de ses amis; & étant de retour à Paris, il la fit imprimer en 1669. Depuis en 1671. M. Flechier évêque de Nimes, de l'académie Françoise, nous en a donné une excellente traduction en notre langue.

COMMERCE ou NEGOCE. Il se fait dans le royaume, dans les païs étrangers & sur mer. Ce puissant moyen d'enrichir les états, a été l'objet & l'application de la plûpart des rois, des princes souverains, & des républiques. Sous la premiere race des rois de France, qui a duré depuis l'an 418. jusqu'en 751. on ne voit point quel étoit l'état du commerce, parce que ces rois ne s'appliquant qu'à faire des conquêtes, s'adonnoient plûtôt à la profession des armes, qu'à enrichir le royaume, par le trafic & la communication avec les étrangers. Charlemagne, second roi de la deuxiéme race, qui fut nommée *Carlovingiens*, voulant faire fleurir le commerce, créa la charge de roi des Merciers, pour avoir l'inspection, & l'intendance sur les marchands Merciers, dans l'étendue de tout le royaume. Cet officier qui étoit fort considerable, avoit pouvoir de donner des lettres de chevalerie aux marchands Merciers, & exerçoit sa jurisdiction par des lieutenans dans toutes les provinces, & dans les villes principales du royaume. Il n'y avoit alors que les merciers qui fissent le commerce de toutes sortes de marchandises; & comme ils ne faisoient aucun ouvrage de leurs mains, le roi des Merciers les recevoit avec ces paroles: *Nous avons noblement reçû chevalier* un tel. Le grand chambrier qui étoit un officier de la couronne, & qui avoit déja jurisdiction sur les arts & les manufactures, fut établi en la place du roi des Merciers, par François I. en 1544. Ce pere des lettres & des arts a été le premier de nos rois, qui a formé le dessein de porter le commerce de France sur la mer par des voyages de longs cours dans tous les lieux les plus éloignés de la terre. Ce fut par les ordres qu'il donna à l'amiral Chabot, que l'on découvrit depuis le cap Breton jusqu'à la Floride & à la Virginie; comme aussi le Maragnan & le Canada en l'Amerique. Il avoit résolu de faire équiper des vaisseaux pour aller dans les Indes orientales; mais ce grand dessein ne put être executé, à cause des guerres qu'il eut contre l'empereur Charles-*Quint*. Charles, duc d'Orleans, fils de François I. & qui avoit été choisi pour grand chambrier de France, étant mort en 1545. ce prince supprima cet office de la couronne, & rétablit celui de roi des Merciers, qui subsista jusqu'en l'année 1597. que Henri *le Grand* l'abolit, pour prendre lui-même le soin du commerce. Ce fut lui qui établit une manufacture de tapisserie de haute-lisse aux Gobelins, au fauxbourg saint Marcel à Paris; une autre de tapisserie de cuir doré, au fauxbourg saint Honoré, & au fauxbourg saint Jacques; les moulins d'Etampes pour fendre & couper le fer; la manufacture des toiles & brocards d'or & d'argent, à la place royale; celles des gases & toiles claires, à Mante sur Seine; des poteries & vases de fayence à Paris, à Nevers, & à Brisambourg en Saintonge; des verreries de cristal imité sur celui de Venise, à Paris, & à Nevers, & plusieurs autres. Ce prince institua aussi une chambre ou conseil de commerce composé d'officiers tirés du Parlement, de la chambre des Comptes, & de la cour des Aides, où toutes les choses concernant le commerce étoient décidées. En 1607. il créa un officier de maître visiteur, & general réformateur des marchandises pour avoit l'œil sur toutes les manufactures, qui faisoient la principale partie du commerce. Louis XIII. voulant augmenter le commerce de mer, donna la charge de grand-maître & Surintendant general de la navigation & commerce, au cardinal de Richelieu, qui fit plusieurs compagnies de negocians, pour faire réussir ce dessein. En 1626. le même roi établit un conseil pour le commerce, composé de quatre conseillers d'état, & de trois maîtres des requêtes, où présidoit le Surintendant de la navigation. Le roi Louis XIV. a joint à ses conquêtes, l'abondance & la richesse de son royaume, & a fait fleurir le commerce des François dans toutes les parties du monde, à quoi les soins de M. Colbert ont beaucoup contribué. *Voyez* COMPAGNIE. * *Mem. hist.*

COMMERCI, petite ville de Bar en Lorraine, capitale d'une seigneurie de même nom, & située sur la Meuse, à deux ou trois lieues au-dessus de saint Mihel, & à quatre de Toul du côté du couchant. * Mati, *Dictionaire.*

COMMINES, bourg de Flandres avec un bon château, a donné son nom à la famille de Commines. Ce bourg est assez près de Messines sur la Lis.

COMMINES, (Philippe de) seigneur d'Argenton, historien, étoit Flamand, & sortoit d'une maison noble. Il passa environ huit ans à la cour de Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, comte de Flandres, & fut estimé comme un homme rare & d'un grand jugement. En 1472. il s'attacha au roi Louis XI. qui n'épargnoit rien pour attirer à sa cour ceux qu'il jugeoit être trop utiles aux autres princes. Les historiens qui croient avoir le mieux penetré les veritables motifs qui firent changer de maître à Commines, disent que son pere *Jean* de Commines, senechal de Poitou, étant mort redevable de deux mille florins du Rhin au duc Philippe *le bon*, les receveurs du domaine de ce prince saisirent ses biens, & que son fils fut contraint de subsister aux dépens d'autrui, jusqu'à ce que Philippe *le bon* lui permit l'an 1464. de recevoir les fruits de sa terre de Renuscure, à condition d'en rendre compte. Que Charles successeur de Philippe *le bon*, lui remit trois ans après, une partie de ce qu'il devoit; mais que Commines avoit perdu l'esperance de s'acquitter du reste à cause de la depense continuelle qu'il étoit obligé de faire. Louis XI. lui offrit beaucoup plus de biens & de charges, qu'il n'en quittoit, & lui fit abandonner le duc de Bourgogne en 1472. Si le motif de sa retraite eût été honnête, sans doute qu'il l'eût expliqué, lui qui a si bien raisonné sur toutes choses. Quoi qu'il en soit, il fut consideré comme regnicole, depuis qu'il se fut allié à la maison des comtes de Monsoreau en Anjou, par son mariage avec *Helene* de Chambes de cette maison, qui lui apporta les belles terres d'Argenton, de Coppoux, de Buisson, de Villautrois, de Gourgue, de Buignon, de Souveigne, de Vauzelle, de la Carrie, & la châtellenie des mottes. Le roi le fit chambellan, & vécut avec lui en une si grande familiarité, qu'ils couchoient souvent ensemble. Commines avoit très-bon air, étoit de la plus riche taille, & étoit bien fait à proportion. Il avoit tant de presence d'esprit, & la nature lui avoit donné une si prodigieuse memoire, qu'il dictoit souvent à quatre secretaires en même-tems des lettres sur les affaires d'état les plus delicates, sans apprehender de se méprendre. Il parloit diverses langues, & sur-tout le François, l'Espagnol & l'Allemand, mais il n'entendoit point trop bien le Latin. Cela ne l'empêcha pas d'aimer les gens doctes, & d'écrire en notre langue l'histoire de son tems. Il executa heureusement ce dessein; & son ouvrage, qui contient ce qui s'est passé durant 34. ans, sous les rois Louis XI. & Charles VIII. a merité l'eloge de tous les sçavans, sur-tout de Juste-Lipse, qui a jugé ce Philippe digne des Alexandres. Cet ouvrage a été traduit en latin par Sleidan: il a été aussi traduit en italien & en allemand. Nous avons aussi diverses éditions de cette histoire; la meilleure est celle de Godefroi avec des notes. Commines, que Louis XI. avoit fait son chambellan & senechal de Poitou, & qu'il avoit employé en diverses négociations, ne fut pas toûjours en faveur. On l'accusa de trahison, & on l'arrêta sous Charles VIII. pour avoir favorisé le parti de Louis duc d'Orleans, qui fut roi dans la suite sous le nom de Louis XII. Commines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura 8. mois dans une cage de fer à souffrir des peines incroyables: de-là il fut transferé dans la prison des Tour-

Digitized by Google

nelles à Paris. Il y demeura 18. mois avant que sa femme pût obtenir qu'on lui donnât des commissaires pour lui faire son procès. Enfin il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut absous de tous les crimes qu'on lui imposoit. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le duc d'Orleans, qui fut depuis Louis XII. pour lequel il s'étoit attiré une si fâcheuse affaire, ne fit non-seulement rien pour lui dans sa longue détention, mais encore ne pensa pas à lui, lorsqu'il fut parvenu à la couronne. Commines accompagna Charles VIII. dans sa conquête de Naples, & ce prince lui en confia les quatre plus grandes negociations. Il n'est pas possible, dit un moderne, de sçavoir, à dix ans près, le tems auquel il mourut. Cet auteur blâme également tous ceux qui ont fixé l'année de cette mort; en attendant néanmoins qu'il nous en donne plus de certitude, nous dirons que Commines finit ses jours en sa maison d'Argenton en Poitou le 17. Octobre de l'an 1509. à l'âge de 64. ans, & qu'il fut enterré dans l'église des Augustins de Paris, où il avoit fait bâtir une chapelle. Sa femme est dans le même lieu, avec sa fille unique *Jeanne* de Commines, mariée à *René* de Brosse dit *de Bretagne*, comte de Pentievre. Philippe de Commines avoit fait mettre un rebus sur la porte de la chapelle à la mode de son tems. C'étoit un globe imperial avec un chou cabus, pour dire que le monde n'est qu'abus. Il avoit pris pour devise ces paroles de l'écriture : *Qui non laborat non manducet.* Il disoit ordinairement pendant sa prison, qu'il étoit venu à la grande mer, & qu'il avoit été englouti par la tempête. * Juste-Lipse, *in not. ad lib. 1. Polit.* Marchantius, *lib. 1. Comment. Fland.* Le Mire, *in elog. Belg.* Scévole de Sainte-Marthe, *liv. 1. elog.* Valere André, *biblioth. Belg.* Vossius, *de hist. Lat.* La Croix du Maine, *biblioth. Franc.* Du Chêne, *hist.*

COMMIRE, (Jean) Jesuite, nâquit à Amboise l'an 1625. & ses écrits le rendirent celebre parmi les gens de lettres de son tems. La nature lui avoit donné un esprit également éclairé & solide, & la lecture assidue des meilleurs auteurs de l'antiquité, répandit sur son style une amenité & une abondance qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans ses ouvrages. Peut-être depuis le siecle d'Auguste, personne n'a-t-il mieux pris le genie de la poësie lyrique. On voit dans ses odes des pensées sublimes, des images vives, une élocution pure, un arrangement noble & harmonieux qu'on n'avoit gueres trouvé depuis Horace. Il étoit encore singulier dans la maniere de narrer les fables. Il sembloit avoir emprunté de Phedre, la pureté de la langue romaine, & cette naiveté élegante, qui fait le caractere de ces sortes d'ouvrages. Jusques dans les moindres pieces on y découvre un goût d'antiquité, qui le rapproche beaucoup des écrivains de la belle latinité. Quoique son attrait naturel fût pour les belles lettres, il ne laissa pas d'enseigner pendant plusieurs années la theologie, & de se donner aussi à la direction. Il avoit beaucoup de franchise & de probité, & un grand éloignement pour les affaires du monde. Il est mort à Paris le 25. Décembre 1702. dans sa 77. année. Ses poësies latines, qui composent un volume, furent imprimées plusieurs fois pendant sa vie. On a aussi donné ses œuvres posthumes. Le P. Berruyer, Jesuite, si connu depuis par son histoire du peuple de Dieu, a composé une élegie latine sur la mort du P. Commire, & cette piece a été traduite en vers françois par le P. d'Orival Jesuite : ces deux pieces sont imprimées. * Consultez Baillet, *jugement des sçavans sur les poetes modernes, edit. de Paris. in 12. 1688. & de 1722. in 4. t. 5.*

COMMODE, ou L. AURELIUS COMMODUS ANTONINUS, fils d'Antonin *le Philosophe*, & de Faustine, nâquit le 31. Août l'an 161. sous le consulat de son pere & de son oncle. Outre les noms de L. Ælius Aurelius Commodus, on lui donna aussi quelquefois celui de Marcus au lieu de Lucius. Après la mort de son pere, il porta aussi celui d'Antonin. Il étoit très-bien fait de corps, mais son esprit étoit inconstant, son naturel fier, cruel, & porté à toutes sortes de débauches. Dès l'âge de 12. ans il donna un échantillon de sa cruauté, en voulant que l'on jettât au feu un homme qui étoit chargé de faire chauffer l'eau des bains où il avoit coutume d'aller, sous prétexte que celle dont il se servoit étoit trop tiede. Il fut proclamé empereur après que son pere fut mort en Allemagne le 17. Mars de l'an 180. Il avoit eu pour precepteurs Onelicrite, Atteius & Antistius. Des philosophes également sages & sçavans prirent soin de ses mœurs; mais la malignité de son penchant l'emporta sur l'éducation. Sa cruauté & ses débauches, si opposées à la clemence & à la sobrieté du sage Marc-Aurele, firent croire qu'il n'étoit pas son fils légitime, & que sa femme l'avoit eu d'un gladiateur qu'elle aimoit, aussi imita-t-il le libertinage de sa mere Faustine. Rome vit en sa personne un second Neron, qui n'eut ni pieté pour ses dieux, ni respect pour les loix de la nature les plus inviolables, ni reconnoissance, ni fidelité pour ses amis, ni égard pour l'innocence & pour le merite. Les ministres d'un prince si vicieux firent des maux incroyables. Commode voulut passer pour Hercule, & se montra au peuple avec la peau de lion & la massue. Il quitta le nom de fils de Marc-Aurele, pour se dire *Hercule fils de Jupiter*. Il demanda des autels, des sacrifices, & il en reçût du senat, qui aima mieux flater son impieté, que d'irriter sa fureur. Les Chrétiens furent tourmentés, pour n'avoir pas voulu obéir à la même loi. Sur les moindres prétextes, faux ou veritables, il faisoit mourir une infinité de senateurs Romains, d'hommes consulaires, & de principaux officiers. Et lorsqu'il manquoit de prétexte pour se défaire de ceux qu'il haïssoit, ou qu'il craignoit, il feignoit des conjurations imaginaires contre sa personne; afin que sur ces accusations en l'air il les pût faire punir comme criminels. Après avoir fait mourir les plus illustres senateurs, il corrompit ses sœurs par des incestes détestables, & donna le nom de sa mere à l'une des trois cens concubines qu'il entretenoit, avec autant de garçons, pour servir à ses voluptés. Il ne donnoit les gouvernemens des provinces qu'aux personnes les plus indignes. Il prenoit plaisir à égorger les plus innocentes, & ne manquoit jamais de se trouver au combat des gladiateurs & des bêtes. Il vouloit que toute la terre fût témoin de son adresse, non à bien gouverner ses états, ni à conduire ses armées, mais à égorger une infinité de lions, de tigres & de leopards, & à faire le métier de gladiateur. Ayant conçû le dessein de se défaire de Martia, qu'il entretenoit comme sa femme, de Lætus capitaine de ses gardes, & d'Electus son grand chambellan, il fut prévenu par ceux mêmes qu'il destinoit à la mort. Martia lui présenta, au sortir du bain, du vin où elle avoit mêlé du poison fort violent; & parce qu'il n'operoit pas assez promptement, on le fit étrangler par un Athlete nommé *Narcisse*, avec lequel il s'exerçoit quelquefois à la lute. Il mourut le dernier jour de l'an 192. dans le palais appellé *Vectile* sur le mont Cælius, à l'âge de 31. ans, 4. mois, après un regne de 12. ans, 9. mois & 14. jours. Les historiens remarquent qu'il étoit si craintif & si soupçonneux, qu'il n'osoit se fier à un barbier pour se raser, mais qu'il se brûloit lui-même la barbe. * Lampridius, *dans sa vie.* Eutrope, *l. 8. hist. Rom.* Onuphre, *dans sa chron. &c.*

COMMODIANUS, auteur Chrétien, qui a vécu au commencement du IV. siecle, du tems du pape saint Sylvestre. Il s'appelle lui-même *Commodianus*, & par allusion *Gazæus*, & se donne la qualité de *mendiant de J. C.* Il dit qu'il avoit été engagé dans les erreurs des Payens, & qu'il s'étoit converti en lisant la loi des Chrétiens. Il a fait un ouvrage intitulé, *Instructions*, composé en façon de vers, dans lesquels il n'a gardé ni mesure, ni cadence, & a seulement observé que chaque ligne comprît un sens achevé, & qu'elle commençât par acrostiche; en sorte que toutes les lettres du titre de chaque strophe se trouvent de suite au commencement de chaque vers, & qu'en prenant les premieres lettres des vers on trouve le titre entier. Il y combat les Payens & les Juifs, & y donne d'excellentes instructions aux Chrétiens Catéchumenes, fideles & pénitens. Le stile de son ouvrage est dur, mais la morale en est excellente, il porte les hommes à embrasser une pauvreté volontaire. Il n'y a parmi les anciens que Gennade qui ait parlé de cet auteur & de son ouvrage, avec le pape Gelase, qui le met au rang des livres apocriphes, peut-être parce qu'il suit l'opinion de Papias, de Tertullien & de Lactance, sur le régne de mille ans. Cet ouvrage a été long-tems dans l'obscurité. Le P. Sirmond l'ayant trouvé dans un ancien manuscrit, monsieur Rigaud se servit de sa copie pour le donner au public en 1650. M. Davies l'a donné en 1711. à Cambridge, à la fin de son édition de *Minucius Felix*. On ne peut douter que l'ouvrage de Commodien ne soit un ancien ouvrage. * Gen-

Digitized by Google

nâd. *de script. eccles.* Gelas. *decreto de apocryph.* Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclés. III. premiers siecles.*

COMMOTA ou COMETHAU, petite ville de Bohême dans le cercle de Saltz, entre la ville de ce nom & celle de Chemnitz en Misnie, à trois lieues de la premiere, & à dix de la derniere. * Mati, *Diction.*

COMMUNICANTS, secte d'Anabaptistes dans le XVI. siecle, furent ainsi nommés à cause de la communauté de femmes & d'enfans, qu'ils pratiquoient avec une brutalité extrême, à l'exemple des Nicolaites. * Prateole, *V. Comm.* Sanderus, *her. 198.* Gautier, *dans sa chron. XVI. siecle.*

COMNENE, illustre famille dans l'empire de Constantinople, qui commença à y paroître avec éclat dans le XI. siecle. Isaac Comnene est le premier de cette famille qui y fit entrer la dignité imperiale. Il parvint par brigues à l'empire en 1057. & dès 1059. il en étoit dégoûté. Ce qu'il y eut de singulier, fut que *Jean* son frere, refusa de lui succeder. Son refus fit rentrer les Comnenes dans l'état privé; mais ils n'y demeurerent pas long-tems. Alexis Comnene devint empereur le premier Avril 1081. Jean son fils lui succeda en 1118. & eut pour successeur Emanuel ou Manuel son second fils en 1143. Celui-ci est très-celebre dans l'histoire des Croisades; il laissa l'empire à Alexis Comnene son fils en 1180. mais après Alexis II. ce fut un petit-fils d'Alexis I. de la branche cadette, nommé *Andronique*, qui se mit en possession de la dignité imperiale en 1183. après quoi il n'y eut plus d'empereur de cette famille, qui ne laissa pas que de demeurer très-considerable. Une autre branche des Comnenes alla s'établir à Trebisonde, & y forma un nouvel état, qu'on appella *empire*, & qui fut enfin détruit par les Turcs. * *Voyez* les articles des empereurs qu'on a nommés.

COMO, *cherchez* COME.

COMORIN, (le cap Comorin) c'est précisément la pointe meridionale de la montagne de Gate, & de la presqu'isle de l'Inde deça le Gange. Il est tourné vers les isles Maldives, & éloigné environ de quarante lieues de l'isle de Ceilan du côté du couchant. * Mati, *Diction.*

COMOTAI, ville de la presque-isle de l'Inde, delà le Gange, situé sur la riviere de Caor, au couchant de Boldia, & capitale du royaume de Comotai, qui est aux confins du Mogolistan. * Baudrand.

COMPAGNIE *des Indes Orientales.* Elle fut établie en France en 1664. pour faire commerce dans les Indes orientales. La chambre ou direction generale des affaires de cette societé, se tient à Paris, & est composée de vingt-un directeurs, douze de la ville de Paris, & neuf des provinces: & il y a des chambres de direction particulieres de cette compagnie dans les autres villes du royaume. Cette compagnie a le privilege de pouvoir négocier seule, à l'exclusion des autres sujets du roi, depuis le cap de Bonne-Esperance, jusques dans la mer orientale, pour le tems de cinquante années; & le roi lui a accordé la proprieté & la seigneurie de toutes les terres & isles qu'elle pourra conquerir sur les ennemis de sa majesté, ou qu'elle pourra occuper. Elle lui a aussi donné l'isle de Madagascar ou de saint Laurent. Les marchandises que cette compagnie fait venir des Indes, sont l'or & l'épicerie, la soye, la canelle, le poivre, le gingembre, la muscade, les toiles de coton, la oüate, la porcelaine, les bois propres à la teinture, l'yvoire, l'encens, le bezoar, &c. Les Portugais firent les premiers commerce dans les états & provinces de l'Orient, vers l'an 1498. au même tems que les Espagnols s'emparoient des nouvelles terres du côté de l'Occident; ce qui donna lieu à ce fameux partage fait par le pape Alexandre VI. qui tirant une ligne imaginaire d'un pole à l'autre, laquelle devoit passer à cent lieues des Açores, adjugeoit au roi de Castille tout ce qui étoit à l'Occident de cette ligne, & au roi de Portugal ce qui étoit à l'Orient. Il se forma en Hollande une compagnie des Indes orientales en 1595. *dont nous parlerons plus bas.* Les Anglois établirent aussi une compagnie à Londres en 1600. Les Danois font leur commerce ordinairement dans le golfe de Bengala, sur les côte du Pegu, & dans quelques isles du Sud. Le fameux Gustave Adolphe, roi de Suede, projettoit de faire une compagnie en Suede pour cette grande navigation, vers l'an 1626. mais la guerre d'Allemagne l'empêcha d'executer son dessein. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *des Indes Occidentales.* En 1664. le roi de France établit à Paris une compagnie pour faire le commerce des Indes occidentales, ou de l'Amerique, dans l'étendue des païs de la Terre-ferme, depuis la riviere des Amazones, jusqu'à celle d'Orenoc, & aux isles Antilles, possédées par les François; & dans le Canada, l'Acadie, les isles de Terres-neuves, & autres isles de la Terre-ferme, depuis le nord du païs de Canada, jusqu'à la Virginie & la Floride; comme aussi dans la côte de l'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne Esperance. * *Mem. hist.*

COMPAGNIE *du Levant.* La societé de quelques particuliers en France, étant finie en 1669. le roi permit l'établissement d'une nouvelle compagnie en 1670. pour le commerce du Levant, c'est-à-dire, de la mer Mediterranée, & païs qui y confinent. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *du Nord.* Elle fut établie en France l'an 1669. pour faire commerce dans le païs de Zelande, Hollande, côte d'Allemagne, Danemark, mer Baltique, Suede, Norwege, Moscovie, & autres païs vers le septentrion. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *de la Chine en France.* Le roi en accorda l'établissement en 1660. pour faire commerce dans l'empire de la Chine, les royaumes de Tonquin & de la Cochinchine, & des isles adjacentes. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *des Indes* en Hollande, est une societé de marchands Hollandois pour le trafic des Indes. Elle est composée de six chambres, où il y a seize directeurs, qui font dix-sept voix, parce que le président en a deux. La ville d'Amsterdam a seule moitié dans la compagnie, Middelbourg un quart; Roterdam, Delft, Encuse & Horn, un autre quart. C'est pourquoi Amsterdam a huit directeurs, Middelbourg quatre, & les quatre autres villes chacun le sien. Cette compagnie tient la chambre generale quatre années de suite à Amsterdam, puis deux années à Middelbourg, & n'est point obligée de s'assembler à Roterdam, à Delft, à Encuse, ni à Horn. Depuis qu'elle a perdu le poste important de l'isle Formosa, le commerce des Indes ne lui a pas été si avantageux qu'il l'étoit auparavant. *Voyez* HOLLANDE. * Tavernier, *Conduite des Hollandois en Asie.*

COMPAGNIE LANDT, c'est-à-dire, *la terre* ou *le païs de la compagnie*: c'est le nom que les Hollandois ont donné à une partie de la côte de la terre de Jesso. Elle est au septentrion des isles du Japon, & elle n'est separée de l'isle des Etats, que par le détroit de Utie, large environ de cinq lieues. * Mati, *Diction.*

COMPIEGNE, que les auteurs Latins nomment *Compendium*, ville de France, dans le petit païs de Valois, du gouvernement de l'Isle de France, & du diocèse de Soissons. Elle est située sur le confluent de l'Aine & de l'Oise, entre Noyon, Soissons & Senlis, & est celebre pour avoir été le sejour des rois. Clotaire I. mourut l'an 561. en cette ville: Charles *le Chauve*, qui la fit rebâtir l'an 876. lui donna le nom de *Charle-ville, Carolopolis*, & il augmenta ou fonda la celebre abbaye de saint Corneille, qui depuis ce tems-là est en possession des droits honorifiques dans la ville. Louis II. dit *le Begue*, Louis V. & quelques autres rois de France y sont enterrés. On dit que Charles *le Chauve* mit en cette abbaye un des trois suaires, dont le Sauveur du monde fut enveloppé en son sepulcre. Le roi saint Louis fonda à Compiegne les églises des Dominicains & des Cordeliers. Charles VI. prit Compiegne l'an 1415. sur le duc de Bourgogne, qui l'assiegea quinze ans après, par les soins de Jean de Luxembourg. La Pucelle d'Orleans y fut prise en une sortie, & fut vendue aux Anglois, & l'armée du roi Charles VII. en fit lever le siege en 1431. Au reste, Compiegne est une assez belle ville, & a de grandes places & de jolies maisons. Le palais du roi, & la maison de ville sont magnifiques. Outre les deux collegiales de saint Clement, de saint Maurice, & la paroisse du Crucifix, qui dépendent immédiatement de l'abbaye de saint Corneille, il y a encore trois églises paroissiales, un college de Jesuites, & plusieurs autres maisons religieuses. Cette ville est assez marchande. On y a établi plusieurs manufactures, & on y charge quantité de bois qu'on apporte à Paris, dont elle n'est éloignée qu'environ de dix-huit lieues. * *Voyez* Flodoard, Glaber, Nangis, Alberic, &c avec les capitulaires de Charles *le Chauve*, *tit. 43. n. 2.* Du-

Digitized by Google

Chesne, *antiq. des villes*, *part. 1. ch. 7. du duché de Valois.*

CONCILES DE COMPIEGNE.

Cette ville est encore celebre par les assemblées ecclesiastiques & par les conciles qui s'y sont tenus, comme celui de l'an 757. où l'on fit dix-huit canons. Eginhart & les autres auteurs de chroniques en parlent. L'an 833. le roi Louis *le Debonnaire*, par la conjuration de ses trois fils, & par la sentence des évêques, fut dépossédé & contraint de quitter ses couronnes. Il fut rétabli sur le trône, malgré cet injuste attentat. Renaud, métropolitain de Reims, assembla l'an 1085. un concile à Compiegne. Il y en fut tenu un autre l'an 1201. un en 1277. Robert de Courtenai en celebra deux en 1301. & en 1304. Guillaume de Trie, aussi archevêque de Rheims, assembla le concile de 1329. contre ceux qui s'opposoient aux libertés des églises.

COMPITALES, *Compitalia*, fête que les Romains celebroient dans les carrefours, en l'honneur de leurs dieux domestiques, qui étoient appellés *Lares* ou *Penates*, & qui présidoient non seulement dans les maisons, mais aussi dans les places & dans les rues. Ce nom vient du mot latin *compita*, qui signifie *carrefours*. Ce fut Servius Tullius, sixiéme roi de Rome, qui institua cette fête, & qui ordonna que les esclaves en feroient la ceremonie avec les sacrificateurs; c'est pourquoi ils jouissoient d'une espece de liberté pendant ce tems-là. On y faisoit des jeux & des sacrifices pour la santé & la prosperité des familles. Tarquin *le Superbe* ayant consulté l'oracle sur le sujet de ces sacrifices, l'oracle ordonna de sacrifier des têtes aux dieux Lares, & à leur mere appellée *Manie*. C'est pourquoi on leur immola de petits enfans pendant quelques années; mais Junius Brutus, consul, ayant chassé les rois de Rome, donna un autre sens à l'oracle d'Apollon, & au lieu de faire couper la tête à ces innocens, ordonna qu'on présenteroit à ces divinités des têtes de pavots. C'est ainsi qu'il voulut interpréter les paroles de l'oracle.

On se contenta encore, dit Macrobe, de faire des effigies d'hommes & de femmes, faites de paille, qu'on leur offroit en sacrifice, au lieu des enfans qu'on leur immoloit auparavant & des pelotes rondes de laine pour autant d'esclaves qu'il y avoit dans chaque famille; quoique Festus nous dit: *Quibus tot pilæ, quot capita servorum, tot effigies, quot essent liberi, ponebantur, ut vivis parcerent, & essent his pilis & simulacris contenti.* On leur offroit autant de pelotes qu'il y avoit d'esclaves, & autant de simulacres qu'il y avoit de personnes libres dans les familles, afin qu'ils ne fissent aucun mal aux vivans, & qu'ils se contentassent de ces offrandes.

Denys d'Halicarnasse, *livre quatriéme de ses antiquités*, dit que cette fête se solemnisoit après celle des Saturnales, c'est-à-dire, au commencement de Janvier, & qu'on la publioit en ces termes: *Die nona post Kalend. Janu. Quiribus compitalia erunt.* Cette fête se faisoit par les esclaves, selon l'institution de Servius, en mémoire de sa fortune; parce qu'étant né esclave, il étoit devenu roi des Romains. Aussi Ciceron, *livre 7. de ses épitres à Atticus*, dit qu'il ne voulut point aller dans la maison d'Albe, pour ne point chagriner ses esclaves, qui étoient occupés à celebrer les compitales, *ego quoniam compitalitius dies est, nolo eo die in Albanum venire molestus familiæ.* Ces jeux & ces sacrifices ayant été discontinués, Auguste les rétablit, & les fit celebrer deux fois l'année. * Pline, *l. 36. c. 27.* Ovide, *2. fast.* Suetone, *in August. ch. 31.* Macrobe, *l. 1. Saturnal.*

COMPLUTE, vulgairement ALCALA DE HENARES, *cherchez* ALCALA.

COMPOSTELLE, que les Espagnols nomment *San Jago de Compostella*, ville capitale de la Galice en Espagne, avec archevêché & université. Elle est célebre par le concours extraordinaire des pelerins qui y arrivent de tous les endroits du monde, pour visiter le corps de l'apôtre saint Jacques, que les Espagnols prétendent y être conservé. Tous les écrivains d'Espagne assurent que le pape Leon III. y fonda un évêché, à la priere de Charlemagne. Depuis, le pape Caliste II. qui avoit une particuliere dévotion à saint Jacques, transporta à Compostelle le droit de métropole, qui étoit à Iria, vers l'an 1124. Ce pontife lui donna pour évêches suffragans Salamanque (*Lat.*) *Salmantica*, Plaisance *Placentia*, Lugo, *Lucus Augusti*, Astorga *Asturica*, Zamora *Zamora*, Orenze *Auria*, Rui *Rude*, Mondonendo *Mindonia*, Coria *Cauria*, Ciudad-Rodrigo *Rodericopolis*, Avila *Abula*, Leon *Legio*, & Oviedo *Ovetum*: ces deux derniers sont exemts, ayant été autrefois archevêchés. Paschal II. voulant encore augmenter la réputation de l'église de Compostelle, ordonna que sept des canonicats seroient possédés par des cardinaux. Compostelle est prise pour le *Brigantium* d'Antonin, de Dion & d'Orose, & les autres croient que c'est le *Janasum* de Pomponius Mela. Cette ville est environnée de collines, & arrosée par quelques ruisseaux; son église métropolitaine est belle: il y en a plusieurs autres magnifiques, avec grand nombre de maisons religieuses, de l'un & de l'autre sexe, & une université. Il y a aussi de belles places, & deux foires celebres. Bernard, tresorier de l'église de Compostelle, composa vers l'an 1129. un ouvrage où il a recueilli les bulles des papes, & les ordonnances des anciens rois d'Espagne. Ambroise Moralès loue cet ouvrage, comme très-utile pour la chronologie & pour les antiquites d'Espagne. * Lucius Marineus, *de reb. Hispan. lib. 5. c. de sacr. ædib.* Merula, *Cosm. part. l. 2.* Ambrosius Moralès. Joannes Gerondensis, *liv. 1.* Vossius, *de hist. Lat. lib. 3. c. 1.* Francisco Taraffa. Baronius, *A. C. 816. 1123. &c.* Mariana, *l. 10. c. 5. 6. & 12.* Le Mire, *geogr. ecclef.*

CONCILE DE COMPOSTELLE.

L'archevêque Cresconius y célebra l'an 1056. un concile, & l'on y fit des ordonnances pour conserver la discipline ecclesiastique. Entr'autres choses on ordonna que les évêques & les prêtres célebreroient tous les jours la messe, & qu'aux jours de jeûne & de pénitence, les clercs porteroient le cilice. * Baronius, *A. C. 1056. tom. IX. concil.*

COMPOSTELLE, qu'on a nommé autrefois *Villa de Spiritu Sancto*, ville de l'Amérique septentrionale dans la province de Xalisco, qui fait partie de l'audience de Guadalajara ou nouvelle Galice. Elle est située près de la mer au septentrion de Xalisco & au couchant de Guadalajara. Le voisinage de la mer la fait subsister, car d'ailleurs le terroir y est sterile & mal sain. Un Espagnol nommé Gusman la bâtit. On y avoit mis le siége d'un évêché, qu'on transfera l'an 1570. à Guadalajara.

COMPS, (Arnaud) quatriéme grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jerusalem, succeda en 1163. à Auger de Balben. On ne sçait pas précisément s'il étoit de Provence ou du Dauphiné; car l'ordre jouit encore à présent d'une commanderie & seigneurie dans la Provence, sous le nom de *Comps*, située au diocèse de Fréjus; & il y a une maison illustre dans le Dauphiné, qui porte ce même nom de *Comps*, au diocèse de Valence, & qui posséde une moitié de la seigneurie de Dieu-le-Fils, dont l'autre moitié appartient au commandeur de Poil-laval. Peut-être que ces deux seigneuries ont appartenu à une même famille. Quoi qu'il en soit, elles sont toutes deux dans l'étendue du grand-prieuré de S. Gilles, & de la langue de Provence. Le grand-maître de Comps suivit le roi Amauri en la guerre qu'il entreprit contre le Calife d'Egypte, qui refusoit de payer le tribut, auquel par le traité de paix, il s'étoit obligé envers le roi de Jerusalem, & particulierement envers Baudouin III. prédecesseur d'Amauri. La bataille fut donnée sur les frontieres d'Egypte, & gagnée par les Chrétiens. Comps après avoir fait plusieurs belles actions, mourut en 1167. & eut pour successeur Gilbert d'Assali. * Bosio, *histoire de l'ordre de saint Jean de Jerusalem.* Naberat, *privilége de l'ordre.*

COMPS, (Bertrand de) dix-septiéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, qui résidoit alors à Ptolemaïde, où S. Jean d'Acre succeda en 1244. au grand-maître Guerin, & étoit de la même maison que le grand-maître Arnaud de Comps. Il fut blessé dans une bataille contre les Turcomans, qui couroient aux environs d'Antioche, & mourut peu de jours après, en l'an 1248. Les Chrétiens qui remporterent la victoire, regreterent fort ce brave général. Pierre de Villebride fut elû après. * Bosio, *histoire de l'ordre de saint Jean de Jerusalem.* Naberat *priviléges de l'ordre.*

COMPTON, (Guillaume) descendoit d'une ancienne famille de Compton dans le comté de Warwich. L'an huit du regne d'Henri VII. roi d'Angleterre, il fut page de Henri, duc d'York, second fils de ce prince; & dès que le même Heuri fut monté sur le thrône; il fut gentilhomme de

Digitized by Google

la chmbre, & sa faveur s'augmenta tellement, qu'il fut fait gentilhomme de la garderobe, & eut plusieurs autres avantages considerables, qui consistoient en terres & autres gratifications qu'il reçût de ce prince. Il mourut la vingtiéme annee du regne de Henri VIII. & son fils PIERRE l'an 35. du même regne; laissant pour successeur HENRI, qui fut membre du parlement le 14. du regne d'Elisabeth, & un des pairs qui jugerent Marie reine d'Ecosse; GUILLAUME, fils & héritier d'Henri, fut fait chevalier du Bain, lorsque Charles fut crée duc d'Yorck, l'an 16. du regne de Jacques I. Il fut aussi créé comte de Northampton, & peu après chevalier de l'ordre de la Jarretiere. Il mourut en 1630. SPENCER son fils qui lui succeda dans ses titres, prit les armes pour Charles I. contre les rebelles, & fut tué à Hopton-Head, près de Stafford en 1642. laissant de *Marie* sa femme, fille de *François* Beaumont, six fils; JACQUES, son héritier; *Charles*; *Guillaume*; *Spencer*; & *François*, tous chevaliers; *Henri*, docteur en théologie premierement évêque d'Oxford & puis de Londres; & deux filles. JACQUES, comte de Northampton en 1701. avoit épousé 1°. *Isabelle*, l'une des deux filles & héritieres de *George*, comte de Cumberland, de laquelle il a eu deux fils, *Guillaume* & *Jacques*, morts jeunes; & trois filles *Anne*; & *Isabeau*, mortes aussi jeunes; & *Alathée*: 2°. *Marie*, fille de *Baptiste*, vicomte de Campden, de qui il a eu deux fils, GEORGES; & *Spencer*; & deux filles, *Julienne*; & *Marie*. * Dugdal. Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre*.

COMTE' de la reine, *cherchez* QUEENSCOUNTI.

COMTES, nom d'office & de dignité, *voyez* DUCS.

COMTES PALATINS DE FRANCE, ou COMTES DU PALAIS, étoient des officiers que les rois avoient auprès de leurs personnes, non seulement pour connoitre des affaires d'importance en premiere instance; mais encore sur l'appel des jugemens rendus par les comtes provinciaux, qui étoient gouverneurs & juges des provinces. Ils rendoient la justice dans le palais même du roi (qui assistoit quelquefois aux jugemens;) c'est pourquoi ils étoient nommés *Palatins*; & les affaires dont la connoissance leur étoit attribuée, se nommoient causes *Palatines*, comme le rapporte Hincmar, archevêque de Reims. La principale fonction du comte Palatin étoit de décider souverainement les affaires, où le prince avoit interêt, soit pour sa personne, soit pour le bien de son état. Il y a lieu de croire que sous la premiere race des rois de France, & même au commencement de la seconde, la charge de comte du palais n'étoit exercée que par un seul qui jugeoit les differends, assisté de quelques conseillers Palatin. Plusieurs néanmoins portoient en même tems le titre de comte du palais, comme on le voit dans un titre du roi Louis *le Débonnaire*, expedié en 819. qui fait mention de quatre comtes du palais, & comme le témoigne Eginhard, qui dit en termes exprès qu'Adalard & Géboin étoient comtes du palais en même tems. Ce qui porta les rois à multiplier les comtes du palais, fut l'accroissement de leurs états, qu'ils étendirent dans l'Allemagne & dans l'Italie; car alors ils envoyerent de ces comtes Palatins dans les provinces éloignées, pour y rendre la justice, ou pour épargner la peine de leurs sujets, ou parce qu'il étoit important de décider les affaires sur les lieux. Les comtes du palais étant envoyés dans les provinces, commettoient quelquefois des lieutenans aux endroits où ils ne pouvoient se transporter, lesquels sont appellés *vicomtes du palais*, en la Chronique de saint Vincent de Wulturne. Alors les comtes provinciaux étoient souvent choisis pour vicomtes du palais, & quelquefois même ils étoient faits comtes Palatins par le roi, qui leur ôtoit néanmoins cette dignité lorsqu'il lui plaisoit, leur laissant celle de comtes provinciaux.

Les rois de France ont eu des comtes du palais dès l'établissement de la monarchie, & ils les ont conservés long-tems, & bien avant dans la troisiéme race. L'histoire fait mention de Gucilion comte du palais, sous Sigebert roi d'Austrasie; de Trudulfe & de Romulfe, sous Childebert; de Tacilon, sous Dagobert I. d'Aigulfe, sous Clovis II. &c. & ces comtes du palais étoient differens des maires du palais, comme Grégoire *de Tours* le prouve clairement. Les auteurs en nomment aussi sous le regne de tous les rois de la seconde race; Wicbert sous Pepin; Anselme & Vorade sous Charlemagne &c. Nous trouvons encore des comtes du palais dans la troisiéme race, entre lesquels Hugues de Beauvais paroît avec cette dignité qu'il obtint du roi Robert. Les comtes de Champagne, de Toulouse, de Guienne, & de Flandres, eurent aussi le titre & la jurisdiction de comtes Palatins. Sur quoi il faut remarquer, que les comtes de Champagne voyant que les empereurs avoient accordé le titre de comtes Palatins à plusieurs seigneurs dans l'Allemagne, ils voulurent faire connoitre qu'ils ne tenoient pas cette dignité de l'empereur, mais du roi de France; c'est pourquoi ils se qualifierent comtes Palatins de France. Quelquefois même ils ont supprimé le titre de Palatin, & se sont dits comtes de France, ou des François. Ainsi les comtes Palatins de France se nommoient comtes des François, ou comtes du royaume. * Du Cange, *dissertation 14. sur l'histoire de saint Louis*.

COMUS, divinité que les anciens faisoient présider aux festins & aux réjouissances nocturnes, étoit representée sous la figure d'un jeune homme chargé d'embonpoint, couronné de roses ou de myrte, tenant un vase d'une main, & de l'autre un plat de fruits ou de viande. * *Voyez* Philostrate, *au 3. tabl.* & Cartari, *de imag. deor.*

CONAN, roi fabuleux de la grande Bretagne. On prétend qu'il fit mourir son oncle Constantin pour monter sur le thrône, qu'il noircit par des crimes horribles; mais qu'il ne le tint pas long-tems. Ce Constantin, autre scelerat, étoit, dit-on, successeur d'Artus. * Bede. Polydore Virgile, & Du-Chêne, *hist. d'Angl.*

CONAN, I. de ce nom, comte de la Bretagne Armorique & de Rennes, étoit fils de Juhel Berenger comte de Rennes, & descendoit d'une fille du comte Salomon. Il prit possession de la comté de Bretagne après la mort de Drogon, & chassa Hoël & Gueric, fils naturels d'Alain I. dit *Barbe-torte*, mort en 952. On dit qu'il les fit mourir tous deux, Hoël par le fer d'un soldat qui l'assassina, & Gueric par la lancette empoisonnée d'un chirurgien qui le saignoit. Conan périt lui-même dans une bataille qu'il perdit le 27. Juin 992. contre Foulques-*Nerra*, comte d'Anjou, ennemi capital des Bretons. Cette bataille fut donnée dans la plaine de Coquereux le 27. Juin, selon les chroniques de saint Aubin d'Angers, & de Sainte-Croix de Kemperlé. Conan avoit épousé en 970. *Ermengarde* d'Anjou, fille de *Geofroi* I. du nom, comte d'Anjou, dont il eut GEOFROI I. du nom, comte de Bretagne, qui lui succeda; *Judicael*, évêque de Vannes, mort le 13. Juin de l'an 1037; *Gervod* ou *Urvod*; & *Judith* premiere femme de *Richard* II. du nom, duc de Normandie, morte en 1017. * Orderic Vitalis, la Chronique de saint Etienne de Caën, Guillaume de Jumiéges, Argentré, &c.

CONAN II. comte de Bretagne, étoit fils d'ALAIN II. dit *le Rebru*, & de *Berthe* de Blois. Il fonda l'église de la Trinité de Brest, & fut empoisonnée à Château-Gontier le 11. Décembre 1066. par les pratiques de Guillaume *le bâtard*, duc de Normandie. Son corps fut enterré dans l'abbaye de saint Melaine de Rennes. Conan ne laissa point de posterité; & sa sœur *Havoise* son héritiere épousa *Hoel*, comte de Cornouaille & de Dol, qui laissa ALAIN III. dit *Fergant*. * La Chronique d'Anjou *sous l'an 1067*. Guillaume de Jumiéges, *l. 7. c. 33*. Argentré.

CONAN III. surnommé *le Gros*, étoit fils d'ALAIN III. dit *Fergant*, & de sa seconde femme *Ermengarde* d'Anjou, fille de *Foulques* IV. dit *le Rechin*, comte d'Anjou, que Guillaume IX. duc de Guienne avoit répudiée. Il suivit le parti du roi Louis *le Gros*, contre Henri roi d'Angleterre son beau-pere; car il avoit épousé *Mahaud* fille *naturelle* de ce roi. Il fit bâtir le monastere de Langouët, & mourut l'an 1148. laissant *Hoël*, qui fut privé du comté de Bretagne; & *Berthe*, qui porta cet héritage à *Alain*, dit *le Noir*, seigneur de la Roche-de-rien. * Orderic Vitalis. La Chronique de saint Aubin d'Angers. Le P. Anselme, &c.

CONAN IV. comte de Bretagne & de Richemont, fils d'ALAIN *le Noir*, & de *Berthe* de Bretagne, fut surnommé *le Petit*. Il mourut le 20. Février l'an 1170. & fut enterré

Digitized by Google

dans l'abbaye de Begard. De *Marguerite* fille *d'Henri* d'Ecosse, comte de Northombre, il laissa *Constance*, comtesse de Bretagne.

CONAN, (François) *cherchez* CONNAN.

CONANTIUS, evêque de Palenza, vivoit au commencement du VII. siécle. Gennade en parle comme d'un homme qui avoit autant de prudence & de gravité que d'éloquence & de sçavoir; il dit qu'il s'étoit attaché à regler l'ordre de l'office divin, qu'il avoit fait des hymnes sur des airs nouveaux, & des prieres tirées des pseaumes. Nous n'avons plus de ses ouvrages. * Isidore, *de script. eccles.* M. du Pin, *bibl. des aut. eccles. VII. & VIII. siécles.*

CONARE, roi d'Ecosse, qu'on prétend avoir vecu dans le II. siecle, fut complice de la mort de son pere Mogald. Cette detestable action attira sur lui la haine de tous ses sujets, qu'il acheva d'irriter par les impôts excessifs qu'il mit sur eux. Aussi fut-il privé de la couronne, & confiné dans une prison, où il acheva tristement ses jours. * Dempster, *hist. d'Ecosse.*

CONCA, riviere d'Italie, qui a sa source dans le duché d'Urbin, vers le bourg de saint Léon & Macerata. Elle traverse la Romandiole, & se jette dans la mer Adriatique. Conca est le *Crustumium* ou *Crustumenus* des anciens. C'étoit aussi le nom d'une ville, qui fut submergée dans le XII. ou XIII. siecle. Elle étoit située près du bourg dit *Cattolica*, & on assure que quand la mer est calme on voit encore dans l'eau la pointe de ses tours & de ses clochers. * Leandre Alberti.

CONCARNEAU, petite ville de France en Bretagne. Elle est sur la mer entre Blavet & Penmark, & a un château qui la rend extrêmement forte. * Sanson.

CONCEICAO, (Antoine de) chanoine séculier de saint Jean l'evangeliste dans le Portugal, a été en reputation de sainteté pendant sa vie & après sa mort. Il nâquit à Pombal dans le diocèse de Coimbre le 12. Mai 1522. & il mourut le même jour de l'an 1601. L'on a travaillé à sa canonisation. Louis de Mettola en écrivant sa vie a conservé quelques-unes de ses lettres.

CONCEPTION IMMACULE'E. On appelle ainsi la conception de la Vierge dans le sein de sa mere, dans le sentiment de ceux qui croyent, qu'elle n'a point contracté le péché originel. C'est une opinion pieuse, mais qui n'est pas de foi; car l'ecriture & les saints peres n'ont point excepté clairement la sainte Vierge de la loi commune des autres hommes, quelqu'honneur qu'ils lui ayent porté. Saint Bernard même très-dévot à la Vierge semble avoir combattu le sentiment de l'immaculée conception. Les anciens théologiens, comme saint Thomas & saint Bonaventure, Alexandre de Hales, ont aussi crû que la Vierge avoit été conçûe en peché, & qu'elle avoit été sanctifiée dans le sein de sa mere, aussi-tôt après sa conception. Scot Franciscain est celui qui a le plus relevé l'opinion de l'immaculée conception, qui a été embrassée par ceux de son ordre; les Dominicains au contraire l'ont combattue. Le concile de Bâle dans la session XXXVI. a décidé en faveur de l'immaculée conception, & la faculté de théologie de Paris a embrassé ce sentiment, & l'a soûtenu à la fin du XIV. siécle contre Jean de Monçon, docteur & professeur en théologie, de l'ordre de saint Dominique, qui avoit proposé publiquement en 1387. dans la salle de saint Thomas, des theses, où il y avoit quatorze propositions que l'on accusoit d'erreur, & entre celles-ci, quatre ou cinq contre l'immaculée conception de N. D. car il soutenoit non-seulement qu'elle avoit été conçûe dans le péché originel, mais aussi que c'étoit une erreur contre la foi, que de dire qu'elle ne l'eût pas été. On peut voir à l'article de Monçon une description de toute cette dispute, qui est décrite avec quelques circonstances fausses dans l'histoire de l'université de Paris par du Boulai, que M. du Pin a copiée dans sa bibliotheque des auteurs ecclesiastiques. Le pere Echard Dominicain a donné les vraies dates des actes de cette dispute, & montré qu'on avoit eu tort de prendre une sentence des commissaires nommés par le pape pour examiner l'affaire de Monçon, pour une bulle du pape même; il a montré aussi que par cette sentence, le fond de la question n'étoit pas décidé, & qu'on n'avoit fait que condamner personnellement Monçon. *Voyez-le* à l'article *Joannes de* MONTESONO.

Sixte IV. qui étoit de l'ordre des Franciscains, laissa la liberté de tenir l'affirmative ou la negative sur cette question quoiqu'il penchât pour l'affirmative. Le concile de Trente session VI. n'a rien voulu non plus décider sur le fond de cette question: neanmoins dès la V. session en 1546. il excepta la Vierge du decret, qui porte que tous les hommes sont conçûs dans le peché originel, en déclarant à la fin de ce decret que son intention n'étoit point d'y comprendre la Vierge; mais qu'il falloit observer sur ce sujet les constitutions de Sixte IV. Cette exception se trouve dans l'édition qui parut à Milan en 1548. Catharin dont l'ouvrage sur cette question parut à Rome dès 1551. & qui avoit assisté au concile, dit que l'exception y fut reçue d'un consentement unanime. Dominique Soto, autre Dominicain, dans son commentaire sur le chapitre V. de l'épitre aux Romains, publié en 1550. reconnoit aussi que cette exception avoit été reçûe & mise dans le decret du peché originel. Ce qui montre que M. de Launoi, dans son traité des prescriptions, a eu tort de dire qu'elle n'avoit pas été admise dans le concile, mais que c'étoit le pape Pie IV. qui l'avoit fait mettre pour la premiere fois dans l'édition du concile qui parut à Rome en 1564. M. du Pin s'est trompé aussi en écrivant que l'exception ne fut reçûe que dans la derniere session du concile en 1563. & ce qu'il a trouvé dans un manuscrit de Cuttembosche, que la question y souffrit quelques difficultés & quelque contradiction, n'est pas exacte. Il y en eut en effet, ainsi que le remarque Pallavicin, mais ce fut parce que plusieurs vouloient qu'on dit quelque chose de plus en faveur de la conception immaculée de la sainte Vierge. Voyez les mêlanges de M. Baluze, tome 7. pag. 118. Pie V. par sa constitution de l'an 1570. déclara qu'en consequence des constitutions de Sixte IV. confirmées par le concile de Trente, il laissoit la liberté à un chacun de tenir la-dessus l'opinion qu'il croiroit la plus pieuse ou la plus probable.

Sur la fin du XVI. siecle Maldonat Jesuite, ayant agité dans ses leçons la question de l'immaculée conception de la Vierge comme un problême, les theologiens de Paris en furent choqués. Le recteur de l'université en porta ses plaintes à Pierre de Gondi évêque de Paris, qui se déclara pour Maldonat, & donna une sentence en sa faveur l'an 1575. La faculté de theologie fit au contraire une conclusion, par laquelle elle déclaroit que l'opinion de l'immaculée conception étoit de foi. Cette conclusion de la faculté irrita l'évêque de Paris, qui excommunia le syndic & le doyen de la faculté. Ceux-ci en appellerent comme d'abus au parlement. La cause y fut plaidée en présence de l'évêque de Paris. Il fut ordonné que ces deux docteurs seroient absous *ad cautelam*, & l'affaire en demeura-là au parlement; mais le pape Gregoire XIII. confirma la sentence de l'évêque de Paris. Depuis ce tems là, les théologiens soûtiennent communément l'opinion de l'immaculée conception, mais non comme un point de foi. *Voyez* MALDONAT.

La fête de la conception, que l'on a commencé de celebrer au plûtard dans le IX. siecle n'est point une preuve convaincante que cette conception soit immaculée, puisque l'on voit dans des martyrologes la fête de la conception de S. Jean. On l'appelloit dans la Grece *la conception de S. Anne*. Le P. Combefis a publié deux sermons de George, archevêque de Nicomedie, qui vivoit vers l'an 880. qu'il avoit prononcés le jour de cette fête. Il y a aussi un discours sur la même fête entre les discours de l'empereur Leon *le Sage*, qui mourut en 911. l'empereur Manuel Comnene dans le XII. siecle, mit cette fête au nombre des jours où on ne pouvoit rendre de jugement, ni faire aucune affaire. Dans l'Occident, la fête de la conception n'est pas moins ancienne qu'en Orient. Le P. Mabillon prouve fort bien (*Act. SS. ord. S. Bened. p. 520.*) que dès le X. siecle cette fête étoit fort solemnelle en Espagne, & qu'on y croyoit communément que saint Ildefonse qui vivoit dans le VII. siecle en étoit le premier auteur. Elle est aussi fort ancienne en Angleterre, d'où elle a passé en France. Les chanoines de Lyon l'ayant reçûe, saint Bernard s'y opposa: mais nonobstant son opposition

Digitized by Google

ction elle s'est établie en France ; dès la fin du XIII. siecle, on la celebroit à Paris, comme l'a montré M.Fleuri, *hist. eccl. l. 89. n. 11.* Quelques-uns l'appelloient la fête de la sanctification, & elle fut d'observation libre jusqu'au decret du concile de Bâle de l'an 1439. qui ne fut pas neanmoins reçû à Rome. Enfin Sixte IV. l'ordonna par des constitutions expresses des années 1476. & 1483. Alexandre VII. les a confirmées par une bulle du 8. Decembre 1661. Dans le même tems Philippe IV. roi d'Espagne ordonna que tous les prédicateurs de ses états louassent l'immaculée conception de la Vierge, au commencement de leurs sermons ; & Jean Martinez de Prado, provincial d'Espagne ayant presenté en 1661. à ce prince un memorial, où il demandoit que les religieux de son ordre fussent exemptés de cette loi, fut relegué à *Peña de Francia*, d'où il sortit l'année suivante, après avoir publié une ordonnance en conformité de celle du roi. * *Voyez* Echard, *script. ord. Præd.* Baillet, *dévotion à la Ste Vierge.*

CONCEPTION, (La) ville de l'Amerique meridionale dans la province de Chili, est une des plus considerables du païs, & le séjour ordinaire du gouverneur de la province. Elle est située sur la mer Pacifique, vis-à-vis l'isle de Quiriquina ou de S.Vincent. Les habitans l'ont fermée de murailles, & y ont bâti une citadelle, pour la défendre contre les Arauques, qui y ont fait très-souvent des courses. * Laët. Sanson. Baudrand.

CONCEPTION, (La) petite ville de l'Amerique meridionale dans le Paraguai. Elle est située dans l'endroit où la riviere d'Urvaig ou des Limaçons se jette dans le fleuve dit *Rio de la Plata.* Ce n'est proprement qu'une habitation peu considerable. * Laët, &c.

CONCEPTION, (La) dite DE SALAYA, petite ville de l'Amerique septentrionale, dans le Mexique, dans la province de Mechoacan. Elle est située sur une petite riviere, & les Espagnols l'ont fait bâtir, aussi bien que les habitations de saint Michel, de saint Philippe, &c. pour assurer le chemin de Mechoacan aux mines d'argent de Zacateca. Ils ont encore donné ce nom à divers bourgs de l'Amerique, comme à celui qui est dans l'isle espagnole, à un port dans la Californie, &c. * Laët. &c.

CONCEPTION, ordre religieux de filles, fondé par Beatrix de Silva, Portugaise. Le pape Innocent VIII. l'approuvant l'an 1489. à la priere d'Isabelle, reine de Castille, lui donna la regle de Citeaux, & le soûmit à l'évêque. Après la mort de Beatrix, ses compagnes suivirent les regles de sainte Claire, sans changer ni le nom de *Conception immaculée*, ni leurs premiers habits. Alexandre VI. les tira l'an 1501. de la dépendance des ordinaires, & les mit sous la conduite des Franciscains. En 1511. Jule II. leur donna une regle particuliere. * Le Mire, *orig. des Relig. l.5.c.13.* Sponde, *A.C. 1484. n. 9.*

CONCEPTION, ordre militaire, qui a été fondé de nouveau, ou qui a été ajoûté à celui de la milice Chrétienne, par Ferdinand duc de Mantoue, Charles de Gonzague duc de Nevers, Adolphe comte d'Alla, &c. Le pape Urbain VIII. le confirma l'an 1624. & donna la croix au duc de Nevers: mais depuis il n'y a plus eu de chevaliers de cet ordre. * Sponde, *A.C. 1619. n. 14.*

CONCEPTION, (Antoine de la) dit *de Sienne*, religieux de l'ordre de saint Dominique, étoit de Guimeranes en Portugal. Le nom de sa famille étoit *la Conception*; & en prenant l'habit de religieux, il prit aussi le surnom *de Sienne*, à l'honneur de sainte Catherine de Sienne, à laquelle il avoit une grande dévotion. Il étudia à Lisbonne & à Conimbre ; & ensuite, étant passé dans les Païs-Bas, il prit le bonnet de docteur dans l'université de Louvain. Delà il alla à Rome, & étant passé en France, il s'arrêta quelque tems en Bretagne, auprès de dom Antoine, qui prenoit le titre de roi de Portugal. En 1585. Antoine de Sienne lui dédia les annales & la bibliotheque de l'ordre des freres Prêcheurs. Ce ne fut pas le seul de ses ouvrages. Il en publia quelques autres, & fit des notes sur la somme de saint Thomas. Il mourut en 1586. * Alphonse Fernandez, *Bibliot. Domin.* Seraphin Razzi, *Gli huom. illust. Domin.* Nicolas Antonio, *Bibl. Hisp. &c.*

CONCHES, petite ville de France en Normandie, dans le petit païs d'Ouche, à trois ou quatre lieues d'Evreux. Il y a une abbaye de saint Pierre & de saint Paul, dite *de Conches* ou *de Châtillon*, parce qu'elle est dans un fauxbourg de ce nom. * Baudrand.

CONCILE. Ce nom qui en général signifie toute sorte d'assemblée des corps, est consacré pour l'assemblée des pasteurs de l'église en quelque lieu, pour juger de la doctrine de la foi, ou de la discipline ecclesiastique. Ces assemblées se sont tenues dès les premiers siecles de l'église, & les Apôtres en ont donné l'exemple: car les Chrétiens de la primitive église étant en dispute sur l'observation des ceremonies legales, les Apôtres & les prêtres s'assemblerent à Jerusalem pour donner une décision sur les contestations qui s'étoient élevées entre eux, particulierement sur celle de la circoncision. A leur exemple, quand il s'est élevé quelque different dans l'église, ou quand il a été necessaire de faire quelques reglemens, les évêques se sont assemblés pour décider les questions contestées & pour faire des loix sur le gouvernement & sur la discipline de l'église. Ces assemblées ont été assez rares dans les premiers siecles de l'église, à cause que les Chrétiens étant persecutés par les empereurs payens n'avoient pas la liberté de s'assembler; & que d'ailleurs la tradition des Apôtres étant encore toute nouvelle, on connoissoit tout d'un coup les erreurs de ceux qui s'en éloignoient, ce qui suffisoit pour leur condamnation. C'est pourquoi on ne trouve point qu'il se soit tenu de concile contre les plus anciens heretiques. On eut recours à la fin du II. siecle, & au commencement du III. au remede des conciles pour appaiser les divisions sur le jour de la celebration de la Pâque, ensuite celles qui s'eleverent sur le baptême des heretiques, & contre l'erreur de Paul de Samosate. Mais quand l'empereur Constantin eut embrassé le Christianisme, il assembla plusieurs conciles sur l'affaire des Donatistes, & ensuite le concile general de Nicée pour regler la foi contre l'erreur d'Arius. Ce concile fut appellé *œcumenique* de toute la terre, parce qu'il étoit composé des évêques des églises de la plûpart des provinces de l'empire Romain, tant d'Orient que d'Occident, ce que l'on nommoit vulgairement *οἰκουμένη* Ce concile ordonna la tenue des conciles provinciaux tous les ans, pour le reglement de la discipline & le gouvernement des églises. Quand il étoit besoin les évêques de plusieurs provinces, ou d'une nation, s'assembloient ; de-là est venue la distinction des trois sortes de conciles; *les generaux*, ou *œcumeniques* ; *les nationaux* ; & *les provinciaux*. Les premiers composés d'évêques d'Orient & d'Occident, par eux ou par leurs procureurs. Les seconds, des évêques de plusieurs provinces. Les derniers des évêques de la province. Les premiers ont été autrefois jusqu'au VIII. general toûjours convoqués par les empereurs. Les seconds ordinairement par les patriarches, exarques ou du diocese (terme qui signifioit anciennement plusieurs provinces.) Les derniers par le metropolitain. Les anciens papes n'ont point assisté en personne aux conciles generaux, mais seulement par leurs legats qui y ont présidé depuis celui de Calcedoine ; car on ne voit pas qu'ils ayent eu le premier rang dans les trois premiers conciles generaux. Nous tenons que le concile general est infaillible & au-dessus du pape, dont il peut réformer les jugemens, & qu'il le peut déposer, comme il a été défini par les conciles de Constance & de Bâle. Depuis le VIII. concile general les papes se sont arrogé le droit de convoquer les conciles generaux, ce qui est commode à cause des differentes souverainetés qui reconnoissent le pape pour chef de l'église ; mais ils ne peuvent le faire que du consentement des souverains; & s'ils ne le font pas dans les besoins pressans de l'eglise, les souverains peuvent en convoquer, & les évêques ont droit de s'assembler. Des quatre conciles qu'on attribue aux Apôtres, il n'y a que celui qui fut tenu sur l'observation de la loi, l'an 58. de notre ere qui merite le nom de concile.

Tous les auteurs ne conviennent pas du nombre des conciles generaux ; les uns en comptent plus, les autres moins, & les uns en reconnoissent de generaux approuvés, que les autres regardent ou comme non generaux ou comme non approuvés. On convient des huit premiers, composés des évêques d'Orient & d'Occident ; mais depuis ce tems-là les

Digitized by Google

conciles qu'on appelle *generaux* ont été tous tenus en Occident & par les seuls évêques d'Occident. En France nous reconnoissons pour generaux les conciles de Constance, de Pise, & de Bâle. Nous ne mettrons point au rang des conciles generaux le V. concile de Latran, ni celui de Florence. Le concile de Trente n'y est point reçû pour la discipline, quoique la doctrine qu'il a établie soit reconnue en France pour doctrine orthodoxe.

TABLE UNIVERSELLE DES CONCILES

Disposés par ordre chronologique, & de leurs actes, lettres, formules de foi, canons & capitules.

LES TROIS PREMIERS SIECLES.

Concile de *Rome* sous le pape Victor, touchant la celebration de la fête de Pâques tenu l'an 196. Decision & lettre dont il est fait mention dans Eusebe.

Concile d'*Ephese* sous Polycrates, touchant la celebration de la fête de Pâques, l'an 196. Lettre dans Eusebe.

Concile de *Cesarée* en Palestine sur la Pâque, l'an 196. mention de ce concile dans Eusebe.

Lettres des évêques de Pont, des Gaules & de l'Osroëne, touchant la celebration de la Pâque, de l'an 196. Mention de ces letres dans Eusebe.

Conciles d'*Asie* contre les Montanistes, vers l'an 199. Mention de ces conciles dans Eusebe.

Conciles de Montanistes en *Asie*, vers le commencement du III. siecle. Mention de ces conciles dans Tertullien.

Concile de *Carthage* sous Agrippin, touchant le baptême des heretiques, vers l'an 215. Mention de ce concile dans saint Cyprien & dans Firmilien.

Concile d'*Icone* sur le baptême des heretiques, vers le commencement du III. siecle. Mention dans Firmilien.

Concile de *Synnade* sur le baptême des heretiques, vers le commencement du III. siecle. Mention dans S. Denys d'Alexandrie.

Concile d'*Asie* contre Noëtus, vers l'an 205. Fragmens des actes de ce concile dans S. Epiphane.

Deux conciles d'*Alexandrie* sous Demetrius contre Origenes, l'an 231. Extrait des actes de ce concile dans Photius.

Concile d'*Arabie* contre Berylle, l'an 240. Mention de ce concile dans Eusebe.

Concile d'*Arabie* touchant l'immortalité des ames, l'an 247. Mention de ce concile dans Eusebe.

Concile de *Carthage* touchant la penitence des Laps, le 15. Mai de l'an 251. Lettre synodale de ce concile & sa décision dans S. Cyprien.

Concile de *Rome* contre Novatien, l'an 251. Mention de ce concile dans Corneille & dans S. Cyprien.

Concile de *Carthage* touchant le prêtre Victor & le baptême des enfans, au mois d'Avril de l'an 252. Reglements rapportés par S. Cyprien.

Concile de *Carthage* touchant la réconciliation des pénitens, au mois de Juin de l'an 252. Reglemens rapportés par S. Cyprien.

Concile de *Carthage* touchant Marcien, Basilide & Martial, l'an 254. Décision de ce concile rapportée par S. Cyprien.

Concile I. de *Carthage* touchant le baptême des heretiques, au commencement de l'an 255. Décision de ce concile rapportée par S. Cyprien.

Concile II. de *Carthage* touchant le baptême des heretiques, l'an 256. Lettre synodale rapportée par S. Cyprien.

Concile III. de *Carthage* touchant le baptême des heretiques l'an 256. Actes dans S. Cyprien.

Concile d'*Antioche* contre les Novatiens, l'an 256. Mention de ce concile dans une lettre de S. Denys d'Alexandrie.

Concile de *Rome* sous Denys, contre les Sabelliens, l'an 261. Fragment de la décision de ce concile dans S. Athanase.

Concile I. d'*Antioche* contre Paul de Samosate, l'an 264 Histoire de ce concile dans Eusebe.

Concile II. d'*Antioche* contre Paul de Samosate, l'an 270. Lettre de ce concile dans Eusebe. Histoire de sa décision dans Eusebe & dans saint Athanase. Lettre & profession de foi attribuées faussement à ce concile.

QUATRIEME SIECLE.

Concile de *Sinuesse* touchant la prétendue déposition de Marcellin, l'an 303. Actes supposés.

Concile d'*Elvire*, ou plûtôt, collections de canons d'anciens conciles d'*Espagne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 304. 81. canons.

Concile de *Cirthe* touchant l'ordination d'un évêque, dans lequel les prédecesseurs des Donatistes s'accusent d'idolâtrie, l'an 305. Actes dans saint Augustin.

Concile d'*Alexandrie* contre Melice, l'an 306. Mention de ce concile dans S. Athanase.

Conciliabule de *Carthage* contre Cecilien, l'an 311. Fragment des actes dans Optat & dans S. Augustin.

Concile de *Rome* contre les Donatistes, l'an 313. Quelques fragmens des actes dans Optat.

Concile I. d'*Arles* contre les Donatistes, l'an 314. 22. canons & une lettre à S. Silvestre.

Concile d'*Ancyre* sur la discipline ecclesiastique, l'an 314. 25. canons.

Concile de *Neocesarée* sur la discipline ecclesiastique, l'an 314. 15. canons.

Concile I. d'*Alexandrie* contre Arius, l'an 322. Mention de ce concile dans S. Athanase.

Conciliabule de *Bithynie* pour Arius, l'an 323. Mention de ce conciliabule dans Sozomene.

Concile II. d'*Alexandrie* contre Arius, l'an 324. Mention dans S. Athanase & dans les autres auteurs du tems.

CONCILE DE NICÉE general I. contre Arius & les Ariens touchant la divinité & consubstantialité du verbe de Dieu, l'an 325. Formule de foi. Decret touchant la Pâque. 25. canons. Une lettre aux Egyptiens.

Conciliabule d'*Antioche* contre Eustathe évêque d'Antioche, l'an 330. Mention dans S. Athanase & dans les historiens ecclesiastiques.

Conciliabule de *Cesarée* contre S. Athanase, l'an 334. Mention dans S. Athanase & dans les historiens ecclesiastiques.

Conciliabule de *Tyr* contre S. Athanase, l'an 335. Mention dans S. Athanase & dans les historiens ecclesiastiques.

Synode de *Jerusalem* pour la dédicace de l'église, qui reçoit Arius, l'an 335. Lettre synodique en faveur d'Arius.

Conciliabule de *Constantinople* contre Marcel d'Ancyre, l'an 336. Mention dans les historiens ecclesiastiques.

Conciliabule de *Constantinople* contre Paul évêque de cette ville, l'an 338. Mention dans les historiens ecclesiastiques.

Concile d'*Alexandrie* pour S. Athanase, l'an 340. Lettre synodique en faveur de S. Athanase.

Conciles de *Rome* sous Jules pour S. Athanase, en 341. & 342. Lettre écrite par le pape Jules, au nom du concile.

Conciles d'*Antioche* contre S. Athanase, touchant la consubstantialité du verbe, & la discipline ecclesiastique, en 341. & 342. Trois formules de foi & 25. canons.

Concile d'*Antioche* touchant la consubstantialité, l'an 345. Une formule de foi.

Concile de *Milan* touchant la consubstantialité du Verbe, l'an 346. Mention de ce concile dans S. Athanase, & dans les historiens ecclesiastiques.

Concile de *Cologne* supposé, contre Euphratus, l'an 346. Actes supposés.

Concile de *Sardique* pour la cause de S. Athanase & de Marcel d'Ancyre, l'an 347. 20. canons. Deux lettres du concile des Occidentaux, & une des Orientaux. Formule de foi, faite par quelques évêques.

Concile de *Carthage* sur la discipline ecclesiastique, l'an 348. 14. canons.

Concile de *Sirmich* contre Photin, l'an 349. Mention de ce concile dans les fragmens de S. Hilaire.

Concile II. de *Sirmich* touchant la consubstantialité, l'an 351. Une longue formule de foi.

Concile d'*Arles* touchant la consubstantialité, l'an 353. Mention dans les fragmens de S. Hilaire.

Concile de *Milan* touchant la consubstantialité, l'an 355. Actes douteux tirés de la vie d'Eusebe de Verceil. Mention dans S. Hilaire.

Concile de *Besiers* touchant la consubstantialité, l'an 356. Mention dans S. Hilaire.

Digitized by Google

Concile III. de *Sirmich* contre la consubstantialité, l'an 357. Seconde formule de foi.

Synode de *Melitine* touchant la consubstantialité, l'an 357. Mention de ce concile dans la lettre du concile de Constantinople de l'an 360. & dans S. Basile.

Conciliabule d'*Antioche* contre la consubstantialité, l'an 358. Lettre à Ursace & à Valens.

Concile d'*Ancyre* sur la consubstantialité, l'an 358. Lettre synodique. Formule de foi. 18. anathematismes.

Concile IV. de *Sirmich* touchant la consubstantialité, l'an 358. Recueil des formules de foi.

Concile V. de *Sirmich* touchant la consubstantialité, l'an 359. Formule de foi avec les noms des consuls.

Concile de *Rimini* touchant la consubstantialité, l'an 359. Définition Catholique. Condamnation d'Ursace, de Valens, & de Germinius. Lettres à l'empereur avant la souscription de la formule de foi des Orientaux. Lettre à l'empereur après la souscription.

Concile de *Seleucie* touchant la consubstantialité, l'an 359. Histoire de ce concile dans S. Athanase & dans les historiens ecclesiastiques.

Conciliabule de *Constantinople* touchant la consubstantialité, l'an 359. Lettre de ce concile. Mention dans les historiens ecclesiastiques.

Concile d'*Antioche* contre Melece, l'an 361. Formule de foi.

Concile d'*Alexandrie* pour l'établissement de la foi de Nicée & sur la question des trois hypostases, l'an 362. Lettre aux Catholiques d'Antioche écrite par S. Athanase.

Concile de *Paris* touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 362. Lettre de ce concile.

Concile d'*Italie* touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 362. Lettre aux évêques d'Illyrie.

Concile des Egyptiens à *Antioche* touchant la foi, l'an 363. Lettre à l'empereur Jovien.

Concile d'*Antioche* sous Melece, touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 363. Lettre qui contient une formule de foi.

Concile de *Lampsaque* touchant l'établissement de la foi de Nicée, l'an 365. Mention dans S. Basile, & dans les historiens ecclesiastiques.

Conciliabule de *Singedun* contre la consubstantialité, l'an 366. Lettre à Germinius.

Concile d'*Illyrie* pour la consubstantialité, l'an 366. Lettre synodale confirmée par un édit de l'empereur.

Conciles d'*Asie* touchant la consubstantialité, l'an 366. Mention de ces conciles dans la lettre du précedent concile & dans S. Basile.

Concile de *Sicile* touchant la consubstantialité, l'an 395. Mention dans S. Basile.

Concile de *Tyane* touchant la consubstantialité, l'an 368. Mention dans S. Basile.

Concile de *Gangres* contre le moine Eustathe, l'an 370. Une lettre & 20. canons.

Concile de *Laodicée* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 370. 60. canons.

Concile de *Rome* sous Damase, pour la confirmation de la foi de Nicée, en 369. & 370. Lettre synodique aux évêques d'Illyrie.

Concile de *Rome* contre Ursicin, en 372. Decret contre les fauteurs d'Ursicin.

Concile de *Valence* en Dauphiné, touchant la discipline ecclesiastique, l'an 372. Une lettre synodique & 4. canons.

Concile d'*Antioche* pour le rétablissement de la paix dans cette église, l'an 379. Tome des Occidentaux signé dans ce concile.

Concile de Constantinople general II. touchant la divinité du saint Esprit & les ordinations des évêques de Constantinople & d'Antioche, les années 381. 382. 383. Formule de foi. 7. canons. Lettre synodique aux Occidentaux.

Concile d'*Aquilée* contre Palladius & Secundianus Ariens, l'an 381. Actes de ce concile. Lettre aux Orientaux.

Concile de *Sarragoce* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 381. 8. canons.

Concile de *Syde* contre les Euchites, l'an 383. Mention de ce concile dans Photius.

Concile d'*Antioche* contre les Euchites, l'an 383. Mention dans Photius.

Concile de *Bourdeaux* contre les Priscillianistes, l'an 384. Mention dans Sulpice Severe & dans S. Jerôme.

Concile de *Capoue* touchant le different de Flavien & d'Evagrius, & contre Bonose, l'an 391. Mention dans Theoderet, dans Sirice, & dans le 48. canon du code d'Afrique.

Conciles de *Rome* & de *Milan* contre Jovinien, l'an 390. Lettres de ces deux conciles.

Concile de Novatiens à *Sangare*, sur la Pâque, l'an 391. Mention de ce concile dans Socrate.

Concile II. de *Carthage* sur la discipline ecclesiastique, l'an 390. 13. canons.

Conciles de Donatistes à *Cabarsusse* & à *Bagaïs*, en 393. & 394. Actes dans S. Augustin.

Concile d'*Hippone* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 393. canons qui sont dans le concile de Carthage de l'an 397.

Concile de *Constantinople* touchant les deux contendans à l'évêché de Bostres, l'an 394. Actes.

Concile de *Carthage* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 394. Mention dans le code de l'église d'Afrique.

Concile de *Carthage* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 397. 47. canons.

Concile IV. de *Carthage*, ou plûtôt collection de canons, de l'an 398. 105. canons.

Concile de *Carthage* sur la discipline ecclesiastique, l'an 399. Mention de ce concile dans le code de l'église d'Afrique.

Concile d'*Alexandrie* contre Origenes, l'an 399. Fragment des actes dans l'épître de Justinien à Mennas.

Concile de *Chypre* contre Origenes, l'an 399. Mention dans S. Jerôme & dans les historiens ecclesiastiques.

CINQUIÉME SIECLE.

Concile de *Turin* touchant des contestations entre des évêques des Gaules, l'an 400. 8. canons.

Concile de *Tolede* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 400. 12. canons.

Conciles de *Constantinople* & d'*Ephese* touchant les accusations contre Antonin d'Ephese, les années 400. & 401. Actes de ces conciles dans la vie de saint Chrysostome par Pallade.

Concile de *Carthage* sur la discipline ecclesiastique, l'an 401. 16. canons.

Concile de *Rome* sous Innocent I. touchant la discipline ecclesiastique, l'an 402. Une préface & 16. canons.

Concile de *Mileve* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 402. 5. canons.

Concile au *Fauxbourg du Chesne* contre S. Chrysostome, l'an 403. Actes de ce concile, dont l'abregé est rapporté par Photius, & dans la vie de S. Chrysostome par Pallade.

Concile de *Carthage* pour regler une conference avec les Donatistes, l'an 403. Actes rapportés dans les actes de la troisiéme conference de Carthage.

Concile de *Carthage* contre les Donatistes, l'an 404. Actes de ce concile dans le code des canons d'Afrique.

Concile de *Carthage* sur les affaires particulieres des églises d'Afrique, l'an 405. L'abregé des actes dans le même code.

Concile de *Carthage* sur la discipline ecclesiastique, l'an 407. 12. canons dans le même code.

Concile de *Carthage* touchant une députation, l'an 408. Députation marquée dans le code.

Autre concile pour le même sujet la même année. Autre députation.

Concile de *Carthage* sur la discipline ecclesiastique, l'an 409. Déclaration dans le code.

Concile de *Carthage* pour une députation, l'an 410. Députation marquée dans le code.

Concile de *Ptolemaïde* contre Andronique gouverneur de la province, l'an 411. Actes de ce concile dans la lettre 57. de Synesius.

Conference de *Carthage* des évêques Catholiques avec

Digitized by Google

les Donatistes, l'an 411. Actes.

Concile de *Cirthe* ou de *Zerthe* pour soûtenir la conference de Carthage, l'an 412. Lettre 141. parmi celles de S. Augustin.

Concile de *Carthage* contre Celestius, l'an 412. Fragment des actes de ce concile dans S. Augustin, livre 2. de la nature & de la grace.

Conference de *Jerusalem* entre Orose & Pelage, l'an 415. Actes.

Concile de *Diospole* contre Pelage, l'an 415. Actes dans S. Augustin, au livre des actes de Pelage.

II. Concile de *Carthage* contre Celestius & Pelage, l'an 416. Lettre 175. dans S. Augustin.

Concile de *Mileve* contre Celestius & Pelage, l'an 416. Lettre 176. dans S. Augustin.

Concile de *Carthage* contre Pelage, l'an 417. Lettre à Zozime, & recueil de pieces.

Concile d'*Antioche* contre Pelage, l'an 417. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile de *Carthage* contre Pelage, l'an 418. 8. canons contre les erreurs de Pelage, & 10. canons sur la discipline.

Concile de *Rome* contre Pelage, l'an 418. Mention de ce concile dans la lettre de Zozime.

Concile de *Telle*, *Zelle*, ou *Telepte* sur la discipline ecclesiastique, l'an 418. Quelques canons.

Concile de *Carthage* en la cause d'Apiarius, des années 418. & 419. Actes. Lettres à Zozime.

Concile de *Ravenne* pour juger le differend de Boniface & d'Eulalius, l'an 419. Actes. 33. canons. 6. autres canons. Lettres à Boniface & à Celestin.

Concile de *Carthage* contre les Manichéens, l'an 420. Mention de ce concile dans S. Augustin & dans Possidius.

Concile de *Cilicie* contre Julien, vers l'an 420. Mention de ce concile dans Marius Mercator.

Concile de *Constantinople* contre Pelage, l'an 424. Mention de ce concile dans Celestin & dans S. Prosper.

Concile de *Carthage* touchant les appellations.

Concile de *Rome* contre Celestius, vers l'an 425. Mention de ce concile dans saint Prosper & dans le concile d'Ephese.

Concile de *Constantinople* contre Pelage, l'an 426. Lettre synodique.

Concile de *Carthage* contre Leporius, l'an 427. Profession de foi. Lettres aux évêques des Gaules.

Concile de *Rome* sous Celestin contre Nestorius, l'an 430. Lettres de S. Celestin.

Concile d'*Alexandrie* contre Nestorius, l'an 430. Lettres de ce concile à Nestorius. Anathematismes & profession de foi.

CONCILE D'EPHESE general III. contre Nestorius, l'an 431. Actes.

Conference à *Calcedoine* entre les évêques d'Orient & les Egyptiens, l'an 431. Lettres de ces évêques.

Synode de *Tarse* contre les capitules de S. Cyrille, sur la fin de l'an 431. Lettre de ce Synode.

Synode d'*Antioche* contre les capitules de S. Cyrille, quelque-tems après. Lettre de ce synode à l'empereur.

Synode d'*Antioche* contre Rabbulas, l'an 432. Lettre de ce concile.

Synode d'*Antioche* sur la paix, l'an 432. Mention de ce concile dans le recueil des lettres du P. Lupus.

Assemblée d'*Anazarbe* contre les capitules de S. Cyrille, l'an 433. Actes & lettre de ce Synode à S. Sixte.

Concile de *Riés* contre Armentarius, l'an 439. Sentence contre Armentarius.

Concile d'*Orange* sur la discipline ecclesiastique, l'an 441. 30. canons.

Concile de *Vaison* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 442. 10. canons.

Concile II. d'*Arles* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 442. 56. canons.

Concile de *Domnus* contre Sabinien, l'an 446. Actes perdus.

Concile de *Constantinople* sous Procle, en faveur de Bassien, l'an 447. Actes perdus.

Concile de *Constantinople* sous Flavien, contre Eutyche, l'an 448. Actes rapportés dans le concile de Calcedoine.

Concile de *Beryte* touchant l'affaire d'Ibas, l'an 448. Actes dans le concile de Calcedoine.

Autre concile de *Constantinople* contre Eutyche, l'an 449. Les actes en sont aussi dans le concile de Calcedoine.

Conciliabule d'*Ephese* sous Dioscore contre Flavien, l'an 449. Les actes en sont encore rapportés dans le concile de Calcedoine.

Concile de *Rome* sous S. Leon contre le concile de Dioscore l'an 439. Lettres écrites au nom de ce concile par S. Leon.

Concile de *Constantinople* sous Anatole, contre Eutyche, l'an 450. Lettre écrite à S. Leon perdue.

CONCILE DE CALCEDOINE general IV. contre Eutyche, l'an 451. Actes de ce concile, dans lesquels il y a 16. sessions & 20. canons. La session touchant Domnus est douteuse.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 453. 12. canons.

Concile III. d'*Arles* sur la discipline ecclesiastique, l'an 455. Reglemens.

Concile de *Constantinople* sous Gennade, sur la discipline ecclesiastique, l'an 459. Constitution contre la Simonie.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclesiastique, l'an 461. 13. canons.

Concile de *Vannes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 461. 16. canons.

Concile de *Rome* sous le pape Hilaire, sur la discipline ecclesiastique, l'an 462. Mention de ce concile dans les lettres du pape Hilaire.

Concile d'*Arles* touchant une ordination faite par S. Mamert, l'an 463. Mention de la lettre de ce concile dans une réponse du pape Hilaire.

Concile de *Rome* contre l'ordination de Silvain, l'an 465. Actes de ce concile.

Deux conciles de *Rome* sous Felix contre Acace, l'an 484. Mention de ces conciles dans les lettres de Felix.

Concile de *Rome* sous Gelase, l'an 494. Decret sur les livres apocryphes.

Concile de *Rome* sous Gelase, touchant l'absolution de Misene, l'an 495. Actes.

Concile de *Rome* sous Symmaque, pour regler l'élection des papes, l'an 499. Actes. Trois reglemens pour empêcher les brigues qui se faisoient à l'élection des papes.

SIXIE'ME SIECLE.

Concile II. de *Rome* sous Symmaque, touchant l'absolution de Symmaque, l'an 500. Actes de l'absolution de Symmaque. Deux lettres du roi Theodoric au concile. Relation de Theodoric au concile. Reponse de Theodoric. Memoire instructif du concile au roi.

Concile III. de *Rome* sous Symmaque, touchant l'alienation des biens ecclesiastiques, l'an 501. Actes. Reglement de ce concile touchant les alienations des biens d'église.

Concile IV. de *Rome* sous Symmaque, touchant le jugement des évêques, l'an 502. Actes de ce concile. Reglement touchant le jugement des évêques.

Concile V. de *Rome* sous Symmaque, l'an 503. Actes contenant plusieurs anathémes contre ceux qui s'emparent des biens d'église.

Concile VI. de *Rome* sous Symmaque, l'an 504. contre les ravisseurs des biens ecclesiastiques. *Voyez* ROME.

Concile d'*Agde* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 506. 47. canons. 25. canons ajoûtés, qui ne sont pas de ce concile.

Concile I. d'*Orleans* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 511. 31. canons.

Concile de *Tarragone* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 516. 13. canons.

Concile de *Gironne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 517. 10. canons.

Concile d'*Epaune* sur la discipline ecclesiastique, l'an 517. 40. canons.

Digitized by Google

Concile I. de *Lyon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 517. 6. canons.

Concile de *Lerida* sur la discipline ecclesiastique, l'an 524. 16. canons.

Concile de *Valence* en Espagne sur la discipline ecclesiastique, l'an 524. 6. canons.

Concile IV. d'*Arles* sur la discipline ecclesiastique, l'an 524. 4. canons.

Concile des évêques d'*Afrique* sous Boniface évêque de Carthage, sur la discipline ecclesiastique, l'an 525. Actes touchant le rétablissement de la discipline & les exemptions des moines, au 6. tome du *Spicilege* de D. Luc d'Acheri.

Concile II. de *Tolede* l'an 527. sur la discipline ecclesiastique. 5. canons.

Concile II. d'*Orange* sur la grace, l'an 529. Huit articles touchant la grace confirmés par des passages de l'écriture. Un recueil de quelques sentences des Peres.

Concile II. de *Vaison* sur la discipline ecclesiastique, l'an 529. 5. canons.

Concile de *Rome* sous Boniface II. touchant Etienne de Larisse, l'an 531. Actes sur l'affaire d'Etienne évêque de Larisse.

Conference de *Carthage* entre les Catholiques & les Severiens, l'an 533. Actes.

Concile II. d'*Orleans* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 533. 21. canons.

Concile de *Clermont* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 535. 16. canons. Lettre au roi Theodebert.

Concile III. d'*Orleans* sur la discipline ecclesiastique, l'an 538. 33. canons.

Concile de *Barcelone* sur la discipline ecclesiastique, l'an 540. 10. canons.

Concile IV. d'*Orleans* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 541. 38. canons.

Concile V. d'*Orleans* sur la discipline ecclesiastique, l'an 549. 24. canons.

Concile de *Clermont* sous le roi Thibaud, sur la discipline ecclesiastique, l'an 549. Répetition & confirmation de 16. canons du concile précedent.

Concile de *Toul* touchant les excommunications portées par Nicerius, contre des personnes qui avoient contracté des mariages illegitimes, l'an 550. Lettre de Mappinius archevêque de Reims touchant ce concile.

Concile de *Constantinople* sous Mennas contre Anthime, l'an 553. Actes de ce concile.

Concile II. de Constantinople general V. sur l'affaire des trois chapitres, l'an 553. Actes de ce concile.

Concile V. d'*Arles* sur la discipline ecclesiastique, l'an 554. 7. canons.

Concile II. de *Paris* touchant la déposition de Saffaracus, l'an 55. Mention de ce concile dans les historiens ecclesiastiques.

Concile III. de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 557. 10. canons. Edit de Clotaire.

Concile I. de *Brague* sur la discipline ecclesiastique, l'an 563. 22. canons.

Concile de *Saintes* sur la déposition d'un évêque, l'an 563. Mention de ce concile dans Gregoire de Tours.

Concile II. de *Lyon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 567. 6. canons.

Concile II. de *Tours* sur la discipline ecclesiastique, l'an 567. 27. canons. Une lettre.

Concile II. de *Brague* sur la discipline ecclesiastique, l'an 572. 10. canons.

Concile IV. de *Paris* sur une ordination de l'archevêque de Reims, l'an 573. Deux lettres de ce concile.

Concile V. de *Paris* sur l'affaire de Pretextat, l'an 577. Mention de ce concile dans Gregoire *de Tours*.

Synode d'*Auxerre* sur la discipline ecclesiastique, l'an 578. 45. constitutions.

Concile I. de *Mâcon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 581. 19. canons.

Concile III. de *Lyon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 583. 6. canons.

Concile II. de *Valence* en Dauphiné, sur les donations du roi Gontram, l'an 583. Acte de confirmation de donations faites à l'eglise.

Concile II. de *Mâcon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 585. 20. canons. Edit de Gontram.

Concile de *Clermont*, vers l'an 588. pour terminer les differends entre Innocent évêque de Rodez, & Ursicin évêque de Cahors. Hist. de ce concile dans Gregoire *de Tours*.

Concile III. de *Tolede* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 589. Actes de ce concile. 23. canons. Edit du roi.

Concile de *Narbonne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 589. 15. canons.

Concile I. de *Seville* sur la discipline ecclesiastique, l'an 590. Lettre à Pegase évêque d'Astigis, divisée en trois Capitules.

Concile de *Poitiers*, pour la réforme du monastere des religieuses de Poitiers, l'an 590. Actes.

Concile de *Mets* contre Gilles archevêque de Reims, l'an 590. Actes.

Concile de *Sarragosse* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 592. 3. canons. Une lettre.

Concile National de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 597. 2. canons.

Concile d'*Huesca* sur la discipline ecclesiastique, l'an 598. 2. reglemens.

Concile de *Barcelone* sur la discipline ecclesiastique, l'an 599. 4. canons.

SEPTIÈME SIECLE.

Conference de *Worchester* entre Augustin & les évêques Bretons, l'an 601. Actes rapportés dans Bede, au second livre de son histoire.

Synode de *Chalon* contre Didier de Vienne, l'an 603. Mention dans les historiens ecclesiastiques.

Concile de *Tolede* sous Gondemare, en faveur de l'évêque de Tolede, l'an 610. Acte de reconnoissance de la Metropole de Tolede.

Concile d'*Egare* sur la discipline ecclesiastique, l'an 614 Decret de ce concile sur le Celibat.

Concile V. de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 615. 15. canons suivis de l'édit de Clotaire.

Concile de *France* sur la discipline ecclesiastique vers le même tems. 15. canons.

Concile de *Seville* sur les affaires du clergé d'Espagne, l'an 619. Actes qui contiennent douze reglemens.

Concile de *Reims* sous Sonnatius, sur la discipline ecclesiastique, l'an 630. 25. canons, dont les extraits sont rapportés par Flodoard.

Concile IV. de *Tolede* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 633. Profession de foi. 74. canons.

Concile V. de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 636. 9 canons.

Concile VI. de *Tolede* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 638. Profession de foi. 18. canons.

Concile VII. de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique l'an 646. 6. canons.

Concile de *Carthage* contre les Monothelites. Lettres à Paul de Constantinople.

Concile de *Latran* sous Martin I. contre les Monothelites, l'an 649. Actes en grec & en latin, qui composent cinq actions ou cinq séances. Lettre circulaire du pape.

Concile de *Chalon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 650. 39. canons.

Concile VIII. de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 653. Lettre du roi Recefwinthe. Actes qui contiennent douze chapitres. Decret sur les biens des rois. Edit de Recefwinthe. Placet des Juifs.

Concile IX. de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 655. Préface. 17. canons.

Concile X. de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 656. 7. canons. Decret sur un évêque qui n'avoit pas gardé le Celibat.

Conference de *Northumbre* sur la Pâque, l'an 664. Actes de cette conference.

Concile de *Merida* sur la discipline ecclesiastique, l'an 666. 22. canons.

Digitized by Google

Concile d'*Autun* touchant la discipline monastique, l'an 666. Reglement touchant les moines.

Concile d'*Erfort* sur la discipline ecclesiastique, l'an 673. 10. canons.

Concile XI. de *Tolede* sur la foi & sur la discipline ecclesiastique, l'an 675. 15. canons.

Concile IV. de *Brague* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 675. 8. canons.

CONCILE III. DE CONSTANTINOPLE general VI. l'an 680. Lettre de l'empereur à Denys & à George. Lettre de Mansuetus évêque de Milan, & la profession de foi. Actes qui contiennent dix-sept actions ou séances. Lettres du concile à Agathon. Edit de l'empereur. Lettres du même à Leon II. & aux évêques du concile Romain.

Concile XII. de *Tolede* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 681. 13. canons.

Concile XIII. de *Tolede* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 683. 13. canons.

Concile XIV. de *Tolede* sur la foi, contre les Monothelites, l'an 684. Actes du concile contenant une exposition de foi.

Concile XV. de *Tolede* sur la foi & sur la discipline ecclesiastique, l'an 688. Actes sur des difficultés de la profession de foi précedente.

Concile de *Sarragosse* sur la discipline ecclesiastique, l'an 691. 5. canons.

Concile XVI. de *Tolede*, sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 693. Memoire du roi Egica. 13. canons.

Concile XVII. de *Tolede* sur la foi & la discipline ecclesiastique, l'an 694. Memoire d'Egica. 8. canons.

Concile *Quinisexte* ou de *Trulle* sur la discipline ecclesiastique, l'an 692. 102. canons.

Concile de *Bergamstede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 697. 25. reglemens ecclesiastiques.

Concile d'*Angleterre* sur l'affaire de Wilfride sur la fin du VII. siecle & au commencement du VIII. Histoire des actes de ces conciles rapportée par divers auteurs.

HUITIE'ME SIECLE.

Concile de *Rome* sous Gregoire II. sur la discipline ecclesiastique, l'an 721. 17. canons.

Concile d'*Allemagne* sous Carloman, l'an 742. 7. canons.

Concile de *Lestines* sur la discipline ecclesiastique, l'an 743 4 canons. Forme d'abjuration. Memoire ou instruction sur les mariages défendus.

Concile de *Rome* sous Zacharie sur la discipline ecclesiastique, l'an 743. 13. canons.

Concile de *Soissons* sur la foi & sur la discipline ecclesiastique, l'an 744. 10. canons.

Concile II. de *Rome* sous Zacharie contre Adalbert, l'an 745. Actes de ce concile.

Concile de *Cloveshaw* sur la discipline ecclesiastique, l'an 747. 30. canons.

Concile de *Verberie* sur la discipline ecclesiastique, l'an 752. 21. canons.

Concile de *Verneuil* sur la discipline ecclesiastique, l'an 755. 30. canons.

Concile de *Mets* sur la discipline ecclesiastique, l'an 756. 9. canons.

Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 757. 21. articles.

Plusieurs autres conciles de *France* sous Charlemagne, sur la discipline ecclesiastique, depuis l'an 769. jusqu'à l'an 813. Reglemens insérés dans les capitulaires de ce prince.

Concile de *Constantinople* contre les images, l'an 754. Actes de ce concile inserés dans l'action sixieme du second concile de Nicée.

CONCILE II. DE NICE'E general VII. l'an 787. Actes de ce concile en grec, & de la traduction d'Anastase. 22. canons.

Concile de *Northumberland* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 787. 20. canons.

Concile d'*Aquilée* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 791. 14. canons.

Concile de *Ratisbone* contre Felix d'Urgel, l'an 792. Mention de ce concile dans Alcuin, dans Jonas d'Orléans & dans les annales de France.

Concile de *Francfort* contre Felix d'Urgel sur les images & touchant la discipline ecclesiastique, l'an 794. Lettre de ce concile contre Felix. 56. canons.

Concile de *Rome* sous Leon III. contre Felix, l'an 799. Fragmens des actes.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* contre Felix, l'an 799. Confession de foi de Felix d'Urgel, & histoire de ce concile dans Alcuin.

NEUVIE'ME SIECLE.

Assemblée de Charlemagne sur la discipline ecclesiastique, l'an 801. Capitulaires.

Concile d'*Altino* sur la discipline ecclesiastique, l'an 802. Lettre synodale.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline ecclesiastique, l'an 803. Capitulaires.

Concile de *Cloveshaw* sur la discipline ecclesiastique l'an 803. Actes & decret.

Assemblée à *Salz* sur la discipline ecclesiastique, l'an 804. Capitulaires.

Assemblée à *Osnabrug* sur la discipline ecclesiastique, l'an 804. Edit sur l'institution des écoles.

Concile de *Thionville* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 805. Capitulaires.

Autre concile de *Thionville* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 805. Capitulaires donnés à Jessé évêque d'Amiens.

Concile de *Constantinople* en faveur de Joseph œconome, l'an 806. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Constantinople* en faveur du mariage de Theodote, l'an 809. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile d'*Aix la-Chapelle* touchant l'addition de la particule *Filioque* au symbole, & sur la discipline ecclesiastique, l'an 809. Conference des députés de ce concile avec le pape.

Assemblée en *France* sur la discipline ecclesiastique, l'an 809. Capitulaires.

Concile d'*Arles* sur la discipline ecclesiastique, l'an 813. 26. canons.

Concile de *Reims* sur la discipline ecclesiastique, l'an 813. 44. canons.

Concile de *Mayence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 813. 55. canons.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclesiastique, l'an 813. 51. canons.

Concile de *Châlons* sur la disciline ecclesiastique, l'an 813. 66. canons.

Concile de *Constantinople* contre Antoine de Silée, l'an 813. Actes.

Concile de *Constantinople* d'Iconoclastes, l'an 814. Actes perdus.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline ecclesiastique, l'an 816. Regle pour les chanoines. Autre regle pour les chanoinesses. Capitulaires faits en conséquence.

Concile de *Celichith* en Angleterre sur la discipline ecclesiastique, l'an 816. 11. canons.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline monastique, vers l'an 817. Regle pour des moines, contenant 80. articles.

Diverses assemblées sous Louis *le Debonnaire* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 819. Capitulaires.

Concile de *Thionville* sur la discipline ecclesiastique, l'an 821. 4. canons. 5. capitules.

Concile d'*Attigni* sur la discipline ecclesiastique, l'an 822. Actes.

Concile de *Cloveshaw* sur la discipline ecclesiastique, l'an 822. Actes.

Concile de *Paris* touchant le culte des images, l'an 825. Ecrits & lettres dressées par ordre de ce concile sur le culte des images.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 826. 38. canons.

Assemblées à *Inghelheim* sur la discipline ecclesiastique, l'an

Digitized by Google

826. Loix de Louis *le Débonnaire* publiées ensuite de cette assemblée.

Concile de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 829. Reglemens distribués en trois parties.

Conciles *à Mayence*, *à Lyon* & à *Toulouse* sur la discipline ecclesiastique, l'an 829. Reglemens & canons perdus.

Concile de *Noyon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 831. Actes perdus.

Assemblée à *Wormes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 829. Capitulaires dressés pour la confirmation des canons faits dans les quatre conciles précedens.

Assemblée d'évêques à *Compiegne* contre le roi Louis *le Débonnaire*, l'an 833. Actes.

Assemblée d'évêques à S. *Denys* sur l'affaire de Louis *le Débonnaire*, l'an 834. Actes perdus.

Concile de *Thionville* contre Ebbon archevêque de Reims, l'an 835. Reconnoissance d'Ebbon.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* sur la discipline ecclesiastique l'an 836. Reglemens distribués en trois parties.

Concile de *Lyon* contre Agobard archevêque de cette ville, l'an 836. Actes perdus.

Concile de *Paris* pour Agobard archevêque de Lyon, l'an 838. Actes perdus.

Synode de *Rheims* sur la discipline ecclesiastique, l'an 842. Constitutions ecclesiastiques.

Concile de *Constantinople* contre les Iconoclastes, l'an 842. Actes perdus.

Assemblée à *Couleine* dans le diocese du Mans sur la discipline ecclesiastique, l'an 843. 6. canons.

Concile d'*Aurillac* sur la discipline ecclesiastique, l'an 843. 4. canons.

Assemblées à *Toulouse* sur la discipline ecclesiastique, l'an 843. 9. capitulaires.

Concile de *Thionville* sur la discipline ecclesiastique, l'an 844. 6. canons.

Concile de *Verneuil* sur la discipline ecclesiastique, l'an 844. 12. canons.

Concile de *Beauvais* sur la discipline ecclesiastique, l'an 845. 8. canons.

Concile de *Tréves* touchant l'ordination d'Hincmar archevêque de Reims, l'an 845. Mention de ce concile dans Hincmar.

Concile de *Meaux* & de *Paris* touchant la discipline ecclesiastique, en 845. & 846. Compilation de 80. canons.

Concile d'*Epernai* sur la discipline ecclesiastique, l'an 846. 19. capitules.

Concile de *Mayence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 847. 21. canons.

Concile de *Mayence* contre Gotescalque, l'an 848. Lettre contre Gotescalque.

Concile de *Quierci* contre Gotescalque, l'an 848. Sentence contre Gotescalque.

Concile de *Pavie* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 850. 25. canons.

Concile de *Sens* sur la discipline ecclesiastique, l'an 850. Lettre à Ercanraus. 13. canons.

Concile de *Soissons* touchant les ordinations faites par Ebbon, & sur la discipline ecclesiastique, l'an 853. Actes. 12. capitules.

Concile de *Quierci* sur la question de la grace, l'an 853. 4. capitules.

Concile de *Sens* sur l'ordination d'un évêque de Paris, l'an 853. Mention de ce concile dans Hincmar & dans Prudence.

Concile de *Verberie* touchant l'affaire d'Heriman évêque de Nevers, l'an 853. Lettre synodale.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 853. 38. canons d'un concile précedent confirmés avec quelques additions & 4. autres canons ajoûtés.

Concile d'*Attigni* sur la discipline ecclesiastique, l'an 854. Capitulaires.

Concile de *Valence* sur la grace & sur la discipline ecclesiastique, l'an 855. 23. canons, tant sur la doctrine, que sur la discipline.

Assemblée d'évêques à *Bonneuil* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 856. Remontrance au roi.

Concile de *Quierci* sur la discipline ecclesiastique, l'an 857. 2. capitulaires.

Synode du clergé de *Reims* sur la discipline ecclesiastique, l'an 857. Statuts.

Concile de *Quierci* pour soûtenir les droits de l'église, l'an 858. Lettre à Louis *le Germanique*.

Concile de *Constantinople* contre le patriarche Ignace, vers l'an 859. Histoire de ce concile.

Concile de *Mets* pour maintenir la discipline de l'église & du royaume l'an 859. Instruction à des députés vers Louis *le Germanique*.

Concile de *Langres* sur la grace, l'an 859. 10. canons.

Concile de *Savonieres* sur differentes affaires ecclesiastiques, l'an 859. 13. capitules. Requête contre Venilon archevêque de Sens. Lettre au même. 2. lettres sur les églises de Bretagne. Avertissement à Venilon.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* touchant le divorce de la reine Thietberge, l'an 860. Lettre au pape Nicolas.

Concile de *Coblents* sur la discipline ecclesiastique, l'an 860. Actes contenant divers reglemens.

Concile de *Toul* sur la discipline ecclesiastique, l'an 860. Lettre pastorale & 5. canons. Lettre d'Hincmar écrite au métropolitain d'Aquitaine.

Concile de *Constantinople* contre Ignace, l'an 861. Actes rapportés par Nicetas. 17. canons de ce concile.

Concile de *Sablonnieres* contre Lothaire, l'an 862. Actes.

Concile de *Piste* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 862. 4. capitules.

Concile de *Rome* contre Photius, l'an 862. Sentence contre l'ordination de Photius. Canons faits dans un autre Synode contre les Théopaschites.

Concile d'*Aix-la-Chapelle* touchant le divorce de Thietberge, l'an 862. Actes & sentence de ce concile.

Concile de *Mets* sur la même affaire, l'an 863. Actes perdus.

Concile de *Rome* contre les deux conciles précedens, l'an 863. Actes.

Concile de *Senlis* contre Rotadus évêque de Soissons, l'an 863. Mention dans Hincmar.

Concile de *Rome* contre Rodoalde légat du pape en Orient, l'an 864. Mention de ce concile dans les lettres du pape Nicolas I.

Concile de *Rome* pour le rétablissement de Rotadus évêque de Soissons, l'an 865. Histoire de ce concile dans les lettres du pape Nicolas I. & dans Hincmar.

Concile de *Toussi* sur la discipline ecclesiastique, l'an 865. Quelques capitules.

Concile de *Constantinople* contre le pape Nicolas, l'an 866. Actes.

Concile de *Soissons* touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 866. Lettres, memoires, requêtes & autres actes.

Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 866. Quelques capitules.

Concile de *Troyes* touchant l'affaire d'Hincmar & d'Ebbon, l'an 867. Actes & lettres.

Concile de *Soissons* touchant Actardus évêque de Nantes, l'an 867. Lettre au pape touchant cet évêque.

Concile de *Wormes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 868. 80. canons.

Concile de *Rome* sous le pape Adrien II. en 868. contre le patriarche Photius.

Concile de *Verberie* contre Hincmar évêque de Laon, l'an 869. Histoire de ce concile dans Hincmar.

Concile de *Piste* sur la discipline ecclesiastique, l'an 869. 1. capitulaire.

Concile de *Mets* sur la discipline ecclesiastique, l'an 869. Quelques capitules.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE general VIII. l'an 869. Actes & canons.

Concile d'*Attigni* touchant l'affaire d'Hincmar évêque de Laon, l'an 870. Actes.

Concile de *Douzi* contre Hincmar évêque de Laon, l'an 871. Actes.

Concile de *Senlis* contre Carloman, l'an 873. Mention de ce concile dans Hincmar. Actes perdus.

Digitized by Google

Synode du Clergé de *Reims* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 874. Statuts synodaux.

Concile de *Douzi* sur la discipline ecclesiastique & contre la religieuse Duda, l'an 874. Lettre synodale & jugement de Duda.

Concile de *Pavie* sur la discipline ecclesiastique, l'an 876. 1. capitulaire.

Concile de *Pontigon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 876. Actes.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 877. Discours du pape à ce concile.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 877. 19. canons.

Assemblée à *Querci* sur la discipline ecclesiastique, l'an 877. Quelques capitules.

Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 877. Capitules.

Concile de *Troyes* touchant la discipline ecclesiastique, & l'absolution d'Hincmar de Laon, l'an 878. Actes & canons.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 879. Mention de ce concile dans l'histoire ecclesiastique.

Autre concile de *Rome* sur le rétablissement de Photius, l'an 879. Lettre du pape Jean VIII. contenant les actes de ce concile.

Concile de *Constantinople* sur le rétablissement de Photius l'an 879. Actes.

Concile de *Fimes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 881. Lettre divisée en huit articles ou canons.

Concile de *Verneuil* sur la discipline ecclesiastique, l'an 884. Capitules.

Concile de *Cologne* pour l'ordination de Dreux évêque de Mets & le maintien des biens ecclesiastiques, l'an 887. 6. canons.

Concile de *Mayence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 888. 26. chapitres.

Concile de *Vienne* en Dauphiné sur la discipline ecclesiastique, l'an 892. 4. ou 5. canons.

Concile de *Mets* sur la discipline ecclesiastique, vers la fin du siecle. 13. canons.

Concile de *Châlon* sur l'affaire du moine Gerfroi, l'an 894. Mention de ce concile dans l'histoire ecclesiastique.

Concile de *Tribur* sur la discipline ecclesiastique, l'an 895. 58. canons.

Concile de *Nantes*, ou plûtôt, collection de canons, de l'an 895. 20. canons.

DIXIE'ME SIECLE.

Concile de *Rome* contre Formose, l'an 904. Actes divisés en 12. capitules.

Concile de *Ravenne* contre le même, l'an 904. 10. capitules.

Concile de *Cantorberi* sur la discipline ecclesiastique, vers l'an 904. Actes perdus.

Assemblée en *Angleterre* sous le roi Edouard sur la discipline ecclesiastique, l'an 906. Loix.

Concile de *Trosli* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 909. Actes divisés en 15. articles.

Concile de *Constantinople* pour l'union du clergé, l'an 920. Actes perdus.

Concile de *Trosli* dans lequel on leve l'excommunication portée contre le comte Erlebaud, l'an 921. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Coblents* sur la discipline ecclesiastique, l'an 922. 8. canons dont il ne reste que 4.

Concile de *Reims* contre ceux qui avoient porté les armes contre le roi Charles *le Simple*, l'an 923. Extrait des actes dans Flodoard.

Assemblée en *Angleterre* sous le roi Ethelstan sur la discipline ecclesiastique, l'an 923. Loix.

Concile de *Trosli* pour juger le differend d'entre le comte Isaac & Etienne évêque de Cambrai, l'an 924. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Trosli* pour Charles *le Simple* l'an 927. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'*Erford* sur la discipline ecclesiastique, l'an 932. Préface & 5. canons.

Concile de *Château-Thierri* pour l'ordination des évêques de Beauvais & de Cambrai, l'an 934. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de *Fimes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 935. Décret contre les usurpateurs des biens d'église.

Concile de *Soissons* pour l'ordination d'Hugues à l'archevêché de Reims, l'an 941. Extrait des actes dans Flodoard.

Assemblée ecclesiastique en *Angleterre* sous le roi Edmond sur la discipline ecclesiastique, l'an 944. Loix ecclesiastiques & civiles.

Concile de *Constantinople* contre Tryphon, l'an 944. Actes perdus.

Concile tenu proche la riviere de *Cher* touchant l'ordination de Thetbaud à l'évêché d'Amiens, l'an 947. Actes perdus.

Concile de *Verdun* sur le differend d'entre Hugues & Artolde pour l'archevêché de Reims, l'an 947. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Mouzon* en faveur d'Artolde archevêque de Reims, l'an 948. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile d'*Ingelheim* en faveur d'Artolde, l'an 948. Actes & 10. canons.

Concile de *Mouzon* contre le comte Thibaud, l'an 948. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile de *Tréves* contre Hugues, l'an 948. Actes dans Flodoard.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 948. Loix perdues. Charte d'une donation au monastere de Croilande.

Concile de *Rome* contre Hugues le Blanc, l'an 949. Extrait d'actes dans Flodoard.

Concile d'*Ausbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 952. 11. canons.

Concile de saint *Thierri* contre le comte Rainolde, l'an 953. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile tenu dans le diocese de *Meaux* pour l'ordination d'un archevêque de Reims, l'an 961. Extrait des actes dans Flodoard & dans Hugues de Flavigni.

Concile de *Rome* contre le pape Jean XII. l'an 963. Actes.

Concile de *Rome* pour le pape Jean XII. l'an 964. Actes.

Concile de *Rome* pour le pape Leon VIII. l'an 964. Décret sur les investitures. Actes perdus. Décret supposé.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 967. Actes & lettres du pape.

Assemblée en *Angleterre* sous saint Dunstan, & le roi Edgar touchant la discipline ecclesiastique, l'an 967. Loix & constitutions.

Concile de *Constantinople* sous Nicephore Phocas sur le mariage de Nicephore Phocas, l'an 967. Actes perdus.

Concile du *Mont-Sainte-Marie* touchant le monastere de Mouzon, l'an 972. Actes.

Concile d'*Ingelheim* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 972. Extrait d'actes dans la vie de saint Ulric.

Concile General d'Angleterre sur la discipline ecclesiastique, l'an 973. Actes.

Concile de *Cantorberi* sous saint Dunstan sur la réforme du clergé, l'an 974. Extrait des actes dans la vie de saint Dunstan.

Concile de *Reims* contre le comte Thibault, l'an 975. Extrait des actes dans Flodoard.

Concile de *Winchester* sur la discipline ecclesiastique, l'an 975. Actes.

Concile de *Charroux* sur la discipline ecclesiastique, l'an 989. 3. canons.

Concile de *Reims* pour l'élection d'Arnoul à l'archevêché de Reims, l'an 989. Actes.

Concile de *Senlis* contre Adalger, l'an 989. Actes.

Concile de *Reims* contre Arnoul, vers l'an 992. Actes & discours d'Arnoul d'Orléans rédigés par Gerbert.

Concile de *Reims* sur la discipline ecclesiastique, l'an 993. Avertissement des évêques & lettre de Gerbert.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, vers l'an 995. Acte de la canonization de saint Ulric.

Concile de *Mouzon* contre Gerbert, l'an 995. Actes.

Concile de *Reims* contre Gerbert, l'an 995. Extrait d'actes dans l'appendix d'Aimoin.

Concile

Digitized by Google

Concile de *S. Denys* contre les moines, l'an 995. Extrait d'actes dans Aimoin.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 997. 3. canons.

Concile de *Rome* sur le divorce de la reine Berthe, l'an 998. 8. canons ou reglemens.

Concile de *Poitiers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 999. 3. canons.

ONZIE'ME SIECLE.

Concile de *Compiegne* contre Azolin évêque de Laon, l'an 1000. Mention de ce concile dans la premiere lettre du pape Silvestre II.

Concile de *Dormond* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1005. Mention de ce concile dans Dithmar.

Concile de *Francfort* pour ériger Bamberg en évêché, l'an 1006. Actes.

Concile d'*Aenham* en Angleterre sur la discipline ecclesiastique, l'an 1010. Actes contenant divers reglemens.

Concile de *Leon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1012. 7. canons & 40. loix.

Assemblée en *Angleterre* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1012. Loix du roi Ethelrede.

Concile de *Pavie* pour la réforme & la discipline ecclesiastique, tenu entre les années 1014. & 1024. Discours contre l'incontinence des clercs. 8. décrets contre les clercs concubinaires. Edit de l'empereur pour la confirmation de ces décrets.

Concile d'*Orléans* contre des Heretiques infâmes, l'an 1017. Histoire de ce concile.

Concile de *Seligenstad* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1023. 20. canons & un formulaire pour la tenue des synodes.

Concile d'*Arras* contre des Herétiques, l'an 1025. Actes & lettres de Gerard évêque de Cambrai & d'Arras.

Concile de *Bourges* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1031. 20. canons. Déclaration que saint Martial porteroit le nom d'apôtre.

Concile de *Limoges* sur saint Martial, l'an 1031. Actes.

Assemblée en *Angleterre* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1032. Loix du roi Canut.

Conciles tenus en diverses provinces de *France*, sur la discipline ecclesiastique, vers l'an 1040. Mention de ces conciles dans les auteurs contemporains.

Conciles de *Rome* pour faire cesser le schisme, l'an 1046. Mention dans les auteurs contemporains.

Concile de *Rome* contre les simoniaques, l'an 1047. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile de *Rome* contre les simoniaques, l'an 1049. Mention de ce concile dans Pierre Damien, & dans Herman Contract.

Concile de *Pavie* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract.

Concile de *Reims* contre Hugues de Langres, l'an 1049. Actes & canons.

Concile de *Mayence* contre un évêque accusé d'adultere, l'an 1049. Mention de ce concile dans Herman Contract, & dans Adam de Brême.

Concile de *Rome* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile rapportée par Lanfranc.

Concile de *Brione* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile rapportée par Durand abbé de Troarn.

Concile de *Verceil* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile rapportée par Lanfranc. Lettres d'Ascelin & de Berenger concernant ce concile.

Concile de *Paris* contre Berenger, l'an 1050. Histoire de ce concile dans Durand abbé de Troarn.

Concile de *Coyaco* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1050. 13. canons.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1050. Lettre contenant dix-neuf reglemens.

Concile de *Siponte* contre deux archevêques Symoniaques, l'an 1050. Mention de ce concile dans la vie de Leon IX. par Guibert.

Concile de *Rome* contre Gregoire évêque de Verceil, l'an 1051. Mention de ce concile dans Pierre Damien & dans Herman Contract.

Concile de *Mantoue* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1052. Mention de ce concile dans la vie du pape Leon IX. par Guibert.

Concile de *Rome* sur les differends des évêques de Grado & d'Aquilée, l'an 1053. Mention de ce concile dans Herman Contract, & dans une lettre du pape Leon IX.

Concile de *Narbonne* sur la tréve & la paix, l'an 1054. Ordonnance ecclesiastique.

Concile de *Florence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1055. Histoire de ce concile dans Leon d'Ostie.

Concile de *Lyon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1055. Actes de ce concile.

Concile de *Tours* contre Berenger, l'an 1055. Histoire rapportée par Guitmond & par Lanfranc.

Concile de *Lizieux* contre Maugier archevêque de Rouen, l'an 1055. Histoire de ce concile.

Concile de *Toulouse* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1056. 13. canons.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1057. Mention de ce concile dans une lettre du pape Etienne IX.

Concile de *Rome* contre Berenger, l'an 1059. Retractation de Berenger. 13. canons. Un décret contre les Simoniaques. Un autre décret sur l'élection des papes.

Concile de *Melphe* contre l'évêque de Trian, l'an 1059. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile de *Benevent* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1059. Actes.

Concile de *Tours* touchant un hospice de S. Vincent, l'an 1060. 10. canons.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1063. 12. capitules contre les Simoniaques.

Concile de *Rouen* sur la foi de l'Eucharistie, l'an 1063. Profession de foi sur l'Eucharistie.

Concile de *Chalon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1063. Actes tirés de la bibliotheque de Cluni.

Concile de *Mantoue* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1064. Extrait d'actes dans les historiens du tems.

Concile de *Rome* sur le schisme de Cadaloüs, l'an 1065. Décret rapporté dans Gratien.

Autre concile de *Rome*, dans lequel le schisme fut éteint, la même année. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile d'*Elne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1065. Divers reglemens.

Concile de *Mayence* touchant le divorce du roi Henri, l'an 1069. Mention de ce concile dans Pierre Damien.

Concile de *Windsor* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1070. Extraits d'actes dans les historiens d'Angleterre.

Concile de *Mayence* touchant l'ordination de Charles nommé à l'évêché de Constance, l'an 1071. Actes de ce concile.

Concile de *Winchester* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1071. Actes dans Lanfranc.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1072. 24. canons.

Concile d'*Erford* en Angleterre, sur les dixmes de la Turinge, l'an 1073. Histoire de ce concile écrite par Lambert d'Aschaffambourg. Deux lettres de Sigefroi archevêque de Mayence.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1074. 14. canons.

Concile de *Rome* contre les Simoniaques, l'an 1074. Relation de ce concile dans la lettre 77. du premier livre de Gregoire VII. *Voyez* aussi les lettres 42. & 43. du même livre.

Concile de *Poitiers* contre le mariage du duc d'Aquitaine avec une de ses parentes, l'an 1074. Mention de ce concile dans les lettres de Gregoire VII.

Concile d'*Erfort* en Allemagne contre les Simoniaques, l'an 1074. Relation de ce qui s'y est passé, rapportée par Lambert d'Aschaffambourg.

Concile de *Rome* contre les Simoniaques, l'an 1075. Relation de ce concile dans les trois premieres lettres du troisiéme livre de Gregoire VII.

Concile de *Poitiers* contre Berenger, l'an 1075. Mention de ce concile dans la chronique de S. Maixent.

Digitized by Google

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1075. Actes contenant divers reglemens.

Assemblée de *Wormes* contre Gregoire VII. l'an 1076. Lettre au pape Gregoire & décret contre lui.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri IV. l'an 1076. Décret de ce concile contre l'empereur Henri & les évêques de Lombardie & d'Allemagne.

Concile de *Winchester* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1076. Divers reglemens.

Concile de *Clermont* contre l'évêque de cette ville, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Gregoire VII.

Concile de *Dijon* contre les Simoniaques, l'an 1077. Mention de ce concile dans les lettres de Gregoire VII.

Concile d'Autun contre plusieurs évêques de France, l'an 1077. Relation de ce qui s'y est passé dans la lettre 22. du quatriéme livre des lettres de Gregoire VII. *Voyez* aussi les lettres 15. & 16. du quatriéme livre.

Concile de *Rome* contre les archevêques de Milan & de Ravenne, en 1078. vers le Carême. Actes de ce concile.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1078. 12. canons ou reglemens.

Concile de *Poitiers* sur la réforme de l'histoire ecclesiastique, l'an 1078. Lettre de Hugues de Die au pape Gregoire VII. & 10. canons.

Concile de *Rome* contre Berenger, l'an 1079. Actes de ce concile.

Concile de *Bourdeaux* contre Berenger, l'an 1080. Mention de ce concile dans la chronique de S. Maixent.

Concile de *Lyon* contre des évêques de France, l'an 1080. Actes de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri, l'an 1080. Décrets de ce concile.

Assemblée de *Bresse* contre Gregoire VII. l'an 1080. Décret contre Gregoire VII. & lettres de l'empereur Henri écrites en conséquence.

Concile d'*Avignon* contre Achard qui s'étoit emparé de l'église d'Arles, l'an 1080. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Lillebonne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1080. Plusieurs canons.

Concile de *Meaux* contre Ursin évêque de Soissons, l'an 1080. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Meaux* pour l'ordination d'un évêque en cette ville, l'an 1082. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri l'an 1083. Actes.

Assemblée de *Berchach* ou de *Goslar* touchant les differends du pape & de l'empereur, l'an 1085. Relation de ce qui s'y est passé par les historiens du tems.

Assemblée de *Quintilinebourg* contre l'empereur, l'an 1085. Actes.

Assemblée de *Mayence* en faveur de l'empereur, l'an 1085. Mention de cette assemblée dans les auteurs contemporains.

Concile de *Capoue* contre Guibert antipape, l'an 1087. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Benevent* contre Guibert, l'an 1087. Actes de ce concile dans Leon d'Ostie.

Concile de *Rome* contre Guibert, l'an 1089. Extrait d'actes dans l'historien Bertoul.

Concile de *Melphe* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1089. 8. canons.

Concile de *Toulouse* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1090. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Benevent* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1071. 4. canons.

Concile de *Soissons* contre Roscelin, l'an 1092. Mention de ce concile dans les auteurs contemporains.

Concile de *Reims* contre Robert comte de Flandres, l'an 1092. Mention de ce concile dans une des lettres d'Urbain II.

Concile de *Troyes* dans la Pouille, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1093. Décrets sur les mariages entre parens & touchant la tréve de Dieu.

Concile de *Constance* sur la réformé du clergé, l'an 1094. Extrait d'Actes de ce concile.

Concile d'*Autun* contre le second mariage de Philippe I. roi de France, l'an 1094. Extrait d'actes dans les auteurs contemporains.

Concile de *Plaisance* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1095. Histoire de ce concile rapportée par Bertoul, & 15. canons.

Concile en *Angleterre* touchant le schisme des papes, l'an 1095. Mention de ce concile dans la vie de S. Anselme par Eadmer.

Concile de *Clermont* sur la discipline ecclesiastique, contre le divorce de Philippe I. & sur la croisade l'an 1095. Actes. Lettre d'Urbain & canons de ce concile.

Concile de *Limoges* contre Humbaud évêque de cette ville, l'an 1095. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1096. 8. canons.

Concile de *Tours* pour la croisade, l'an 1096. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Nismes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1096. 16. canons.

Concile de *Bari* touchant la procession du S. Esprit, l'an 1098. Mention de ce concile dans la vie de S. Anselme.

Concile de *Rome* contre les Simoniaques & ravisseurs des biens d'église, l'an 1098. Mention de ce concile dans la vie de S. Anselme.

Concile de *Rome* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1099. 18. canons.

DOUZIE'ME SIECLE.

Concile de *Valence* sur l'accusation de l'évêque d'Autun par son chapitre, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Poitiers* contre le second mariage du roi Philippe I. & sur la discipline ecclesiastique, l'an 1100. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres & dans les historiens du tems, & 16. canons.

Concile d'*Anse* pour la croisade, l'an 1100. Extraits d'actes dans Hugues de Flavigni.

Concile de *Rome* contre l'empereur Henri, l'an 1102. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1102. 19. canons.

Concile de *Troyes* sur des affaires ecclesiastiques, l'an 1104. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de *Baugenci* sur des affaires ecclesiastiques, l'an 1104. Extraits d'actes de ce concile dans Yves de Chartres.

Concile de *Paris* sur la separation du roi Philippe avec Bertrade, l'an 1105. Actes de ce concile dans une lettre au pape Paschal II.

Assemblée de *Northuse* sur la réforme de la discipline ecclesiastique, l'an 1105. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.

Concile de *Guastalle* sur la réforme du clergé contre les investitures, l'an 1106. Actes de ce concile & trois capitules.

Concile de *Mayence* sur les investitures, l'an 1107. Histoire de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Troyes* sur les investitures, l'an 1107. Mention de ce concile dans Yves de Cartres & dans d'autres auteurs du tems.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1108. Actes de ce concile dans Eadmer.

Concile de *Jerusalem* sur les investitures, l'an 1111. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Latran* contre les investitures, l'an 1112. Actes de ce concile, lettres qui le concernent, & témoignages des auteurs du tems.

Concile de *Vienne* contre les investitures, l'an 1112. Actes de ce concile & lettre de Gui archevêque de Vienne.

Concile de *Beauvais* contre les investitures & sur les affaires de la province, l'an 1114. Fragmens d'actes & de reglemens de ce concile.

Concile de *Reims* contre l'empereur Henri V. l'an 1115. Extrait d'actes tiré d'un auteur contemporain.

Concile de *Châlons* contre Henri V. l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Tornus* sur les affaires de la province, l'an 1115. Mention de ce concile dans les lettres du pape Paschal II.

Digitized by Google

Concile de *Cologne* contre Henri V. l'an 1115. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Latran* contre les investitures, l'an 1116. Actes de ce concile rapportés par l'abbé d'Urperge.
Concile de *Toulouse* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1119. 10. canons.
Concile de *Reims* sur des affaires ecclesiastiques, l'an 1119. Actes & 5. canons de ce concile.
Concile de *Soissons* dans lequel le livre d'Abailard est condamné, l'an 1121. Mention de ce concile dans Pierre Abailard & dans les auteurs du tems.
CONCILE I. GENERAL DE LATRAN sur les investitures & sur la discipline ecclesiastique, l'an 1123. Actes & 22. canons.
Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1125. 17. decrets.
Synode à *Nantes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1127. Actes de ce synode dans Hildebert du Mans.
Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1127. 12. canons.
Concile de *Troyes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1128. Extraits des actes de ce concile, avec la regle des templiers qui y fut publiée.
Concile de *Jouare* contre des assassins, l'an 1130. Histoire de ce concile dans les auteurs du tems. Lettres des évêques.
Concile de *Reims* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1131. Actes tirés de divers auteurs, & 17. canons.
Concile de *Pise* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1134. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Londres* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1138. Actes & 17. canons.
CONCILE II. GENERAL DE LATRAN, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1139. 30. canons.
Concile de *Sens* contre Abaillard ou Abailard, l'an 1140. Histoire de ce concile dans les auteurs du tems. Lettre des évêques au pape Innocent.
Concile de *Chartres* sur la croisade, l'an 1146. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Paris* contre Gilbert de la Porrée, l'an 1147. Extraits d'actes dans les auteurs du tems.
Concile de *Reims* contre Gilbert de la Porrée, l'an 1148. Extraits d'actes de ce concile dans les auteurs du tems. Retractation de Gilbert de la Porrée, 18. canons.
Concile de *Pavie* touchant le schisme entre Alexandre III. & Victor III. l'an 1160. Actes de ce concile. Lettres de l'empereur Frederic & des évêques.
Concile d'*Oxford* contre les disciples d'Arnaud de Bresse, l'an 1160. Actes de ce concile rapportés par Guillaume de Neubrige.
Assemblée de *Neufmarket* touchant le schisme des papes, l'an 1161. Mention de cette assemblée dans l'addition de Robert à la chronique de Sigebert.
Assemblée de *Beauvais* touchant le schisme des papes, l'an 1161. Mention de cette assemblée dans Robert de Torigni & dans Arnoul de Lizieux.
Concile de *Toulouse* touchant le schisme des papes, l'an 1161. Actes rapportés par les auteurs du tems.
Assemblée de *Lodi* pour Victor, l'an 1161. Extrait d'actes dans les auteurs du tems.
Assemblée à *Avignon* sur le schisme, l'an 1162. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.
Concile de *Tours* contre Victor, l'an 1163. Extraits d'actes dans les auteurs contemporains. Sermons d'Arnoul évêque de Lizieux, & 10. canons.
Assemblée de *Westminster* contre la liberté ecclesiastique, l'an 1163. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.
Concile de *Sens* contre les Meurtriers du doyen d'Orleans, l'an 1163. Plainte dressée par Etienne de Tournai, & lettre au roi de France.
Assemblée de *Clarendon* contre la liberté ecclesiastique, l'an 1164. Actes de cette assemblée.
Assemblée de *Northampton* contre S. Thomas de Cantorberi, l'an 1164. Histoire de cette assemblée dans les auteurs du tems.
Assemblée de *Wirtzbourg* contre le pape Alexandre III. l'an 1166. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.
Assemblée à *Gisors* touchant l'affaire de S. Thomas de Cantorberi, l'an 1168. Histoire de cette assemblée dans les auteurs du tems.
Concile d'*Avranches* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1172. Actes rapportés par Roger de Hoveden contenant l'absolution de Henri roi d'Angleterre. Une lettre d'Alberic legat du saint siege. 13. canons.
Concile de *Cassel* en Hibernie sur la discipline ecclesiastique, l'an 1172. 8. canons.
Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1175. 19. canons.
Concile de *Lombez* contre des Vaudois, l'an 1176. Actes de ce concile.
CONCILE GENERAL III. DE LATRAN sur la discipline ecclesiastique, l'an 1179. 27. chapitres.
Assemblée de *Geinlenhausen* sur la dépouille des prélats & ecclesiastiques après leur mort, l'an 1186. Mention dans les auteurs du tems.
Synode d'*York* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1195. Actes de ce synode qui contiennent 12. canons.
Concile de *Montpellier* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1195. Actes de ce concile contenant divers reglemens.
Concile de *Sens* contre des hérétiques & pour le Jugement du doyen de Nevers, l'an 1198. Extraits d'actes de ce concile, & mention dans les lettres du pape Innocent III. & dans la chronique d'Auxerre.
Concile de *Dalmatie* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1199. 12. canons.

TREIZIE'ME SIECLE.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1200. Divers reglemens.
Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1206. Reglemens.
Assemblée de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1208. 10. constitutions.
Concile de *Montils* contre Raimond comte de Toulouse, l'an 1209. Actes de ce concile.
Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1209. 21. reglemens.
Concile de *Paris* contre Amauri, l'an 1209. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Rome* contre Othon, l'an 1209. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1212. Actes & canons.
Concile de *Lavaur* contre le comte de Toulouse, l'an 1213. Actes de ce concile.
Concile de *Montpellier* pour l'affaire du comté de Montfort, & sur la discipline ecclesiastique, l'an 1215. Actes & canons.
CONCILE IV. GENERAL DE LATRAN pour le recouvrement de la Terre-Sainte & la reforme de l'église, l'an 1215. Actes & canons.
Concile de *Melun* pour répondre au pape Innocent III. & sur la discipline ecclesiastique, l'an 1216. 7. reglemens.
Concile de *Château-Gontier*, en 1221. sous le pape Honoré III. *Voyez* CHATEAU-GONTIER.
Assemblée de *Wirtzbourg* pour le couronnement de Henri fils de l'empereur Frederic, l'an 1222. Mention de cette assemblée dans les historiens d'Allemagne.
Concile d'*Oxford* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1222. Reglement en 49. chapitres.
Concile de *Paris* contre l'antipape que les Albigeois s'étoient créés en Bulgarie, l'an 1223. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Montpellier* sur l'affaire du comte de Toulouse, l'an 1224. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Bourges* sur l'affaire du comte de Toulouse, l'an 1225. Extraits des actes de ce concile.
Concile de *Mayence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1225. 14. reglemens.
Concile de *Paris* contre Raimond comte de Toulouse, l'an 1226. Mention de ce concile dans la chronique de Tours.
Concile de *Narbonne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1227. 20. canons.

Assemblée d'*Aix-la-Chapelle* pour la croisade, l'an 1227. Mention de cette assemblée dans les historiens d'Allemagne.

Assemblée de *Paris*, dans laquelle l'affaire du comte de Toulouse fut accommodée, l'an 1228. Traité du roi S. Louis & de Raimond comte de Toulouse, & dix statuts du même roi en faveur des églises de France.

Concile de *Toulouse* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1229. 45. canons.

Concile de *Château-Gontier* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1231. 37. reglemens.

Concile de *Melun* contre les Albigeois, l'an 1232. Mention de ce concile dans Guillaume de Puylaurent, & statuts de Raimond comte de Toulouse contre les hérétiques.

Concile de *Beziers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1233. 26. canons.

Concile de *Nymphée* en Bithynie, sur les différends des Grecs & des Latins, l'an 1233. Professions de foi des Grecs & des Latins.

Concile d'*Arles* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1234. 24. constitutions.

Concile de *Narbonne* sur la discipliue ecclesiastique, l'an 1235. 29. canons.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1236. 15. canons.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1237. 31. canons.

Concile de *Cognac* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1238. 39. canons.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1239. 13. canons.

Concile de *Laval* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1242. 9. reglemens.

Concile I. general de Lyon pour l'union & le secours des Grecs, la déposition de l'empereur Frederic, la croisade, & sur la discipline ecclesiastique, l'an 1246. Actes & canons.

Concile de *Beziers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1246. Recueil des canons.

Concile de *Valence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1248. 23. reglemens.

Concile de *Saumur* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1253. 32. canons.

Concile de *Château-Gontier* tenu la même année sous Innocent IV. *Voyez* CHATEAU-GONTIER.

Concile d'*Albi* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1254. 71. canons.

Concile de *Bourdeaux* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1255. 30. reglemens.

Concile de *Beziers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1255. Loix du roi S. Louis publiées dans ce concile.

Assemblée de *Paris* sur le différend des Dominicains & de l'Université, l'an 1256. Concordat entre l'université de Paris & les Dominicains.

Concile de *Ruffec* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1258. 20. capitules.

Concile de *Montpellier* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1258. 8. reglemens.

Concile de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1260. 42. reglemens.

Concile d'*Arles* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1260. 17. canons.

Concile de *Cognac* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1260. 19. reglemens.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1261. Plusieurs statuts.

Concile de *Cognac* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1262. 7. reglemens.

Concile de *Bourdeaux* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1262. 7. canons.

Synode de *Clermont* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1263. Mention de ce synode dans M. de Launoi, sur le canon *Omnis utriusque sexus*.

Concile de *Nantes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1264. 9. reglemens.

Concile de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1266. 45. statuts.

Concile de *Vienne* en Autriche sur la discipline ecclesiastique, l'an 1267. 19. canons.

Concile de *Londres* sur la Jurisdiction ecclesiastique, l'an 1268. 54. canons.

Pragmatique de S. Louis roi de France, sur la discipline ecclesiastique, dressée l'an 1268. 5. articles.

Concile de *Château-Gontier* sur la Jurisdiction ecclesiastique, l'an 1268. 8. capitules.

Concile d'*Angers* sur la Jurisdiction ecclesiastique, l'an 1269. 2. canons.

Concile de *Sens* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1269. 6. reglemens.

Concile de *Compiegne* pour la conservation des biens ecclesiastiques, l'an 1270. Statut.

Concile d'*Avignon* sur l'aliénation des biens d'église, l'an 1270. 8. reglemens.

Concile de *Saint-Quentin* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1271. 5. reglemens.

Concile de *Rennes* pour l'immunité ecclesiastique, l'an 1273. 7. capitules.

Concile II. general de Lyon pour la réunion de l'église Grecque; pour le secours de la Terre-Sainte, & pour la réforme de la discipline ecclesiastique, l'an 1274. Actes, & 31. constitutions.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1274. 24. canons.

Concile d'*Arles* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1275. 22. canons, les quatre premiers perdus.

Synode de *Durham* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1276. 6. reglemens.

Concile de *Saumur* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1276. 14. reglemens.

Concile de *Bourges* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1276. 16. reglemens.

Concile de *Constantinople* sur l'union des Grecs avec les Latins, l'an 1277. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Langeis* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1278. 16. reglemens.

Concile de *Ponteau-de-Mer* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1279. 24. reglemens

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1279. 15. reglemens.

Concile de *Reding* touchant la discipline ecclesiastique & monastique, l'an 1279. Reglemens.

Concile de *Bude* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1279. 69. canons.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1279. 5. capitules.

Synode de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1280. 18. statuts.

Synode de *Saintes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1280. 15. constitutions.

Synode de *Poitiers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1280. 11. statuts.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1281. 18. reglemens.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1281. 27. statuts.

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1282. 11. reglemens.

Synode de *Saintes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1282. 5. constitutions.

Concile de *Tours* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1282. 13. reglemens.

Concile de *Constantinople* contre l'union des Grecs & des Latins, l'an 1284. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Synode de *Nimes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1284. Reglemens en 17. articles ou chapitres.

Synode de *Poitiers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1284. 5. statuts.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1286. 9. canons.

Concile de *Bourges*. sur la discipline ecclesiastique, l'an 1286. 35. reglemens.

Digitized by Google

Synode d'*Excester* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1287. 55. reglemens.
Concile de *Wirtzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1287. 42. reglemens.
Concile de *l'Isle* en Provence sur la discipline ecclesiastique, l'an 1288. 18. reglemens.
Synode de *Chucester* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1289. 41. reglemens.
Concile de *Nogarol* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1290. 12. reglemens.
Synode de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1291. 3. reglemens.
Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1291. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Synode de *Chucester* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1292. 7. reglemens.
Concile de *Saumur* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1294. 5. reglemens.
Synode de *Cantorberi* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1295. 47. constitutions.
Synode de *Saintes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1298. 7. constitutions.
Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1299. 7. statuts.

QUATORZIE'ME SIECLE.

Concile de *Merton* sous l'archevêque de Cantorberi, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1300. 4. constitutions.
Concile de *Melun* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1300. Renouvellement de huit constitutions ecclesiastiques.
Synode de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1300. 22. articles de constitutions.
Synode de *Bayeux* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1300. Constitutions divisées en cent treize articles.
Concile d'*Ausch* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1300. 13. capitules.
Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1301. 6. capitules.
Assemblée de *Paris* contre l'entreprise du pape Boniface VIII. l'an 1302. Actes.
Concile de *Pennafiel* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1302. 15. capitules.
Assemblée de *Paris* contre Boniface VIII. l'an 1303. Actes.
Concile de *Nogarol* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1303. 19. capitules.
Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1304. 5. capitules.
Concile d'*Ausch* sur la discipline ecclesiastique l'an 1308. 6. capitules.
Assemblée de *Tours* sur l'affaire des Templiers, l'an 1308. Mention de cette assemblée dans les historiens du tems, & Procurations données aux députés qui y assisterent.
Concile de *Presbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1309. 9. capitules.
Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1310. Renouvellement de cinq reglemens avec un decret particulier sur les mariages clandestins.
Concile de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1310. 28. capitules.
Concile de *Paris* contre les Templiers, l'an 1310. Histoire de ce concile.
Concile de *Ravenne* contre les Templiers l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Salamanque* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Synode de *Londres* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce Synode dans les auteurs du tems.
Concile de *Mayence* contre les Templiers, l'an 1310. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.
Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1311. 22. constitutions.
CONCILE GENERAL DE VIENNE contre les Templiers, sur l'affaire de Boniface VIII. pour une croisade, & sur la discipline ecclesiastique, les années 1311. & 1312. Lettre de Clement V. touchant la convocation du concile. Sentence & lettres contre l'ordre des Templiers. Clementines, & particulierement celles de la foi, & celles contre les erreurs des Begards & des Beguines, & touchant les religieux Mendians.
Concile de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1314. 3. capitules.
Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1314. 20. capitules.
Concile de *Saumur* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1315. 4. capitules.
Concile de *Nogarol* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1315. 5. capitules.
Concile de *Senlis* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1316. Lettre de Pierre de Courtenai, archevêque de Reims.
Concile de *Senlis* sur les biens ecclesiastiques, l'an 1317. Reglement contre ceux qui s'emparent des biens des ecclesiastiques.
Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1317. 22. capitules.
Concile de *Sens* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1320. 4. capitules.
Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1321. 8. capitules.
Concile de *Valladolid* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1322. 27. capitules.
Concile de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1322. Confirmation de reglement.
Concile de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1323. Renouvellement des constitutions du concile de Sens de l'an 1320.
Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1323. 17. capitules.
Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1324. 8. capitules.
Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1326. 59. capitules.
Concile d'*Alcala* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1326. 2. capitules.
Concile de *Marsiac* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1326. 56. capitules.
Concile de *Senlis* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1326. 7. capitules.
Concile de *Ruffec* pour la liberté ecclesiastique, l'an 1327. Sentence d'interdit contre les lieux où l'on retiendroit des clercs prisonniers, & reglement touchant les ecclesiastiques.
Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1328. 9. capitules.
Concile de *Compiegne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1329. 7. capitules.
Assemblée de *Paris* touchant les droits des ecclesiastiques, & des seculiers, l'an 1329. Actes.
Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1330. 10. capitules.
Concile de *Marsiac* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1330. Actes.
Concile de *Maghfeld* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1332. Reglemens sur les fêtes.
Concile de *Salamanque* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1335. 17. capitules.
Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1335. 13. capitules.
Concile de *Bourges* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1336. 14. capitules.
Concile de *Château-Gonthier* sur la discipline ecclesiastique. l'an 1336. 12. capitules.
Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1337. Renouvellement des décrets du concile d'Avignon précédent, avec de nouveaux, en tout 70. articles.
Assemblée de *Francfort* contre Jean XXII. l'an 1338. Protestations contre les procedures faites par Jean XXII. contre Louis de Baviere.
Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1339. 5. capitules.
Concile de *Constantinople* contre Barlaam Acyndinus, l'an 1342. Histoire de ce concile dans les auteurs Grecs du tems.
Concile de Londres sur la discipline ecclesiastique, l'an

1341. Reglement contre les clercs ambitieux.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1342. 12. capitules.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1343. Reglement sur l'immunité des clercs.

Concile de *Noyon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1344. 17 capitules.

Concile de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1346. 13. capitules.

Concile de *Constantinople* pour Palamas, l'an 1346. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique l'an 1347. 4. capitules.

Concile de *Constantinople* contre les Palamites, l'an 1347. Histoire de ce concile, & sentence du patriarche de Constantinople.

Concile de *Constantinople* pour Isidore & Palamas, l'an 1347. Lettre de ce concile.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1351. Reglement sur l'immunité des clercs.

Concile de *Beziers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1351. 8. reglemens.

Concile de *Constantinople* pour Palamas & contre les Barlaamites, vers l'an 1354. Actes de ce concile.

Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1355. Constitutions.

Concile de *Maghfeld* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1362. Reglemens sur les fêtes.

Concile de *Lambeth* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1362. Reglement pour la taxe des chapelains.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1366. 33. capitules.

Concile d'*Iorck* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1367. 10. capitules.

Concile de *Lavaur* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1368. Recueil de reglemens ecclesiastiques contenant 133. capitules.

Concile de *Narbonne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1374. 28. capitules.

Concile de *Londres* contre Wiclef, l'an 1377. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Lambeth* contre Wiclef, l'an 1377. Mention de ce concile dans les historiens du tems.

Concile de *Londres* contre Wiclef, l'an 1382. Actes & condamnation de 24. articles de Wiclef.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1386. 17. capitules.

Concile de *Palenza* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1388. 7. capitules.

Concile de *Londres* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1391. Reglement.

Concile de *Londres* contre Wiclef, l'an 1396. Condamnation de 18. articles de Wiclef.

Assemblée du clergé de France touchant le schisme des papes, l'an 1398. Actes.

QUINZIEME SIECLE.

Assemblée de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1403. Actes.

Assemblée de Paris sur la discipline ecclesiastique, l'an 1406. Actes.

Assemblée de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1408. Actes.

Assemblée des cardinaux à *Pise* touchant le schisme, l'an 1408. Acte d'appel, indiction du concile & citation des deux papes.

Concile d'*Oxford* contre les Wiclefistes l'an 1408. Preface. 13. constitutions contre les Wiclefistes, & decrets contre les Lolards.

Concile de *Perpignan* par Benoît XIII. pour le maintenir dans le pontificat, l'an 1408. Fragmens d'actes & mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Assemblée de *Francfort* sur le schisme, l'an 1409. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Concile de *Pise* par les cardinaux, pour éteindre le schisme des papes, l'an 1409. Actes.

Concile d'*Udine* par Gregoire XII. pour le maintenir dans le pontificat, l'an 1409. Actes.

Concile de *Rome* contre les Wiclefistes les années 1412. & 1413. Décret contre les livres de Wiclef, & citation de ceux qui voudroient défendre sa mémoire.

Concile de *Londres* contre Thomas Oldcastel, l'an 1413. Histoire de ce concile dans Thomas de Walsingham.

Concile General de Constance pour l'extinction du schisme, l'extirpation des hérésies, & pour la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres, l'an 1414. jusqu'en 1418. Actes & décrets.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1420. 34. capitules.

Concile de *Cologne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1423. 11. reglemens.

Concile de *Pavie* pour la réforme de l'église, l'an 1423. Décret de translation de ce concile à Sienne.

Concile de *Sienne* pour la réforme de l'église en 1423. & 1424. Actes & décret de translation à Bâle.

Concile de *Paris* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1429. Actes divisés en 41. capitules.

Concile de *Tortose* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1429. Actes & 20. constitutions.

Concile General de Basle pour l'extinction du schisme, l'extirpation des hérésies, & la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres, depuis 1431. jusqu'en 1443. Actes & décrets.

Concile de *Ferrare* pour l'union des Grecs, en 1438. & 1439. Actes.

Assemblée de *Francfort* sur les differends du pape Eugene & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Assemblée de *Bourges* sur la discipline ecclesiastique & les differends d'Eugene & du concile de Bâle, l'an 1438. Pragmatique Sanction.

Assemblée de *Nuremberg* sur les differends du pape Eugene, & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Autre assemblée de *Nuremberg* sur les differends du pape Eugene & du concile de Bâle, l'an 1438. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Concile General de Florence pour la réunion des Grecs & des Latins, depuis l'an 1439. jusqu'en 1442. Actes & décret d'union.

Assemblée de *Mayence* sur les differends du pape Eugene & du concile de Bâle, l'an 1439. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Assemblée de *Bourges* sur les differends du pape & du concile de Bâle, l'an 1440. Actes.

Assemblée de *Mayence* sur les differends du pape Eugene & du concile de Bâle, l'an 1441. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Assemblée de *Francfort* sur les differends du pape Eugene & du concile de Bâle, l'an 1442. Mention dans les auteurs du tems.

Concile de *Rome* sur le schisme, l'an 1443. Mention de ce concile dans les auteurs du tems.

Concile de *Lausane* pour Felix V. élû pape dans le concile de Bâle, l'an 1443. Actes.

Assemblée de *Nuremberg* sur l'indiction d'un concile général, l'an 1443. Mention de cette assemblée dans les auteurs du tems.

Concile de *Rouen* touchant la discipline ecclesiastique, l'an 1445. 40. Reglemens.

Concile d'*Angers* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1448. 17. Reglemens.

Concile de *Soissons* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1456. Décret par lequel l'exécution de la Pragmatique est ordonnée.

Assemblée de *Mantoue* pour une croisade, l'an 1459. Histoire de ce concile dans les historiens. Bulles de Pie II.

Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1473. 29. Reglemens.

Concile de *Sens* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1485. Actes contenans divers reglemens.

Digitized by Google

SEIZIE'ME SIECLE.

Concile de *Pise* pour la reformation de l'église, & contre le pape Jules II. commencé le 1. Novembre 1511. transferé à Milan au mois de Janvier 1612. fini au mois d'Avril de la même année. Actes de ce concile avec une apologie, & des lettres.

Assemblée de l'église Gallicane à *Tours* pour arrêter les entreprises de Jules II. l'an 1510. 8. conclusions sur la puissance du roi & du pape.

Concile General de Latran pour la réforme de l'église, & sur la discipline ecclesiastique, commencé le 10. Mai 1512. fini le 16. Mars 1517. après 12. sessions. Actes & décrets de ce concile.

Concile de *Florence* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1517. Statuts imprimés à Florence en 1564.

Concile de *Bourges* contre la doctrine de Luther & sur la réforme de la discipline, le 21. de Mars de l'an 1528. 23. articles de décrets sur la discipline ecclesiastique. 5. Reglemens sur la jurisdiction, & touchant les curés.

Concile de *Sens* contre la doctrine des Lutheriens, tenu à Paris le 9. Octobre de l'an 1528. Actes & decrets de ce concile sur la foi, contenant 16. articles. 40. decrets sur les mœurs.

Concile de *Vienne* en Dauphiné sur la discipline ecclesiastique, l'an 1530. Statuts imprimés à Lyon.

Concile de *Cologne* pour la réforme de la discipline, l'an 1536. Reglemens de ce concile, divisés en 14. parties, & chaque partie en plusieurs titres.

Concile de *Genes* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1547. Décrets imprimés à Regio en 1575. & à Boulogne en 1605.

Concile d'*Augsbourg* pour la réforme du clergé au mois de Novembre de l'an 1548. Actes & Statuts.

Concile de *Treves* sur la réforme du clergé, l'an 1548. 10. articles de décrets sur les mœurs, & un reglement contre les concubinaires.

Concile de *Cologne* pour la réforme de la discipline, l'an 1549. Divers reglemens sur la discipline ecclesiastique, contenus en 39. capitules.

Concile de *Mayence* sur la foi & la discipline, l'an 1549. 104. articles de décrets, tant sur la foi que sur les mœurs.

Concile de *Treves* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1549. 20. Reglemens sur la discipline.

Synode de *Strasbourg* sur la foi & la discipline, l'an 1549. Statuts & decrets imprimés à Mayence en 1566.

Concile de *Narbonne* sur la foi & la discipline, au mois de Décembre de l'an 1551. 66. canons; le premier sur la foi, & les autres sur la discipline.

Concile General de Trente sur la foi & la discipline, commencé le 13. Decembre 1545. transferé à Boulogne le 21. Avril 1547. & ensuite interrompu; recommencé le 1. Septembre 1551. à Trente; suspendu le 18. Avril 1552. recommencé pour la troisiéme fois le 18. Janvier 1562. continué & fini le 3. Decembre 1563. Actes, canons & chapitres du concile. Recueil de plusieurs harangues faites dans le concile & autres pieces qui regardent son histoire, recueillies par les théologiens de Louvain & dans la derniere édition des conciles. Instructions, lettres & autres actes concernant le concile de Trente, pris sur les originaux par Mrs du Pui. Histoires de ce concile, composées par Fra-Paolo, par le cardinal Palavicin, par Pseaume, par Du-Pin, &c.

Concile de *Reims* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1564. 19. Statuts.

Concile de *Reims* sur la foi & la réforme de la discipline, au mois de Novembre & de Décembre de l'an 1564. Actes contenant une profession de foi & des reglemens.

Concile de *Constantinople* pour la déposition de Joseph évêque d'Andrinople, qui s'étoit fait patriarche par simonie, au mois de Janvier de l'an 1565. Actes de déposition de ce patriarche.

Concile de *Cambrai* sur la foi & la discipline, l'an 1565. Actes. Discours faits à ce concile.

Concile I. de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la foi & la discipline, l'an 1565. Constitutions en trois parties.

Concile de *Valence* en Espagne, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1565. Statuts imprimés à Valence en 1566.

Concile de *Tolede* sur la foi & la discipline, en Décembre 1565. & Janvier 1566. Actes contenant divers réglemens.

Concile de *Brague* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1566. Statuts imprimés en 156?.

Concile d'*Aquilée* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1566. Réglement sur la discipline, imprimé à Come en 1599.

Concile de *Compostelle* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Salamanque en 1566.

Concile de *Tolede* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1566. Décrets imprimés à Alcala en 1566.

Concile d'*Otrante* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome en 1569.

Concile II. de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1569. Plusieurs décrets.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Rome en 1569.

Concile de *Saltzbourg* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1569. Décrets imprimés à Dilingen en 1574.

Concile de *Malines* sur les Sacremens & la discipline ecclesiastique, en Juin & en Juillet 1570. Décrets.

Concile III. de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1573. Plusieurs décrets.

Concile IV. de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1576. Constitutions ecclesiastiques.

Synode de *Bitonte* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1579. Constitutions imprimées à Venise en 1579.

Concile V. de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline ecclesiastique, l'an 1579. Constitutions ecclesiastiques.

Concile de *Surrento* sur la discipline ecclesiastique, en 1580. Décrets imprimés en 1585.

Concile de *Rouen* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1581. Réglemens sur la discipline, & diverses résolutions.

Concile VI. de *Milan* sous S. Charles Borromée, sur la discipline & Jurisdiction ecclesiastique, l'an 1582. 31. articles de Constitutions.

Concile de *Ravenne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1583. Décrets imprimés à Ravenne en 158?.

Concile de *Reims* sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession de foi & réglemens sur la discipline. Actes.

Concile de *Bourdeaux* sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession de foi, reglemens sur la discipline, & Statuts pour un séminaire.

Concile de *Tours* sur la foi & la discipline, l'an 1583. Profession & statuts Synodaux.

Concile de *Bourges* sur la foi & la discipline, au mois de Septembre de l'an 1584. Décrets sur la foi & sur la discipline.

Concile d'*Aix* sur la foi & la discipline, l'an 1585. Décrets touchant la foi, les Sacremens, la hierarchie & la discipline de l'église.

Concile de *Cambrai* sur la discipline ecclesiastique, à Mons en Hainaut l'an 1586. Statuts imprimés à Mons en 1587.

Concile de *Mexique* sur la foi & la discipline, l'an 1586. Quantité de Statuts sur la doctrine & la discipline ecclesiastique.

Concile de *Toulouse* sur la foi & la discipline, l'an 1590. Décrets partagés en 3. parties.

Concile d'*Avignon* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1594. 64. articles de réglemens.

Concile d'*Amelia* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1595. Constitutions imprimées à Venise en 1596. & 1597.

Concile d'*Aquilée* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1596. Réglemens sur les Sacremens & sur la discipline ecclesiastique.

Concile de *Sienne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1599. Décrets imprimés à Rome en 1601.

DIX-SEPTIE'ME SIECLE.

Concile de *Malines* sur la foi & la discipline, l'an 1607. Décrets & statuts sur les Sacremens, & autres réglemens sur la discipline.

Concile de *Narbonne* sur la discipline ecclesiastique, l'an 1609. Plusieurs statuts & réglemens.

Concile de *Bourdeaux* sur la foi & la discipline, l'an 1624. Décrets & actes de ce concile.

Concile de *Constantinople*, contre la confession de foi de Cyrille Lucar au mois de Mai de l'an 1642. Decret de ce con-

Digitized by Google

cile, contre les articles de la confession de Cyrille Lucar qui y sont réfutés.

Concile de *Jerusalem*, mal nommé par quelques-uns concile de *Bethléem*, sur la présence réelle, l'an 1672. Déclaration & actes de ce concile imprimés en 1677.& 1678. à Paris, & en 1718. à Lipsic.

Il y a dans le siecle passé & dans celui-ci une infinité d'actes & de statuts de synodes diocèsains des évêques sur la discipline de leurs diocèses, dont il seroit trop long de faire ici le dénombrement.

RECUEILS DES CONCILES.

Dès le premier siecle, à ce que prétendent quelques auteurs, on fit un receuil des canons des Apôtres, auquel on ajoûta dans la suite du tems plusieurs autres canons, qui furent faits au second & au troisiéme siecle. Vers la fin du IV. siecle, les canons des principaux conciles, qui avoient été tenus jusques alors, furent ramassés en un volume, que nous avons encore aujourd'hui sous le titre de *Codex canonum ecclesiæ universæ*; & au IV. concile de Carthage, qui fut tenu peu de tems après, on composa le livre, intitulé: *Codex canonum ecclesiæ Africanæ*, qui n'est autre chose qu'une compilation des conciles d'Afrique. Denys, surnommé *le Petit*, fit sur la fin du V. siecle une collection plus ample que toutes les précedentes; & après lui Ferrandus, Cresconius, Isidorus Mercator, & plusieurs autres, en composerent divers recueils. On faisoit outre cela dans chaque province un recueil des reglemens des conciles provinciaux, qui étoient soigneusement gardés dans les archives des églises. Depuis que l'imprimerie a été en usage, on a fait aussi plusieurs éditions des conciles. La premiere fut faite à Paris l'an 1523.& 1524. par les soins de Jacques Merlin, docteur en théologie. A son exemple, plusieurs sçavans hommes firent depuis imprimer de semblables recueils, & entre autres Binius, chanoine de Cologne, fit deux éditions des conciles, dont la seconde, qui est plus ample, fut imprimée en quatre volumes à Cologne l'an 1618. mais ces volumes sont divisés chacun en deux parties. La troisiéme édition est de 1636.& non de 1638.en 10. volumes à Paris. Mais la plus considerable, pour le nombre des volumes & la beauté de l'impression, a été celle qui fut faite à Paris en 1644. de l'impression du Louvre. Elle est composée de trente-sept volumes *in folio*, & est non-seulement plus ample, mais aussi plus correcte que toutes les autres qui avoient précedé. En 1672. le P. Labbe & le P. Cossart, Jesuites, ont donné au public un nouveau recueil des conciles en dix-sept volumes, qui est d'un quart plus ample que l'édition de 1644. Ils y ont joint les remarques de plusieurs auteurs, & en ont encore fait d'autres sur quantité d'endroits qui avoient besoin d'être plus amplement éclaircis. Le P. Hardouin en a entrepris une nouvelle édition, qui a été imprimée au Louvre & publiée en 1715. mais dont le débit a été arrêté par arrêt du parlement, qui a nommé six commissaires pour l'examiner, lesquels y ont trouvé plusieurs choses, tant dans le corps de l'ouvrage, que dans les tables, contraires aux anciens usages de l'église, aux maximes reçûes dans le royaume, aux libertés de l'église Gallicane & à la verité des faits; d'ailleurs il y a dans cette collection plusieurs omissions essentielles, qui ne sont pas dans la collection du P. Labbe. Le débit en a été permis par arrêt du conseil. * *Memoires du tems.* Salmon, *Traité de l'étude des Conciles.* Recueil des piéces concernant ce qui s'est fait contre l'édition du P. Hardouin, en Holl. 1731. in-4°. Brunet, *Hist. du Droit canonique*, in-12.

CONCILE de martyrs ou de saints, pour dire église, *voyez* TEMPLE.

CONCINO CONCINI, connu sous le nom du *maréchal d'Ancre*, natif du comté de Penna, en Toscane, vint l'an 1600. en France avec la reine Marie de Medicis, qui le fit écuyer, puis gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII. *Eleonor* Dori, dite *Galigaï*, sa femme, dame d'atours de la reine, fut la cause de son élévation. Il fut aussi marquis d'Ancre, gouverneur de Normandie, & de la ville & citadelle d'Amiens, & fut fait maréchal de France au mois de Fevrier 1614. Après s'être élevé par la faveur de la reine, il eut beaucoup de part au gouvernement de l'état pendant la minorité du roi Louis XIII. mais s'étant fait de grands ennemis par sa conduite, il fut tué sur le pont-levis du Louvre par les intrigues de Luines, qui se servit du nom du roi, le 24. Avril de l'an 1617. Son corps qu'on avoit enterré secretement dans l'église de saint Germain l'Auxerrois, fut déterré le lendemain, traîné par les rues, brûlé, & les os jettés dans la riviere de Seine. Eleonor Galigaï eut part aux malheurs de son mari, & fut pendue & brûlée en Greve, par arrêt du parlement, après avoir été accusée de sortilege. Plusieurs auteurs parlent de cette mort, & principalement M. du Pui, dans son histoire des favoris. Le marquis de Cœuvres, depuis maréchal d'Estrées, fait sur sa mort ces réflexions, dans les memoires que nous avons de lui. « Quand je fais réflexions, « (dit-il) sur les circonstances de la mort du maréchal d'Ancre, « je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été « conseillé par un homme qui avoit les inclinations fort dou- « ces; & comme il étoit lui-même naturellement bien-fai- « sant, & qu'il avoit désobligé peu de personnes, il falloit « que ce fût son étoile, ou la nature des affaires, qui eussent « fait soulever tant de monde contre lui. Il étoit agréable de « sa personne, adroit à cheval & à tous les autres exercices; il « aimoit les plaisirs, & surtout le jeu; sa conversation étoit « douce & aisée, ses pensées étoient hautes & ambitieuses, « mais il les cachoit avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté « d'entrer dans le conseil; & même on a souvent oui dire « au roi, qu'il n'avoit pas entendu qu'on le dût tuer. Il est « vrai qu'il avoit eu de tout tems pour lui une aversion natu- « relle, dont le maréchal d'Ancre s'étoit apperçu trois mois « après la mort du roi Henri IV. Il parloit de cette aversion « comme d'une chose considerable deslors, & qui lui don- « noit beaucoup d'inquiétude, ajoutant, qu'il s'efforceroit de « la vaincre par ses services. Il pensa cependant détourner le « dernier malheur sous lequel il succomba, par la résolution « que l'on étoit sur le point de lui faire prendre, d'aller am- « bassadeur à Rome, ou d'acquerir le comté de Montbelliard « pour s'y retirer. » Le maréchal d'Estrées a presque été le seul qui se soit chargé de l'apologie du maréchal d'Ancre, tous les autres en ont parlé avec plus de liberté. C'étoit un homme insolent, enyvré de sa faveur, qui, pour assurer son autorité, bouleversa tout le conseil. Ses vûes tendoient à se cantonner, en cas de disgrace, & c'est dans ce dessein qu'il faisoit fortifier des places dans ses gouvernemens, & qu'il songea à acquerir le comté de Montbelliard. Une preuve de son ardeur à piller les finances, c'est l'état des biens immenses qu'il laissa. Outre les revenus de ses charges, qui montoient à un million de livres, il en avoit autant dans ses coffres, plusieurs millions placés en France, à Rome & à Florence, & deux millions en meubles & en pierreries, sans ceux qui furent pillés chez lui. *Voyez* la vie du cardinal de Richelieu, imprimée à Amsterdam en 1696. *Ronconveri, *Hist. di Luig. XIII. Voyez* aussi l'histoire de Louis XIII. imprimée à Paris en 1716.

CONCLAVE, lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape. On donne aussi ce nom à l'assemblée des cardinaux qui travaillent à cette élection. Il dépend des cardinaux de concerter après la mort du pape en quel endroit ils se renfermeront, & le conclave n'est point attaché à aucun lieu. Neanmoins depuis quelque tems le palais de saint Pierre, qu'on appelle autrement *le Vatican*, sert à cette fonction; & c'est en effet le lieu le plus commode, à cause de la grandeur & de la majesté de ce lieu, de la facilité à le garder, de l'abondance des eaux, de ses grandes cours & galeries, de la grande place qui est devant, & enfin pour la commodité de l'adoration du pape qui se fait à saint Pierre; outre que les funerailles du pape se faisant en cette église, il est beaucoup plus aisé aux cardinaux de passer processionnellement de l'église au palais du Vatican. Ainsi les cardinaux ne mettent plus en déliberation, que par formalité en quel lieu on tiendra le conclave. On bâtit dans un grand appartement de ce palais autant de petites cellules qu'il y a de cardinaux. Ces cellules sont d'ais de sapins, & on fait en chacune un retranchement pour les conclavistes des cardinaux, c'est-à-dire, ceux qui s'enferment avec eux dans le conclave, afin de les y servir. On tire les cellules au sort, chacune étant marquée de son *numero*, ce qui fait que bien souvent deux cardinaux qui sont de faction contraire, se trouvent logés l'un près de l'autre.

Digitized by Google

tre. Il y a une petite ruelle entre chaque cellule, lorsqu'il y en a plusieurs dans une même salle ou dans une galerie; mais on en fait aussi dans des chambres séparées, avec une cloison d'ais, le vuide qui reste servant aux conclavistes. Les cellules se font durant les neuf jours destinés aux obseques du défunt pape, pendant lequel tems chacun va voir le conclave. Elles sont garnies au dehors de serge ou de camelot verd(à la réserve de celles des cardinaux qui sont créatures, ou qui ont été promûs par le pape défunt, lesquelles sont couvertes d'une étoffe de couleur violette obscure,) & chaque cardinal fait mettre ses armes sur la porte de sa cellule. Entre les cellules & les fenêtres du palais, il y a une galerie qui regne pour la commodité de tout le conclave; & c'est dans cette galerie que les cellules reçoivent le jour. Le lendemain des obseques du pape, c'est-à-dire, le matin du dixiéme jour après sa mort, les cardinaux ayant assisté à la messe du saint Esprit, se transportent processionnellement deux à deux au conclave, où tous les jours ils s'assemblent à la chapelle matin & soir pour faire le *Scrutin*, ayant fait écrire leurs voix ou suffrages dans un bulletin ou billet, qu'ils mettent dans un calice qui est sur l'autel. Lorsque ces billets sont donnés, deux cardinaux députés à l'ouverture lisent tout haut ceux qui sont nommés, & tiennent compte des voix que chaque cardinal se trouve avoir. Ce scrutin se doit faire jusqu'à ce que les deux tiers des suffrages concourent en faveur de la même personne. Mais il arrive peu souvent que le pape soit elû de cette maniere. De-là arrive qu'après le scrutin vient l'*Accès*, qui est un essai pour voir si le cardinal qui a eu plus de voix dans le scrutin pourra arriver aux deux tiers. Sur quoi il faut remarquer que l'on ne peut à l'accès donner sa voix à celui qu'on a nommé au scrutin. Si cette tentative ne réussit pas on a recours à la voye d'*Inspiration*, qui est une déclaration ouverte, & comme une conspiration de plusieurs cardinaux à crier en même tems, *un tel Cardinal Pape*. Cette voix, par exemple, *Alterı Pape*, commence à s'élever par un ou deux des chefs de parti, lorsqu'ils ont trouvé assez de suffrages, pour s'assurer que ce moyen ne manquera pas, après quoi le reste des cardinaux se voit obligé de s'y joindre, pour ne pas s'attirer l'aversion du pape qui seroit élû malgré eux. A l'égard du scrutin, voici de quelle maniere il se fait. Chaque cardinal prépare son bulletin ou billet de suffrage, qui contient son nom, le nom de celui qu'il élit, & une devise. Le nom du cardinal est écrit sous un pli du papier, & enfermé sous un nouveau cachet, que le cardinal choisit pour cet usage; le nom de l'élu est écrit par un conclaviste, sous un autre pli sans cachet, & le mot, par exemple, *volente Deo*, est mis par dehors, en forme de dessus de lettre. On n'ôte point le cachet pour sçavoir le nom du cardinal qui élit, que quand il se trouve les deux tiers des voix pour une même personne, afin qu'alors le nouveau pape sçache ceux qui ont donné leurs suffrages pour sa promotion. Le mot sert, afin que dans l'accès on puisse reconnoître que chaque cardinal y a nommé un autre que celui qu'il avoit nommé dans le scrutin, voyant sous un même mot deux billets où sont nommées differentes personnes. A la fin du scrutin & de l'accès, si le nombre des voix n'est pas suffisant pour l'élection, on brûle tous les bulletins, afin que les noms des électeurs demeurent secrets. Pendant le conclave, chaque cardinal ne peut tenir que deux domestiques avec lui, ou trois au plus, quand c'est un cardinal prince, ou quelqu'autre à qui on l'accorde par privilege. On recherche fort cet emploi, parce que le pape, après son élection, fait distribuer à chaque conclaviste une somme de trois ou quatre cens livres, & parce que l'on y voit comme les choses se passent. Cette fonction est néanmoins très-incommode, car il faut que le conclaviste aille prendre le boire & le manger que les officiers lui font passer du dehors par un tour qui est commun à tous les cardinaux du même quartier, qu'il serve son maitre à table, & qu'il ait soin de tenir tout bien net, outre l'incommodité d'une clôture très-severe. Il faut remarquer qu'encore qu'un cardinal soit sujet papable, & puisse s'assurer d'un nombre suffisant de voix, il est libre néanmoins à l'empereur, & aux couronnes de France & d'Espagne de lui donner l'exclusion. Voici comment on y procede. L'ambassadeur du prince excluant, fait demander audience à tout le sacré college en corps; on l'introduit dans le conclave, & là il déclare que son maitre, pour des raisons particulieres, donne l'exclusion à tel cardinal, dont il a lieu de se plaindre. Le doyen du sacré college répond pour tous, après quoi l'ambassadeur se retire. * *Conclavi de Pontefici* in 4°. M. le baron de Huissen, *Hist. des Conclaves*.

CONCORDAT, on entend ordinairement par ce nom le traité fait par le roi François I. avec le pape Leon X. en 1516, pour abolir la pragmatique-sanction. Le roi François I. étant passé en Italie l'an 1515. pour se rendre maître du duché de Milan, qui lui appartenoit, eut avis par son ambassadeur à Rome, que le pape & le concile de Latran avoient décerné une citation péremptoire & finale contre sa majesté & contre le clergé de France, pour alleguer les raisons qui les empêchoient d'abolir la pragmatique. Alors François I. resolut de traiter avec le pape, lequel ayant sçu la volonté du roi, offrit de venir à Boulogne, pour y conferer avec lui. Cette entrevûe se fit le 11. Decembre 1515. & François I. retourna ensuite à Milan, ayant laissé le chancelier du Prat pour convenir des conditions du traité avec les cardinaux d'Ancone & Sancti-quattro, que le pape avoit nommés. Ce traité, que nous appellons *Concordat*, fut conclu le 16. Août 1516. & inseré dans les actes du concile, comme une piece sur laquelle les François se devoient regler à l'avenir en matiere ecclesiastique & bénéficiale. Il contient à peu près les mêmes sujets que la pragmatique-sanction, mais il y a plusieurs changemens. Le I. article du concordat parle des élections, & porte que les chapitres des églises cathedrales de France ne feront plus l'élection de leurs prelats, lorsque le siege sera vacant; mais que le roi nommera au pape un docteur en theologie, ou un licentié, âgé de vingt sept ans au moins, six mois après la vacance, pour y être pourvû par le pape. Que les évêchés vacans en cour de Rome seront conferés par le pape, sans attendre la nomination du roi. Que les abbayes & les prieurés conventuels électifs seront conferés de même que les évêchés, sinon que l'âge est réduit à vingt-trois ans. Que néanmoins ce traité ne derogera point aux privileges qu'ont quelques chapitres & convens d'élire leurs prelats, abbés & prieurs. Par le II. article, on abolit les *graces expectatives*, *speciales* ou *generales*, & les *réserves* pour les bénéfices qui vaqueront. Le III. regarde les collations, & le droit des gradués y est établi. Par le IV. il est arrêté, que chaque pape pourra donner un mandat apostolique; afin de pourvoir d'un bénéfice sur un collateur qui aura dix bénéfices à sa collation; & que dans l'exposé des provisions des bénéfices, on en exprimera la vraie valeur ordinaire. Le V. article concerne les causes & les appellations, & ordonne que les causes doivent être terminées sur les lieux par les juges à qui il appartient de droit, par coutume ou par privilege, d'en connoître, à l'exception des causes majeures, qui sont expressément nommés dans le droit. A l'égard des appellations de ceux qui sont immédiatement soumis au saint siege, il est dit que l'on commettra des juges sur les lieux jusqu'à la fin du procès. Le VI. le VII. le VIII. le IX. & le X. qui parlent des possesseurs paisibles, des concubinaires, des excommuniés, des interdits, de la preuve que l'on peut tirer de ce qui est énoncé dans les lettres ou bulles du pape, sont semblables aux articles de la pragmatique. Quant aux annates & au nombre des cardinaux, il n'en est point parlé. Le cardinal Sancti-quattro, l'un des députés par le pape, pour traiter avec les deputes du roi, signa un cayer avec le sieur de Barme, avocat du roi, par lequel, outre les principaux points contenus au concordat, le pape accorda au roi, sa vie durant, le pouvoir de nommer aux églises & aux monasteres de Bretagne & de Provence, & promit de confirmer le même droit à ses successeurs pour toujours, s'il paroissoit qu'il eût été autrefois accordé quelque privilege pour ce regard aux ducs de Bretagne & aux comtes de Provence. Le pape promit aussi un bref au roi, pour nommer aux grands bénéfices du duché de Milan, & consentit qu'il levât une decime sur les ecclésiastiques de son royaume.

Le roi étant à Paris, reçut du nonce du pape deux livres écrits en parchemin, signés & scellés en plomb. L'un étoit le concordat ratifié par le concile de Latran, & étoit couvert de damas blanc. L'autre étoit l'acte de la revocation de la pragmatique, couvert de drap d'or, avec les armes du pape Leon X. & du roi, l'un sur l'autre. Le nonce demanda que ces deux

Digitized by Google

actes fussent publiés par les parlemens de France. Le roi ne voulut pas qu'on parlât de publier la révocation de la pragmatique; mais le 5. Fevrier 1516. (l'année commençoit à Pâques) il ordonna que le concordat fût enregistré au parlement de Paris. Il y eut de grandes oppositions de la part du parlement, du clergé & de l'université; mais enfin l'enregistrement se fit, avec protestation expresse, que c'étoit par très-exprès commandement du roi, réiteré plusieurs fois. Les raisons de la cour du parlement, pour refus de la publication du concordat, étoient qu'il y avoit trois points de très-dangereuse conséquence dans ce traité. Le 1. étoit les provisions des dignités électives. Le 2. l'évocation des causes majeures à Rome. Et le 3. l'expression de la vraie valeur dans les provisions des benefices. On soutenoit à l'égard du premier point, que l'abolition des élections & la nomination aux prélatures étoient contre les droits du royaume, & que les vacances en cour de Rome étoient contre le droit commun & contre les ordonnances des rois. Quant au second point, on representoit que la plûpart des causes béneficiales seroient évoquées à Rome, contre l'usage ancien du royaume, par lequel les causes des évêchés & des abbayes, & celles même des cardinaux étoient traitées & décidées en France par des juges ordinaires & délegués. Pour ce qui regarde le troisiéme point, on remontroit que l'expression de la vraie valeur, tendoit à faire la levée des annates de tous les bénéfices. Le chancelier du Prat representa pour le roi, que le concordat avoit été fait pour de puissantes raisons; que s'il n'eût été conclu, la pragmatique n'eût pas laissé d'être révoquée par le concile de Latran, & qu'ainsi le pape auroit eu plus de pouvoir qu'il n'en avoit par le concordat. Il ajoûta, que le privilege de nommer aux grands bénéfices, donné au roi par le pape & le concile, étoit très-avantageux au roi; mais que ce n'étoit pas une chose nouvelle, & qu'on lisoit dans l'histoire de Gregoire de Tours, que les rois de France nommoient aux évêchés. Il remarqua sur ce sujet, qu'en Angleterre le roi nommoit au pape; ce qui se faisoit aussi en Ecosse & en Espagne. Il observa enfin, que la provision aux prélatures avoit varié de tems en tems. Que premierement les papes y avoient pourvû seuls, puis les princes, le clergé & le peuple: ensuite le prince seul; après, tout le clergé ensemble, sans le peuple: & dans un autre tems, les chanoines seuls, sans autres ecclésiastiques; & il dit qu'il y avoit lieu de s'étonner comment les rois avoient negligé de conserver un si beau droit, qui leur avoit été octroyé par les papes & par les conciles. Comme l'enregistrement du concordat ne s'étoit fait que pour obéir au roi, il ne fut pas executé en tous les articles qu'il contenoit. L'an 1531. le roi obtint du pape Clement VII. le pouvoir de nommer aux archevêchés & aux abbayes qui avoient un privilege d'élire leurs prélats.

Quelques auteurs ont écrit que le chancelier du Prat, cardinal legat du saint siege en ce royaume, voulant abolir la memoire de tous ces privileges, fit commander par le roi, que toutes les églises qui avoient ou prétendoient avoir privilege d'élire leurs prélats, par quelque grace des papes ou des rois, eussent à les lui apporter à certain jour: ce qui fut fait, & qu'alors le cardinal legat jetta tous ces privileges au feu. En 1564. le pape Pie IV. envoya aussi des bulles au roi Charles IX. par lesquelles en suspendant & abolissant le droit qu'avoient quelques églises & monasteres d'élire leurs prélats, il lui accorda le pouvoir de nommer à ces dignités en France, en Dauphiné, en Provence & en Bretagne. Le clergé de France assemblé l'an 1579. fit ses remontrances au roi Henri III. pour le rétablissement de la pragmatique-sanction, & les renouvella en 1585. mais le concordat continua d'être observé comme auparavant.

Il est bon d'ajoûter ici que le roi Clotaire II. avoit fait en 615. un édit approuvé de tous les évêques de son royaume, assemblés au V. concile de Paris, par lequel il ordonna, que celui qui auroit été élû par le clergé & le peuple, ne pourroit être reçu ni consacré, s'il n'étoit agréé du roi; & que celui qui auroit été nommé par le roi, seroit consacré, si le métropolitain ne trouvoit point de cause légitime pour le rejetter. Ainsi le roi conservoit l'interêt qu'il a pour le bien public, que les dignités ecclesiastiques ne soient données qu'à des personnes capables, & fideles à leur prince. Le roi Charles VII. dans le concile de Bourges en 1439. établit la pragmatique sanction, par laquelle une partie du clergé, à l'exclusion du peuple, & sans appeller le métropolitain ni les comprovinciaux, c'est-à-dire, les évêques de la même province, élisoit son évêque sous le bon plaisir du roi, qui avoit droit d'agréer l'élection, s'il la trouvoit bien faite. Cette pragmatique n'étant pas agréable à la cour de Rome, le roi François I. conclut avec le pape Leon X. le concordat dont nous venons de parler. La difference qu'il y a entre ce concordat & celui de Clotaire II. avec le clergé, & exprimé dans son édit de 615. c'est que par celui-ci le roi ne tenoit point du pape le droit de nommer aux évêchés; & que ce n'étoit point au pape d'examiner si celui qui avoit été élû, étoit capable ou incapable d'être évêque; de sorte que l'on consacroit alors les évêques, sans envoyer à Rome pour y obtenir des bulles. La pragmatique sanction avoit été dressée en 1438. dans une assemblée de prélats tenue à Bourges, sur les décrets du concile de Bâle, avec quelques modifications. Elle avoit été approuvée & exécutée dans le royaume de France du vivant de Charles VII. Le pape Pie II. dans l'assemblée tenue à Mantoue en 1459. se déclara contre la pragmatique, & menaça de l'abolir, dans un discours qu'il tint aux ambassadeurs de France. Ces ambassadeurs la soûtinrent, & le procureur general du roi fit une protestation contre le discours du pape. Après la mort de Charles VII. Louis XI. révoqua la pragmatique; mais le parlement fit une longue remontrance, qui empêcha l'exécution des lettres de révocation, qu'il refusa de vérifier. Louis XI. étant mort au mois d'Août de 1483. les états assemblés à Tours, demanderent l'exécution de la pragmatique. Elle fut observée sous le regne de Charles VIII. & Louis XII. ordonna en 1489. qu'elle seroit inviolablement gardée. Le concile de Latran commencé sous Jules II. fit citer dans la cession quatriéme les fauteurs de la pragmatique. Ce pape étant mort, & le concile differé par Leon X. Lorsque François I. s'étoit rendu maître de Milan, le pape & le roi eurent une entrevue à Boulogne, où ils conclurent le concordat. Il fut publié & approuvé dans l'onziéme session du concile de Latran tenu le 19. Novembre 1516. Le roi voulut le faire recevoir & vérifier en parlement le 16. Fevrier 1517. & y alla lui-même; mais le parlement refusa de le faire, & ensuite de vérifier les lettres patentes du 13. Mai 1517. qui ordonnoient l'observation du concordat, & fit un arrêté le 26. Juin, par lequel il fut dit, que la cour ne pouvoit ni ne devoit faire publier ni régistrer les concordats; mais garder & observer la pragmatique comme auparavant. Le roi manda au parlement de lui envoyer des députés pour sçavoir les motifs de l'arrêt. La cour nomma André Verjus & François de Loynes, qui porterent leur remontrance par écrit. Mais le roi n'y eut point d'égard, & envoya le seigneur de la Tremoille portant un ordre exprès à la cour, de publier le concordat sans opiner davantage. Le parlement offrit de publier le concordat, en déclarant qu'il ne le faisoit que par ordre exprès du roi, & même réiteré plusieurs fois, en présence d'une personne, que sa majesté auroit envoyée, & avec protestation qu'elle n'entendoit en aucune façon autoriser ni approuver cette publication, & que les procès en matiere benéficiale, seroient jugés suivant la pragmatique, comme avant le concordat. L'université & le chapitre de Notre-dame de Paris, firent aussi leur opposition à la publication du concordat. Enfin le seigneur de la Tremoille, étant venue à la cour, y montra la lettre du roi, qui lui ordonnoit d'assister à la publication du concordat, en conséquence de laquelle il fut publié & registré le 22. Mars 1517. avec la clause que c'étoit par exprès commandement du roi réiteré plusieurs fois, & en présence du seigneur de la Tremoille. Ensuite le parlement renouvella ses protestations, & l'université ses oppositions, contre le concordat. C'est ce qui causa plusieurs contestations dans les parlemens, entre les évêques ou abbés élûs par les chapitres & par les monasteres, & entre ceux qui étoient nommés par le roi. Le parlement jugeoit toûjours suivant la pragmatique, & le grand conseil, à qui Louise de Savoye, régente du royaume pendant la prison de François I. avoit renvoyé ces causes, jugeoit suivant le concordat. C'est pourquoi, quand le roi fut de retour, il interdit au parlement la connoissance de ces causes, & l'attribua au grand conseil. Les clauses du concordat tou-

Digitized by Google

chant l'expression de la juste valeur des benéfices, & celle des mandats, furent révoquées, l'annate restrainte aux benéfices consistoriaux, & la nomination du roi étendue même aux archevêchés, évêchés & abbayes qui avoient privilege d'élire. Quoique les choses soient demeurées en cet état, & que le concordat ait été depuis observé en France avec ces restrictions, le parlement, les états & les assemblées du clergé, ont fait de tems en tems, mais inutilement, diverses tentatives pour le rétablissement des élections. * Pinsson, *Pragmat. Sanction.* Maimbourg, *histoire du pontificat de saint Gregoire le Grand.* François Duaren, *de sacris ecclesiæ ministeriis. hist. de l'origine de la pragmatique sanction, & du concordat, par* P. Pithou. Du Pin, *bibliotheque des aut. eccles. XVI. siecle.* Brunet, *hist. du droit canonique & du gouvernement de l'église in* 12.

CONCORDAT GERMANIQUE, ou CONCORDAT D'ALLEMAGNE; accord fait en 1448. entre le pape Nicolas V. & l'empereur Frederic III. confirmé ensuite par Clement VII. & par Gregoire XIII. Ce concordat contient quatre parties. Dans la premiere, le pape se réserve la collation de tous les benéfices vacans en cour de Rome, & à deux journées de cette ville, de quelque qualité que soient ces benéfices, séculiers ou réguliers, quoi qu'on eût coutume d'y pourvoir par élection, sans excepter ceux des cardinaux & des officiers du saint siege. La seconde partie concerne les élections qui doivent être confirmées par le pape, à l'égard des églises métropolitaines & cathedrales, & des monasteres sujets immediatement au saint siege, qui ont droit d'élection canonique. La troisiéme partie regarde les benéfices collatifs, qui se conferent alternativement par le pape, & par les collateurs ordinaires, en cette maniere. Le pape a droit de conferer tous les benéfices séculiers & réguliers, pendant les mois de Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre, qui sont appellés *Menses papales*: parce qu'ils sont affectés au pape, & les autres mois appartiennent aux ordinaires; c'est-à-dire, l'évêque ou archevêque, qui a droit de conferer les benéfices vacans dans l'étendue de son diocese, en Fevrier, Avril, Juin, Août, Octobre & Decembre. Mais cette difference de mois n'a point lieu à l'égard des premieres dignités des églises cathedrales & collegiales, ausquelles il est pourvû de droit par ceux à qui il appartient. La quatriéme & derniere partie du concordat germanique parle des annates, & du payement qui en doit être fait. L'empereur Maximilien ordonna en 1518. que ce concordat seroit reçû à Liege; & Charles-Quint par son édit de l'année 1558. en ordonna l'exécution dans le diocese de Cambrai. L'église de Mets est comprise sous ce même concordat, par un indult du pape; ainsi que les églises de Toul & de Verdun, comme suffragantes de l'archevêché de Tréves. * Blondeau, *bibliothéque canonique.*

CONCORDE, (Saint) prêtre & martyr, fils de *Gordien*, prêtre Romain, d'une pieté très-singuliere, vivoit du tems de l'empereur Antonin, & sous l'empire de Marc-Aurele. La persécution l'obligea de se retirer à la campagne, où ses miracles ne lui permirent pas d'être long-tems caché. Torquat gouverneur de la province le cita devant lui, & fit tous ses efforts pour engager Concorde à abjurer la foi. Ce saint fut inébranlable, préfera le martyr aux avantages temporels qu'on lui offroit. Il n'y a presque point de martyrologe, excepté ceux de saint Jerôme & de Bede, où l'on ne fasse mention de ce martyr. On fait mémoire de lui le premier jour de Janvier que l'on croit être celui de sa mort. La fête de sa translation se fait le 4. Juillet. Les Espagnols croyent (sans preuves) avoir ses reliques, dans un monastere de Gironne en Catalogne. Surius qui a publié les actes de Concorde, en a changé le style, mais Bollandus les a rétablis dans leur entier. La simplicité du style, & la brieveté de la narration, peuvent être regardés comme des marques de leur sincerité. On y remarque néanmoins quelques traits de nouveauté qui empêchent de croire qu'ils soient originaux, ou qui font croire qu'ils ont été falsifiés. * Baillet, *vies des SS. 1. Janv.* Tillemont. Usuard. Bollandus.

CONCORDE, déesse que les anciens Romains adoroient, & à qui Jules Cesar & Tibere éleverent des temples. On la représentoit d'ordinaire sous la figure d'une dame, tenant d'une main ou une lance, ou une patere, & de l'autre une corne d'abondance. Elle étoit dans cette attitude quelquefois devant un autel sur lequel elle faisoit des libations; & quelquefois sur la proue d'un vaisseau. Dans une médaille de Valerien, au lieu de lance, elle tient une branche d'olivier; & dans une médaille de Théodose, elle porte cette branche au lieu d'une corne d'abondance. On lui voit aussi un caducée; & une corne d'abondance sur une médaille de Crispe. Les monetaires lui donnent ensuite un globe au lieu d'une corne d'abondance, & ce globe n'étoit pas toûjours seul, mais il étoit surmonté quelquefois d'une croix, & le plus souvent d'une figure de la victoire. On peut voir la concorde décrite avec tous ces differens attributs dans les médailles dont le P. Banduri a publié le recueil. Il y a d'autres medailles, où on ne la représente pas elle-même, mais seulement ses effets; telles sont celles du bas empire, où on voit deux empereurs à côté l'un de l'autre, & la victoire derriere eux qui les couronne. Telle est aussi celle de Diocletien, où cet empereur & Maximien son collegue sont représentés tenant chacun une main élevée, portant de l'autre un globe: un prêtre au milieu d'eux, & deux victoires qui les couronnent. Celles du même empereur, où Jupiter lui présente une victoire, sont d'une autre espece; car on y peut dire que c'est par la faveur du dieu que la concorde regne dans l'empire; de même que sur une médaille d'Arcadius on reconnoit qu'on doit ce bien à N.S. J. C. en y représentant une croix. Il y en a encore où on se contente de représenter deux mains jointes, ou deux empereurs, ou un empereur, ou une imperatrice qui se tiennent par la main. Lorsqu'on a voulu représenter la concorde des armées, la maniere la plus simple a été de représenter une dame tenant d'une main une patere, & de l'autre une corne d'abondance; mais quelquefois au lieu de patere, elle porte un étendart, & d'autrefois elle en tient un de chaque main. Tous les autres types de la concorde sont décrits dans le livre du P. Banduri, où on peut les voir; car il suffit d'en avoir marqué les diverses especes.

CONCORDE ou PAIS DE CONCORDE, que les Hollandois nomment *t'lande van Eendracht*, est une côte dans le fond de l'Ocean des Indes dans les terres Australes, que les Hollandois découvrirent l'an 1618. en cherchant un passage pour aller aux Moluques.

CONCORDIA, ville épiscopale du Frioul, qui a été ruinée. Comme cette ville est ruinée, l'évêque qui est suffragant du patriarche d'Aquilée, fait sa résidence à Porto Gruaro ou Romatino, ville voisine, quoique cet évêché porte toûjours le nom de Concordia comme auparavant. Pomponius Mela fait mention de cette ville, aussi-bien que Strabon; du moins si la conjecture de Leandre Alberti est veritable, qui croit que ce Geographe a mis *Cordia* pour *Concordia*. Antonin en parle dans son *Itineraire*, où il dit, qu'elle est éloignée d'Aquilée de trente-un milles, en allant à Bologne. Blondus dit qu'elle fut abandonnée du tems d'Attila. Matthieu Sanut, évêque de Concordia, fit l'an 1587. des ordonnances Synodales. * Pomponius Mela, *l. 2.* Strabon, *l. 5.* Blondo, *l. 2. & 3. &c.*

CONCORDIA, bourg d'Italie, qui a titre de comté, & est situé dans le duché de la Mirandole, à deux lieues de la ville de ce nom du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CONCORDOIS, secte d'hérétiques, *voyez* BAGNOLOIS.

CONCRESSAUT, bourg ou petite ville de France dans le Berri, sur la petite riviere de Saudre, entre Bourges & Gien, à neuf lieues de la premiere & à cinq de la derniere. * Mati, *dict.*

CONDALUS, gouverneur de Lycie, pour Mausole roi de Carie, vers l'an du monde 3669. & avant J. C. 366. voyant que les peuples de ce païs faisoient beaucoup de cas de leur longue chevelure, en prit occasion de tirer d'eux une très-grande somme d'argent. Il feignit d'avoir reçû ordre exprès du roi, qui lui commandoit de faire couper les cheveux à tous les Lyciens, qui offrirent de se soûmettre à tout, pour se dispenser d'observer cet édit. Le gouverneur leur fit entendre que peut-être ils pourroient éviter ce chagrin par quelque contribution, & ils consentirent de payer une certaine taxe par tête, qui fournit une somme très-considerable. * Aristote, *Oeconom. l. 2.*

CONDAPOLI, ville des Indes, dans la presqu'isle deçà

le Gange, dans le royaume de Golconde. Elle est située dans les terres sur une montagne avec une assez bonne forteresse entre la ville de Golconda & Candavera.

CONDE' ville du Païs-Bas dans le Hainaut, en latin *Condatum* ou *Condate*. Elle est située sur les bords de l'Escaut, à deux lieues de Valenciennes. Les François prirent cette ville en 1676. & le roi Louis XIV. l'ayant fait fortifier regulierement, en a fait une place très-importante. Condé a une église collegiale très-ancienne. Elle a eu des seigneurs de grand merite, & divers hommes de lettres, comme GODEFRIDUS DE FONTIBUS, dit *Condatensis*, ou Geofroi des Fontaines, fils de Roger de Condé. Il fut évêque de Cambrai, & mourut en 1238. laissant divers ouvrages: *Quodlibeta. De officiis divinis seu ecclesiasticis, &c.* JOANNES à CONDATO, ou de Condé, étoit aussi de cette ville. Il fut religieux de l'ordre des Carmes à Valenciennes, vers l'an 1380. & composa divers traités: *In sententias lib. IV. in canon. epist. S. Joannis Sermones, &c.* Mais la ville de Condé est devenue bien plus celebre, pour avoir donné son nom à plusieurs heros de la royale maison de Bourbon. Elle tomba dans cette maison en 1487. par le mariage de *François* de Bourbon, comte de Vendôme, &c. avec *Marie* de Luxembourg, veuve de *Jacques* de Savoye, comte de Romont, fille aînée & principale heritiere de *Pierre* de Luxembourg II. du nom comte de S. Paul & de Conversan, de Marle & de Soissons, vicomtesse de Maux, dame d'Anguyen, de Condé, &c. Cette princesse mourut à la Fere, le premier Avril 1546. après avoir été veuve 51. ans; car *François* de Bourbon son mari mourut à Verceil en Piémont, le 3. Octobre 1495. & ses petits fils porterent le nom de princes de Condé. *Voyez* BOURBON. * *Histoire genealogique de la maison de France.* Le Mire, *Not. eccl. Belg. c. 182.* Arnoul Borstius, *de viror. illustr. Carm.* Valere André, *biblioth. Belg. &c.*

CONDE'-SUR NEREAU, en latin *Condeum ad Noralium*, petite ville de France en Normandie dans le Vexin. Elle est sur la petite riviere de Nereau, qui se jette peu après dans l'Orne, entre Vire, Falaise & Argentan.

CONDELMERI, *cherchez* EUGENE IV.

CONDELMERI, (François) dit *le cardinal de Venise*, camerier & archichancelier de l'église Romaine, évêque de Verone & de Porto, patriarche de Constantinople, &c. étoit de Venise, & neveu du pape Eugene IV. qui le mit dans le sacré college le 19. Septembre de l'an 1431. & qui l'employa dans diverses legations. Il fut chef d'une armée navale contre le Turc; & il alla à Constantinople, où Barthelemi de Florence disputa contre les Grecs. Depuis le cardinal de la Roquetaillade, archevêque de Besançon, étant mort, le pape nomma Condelmeri, pour remplir cette dignité, à laquelle le chapitre de Besançon avoit aussi nommé Jean de Fuin. Le cardinal s'en démit l'an 1437. & il mourut à Rome le 5. Septembre de l'an 1453.* Platine. Onuphre. Ciaconius & Garimbert, *in Eug. IV.* S. Antonin, *tit. 32. c. 11. pr. ss. & §. 13.* Blondus, *Dec. 3. l. 6.* Chifflet, *Vesunt. P. II.* Auberi, *hist. des card. &c.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*

CONDERA, (Simon) roi de Bugen au Japon, fut favori de l'empereur Tayco-Sama qui le fit d'abord general de la cavalerie, & ensuite roi de Bugen. C'étoit un grand homme de guerre, & fort estimé pour sa probité. Il reçut le baptême en 1586. & la même année il rétablit le jeune roi de Bungo sur son trône, & l'engagea à se faire Chrétien. Son credit auprès des empereurs, qui l'aimerent toûjours dans le tems même qu'ils persecutoient les Chrétiens, fut d'un grand secours à la religion, qu'il honoroit d'ailleurs par toutes les vertus d'un prince veritablement Chrétien. Il mourut vers l'an 1604. * *Hist. du Japon.* Bartoli, *Asia.*

CONDERS DE HELPEN, (Bernard) seigneur de Fram, Hulinga, Strattingehusen, Menxewer, président perpetuel des Omelandes, chevalier de l'ordre de saint Michel, a été un des habiles politiques que les Hollandois ayent eu dans le XVII. siecle. Il nâquit à Groningue l'an 1601. d'une famille très-noble & ancienne, de laquelle Ubbo Emmius fait mention. Il fut pendant long tems un des membres des états generaux, pour la province de Groningue & Omelande, & remplit cet emploi avec tant d'égards pour la France, que le roi Louis XIII. l'honora du collier de son ordre de saint Michel, qu'il lui envoya avec toutes les marques d'estime. Conders fut choisi par les états generaux, pour leur ambassadeur en Danemarck où son rare genie pour la négociation le fit beaucoup considerer. La reine Christine de Suede, pour lui marquer le cas qu'elle faisoit de son mérite, lui donna deux couronnes, pour en écarteler ses armoires. Il mourut en 1677. & de son épouse *Anne* Conders de Helpen sa cousine, fille de *Guillaume*, gouverneur de Liernoort, & d'*Elisabeth* Rolteman, il laissa trois fils, *Abel*, *Guillaume* & *Frederic*, desquels le dernier, conseiller provincial de Groningue & Omelande, & inspecteur de la monnoye de la part des Omelandes, a composé trois volumes d'architecture d'une nouvelle façon qu'il a inventée, qui sont à Versailles dans le cabinet du roi. Il est parlé amplement de Bernard Conders de Helpen dans l'histoire de Hollande, écrite en Flamand par Aitzema, & intitulée, *Hersteld. Leeuw.*

CONDOJANI, bourg du royaume de Naples dans la Calabre Ulterieure, à l'embouchure de la riviere de Chamuti, dans le golfe de Girace, & à deux lieues de la ville de ce nom, du côté du midi. * Mati, *dict.*

CONDOM, sur la Baise, ville de France dans la Guienne, avec évêché suffragant de Bourdeaux. Elle est capitale d'un petit païs nomme: *Condomois*, à trois lieues de Narac; & c'est le *Candomium Vasconum* des Latins. Cette ville a été autrefois de la sénéchaussée & de l'évêché d'Agen. Le pape Jean XXII. érigea l'évêché l'an 1317. & lui donna le revenu d'une abbaye de S. Benoit, dite *de S. Pierre*, où est la cathedrale. Cette ville est grande, mais peu peuplée. Raimond de Galard, abbé de S. Pierre de Condom, fut premier évêque de cette ville. Les chanoines de cette église, qui étoient reguliers furent secularisés en 1549. dans le tems que Charles de Pisseleu en étoit évêque. Outre la cathedrale, il y a plusieurs autres églises, comme S. Hilaire S. Jacques, divers monasteres. Il y a aussi un présidial, une élection, &c. La ville de Condom fut prise en 1569. par Gabriël de Montgomeri, chef des Huguenots, qui y pillerent la cathedrale & les lieux saints, avec une fureur extréme. Dupleix dit qu'ils y brûlerent six églises paroissiales, & cinq monasteres.* Du Chêne, *antiq. des villes 2. p.* Sainte-Marthe, *Gall. Chr. T. II. p. 531.* Oihenart, *Not. utr. Vascon.* Dupleix, &c.

CONDORE, province de Moscovie, vers Petzora & la Tartarie deserte. Elle a la province de Permski au midi, partie de celle de Petzora au levant, Juhorski au septentrion & Dwina au couchant. Wergaturia est sa ville capitale, & le reste du païs est presque tout couvert de montagnes. * Sanson. Baudrand.

CONDORMANTS, heretiques, qui dormoient tous ensemble, sans distinction d'âge & de sexe, furent découverts dans le XIII. siecle, vers l'an 1233. en Allemagne. La chronique de Flandres ajoûte, qu'étant trompés par un certain homme de Tolede, ils avoient près de Cologne une synagogue, où ils adoroient une image de Lucifer, qui répondoit à leurs demandes, & qu'un ecclesiastique y ayant porté le saint Sacrement dans un ciboire, cette idole se brisa en mille pieces. Le malheureux docteur de ces heretiques, se noya en passant en Angleterre. Dans le XVI. siecle, on donna encore le nom de Condormants à cette infame secte d'Anabaptistes, qui faisoient coucher en une même chambre les personnes de divers sexes, sous pretexte de nouvelle charité évangelique. * Sandere, *hær. 199.* Prateole, *liv. 3. ch. 28.* Sponde, *A.C. 1233. num. 12. & 13.* Gautier, &c.

CONDREN (Charles de) second general de la congregation de l'Oratoire, étoit d'une famille noble & distinguée. M. de Condren son pere étoit fort cheri de Henri IV. qui l'avoit fait gouverneur de son château de Monceaux, où il se retiroit ordinairement, pour prendre le divertissement de la chasse. Le fils nâquit au village de Vaubuin, près de Soissons, le 15. Decembre 1588. Après avoir fait sa philosophie, il voulut étudier en theologie; & son pere qui avoit dessein de le pousser à la cour, ou dans les armées, lui en refusa absolument la permission. Mais le jeune de Condren étant dans une maison de campagne, eut l'adresse de faire apporter un saint Augustin & un saint Thomas, avec encore quelques autres livres de theologie, qu'il lisoit à l'in-

Digitized by Google

sçû de son pere. Il tomba ensuite malade, & son pere faisant reflexion sur le vœu qu'il avoit fait d'offrir cet enfant à Dieu, avant même qu'il fût né, lui donna la permission d'embrasser l'etat ecclesiastique, s'il revenoit en santé. Peu de jours après Charles recouvra sa santé, & se rendit au plûtôt à Paris, pour y étudier en Sorbonne. Il y eut pour maîtres les docteurs Gamache & du Val, & fut lui-même reçû docteur de Sorbonne, après les épreuves accoûtumées, & après avoir reçû l'ordre de prêtrise, en 1614. Ses vertus lui acquirent une si grande réputation, que M. de Berulle, fondateur de la congregation de l'Oratoire de France, fit faire des prieres exprès, pour demander à Dieu qu'il inspirât à ce saint homme, d'entrer en cette congregation. Il y fut reçû le 17. Juin 1617. & depuis il eut la conduite de plusieurs personnes choisies qui aspiroient à la perfection; entr'autres de M. de Donadieu, évêque de Cominges; de M. Olier, fondateur du seminaire de S. Sulpice; du pere Claude Bernard; & de M. Bertault. cét homme zelé, qui se devoua avec tant d'ardeur à la conversion des filles débauchées. A peine eut-il été un an dans l'Oratoire qu'on l'envoya faire des fondations; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'en deux ans il établit quatre maisons fort considerables; sçavoir une à Paris, au fauxbourg saint Jacques, appellée de *saint Magloire*; une autre à Nantes; une troisiéme à Langres, & une quatriéme à Niort. On n'est pas cependant bien certain si c'est lui qui l'a établie. A son retour, la reine Marie de Medicis voulut absolument qu'il fût confesseur de monsieur le duc d'Orleans, frere unique du roi Louis XIII. Cette charge l'obligea de traiter deux fois l'accommodement de ce prince avec le roi. A la premiere, il fit revenir monsieur, qui étoit sorti du royaume, pour se retirer en Lorraine. A la seconde, il empêcha qu'il n'en sortit, comme il avoit resolu de le faire. Ensuite, au lieu de chercher à la cour des applaudissemens & des récompenses, il se retira secretement dans la maison de l'Oratoire. Dès le premier accommodement, M. de Bellegarde étoit venu de la part du roi, pour lui dire que sa majesté souhaitoit de lui procurer le chapeau de cardinal, mais il ne put tirer d'autre réponse, sinon qu'il sortiroit plûtôt du royaume que d'accepter cet honneur. Après le second accommodement, le cardinal de Richelieu lui offrit encore inutilement l'archevêché de Reims, ou celui de Lyon. Cependant M. de Berulle, qui malgré sa dignité de cardinal, avoit toûjours conservé la qualité de general de l'Oratoire, étant venu à mourir, cette congregation élut le P. de Condren, pour remplir sa place en 1629. Ce fut alors que son zele sembla s'augmenter, & que toutes les vertus parurent avec éclat dans toutes les actions de sa vie. Après avoir si heureusement travaillé pour la gloire de Dieu, il lui rendit son esprit le 7. Janvier 1641. Son tombeau est dans l'église des peres de l'Oratoire de la rue saint Honoré, qui est la premiere maison de la congregation. Quelque instance qu'on lui fit pendant sa vie, de mettre par écrit ses discours, il ne voulut jamais rien donner au public. On a recuilli seulement après sa mort, quelques petits traités de controverse & de morale, sous ce titre, *Discours & lettres* en deux parties, imprimées à Paris en 1648. Sa vie, composée par le P. Amelote, contient un grand nombre de ses pensées, de ses lettres & de maximes. Son idée du sacerdoce de J.C. a été donnée par le P. Quesnel l'an 1677. & réimprimée pour la troisiéme fois en 1697. *voyez* L'article du P. QUESNEL. Le P. Charles de Condren avoit un esprit penetrant, étendu & plein de religion. * Le P. Amelote, *Vie du P. de Condren*. M. du Pin, *biblioth. des aut. eccles. XVII. siecle*.

CONDRIEU, ou COINDRIEUX, *Condriacum* ou *Condrevinum*, bourg de France dans le Lyonnois, est situé sur le pied d'une agreable colline sur la rive droite du Rhône, à sept lieues au dessous de Lyon, & à deux de Vienne. Il est renommé par les bons vins, & mal nommé Coindrieu par des personnes peu informées. Outre la paroisse, il y a un couvent de Recolets, & un monastere de religieuses de la Visitation. * Sanson. Baudrand.

CONDROS, petite province de l'évêché de Liege, en Allemagne, qui s'étend depuis le territoire de la ville de Liege jusqu'à Dinant sur la Meuse, ayant la Hasbaye & le comté de Namur au nord, & le duché de Luxembourg au midi. Hui en est la ville capitale. On y trouve encore Chinei & Dinant, que les François ont long-tems possédés; mais qu'ils ont rendues à l'évêque de Liege par la paix de Riswick. * Mati, *dict.*

CONDUR, petite ville de la presqu'isle de l'Inde deçà le Gange, elle est dans le royaume de Bisnagar, environ à douze lieues de Narzingue, vers le nord, & autant de Calecut vers le couchant. * Mati, *dict.*

CONECTE (Thomas) fameux Carme Breton, qui parut en 1428. & prêcha en divers endroits de l'Europe, où les peuples le recevoient comme un nouvel Apôtre. L'affluence du monde l'obligea souvent de prêcher dans les plus grandes places des villes; & on dit qu'il touchoit si vivement les cœurs, qu'il fit, que plusieurs dames portoient elles mêmes leurs ornemens & leurs bijoux en pleine assemblée à ce prédicateur, qui les faisoit brûler publiquement sur un échafaut dressé exprès. Après un long sejour dans les Païs-Bas, il alla en Italie & réforma l'ordre des Carmes à Mantoue, d'où il passa à Venise, dont il accompagna les ambassadeurs de la république à Rome, où il precha avec tant d'emportement contre les mœurs de cette cour, & avança même quelques erreurs, ou du moins quelques verités trop libres que le pape Eugene IV. le fit mettre en prison, & donna ordre au cardinal de Rouen & à celui de Navarre de lui faire son procès. On le condamna à être brûlé, & il fut executé publiquement a Rome en 1434. * Guillaume Paradin, *An. de Bourg*. Bayle, *dict. critiq.*

CONEGLIANO ou CONEGIANO, bourg ou petite ville de l'état de Venise en Italie, dans la marche Trevisane sur la riviere de Mottegano à quatre lieues de Trevigni du côté du nord. * Mati, *dict.*

CONEI ou CAUNE, en latin *Conaus* (Georges) Ecossois & Catholique, sortit jeune de son païs, & passa en Italie, où après avoir demeuré quelque tems à Modene, il alla à Rome sous le pontificat du pape Paul V. Caune sçavoit le grec & le latin, & étoit homme de bien. Le cardinal Montalte le voulut avoir dans sa maison, & après la mort de ce patron, il en trouva un autre dans la personne du cardinal François Barberin, neveu du pape Urbain VIII. Ce pontife eut beaucoup d'estime pour Caune, qu'il envoya nonce auprès de Marie Henriette reine d'Angleterre. Il s'acquitta très-bien de cette commission. Trois ans après il revint à Rome, & il y mourut le 10. Janvier de l'an 1640. à l'âge de 42. ans, dans le tems que le pape lui devoit donner le chapeau de cardinal, comme la récompense de ses services, & le prix de son merite. Nous avons quelques ouvrages de sa façon. *La vie de Marie Stuart. De institutione Principis. Demonstratio religionis. De duplici statu religionis apud Scotos &c.* * Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. imag. illust. c. 74.* Le Mire, *de script. Sec. XVII. &c.*

CONEJERA en Espagne, *cherchez* CONIGLIERE.

CONER, ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, en Ultonie, avec évêché suffragant d'Armacgh. Elle est située sur le lac Cone, & dans le comté de Downe, & est presque ruinée. * Sanson. Baudrand.

CONFALON ou GONFALON, confrairie de seculiers, dits *Penitens*, fut établie par quelques citoyens Romains, à qui saint Bonaventure prescrivit vers l'an 1264. une forme particuliere de prieres, leur enjoignant de dire tous les jours vingt-cinq fois l'oraison dominicale, la salutation angelique, avec l'antienne des morts, *Requiem æternam*. Le pape Gregoire XIII confirma cette societé du Confalon l'an 1576. & lui donna plusieurs privileges & indulgences, qu'on pourra voir dans les bulles que nous citons. Trois ans après, sçavoir le 26 Avril 1579. il l'érigea en archi confrairie, & lui permit de s'aggreger d'autres confrairies. L'an 1583 il lui donna le soin de délivrer des Chrétiens esclaves des Infideles, & permit de faire des quêtes pour ce sujet; & même le pape Sixte V. fixa un revenu pour cela. La confrairie des penitens du Confalon de Lyon est aggregée à celle de Rome, & l'historien du Rubis assûre qu'elle étoit établie dès l'an 1418. Elle doit pourtant son établissement à Maurice du Peirat, chevalier de saint Michel. Le roi Henri III. qui aimoit ces exercices de pieté, y parut souvent en simple

Digitized by Google

confrere ; & c'est de là que cette compagnie a eu le nom de compagnie royale. Ce prince en avant voulu établir une à Paris, qu'il dédia l'an 1583. à l'Annonciation, il se servit du même du Peirat, qu'il fit vice-recteur, prenant pour lui même la qualité de recteur. Il assista en habit de penitent à une procession, où le cardinal de Guise portoit la croix, & le duc de Maine son frere étoit maître des ceremonies. Cette dévotion du prince passa pour hypocrisie dans l'esprit de plusieurs, & l'on sçait les railleries que d'Aubigné en fait dans son histoire. Le P. Edmon Auger composa une apologie pour ces institutions, sous le nom de *Metanée*, ou *Penitence*. * Sponde, *A.C. 1274. n. 11. 1576. n. 17. & 1583. n. 10.* Le II. volume du bullaire, *Const. 38. & 79. Greg. XIII. & Const. 37. Sixte V. &c.*

CONFARREATION, *Confarreatio*. La cérémonie de la Confarreation, qui s'observoit chez les Romains dans certains mariages avec un gâteau de froment, se faisoit avec certains mots en presence de dix témoins; on offroit un gâteau de froment, ensuite la femme donnoit la main à son futur époux, & le grand prêtre faisoit ensuite la cérémonie du mariage. Tous les auteurs ne conviennent pas de plusieurs particularités de cette Confarreation. Voici ce qu'en dit Tacite : On avoit accoûtumé de nommer trois personnes de race patricienne, & de qui les peres eussent observé dans le mariage la cérémonie de Confarreation ; mais on ne le pourroit plus faire à present, ou parce que cette cérémonie est negligée, ou par la difficulté qu'il y a à la pratiquer, ou plûtôt par le peu de soin qu'on a des choses de la religion, ou enfin pour le droit qu'avoient les prêtres, & leurs femmes d'être mis hors de la puissance de leurs peres, en vertu de cette dignité. * *Antiq. Rom.* Jean Rosin. Thom. Dempster.

CONFEDEREZ d'*Ecosse*, voyez CONVENANT.

CONFESSION. Ce mot a une signification que l'on doit remarquer pour l'intelligence de l'histoire. Les anciens ont ainsi appellé les sepulcres ou tombeaux des martyrs, que l'on nommoit aussi confesseurs, parce qu'ils avoient confessé publiquement la religion Chrétienne. La confession de S. Pierre à Rome étoit fermée avec deux clefs; & lorsque les papes envoyoient aux rois & aux princes de la limure des chaînes de S. Pierre, ils l'enfermoient dans une clef d'or creuse, semblable à celles dont le sepulcre de ce chef des apôtres étoit fermé. * Du Cange, *Glossar. Latinit.*

CONFESSION D'AUGSBOURG, profession de foi des Lutheriens, presentée à l'empereur Charles-*Quint* à Augsbourg l'an 1530. Avant que d'aller à la diete d'Augsbourg, le duc de Saxe, du consentement des princes Protestans ses associés, fit dresser par Luther, une profession de foi en dix-sept articles, qui furent comme la matiere dont on forma cette célébre confession. Philippe Melanchthon fut choisi pour la mettre en bonne forme ; & il la divisa en vingt-un articles, dont quelques-uns, comme ceux qui concernent l'Essence d'un seul Dieu, la Trinité des personnes, & l'Incarnation du Verbe sont Orthodoxes; & les autres sont conçus en de certains termes, ou qui adoucissent ce qu'il y a de plus odieux & de plus manifestement contraire à la foi dans leur doctrine, qui ne laisse pas d'être heretique avec tous ces adoucissemens. Il en a ajoûté sept autres pour corriger les prétendus abus dans l'église Romaine. Cette confession des Protestans exposée de la sorte par Philippe Melanchthon en ces 28. articles, fut aussitôt portée à Luther, qui l'approuva, quoiqu'il eût souhaité qu'on n'eût pas tant adouci les choses, & qu'on ne se fût pas exprimé d'une maniere si molle. Après cela l'électeur de Saxe, avec le duc Jean-Frederic son fils, les autres cinq princes Protestans, & les députés de Nuremberg & de Rutlingue, presenterent à l'empereur cette confession de foi en allemand & en latin. On montre encore aujourd'hui la salle où Charles-*Quint* la reçût. Elle étoit divisée en deux parties, dans le dessein qu'avoit eu son auteur de montrer le fort de sa doctrine, & le foible prétendu de celle des Catholiques. La premiere partie contenoit 21. articles, dont le I. avouoit ce que les quatre premiers conciles generaux avoient decidé du mystere de la Trinité. Le II. reconnoissoit le peché originel, comme font les Catholiques; mais il leur étoit contraire dans la définition de ce peché, qu'il disoit n'être autre chose que la concupiscence. Le III. contenoit ce qu'il y a dans le symbole des apôtres pour l'incarnation, la vie, la passion, la mort, la resurrection & l'ascension de J. C. Le IV. établissoit contre les Pelagiens, que l'homme ne pouvoit être justifié par ses propres forces; mais il sotenoit contre les Catholiques, que la justification se faisoit par la foi, à l'exclusion des bonnes œuvres. Le V. convenoit avec les Catholiques, en ce que le S. Esprit est donné par la parole de Dieu, & par les sacremens, mais il disconvenoit avec eux, en ne reconnoissant l'operation de ce divin esprit que dans la seule foi. Le VI. avouoit que la foi devoit produire de bonnes œuvres pour obéir à Dieu, & non pas pour meriter la justification. Le VII. ne composoit la veritable église que de personnes saintes. Le VIII. reconnoissoit l'efficace des sacremens, quoiqu'ils fussent administrés par des méchans ou hypocrites. Le IX. qui montroit contre les Anabaptistes, la necessité de baptiser les enfans, n'avoit rien d'opposé à la foi Catholique. Le X. assuroit la présence du corps & du sang de J. C. sous les especes de l'Eucharistie; mais il ajoûtoit contre la doctrine Catholique, que le saint sacrement ne consistoit que dans l'usage, & se devoit donner sous les deux especes. Le XI. accordoit la necessité de l'absolution dans le sacrement de Penitence; mais il nioit qu'on fût obligé de déclarer ses pechés en particulier. Le XII. condamnoit les Anabaptistes, qui disoient que quiconque avoit été une fois justifié, ne pouvoit plus perdre le S. Esprit; & les Novatiens, qui ne vouloient point donner l'absolution des pechés commis après le baptême ; mais il nioit contre la foi Catholique, qu'un pecheur repentant pût méritet par des actions penitentes la rémission de ses pechés. Le XIII. exigeoit la foi actuelle dans l'usage des sacremens. Le XIV. défendoit d'enseigner publiquement dans l'église, ou d'y administrer les sacremens sans une vocation legitime. Le XV. commandoit de garder les fêtes, & d'observer les cérémonies. Le XVI. tenoit les ordonnances civiles pour legitimes, approuvoit les magistrats, la proprieté des biens, & le mariage. Le XVII. reconnoissoit la résurrection, le jugement general, le paradis & l'enfer, & condamnoit ces deux erreurs des Anabaptistes, que les peines des demons & des damnés finiroient, & que mille ans avant la résurrection, les justes regneroient dans le monde avec J. C. Le XVIII. déclaroit que le libre arbitre ne suffisoit pas pour ce qui regarde le salut. Le XIX. qu'encore que Dieu eût créé l'homme, & qu'il le conservât, il n'étoit point, & ne pouvoit être la cause de son peché. Le XX. que les bonnes œuvres n'étoient pas tout-à-fait inutiles. Et le XXI. défendoit d'invoquer les saints.

La seconde partie de la confession d'Augsbourg étoit toute à-fait contraire aux Catholiques : elle contenoit les sept principaux abus, que l'on disoit avoir obligé les Lutheriens à se séparer de l'église Romaine. Le I. article ordonnoit la communion sous les deux especes, & défendoit la procession du saint Sacrement. Le II. condamnoit le celibat des prêtres, & des autres qui en faisoient vœu. Le III. abolissoit les messes basses, & vouloit que du moins quelque partie des assistans communiât avec le prêtre. Le IV. vouloit qu'il ne fût pas necessaire de dire exactement le nombre de tous ses pechés dans le sacrement de Penitence. Le V. n'admettoit point les traditions. Le VI. improuvoit les vœux monastiques. Le VII. disoit que la puissance ecclesiastique ne consistoit qu'à prêcher l'évangile, & à administrer les sacremens, & déclamoit contre le pape & les évêques.

Voilà qu'elle étoit la confession de foi des Lutheriens dont Charles-*Quint* fit faire la réfutation par les docteurs Catholiques. On fut ensuite aux avis; & comme le nombre des Catholiques surpassoit celui des Protestans, la confession fut rejettée. L'empereur permit encore une conference entre sept députés de chaque côté, & l'on choisit dans chaque parti deux princes, deux jurisconsultes, & trois theologiens. Ils s'assemblerent le 16. Août; & Melanchthon, qui étoit alors le chef du parti en l'absence de Luther, fit si bien par ses adoucissemens ordinaires, que dès le lendemain on se trouva d'accord sur 15. articles des 21. qui font la premiere partie de la confession d'Augsbourg touchant

Digitized by Google

les dogmes de la foi. Car outre ceux dont les Lutheriens sont toujours convenus avec nous, touchant nos mysteres, ils avouerent dans le *second*, que par le baptême le peché originel nous est remis, quoique la concupiscence qui en est l'effet, nous demeure. Dans le *quatriéme*, le *cinquiéme*, & le *sixiéme*, que ce n'est pas la foi seule, mais la foi & la grace sanctifiante, qui nous justifient. Dans le *septiéme* & le *huitiéme*, que l'église comprend les pecheurs aussi-bien que les justes. Et dans le *dix-septiéme*, que nous avons notre libre arbitre, & que nous ne pouvons rien pour notre salut, sans la grace & le secours surnaturel de Dieu. On ne s'accorda qu'en partie sur trois articles. Car sur le *douziéme*, les Protestans voulurent bien admettre la satisfaction, comme une partie de la penitence, pour en faire les fruits selon l'évangile; mais non pas comme necessaire pour la rémission de la peine dûe à nos pechés. Sur le *vingtiéme*, ils avouerent la necessité des bonnes œuvres, mais non pas leur merite. Et quant au *vingt-uniéme*, ils reconnurent que les saints & les anges intercedent pour nous, & ils voulurent bien honorer leur fête & leur memoire, mais non pas les invoquer. Les trois autres articles, à sçavoir, le *onziéme*, le *quatorziéme*, & le *quinziéme*, qui sont de la confession sacramentelle, de l'ordre, des cérémonies & usages de l'église, furent réservés pour être examinés avec les sept articles de la seconde partie, qui traite des abus prétendus. Quant à ces derniers points, on ne put jamais convenir entierement d'aucun article. Alors on résolut de réduire le nombre des députés à trois de chaque côté; sçavoir à deux canonistes & un theologien. Eckius fut nommé pour les Catholiques, & Melanchthon pour les Protestans. Mais cette conference se termina sans qu'on pût rien conclure. Il faut remarquer que les quatre villes imperiales de Strasbourg, de Constance, de Memingue, & de Lindo, avoient aussi présenté leur confession de foi; mais differente de celle des Lutheriens, en ce qu'elle suivoit la doctrine de Zuingle sur l'Eucharistie. *Voyez* DIETE D'AUGSBOURG. * Sleidan, Seckendorf, Cochlée, M. de Meaux. *Hist. des variations.* Varillas. Maimbourg, &c.

CONFESSIONISTES ou PROTESTANS: Lutheriens ainsi appellés de la confession de foi qu'ils presenterent à l'empereur Charles-*Quint*, étant à Augsbourg en 1530. d'où on l'a nommée la confession d'Augsbourg. * Sleidan.

CONFLANS, nom corrompu de *Confluens*, qui signifie l'assemblage & la jonction des deux rivieres. Entre les lieux qui sont ainsi appellés, on peut ici remarquer celui de CONFLANS, à une lieue au-dessus de Paris à l'endroit où la Marne entre dans la Seine. Ce fut en ce lieu que Jeanne, reine de Navarre, mourut en 1349. Il appartient à present aux archevêques de Paris, où ils ont une maison très magnifique, qui a été fort embellie par M. François de Harlai de Chanvalon, archevêque de Paris. Avant que les Carmes déchaussés eussent fait bâtir aux Carrieres, proche de cette maison, il y avoit entre Conflans & Charenton un écho des plus surprenans du monde. Pline, (*l. 36. c. 16.*) rapporte comme une chose fort rare, qu'il y en avoit un à Athenes, & un autre à Olympie, qui répondoient jusqu'à sept fois; mais on assure que celui ci répétoit la voix jusqu'à dix.

CONFLANS, ancienne maison originaire de Champagne, que plusieurs auteurs tiennent descendre de celle de BRIENNE, rapportée dans ce Dictionaire sous la lettre B. tire son origine de celui qui suit;

I. ENGILBERT de Brienne, III. du nom, arriere-petit-fils d'ENGILBERT I. du nom comte de Brienne, vivant en 990. & 998. étoit le troisiéme fils de GAUTIER I. du nom comte de Brienne, & d'*Eustache* comtesse de Bar-sur-Seine. Il eut en partage, selon les mêmes auteurs, la terre & seigneurie de Conflans dans l'élection de Châlons, distante de quatre lieues de cette ville, & de douze du comté de Brienne. Il prit le nom de sa seigneurie, qu'il transmit à sa posterité, conformément à l'usage de ces tems-là; mais il conserva les armes de Brienne que ses descendans ont toûjours portées jusqu'à present. Il vivoit l'an 1112. & fit en 1138. plusieurs biens avec *Adeline* sa femme à l'abbaye de Molêmes, pour l'ame du comte Gautier son pere, en presence d'HUGUES, qui suit; & de *Manasses* de Conflans ses enfans.

II. HUGUES I. du nom seigneur de Conflans, vivant en 1150. augmenta les donations faites par son pere à l'abbaye de Molêmes, & épousa *Ais*, dont il eut EUSTACHE, qui suit; & *N.* de Conflans, femme de *Gui* du Plaissié, chevalier, appellé frere d'*Eustache* de Conflans (c'est-à-dire beau-frere) par Ville-Hardouin qui le nomme (*fol. 2.*) parmi les seigneurs de Champagne, qui se croiserent avec leur comte Thibaud en 1198.

III. EUSTACHE I. du nom seigneur de Conflans, d'Estoges & de Mareuil, se trouve qualifié cousin de Geoffroi V. du nom, sire de Joinville, dans un acte de celui-ci de l'an 1200. qui se trouve dans le *Chartulaire de Champagne*. Cet acte sert à prouver la descendance des seigneurs de Conflans des comtes de Brienne, ce titre de cousin du sire de Joinville ne pouvant être fondé que sur ce que celui-ci etoit petit-fils de *Felicité* de Brienne, petite-fille de *Gautier* comte de Brienne, bisayeul, selon plusieurs auteurs, d'*Eustache* I. du nom seigneur de Conflans. Il accompagna en 1201. le comte Gautier de Brienne III. du nom, à la conquête du royaume des deux Siciles, qui appartenoit à celui ci du chef de sa femme, fille du roi Tancrede. Cela prouve encore la parenté qui étoit entre ces deux seigneurs; le comte *Gautier* étant petit-fils de *Gautier* comte de Brienne II. du nom, frere de *Felicité* de Brienne, *mentionnée ci-dessus*. Il se trouva en 1224. au reglement que fit Thibaud comte de Champagne avec ses barons, pour le partage des enfans mâles. Sa femme fut *Marie* châtelaine de Mommort, qu'il avoit épousée avant l'an 1200. & qui en qualité de sa veuve fit don l'an 1226. aux religieux de l'abbaye de la Charmoye, ordre de Cîteaux, dans le diocese de Châlons, de quarante septiers de ségle qu'elle avoit acquis à Conflans, & de vingt septiers de froment & d'autant d'avoine, sur la châtellenie de Mommort; c'est peut-être celle que l'on trouve page 160. des *preuves de l'histoire de Châtillon*, qualifiée *Marie* dame de Conflans, à qui Renier de Bemont & Yoland sa femme assignerent son douaire sur la terre de Bohain par lettres du mois d'Avril 1225. De cette alliance nâquit EUSTACHE II. qui suit;

IV. EUSTACHE II. du nom seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, fut en 1228. caution de la vente que fit Thibaud comte de Champagne, au comte de Blois, de la terre de Bohain, & traita avec *Marie* sa mere en 1238. des differends qu'ils avoient ensemble. En qualité de sire de Conflans, il affranchit au mois de Mars 1238. *Robert* de Besil, & ses heritiers sortis de *Marie* sa femme, à condition pourtant qu'il feroit obligé de le servir en personne, ou de le faire servir par quelque autre pour lui, durant un mois par an, & que s'il y contrevenoit il comparoitroit à la cour de Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne & de Brie, pour proposer son excuse: c'est ce qui est rapporté comme un exemple de l'affranchissement des serfs ou esclaves nés d'une mere libre par le sieur de la Roque dans son *traité de la noblesse chap. 40.* Il avoit épousé avant l'an 1226. *Helvide* de Torote, fille de *Jean* de Torote II. du nom, châtelain de Nogent (dont la mere étoit *Alix* de Dreux de la maison de France) & d'*Odette* de Dampierre, dont il eut HUGUES II. du nom, qui suit; EUSTACHE, qui fit *la branche des seigneurs de* MAREUIL, *rapportée ci-après*; & *Helvide* de Conflans, premiere femme de *Raoul* le Flamenc V. du nom, seigneur de Cani, maréchal de France vivant en 1287.

V. HUGUES II. du nom seigneur de Conflans, d'Estoges & de Congi, dont il rendit hommage en 1248. à Thibaud IV. du nom, comte de Champagne, & roi de Navarre, fut maréchal de Champagne, & ratifia l'an 1249. ce que son ayeule avoit aumôné à l'abbaye de la Charmoye. Il épousa 1°. *Marie* de Brienne, veuve de *Gaucher* III. du nom, seigneur de Nanteuil en la montagne de Reims, mort en 1241. & fille d'*Erard* de Brienne, seigneur de Rameru & de Venisi, & de *Philippe*, fille d'*Henri* II. du nom, comte de Champagne, & d'*Isabelle* reine de Jerusalem: 2°. après l'an 1251. *Ide* veuve de *N.* avoué de Terouane. Du premier lit il eut HUGUES III. qui suit. Du second sortirent HUGUES IV. *tige des seigneurs de* GIZENCOURT *rapportée ci-après*; *Eustache*, seigneur de Sommeville, chanoine de Pa-

Digitized by Google

ris & de Reims vivant en 1295; & *Isabelle* de Conflans, femme de *Wautier* seigneur de Bouzies, chevalier, morte l'an 1305. enterrée aux Dominicains de saint Paul à Valenciennes, où se voit son épitaphe dans une verriere, donnée par elle à la même église. Elle est qualifié dame de Bouzies, fille du maréchal de Champagne, & cousine à la reine *Jeanne* reine de France & de Navarre.

VI. Hugues de Conflans III. du nom, seigneur d'Estoges, maréchal de Champagne, qui en cette qualité fut caution de la somme de 20000. livres dans le contrat de mariage d'un des fils de *Gui* comte de Flandres &c. en date du vendredi après la S Urbain (28. Mai) 127-. vivant encore en 1295. épousa 1°. *Beatrix*, avouée de Terouane: 2°. *N.* fille de *Jean* vidame de Châlons, sorti aussi-bien que sa femme *N.* de Bazoches, de la maison de Châtillon-sur-Marne. Du premier lit vinrent 1. Eustache III. du nom, qui suit; 2. *Hugues*, seigneur de la Bouteillerie qui vivoit en 1314. pere, par *Blanche* d'Esnoi, sa femme, d'une fille unique *Jacquette* de Conflans, dame de la Bouteillerie, qui épousa 1°. *Jean*, seigneur de Viaire, par contrat du 24. Janvier 1337: 2°. *Renaud* de Trie, seigneur de Mareuil, de Maisieres & de Fontenai, ce qui fut confirmé par le roi peu de jours après; 3. *N.* femme de *N.* seigneur de Brusieres; 4. *Helene*, abbesse d'Origni, ordre de S. Benoît, au diocese de Laon, en 1315; & deux autres filles religieuses. Du second lit d'*Hugues* de Conflans, nâquit Jean de Conflans, qui *continua la lignée par les seigneurs de* Vezilli, *& de* Vieilmaisons, *rapportée après l'article qui suit:*

VII. Eustache de Conflans III. du nom, seigneur d'Estoges, avoüé de Terouanne, chevalier, & conseiller du roi, l'an 1323. eut pour enfans, 1. *Eustache* IV. du nom, qui de *N.* de Sulli eut un fils unique, morte jeune; 2. *Hugues*, seigneur de Beauvoir, mort sans posterité; 3. *N.* femme de *Jean* de S. Verain, seigneur de Bleneau; & 4. *Marguerite* de Conflans, qui herita de son frere *Eustache* de la seigneurie d'Estoges & de l'avouerie de Terouanne, qu'elle porta dans la maison d'Anglure, par son mariage fait en 1339. avec *Oger* IV. du nom, seigneur d'Anglure, dont elle fut la premiere femme, & qui en 1350. fut retenu l'un des quatre chevaliers d'honneur de Philippe de France, duc d'Orleans, frere du roi Jean. Elle laissa posterité.

SEIGNEURS DE VEZILLI ET DE VIEILMAISONS.

VII. Jean de Conflans I. du nom, fils unique du second lit d'Hugues III. du nom, seigneur d'Estoges, & de *N.* des vidames de Châlons, fut du chef de son ayeule maternelle, seigneur de Vieilmaisons en Brie, dit *le Vidame*, à cause de ces vidames de Châlons, cadets de la maison de Châtillon-sur-Marne, & seigneur de Vezilli du chef de *N.* de Bazoches, aussi de la maison de Châtillon, son ayeule paternelle: il transigea en Septembre 1332. avec les abbés, & religieux d'Igni sur les prétentions qu'ils avoient dans sa terre de Vezilli, & épousa 1°. *Isabelle* de Lor, veuve de *Renier* de Choiseul, seigneur d'Aigremont, & fille de *Raoul* seigneur de Lor. Il y a erreur dans la genealogie de Choiseul, où l'on dit qu'elle étoit veuve de *Jean* de Conflans, lorsqu'elle épousa *Renier* de Choiseul, ce qui ne se peut, puisque ce seigneur d'Aigremont mourut en Janvier 1339. & qu'elle ne déceda qu'au même mois 1347: 2°. *Perrone* de Jouvengnes, veuve de *Gaucher* d'Unchair, chevalier, seigneur d'Armentieres, au nom de laquelle, comme ayant la garde noble de *Perronelle* d'Unchair Jean de Conflans fit aveu & dénombrement d'une partie de la terre & seigneurie d'Armentieres au chapitre de l'église cathedrale de Soissons, le 18. Novembre 1362. De cette alliance nâquit celui qui suit;

VIII. Jean de Conflans II. du nom, chevalier, seigneur de Vieilmaisons & d'Armentieres en partie, avoit ce titre le 7. Juillet 1394. dans une commission du bailli de Valois, pour saisir au nom de la veuve d'*Henri* d'Armentieres, ayant la garde noble de ses quatre enfans, un fief assis audit lieu d'Armentieres, duquel relevoient plusieurs heritages déclarés dans le dénombrement fourni par feu noble & puissant seigneur *Jean* de Conflans, chevalier, seigneur de Vieilmaisons, possedés lors par noble & puissant homme monsieur *Jean* de Conflans son fils. Il rendit aveu & dénombrement de sa terre & seigneurie de Vieilmaisons, à *Jeanne* de Harcourt, & *Guillaume* de Torci, seigneur de Montmirail le 2. Mars 1403. & dans l'acte il est qualifié seigneur d'Armentieres. De son épouse *Magdelaine* de Hornes, fille de *Thierri* de Hornes, seigneur de Baucignies & de Mont-Cornet, & d'*Isabeau* de Montigni en Ostrevant, il laissa Barthelemi, qui suit; & vrai-semblablement *Anne* de Conflans, que l'on trouve abbesse de sainte Claire de Reims en 1430.

IX. Barthelemi de Conflans, seigneur de Vieilmaisons, vicomte d'Oulchi ou Auchi-le-Châtel, vendit conjointement avec sa femme, par contrat du 24. Septembre 1446. à *Jean Jouvenel* des Ursins, évêque, duc de Laon, pair de France, depuis archevêque de Reims, sa terre d'Armentieres lès Oulchi le-Châtel au diocese de Soissons, à lui échue par le decès de *Jean* de Conflans, son pere. L'on apprend par un autre contrat du 28. Mars 1462. qu'il étoit encore alors seigneur en partie de Poilli en Tardenois. De son épouse *Marie* de Cramailles, fille de *Baudouin* de Cramailles, seigneur de Saponai & d'*Alienore* de Mailli de la branche de l'Orsignol, il eut Jean III. du nom, qui suit; *Emeri*, seigneur de Rozai, vicomte d'Oulchi, mort sans posterité; autre *Jean*, seigneur de saint Remi & de Vezilli, chanoine de Soissons, mort le 22. Decembre 1535; *Guillaine*, mariée à *Pierre* de Bricogne, chevalier, seigneur de Lageri, dont elle étoit veuve en 1530; & *Jeanne* de Conflans, religieuse à Andecies, tous ainsi nommés, excepté cette derniere, dans un jugement rendu le 19. Mai 1530. comme devant être caution de la vente de la terre de Cugni, faite par feu *Barthelemi* leur pere à feu *Jean Jouvenel* des Ursins, mort archevêque de Reims.

X. Jean de Conflans III. du nom, seigneur de Vieilmaisons, Saponai &c épousa *Marguerite* de Bournonville, fille d'*Antoine* seigneur de Bournonville, & de *Jeanne* de Torote. Il ne vivoit plus le 24. Octobre 1507. jour auquel sa veuve & ses enfans partagerent ses biens. Ce furent Jean IV. du nom, qui suit; *Gilles*, seigneur de saint Remi, qui en cette qualité, étant à Rome avec le cardinal de sainte Sabine, Louis de Bourbon-Vendôme, obtint une bulle d'indulgences pour l'abbaye de Val Chretien, ordre de Prémontre au diocese de Soissons le 1. Avril 1524. Elle se voit encore dans cette abbaye, & est ornée des armes de ce seigneur. Il étoit abbé de S. Crespin de Soissons, lors du mariage de son frere puîné en 1525. on le qualifie aussi abbé de S. Nicolas-aux Bois; Antoine, vicomte d'Oulchi, qui *continua la lignée, comme on le verra ci-après*; *Jeanne*, alliée à *Jacques* de Vaudrai, seigneur de saint Falle, avec lequel elle vivoit le 19. Mai 1530; autre *Jeanne*, qui étoit alors veuve de *Florimond* de Villers-saint-Paul, seigneur de Dommart; & *Marie* de Conflans, qui étoit sous la garde noble de sa mere, lors du partage des biens de son pere: & comme ses deux sœurs aînées ne sont point nommées dans cet acte, il est à presumer qu'elles avoient été partagées lors de leur mariage.

XI. Jean de Conflans IV. du nom, seigneur de Vieilmaisons, Saponai &c. vivoit le 19. Mai 1530. Il avoit épousé *Magdelaine* Lucas, fille de *Louis*, seigneur de Courcelles & de la Roche-Tesson, dont il eut Antoine, qui suit; *Marguerite*, heritiere de Vieilmaisons-le-Vidame après la mort de son frere, mariée à *Gerard* de Vieilmaisons, ainsi surnommé de la terre de ce nom, située près de la Ferté Gaucher, differente de celle dont sa femme herita, seigneur aussi de sainte Colombe, vivant le 8. Novembre 1578; *Antoinette*, premiere femme par contrat du 6. Octobre 1551. de *Jacques* d'Anglure, vicomte d'Estoges, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de la ville d'Auxerre, capitaine de Dunkerque, capitaine de 50. hommes d'armes, & qui en 1572. fut premier gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou: elle mourut sans enfans; & *Jeanne* de Conflans, qui en 1561. épousa *Philippe* de Chatelus, seigneur de Bazerne, dont elle fut la premiere femme. Son fils unique mourut sans alliance.

XII. Antoine de Conflans, seigneur de Vieilmaisons, & de Saponai, vicomte de Vadencourt au comté de Guise &c. épousa

Digitized by Google

épousa par contrat du 14. Octobre 1550. *Marie* des Ursins, dame de Villiers & de Jouveignes, fille de *Louis*, seigneur des mêmes lieux, d'Armentieres, &c. & de *Françoise* de Wilsocq, & mourut sans posterité. *Marguerite* sa sœur fut son heritiere.

VICOMTES D'OULCHI, SEIGNEURS D'ARMENTIERES.

XI. ANTOINE de Conflans, fils puîné de JEAN III. du nom, seigneur de Vieilmaisons, & de *Marguerite* de Bournonville, fut seigneur de Rozai saint-Aubin, de saint Remi, Ivri, le Buisson, Breci-Montchevillon, Vezilli, l'Espine-aux-Bois, la Borde-Chailli, Vareille, Servanai & Virri-la-Ville, & baron de Sommevelle, vicomte d'Oulchi, &c. lieutenant de la venerie de France. S'étant avisé de faire élever des fourches patibulaires dans la terre de Cugni, vendue autrefois par son ayeul paternel à Jean-Jouvenel des Ursins, les heritiers de ce prélat l'attaquerent en justice, & firent aussi assigner les autres enfans & petits-enfans du vendeur, comme devant être obligés à garantir la vente, & à les maintenir au droit acquis par feu leur oncle, l'archevêque de Reims; sur quoi il fut rendu un jugement par le lieutenant du bailli de Valois à Oulchi-le-Châtel le 19. Mai 1530. Il mourut le 18. Avril 1546. Il avoit épousé par contrat du 19. Decembre 1525. *Barbe* de Roui, fille de *Jean* de Roui, seigneur de la Boissiere, colonel des legionnaires de Picardie, & de *Louise* de Villers-saint-Paul, sœur de Florimond, seigneur de Dommart, mari de *Jeanne* de Conflans. De cette alliance vinrent EUSTACHE, qui suit; ANTOINE II. du nom, *qui a fait la branche des marquis de saint* REMI, *qui suivra*; ROBERT, tige des *seigneurs de* VEZILLI, *rapportés ci-après*; & *Catherine* de Conflans, qui épousa 1°. *Charles* d'Aumalle, vicomte du Mont-Notre-Dame: 2°. *Philippe* de Ravenel, seigneur de Sablonnieres, qui fut present avec elle, lorsque ses freres & elle partagerent la succession de leur pere & mere, le 29. Septembre 1563.

XII. EUSTACHE de Conflans vicomte d'Oulchi, chevalier de l'ordre du roi, servit en qualité de maréchal general des camps & armées de sa majesté à la bataille de saint Denys l'an 1567. ayant défait peu auparavant un corps de Reitres à la retraite de Meaux; fut fait capitaine de ses gardes du corps en 1570. Michel de Castelnau Mauvissiere dit dans ses memoires qu'il *étoit froid & sage & l'un des plus hommes de bien de son tems.* Il mourut l'an 1574. sur le point d'être fait maréchal de France, dont le brevet lui alloit être expedié, ayant eu l'honneur de garder le roi de Navarre prisonnier en la même année à Vincennes, & de gagner ses bonnes graces par les manieres dont il en avoit usé envers lui sans manquer à son devoir. De *Marie* de Scepoi, son épouse, fille de *Meri* de Scepoi, vice-amiral de Bretagne, & de *Françoise* de Scepeaux, il laissa

XIII. EUSTACHE de Conflans II. du nom de cette branche vicomte d'Oulchi, baron de Sommevelle, fut député de la noblesse du bailliage de Vermandois aux états de Blois en 1588. Le roi le fit chevalier de ses ordres le 5. Janvier 1597. & il fut capitaine de 50. hommes de ses ordonnances, gouverneur de saint Quentin, ambassadeur extraordinaire en Flandres vers les archiducs, chevalier d'honneur de la reine Marie de Medicis, & lieutenant general des armées du roi. Il vendit les terres de Sommevelle, de Rozai saint-Albin, Soupir, Croni sur-Ourcq près Tresmes, Villeneuve près Fere, & Villiers-Bonneuil au bailliage de Provins, & mourut le 19. Juin 1628. ayant épousé *Charlotte* des Ursins, fille unique & heritiere de *Gilles*, seigneur d'Armentieres, & d'*Anne* d'Arces. C'étoit une femme illustre par son esprit & par sa pieté, qui composa une paraphrase sur l'épître de saint Paul aux Hebreux. Elle mourut le 3. Janvier 1646. ayant eu de son mariage, HENRI, qui suit; & *Mercure* de Conflans, seigneur de Scepoi, colonel du regiment de Picardie, bailli & gouverneur de Château-Thierri mort le 18. Avril 1651.

XIV. HENRI de Conflans, vicomte d'Oulchi, seigneur d'Armentieres, gouverneur de S. Quentin, mestre de camp d'un regiment d'infanterie, & capitaine d'une compagnie de chevaux-legers, fut nommé à l'ordre du S. Esprit; mais il mourut après l'an 1628. avant la promotion. Il avoit épousé 1°. en 1613. *Charlotte* Pinart, fille de *Claude*, vicomte de Comblisi, marquis de Louvois, seigneur de Cramailles, premiere baronie de Valois, & de Maillebois, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de 50. hommes d'armes, gouverneur de Château-Thierri, & de *Françoise* de la Marck: 2°. *Antoinette* d'Herbin, fille d'*Henri*, seigneur de Gennes en Lorraine, & de *Genevieve* d'Imbert. Du premier lit sortirent *Henri* II. du nom, dit *le marquis d'Armentieres*, mort le dernier Fevrier 1639; EUSTACHE III. du nom, qui suit; & *Marie-Charlotte* de Conflans, d'Armentieres, morte à l'âge de 14. ans, pensionnaire à Port-Royal des Champs le 16. Juin 1633. Le necrologe de cette abbaye en parle avec éloge, *page* 224. Du second lit nâquirent *François*, dit *le comte de Nanteuil*, mort sans posterité; & *Henriette* de Conflans, dite *mademoiselle d'Armentieres*, heritiere de sa branche, morte le 14. Avril 1712. âgée de 80. ans ayant dès le 26. Mai 1696. donné avec substitution les terres & seigneuries qu'elle possedoit, à *Michel* de Conflans III. du nom, son cousin du quatriéme au cinquiéme degré, qui depuis se qualifia marquis d'Armentieres.

XV. EUSTACHE de Conflans III. du nom, fut abbé de Lonlai & de Val Chrétien, dont il se démit après la mort de son frere, devint seigneur d'Armentieres & de Cramailles, marquis de Louvois, baron de Chambrai en Normandie & de Ferrieres, seigneur châtelain de la riviere-Thibouville; mais il dissipa presque toute cette riche succession, & mourut le 4. Avril 1690. âgé de 70. ans sans enfans, ayant fait une alliance peu sortable le 29. Août 1667. avec *Anne* Hue, dite *de Francine*, fille de *Jacques* Hue, dit *Francine*, & d'*Antoinette* Jolli. Elle est morte le 25. Decembre 1703. âgée de 72. ans.

SEIGNEURS DE SAINT REMI ET D'ENNANCOURT.

XII. ANTOINE de Conflans II. du nom, second fils d'ANTOINE, vicomte d'Oulchi, & de *Barbe* de Roui, fut seigneur de saint Remi, & d'Ennancourt-le-Sec dans le Vexin François, de Servenai, Virri la-ville, Chasmi, & capitaine de 300. hommes de pied, pour le service du roi. Il épousa *Françoise* de Boulard, fille de *Jean*, baron de Puché, seigneur d'Ennancourt, & de *Marie* d'Anisi, dont il eut ANTOINE III. du nom, qui suit; *Susanne*, mariée à *Josias* de Rouci, seigneur de Maure; & *Marie* de Conflans, mariée à *Jean* de Vallan, seigneur de Martimont.

XIII. ANTOINE de Conflans III. du nom, seigneur de saint Remi, épousa 1°. *Magdelaine* de Ravenel, fille d'*Olivier*, dit *Claude* de Ravenel, seigneur de Rentigni, & de *Françoise* d'Angennes de-Rambouillet: 2°. *Eleonore* de saint Quentin, fille de *Jean*, seigneur de Fouronne, & de *Claude* de Torci, dame de Vandi. Elle n'eut point d'enfans. Ceux qui sortirent de sa premiere femme, furent, 1. MICHEL, qui suit; 2. *Eustache*, dit *le baron de Conflans*, qui épousa *Catherine*, fille d'*Hector* de Guiri, & de *Rachel* de Troyes, dont il eut *Hippolyte* de Conflans, qui après avoir été cadet dans les gardes du corps, fut capitaine de cavalerie; *Antoine-Eustache*, dit *le chevalier de Conflans*, fut capitaine au regiment de Jonsac; *Catherine* & *Marguerite*, religieuses à Verneuil au Perche; *Jeanne*, destinée dame de Remiremont; *Marie-Antoinette*, religieuse à Poissi; & *Anne* de Conflans; 3. *Antoine*, chevalier de Malte, & commandeur d'Auxerre; 4. *Jean*, seigneur d'Ennancourt, qui fut capitaine d'infanterie dans un regiment étranger, s'établit à saint Jean Goulph autrement dit *Vinli*, dans l'élection de Château-Thierri. Il a eu deux garçons & deux filles d'*Anne* de Vieuxmaisons, fille de *René* seigneur de Vieuxmaisons-le-Vidame, & de sainte Colombe, & de *Louise* de l'Isle-Marivaux. Ses enfans sont morts sans posterité, l'aîné etant capitaine au regiment de Normandie; 5. *Christophe*, capitaine d'infanterie, mort sans alliance; 6. *Antoinette*, religieuse à Notre-Dame de Soissons; & 7. *Magdelaine* de Conflans, fille d'honneur de l'archiduchesse Isabelle d'Autriche, puis Carmelite à Gand.

XIV. MICHEL de Conflans, marquis de saint Remi &c, colonel d'un regiment de cavalerie étrangere dans l'armée commandée par le cardinal de la Vallette en Allemagne l'an

Digitized by Google

1635. épousa 1°. en 1622. *Françoise* de Ravenel, sa cousine, veuve de *Frederic* comte de Bergh, & fille d'*Eustache* de Ravenel, seigneur de Renrigni, & de *Marie* de Renri : 2°. en 1629. *Louise* de Carvoisin, fille de *Gui*, seigneur de Songeons, & d'*Antoinette* d'Audenfort : 3°. *Genevieve* Poncet, veuve de *Jean-Jacques* de Seve, seigneur de la Forest &c. maître des requêtes. Elle mourut en 1667. Il ne laissa des enfans que de sa seconde femme, qui furent MICHEL II. du nom, qui suit ; JEAN-FRANÇOIS *qui a fait la branche de* FOUILLEUSE, *rapportée ci-après* ; & *Angelique* de Conflans mariée à *Louis-Honoré* de Carvoisin seigneur de la Cour-d'Oisi.

XV. MICHEL de Conflans II. du nom, marquis de saint Remi &c. devint le chef de sa maison en Avril 1690. & mourut le 22. Janvier 1712. âgé de 79. ans. Il s'étoit marié par contrat du 28. Juin 1667. à *Marguerite* d'Aguesseau, fille de *François*, seigneur de Puiseux, maître des comptes, & de *Catherine* Godet de Soudé. Elle est morte le 31. Mars 1721. ayant eu MICHEL III. qui suit ; *Philippe-Alexandre*, chevalier non profés de l'ordre de Malte, y ayant été reçu de minorité le 14. Decembre 1687. commandeur de Pezenas, brigadier d'infanterie depuis le 1. Février 1719. premier gentilhomme de la chambre de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orleans, en survivance de Louis, marquis d'Armentieres son neveu, & en Janvier 1724. il a été fait premier gentilhomme de la chambre de Louis, duc d'Orleans, premier prince du sang, par qui il a été envoyé à Madrid en Novembre 1724. faire des complimens de condoleance sur la mort du roi d'Espagne, Louis I. beau-frere de ce prince ; ALEXANDRE-PHILIPPE, marquis de saint Remi, *rapporté après son frere* ; & *Catherine* de Conflans, mariée en 1714. à *Joseph* comte de Lannion, dont elle est la seconde femme.

XVI. MICHEL de Conflans III. du nom, marquis d'Armentieres, comte de Nanteuil, vicomte d'Oulchi-le-Châtel, seigneur de Breci, du Buisson, Songeons &c. fut premier gentilhomme de la chambre de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orleans, regent du royaume, & mourut en son château du Buisson le 5. Avril 1717. âgé de 42. ans. Il avoit épousé le 11. Janvier 1709. *Diane-Gabrielle* de Jussac qui en Juin 1715. fut nommée par le roi Louis XIV. l'une des dames pour accompagner madame duchesse de Berri, fille de France. Elle est fille de *Claude* comte de Jussac, & de *Françoise-Evrard* de saint Just. De cette alliance sont issus, *Philippe*, né le 29. Octobre 1709. mort le 29. Octobre 1716 ; LOUIS, qui suit ; *Eustache*, né le 7. Février 1716. reçu chevalier de Malte de minorité, mort le 14. Avril 1717 ; & *Marie-Françoise* de Conflans, née le 19. Mars 1713.

XVII. LOUIS de Conflans, marquis d'Armentieres vicomte d'Oulchi &c. est né le 27. Fevrier 1711. Après la mort de son pere il fut nommé premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orleans petit-fils de France, en survivance du marquis de Conflans, son oncle ; & celui-ci étant mort, son autre oncle le chevalier de Malte, fut reçu en survivance, & exerça jusqu'à la mort de ce prince.

RAMEAU DES PRECEDENS.

XVI. ALEXANDRE-PHILIPPE de Conflans, marquis de saint Remi, dit *le marquis de Conflans*, reçu en Decembre 1717. premier gentilhomme de la chambre de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orleans, mourut le 2. Decembre 1719. âgé de 42. ans. Il avoit épousé le 9. Fevrier 1712. *Louise Françoise* de Jussac, sœur aînée de la femme de son frere, & veuve de *Charles* d'Ambli, marquis de Chaumont & des Ayuelles, colonel du regiment de Soissonnois & brigadier des armées du roi. Elle est à present gouvernante de mademoiselle d'Orleans, après avoir été l'une des dames d'accompagnement de S.A.R. madame la duchesse d'Orleans mere de cette princesse. De cette alliance sont nés ANONYME qui suit ; *Eustache*, né le 31. Mars 1719. chevalier de Malte de minorité ; & *Françoise* de Conflans née le 14. Mai 1715.

XVII. ANONYME de Conflans, marquis de S. Remi dit *le marquis de Conflans*, est né le 5. Decembre 1712.

SEIGNEURS DE FOUILLEUSE.

XV. JEAN-FRANÇOIS de Conflans, fils puîné de MICHEL I. du nom, marquis de saint Remi & de sa seconde femme *Louise* de Carvoisin, fut seigneur de Fouilleuse, & capitaine au regiment Dauphin. Il avoit épousé *Claire-Louise* Doulcet, fille d'*Etienne* Doulcet, avocat general des requêtes de l'hôtel, dont l'octayeul Regnault Doulcet, lieutenant general au bailliage de Vermandois à Laon, avoit été anobli par le roi Louis XI. JEAN FRANÇOIS de Conflans a laissé d'elle, *Michel-François*, tué étant enseigne de vaisseaux ; *Godefroi-Maurice* de Conflans, prieur de Vaisseaux en Vivarais, abbé d'Aiguebelle en 1708. ci-devant grand vicaire de Soissons, sacré évêque du Pui le 20. Juillet 1721 ; *Catherine-Angelique*, morte sans alliance ; *Marie-Michelle* ; & *Anne-Catherine-Louise*, vivantes avec leur mere en Février 1725.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VEZILLI.

XII. ROBERT de Conflans, troisiéme fils d'ANTOINE I. du nom, vicomte d'Oulchi & de *Marguerite* de Bournonville, fut seigneur de Vezilli & chambellan de François de France, duc d'Alençon, frere des rois François II. Charles IX. & Henri III. & se signala à la bataille d'Auneau, le 14. Novembre 1587. Il avoit épousé par contrat du 19. Février 1564. *Charlotte* de Miremont, qui fut depuis dame de Bouleuse & vicomtesse de Germigni, fille de feu *Aimé* de Miremont, seigneur de Gueux, & de *Françoise* d'Anglure, dame de Bouleuse. Elle vivoit veuve en 1606. lors du mariage de son troisiéme fils. Leurs enfans furent, 1. *Eustache*, élevé page du roi Henri IV. puis capitaine de chevaux legers, tué au siege de Dourlens, l'an 1595. étant accordé avec une fille du comte de Maulevrier, de la maison de la Marck ; 2. *Robert*, tué au siege d'Amiens en 1597 ; 3. JACOB, qui suit ; & 4. PIERRE de Conflans, baron de Rosnai, capitaine au regiment du duc de Rethelois infanterie, qui d'*Anne* de Bossut fille de *Charles*, seigneur de Longueval, & de *Jeanne* de Baudoche, laissa *Marie-Therese*, alliée 1°. l'an 1634. à *Philippe* de Miremont, seigneur de Berrieux : 2°. l'an 1672. à *Henri-Auguste* d'Orleans, marquis de Rothelin, dont elle fut seconde femme ; *Louise*, femme d'*Antoine* de Caillouet, vicomte de Pommieres ; *Marguerite*, femme de *Jacques* de la Haye, seigneur de Ploisi ; & *Jacqueline*, religieuse aux Charmes.

XIII. JACOB de Conflans, baron de Vezilli, seigneur de Bouleuse, &c. fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au regiment de Champagne, colonel d'infanterie, maréchal des camps & armées de sa majesté, commandant une compagnie de 300. hommes pour son service, au siége d'Amiens, où il eut une jambe cassée d'un coup de mousquet, & reçut d'autres blessures au siége de Montauban & ailleurs. Il épousa par contrat du 16. Octobre 1606. *Magdelaine* Levesque fille de *Paris*, seigneur de Faile-Sec près Liesse, vicomte de Brai, & de *Claude* de Susanne-de-Cerni : il ne vivoit plus lors du mariage de son fils aîné. Les enfans nés de cette alliance furent, CHRISTOPHE, qui suit ; *Henri*, capitaine d'infanterie, au regiment de Nanteuil, mort sans alliance en 1651 ; élevé page de la chambre du roi Louis XIII. puis cornette du regiment de Heucourt, mort en 1635. au voyage de Montbelliard ; *Magdelaine*, morte sans alliance ; *Marguerite*, mariée 1°. à *François* de Rigond, seigneur de Bois-Gauvin, mort en 1657 : 2°. à *Jean-Louis*, seigneur de Clermont ; & pour second fils JACOB de Conflans II. du nom, seigneur de Faile-Sec de Rosnai près de Reims, & vicomte de Germigni, dit *le baron de Conflans*. Il fut capitaine d'infanterie dans le regiment de Nettancourt, & cornette en 1635. de la compagnie de son frere aîné. Il épousa le 24. Septembre 1641. *Anne-Marguerite*, fille de *Louis* de Cartelle, gouverneur de Vaudevranges, grand bailli d'Allemagne pour le duc de Lorraine & ensuite pour le roi, & d'*Antoinette* de Marimont, dont il eut *Henri-Jacob*, seigneur de Fai-le-Sec, qui après avoir servi dans les armées, épousa *N.* & est mort en 1724. laissant 1. *Henri-Jacob* II. du nom, seigneur de Chanlain & de Fai-le-Sec, marié 1°. à *Esther* des Esdars, morte sans enfans : 2°. à *Françoise* de Monceaux, dont il a un fils & trois filles ; 2. *Robert-Anne*, mestre de camp de cavalerie ; 3. *Louis* ; 4. *Hubert*, dit *le Chevalier de Brienne*, enseigne de vaisseau. *Jacob* II. du nom, eut encore deux filles,

Digitized by Google

Anne, fille d'honneur de la grande duchesse de Toscane; & *Henriette-Magdelaine* de Conflans.

XIV. CHRISTOPHE de Conflans, dit *le comte de Vezilli*, seigneur de Beuleuse, Poilli, &c. fut élevé page de la chambre du roi Louis XIII. devint gentilhomme ordinaire de la chambre de sa majesté, & étoit en 1635. capitaine d'une compagnie de chevaux-legers, composée de 100. maîtres dans l'armée du roi, commandée en Allemagne par le cardinal de la Valette. Il servit dans cette occasion & dans plusieurs autres avec distinction, & faisant une très-grande dépense de son bien. Il avoit épousé à l'âge de 18. ans par contrat du 1. Octobre 1628. *Magdelaine* de Châtillon-sur-Marne, morte en 1683. âgée de 73. ans, & qui étoit fille de *François*, seigneur de Marigni & de *Louise* des Fossez, heritiere de Sissi & de Châtillon-sur-Oize près de S. Quentin; seigneuries qui tomberent à sa fille *Magdelaine* de Châtillon. De cette alliance nâquirent EUSTACHE, qui suit; *Marguerite*, religieuse à la congregation de Reims; *Marie*, religieuse à la congregation de Soissons; *Anne* & *Françoise*, religieuses en l'abbaye d'Origni; *Louise-Cesarie* de Conflans, mariée après 1676. à *N.* de Proisi, marquis de Morfontaine, dont elle est veuve & mere de *Louise* de Proisi, femme d'*Emmanuel* de Hallencourt, marquis de Dromesnil, cidevant capitaine de gendarmerie, frere de *Charles-François* de Hallencourt-Dromesnil, évêque de Verdun.

XV. EUSTACHE de Conflans, comte de Vezilli, &c. servoit dans les mousquetaires lors du mariage de Louis XIV. qu'il suivit depuis en qualité de volontaire dans ses conquêtes de Flandre en 1667. Il épousa par contrat du 16. Décembre 1663. *Marie-Magdelaine* de Castille, fille de *Jean*, marquis de Chenoise, seigneur & baron de Bouguenant, de Troissi & de Nesle, conseiller du roi en ses conseils, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & de *Diane-Louise* de Bouvans. EUSTACHE de Conflans, n'en a point eu d'enfans, la marquise de Morfontaine sa sœur a été son heritiere.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE GIZENCOURT.

VI. HUGUES IV. du nom seigneur de Conflans & de Gizencourt, second fils d'HUGUES II. du nom seigneur de Conflans, & d'*Ide*, sa seconde femme, fut marechal de Champagne, après la mort de son frere aîné *Hugues* III. du nom. Il fut aussi lieutenant general, & regent du royaume de Navarre pour le roi Philippe *le Bel*, l'an 1293. De son épouse *Helisende*, fille unique de *Pierre* seigneur de Preci, & d'*Agnés* dame de Cudot, nâquirent HUGUES V. du nom, qui suit; EUSTACHE, tige des *seigneurs de* DAMPIERRE *qui suivront*; & *Jean* de Conflans, abbé de S. Medard de Soissons en 1314. puis élu évêque d'Orleans, où il fit son entrée solemnelle le dimanche de la Passion 9. Avril 1328. (vieux stile) & mourut en 1334.

VII. HUGUES V. du nom seigneur de Conflans, de Preci, Cudot, Sommevelle & Verneuil-sur-Marne, maréchal de Champagne, gouverneur d'Artois, sous le regne de Philippe *le Bel*, à qui il avoit rendu de grands services. Epousa 1°. *Brande*, fille unique & heritiere d'*Arnaud*, seigneur de Blancafort en Guienne, de laquelle étant veuf il vendit l'an 1313. à *Bertrand* de Goth, vicomte de Lomagne & d'Auvillars, les terres, châteaux, & seigneuries d'Alemans, de Peularamp, Saisses & autres, moyennant la somme de 40000. florins d'or, valans 43200. livres tournois: 2°. *Jeanne* de saint Cheron, d'une branche de la maison de Châtillon, & mourut vers l'an 1320. ayant été peu auparavant avec le connétable Gaucher de Châtillon & autres seigneurs plege pour Louis comte de Flandres. Du premier lit nâquit *Jeanne* de Conflans, dame du chef de son pere, de Preci, Verneuil-sur-Marne & Cudot, & de Blancafort & d'autres terres en Guienne, du chef de sa mere. Elle fut accordée fort jeune à *Maurice* de Craon VII. du nom, sur quoi consultez *l'histoire de Châtillon*, *page 367.* mais ce traité n'ayant pas eu son effet, elle épousa *Gaucher* de Châtillon VI. du nom, comte de Porcean, &c. qui le 22. Mars 1323. meut procès contre le seigneur de Craon pour lui faire rendre certaines choses appartenantes à son épouse, des biens de laquelle le seigneur de Craon pere de *Maurice*, avoit eu l'administration. Il eut du second lit HUGUES, qui suit;

VIII. HUGUES VI. du nom seigneur de Conflans & de Sommevelle, resta sous la garde & tutelle de sa mere, qui en son nom fit foi & hommage au roi pour les châteaux de Conflans & de Sommevelle; mais sur la plainte faite par *Eustache* de Conflans, avoué de Terouanne (chef de la maison de Conflans, cousin germain de feu son mari) que ces lieux étoient de son fief, cette dame fut condamnée par arrêt du 29. Juin 1323. à les reprendre en fief de l'avoué de Terouanne pour *Hugues* son fils, & pour *Jeanne* sa sœur. Le nom de sa femme est ignoré, mais il fut pere d'HUGUES VII. du nom, qui suit; de *Robine*, *mentionnée ci-après*; & de trois filles religieuses.

IX. HUGUES VII. du nom seigneur de Conflans, &c. vivoit en 1393. On ignore le nom de sa femme; mais c'est peut-être *N.* de Dormans, fille de *Pierre*, seigneur de Nozai, & de *Marguerite* de Lonan, & que la genealogie de Dormans marque avoir été femme d'*Hugues* de Conflans. Il fut pere d'*Eustache* IV. seigneur de Conflans & de Chameri, mort sans enfans de *Jeanne* de Nesle, veuve de *Gui* de la Personne, vicomte d'Aci, & fille de *Gui* de Nesle III. du nom, seigneur d'Offremont & de Melle, & de *Marguerite* de Couci, dame de Romeni. Elle vivoit encore en 1457. Ce seigneur de Conflans eut pour heritiere sa sœur *Robine* de Conflans, dame de Conflans, qu'elle porta en mariage à *Gaucher* VI. châtelain de Torotte, qui par là se qualifia maréchal hereditaire de Champagne.

SEIGNEURS DE DAMPIERRE SORTIS DES PRECEDENS.

VII. EUSTACHE de Conflans, fils puîné d'HUGUES IV. du nom seigneur de Conflans & de Gizencourt, & d'*Helisende* de Preci sa femme, étoit marié avec *Agnés*, dame de Dampierre en Artenois, avant le lundi après les octaves de Pâques 28. Avril 1315. jour auquel il transigea pour quelques biens à sa femme, dont il eut *Eustache*, mort sans posterité; JEAN, qui suit, *Roger*, chevalier de S. Jean de Jerusalem; *N.* religieux à Auxerre; *N.* religieux à Molême; *N.* religieux à Vezelai; & *N.* de Conflans, mariée à *Raoul*, seigneur de Loupi.

VIII. JEAN de Conflans, seigneur de Dampierre, maréchal de Champagne, & gouverneur de Navarre, épousa *Cunegonde* de Grancei, veuve de *N.* seigneur d'Arcies, fille d'*Eudes* IV. du nom seigneur de Grancei & d'*Isabelle* de Blanmont. Ils ratifierent ensemble la vente faite au couvent de S. Remi de Reims, de l'avouerie de Braux, par messire *Flore*, fils d'*Erard* de Thuisi, & par *Isabelle* de Grancei sa femme. C'est lui qui durant la prison du roi Jean, fut massacré avec *Robert* de Clermont, maréchal de France aux pieds de Charles dauphin, fils de ce prince, par l'ordre du seditieux Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1358. Il fut enterré en l'église de sainte Catherine du Val-des-Ecoliers, & ne laissa point de posterité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MAREUIL.

V. EUSTACHE de Conflans, fils puîné d'EUSTACHE II. du nom seigneur de Conflans, & d'*Helvide* de Torotte fut seigneur de Mareuil, vicomte de Troyes, & élevé à la dignité de connétable de Navarre par le roi Thibaud comte de Champagne en 1258. Dès l'an 1242. il avoit été l'une des cautions des conventions du mariage de *Marie*, fille d'Archambaud, sire de Bourbon, avec *Jean* I. comte de Dreux. Il épousa *Jeanne* de Planci, dame de Gondrecourt, du consentement de laquelle il vendit le vicomté de Troyes, au chapitre de la cathédrale de cette ville, l'an 1263. & assista depuis au jugement rendu par le roi Philippe *le Hardi* en son parlement de la Toussaints 1293. contre Charles II. roi de Sicile, au sujet du comté de Poitiers. Son nom s'y trouve après ceux du duc de Bourgogne, chambrier de France, des comtes de Flandres, de Bar, & de Ponthieu & du sire de Nesle, & avant ceux des connétable, bouteiller, chambellan, & d'un maréchal de France, grands officiers de la couronne, & d'autres grands seigneurs; ce qui marque qu'il étoit regardé comme un homme de grande maison. Ses enfans furent EUSTACHE, II. du nom, qui suit; *Marie*, femme 1°. de *Jean* seigneur de Mortagne, châtelain de Tour-

Digitized by Google

nai : 2°. en 1305. de *Jean* d'Antoing, seigneur de Hornes; & *N.* de Conflans femme de *Baudouin* seigneur de Claci, vidame de Laonnois.

VI. EUSTACHE de Conflans, II. du nom, de cette branche seigneur de Mareuil, fut vicomte d'Hôtel, par sa femme *Marguerite* de Soissons, fille de *Raoul* vicomte d'Hôtel, & tous deux ensemble transporterent en 1317. aux religieux de la Charmoye, 60. arpens de bois, dans la forêt le Roi, pour demeurer quittes des arrerages des dons que leur avoient faits ses prédecesseurs. Ses enfans furent EUSTACHE, III. du nom, qui suit; & *N.* de Conflans, mariée à *Jean* de Joinville, seigneur de Juilli en 1312.

VII. EUSTACHE de Conflans, III. du nom, seigneur de Mareuil, vicomte d'Hôtel, épousa 1°. en 1306. *Isabeau* de Ragneval, fille de *Raoul* sire de Ragneval, & de Pierre-Pont, & de *N.* de Nanteuil morte sans enfans : 2°. *N.* fille de *Jean*, I. du nom, comte de Grandpré : 3°. *Allemande* Flotte, dite de *Revel*, fille de *Guillaume* Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France, & d'*Elips* de Mello sa premiere femme. Elle se remaria à *Enguerrand* de Couci, vicomte de Meaux, dont elle fut la seconde femme, & qui mourut en 1334. Du Chêne avoit dit dans son *histoire de Châtillon page* 428. qu'elle étoit veuve de celui-ci, lorsqu'elle épousa Eustache de Conflans; il avoit pourtant dit le contraire, *page* 399. de la même histoire; mais *page* 288. de son *histoire de Couci*, il s'est rétracté & a reconnu qu'Enguerrand de Couci fut le second mari de cette dame. Elle prit une troisiéme alliance avec *Gaucher* de Châtillon, V. du nom, seigneur de Châtillon, souverain maître & réformateur des eaux & forêts de France, mal qualifié, grand maître de France, par Du-Chêne. Ils vivoient ensemble l'an 1343. & 1355. Les enfans nés du second lit d'*Eustache* de Conflans furent 1. *Pierre*, seigneur d'Hertonges, mort avant son pere sans enfans de *Jeanne* d'Aunoi, laquelle prit une seconde alliance avec *Jean* d'Aci chevalier, dont elle étoit veuve en 1345. & une troisiéme après l'an 1350. avec *Guillaume* de Courferant, aussi chevalier; 2. EUSTACHE, IV. du nom, qui suit; 3. *Jean*, qui vivoit avec la qualité de chevalier en 1353. qui mourut au mois de Novembre 1383. & dont on voit le tombeau élevé dans une chapelle de la nef de l'église cathédrale de Soissons, où il est qualifié chevalier sire d'Aire, c'est-à-dire, de saint Pierre-à-Elle; 4. *Gaucher* de Conflans, seigneur d'Hôtel, vivant le 19. Mars 1355. suivant un arrêt du parlement, ainsi que le marque Du-Chêne, *histoire de Châtillon*, *page* 429. Il mourut sans enfans de *Marie* de Châteauvilain, dame de Baye, avec laquelle il vivoit en 1372. fille de *Robert* de Châteauvilain, seigneur de Vaucler, & de *Marguerite* de Traînel, ainsi que le marque Du-Chêne, *histoire de Châteauvilain*, *page* 61. où il est qualifié seigneur d'Hertonges & de Coulon. Du troisiéme lit d'EUSTACHE III. nâquit *Jeanne* de Conflans, mariée 1°. à *Pierre* de Dampierre, seigneur de la Motte de Toisi : 2°. à *Thomas*, seigneur de Vaudenai, *dont la posterité est rapportée par* Du-Chêne, *histoire de Bethune*, *page* 314.

VIII. EUSTACHE de Conflans, VIII. du nom, seigneur de Mareuil, &c. maréchal de Champagne, vivant en 1353. mort avant l'an 1372. sans posterité. * Du-Chêne, *aux endroits cités*. M. d'Hozier, *nobiliaire de Champagne* ou *recherche de la noblesse de Champagne*, par M. de Caumartin en 1667. & années suivantes. Le P. Anselme, *histoire des grands officiers &c.*

Les armes de la maison de Conflans, sont celles de la maison de Brienne, *d'azur semé de billetes d'or au lion de même;* mais tant qu'il y a eu des seigneurs du nom de Brienne, ceux de Conflans ont brisé leurs armes *d'un bâton ou bande de gueules*, comme on le voit dans *l'histoire de Châtillon*, par Du-Chêne, *page* 365.

CONFLANT S. HONORINE, bourg de l'isle de France, situé au confluent de l'Oyse & de la Seine, entre Poissi & Pontoise, à 5. ou 6. lieues au dessous de Paris. * Mati, *Dict.*

CONFLANT en JARNISI, bourg du duché de Bar en Lorraine, situé au confluent d'une petite riviere avec l'Orne entre Verdun & Mets. Quelques geographes prennent ce bourg pour le lieu appellé anciennement *Ibliodurum*, que d'autres placent à Beuville, village de la même contrée, sur une petite riviere entre Conflant & le bourg de Fresne. * Mati, *Dict.*

CONFLANT, bourg ou petite ville de la Savoye propre. Ce lieu est chef d'un Mandement, qui porte son nom, & situé au confluent du Doron & de l'Isere, à 6. ou 7. lieues de Chamberi, du côté du levant. * Mati, *Diction.*

CONFLENT ou LE CONFLUENT, *Confluentes*, petit païs de France dans le Roussillon, vers les Monts Pyrenées. C'est dans cette contrée qu'est Villa-Franca sur le Tet, au dessus de Perpignan & la forteresse de Montlouis. Ce païs fut cedé à la France par le traité des Pyrenées de l'an 1659. où il est dit en l'article XLII. que le roi très-Chrétien demeurera en possession de toute la comté & viguerie de Roussillon, & de la comté & viguerie de Conflent. Voyez *P. de Marca*, dans son livre intitulé, *Marca Hispanica.*

CONFOULENS, ou CONFOLANS, bourg de France dans la Marche aux confins de l'Angoumois & du Poitou, sur la Vienne, à dix lieues au dessous de Limoges. * Mati, *Dict.*

CONFUCIUS, fameux philosophe Chinois, né selon quelques-uns l'an 550. & selon d'autres l'an 483. avant la naissance de J. C. dans le royaume de Lû, qui est maintenant la province de Xantung. Il étoit, si l'on en croit les Chinois, d'une famille illustre, qui tiroit son origine de Ti-i, vingt-septiéme empereur de la II. race, & son pere Xoleanhé avoit une charge considerable dans le royaume de Sûm. Dès sa jeunesse il s'acquit beaucoup de réputation parmi les Chinois, à cause de la vivacité de son esprit & de la solidité de son jugement. Etant Mandarin, & employé dans le gouvernement du royaume de Lû, il fit bientôt connoître, combien il est important que les rois soient philosophes, ou qu'ils ayent des philosophes pour ministres. La science des mœurs & la politique, dont il avoit penetré les secrets le firent admirer dans la conduite de l'Etat, & dans l'établissement des loix. Le désordre néanmoins se glissa dans la cour du prince, à l'occasion de plusieurs belles filles que le roi Xi envoya au roi de Lû, pour l'efféminer par cet artifice, & pour lui faire quitter le soin de son royaume. Confucius voyant que le roi n'écoutoit plus ses conseils, se défit de sa charge, quitta la cour, & se retira dans le royaume de Sûm. Il fit profession publique d'enseigner la philosophie morale; & sa réputation lui attira plus de trois mille disciples, dont il y en eut soixante & douze qui surpasserent les autres en science & en probité, & pour qui les Chinois ont encore à présent une vénération particuliere. Confucius divisa sa doctrine en quatre parties, & ses disciples en un pareil nombre de classes. Le premier ordre étoit de ceux qui s'étudioient à acquerir ce qu'on appelle *les vertus morales* qui font l'honnête homme. Le second rang étoit de ceux qui apprenoient l'art de raisonner, & l'éloquence. Dans la troisiéme classe on traitoit du gouvernement de l'état, & du devoir des magistrats. La quatriéme classe s'occupoit à discourir noblement sur tout ce qui regarde la science des mœurs. Ce sçavant homme avoit, dit-on, beaucoup de modestie, & déclaroit hautement qu'il n'étoit pas l'inventeur de sa doctrine; mais qu'il l'avoit tirée de ses prédecesseurs, & principalement des rois Yao & Xun, qui l'avoient devancé de plus de 1500. ans

On conte qu'il assuroit qu'il y avoit dans le païs d'Occident un homme respectable, nommé *Sifam-ren-Xmgim*, dont on ne dit rien davantage; que l'an 66. après la naissance de J. C. l'empereur Mimti envoya des ambassadeurs en Occident pour chercher ce personnage. Mais qu'étant arrivés dans une isle proche de la mer Rouge, ils s'arrêterent à considerer une fameuse idole nommée *Fé*, representant un philosophe qui vêcu dans les Indes, 500. ans avant Confucius. Ils emporterent cette idole dans la Chine, avec des instructions sur le culte qu'on lui rendoit. Mais c'est une histoire qui n'a aucun fondement, & le sage ou le saint que Confucius veut qu'on attende, & dont il dit qu'il ne viendra peut-être qu'après cent siecles, devoit approuver les loix, les maximes & la doctrine des rois de la Chine qui sont bien éloignées de celles du Christianisme. On dit que ce philosophe prévoyant la fin de ses jours, & le désordre épouvantable de la cour du roi de Lû, chanta ces vers entremêlés de soupirs: *Montagne immense, où es-tu tombé? la grande machine est renversée, les hommes sages & les vertueux ont manqué. Les rois*, ajoûta-t-il, *ne suivent pas mes maximes, je ne suis plus utile au monde*; *ainsi il est tems que j'en*

Digitized by Google

forte. Il tomba dans une léthargie qui dura sept jours, & mourut enfin âgé de 73. ans. On l'enterra dans le royaume de Lû (où il étoit retourné avec ses disciples, proche de la ville de Kio-fu, sur le bord de la riviere Sû.) Son tombeau est dans l'academie même où il faisoit ses leçons, laquelle est fermée de murailles comme un bourg. Il ne laissa point d'enfans vivans, mais un petit-fils, qui soûtint sa maison. Ses descendans ont toûjours eté en grand honneur chez les Chinois.

Depuis plus de deux mille ans, ce philosophe a toûjours été en grande veneration dans la Chine, & personne n'est elevé à la qualité de Mandarin, & aux charges de la robe, qu'après avoir été reçû docteur selon la doctrine de Confucius. En toutes les villes il y a des palais qui lui sont consacrés; & lorsque quelqu'un des officiers de robe passe devant, il descend de son palanquin, & fait quelques pas à pied, pour rendre honneur à sa memoire. Sur le frontispice des palais qui lui sont consacrés, on voit ses éloges en grandes lettres d'or, avec de semblables titres, *Au grand maitre: à l'illustre: au sage roi des Lettres.* Dans ces éloges, les Chinois n'y employent jamais celui d'*Yun*, qui est un nom destiné aux Idoles: par où ils donnent à connoître que la doctrine de Confucius condamnoit l'idolâtrie. Il restoit encore en 1646. un de ses descendans, qui tenoit un rang considerable dans l'Etat: & Xarchi, roi Tartare, qui conquit la Chine, le reçût avec beaucoup d'honneur. Ceux de cette famille sont Mandarins nes, & ont un privilege qui ne leur est commun qu'avec les princes du sang, de ne payer aucun tribut à l'empereur. Outre cela tous ceux qui reçoivent le titre de docteur, doivent faire un present au mandarin de la race de Confucius. Les quatre livres que l'on attribue à Confucius, sont considerés parmi les Chinois, comme des livres de la même autorité que leurs cinq anciens livres classiques. Le premier de ces quatre livres est intitulé, *Tahio*, ou *la grande Science.* Il n'y a que le premier chapitre de ce livre qui soit de Confucius, c'est son disciple *Tieng-Su* qui l'a donné, & le reste de ce livre est une explication du premier chapitre faite par ce disciple. Le second, intitulé *Chun-Jung*, ou *du milieu de la Vertu*, est l'ouvrage de *Cu-cu*, petit-fils de Confucius, disciple de Cemcius, & maître de Meucius. Le troisiéme intitulé *Lungya* ou *Conferences*, est un recueil des actions & des sentimens de Confucius & de ses disciples. Le quatriéme est un recueil des conversations que Meulius, né 96. ans après la mort de Confucius, a eues avec des sçavans de son tems, le P. Couplet a traduit en latin les trois premiers livres de cet ouvrage. Quoique quelques-uns ayent voulu trouver la religion du vrai Dieu dans ces livres, en les examinant bien, on n'y trouve que l'atheisme & l'impieté; car 1°. c'est le ciel ou la vertu qui y tient lieu de la plus haute divinité. 2°. On y produit les cultes superstitieux & des sacrifices à d'autres êtres qu'à Dieu. 3°. On n'y promet point d'autre bonheur ni d'autre récompense que celle de cette vie. Il est aussi necessaire de sçavoir que ce qu'on dit de Confucius & de son ancienneté n'est fondé que sur des histoires très-suspectes. * Martini, *histor. Sinica.* Intorcetta. Couplet. *Defense de la censure de la faculté de théologie de Paris.*

☞ Il y a eu de grandes disputes pendant tout le XVII. siecle, sur ce qu'on devoit entendre par le mot *Tien*, par cet autre *Xan-ti*, que les Chinois employent, & en même-tems sur les honneurs que ces peuples rendent à Confucius, & à leurs ancêtres. Quoique le P. Martini Jésuite, eût reconnu qu'il n'y avoit point dans la langue Chinoise de nom pour signifier Dieu, d'autres missionnaires de sa compagnie, s'accommoderent du nom *Xan-ti*, parce que selon ce pere il signifie *celui qui gouverne souverainement le ciel & la terre.* Mais les Jacobins étant entrés dans la Chine, ne s'accommoderent pas de cette explication, & ils se récrierent en même tems contre le culte de Confucius, & contre celui que les Chinois rendent à leurs parents morts, qu'ils soûtinrent être superstitieux & idolâtre. Les missionaires seculiers en penserent de même que les Jacobins; mais les premiers missionaires continuerent à permettre ce culte aux nouveaux Chrétiens; ce qui causa de grands desordres dans la Chine. Enfin le pape Clement XI. déclara par sa bulle donnée le 5. Septembre 1710. après un long examen, que les pratiques des Chinois à cet égard sont superstitieuses & idolâtres, & qu'on doit les défendre à ceux qui se présentent pour recevoir le baptême. *Voyez* les écrits faits sur cette matiere à la fin du XVII. siecle, & au commencement du XVIII. entr'autres l'*apologie des Dominicains*, pour répondre à la défense des nouveaux Chrétiens du P. Tellier Jesuite, & à l'éclaircissement du P. le Gobien son confrere *in-12.* 1700.

CONGALLE I. quarante-quatriéme roi d'Ecosse. Il succeda à CONSTANTIN I. son oncle. Il s'attacha à reformer les mœurs de ses sujets, & à réprimer les voleries & les brigandages. Il tâcha de civiliser ses peuples par son exemple; & il châtia ou méprisa ceux qui ne voulurent pas obéir: en sorte qu'il rétablit toutes choses dans l'ordre. Les Bretons voyant que c'étoit un prince pacifique solliciterent Aurelius Ambrosius à reprendre sur les Ecossois le Westmorland, ce qui fit appréhender une guerre; mais tout se termina à l'amiable. Il fut toûjours en guerre avec les Saxons, qui faisoient des courses continuelles avec leur cavalerie, & qui envoyoient une partie de leur armée pour secourir les Bretons. C'étoit sous le régne de ce prince, que vivoient Merlin & Gildas, deux fameux prophetes Bretons. Congalle mourut l'année 500. après en avoir régné 22. * Buchanan.

CONGALLE II. quarante-septiéme roi d'Ecosse succeda à EUGENE III. en 558. C'étoit un prince paisible & pieux, & qui se rendit recommandable à la posterité par ses vertus. Il le disputoit aux religieux de son tems pour l'austerité de la vie, quoiqu'alors ils vécussent sous une discipline très-severe. Il les enrichit par les revenus & les terres qu'il leur donna. Il réprimoit la licence des soldats & autres, plûtôt par l'exemple de sa propre vie, que par la séverité de ses loix. Il donna du secours aux Bretons contre les Saxons, & mourut en 568. * Buchanan.

CONGALLE III. soixante-sixiéme roi d'Ecosse, succeda à ACHAIUS; & après avoir régné cinq ans en paix, il mourut en 814. * Buchanan.

CONGALLE (saint) instituteur d'un ordre religieux en Irlande, florissoit à la fin du VI. siecle. Ses austerités ne purent être imitées que de peu de personnes; & l'accident arrivé à sept ou huit de ses disciples, qui moururent de faim & de froid, l'obligea de donner des reglemens plus doux aux autres, sans qu'il diminuât rien de sa pénitence. On dit qu'il bâtit le monastere de Benchor dans le comté de Bonne, & qu'il eut jusqu'à trois mille religieux sous sa conduite. Il leur donna une regle qu'on a encore en vers Hibernois, & il mourut l'an 601. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 2. ch. 21.*

CONGAN, abbé de Surei en Irlande, de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, vivoit en 1120. & étoit contemporain de saint Bernard. Il écrivit la vie de saint Malachie que saint Bernard composa depuis, à la priere du même abbé, comme il est facile de le juger par la préface: *Tu mihi abbas Congane injungis, &c.* * Simler, *in biblioth. Gesn.* Possevin, *in appar. sac.* Balæus, *de script. Brit. cent. 14. n. 86.* Waræus, *bibl. Hib. lib. de episc. Lagen. & monast. Cister.* & Charles de Wisch, *bibl. Cist.*

CONGE (le) *Congius*, mesure ancienne, qui contenoit six sextiers, le sextier contenant deux hemines, & l'hemine neuf onces, ce qui faisoit un peu moins de cinq pintes.* *Antiq. Gr. & Rom.*

CONGELSHOF, (Jacques) auteur de l'histoire de Strasbourg, que nous avons dans le recueil des écrivains Allemans.

CONGIAIRE, *Congiarium*, certaine somme de deniers que les empereurs faisoient distribuer de tems en tems au peuple Romain. Cette liberalité se nommoit par les Latins, *Congiarium, le Congiaire*; mais les liberalités que les mêmes empereurs faisoient aux soldats, se nommoient *le Donatif*, en latin, *Donativum*: c'est ce que nous apprend Corneille-Tacite, lequel parlant du jeune César, nous dit qu'il donna le congiaire au peuple, & le donatif aux soldats, *congiarium populo, donativum militibus dedit.* Il fit souvent cette liberalité au peuple pendant son régne, donnant trente petits sesterces à chacun, quelquefois quarante, & même deux cens cinquante, comme le remarque Suetone. Les enfans n'étoient point exclus de cette liberalité du tems d'Auguste, quoiqu'auparavant il n'y eût que les enfans au-dessus de douze ans qui y eussent part. * *Antiquités Grecques & Romaines.*

Digitized by Google

CONGLETON, grand & beau bourg d'Angleterre dans le comté de Chester, situé sur le Dane, & gouverné par un maire & six Aldermans. Ses habitans font un grand nombre de gands, de bourses, & d'aiguillettes. Congleton est à 123. milles anglois de Londres.* *Diction. Anglois.*

CONGO, royaume en Afrique, dont les bornes ont à l'orient, l'Abyssinie: à l'occident, l'Ocean occidental: au midi le Monomotapa, & la côte des Cafres; & au septentrion, le païs des Negres. Il est divisé en plusieurs provinces ou royaumes, qui sont Laonga, Pango, Batta, Songe, Sunde, Pemba & Bamba, qui reçoivent leurs noms de leurs principales villes. Celle de San Salvador nommée auparavant *Banza*, est l'endroit où le roi fait son séjour ordinaire, & est remarquable par son assiette avantageuse. Tout le païs est arrosé de plusieurs fleuves, entr'autres du Zaire, & du Lelunde. Le Zaire, qui vient d'un lac du même nom, traverse ce royaume; celui de Goanza forme à son embouchure l'isle de Loanda. Ce païs est assez fertile en fruits, ris, millet; & les chaleurs y seroient insupportables, si elles n'étoient temperées par les vents & par les pluyes. Outre les animaux qui naissent en Europe, il y ont le zebra, qui ressemble à un mulet, le dant & l'epalamiga, qui ont la forme d'un petit bœuf, &c. Jacques Canus Portugais, découvrit ce royaume l'an 1484. sous *Jean*, roi de Portugal. Le souverain du païs se fit Chrétien, & reçut le baptême, aussi-bien que son fils; mais l'idolâtrie y fut depuis rétablie, quoiqu'on n'y abolit pas entierement la foi Catholique, qui y refleurit au commencement du XVII. siecle. Le roi du païs envoya l'an 1608. un ambassadeur au pape Paul V. pour se soumettre à l'église Romaine. Au reste, le terroir y est très-fertile à cause du grand nombre de rivieres qui y inondent les campagnes, dans les saisons pluvieuses. Les citrons & les oranges y viennent fort bien, & sont d'un goût excellent. Les palmiers fournissent quantité de dattes dont ont fait du vin. Les bords de la riviere de Lelunde, jusqu'à San-Salvador, sont plantés de cedres, & autres arbres odoriferans. La plus grande partie de la casse & des tamarins, qui se consument en Hollande, vient de ce païs-là. Il y a quantité d'élephans, & d'une grosseur prodigieuse. On y trouve une espece de sanglier que l'on nomme *engalo*, dont les dents sont fort estimées, parce que leur limûre étant prise avec du bouillon est un excellent antidote, & un remede assuré contre la fievre; c'est pourquoi les Portugais en achetent beaucoup. On y voit sur les arbres une petite bête fort jolie nommée *entiengie*, dont la peau est mouchetée de diverses couleurs. Elle ne descend jamais à terre, & l'on dit qu'elle meurt aussi-tôt qu'elle la touche. Cette bête a toûjours autour d'elle, certains petits animaux noirs appellés *embis*, qui sont comme ses gardes. Il y en a dix qui vont devant, & dix qui la suivent; mais lorsque les premiers ont donné dans les filets du chasseur, les autres prennent la fuite, & le petit *entiengie* se laisse prendre. Sa peau est si estimée, qu'il n'y a que le roi de Gongo qui en porte, ou les princes & grands seigneurs à qui il en donne la permission. Les rois mêmes de Lovango, de Cacongo & de Goi, lui font demander de ces peaux, en présent. Presque tous les habitans de Congo sont extrêmement noirs; mais ils ne sont pas difformes comme les Negres de la Nubie & de la Guinée. Ce sont gens fiers & arrogans à l'égard de leurs voisins; mais civils & honnêtes envers les étrangers. Ils ont l'esprit vif & ardent, mais ils ne sont pas ordinairement fort courageux, & vingt Européens mettroient en fuite deux cens Congos. Avant que les Portugais y eussent introduit le Christianisme, les grands n'avoient point d'autre nom que le titre de leur seigneurie; comme *mani-Songo*, seigneur de Songo; & les personnes du commun prennent des noms de plantes, d'animaux, & autres choses semblables; mais depuis en leur donnant le baptême, on leur a imposé des noms à la maniere des Chrétiens.

Les revenus du roi de Congo consistent en quelque tribut annuel, que les ducs de Bamba, de Batta, & de Sunda, les comtes de Pembo, de Pango, & ses autres vassaux lui payent en bétail, en millet, & en simbos, qui sont de petites coquilles, dont on se sert au lieu de monnoye, avec quelques présens de vin, d'huile de palmes, de dattes, & d'autres fruits. L'équipage de la milice est assez singulier. Les capitaines portent des bonnets carrés, ornés de plumes de paon ou d'autruche. Ils ont le haut du corps nud; mais ils portent des chaînes de fer qui se croisent sur l'estomac & sur le dos. Leurs armes sont l'arc & les fléches, avec une hache & un poignard. Ils ont aussi des boucliers d'écorce d'arbre, garnis d'une peau de buffle. Quelques-uns se servent de mousquets & de fusils. Ils sont tous fantassins, faute de chevaux. Ceux qui commencent l'attaque, portent de petites cloches pendues à la ceinture, pour s'animer par ce bruit. Les gouverneurs ont le titre de *Mani*, joint au nom de la province ou de la ville dans laquelle ils commandent; & le roi même ne dédaigne pas ce titre. Ainsi le gouverneur de Congo s'appelle *Mani-Congo*; le seigneur de Vamma, *Mani-Vamma*. Il y a quelques seigneurs à qui le roi a donné la qualité de *ducs*, comme sont les ducs de Bamba & de Batta. D'autres ont le titre de *comtes*, comme celui de Songo; & les seigneurs moins considérables sont seulement appellés *Mani*. Les Portugais les nomment tous *Sovas*. Les titres que le roi se donnent dans ses lettres patentes, sont, *Mani-Congo, par la grace de Dieu, roi de Congo, d'Angola, de Maucumba, d'Ocanga, de Cumba, de Lulla, de Zouza, seigneur des duchés de Batta, de Sunda, de Bamba, d'Amboile, & de leurs dépendances: de la comté de Songo, d'Angoi, de Cacongo, & de la monarchie de Amvontes; dominateur du grand fleuve de Zaire.* Un de ses divertissemens est de traiter ses papes & la noblesse qui se trouve dans son palais après qu'il a diné, & de les servir lui-même. La reine est appellée *Mani-Monbanda*; c'est-à-dire, *la dame des femmes*: car quoique le roi soit Chrétien, il ne laisse pas d'entretenir plusieurs concubines. Le jour de son mariage, le roi fait mesurer les lits de tous ses sujets, & il leur fait payer une certaine somme à proportion de leur grandeur, pour les droits de la princesse. Autrefois le duc de Bamba étoit l'héritier présomtif de la couronne. Depuis, l'élection se fit à la pluralité des voix, & dépendit des principaux seigneurs, & des Portugais. Enfin il est redevenu hereditaire. Le comte de Songo est le plus puissant des vassaux du roi de Congo, & veut se soustraire de l'obéissance qu'il doit à son souverain, parce que ses états sont dans un païs presque inaccessible à une grande armée. En 1644. & en 1647. le pape, à la priere du roi de Congo, y envoya une mission de Capucins, qui y furent fort bien reçûs du comte de Songo, & qui se répandirent ensuite dans toutes les provinces du royaume.* Jean de Barros, *l. 3. c. 3.* Maffée, *histoire des Ind. s.* Sponde, *A. C. 1484. n. 11. & 1491. n. 7.* Dapper, *descrip. de l'Afrique.*

CONGREGATION DES RITES, jurisdiction à Rome, composée de cardinaux deputés par sa sainteté, qui connoissent des cérémonies de l'église, de l'office divin, de ce qui concerne la canonisation des Saints, des differends touchant les honneurs & les préséances, & de semblables matieres. Cette congrégation s'assemble dans le palais du cardinal doyen, pour le moins une fois le mois.* Onuphr. Panvin.

CONGREGATION DU S. OFFICE, jurisdiction à Rome, composée de douze cardinaux, & de plusieurs prélats & théologiens religieux, qui portent le titre de *consulteurs*. Elle connoit des matieres d'inquisition & d'hérésies, & elle a son palais, ses officiers, & ses prisons. Cette congrégation s'assemble ordinairement le mercredi au palais du plus ancien cardinal, & le Jeudi devant le pape. Il y a plusieurs autres congrégations à Rome, comme celle de la jurisdiction sur les évêques & sur les réguliers: celle du concile qui a pouvoir d'interpréter le concile de Trente: celle de l'Index, qui juge des livres à imprimer ou à corriger, ou à censurer: celle du gouvernement de tout l'état de l'église: celle de *bono regimine*: (Le cardinal Neveu est d'ordinaire chef de ces deux dernieres.) celle de la monnoye: celle des évêques, où l'on examine ceux qui doivent être promus aux évêchés d'Italie; elle se tient devant le pape, &c. Les congrégations changent quelquefois selon la volonté des papes, qui en établissent souvent de nouvelles qui ne durent qu'un certain tems, & pour décider de certaines affaires particulieres. *Consultez* le cardinal Jean-Baptiste de Luca, qui a fait une relation de la cour Romaine, où il parle de toutes les congrégations, tribunaux & jurisdictions de l'état.* Onuphre. Panvin.

CONGREGATION *de Auxiliis*, ou des *Secours de la Grace*: c'est le nom qu'on a donné à la célebre assemblée de prélats & de docteurs, que les papes Clement VIII. & Paul V.

Digitized by Google

formerent à Rome, pour juger du livre & de la doctrine du P. Louis Molina, Jesuite Espagnol, qui a pour titre *de Concordia Gratiæ & Liberi Arbitrii*. Quoique ce livre de Molina eût été imprimé en 1588. avec l'approbation & l'eloge d'un Dominicain nommé *Barthelemi Ferreira*, d'autres religieux de cet ordre qui avoient disputé les premiers à Salamanque contre les theses où la doctrine de Molina est soutenue, furent ses dénonciateurs à Rome, & prétendirent y faire voir que ce livre étoit rempli des doctrines Pelagienne & Semi-Pelagienne sur la grace suffisante, la predestination gratuite, & la science moyenne. Le pape Clement VIII. créa une congrégation pour examiner le livre, & après treize séances depuis le 2. Janvier 1598. jusqu'au 13. Mars de la même année, les consulteurs jugerent qu'il y avoit jusqu'à quatre-vingt-dix propositions dignes de censure; mais le pape craignant qu'ils n'eussent agi avec trop de précipitation, leur ordonna de recommencer leur travail; & dans le second examen qui dura longtems, le livre de Molina parut aussi répréhensible que la premiere fois; mais on se contenta de réduire les quatre-vingt-dix propositions à vingt. L'affaire étoit à peu près en cet état, lorsque le 9. Juillet 1603. le pape présenta à la congrégation quinze articles qu'il avoit dressés, pour y être examinés soigneusement: & c'est à quoi elle s'occupoit lorsque ce pieux & sçavant pape mourut en 1605. Il s'étoit tenu 78. *congrégations* en sa présence. Les cardinaux étant entrés dans le conclave pour donner un successeur à Clement VIII. firent un serment, par lequel celui qui seroit élû s'engageoit à terminer cette dispute par un jugement décisif. Leon XI. qui fut élû n'ayant été pape que vingt-cinq jours, le cardinal Borghese lui succeda le 16. de Mai 1606. sous le nom de *Paul V*. Il recommença les sessions, & il s'en tint encore dix-sept en sa présence. La derniere se tint le 28. d'Août 1607. Le pape n'ayant appellé à cette congrégation que neuf cardinaux, sans qu'il y eut aucun secretaire qui tînt registre de ce qu'on y dit, on n'a pas pû découvrir sûrement ce qui s'y étoit passé. On dit que le pape demanda les avis des cardinaux, pour sçavoir s'il étoit avantageux en ce tems-là de décider les controverses des Dominicains & des Jesuites, & de quelle maniere on le pourroit faire. On ajoûte, que quatre furent d'avis, que le saint Siége suspendit son jugement, & cinq qu'il prononçât. Le cardinal du Perron favorisoit les Jesuites par ordre du roi de France Henri IV. qui vouloit obliger par là ces peres à parler bien à Rome de sa catholicité, qui y fut toûjours suspecte. La congrégation finit en 1607. & voici ce qui y fut conclu. » On defendit aux » superieurs des deux ordres de traiter d'hérésie la doctrine » contraire à la leur, jusqu'à ce que le pape en eût décidé. On leur » remit encore un modele de lettre écrit de sa propre main » pour en envoyer des copies dans toutes les maisons de leurs » ordres. Paul V. y promettoit de publier la décision en son » tems, & cependant il leur ordonnoit de s'abstenir des qua» lifications injurieuses, à l'égard de la doctrine & des per» sonnes. » Le premier de Decembre de l'année 1607. le pape ordonna dans la congrégation du saint Office, qu'on écriroit à tous les Nonces pour empêcher l'impression des livres sur la matiere de la grace, jusqu'à la publication de la bulle; mais cette défense n'a pas été mieux observée, que le serment que Paul V. avoit fait de finir cette controverse, dans un an après son élevation au pontificat, ou que la promesse qu'il en fit ensuite aux deux ordres de publier sa décision. Les adversaires des Jesuites prétendent prouver par les actes mêmes de la congrégation *de Auxiliis*, & par la copie d'une bulle qu'ils disent que Paul V. avoit résolu de publier, qu'on a trouvée dans la bibliotheque des Augustins à Rome, qu'elle auroit été contraire aux Jesuites, qui s'étoient engagés legerement de soûtenir à Rome des opinions contraires à celles de S. Thomas & de saint Augustin, que l'on ne sçauroit accuser d'erreur sans se rendre soi-même suspect d'hérésie. Les Jesuites opposent le decret d'Innocent X. du 23. Avril 1654. par lequel ce pape déclare qu'on ne doit ajoûter aucune foi à ces actes, ni à la constitution alleguée de Paul V. & que ces piéces ne peuvent être alleguées par aucun des deux partis; mais les adversaires des Jesuites disent que le decret d'Innocent X. n'est qu'un simple réglement de police, & que c'est une regle generale des congrégations de Rome, de ne pas souffrir que l'on publie, sans leur ordre, ce qui s'y est passé en secret, ni les decrets qui sont demeurés dans leurs archives; ce qui n'empêche point que l'on n'en puisse avoir les véritables actes, tels que sont ceux du P. Coronel. *Voyez* l'histoire de la congr. *de Auxiliis*, par le P. Ferri, *Brevis enarratio auctorum omnium & à patre*. Coronel *le journal de Thom. de Lemos*. *Mem. du tems*.

CONGREGATION DE NOTRE-DAME, ordre de filles, dites *de la Congrégation*, fut instituée dans le XVII. siecle par Pierre Fourrier, curé de Mathaincourt en Lorraine. Alix le Clerc, jeune damoiselle de Miremont, renonçant aux vanités du siecle, après avoir fait un vœu simple de chasteté, vint se présenter avec trois compagnes à ce vertueux chanoine régulier pour travailler sous sa direction, à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Il les envoya au village de Poussei, distant d'une lieuë de sa cure, où elles commencerent une espece de communauté séculiere l'an 1597. & il leur donna une régle de vie qu'il avoit fait approuver par l'évêque de *Toul*. L'année suivante la comtesse d'Aspremont leur acheta une maison dans Mathaincourt, d'où elle les transfera en 1601. à saint Mihel, & deux ans après à Nanci, où elles furent sous la protection du cardinal *Charles de Lorraine*, qui en qualité de legat du saint Siége, approuva cette congrégation naissante par ses lettres patentes du 3. Décembre 1603. L'an 1614. elles demanderent au saint Siege la permission d'ériger leurs maisons en monasteres, ce que le pape Paul V. leur accorda par deux bulles, l'une du premier Février 1615. l'autre du 6. Octobre 1616. & furent mises sous la régle de saint Augustin. Le P. Fourrier leur dressa des constitutions qui furent confirmées par l'évêque de Toul, & le jour de la présentation de la Vierge 1617. la mere Alix & douze autres anciennes prirent l'habit, & firent profession le jour de saint François Xavier l'année suivante. Leur fin principale est d'instruire gratuitement les petites filles à la pieté, perfection de vie & bonnes mœurs, à lire, écrire & travailler en diverses sortes d'ouvrages honnêtes. Cet ordre s'étendit si bien que l'instituteur eut la consolation d'en voir jusqu'à trente-deux maisons avant sa mort arrivée en 1636. & au commencement du XVIII. siecle il y en avoit plus de cent. * Hermant & le P. Helyot, *hist. des ordres religieux*.

CONI, en latin *Cuneum*, ville d'Italie en Piémont, est située sur une colline, au confluent de deux petites rivieres, la Sture & le Gès, à dix ou douze milles de Saluces. Sa situation la rend naturellement forte. Elle a résisté autrefois à l'armée du roi François I. mais en 1641. celle du roi Louis XIII. commandée par le comte d'Harcourt, l'emporta en peu de tems. Elle fut encore attaquée sous le regne de Louis XIV. mais Vivien Labbé, sieur de Bullonde, lieutenant general qui en faisoit le siege, ayant pris l'épouvante mal-à-propos, le leva fort brusquement le 29. Juin 1691. Coni est une ville assez riche & marchande. * Sanson.

CONIGLIERE, ou CONEJERA, autrefois *Tiquadra*, *Triquadra*, petite isle d'Espagne, située dans la mer de Majorque & Minorque, proche de la côte septentrionale de l'isle d'Yvica. * Mati, *diction*.

CONIGLIERI, CONIGERAS, anciennement *Pelagia*, *Tarichee*, *Phœnicum Insula*. Ce sont cinq petites isles de la mer de Barbarie. On les trouve entre les côtes de Sicile, de Malte & du royaume de Tunis, vers le golfe de Mahometa.* Baudrand.

CONIL, bourg ou petite ville d'Espagne dans l'Andalousie, sur le golfe de Cadiz, à cinq lieues de la ville de ce nom, du côté du midi. Il s'est aggrandi des ruines de l'ancienne *Belo*. * Baudrand.

CONIMBRE, *cherchez* COIMBRE.

CONINGTHON, (Jean) provincial de l'ordre de saint François en Angleterre, & étoit Anglois, & se fit religieux étant déja avancé en âge. Il passa néanmoins par diverses charges de son ordre, & fut enfin élû provincial. Ses ouvrages sont un livre contre Ockam, où il défend la puissance du pape. Un commentaire *in psalmos pœnitentiales*, *sermones solemnes in quadragesimam sancti Gregorii*, *de magistro sententiarum*, *de Christi Dominio*, *&c.* Il mourut à Cambrige en 1330. * Pitseus, *in vita illustr. Angl.*

CONINCK ou REGIUS, (Gilles) Jesuite, étoit de Bailleul en Flandres, où il nâquit en 1571. Il se rendit très-habile sous le celébre Leonard Lessius, dont il fut disciple, & devint un des plus excellens theologiens de sa compagnie. Il en-

Digitized by Google

feigna long-tems, & mourut à Louvain le 31. Mai de l'an 1636. Nous avons divers ouvrages de sa façon : *Commentatorium ac disputat. in universam D. Thomæ doctrinam, de Sacramentis ac censuris, de mortalitate, natura & effectibus actuum supernaturalium, spe, charitate, &c.* * Alegambe, *biblioth. script. SS.*

CONINCK, (Pierre Damase) de Bruges, religieux de l'ordre de saint Augustin, a publié divers ouvrages de Basile Ponce, de Gilles de Rome, & de Gregoire de Rimini, tous religieux de son ordre. * Valere André, *biblioth. Belg.*

CONISALE, étoit un dieu du Paganisme, que les Atheniens adoroient de la même maniere que les Lampsaciens adoroient Priape. Plusieurs croyent que Conisale & Priape n'étoient que la même divinité réverée en divers endroits. * Strabon, *l. 3.*

CONITIA, *cherchez* KONITZ.

CONJURATIONS, *cherchez* EXORCISMES.

CONNACIE, province d'Irlande, que les habitans appellent CONNAUGHT. Elle est en la partie occidentale de l'isle, entre la Lagenie, l'Ultonie, & la Mommonie; & c'est la même qui fut habitée par ces peuples, que Ptolomée nomme *Cangani* & *Concani*, Strabon, *Coniani* & *Consci*. Elle est divisée en six comtés, qui sont, Clare, Galwai ou Galowai, Majo, Slego, Roscomen, & Letrum. Le païs est assez bon, & les pâturages excellens. Henri II. roi d'Angleterre, se fit souverain de la Connacie vers l'an 1170. * Camden, *Britan. &c.*

CONNACORIX, citoyen d'Heraclée dans le Pont, livra cette ville aux Romains, avec un certain Damopheles, qui en commandoit la garnison. Heraclée avoit soutenu un siege de deux ans en faveur du celebre Mithridate roi de Pont. Triarius qui en tenoit le port bloqué avec la flote Romaine, réduisit les habitans à une extrême famine. Ce fut avec lui que traita Connacorix. Il obtint de pouvoir se sauver la nuit avec ses soldats, & tout ce qu'ils pourroient emporter; ce qu'il executa, tandis que Damopheles ouvroit les portes aux Romains, qui pillerent Heraclée, & firent un massacre effroyable de ses citoyens, la troisiéme année de la CLXXVII. Olympiade, & 70. ans avant J. C. * Memnon, *c. 53.*

CONNAN, (François de) seigneur de Coulon & de Rabestan, maître des requêtes de l'hôtel du roi, & un des plus sçavans jurisconsultes de son tems, étoit fils de PIERRE de Connan, sieur de Rabestan, & de *Marguerite* de Fontaines. il étudia en droit à Orleans sous le docteur Pierre Stella; à Bourges, sous le celebre Alciat; & étant de retour à Paris, il suivit durant quelque tems le barreau du parlement, où il s'acquit une grande réputation. Depuis il fut maître des comptes à Paris; & enfin le roi François I. l'honora d'une charge de maître des requêtes de l'hôtel, le 29. Mai de l'an 1544. Connan entreprit un travail extrêmement laborieux, & que les empereurs avoient toûjours negligé. C'étoit de ranger & mettre par ordre cette masse confuse & presque infinie des loix qui se trouvent dans le corps du droit, & d'en faire une science certaine & méthodique. C'est à quoi il travailloit avec une assiduité extraordinaire lorsqu'il mourut encore jeune au mois de Septembre de l'an 1551. qui étoit le 43. de son âge, & fut enterré dans l'église de sainte Opportune. M. Domat a rempli ce dessein. Connan laissa quatre livres de commentaires sur le droit civil, que Louis le Roi, dit *Regius*, son ami intime, recueillit & dédia au chancelier de l'Hôpital. Il avoit épousé *Jeanne* Hennequin, fille de *Nicolas*, seigneur du Perrai & de Bermainville, & de *Jeanne* le Gras; & il en eut NICOLAS de Connan, & *Marguerite* femme de *René* de Rieux, seigneur de la Feuillée, d'où viennent les marquis d'Asserac; NICOLAS, seigneur de Rabestan, &c. épousa *Anne* d'O, dont il eut *Marie* de Connan, femme d'*Hector* de Chivré, seigneur du Plessis, de Frazé, & Rabestan, &c. d'où vint *Françoise-Marguerite* de Chivré, mariée en 1634. à *Antoine*, duc de Grammont, pair & maréchal de France, & morte en Avril 1689.* Sainte-Marthe, *liv. 1. elog. doct. Gall.* Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes.*

CONNARAI, bourg ou petite ville de France dans le Maine sur l'Huisne, à trois ou quatre lieues au-dessus du Mans, vers le Levant. * Mati, *Diction.*

CONNAUGHT, *cherchez* CONNACIE.

CONNESTABLE, officier de la couronne de France, qui a été en très-grande considération. Les derniers empereurs ont eu des *comtes d'étable*, *comites stabuli*, dont le nom passa chez les premiers rois de France, avec la charge des chevaux de l'écurie du roi, d'où les Latins des siecles barbares ont fait *comestabilis*, puis *constabilis*. Du Moulin le dérive de *cuneus-stabilis*. Les anciens auteurs font souvent mention des connétables. Aimoin dit que sous Theodoric roi de Mets, Ebrouin & Roccon étoient comtes d'étable. Charlemagne envoya Geillon aussi comte d'étable, contre les Esclavons, au rapport du même auteur, *au liv. 4.* Guillaume l'étoit sous Louis *le Débonnaire*, & Lendegesile l'avoit été sous Gontrand roi d'Orleans, frere de Chilperic. Depuis l'emploi du connétable s'étendit dans les armées; & d'officier de la maison du roi, il le devint de la couronne. Il est vrai que les connétables n'étoient pas plus puissans que les chambellans & les chanceliers, & qu'ils souscrivoient ensemble, & avec pareille dignité, les chartes & autres ordonnances royales: ce qui s'observa bien avant sous la troisiéme race; mais depuis le connétable commença à s'élever au-dessus des autres, & devint après le roi chef souverain des armées de France. Sa personne a été si privilegiée, qu'on ne pouvoit l'offenser par voies de fait, sans offenser celle du roi. Pendant la minorité des souverains, ils étoient nommés après les princes du sang. Sous Louis *le Gros*, Froger de Châlons fut connétable avec charge & commandement dans les armées. Tous ceux qui étoient au camp lui rendoient obéissance après le roi. Cette prérogative fit refuser avec modestie cette charge à Bertrand du Guesclin, qui allegua, qu'*il ne lui appartenoit pas de commander aux freres, aux neveux ni aux cousins de sa majesté.* La garde de l'épée du roi étoit commise au connétable, & il la recevoit toute nue, étant obligé de lui en faire hommage lige. sans être hereditaire, comme portent les provisions d'Artus de Bretagne. Il regloit toutes les affaires de la guerre, comme la punition des crimes, le partage du butin, la reddition des places, & enfin tout ce qui regardoit les soldats. Pour cela il avoit un prévôt nommé *de la Connétablie*. On établit quelquefois un lieutenant general, qui représente la personne du roi par tout le royaume; mais ce n'est qu'une commission, comme celle de feu Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Orleans, pendant la minorité du roi Louis XIV. Depuis la suppression de cette charge, il ne laisse pas d'y avoir un connétable au sacre des rois, c'est-à-dire un seigneur qui représente cet officier de la couronne. Ce fut M. le maréchal d'Estrées qui représenta le connétable pendant la cérémonie du sacre du roi Louis XIV. l'an 1654. Louis Hector, duc de Villars, pair & maréchal de France, fit la fonction de connétable au sacre du roi Louis XV. le 25. Octobre 1722. cette charge fut supprimée après la mort du connetable de Lesdiguieres, par un édit du roi Louis XIII. de l'an 1627. mais nonobstant cette suppression, la jurisdiction du connétable ne laisse pas de subsister, & le siege en est établi à la table de marbre du palais à Paris, sous le nom *de la connétablie & maréchaussée*. Cette jurisdiction est exercée au nom des maréchaux de France, qui étoient les lieutenans du connétable, dont les fonctions sont à présent réunies à leurs charges. M. de Sainte-Marthe & Godefroi ont recueilli le nom de plusieurs connétables des chartes anciennes.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES CONNESTABLES.

Alberic, connétable sous Henri I. souscrivit à un titre de l'an 1060. de la fondation de l'abbaye de S. Martin des Champs à Paris.

Baudri, connétable, souscrivit en une charge de 1067.

Gautier, connetable en 1069.

Adel, Adelelme ou Aleaume sous Philippe I. souscrivit un titre de 1071. & 1072.

Adam, connétable, souscrivit un titre en 1079.

Thibaut, seigneur de Montmorenci, fils de Bouchard III. dont il est fait mention en trois titres de 1083. 1085. & 1086.

Gasce, ou Gaston de Chaumont, souscrivit un titre de 1107.

Hugues de Chaumont, dit *le Borgne*, depuis l'an 1108. jusqu'en 1138.

Matthieu I. de Montmorenci depuis cette année jusqu'en 1160. qu'il mourut.

Simon, seigneur de Neaufle-le-Châtel.

Raoul I. du nom, comte de Clermont en 1174. & 1179.

Dreux

Digitized by Google

Dreux de Mello, seigneur de Loches, depuis l'an 1191. jusqu'en 1218.

Matthieu II. dit *le Grand*, seigneur de Montmorenci, combattit courageusement à la bataille de Bouvines l'an 1214. Ayant été fait connétable en 1218. il éleva cet emploi au-dessus de tous les offices militaires, & mourut l'an 1230.

Amauri II. comte de Monrfort, depuis 1231. jusqu'en 1241.

Humbert V. du nom, sire de Beaujeu.

Gilles II. du nom, dit *le Brun*, seigneur de Trasignies.

Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, mort en 1285.

Raoul de Clermont II. du nom, seigneur de Nesle, fut tué à la bataille de Courtrai l'an 1302.

Gaucher de Châtillon V. du nom, comte de Porcean, servit cinq rois dans cette charge, & mourut l'an 1329.

Raoul de Brienne III. du nom, comte d'Eu, mourut l'an 1344. aux Tournois, faits aux nôces de Philippe duc d'Orleans, fils puîné de Philippe de *Valois*.

Raoul de Brienne IV. du nom, comte d'Eu, accusé du crime de leze-majesté, fut mis en prison, & eut la tête tranchée le 19. Novembre 1350. sous le roi Jean.

Charles de Castille, dit d'*Espagne*, étant tombé en la disgrace de Charles II. roi de Navarre, fut tué l'an 1354. à l'Aigle en Normandie, ce qui causa de grands maux en France.

Jacques de Bourbon I. du nom, comte de la Marche en 1354. mort en 1361. Il s'étoit démis le 9. Mai 1356. de la charge de connétable en faveur de celui qui suit.

Gautier VI. du nom, comte de Brienne, duc d'Athenes, mourut à la bataille de Poitiers l'an 1356. le 19. Septembre.

Robert sire de Fiennes en 1356. renonça à la charge de connétable à cause de sa grande vieillesse vers la fin de Septembre 1370.

Bertrand du Guesclin, depuis 1370. jusqu'en 1380.

Olivier sire de Clisson en 1380. mourut l'an 1407.

Philippe d'Artois, comte d'Eu, fut revêtu de cet office durant la disgrace de Clisson, & en prêta le serment le 31. Décembre 1392. Il mourut l'an 1397.

Louis de Sancerre en 1397. mourut en 1402.

Charles, sire d'Albret en 1402. tué en la bataille d'Azincourt contre les Anglois l'an 1415.

Valeran de Luxembourg III. du nom, comte de saint Paul en 1411. par la faction du duc de Bourgogne. Il mourut le 19. Août 1413.

Bernard VII. du nom, comte d'Armagnac en 1415. fut tué par des factieux l'an 1418.

Charles I. du nom, duc de Lorraine, fut fait connétable par Isabelle de Baviere, & fut bientôt chassé.

Jean Stuart, comte de Boucan & de Douglas, fut fait connétable par le roi Charles VII. le 4. Avril 1424. & fut tué à la bataille de Verneuil au Perche le 17. Août de la même année.

Artus de Bretagne, comte de Richemont, créé connétable le 7. Mars 1425. ne voulut jamais quitter cette dignité, lorsqu'il succeda au duché de Bretagne. Il mourut le 26. Decembre 1458. Après lui la charge vaqua sept ans.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul en fut pourvû en 1465. Il la garda jusqu'en l'an 1475. que Louis XI. lui fit couper la tête pour crime de leze-majesté.

Jean II. duc de Bourbon, depuis le 23. Octobre 1483. jusqu'en 1488. & après lui la charge vaqua vingt-quatre ans.

François I. à son avenement à la couronne, en pourvut l'an 1515. Charles III. duc de Bourbon, qui sortit du royaume, & qui fut tué au siege de Rome le 6. Mai 1527.

Anne duc de Montmorenci fut pourvû de la charge de connétable, le 10. Février 1538. Il mourut des blessures reçûes à la bataille de S. Denys l'an 1567. La charge vaqua vingt-sept ans, & le roi Henri *le Grand* la donna l'an 1593. à Henri I. du nom, duc de Montmorenci, fils aîné d'Anne duc de Montmorenci, qui mourut l'an 1614.

Le roi Louis XIII. la donna sept ans après en 1621. à Charles d'Albert, duc de Luines, qui mourut la même année.

François de Bonne, duc de Lesdiguieres, fut créé connétable en 1622. & mourut l'an 1626. âgé de quatre-vingt-trois ans & six mois.* Du Tillet, du Haillan & Pasquier, *aux recherches de la France*, *l. 2. c. 11. & 12.* Vignier. Le Feron. Sainte-Marthe. Godefroi. Le P. Anselme, *hist. des grands off.*

CONNOR, petite ville dans l'Ultonie dans le comté de Down en Irlande, sur le rivage de nord-west du lac Conne. Son évêché a été uni à celui de Down, sous l'archevêché d'Armach.* *Dict. Angl.*

CONOBER, prince de la petite Bretagne, favorisa la révolte de Chramne, fils de Clotaire I. contre son pere. Il fut tué en une bataille, donnée près de la mer en 558.

CONON ou CUNON, pape, natif de Thrace, nourri en Sicile, & puis fait prêtre à Rome, succeda à Jean V. le 20. Octobre de l'an 686. Il y avoit eu auparavant quelque schisme, entre Pierre archidiacre, & Theodore prêtre; l'un ayant été élû par le clergé, & l'autre par les gens de guerre, qui étoient pour lors à Rome; mais ce trouble fut appaisé par l'élection de Conon, qui ne tint le pontificat que durant onze mois & vingt-trois jours, étant mort le 13. d'Octobre de l'an 687. Anastase dit qu'il fut surnommé *Angelique*, & en fait l'éloge. S. Serge I. lui succeda. * Baronius, *A. C. 686. 687.*

CONON, general des Atheniens, dans la guerre du Peloponnése, desesperant de leurs affaires, se retira avec neuf vaisseaux, lorsque Lysander general des Lacedemoniens défit la flotte d'Athenes, dans le détroit de l'Hellespont. Elle étoit à l'ancre dans la riviere de la Chevre, & étoit composée de cent quatre-vingts vaisseaux, qui furent tous pris à la réserve de dix galeres. Trois mille Atheniens y furent faits prisonniers avec leurs chefs, ce qui fut suivi quelque tems après de la prise d'Athenes, & du renversement de cette république. Conon après avoir abordé au cap d'Abarinde, emporta les plus grands mats des vaisseaux qu'y eussent les Lacedemoniens, envoya la galere publique à Athenes, porter les nouvelles du malheur qui étoit arrivé, & se refugia avec huit navires chez Evagoras roi de Salamine dans l'isle de Chypre, son ancien ami. Cinq ans après, en la 4. année de la XCIII. olympiade, & 405. ans avant J. C. il assoupit avec Clesias de Cnide un différend qui s'étoit élevé entre Evagoras & Artaxerxés roi de Perse, jaloux de la puissance de ce prince. Conon écrivit sur ses propres affaires à ce dernier, qui le fit satrape ou amiral de sa flotte, à la persuasion d'Evagoras, & de Pharnabaze gouverneur de l'Ionie & de la Lydie. Conon revêtu de cette dignité, après une conférence qu'il eut avec Pharnabaze, aborda en Cilicie avec quarante vaisseaux qu'il trouva prêts à mettre en mer, & s'y prépara à la guerre. Il fut enfermé dans l'embouchure du fleuve Calbis, en même tems que Comne ville de Carie, située au même endroit, fut assiégée par Pharax, amiral de Lacedemone. Mais après avoir été dégagé par Pharnabaze & Artaphernes, il assembla quatre-vingts vaisseaux, passa dans la Chersonese, fut reçû avec toute sa flotte par les habitans de Rhodes, qui venoient d'abandonner le parti des Lacedemoniens, prit une flotte chargée de bled, que ces derniers faisoient venir d'Egypte; & après avoir grossi son armée de quatre-vingt-dix navires, il essuia une sédition qui s'y étoit élevée. Les soldats n'étoient point payés; & Conon après s'en être plaint vainement par lettres à Artaxerxès, prit le parti, de concert avec Pharnabaze, de faire un voyage à la cour de Perse. Mais comme il refusa de se prosterner devant le roi, suivant la coûtume, il ne put le voir, & ne traita avec lui que par lettres, ou par tierces personnes. Il n'en obtint pas moins ce qu'il demandoit. Tissaphernes, qu'il accusoit de trahison, fut proscrit; & Artaxerxès, après avoir permis à Conon de choisir ceux qu'il trouveroit à propos pour trésoriers de son armée, le combla de présens, & le renvoya en mer, muni de tous les ordres nécessaires pour l'entretien, & l'augmentation de sa flotte. Ce fut la 3. année de la XCVI. olympiade, & la 394. avant J. C. que Conon ayant été joint par Pharnabaze, remporta près de Cnide cette fameuse victoire, où les Lacedemoniens perdirent cinquante vaisseaux, & leur general Pisandre. Il leur en coûta même l'empire de la mer, qu'ils furent obligés d'abandonner par le soulevement d'Ephese, de Mytilene, de Chio, & de quantité d'autres isles & villes maritimes, qui chasserent leurs garnisons, & reçûrent celles des Perses. Abydos & Sestos restoient encore. Conon eut ordre de les serrer par mer, tandis que Pharnabaze y faisoit le dégât sur terre. L'année suivante, Conon après avoir ravagé les côtes de Lacedemone, conduisit sa flotte à Athenes,



Digitized by Google

où il rétablit le Pirée, & releva les murailles de la ville, du consentement de Pharnabaze. Mais les Lacedemoniens plus allarmés de cette derniere action, que de toutes ses victoires, trouverent moyen de gagner Tiribase, autre satrape d'Asie, qui résidoit à Sardes. Il y fit arrêter Conon, sous prétexte d'avoir fait servir l'armée du roi aux desseins des Atheniens, & d'avoir comploté de leur livrer l'Ionie & l'Æolie, & on ne sçait pas précisement ce que ce general devint. Quelques auteurs, & entr'autres Isocrates, ont écrit qu'il fut mené à Artaxerxès, qui le fit mourir. D'autres ont crû qu'il se sauva de prison, sans assurer si ce fut avec la participation de Tiribase. * Xenoph. *Hellen. l. 2. 3. & 4.* Diodor. *ad Olymp. 96.* Plutarq. *in Lysand. in Artax. & in Agesil.* Isocrat. *in Evagor.* Pausan. *in Attic.* Justin, *l. 6.* Æm. Prob. *in Conon.*

CONON, fameux astronome de l'isle de Samos, vivoit sous la CXX. olympiade, vers l'an 300. avant J. C. du tems des Ptolemées, Philadelphe & Evergete. Il fit des observations sur les éclipses du soleil & de la lune, & osa métamorphoser la chevelure de Berenice en astre. Catulle parle de lui dans son petit poëme de la chevelure de Berenice. Properce en fait aussi mention, aussi-bien que Virgile. Joseph parle dans le I. livre contre Apion, d'un CONON qui avoit écrit de la Judée. Il y a apparence qu'il est different de l'astronome, & de celui qui avoit écrit de l'Italie, selon le témoignage de Servius, qui en fait mention sur le VII. livre de l'Eneide. Vossius doute si c'est le même qui avoit recueilli des pieces des anciens auteurs, qu'il dédia à Archelaüs Philopator, dont parle Photius. * Properce, *l. 4. el. 1.* Virgile, *eccl. 3.* Photius, *cod. 186. & 189.* Vossius, *l. 1. c. 24. de hist. Grec.* & *l. 3. des math. c. 33. §. 21. & c. 54. §. 5.*

CONON ou CUNON, vivoit dans le VI. siecle, & s'acquit beaucoup de réputation dans les armées de l'empereur Justinien, où il commanda en 540. Il défendit Naples & Rome contre Totila roi des Goths.

CONON, petit mercier qui portoit ses marchandises dans les villages sur un âne, parvint à l'empire de Constantinople, & fut nommé *Leon l'Isaurien*, parce qu'il étoit d'Isaurie province de l'Asie mineure, vis-à-vis de l'isle de Chypre. *Voyez* LEON L'ISAURIEN.

CONON, frere de l'empereur Zenon, grand usurpateur des biens du public.

CONON, cardinal, évêque de Préneste, aujourd'hui Palestrine, étoit fils d'*Egnon*, comte d'Urrac en Allemagne, & fut un de ceux qui établirent la congregation Arrosiane, de l'ordre de S. Augustin. Le pape Paschal II. lui donna en 1107. le chapeau de cardinal avec l'évêché de Palestrine, & l'envoya ensuite en Orient, où il tint un concile dans la ville de Jerusalem, contre l'empereur Henri V. qu'il excommunia, parce qu'il avoit maltraité le pape. Il fit confirmer cette excommunication en plusieurs assemblées qui se tinrent en divers royaumes de l'Europe, ce qui fut autorisé du concile general de Latran. Gelase II. qui succeda à Paschal, n'eut pas moins d'estime pour Conon, dont il connoissoit la fermeté, car il l'envoya legat *à Latere* en Allemagne, où il réunit tous les electeurs & les princes de l'empire contre Henri, qu'il excommunia une seconde fois dans le concile de Cologne & de Friteslar. Le zele de ce cardinal parut encore dans le concile de Soissons, où il condamna Pierre Abailard avec ses écrits, qu'il fit brûler. C'est ce qui lui mérita particulierement l'amitié du pape Gelase II. lequel se voyant près de la mort en 1119. proposa Conon pour son successeur, à l'assemblée des cardinaux, qui étoient très-disposés à cette élection; mais Conon refusa genereusement le souverain pontificat, & donna son suffrage à Gui archevêque de Vienne en Dauphiné, qui succeda à Gelase II. & prit le nom de *Calixte II.* sous lequel mourut cet illustre cardinal. * Ludov. Doni d'Attichi.

CONON (Jean) Allemand, natif de Nuremberg, religieux Dominicain, vivoit au commencement du XVI. siecle. Il apprit les langues, principalement la Grecque dans un voyage qu'il fit en Italie, & vint ensuite à Bâle. Jean Amerbach, qui travailloit à l'impression des œuvres de S. Jerôme, l'arrêta en cette ville pour y corriger cet ouvrage. Il a laissé quelques traductions latines des ouvrages de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze, & de saint Gregoire de Nysse. Il y fut précepteur des fils du même Amerbach, & de Beatus Rhenanus. Ce dernier composa l'épitaphe de Conon, qui mourut le 21. Février 1513. d'autres disent en 1514. âgé de 50. ans. * Melchior Adam, *in vit. philos. Germ. in Beat. Rhen. & in vit. Jurisc. in Bonif. Amersb.* Christianus Wrstisius ou Wurstisen, *in epist. & chron. Basil.* Erasme en parle avec éloge.

CONON, historien du tems d'Archelaüs *Philopator*, à qui il avoit dedié son histoire, d'Auguste & de Marc-Antoine, avoit composé un recueil de cinquante narrations, qui concerne les tems fabuleux, & les premieres histoires de la Grece. On n'a point son ouvrage complet; mais seulement des extraits très-amples, que Photius a donnés dans sa bibliotheque, *cod. 186.* Nicolas de Damas le copioit souvent. Servius sur le VII. livre de l'Eneide, cite un traité de l'Italie écrit par Conon; mais on ne peut assurer que ce soit celui dont on vient de parler; non plus que celui que Josephe (*liv. 1.* contre Apion,) dit avoir fait mention des Juifs. Le Scholiaste d'Apollonius, cite aussi (*liv. 1.*) une histoire d'Heraclée de Conon.

CONON, disciple de Philoponus de la secte des Tritheïtes soûtint son parti dans la conference tenue en présence de Jean le Scolastique, patriarche de Constantinople vers l'an 577. Mais dans la suite il se brouilla avec lui parce qu'il ne vouloit pas reconnoître que les trois natures qu'il admettoit en Dieu, étoient égales. Il se fit chef d'une secte particuliere, condamna Philoponus, & composa un discours contre son traité de la resurrection. Ses sectateurs furent appellés *Conomites.* * Photius, *cod. 23.* M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccles. du VII. siecle.*

CONQUEST ou LE CONQUEST, *Conquestus*, petite ville & port de mer de France en Bretagne, est située au fond de cette province, dans l'endroit appellé *bout du monde, ad fines terræ.* Le Conquest est à quatre ou cinq lieues de Brest, vis-à-vis des isles d'Ouessant, & c'est dans son port que s'arrêtent ordinairement les navires. * Sanson. Baudrand.

CONRAD I. de ce nom, étoit fils, comme l'on croit, d'un autre *Conrad*, duc ou gouverneur de Franconie, de Hesse, de Weteravie, & de quelques autres provinces voisines, & est mis au nombre des empereurs d'Occident par tous les historiens de deçà les monts. Car Baronius & les Italiens ne reconnoissent que pour rois, ceux qui n'ont point été couronnés par les papes. Louis roi de Germanie, dernier de la race de Charlemagne, étant mort l'an 912. ne laissa que deux filles, *Placide* ou *Plaisance*, qui fut mariée à *Conrad* duc de Franconie, & *Mathilde*, femme de *Henri*, dit l'*Oiseleur*, duc de Saxe, & fils d'*Othon*. Quelques seigneurs Allemans, méprisant la jeunesse, & le peu de valeur de Charles *le Simple*, roi de France à qui ce païs appartenoit de droit, comme au legitime héritier de Pepin, de Charlemagne & de Louis *le Débonnaire*, voulurent déferer la couronne à Othon de Saxe, qui s'en excusa sur sa vieillesse, & leur conseilla d'élire Conrad, quoique son ennemi, ce qui fut executé; mais tous les grands n'étoient pas contens de cette élection. Arnoul, dit *le Mauvais*, duc de Baviere, orgueilleux d'avoir vaincu les Hongrois dans ses états, s'éleva contre lui, à dessein de se faire roi; & n'y pouvant pas parvenir, il feignit de vouloir deferer la couronne à Charles *le Simple*, qui songeoit à vouloir rentrer dans ce royaume. Ainsi se servant de la conjoncture présente des affaires & du secours de Rainier comte d'Ardenne, il s'en saisit d'une partie, & le fit gouverneur avec la qualité de duc. Henri duc de Saxe se souleva aussi contre Conrad, battit son lieutenant Everard, & lui donna la chasse à lui-même; tandis que d'un autre côté les Hongrois s'étant debordés en 914. jusqu'en Alsace, ne purent être arrêtés que par une somme d'argent, qu'on fut contraint de leur donner. Quelque tems après Conrad attaqué d'une fievre causée par une blessure reçûe dans la guerre de Baviere, mourut le 23. Decembre de l'an 918. après un regne de sept ans & six mois. En mourant il commanda par une generosité admirable, à Everard son frere, de porter les ornemens royaux à Henri duc de Saxe, quoiqu'il lui eût toûjours fait la guerre. Ainsi il rendit au fils ce que son pere Othon avoit fait pour lui. Conrad est enterré dans l'abbaye de Fuldes. * Marianus Scotus, *in chron.* Aretin, *l. 4.* Othon de Freisingen, *l. 6. c. 15. 16. 17. &c.*

CONRAD II. dit *le Salique*, fils d'*Herman*, duc de Wormes & de Franconie, fut élu empereur après la mort de Henri II. dit *le Saint*, l'an 1024. Ceux de la maison de

Digitized by Google

Saxe qui croyoient que la dignité imperiale devoit être héréditaire dans leur maison, comme elle l'avoit été dans celle de Charlemagne, s'opposerent à cette élection, & plongerent l'Allemagne dans des troubles, dont la durée devint fatale à leur maison & à l'empire. D'autre côté, les Italiens, avant que ce prince pût aller à Rome recevoir la couronne imperiale, entreprirent de la mettre sur quelqu'autre tête, ne pouvant souffrir l'humeur de la nation Allemande. Pour cela, ils députerent vers Robert de France, & lui offrirent le royaume d'Italie pour son fils Hugues. A son refus, ils s'adresserent à Guillaume duc d'Aquitaine, qui se mocqua d'eux. Cependant Conrad étant passé en Italie, fut couronné par le pape Jean XIX. le jour de Pâques de l'an 1027. A son retour, il pacifia la Hongrie & la Pologne, & l'an 1033. Rodolphe ou Raoul, roi de la Bourgogne Transjurane, l'institua son heritier, parce qu'il avoit épousé *Gisele*, sa sœur puînée. Eudes, comte de Champagne, fils de Berthe sœur aînée de Raoul, voulut avoir part à cette succession, & fit une cruelle guerre à l'empereur qui en eut tout l'avantage. Eudes perdit la vie dans la bataille donnée près de Bar-le-duc, le 17. Decembre de l'an 1037. Ensuite Conrad passa en Italie, pour s'opposer à Pandulfe, prince de Capoue, qui pilloit les lieux saints, & qui prit la fuite à l'arrivée de l'empereur. Heribert, archevêque de Milan, étoit du nombre des rebelles, & avoit fait révolter ses peuples contre Conrad. Ce dernier vint à Milan, dans le dessein de ruiner cette ville, à cause de sa rebellion; mais il en fut empêché par une vision qu'eut Bruno, archevêque de Cologne, son secretaire. Car en célebrant la Messe, on dit qu'il vit, ou crut voir S. Ambroise qui le menaçoit s'il persistoit dans son dessein. L'empereur ayant soumis les rebelles, alla à Rome, & étant revenu en Allemagne, mourut de mort subite à Utrecht, le 4. Juin de l'an 1039. Il fut enterré dans l'église cathédrale de sainte Marie de Spire, sur le Rhin, qu'il avoit fondée. Son regne fut de quatorze ans, dix mois & vingt-deux jours. *Voyez* ses ancêtres à FRANCONIE. *Leon d'Ostie, *l. 2. c. 59. & suiv.* Glaber, *l. 4. & 5.* Othon de Frisingen, *l. 9. c. 29. & suiv.* Hermannus Contractus, *dans sa chronolog.* Genebrad, &c.

CONRAD III. fils de Frederic, duc de Souabe, & d'*Agnés*, sœur de *Henri* V. fut élû à Coblents après Lotaire II. le 22. Février 1138. & fut couronné à Aix-la-Chapelle, le 13. Mars par Theoduin ou Theodoric, cardinal legat du pape, représentant l'archevêque de Cologne, qui n'étoit pas prêtre. Henri *le Superbe*, duc de Saxe & de Baviere, qui avoit prétendu à l'empire, mit une puissante armée sur pied, & vint attaquer Conrad dans Ausbourg. Ce dernier le proscrivit, & confisqua tous ses biens; ce qui fut le sujet d'une longue & cruelle guerre. Louis *le jeune*, roi de France, s'étant croisé pour le voyage de la Terre-Sainte, à la sollicitation de S. Bernard, fut imité par Conrad. Ce prince fit couronner vers l'an 1147. son fils Henri, qui mourut peu de tems après, & passa par la Hongrie à Constantinople, où il arriva avec plus de cinquante mille chevaux, & grand nombre de gens de pied, sur la fin de Mai de l'an 1147. Ce voyage fut malheureux par la lâcheté & par la trahison des Grecs, qui mêloient de la chaux & du plâtre, dans les farines qu'ils fournissoient à l'armée. L'empereur après avoir assiegé inutilement Damas, & avoir été à Jerusalem, fut obligé de retourner en Allemagne, où il mourut au château de Lautrech, le Vendredi 15. Février 1152. après un regne de douze ans, dix mois & quinze jours, & fut enterré à Bamberg. Othon de Freisingen, Baronius, Onuphre, Genebrard, &c. parlent fort au long de Conrad. Sigonius dit, que ce fut lui qui donna aux Genois le droit de marquer leur monnoye; & quelques autres auteurs ajoûtent, qu'ayant pris la ville de Veinsberg, qui s'étoit soûlevée, il ordonna de faire prisonniers tous les habitans, & de donner la liberté aux femmes; ce qui fut executé. Mais ces femmes genereuses prierent l'empereur de leur permettre d'emporter ce qu'elles pourroient de leurs biens. Leur demande leur fut accordée, & elles prirent leurs maris sur le dos, & leurs enfans sous les bras. Conrad admirant leur amour en fut si touché, qu'il pardonna à tous les habitans. Il avoit épousé *Gertrude*, fille du comte Schultsbach, dont il eut deux fils, *Henri* & *Frederic*, qui mourut l'an 1155. de peste au siége de Rome sous le regne de Frederic *Barberousse*.

CONRAD duc de Souabe, fils de Frederic II. fut fait roi des Romains par son pere, & fut proclamé à l'âge de huit ans, premierement à Vienne, l'an 1233. & puis à Spire. Il gouverna très-sagement l'empire durant l'absence de son pere, & porta les armes avec réputation quoiqu'avec peu de bonheur. Albert de Portingau, évêque de Ratisbone, avoit envoyé des assassins pour le tuer, voulant se venger de ce que ce prince avoit ravagé ses terres. Il évita ce danger, & après la mort de son pere Frederic, en 1250. il entreprit de se faire élire empereur; mais comme sa déference pour l'eglise n'étoit pas plus grande que celle de Frederic, le pape Innocent IV. s'y opposa. Conrad, ou pour s'en venger, ou pour envahir les royaumes de Naples & de Sicile, passa en Italie, prit Naples après huit mois de siége, puis Capoue & Aquino, & commit par tout de grandes cruautés. Mainfroi son frere *naturel*, qui avoit fait mourir son frere Frederic, le fit empoisonner lui-même, avec un lavement que lui donna un de ses medecins. Ce fut le 19. Mai de l'an 1254. après un regne de trois ans, cinq mois & douze jours. Conrad avoit épousé *Elisabeth*, fille d'*Othon* duc de Baviere, & n'en eut que le malheureux *Conradin*, qui eut la tête coupée à Naples. * Richard, *c. 146.* Villani, *l. 6.* S. Antonin, *tit. 19. c. 6. §. 5.* Blondus. Nauclerc. Platine & Genebrard, *dans Innocent IV.*

CONRAD, fils de l'empereur Henri IV. donna souvent des marques de sa valeur & de sa sagesse, dans le tems que Henri étoit brouillé avec les papes. Conrad qui étoit son lieutenant en Italie, se révolta contre son pere, à la sollicitation du pape Urbain II. l'an 1093. & se fit couronner roi de Lombardie par Anselme, archevêque de Milan. Il y regna neuf ans, & mourut en 1101.* Hermannus Contractus. L'abbé d'Ursperg. Marianus Scotus, &c.

CONRAD, surnommé *le pacifique*, roi de la Bourgogne Transjurane & d'Arles, dans le X. siecle, étoit fils de Rodolphe II. & tiroit son origine, à ce qu'on prétend, de Conrad, dit *le vieil*, comte d'Altorf, à qui Louis *le débonnaire* donna de grands biens, mort en 862. & pere de Conrad *le jeune*, comte de Paris, mort en 881. Quoi qu'il en soit, Conrad *le pacifique* n'étoit qu'en sa quatorziéme année, lorsque Rodolphe son pere mourut l'an 937. Othon I. empereur l'attira chez lui, sous pretexte de lui servir de tuteur, & le retint à sa cour comme dans une honnête prison. Cette dépendance lui devint néanmoins utile; car outre qu'il apprit l'art de regner dans la cour d'un prince si célebre, elle lui conserva encore ses états, que personne n'osa attaquer, de peur d'offenser l'empereur. Conrad commença de gouverner par lui-même en 951. lorsqu'Othon passa en Italie pour y délivrer Adelaïde des poursuites de Berenger. Cette princesse qu'Othon épousa, étoit sœur de Conrad, dont le regne fut troublé par les Huns ou Hongrois, qui faisoient des courses dans ses états, & par celles des Sarrasins de Frassinet, qui désoloient la Provence & le bas Dauphiné. Il attaqua les uns & les autres, & eut le bonheur de les vaincre. Le reste de son regne fut assez tranquile, ce qui lui fit donner le nom de *Pacifique*. Il fit diverses fondations pieuses, passa pour l'un des plus religieux prince de son tems, & mourut le 19. Octobre de l'an 994. Son corps fut enterré, non dans l'église metropolitaine de saint Maurice de Vienne, comme l'écrit Hermannus Contractus, mais dans celle de l'abbaye de saint André-le-Bas, de la même ville, qu'il avoit fondée, & où l'on voit son épitaphe. Conrad avoit épousé vers l'an 967. *Mahaud*, fille de *Louis* IV. dit d'*Outremer*, & sœur de *Lothaire*, rois de France, qui lui porta en dot la ville & comté de Lyon. Il en eut *Conrad*, mort jeune; Rodolphe III. dit *le Faineant*, qui lui succeda; *Berthe*, mariée 1°. à *Eudes* I. du nom, comte de Blois & de Chartres : 2°. à *Robert*, roi de France, qui la répudia, parce que le roi avoit tenu un de ses enfans du premier lit sur les fonts; & *Gerberge*, mariée à *Herman*, duc de Sueve, & mere de *Gisele*, qui fut femme de *Conrad* II. dit *le Salique*. D'autres lui donnent encore deux filles, *Gisele* & *Mahaud*, & croyent qu'il avoit épousé en premieres nôces *Adelaïde* ou *Adelanie*, qui étoit déja mere de *Burchard*, depuis archevêque de Vienne. * Hermannus Contractus. Othon de Freisingen. Conrad abbé d'Ursperg, *in Chron.* Luitprand, *Hist. l. 5. & 6.* Du Chesne, *Hist. de Bourg. l. 2.* Rodolphe Glaber, *hist. l. 1.* Rufi, *hist.* Chorier, *hist. de Dauph. &c.*

Digitized by Google

CONRAD, duc des Lorrains, étoit fils de WERNER, & succeda l'an 944. à *Othon*. En 947. il épousa *Luitgarde*, fille de l'empereur *Othon*; & depuis il le suivit en Italie, où il commanda ses troupes contre Berenger, en 951. L'année suivante il se joignit à Lindulfe, fils du même empereur, & se revolta. Othon en témoigna un chagrin extrême; & pour punir Conrad, il lui ôta le duché de Lorraine, dont il disposa en faveur de Brunon son frere, archevêque de Cologne. * Flodoard & le continuateur de Reginon, *in Chron.* Baronius. Sigonius, &c.

CONRAD, marquis de Montferrat, prince de Tyr, fut en grande consideration en Orient, où il donna souvent des marques de son courage, dans les guerres contre les Infideles. Il épousa *Isabeau*, fille d'*Amauri*, roi de Jerusalem, mort en 1173. & de sa seconde femme *Marie*, niéce de *Manuel* Comnene, empereur de Constantinople. Isabeau prit le titre de reine de Jerusalem en 1190. après la mort de Sibylle sa sœur aînée, & Conrad le prit de même; mais il fut assassiné le 27. ou le 29. Avril de l'an 1192. par des Beduins. Quelques-uns en accuserent Richard, roi d'Angleterre, fâché, dit-on, de ce que Conrad avoit refusé d'épouser la sœur de ce roi. D'autres crurent que le coup avoit été fait par ordre de Hunfroi, ou Aufroi de Thoron, qui étoit au desespoir de ce qu'Isabeau, à laquelle il avoit été marié, lui avoit préferé Conrad. D'autres enfin soutiennent que le Vieil de la Montagne avoit fait agir ses assassins, pour se venger du marquis de Montferrat qui lui avoit fait la guerre. Quoi qu'il en soit, Conrad eut de son mariage une fille nommée *Marie*, qui porta le titre du royaume de Jerusalem à *Jean* comte de Brienne, son mari, dit *le roi d'Acre*, lequel fut aussi administrateur de l'Empire de Constantinople. * Sanut, *liv. 3. pag. 10. ch. 7.* Guillaume de Tyr. Baronius, &c.

CONRAD, qui portoit le titre de prince d'Antioche, étoit fils de FREDERIC, fils *naturel* de l'empereur *Frederic* II. Vers l'an 1266. lorsqu'il eut appris que Conradin son cousin se mettoit en campagne pour chasser des royaumes de Naples & de Sicile Charles d'*Anjou* I. de ce nom, qui en étoit alors roi legitime, il s'embarqua avec des troupes considerables; & s'étant jetté dans la Sicile, il y fit revolter presque toutes les villes en faveur de Conradin, Messine, Palerme & Syracuse furent les seules qui demeurerent fidelles à Charles. Celui-ci ayant défait Conradin, envoya une puissante armée contre Conrad, qui fut forcé dans le château de saint Orbe, où il s'étoit jetté; ensuite il eut les yeux crevés, & il fut étranglé. Divers auteurs disent qu'à la priere du pape Clement IV. on lui donna la vie & quelques terres en Sicile, & que s'étant révolté contre son prince légitime, il fut souvent cité & enfin proscrit & excommunié par le pape Martin IV. * Sponde, *A. C. 1218. n. 5.* Fazel. Bouche, &c.

CONRAD, auteur Allemand, qui avoit écrit en sa langue le voyage de Charlemagne en Espagne. Le manuscrit de cet ouvrage étoit en la bibliotheque de Strasbourg. * *Bibl. Germ.*

CONRAD, abbé de l'ordre de saint Benoît, vivoit vers l'an 922. sous le regne de l'empereur Henri l'*Oiseleur*. Ce fut lui qui fit une continuation de l'histoire de France, qu'on a mise dans le recueil des écrivains de notre nation. Il est different de CONRAD de Bruwiler, dans le diocèse de Cologne, qui vivoit sous l'empire d'Henri IV. en 1070. Ce dernier écrivit la vie de saint Wolphelme, abbé du même monastere, & la dédia à Everath son abbé, & à Heriman, abbé de saint Pantaleon de Cologne. * Vossius, *de hist. Lat. l. 2. ch. 46.* Le Mire, *in auct.* Surius, *ad 22. Apr. &c.*

CONRAD d'Esterback, de l'ordre de Citeaux, a composé un traité de l'origine de cet ordre, divisé en six livres, donné par le P. Tissier dans le premier tome de sa bibliotheque des auteurs & des écrivains de l'ordre de Citeaux. On croit que cet auteur florissoit vers l'an 1230. * Du Pin, *bibl. des aut. eccl. XIII. siécle.*

CONRAD, évêque d'Utrecht, vivoit dans le XI. siécle. Il avoit été précepteur de l'empereur Henri IV. & ce fut par son crédit qu'il fut mis sur le siege épiscopal en 1075. après Guillaume de Pont. Il fonda l'église collégiale de Notre-Dame; & fut tué en 1099. par un certain masson, Frison de nation, parce qu'il avoit choisi un autre ouvrier pour achever cette église. On lui attribue divers ouvrages, & entr'autres un traité intitulé: *Apologia de unitate Ecclesiæ conservanda, & schismate inter Henricum IV. Imper. ac Gregorium VII. Pont. Max.* C'est ce même traité que Marquardus Freherus tira de l'abbaye de Fuldes, & qu'il publia dans le premier volume des auteurs de l'histoire d'Allemagne. D'autres l'attribuent ou à Veneric, évêque de Verceil, ou à Walrame, évêque de Naumbourg en Saxe. * Gazet, *hist. eccl. du Pais-Bas.* Valere André, *bibl. Belg.*

CONRAD, cardinal, archevêque de Mayence dans le XII. siécle, étoit frere d'*Othon*, comte de Wittelsbach, de la maison de Baviere, & proche parent de l'empereur Frederic *Barberousse*. Il fut élevé à l'archevêché de Saltzbourg, & en 1160. à celui de Mayence, après la mort d'Arnoud de Selehofen. Frederic avoit contribué à cette élection, & prétendoit que par reconnoissance Conrad suivroit aveuglément le parti de l'antipape Octavien, qu'il faisoit nommer Victor; mais l'archevêque de Mayence ayant refusé de le reconnoître, se vit exposé aux ressentimens de ce prince, & fut contraint de sortir d'Allemagne. En effet il vint trouver le pape Alexandre III. qui étoit alors à Tours, où il tenoit un concile. Frederic ayant appris cet éloignement, mit Christian de Buche sur le siege de Mayence, & le pape mit Conrad au nombre des cardinaux l'an 1163. mais Christian étant mort en 1183. le premier revint gouverner son diocèse. Depuis s'étant croisé pour la guerre sainte, il fit le voyage d'Orient, où il sacra Leon, roi d'Armenie; & à son retour il mourut en 1200. ou 1202. D'autres disent que ce fut à Passaw en 1205. au retour d'une legation de Hongrie; mais des lettres d'Innocent III. écrites en 1202. parlent de Conrad comme d'un homme qui étoit deja mort. On lui attribue une chronique de Mayence, imprimée à Bâle en 1569. mais elle est de Conrad de Mayence. * L'abbé d'Ursperg, *in Chron.* Ughel, *Ital. sacr.* Gaspard Bruschius, *de Episc. Germ.* Baronius. Canisius, &c.

CONRAD, cardinal, abbé de Citeaux, étoit Allemand, fils d'*Eginon*, comte d'Urach, ou, selon d'autres, de Furstemberg, & d'*Agnés* de Zeringhen. Il se fit religieux de Citeaux, dans l'abbaye de Villers en Brabant; & s'y étant distingué par sa piété & par sa doctrine, il mérita d'en être élû abbé. On dit qu'avant que d'entrer dans le cloître il avoit été doyen de saint Lambert de Liege, & avoit été employé dans diverses affaires. En 1214. on l'élut abbé de Clairvaux, puis de Citeaux en 1217. & enfin en 1219. le pape Honoré III. le nomma cardinal, évêque de Porto. Deux ans après il l'envoya legat en France, où il servit contre les Albigeois; & se trouva l'an 1223. à la pompe funebre du roi Philippe *Auguste*. Depuis Conrad repassa en Allemagne, où il fit une exacte recherche de ceux qui avoient assassiné S. Angelbert archevêque de Cologne; & publia des ordonnances pour la réforme du clergé, que nous avons encore dans le recueil des conciles & dans les annales de Bzovius. Ce prélat se trouva à Rome l'an 1227. à la mort d'Honoré III. & s'opposa à ceux qui le vouloient faire pape. Gregoire IX. qui le fut, l'envoya legat en Orient, & il mourut peu de tems après, le premier Octobre ou le dernier Septembre de la même année 1227. Son corps fut rapporté à Clairvaux, où l'on voit son tombeau de marbre, avec son épitaphe en vers & en prose. Quelques auteurs lui attribuent un traité des erreurs des Albigeois. * Henriquez, *l. 1. Fasc.* Mantiquez, *in Menol.* Jongelin, *in purp. S. Bern.* Cæsarius. Guillaume de Pui-Laurens. Rigord. Arnoul Wion. Charles de Visch. Auberi. Sainte-Marthe, &c.

CONRAD DE SHEURN, surnommé *le philosophe*, moine Allemand, vivoit sous l'empire de Frederic II. vers l'an 1240. Il écrivit une chronique & plus de cinquante volumes, comme nous l'apprenons d'Aventin, qui avoue que ses ouvrages lui ont beaucoup servi pour achever le dernier tome de ses annales. Peut-être que cet auteur est le même que CONRAD, prieur de Sciten en Baviere, qui vivoit dans le même tems, & qui composa divers ouvrages, & entr'autres une chronique de son monastere. * Vos. Siml. Aventinus, &c.

CONRAD DE LICHTHENAW, connu sous le nom de l'ABBE' d'URSPERG, parce qu'il étoit abbé d'un monastere de ce nom, de l'ordre de Prémontré, au diocèse d'Augsbourg, vivoit dans le XIII. siécle. Il a composé une chronique, qu'il a commencée à Belus roi des Assyriens, & continuée jusqu'à

Digitized by Google

l'an 1229. qui étoit la neuviéme année du regne de Frederic II. Son ouvrage est un ramas de plusieurs auteurs qu'il a rangés à sa mode, & selon le goût de son siécle. Il dit au commencement de sa chronique, qu'il avoit composé les vies des Saints en douze livres. Au reste il se fit une belle bibliotheque, & mourut vers l'an 1240. après avoir été abbé pendant 24. ans. On l'accusa d'avoir été trop partial, en décrivant les guerres de quelques empereurs contre les souverains pontifes, & d'avoir parlé sans respect des papes Innocent III. & Gregoire IX. * *Consultez* Trithéme & Bellarmin, *des écriv. eccl.* l'auteur de l'Epitome des annales du cardinal Baronius, *sous l'an 1102. n. 1.* Vossius, *de hist. Lat. l. 2. c. 57.* Coccius, *A. C. 1225. &c.*

CONRAD DE MARTBURG ou DE MARBURCH, vivoit dans le XIII. siécle. Il fut aumônier de sainte Elisabeth de Thuringe, morte en 1231. & il écrivit la vie de cette princesse, qu'il dédia au pape Gregoire IX. * Vossius, *l. 2. de hist. Lat. c. 57.*

CONRAD DE MAYENCE, connu sous le nom de *Conradus episcopus*, vivoit dans le XIII. siécle. Il composa les chroniques de Mayence, *Chronicon rerum Moguntiacarum*, depuis l'an 1140. jusqu'en 1250. Quelques modernes ont crû que cet auteur est le même que Conrad, cardinal, archevêque de Mayence, dont nous avons déja parlé; mais comme ce prélat mourut en 1200. ou 1202. & que celui-ci continua sa chronique jusqu'en 1250. on ne peut pas attribuer cet ouvrage au premier, à moins qu'on ne suppose qu'un autre auteur l'acheva sous son nom. Quoi qu'il en soit, Hervagius publia le premier cette chronique en 1535. Christianus Urstisius la mit depuis dans un volume des historiens d'Allemagne; & Justus Reubetus la fit encore imprimer. * Possevin, *in app.* Vossius, *l. 2. de hist. Lat. &c.*

CONRAD DE MUR, premier chantre & chanoine de l'église de Zurich vivoit vers l'an 1275. Il a écrit un traité des sacremens, la vie des papes, & quelques autres ouvrages, comme *Cathedrale Romanum*, *&c.* * Vossius, *l. 2. des hist. Lat. c. 6.* Gesner, &c.

CONRAD DE S. ULRIC ou DE S. ULDARIC, Allemand, vivoit dans le XIV. siécle, vers l'an 1340. car c'est en cette année qu'il a fini son histoire universelle. On lui attribue d'autres ouvrages historiques. * Vossius. Possevin. Gesner, &c.

CONRAD D'HALBERSTAD. Il y a eu deux religieux de l'ordre de S. Dominique, connus en leur tems sous ce nom. Le premier étoit définiteur de la province de Saxe en 1321. Le second enseignoit la théologie en 1343. à Magdebourg. Clement VI. le fit docteur en théologie l'an 1345. & en 1350. il fut fait vicaire general de la province de Saxe. Leandre Alberti donne les titres de plusieurs ouvrages composés par un de ces Conrad, & Trithéme donne ceux d'autres ouvrages qu'il avoit vûs, puisqu'il en marque les commencemens. Suivant ce qu'il dit dans ses annales d'Hirsauge, sur l'année 1295. il paroît que Conrad l'ancien étoit celebre deslors. Il composa, si l'on en croit cet historien, une concordance de la bible, un ample commentaire sur Job, une somme des étudians, &c. Il y a aussi à la bibliotheque de saint Jacques un manuscrit qui contient un ouvrage de Conrad d'Alberstat, à l'usage des prédicateurs, à qui il fournit des lieux communs, par ordre alphabetique. * Echard, *Script. ord. Præd.*

CONRAD, (Lancelot) jurisconsulte, a vêcu dans le XI. siécle. Il composa divers traités, & entr'autres un excellent, intitulé *Templum omnium Judicum.* Lancelot Conrad étoit de Laino, ville de la Basilicate.

CONRAD DE SAXE, prêtre, ainsi nommé, parce qu'il étoit du païs de Saxe. On ne sçait pas en quel tems il a vêcu. Il est auteur d'une chronique & de semblables pieces historiques. Vossius croit qu'il est le même que George Fabrice, appellé *Conrad Lauterberg.* * Vossius, *l. 3. des hist. Lat. p. 699.*

CONRAD, (Balthasar) comte de Staremberg, *voyez* STAREMBERG.

CONRAD, Fossor ou Reutter, *cherchez* FOSSOR ou REUTTER (Conrad.)

CONRAD D'AST, XXX. general de l'ordre de saint Dominique, & Piémontois de nation, après avoir passé par plusieurs charges de son ordre, en fut élû general en 1462. pour succeder au P. Martial Auribelli, que le pape Pie II. avoit déposé. Il gouverna son ordre avec beaucoup de zele & d'humilité, & rétablit par ses soins l'esprit de régularité dans plusieurs couvents; mais Paul II. qui avoit succedé à Pie II. n'ayant pas approuvé son élection, & l'ayant même suspendu de son office, il se démit volontairement du generalat en 1465. laissant une liberté entiere aux vocaux d'en choisir un autre. On élût à Novarre une seconde fois le P. Auribelli, & le P. Conrad s'étant retiré dans son couvent d'Ast, y mourut l'an 1470. Il a composé *Commentaria in jus Canonicum. Summa casuum conscientiæ*, & quelques autres ouvrages que l'on garde dans la bibliotheque des freres Prêcheurs de Boulogne en Italie. * Leand. Alberti, *l. 5.* Seraph. Razi, *de vir. illust. Præd. 2. p. l. 3. Bibl. Prov. Lomb. ord. Præd. p. 75.* Echard, *script. ord. Præd.*

CONRADI, (Barthelemi) *cherchez* BARTHELEMI.

CONRADIN ou CONRAD *le jeune*, étoit fils de CONRAD, & petit-fils de *Frederic II.* empereur, de la maison de Souabe. Il n'avoit que trois ans lorsque son pere mourut, laissant la regence du royaume de Sicile à son frere *naturel* Mainfroi, qui avoit avancé sa mort. Mainfroi n'oublia rien pour faire empoisonner son neveu qui étoit en Allemagne. Il usurpa le royaume de Sicile, se brouilla avec le pape, & & fit des courses sur les terres de l'église. Urbain IV. fit prêcher la croisade contre lui, & investit Charles d'Anjou, frere de saint Louis, de la Sicile. Clement IV. son successeur, ratifia cette élection, de sorte que Charles passant en Italie, remporta l'an 1266. une sanglante victoire, dans les plaines de Benevent, où Mainfroi fut tué. Alors Conradin accompagné de son cousin Frederic, fils de Herman, marquis de Bade, mit une armée sur pied, malgré les sages conseils de sa mere, qui craignoit de voir échouer la jeunesse de son fils, à peine âgé de 16. ans, contre le bonheur & l'experience de Charles. Il passa l'hiver à Verone, méprisant les foudres du pape, s'embarqua à Genes, & passa en Toscane. Conrad prince d'Antioche avoit déja fait revolter en sa faveur toute la Sicile, à la reserve de Messine, de Syracuse & de Palerme. Ces beaux commencemens perdirent Conradin. Charles vint au-devant de lui, lorsqu'il entroit en Sicile, lui donna bataille au champ du *Lis*, le jeudi 23. Août de l'an 1268. près du lac Fucin, presentement appellé le lac *Celano*; & defit son armée. Conradin & Frederic s'étant sauvés, furent pris en passant une riviere, & condamnés par les syndics des villes du royaume, ou plûtôt par Charles sous leur nom, comme perturbateurs du repos de l'église. Ils eurent la tête coupée sur un échafaut, au milieu de la ville de Naples, le 26. Octobre de l'an 1269. Conradin étant sur l'échafaut, après avoir fait de tristes plaintes, jetta son gand dans la place, pour marque de l'investiture du royaume, qu'il donnoit à celui de ses parens qui voudroit le venger. Un cavalier l'ayant pris, le porta à Jacques roi d'Arragon, qui avoit épousé une fille de Mainfroi. Ainsi finit cruellement par la main du boureau cette race des princes de Souabe, qui avoit produit tant de rois & d'empereurs. * Villani, *l. 7.* Rigor, *c. 191.* Collenutius, *l. 4.* Summoneta, *l. 3.* Fazel, *l. 2. dec. 8.* Sponde, *aux ann. &c.*

CONRADUS MUTIANUS, *cherchez* MUTIEN.

CONRART, (Valentin) conseiller & secretaire du roi, maison & couronne de France, étoit de Paris, mais d'une famille sortie du Hainault, & noble depuis long-tems. L'académie Françoise, dont il étoit membre, le considere comme un de ses principaux fondateurs; car ce fut dans sa maison que cette illustre compagnie commença de se former en 1629. & que les académiciens s'assemblerent jusqu'en 1634. C'étoit leur âge d'or, comme dit le celebre Pellisson, auteur de l'histoire de l'académie Françoise; durant lequel, avec toute l'innocence & toute la liberté des premiers siécles, sans bruit & sans pompe, & sans autres loix que celles de l'amitié, ils goûtoient ensemble tout ce que la société des esprits & la vie raisonnable ont de plus doux & de plus charmant. Conrart contribuoit extrêmement à rendre leurs assemblées agréables. Il ne sçavoit pas les langues que l'on appelle sçavantes, mais il entendoit l'espagnole & l'italienne, & il parloit si bien la françoise, que c'étoit un des oracles qu'on consul-

Digitized by Google

toit sur les doutes de la langue & sur la pureté du stile. Il écrivoit avec beaucoup de politesse en prose & en vers, & cette justesse étoit soutenue de beaucoup de bon sens. C'est ce qu'on voit dans des billets qui sont encore entre les mains de ses amis. Sa maison étoit le rendés-vous ordinaire de ce que Paris avoit de plus poli & de plus délicat. On y a souvent vû des personnes de la premiere qualité, même des princes & des princesses, qui avoient beaucoup de considération pour le merite de M. Conrart. Il étoit de la religion prétendue réformée, mais également estimé de tout ce qu'il y avoit de personnes de lettres & d'esprit dans l'un & l'autre parti. Les auteurs le consultoient sur leurs ouvrages; plusieurs en ont écrit à sa sollicitation, & tous se trouvoient bien de suivre ses conseils. Au reste, Conrart étoit l'homme du monde qui avoit le plus d'honnêteté, de sagesse, de douceur & de grandeur d'ame. Il mourut le 23. Septembre de l'an 1675. dans sa 72. année. On a publié après sa mort 51. *pseaumes retouchés* par lui *sur l'ancienne version de Clement Marot*, in-12. 1677. & en 1681. un recueil des lettres que lui & Felibien se sont écrites. * *Voyez les lettres de Balzac; l'histoire de l'académie Françoise de Pelisson; le discours prononcé à l'académie le 22. Décembre 1675. par* M. Regnier Desmarais; *la préface des pseaumes dont on a parlé*, &c. *Voyez* notre *supplement*.

CONRARUS, (Gregoire) protonotaire du saint siege à Rome, étoit un sçavant homme du XV. siecle. On a une lettre que Pogge lui écrivit pour répondre aux objections qui lui avoient été proposées touchant son livre *de nobilitate*. Parmi les lettres non imprimées de Candidus Decembrius, il y en a une de Conrarus écrite à la sçavante Cecile de Gonzague, où il la félicite de ce qu'elle avoit méprisé les plaisirs du monde, pour se consacrer à Dieu, & il l'exhorte à ne plus lire les poëtes, dont Victorin son précepteur lui avoit donné le goût & l'intelligence, mais à lire les traités que les saints peres ont composés sur la virginité & la continence. Il lui indique plusieurs ouvrages des peres, & nommément un traité de saint Basile qu'Ambroise de Camaldoli avoit traduit en latin, & les livres de Salvien *de providentia Dei*, que lui Conrarus avoit trouvés en Allemagne, & portés en Italie, lorsqu'il revint du concile de Bâle. * Bayle, *Diction. hist. & crit. 2. édit in-fol. à Roterdam 1702.*

CONRINGIUS (*Hermannus*) sçavant professeur en droit à Helmstadt, dans le païs de Brunswik florissoit dans le XVII. siecle. Il a composé quantité d'ouvrages de jurisprudence & d'histoire, & étoit principalement estimé par sa connoissance dans les affaires d'Allemagne, & dans l'histoire moderne. Il avoit étudié aux dépens de *Mathias* Overbek, marchand de Hollande, aussi bien que G. Calixte, professeur de la même académie, & il étoit dans une si grande réputation, que divers princes le consultoient. Cet auteur a donné au public un très-grand nombre d'ouvrages fort diversifiés pour les matieres; *de origine juris Germanici. Libri 2. de finibus imperii Germanici, Lipsiæ 1672. in* 8°. *Ad libr. 1. cod. Theod. de stud. liberal. urbis Romæ & Constantinop. Helmstad. 1655. in* 4°. Il a fait trois differens volumes in 4°. pour les prétentions de l'archevêque de Cologne au droit de couronner le roi des Romains: *notæ ad Leonis III. papæ Epistolas ad Carol. Magn. imper.* imprimés à Helmstad en 1655. *in* 4°. *de ærario boni principis*, à Helmstad en 1663. *in* 4°. *opera juridica, politica & philosophica*, à Helmstad en 1668. *in* 4°. *de capitulatione Cæsarea*, à Helmstad, en 1677. *in* 4°. Il a donné, *Hopperus de vera jurispruden.* imprimé à Brunswich en 1656. *in* 4°. *de pace civili inter imperii ordines religione dissidentes*, imprimé à Leipsic en 1677. *in* 4°. *de urbibus Germanicis* à Helmstad en 1652. *in* 4°. *Adversaria chronologica de antiquissimis Asiæ & Ægypti Dynnastiis. De nummis Hebræorum paradoxa.* Il a fait réimprimer la bibliographie politique de Naudé, & le *Scioppius pepia politices*. Outre plusieurs autres livres de politique, sur l'empire d'Allemagne, & contre la religion Catholique, qu'il seroit trop long de rapporter. En quelque estime que soit cet auteur, il n'a pas évité le défaut commun à presque tous les jurisconsultes, de parler des droits des princes au hazard, & sur le témoignage des historiens les moins exacts. Il s'est accommodé de tout ce qui paroissoit favorable à sa patrie, sans discernement, & c'est en vain qu'il a prié ses lecteurs de lui pardonner ce que sa passion pour l'Allemagne lui a fait dire au hazard. Cette priere est de mauvaise grace. * *Bibliotheque historique & chronologique des principaux auteurs de droit*, &c. par Denys Simon. *édit. Par. in 12. 1695. tom. 2.*

CONS, ou COMSARRBRICK, bourg avec un pont de pierre, sur la Sare, dans l'archevêché de Treves, environ à une lieue de la ville de ce nom du côté du midi. * Mati, *dict.*

CONSCRIPTS, *patres conscripti*, étoient parmi les Romains les sénateurs ajoûtés à l'ancien sénat. Romulus avoit d'abord établi cent sénateurs, & en ajoûta ensuite cent autres. Ceux-ci & leurs descendans furent appellés Patriciens *majorum gentium*: ceux qui furent tirés dans la suite du corps des Plebeïens par Tarquin *l'ancien* furent appellés Patriciens *minorum gentium*, ainsi que Tite-Live le remarque. Mais ceux qui furent admis dans le sénat par Lucius Junius Brutus & P. Valerius Poplicola, qui furent les premiers consuls après que les rois furent chassés de Rome, furent appellés *peres conscripts*, ainsi qu'on le peut voir dans Tite-Live & Plutarque. On donnoit encore ce nom à ceux que l'on tiroit de l'ordre des chevaliers pour les admettre dans le sénat. Le nom & la dignité des Patriciens a demeuré affecté aux familles patriciennes jusqu'au tems de l'empereur Constantin, qui aussi bien que ses successeurs l'accorda à ceux qu'il en jugeoit dignes. * Tite-Live. Plutarque, Tacite, *lib. 11. annal. c. 25.* Freinshemius, *in Florum, l. 1. c. 1.* Johan. Rosin. *antiqq. rom. l. 7. c. 5.* & Thomas Dempster sur ce même chapitre de Rosin, Jean Jacques Hofman. *Lex. univ. tom. 1. p. 963. édit. Lugdun. Batav. in fol. 1698.*

CONSECRATION DES EMPEREURS ROMAINS. C'étoit une cérémonie religieuse par laquelle les princes morts étoient mis au rang des dieux. Le peuple n'avoit aucune part à cette cérémonie. La pluralité des suffrages des sénateurs Romains, faisoit décerner des honneurs divins aux empereurs Romains après leur mort. Le prince regnant représentoit tout le peuple. *jura populi & magistratuum in se traxerat.* * Corn. Tac. Voici les cérémonies qui s'observoient à cette consécration, & déification, qui nous sont marquées par Herodien. Quand la mort de l'empereur étoit arrivée, toute la ville en deuil faisoit des lamentations publiques pour plaindre son malheur: on mettoit la statue de l'empereur faite de cire, sur un lit de parade, à l'entrée du palais imperial; à gauche étoient les sénateurs vétus de deuil, & à droite les dames Romaines paroissoient en habit blanc, tous dans un silence triste & morne l'espace de sept jours entiers, pendant lesquels les médecins venoient de tems en tems tâter le poulx du defunt, comme s'il eût été malade, & assuroient que son mal empiroit, au bout des sept jours ils publioient sa mort; & les choses étant préparées pour ses obseques, les plus nobles d'entre les chevaliers, & d'entre les senateurs, portoient le lit sur leurs épaules le long de la rue sacrée jusqu'au vieux marché, où les magistrats avoient accoûtumé de se démettre de leurs charges, parmi les chants lugubres, & au son des instrumens; après quoi ils le transportoient hors de la ville dans le champ de Mars, où il y avoit un bûcher préparé, rempli de parfums & de bonnes odeurs. Il étoit orné par dehors de menuiserie & de riches étofes brodées d'or, avec des statues d'yvoire, & diverses peintures, comme nous le voyons pratiquer à la pompe funebre de nos rois: les mausolées avoient trois étages, & on posoit dessus le corps du defunt. Alors on donnoit des courses de chevaux, & des combats de gladiateurs pour honorer ses obseques. Les jeux cessés le successeur à l'empire prenant une torche allumée mettoit le feu au bûcher, & l'on voyoit aussi-tôt partir du haut du bûcher un aigle parmi des tourbillons de fumée & de flammes, qui emportoit l'ame du défunt parmi les dieux immortels, à ce qu'ils croyoient: aussi-tôt ils l'adoroient, lui dressoient des autels, lui instituoient des prêtres & des sacrifices à Rome & dans les autres villes de l'empire. On ne peut assurer qu'on pratiqua toûjours les mêmes cérémonies; puisqu'il y a plusieurs empereurs qui n'ont été consacrés qu'assez long-tems après leur mort, par ordre de leurs successeurs, qui rétablissoient leur mémoire flétrie par le sénat. Il paroit par les médailles de Constantin que ce prince a été consacré, mais d'une maniere particuliere & avec des cerémonies toutes differentes de celles qu'on vient de décrire, puisqu'on le represente couvert d'un

Digitized by Google

voile depuis la tête jusqu'aux pieds, les yeux levés au ciel, dans un char à quatre chevaux, & dans les cieux une main qui se présente à lui. On ne trouve rien sur les médailles des empereurs suivans qui puisse faire croire qu'on les ait consacrés. * *hist. rom. antiqq. grec. & rom.* Jean Rosin, Thom. Dempster. *paralip.*

LA CONSECRATION DES PONTIFES ROMAINS. Prudence nous apprend la maniere dont on consacroit parmi les Payens le grand pontife. On le faisoit descendre dans une fosse avec ses habits pontificaux, puis on couvroit la fosse d'une planche percée de plusieurs trous; alors le victimaire & les autres ministres servans aux sacrifices, amenoient sur la planche un taureau orné de guirlandes de fleurs, & lui ayant enfoncé le coûteau dans la gorge, épanchoient le sang qui decouloit par les trous sur le pontife, & dont il se frottoit les yeux, le nez, les oreilles, & la langue même. On le tiroit de là après cette cérémonie étant tout couvert de sang, & on le saluoit par ces paroles, *salve pontifex*; & lui ayant donné d'autres habits, on le conduisoit chez lui où il y avoit un repas magnifique, dont Macrobe nous a fait la description. * *Antiq. gr. & rom.* Jean Rosin. Thomas Dempster. *Paralip.*

CONSA, *voyez* CONZA.

CONSEIL AULIQUE, *voyez* le titre des tribunaux dans l'article ALLEMAGNE.

CONSEILS DU ROI: compagnies de personnes choisies par le roi, pour connoître des plus importantes affaires du royaume. Pendant le regne du roi Louis XIV. on les distinguoit, 1. conseil d'enhaut, autrement conseil secret ou du cabinet. 2. Conseil de guerre. 3. Conseil des dépêches. 4. Conseil royal. 5. Conseil des directions. 6. Conseil d'état. 7. Conseil privé. Le conseil d'*enhaut*, ou conseil du cabinet, étoit celui dans lequel on traitoit des plus secretes affaires, qui concernoient la conservation de l'état, ou de celui des alliés de la France, soit en paix ou en guerre. Dans ce conseil le roi n'appelloit que les princes du sang royal, les grands du royaume, les principaux officiers de la couronne, & quelques-uns de ses conseillers d'état. Ce conseil se tenoit où il plaisoit au roi; & personne, de quelque qualité qu'il pût être, n'y pouvoit avoir entrée, si sa majesté ne l'y appelloit. Le conseil de *guerre* étoit pour les affaires de la guerre. Le roi y présidoit, & y appelloit ordinairement les princes, les maréchaux de France, & autres seigneurs, qui avoient servi en qualité de lieutenans generaux dans ses armées. Le conseil des *dépêches* pouvoit être nommé conseil d'état; car il ne s'y traitoit d'aucune affaire qui ne fût jointe à l'état, ou qui ne le concernât. Ce conseil se tenoit dans la chambre, & en présence de sa majesté: M. le dauphin, M. le duc de Bourgogne, M. le chancelier, le chef du conseil des finances, & les quatre secretaires d'état y assistoient. Les gouverneurs des villes & des provinces y avoient aussi entrée, quand il s'agissoit du fait de leurs gouvernemens. On y traitoit des affaires des provinces & d'autres, dont les secretaires d'état faisoient leur rapport, tenoient memoire des résolutions qui s'y prenoient, & en faisoient faire ensuite les expéditions chacun en son département. Le conseil royal des finances, qui fut établi en 1661. étoit composé de M. le chancelier, du chef du conseil royal, & de trois conseillers, dont le premier étoit contrôleur general des finances. Le reglement pour l'établissement de ce conseil ordonnoit que le chef de ce conseil royal appelleroit une fois toutes les semaines les conseillers, avec les autres directeurs & contrôleurs des finances, pour examiner toutes les affaires des finances; ainsi que l'on avoit accoûtumé de faire dans les petites directions chez le surintendant; & que les conseils des grandes directions se tiendroient ainsi qu'ils avoient accoûtumé. Le conseil des *directions* étoit celui où l'on dirigeoit les affaires qui regardoient les finances, après le rapport qui en étoit fait par les intendans, en présence de M. le chancelier, du chef du conseil royal, du contrôleur general des finances, & des conseillers du conseil royal, & du conseil d'état. Le garde du trésor royal se trouvoit aussi quelquefois en ce conseil, comme aussi les trésoriers des parties casuelles, & ceux de l'ordinaire & extraordinaire des guerres. Le conseil de la grande direction se tenoit à Versailles ou au Louvre, lorsque le roi y étoit. La petite direction se tenoit chez le chef du conseil royal. Le conseil d'*état*, appellé aussi *conseil des finances*, étoit composé de M. le chancelier, de vingt-un conseillers d'état ordinaires, y compris le contrôleur general des finances, & les deux intendans des finances, & de douze conseillers d'état qui servent par semestre. Entre les dix-huit conseillers ordinaires, il y en a trois d'église & trois d'épée, suivant le reglement de 1673. Le conseil *privé*, ou le conseil des *parties*, connoît des évocations sur parentés & alliances, des reglemens de juges, & de plusieurs autres affaires qui s'y présentent tous les jours. Ce conseil est composé de M. le chancelier, des conseillers d'état, & des maîtres des requêtes, qui y rapportent les procès des parties, instruits par les avocats du conseil. A l'avenement du roi Louis XV. à la couronne, feu M. le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de sa majesté, établit huit conseils, qui étoient 1. de régence; 2. de conscience; 3. des affaires étrangeres; 4. de guerre; 5. de finances; 6. du dedans du royaume; 7. de marine, & 8. de commerce, composés de personnes recommandables par leur naissance, par leur probité, & par leur experience dans les affaires qui devoient se traiter dans chacun de ces conseils; mais ce nouvel établissement de ces differens conseils ne fut pas de longue durée. * Du Chesne, *Style des conseils*. Etat de la France 1627.

CONSEIL, (Le Grand) est une jurisdiction souveraine, qui a été établie par Charles VIII. l'an 1497. en jurisdiction particuliere. Après que le parlement, qui étoit l'ancien conseil des rois, eut été fixé à Paris, les rois s'établirent un nouveau conseil, composé des plus grands seigneurs du royaume, ou de conseillers tirés du parlement. Ce nouveau conseil fut appellé d'abord *conseil secret*, ou *conseil étroit*, & plus ordinairement *le grand conseil*. Dans son établissement ce n'étoit point une jurisdiction contentieuse. Ce conseil ne connoissoit que des affaires qui concernoient les finances & la guerre. Mais dans la suite le grand conseil pour se donner plus d'autorité, évoquoit une partie des affaires, & en enlevoit la connoissance au parlement: ensorte que sous Charles VIII. les états assemblés requirent le roi d'établir un conseil toûjours séant, où présideroit le chancelier, pour terminer les affaires de justice qui s'y présenteroient. Ainsi le grand conseil fut érigé en cour souveraine. Le chancelier y présida jusqu'au tems de François. I. qui créa une charge de président. La compétence du grand conseil n'étoit pas trop certaine. La résistance que fit le parlement pour vérifier le concordat fait entre François I. & Leon X. augmenta fort la jurisdiction du grand conseil. Car François I. pour se venger des refus du parlement, par une déclaration de 1517. attribua au grand conseil, à l'exclusion du parlement, la connoissance de tous les procès concernans les archevêchés, évêchés, abbayes, &c. ce qui s'exécute aujourd'hui. Son pouvoir s'étend par toute la France, & il connoît des contrarietés d'arrêts; des réglemens entre juges royaux; des benéfices consistoriaux, & generalement de tous les benéfices qui sont à la nomination du roi, excepté de ceux que le roi confere en régale; des indults des cardinaux, & du parlement; des retraits des biens ecclesiastiques, & des affaires de plusieurs grands ordres du royaume, comme celui de Cluni, par des attributions particulieres. Il est composé d'un premier président, & de huit présidens, tous créés en titre d'office, par édit du mois de Fevrier 1690. avec rang de maîtres des requêtes, & de cinquante-quatre conseillers servans par semestre; c'est-à-dire, quatre présidens, & vingt-sept conseillers pour chaque semestre. M. le chancelier y va présider quand il lui plaît. Il y a un procureur general, & deux avocats generaux.

CONSENTES. Les dieux Consentes, en latin *dii consentes*, étoient chez les Romains, certains dieux du premier ordre. Leur nom étoit pris de l'ancien verbe *conso*, qui signifioit *conseiller* ou *consulter*; d'où étoit aussi venu le nom du dieu *Consus*. D'autres les appelloient *Consentes* pour *Consentientes*; parce qu'ils avoient droit de donner leur consentement aux déliberations celestes. Ces divinités étoient au nombre de douze; six dieux, & six déesses; & leurs douze statues enrichies d'or étoient élevées dans la grande place de Rome, suivant le témoignage de Varron. Les six dieux étoient Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Mercure & Vulcain. Les six déesses étoient Junon, Minerve, Venus, Diane, Cerès & Vesta. Chacune de ces divinités présidoit à un mois de l'an-

Digitized by Google

née ; sçavoir, Minerve au mois de Mars, Venus au mois d'Avril, Apollon au mois de Mai, Mercure au mois de Juin, Jupiter au mois de Juillet, Cerès au mois d'Août, Vulcain au mois de Septembre, Mars au mois d'Octobre, Diane au mois de Novembre, Vesta au mois de Decembre, Junon au mois de Janvier, & Neptune au mois de Fevrier. Le poëte Manilius, *dans le second livre de ses astronomiques*, donne à chacune des constellations du Zodiaque, la divinité qui préside à son mois, pour avoir le soin de regler ses mouvemens, & de nous dispenser ses influences ; sçavoir, Minerve au belier, Venus au taureau, Apollon aux gemeaux, Mercure au cancer, Jupiter au lion, Cerès à la Vierge, Vulcain à la balance, Mars au scorpion Diane au sagitaire, Vesta au capricorne, Junon au verseau, Neptune aux poissons.

Il y avoit encore douze divinités, que les anciens reconnoissoient pour celles qui avoient le soin particulier des choses nécessaires à une vie tranquille & heureuse. Jupiter & la terre étoient reverés comme les protecteurs de tout ce qui étoit à notre usage ; le soleil & la lune, comme les moderateurs des tems ; Ceres & Bacchus, comme les dispensateurs du boire & du manger ; Bacchus & Flore comme les conservateurs des fruits & des fleurs ; Minerve & Mercure, comme les protecteurs des beaux arts qui perfectionnent l'esprit, & du négoce qui entretient & augmente les richesses ; & enfin Venus & le succès, comme les auteurs de notre bonheur & de notre joie, par le don d'une feconde lignée, & par l'accomplissement de nos voeux. Les Grecs joignirent à ces douze divinités Alexandre *le Grand*, comme le dieu des conquêtes. Mais il ne fut pas reconnu par les Romains, qui avoient transporté les douze autres de Grece en Italie ; où ils étoient adorés dans un temple commun, qui leur avoit été consacré à Pise. L'institution des douze dieux *Consentes* venoit d'Egypte ; & le scholiaste d'Apollonius dit que c'étoit les douze signes du Zodiaque, qu'on appelloit θεοὶ βουλαῖοι. Mais il est vrai qu'on ne sçait pas fort exactement l'histoire de l'idolatrie d'Egypte, Herodote qui en étoit bien instruit n'a pas osé en parler clairement, & tous ceux qui l'ont suivi, ne se sont attachés qu'à des allegories, ou n'ont pû satisfaire leur curiosité & la nôtre, parce que les Egyptiens assujettis premierement aux Perses, & ensuite aux Ptolemées ne conserverent pas leur religion en son entier, & y introduisirent beaucoup de choses étrangeres. * Herodote. Strabon. Diodore de Sicile. Festus. Pausanias. Ennius. Apulée S. Augustin, *de civit. Dei*, *l. 3.* Varron, *de re rustic. l. 1.* Arnobe, *l. 3.*

CONSERANS, *voiez* COSERANS.

CONSIGLIERI, *cherchez* GHISLERI (Jean-Baptiste) cardinal.

CONSISTOIRE. C'est le premier tribunal de Rome, & la Jurisdiction la plus majestueuse de la cour Romaine, qui se tient lorsqu'il plait au pape de le convoquer. Il y préside sur un trône élevé, couvert d'écarlate, & sur un siege de drap d'or. Il a à sa droite, les cardinaux prêtres & évêques : & à sa gauche les cardinaux diacres. Le consistoire public s'assemble dans la grande salle du palais apostolique de S. Pierre, où l'on reçoit les princes & les ambassadeurs des rois. Le pape est en ses habits pontificaux. Les autres prélats, protonotaires, auditeurs de la Rotte, & autres officiers, sont assis sur les degrés du trône. Les courtisans sont assis à terre. Les ambassadeurs des rois sont placés au côté droit du pape, & les avocats fiscaux, & consistoriaux, derriere les cardinaux évêques. C'est à ce tribunal que se plaident les causes judiciaires devant le pape.

Le consistoire secret se tient en une chambre plus secrete, qu'on appelle *la chambre de Papegai*, où le pape pour tout trône, a un siege élevé de deux degrés. Il n'y demeure que les cardinaux, dont il recueille les opinions, qu'on appelle *Sentences*. En ce sens on dit que le pape a tenu consistoire. On n'expedie point de bulles d'évêchés, ni d'abbayes, qu'elles n'ayent passé par le consistoire. Du Cange dérive ce mot de *Consistorium*, *locus ubi consistitur*, qui s'est dit premierement d'un vestibule, d'une galerie, ou d'une antichambre, où les courtisans attendent qu'on leur ouvre. Il s'est dit aussi du lieu où le prince sortant de sa chambre, venoit donner audience. Et depuis on l'a dit generalement des lieux où le prince tenoit conseil pour déliberer de ses affaires, ou juger les procès. On a appellé aussi consistoire, le lieu où s'assembloit les prélats & les prêtres, sur les affaires qui leur survenoient. Enfin ce mot est demeuré affecté à l'assemblée des cardinaux.* Vavre *en son hist. de la cour de Rome. Mém. historiq.*

CONSTABLE (Paul) XLIX. general des Dominicains, prit l'habit religieux dans la ville de Ferrare, d'où il étoit natif. Il enseigna avec succès la philosophie & la théologie en plusieurs maisons de sa province. Un hérétique qui étoit sorti des prisons de l'inquisition ayant accusé malicieusement le P. Constable d'avoir contribué à son évasion, il fut arrêté par les officiers de ce tribunal. Mais son innocence ayant été reconnue, il fut remis avec honneur dans ses premiers emplois. Ensuite il fut fait inquisiteur de la ville de Ferrare. Gregoire XIII. connoissant son mérite, le fit maître du sacré palais. Il exerça cette charge l'espace de sept ans, après lesquels l'ordre de S. Dominique assemblé à Rome, le choisit pour general l'an 1580. Il gouverna peu de tems, car comme il faisoit ses visites à pied, il tomba malade & mourut à Venise le 17. Septembre 1582. Il a composé un ouvrage, intitulé : *De causis in sancto officio cognoscendis.* * Lop. *4. part. hist. ord. S. Domin. l. 3. c. 1. Monumentum Dominic. p. 542. Theat. Dom. p. 448. part. 2. l. 4. col. 286. ann. Dom. 17. Sept.*

CONSTANCE (Saint) évêque de Perouse, ville de Toscane, & martyr. Quoique tous les actes que nous avons de la vie & du martyre de ce Saint, ne méritent aucune croyance, on ne peut douter néanmoins que son nom n'ait été depuis long-tems dans une grande veneration : & qu'il n'ait souffert le martyre dès les premiers siecles de l'église. Le culte de ce Saint est très-ancien en Italie, on voit aussi une église qui porte son nom auprès de Perouse ; il y a même un canton du païs proche de Foligni, qui s'appelle *la Contrée de S. Constance*. Tout ce que l'on rapporte des différentes translations des reliques de ce Saint, n'est ni plus certain, ni plus vrai-semblable, que ce que l'on débite des circonstances de sa vie.* Baillet, *vies de Saint, 29. Janvier.* Tillemont, *mémoires pour l'hist. ecclesiastique*, &c.

CONSTANCE, ville libre & imperiale d'Allemagne dans la Souabe, avec évêché suffragant de Mayence, est située sur le lac, auquel elle donne son nom. LE LAC DE CONSTANCE, à l'endroit où le Rhin en sort, après s'être jetté dans le lac au-dessus de la ville. *Lacus Constantiensis*, autrefois *Lacus Venetus*, *Brigantinus*, & *Bodamicus*. Ortelius croit que cette ville est le *Ganaudunum* ou *Harudunum* de Ptolomée, & qu'elle reçut de Constance Chlore, pere de Constantin *le Grand*, ou de Constance, fille de ce prince, le nom qu'elle a encore aujourd'hui, & qui l'a rendue très-célebre. L'évêché y fut transporté de Windisch, ou *Vindonissa*, ville ruinée vers l'an 594. par Childebert II. qui vouloit punir la révolte des Varnes, peuples d'Allemagne. Tacite parle de ce Vindimisse. Saint Bert est le premier évêque, puis S. Paterne, Bubulque qui souscrivit au concile d'Epaone l'an 517. Gramatius, qui assista au concile de Clermont de l'an 535. & aux 4. & 5. d'Orleans en 541. & 549. Maxime transporta le siege à Constance en 594. Ses plus illustres successeurs sont S. Conrad d'Altorf, le B. Gerard, Gebert de Zeringhem, Herman d'Arbonne, Othon de Hochberg de Rothelin, sous lequel le concile general de Constance fut célebré, le cardinal Altaëmps, le cardinal André d'Autriche, &c. Au reste, le diocèse de Constance, outre l'église cathédrale, contient vingt-deux collégiales, trois cens cinquante monasteres, dont il y a quarante-neuf abbayes & plus de deux mille paroisses, selon Boterus en ses relations, où il remarque que sous l'empire de Sigismond on y compta dix-sept mille prêtres en soixante-six doyennés ruraux. L'évêque est Seigneur de plus de cent châteaux & villages. Il est directeur du cercle de Souabe, prince de l'empire, a sa chancellerie & ses officiers, & a été autrefois seigneur de Constance. Il prend ordinairement le titre de Baron de Richenaw, & réside à Mersbourg, & à Petershausen. Ce dernier lieu est le fauxbourg de Constance, qu'on fortifia en 1634. lorsque cette ville fut assiegée par les Suedois, qui furent obligés de se retirer sans l'avoir pû prendre. L'église cathédrale de S. Etienne est assez belle ; & on y admire le maître Autel. Les Cloitres & la maison épiscopale, sont aussi remarquables. Outre ces édifices, on trouve à Constance diverses autres églises, des monasteres, & un collége de

Digitized by Google

de Jesuites. Le magazin, qui est le nom que ceux du païs donnent à la place où les marchands s'assemblent, la maison de Ville, les rues, les places, les ponts & les fortifications de Constance, ont de quoi satisfaire la curiosité des voyageurs. Le Rhin en sortant du lac de Constance ou *Bodenzée*, comme le nomment les Allemans, entre au-dessous de la ville dans le lac de Cell, à qui les anciens ont donné le nom d'*Acronius*; & c'est sur ce lac, que quelques-uns confondent avec celui de Constance, qu'est la ville de Schafouse en Suisse.* Bertius, *l. 4. Germ.* Cluvier, *descr. Germ.* Guilliman, *l. 3. de la Suisse, c. 3.* George Brun, *T. II. des villes du monde.* Le Mire. Pistorius. Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*

CONCILE GENERAL DE CONSTANCE.

Ce concile fut assemblé pour mettre la paix dans l'église, affligée depuis plus de trente ans par un schisme fâcheux, qu'entretint Pierre de Lune, qui avoit pris le nom de Benoît XIII. Le pape Innocent VII. étant mort l'an 1406. les cardinaux élûrent leur confrere Angelo Corario, Venitien, qui fut nommé *Gregoire XII.* Mais ils l'obligerent par serment & par écrit, de renoncer à la papauté, lorsque Benoît en feroit de même. Il ne s'acquitta pas de sa promesse & fut déposé dans le concile de Pise, tenu l'an 1409. Le cardinal Pierre Philargie de Candie fut élû sous le nom d'*Alexandre V.* Il mourut dix mois après, & Balthazar Cossa fut mis en sa place à Bologne, & prit le nom de *Jean XXIII.* Le concile de Pise avoit ordonné qu'il se tiendroit un autre concile general dans trois ans. Le pape Jean en avoit assigné un à Rome, pour l'an 1412. lequel se trouvant peu nombreux, fut remis à un autre tems. Cependant l'empereur Sigismond étant passé l'an 1413. en Italie, le pape lui envoya des legats, afin de convenir du lieu & du tems du concile. La ville de Constance fut choisie; & pour le jour, le pape l'assigna à la fête de la Toussaints de l'année suivante 1414. Le concile ne fut pourtant ouvert que le 5. du mois par le pape même, & la premiere session publique fut tenue le 16. Il y en a eu en tout quarante-cinq. L'empereur se rendit la veille de Noël à Constance, où il chanta l'évangile en habit de diacre, à la messe de minuit célebrée par le saint Pere. La seconde session ne se tint que le 2. jour de Mars suivant 1415. Le pape y renonça à la papauté, en cas que Gregoire & Benoît fissent de même. Mais il prit la fuite pendant la nuit, le 20. du même mois, & vint à Schafouse. Il fut ramené au concile, & déposé du pontificat en la XII. session, tenue le 29. Mai de la même année 1415. Deux jours après il abdiqua lui-même, & Gregoire se soûmit aussi par son ambassadeur Charles Malatesse, seigneur de Rimini, dans la XIV. session. Il n'y eut que Benoît, qui demeura obstiné. Dans la XV. session, la mémoire de Wiclef fut condamnée; & Jean Hus, après avoir été dégradé, fut brûlé un Samedi 6. de Juillet de la même année 1415. malgré le sauf-conduit qu'il avoit de l'empereur. Jerôme de Prague son disciple, abjura ses erreurs dans la XIX. session. Mais étant retombé, il fut repris & brûlé le Samedi 30. Mai de l'an 1416. Dans la XLI. session, commencée le 8. de Novembre de l'an 1417. on disposa tout pour l'élection d'un pape; l'on entra ensuite en conclave, & le 11. suivant, Othon Colonne étant élû pape, prit le nom de *Martin V.* & ferma le concile par la XLV. session, tenue le vendredi 22. Avril de l'an 1418. & après, le cardinal Umbaldo prononça ces paroles: *Domini ite in pace*, & tous répondirent, *Amen.* On dit que ce concile fut tenu par 250. prélats.* Cerretanus, *journal de ce concile. Le recueil des actes du concile de Constance, par* Vonder-Hardt. Sponde. Bzovius & Rainaldi, *annal. eccles. Les conciles du Louvre, de Binius & de l'impression de Rome. Consultez le XV. siecle de la bibl. des auteurs eccles. de* M. Du-Pin. *Gersonis opera.* Lenfant, *hist. du concile de Const, sec. édit. La continuation de l'hist. eccles. de* M. Fleuri, *tom. 21.*

AUTRES CONCILES DE CONSTANCE.

Gebhard de Zerighen III. de ce nom, évêque de Constance, & legat du pape Urbain II. y assembla l'an 1094. un fameux concile pour la discipline ecclesiastique. Bertolde en rapporte les actes, dans la continuation de la chronique d'Hermannus Contractus. Marc Sitic d'Altaëmps, aussi évêque, publia des ordonnances synodales l'an 1567. *Voyez* Petramellarius, *en son éloge.*

CONSTANCE CHLORE, *Flavius Valerius Constantius*, fut fils d'Eutrope, homme illustre dans la Dardanie, & de Claudia fille de Crispus, l'un des freres de l'empereur Claude *le Gothique.* Il servit avec distinction dans les armées, sous les regnes d'Aurelien & de Probus, & Carus lui donna le gouvernement de la Dalmatie. Diocletien ayant jugé à propos de créer deux Césars, Constance fut le premier sur qui il jetta les yeux. Il prit possession de cette dignité le 1. Mars de l'an 292. & en même-tems il répudia sa premiere femme Helene, de qui il avoit eu Constantin, pour épouser Theodora fille de la femme de Maximien Hercule, collegue de Diocletien. Un auteur du X. siecle assure, que Constance étant encore particulier avoit chassé les Sarmates du Pont; mais l'histoire qu'il rapporte, est aussi incertaine que longue; ce qu'on va dire est plus assuré. Lorsque Constance vint dans les Gaules, Carause jouissoit tranquillement de quelques villes sur les côtes, & de toute l'isle Britannique. Le nouveau César ayant entrepris de le combattre, fit d'abord le siege de Boulogne sur mer, boucha le port de cette ville par une forte digue, & l'ayant contraint de se soûmettre, réunit à sa province toutes les autres places que le tyran en avoit détachées; après quoi donnant tous ses soins à l'armement d'une flotte, il fut enfin l'an 297. en état d'entreprendre la conquête de l'isle Britannique, & une seule bataille, où Allectus qui avoit succedé à Carause fut tué, l'en rendit le maître. Constance, quoique toûjours employé dans les armées, aimoit les lettres, & les favorisoit. Il donna encore des marques de sa sagesse & de sa moderation, en empêchant qu'on ne persécutât les Chrétiens dans son département. Les edits des empereurs, l'obligeoient à faire démolir nos églises, & il le fit; mais il s'en tint là. Les Chrétiens qui étoient à sa cour, & dans ses armées, conserverent leurs emplois, & sa confiance, pendant que ceux qui étoient dans les autres cours étoient persécutés cruellement. Il eut presque toûjours à combattre les peuples de la Germanie, & il remporta sur eux de grandes victoires. Une des plus célebres est celle de Langres, où ayant été surpris à la tête d'une petite troupe par les ennemis, il soûtint leurs efforts pendant cinq heures, & donna à son armée le tems d'arriver, & de tuer soixante mille barbares. Il dispersa les François qu'il avoit fait prisonniers dans le territoire d'Amiens, de Beauvais, de Troyes & de Langres, où il les obligea à cultiver la terre. Voila ce qu'on sçait de Constance, tant qu'il fut César. L'an 305. le 1. Mai, Diocletien & Maximien ayant quitté la pourpre, Constance & Galere Maximien son collegue devinrent empereurs; & le premier ayant eu dans son departement les Gaules, l'Espagne, l'Italie & l'Afrique, il laissa les deux dernieres Provinces à Severe César. Le regne de ce prince fut très-court. Il venoit d'être déclaré empereur, lorsqu'il passa dans l'isle Britannique pour combattre les peuples d'Ecosse; & après les avoir battus, il pensoit à revenir dans les Gaules, lorsqu'il mourut le 25. Juillet de l'an 306. à Yorck. Il déclara en mourant Constantin César, & il laissa six enfans de sa seconde femme; Delmatius, que Constantin son frere fit censeur, & que Theophanes appelle *Annibalien*; Jule Constance, pere de Gallus César & de Julien l'*Apostat*, qui fut tué l'an 337. par ordre de Jule Constance son neveu; Constantin, dont on ne dit rien; Constantia, mariée l'an 313. à l'empereur Licinius; Anastasie, mariée à Bassien César; & Eutropia, mere du tyran Nepotien.* Socrate, *l. 1. c. 1.* Eusebe, *l. 1.* Tillemont, *hist. des empereurs, t. 4.* Banduri, *Numism. imp. Rom.*

CONSTANCE II. *Flavius Julius Constantius*, second fils de Constantin & de Fausta, nâquit à Sirmich au mois d'Août de l'an 317. & fut fait César l'an 324. Les historiens assurent que son pere eut une affection particuliere pour lui, & de son vivant il gouverna les Gaules & ensuite l'Orient. Ce fut à lui que ce grand prince confia son testament; mais il en eut si peu de reconnoissance que ce fut lui qui contribua le plus à la mort de ses cousins germains, ausquels son pere avoit donné une petite partie de ses vastes états. On dit que pour irriter les soldats contre eux, il fit courir le bruit qu'ils avoient empoisonné Constantin. Après leur mort arrivée l'an 338. il partagea l'empire avec ses freres Constantin & Constans, & il eut dans son partage tout l'Orient, la Thrace & la Grece. On croit que

Digitized by Google

jusques-là il n'avoit pas encore pris le titre d'Auguste. Ce prince eut pendant presque tout le cours de son regne qui fut de vingt-cinq ans, la guerre à soûtenir contre les Perses, & il y eut d'abord beaucoup d'avantages; car après que les barbares eurent été forcés de lever le siege de Nisibe, ils perdirent auprès de Singare une grande bataille où Narsés fils de leur roi fut tué; & un second siege de Nisibe leur fut encore plus funeste que le premier. Mais après une cessation d'armes de neuf ans, ils recommencerent la guerre avec plus de succès, & ils prirent Amide, à qui Constance avoit donné son nom, Singare & Bezabde. Constantin le jeune avoit été tué dès l'an 340. & Constance n'avoit point prétendu avoir part à sa succession: il la laissa toute entiere à Constans qui fut tué lui-même l'an 350. & il ne fut maître absolu des païs que ce prince avoit gouverné que l'an 353. Vetranion & Magnence avoient partagé ses états. Le premier ne jouissoit que de l'Illyrie, le second possedoit tout le reste de l'Occident. Constance résolu de reprendre tout ce qui avoit appartenu à son pere, marcha d'abord contre Vetranion, qui n'ayant pas eu le tems de se préparer à la guerre, fut contraint de se soûmettre; mais Magnence lui donna plus de peine, & osa même aller au-devant de lui dans l'Illyrie. Le territoire de Mursie fut le lieu où les deux armées se rencontrerent, & la victoire s'y déclara pour le prince legitime, qui chassa ensuite le tyran de toute l'Italie, & le poursuivit jusques dans les Gaules, où il remporta une seconde victoire. Magnence n'ayant plus de ressources se tua lui-même à Lyon, & Constance punit rigoureusement la plûpart de ceux qui avoient suivi son parti. On assûre que ce prince étoit foible, & méfiant; & que ces deux défauts furent la cause d'une infinité de desordres. Il se livra tout entier à sa femme Eusebie & à ses favoris qui lui firent prendre les interêts de l'Arianisme, & pervertirent ainsi ses bonnes intentions. Les mêmes l'engagerent à faire mourir plusieurs hommes illustres, en lui persuadant qu'ils pensoient à parvenir à l'empire. Sylvain, François d'origine, également habile & fidele, qui commandoit dans les Gaules, fut un de ceux que ces adulateurs mirent mal dans l'esprit du prince, & il se vit contraint de prendre la pourpre pour se garantir de la mort; mais Constance se délivra de lui peu de jours après en le faisant assassiner. La même année 354. Gallus, cousin de Constance qui l'avoit fait César, & lui avoit donné le département de l'Orient, accusé justement de cruauté, fut rappellé à la cour, qui étoit alors à Milan, & l'empereur envoya au devant de lui quelques officiers qui le firent mourir en Istrie. Julien frere de Gallus, fut fait César en 356. & eut le département des Gaules, où malgré l'infidelité de plusieurs officiers generaux qui croyoient faire la cour à Constance en abandonnant le jeune César, il remporta plusieurs victoires sur les Allemans & les François. L'empereur de son côté détruisit la nation des Limigantes, & rendit aux Sarmates le païs dont ces barbares, autrefois leurs esclaves, les avoient chassé. Après quoi il se prépara à faire la guerre aux Perses qui venoient de prendre les trois places dont on a parlé ci-dessus; mais Julien ne lui donna pas le tems de rien entreprendre. Ce César prit le titre d'empereur, & ayant offert inutilement de traiter avec Constance, quitta enfin les Gaules pour aller le combattre. Constance se préparoit à aller au-devant de lui, lorsqu'il mourut à Mopsucrenes, le 3. Novembre de l'an 361. Il étoit âgé alors de quarante cinq ans, & se fit baptiser avant sa mort par Euzoius. Il eut trois femmes, la premiere fut Fausta, sa cousine germaine, fille du patrice Constance, qui étoit morte avant l'an 350. puisque Magnence lui offrit alors sa fille: la seconde fut Eusébie, née d'une famille illustre, il l'épousa l'an 353. & éleva ses deux freres Eusebe & Hypatius au consulat. Eusebie étant morte vers l'an 360. sans enfans, Constance épousa Faustine, dont il eut une fille posthume nommée *Constantia*, qui fut mariée à l'empereur Gratien.* Socrate, *l. 2.* Sozomene, *l. 5.* Amm. Marcell. Eutrope. Tillemont, *hist. des emper. t. 4.*

CONSTANCE, étoit fils de Constance *Chlore* & de Theodora, & frere de l'empereur Constantin *le Grand*, qui lui confia les plus grands emplois. Il épousa Galla & Basiline. De la premiere il eut Gallus, que Constance créa depuis César; & de la seconde, il eut Julien, surnommé l'*Apostat*. Le même Constance son neveu le fit mourir avec Delmatius, les accusant d'avoir excité une sédition militaire l'an 338.* Zozime, *l. 2.* Eutrope, *l. 1.*

CONSTANCE César, *voyez* GALLUS, fils de Constance, frere de Constantin *le Grand*.

CONSTANCE ou CONSTANTIA, fille de l'empereur CONSTANCE *Chlore* & de *Theodora*, épousa *Licinius*, qui se révolta contre l'empereur Constantin *le Grand*, & dont elle eut un autre Licinius qui fut César. Après la derniere bataille que son frere gagna sur son mari, elle demanda la grace du dernier, qui lui fut accordée. Mais Licinius s'en étant rendu indigne par ses intelligences avec les Barbares qu'il avoit dessein de porter à la révolte, fut étranglé en 325. Alors Constance ne songea plus qu'à gagner la confiance de l'empereur son frere, en quoi elle réussit assez bien, sur tout après la mort de sainte Helene. Eusebe de Nicomedie Arien, sçut si adroitement captiver l'esprit de cette princesse, qu'à sa consideration elle devint la protectrice d'Arius. On dit même que Constantin l'étant venu visiter au lit de la mort pour sçavoir si elle n'avoit point de grace à lui demander, avant que de mourir, elle lui avoit seulement recommandé un ecclesiastique, qu'on assûre être le même Eusebe, ou, selon d'autres, Arius.* S. Jerôme, *epist. ad Ctesiph.* Rufin, *liv. 1.* Theodoret, *liv. 2.* Socrate, *liv. 1. &c.*

CONSTANCE ou CONSTANTIA, est le nom des deux filles de l'empereur Constantin *le Grand*. La premiere, qu'on nomme aussi *Constantine*, étoit fiancée à ce Gallican, qui se convertit à la foi Catholique, après une victoire qu'il remporta miraculeusement sur les Scythes. Elle fut guerie d'une maladie fâcheuse, par les prieres de sainte Agnès; & pour en témoigner sa reconnoissance elle voua sa virginité à Dieu. L'autre, qu'Ammien Marcellin assûre avoir épousé Anniballien, & puis Gallus qui fut créé César, étoit si méchante qu'on lui donna le nom de *Megere*.

CONSTANCE ou CONSTANTIA, fille de l'empereur *Constance* & de *Faustine*, fut mariée à l'empereur *Gratien*. * Ammien Marcellin, *liv. 21.* S. Ambroise, *sermon de sainte Agn.* Baronius, *A. C. 324. & 330. &c.*

CONSTANCE, natif de Nysse, ville de Servie, & general des armées Romaines, fut le bouclier de l'empire contre les tyrans dans le V. siecle, pendant le regne de l'empereur Honorius. Il vainquit Constantin, Constans, Geronce, Jovin & un grand nombre d'autres en 412. & les années suivantes. Il chassa aussi les Goths des Gaules, & en 415. il envoya le rebelle Attalus à l'empereur. Ce prince lui fit épouser en 417. sa sœur *Galla Placidie*, veuve d'*Ataulphe*, & l'associa même à l'empire le huitiéme Fevrier de l'an 421. Constance ne possede cette dignité qu'environ sept mois; car il mourut en son troisiéme consulat, d'une douleur de côté, le deuxiéme Septembre de la même année. Il eut de Placidie, *Valentinien*, qui fut depuis empereur & le III. de ce nom, & une fille nommée *Justa Gratiana Honoria*.* Sozomene, *l. 9.* Prosper & Marcellin, *en la chron. &c.*

CONSTANCE prêtre de l'eglise de Lyon, & grand orateur, vivoit dans le V. siecle, vers l'an 470. Il composa, à la priere de S. Patient son évêque, la vie de S. Germain d'Auxerre, environ 40. ans après la mort de cet évêque qui étoit mort l'an 448. Eric moine d'Auxerre, mit depuis cette même vie en vers, sous le regne de Charles *le Chauve*. Elle est rapportée par Surius, au 13. Juillet, & on nous l'a depuis donnée en notre langue, avec un recueil de quelques autres.

☞ Il faut remarquer qu'Isidore de Seville parle de ce Constance comme d'un évêque, quoi qu'il n'ait été que prêtre de l'église de Lyon. Ceux qui ont suivi ce premier auteur, ont fait la même faute; comme Vossius & quelques autres. * S. Isidore, *de vir. illust. c. 4.* Vossius, *de hist. Lat. l. 2. c. 16.*

CONSTANCE, reine de France, étoit fille de *Guillaume* I. de ce nom, comte de Provence, & de *Blanche*, dite *Adele* d'Anjou. C'étoit une très-belle personne, mais fiere, capricieuse, & insupportable. En 1007. elle fut mariée au roi *Robert*. L'humeur imperieuse de cette femme causa de très grands déplaisirs à ce prince, qui étant naturellement bon, ne négligea rien pour l'adoucir. Elle n'aimoit point

Digitized by Google

Henri I. son fils aîné. Après la mort du roi arrivée en 1031. elle tâcha de mettre *Robert* son fils puîné sur le trône, & pour en venir à bout elle souleva contre le roi Henri une partie des grands de l'état, & principalement Baudouin IV. comte de Flandres, & Eudes II. comte de Champagne, auquel elle livra la ville de Sens. Mais ses desseins injustes n'ayant pas réussi, elle fut obligée de faire la paix avec le roi son fils; & peu de tems après, elle mourut au château de Melun, au mois de Juillet de l'an 1032. & fut enterrée à S. Denys auprès du roi son mari. * Glaber. Helgaud. Le P. Anselme, &c.

CONSTANCE, reine de France, est nommée par les Espagnols *Beatrix* & *Elizabeth*; par Guillaume de Tyr & l'abbé Suger, *Marie*; & par d'autres, *Marguerite*. Elle étoit fille aînée d'*Alfonse* VII. du nom, roi de Castille, & de *Berengere* de Barcelone sa premiere femme, & elle fut mariée à *Louis* VII. du nom, dit *le Jeune*, roi de France. Ce prince ayant quitté *Alienor* duchesse de Guienne, l'épousa en 1154. à Orleans, où elle fut couronnée par Hugues archevêque de Sens. Elle fut mere de *Marguerite*, comtesse de Vexin, & d'*Alix*, morte jeune. *Constance* mourut en couche l'an 1160. & fut enterrée à S. Denys. * Mezerai, *hist. de France*.

CONSTANCE DE FRANCE, reine d'Angleterre, étoit fille de Louis VI. dit *le Gros*, & d'*Adelaide* de Savoye, & sœur de *Louis* VII. dit *le Jeune*. Elle épousa au mois de Février de l'an 1140. *Eustache* de Blois qui fut couronné roi d'Angleterre en 1152. du vivant de son pere. Mais ce prince étant mort le 10. Août 1153. le roi Louis *le Jeune* son frere, la remaria bientôt après à *Raimond* VI. comte de Toulouse, dont elle eut divers enfans, entr'autres *Raimond* VII. Constance porta toûjours la qualité de reine, à cause de son premier mari. Elle se trouva en 1176. au concile d'Albi, & mourut peu de tems après. * Suger, *vie de Louis VI.* Catel, *hist. de Toul.* Du Chêne, *hist. d'Angleterre*, &c.

CONSTANCE DE FRANCE, fille de *Philippe* I. roi de France, fut mariée avant l'an 1101. à *Hugues*, comte de Troyes; & en ayant été separée en 1104. sous prétexte de parenté, elle épousa deux ans après à Chartres, *Boémon* I. prince d'Antioche. Nous ne sçavons pas le tems de la mort de cette princesse. * Olderic Vitalis. Ives de Chartres. Suger. Le P. Anselme, &c.

CONSTANCE, fille de *Roger* I. roi de Sicile, étant déja vieille fille, fut mariée à l'empereur *Henri* VI. l'an 1185. Quelques auteurs modernes ont assuré qu'elle avoit été religieuse; mais Baronius a prouvé si solidement le contraire, qu'il n'y a pas lieu d'en douter. Les prétentions qu'elle avoit sur le royaume de Sicile, étoient tout-à-fait legitimes. Il lui fut pourtant disputé par Tancrede, qui la tint prisonniere, après qu'elle eut été prise par ceux de Salerne. Le pape Celestin III. qui l'avoit couronnée imperatrice, lui procura la liberté. Après la mort de son mari, elle pressa les papes de lui accorder l'investiture de la Sicile, pour elle & pour son fils *Frederic*. Innocent III. y étoit disposé; mais elle mourut avant que d'en avoir reçu la bulle l'an 1198. Elle laissa le pape tuteur de son fils pour ce royaume. * Fazel, *liv. 6. hist. de Sicile*. Baronius, &c.

CONSTANCE, reine d'Aragon, fille de *Mainfroi*, bâtard de l'empereur *Frederic* II. & femme de *Pierre* III. roi d'Aragon, vivoit vers l'an 1284. Cette princesse fit admirer sa pieté & sa magnanimité en Sicile, dont elle étoit souveraine; car ayant deliberé avec les magistrats de venger la mort funeste de Conradin de Souabe, par celle de Charles, prince de Salerne, elle envoya dire à ce prince, un vendredi matin, de penser à son ame, & de se résoudre à mourir de la même façon que Conradin étoit mort, c'est-à-dire, sur un échafaut; à quoi ce prince répondit avec un courage admirable, que la mort lui seroit d'autant plus agreable, qu'elle lui devoit être donnée, au même jour que Jesus-Christ l'avoit soufferte. Cette pieuse réponse fut apportée à la reine, qui dit, *Puisque le prince de Salerne accepte si volontiers la mort à cause de ce jour, je veux aussi lui pardonner pour l'amour de celui, lequel en ce jour souffrit la mort, afin de nous racheter.* En effet, cette genereuse princesse lui donna la vie. * Louis de Mayerne Turquet, *hist. d'Esp.*

CONSTANCE, seigneur de la cour du roi de Siam, & son ministre d'état, s'appelloit *Constantin Phaulkon*; car c'est ainsi qu'il signoit. Il étoit Grec, né dans un village appellé *la Custode* dans l'isle de Cephalonie d'un noble Venitien, fils du gouverneur de cette isle, & d'une demoiselle des plus anciennes familles du païs. M. le comte de Forbin dans ses memoires le dit fils d'un cabaretier, & il pouvoit en être mieux instruit que les autres. Quoi qu'il en soit, Constance n'ayant encore que 12. ans, vers l'an 1660. & ayant assez de discernement pour connoître que ses parens n'étoient pas en état de l'avancer beaucoup dans le monde, s'embarqua avec un capitaine Anglois, qui retournoit en Angleterre. Son esprit, son humeur insinuante, & ses manieres agreables l'y firent bientôt connoître, & lui attirerent la bienveillance de quelques seigneurs de la cour; mais desesperant de s'y avancer, il se mit sur mer, dans le dessein de passer aux Indes. Après avoir demeuré quelques années à Siam, & avoir amassé quelque bien, il quitta le service de la compagnie d'Angleterre, pour avoir un vaisseau à lui & negocier de son chef. Alors s'étant mis en mer il fit naufrage sur la côte de Malabar, en l'Inde au-deça du golfe, & ne put sauver que deux mille écus de toute sa charge. Après ce malheur, se promenant au bord de la mer, il vit venir à lui un homme avec un visage triste & abbatu: c'étoit un ambassadeur du roi de Siam, lequel en revenant de Perse avoit fait aussi naufrage, & s'étoit sauvé sans argent, sans hardes & sans suite. Cet ambassadeur s'étant fait connoître, Constance lui offrit de le remettre à Siam, & équipa une petite barque pour faire le trajet. L'ambassadeur, pour reconnoître ce plaisir fit de grands eloges du merite de Constance au Barkalon, c'est-à-dire, au premier ministre d'état. Ce ministre qui étoit fort eclairé dans les affaires, mais qui aimoit le repos & le plaisir, fut ravi d'avoir trouvé une personne habile & fidelle, & sur laquelle il pût se reposer des fonctions de sa charge. Il arriva en ce tems-là, que le roi prit le dessein d'envoyer une ambassade dans un royaume étranger; & qu'ayant reconnu la capacité de Constance, il lui donna cette commission, dont il s'acquitta avec beaucoup d'honneur. Le Barkalon étant mort quelque tems après, le roi voulut mettre Constance en sa place. Il s'en excusa, & répondit à sa majesté que cette qualité lui attireroit l'envie de tous les grands. Neanmoins, s'il ne prit pas le titre de ministre d'état, il en fit toutes les fonctions. Comme il étoit sorti jeune de son païs, & par consequent peu instruit dans la religion Catholique, il ne fut pas difficile aux Anglois de lui faire embrasser la religion Protestante; mais depuis il fit abjuration entre les mains du pere Thomas Jesuite, & depuis ce tems-là il n'est rien qu'il n'ait tenté pour établir la religion Chrétienne dans le royaume de Siam, dans le Tonquin, la Cochinchine, la Chine, & pour la rétablir dans le Japon. On dit que c'est ce qui l'avoit engagé à faire rechercher au roi de Siam l'amitié de Louis XIV. M. le comte de Forbin, qui a demeuré longtems à Siam avec M. Constance, lui donne des vûes bien differentes. Quoi qu'il en soit, le roi ayant sçû que sa majesté Siamoise lui avoit envoyé des ambassadeurs qui avoient peri en chemin, lui envoya en 1685. le chevalier de Chaumont, accompagné de l'abbé de Choisi & de beaucoup de noblesse. Ils furent magnifiquement reçûs par les soins de M. Constance; le roi de Siam promit de s'instruire de notre religion & fit partir avec le chevalier de Chaumont les trois ambassadeurs qu'on a vûs à Paris en 1687. MM. de la Loubere & Ceberet les reconduisirent à Siam étant revêtus du caractere d'envoyés, & y menerent des troupes que le roi de Siam avoit demandées; ce prince les mit dans les forteresses de Mergui & de Bankoc, qui sont les clefs de son royaume, renvoya pour la seconde fois le P. Tachard qu'il fit son ambassadeur auprès du roi de France, avec ordre de lui amener encore des troupes, ne voulant plus avoir que des François à sa garde. Mais pendant ce voyage quelque mandarins à la tête desquels étoit Pitracha fils de la nourrice du roi, ayant apperçu de la mésintelligence entre M. Constance, & le sieur des Fargues, général des troupes Françoises, en voulurent profiter pour chasser les François du païs, & se rendre maîtres des affaires. Ils y réussirent

Digitized by Google

par la faute du sieur des Fargues, qui manqua au besoin & contre sa parole à M. Constance que Pitracha fit mourir dans les tourmens. Il obligea ensuite les François à évacuer le royaume, persécuta vivement les Chrétiens; & le roi qu'ils tenoient comme captif dans le palais étant mort peu de tems après, il monta sur le trône, non sans soupçon d'avoir abregé les jours de son maitre. Madame Constance qui étoit Japonnoise, née à Siam, fut d'abord sollicitée par le fils de Pitracha à entrer dans son serrail, mais l'ayant constamment refusé, & s'étant refugiée à Bankoc dans le tems que les François se disposoient à s'embarquer, le sieur des Fargues eut la cruauté de la rendre aux Siamois, contre l'avis de son conseil, & malgré la protestation qu'elle fit publiquement de la violence qu'on lui faisoit sous la banniere du roi de France, dont elle avoit deux lettres où ce prince la prenoit sous sa protection. Depuis ce tems-là elle fut esclave dans le palais du roi de Siam, & sanctifia ses chaînes par les plus éminentes vertus, qui depuis même obligerent le roi de Siam, à lui confier l'éducation de ses enfans.* *Voyage de* M. de Chaumont, *de* l'abbé de Choisi, du P. Tachard. *La vie de M. Constance, par le* P. d'Orleans. *Hist. de la révolution de Siam, par le* P. le Blanc. *Les memoires de* M. le comte de Forbin.

CONSTANCE, ou plûtôt COUTANCES, ville de France dans la basse Normandie, avec élection, bailliage, présidial & évêché suffragant de Rouen. Elle est située sur le Burd, & est capitale d'un petit païs nommé *Constantin* ou *Coutantin*, qui est le dernier bailliage de la province du ressort du parlement de Rouen. Ce païs est limité au septentrion par la mer Oceane, qui est à deux lieues de Coutances; au midi par le détroit de Séez; au levant par les Guez, surnommés *de saint Clement*, par la ville de Thorigni, & la vicomté de Vire; & au couchant par la Bretagne. Le siege du bailli est à Coutances, & le Coutantin est encore un comté, que Robert duc de Normandie engagea, voulant faire le voyage d'Outremer avec Godefroi de Bouillon. Quelque tems après, il engagea encore le reste du duché à Guillaume *le Roux* son frere, pour dix mille marcs d'argent. Volaterran & quelques autres, se sont imaginés que Coutances est l'*Augusta Romanduorum*. On dit qu'elle eut depuis son nom de Constantin, ou Constance empereurs. Aussi Ammien Marcellin l'appelle au livre 15. *Castra Constantia.* Quelques autres disent, qu'elle est la *Broveris* des anciens. Saint Ereptiole en fut le premier évêque, puis Exupere, & ensuite Leoncien, qui assista au premier concile d'Orleans l'an 511. Ils sont reconnus pour saints, aussi bien que Laudus ou Lauto, Rumpharius, Ursicin, & Ulphobert; & ils ont eu d'illustres successeurs, comme Godefroi *le Bon*, Algarus, Hugues de Morville, Robert de Harcourt, Gilles des Champs cardinal, Philibert de Montjoyeux, Jean de Châtillon, cardinal, Richard Olivier, Philippe de Cossé, grand aumônier de France, &c. L'on regarde aussi comme des saints de ce diocese, pour le culte qui leur est rendu, saint Paterne & saint Scubilion, qui appartiennent à celui d'Avranches; & saint Marcoul de Nanteuil, transporté au diocese de Laon à Corbigni. Coutances est une ville ancienne, & les aqueducs qu'on trouve dans son territoire en sont un témoignage indubitable. Elle est environnée de prairies & de ruisseaux dont Robert Cenalis nous a laissé une peinture ingenieuse dans ses écrits. La ville est assez grande & bien peuplée, mais sans murailles. Le roi Louis XI. les fit ruiner, parce que Coutances s'étoit déclarée en faveur du prince Charles son frere. Cette ville souffrit aussi beaucoup pendant les guerres des Anglois; elle fut souvent exposée aux courses des Bretons, sous le regne du même Louis XI. & en 1562. elle fut emportée par les Calvinistes. Philippe de Cossé, qui en étoit évêque, l'avoit défendue avec assez de soin; mais Colombieres l'ayant assiegée, il fut obligé de se rendre, & fut mené prisonnier à saint Lo, d'où il se sauva peu de tems après. L'église de Notre-Dame, cathedrale de Coutances, est bien bâtie, embellie de trois grosses tours. Celle du milieu est un ouvrage admirable. Les deux autres élevées sur le grand portail, se terminent en belles piramides de pierre. Le diocese est divisé en quatre archidiaconés & doyennés. Outre cette église, il y a les paroisses de saint Pierre & de saint Nicolas, divers monasteres, & un college fondé par le sieur Jean Michel, chanoine de cette ville. * Robert Cenalis, *hist.* De Thou, *hist. liv. 30.* Du Chêne, *antiq. des villes de France.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. Christ. &c.*

CONSTANT I. de ce nom, *Flavius Julius Constans*, troisiéme fils de l'empereur Constantin dit *le Grand* & de *Fausta*, fut fait César par son pere, le jour de Noël, de l'an 333. Après la mort de cet empereur arrivée en 337. il eut pour son partage l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie; mais il fut obligé de se défendre contre son frere Constantin, qui voulut envahir les terres de son partage. Ce prince ambitieux fut tué à Aquilée l'an 340. & Constant posseda après lui la Gaule, l'Espagne, & la grande Bretagne. Il prit toûjours la défense des Orthodoxes contre les Ariens, qui troubloient la paix de l'église, il s'employa dans cette vûe, pour la convocation du concile de Sardique en 345. & écrivit des lettres menaçantes à son frere Constance, empereur d'Orient, qui favorisoit les heretiques, & qui persecutoit saint Athanase & les orthodoxes. Ses soins s'étendirent aussi en Afrique, où il n'oublia rien pour appaiser le schisme des Donatistes. Cependant, ce prince, dont le zele pour la paix de l'église sembloit meriter un regne plus long, lui fut enlevé par un jugement secret de la providence. Magnence, qui avoit usurpé l'empire dans les Gaules, le fit tuer dans la ville d'Elne en Roussillon, au commencement de l'an 350. Constant étoit âgé d'environ 30. ans, & en avoit regné 13. S. Athanase en parle comme d'un martyr; & en cela il témoigne sa reconnoissance pour un prince qui l'avoit défendu si hautement contre les Ariens, qu'il étoit résolu de faire la guerre à son frere Constance, s'il ne l'eût rétabli sur son siege. Il avoit vaincu les François, & les avoit forcé de rechercher son alliance. Il fit aussi une expedition en Angleterre, dont on ne sçait ni le sujet ni le succès. * S. Athanase, *Apol. ad Const.* Socrate, *l. 2.* Sozomene, *l. 4.* Aurelius Victor, *Epit. hist.* Baronius, *ann. Eccl. &c.*

CONSTANT II. empereur d'Orient, fils d'*Heraclius Constantinus*, & petit fils d'*Heraclius*, fut subrogé à la place de son oncle Heracleonas, sur la fin de l'an 641. Comme il avoit été élevé par des heretiques Monothelites, il suivit & & professa leurs erreurs. Paul qui étoit sectateur de cette créance, fut mis par ses soins sur le siege de l'église de Constantinople, & ce fut à la persuasion de ce prélat heretique, qu'il fit publier l'an 648. un édit ou formulaire qu'on nomma *Type*, par lequel il imposoit silence aux orthodoxes & aux heretiques. Le pape Martin I. qui avoit succedé à Theodore I. assembla en 649. un concile à Rome dans l'église de Latran, où ce formulaire fut condamné. Ce qui irrita tellement Constant, qu'il donna ordre à Theodore Calliopas, exarque de Ravenne, de se saisir du pape. Cet ordre severe fut executé l'an 653. Ces excès de Constant furent punis du ciel; il fut vaincu par les Sarasins; & à peine pût-il se sauver, ayant été obligé de se déguiser, pour prendre la fuite avec plus de sûreté. Il est vrai que dans la suite il fit la paix avec ces Infideles, & que même ils s'obligerent de lui payer un tribut; mais ce fut parce que Moavie leur prince étant assez embarassé dans des troubles domestiques, voulut prévenir une guerre étrangere. Ils avoient détaché de l'empire d'Orient l'Egypte & l'isle de Chypre, & l'an 666. recommençant la guerre, ils entreprirent la conquête de l'Afrique qui résista peu d'années. Constant avant cela avoit voulu faire croire que ses sentimens étoient catholiques, & avoit fait présenter par les apocrisiaires ou nonces Apostoliques, que le pape Vitalien lui avoit envoyés pour l'avertir de son élection, un livre des Evangiles couvert de plaques d'or & enrichi de pierreries d'une grosseur extraordinaire, pour l'église de saint Pierre l'an 656. Quatre ans après prévenu de haine & de colere contre son frere Theodose, il le fit ordonner diacre, & le fit mourir. Dieu permit qu'il eût un si grand remords de ce crime, qu'il s'imaginoit continuellement voir Theodose, lequel étant revêtu de la dalmatique & des autres ornemens, lui presentoit le calice, & lui disoit: *Beuvez mon frere.* Poursuivi continuellement par cette fâcheuse idée, il passa en Sicile, soit pour y transporter le siege de l'empire, soit pour épier une occasion de sur-

Digitized by Google

prendre les Lombards. Après avoir assiegé Benevent, & pris Luceria, il entra dans Rome le mardi 5. Juillet de l'an 663. d'où il emporta tout le cuivre qu'il trouva dans les temples, & sur les toits. De-là étant revenu en Sicile, il fut tué dans des étuves à Syracuse, par André, l'un de ses valets de chambre, sous l'indiction onziéme, & le quinziéme Juillet 668. Il regna vingt-six ans, huit mois & demi. * Anastase le bibliothecaire, *Vie du pape Vitalien*, & Paul Diacre, *l. 5. de l'hist. des Lombards* Cedrenus. Theophanes & Baronius, *annal.*

CONSTANT, (*Flavius Claudius Constans*) étoit fils du tyran *Constantin*, que les troupes d'Angleterre avoient proclamé empereur, vers l'an 407. Quelque tems après, il fut créé César par son pere, & fut envoyé en Espagne pour la conquerir. Ses armes eurent assez de succès au commencement; mais peu de tems après il perit miserablement. Quelques auteurs disent qu'il avoit quitté le froc, pour prendre le diadême. * Zosime & Sozomene, *l. 6.* Prosper & Marcellin, *in chron.*

CONSTANTIEN, solitaire du païs du Maine dans le VI. siecle, étoit né en Auvergne d'une noble famille du tems de Clovis I. Il se consacra au service de Dieu dès sa jeunesse. Après avoir fait ses premiers essais de la vie monastique dans son païs, il s'en alla dans le celebre monastere de Mici, près d'Orleans, & y demeura plusieurs années, jusqu'à ce qu'il en sortit avec saint Franbourg son compatriote, moine de Mici, pour mener une vie plus solitaire. Ils se retirerent tous deux dans le Maine. Innocent évêque du Mans les ordonna l'un & l'autre prêtres, & les envoya en mission proche de leur retraite. Constantien s'y employa avec beaucoup de succès, & continua ses missions sous Domnole, successeur d'Innocent. Sa réputation fut si grande, que le roi Clotaire I. passant en 560. par le Maine, pour porter la guerre en Bretagne, où l'on appuyoit la revolte de son fils Chramne, voulut se détourner pour lui rendre visite, & le recommander à ses prieres. Constantien lui prédit la victoire, & Clotaire lui fit de grandes largesses, qu'il employa à bâtir & doter un monastere, qui subsista long-tems après lui. Il mourut quelque tems après Clotaire vers l'an 570. On fait sa fête dans le Maine au premier Decembre. Sa vie a été écrite par un Anonyme contemporain, *dans les histoires du Maine*. * Baillet, *vie des saints, mois de Decembre*.

PAPES.

CONSTANTIN, pape, natif de Syrie, gouverna saintement l'église dans le VIII. siecle, & fut élu le 7. de Mars de l'an 708. après Sisinnus aussi Syrien, qui n'avoit tenu le siege que 23. jours. Au commencement du pontificat de Constantin, Felix archevêque de Ravenne, refusant de le reconnoître, & ayant fait soûlever les citoyens de sa ville, fut banni dans la province de Pont, & fut aveuglé par le commandement de l'empereur Justinien *le Jeune*, surnommé *Rhinotmete*. Ce prince pria le pape de passer lui-même en Orient, pour regler quelques affaires de religion. Il fut reçû avec respect & magnificence à Constantinople, & de-là à Nicomedie, où Justinien lui baisa les pieds. A son retour, il s'opposa à Philippicus, qui avoit envahi l'empire. Cet usurpateur avoit chassé le patriarche Cyrus qui étoit orthodoxe, & lui avoit substitué Jean, moine heresiarque, qui eut l'effronterie d'envoyer ses propositions erronées à Rome pour y être approuvées. Constantin les condamna en 712. Ce pape fit peindre à Rome dans l'église de saint Pierre, les portraits des peres qui avoient assisté aux six premiers conciles generaux, & que l'empereur avoit fait effacer de l'église de sainte Sophie de Constantinople. Il défendit aussi de se servir du nom & de l'autorité de ce prince, dans les actes publics, & de mettre sur les monnoyes son image, puisqu'il faisoit la guerre à celles des Saints. Felix de Ravenne, tout aveugle qu'il étoit, fut rétabli dans son siege après s'être soûmis à Constantin, qui mourut le 9. Avril de l'an 714. ayant tenu le siege six ans, un mois & deux jours. Ce pape écrivit une lettre à Edaldus, archevêque de Vienne, que nous avons dans la bibliotheque de Fleuri, & ailleurs. GREGOIRE II. lui succeda. * Anastase & Platine, *dans sa vie.* Cedrene. Theophanes & Baronius, *aux annal.*

CONSTANTIN, antipape, se fit installer sur le siege pontifical, après la mort de Paul I. l'an 767. Pendant que ce pontife étoit malade, Toton ou Teuton, duc de Nepi en Toscane, étant entré dans Rome, avec une puissante armée, avoit forcé le pape & le clergé d'élire ce Constantin son frere, qui n'étoit pas même encore clerc, & l'avoit fait ordonner & consacrer par Georges évêque de Palestrine. Constantin étoit indigne de cette place, qu'il remplit très-mal, & qu'il occupa un an & un mois. jusqu'à ce qu'en 768. son frere ayant été tué, il s'enfuit de Rome. Après l'élection canonique d'Etienne IV. il fut privé de la vûe, & fut condamné dans un concile, tenu l'an 769. Ensuite il fut chassé de l'église & tous ses registres furent brûlés. * Baronius, *A.C. 767. 768. & 769.*

PATRIARCHES.

CONSTANTIN I. de ce nom, patriarche de Constantinople, dans le VII. siecle, étoit diacre, œconome & sacristain de cette église, lorsqu'il fut elevé sur ce siege. après la mort de Jean V. l'an 674. Les actes du sixiéme synode general font foi, dans l'action ou session XIV que Constantin étoit orthodoxe & contraire aux Monothelites. C'est de quoi tous les auteurs ne sont pas d'accord. Il mourut l'an 676. & eut pour successeur Theodore heretique, dont nous parlerons ailleurs, * Nicephore, *dans sa chron.* Baronius *A.C. 664. & 666.*

CONSTANTIN II. patriarche, Iconomaque, fut élevé sur le siege de Constantinople par l'empereur Constantin *Copronyme* l'an 754. Il avoit été moine; & après avoir été chassé de son monastere, à cause de ses dereglemens, il s'intrigua à la cour, & devint un des plus furieux ennemis des saintes images: ce qui lui fit avoir un évêché, & enfin le patriarchat de Constantinople après Anastase. Theophane assure qu'il empêcha Constantin *Copronyme* de publier le Nestorianisme qu'il avoit embrassé. Cette resistance, ou peut-être les crimes du faux patriarche, déplûrent à l'empereur, qui l'envoya en exil l'an 766. L'année suivante, Constantin *Copronyme*, qui le vouloit perdre, l'ayant rappellé à Constantinople, le fit raser, lui fit mettre une robe courte & sans manches, le fit promener par la ville, monté sur un âne, dont il tenoit la queue; & après l'avoir exposé aux insultes de la populace, il lui fit couper la tête, & fit trainer son corps à la voirie. Il eut pour successeur Nicetas Iconomaque. * Zonaras. Theophanes, & Baronius, *A.C. 764. n. 17. & 18. 767. n. 13. & 14.*

CONSTANTIN III. de ce nom, patriarche de Constantinople, surnommé *Lichudes*, vécut dans le XI. siecle. Il fut mis, après Michel Cerularius, sur le siege de cette église, qu'il gouverna depuis l'an 1059. jusqu'en 1064. que le celebre Jean Xiphilin lui succeda. Il a fait quelques constitutions synodales, qui sont dans le droit grec-romain. * Banduri, *Imp. Orient. l. 8. comm.*

CONSTANTIN IV. patriarche de Constantinople, fut élû l'an 1153. après Theodore de Chalcedoine, & n'occupa le siege que pendant deux ans. Lucas *Chrysoberges* lui succeda. * Baronius, *in annal.* Banduri, *Imp. Orient. l. 8. comm.*

CONSTANTIN, diacre de l'église de Syracuse, fut nommé patriarche d'Antioche par le pape Conon, pendant que le siege de cette église étoit occupé par des prélats heretiques en 686. mais son esprit inquiet & factieux le fit enfermer dans une prison. La plûpart des auteurs ne le mettent point au nombre des patriarches d'Antioche. * Baronius, *A.C. 686.*

EMPEREURS.

CONSTANTIN (*Flavius Valerius Constantinus*) fils de *Constance* Chlore & d'*Helene*, nâquit à Naisse dans la Dardanie l'an 274. son pere devenu César, ayant été envoyé dans les Gaules, Constantin demeura auprès de Diocletien, qui parut l'estimer beaucoup, & qui le donna ensuite à Galere Maximien. Celui-ci ne lui fut pas favorable, il chercha même à le faire perir, & lorsqu'il délibera avec Diocletien sur le choix des Césars qui devoient être nommés en sa place & en celle de Constance Chlore, il ne voulut pas qu'on eût égard à lui. Ces mauvais traitemens font honneur à Constantin, on ne l'auroit pas rejetté s'il avoit eu moins de capacité. Son pere devenu auguste le redemanda si vivement,

Digitized by Google

& de sa part Constantin se rendit si importun, que Galere Maximien fut enfin contraint de lui permettre de venir dans les Gaules. Constantin ayant pris alors la poste, fit couper les jarrets à tous les chevaux dont lui & sa suite s'étoient servi, pour empêcher qu'on ne pût le suivre ; précaution qui se trouva necessaire. Il arriva à Boulogne sur mer, lorsque son pere étoit près de passer dans la grande Bretagne, il l'y accompagna, le vit mourir, & fut declaré empereur à sa place le 25. Juillet de l'an 306. mais Gal. Maximien ne lui ayant voulu donner que le titre de César, il s'en contenta, & n'en gouverna pas moins absolument dans les provinces qui lui étoient soumises, c'est-à-dire dans les Gaules, la grande Bretagne & l'Espagne. Il avoit épousé de bonne heure Meriervine, de qui il avoit un fils nommé Crispus ; mais Maximilien Herculius lui ayant offert sa fille Fausta, il l'épousa, & prit alors le titre d'Auguste que Galere Maximien ne lui voulut pourtant accorder que l'an 308. Il avoit déja remporté plusieurs victoires sur les François, & dès l'an 306. ayant pris deux de leurs rois qu'on nomme Ascaric & Ragaise, il les avoit exposés aux bêtes dans l'amphiteâtre. Son beau pere, qui l'avoit quitté pour gouverner l'Italie avec Maxence son fils, qui étoit maître de Rome, vint le retrouver l'an 308. il le tint honorablement à sa cour, & lui confia même une partie des troupes, mais ce malheureux ayant tâché de les gagner, on fut obligé de le garder étroitement, & l'an 310. Constantin averti qu'il avoit attenté à sa vie, le fit mourir. Il entreprit à peu près dans le même tems d'aller combattre Maxence, & il y alla en effet après avoir remporté encore une grande victoire sur les barbares de la Germanie : les troupes du tyran furent défaites deux fois dans les Alpes, sa cavalerie mise en déroute à Bresse ; & Veronne où Ruricius Pompeianus, un des meilleurs capitaines de ce siecle là s'étoit jetté, ne résista que peu de tems. La victoire s'étoit déclarée d'abord pour Constantin : Dieu même l'avoit assûré du succès de cette entreprise en lui faisant voir dans les cieux le monogramme de J. C. avec une inscription qui l'avertissoit qu'il vaincroit en ce signe. On assure que cet empereur, qui encore payen, estimoit déja beaucoup notre religion, fit faire aussi tôt un labare, c'est-à-dire une sorte d'enseigne militaire où ce monogramme étoit représenté, & qu'on le portoit à la tête de son armée ; on le trouve plusieurs fois sur ses médailles, mais d'ordinaire il est représenté different de la maniere dont il lui apparut : ce monogramme étoit proprement un P. coupé par une ligne droite. Maxence après avoir perdu la meilleure partie de ses troupes, se crut néanmoins encore assez fort pour aller au devant de Constantin : il lui livra la bataille assez près de Rome, son armée fut mise en déroute, & il se noya lui-même dans le Tibre, le 28. Octobre de l'an 312. Cette victoire rendit Constantin maître de l'Italie & de l'Afrique. Le sénat le déclara le premier des empereurs ; & Licinius qui regnoit dans l'Illyrie rechercha son amitié, & épousa sa sœur Constantia. Ce fut alors que Constantin devenu redoutable aux autres princes, fit cesser dans tout l'empire la persécution qu'on faisoit aux Chretiens : il les favorisa toûjours de plus en plus, & il voulut enfin être mis lui-même dans le rang des Catéchumenes. Zozime, auteur payen l'accuse d'ambition, mais il semble qu'il n'entreprit point de guerre contre ses collegues sans en avoir de justes raisons ; Licinius qui après la défaite de Maximin, partageoit seul l'empire avec lui, ayant taché d'engager à la revolte Bassien que Constantin vouloit faire César, & refusant de livrer Sinicius qui avoit ménagé cette revolte, Constantin lui déclara la guerre l'an 314. mit deux fois ses troupes en deroute ; & après l'avoir réduit à se soumettre, lui laissa l'Asie, & la Thrace en Europe. Trois ans après Crispus, Constantin le jeune fils de Constantin, & Licinius le jeune fils de Licinius furent déclarés Césars, mais il y eut toûjours de la jalousie entre les deux empereurs, & enfin Licinius s'étant plaint l'an 333. avec trop de hauteur de ce que Constantin avoit passé sur ses terres en poursuivant les Sarmates & les Gots, s'attira une guerre qui lui fut fatale. Constantin l'ayant vaincu, le priva de l'empire, & ensuite le fit mourir : Licinius son fils fut aussi condamné à la mort peu après, & depuis Constantin fut seul maître de tout l'empire Romain. Ce fut alors qu'il forma le dessein de bâtir une nouvelle Rome, & il choisit la ville de Byzance, qui prit le nom de Constantinople, vers l'an 330. lorsqu'elle fut dédiée : elle eut cela de singulier qu'on n'y voyoit aucune marque du Paganisme ; mais ses batimens élevés à la hâte furent ruinés en peu de tems, & quelques siecles après Constantin on y trouvoit peu d'édifices qui ne fussent modernes. Ce fut encore dans ce tems-là que l'empire fut partagé en quatre gouvernemens generaux dont les gouverneurs furent appelles préfets du pretoire, sans avoir aucune autorité sur les troupes, dont le commandement fut donné aux maitres des soldats, qui avoient sous eux dans les provinces des comtes & des ducs : chaque gouvernement general fut partagé en diocèse, dont les gouverneurs furent nommes vicaires des préfets du prétoire ; & chaque diocèse étoit composé de plusieurs petites provinces, gouvernées par des consulaires, des présidens, ou des correcteurs ; cette division en petites provinces avoit été faite par Diocletien, & c'est injustement que Zozime en fait des reproches à Constantin. Celui-ci également appliqué à gouverner l'empire, & à maintenir la religion Chrétienne dans sa pureté, fit plusieurs édits, dont on a conservé une partie, & dont l'un des plus considerables est celui du 3. de Mars 321. par lequel il ordonna qu'on célebrât le dimanche, & defendit toutes œuvres serviles ce jour la. Il fit tous ses efforts pour éteindre le schisme des Donatistes : & Arius prêtre d'Alexandrie, ayant attaqué la divinité de J. C. il fit assembler à Nicée en Bithynie, le premier concile general auquel il assista, & où le Verbe fut déclaré consubstantiel à son pere. On remarque qu'il fournit des voitures à tous les peres du concile, qu'il les défraya sur leur route, & qu'il baisa les playes de ceux qui avoient confessé la foi de J. C. dans la persécution de Licinius. Mais ce fut dans le même tems qu'il fit mourir Crispus son fils, prince de grande esperance, accusé par Fausta sa belle-mere d'avoir attenté à son honneur. Cette malheureuse imperatrice avoit elle-même attenté à la pudicité de Crispus, elle l'aima encore mort, avoua son crime, & fut à son tour punie du dernier supplice. Ces derniers traits du regne de Constantin le deshonorerent ; il donna aussi trop d'autorité à certaines gens qui en abuserent, & il connut leurs injustices sans pouvoir se résoudre à les punir. Enfin son affection pour sa sœur Constantia l'engagea à favoriser les Ariens, jusqu'à exiler les évêques qui leur étoient le plus opposés ; mais il les rappella peu après. Outre les victoires qu'il remporta dans les Gaules sur les François & les Allemans, il vainquit encore les Sarmates & les Gots, & il faut bien mal le connoître pour croire les historiens payens qui assurent qu'il achetoit la paix à prix d'argent. Il se préparoit à aller porter la guerre dans la Perse, lorsque ces Barbares lui demanderent la paix aux mêmes conditions ausquelles ils l'avoient obtenue de Diocletien. Sentant alors que sa santé s'affoiblissoit, il se fit porter à Nicomedie, où il fut baptisé par Eusébe, Arien, évêque de cette ville, & peu après il mourut le 22. Mai 337. à Achyron, maison de plaisance près de Nicomedie, étant âgé de soixante-trois ans, dont il en avoit regné près de trente & un. Son corps fut porté à Constantinople, & inhumé dans le vestibule de l'église des Apôtres. Il laissa trois fils Constantin, Constance & Constant, entre lesquels il partagea l'empire, en laissant néanmoins une petite portion à ses deux neveux Delmatius qu'il avoit fait César, & Annibalien ; & deux filles, Constantine & Helene, mariées par Constance à Gallus César, & à Julien l'Apostat.* Tillemont, *hist. des emper. t. 4.* Banduri, *Numism. imp. Rom.*

La mémoire de cet empereur étoit en si grande vénération dans l'église, que dès le V. siecle on en parloit comme d'un saint, on rendoit des honneurs extraordinaires à son tombeau, & même à sa statue posée sur une colonne de porphyre. Le pape Nicolas I. assure qu'au IX. siecle on récitoit son nom pendant la celébration des saints mysteres. Quelques martyrologes modernes marquent sa fête le 22. Mai. On prétend qu'il y avoit plusieurs églises qui portoient son nom en Angleterre, & qu'il étoit honoré comme un saint dans differens endroits de l'Occident. Les Chrétiens d'Egypte solemnisent encore sa fête, qui se célebroit particulierement dans la grande église de Constantinople, dans celle des apôtres, & dans un monastere qui portoit le nom de Constantin. Les Grecs & les Moscovites font sa fête le 21. Mai.

☞ Peut-être sera-t-il à propos de ne pas finir cet article,

Digitized by Google

sans expliquer auparavant ce qui regarde cette celebre donation, que l'on dit avoir été faite par Constantin au pape Sylvestre, de la ville de Rome & de plusieurs provinces d'Italie. Hincmar, archevêque de Reims, qui florissoit vers l'an 850. est le premier qui en a fait mention. Le pape Leon IX. rapporte cette donation dans une lettre qu'il écrivit en 1053. à Michel, patriarche de Constantinople. Pierre de Damien la cite. Anselme, évêque de Luques; Yves, évêque de Chartres & Gratien l'ont insérée dans leurs collections. Il est néanmoins certain que c'est une piece supposée: car 1°. aucun des anciens n'en a fait mention. 2°. Les papes qui ont parlé des bienfaits que les empereurs avoient faits au saint siege de Rome, ou qui ont défendu leur patrimoine temporel ne l'ont jamais alleguée. 3°. La date de cet acte est fausse; car il est daté de l'an 315. & il est parlé dans l'acte du baptême de l'empereur, qui n'étoit pas encore baptisé, même suivant l'avis de ceux qui croyent qu'il a été baptisé à Rome. 4°. Le style en est barbare & bien different de celui des édits véritables de Constantin, & il y a des termes qui n'étoient point en usage de son tems. 5°. Il y a une infinité de faussetés & d'absurdités dans cet édit. Il y est permis au pape de se servir d'une couronne d'or semblable à celle des rois & des empereurs: or en ce tems-là les empereurs ne se servoient point de couronnes, mais de diadêmes. L'histoire fabuleuse du baptême de Constantin par saint Sylvestre, & sa guérison miraculeuse de la lepre y est rapportée comme une chose certaine. On y compte cinq églises patriarchales, & on y met celle de Constantinople la seconde, qui n'a eu cet honneur que long-tems après. Enfin, pour détruire entierement ce prétendu edit de donation de Rome & de l'empire d'Occident au pape, il suffit de remarquer que du vivant de Constantin & long-tems après sa mort, la ville de Rome & l'empire d'Occident ont toujours été sous la domination des empereurs; que les papes même les ont reconnus comme leurs souverains sans pretendre ni que la ville de Rome, ni l'Italie, ni aucune autre partie de l'empire d'Occident leur appartinssent; que tout ce qu'ils ont eu depuis de puissance temporelle, ils le doivent à Pepin roi de France, & à l'empereur Charlemagne. Ceci merite bien une digression. Constantin demeura souverain de Rome & de tout l'empire d'Occident tant qu'il vécut. Après sa mort, l'empereur Constance étant à Milan, commanda à Leonce, préfet ou gouverneur de Rome de se saisir de la personne du pape Libere, & de l'amener à Milan, où il fut conduit devant l'empereur, qui n'ayant pû le faire consentir à la condamnation de saint Athanase, l'envoya en exil à Berée ville de Thrace. Puisqu'il y avoit alors un gouverneur de Rome pour l'empereur, & que l'empereur condamna le pape à un bannissement, il paroit que le pape n'étoit pas souverain dans Rome. L'empereur Valentinien envoya plusieurs fois ses ordres à Pretextat, gouverneur pour lui dans la ville de Rome, afin qu'il maintint le pape Damase contre Ursicin antipape, qu'il avoit chassé de la ville, & relegué dans les Gaules l'an 381. L'empereur Honorius termina encore par son autorité le schisme qu'avoit formé Eulalius contre le pape Boniface I. Symmaque, gouverneur de Rome, favorisa d'abord Eulalius, & obtint un ordre de l'empereur, pour faire sortir Boniface de la ville; mais depuis, Honorius, mieux instruit de l'affaire, fit chasser Eulalius, & rappella Boniface l'an 419. Ce pape en rendit des actions de graces à l'empereur, où il employe expressément ces mots: Dans votre ville imperiale, *in urbe vestra mansuetudinis*. L'an 476. Odoacre ayant chassé l'empereur Augustule, se fit roi d'Italie, & se rendit maître absolu de Rome. Théodoric roi des Goths, qui défit Odoacre l'an 493. ne regna pas seulement dan Rome, mais s'attribua encore l'autorite de confirmer l'élection des papes: ce que firent aussi Athalaric & Théodar.

Lorsque l'empereur Justinien eut reconquit la ville de Rome & l'Italie, l'an 539. il changea la forme du gouvernement & créa un exarque à Ravenne, qui commandoit en son nom à toute l'Italie. Sous cet exarque, il y avoit des gouverneurs dans les principales villes; comme à Rome, à Spolete, à Benevent, &c. L'empereur Justinien ne se contenta pas de vouloir confirmer les papes, il exigea même d'eux une grande somme pour leur confirmation. Le pape Agathon qui fut élu en 678. obtint une décharge de cette espece de tribut de Constantin *Pogonat*: à condition néanmoins que l'acte de l'élection seroit envoyé à cet empereur, selon l'ancienne coutume, & que la consécration du pape, ne se feroit qu'après avoir obtenu son agrement. Les empereurs donnerent depuis aux exarques, le pouvoir de confirmer l'élection du pape, comme Anastase le bibliothecaire le rapporte, en parlant du pape Conon, que l'exarque Théodore confirma en 686. & du pape Sergius I. à qui Jean exarque de Ravenne, fit payer cent livres d'or. Vers l'an 725. le pape Gregoire II. écrivit une lettre au duc de Venise, qui fait aussi connoître que la ville de Rome étoit soumise aux empereurs en ce tems-là. Voici de quelle maniere il parle de la ville de Ravenne, & de l'état d'Italie; *afin que la ville de Ravenne soit remise sous l'obeissance de nos seigneurs & fils Leon & Constantin, & que nous puissions demeurer dans le service des empereurs.* L'an 752. Aistulphe ou Astolfe, roi des Lombards, prit la ville de Ravenne, & chassa l'exarque Eutychius de toute l'Italie. Le pape Etienne III. voyant cet ennemi proche de Rome, écrivit à Constantin *Copronyme*, pour en obtenir du secours; mais il se contenta d'envoyer des ambassadeurs à Aistulphe. C'est pourquoi le pape s'adressa à Pepin roi de France, lequel étant passé en Italie l'an 755. se rendit maitre de toutes les villes de l'exarquat, qu'il donna à saint Pierre & à l'église Romaine. Car dès qu'il en eut pris possession, il en fit porter les clefs par Fulrard abbé de saint Denys son chapelain, sur l'autel de S. Pierre & de S. Paul, avec les lettres de la donation qu'il en faisoit à ces saints apôtres, lesquelles furent mises dans les archives de Rome, comme témoigne Anastase le bibliothecaire. L'an 774. Charlemagne, roi de France, vainquit Didier roi des Lombards, qui fut amené prisonnier en France; & après avoir confirmé la donation que Pepin son pere avoit faite au saint siege, il lui donna encore la terre de Sabine, le duché de Spolete, & le duché de Benevent, avec plusieurs autres terres, dont Anastase le Bibliothecaire fait mention dans la vie du pape Adrien I. En consideration de ces bienfaits, Adrien comme chef de la république Romaine, lui accorda, du consentement du peuple Romain, la qualité de patrice, qui lui donnoit la souveraineté sur toute la ville de Rome & sur toute la république. Il fut ensuite proclamé empereur, l'an 800. & demeura souverain de Rome & de l'Italie.

L'an 817. Louis *le Debonnaire* confirma au Pape Paschal I. les donations de Pepin & de Charlemagne ses prédecesseurs, & y en ajouta encore d'autres. Le roi Charles *le Chauve* ratifia toutes ces donations, & donna aussi au saint siege le duché de Capoue, & plusieurs autres villes, comme il se voit dans une lettre du pape Jean VIII. à Landulphe évêque de Capoue; ceda même aux Romains le droit de souveraineté qu'il avoit dans Rome, les rétablissant, pour ainsi dire, dans leur ancienne liberté. Mais les papes qui avoient beaucoup d'autorité, se rendirent peu à peu les souverains. Les Romains avoient néanmoins deux consuls, un preteur & un gouverneur de ville, qu'ils choisissoient, & souvent ils secouoient le joug que les papes vouloient leur imposer. Cela causa de cruelles guerres entre les papes & les principaux citoyens de Rome, & les empereurs d'Allemagne; mais enfin les papes ont eu le dessus, & sont restés seuls maîtres souverains de Rome & des païs d'alentour. Ces papes avoient pris une couronne, même avant que d'être souverains de Rome. Le premier qui s'en servit fut Nicolas I. élû en 858. pendant le regne de Charles *le Chauve*. Boniface VIII. créé l'an 1293. orna sa thiare de deux couronnes; & Urbain V. qui fut élevé au pontificat l'an 1362. y en ajoûta une troisiéme.

Le cardinal Baronius recherchant l'auteur de cette piece supposée, croit que les Grecs ont forgé cet édit de donation, pour montrer que l'église Romaine tenoit sa principauté de l'empereur, & non pas de J. C. mais l'autorité qu'elle attribue au pape sur les patriarches d'Orient, ne s'accorde pas avec cette opinion. Outre qu'il n'y a pas d'apparence que les Grecs eussent supposé un acte contraire à leur droit pretendu sur l'Italie, & que cette piece se trouve citée par les Latins 200. ans avant qu'elle fût connue aux Grecs. Le P. Morin croit que c'est un ouvrage de Jean, diacre de l'église de Rome, qui vivoit l'an 963. mais cela ne peut être, puisqu'il a été cité auparavant par Hincmar. M. de Marca, archevêque de Paris, dans le livre qu'il a fait *de Concordia Sacerdotii & Imperii*,

Digitized by Google

juge que ce fut une pieuse industrie du pape Paul I. pour fermer la bouche aux ambassadeurs de Constantinople, qui redemandoient en 767. les provinces d'Italie que le roi Pepin avoit données à l'église Romaine. Mais il n'est pas aisé de se persuader que ce saint pape ait voulu se servir de cet artifice, & que le roi Pepin y ait consenti, lui qui étoit le veritable bienfaicteur de l'église Romaine. D'autres conjecturent que cette donation a été fabriquée par Isidorus Mercator, parce qu'elle convient assez bien au genie de cet auteur, qui a inventé beaucoup de pareilles choses; qu'elle est d'un style fort semblable au sien, & qu'il vivoit vers la fin du VIII. siecle, & que dès le IX. Hincmar parla de cette donation. On rapporte un ancien privilege accordé à l'abbaye de S. Denys en France par le roi Dagobert, où il est dit que l'empereur Constantin avoit donné à saint Pierre, *Arcem Romani Imperii cum omni integritate*; mais cette piece est fausse. Il y en a qui reconnoissent que les rois de France ont donné aux papes de Rome les principales villes de l'état ecclesiastique; mais ils disent que cette donation est injuste, & que ces biens appartenoient aux empereurs de Constantinople. A quoi il est aisé de répondre, que les empereurs Grecs ayant abandonné ces provinces aux Lombards, & les rois de France les ayant retirées d'entre les mains de ces usurpateurs, ils en sont devenus les maîtres legitimes, par droit de conquête, & qu'ainsi ils ont pû les donner à l'église Romaine. Nous finirons cet article par une réponse adroite que Jerôme Donato, ambassadeur de Venise à Rome, fit au pape Jules II. qui tenoit le saint siege au commencement du XVI. siecle. Ce pape lui ayant demandé à voir le titre du droit que la république de Venise avoit sur le golfe Adriatique, il lui répondit : *Que s'il plaisoit à sa sainteté de faire apporter l'original de la donation que Constantin avoit faite au pape Sylvestre de la ville de Rome & des autres terres de l'état ecclesiastique, il y verroit au dos la concession de la mer Adriatique faite aux Venitiens.* * Socrate, *l. 1.* Sozomene, *l. 2.* Eusebe, *en sa vie, dans l'Histoire & en sa Chronique.* Zonare. Eutrope. Rufin, &c. Baronius, *depuis l'an 1306. jusqu'à 1337.* Le P. Morin, *Délivrance de l'église.* De Marca, *De concordia sacerdotis & imperii.* Le P. Alexandre, *Selecta hist. eccl.* Du Pin, *Biblioth. des aut. eccl. IV. siecle.*

CONSTANTIN II. dit *le Jeune*, (*Flavius-Julius-Constantinus*) fils de Constantin *le Grand*, nâquit à Arles le 7. Août, & fut créé Cesar le 1. Mars de l'an 317. Il exerça le consulat au moins quatre fois; & après la mort de son pere, en 337. il eut en partage les Gaules, l'Espagne & la Grand'-Bretagne. Instruit de la sainteté & de l'innocence de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui avoit été exilé à Tréves, il le renvoya à son église. Il rendit moins de justice à son frere Constant; car ayant voulu lui enlever les Provinces qu'il possédoit, il mena des troupes en Italie, où il fut tué dans la ville d'Aquilée, l'an 340. à l'âge de 25. ans, & après en avoir regné 3. Etant encore Cesar il avoit vaincu les Sarmates & les Gots, & il avoit eu ensuite le gouvernement des Gaules, où il remporta de grandes victoires sur les François, qui n'oserent plus se presenter tant qu'il vécut. Son frere Constant retint tous ses états, sans les partager avec Constance. * Zozime, *l. 2.* Victor, *en Annibalien, &c.* Banduri, *Numism. Imp. Rom.*

CONSTANTIN III. *le Jeune*, fut surnommé *Pogonat*, c'est-à-dire, *le Barbu*, parce qu'étant sorti de Constantinople sans barbe, il y revint dans un tems qu'il en avoit déja beaucoup. Il étoit fils de *Constant II.* & ayant sçu que son pere avoit été assassiné l'an 668. par Mirzize Armenien, à Syracuse, il s'y rendit, fit mourir ce scelerat, que l'armée avoit proclamé empereur, & se rendit paisible possesseur de l'empire. Il entreprit avec succès la guerre contre les Sarasins, la continua sept ans, tant par mer que par terre, & les obligea de lui payer tribut. Depuis il s'employa avec le pape Agathon pour la convocation d'un concile, qui fut tenu à Constantinople l'an 680. par 125. évêques, & qui est le sixiéme general. On dit qu'apprehendant que la guerre qu'il étoit obligé de soutenir contre les Bulgares, ne troublât cette assemblée, il prit le parti de ceder à ces peuples la Mysie, qui fut depuis appellée *Bulgarie*. L'heresie des Monothelites ayant été condamnée en ce concile, il fit lui-même un édit pour en faire observer les canons dans tout l'empire. Ce prince traita tyranniquement ses freres Heraclius & Tibere, qu'il avoit au commencement associés à l'empire; car ayant eu quelque sujet de les soupçonner, il leur fit couper le nez. Justinien son fils, qui lui succeda depuis, fut associé au gouvernement. Constantin mourut la 17. année de son empire, l'an 685. * Cedrenus & Theophanes, *Ann. Grecq.*

CONSTANTIN IV. fils de Leon l'*Isaurien*, fut surnommé *Iconoclaste*, parce qu'il soutenoit l'erreur des Brises-Images; *Copronyme*, parce qu'il se salit sur les fonts, lorsqu'on le baptisoit; & *Caballin*, parce qu'aimant fort la senteur de l'ordure de cheval, il en faisoit brûler dans sa chambre, comme une pastille fort précieuse, & s'en faisoit frotter. Il fut couronné n'étant encore qu'enfant, le jour de Pâques de l'an 720. & commença à regner seul depuis la mort de son pere, arrivée le 18. Juin de l'an 741. Ce malheureux prince ne se contenta pas d'imiter l'impiété de son pere contre les images des saints; mais pour encherir sur lui, il les foula aux pieds, & jetta leurs reliques au feu. Il fit mourir deux évêques, plusieurs saints ecclésiastiques & religieux, qui soutenoient le parti orthodoxe, après les avoir traités ignominieusement, & leur avoit fait endurer plusieurs persécutions. Au reste, il fit la guerre aux Bulgares avec des succès assez divers. Lorsqu'il s'y préparoit au commencement de son regne, il fut chassé par son beau-frere Artabasde; mais deux ans après, ayant repris Constantinople par famine, il fit crever les yeux à Artabasde & à deux de ses fils, & traita rigoureusement le faux patriarche Anastase. Enfin, après avoir commis des crimes énormes, non-seulement contre les saintes images & contre les hommes, mais même contre J. C. & la sainte Vierge, il mourut l'an 775. pendant son expédition contre les Bulgares. Il rendit l'ame avec rage, étant tourmenté par un charbon, qui lui fit dire qu'il brûloit tout vif, à cause de ses blasphêmes contre la mere de Dieu. Son regne fut de 34. ans, 2. mois & 26. jours. Leon IV. regna après lui. * Cedrenus. Theophanes, *Hist. Miscel.* Baptiste Egnace, *en sa vie*;

CONSTANTIN V. fils de l'empereur *Leon IV.* commença de regner l'an 780. à l'âge de 10. ans, sous la tutelle de sa mere *Irene*, femme d'une grande beauté & de beaucoup d'esprit, qui rétablit les images, & qui procura la celebration du VII. concile general, second de Nicée, tenu l'an 787. Lorsque Constantin fut plus âgé, ne pouvant souffrir d'être contraint par sa mere, il lui ôta le gouvernement des affaires l'an 790. & la rangea au nombre des personnes privées. Il fit crever les yeux à Nicephore son oncle, & fit couper la langue à quatre freres de ce prince, qui avoient voulu l'élever à l'empire. Un certain Alexis Patrice, pour qui les legions d'Armenie avoient les mêmes sentimens, fut aussi aveugle. Ensuite il répudia sa femme légitime, nommée *Marie*, & épousa Theodore, qui n'étoit qu'une simple demoiselle. Ces actions lui attirerent la haine des grands; & Irene sa mere, pour gouverner en sa place, lui fit arracher les yeux, dans la chambre même où il étoit venu au monde. Ce fut le 19. Août 797. On remarque encore que ce fut le même jour auquel, cinq ans auparavant, il avoit fait souffrir la même peine à son oncle Nicephore. Theophanes ajoûte que le soleil fut caché durant 17. jours, témoignage visible du courroux du ciel contre le crime de cette mere ambitieuse, que quelques auteurs se sont pourtant efforcés de justifier. Constantin perdit ainsi l'empire avec les yeux, l'an 797. & laissa l'autorité souveraine à sa mere. * Theophanes. Cedrenus. Genebrard, *en sa Chron.*

CONSTANTIN VI. fils de Basile *le Macedonien*, fut créé Auguste par son pere, l'an 868. Il y a plusieurs constitutions qui portent le nom de ces deux empereurs. Les modernes ne le mettent pourtant pas ordinairement en ce rang, parce qu'il mourut avant son pere, vers l'an 878. * Theophanes.

CONSTANTIN VII. surnommé *Porphyrogenete*, fils de Leon *le Sage*, n'étant âgé que de sept ans, monta sur le trône, sous la tutele de sa mere Zoë, le 7. Juin de l'an 912. La guerre qu'on fut alors obligé de déclarer aux Bulgares qui ravageoient la Thrace, auroit été heureusement terminée, si les soldats déja victorieux n'eussent pris la fuite. Une autre expedition contre ces mêmes peuples fut suivie d'une pareille disgrace, par l'imprudence des capitaines; ce qui fit prendre

aux

Digitized by Google

aux Bulgares la résolution d'assieger Constantinople. Constantin fut obligé d'acheter la paix, par une somme considérable d'argent, & d'associer à l'empire, pour soûtenir le poids des affaires, Romain *Lecapene*, Armenien, qui s'étoit élevé par les armes. Il étoit alors general des armées & beau-pere de l'empereur, auquel il avoit fait épouser sa fille Helene, de sorte qu'il chassa l'imperatrice Zoë, & se rendit maître absolu du gouvernement. Depuis Romain abusant de la simplicité de son gendre, fit Auguste son fils Christophle, l'an 920. & puis Etienne & Constantin, deux autres de ses fils, l'an 928. dans la vûe de perpetuer l'empire dans sa famille. Mais Dieu renversa les desseins de cet ambitieux; car son fils Etienne le dépouilla de la pourpre, l'an 944. le fit raser, & l'envoya en exil dans une isle. Pendant qu'Etienne disputoit de la préseance avec son frere Christophle, Constantin *Porphyrogenete* se réveillant de sa léthargie, les fit prendre tous deux, & les relegua ensuite dans des isles. Il gouverna depuis l'empire avec assez de prudence, châtia quelques tyrans en Italie, prit Benevent sur les Lombards, éloigna à force d'argent les Turcs qui pilloient les frontieres de l'empire, & fit en sorte qu'un grand nombre de capitaines se convertirent, avec leurs soldats, à la foi Chrétienne. Ce prince aimoit les sciences, & laissa à Romain son fils un livre qui traitoit des affaires de l'empire, des alliances, & qui contenoit plusieurs autres avis très-importans. Le P. Banduri l'a fait réimprimer dans l'*Imperium Orientale*, avec les deux livres *des Themes*, c'est-à-dire, des provinces *de l'empire*, composés par le même empereur. On a peu d'ouvrages aussi importans pour la geographie du moyen âge; mais il n'en faut croire l'auteur que sur ce qu'il dit des choses de son tems, il est plein de fautes grossieres dans tout le reste. Romain ennuyé du trop long regne de son pere, le fit empoisonner le 9. Novembre de l'an 959. Constantin étoit alors âgé de 54. ans, & en avoit regné 48. & quelques mois. Cet empereur avoit fait tirer des extraits de plusieurs historiens, qu'il divisa en 53. livres, ce qui a causé la perte de la plus grande partie de ces auteurs, dont on négligea les originaux, pour s'en tenir aux abregés. Nous avons de lui une histoire de l'image prétendue de Notre-Seigneur, envoyée à Abgare, roi d'Edesse, & apportée, à ce qu'il dit, d'Edesse à Constantinople, donnée par le P. Combefis. Il a fait aussi la vie de l'empereur Basile *le Macedonien*, son ayeul, elle se trouve dans le recueil d'Allatius. Meursius a donné aussi en 1617. des traités politiques & des novelles de cet empereur. Nous avons encore deux des 53. livres de ses Pandectes historiques; sçavoir, le 27. qui contient les extraits des ambassades, donné en grec par Hoëschelius en 1603. & réimprimé au Louvre dans le corps de l'histoire Byzantine; & le 50. sur les vertus & les vices, donné par Henri de Valois, & imprimé à Paris en 1634. * Curopalate. Cedrenus. Zonaras, *Annal. l. 3.* Theodore Metochita, *l. 2. hist. Rom.* Glycas, *Annal. l. 4.* M. du Pin, *Bibliot. des aut. eccl. X. siecle.*

CONSTANTIN VIII. fils de *Romain* & de *Theophanes*, succeda à Jean Zimisque ou Zemisces, avec son frere Basile *le Jeune*, & regna avec lui cinquante ans, depuis l'an 975. jusqu'en l'année 1025. Pendant tout ce tems-là, il partagea plûtôt le nom que l'autorité d'empereur, avec son frere Basile, & se contenta de vivre dans la jouissance des plaisirs. Après la mort de son frere, il gouverna l'empire environ trois ans. Constantin Diogene, gouverneur de Smyrne & des Bulgares defit les Bosniens au-delà du Danube; & le gouverneur de Samos dissipa l'armée navale des Sarasins, qui pilloient les isles Cyclades, & leur prit douze navires. Constantin mourut le 9. Novembre de l'an 1028. âgé de 70. ans, & laissa deux filles, Theodore & Zoa ou Zoë. Cette derniere épousa Romain Argyropyle son successeur. *Voyez* BASILE II. dit *le Jeune*. * Curopalate. Cedrene, *annal. &c.*

CONSTANTIN IX. surnommé *Monomaque*, ou *l'Escrimeur*, fut rappellé de l'exil, où il avoit été envoyé par ordre de Jean, frere de l'empereur Michel *le Paphlagonien*, & ayant épousé *Zoa* ou *Zoë*, fille de *Constantin X.* & veuve de deux empereurs, fut mis sur le trône le 11. Juin 1042. Ce prince indolent & abîmé dans le vice, s'abandonna à une concubine, sœur de Romain Sclere: ce qui l'exposa à la haine du peuple, qui se révolta contre lui. Zoë & Theodore sa sœur le sauverent en 1044. D'autres troubles suivirent. Georges Manassez, qui avoit commandé les troupes en Sicile avec assez de bonheur, voulut se faire empereur, & fut tué en Epire. La révolte de Leon, dit *Tornitius*, fut plus longue, & n'eut pas néanmoins de suite, parce que ce rebelle ayant été fait prisonnier, eut les yeux crevés en 1046. Constantin soûtint aussi la guerre contre les Roxelans qu'il défit, & contre les Bosniens, sur lesquels il remporta quelques avantages. Mais sa paresse naturelle, ou la disette d'argent, furent cause que les Turcs commencerent de son tems à s'étendre dans l'Asie. Il regna douze ans, & mourut sur la fin de l'an 1054. * Curopalate. Baptiste Egnace, *hist. Rom. &c.*

CONSTANTIN X. surnommé *Ducas*, fils d'*Andronic*, fut choisi par Isaac Comnene pour gouverner l'empire, & reçût la couronne le jour de Noël de l'an 1059. Le commencement de son regne fut traversé par une conspiration que les siens même avoient excitée contre lui: l'ayant assoupie avec assez de prudence, il tourna toutes ses pensées au bien de son état. C'étoit un prince orthodoxe, équitable, mais avare à l'excès. De son tems les Usiens, peuples de Scythie, au nombre de plus de 500. mille hommes entrerent dans l'empire, & le menacerent d'une entiere ruine. Les Bulgares & les Romains, qui s'opposerent à leur passage, furent d'abord mis en pieces par ces barbares, qui mépriserent toutes les offres de paix & de tribut qu'on leur fit. L'empereur dans cette triste conjoncture eut recours au ciel, fit ordonner un jeûne general, & se mit en campagne avec cent cinquante mille hommes. Dieu ne l'abandonna pas; l'armée des Usiens perit presque toute par la peste, & le reste fut taillé en pieces par les Bulgares. La Grece fut ensuite désolée par les courses de ses propres habitans, & par celles des Turcs; les villes de Constantinople, Cyzique, Nicée & plusieurs autres furent ébranlées par un horrible tremblement de terre, qui renversa quantité de beaux édifices. Enfin Constantin après un regne de 7. ans & six mois, mourut le 5. Juin 1067. âgé de 60. ans. Il laissa sa femme *Eudoxe* tutrice de trois fils qu'il avoit, & lui fit jurer qu'elle ne se remarieroit point, serment qu'elle ne manqua pas de rompre. * Curopalate. Zonare & Glycas. *ann.*

CONSTANTIN XI. que les autres nomment XV. en comptant quelques Césars, fut surnommé *Dracoses*, & finit la guerre du Peloponese. Il étoit fils de *Manuel* Paleologue, & frere de *Jean*, auquel il succeda l'an 1445. ou, selon quelques modernes, en 1448. Le commencement de son regne fut troublé par ses freres Demetrius & Thomas, ausquels il donna des états dans la Morée & ailleurs. Dans la suite, il rendit inutile la croisade publiée en Allemagne contre les Turcs par la résistance qu'il apporta à la réconciliation de l'église Grecque avec la Latine, que Jean Paleologue son frere avoit promis de recevoir, conformement aux decrets du concile de Florence. Le pape Nicolas V. surpris de cette opposition, envoya le cardinal Isidore, évêque de Sabine, pour conclure l'union, ce qui réussit. Cependant le secours ayant trop tardé, Mahomet II. empereur des Turcs, après avoir ravagé toute la Grece, assiegea Constantinople par mer & & par terre, & la pressa si fort, qu'après un siege de 58. jours, elle fut emportée le 29. Mai 1453. L'empereur Constantin défendant vaillamment cette ville, fut étouffé par la foule à l'une des portes de la ville, après avoir reçû une blessure à l'épaule, au moins à ce qu'écrit Chalcondyle; d'autres rapportent sa mort d'une autre maniere qu'on peut voir à l'article de CONSTANTINOPLE. Son corps ayant été trouvé & reconnu par ses armes, le prince Turc lui fit couper la tête, qu'on porta par la ville au bout d'une lance. Les enfans & les femmes qui restoient de la maison imperiale, ou furent massacrés par les victorieux, ou reservés pour assouvir la lubricité du tyran. * Eneas Silvius, *c. 7. de l'Europe.* Phranzes, *c. 7.* Monstrelet, *au III. volume.* Chalcondyle, *l. 8.* Sponde, *A. C. 1445. & 1453.*

CONSTANTIN (*Flavius Claudius Constantinus*) soldat de fortune, fut proclamé empereur l'an 407. par l'armée de la Grande-Bretagne, & passa aussi-tôt dans les Gaules, où il regna près de quatre ans. Il eut d'abord à y soûtenir la guerre contre Honorius, dont le general Sarus lui fit au commencement beaucoup de peine, mais enfin il le chassa, &

Digitized by Google

après avoir battu les barbares qui étoient entrés dans les Gaules, il se ligua avec eux contre Honorius, dont les cousins Verinien & Didyme ne purent conserver l'Espagne. On dit que Constant fils de Constantin qui l'avoit fait César, ayant pris ces deux seigneurs les fit mourir, quoiqu'il leur eût promis de leur conserver la vie: Honorius ne pouvant se venger étoit prêt à reconnoître Constantin empereur, lorsque Geronce fit prendre en Espagne cette qualité à un nommé Maxime sous le nom de qui il esperoit jouir de l'autorité souveraine. Lorsque Constant se préparoit à aller combattre Geronce, les Alains, les Vandales & les Sueves entrerent dans les Gaules, où ils firent des ravages étonnans, & personne ne s'opposant à eux, ils passerent sur la fin de l'an 409. en Espagne, où ils fonderent de nouveaux états. Ces desordres n'empêcherent pourtant pas que Constantin ne continuât de vouloir se défaire de Geronce, & ne pensât même à la conquête de l'Italie; mais son excessive ambition ne servit qu'à hâter sa perte. Geronce attaqué par Constant, le defit, le tua, & vint enfin assieger Constantin dans Arles. Constance general des troupes d'Honorius vint ensuite attaquer les assiegeans & les assiegés, engagea ceux-là à abandonner leur general qu'il fit mourir, pressa ceux-ci, & enfin força Constantin de se rendre à discretion après quatre mois de siege. Il s'étoit fait ordonner prêtre avant que de se rendre, mais on n'eut point d'égard à ce caractere, on le fit mourir lui & Julien, le seul fils qui lui restât, & leurs têtes furent portées à Ravenne le 18. Septembre de l'an 411. *Tillemont, *hist. des emp. tom. V.* Banduri, *Numism. Imp. Rom.*

CONSTANTIN, fils de Leon l'Armenien & de Theodosie, fut d'abord appellé *Symbatius*, mais son pere lui ayant donné le titre d'empereur l'an 813. lui fit prendre le nom de *Constantin*. Michel le Begue, qui fit mourir Leon le jour de Noël de l'an 820. fit couper la langue à Constantin, qu'il rendit inhabile à la generation, & le relegua dans l'isle de Prote, où il passa le reste de ses jours. * Banduri, *Numism. Imp. Rom.*

CONSTANTIN, second fils de l'empereur Theophile & de Theodora, porta de bonne heure le titre d'Auguste; & après la mort de son pere qui arriva le 18. Janvier 842. il cabala pour se faire préferer à Michel son frere aîné, ainsi qu'on l'apprend de Guillaume le bibliothecaire, qui néanmoins ne le nomme pas. On ne trouve son nom que sur les médailles de Theophile, & l'on voit qu'il a vécu peu, parce qu'avant l'an 850. Michel regnoit sans concurrent. * Banduri, *Numism. Imp. Rom.*

CONSTANTIN, troisiéme fils de l'empereur Romain Lecapene & de Theodora, fut revêtu de la dignité imperiale par son pere le jour de Noël de l'an 923. Il épousa d'abord Helene fille du Patrice Adrien, & son pere lui fit épouser Theophano en secondes nôces. Il contribua beaucoup plus que Constantin Porphyrogenete à détrôner son propre pere, qui fut exilé le 20. Decembre de l'an 944. mais cette action l'ayant rendu odieux, on le déclara quarante jours après déchu de la dignité imperiale, & il fut relegué premierement dans l'isle de Tenedos, & ensuite dans une place de Thrace qu'on ne nomme pas, où il fut tué peu de tems après par ses gardes, irrités de ce qu'il avoit tué Nicetas qui les commandoit. Son corps fut porté à Constantinople, & inhumé dans le monastere de Myrelée auprès de celui de sa premiere femme. * Banduri, *Numism. Imp. Rom.*

CONSTANTIN DUCAS, surnommé *Porphyrogenete*, fils de l'empereur Michel Ducas, & de Marie, nâquit vers l'an 1074. & fut revêtu de la dignité imperiale par son pere, mais Nicephore Botaniate ayant usurpé l'empire l'an 1078 relegua Constantin dans un monastere, d'où néanmoins il le rappella peu après à la cour. Ce jeune prince se faisoit apparemment aimer. Alexis Comnene devenu empereur après avoir chassé Nicephore l'an 1081. accorda toute sorte d'honneurs à Constantin, & lui rendit le titre d'empereur. Anne Comnene, si celebre par ses écrits, assure même qu'elle lui étoit destinée, mais que la mort prématurée de ce jeune prince rendit inutiles les projets de ce mariage. * Banduri, *Numism. Imp. Rom.*

ROIS D'ECOSSE.

CONSTANTIN I. de ce nom, roi d'Ecosse, succeda à son frere *Dongard*, l'an 464. ou 465. comme veulent les autres. Il se maintint long-tems contre les Pictes & les Saxons, & fut étranglé par un homme des isles Hebrides dont il avoit violé la fille, en la 17. année de son regne, l'an 482. de salut. * Dempster, *hist. d'Ecosse*.

CONSTANTIN II. fils de *Clenet* ou *Kennet* II. succeda l'an 858. ou 860. à son oncle Donald V. Il publia des loix très utiles, défit Hubes, frere de Cadan roi de Danemarck, venu pour rétablir les Pictes. Depuis il fut pris par le même Hubes, & tué par son ordre, après un regne de 15. ans. * Buchanan, *hist. d'Ecosse*.

CONSTANTIN III. fils d'*Ether*, surnommé *Pied-aîlé*, frere de Constantin II. succeda l'an 903. à Donald VI. Le commencement de son regne fut assez fortuné; mais ayant perdu le Northumberland & le Cumberland, avec une bataille très-sanglante, il fut si touché de ces pertes, qu'il se retira dans un monastere, l'an 943. après avoir regné 30. ans. * Buchanan. *hist. d'Ecosse*.

CONSTANTIN IV. dit *le Chauve*, fils de *Culen*; succeda à Kennet III. en 992. Un fils naturel de ce dernier le tua en duel & lui défit son armée après deux ou trois ans de regne. *Dempster, *hist. d'Ecosse*.

CONSTANTIN, heretique Manichéen, pervertissoit les Armeniens dans le VII. siecle, en 653. L'empereur Constant II. le fit mourir par le moyen d'un Palatin nommé *Siméon*, lequel s'étant laissé séduire à ces heretiques, se disoit être Tite autre disciple du grand Apôtre. *Baronius. *A.C. 651.*

CONSTANTIN Iconoclaste dans le VIII. siecle, étoit évêque de Nacolie dans la Phrygie, vers l'an 723. Sur l'ordre que reçurent les Juifs & les Arabes, d'abbattre les images des Chrétiens, il brisa celles de son église, avec la même fureur que s'il eût été lui-même Sarasin. Lorsque les habitans de Nacolie l'eurent chassé de leur ville, à cause de son impiété & de ses débauches, il vint à Constantinople, où il persuada à l'empereur Leon *Isaurien* de brûler les images, & où il devint un des chefs des Iconoclastes. * Theophanes, *in Leon.* Nicephore, &c.

CONSTANTIN, surnommé l'*Africain*, parce qu'il étoit originaire de Carthage, vivoit vers l'an 1070. Il passa d'Afrique à Babylone, où il se rendit très-fameux en la connoissance des langues des Arabes, des Chaldéens, des Persans, des Egyptiens, & des Indiens. Il apprit aussi la medecine & les autres sciences, pendant l'espace de 39. ans, ensuite de quoi il revint à Carthage; mais ayant sçu que ses citoyens le vouloient faire mourir, parce qu'il étoit trop sçavant, il se cacha dans un navire qui passoit en Sicile, & arriva à Salerne. La crainte qu'il avoit d'être connu, l'obligea de se travestir en habit de gueux; jusqu'à ce que le frere du roi de Babylone, qui étoit à Salerne, l'ayant rencontré, le recommanda au duc Robert comme un personnage de très grand merite, & qui étoit digne de sa protection. Constantin préfera la solitude à cette faveur, & se fit religieux de l'ordre de saint Benoît, au monastere de sainte Agathe d'Aversa, où il écrivit de très beaux ouvrages de medecine, dont Leon d'Ostie a fait le catalogue: *Dieta universales. De Ponderibus medicinalibus*, &c. * Leon d'Ostie, *au l. 3. de la chron. c. 34.* Trithéme, *des Ecriv. Eccl. & chap. 70. des homm. illust. de l'ordre de saint Benoît.* Genebrard, *en la chron.*

CONSTANTIN MANASSE'S, historien Grec, vivoit vers l'an 1150. du tems de l'empereur Emmanuel Comnene. Il écrivit en vers un abregé de l'histoire, *Synopsis Historica*, que Leunclavius a traduit en latin. C'est proprement une chronique, depuis le commencement du monde jusques à l'an 1081. sous l'empire d'Alexis Comnene. Constantin Manassés dédia cet ouvrage à Irene sœur de l'empereur, & femme d'Andronic. Meursius est le premier qui l'ait publié en grec. * Vossius, *des Hist. Grecs*, *l. 2. c. 27.*

CONSTANTIN de Sarno, *cherchez* BUCAFOCI.

CONSTANTIN, (Robert) medecin de profession, nâquit à Caën en Normandie. Il entendoit les langues hebraïque, grecque, latine, sur-tout les deux dernieres, & il enseigna quelque tems les belles lettres dans l'université de Caën, où il fut reçû docteur en medicine en 1564. Comme il avoit été auprès de Jules César Scaliger, il publia une partie de ses commentaires sur Theophraste, qui n'avoient

Digitized by Google

pas encore vû le jour ; mais, sans ravir à l'auteur de cet ouvrage la gloire qui lui étoit dûe, comme on l'en avoit accusé. Gesner dit qu'il excelloit dans la connoissance des langues, de l'histoire, des plantes & de la medecine. Simler en parle comme d'un homme d'une profonde érudition ; au contraire Joseph Scaliger, suivant sa coûtume, parle de lui avec beaucoup de mépris, au sujet de son dictionaire grec & latin. Cependant l'auteur de la bibliotheque curieuse juge que cet ouvrage est digeré avec plus de jugement, que celui de Henri Etienne. Constantin vécut jusqu'à l'âge de 103. ans, à ce qu'écrit M. de Thou, plus croiable en ce cas que le *Scaligerana secunda* qui ne donne qu'environ 75. ans de vie à Constantin. Une vieillesse si avancée ne diminua point la vigueur de son corps, ni la force de son esprit, ni sa grande memoire, qui est la premiere de toutes les facultés de l'ame qui commence à s'affoiblir. Constantin mourut d'une pleuresie, l'an 1605. Ses principaux ouvrages sont *Dictionarium Gracum & Latinum*, sur lequel il faut voir M. Huet *dans ses origines de Caen. Thesaurus rerum & verborum utriusque lingua. De antiquitatibus Gracorum & Latinorum libri tres. Nomenclator insignium Scriptorum. Annotationes & Commentationes Lemmatum in Dioscoridem. Annotationes in historias Theophrasti. Aphorismi Hippocratis versibus Gracis & Latinis, &c.* * *Histor. Eloges des hommes illust. & sçav.* tirés de l'hist. de M. de Thou, par Antoine Teissier, *édit. d'Utrecht, in-12. 1697. deuxiéme édition.*

CONSTANTIN, (*Fulvius*) professeur de Perouse, a fait *Comment. in instit. 1566.* où il a ajoûté des notes de Tobie Nonius son maître. Il a fait aussi des conseils. Il est mort en 1596.

CONSTANTIN Acropolite Logothete, Grec, vivoit dans le XIII. siecle. Il se signala par ses écrits contre Veccus patriarche de Constantinople, qui approuvoit l'union des Grecs avec les Latins.

CONSTANTIN Melitenior, archidiacre de Veccus, défendit au contraire le parti de ce patriarche, & nous a laissé deux traités ; l'un, de l'union des Grecs & des Latins ; & l'autre, de la procession du S. Esprit, donnés par Allatius, dans le *II. tome* de la Grece orthodoxe. * Du Pin, *Bibl. des aut. ecclesf. XIII. siecle.*

CONSTANTINA, bourg d'Espagne dans l'Andalousie, à quinze lieues de Seville vers l'orient septentrional, dans de grandes montagnes, qui font un des quatre quartiers du territoire de Seville, & que l'on appelle du nom de ce bourg, *la Sierra de Constantina.* Quelques geographes prennent Constantina, pour l'*Iporci* ou l'*Iporcense Municipium*, ville des anciens Turdules, que d'autres croyent avoir été entre Constantina & Alanis, & être maintenant ruinée. * Mati, *dict.*

CONSTANTINE, femme de l'empereur Maurice, que Phocas empereur, ou plûtôt tyran d'Orient, fit mourir cruellement avec ses trois filles en 603. * Godeau, *Hist. de l'égl. l. 1.*

CONSTANTINE, que les Arabes nomment *Cucuntina*, ville & royaume d'Afrique en Barbarie. Ce royaume, qui est une province de celui d'Alger, a eu autrefois des rois particuliers, & c'étoit proprement la nouvelle Numidie des anciens. Il comprend aujourd'hui trois parties ; Constantine, qui s'étend sur la mer, & bien avant dans les terres ; Bonne, qui est située presque tout le long de la mer ; & Tabesse, bien avant dans les terres, du côté du Biledulgerid. La ville de Constantine, qui est la Cirte des anciens, est assez grande. Elle est située sur une montagne qui n'a que deux avenues, tout le reste n'étant que précipices ; ce qui la rend très-forte. La riviere de Suffegmar baigne le pied de la montagne, & il y a un château vers le septentrion. Collo & Sucaicada sur la côte, sont du gouvernement de Constantine, aussi-bien que les montagnes qui regnent jusques à la mer. Les bâtimens sont d'une structure très-reguliere, & sont separés les uns des autres. Les rues & les places sont bien disposées, & dans un alignement fort juste. La ville est riche, & son principal trafic est d'envoyer des caravanes dans le Biledulgerid, & dans le païs des Negres, qui y portent des draps, des étoffes de soye, & de l'huile ; & en rapportent de l'or de Tibar en poudre, des dattes, & des esclaves Negres. Le païs est si fertile, qu'il rend trente boisseaux de blé pour un. On voit des belles antiquités hors de la ville, & des ruines de bâtimens qui ont été magnifiques, avec un arc triomphal, semblable à ceux qui sont à Rome, près du capitole. Il y a un autre ouvrage remarquable dans la ville, qui est un chemin sous terre, par où on descend à la riviere, lequel a été taillé par degrés dans le roc, à force de pics d'acier ; & au bas on trouve une grande voûte, dont les murs, les piliers, & le haut, ont été creusés dans la même roche. A trois jets de pierre de la ville, est un bain d'eau chaude, que forme une fontaine en tombant sur un grand rocher ; & il y a des tortues larges comme des rondaches, à qui le peuple porte à manger, lorsqu'il se va baigner, croyant que ce sont de malins esprits, qui y sont demeurés, depuis le tems que les Romains étoient maitres de cette province. * Marmol, *de l'Afrique. l. 6.*

CONSTANTINO (Manuel) Portugais, né dans l'isle de Madere, s'établit à Rome, où il fut professeur de philosophie dans le college de la Sapience. Il fit imprimer dans cette ville en 1599. & en 1601. une histoire des rois de Portugal, & une de l'isle de Madere. * *Mem. de Portugal.*

CONSTANTINOPLE, ville de l'Europe, que les Turcs nomment *Stamboul*, est l'ancienne Byzance, capitale de la Romanie, que l'on appelloit autrefois *Thrace*, & est soûmise à l'empire des Ottomans. Cette ville bâtie sur le Bosphore de Thrace, commande aux deux mers Blanche & Noire, & a un port le plus agreable & le plus commode qu'on se puisse imaginer. Elle est située dans cette peninsule, qui se terminant en pointe, s'avance à l'extrémité de la Thrace dans la mer, à l'endroit où commence le Bosphore, qui joint la Propontide au Pont-Euxin, & qui sépare l'Europe de l'Asie. Ainsi elle forme comme un triangle, dont la base regarde la Thrace vers l'occident ; le côté droit la Propontide au midi, tirant vers l'orient jusqu'à la bouche du Bosphore ; & le gauche, au septentrion, s'étend le long du golfe que le Bosphore fait dans la Thrace de l'orient à l'occident, en biaisant vers le septentrion, pour y former un très-beau bassin. De ces trois angles, le premier est à l'orient, à la pointe du promontoire du Bosphore, qui est appellé aujourd'hui *la pointe du Serrail* ; le second est au midi, vers la Propontide, où se terminent les murailles qui sont doubles du côté de la terre, & fortifiées de bonnes tours assez proches les unes des autres ; le troisiéme est au fond du port, & tourne de l'occident au septentrion sur cette place du golfe qu'on appelloit *les Blaquernes.* C'étoit autrefois un fauxbourg, où il y avoit un magnifique palais, & une église que l'impératrice Pulcherie fit bâtir à l'honneur de la sainte Vierge. C'est dans ce même quartier que se déchargent au fond du golfe deux petites rivieres nommées *Cidaris & Barbyses.* Voilà quelle est la situation de Constantinople. Constantin *le Grand* fut le fondateur de cette superbe cité. Zonare dit qu'en ayant jetté les premiers fondemens proche le vieux Ilium, il fut averti en songe de quitter ce lieu, & d'executer son dessein à Byzance. On ajoûte que ce choix fut confirmé par plusieurs prodiges, & que même une aigle enlevant un cordeau de masson, le laissa tomber dans la place où elle est située. Cet empereur nomma cette ville *Constantinople*, & l'enrichit avec tant de soin, qu'il dépouilla les autres villes de ce qu'elles avoient de plus beau. Il y éleva sept montagnes : il y bâtit un capitole, un cirque, un amphiteâtre, des marchés, des portiques, & d'autres édifices publics, sur la forme de ceux qui étoient dans l'ancienne Rome : de sorte qu'elle porta avec justice le nom de *nouvelle Rome*, conformément à l'ordonnance qu'il fit publier tout exprès. Il y établit un sénat, & y attira d'excellens hommes de tous les lieux du monde, par de grandes liberalités. Il y édifia de belles églises, qu'il dota magnifiquement ; il y établit des académies, pour enseigner les sciences, & eut un soin particulier de faire venir de sçavans hommes, pour remplir les chaires. Il y dressa aussi une bibliotheque, qu'il remplit d'un grand nombre de volumes, & que ses successeurs augmenterent jusqu'à six-vingt mille, qu'on y comptoit, lorsqu'elle fut brûlée sous le consulat de Basiliscus. Il fit abbattre les autels des faux dieux, & ne fit servir leurs statues qu'à l'ornement de la ville, qu'il dédia au Dieu des martyrs, ou, selon Nicephore, à la sainte mere de Dieu, après plusieurs prieres, & la célebration du sacrifice non sanglant. Cette cérémonie se fit un lundi 11. Mai de l'an 330. de

Digitized by Google

J. C. 1083. de Rome, 5043. de la Periode Julienne, 368. de l'ere espagnole, & 5838. des Grecs recens. Constantin érigea aussi trois magnifiques croix, avec des inscriptions à la gloire de J. C. mais quoique ce prince eût déja rendu cette ville si belle & si magnifique, les autres empereurs y ajoûterent encore, tant pour l'embellir, que pour la fortifier & pour l'agrandir: de sorte que dans le huitiéme siecle, les doubles murailles, dont elle étoit environnée du côté de la terre, avoient près de deux lieues de tour; celles de la mer du côté de la Propontide, un peu plus, & celles qui enfermoient la ville, le long du golfe & du port, un peu moins: ce qui faisoit environ six lieues de circuit, outre les fauxbourgs qui valoient chacun une ville. Ce qu'il y avoit de plus singulier, c'est que ces fauxbourgs, avec toutes les maisons de la campagne, à vingt-lieues de Constantinople, furent enfermés par l'empereur Anastase, d'une prodigieuse enceinte de murailles de vingt pieds d'épaisseur, qui s'étendoit depuis le Pont-Euxin, jusqu'à Selivrée sur la Propontide, pour empêcher les courses des Barbares? ce qui fut pourtant un foible obstacle. Constantin avoit divisé la nouvelle Rome comme l'ancienne, en quatorze regions ou quartiers. La forteresse qui commandoit à l'entrée du port, & que les Grecs appelloient *Acropolis*, étoit dans le premier quartier, à l'endroit où est aujourd'hui le Serrail. On y voyoit encore le Phare, l'Arsenal, les Thermes d'Arcadius, la Galerie de Justinien, &c. Le temple de sainte Sophie, la merveille du monde; le palais du senat, & les bains de Zeuzippe rétablis par Justinien, étoient dans le second quartier. L'Hippodrome, ou le grand Cirque, l'église de sainte Euphemie, & le palais de Pulcherie, étoient dans le troisiéme. Le quatriéme comprenoit la place imperiale, entourée d'un double rang de galeries sur des colonnes; le grand palais de Constantin, le Milliaire d'or où commençoient tous les chemins, &c. Dans le cinquiéme & le sixiéme on trouvoit la place de Theodose avec le grand obelisque de Thebes en Egypte, & celle du grand Constantin, au milieu de laquelle il fit ériger cette celebre colonne de porphyre, sur laquelle étoit sa statue faite d'un colosse d'Apollon, transporté d'Athenes à Constantinople. L'église de l'Anastasie, & la colonne de Theodose *le Grand* étoient dans le septiéme quartier, où est aujourd'hui la place dite *le Bezestin*. Le huitiéme contenoit la Basilique Theodosienne & le palais du capitole. Les Thermes Anastasiennes, & le palais d'Arcadius étoient dans le neuviéme. On voyoit dans le dixiéme les bains de Constantin, le palais de l'imperatrice Eudoxe, & l'église du saint martyr Acacius. Dans le onziéme on découvroit le temple des apôtres bâti par Constantin & rétabli par Justinien, où étoient les tombeaux des empereurs, & sur les ruines duquel Mahomet II. fit bâtir cette superbe mosquée qui porte son nom. La colonne & la statue d'Arcadius, qui étoient placées sur le mont Xerosophus, & qui furent renversées sous le regne de Leon l'*Isaurien*, étoient dans le douziéme. Le treiziéme étoit au-delà du golfe où est Galata, autrefois *la ville Justinienne*. Enfin le quatorziéme comprenoit les fauxbourgs. Voilà quelles étoient les regions ou quartiers de Constantinople.

Il ne regne que deux vents en ce païs-là, le vent du nord & le vent du sud ou du midi. Quand le premier souffle, il ne peut rien venir de la mer de Marmora; mais alors les vaisseaux qui viennent de la mer Noire ont le vent en poupe, & fournissent la ville de toutes les provisions nécessaires. Au contraire, quand le sud domine, rien ne peut venir de la mer Noire, & tout vient de la mer de Marmora, ou mer Blanche. Ainsi ces deux vents sont comme les deux clefs de Constantinople, qui ouvrent & ferment l'entrée aux vaisseaux; & quand l'un & l'autre cessent, les petites barques y vont à la rame. Le grand bassin, qui est entre Constantinople & Galata, forme le plus beau port du monde. C'est autour de ce bassin que l'on voit Constantinople, au midi & au couchant; Galata & les deux bourgs de Fonduxli & Thophana, au nord; & la ville de Scutari au levant: ce qui donne aux yeux le plus magnifique spectacle qu'on se puisse imaginer, tous les édifices de ces environs étant bâtis sur des éminences, en forme d'amphitheatre: de sorte qu'on découvre le tout d'un coup d'œil. Le mélange des ciprès & des maisons de bois peint, avec les dômes des mosquées, qui sont sur les lieux les plus élevés, contribuent beaucoup à ce merveilleux aspect. Mais, à dire le vrai, la ville de Constantinople n'est pas si agréable audedans; car les rues sont fort étroites, & il y faut presque toûjours monter ou descendre, il n'y a que la grande rue qui regne depuis la porte d'Andrinople jusqu'au Serrail, qui est assez belle. On ne peut lire sans pitié & sans étonnement, les malheurs ausquels cette ville s'est vûe exposée depuis le tems de sa fondation par Constantin, jusqu'au jour de sa prise par les Turcs. Il ne s'est point passé de siecle, qu'elle n'ait été désolée par quelque peste, par quelque tremblement de terre, par des embrasemens, par des guerres civiles, par les courses des Barbares, & par plusieurs autres calamités. Sous le regne d'Arcadius, environ l'an 396. cette ville fut menacée d'un embrasement celeste, dont elle n'échappa que par une misericorde de Dieu. L'an 446. elle fut affligée de peste & de famine: ce qu'on croit avoir été une punition de l'héresie de Nestorius, qui y avoit grand nombre de sectateurs cachés. La principale église fut brûlée; & dans une sédition populaire, qui arriva au cirque, il y eut grand nombre de personnes qui se massacrent. L'année suivante, elle fut encore affligée d'un tremblement de terre, qui dura six mois; & pendant ce tems il fit tomber tous les jours quelque bâtiment. L'empereur qui la fit réparer par les soins de Cyrus, qui en étoit préfet, sortit à la campagne avec le patriarche Procule, & presque tous les habitans. On dit qu'un prodige extraordinaire d'un enfant elevé en l'air finit cette desolation, lorsqu'on eut chanté un hymne qu'il leur apprit. Sous l'empire de Leon, & sous le consulat de Basilique l'an 465. cette ville fut presque ruinée par un embrasement. Le feu s'étendit cinq stades en long, & quatorze en large; & dans tout cet espace il ne laissa en leur entier ni palais, ni temples, ni colonnes, ni statues, ni maisons, mais réduisit tout en cendre: de sorte qu'il fallut presque la bâtir toute entiere. Lorsque Justinien gouvernoit l'empire, environ l'an 557. un furieux tremblement de terre la ruina presque toute. Il commença durant la nuit avec une violence extrême. On entendit un mugissement épouvantable sous la terre; & lorsqu'il cessoit, l'air étoit agité de tourbillons horribles, de plusieurs vents qui se choquoient avec un bruit effroyable. Plusieurs temples furent renversés: ce qui donna sujet à Justinien de les rebâtir plus magnifiques qu'ils n'étoient. Procope a décrit exactement celui de sainte Sophie, qui étoit une des merveilles de l'architecture. Ces fleaux ne sont pas les seuls qui ayant désolé cette malheureuse ville. La colere du ciel l'a plusieurs fois affligée par celui de la guerre. Elle avoit été souvent assiegée par les Sarasins & par d'autres barbares, & avoit été aussi prise plus d'une fois comme par Constantin *Copronyme* en 744. & par les François en 1203. Ces derniers la garderent 58. ans sous cinq empereurs. Alexis l'Ange, dit *le Tyran*, avoit détrôné Isaac l'Ange en 1195. & s'étoit mis sur le trône. Alexis, fils d'Isaac, implora le secours des François & des Venitiens, qui alloient dans la Terre-Sainte, & qui prirent Constantinople après huit jours de siége, le 8. Juillet de l'an 1203. L'année suivante, Alexis *Ducas Murzuphle*, fit mourir l'empereur que les Croisez avoient rétabli. Ils revinrent à cette nouvelle, attaquerent la ville, le vendredi avant la Passion, qui étoit le 9. Avril, & la prirent le lundi douze l'an 6712. des Grecs, indiction sept, qui est l'an 1204. avant J. C. Baudouin comte de Flandres, fut empereur de Constantinople. Henri, Pierre, Robert, & Baudouin II. l'ont été après lui. Michel Paleologue surprit Constantinople sur ce dernier le 25. Juillet de l'an 1261. qui étoit l'an des Grecs 6769. indiction 4.

Il n'y avoit pas 200. ans que cette malheureuse ville étoit rentrée sous la domination des Grecs, lorsqu'elle fut assiégée par Mahomet II. sultan des Turcs, sous le regne de Constantin Paleologue, dit *Dracoses*. Pendant le siége, le bruit s'étant répandu, vers le 25. de Mai, parmi les infideles, qu'une puissante flotte de princes Chrêtiens d'une part; & de l'autre, une formidable armée d'Allemans & de Hongrois, sous la conduite du fameux Jean Hunniade, venoient fondre sur les assiégeans, ils furent saisis tout à coup d'une

Digitized by Google

si grande terreur, qu'ils voulurent lever le siége sur le champ, & s'emporterent contre le sultan, qui sembloit, disoient-ils, avoir resolu de les perdre entierement. Ce prince même, tout intrépide qu'il étoit, épouvanté d'une si furieuse sedition, fut sur le point de ceder à cette tempête, & de se retirer, comme son premier Visir, Hali Bassa, qui favorisoit sous main les Chrétiens, le lui conseilloit. Mais Zagan Bassa le raffermit dans sa premiere résolution, & lui conseilla de donner au plûtôt l'assaut général, en promettant aux soldats le pillage d'une ville si opulente, pour les animer à bien faire. Ce conseil, qui étoit conforme à l'humeur de Mahomet, fut promptement executé. Il fit dire aux soldats par tous les quartiers, & dit lui-même aux Janissaires qui l'environnoient, qu'il leur abandonnoit toutes les richesses de Constantinople, dont il ne vouloit que l'enceinte & les maisons. L'esperance du butin dissipa tellement la crainte des soldats, qu'ils s'écrierent tous qu'on les menât promptement à l'assaut. Quelques momens après, on alla sommer pour la derniere fois l'empereur, qui étoit dans Constantinople, de rendre la ville, en se contentant de la vie, & de la liberté; & sur la réponse genereuse qu'il fit à cette sommation, le soir du même jour, qui étoit le dimanche de la Trinité 27. de Mai, on vit le camp des Turcs rempli d'une infinité de lumieres, qui brillerent par ordre du sultan sur toutes les tentes & sur tous les vaisseaux, pour célebrer le lendemain un jeûne solemnel, en se lavant & se purifiant, selon la loi de Mahomet, afin d'obtenir de Dieu la victoire. Alors l'empereur, qui apprit par-là, comme Hali Bassa le lui avoit deja fait dire, qu'il seroit attaqué le jour suivant par terre & par mer, donna tous les ordres necessaires, pour soûtenir vigoureusement l'assaut. Après avoir fait faire une procession générale, ce brave prince anima tous les plus considerables de sa cour & de la ville à combattre en vaillans hommes, pour la défense de l'état & de la religion. Ensuite il voulut se préparer au combat en soldat Chrétien, & alla au temple de sainte Sophie, accompagné du cardinal Isidore, & de plusieurs de ceux qui avoient reçû l'union avec l'église Romaine; il y fit célebrer la messe, & y communia. C'est une fable que ce qui est raconté par Zigomalas, auteur moderne, lequel sur un bruit incertain (comme il est obligé lui-même de l'avouer) a écrit que l'empereur, après avoir fait communier l'imperatrice sa femme & ses enfans, leur fit trancher la tête, pour empêcher, dit-il, qu'ils ne tombassent entre les mains des infideles; car il est certain que Constantin n'eut jamais d'enfans, & que les deux imperatrices Theodora & Catherine Cataluse, qu'il avoit épousées en premieres & en secondes nôces, étoient mortes long-tems auparavant. D'ailleurs, la fille du roi de Georgie, qu'il avoit fiancée depuis peu, n'alla jamais à Constantinople, parce qu'elle mourut avant qu'il la pût épouser.

Constantin s'étant donc retiré dans le grand palais, dit adieu à tous ses officiers, comme préjugeant que c'étoit la derniere fois qu'il les verroit: puis il prit les armes, & s'étant mis à la tête d'une troupe de gens choisis, il alla vers la porte Karsie, pour défendre la brêche. Le Sultan fit commencer l'attaque dès trois heures du matin, & d'abord les Chrétiens eurent l'avantage; mais les Janissaires combattirent avec tant de furie, que les Grecs furent contraints de ceder en plusieurs endroits. Cependant Justinien, lieutenant de l'empereur, fut blessé à la cuisse & à la main; & au lieu de s'échauffer en voyant son sang, il abandonna son poste, & se fit passer à Galata, où il mourut bientôt après, non pas tant de ses blessures, que de la douleur qu'il conçut d'une lâcheté si honteuse. L'empereur accompagné de Theophile Paleologue, de François Comnene, de Demetrius Cantacuzene, de Jean de Dalmatie, & de quelques-uns des plus braves de la noblesse, faisoit des efforts plus qu'humains pour s'opposer à l'inondation des barbares qui entroient par toutes les brêches. Mais le nombre des infideles l'accabla; & l'on dit que ce prince, voyant que tous ceux qui l'avoient suivi étoient tués, s'écria d'une voix lamentable: *Ne trouverai-je pas quelque Chrétien, qui me tranche la tête?* ce qu'il dit par un transport de generosité, pour ne pas tomber vif entre les mains des infideles. Alors un des ennemis qui ne le connut pas, lui donna un grand coup de sabre sur le visage, & comme il lui en déchargeoit un second, un autre Turc lui en porta un troisiéme par derriere, qui le fit tomber mort sur les corps des siens & sur ceux des ennemis. Ainsi mourut Constantin XI. que quelques-uns nomment XV. le dernier des empereurs Grecs, en défendant cette fameuse ville, que le premier des Constantins avoit bâtie, pour être la seconde Rome. Il y a des auteurs qui racontent sa mort autrement, & qui le font mourir, étouffé dans la foule des fuyards. Ducas, qui n'étoit pas loin de Constantinople, lorsqu'elle fut prise, nous a conservé toutes ces circonstances de sa mort, qu'il apprit des Grecs & des Turcs, avec lesquels il traita quelques jours après la prise de la ville; & Phranzes, chancelier de l'empereur qui y étoit, nous fait connoître clairement que ce fut de la sorte qu'il mourut. Il ajoûte que Mahomet, qui voulut honorer le courage d'un si grand prince, commanda qu'on lui rendît tous les honneurs funebres qui étoient dûs aux empereurs. Après la mort de Constantin, il n'y eut plus de résistance dans Constantinople, où les Turcs entrerent en même tems du côté du port. Il s'y fit durant les trois jours, que le Sultan leur avoit donnés pour la saccager, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus abominable, en toutes sortes de cruautés, de violences & de sacrileges, à la réserve de l'incendie que Mahomet avoit très-étroitement défendu. Tous les schismatiques, qui s'étoient réfugiés dans le temple de sainte Sophie, comme dans un azyle, y furent massacrés, ou faits esclaves. Le fameux Notaras, qui avoit dit publiquement qu'il aimoit mieux voir arborer le turban des Turcs, que le chapeau de Rome dans Constantinople, trouva le moyen de s'échaper, & de se présenter au Sultan avec tous ses trésors; mais il fut reçû comme un traître, & Mahomet dès le lendemain lui fit trancher la tête, & à ses deux fils. Le vainqueur se défit encore de la plûpart des grands de l'empire, & se fit rendre Galata, que les Genois tenoient depuis long-tems. Il y eut néanmoins un bon nombre d'étrangers, qui pendant que les Turcs saccageoient la ville, trouverent le moyen de se sauver sur cinq vaisseaux. Constantinople ne fut pas prise aux fêtes de la Pentecôte, comme quelques-uns l'ont écrit; mais le mardi d'après le Dimanche de la Trinité, 1124. ans & 18. jours depuis sa dédicace en l'an 330. Cette perte arriva l'an des Grecs 6961. 857. de l'hegire, & de J.C. 1453. Onuphre, Scaliger, Mercator & quelques autres mettent la prise de cette ville en l'année 1452. mais cette opinion n'est pas suivie. L'image de J.C. fut couverte de boue & de suie. On la mit sur une croix, où ces mots étoient écrits en gros caracteres: *C'est ici le Dieu des Chrétiens.* Après les trois jours, pendant lesquels la ville fut exposée au pillage, le Sultan fit cesser le desordre, & promit sa protection à tous ceux qui voudroient y revenir, & même l'exercice libre de la religion aux Chrétiens. Pour la repeupler, il fit aussi venir à Constantinople les habitans du petit empire de Trebizonde, & d'autres villes de l'Asie. Ayant fait son entrée en triomphe dans cette ville, qu'il choisissoit pour être le siege de son empire, il alla au temple de sainte Sophie, qu'il fit changer en Mosquée, & ordonna des réjouissances publiques, pour célebrer sa victoire. Depuis que les Turcs en sont maîtres, on peut dire qu'ils l'ont entierement ruinée. A la reserve d'une partie du temple de sainte Sophie, du reste de la colonne de porphyre, & de quelques autres ruines du palais des Blaquernes, & de deux ou trois autres, il n'y a presque plus dans Constantinople de vestige de la ville de Constantin, que la place où elle fut autrefois entre les trois mers. Et hormis les Mosquées qui sont superbes, les Serrails, les Carvanseras, & les Bains publics, qui sont assez raisonnables, elle n'a plus qu'un amas confus de cabanes, plûtôt que de maisons, tant elles sont basses & mal bâties.

*Eusebe, *vie de Const. & hist. eccl.* Idatius, Prosper & Marcellin, *en leurs chron.* Nicephore. Cedrene. Zonaras. Sozomene. Zozime, &c. *en l'hist.* Baptiste Egnace, *l. 2. des Césars.* Leonard de Scio. Gennade. Pie II. S. Antonin. Phranzes. Chalcondyle. Monstrelet. Theodore Zigomales, &c. Baronius. Sponde. & Bzovius, *aux annal. eccl.* Sansovin, *l. 1. chron.* Paul Jove, *en Mahomet. II.* Culspinien, *orig. des Turcs.* Petau, *l. 11. de la Doct. des tems, c. 53.* Scaliger, *l. 5. emend. temp.* Mercator. Onuphre & Genebrard, *en la chron.* Riccioli, *chron. reform. t. 1. l. 3. c. 11. & l. 4. c. 13. & 14.* Morin, *de la delivrance de l'Eglise.* Gillius, *descr. de Const.* Pancirole, *notit. dign. Imper.*

Digitized by Google

Les mémoires de Villehardouin. Christophle de Blondelmonts, *descr. de Const.* Du Cange, *hist. de Const.* Maimbourg, *hist. des Icon. & du Schis. &c.* Spon, *voyage d'Italie & de Grece.*

SUITE CHRONOLOGIQUE DES EMPEREURS de Constantinople.

L'an 306. Constantin *le Grand*,	31.
337. Constance,	25.
361. Julien l'*Apostat*,	2.
363. Jovien,	1.
364. Valentinien.	
364. Valens,	14.
379. Theodose *le Grand*.	
395. Arcadius,	mort en 408.
408. Theodose *le Jeune*,	48.
450. Marcien,	7.
457. Leon I. *le Vieil* ou *le Thracien*,	17.
474. Zenon l'*Isaurien*,	17.
491. Anastase,	27.
518. Justin l'*Ancien*,	8.
527. Justinien,	39.
565. Justin, surnommé *le Jeune*,	12.
578. Tibere,	4.
582. Maurice,	20.
602. Phocas,	8.
610. Heraclius,	31.
641. Heraclius II.	trois mois.
641. Heraclius III. comm. Heracleonas,	six mois.
641. Constant,	27.
668. Constantin *Pogonate*, dit *le Jeune*,	16.
685. Justinien *le Jeune Rhinotmet*,	10.
695. Leonce,	3.
698. Tibere II. surnommé *Apsimare*,	7.
705. Justinien *Rhinotmet*, rétabli,	6.
711. Filepicus,	2.
713. Artemius ou Anastase II.	2.
715. Theodose III.	2.
717. Leon l'*Isaurien*,	24.
741. Constantin *Copronyme*,	34.
775. Leon *Chazare*,	5.
780. Constantin V. fils d'Irene,	mort en 797.
797. Irene,	5.
802. Nicephore,	9.
811. Michel Rhangabe,	2.
813. Leon V.	7.
820. Michel *le Begue*,	8.
829. Theophile,	12.
842. Michel *le Buveur*,	25.
866. Basile *le Macedonien*,	19.
886. Leon *le Philosophe*,	25.
911. Alexandre, fils de Basile,	1.
912. Constantin *Porphyrogenete*,	7.
919. Romain Lecapene,	25.
944. Constantin rétabli,	10.
959. Romain *le Jeune*,	4.
963. Basile & Constantin,	
963. Nicephore *Phocas*,	6.
969. Jean Zimiscés,	6.
975. { Basile II. *Domteur des Bulgares*,	50.
1025. { Et Constantin *le Jeune*, rétablis,	53.
1028. Romain *Argyre*,	6.
1034. Michel *le Paphlagonien*,	7.
1041. Michel *Calaphates*,	quatre mois.
1042. Zoé & Theodora,	trois mois.
1042. Constantin *Monomaque*,	12.
1054. Theodora,	
1056. Michel *Stratiotique* ou *Bringas*,	1.
1057. Isaac Comnene,	2.
1059. Constantin Ducas,	8.
1068. Romain Diogene,	3.
1071. Michel Parapinace,	7.
1078. Nicephore Botaniates,	3.
1081. Alexis Comnene,	37.
1118. Jean Comnene ou Calo-Jean,	25.
1143. Manuel Comnene,	37.
1180. Alexis Comnene, *le Jeune*,	3.
1183. Andronic Comnene,	2.
1185. Isaac l'Ange,	10.
1195. Alexis l'Ange, dit *le Tyran*,	8.
1203. Alexis *le Jeune*,	1.
1204. Alexis Ducas Murtzuphle.	

EMPEREURS DE CONSTANTINOPLE, FRANCOIS.

1204. Baudouin I. environ,	15. mois.
1206. Henri,	10.
1216. Pierre de Courtenai,	2.
1218. Robert de Courtenai,	10.
1228. Baudouin II. qui perdit Constantinople en, 1261.	

SUITE DES EMPEREURS GRECS.

1206. Thedore Lascaris,	16.
1222. Jean Vatatzes,	33.
1255. Theodore *le Jeune*,	4.
1259. Jean, *aveuglé*,	1.
1260. Michel Paleologue, ce fut lui qui reprit Constant.	23.
1282. Andronic Paleologue l'*Ancien*,	46.
1328. Andronic Paleologue *le Jeune*,	11.
1348. Jean Paleologue,	47.
1347. Jean Cantacuzene,	8.
1355. Jean Paleologue, rétabli,	36.
1391. Manuel Paleologue,	35.
1419. Jean Paleologue II.	29.
1448. Constantin Paleologue, *Dracosés*,	5.

Depuis la prise de Constantinople sous Constantin Paleologue, les princes Ottomans sont maîtres de l'empire d'Orient. Nous en donnerons une table chronologique sous le nom des Turcs.

ÉGLISE DE CONSTANTINOPLE.

Nicephore Calliste qui parle de cette église dans le 6. chap. du 8. liv. de son histoire, & un autre Nicephore, prélat de Constantinople, qui en fait mention dans sa chronique, assûrent que l'Apôtre S. André fonda l'église de Byzance, qui fut depuis appellée *la nouvelle Rome*; mais cette fondation est contestée, & le pape Agapet soûtint dans ses lettres, lues au cinquiéme Synode, (*Act. 2.*) que S. Pierre avoit le premier annoncé J. C. en cette ville. Quelques historiens rapportent, qu'après que Byzance eut été presque détruite par l'empereur Severe, vers l'an 197. le diocese fut transferé à Perinthe, ville de Thrace, qu'on nomma depuis Heraclée. Le pape Gelase I. écrivant aux évêques de Dardanie, (*Epist. 3.*) dit qu'alors Byzance n'étoit pas même une église métropolitaine. Mais quand Constantin eut élevé la ville de Byzance à la dignité de la seconde ville du monde, elle secoua le joug de l'église d'Heraclée, & obtint dans le second concile de Constantinople, le second rang d'honneur après celui de Rome. Ce canon ne donne de jurisdiction à l'évêque de Constantinople sur aucun diocese. Mais néanmoins, en conséquence de ce canon, les évêques de Constantinople s'attribuerent d'abord la jurisdiction sur la Thrace, & ensuite peu à peu sur les dioceses d'Asie & de Pont, & se firent conserver cette jurisdiction dans l'action XV. du concile de Chalcedoine. S. Leon & ses successeurs eurent beau s'y opposer, les évêques de Constantinople appuyés par l'autorité des empereurs s'y maintinrent. Les prélats d'Heraclée conserverent le privilege de sacrer ceux de Constantinople, comme les évêques d'Ostie sacrent ceux de Rome. C'est pour cela que Polyeucte, qui succeda l'an 956. à Theophylacte, sur le siege de Constantinople, fut accusé, parce qu'il avoit été sacré évêque par celui de Césarée, & non par celui d'Heraclée. Pour ce qui est de la dignité de patriarche, le III. canon du II. concile de Constantinople, donne au prélat de cette ville, le premier rang après l'évêque de Rome, à cause qu'elle est la seconde Rome. Ce qui fut la source d'une infinité de disputes. Le cardinal Baronius s'efforce de prouver que ce canon de Constantinople est supposé, & l'attribue aux évêques, qui un an après ce concile tinrent une assemblée dans la même ville. Theodoret n'en fait pas mention; mais Socrate (*l. 5. c. 10.*) & Sozomene, (*l. 7. c. 9.*) en parlent dans les termes que nous avons rapportés. P. de Marca dans sa dissertation du patriarche de Constantinople, croit que cette église n'acquit que l'honneur du patriarchat, par ce canon du II. concile; mais que le droit lui en fut accordé dans le IV. concile qui est celui de Chalcedoine. En effet, le

Digitized by Google

XXVIII. canon de ce synode ordonnoit que, selon la décision de 150. évêques qui avoient composé le premier concile universel de Constantinople, l'église de cette ville, qui étoit *la nouvelle Rome*, jouiroit des privileges qui lui avoient été accordés, & tiendroit le second rang après le siege de l'*ancienne Rome*. Il est vrai qu'il faut remarquer que ce canon & les deux suivans furent ajoûtés par les évêques Orientaux, malgré les protestations des legats du pape S. Leon, qui gouvernoit alors l'église. Le cardinal Baronius appuye cette opinion sur l'an 451. aussi-bien que le cardinal du Perron, en sa réponse au roi de la Grande-Bretagne, (*l. 1. c. 34.*) A la verité, Theodoret, qui assista à ce concile, & qui a fait un abregé des canons, n'en met que 27. Theodore *le lecteur*, & Denys *le Petit* n'en recueillirent pas davantage. C'est pour cela que les legats du pape ayant appris qu'on avoit ajoûté ce canon, firent assembler le concile le 1. Novembre, & se plaignirent aux commissaires de l'empereur, de ce que le jour précedent, après qu'ils furent sortis de l'assemblée, les évêques qui y étoient demeurés, avoient fait certains reglemens contre la disposition des canons de Nicée, & contre la discipline ecclesiastique. Les commissaires firent lire ce canon, qui se trouva signé de tous les évêques. Lucentius, un des legats, ayant avancé que les souscriptions avoient été extorquées, tous les peres crierent, *personne ne nous a forcés*. De sorte que les legats ayant remarqué que tous avoient conspiré pour faire valoir ce canon, furent réduits à protester contre ce qui s'étoit fait en cela. Le pape S. Leon s'opposa de toute sa force à ce qu'il appelloit une nouveauté; & Anatolius évêque de Constantinople, lui envoya inutilement Lucien évêque de Bizye, & Basile diacre, pour négocier l'approbation de ce canon. Ce pontife y résista avec courage, & écrivit à Anatolius une lettre assez forte sur ce sujet (c'est la 53.) Il écrivit sur le même sujet à l'empereur Marcien, & à l'imperatrice Pulcherie, *ep. 54. & 55.* On pourroit faire quelques autres remarques à cette occasion. Nous nous contenterons d'observer que S. Jean *Chrysostome*, mort l'an 407. qui ne pouvoit ignorer les droits de son église, n'allegua point l'honneur de ce second rang, attribué à sa chaire, pour faire voir que Theophile d'Alexandrie n'étoit pas son superieur, & qu'il se servit d'une autre raison pour decliner le jugement du synode assemblé contre lui. Depuis, l'ambition des évêques de Constantinople croissant de jour en jour, Jean, surnommé *le Jeûneur*, qui avoit trouvé moyen d'exercer son autorité sur un patriarche d'Orient, en la cause de Gregoire d'Antioche, prit le titre d'*œcumenique* ou d'*universel*, qui a fait tant de bruit dans l'histoire, & qui a donné lieu à tant de disputes dans les écoles. Le pape Pelage disputa ce titre, qu'il appella *une nouvelle usurpation*. S. Gregoire s'y opposa aussi avec chaleur, en parla comme d'un nom superbe, plein de blasphêmes, d'erreur, de venin, de schisme, & le condamna par une infinité de fortes raisons, qu'on voit dans ses épîtres. Cela arriva l'an 595. Cette dissension se fomenta par la complaisance des empereurs, & sur-tout sous l'empire de Maurice, de Justinien *le Jeune*, vers l'an 692. & de Basile *le Macedonien*, après la célébration du VIII. synode œcumenique, tenu l'an 869. Photius fut proprement le premier auteur du schisme de l'église Grecque contre la Latine, en s'élevant contre Ignace; mais cette séparation ne se forma entierement que dans le XI. siecle, surtout du tems du patriarche Michel Cerularius. *Consultez* Baronius & les autres auteurs qu'il cite. Depuis ce tems-là, les trois autres patriarches d'Orient, quoique superieurs en leur diocese, ont reconnu celui de Constantinople, pour pasteur œcumenique. Il faut encore remarquer au sujet de l'église de cette ville, qu'elle fut étrangement persécutée par les Ariens, & que sans le secours de S. Gregoire de Nazianze, la vraie foi y eût été éteinte par ces ennemis de la divinité de J. C. Les Nestoriens & les partisans d'Eutychés la troublerent aussi cruellement. Elle souffrit encore sous les Monothelites, & fut dépeuplée par la persécution des Iconoclastes, ou Brise-images. Un si grand nombre d'hérésies, l'ambition de ses pasteurs, & le schisme déplorable qu'elle entretint, l'ont jettée par un juste jugement de Dieu dans les fers d'une servitude funeste, où elle gémit encore aujourd'hui.

CONCILES GENERAUX DE CONSTANTINOPLE.

Le premier concile de Constantinople, qui est le second general, fut tenu par 150. évêques, l'an 381. sous le pontificat du pape Damase, & sous l'empire du grand Theodose. Le dessein de cette assemblée étoit de soûtenir la doctrine du concile de Nicée, que plusieurs faux synodes avoient alterée, de condamner l'erreur de Macedonius, & de mettre ordre à ce que le siege de Constantinople fut rempli par des Orthodoxes. Ces résolutions furent exécutées avec assez de bonheur. Car les peres reçûrent premierement le symbole de Nicée, qui étoit comme la base de tous les canons dogmatiques; & ils en publierent un dressé par S. Gregoire de Nysse, dans lequel ayant clairement exprimé la consubstantialité du Fils avec son Pere, ils ajoûterent pour le S. Esprit, *procedant du Pere, & coadorable avec lui & le Fils*, à cause de l'herésie de Macedonius. Dans la version latine de ce symbole, qui ne se chanta que long-tems après en Occident, on lit, *qui procede du Pere & du Fils*, ce qu'on peut voir dans les actes du II. concile general de Lyon, tenu l'an 1274. sous le pontificat de Gregoire X. Après que la profession de foi eut été publiée dans ce premier concile de Constantinople, on condamna les herésies des Eunomiens, des Ariens & des demi Ariens, des Sabelliens, des Marcelliens, des Photiniens, & des Apollinaristes avec leurs auteurs. De la doctrine de foi, les peres passerent à la discipline ecclesiastique, & firent un canon qui regloit la jurisdiction des chefs des dioceses, & la primauté du patriarche de Constantinople. Le cardinal Baronius dit que le pape Damase approuva ce concile, quant à ce qui regarde la foi seulement. Il contient 17. canons.

Le II. concile de Constantinople, qui est le V. general, fut assemblé l'an 553. sous le pontificat du pape Vigile, & sous l'empire de Justinien. Ce pontife qui étoit à Constantinople, souhaitant ardemment de faire renaître la paix de l'église, troublée au sujet des trois chapitres, c'est-à-dire, de l'affaire des trois évêques Theodore de Mopsueste, Ibas d'Edesse, & Theodoret de Cyr, & des livres d'Origene, proposa à l'empereur de convoquer ce concile, en un lieu où les Occidentaux se pussent trouver. Justinien rejetta cette proposition. Le pape se renferma dans une autre, qui fut, qu'au moins on appelleroit les évêques d'Italie & ceux d'Afrique, qui prenoient le plus de part à cette dispute. L'empereur trouva cet expedient raisonnable; mais il ne fut point mis en exécution. Cependant le concile fut assemblé le 4. Mai, & le patriarche de Constantinople, nommé Eutychius, y présida. Les deux autres patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, Apollinaire & Domnus, & les députés d'Eustochius de Jerusalem avec plusieurs autres prélats s'y trouverent au nombre de 165. Le concile pria Vigile, par trois patriarches & seize métropolitains, d'y venir prendre sa place; mais il s'en excusa sur ce qu'il avoit avec lui fort peu d'évêques Occidentaux. Les autres prélats étant donc assemblés, condamnerent dans la huitiéme session, les herésies de Nestorius, d'Eutichés & celles que l'on attribuoit à Origene, les écrits de Theodore de Mopsueste, de Theodoret de Cyr, contre Cyrille d'Alexandrie, & l'épître d'Ibas d'Edesse. Le pape Vigile avoit fait auparavant une constitution dans laquelle il refuta, par l'autorité de l'écriture & des peres, soixante erreurs extraites des livres de Theodoret, que Justinien avoit marquées. Mais venant aux personnes de Theodore, d'Ibas & de Theodoret, il disoit que le concile d'Ephese, ni celui de Chalcedoine, ne les ayant point soûmis à l'anathême, il ne pouvoit les y soûmettre: & alleguant les témoignages des papes Leon & Gelase, il ordonna qu'aucun ne fût si hardi que de condamner les mêmes Theodoret, Theodore, & Ibas. Cette constitution est datée du 13. jour de Mai, auquel se tenoit la cinquiéme session du concile. Les plus éclairés conviennent, que l'empereur à qui Vigile l'envoya, ne la fit point voir aux prélats. Le cardinal Baronius, en juge néanmoins autrement. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce concile, qu'on avoit celebré pour finir le schisme causé pour défendre les trois chapitres, l'augmenta en plusieurs endroits. Car ni Vigile, ni les évêques d'Afrique & d'Illyrie, n'acquiescerent au resultat des évêques Orientaux. Justinien qui se rendit l'exécuteur de cette condamnation, envoya quelques prélats, & le pape même en exil. Ce dernier, ou pour en revenir, ou pour quelque autre raison, condamna depuis les trois chapitres. Comme ce cinquiéme concile œcumenique roule sur un des-

Digitized by Google

points les plus importans de l'histoire de l'église, soit pour l'autorité des papes, soit pour celle des conciles generaux, on peut consulter, outre les actes de ce synode, l'abregé de Liberatus, Evagre, Photius, Zonare, Cedrene, Nicephore, & l'épitre du VI. concile à l'empereur Constantin *Pogonat*, & ce qu'ont écrit à ce sujet, les cardinaux Baronius, Bellarmin, *l. 1. de Conc. c. 5. & 19.* Du Perron, dans sa réponse au roi de la grand'Bretagne; de Marca dans sa dissertation sur ce concile, & en une épitre qu'il a donnée au public, du pape Vigile à Eutychius de Constantinople, que quelques-uns croyent supposée; l'histoire de l'église de M. Godeau évêque de Vence, *au VI. siecle, l. 2.* M. l'abbé Fleuri, dans son *hist. ecclef.* Richer, *hist. conc. gen. t. 1. p. 254.* & ce qu'a fait imprimer depuis le P. Cabassut, *notitia concil.*

L'heréfie d'Eutychés fut la source malheureuse de grand nombre d'autres erreurs, dont celle des Monothelites est la plus dangereuse. Ces Herétiques n'osant s'opposer ouvertement au concile de Chalcedoine, confessoient bien qu'il y avoit deux natures en J. C. mais ils ajoûtoient qu'il n'y avoit en lui qu'une operation & qu'une volonté. Cette herésie avoit été comme introduite par un certain Jean, surnommé *Philoponus*, grammairien d'Alexandrie, lequel écrivant vers l'an 535. contre les Severiens & contre Proclus, voulant combattre une erreur, tomba dans celle des Trithéïtes, c'est-à-dire, *de trois Dieux*, qu'il introduisit; ajoûtant qu'après l'union des autres natures en J. C. il ne restoit qu'une volonte. Ces opinions furent condamnées, & se renouvellerent plus fortement du tems de l'empereur Heraclius. Ce prince se trouvant à Hierapolis, à son retour de la guerre des Perses, exhorta Athanase, patriarche des Jacobites, de souscrire aux ordonnances du concile de Chalcedoine. Le prélat herétique promit de le faire; mais il ne voulut admettre qu'une volonté, & une operation dans le Sauveur du monde. Heraclius consulta Cyrus & Sergius, par lesquels il fut trompé, & se déclara le défenseur de cette herésie. Il publia même un édit qu'on nomma *Ecthese* ou *Exposition*, pour soutenir cette fausse créance. Constant, qui succeda au fils d'Heraclius, publia pour le même sujet, un édit qu'on nomma *Type*, & fit mourir en exil le pape Martin, défenseur de la verité orthodoxe. Constantin, dit *Pogonat* ou *le Barbu*, fils & successeur de Constant, suivit le bon parti. Le pape Agathon se servit de cette occasion, pour faire tenir le VI. concile oecumenique, qui est le III. de Constantinople. Il fut commencé le 7. Novembre 680. & appellé *in Trullo*, parce qu'on le tint dans une chapelle du palais qui s'appelloit *Trulle*, & qui étoit *Secretarium sacri palatii*. Ce mot *Trulle* veut dire une voûte élevée en forme de dôme, que les Italiens appellent *Cuppola*. Les légats du saint siege & du pape Agathon s'y trouverent, avec quelques autres prélats d'Occident. La créance des Monothelites fut condamnée en la XVII. session ou action. Dans la XVIII. qui fut la derniere, on regla tous les autres points; & ainsi l'assemblée fut terminée le 16. Septembre 681. Gregoire patriarche de Constantinople, fauteur de l'herésie, reconnut avec quelques autres, la verité de la doctrine catholique. Macaire, évêque d'Antioche, fut le seul qui persistant dans son obstination, fut excommunié & déposé. Theophanes & Cedrene disent dans leurs annales, que le nombre des prélats qui assisterent au concile, étoit de 189. Photius en marque 170. dans son traité des VII. Synodes, & Théodore Balzamon 171. Paul diacre, (*l. 4. c. 4.*) en met 150. Anastase le bibliothecaire suit cette opinion, & les plus éclairés croyent que les évêques y arriverent successivement, après qu'on eut commencé l'assemblée. Consultez le VI. tome des conciles; & Baronius, *A. C. 180.681.* Nous examinerons ailleurs ce qui regarde le pape Honorius qui fut condamné dans ce concile.

Quelques années après la celebration du VI. concile, les évêques Grecs assemblés dans le même lieu, dit *in Trullo*, recueillirent plusieurs canons jusqu'au nombre de 102. qu'ils attribuerent au V. & VI. synodes. C'est pour cela que leur assemblée fut nommée πενθέκτη par les Grecs & *Quinisexta* par les Latins, comme qui diroit *cinq-sixiéme*, pour servir de supplément aux deux derniers conciles. Ces canons ont été pourtant rejettés par les papes, qui ne s'en sont servis, comme dit un auteur moderne, que comme David se servoit de l'épée de Goliath, c'est-à-dire pour combattre les schismatiques, par leurs propres armes. Le pape Adrien I. cite en écrivant à Charlemagne le 82. canon, qui est aussi allegué par le VIII. synode general, (*act. 2.*) au sujet des images des saints, contre les Iconoclastes. Au reste ce concile n'a point été reçû par les Occidentaux. Le cardinal Baronius & presque tous les auteurs, croyent que ce fameux synode fut assemblé par Callinique patriarche de Constantinople, l'an 692. sous l'empire de Justin *le Jeune* & sous le pontificat de Sergius I. qui ne reconnut point l'autorité de ces canons. Le P. Petau prouve au contraire, que cette assemblée *in Trullo* ne se fit que l'an 707. sous le pontificat de Jean VII. & l'empire de Justinien II. dit *Rhinotmete*, ou *au nez coupé*. Il établit assez bien cette époque, *l. 2. doctr. temp. & 2. p. Ration, l. 4. c. 15.* Aussi presque tous les modernes la suivent, comme le P. Cabassutius dans sa *notice des conciles*. Il est vrai qu'il dit après Anastase, que le pape Sergius condamna les canons du concile *in Trullo*: ce qu'il ne peut pas avoir fait si cette époque est seure, puisqu'il mourut le 9. Novembre de l'an 701. Les curieux pourront consulter les cardinaux Baronius, *tom. VIII. A. C. 692.* Bellarmin, *controv. de Rom. Pont. l. 2. & l. 1. de conc. c. 7.* & du Perron, dans sa réponse au roi de la grand'Bretagne, *l. 1. c. 42.* Turrien, *apol. de syn. VI. & VII. l'hist. des conc. gener.* par Richer.

Le IV. concile de Constantinople, qui est le VIII. general, fut tenu l'an 869. contre le patriarche Photius, sous le pape Adrien II. & les empereurs Basile *le Macedonien* en Orient, & Louis fils de Lothaire, en Occident. Pour bien entendre la cause de cette convocation, il faut sçavoir que Nicephore s'étant mis sur le trône de Constantinople, donna sa fille Procopie à Michel Curopalate, dit *Rangabe* qui fut depuis empereur. Ce dernier chassé par Leon *l'Armenien*, laissa deux fils, Theophilacte & Nicetas, que l'usurpateur fit eunuques, & qu'il enferma dans des monasteres. Le dernier prenant l'habit de religieux, adopta le nom d'Ignace, & succeda l'an 846. à S. Methodius sur le siege de Constantinople, sous l'empire de Michel III. dit *le Beuveur*. Michel ayant chassé sa mere Theodore qui gouvernoit très-sagement, en donna la conduite à son oncle Bardas, méchant homme, lequel après avoir chassé son épouse légitime, entretenoit publiquement la femme de son fils. Ignace qui voyoit avec peine ce scandale, en avertit souvent Bardas; mais voyant que ses remontrances étoient inutiles, il se servit des armes ecclesiastiques, excommunia Bardas, & refusa hardiment de l'admettre à la participation des saints mysteres, le jour de l'Epiphanie de l'an 858. Bardas pour se venger d'Ignace, l'accusa d'avoir conspiré contre la personne de l'empereur, parce qu'il avoit refusé de donner le voile de religion à sa mere Theodore, le fit chasser de son siege & y introduisit l'eunuque Photius, personnage très-sçavant, mais vain, ambitieux & adroit. Cette usurpation fut la source du schisme de l'église Grecque avec la Latine. Car Photius, pour se maintenir sur son siege, méprisa les légats du pape Nicolas I. tint deux synodes contre Ignace & le pontife Romain, & employa toutes sortes de calomnies pour faire valoir son usurpation. C'est ce qui obligea le pape Adrien II. de demander le VIII. concile, où il envoya ses légats. Cette assemblée fut commencée un mercredi 5. Octobre l'an 869. par 102. évêques. Elle contient 10. actions ou sessions, 14. canons en l'édition grecque, & 27. en la latine d'Anastase. La derniere action fut tenue un mardi, dernier jour de Fevrier de l'an 870. Dans la septiéme, on condamna Photius; & ses livres furent brûlés dans la huitiéme. Nicetas, qui a écrit la vie de S. Ignace, dit que les prélats souscrivant à la condamnation du même Photius, tremperent leurs plumes dans le sang de J. C. qu'on venoit de consacrer. On dit aussi que le pape Theodore avoit fait la même chose dans un concile qu'il assembla l'an 647. à Rome, contre Pyrrhus patriarche de Constantinople, Monothelite; mais les sçavans n'ignorent pas que les auteurs Grecs se plaisent à embellir leurs histoires par ces circonstances extraordinaires.* Baronius, *A. C. 869. t. VIII. des conc.* Nicet.

☞ Les Grecs ne reçoivent point ce concile; mais ils admettent en sa place un faux synode, que Photius étant rétabli sur le siege de Constantinople, après la mort de S. Ignace, célebra l'an 879. Il s'y trouva, à ce qu'on dit, à la tête de 383. évêques, il y fit confirmer son élection comme canonique, réprouva le VIII. concile oecumenique, & fit rayer du symbole

Digitized by Google

symbole de Constantinople le mot *Filioque*, disant qu'il avoit été ajoûté par les Latins. Zonaras, Theodore Balsamon, Nilus & plusieurs autres, placent ce conciliabule entre les legitimes. Le cardinal Baronius, qui est d'un sentiment contraire, se plaint avec raison, de ce que dans la sixiéme session du concile de Florence, qui fut tenue à Ferrare, le cardinal Julien Cesarini n'insista pas assez sur ce point, en disputant contre Marc, évêque d'Ephese, qui vouloit faire condamner le VIII. concile, & introduire le faux synode de Photius, qu'il assuroit avoir été approuvé par le pape Jean VIII. * Baronius, *A. C.* 879. 880. &c. Gratien, *D. can.* 16. *Sanct. anct.* Bellarmin, *l.* 1. *Conc. c.* 5. Asor, *Instit. mor. P.* 2. *l.* 2. *c.* 16.

AUTRES CONCILES DE CONSTANTINOPLE.

Après avoir parlé des conciles generaux tenus à Constantinople, venons aux particuliers qui ont été celebrés par les orthodoxes, ou convoqués par les heretiques. Le I. de ceux-ci est une assemblée d'évêques Ariens ou Eusebiens, qui après le bannissement de saint Athanase, condamnerent l'an 336. Marcel d'Ancyre en Galatie, parce qu'il avoit été un des plus fameux adversaires de leur heresie, au concile de Nicée; qu'il n'avoit pas voulu souscrire à celui de Tyr, ni recevoir Arius à sa communion. Ils fonderent sa déposition sur quelques passages d'un livre qu'il avoit composé contre ceux d'Asterius, qui de philosophe s'étant fait Chrétien, défendoit l'Arianisme, comme s'il eut soûtenu les sectateurs de Paul de Samosate. * Rufin, *l.* 1. *c.* 12. Socrate, *l.* 1. *c.* 24. S. Athanase, *Apol.* 2. Baronius, *A. C.* 336. *t. II. des conc.*

L'empereur Constance, à la priere d'Acace de Constantinople, assembla un autre synode d'Ariens l'an 359. & y fit venir les évêques de Bithynie, au nombre de cinquante. On y dressa une confession de foi, qui, selon Socrate, est la IX. depuis le concile de Nicée; & il n'y fut parlé ni de consubstantialité, ni de ressemblance en substance pour le Fils de Dieu, ni de subsistance, ni d'hypostase pour les personnes Divines. Eustathius presenta à l'empereur une formule de foi composée par Eudoxe; mais celui-ci la désavoua, à cause de son impiété, & accusa Aëtius d'en être l'auteur. Après cela les demi-Ariens furent condamnés par ceux du parti d'Acace Arien, qui vengerent ainsi les orthodoxes des maux qu'ils avoient reçûs de ces heretiques. * S. Athanase, *l. de Synod.* S. Epiphane, *hær.* 73. Theodoret, *l.* 2. *c.* 27. Socrate, *l.* 2. *c.* 34. Sozomene, *l.* 4. *c.* 20. Baronius, *A. C.* 359. *t. II. des conc.*

L'ordination de Flavien pour le siege d'Antioche, causa un grand schisme en Orient. Les évêques assemblés à Aquilée, avoient prié Theodose d'assembler les prélats d'Orient, pour remedier à ces divisions. Il les convoqua à Constantinople l'an 382. pour les faire passer à Rome, où le pape Damase avoit assemblé les évêques Occidentaux pour le même sujet. Theodoret dit que n'esperant tirer aucun profit de ce voyage, ils firent trouver bon à l'empereur de les laisser à Constantinople, où ils tinrent un synode; & qu'ils écrivirent aux prélats assemblés à Rome une grande épitre synodale qu'il rapporte, & qui fut portée par Cyriaque, évêque d'Adane en Cilicie, par Eusebe de Chalcide en Syrie, & par Priscien de Sebas en Palestine, ses legats. * Theodoret, *l.* 5. *c.* 9. Sozomene, *l.* 7. *c.* 12. Socrate, *l.* 5. *c.* 10. Baronius, *A. C.* 382. *t. II. des conc.*

L'an 394. les évêques d'Orient s'assemblerent à Constantinople, pour terminer un different qui s'étoit élevé entre Agapius & Gebadius, pour le siege de Bostra, que l'un & l'autre prétendoient; & pour ordonner la dédicace de l'église des apôtres S. Pierre & S. Paul, que Rufin, prefet du prétoire, avoit bâtie au-delà de la mer, proche de Chalcedoine, en un lieu nommé *le Chêne*. * Pallade, *hist. Lauf. c.* 1. Baronius, *A. C.* 394. Balsamon, *aux coll. t. II. conc.*

Quelques évêques d'Asie s'assemblerent l'an 400. au nombre de 22. dans la même ville, où Eusebe de Celbianes, qui gouvernoit l'église de Valentinopolis, presenta une requête à S. Chrysostome contre Antonin d'Ephese, qu'il accusoit de sept grands crimes, comme d'avoir vendu & employé à son usage des vases sacrés; d'avoir employé au bâtiment de sa chambre & de son étuve des colonnes de marbre qui appartenoient à son église; d'avoir vendu les heritages que la mere de l'empereur Julien lui avoit laissés, & d'en avoir retenu le prix pour soi; d'avoir eu des enfans de sa femme, depuis son installation à l'épiscopat; & enfin d'avoir fait trafic des ordinations sacrées. * Pallade, *en la vie de S. Jean Chrysostome.* Socrate, *l.* 6. *c.* 10. Sozomene, *l.* 8. Baronius, *A. C.* 400.

On tint aussi un concile à Constantinople en 424. où Pelage fut condamné, ainsi qu'on l'apprend de S. Prosper, & il y en eut un second dont on a la letre synodique, tenu en 426. contre le même heresiarque.

La querelle pour la primatie des églises d'Antioche & d'Alexandrie, s'étant renouvellée dans le V. siecle, Proclus de Constantinople, pour la terminer, convoqua l'an 439. un synode, où il fut ordonné qu'on garderoit les réglemens faits par les conciles de Nicée & le I. de Constantinople. * Theodoret, *Ep.* 86. *à Flav.* Baronius, *A. C.* 439.

Eutychés, abbé d'un monastere de Constantinople, ayant combattu avec zele les erreurs de Nestorius, devint l'inventeur d'une heresie aussi détestable que celle qu'il attaquoit. Eusebe évêque de Dorylée en Phrygie, qui étoit ami d'Eutychés, s'efforça de lui faire connoître la fausseté de ses opinions; mais voyant que tous ses soins étoient inutiles, il avertit Flavien de Constantinople de s'employer comme prélat diocésain, pour éteindre ce feu naissant. Flavien tenoit alors un synode, pour juger un different arrivé entre Florent, métropolitain de Sardes, & deux de ses suffragans. Eusebe presenta une requête contre Eutychés, qui comparut devant les prélats, après une troisiéme citation, & eut la hardiesse de soûtenir ses erreurs. Le synode le dégrada du sacerdoce, lui ôta la supériorité de son monastere, & le retrancha de la communion ecclesiastique. Ce synode fut tenu l'an 448. * Liberatus, *Brev. c.* 11. Theodoret, *de hær. fab. l.* 4. Le concile d Chalcedoine, *Act.* 1.

Les protecteurs d'Eutychés n'oublierent rien pour éluder cette condamnation, & même Chrysaphius, qui pouvoit beaucoup auprès de l'empereur Theodose, lui persuada, sur les plaintes que feroit l'heresiarque, de convoquer des évêques à Constantinople, pour revoir son procès. Trente prélats s'y assemblerent en synode, au mois d'Avril de l'an 449. dans le baptistaire de la grande église, où, malgré ce qu'alleguerent les partisans & les fauteurs d'Eutychés, les actes du premier concile furent approuvés. * Baronius, *A. C.* 448.

Après la mort de Flavien, prélat de Constantinople, le pape S. Leon envoya des legats pour l'élection d'Anatolius. Ils trouverent que Marcien qui avoit succedé à Theodose, soûtenoit le parti orthodoxe avec un zele extrême; ce qui leur donna lieu de convoquer l'an 450. un synode, dans lequel, après la lecture de la lettre du souverain pontife, à laquelle tous les peres souscrivirent, on prononça anathême contre Eutychés & Dioscore. * Baronius, *A. C.* 450.

Gennade ayant été mis sur le siege de Constantinople, signala les commencemens de son épiscopat, par la convocation d'un synode assemblé l'an 459. à la priere de l'empereur Leon. Domitien & Geminien, legats du saint siege, y assisterent avec 73. prélats des provinces voisines. On y reçut le concile de Chalcedoine, & l'erreur d'Eutichés y fut condamnée. Le seul canon qui nous reste de ce synode, est contre les simoniaques, qui conferoient, ou qui recevoient les ordres pour de l'argent. * Balsamon, *aux can.* Baronius, *A. C.* 459.

Pierre Gnaphée, ou *le Foulon*, qui occupa la chair d'Antioche, fut auteur d'une nouvelle erreur; car il ajouta à l'hymne qui s'appelloit *Trisagion*, ces paroles, *qui a été crucifié pour nous*, attribuant la passion aux trois personnes de la Trinité. Les évêques d'Orient ayant appris ce blasphême, en firent de grandes plaintes; & s'étant assemblés l'an 483. à Constantinople, ils condamnerent unanimement cette erreur. * Liberatus, *Brev. c.* 18. Baronius, *A. C.* 483.

Jean, patriarche de Constantinople, après Timothée, prit possession de son siege dans le tems que Justin fut couronné empereur, l'an 518. Quatre jours après il s'assembla avec 40. évêques, & tous ensemble approuverent publiquement le concile de Chalcedoine, condamnerent Severe & quelques autres schismatiques, & rétablirent dans les les diptyques les noms de S. Leon, d'Euphemius & de Macedonius. Le pape Hormisdas s'opposa au rétablissement des deux derniers dans les diptyques, car quoiqu'ils fussent morts pour la foi, c'étoit pour tant hors de la communion de l'église Romaine. Ainsi ces noms furent encore rayés; ce qui fut une marque convainquante de l'autorité du pape dans l'église d'Orient. * Baronius, *A. C.* 518. *t.* 4. *conc.*

Digitized by Google

L'année d'après la celebration de ce synode, le pape envoya à Constantinople des legats, lesquels étant arrivés la semaine-sainte, firent le jour de Pâques une parfaite réunion de l'église Orientale avec celle d'Occident, après que les Orientaux eurent approuvé tout ce qui avoit été resolu en un synode tenu à Rome l'an 520. Le patriarche Jean étant mort, Epiphane prêtre fut mis en sa place. Il tint d'abord un synode, & envoya des legats, avec des lettres très-respectueuses, au pape Hormisdas, pour le prier qu'il fût permis à quelques églises d'Orient de retenir dans leurs registres le nom de leurs évêques qui avoient eu communion avec Acace. Le pape refusa cette demande, & témoigna en cette occasion une fermeté merveilleuse.

Anthime patriarche hérétique de Constantinople, ayant été chassé de son siege, Mennas fut mis en sa place, & avec les legats du pape Agapet il tint l'an 536. un concile, où le même Anthime, Severe d'Antioche Pierre d'Apamée, Zoare, & le reste des Acephales furent condamnés. Ce synode contient V. actions ou sessions, approuvées par Justinien. * *Novel. 42. t. V. conc.*

Le pape Vigile étant passé à Constantinople l'an 547. tint un synode, où il condamna les trois chapitres, sauf l'autorité du concile de Chalcedoine. Le jugement étoit contraire à ce qu'il avoit lui-même soûtenu; aussi les évêques d'Afrique, de Dalmatie & d'Illyrie se separerent de lui, avec deux de ses diacres. Le cardinal Baronius défend ce pontife, qu'on ne peut accuser d'avoir trahi la foi, puisqu'en cette question il ne s'agissoit que d'un fait qui regardoit les personnes des trois évêques.

Jean, patriarche de Constantinople, celebra l'an 587. un synode, où Gregoire d'Antioche, accusé d'inceste avec sa sœur, fut absous. Le patriarche Jean y prit le titre d'*œcumenique* ou *universel*, contre lequel le pape Pelage protesta. * Evagre, *l. 6. c. 7.* S. Gregoire, *l. 4. ep. 38. l. 6. p. 69.*

S. Gregoire parle d'un concile assemblé l'an 599. Craignant dans cette occasion que les évêques d'Orient n'ordonnassent quelque chose de nouveau touchant le nom d'*œcumenique*, que ceux de Constantinople prenoient, il écrivit la 70. ép. du l. 7.

Le compilateur anonyme des synodes en met deux celebres tenus par le patriarche Serge, vers l'an 633. sous le pontificat d'Honorius I. Le même Serge, auteur de l'heresie des Monothelites, fit l'an 639. une autre assemblée de prélats, où l'on approuva l'*Ecthese*, édit ou exposition de l'empereur Heraclius. Ces erreurs des Monothelites ayant été condamnées dans le III. concile de Constantinople, qui est le VI. general, Jean patriarche, se servant de la faveur de l'empereur Philippicus Bardanes, eut la hardiesse de rejetter les decrets du synode œcumenique, dans une assemblée qu'il tint l'an 712. * Cedrene, Theophanes & Baronius, *aux ann.*

L'église de Constantinople, qui avoit si souvent souffert par la fureur des heretiques, se vit encore exposée aux mêmes malheurs dans le VIII. siecle. Car l'empereur Leon l'*Isaurien* s'étant laissé prévenir contre les images, assembla un synode vers l'an 726. & fit publier un édit, portant que personne n'en pourroit avoir, ni de celles des saints, ni de la sainte Vierge, ni même de celles de J. C. Constantin *Copronyme* convoqua l'an 754. trois cens quarante-huit évêques, qui depuis le 10. de Fevrier jusqu'au 8. Août, tinrent contre les images un synode réprouvé par les orthodoxes. * Anastase, *dans la vie d'Etienne II. hist. misc.* Theoph. Baron. *A. C. 754. t. VI. conc.*

Constantin VII. qui répudia sa femme legitime, pour épouser une demoiselle nommée *Theodore*, se rendit si odieux aux gens de bien, que personne ne voulut avoir de commerce avec lui. Joseph prêtre œconome de l'église de Constantinople, se laissant surprendre aux prieres de l'empereur, couronna cette femme; ce qui fâcha si fort le patriarche Tarasius, qu'il dégrada cet œconome indiscret. Nicephore, qui succeda à Constantin, fit assembler l'an 806. un faux synode, où ce même Joseph fut absous; & l'an 809. il en fit celebrer un autre, que Theodore Studite appelle *Synode adultérin*, & dans lequel Theodore, Platon & quelques autres personnages de grande vertu, pour avoir improuvé le mariage illegitime de Constantin, furent condamnés & envoyés en exil. * Theod. Stud. *l. 1. ep. 33.*

Les heretiques Iconoclastes tinrent l'an 814. un synode contre le second concile general de Nicée. Mais lorsque Michel Porphyrogenete fut mis sur le trône, l'an 842. les prélats orthodoxes, dans un concile, rétablirent le culte des saintes images, Methodius ayant été mis à la place de Jean, patriarche hérétique. Les Grecs celebroient la fête du culte rendu aux images le premier Dimanche de carême, qui étoit le jour de la celebration du concile. * Baronius, *IX. tom.*

L'an 854. Gregoire, évêque de Syracuse, fut condamné dans un synode tenu par S. Ignace, ce qui causa de grands maux. * Nicolas I. *ep. 7.* Baronius, *A. C. 854.*

Photius ayant usurpé le siege de Constantinople, celebra deux conciles contre S. Ignace, pasteur legitime; le I. l'an 859. & le II. l'an 861. Il fut composé d'environ 318. évêques, & on y obligea les legats que le pape Nicolas I. avoit envoyés pour finir les differends entre le patriarche legitime & celui qui étoit intrus, d'assister au concile. Le pontife Romain le reprouva, *ep. 7.* quoique Theodore Balzamon lui donne le nom d'œcumenique. * Baronius, *Annal.* Nicetas, *vie de saint Ignace. Voyez* aussi le VIII. concile general, IV. de Constantinople, & celui que Photius lui opposa.

Constantin VIII. après la mort du patriarche Etienne II. voulut faire élire son fils Theophylacte; mais comme ce prince étoit très-jeune, il gagna un certain moine nommé *Tryphon*, lequel, contre la disposition des loix ecclesiastiques, s'engagea de conserver cette dignité à Theophylacte. Tryphon fut déposé dans un synode tenu l'an 944. * Curopalate, *aux annal.*

L'an 963. Nicephore Phocas succeda à Romain, & épousa sa veuve, nommée *Theophane*. Le patriarche Polyeucte lui interdit l'entrée de l'église pour deux raisons; parce qu'il avoit déja épousé une autre femme, qui vivoit encore; & parce qu'il avoit presenté au baptême un fils de sa nouvelle epouse. Pour finir cette dispute on assembla un synode, où Nicephore fut absous, après avoir assuré par serment qu'il étoit innocent des cas dont on l'accusoit. * Curopal. & Luitprand, *relat. de sa leg.*

Le patriarche Basile, convaincu de quelques crimes, fut déposé en un synode tenu l'an 975. & Antoine Studite fut mis en sa place. * Baronius, *A. C. 975.*

On met aussi un synode tenu l'an 1277. par le patriarche Jean Veccus, qui reconnut l'église Romaine pour mere des autres églises & maitresse de la foi orthodoxe, & les pontifes Romains pour souverains pasteurs des Chrétiens. * Rainaldi. *en cette année.* Ce synode n'est pas certain.

Il en fut assemblé un autre en 1342. contre Barlaam, où les opinions de Gregoire Palamas furent reçûes. * Spond. *en l'ann. 1341 n. 7.* après Cantacuzene, *l. 2. c. dern.* Nicephore Gregoras.

Un autre synode tenu l'an 1347. condamna les mêmes erreurs de ce Palamas moine, & depuis archevêque de Thessalonique, & la même année il y en eut un autre contre le patriarche Jean & les autres défenseurs de la verité. On dit que l'imperatrice Anne, veuve d'Andronic & mere du jeune empereur Jean V. Paleologue présida au dernier. * Cantac. *l. 3. c. 98. 99.*

Il ne faut pas oublier le synode que Parthenius, patriarche de Constantinople, celebra l'an 1642. contre les erreurs de son prédécesseur Cyrille Lucar, que les Calvinistes avoient engagé dans leur parti à force d'argent.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE
des Patriarches de Constantinople.

Metrophanes.

En 313. Alexandre premier patriarche, mort en 336.
336. Paul *déposé aussi-tôt.*
338. Eusebe de Nicomedie. 3.
341. Paul *rétabli*, & peu après exilé.
Macedonius *heresiarque.* 19.
360. Eudoxe *intrus.* 10.
370. Evagre *Catholique chassé.*
Demophile, *mis par les Ariens.* 11.
380. S. Gregoire de Nazianze.
381. Nectarius. 16.
397. S. Jean Chrysostome chassé en 404.
404. Arsace. 1.
406. Attique. 19.
426. Sisinnius I. 1.
428. Nestorius *heresiarque.* 3.
431. Maximien. 2.
434. S. Procle. 13.
447. S. Flavien. 2.
449. Anatole. 8.
458. Gennade. 13.
471. Acace. 18.

Digitized by Google

489. Flavite, ou Fravite.
Euphemius. 7.
496. Macedonius. 15.
511. Timothée *heretique.* 6.
518. Jean II. 2.
520. Epiphane. 15.
535. Anthime. 1.
536. Mennas. 16.
552. Eutychius, *exilé le 22. Janvier 565.* 13.
565. Jean III. *intrus.* 12.
577. Eutychius, *rétabli le 3. d'Octobre.* 4.
582. Jean IV. dit *le jeûneur.* 13.
595. Cyriaque. 11.
607. Thomas. 3.
610. Sergius, *heresiarque.* 29.
639. Pyrrhus, *heretique.* 2.
641. Paul II. *heretique.* 14.
655. Pyrrhus, *rétabli pendant quelques mois.*
Pierre, *heretique.* 11.
666. Thomas II. *heretique.* 2.
668. Jean V. 6.
674. Constantin. 2.
676. Theodore, *heretique chassé.* 2.
678. George, *chassé.* 5.
683. Theodore, *rétabli.* 3.
686. Paul III. 7.
693. Callinique. 12.
750. Cyrus. *chassé.* 6.
711. Jean VI. 4.
715. S. Germain. 15.
730. Anastase, *Iconoclaste.* 23.
754. Constantin II. *Iconoclaste chassé.* 12.
766. Nicetas, *Iconoclaste.* 13.
780. Paul IV. 4.
784. S. Tharaise. 21.
806. S. Nicephore, *chassé.* 9.
815. Theodore, *Iconomaque.* 6.
821. Antoine. 11.
832. Jean VII. *Iconomaque chassé.* 10.
842. S. Methodius. 4.
846. S. Ignace, *chassé.* 11.
857. Photius, *intrus & chassé.* 10.
867. S. Ignace *rétabli.* 10.
877. Photius *rétabli & chassé.* 9.
886. Etienne. 7.
893. S. Antoine II. dit *Cauleas.* 2.
895. Nicolas *le Mystique chassé.* 11.
906. Euthyme, *chassé.* 5.
911. Nicolas, *rétabli.* 14.
925. Etienne II. 3.
928. Tryphon, *chassé en 931.* 3.
Vacance d'un an & cinq mois.
933. Theophylacte. 23.
956. Polyeucte. 14.
970. Basile, *chassé.* 4.
974. Antoine III. *abdique en 979.* 5.
Vacance de quatre ans & demi.
983. Nicolas II. dit *Chrysoberges.* 14.
996. Sisinnius II. 3.
999. Sergius II. 20.
1019. Eustathius. 6.
1025. Alexis. 18.
1043. Michel, dit *Cerulaire, chassé.* 16.
1059. Constantin III. dit *Lychudes.* 5.
1064. Jean VIII. dit *Xiphilin.* 11.
1075. Côme. 6.
1081. Eustrate, dit *Garidas, chassé.* 3.
1084. Nicolas III. dit *le Grammairien.* 28.
1111. Jean IX. 23.
1134. Leon, dit *Stupes.* 10.
1143. Michel II. 3.
1146. Côme II. 1.
1147. Nicolas IV. dit *Muzalon.* 4.
1151. Theodore. 2.
1153. Constantin IV. dit *Chliaren.* 2.

1155. Lucas *Chrysoberge.* 14.
1169. Michel III. 8.
1177. Chariton.
1177. Theodose, *Borradiote.* 6.
1183. Basile III. dit *Camatere, chassé.* 3.
1186. Nicetas II. dit *Muntanes, chassé.* 4.
1190. Leonce, *chassé la même année.* 1
Dosithée *mis en sa place, & chassé.* 2.
1192. Gregoire II. dit *Xiphilin.* 6.
1198. Jean X. dit *Camatere.* 8.
1206. Michel IV. dit *Autorianus.* 7.
1213. Theodore II. 2.
1215. Maxime II. moine. 1.
1216. Manuel *Saranienus.* 5.
1221. Germain II. 18.
1239. Methodius II. trois mois.
Vacance de plus de trois ans.
1243. Manuel II. 11.
1255. Arsenius Autorianus, *abdique.* 5.
1260. Nicephore II. 1.
1261. Arsenius, *rétabli & déposé en 1264.* 3.
Vacance de près de trois ans.
1267. Germain III.
1267. Joseph, *déposé.* 7.
1274. Jean XI. surnommé *Veccus.* 8.
1282. Joseph *rétabli, & Veccus déposé.* 1.
1283. George III. ou Gregoire de Chypre *chassé.* 6.
1289. Athanase, *chassé.* 4.
1294. Jean XII.
1304. Anastase, *rétabli.* 6.
1310. Athanase, *chassé.* 2.
Vacance de deux ans.
1312. Niphon. 4.
1316. Jean XIII. 4.
1320. Gerasime. 1.
Vacance de plus de deux ans.
1323. Isaïe. 10.
1333. Jean XIV. surnommé *Calecas.* 14.
1347. Isidore. 3.
1350. Calliste, *chassé.* 4.
1354. Philothée. 1.
1355. Calliste *rétabli.* 7.
1362. Philothée, *remis sur le siege.* 12.
1376. Macaire. 3.
1379. Nilus. 9.
1388. Antoine II. 8.
1396. Calliste III. trois mois.
1397. Matthieu. 13.
1410. Euthyme II. 6.
1416. Joseph II. 23.

PATRIARCHES POUR L'UNION
après le concile de Florence.

1439. Bessarion évêque de Nicée, élû au concile de Florence, demeure à Rome.
1440. Metrophanes II. 5.
1445. Gregoire Melissene. 6.

PATRIARCHES CONTRE L'UNION.

1439. Gregoire. 2.
1441. Athanase *déposé.* 4.
1445. Jean XV. 4.
1449. Athanase *rappellé.* 2.
1451. Niphon. 1.
1452. Isaïe. 2.
1454. George Scholarius, autrement *Gennadius.*
1455. Isidore Pannonicus, premier patriarche de Constantinople, après la prise de cette ville par les Turcs. 1.
Depuis 1455. jusqu'en 1483. sous le regne du sultan Mahomet.
Joseph Coacas *mutilé.*
Marc Xylocarabes, *chassé.*
Simeon de Trebizonde, *envoyé en exil.*
Denys évêque de Philippole. 8.
Marc Eugenique.
Simeon *rappellé.* 3.
Raphaël Serbus.

Digitized by Google

Depuis 1483. jusqu'à 1514.

Maxime.
Niphon de Thessalonique, *deposé.* 2.
Maxime de Serrs, *exilé.* 6.
Niphon *rappellé.* 1.
Joachim Dramas, *chassé.*
1514. Pacome. 1.

Depuis 1515. jusqu'en 1525.

Theolepte *évêque de Joannina.*
Jeremie, *depossedé.*
Joannitius élevé en sa place & *chassé.*
Jeremie, *rétabli.*
Denys de Nicomedie.
Metrophane de Cesarée.

Depuis 1527. jusqu'en 1605.

Jeremie de Larisse.
Jeremie *rétabli.*
Pacome de Lesbos.
Theolepte de Philipopole.
Jeremie *rappellé*, ayant eu le titre de patriarche legitime, depuis 1527. jusqu'environ 1590.
Matthieu de Joannina, *chassé* au bout de 19. jours.
Gabriël de Thessalonique. 5. mois.
Theophanes d'Athenes. 7. mois.
Melece d'Alexandrie, administrateur de l'église de Constantinople. 10. ans.
Matthieu, *rappellé.* 4. ans.
Neophyte évêque d'Athenes, *exilé.* 1. an.
Matthieu *rappellé* pour la troisiéme fois, 17. jours & meurt.
Raphël de Methymne. 5. ans.
Neophyte *rappellé & exilé à Rhodes.* 5. ans.
Cyrille Lucar patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'église de Constantinople. 2. ans.
Timothée de Patras. 1.
Cyrille Lucar, *relegué.* 1.
Gregoire d'Amasée. 3. mois.
Anthyme d'Andrinople. 3. jours.
Cyrille Lucar, *rappellé.* 8. ans.
Cyrille de Berée, *mis en place.* 8. jours.
Cyrille Lucar *rappellé*, *exilé.* 1. an & 2. mois.
Athanase Pattellare. 22. jours, *exilé.*
Cyrille Lucar, *rappellé.* 1. an, *exilé.*
Cyrille de Berée, *rétabli.* 2. ans.
Neophyte d'Heraclée, 1. an.
Cyrille Lucar, *rétabli un an, puis étranglé.*
Cyrille de Berée, *rappellé.* 1. an.
Parthenius évêque d'Andrinople, 5. ans, 2. mois.
Autre Parthenius, surnommé Kefcinès, 2. ans, 2. m.
Joannitius d'Heraclée, *chassé.* 1. an, 11. mois.
Parthenius, *rétabli.* 2. ans, 6. mois, *étranglé.*
Joannitius, *rappellé.* 1. an.
Cyrille de Tornobe. 20. jours.
Athanase Pattellare, *rétabli.* 15. jours.
Païsius de Larisse, 9. mois.
Joannitius, *rétabli pour la troisiéme fois,* 11. mois.
Cyrille de Tornobe, *rétabli.* 14. jours.
Païsius, *rétabli.* 11. mois.
Parthenius évêque de Chio. 8. mois

Vacance de trente jours.

Gabriël Gani, 12. jours.
Parthenius de Pruse. 3. ans.

Depuis 1657. jusqu'à 1687.

Denys de Larisse.
Parthenius, *rétabli.*
Clement d'Icone.
Methodius d'Heraclée.
Parthenius *rappellé.*
Denys Muselin.
Gerasime de Tornobe.
Parthenius *rétabli pour la quatriéme fois.*
Denys *rétabli.*
Athanase *chassé au bout de douze jours.*
Jacques de Larisse.
Denys *rétabli.*
Parthenius *rétabli.*
Jacques *rétabli.*
Denys *rétabli.*
Jacques *rétabli.*
1687. Callinique de Pruse.
Neophyte *chasse Callinique.*
Callinique *rétabli.*
Denys *rétabli pour la cinquiéme fois.*
Callinique *rappellé.*
1702. Gabriël de Calcedoine. 6. ans.
1708. Neophyte d'Heraclée, *élû seulement & chassé.*
Cyprien de Cesarée, &c.

CONSTANTIUS, empereur, *voyez* CONSTANCE.

CONSUEGRA, anciennement *Consaburum*, petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, située au pied des montagnes entre le Tage & la Guadiana, environ à dix lieues de Tolede du côté du midi. Consuegra appartient aux chevaliers de Malte. Elle a un château, qui est le siege ou la résidence du grand prieur de Castille.

CONSUL, autrefois en France ce nom signifioit *Comte.* Dans ce sens il est dit dans la vie de S. Guillaume, duc de Toulouse, c. 5. qu'il fut investi du duché d'Aquitaine, & que de consul il fut élevé à la dignité de duc. *Du Cange, *Gloss. Lat.*

CONSUL, est le nom que les Romains donnerent à leurs premiers magistrats, qu'ils consideroient comme les chefs de la république. Le peuple assemblé dans le champ de Mars, en élisoit deux nouveaux tous les ans. Lucius Junius Brutus & L. Tarquinius Collatinus, furent les premiers que le peuple élut, après avoir chassé Tarquin *le Superbe*, dernier roi de Rome, l'an deux cent quarante-six de la fondation de la ville, le I. de la LXVIII. olympiade, 508. avant J.C. Les consuls avoient la conduite des armées, étoient les chefs du senat, & regloient les affaires de la république. Dans les premiers tems, il n'y avoit que les Patriciens qui pussent parvenir au consulat. Dans la suite les Plebeiens y eurent part, & même firent faire une loi par laquelle il devoit y avoir un consul plebéïen. Dans la suite on laissa la liberté de créer deux consuls plebéïens. Le premier consul plebeïen, fut Lucius Sextius, l'an 389. de la fondation de Rome. Pour être consul, il falloit avoir passé les autres charges, comme par la questure, par l'édilité, & par la prêture. L'âge ordinaire étoit 43. ans. Cependant il y a des exemples de consuls élus beaucoup plus jeunes, comme de Valerius Corsinus à l'âge de 28. ans, de Scipion l'Africain à 24. de Martius, de Pompée & d'Auguste. Tant que la république a subsisté, leur autorité étoit presque souveraine; mais elle diminua beaucoup sous les empereurs, qui ne leur en laisserent que les marques avec le pouvoir de convoquer le sénat, & de rendre justice aux particuliers; mais ils étoient le plus souvent eux-mêmes ou Césars ou Consuls. Leur magistrature commençoit au premier Janvier, & finissoit avec l'année. Quand un consul venoit à mourir, ou qu'il abdiquoit dans le cours de l'année, on en mettoit un autre à sa place, & celui-ci s'appelloit *Consul suffectus.* Ceux-ci n'étoient pas mis dans les fastes, il y en eut une infinité depuis Auguste, & ils ne jouissoient quelquefois de cette dignité qu'un mois, ou même moins. Ceux qui étoient élûs au 24. Octobre, jour ordinaire de l'élection, & qui n'avoient pas encore pris possession du consulat, s'appelloient *Consules designati.* Ceux qui avoient été consuls, s'appelloient *Consulaires.* On les envoyoit ordinairement gouverner des provinces qui étoient appellées *Consulaires.* Mais depuis les gouverneurs de ces provinces portoient le nom de *Consulaires*, sans avoir jamais été consuls. Le nom des consuls subsista jusqu'à l'empire de Justinien, qui abolit cette dignité, l'an 541. de J.C. ce qui l'exposa à la haine de ceux qui aimoient l'antiquité. On accusa Tribonien de l'avoir porté à ce changement, parce qu'il ne pouvoit lui-même arriver à cette dignité. Justin, pour s'acquerir les bonnes graces du peuple, voulut rétablir, l'an 566. cette dignité, & se créa lui-même consul. Mais ce rétablissement n'eut point de suite. Au reste il est certain que dans toute l'histoire d'Occident, il y a peu d'époques plus seures que celles qu'ils ont tirées des consulats; soit que l'on considere l'état de la république Romaine avant Auguste & la naissance de J.C. soit que l'on suive les differentes révolutions de ce grand empire, jusqu'au tems de l'empereur Justinien. * Justinien, *Nov.* 105. Coripe, *liv.* 2.

Digitized by Google

SUITE CHRONOLOGIQUE DES CONSULS Romains.

Ans de la fondation de Rome.	Ans avant J. C.	
		Lucius Junius Brutus, *ayant été tué dans un combat, on mit en sa place* Sp. Lucretius Tricipitinus; *& celui-ci étant encore mort dans l'année*, M. Horatius Pulvillus *fut subrogé.*
246	508	L. Tarquinius Collatinus. *On l'obligea de se défaire de sa charge, & on mit en sa place* P. Valerius, *lequel fut ensuite surnommé* Poplicola.
247	507	P. Valerius Poplicola II. T. Lucretius Tricipitinus.
248	506	P. Valerius Poplicola III. M. Horatius Pulvillus II.
249	505	Sp. Lartius Flavus, *ou* Rufus. T. Herminius Aquilinus.
250	504	M. Valerius Volusus. P. Posthumius Tubertus.
251	503	P. Valerius Poplicola IV. T. Lucretius Tricipitinus II.
252	502	P. Posthumius Tubertus II. Agrippa Menenius Lanatus.
253	501	Opiter Virginius Tricostus. Sp. Cassius Viscellinus.
254	500	Posthumus Cominius Auruncus. T. Lartius Flavus.
255	499	Ser. Sulpitius Camerinus. M. Tullius Longus.
256	498	P. Veturius Geminus. T. Æbutius Helva.
257	497	T. Lartius Flavus II. Q. Clœlius Siculus.
258	496	A. Sempronius Atratinus. M. Minutius Augurinus.
259	495	A. Posthumius Albus, *qui fut ensuite surnommé* Regillensis. T. Virginius Tricostus Cœlimontanus.
260	494	M. Claudius Sabinus. P. Servilius Priscus.
261	493	A. Virginius Tricostus. T. Veturius Geminus.
262	492	Sp. Cassius Viscellinus II. Post. Cominius Auruncus II.
263	491	T. Teganius Macerinus. P. Minucius Augurinus.
264	490	A. Sempronius Atratinus II. M. Minucius Augurinus II.
265	489	Q. Sulpicius Camerinus. Sp. Lartius Flavus II.
266	488	C. Julius Julus, P. Pinarius Mamercinus.
267	487	Sp. Nautius Rutilus, Sex. Furius Fusus.
268	486	C. Aquilius Tuscus, T. Sicinius Sabinus.
269	485	Sp. Cassius Viscellinus III. Procul. Virginius Tricostus.
270	484	Q. Fabius Vibulanus, Ser. Cornelius Cossus Maluginensis.
271	483	L. Æmilius Mamercus, K. Fabius Vibulanus,
272	482	M. Fabius Vibulanus, L. Valerius Potitus.
273	481	C. Julius Julus, Q. Fabius Vibulanus II.
274	480	K. Fabius Vibulanus II. Sp. Furius Fusus.
275	479	Cn. Manlius Cincinnatus, M. Fabius Vibulanus II.
276	478	K. Fabius Vibulanus III. Virginius Tricostus, II.
277	477	L. Æmilius Mamercus II. C. Servilius Structus.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
278	476	C. Horatius Pulvillus, M. Menenius Agrippa Lanatus,
279	475	A. Virginius Tricostus, Sp. Servilius Structus.
280	474	P. Valerius Poplicola, C. Nautius Rutilus.
281	473	L. Furius Medullinus, M. Manlius Vulso.
282	472	L. Æmilius Mamercus III. Vopiscus Julius Julus.
283	471	P. Furius Fusus, L. Pinarius Mamercinus.
284	470	T. Quinctius Capitolinus, Ap. Claudius Sabinus.
285	469	Tib. Æmilius Mamercus, Valerius Potitus II.
286	468	A. Virginius Cœlimontanus, T. Numicius Priscus.
287	467	T. Quinctius Capitolinus II. Q. Servilius Priscus.
288	466	Tib. Æmilius Mamercus II. Q. Fabius Vibulanus.
289	65 4	Q. Servilius Priscus II. Sp. Posthumius Albus.
290	464	T. Quinctius Capitolinus III. Q. Fabius Vibulanus II.
291	463	Posthumius Albus, Sp. Furius Medullinus.
292	462	P. Servilius Priscus, L. Æbutius Helva.
293	461	L. Lucretius Tricipitinus, T. Veturius Geminus.
294	460	P. Volumnius Amynthinus, Serv. Sulpicius Camerinus.
295	459	P. Valerius Poplicola II. C. Claudius Sabinus.
296	458	Q. Fabius Vibulanus III. L. Cornelius Maluginensis.
297	457	C. Nautius Rutilus II. L. Minucius Augurinus.
298	456	C. Horatius Pulvillus, Q. Minucius Augurinus.
299	455	M. Valerius Lactuca, Sp. Virginius Tricostus.
300	454	T. Romilius Vaticanus, C. Veturius Cicurinus.
301	453	Sp. Tarpeius Montaia, A. Æternius, *ou* Aterius Fontinalis.
302	452	Sex. Quintilius Varus, P. Curiatius Horatius Trigeminus.
303	451	P. Sextius Capitolinus, T. Menenius Agrippa Lanatus.
		Decemvirs qui avoient le même pouvoir que les Consuls.
304	450	Ap. Claudius Crassinus. T. Genucius Augurinus. Sp. Veturius Crassus. C. Julius Julus, A. Manlius Vulso. Sp. Posthumius Albus. Ser. Sulpicius Camerinus. P. Sextius Capitolinus. T. Romilius Vaticanus, P. Horatius Trigeminus.
		Decemvirs qui avoient le même pouvoir que les Consuls.
305	449	Ap. Claudius Crassinus II. Q. Fabius Vibulanus. M. Cornelius Maluginensis. M. Rabuleius. L. Minucius Augurinus. Q. Paetelius. T. Antonius Merenda.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Cæso Duillius.
		M. Sergius.
		Sp. Oppius Cornicensis.
		Decemvirs qui avoient le même pouvoir que les Consuls.
306	448	Ap. Claudius Crassinus III.
		Q. Fabius Vibulanus II.
		M. Cornelius Maluginensis II.
		M. Rabuleius II.
		L. Minucius Augurinus II.
		Q. Paetelius II.
		F. Antonius Merenda II.
		Cæso Duillius II.
		T. Sergius II.
		Sp. Oppius Cornicensis II.
		Les Decemvirs se démirent de leur charge, & on créa en leur place des Consuls pour l'année suivante.
307	447	L. Valerius Potitus,
		M. Horatius Barbatus.
308	446	Lar. Herminius Exquilinus,
		T. Verginius Cælimontanus.
309	445	Geganius Macerinus,
		C. Julius Julus.
310	444	T. Quinctius Capitolinus IV.
		Agrippa Furius Fusus.
311	443	M. Genucius Augurinus,
		C. Curtius Medullinus, ou Medullintes.
		On créa trois Tribuns Militaires qui avoient le même pouvoir que les Consuls.
312	442	A. Sempronius Atratinus.
		T. Clœlius Siculus.
		L. Milius Longus.
		Ayant été élus contre les loix, ils se démirent de leur charge, & on mit en leur place les Consuls.
		L. Papirius Mugillanus.
		L. Sempronius Atratinus.
313	441	M. Geganius Macerinus II.
		T. Quinctius Capitolinus V.
314	440	M. Fabius Vibulanus,
		Posthumus Æbutius Helva.
315	439	C. Furius Fusus Pacillus,
		M. Papirius Crassus.
316	438	Proc. Geganius Macerinus,
		L. Menenius Agrippa Lanatus.
317	437	T. Quinctius Capitolinus VI.
		Agrippa Menenius Lanatus.
		Trois Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
318	436	M. Æmilius Mamercinus,
		L. Quinctius Cincinnatus.
		L. Julius Julus.
319	435	M. Geganius Mamercinus,
		L. Sergius Fidenas.
320	434	M. Cornelius Maluginensis,
		L. Papirius Crassus.
321	433	C. Julius Julus III.
		L. Virginius Tricostus.
322	432	C. Julius Julus II.
		L. Virginius Tricostus II.
		Trois Tribuns Militaires qui avoient l'autorité de Consuls.
323	431	M. Fabius Vibulanus.
		M. Fossius Flacinator.
		L. Sergius Fidenas.
		Trois Tribuns Militaires avec la même autorité.
324	430	L. Pinarius Mamercus,
		L. Furius Medullinus, &
		Sp. Posthumius Albus Regillensis.
325	429	T. Quinctius Cincinnatus,
		C. Julius Mente.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
326	428	L. Papirius Crassus II.
		L. Julius Julus.
327	427	L. Sergius Fidenas II.
		Hostius Lucretius Tricipitinus.
328	426	T. Quinctius Cincinnatus II.
		A. Cornelius Cossus.
329	425	C. Servilius Axilla,
		L. Papirius Mugillanus II.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
330	424	T. Quinctius Cincinnatus.
		C. Furius Pacillus.
		M. Posthumius Albus.
		A. Cornelius Cossus.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
331	423	A. Sempronius Atratinus.
		L. Furius Medullinus II.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		L. Horatius Barbatus.
		Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
332	422	Ap. Claudius Crassus.
		Sp. Nautius Rutilus.
		L. Sergius Fidenas II.
		Sex. Julius Julus.
333	421	C. Sempronius Atratinus,
		Q. Fabius Vibulanus.
		Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
334	420	L. Manlius Capitolinus.
		Q. Antonius Merenda.
		L. Papirius Mugillanus.
		L. Servilius Structus.
335	419	T. Quinctius Capitolinus Barbatus.
		N. Fabius Vibulanus.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
336	418	T. Quinctius Cincinnatus II.
		M. Manlius Capitolinus.
		L. Furius Medullinus III.
		A. Sempronius Atratinus II.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
337	417	Agrippa Menenius Lanatus.
		Sp. Nautius Rutilus.
		P. Lucretius Tricipitinus.
		C. Servilius Axilla.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
338	416	M. Papirius Mugillanus.
		C. Servilius Axilla II.
		L. Sergius Fidenas II.
		Q. Servilius Priscus *qui fut aussi fait Dictateur.*
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
339	415	P. Lucretius Tricipitinus II.
		Sp. Veturius Structus II.
		Agrippa Menenius Lanatus II.
		L. Servilius.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
340	414	A. Sempronius Atratinus II.
		M. Papirius Mugillensis II.
		Q. Fabius Vibulanus.
		Sp. Nautius Rutilus II.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
341	413	P. Cornelius Cossus.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		C. Valerius Potitus.
		N. Fabius Vibulanus.

Digitized by Google

An de Rome.	Avant J. C.	
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
342	412	Q. Fabius Vibulanus II.
		Cn. Cornelius Cossus.
		P. Posthumius Albinus.
		L. Valerius Potitus.
343	411	M. Cornelius Cossus,
		L. Furius Medullinus.
344	410	Q. Fabius Ambustus,
		C. Furius Pacilius.
345	409	M. Papirius Mugillanus,
		C. Nautius Rutilus.
346	408	Æmilius Mamercinus,
		C. Valerius Potitus.
347	407	Cn. Cornelius Cossus.
		L. Furius Medullinus.
		Trois Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
348	406	C. Julius Julus.
		P. Cornelius Cossus.
		C. Servilius Ahala.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
349	405	C. Valerius Potitus II.
		C. Servilius Ahala II.
		L. Furius Medullinus.
		N. Fabius Vibulanus II.
		Quatre Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
350	404	P. Cornelius Cossus II.
		L. Valerius Potitus II.
		Cn. Cornelius Cossus.
		N. Fabius Ambustus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
351	403	C. Julius Julus II.
		M. Æmilius Mamercinus.
		T. Quinctius Capitolinus.
		A. Manlius Vulso.
		L. Furius Medullinus II.
		Q. Quinctius Cincinnatus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
352	402	P. Cornelius Maluginensis.
		Sp. Nautius Rutilus III.
		Cn. Cornelius Cossus II.
		C. Valerius Potitus III.
		Cæso Fabius Ambustus.
		M. Sergius Fidenas.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
353	401	M. Æmilius Mamercinus.
		M. Furius Fusus.
		Ap. Claudius Crassus.
		L. Julius Julus.
		M. Quinctilius Varus.
		L. Valerius Potitus III.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
354	400	C. Servilius Ahala III.
		Q. Sulpicius Camerinus.
		Q. Servilius Priscus.
		A. Manlius Vulso II.
		L. Virginius Tricostus.
		M. Sergius Fidenas II.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
355	399	L. Valerius Potius IV.
		L. Julius Julus II.
		M. Furius Camillus.
		M. Æmilius Mamercinus III.
		Cn. Cornelius Cossus II.
		Cæso Fabius Ambustus II.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
356	398	P. Licinius Calvus.
		P. Mælius Capitolinus.
		P. Mænius.
		L. Furius Medullinus.
		L. Titinus.
		L. Publius Philo.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
357	397	M. Pomponius.
		L. Æmilius Longus.
		C. Duilius.
		M. Veturius Crassus.
		C. Genutius Augurinus.
		Valer. Publius Philo.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
358	396	L. Valerius Potitus V.
		L. Furius Medullinus III.
		M. Valerius Maximus.
		M. Furius Camillus II.
		Q. Servilius Priscus II.
		Q. Sulpicius Camerinus II.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
359	395	L. Julius Julus III.
		L. Furius Medullinus IV.
		L. Sergius Fidenas.
		A. Posthumius Albinus.
		P. Cornelius Maluginensis II.
		A. Manlius Vulso III.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
360	394	P. Licinius Calvus.
		L. Titinius II.
		Cn. Genucius Augurinus II.
		P. Mænius II.
		L. Atilius Longus II.
		M. Mælius Capitolinus II.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
361	393	P. Cornelius Cossus.
		P. Cornelius Scipio.
		M. Valerius Maximus II.
		K. Fabius Ambustus III.
		L. Furius Medullinus V.
		Q. Servilius Priscus III.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
362	392	M. Furius Camillus III.
		L. Furius Medullinus VI.
		C. Æmilius Mamercinus.
		L. Valerius Poplicola.
		Sp. Posthumius Albinus.
		P. Cornelius Scipio II.
363	391	L. Lucretius Flavus,
		Ser. Sulpicius Camerinus.
364	390	L. Valerius Potitus,
		M. Manlius Capitolinus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
365	389	L. Lucretius Flavus.
		Ser. Sulpicius Camerinus.
		M. Æmilius Mamercinus.
		L. Furius Medullinus VII.
		Agrippa Furius Fusus.
		C. Æmilius Mamercinus II.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
366	388	Q. Fabius Ambustus.
		Q. Sulpicius Longus.
		K. Fabius Ambustus.
		Q. Servilius Priscus IV.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		C. Fabius Ambustus.
		Ser. Cornelius Maluginensis.
		On fit ensuite Dictateur,
		M. Furius Camillus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
367	387	L. Valerius Poplicola II.
		L. Virginius Tricostus.
		P. Cornelius.
		A. Manlius Capitolinus.
		L. Æmilius Mamercinus.
		L. Posthumius Albinus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
368	386	T. Quinctius Cincinnatus.
		Q. Servilius Priscus V.
		L. Julius Julus.
		L. Aquilius Corvus.
		L. Lucretius Tricipitinus.
		Ser. Sulpicius Rufus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
369	385	L. Papirius Cursor.
		C. Sergius Fidenas.
		L. Æmilius Mamercinus II.
		L. Menenius Lanatus.
		L. Valerius Poplicola III.
		C. Cornelius.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
370	384	M. Furius Camillus IV.
		Ser. Cornelius Maluginensis II.
		Q. Servilius Priscus VI.
		L. Quinctius Cincinnatus.
		L. Horatius Pulvillus.
		P. Valerius Poplicola.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
371	383	A. Manlius Capitolinus II.
		T. Quinctius Capitolinus.
		P. Cornelius.
		L. Quinctius Capitolinus.
		L. Papirius Cursor II.
		C. Sergius Fidenas II.
		Six tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
372	382	Ser. Cornelius Maluginensis III.
		P. Valerius Poplicola II.
		M. Furius Camillus V.
		Ser. Sulpicius Rufus II.
		C. Papirius Crassus.
		T. Quinctius Cincinnatus II.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
373	381	L. Valerius Poplicola IV.
		L. Lucretius Tricipitinus II.
		A. Manlius Capitolinus III.
		L. Æmilius Mamercinus III.
		Ser. Sulpitius Rufus III.
		M. Trebonius Flavus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
374	380	Sp. Papirius Crassus.
		Q. Servilius Priscus.
		L. Papirius Crassus.
		Ser. Sulpicius Prætextatus.
		Ser. Cornelius Maluginensis IV.
		L. Æmilius Mamercinus IV.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
375	379	M. Furius Camillus VI.
		Furius Medullinus.
		A. Posthumius Regillensis.
		L. Posthumius Albinus.
		L. Lucretius Tricipitinus III.
		M. Fabius Ambustus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
376	378	L. Valerius Poplicola V.
		L. Menenius Lanatus II.
		P. Valerius Poplicola III.
		Sp. Papirius Cursor.
		C. Sergius Fidenas III.
		Ser. Cornelius Maluginensis V.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
377	377	P. Manlius Capitolinus.
		C. Sextilius.
		C. Manlius Capitolinus.
		M. Albinus.
		L. Julius Julus.
		L. Antistius.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
378	376	Sp. Furius Medullinus
		P. Cœlius Siculus.
		Q. Servilius Priscus II.
		M. Horatius Pulvillus.
		C. Licinius Calvus.
		L. Geganius Macerinus.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
379	375	L. Æmilius Mamercinus V.
		Ser. Sulpicius Prætextatus II.
		P. Valerius Poplicola IV.
		L. Quinctius Cincinnatus II.
		C. Veturius Crassus.
		C. Quinctius Cincinnatus.
		On créa deux Tribuns du peuple pendant chaque année des cinq suivantes, lesquels n'avoient point la chaire curule,
380	374	C. Licinius Calvus,
		L. Sextius Lateranus.
381	373	C. Licinius Calvus II.
		L. Sextius Lateranus II.
382	372	C. Licinius Calvus III.
		L. Sextius Lateranus III.
383	371	C. Licinius Calvus IV.
		L. Sextius Lateranus IV.
384	370	C. Licinius Calvus V.
		L. Sextius Lateranus V.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
385	369	L. Furius Medullinus II.
		P. Valerius Poplicola V.
		A. Manlius Capitolinus.
		Ser. Sulpicius Prætextatus III.
		C. Valerius Potitus.
		Ser. Cornelius Maluginensis VI.
		Six tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
386	368	Q. Servilius Priscus III.
		M. Cornelius Maluginensis.
		C. Veturius Crassus II.
		Q. Quinctius Cincinnatus.
		A. Cornelius Cossus.
		M. Fabius Ambustus II.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
387	367	L. Quinctius Capitolinus.
		Sp. Servilius Structus.
		Ser. Cornelius Maluginensis VII.
		L. Papirius Crassus.
		Ser. Sulpitius Prætextatus IV.
		L. Veturius Crassus.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		En la même année on fit deux Dictateurs.
		M. Furius Camillus II. *qui s'étant démis de sa charge, on mit en sa place :*
		P. Manlius.
		Six Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.
388	366	A. Cornelius Cossus II.
		L. Veturius Crassus II.
		M. Cornelius Maluginensis II.
		P. Valerius Poplicola VI.
		M. Geganius Macerinus.
		P. Manlius Capitolinus II.
		On fit la même année un Dictateur qui fut,
		M. Furius Camillus III.
389	365	L. Æmilius Mamercinus.
		L. Sextius Lateranus.
		Premier Consul créé par le peuple.
390	364	L. Genutius Aventinensis.
		Q. Servilius Ahala.
391	363	C. Sulpicius Peticus.
		C. Licinius Stolo Calvus.
392	362	L. Æmilius Mamercinus II.
		Cn. Genucius Aventinensis.
393	361	Q. Servilius Ahala II.
		L. Genutius Aventinensis II.
394	360	C. Licinius Stolo Calvus II.
		C. Sulpicius Peticus II.
395	359	M. Fabius Ambustus.
		C. Pœtilius Libo.
396	358	M. Popilius Lænas.
		Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus.
397	357	C. Fabius Ambustus.
		C. Plautius Proculus.
398	356	C. Marcius Rutilus,
		Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus II.
399	355	M. Fabius Ambustus II.
		M. Popilius Lænas II.
400	354	C. Sulpicius Peticus III.
		M. Valerius Poplicola.
401	353	M. Fabius Ambustus III.
		T. Quinctius Barbatus.
402	352	C. Sulpicius Peticus IV.
		M. Valerius Poplicola II.
403	351	P. Valerius Poplicola,
		C. Martius Rutilus II.
404	350	C. Sulpicius Peticus V.
		T. Quinctius Cincinnatus.
405	349	M. Popilius Lænas III.
		L. Cornelius Scipio.
406	348	Ap. Claudius Crassinus,
		L. Furius Camillus.
407	347	M. Popilius Lænas IV.
		M. Valerius Corvus.
408	346	T. Manlius Torquatus,
		C. Plautius Hypsæus.
409	345	M. Valerius Corvus II.
		C. Petilius Libo II.
410	344	M. Fabius Dorso,
		Ser. Sulpicius Camerinus.
411	343	C. Marcius Rutilus III.
		T. Manlius Torquatus II.
412	342	M. Valerius Corvus III.
		A. Cornelius Cossus Aruina.
413	341	Q. Servilius Ahala,
		C. Marcius Rutilus IV.
414	340	L. Æmilius Mamercinus,
		C. Plautius Hypsæus II.
415	339	T. Manlius Torquatus III.
		P. Decius Mus.
416	338	T. Æmilius Mamercinus,
		Q. Publius Philo.
417	337	L. Furius Camillus,
		C. Mænius Nepos.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
418	336	C. Sulpicius Longus,
		P. Ælius Pætus.
419	335	L. Papirius Crassus,
		Cæso Duillius.
420	334	M. Valerius Corvus IV.
		M. Atilius Regulus.
421	333	T. Veturius Calvinus,
		Sp. Veturius Albinus.
422	332	L. Papirius Spurius,
		C. Pætilius.
		Quelques-uns croyent qu'il n'y eut point de Consuls cette année-là à cause de la peste.
423	331	A. Cornelius Cossus Aruina II.
		Cn. Domitius Calvinius.
424	330	L. Valerius Potitus,
		M. Claudius Marcellus.
425	329	L. Papirius Crassus II.
		L. Plautius Venno.
426	328	T. Æmilius Mamercinus II.
		C. Plautius Decianus.
427	327	P. Cornelius Scapula,
		P. Plautius Proculus.
428	326	L. Cornelius Lentulus,
		Q. Publius Philo II.
429	325	L. Papirius cursor,
		C. Pœtilius Libo III.
430	324	L. Furius Camillus,
		Junius Brutus Scæva.
		On fit la même année Dictateur,
		L. Papirius Cursor.
431	323	C. Sulpicius Longus II.
		Q. Aulius Ceretanus.
432	322	Q. Fabius Maximus Rullianus,
		L. Fulvius Curvus.
433	321	T. Veturius Calvinus II.
		Sp. Posthumius Albinus.
434	320	L. Papirius Cursor II.
		Q. Publius Philo III.
435	319	L. Papirius Cursor III.
		Q. Aulius Ceretanus II.
436	318	M. Fostius Flaccinator,
		L. Plautius Venno II.
437	317	Q. Æmilius Barbula,
		C. Junius Bubulcus.
438	316	Sp. Nautius Rutilus.
		M. Popilios Lænas.
439	315	L. Papirius Cursor IV.
		Q. Publius Philo IV.
440	314	M. Pætilius Libo,
		C. Sulpicius Longus III.
441	313	L. Papirius Cursor V.
		C. Junius Bubulcus II.
442	312	M. Valerius Maximus,
		P. Decius Mus.
443	311	C. Junius Bubulcus III.
		Q. Æmilius Barbula II.
444	310	Q. Fabius Maximus Rullianus II.
		C. Marcius Rutilus.
445	309	*Il n'y eut point de Consuls cette année, mais on créa Dictateur pour la seconde fois,*
		L. Papirius Cursor, *& on fit Maître de la Cavalerie,*
		C. Junius Bubulcus.
446	308	Q. Fabius Maximus Rullianus III,
		P. Decius Mus II.
447	307	Appius Claudius Cæcus,
		L. Volumnius Flamma.
448	306	Q. Martius Tremulus,
		P. Cornelius Aruina.
449	305	L. Posthumius Megellus,
		T. Minucius Augurinus.
450	304	P. Sempronius Sophus,
		P. Sulpicius Saverrio.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
451	303	Ser. Cornelius Lentulus, L. Genucius Aventinenfis.
452	302	M. Livius Dexter, M. Æmilius Paulus.
453	301	*Il n'y eut point de Confuls & on fit Dictateur*, Q. Fabius Maximus: *& maître de la Cavalerie*, M. Æmilius Paullus.
454	300	Q. Apuleius Panfa, M. Valerius Corvus.
455	299	M. Fulvius Petinus, T. Manlius Torquatus.
456	298	L. Cornelius Scipio, Cn. Fulvius Centumalus.
457	297	P. Fabius Maximus Rullianus IV Q. Decius Mus III.
458	296	Appius Claudius Cæfus II. L. Volumnius Flamma II.
459	295	Q. Fabius Maximus Rullianus V. P. Decius Mus IV.
460	294	L. Pofthumius Megellus II. M. Attilius Regulus.
461	293	L. Papirius Curfor, Sp. Carvilius Maximus.
462	292	Q. Fabius Maximus Gurges, Junius Brutus Scæva.
463	291	L. Pofthumius Megelus III. C. Junius Brutus Bubulcus.
464	290	P. Cornelius Rufinus, M. Curius Dentatus.
465	289	M. Valerius Corvinus, Q. Cæditius Noctua.
466	288	Q. Martius Tremulus II. P. Cornelius Aruina II.
467	287	M. Claudius Marcellus, Sp. Nautius Rutilus.
468	286	M. Valerius Maximus, C. Ælius Pætus.
469	285	C. Claudius Canina, M. Æmilius Barbula.
470	284	C. Servilius Tucca, L. Cæcilius Metellus.
471	283	P. Cornelius Dolabella, Cn. Domitius Calvinus,
472	282	C. Fabricius Lufcinus, Q. Æmilius Papus.
473	281	L. Æmilius Barbula, Q. Marcius Philippus.
474	280	P. Valerius Lævinus, T. Coruncanius Nepos.
475	279	P. Sulpicius Saverrio, P. Decius Mus.
476	278	C. Fabricius Lufcinus, Q. Æmilius Papus II.
477	277	P. Cornelius Rufinus II. C. Junius Bubulcus II.
478	276	Q. Fabius Maximus Gurges II. C. Genucius Clepfina.
479	275	M. Curius Dentatus II. L. Cornelius Lentulus.
480	274	Ser. Cornelius Merenda, M. Curius Dentatus III.
481	273	C. Fabius Dorfo, C. Claudius Canina II.
482	272	L. Papirius Curfor II. Sp. Carvilius Maximus II.
483	271	C. Quinctius Claudius, L. Genutius Clepfina.
484	270	C. Genutius Clepfina II. Cn. Cornelius Blafio.
485	269	C. Fabius Pictor, L. Quinctius Gulo.
486	268	P. Sempronius Sophus; App. Claudius Craffus.
487	267	M. Attilius Regulus, L. Julius Libo.
488	266	M. Fabius Pictor, D. Junius Pera.
489	265	Q. Fabius Maximus Gurges III. P. Decius Mus.
490	264	Ap. Claudius Caudex, M. Fulvius Flaccus.
491	263	M. Valerius Maximus, M. Otacilius Craffus.
492	262	L. Pofthumius Megellus, Q. Mamilius Vitulus.
493	261	L. Valerius Flaccus, T. Otacilius Craffus.
494	260	Cn. Cornelius Scipio Afina, C. Duillius.
495	259	L. Cornelius Scipio, C. Aquilius Florus.
496	258	A. Attilius Calatinus, C. Sulpicius Paterculus.
497	257	C. Attilius Serranus, Cn. Cornelius Blafio.
498	256	L. Manlius Vulfo, C. Attilius Regulus.
499	255	Ser. Fulvius Nobilior, M. Æmilius Paulus.
500	254	Cn. Cornelius Scipio Afina II. A. Attilius Calatinus II.
501	253	Cn. Servilius Cæpio, C. Sempronius Blæfus.
502	252	C. Aurelius Cotta, P. Servilius Geminus.
403	251	C. Cæcilius Metellus, C. Furius Pacilus.
504	250	C. Attilius Regulus II. L. Manlius Vulfo II.
505	249	M. Claudius Pulcher, L. Junius Pullus.
506	248	C. Aurelius Cotta II. P. Servilius Geminus II.
507	247	L. Cæcilius Metellus, M. Fabius Buteo.
508	246	M. Otacilius Craffus II. M. Fabius Licinus.
509	245	M. Fabius Buteo II. C. Attilius Bulbus.
510	244	A. Manlius Torquatus, C. Sempronius Blefenfis.
511	243	C. Fundanius Fundulus, C. Sulpicius Gallus.
512	242	C. Luctatius Catulus, A. Pofthumius Albinus.
513	241	A. Manlius Torquatus II. Q. Luctatius Cerco.
514	240	C. Claudius Centho, M. Sempronius Tuditanus.
515	239	C. Mamilius Turrinus, Q. Valerius Falco.
516	238	T. Sempronius Gracchus, P. Valerius Falco.
517	237	L. Cornelius Lentulus, Q. Fulvius Flaccus.
518	236	P. Cornelius Lentulus, C. Licinius Varus.
519	235	T. Manlius Torquatus, C. Attilius Bulbus II.
520	234	L. Pofthumius Albinus, Sp. Carvilius Maximus.
521	233	Q. Fabius Maximus Verrucofus, M. Pomponius Matho.
522	232	M. Æmilius Lepidus,

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		M. Publicius Malleolus.
523	231	M. Pomponius Matho II.
		C. Papirius Maso.
524	230	M. Æmilius Barbula,
		M. Junius Pera.
525	229	L. Posthumius Albinus II.
		Cn. Fulvius Centumalus.
526	228	Sp. Carvilius Maximus II.
		Q. Fabius Maximus Verrucosus II.
527	227	P. Valerius Flaccus,
		M. Attilius Regulus.
528	226	M. Valerius Messala,
		L. Apustius Fullo.
529	225	L. Æmilius Papus,
		C. Attilius Regulus.
530	224	T. Manlius Torquatus II.
		Q. Fulvius Flaccus II.
531	223	C. Flaminius,
		P. Furius Philus.
532	222	Cn. Cornelius Scipio,
		M. Claudius Marcellus.
533	221	P. Cornelius Scipio Asina,
		M. Minucius Rufus.
534	220	L. Veturius Philo,
		C. Luctatius Catulus.
535	219	M. Livius Salinator,
		L. Æmilius Paulus.
536	218	P. Cornelius Scipio,
		T. Sempronius Longus.
537	217	C. Flaminius,
		Cn. Servilius Geminus.
538	216	L. Æmilius Paulus II.
		C. Terentius Varro.
539	215	L. Posthumius Albinus III.
		T. Sempronius Gracchus.
		Albinus ayant été tué avant que d'avoir pris possession de sa charge, on mit en sa place :
		Q. Fabius Maximus III.
540	214	Q. Fabius Maximus IV.
		M. Claudius Marcellus II.
541	213	Q. Fabius Maximus V.
		T. Sempronius Gracchus II.
542	212	Ap. Claudius Pulcher,
		Q. Fabius Flaccus III.
543	211	P. Sulpicius Galba,
		Cn. Fulvius Centumalus.
544	210	M. Valerius Lævinus II.
		M. Claudius Marcellus III.
545	209	Q. Fabius Maximus VI.
		Q. Fulvius Flaccus IV.
546	208	M. Claudius Marcellus VII.
		T. Quinctius Crispinus.
547	207	C. Claudius Nero,
		M. Livius Salinator.
548	206	Q. Cæcilius Metellus,
		L. Veturius Philo.
549	205	P. Cornelius Scipio,
		P. Licinius Crassus.
550	204	M. Cornelius Cethegus,
		P. Sempronius Tuditanus.
551	203	Cn. Servilius Cæpio,
		C. Servilius Nepos.
552	202	T. Claudius Nero,
		M. Servilius Geminus.
553	201	C. Cornelius Lentulus,
		P. Ælius Pætus.
554	200	P. Sulpicius Galba II.
		C. Aurelius Cotta.
555	199	L. Cornelius Lentulus,
		P. Villius Tappulus.
556	198	T. Quinctius Flamininus,
		Sex. Ælius Pætus.
557	197	C. Cornelius Cethegus,

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Q. Minucius Rufus.
558	196	L. Furius Purpureo,
		M. Claudius Marcellus.
559	195	M. Porcius Cato,
		L. Valerius Flaccus.
560	194	P. Cornelius Scipio Africanus II.
		T. Sempronius Longus.
561	193	L. Cornelius Merula,
		Q. Minucius Thermus.
562	192	L. Quinctius Flaminius,
		Cn. Domitius Ænobarbus.
563	191	M. Acilius Glabrio,
		P. Cornelius Scipio Nasica.
564	190	L. Cornelius Scipio,
		C. Lælius.
565	189	Cn. Manlius Vulso,
		M. Fulvius Nobilior.
566	188	C. Livius Salinator,
		M. Valerius Messala.
567	187	M. Æmilius Lepidus,
		C. Flaminius.
568	186	Sp. Posthumius Albinus,
		Q. Martius Philippus.
569	185	Ap. Claudius Pulcher,
		M. Sempronius Tuditanus.
570	184	P. Claudius Pulcher,
		L. Portius Licinus.
571	183	Q. Fabius Labeo,
		M. Claudius Marcellus.
572	182	L. Æmilius Paullus,
		Cn. Bæbius Tamphilus.
573	181	P. Cornelius Cethegus,
		M. Bæbius Tamphilus.
574	180	A. Posthumius Albinus,
		C. Calpurnius Piso.
575	179	L. Manlius Acidinus,
		Q. Fulvius Flaccus.
576	178	M. Junius Brutus,
		A. Manlius Vulso.
577	177	C. Claudius Pulcher,
		Tib. Sempronius Gracchus.
578	176	Cn. Cornelius Scipio,
		Q. Petilius Spurinus.
579	175	P. Mucius Scævola,
		M. Æmilius Lepidus II.
580	174	Sp. Posthumius Albinus,
		Q. Mucius Scævola.
581	173	L. Posthumius Albinus.
		M. Popilius Lænas.
582	172	C. Popilius Lænas,
		P. Ælius Ligus.
583	171	L. Licinius Crassus,
		C. Cassius Longinus.
584	170	A. Hostilius Mancinus,
		A. Atilius Serranus.
585	169	Q. Martius Philippus II.
		Cn. Servilius Cæpio.
586	168	L. Æmilius Paullus II.
		C. Licinius Crassus.
587	167	Q. Ælius Pætus,
		M. Junius Pennus.
588	166	C. Sulpicius Gallus,
		M. Claudius Marcellus.
589	165	T. Manlius Torquatus,
		Cn. Octavius Nepos.
590	164	A. Manlius Torquatus,
		Q. Cassius Longinus.
591	163	Tib. Sempronius Gracchus II.
		M. Juventius Thalna.
592	162	P. Cornelius Scipio Nasica,
		C. Martius Figulus.
593	161	M. Valerius Messala,
		C. Fannius Strabo.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
594	160	L. Anicius Gallus,
		M. Cornelius Cethegus.
595	159	Cn. Cornelius Dolabella,
		M. Fulvius Nobilior.
596	158	M. Æmilius Lepidus,
		C. Popilius Lænas II.
597	157	Sex. Julius Cæsar,
		L. Aurelius Orestes.
598	156	L. Cornelius Lentulus,
		C. Martius Figulus II.
599	155	P. Cornelius Scipio Nasica II.
		M. Claudius Marcellus II.
600	154	Q. Opimius Nepos,
		L. Posthumius Albinus.
601	153	Q. Fulvius Nobilior.
		T. Annius Luscus.
602	152	M. Claudius Marcellus III.
		L. Valerius Flaccus.
603	151	L. Licinius Lucullus,
		A. Posthumius Albinus.
604	150	T. Quinctius Flaminius,
		M. Acilius Balbus.
605	149	L. Marcius Censorinus,
		M. Manlius Nepos.
606	148	Sp. Posthumius Albinus,
		L. Calpurnius Piso.
607	147	P. Cornelius Scipio Africanus,
		C. Livius Drusus.
608	146	Cn. Cornelius Lentulus,
		L. Mummius Achaicus.
609	145	Q. Fabius Æmilianus,
		L. Hostilius Mancinus.
610	144	Ser. Sulpicius Galba,
		L. Aurelius Cotta.
611	143	Ap. Claudius Pulcher,
		Q. Cæcilius Metellus.
612	142	L. Cæcilius Metellus,
		Q. Fabius Servilianus.
613	141	Cn. Servilius Cæpio.
		Q. Pompeius Rufus.
614	140	Q. Cœlius Sapiens,
		Q. Servilius Cæpio.
615	139	Cn. Calpurnius Piso,
		M. Popilius Lænas.
616	138	Cn. Cornelius Scipio Nasica,
		D. Junius Brutus.
617	137	M. Æmilius Lepidus,
		C. Hostilius Mancinus.
618	136	P. Furius Philus,
		Sex. Attilius Serranus.
619	135	Ser. Fulvius Flaccus,
		C. Calpurnius Piso.
620	134	P. Cornelius Scipio Africanus II.
		C. Fulvius Flaccus.
621	133	P. Mucius Scævola,
		L. Calpurnius Piso Frugi.
622	132	P. Popilius Lænas,
		P. Rupilius.
623	131	P. Licinius Crassus,
		L. Valerius Flaccus.
624	130	M. Perpenna,
		C. Claudius Pulcher.
625	129	C. Sempronius Tuditanus,
		M. Aquilius.
626	128	Cn. Octavius,
		T. Annius Luscus.
627	127	L. Cassius Longinus,
		L. Cornelius Cinna.
628	126	M. Æmilius Lepidus,
		L. Aurelius Orestes.
629	125	M. Plautius Hypsæus,
		M. Fulvius Flaccus.
630	124	C. Cassius Longinus,
		C. Sextius Calvinus.
631	123	Q. Cæcilius Metellus,
		T. Quinctius Flaminius.
632	122	Cn. Domitius Ænobarbus,
		C. Fannius.
633	121	Q. Fabius Maximus,
		L. Opimius.
634	120	P. Manilius,
		C. Papirius Carbo.
635	119	L. Cæcilius Metellus,
		L. Aurelius Cotta.
636	118	M. Porcius Cato,
		Q. Marcius Rex.
637	117	L. Cæcilius Metellus,
		Q. Mutius Scævola.
638	116	C. Licinius Geta,
		Q. Fabius Maximus.
639	115	M. Æmilius Scaurus,
		M. Cæcilius Metellus.
640	114	M. Acilius Balbus,
		C. Porcius Cato.
641	113	C. Cæcilius Metellus,
		Cn. Papirius Carbo.
642	112	M. Livius Drusus,
		L. Calpurnius Piso.
643	111	P. Cornelius Scipio Nasica,
		L. Calpurnius Bestia.
644	110	M. Minucius Rufus,
		Ep. Posthumius Albinus.
645	109	Q. Cæcilius Metellus,
		M. Junius Silanus.
646	108	Ser. Sulpicius Galba.
		M. Aurelius Scaurus.
647	107	L. Cassius Longinus,
		C. Marius.
648	106	C. Atilius Serranus,
		Q. Servilius Cæpio II.
649	105	P. Rutilius Rufus,
		C. Manilius.
650	104	C. Marius II.
		C. Flavius Fimbria.
651	103	C. Marius III.
		L. Aurelius Orestes.
652	102	C. Marius IV.
		Q. Luctatius Catulus.
653	101	C. Marius V.
		M. Aquilius.
654	100	C. Marius VI.
		L. Valerius Flaccus.
655	99	M. Antonius,
		A. Posthumius Albinus.
656	98	Q. Cæcilius Metellus,
		T. Didius.
657	97	Cn. Cornelius Lentulus,
		P. Licinius Crassus.
658	96	Cn. Domitius Ænobarbus,
		C. Cassius Longinus.
659	95	L. Licinius Crassus,
		Q. Mutius Scævola.
660	94	C. Cœlius Calvus,
		L. Domitius Ænobarbus.
661	93	C. Valerius Flaccus,
		M. Herennius.
662	92	C. Claudius Pulcher,
		M. Perpenna.
663	91	L. Marcius Philippus,
		Sex. Julius Cæsar.
664	90	L. Julius Cæsar.
		P. Rutilius Lupus.
665	89	Cn. Pompeius Strabo,
		L. Porcius Cato.
666	88	L. Cornelius Sylla,
		Q. Pompeius Rufus.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J. C.	
667	87	Cn. Octavius, L. Cornelius Cinna.
668	86	L. Cornelius Cinna II. C. Marius VII.
669	85	L. Cornelius Cinna III. Cn. Papirius Carbo.
670	84	Cn. Papirius Carbo II. L. Cornelius Cinna IV.
671	83	L. Cornelius Scipio Africanus, C. Norbanus Flaccus.
672	82	C. Marius, Cn. Papirius Carbo III.
673	81	M. Tullius Decula, Cn. Cornelius Dolabella.
674	80	L. Cornelius Sylla II. Q. Cæcilius Metellus Pius.
675	79	Q. Servilius Vatia, App. Claudius Pulcher.
676	78	M. Æmilius Lepidus, Q. Luctatius Catulus.
677	77	D. Junius Brutus, M. Æmilius Brutus.
678	76	Cn. Octavius, C. Scribonius Curio.
679	75	L. Octavius, C. Aurelius Cotta.
680	74	L. Licinius Lucullus, M. Aurelius Cotta.
681	73	M. Terentius Varro, C. Cassius Longinus.
682	72	L. Gellius Poplicola, Cn. Cornelius Lentulus.
683	71	Cn. Aufidius Orestes, P. Cornelius Lentulus.
684	70	Cn. Pompeius Magnus, M. Licinius Crassus.
685	69	Q. Hortensius, Q. Cæcilius Metellus.
686	68	L. Cæcilius Metellus, Q. Martius Rex.
687	67	C. Calpurnius Piso. M. Acilius Glabrio.
688	66	M. Æmilius Lepidus, L. Volcatius Tullus.
689	65	P. Cornelius Sulla, P. Antonius Pætus.
690	64	L. Julius Cæsar, G. Martius Figulus.
691	63	M. Tullius Cicero, C. Antonius.
692	62	D. Julius Silanus, L. Licinius Murena.
693	61	M. Calpurnius Piso, M. Valerius Messala.
694	60	L. Afranius, Q. Cæcilius Metellus Celer.
695	59	C. Julius Cæsar, M. Calpurnius Bibulus.
696	58	L. Calpurnius Piso, A. Gabinius.
697	57	P. Cornelius Lentulus Spinther, Q. Cæcilius Metellus.
698	56	Cn. Cornelius Lentulus, L. Martius Philippus.
699	55	Cn. Pompeius Magnus II. M. Licinius Crassus II.
700	54	L. Domitius Ænobarbus, Ap. Claudius Pulcher.
701	53	Cn. Domitius Calvinus, M. Valerius Messala.
702	52	Cn. Pompeius Magnus III. *seul.*
703	51	Q. Cæcilius Metellus, Ser. Sulpicius Rufus.
704	50	M. Claudius Marcellus, L. Æmilius Paulus.
705	49	C. Claudius Marcellus, L. Cornelius Lentulus.
706	48	C. Julius Cæsar II. P. Servilius Vatia.
707	47	Q. Fufius Calenus, P. Vatinius.
708	46	C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.
709	45	C. Julius Cæsar IV. *qui n'eut point de collegue.*
710	44	C. Julius Cæsar V. M. Antonius.
711	43	C. Vibius Pansa, A. Hirtius. *On mit en leur place*, Cæsar Octavius, & Q. Pedius.
712	42	M. Æmilius Lepidus II. L. Munacius Plancus.
713	41	P. Servilius Vatia Isauricus, L. Antonius.
714	40	Cn. Domitius Calvinus II. C. Asinius Pollio.
715	39	L. Marcius Censorinus, C. Calvisius Sabinus.
716	38	Ap. Claudius Pulcher, C. Norbanus Flavus.
717	37	M. Vipsanus Agrippa, L. Caninius Gallus.
718	36	L. Gellius Poplicola, M. Cocceius Nerva.
719	35	L. Cornificius, Sex. Pompeius.
720	34	L. Scribonius Libo, M. Antonius II. *qui se demit, & mit en sa place* L. Sempronius Atratinus.
721	33	C. Cæsar Octavius II. L. Volcatius Tullus.
722	32	Cn. Domitius Ænobarbus, C. Sosius Nepos.
723	31	C. Cæsar Octavius III. M. Valerius Messala Corvinus.
724	30	C. Cæsar Octavius IV. M. Licinius Crassus.
725	29	C. Cæsar Octavius V. Sex. Apuleius.
726	28	C. Cæsar Octavius VI. M. Vipsan. Agrippa II.
727	27	C. Cæsar Octavius VII. M. Vipsan. Agrippa III.
728	26	C. Cæsar Octavius VIII. T. Statilius Taurus II.
729	25	C. Cæsar Octavius IX. M. Junius Silanus.
730	24	C. Cæsar Octavius X. C. Norbanus Flaccus.
731	23	C. Cæsar Octavius XI. A. Terentius Murena.
732	22	M. Claudius Marcellus, L. Aruntinus.
733	21	Q. Æmilius Lepidus, M. Lollius.
734	20	M. Apuleius Nepos, P. Silius Nerva.
735	19	C. Sentius Saturninus, Q. Lucretius Cinna Vispillo.
736	18	Cn. Cornelius Lentulus, P. Cornelius Lentulus.
737	17	C. Furnius, P. Julius Silanus.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Avant J.C.	
738	16	L. Domitius Ænobarbus, P. Cornelius Scipio.
739	15	M. Livius Drusus Libo, Cn. Calpurnius Piso.
740	14	M. Licinius Crassus, C. Cornelius Lentulus.
741	13	T. Claudius Nero, P. Quintilius Varus.
742	12	M. Valerius Messala, P. Sulpicius Quirinus.
743	11	P. Fabius Maximus, Q. Ælius Tubero.
744	10	Junius Antonius, Q. Fabius Maximus Africanus.
745	9	Cl. Drusus Nero, T. Quinctius Crispinus.
746	8	M. Martius Censorinus, C. Asinius Gallus.
747	7	Tib. Cl. Drusus Nero II. Cn. Calpurnius Piso II.
748	6	D. Lælius Balbus, C. Antistius Vetus.
749	5	C. Cæsar Octavius XII. L. Cornelius Sulla.
750	4	C. Calvisius Sabinus II. L. Passienus Rufus.
751	3	C. Cornelius Lentulus, M. Valerius Messalinus.
752	2	C. Cæsar Octavius XIII. M. Plautius Silanus.
753	1	Cossus Cornelius Lentulus, L. Calpurnius Piso.
	Depuis J.C.	
754	1	Caius Cæsar. L. Æmilius Paulus.
755	2	P. Vinicius, P. Alfenus Varus.
756	3	L. Ælius Lamia, M. Servilius Geminus.
757	4	Sex. Ælius Catus, C. Sentius Saturninus.
758	5	L. Valerius Messalla Volusus, Cn. Cornelius Cinna Magnus.
759	6	M. Æmilius Lepidus, L. Arruntius.
760	7	A. Licinius Nerva Silianus, Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus.
761	8	M. Furius Camillus, Sex. Nonius Quinctilianus.
762	9	Q. Sulpicius Camerinus, C. Poppæus Sabinus.
763	10	P. Cornelius Dolabella, C. Junius Silanus.
764	11	Manius Æmilius Lepidus, T. Statilius Taurus.
765	12	Germanicus Cæsar, C. Fonteius Capito.
766	13	C. Silius, L. Munacius Plancus.
767	14	Sex. Pompeius. Sex. Appuleius.
768	15	Drusus Cæsar, C. Norbanus Flaccus.
769	16	V. Statilius Sisenna Taurus, L. Scribonius Libo.
770	17	C. Cælius Rufus, L. Pomponius Flaccus Græcinus.
771	18	Tiberius Claudius Cæsar *Aug. III.* Germanicus Cæsar II.
772	19	M. Julius Silanus, C. Norbanus Balbus.
773	20	M. Valerius Messalla, M. Aurelius Cotta.

Ans de Rome.	Depuis J.C.	
774	21	Tiberius Claudius Cæsar *Aug. IV.* Drusus Cæsar II.
775	22	C. Sulpicius Galba, D. Haterius Agrippa.
776	23	C. Asinius Pollio Saloninus, C. Antistius Vetus.
777	24	Ser. Cornelius Cethegus, L. Visellius Varro.
778	25	M. Asinius Agrippa, Cossus Cornelius Lentulus Isauricus.
779	26	Cn. Cornelius Lentulus Getulicus, C. Calvisius Sabinus.
780	27	M. Licinius Crassus, L. Calpurnius Piso.
781	28	Ap. Julius Silanus, P. Silius Nerva.
782	29	C. Fusius Geminus, L. Rubellius Geminus.
783	30	L. Cassius Longinus, M. Vinicius Quartinus.
784	31	Tiberius Claudius Cæsar *Aug. V.* L. Ælius Sejanus.
785	32	Cn. Domitius Ahenobarbus, M. Furius Camillus Scribonianus.
786	33	Ser. Sulpicius Galba, L. Cornelius Sulla Felix.
787	34	P. Fabius Persicus, L. Vitellius.
788	35	C. Sestius Gallus Camerinus, M. Servilius Rufus Nonianus.
789	36	Sex. Papinius Allenius, Q. Plautius.
790	37	Cn. Acerronius Proculus, C. Pontius Nigrinus.
791	38	M. Aquilius Julianus, P. Nonius Asprenas.
792	39	Caius Cæsar *Aug. II.* L. Apronius Cæsianus.
793	40	Caius Cæsar *Aug. III. seul.*
794	41	Caius Cæsar *Aug. IV.* Cn. Sentius Saturninus.
795	42	Ti. Claudius Cæsar *Aug. II.* C. Licinius Cæcina Largus.
796	43	Ti. Claudius Cæsar *Aug. III.* L. Vitellius II.
797	44	L. Quinctius Crispinus II. M. Statilius Taurus.
798	45	M. Vinicius Quartinus II. Taurus Statilius Corvinus.
799	46	C. Valerius Asiaticus II. M. Junius Silanus.
800	47	Ti. Claudius Cæsar *Aug. IV.* L. Vitellius III.
801	48	A. Paulus Vitellius, L. Vipsanius Poplicola.
802	49	C. Pompeius Longinus Gallus, Q. Verannius Lætus.
803	50	C. Antistius Vetus, M. Suillius Rufus Nervilianus.
804	51	Ti. Claudius Cæsar *Aug. V.* Ser. Cornelius Scipio Orfitus.
805	52	P. Cornelius Sulla Faustus, L. Salvius Otho Titianus.
806	53	D. Junius Silanus, Q. Haterius Antoninus.
807	54	M. Asinius Marcellus, M. Acilius Aviola.
808	55	Nero *Aug.* L. Antistius Vetus.
809	56	Q. Volusius Saturninus, P. Cornelius Scipio.
810	57	Nero *Aug. II.* L. Calpurnius Piso.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
811	58	Nero *Aug. III.* M. Valerius Messalla.
812	59	C. Vipsanius Apronianus Poplicola, L. Fonteius Capito.
813	60	Nero *Aug. IV.* Cossus Cornelius Lentulus.
814	61	C. Cæsonius Pætus, P. Petronius Sabinus Turpilianus.
815	62	P. Marius Celsus, L. Asinius Gallus.
816	63	C. Memmius Regulus, L. Verginius Rufus.
817	64	C. Lecanus Bassus, M. Licinius Crassus.
818	65	A. Licinius Nerva Silianus, M. Vestinus Atticus.
819	66	C. Lucius Telesinus, C. Suetonius Paullinus.
820	67	L. Fonteius Capito, C. Julius Rufus.
821	68	C. Silius Italicus, M. Galerius Trachalus Turpilianus.
822	69	Ser. Sulpicius Galba *Aug.* T. Vinius Rufinus.
823	70	Fl. Vespasianus *Aug. II.* Titus *Cæsar.*
824	71	Vespasianus *Aug. III.* M. Coccius Nerva.
825	72	Vespasianus *Aug. IV.* Titus *Cæsar II.*
826	73	Domitianus *Cæsar II.* M. Valerius Messalinus.
827	74	Vespasianus *Aug. V.* Titus *Cæsar III.*
828	75	Vespasianus *Aug. VI.* Titus *Cæsar IV.*
829	76	Vespasianus *Aug. VII.* Titus *Cæsar V.*
830	77	Vespasianus *Aug. VIII.* Titus *Cæsar VI.*
831	78	L. Ceionius Commodus, D. Novius Priscus.
832	79	Vespasianus *Aug. IX.* Titus *Cæsar VII.*
833	80	Titus *Aug. VIII.* Domitianus *Cæsar VII.*
834	81	Sex. Annius Silvanus, T. Verus Pollio.
835	82	Domitianus *Aug. VIII.* T. Flavius Sabinus.
836	83	Domitianus *Aug. IX.* Q. Petitus Rufus II.
837	84	Domitianus *Aug. X.* Appius Junius Sabinus.
838	85	Domitianus *Aug. XI.* T. Aurelius Fulvus.
839	86	Domitianus *Aug. XII.* Ser. Cornelius Dolabella.
840	87	Domitianus *Aug. XIII.* A. Volusius Saturninus.
841	88	Domitianus *Aug. XIV.* L. Minucius Rufus.
842	89	T. Aurelius Fulvus II. L. Sempronius Atratinus.
843	90	Domitianus *Aug. XV.* M. Cocceius Nerva II.
844	91	M. Ulpius Trajanus, M. Acilius Glabrio.
845	92	Domitianus *Aug. XVI.* Q. Volusius Saturninus.
846	93	Sex. Pompeius Collega, Cornelius Priscus.
847	94	L. Nonius Asprenas,
		M. Arretinus Clemens.
848	95	Domitianus *Aug. XVII.* T. Flavius Clemens.
849	96	C. Fulvius Valens, C. Antistius Vetus.
850	97	M. Cocceius Nerva *Aug. III.* L. Verginius Rufus III.
851	98	M. Cocceius Nerva *Aug. IV.* M. Ulpius Trajanus *Cæsar II.*
852	99	C. Sosius Senecio II. A. Cornelius Palma.
853	100	M. Ulpius Trajanus *Aug. III.* M. Julius Fronto.
854	101	M. Ulpius Trajanus *Aug. IV.* Sex. Articuleius Pætus.
855	102	C. Sosius Senecio III. L. Licinius Sura.
856	103	M. Ulpius Trajanus *Aug. V.* L. Appius Maximus II.
857	104	L. Licinius Sura II. P. Neratius Marcellus.
858	105	T. Julius Candidus II. C. Antius Julius Quadratus.
859	106	L. Ceionius Commodus Verus, L. Tutius Cerealis.
860	107	C. Sosius Senecio IV. L. Licinius Sura III.
861	108	Ap. Annius Trebonius Gallus, M. Atilius Metilius Bradua.
862	109	A. Cornelius Palma II. C. Calvisius Tullus II.
863	110	Claudius Crispinus Priscianus, Solenus Orfitus.
864	111	C. Calpurnius Piso, M. Vettius Bolanus.
865	112	M. Ulpius Trajanus *Aug. VI.* T. Sextius Africanus.
866	113	L. Publilius Celsus II. C. Clodius Crispinus.
867	114	Q. Ninius Hasta, P. Manilius Vopiscus.
868	115	L. Vipsanius Messalla, M. Vergilianus Pedo.
869	116	Æmilius Ælianus, L. Antistius Vetus.
870	117	Quinctius Niger, C. Vipsanius Apronianus.
871	118	Ælius Hadrianus *Aug. II.* Tib. Claudius Fuscus Salinator.
872	119	Ælius Hadrianus *Aug. III.* Q. Junius Rusticus.
873	120	L. Catilius Severus, T. Aurelius Fulvus.
874	121	M. Annius Verus II. L. Augur.
875	122	Manius Acilius Aviola, C. Corellius Pansa.
876	123	Q. Arrius Pætinus, C. Ventidius Apronianus.
877	124	M. Acilius Glabrio, C. Bellicius Torquatus.
878	125	P. Cornelius Scipio Asiaticus II. Q. Vettius Aquilinus.
879	126	M. Annius Verus III. L. Varius Ambibulus.
880	127	Gallicanus, Titianus.
881	128	L. Nonius Asprenas Torquatus, M. Annius Libo.
882	129	P. Juventius Celsus II. Q. Julius Balbus.
883	130	Q. Fabius Catullinus, M. Flavius Aper.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
884	131	Ser. Octavius Lænas Pontianus,
		M. Antonius Rufinus.
885	132	Sentius Augurinus,
		Arrius Severianus.
886	133	Hiberus,
		Julius Silanus Sisenna.
887	134	C. Julius Servianus III.
		C. Vibius Varus.
888	135	Pontianus,
		Atilianus.
889	136	L. Ceionius Commodus,
		Sext. Vetulenus Civica Pompeianus.
890	137	L. Ælius *Cæsar II.*
		P. Cælius Balbinus Vibullius.
891	138	Sulpicius Camerinus,
		Quintius Niger Magnus.
892	139	T. Antoninus Pius *Aug. II.*
		Bruttius Præsens.
893	140	T. Antoninus Pius *Aug. III.*
		M. Aurelius *Cæsar.*
894	141	M. Peducæus Syloga Priscinus,
		T. Hænius Severus.
895	142	Cuspius Rufinus,
		L. Statius Quadratus.
896	143	C. Bellicius Torquatus.
		Tib. Claudius Atticus Herodes,
897	144	Lollianus Avitus,
		Claudius Maximus.
898	145	T. Antoninus Pius *Aug. IV.*
		M. Aurelius *Cæsar II.*
899	146	Sext. Erucius Clarus II.
		Cn. Claudius Severus.
900	147	M. Valerius Largus,
		M. Valerius Messallinus.
901	148	C. Bellicius Torquatus II.
		M. Salvius Julianus.
902	149	Ser. Scipio Orfitus,
		Q. Nonius Priscus.
903	150	Romulus Gallicanus,
		Antistius Vetus.
904	151	Sext. Quintilius Gordianus,
		Sext. Quintilius Maximus.
905	152	Sext. Acilius Glabrio,
		C. Valerius Omullus Verianus.
906	153	C. Bruttius Præsens,
		Aulus Junius Rufinus.
907	154	L. Aurelius Commodus,
		T. Sextius Lateranus.
908	155	C. Julius Severus,
		M. Rufinus Sabinianus.
909	156	M. Plancius Sylvanus,
		C. Sentius Augurinus.
910	157	Barbarus,
		Regulus.
911	158	Q. Flavius Tertulus,
		Claudius Sacerdos.
912	159	Plautius Quintillus,
		M. Statius Priscus.
913	160	T. Vibius Varus,
		Annius Bradua.
914	161	M. Ælius Aurelius Verus *Cæsar III.*
		L. Ælius Commodus II.
915	162	L. Junius Rusticus,
		C. Vettius Aquilinus.
916	163	L. Papirius Ælianus,
		Junius Pastor.
917	164	M. Nonius Macrinus,
		L. Cornelius Celsus.
918	165	L. Arrius Pudens,
		M. Gavius Orfitus.
919	166	Q. Servilius Pudens,
		L. Fufidius Pollio.
920	167	L. Aur. Verus *Aug. III.*
		T. Numidius Quadratus.
921	168	L. Vettius Paulus,
		T. Junius Montanus.
922	169	Q. Sosius Priscus,
		P. Cælius Apollinaris.
923	170	M. Cornelius Cethegus,
		C. Erucius Clarus.
924	171	L. Septimius Severus II.
		L. Alfidius Herennianus.
925	172	Claudius Maximus,
		Cornelius Scipio Orfitus.
926	173	M. Aurelius Severus II.
		T. Claudius Pompeianus.
927	174	Gallus,
		Flaccus.
928	175	Calpurnius Piso,
		M. Salvius Julianus.
929	176	T. Vitrasius Pollio II.
		M. Flavius Aper II.
930	177	L. Aurelius Commodus *Aug.*
		Plautius Quintillus.
931	178	Julianus Rufus,
		Gavius Orfitus.
932	179	L. Aurelius Commodus *Aug. II.*
		T. Annius Aurelius Verus II.
933	180	L. Fulvius Bruttius Præsens II.
		Sex. Quintilius Gondianus.
934	181	L. Aurelius Commodus *Aug. III.*
		Antistitius Burrhus II.
935	182	Petronius Mamertinus,
		Trebellius Rufus.
936	183	L. Aur. Commodus *Aug. IV.*
		M. Aufidius Victorinus II.
937	184	M. Eggius Marulus,
		Cn. Papirius Ælianus.
938	185	Triarius Maternus,
		M. Atilius Metilius Bradua.
939	186	L. Aur. Commodus *Aug. V.*
		M. Acilius Glabrio II.
940	187	Crispinus,
		Papirius Ælianus.
941	188	C. Allius Fuscianus II.
		Dullius Silanus II.
942	189	Servilius Silanus,
		Dullius Silanus.
943	190	L. Aur. Commodus *Aug. VI.*
		Petronius Septimianus.
944	191	Cassius Apronianus,
		Valerius Bradua Mauricus.
945	192	L. Aur. Commodus *Aug. VII.*
		P. Helvius Pertinax II.
946	193	Q. Sosius Falco,
		Julius Erucius Clarus.
947	194	L. Septimius Severus *Aug. II.*
		Claudius Septimius Albinus *Cæsar II.*
948	195	Scapula Tertulus,
		Tineius Clemens.
949	196	Cn. Domitius Dexter II.
		L. Valerius Messala.
950	197	Claudius Lateranus,
		Titius Rufinus.
951	198	Ti. Saturninus,
		C. Gallus.
952	199	P. Cornelius Anullinus II.
		M. Aufidius Fronto,
953	200	Ti. Claudius Severus,
		C. Aufidius Victorinus.
954	201	L. Annius Fabianus,
		M. Nonius Mucianus.
955	202	L. Septimius Severus *Aug. III.*
		M. Aurelius Antoninus *Aug.*
956	203	L. Fulvius Plautianus,
		P. Septimius Geta.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
957	204	L. Fabius Silo II.
		M. Annius Libo.
958	205	M. Aur. Antoninus *Aug. II.*
		P. Septimius Geta *Cæsar.*
959	206	Nummius Albinus,
		Fulvius Æmilianus,
960	207	M. Flavius Aper,
		Q. Allius Maximus.
961	208	M. Aur. Antoninus *Aug. III.*
		P. Septimus Geta *Cæsar II.*
962	209	Claudius Pompeianus,
		Avitus.
963	210	M. Acilius Faustinus,
		Triarius Rufinus.
964	211	Lollius Gentianus,
		Pomponius Bassus.
965	212	Julius Asper,
		Julius Asper.
966	213	M. Aur. Antoninus *Aug. IV.*
		D. Cælius Balbinus II.
967	214	Silius Messalla,
		Sabinus.
968	215	Æmilius Lætus II.
		Anicius Cerealis.
969	216	C. Atius Sabinus II.
		Cornelius Anullinus.
970	217	C. Bruttius Præsens,
		T. Messius Extricatus II.
971	218	M. Opelius Macrinus *Aug. II.*
		Adventus.
972	219	M. Aur. Antoninus *Aug. II.*
		Licinius Sacerdos II.
973	220	M. Aur. Antoninus *Aug. III.*
		Eutychianus Comazon.
974	221	Gratus Sabinianus,
		Claudius Seleucus.
975	222	M. Aur. Antoninus *Aug. IV.*
		M. Aur. Severus Alexander *Cæsar.*
976	223	L. Marius Maximus II.
		L. Roscius Ælianus.
977	224	Claudius Julianus II.
		Claudius Crispinus.
978	225	Fuscus II.
		Dexter.
979	226	M. Aur. Sev. Alexander *Aug. II.*
		C. Quintilius Marcellus.
980	227	M. Nummius Albinus,
		M. Clodius Pupienus Maximus.
981	228	Ti. Manilius Modestus,
		Sergius Calpurnius Probus.
982	229	M. Aur. Sev. Alexander *Aug. III.*
		Cassius Dio Cocceianus II.
983	230	L. Virius Agricola,
		Sex. Catius Clementinus.
984	231	Pompeianus,
		Pelignianus.
985	232	Lupus,
		Maximus.
986	233	Maximus,
		Ovinius Paternus.
987	234	Maximus II.
		C. Cælius Urbanus.
988	235	L. Catilius Severus,
		L. Ragonius Urinatius Quintianus.
989	236	C. Julius Verus Maximinus *Aug.*
		Julius Africanus.
990	237	L. Ovinius Cornelianus,
		P. Titius Perpetuus.
991	238	Pius,
		Pontianus.
992	239	M. Anton. Gordianus *Aug.*
		M. Acilius Aviola.
993	240	Sabinus II.

Ans de Rome.	Avant J. C.	
		Venustus.
994	241	M. Ant. Gordianus *Aug. II.*
		M. Aur. Claudius Pompeianus.
995	242	C. Vettius Atticus,
		C. Asinius Prætextatus.
996	243	Arrianus,
		Papus.
997	244	Peregrinus,
		Fulvius Æmilianus.
998	245	M. Julius Philippus *Aug.*
		T. Fabius Titianus.
999	246	Bruttius Præsens,
		Nummius Albinus.
1000	247	M. Julius Philippus *Aug. II.*
		M. Julius Philippus *Cæsar.*
1001	248	M. Julius Philippus *Aug. III.*
		M. Julius Philippus *Aug. II.*
1002	249	Fulvius Æmilianus II.
		Vettius Aquilinus.
1003	250	Cn. Messius Quintus Trajanus Decius *Aug. II.*
		Annius Gratus.
1004	251	Cn. Trajanus Decius *Aug. III.*
		Q. Herennius Etruscus Messius Decius *Cæsar.*
1005	252	C. Vibius Trebonianus Gallus *Aug. II.*
		C. Vibius Volusianus *Cæsar.*
1006	253	C. Vibius Volusianus *Aug. II.*
		M. Valerius Maximus.
1007	254	P. Licinius Valerianus *Aug. II.*
		P. Licinius Gallienus *Aug.*
1008	255	P. Licinius Valerianus *Aug. III.*
		P. Licinius Gallienus *Aug. II.*
1009	256	Valerius Maximus,
		M. Acilius Glabrio.
1010	257	P. Lic. Valerianus *Aug. IV.*
		P. Licin. Gallienus *Aug. III.*
1011	258	M. Aurelius Memmius Tuscus,
		Bassus.
1012	259	Æmilianus,
		Bassus.
1013	260	Cornelius Sæcularis II.
		Julius Donatus.
1014	261	P. Lic. Gallienus *Aug. IV.*
		Petronius Volusianus.
1015	262	P. Lic. Gallienus *Aug. V.*
		Faustinus.
1016	263	M. Nummius Albinus II.
		Maximus Dexter.
1017	264	P. Lic. Gallienus *Aug. VI.*
		Saturninus.
1018	265	P. Licinius Valerianus II.
		L. Lucilius Macer Rufinianus.
1019	266	P. Lic. Gallienus *Aug. VII.*
		Sabinillus.
1020	267	Paternus,
		Arcesilaüs.
1021	268	Paternus II.
		Marinianus.
1022	269	M. Aurelius Claudius *Aug. II.*
		Paternus.
1023	270	Flavius Antiochianus,
		Furius Orfitus.
1024	271	L. Domitius Aurelianus *Aug. II.*
		M. Ceionius Virius Bassus.
1025	272	Quietus,
		Voldumianus.
1026	273	M. Claudius Tacitus,
		Placidianus.
1027	274	L. Domit. Aurelianus *Aug. III.*
		C. Julius Capitolinus.
1028	275	L. Domitius Aurelianus *Aug. IV.*
		T. Avonius Marcellinus.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
1029	276	M. Claudius Tacitus *Aug. II.*
		Fulvius Æmilianus.
1030	277	M. Aurelius Probus *Aug.*
		M. Aurelius Paulinus.
1031	278	M. Aur. Probus *Aug. II.*
		Furius Lupus.
1032	279	M. Aur. Probus *Aug. III.*
		Ovinius Paternus.
1033	280	Meſſala,
		Gratus.
1034	281	M. Aur. Probus *Aug. IV.*
		C. Junius Tiberianus.
1035	282	M. Aur. Probus *Aug. V.*
		Pomponius Victorinus.
1036	283	M. Aurelius Carus *Aug. II.*
		M. Aurelius Carinus *Cæſar.*
1037	284	M. Aur. Carinus *Aug. II.*
		M. Aur. Numerianus *Cæſar.*
1038	285	C. Valerius Diocletianus *Aug. II.*
		Ariſtobulus.
1039	286	Junius Maximus II.
		Vettius Aquilinus.
1040	287	C. Val. Diocletianus *Aug. III.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug.*
1041	288	M. Aur. Val. Maximianus *Aug. II.*
		Pomponius Januarius.
1042	289	Tiberius Baſſus II.
		Quinctianus.
1043	290	C. Val. Diocletianus *Aug. IV.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. III.*
1044	291	C. Junius Tiberianus II.
		Caſſius Dio.
1045	292	Afranius Annibalianus,
		M. Aur. Aſclepiodotus.
1046	293	C. Val. Diocletianus *Aug. V.*
		M. Aurelius Valerius Maximianus *Aug. IV.*
1047	294	Fl. Valerius Conſtantinus *Cæſar.*
		C. Valerius Galerius Maximianus *Cæſar.*
1048	295	Nummius Tuſcus,
		Annius Anulinus.
1049	296	C. Val. Diocletianus *Aug. VI.*
		Fl. Val. Conſtantius *Cæſar. II.*
1050	297	M. Aur. Val. Maximianus *Aug. V.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar II.*
1051	298	Anicius Fauſtus II.
		Severus Gallus.
1052	299	C. Val. Diocletianus *Aug. VII.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. VI.*
1053	300	Fl. Val. Conſtantius *Cæſar III.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar III.*
1054	301	Poſthumius Titianus II.
		Nepotianus.
1055	302	Fl. Val. Conſtantius *Cæſar IV.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar IV.*
1056	303	C. Val. Diocletianus *Aug. VIII.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. VII.*
1057	304	C. Val. Diocletianus *Aug. IX.*
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. VIII.*
1058	305	Fl. Val. Conſtantius *Cæſar V.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Cæſar V.*
1059	306	Fl. Val. Conſtantius *Aug. VI.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VI.*
1060	307	*en Italie*, Après le ſixiéme conſulat
		dans les Gaules au mois d'Avril.
		M. Aur. Valerius Maximianus *Aug. IX.*
		Fl. Valerius Conſtantinus *Aug.*
		dans tout le reſte de l'empire,
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VII.*
		Gal. Val. Maximinus *Cæſar.*
1061	308	*en Italie.*
		M. Aurelius Maxentius *Aug.*
		M. Aurelius Romulus.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		dans le reſte de l'empire au mois d'Avril.
		M. Aur. Val. Maximianus *Aug. X.*
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VII.*
		on ne compta pas ſon conſulat de l'année precedente.
1062	309	*en Italie.*
		M. Aur. Maxentius *Aug. II.*
		M. Aur. Romulus *Cæſar II.*
		dans le reſte de l'empire, après le conſulat X. & VII.
1063	310	*en Italie.*
		M. Aur. Maxentius *Aug. III. ſeul.*
		dans le reſte de l'empire, II. après le conſulat X. & VII.
1064	311	*en Italie.*
		Rufius Voluſianus,
		Euſebius.
		dans le reſte de l'empire
		C. Val. Gal. Maximianus *Aug. VIII. ſeul*
1065	312	*en Italie.*
		M. Aur. Maxentius *Aug. IV. ſeul*
		dans le reſte de l'empire.
		Fl. Val. Conſtantinus *Aug. II.*
		P. Licinianus Licinius *Aug. II.*
1066	313	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. III.*
		P. Lic. Licinius *Aug. III.*
1067	314	Rufius Voluſianus II.
		Annianus.
1068	315	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. IV.*
		P. Lic. Licinius *Aug. IV.*
1069	316	Fl. Ceionius Sabinus,
		Rufinus.
1070	317	Ovinius Gallicanus,
		Septimius Baſſus.
1071	318	P. Lic. Licinius *Aug. V.*
		Fl. Julius Criſpus *Cæſar.*
1072	319	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. V.*
		Val. Licinianus Licinius *Cæſar.*
1073	320	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. VI.*
		Fl. Claudius Conſtantinus *Cæſar.*
1074	321	Fl. Jul. Criſpus *Cæſar II.*
		Fl. Cl. Conſtantinus *Cæſar II.*
1075	322	Petronius Probianus,
		Anicius Julianus.
1076	323	Acilius Severus,
		Rufinus.
1077	324	Fl. Jul. Criſpus *Cæſar III.*
		Fl. Cl. Conſtantinus *Cæſar III.*
1078	325	Anicius Paulinus,
		Anicius Julianus.
1079	326	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. VII.*
		Fl. Julius Conſtantius *Cæſar.*
1080	327	Fl. Valerius Conſtantinus,
		Maximus.
1081	328	Januarius,
		Juſtus.
1082	329	Fl. Val. Conſtantinus *Aug. VIII.*
		Fl. Cl. Conſtantinus *Cæſar IV.*
1083	330	Gallicanus,
		Symmachus.
1084	331	Baſſus,
		Ablavius.
1085	332	Pacatianus,
		Hilarianus.
1086	333	Fl. Julius Delmatius,
		M. Aurelius Zenophilus.
1087	334	L. Acontius Optatus,
		Anicius Paulinus Junior.
1088	335	Julius Conſtantius,
		Ceionius Rufius Albinus.
1089	336	Nepotianus,
		Facundus.
1090	337	T. Fabius Titianus,

Digitized by Google

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		Felicianus.
1091	338	Ursus,
		Polemius.
1092	339	Fl. Julius Constantius *Aug. II.*
		Fl. Julius Constans *Aug.*
1093	340	Acyndus,
		Proculus.
1094	341	Marcellinus,
		Probinus.
1095	342	Fl. Jul. Constantius *Aug. III.*
		Fl. Jul. Constans *Aug. II.*
1096	343	M. Mæcius Memmius Furius Placidus,
		Fl. Pisidius Romulus.
1097	344	Leontius,
		Salustius.
1098	345	Amantius,
		Albinus.
1099	346	Fl. Jul. Constantius *Aug. IV.*
		Fl. Julius Constans *Aug. III.*
1100	347	Eusebius,
		Rufinus.
1101	348	Fl. Philippus,
		Fl. Salia.
1102	349	Ulpius Limenius,
		Aco Fabius Catullinus.
1103	350	Sergius,
		Nigrinianus.
1104	351	*En Italie.*
		Magnus Magnentius *Aug.*
		Gaiso.
		dans le reste de l'empire, après le Consulat de Sergius & de Nigrinianus,
1105	352	*en Italie.*
		Magnus Decentius *Cæsar*,
		Paulus.
		Dans le reste de l'empire,
		Fl. Julius Constantius *Aug. V.*
		Fl. Claudius Constantius *Cæsar.*
1106	353	Fl. Jul. Constantius *Aug. VI.*
		Fl. Cl. Constantinus *Cæsar II.*
1107	354	Fl. Jul. Constantius *Aug. VII.*
		Fl. Cl. Constantinus *Cæsar III.*
1108	355	Arbetio,
		Lollianus.
1109	356	F. Jul. Constantius *Aug. VIII.*
		Fl. Claudius Julianus *Cæsar.*
1110	357	Fl. Jul. Constantius *Aug. IX.*
		Fl. Cl. Julianus *Cæsar II.*
1111	358	Neratius Cerealis,
		Datianus.
1112	359	Fl. Eusebius,
		Hypatius.
1113	360	Fl. Jul. Constantius *Aug. X.*
		Fl. Cl. Julianus *Cæsar III.*
1114	361	Taurus,
		Florentius.
1115	362	Mamertinus,
		Nevitta.
1116	363	Fl. Cl. Julianus *Aug. IV.*
		Salustius.
1117	364	Jovianus *Aug.*
		Varronianus *nobilissimus puer.*
1118	365	Valentinianus *Aug.*
		Valens *Aug.*
1119	366	Gratianus *nobilissimus puer.*
		Dagalaiphus.
1120	367	Lupicinus,
		Jovinus.
1121	368	Valentinianus *Aug. II.*
		Valens *Aug. II.*
1122	369	Valentinianus *nobilissimus puer.*
		Victor.
1123	370	Valentinianus *Aug. III.*

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		Valens *Aug. III.*
1124	371	Gratianus *Aug. II.*
		Sextus Petronius Probus.
1125	372	Modestus,
		Arintheus.
1126	373	Valentinianus *Aug. IV.*
		Valens *Aug. IV.*
1127	374	Gratianus *Aug. III.*
		Equitius.
1128	375	*Après le III. Consulat de Gratien & d'Equitius.*
1129	376	Valens *Aug. V.*
		Valentinianus Jun. *Aug.*
1130	377	Gratianus *Aug. IV.*
		Merobaudes.
1131	378	Valens *Aug. VI.*
		Valentinianus Jun. *Aug. II.*
1132	379	Dec. Magnus Ausonius,
		Q. Clodius Hermogenianus Olybrius.
1133	380	Gratianus *Aug. V.*
		Theodosius *Aug.*
1134	381	Fl. Eucherius,
		Fl. Syagrius.
1135	382	Antonius,
		Syagrius.
1136	383	Merobaudes II.
		Saturninus.
1137	384	Ricimer,
		Clearchus.
1138	385	Arcadius *Aug.*
		Bauto.
1139	386	Honorius, *Puer nobil.*
		Evodius.
1140	387	Valentinianus *Aug. III.*
		Eutropius.
1141	388	Theodosius *Aug. II.*
		Cynegius.
1142	389	Timasius,
		Promotus.
1143	390	Valentinianus *Aug. IV.*
		Neoterius.
1144	391	Tiberius Fabius Titianus,
		Q. Aurelius Symmachus.
1145	392	Arcadius *Aug. II.*
		Rufinus.
1146	393	Theodosius *Aug. III.*
		Abundantius.
1147	394	Arcadius *Aug. III.*
		Honorius *Aug. II.*
1148	395	Sex. Anicius Olybrius,
		Sex. Anicius Probinus.
1149	396	Arcadius *Aug. IV.*
		Honorius *Aug. III.*
1150	397	Cæsareus,
		Pontius Atticus.
1151	398	Honorius *Aug. IV.*
		Eutychianus.
1152	399	Manlius Theodorus,
		Eutropius.
1153	400	Stilicon,
		Aurelianus.
1154	401	Ragonius Celsus,
		Flavitta.
1155	402	Arcadius *Aug. V.*
		Honorius *Aug. V.*
1156	403	Theodosius Junior *Aug.*
		Rumoridus.
1157	404	Honorius *Aug. VI.*
		Aristenetus.
1158	405	Stilicon,
		Anthemius.
1159	406	Arcadius *Aug. VI.*
		Sex. Anicius Probus.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
1160	407	Honorius *Aug. VII.*
		Theodosius *Aug. II.*
1161	408	Anicius Bassus,
		Philippus.
1162	409	Honorius *Aug. VIII.*
		Theodosius *Aug. III.*
1163	410	Varanes,
		Tertullus.
1164	411	Theodosius *Aug. IV. seul.*
1165	412	Honorius *Aug. IX.*
		Theodosius *Aug. V.*
1166	413	Lucianus,
		Herodianus.
1167	414	Constantianus,
		Constantius.
1168	415	Honorius *Aug. X.*
		Theodosius *Aug. VI.*
1169	416	Theodosius *Aug. VII.*
		Junius Quartus Palladius.
1170	417	Honorius *Aug. XI.*
		Constantius,
1711	418	Honorius *Aug. XII.*
		Theodosius *Aug. VIII.*
1172	419	Monaxius,
		Plintha.
1173	420	Theodosius *Aug. IX.*
		Constantius III. V. C.
1174	421	Agricola,
		Eustathius.
1175	422	Honorius *Aug. XIII.*
		Theodosius *Aug. X.*
1176	423	Rufius Marinianus.
		Asclepiodotus.
1177	424	Castinus,
		Victorinus.
1178	425	Theodosius *Aug. XI.*
		Placidius Valentinianus *Cæsar.*
1179	426	Theodosius *Aug. XII.*
		Valentinianus *Aug. II.*
1180	427	Hierius,
		Ardaburius.
1181	428	Felix,
		Taurus.
1182	429	Florentius,
		Dionysius.
1183	430	Theodosius *Aug. XIII.*
		Valentinianus *Aug. III.*
1184	431	Anicius Bassus,
		Antiochus.
1185	432	Ætius,
		Valerius.
1186	433	Theodosius *Aug. XIV.*
		Anicius Maximus.
1187	434	Aspar,
		Ariobindus.
1188	435	Theodosius *Aug. XV.*
		Valentinianus *Aug.* IV.
1189	436	Fl. Isiodorus,
		Fl. Lenator.
1190	437	Aëtius,
		Sigisvuldus.
1191	438	Theodosius *Aug.* XVI.
		Anicius Glabrio Faustus.
1192	439	Theodosius *Aug.* XVII.
		Festus.
1193	440	Valentinianus *Aug.* V.
		Anatolius.
1194	441	Cyrus Panapolites, *seul.*
1195	442	F. Dioscorus,
		F. Eudoxus.
1196	443	F. Anicius Maximus,
		F. Paternus.
1197	444	Theodosius *Aug.* XVIII.

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
		Decius Albinus.
1198	445	Valentinianus *Aug.* VI.
		F. Nonius.
1199	446	Aëtius III.
		Q. Aurelius Symmachus.
1200	447	C. Ardaburius,
		Alypius Probus.
1201	448	Rufius Posthumianus,
		F. Zenon.
1202	449	F. Protogenes,
		Turcius Secundus Asterius.
1203	450	Valentinianus *Aug.* VII.
		Gennadius Avienus.
1204	451	Marcianus Augustus,
		Clodius Adelphius.
1205	452	Herculanus,
		Asporatius.
1206	453	Opilio,
		Vincomalus.
1207	454	Aëtius,
		Studius.
1208	455	Valentinianus *Aug.* VIII.
		Anthemius.
		En Italie.
		M. Mæcilius Avitus *Aug.*
		Dans le reste de l'empire,
1209	456	Joannes,
		Varanes.
1210	457	Constantinus,
		Rufus.
1211	458	Leo *Aug.*
		Julius Majorianus *Aug.*
1212	459	Ricimer,
		Patricius.
1213	460	F. Magnus,
		F. Apollonius.
1214	461	F. Severinus,
		F. Dagalaiphus.
1215	462	Leo *Aug.* II.
		Libius Severus *Aug.*
1216	463	Decius Basilius Felix,
		Vibianus.
1217	464	Rusticus,
		Anicius Olybrius.
1218	465	Basiliscus,
		Herminericus.
1219	466	Leo *Aug.* III.
		Tib. Fabius Titianus.
1220	467	Pusæus,
		Joannes.
1221	468	Proçopius Anthemius *Aug. sans collegue.*
1222	469	Zenon,
		Martianus.
1223	470	Severus,
		Jordanus.
1224	471	Leo *Aug.* IV.
		Probianus.
1225	472	Festus,
		Marcianus.
1226	473	Leo *Aug. sans collegue.*
1227	474	Leo Junior *Aug. sans collegue.*
1228	475	Zeno *Aug. sans collegue.*
1229	476	Basiliscus *Aug.*
		Armatus.
1230	477	*Après le consulat de Basiliscus & d'Armatus.*
1231	478	Illus *seul.*
1232	479	Zeno *Aug. III. seul.*
1233	480	Placidius, *sans collegue.*
1234	481	Severinus,
		Trocondus.
1235	482	Anicius Faustus, *sans collegue.*
1236	483	Theodoricus Amalus, *roi des Gots.*
1237	484	Venantius.

Digitized by Google

Ans de Rome.	Depuis J. C.	
1238	485	Q. Aurelius Symmachus *le Jeune, sans collegue.*
1239	486	Maurus Decius, Longinus.
1240	487	Anicius Manlius, Severinus Boëtius.
1241	488	Sufidius, Clarius Dynamius.
1242	489	Anicius Probinus, Eusebius Chronio.
1243	490	Anicius Faustus, Longinus II.
1244	491	Olybrius *le Jeune sans collegue.*
1245	492	Anastasius *Aug.* Rufinus.
1246	493	Decius Albinus, Eusebius Chronio II.
1247	494	Præsidius, Turcius Asterius.
1248	495	Viator, Æmilius.
1249	496	Paulus, *sans collegue.*
1250	497	Anastasius *Aug. II. sans collegue.*
1251	498	Decius Paulinus. Joannes Scitha.
1252	499	Joannes Gibbus, Asclepius.
1253	500	Patricius, Pypatius.
1254	501	Pompeius, Rufius Avienus.
1255	502	Rufius Avienus *le Jeune,* Probus.
1256	503	Dexecratus.
1257	504	Volusianus. Cethacus.
1258	505	Manlius Theodorus, Sabinianus.
1259	506	Messala, Areobinda.
1260	507	Anastasius *Aug. III.* Venancius Decius.
1261	508	Venancius Decius *le Jeune,* Celer.
1262	509	Opportunus *sans collegue.*
1263	510	Manlius Severinus Boëtius, Eutharicus.
1264	511	Felix Gallus, Secundinus.
1265	512	Paullus, Muschianus.
1266	513	Anicius Probus, Clementinus.
1267	514	M. Aurel. Cassiodorus Senator, *sans collegue.*
1268	515	Anthemius, Florentius.
1269	516	Petrus, *sans collegue.*
1270	517	Anastasius *Aug. IV.* Agapitus.
1271	518	Florentius II. Magnus.
1272	519	Justinus *Aug.* Eutharius Calica,
1273	520	Vitalianus, Rusticus.
1274	521	Justinianus, Valerius.
1275	522	Q. Aurelius Symmachus, Severinus Boëtius.
1276	523	Anicius Maximus, *sans collegue.*
1277	524	Justinus *Aug. II.* Opilio.

Ans de Rome.	Depuis J. C.		
1278	525	Anicius Probus, Philoxenus.	
1279	526	Anicius Olybrius *le Jeune, sans collegue,*	
1280	527	Movortius, *sans collegue.*	
1281	528	Justinianus *Aug. II. sans collegue.*	
1282	529	Maurus Decius, *sans collegue, ou ce fut* Basilius Junior.	
1283	530	Posthumius Lampadius, Orestes.	
1284	531	*Après le Consulat de Lampadius & d'Orestes I.*	
1285	532	*II. Après le Consulat de Lampadius & d'Orestes II.*	
1286	533	Justinianus *Aug. III. sans collegue.*	
1287	534	Justinianus *Aug. IV.* Theodosius Paulinus *le Jeune.*	
1288	535	Belisarius, *sans collegue.*	
1289	536	*Après le I. Consulat de Belisaire,*	
1290	537	*II. Après le Consulat de Belisaire,*	
1291	538	Joargus, Volusianus.	
1292	539	Appio, *sans collegue.*	
1293	540	Justinus, *sans collegue.*	
1294	541	Basilius *le Jeune, sans collegue.*	
1295	542	II. *Après le Consulat de Basile.*	
1296	543	III.	
1297	544	IV.	
1298	545	V.	
1299	546	VI.	
1300	547	VII.	
1301	548	VIII.	
1302	549	IX.	
1303	550	X.	
1304	551	XI.	
1305	552	XII.	
1306	553	XIII.	*Après le Consulat de Basile le Jeune.* Toutes ces années n'ont point eu de Consuls.
1307	554	XIV.	
1308	555	XV.	
1309	556	XVI.	
1310	557	XVII.	
1311	558	XVIII.	
1312	559	XIX.	
1313	560	XX.	
1314	561	XXI.	
1315	562	XXII.	
1316	563	XXIII.	
1317	564	XXIV.	
1318	565	XXV.	
1319	566	Justinus *Aug.*	
1320	567	Justinus *Aug. II.* II. qui le fut pendant sa vie & en la personne duquel finirent les Consuls.	

Telle est la table des consuls que Riccioli nous a donnée dans sa chronologie réformée, revûe sur la critique des annales de Baronius par le P. Pagi, qui a éclairci cette matiere mieux qu'aucun autre. Ce critique s'est servi utilement de la lettre consulaire du cardinal Norris où les vrais noms de plusieurs consuls sont rétablis; mais il ne paroît pas avoir tout-à-fait réussi à marquer les raisons pour lesquelles les empereurs & les Césars prirent si souvent le consulat, ou du moins il fait souvent des applications peu heureuses de ces regles. On peut voir dans le *Numism. Impp. Romm.* du pere Banduri qu'elles sont fort sujettes à équivoques, & qu'on n'en peut faire aucun usage pour la chronologie.

On trouve souvent des consuls marqués pour la seconde fois, quoiqu'ils ne soient pas nommés les années précedentes: c'est qu'ils avoient été du nombre de ceux qu'on appelloit *Consules Suffecti.* On y remarquera aussi que les empereurs sont d'ordinaire marqués consuls pour la seconde fois la premiere année de leur regne, parce qu'ils avoient pris

Digitized by Google

le consulat dans le tems même qu'ils étoient parvenus à l'empire. On a marqué les divers noms connus de chaque consul, mais on s'est bien gardé de décrire les noms que quelques modernes leur ont donné sur des conjectures qui n'ont aucun fondement, & l'on a mieux aimé s'en tenir à la simplicité des Fastes qui souvent ne marque qu'un seul nom.

CONSULAIRES (MEDAILLES) est le nom que l'on donne aux médailles qui ont été frappées pendant que la république Romaine étoit gouvernée par des consuls. Goltzius en a fait un recueil par ordre chronologique. Ursin a disposé toutes les médailles consulaires, selon l'ordre des familles Romaines. Et M. Vaillant en a fait un autre recueil beaucoup plus ample en deux volumes *in-folio*, quoiqu'il ait évité le défaut où Ursin, & après lui Patin qui l'avoit augmenté, étoient tombés, de donner dans ces médailles celles des Colonies, où étoit marqué le nom des Duumvirs, comme s'il eût été certain que ces noms étoient toûjours des noms de familles originaires de Rome. Quoiqu'on leur donne le nom de consulaires, il ne s'ensuit pas qu'elles ayent toutes été battues par l'ordre des consuls. C'est seulement pour les distinguer de celles que les empereurs ont fait fabriquer, & cela marque l'état de la république.

CONSULAT (Le) la charge ou la dignité de Consul. Tant que la république a subsisté, le consulat étoit annal, si ce n'étoit en cas de mort ou de malversation dans les affaires de la part du consul; car le dictateur Quintius Cincinnatus contraignit Lucius Minutius de se démettre de sa charge, parce qu'il s'étoit laissé assieger dans son camp par les ennemis. Celui qu'on substituoit ainsi, n'achevoit que le tems qui restoit à faire; quelquefois même on n'en élisoit point d'autre en sa place; car lorsque Cinna fut tué Carbon son collegue acheva seul son tems comme fit encore Sextus César, à la place de Rutilius son collegue, tué dans la guerre des alliés. Sous les empereurs, le tems du consulat ne fut plus fixe, ne durant souvent que deux ou trois mois, & quelquefois plus. Ce fut Jules César qui fit ce changement la 708. année de la fondation de Rome, selon le témoignage de Dion; car s'étant démis de son consulat, avant que d'avoir achevé l'année, il créa pour achever le reste Q. Fabius & C. Trebonius; & le premier étant mort le dernier jour de son consulat, il lui substitua Caninius pour le reste du jour. D'où Ciceron a pris occasion de lui dire en le raillant, qu'il avoit fait paroitre une si grande vigilance pendant son consulat, qu'il n'avoit point dormi pendant qu'il l'avoit exercé. Auguste suivit l'exemple de son prédécesseur, pour pouvoir gratifier plusieurs personnes, comme dit Suetone dans sa vie; car de six consulats qu'il exerça, les uns furent de neuf mois, les autres de six, quelques-uns de quatre ou de trois mois. Tibere & Claudius abregerent encore ce tems: l'empereur Commode fit jusqu'à vingt-cinq consuls en un an; neanmoins pour garder quelque chose de l'ancienne maniere, on élisoit toûjours un consul aux calendes de Janvier, qui donnoit le nom à l'année; & on l'appelloit *Consul ordinaire*: au lieu que les autres se nommoient *Suffecti*, ce qui nous donne lieu d'entendre ce passage de Suetone, dans la vie de Domitien, *In sex consulatibus unum ordinarium tantum gessit;* & cet autre de Symmaque, *Delatus est à clementissimis principibus ordinarius consulatus*, il a été fait consul le 1. de Janvier. Constantin *le Grand* remit les choses en leur entier,& voulut que le consulat fût d'une année, faisant toutefois des consuls honoraires, comme avoit fait Jules César, selon Suetone.

Cassiodore rapporte une formule dont se servoient les empereurs, en conferant la dignité du consulat, *l. 6. ep. 21.* qu'on pourra voir.* *Hist. Rom.* Tite-Live, *antiq. Grec. & Rom.*

CONSULS, ou JUGE ET CONSULS: Juges établis pour connoitre des differends entre marchands, pour fait de marchandise & de negoce. Il y en a eu en Italie avant le XIV. siecle, & Salicet en fait mention dans ses commentaires, où il dit qu'on pouvoit les élire à l'âge de 20. ans. Il y en avoit aussi à Athenes, comme nous l'apprenons de Demosthene *en son oraison contre Apaturius*: & à Rome on a établi des juges dans chaque métier pour regler les differends qui survenoient entre ceux d'un même art, ou d'un même négoce. En France cette jurisdiction n'a été établie que vers le milieu du XVI. siecle. Le roi Charles IX. créa à Paris, des juge & consuls au mois de Novembre 1563. par un édit qui fut verifié en Janvier de la même année. (L'année commençoit alors à Pâques.) Et par un autre édit du mois de Decembre 1566. il donna pouvoir d'en ériger dans toutes les villes metropoles, capitales, & de commerce, où il y a siege royal. Mais il n'y en eut point d'établis à Lyon, parce qu'en y transferant les foires de Champagne & de Brie, on y transfera aussi le conservateur des privileges de ces foires, qui connoissoit de tout tems des differends qui s'élevoient entre marchands, & pour fait de marchandise.

La jurisdiction des consuls de Paris est composée d'un juge & de quatre consuls. Le juge préside & prononce les jugemens, & les consuls sont les conseillers. Suivant l'ordonnance de 1673. les juge & consuls connoissent de tous les billets de change, faits entre négocians & marchands, & des lettres de change ou remises d'argent faites de place en place, entre toutes sortes de personnes. Leur jurisdiction s'étend en ce dernier cas sur toutes sortes de personnes, quoiqu'ils ne soient ni négocians, ni marchands, & que les lettres de change ne procedent pas du fait de marchandise, parce que toutes lettres de change sont comme une espece de commerce. Ils connoissent des differends, pour ventes faites par des marchands à d'autres marchands, à des artisans & gens de métier, qui achetent afin de revendre, ou de travailler de leur profession. Ils connoissent aussi du commerce fait par les marchands de leur ressort, avec ceux des provinces même les plus éloignées du royaume, lesquels sont obligés de comparoitre pardevant eux, lorsqu'ils y sont assignés en vertu de leur commission, & un *Pareatis* du sceau du roi s'ils sont d'un autre parlement. Les appellations de leurs jugemens vont directement au parlement, & non ailleurs, & ils jugent en dernier ressort jusques à la somme de 500. liv. Les jours consulaires, ausquels ils donnent audience, sont le lundi, le mercredi & le vendredi, le matin & l'après midi. On élit tous les ans un juge & quatre consuls, qui vont ensuite prêter serment au parlement. L'élection se fait en cette maniere: à la fin du mois de Janvier, les juge & consuls qui finissent l'année de leur charge, mandent les anciens juges & consuls, & les 36. gardes & les six corps des marchands, c'est-à-dire, les six de chaque corps,) & quelques-uns des notables marchands, qui sont les libraires, les marchands de vin, de bois, de poisson, &c. D'entre ces notables, les juge & consuls en charge mandent le nombre qu'il leur plaît de chacun, jusques au nombre de 20. ou de 24. & quelquefois jusques à 6. d'une même profession. Tous les Vocaux donnent leurs noms écrits dans des billets roulés, qui sont tous mêlés ensemble: après quoi le juge en tire 30. au hazard, qui sont remis dans une toque. Alors le juge & le premier consul tirent chacun un de ces billets, qui sont pour les deux scrutateurs; & ensuite le même juge & les quatre consuls donnent leurs suffrages de vive voix. Les scrutateurs nomment après eux, à haute voix ceux qu'ils choisissent pour juge & pour consuls: puis ils reçoivent l'un après l'autre 28. autres billets de la main du greffier, qu'ils ouvrent, & ils appellent les noms de ceux qui y sont écrits. A mesure que chacun nomme ceux qu'il choisit pour juge & consuls, ils ont l'inspection sur le greffier, qui écrit les nommés sur la feuille. Cette feuille, que l'on appelle le Scrutin est portée sur le champ à M. le premier président, & à messieurs les gens du roi, par les juge & consuls en charge, qui conduisent quelques jours après les nouveaux juge & consuls en la grand'-chambre du parlement où ils sont présentés par M. le procureur général, & prêtent le serment accoûtumé.

Il faut remarquer que le juge est toûjours choisi du nombre des anciens consuls, c'est-à-dire, de ceux qui ont déja exercé le consulat.

Les six corps des marchands, dont les 36. gardes ont voix à l'élection des juge & consuls, sont, 1°. les drapiers; 2°. les épiciers & les apoticaires; 3°. les merciers joualliers clinquailliers; 4°. les pelletiers; 5°. les bonnetiers; 6°. les orfévres. A l'égard des autres villes, il y en a quelques-unes où il n'y a qu'un juge & deux consuls, comme à

Digitized by Google

Rouen, à la Rochelle, &c.* Ordonnance de Charles IX. en 1563. & de Louis XIV. en 1673. *Memoires historiques.*

CONSUS, ancienne divinité des Romains qui avoit un autel dans le Cirque different des autres, en ce qu'il étoit couvert, pour marquer que les conseils doivent être cachés & secrets. On lui donnoit aussi le nom de *Neptune Equestre.* On celebroit à Rome au mois d'Août des jeux en son honneur, nommés *Consualia*, semblables à ceux du Cirque. C'est pendant la célébration de ces jeux, que Romulus & ses compagnons ravirent les filles des Sabins. * Denys d'Halicarnasse, *histoire l. 2.* Dion, & Plutarque, *vie de Romulus.*

CONTARDI, (Cesar) évêque de Nebio en l'isle de Corse, étoit un sçavant jurisconsulte de la ville de Genes, qui florissoit, vers la fin du XVI. siecle, & qui fut pourvû de cet évêché par le pape Gregoire XIII. Il faut se garder de le confondre avec un autre Contardi de la même famille & de la même ville, qui vivoit environ 300. ans auparavant, & qui donna des marques d'une profonde érudition dans une célebre dispute qu'il eut en la ville de Majorque, dans l'isle de ce nom, contre plusieurs Rabbins touchant la religion Chrétienne. Ses raisons parurent si fortes à un des principaux d'entre les Juifs nommé *Astarc*, qu'il s'y rendit. & se fit baptiser. Il y en eut beaucoup d'autres de sa secte qui l'imiterent, & qui se firent Chrétiens à son exemple. * Ubio Folieta, *Elogia clar. Lig.*

CONTARINI, famille. La famille de CONTARINI, si noble & si ancienne à Venise, a été feconde en hommes illustres dans les armes & dans les lettres; car il en est sorti quatre patriarches de Venise, & sept doges ou ducs de la république, outre un grand nombre d'autres célebres senateurs, procurateurs de S. Marc, &c. presque toûjours employés dans les ambassades importantes. MAFFIO CONTARINI avoit été disciple du B. Laurent Justinien, premier patriarche de Venise, & fut jugé digne de lui succeder en 1455. Il remplit très-bien ses devoirs, & mourut en 1460. Louis Contarini, chanoine de S. Georges, merita la même dignité en 1508. Après sa mort, qui arriva peu de tems après: on la donna à ANTOINE Contarini, prieur des chanoines reguliers de S. Sauveur, qui mourut en 1524. PIERRE-FRANÇOIS Contarini fut aussi mis sur le siege patriarchal de Venise en 1555. & n'y demeura qu'un an.

Voici les ducs de Venise, tirés de cette illustre famille. DOMINIQUE Contarini, fut élû vers l'an 1043. ou 1044. Il répara la ville de Grado, reprit Zara qui s'étoit révoltée, bâtit à Venise les monasteres de S. Ange & de S. Nicolas du Rivage, & mourut en 1070. JACQUES Contarini, créé duc l'an 1275. soûmit les Istriens, & se démit de sa charge en 1280. ANDRE' Contarini élû contre sa volonté, en l'an 1368. gouverna sagement durant 14. ans, & mourut en 1382. FRANÇOIS Contarini avoit été employé en diverses négociations, lorsqu'il fut élû doge, en 1623. On dit qu'étant né le 8. Septembre, jour de la fête de la naissance de la sainte Vierge, il obtint depuis tous ses emplois, & même la dignité de doge, au même jour. Il mourut au mois d'Août de l'an 1625. NICOLAS Contarini élû en 1630. rendit de signalés services à la république, pendant la guerre de Frioul contre la maison d'Autriche, & par le secours qu'il envoya à Mantoue. En ce même-tems, la ville de Venise étant affligée de la peste, il donna tous ses soins pour y remedier: & après avoir vû sa patrie délivrée de ce fleau, il mourut en 1633. CHARLES Contarini fut élû en 1655. après François Molini, & mourut dans la même année. DOMINIQUE Contarini II. de ce nom, étoit absent, lorsqu'il fut élû en 1659. & mourut au mois de Janvier de l'an 1675. *Consultez* Pierre Justiniani & Balthasar Bonifaci, qui ont écrit l'éloge des Contarini. * Merula. Doglioni. Martina. Ghilini, &c.

CONTARINI, (François) de l'illustre famille des Contarini de Venise, vivoit dans le XV. siecle, en 1460. Il professa la philosophie à Padoue, & fut ambassadeur auprès du pape Pie II. La république de Venise lui confia un secours de gens de guerre, qu'il conduisit pour la défense des Siennois contre les Florentins. Il écrivit l'histoire de cette expedition en trois livres, que Jean Michel Bruto & d'autres ont publiée. * Bonifacio, *in Elog. Cont.* Vossius, *l. 3. des historiens Latins, c. 7.*

CONTARINI, (Ambroise) de Venise vivoit sur la fin du XV. siecle. En 1472. il fut envoyé ambassadeur vers Usum-Cassan, que les Orientaux nomment Ozum-Afambeg, roi de Perse; & à son retour, en 1477. il publia en langue italienne, la relation ou journal de ce voyage, que Jacques Geuderus traduisit depuis en latin, & que nous avons dans le recueil des auteurs de l'histoire de Perse. Ce voyage est utile pour corriger quelques fautes qui ont échapé à Joseph Barbaro dans la description du même païs. * Vossius, *l. 3. de hist. Lat.* Gesner. Possevin. Le Mire.

CONTARINI, (Simon) né le 27. Août 1563. s'est acquis beaucoup de réputation dans le XVII. siecle, par ses emplois, & par les negociations importantes qu'on lui a confiées. Il étoit fils de *Jean-Baptiste* Contarini, aussi celebre senateur, & de *Marie* Gritti. Il étudia sous d'excellens maîtres à Padoue, & ensuite fit un voyage à Rome. A son retour à Venise, on l'envoya ambassadeur à Turin auprès de Charles Emmanuel duc de Savoye, puis en Espagne près de Philippe II. & ensuite baile à Constantinople, où il s'acquit beaucoup de réputation, & où il négocia des affaires très-avantageuses pour la république. Il fut envoyé ambassadeur à Rome, sous le pontificat de Paul V. très-mal intentionné pour les Venitiens; & puis en France pour les affaires de la Valteline, & pour le repos de la liberté de l'Italie, contre les entreprises de la maison d'Autriche. Après avoir terminé assez heureusement cette grande affaire, il fut envoyé à l'empereur Ferdinand II. & lorsqu'il fut arrivé à Venise, il y fut élû procurateur de S. Marc. Son grand âge le dispensoit d'entreprendre encore de longs voyages; cependant il fut obligé d'aller une seconde fois à Constantinople. Lorsque la ville de Venise fut affligée de la peste, en 1630. & 1631. il n'en voulut point sortir, pour y maintenir l'ordre, qui est la chose la plus necessaire dans ces fâcheuses occasions, pour le rétablissement de la santé. Il y travailla très-utilement, & mourut le 10. Janvier 1633. On dit qu'il avoit composé des memoires de ses ambassades, qui n'ont point été publiés. * Jacques-Philippe Thomasini, *in elog.* Bonifaci, *in elog. Contar.*

CONTARINI, (Gaspard) cardinal, évêque de Belluno, étoit fils de *Louis* Contarini, & de *Polixene* Malipetra. Il apprit la grammaire à Venise, & étudia à Padoue sous le sçavant Pomponace, contre lequel il écrivit depuis un ouvrage de l'immortalité de l'ame. La république le nomma son ambassadeur auprès de l'empereur Charles-*Quint.* Il s'acquitta si bien de cet emploi, qu'à son retour il eut un gouvernement considerable. Peu de tems après, il fut envoyé à Rome avec la même dignité d'ambassadeur. On l'envoya ensuite à Ferrare pour la délivrance du pape Clement VII. que les Allemans & les Espagnols avoient pris en 1527. après le pillage de Rome. Contarini servit utilement dans cette occasion & dans d'autres. Le pape Paul III. le fit cardinal l'an 1535. l'envoya legat en Allemagne en 1541. & le nomma pour présider comme un de ses legats, au concile general qu'il voulut assembler à Mantoue ou à Vicenze, & qui depuis fut tenu à Trente. Mais sur quelques difficultés qui éloignerent l'execution de ce premier dessein, il fut envoyé legat à Boulogne, où il mourut âgé de 59. ans, l'an 1542. dans le tems que le même pontife l'avoit nommé, pour aller encore auprès de l'empereur Charles-*Quint.* Son corps fut mis en dépôt dans l'église de sainte Petrone, d'où Louis & Gaspard Contarini, ses neveux, le firent transporter à Venise. Gaspard Contarini composa plusieurs ouvrages de theologie, qui sont, *De immortalitate animæ contra Pomponacium. De septem Ecclesiæ Sacramentis. De optimi Antistitis officio. Scholia in epist. D. Pauli. Summa Conciliorum. Confutatio articulorum Lutheri. De potestate Papæ. De Prædestinatione. De Libero Arbitrio,* & plusieurs autres traités tant de theologie, de philosophie, que de politique, qui ont été imprimés à Paris en 1571. Ce cardinal écrivoit très-bien en latin & avec beaucoup de politesse & de netteté; mais il est plus profond dans la philosophie que dans la theologie. L'ouvrage qu'il fit contre Pomponace sur l'immortalité de l'ame, est entierement philosophique. Il ne fait qu'effleurer les ma-

Digitized by Google

rieres dans son traités des sacremens, qui est plutôt une belle instruction qu'un ouvrage de theologie ou de controverse. Ses deux livres du devoir des évêques, contiennent des préceptes & des maximes très-utiles pour la conduite de la vie d'un évêque. Ses scholies sur les épîtres de saint Paul sont merveilleuses, pour expliquer le sens litteral des endroits les plus difficiles. La somme des conciles n'est qu'une histoire abregée des principaux conciles jusqu'à celui de Florence, qu'il appelle le neuviéme œcumenique. Il soûtient dans son traité de la puissance du pape, que le pouvoir qu'il a de gouverner le troupeau de J.C. a été donné par Notre-Seigneur à saint Pierre, & qu'il est de droit divin. Dans les traités de controverse contre Luther, sa methode est d'exposer la doctrine de l'église, & de faire voir qu'elle est conforme à la doctrine de l'écriture sainte, & que les novateurs ne l'attaquent que sur de fausses suppositions, ou par de mauvaises raisons. En parlant de la prédestination, il ne fait point de façon de déclarer que l'avis de saint Augustin ne lui plaît pas, qu'il ne croit pas que les hommes soient reprouvés à cause du peché originel, mais à cause des fautes actuelles qu'ils commettent, en resistant à la grace, & qu'il ne dépend point de l'efficacité de la grace, mais de notre volonté, de vaincre cette résistance. A l'égard de la prédestination, il convient qu'elle doit être attribuée à la misericorde de Dieu, qui prévient par sa grace tous nos mouvemens: en sorte toutefois que la volonté n'y apporte point de résistance. Il conseille aux prédicateurs, qui sont obligés de parler de ces matieres, de le faire rarement, & avec beaucoup de précaution, & de recourir toûjours à la hauteur des jugemens de Dieu. Il répond à l'objection des impies, qui disent, *Si je suis du nombre des prédestinés, je serai sauvé; & si je suis du nombre des réprouvés, je serai damné, quelque chose que je fasse*, en leur faisant voir qu'ils pourroient dire la même chose de tous les autres évenemens de la vie, que Dieu n'a pas moins prévûs que le salut ou la damnation; il montre ensuite que la prédestination & la réprobation ne sont point des causes necessaires du salut & de la damnation; que quoique Dieu ait connu de toute éternité les prédestinés & les réprouvés, cette connoissance n'ôte point la contingence ni la liberté, & qu'on ne peut douter que si l'on vit bien l'on sera sauvé, & que si l'on meurt dans le crime, on sera damné; qu'enfin, dans l'incertitude de son sort, il faut travailler à son salut avec confiance. Il condamne à la fin de ce traité le dogme execrable de ceux qui disent, que les pechés des élûs sont agreables à Dieu, & qu'il a en horreur les bonnes actions des réprouvés. Ce cardinal a été accusé d'avoir des sentimens favorables aux Protestans, & d'avoir même conseillé à Bernardin Ochin de se déclarer, comme il le fit, contre l'église, pour aller à Geneve; mais c'est sans fondement; car ce fut Pierre Martyr qu'Ochin rencontra à Florence, qui le détermina à prendre ce parti. Contarini a traduit le livre des exercices spirituels de saint Ignace de Loyola dont il étoit ami. * Jean de la Case, *vie du cardinal Contarini*. Paul Jove, *élog. doct. c. 100*. Garimbert. Pierre Justiniani. Victor. Ughel. Auberi. Balthasar Bonifaci. Le Mire. Marc-Antoine Flaminius. Du Pin, *Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques XVI. siecle*.

CONTARINI; (Jean) peintre Italien, fils de François Contarini, dit *de la Valonne*, nâquit en 1549. Il fut mis chez un notaire, pour s'y former dans les affaires; mais son inclination pour la peinture, fit qu'on lui permit de s'appliquer à cet art, dans lequel il fit de grands progrès. A l'âge de 30. ans, il fit un voyage en Allemagne, & travailla avec réputation à la cour de l'empereur Rodolphe II. Depuis il passa à Inspruck; mais etant soupçonné d'entretenir un commerce amoureux avec une dame de qualité, il fut contraint de revenir à Venise, où il s'acquit l'amitié des honnêtes gens, & où il mourut l'an 1605. Nous avons un sonnet que le chevalier Marini composa, en voyant son portrait fait par Contarini, & un madrigal sur un tableau du meurtre d'Abel, fait par le même. * Rodolfi, *Vit. de Pit. Venet.*

CONTARINI, (Vincent) professeur en éloquence à Padoue, avoit cultivé les belles lettres avec beaucoup de soin. Il étoit ami particulier de Marc-Antoine Muret, & de Juste-Lipse, quoiqu'il ait écrit contre ce dernier; mais leur dispute n'avoit pour but que la recherche de la verité. Ce fut en 1603. que Vincent Contarini enseigna à Padoue; depuis ayant eu quelque sujet de chagrin, il se retira à Rome; & ayant entrepris pendant l'été un voyage en Istrie, il tomba malade, & mourut à Venise l'an 1617. âgé de 40. ans. Il a laissé divers ouvrages. *De frumentaria. & de militari Romanorum stipendio*, qui sont tous deux contre Juste-Lipse. *Variarum lectionum liber, &c.* * Jacques Philippe Thomasini, *in illustr. Viror. vit.* Balthasar Bonifaci. *in elog. Contar.*

CONTE dit CONTIUS, (Antoine le) François, natif de Noyon en Picardie, fils du prévôt de cette ville, vivoit dans le XVI. siecle, & enseigna le droit à Bourges & à Orleans, avec beaucoup de réputation. Ses disputes avec Duaren, Hotman, & quelques autres, firent naître divers ouvrages ingenieux. Les livres qu'il avoit publiés, sont un témoignage de sa connoissance dans le droit. Ceux qui nous restent sont, *Lectionum subcisivarum Juris Civilis liber. Comment. in institut. Ad legem Juliam majestatis. Disputationes Juris.* Celui-ci est une explication toute fausse de cette loi. Des mariages clandestins; & des notes sur le droit canon. Antoine le Conte mourut à Bourges en 1586. & fut enterré dans l'église de saint Hippolyte, près du celebre Duaren. Ainsi le ciel permit que ces deux sçavans hommes, qui n'avoient pû s'accorder pendant leur vie, reposassent ensemble après leur mort. M. de Thou fait son éloge après Cujas. Quoiqu'il fût naturellement paresseux, il n'a pas laissé de beaucoup travailler pour la correction du texte du droit civil & canonique. Les œuvres de Contius ont été imprimés en un volume *in-quarto*, par les soins de Merille. * La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, *Biblioth. Franc.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. lib. 2.* De Thou, *hist. &c. Bibliot. historique des auteurs de droit*, par Denys Simon, *edit. Paris. in-12. 1692. Eloges des hommes illustres tirés de l'histoire de* M. de Thou, par Antoine Teissier, *édit. Utrecht in-12. 2. Partie 1697.*

CONTENSON, (Vincent) né dans un endroit nommé en latin *Altivillare*, dans le diocese de Condom en 1641. entra dans l'ordre de saint Dominique en 1657. & mourut à Creil dans le diocese de Beauvais où il prêchoit, le 26. Decembre 1674. âgé seulement de 33. ans. Il étoit bon theologien, & zelé prédicateur. Il a fait un ouvrage excellent intitulé, *Theologia mentis & cordis*, dans lequel il a joint le dogme à la morale, on y trouve autant de pieté que de solidité. Il a été imprimé en neuf volumes *in-12.* & en deux volumes *in-folio* à Lyon en 1681. & 1687. Du Pin, *Bibliotheque universelle des auteurs ecclesiastiques XVII. siecle.* Echard, *Script. ord. Prædic.*

CONTESSA, petite ville dans la Turquie en Europe, dans la Macedoine sur le golfe de Contessa, à l'embouchure de la riviere de Stronoma, entre la ville de Libanova & celle de Calava. * Mati *dict.*

CONTESSA, (le golfe de) anciennement *Sinus Strymonicus*, grand golfe de l'Archipel, renfermé entre la presqu'isle de Monte Santo, & les côtes de la Macedoine & de la Romanie. Il prenoit autrefois son nom de la riviere de Strymon, qu'on nomme aujourd'hui *Stromona*; maintenant il le prend de la petite ville de Contessa. * Mati, *dict.*

CONTI, maison Romaine très-ancienne. Quelques auteurs qui donnent dans les fables veulent que Jules César soit issu d'une des branches de cette maison, d'autres disent, mais sans preuves, que l'empereur Honorius envoya un general de cette maison dans les Gaules pour s'opposer au tyran Constantin, qu'il défit, & qu'en reconnoissance l'empereur l'honora du titre de comte de l'empire, que les *Conti* gardent encore. L'on prétend que les marquis de Toscanelle, qui ont eu grande part au gouvernement de Rome pendant le XI. siecle, & dont étoient les papes JEAN XX. BENOIST VIII. & BENOIST IX. sortoient de cette maison, aussi-bien que les comtes de Segni, & Anagnie, dont étoient les papes INNOCENT III. qui fut élû pape en 1198. & mourut en 1216. GREGOIRE IX. neveu du précedent, qui fut élû pape en 1227. & mourut en 1241. Quoi qu'il en soit, il y a eu un grand nombre de cardinaux du nom de Conti. BONIFACE Conti, cardinal, évêque d'Albano, vivoit vers l'an 1050. Il fut honoré du chapeau de cardinal

Digitized by Google

dinal par le pape Leon IX. & se trouva à la mort de Victor II. en 1057. On ignore le tems de la sienne. JOURDAIN Conti, né à Terracine, se signala dans divers emplois. Il fut vice chancelier de l'église, sous le pontificat d'Alexandre IV. & d'Urbain IV. qui le créa cardinal diacre du titre de saint Côme & saint Damien en 1263. Il eut le gouvernement de la Campagne de Rome, & mourut en 1269.

LUCIO Conti, cardinal dans le XV. siecle fut mis dans le sacré college, par le pape Jean XXIII. le 6. de Juin de l'an 1411. Il se trouva au concile de Constance, & fut envoyé legat à Boulogne par le pape Eugene IV. Lucio Conti s'y fit des affaires facheuses; car ayant eté accusé d'animer sous main quelques puissantes familles pour affoiblir les forces de la ville, il pensa perir dans une conjuration. Il se retira à Imola, d'où il revint apparemment à Boulogne; car Onuphre dit qu'il y mourut le 9. Septembre de l'an 1437.

FRANÇOIS Conti, cardinal archevêque de Consa dans le royaume de Naples, reçût le chapeau de Leon X. le 1. Juillet de l'an 1517. & mourut en 1521. si pauvre, qu'il ne laissa pas même de quoi pouvoir faire les frais de son enterrement.

De cette maison qui est l'une des quatre principales de Rome, & qui a été divisée en plusieurs branches, il ne reste plus que celle qui y est établie, l'ainé de laquelle est grand maitre hereditaire du palais apostolique, ce qui lui donne droit d'assister aux chapelles pontificales, où il fait la fonction d'introducteur des princes etrangers, & des autres personnes de cette consideration. Elle a toûjours été fort attachée à la maison d'Autriche, sur-tout à la branche imperiale, & a produit de grands hommes de guerre. TORQUATO Conti servit utilement l'empereur Ferdinand II. sous le general Galas, dans la guerre que fit en Allemagne Gustave Adolfe roi de Suede, & l'empereur lui accorda pour récompense d'ajoûter à l'écu de ses armes qui sont *de gueulles à l'aigle echiqueté d'or & de sable*, deux pieces de canon tirant & huit drapeaux mêlés avec les six étendarts que sa maison portoit deja. INNOCENT Conti défendit vaillamment la ville de Prague lorsqu'elle fut assiegée par les Suedois. Un autre, dit *le Prince Conti*, fut tué à la defaite du comte Veterani en Transilvanie l'an 1695. Les ducs de Poli honorés du titre de prince du saint empire sont de cette maison. PAUL Conti, duc de Poli, dont l'oraison funebre, prononcée par le P. Casati Jesuite, fut imprimée à Parme en 1666. fut pere de CHARLES, qui suit; & de *Jean-Nicolas* Conti évêque d'Ancone, qui fut créé cardinal le 14. Janvier 1664. par le pape Alexandre VII. Il résida toûjours en son évêché, n'en étant sorti que pour les conclaves. & y mourut le 20. Janvier 1698. âgé de 80. ans. CHARLES Conti, duc de Poli, &c. fut majordome & premier gentilhomme de la chambre de la reine Christine de Suede, dont il se démit peu avant la mort de cette princesse, arrivée en 1689. étant pour lors âgé de 75. ans, & eut de *N.* Muti, dame d'honneur de la même reine, & sœur du duc Muti, JOSEPH LOTAIRE, qui suit; *Michel-Ange*, né le 15. Mai 1655. cardinal, puis pape sous le nom d'Innocent XIII. *Cherchez* INNOCENT XIII. *Bernard-Marie*, né le 29. Mars 1664. religieux Benedictin en l'abbaye de Mont-Cassin, puis évêque de Terracine en 1710. Il fut nommé grand penitencier en 1721. cardinal du titre de saint Bernard des Termes le 16. Juin de la même année par le pape son frere, qui lui donna en même tems l'abbaye de Chiaravalle; & *Hiacinthe* Conti, mariée à *Joseph* Cesi, duc d'Aqua-Sparta dont des enfans. JOSEPH LOTAIRE Conti, duc de Poli & de Guadagnole, grand maître hereditaire du palais apostolique, fut aggregé avec ses enfans à la noblesse de Venise le 25. Mai 1721. après l'elevation du pape son frere sur le saint siege, qui le fit premier gentilhomme de sa chambre, & le nomma prince du Soglio en Novembre 1721. Il avoit épousé en 1677. *Lucrece* Colonne, veuve d'*Etienne* Colonne, duc de Bassanello, fille de *Marc-Antoine*, duc de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, morte le 8. Août 1716. dont il eut, *Charles*, prince de Poli, chevalier de Malte en 1611. & capitaine de la premiere compagnie des chevaux legers de la garde du pape en 1722. MARC-ANTOINE, qui suit; & *Etienne* Conti, camerier secret participant en Decembre 1721. MARC-ANTOINE Conti, duc de Guadagnole, capitaine de la seconde compagnie des chevaux legers de la garde du pape en Janvier 1722. épousa le 16. Fevrier de la même annee *Faustine Muthei*, fille de *Joseph*, duc de Paganica, dont le pape fit la ceremonie de la benediction nuptiale. * Onuphre. Ciaconius. Blondus, *Decade*. Auberi, *Histoire des card. Mem. du tems.*

CONTIGLIANO, anciennement *Cutilium*, *Cutilia*, *Cutiliæ*, bourg d'Italie dans l'etat de l'église. Il est dans le duché de Spolete, à trois lieues de Rieti, du côté du couchant, sur le bord du lac de Contigliano, que les anciens nommoient *Cutiliæ aqua*, & où ils disent qu'il y avoit une isle flotante chargée de bois. * Mati, *dict.*

CONTINENT, est le nom que les géographes donnent à ces grandes parties de la terre, que l'on distingue des isles, qui sont considerees comme des piéces détachées. Selon la connoissance que les dernieres navigations nous donnent de la disposition du globe de la terre, on peut compter quatre continens; dont il n'y en a que deux qui nous soient bien connus : le premier est celui qui est appellé l'ancien continent, & qui comprend l'Europe, l'Afrique & l'Asie, trois grandes parties du monde, tellement jointes ensemble, qu'on peut passer de l'une à l'autre, sans traverser aucune mer. Il est environné de toutes parts de l'Ocean, que l'on appelle Oriental, Occidental, Septentrional & Meridional, & renferme presque tout notre hemisphere. Le second est le nouveau continent, qui contient l'Amerique, & fait environ la moitié de l'autre hemisphere : on l'appelle nouveau monde, parce qu'il a été découvert dans le XV. siecle. Le troisiéme continent que l'on appelle continent Septentrional ou Arctique, est de peu d'étendue en comparaison des deux précedens, & comprend la Groënlande, l'isle d'Islande, les terres de Spitzberg, la nouvelle Zamble & la terre de Jesso. Le quatrieme continent, que l'on nomme Meridional ou Austral, contient la nouvelle Guinée, la nouvelle Zelande, la nouvelle Hollande, & plusieurs autres terres dont on n'a encore découvert que les rivages.

CONTINENTS, hérétiques, *cherchez* ENCRATITES.

CONTIUS, *cherchez* CONTE.

CONTOBABDITES, certains heretiques qui s'éleverent contre l'église dans le VI. siecle. Ils suivoient les erreurs des Theodosiens, & refusoient de se soûmettre aux évêques de l'église. * Nicephore, *l. 18. c. 49.* Prateol, *au mot* Contob.

CONTON, *cherchez* COTTON.

CONTUMELIOSUS, évêque de Riez, vivoit dans le VI. siecle. On dit qu'après avoir assisté aux synodes de Carpentras & de Vaison, tenus vers l'an 527. & après avoir paru avec réputation dans diverses assemblées ecclesiastiques, il fut accusé d'être tombé dans des désordres si grands, que les évêques de sa province se virent contraints de le déposer dans un concile assemblé exprès contre lui l'an 534. S. Cesaire d'Arles, un des plus célebres prélats de son siecle, y présida, & en écrivit au pape Jean II. qui par sa réponse approuva la déposition de Contumeliosus, & ordonna qu'il seroit mis dans un monastere, & que l'on éliroit pour gouverner son diocése un visiteur, qui ne feroit point d'ordination, & ne se mêleroit point du temporel. Ce pape écrivit la même chose au clergé de Riez, & à tous les évêques des Gaules, dans ses épîtres 4. 5. & 6. Depuis Contumeliosus appella de sa déposition au pape Agapet, successeur de Jean, qui en écrivit à S. Cesaire. * Agapet, *in ep. 6. & 7. t. 6. des conc.* Simon Barthel, *hist. des évêq. de Riez.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Du Pin, *Bibl. des aut. eccl. VI. siecle.*

CONTY, en latin *Contiacum*, bourg de France, dans l'Amienois en Picardie, avec titre de principauté, est situé sur la petite riviere de Celle, à quatre ou cinq lieues d'Amiens, & un peu moins de Crevecœur & de Montdidier. * Sanson.

CONTY, maison. Le bourg de Conti a eu autrefois des seigneurs particuliers, & c'est par eux qu'il est entré dans la maison de Mailli, puis dans celle des princes de Bourbon. *Isabelle* dame de Conti, qui vivoit sur la fin du XIV. épousa COLARD de Mailli, dit *le jeune*, dont elle eut JEAN de Mailli, seigneur de Conti, mort en 1432. lequel laissa entre autres enfans, FERRI I. pere d'ADRIEN, qui mourut en 1518. & ADRIEN ayant eu de *Jeanne* de Berghes FERRI de Mailli, II. du nom, seigneur de Conti, &c. qui épousa en 1511. *Louise*

Digitized by Google

de Montmorenci, fille de *Guillaume*, & sœur d'*Anne*, connetable de France, dont il eut *Jean* de Mailli, mort au siege de Naples en 1528. âgé de 16. ans; *Louise*, abbesse de la Trinité de Caën; & *Magdelaine*, dame de Conti, qui épousa CHARLES sire de Roye & de Muret, comte de Rouci, dont elle eut le 24. Fevrier 1535. ELEONOR de Roye, qui porta la seigneurie de Conti dans la royale maison de Bourbon, par son mariage avec Louis de Bourbon, I. du nom, prince de Condé, &c. qu'elle épousa le 22. Juin de l'an 1551. & en eut des enfans. *Voyez* BOURBON-CONTI & ARMAND de Bourbon, prince de Conti.

CONTZEN, (Adam) Jesuite, natif de Montjoie, dans le duché de Juliers, sçavoit les langues sçavantes, & principalement l'hébraïque, la syriaque, la chaldaïque & la grecque, qu'il enseigna avec beaucoup de réputation dans le college de Munich. Il remporta des avantages considerables sur les Protestans, dans les disputes particulieres, & fut felicité plus d'une fois de ces triomphes par le cardinal Bellarmin. Le pere Adam Contzen eut la conduite de diverses maisons de sa compagnie pendant quinze ans, & mourut à Munich le 19. Juin de l'an 1635. Nous avons un très-grand nombre d'ouvrages de sa façon. *Commentaria in Evangelia. Epist. D. Pauli ad Romanos, & ad Corinthios. Defensio lib. card. Bellarmini, de gratia primi hominis, & de peccato. De hereseum incremento. De pace Germaniæ. Jubilæum Jubilæorum politicorum. lib. X. &c.* * Alegambe, *de script. soc. Jesu.* Valere André, *Bibliot. Belg. &c.*

CONVENANT, (*Convenant*, en anglois, *Alliance*) confederation faite en Ecosse l'an 1638. pour introduire une nouvelle liturgie, & pour changer les ceremonies de l'ancienne religion. Ce convenant comprenoit trois chefs principaux, dont le premier étoit un renouvellement du serment que leurs ancêtres avoient fait de défendre la prétendue pureté de la religion, & les droits du roi contre l'église de Rome, & d'adherer inviolablement à la confession de foi qui fut dressée l'an 1580. & confirmée par les états generaux d'Ecosse l'an 1581. Le second chef contenoit un précis de tous les arrêts des états generaux, faits pour la conservation de la religion prétendue réformée à leur maniere, tant pour la discipline que pour la doctrine. Le troisiéme portoit obligation de condamner le gouvernement ecclesiastique dans les évêques, & de s'opposer à tout ce qui seroit contraire à leur confession de foi. Le roi d'Angleterre condamna ce convenant comme temeraire & tendant à rebellion. Les confederés, c'est-à-dire, ceux qui étoient du convenant, continuerent leur ligue; ce qui divisa le royaume en deux partis, sous le nom de *Confederés* & de *Non-Confederés*. L'an 1643. ce convenant fut reçû & signé par les états d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. On appella le convenant du roi, celui que le roi permit en 1638. avec quelques restrictions, que les confederés les plus rigides ne voulurent point accepter. * Salmonet, *hist. des troubles de la Grande-Bretagne.*

CONVENTION, est le nom que les Anglois donnent à l'assemblée extraordinaire du parlement, qui se tient sans lettres patentes du roi. Les Anglois rebelles en tinrent une contre Charles I. & en ont aussi tenu une autre en l'anée 1689. après la retraite du roi Jacques II. en France. Le prince & la princesse d'Orange furent appellés par la convention, pour occuper la place du prince & de la princesse legitime, que la revolte de leurs sujets avoit obligés de se retirer. La convention fut aussi-tôt convertie en parlement par le prince d'Orange. **Memoires du tems.*

CONVENTUELS, congregation de l'ordre de S. François. On donna ce nom dès l'an 1250. à tous les religieux de cet ordre qui vivoient en communauté; mais il fut propre ensuite à ceux qui voulurent jouir des privileges qu'ils avoient obtenus de pouvoir posseder des fonds & des rentes. Leur nombre étoit grand; mais le cardinal Ximenes leur ôta presque toutes les maisons qu'ils avoient en Espagne, pour les donner aux observans. Philippe II. les abolit entierement en Portugal, & on ne les traita avec gueres plus d'indulgence en France, où ils ont pourtant encore environ cinquante maisons en Bourgogne, en Dauphiné, en Provence, en Guienne & dans le Languedoc. Leon X. par une bulle de 1517. separa entierement les conventuels des observans, & donna à chacun de ces deux corps un general; mais il voulut que celui des observans eût aussi le titre de ministre general de l'ordre de S. François, & qu'il confirmât l'élection du general des conventuels. Ceux-ci ont l'avantage de posseder en Italie les corps de S. François & de S. Antoine de Padoue, & l'on compte qu'ils ont environ mille couvens. Il se forma en Italie, vers l'an 1562. une congregation particuliere de conventuels réformes, que Sixte V. approuva en 1587. mais Urbain VIII. les supprima l'an 1626. & donna leurs maisons aux autres conventuels. * Dominic. de Gubetn. *tom. 2. ord. Seraph.* Heliot, *hist. des ord. mon. t. 7. ch. 22. & 23.*

CONVERSANO, en latin *Conversa*, *Conversanum*, & *Cupersanum*, ville d'Italie dans le royaume de Naples & dans la terre de Bari, avec titre de comté, à la famille de Aquaviva, & évêché suffragant de Bari. Elle est peu considerable, & est située à quatre ou cinq milles de la mer Adriatique, du côté de Monopoli & de Medugno. *Voyez* AQUAVIVA. * Le Mire, *Geogr. Eccl.* Leandre Alberti, *Descr. Ital.*

CONVOYE, (la) riviere du Vendômois dans la Beausse, qui ne croît & ne se trouble presque jamais, en quelque tems que ce soit. Lorsque cela arrive, c'est, dit-on, un signe de peste & de famine. * André de Chêne.

CONWAI, (Robert) de l'ordre des freres Mineurs, *voyez* ROBERT.

CONWEI, ville d'Angleterre, *cherchez* ABERCONWAI.

CONWEI, riviere de la principauté de Galles en Angleterre. Elle coule dans le comté de Carnavan, le long des confins de celui de Denbigh, & se décharge dans la mer d'Irlande à Aberconwai. * Mati, *dict.*

CONZA ou CONSA, *Compsa*, ville d'Italie dans le royaume de Naples, avec titre d'archevêché, est située au pied des monts Appennins, vers la source de l'Ofante, dans la province de la principauté ulterieure, & vers les confins de la citerieure. C'étoit le païs des anciens *Hirpins*. Consa est peu considerable. On y celebra en 1597. un synode, dont nous avons les ordonnances. * Leand. Alberti.

CONZAGUE ou CONZUGUE, ville de l'isle de Niphon, la principale des isles du Japon, est dans le quartier de Quanto, au septentrion occidental de la ville d'Yendo, & est capitale d'un petit royaume qui porte son nom. * Mati, *diction.*

COOI, *cherchez* COLLE.

COOLS, (Jean) prédicateur celebre de l'ordre de saint Augustin, étoit de Louvain, où il nâquit le 25. Novembre de l'an 1548. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, il se consacra à Dieu dans l'ordre de saint Augustin à Louvain, & alla faire profession à Middelbourg en Hollande. Ensuite il étudia avec beaucoup de soin, & devint un des plus habiles prédicateurs de son tems; mais les guerres civiles du Païs-Bas en ayant éloigné les religieux, le P. Jean Cools fit un voyage en Espagne, & ne revint dans sa province qu'après que le calme y eut été rétabli. Les Protestans y avoient ruiné les monasteres. Jean Cools travailla très-utilement pour la réparation de ceux de son ordre, où son merite l'éleva aux principales charges. Il prêcha quarante ans de suite, & mourut en 1612. âgé de 64. ans. Ses ouvrages n'ont pas été publiés. * Curtius, *in Elog.* Herrera, &c.

COOPER, (Antoine Ashlei) de Wimborn-saint-Gilles, dans le comté de Dorset en Angleterre. Baronet ayant donné beaucoup de marques de son attachement inviolable au roi Charles I. son souverain, & beaucoup contribué par sa prudence & par ses conferences, avec le general Monck, au rétablissement de Charles II. fut baron du royaume, en récompense de ses services, sous le titre de *Lord Aashley de Wimbourg-saint-Gilles*. Il fut créé ensuite chancelier de l'échiquier de sa majesté, commissaire de la tresorerie, & lieutenant du comté de Dorset. Quelques années après il fut fait Lord Cooper de Paulet, & comte de Shaftsburi. Il eut trois femmes, 1°. *Marguerite*, fille de *Thomas* Lord Coventri, qui fut quelque tems garde du grand sceau d'Angleterre: 2°. *Françoise*, fille de *David* comte d'Exeter; il n'eut point d'enfans ni de l'une ni de l'autre: 3°. Sa troisiéme femme fut *Marguerite*, fille de *Guillaume* lord Spencer, de laquelle il eut *Antoine*. Celui-ci épousa *Dorothée*, troisiéme fille de

Digitized by Google

Jean, comte de Rutland, de laquelle il eut deux fils, *Antoine* & *Jean*. Le comte de Shaftsburi fut aussi fait grand chancelier d'Angleterre, emploi dont il s'acquitta à la satisfaction de tout le monde. * Le Clerc, *bibl. curieuse. tom. 7.* Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre.*

COORNHERT, auteur Hollandois au XVI. siecle, *cherchez* KOORNHERT.

COOS, *cherchez* CO.

COP, (Guillaume) medecin, natif de Bâle, où il étoit ami de Revchlin, vers l'an 1473. Il vint en France, où il vêcut depuis sous le regne de Louis XII. & de François I. Ce dernier lui fit l'honneur de le choisir pour son medecin, vers l'an 1530. Ramus assûre qu'il étoit l'ornement des medecins de son tems. Il composa divers ouvrages, & traduisit le traité de Galien, *De locis affectis*, celui d'Hippocrate, intitulé, *Præsagiorum lib. III. De ratione victûs*, de Paul Eginete, &c. * Gesner, *in bibl.* Pantaleon, *l. 3. Prosopogr.* Pierre Castellan, *in vit. Medic.* Ramus, *Orat. de Basil.* Vander-Linden, *de script. Medic.* Melchior Adam, *in vit. Germ. Medic. &c.* Du Boulai, *hist. univ. Paris, t. 6. p. 64.*

COP, (Nicolas) professeur dans le college de sainte-Barbe, fut élû recteur de l'université de Paris le 10. Octobre de 1533. Ayant fait un sermon aux Mathurins le jour de la Toussaints, il fut déferé par les Cordeliers, comme ayant avancé dans ce sermon des propositions hérétiques. Ces religieux s'étant adressés au parlement & non à l'université, Cop s'en plaignit dans l'assemblée de l'université, tenue aux Maturins le 19. Novembre, & nia qu'il eût avancé ces propositions, à l'exception d'une seule. Il demanda que l'université intervint, & se plaignit de l'injure qui lui avoit été faite. Il y eut beaucoup de bruit dans cette assemblée; cependant il y fut arrêté que l'université étoit fâchée de l'injure qui avoit été faite à son corps, en déferant son recteur à un tribunal superieur, sans en avoir parlé à l'université, & que ses accusateurs seroient cités au tribunal de l'université; mais le recteur n'osa conclure, parce que les doyens des facultés de théologie & de droit s'opposerent à la conclusion. Cop craignant d'être emprisonné, se cacha & s'enfuit à Bâle. Quand l'université sçut qu'il s'étoit retiré, & que le bruit se fut répandu que son pere Cop, medecin du roi, étoit soupçonné d'être dans les sentimens nouveaux, & que Cop etoit ami de Calvin, qui logeoit alors au college de Forret, elle n'insista plus pour sa défense, & établit par *interim* Arnoul Monart, procureur de l'université, pour recevoir les sermens, jusqu'à ce qu'il y eut un recteur élû. * Egasse du Boulai, *hist. de l'université, tom. 6.*

COPA, ville d'Asie, près du Palus Meotides, ou mer de Zabache, est située sur une riviere de ce nom, que les auteurs nomment diversement, & est au-dessous de Cahia sur la même riviere, qui a sa source dans la Circassie, près de Tzercas. * Sanson.

COPENHAGUE, *voyez* COPPENHAGUEN.

COPERNIC, (Nicolas celebre mathématicien, philosophe & medecin, dans le XVI. siecle, nâquit à Thorn, ville de la Prusse royale, le 19. Fevrier de l'an 1473. & étudia dans son païs en philosophie & en médecine, où il réussit très-bien. Il s'appliqua encore à l'étude de la langue grecque, mais sur-tout aux mathématiques & à l'astronomie en particulier. Pour s'en instruire à fonds, & dans l'intention de consulter les meilleurs maitres de son tems, il entreprit de voyager, & s'arrêta fort long-tems à Boulogne en Italie. Ensuite il passa à Rome, où il fut professeur en mathématiques & retourna en son païs, où Luc Watzelrod, son oncle maternel, lui donna un canonicat dans l'église de Warmie, dont il étoit évêque. Ce fut alors que Copernic publia son livre *de motu octavæ sphæræ*; établissant son systême du soleil immobile, & du mouvement de la terre. C'est ainsi qu'il a renouvellé l'ancienne opinion du philosophe Aristarque de Samos, & qu'il a soûtenu, après lui & après beaucoup d'autres philosophes, que la terre étoit mobile, & que sa situation n'étoit pas dans le centre de l'univers. Le cardinal de Cusa avoit agité & défendu cette opinion quelque tems avant Copernic; mais Copernic a eu l'honneur de l'invention de ce systême, parce qu'en effet, il l'a rectifié & a mis ses partisans en état de rendre raison des mouvemens & des phenomenes celestes. Son sentiment fut d'abord suivi avec chaleur par Rheticus, Rothmanus, Lansberge, & Kepler; & dans le XVII. siecle, par Galilée, Descartes, Gassendi, & le comte de Pagan. Copernic place le soleil au centre du monde, & le fait immobile. Mercure qui est la planette la plus proche du soleil, fait son mouvement autour de cet astre en l'espace de trois mois. Venus se meut aussi autour du soleil dans un cercle qui enferme celui de Mercure, & fait sa révolution en sept mois & demi. La terre fait aussi son mouvement autour du soleil dans un cercle, qui environne celui de Venus & ce mouvement s'accomplit en un an. Elle en a encore un autre qui se fait en 24. heures autour de son axe; & c'est par ce mouvement qu'on explique le jour & la nuit. La lune tourne autour de la terre en 27. jours ou environ. Mars se meut & fait son circuit dans un quatriéme cercle qui embrasse celui de la terre, a le soleil pour centre. Sa révolution se fait à peu près en deux ans. Jupiter est situé au-dessus de Mars, & fait son mouvement autour du soleil, en douze ans ou environ. Saturne est la plus élevée de toutes les planettes, & fait aussi son circuit autour du soleil, dans l'espace d'environ trente années. Au-dessus du cercle de Saturne, Copernic place le ciel des étoiles, qui est immobile, selon sa pensée. Pour reprendre ce systême en peu de mots, le soleil immobile est placé au centre du monde. Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne, font leur mouvement dans six cercles autour du soleil. Mais la terre a un autre mouvement autour de son axe; & la lune fait son circuit autour de la terre. Par ce systême on évite la difficulté qu'il y a d'expliquer le mouvement journalier du soleil dans un espace immense, & avec une rapidité inconcevable.

Quoique Copernic place le soleil immobile au centre du monde, ensorte qu'il ne change pas de lieu pour en occuper un autre, néanmoins ses sectateurs lui donnent un mouvement circulaire autour de son axe, & disent que cette révolution se fait en 27. jours. Ils établissent ce mouvement pour expliquer les apparences des taches qu'on a découvertes sur le corps de cet astre, avec des telescopes, ou lunettes de longue vûe, parce que ces taches changent de situation pendant 27. jours. A l'égard de la terre, Copernic lui donne trois mouvemens; le premier qu'elle fait en un jour; le second, qu'elle fait en un an: & le troisiéme, qui tient toûjours l'axe de la terre dans une même position. Le mouvement journalier, est la révolution que fait la terre vers l'Orient en 24. heures sur son propre axe: ensorte que la partie de la terre, qui regarde le soleil, est éclairée, & l'autre est dans l'obscurité. Le mouvement annuel, est celui que la terre fait sous les signes du zodiaque, lors qu'entre Venus & Mars, elle fait son cours autour du soleil dans l'espace d'une année. Le troisiéme mouvement sert pour rendre raison des differentes saisons, & de l'inégalité des jours dans les differens climats. Voilà le systême de Copernic, que la plûpart des sçavans soûtiennent encore par des raisons très-solides, quoiqu'il ait été rejetté par des décrets de l'inquisition de Rome. Ce grand homme, après son sistême, publia encore son ouvrage *de revolutionibus*, & mourut le 24. Mai en 1543. âgé de 70. ans. Martin Cromer, depuis évêque de Warmie, fit graver une épitaphe sur le tombeau de Copernic en 1581. * Gassendi, *in vita Copernici.* Ticho-Brahé, *orat. de Math.* Ismaël Bouillaud, *in proleg. astron. philosoph.* Paul Jove, *in elog. doct. c. ult.* Melchior Adam, *in vit. Germ. philos.* Lorenzo Crasso, *elog. de gli huom. letter, &c.* Voyez aussi Plutarque, *de plac. phil. l. 3. c. 13.*

COPHTES, ou COPTES, c'est le nom des Chrétiens Jacobites, ou Monophysites d'Egypte. On croit qu'il vient d'*Ægyptos*, parce que la plus grande partie des Chretiens d'Egypte, depuis Discore patriarche d'Alexandrie persisterent dans cette erreur, qu'il n'y a qu'une nature en J. C. & que depuis que les Arabes se furent emparés de l'Egypte, les Chrétiens orthodoxes en furent chassés, & qu'il n'y resta que des Jacobites. Ainsi comme les Egyptiens étoient tous Jacobites, ils furent appellés Cophtes ou Egypriens, & avec d'autant plus de raison, qu'ils perdirent en peu de tems l'usage de la langue grecque, & qu'ils firent le service divin comme ils le font encore en langue égyptienne, quoique mêlée de termes grecs & écrite en caractères grecs. Leur église est gouvernée par un patriarche & onze ou douze évêques: ou

Digitized by Google

n'élit pour patriarche qu'une personne qui fasse profession de chasteté ; ainsi le choix tombe toûjours sur les moines exempts d'ambition : il faut les arracher malgré eux de leur solitude pour les placer sur le trône patriarchal. L'élection se fait par les évêques, le clergé & les principaux du peuple : il nomme seul le métropolitain d'Ethiopie, les archevêques & les évêques qu'on prend parmi les séculiers qui ont perdu leurs femmes. Les évêques reçoivent du peuple un dixiéme qui fait tout leur revenu & celui du patriarche. Les prêtres sont mariés. Les ordres inferieurs sont les diacres de l'évangile, les diacres de l'épître & les Agnostes. Ils ordonnent des diacres dès l'âge de six ou sept ans. L'ignorance de ce clergé est extrême : un prêtre passe pour sçavant quand il peut lire ou écrire en arabe : ils ignorent jusqu'à la langue Copte, dont ils se servent dans le service divin : ils n'en sçavent pas plus sur les mysteres de la religion ; ainsi le peuple n'étant jamais instruit ni par des sermons, ni par des catechismes, la plûpart n'ont de Chrétien que le nom. On rend de grand honneurs aux moindres prêtres malgré leur ignorance : & quoique d'ailleurs tirés pour l'ordinaire de la lie du peuple. L'autorité des évêques est très-grande : celle du patriarche est presque absolue ; il décide souverainement de tous les differends de la nation, & on lui obéit ponctuellement. Leur office dont le chant est la seule occupation des ecclesiastiques, est plus long que le romain : le breviaire des évêques est beaucoup plus long que celui du reste du clergé. Les moines & les religieuses sont des personnes réduites à la pauvreté avant que d'en faire profession, dont ils ont si peu l'esprit, qu'ils ne conçoivent pas comment en Europe des personnes riches peuvent renoncer à leurs biens : leur vie est dure. Tel est le clergé Copte.

Les personnes les plus qualifiées parmi le peuple, sont les receveurs des droits publics ; car les Turcs par une confiance honorable au Christianisme, ne donnent en Egypte ces emplois qu'aux Chrétiens ; le reste des Coptes sont de pauvres artisans. Il est étonnant qu'aucun ne s'applique au commerce dans un païs très-marchand. Le divorce est fréquent parmi eux ; & par un abus encore plus étrange, les personnes séparées se remarient.

Ils croyent sept sacremens ; mais l'ignorance des prêtres est telle, qu'il est rare d'en trouver qui les puissent nommer sur le champ : & dans la pratique ils commettent de grands abus ; & le baptême des garçons est differé de 40. jours ; & celui des filles de 80. & souvent même ce délai est plus long ; cependant ils ne permettent pas qu'on baptise l'enfant à la maison, quand même il seroit en péril de mort. Dans cette extrémité un prêtre lui fait certaines onctions qu'ils s'imaginent suppléer au baptême ; de plus la maniere dont ils prononcent la formule en baptisant, rend leur baptême fort douteux, pour ne pas dire nuls. Ils font trois immersions, & ils disent à la premiere : *je te baptise au nom du pere* ; à la seconde : *je te baptise au nom du fils* : & à la troisiéme, *je te baptise au nom du saint Esprit*. Ces trois invocations séparées de chaque personne, changent considerablement la formule, qui n'est plus une confession de l'unité des personnes. Ils donnent la communion à l'enfant incontinent après le baptême sous la seule espece du vin : ils administrent encore la confirmation immédiatement après le baptême, & avant que de communier le nouveau baptisé ; & quoique dans la cérémonie du baptême ils lui ayent fait 36. onctions, ils les recommencent en y joignant plusieurs oraisons. Les prêtres parmi eux, comme parmi les autres Chrétiens d'Orient, peuvent administrer ce sacrement de confirmation. Les Coptes ont sur l'eucharistie la même créance que l'église Catholique ; leur formule de la consécration differe très-peu de la nôtre : ils donnent les deux especes aux hommes ; mais pour les femmes, comme elles ne doivent jamais s'approcher du sanctuaire, hors duquel on ne porte jamais le sang de J. C. les prêtres leur portent l'hostie humectée de quelques goutes de l'espece du vin. Ils ne conservent pas le pain consacré ; ainsi pour donner le viatique il faut dire la messe, & en ce cas ils la disent quelque heure qu'il soit, même après avoir mangé. Leur doctrine est également pure sur la confession ; mais l'usage en est rare : un de leurs patriarches a été jusqu'à l'abolir, sous prétexte que de mauvais confesseurs nuisoient aux ames, & qu'il étoit presque impossible d'en trouver de bons. Ce décret n'empêche pas que beaucoup de Coptes ne se confessent une ou deux fois l'année. Les jeunes gens qui ne sont point encore mariés n'approchent point des sacremens, Le mariage a chez eux toutes les marques d'un sacrement : les mariés se confessent, entendent la messe & communient, le prêtre leur promet la grace. Pour l'extrême onction, ils la donnent dans des maladies legeres, dans des afflictions à des pécheurs qui se portent bien : l'huile dont ils se servent est benite par le ministre, qui en oint non seulement le malade, mais aussi tous les assistans, de peur, disent-ils, que le diable chassé du malade ne se loge dans quelqu'un d'eux ; les onctions sont d'un fréquent usage chez les Coptes : on oint toûjours ceux à qui l'on donne l'absolution : ils oignent même les morts, se servant d'huile, comme nous nous servons d'eau benite ; mais ils distinguent ces onctions de l'onction sacramentale. Les jeûnes sont fréquens & rudes : outre les mercredis & les vendredis, les clercs jeûnent 43. jours avant Noël, & les laïques 33. jours : tous jeûnent 40. jours avant Pâques, & 15. jours avant l'Assomption de la sainte Vierge : quelques-uns, sur-tout les femmes, étendent ce carême de la Vierge à 20. 25. 35. jours. Les femmes Turques imitent en cela les femmes Chrétiennes, touchées des graces particulieres que plusieurs d'entr'elles ont obtenues par cette dévotion. Ils ne jeûnent jamais le dimanche ni le samedi, excepté le samedi saint ; & ils mangent gras tous les jours depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Ils observent encore un carême de 13. jours avant la fête de S. Pierre & de S. Paul, qu'ils celebrent le même jour que nous : quelquefois il est plus long pour les clercs que pour les laïques, car les clercs le commencent toûjours le premier lundi d'après la Pentecôte. Pendant le carême qui nous est commun avec eux, ils ne mangent point de poisson, & jeûnent celui de la Vierge presque au pain & à l'eau : les jours de jeûne ils ne mangent ni ne boivent point du tout jusqu'après la messe, qui finit à une ou deux heures après midi : elle devroit selon la regle ne finir qu'à trois heures : alors ils font collation, prennent du caffé, fument du tabac, ce qui leur est défendu jusqu'à la fin du sacrifice ; le soir ils soupent, & le jeûne recommence à deux heures après minuit. L'abstinence de chair & de laitage s'observe si rigoureusement, qu'on ne la rompt pas même dans les maladies. Pour l'exactitude du jeûne hors le grand carême, les laïques ne s'en piquent pas, ils en laissent la gloire aux prêtres.

Quant à la circoncision, on prétend qu'elle n'a point été pratiquée en Egypte depuis qu'elle reçût le Christianisme, jusqu'au tems que les Sarasins la soûmirent : alors ces nouveaux maîtres introduisirent parmi les Coptes la coûtume de circoncire les Chrétiens, coutume que ceux-ci ont tâché autrefois de justifier par des fables qu'ils condamnent aujourd'hui, & qui s'abolit peu à peu.

Ce patriarche dont nous avons parlé, & qui prend le titre de patriarche d'Alexandrie est different du patriarche Grec des Melchites, à l'exception de l'heresie des Monophysites. Ils conviennent avec les Grecs sur tous les points de la religion, même sur les sentimens & les pratiques en quoi elle differe de la Latine : ils ont une succession non interrompue de patriarches depuis saint Marc, dont le sçavant abbé Renaudot a depuis peu donné une histoire exacte au public. Ceux d'à-présent font ordinairement leur résidence au monastere de saint Macaire, environ à vingt lieues au-de-là du grand Caire. Les Abyssins leur sont en partie soûmis pour le spirituel. Il y a dans Jerusalem quelques familles de Cophtes, qui ont une paroisse & une petite chapelle dans l'église du saint Sepulcre. Le pape Pie IV. envoya l'an 1561. deux Jesuites à Gabriel, patriarche des Cophtes, pour le ramener dans le sein de l'église Romaine ; mais ce fut inutilement. Un patriarche des Cophtes, nommé *Gabriel*, envoya une légation au pape Clement VIII. au nom des Egyptiens & des Ethiopiens, pour reconnoître la primauté de l'église Romaine. Le cardinal Baronius en a inferé la relation à la fin du sixiéme tome de ses annales. M. de Thou, & quelques auteurs modernes & Protestans, ont crû que cette légation étoit imaginaire, parce que Meletius patriarche d'Alexandrie de la communion grecque la desavoua. Mais cette difficulté n'est d'aucune considération, parce que le patriarche des Cophtes, qui prend le nom de patriarche d'Alexandrie, est different du patriarche Grec de cette ville. Cette légation est appuyée sur les lettres d'un autre pa-

Digitized by Google

triarche de Coptes nommé *Matthieu*, écrites au pape Urbain VIII. dans lesquelles il est fait mention de ce patriarche Gabriel. * Leo Allatius, *de perp. consensu*, *l. 3. c. 8.* Chytræus. Sponde, *annal.* De Thou, *hist.* M. Nicole, *perpet. l. 2. c. 3. p. 123.* Simon, *histoire critique de la créance & des coûtumes des nations au Levant*, *c. 10.* Renaudot, *IV. tome de la perpetuité de la foi*, *& hist. Patr. Alex.* du Sollier, Jesuite, l'un des Bollandistes, *addition au traité des patriarches d'Egypte*, ou *recherches sur l'origine, les erreurs, les coûtumes des Jacobites d'Egypte, appellés communément* Coptes, en 1708. *Memoires de Trevoux*, Juillet 1709. & Novembre 1717.

COPIAPO, riviere de l'Amerique meridionale. Elle coule sur les confins du Perou & du Chili, dans la vallée de Copiapo, qu'on dit être si fertile en grains qu'elle produit trois cens pour un. Copiapo a sa source dans les Andes, au pied d'une montagne, qui vomit des flammes, & qu'on appelle, *le Volcan de Copiapo*, & elle se décharge dans la mer Pacifique, auprès d'une petite ville du Chili, qui porte aussi le nom de *Copiapo* ou de *Porto de Copiapo.* * Mati, *dict.*

COPIN & QUINTIN, chefs des hérétiques nommés *Libertins*, s'efforçoient de répandre leurs erreurs dans le Brabant & dans la Hollande, vers l'an 1525. *Voyez* LIBERTINS & QUINTIN. * Prateole, *au mot Libertins.* Florimond de Remond, *l. 2. c. 16. n. 4.* Gautier, *en la chron. XVI. siecle*, *c. 6.* Sponde, *A. C. 1525. n. 25.*

COPOLETTE, ville de Georgie, *voyez* CHUPELETI.

COPONIUS, chevalier Romain, & intendant *Procurator* de Judée, fut le premier qui exerça cette commission, & qui fut envoyée dans cette province par Auguste, l'an 6. de J. C. Ce fut dans le tems que Quirinus gouverneur de Syrie eut ordre de passer aussi en Judée, pour y vendre les biens d'Archelaüs, & pour y faire une seconde fois le dénombrement general, & l'estimation des biens, sur laquelle se devoit regler le tribut que les Juifs payoient aux Romains. * Josephe, *l. 18. des antiq. c. 1. & 3.* Usser, *in annal.*

COPPENHAGEN ou COPPENHAGUE, ville de l'isle de Zelande ou Zelant, est la capitale du royaume de Danemarck, & celle où le roi fait ordinairement sa demeure. Elle est appellée Coppenhasen, Kiobenhaven ou Copinhasen par les naturels du païs; Coppenhaven par les Allemans; & *Hafnia* par ceux qui écrivent en latin. Coppenhagen est située sur le détroit d'Oresund, avec un bon port & une citadelle considerable. C'est une ville moderne. Absalon Huido ou Hues, archevêque de Lunden, & évêque de Roschildt, qui vivoit dans le XII. siecle, vers l'an 1165. fit bâtir une forteresse contre les pirates, dans l'endroit où est aujourd'hui Coppenhagen, & cette forteresse fut appellée de son nom *Axel-Hues.* Quelque-tems après, divers pêcheurs se bâtirent des cabannes à l'entour; & ensuite les plus riches y éleverent des magasins & des maisons, pour y recevoir les marchands qui y venoient acheter leur poisson, dont ils faisoient un très-grand commerce. On nomma ce lieu *Kopman Haffen*, c'est-à-dire, *Port des Marchands.* Ce commerce y attira encore d'autres habitans, à qui Jacques évêque de Roschildt donna des privileges en 1254. Dans la suite, par les soins des rois de Danemarck, cette ville est devenue extrêmement considerable. Aujourd'hui elle l'est beaucoup par son grand commerce. Elle est divisée en deux parties, par un grand bras de mer. La plus petite, qui est l'isle d'Amagger, est fortifiée par un château avec de larges fossés à fond de cuve, & par de hautes murailles. Elle renferme aussi le lieu où l'on bat la monnoye, la bourse & l'arsenal, qui est un des plus beaux de l'Europe. C'est en ce lieu que l'on montre cet admirable globe celeste qui a six pieds de diametre, & qui est un des plus curieux ouvrages de Ticho Brahé. De cette partie de la ville on passe dans l'autre par divers ponts, sur ce bras de mer ou canal. Les rues y sont larges, & on y trouve par tout de grands magasins. Les principales églises de Coppenhagen, sont S. Nicolas, le S. Esprit & Notre-Dame; toutes possedées par les Lutheriens. C'est dans celle-ci qu'on fait la cérémonie du couronnement des rois de Danemarck. On voit encore de ce côté le beau port, la citadelle, le château de Taillebote, qui est proprement la douane, & l'université, qui fut fondée par Christierne I. qui lui obtint, vers l'an 1474. ou 1478. du pape Sixte IV. les mêmes privileges dont jouit celle de Boulogne en Italie. En 1658. Charles Gustave roi de Suede entra du païs de Holstein dans l'isle de Funen, faisant traverser son armée sur la glace, & contraignit le roi de Danemarck de faire un traité desavantageux avec lui. L'année suivante, ce même prince assiégea vainement Coppenhagen. Pontanus cité par Sponde parle d'un concile assemblé en 1425. en cette ville, pour la réforme des mœurs. * Pontanus, *hist. de Danem.* Bertius, *in Comment. l. 3.* Cluvier. Mercator. Puffendorf, *Introd. &c.*

COPPENIUS ou COPPEN (Barthelemi) théologien Protestant, étoit de Rostock, ville d'Allemagne dans le Meckelbourg, où il nâquit le 6. Janvier de l'an 1565. Il étudia à Bâle, à Geneve & ailleurs; & s'étant rendu habile dans les langues, & principalement dans l'hébraïque, dans la grecque, & dans la théologie, il enseigna long-tems à Heidelberg, où il mourut subitement le 23. Mai de l'an 1617. Il avoit traduit de grec en latin Oecumenius sur les épîtres Catholiques, & on publia après sa mort des notes sur les pseaumes. * Melchior Adam, *in vit. theol. Germ.*

COPPOLA (François) comte de Sarno, étoit d'une noble & ancienne famille de Naples. Ses parens ne lui laisserent que fort peu de bien; mais ayant entrepris de trafiquer sur mer, il acquit de si grandes richesses, qu'il acheta le comté de Sarno. Sa réputation le fit connoître de Ferdinand I. roi de Naples, lequel après s'être associé avec lui dans son trafic, le fit venir en cour, & l'éleva aux premieres dignités. Mais Coppola abusant de l'autorité qu'il avoit, & emporté par une ambition déreglée, forma une conspiration contre la personne du roi, & excita une guerre civile, qui fut cause de sa perte. Il fut convaincu d'avoir conjuré contre son Souverain, & condamné par les barons à avoir la tête tranchée: ce qui fut executé le 15. jour de Mai de l'année 1487. * Du Pui, *hist. des Favoris.*

COPRANITZ ou CAPRONCZA, *Copranitza*, ville d'Esclavonie, avec une bonne forteresse sous la domination de la maison d'Autriche, est située à deux lieues du Drave, à quatre ou cinq de Varadin, & autant de Canise. Copranitz est aujourd'hui un des boulevarts des états héréditaires de la maison d'Autriche, contre les courses des Turcs. * Sanson.

COPRINIAC, étoit une ancienne place du diocese de Bourdeaux, ou des dioceses suffragans; car on ne sçait pas bien, en quel lieu elle étoit située. Gerard de Malemort archevêque de Bourdeaux y tint un synode l'an 1255. & Pierre de Roscidaval son successeur en 1260. Quelques auteurs prennent ce Copriniac pour *Comprimacum*, qui est Cognac sur la Charante en Angoûmois, selon l'interprétation de Laurent Bouchel & de Sponde, où le même Gerard de Malemort tint un synode l'an 1238. * Sponde, *A. C. 1239. n. 7.*

COPROGLI PACHA (Mahomet) grand visir pendant la minorité de l'empereur Mahomet IV. Quelques-uns ont cru que son pere étoit natif d'un village de Champagne à quatre lieues de Chaalons nommé *Cuprols*, & que c'étoit de-là qu'il avoit pris son nom. C'est même la tradition de la province; mais le sieur Petit de la Croix dans ses *Mémoires de Turquie* en 1684. nous apprend que ce grand visir étoit Albanois fils d'un prêtre Grec, & neveu d'un renegat, à la persuasion duquel il embrassa le Mahometisme, & s'établit en Chypre. Le Bacha de cette isle ayant reconnu l'esprit de Coprogli & son inclination pour les armes, il le fit élever avec grand soin, & le mena ensuite à la guerre de Perse, où il signala sa valeur; ce qui obligea l'empereur Achmet à lui donner un Timar (qui est une espece de fief ou de commanderie) & une charge très-considerable dans la milice; dans laquelle son fils Mahomet Coprogli lui succeda, quoique très-jeune, & contre la coûtume ordinaire des Turcs. Dans la suite son merite personnel, & sa bonne mine soûtinrent avantageusement à la cour la réputation qu'il s'étoit acquise à la guerre; & par la faveur d'Uglan-Kislar-Agasi, chef des eunuques du serrail, il obtint le gouvernement de Baruth, & puis celui d'Alep. Le grand visir Achmet l'accusa de plusieurs crimes, & le fit emprisonner, dans le dessein de le faire mourir; mais il en arriva tout autrement; car ce méchant ministre fut tué, & l'empereur Ibrahin fut étranglé peu de tems après en 1648. Alors le jeune Mahomet fut élevé sur le trône sous la conduite de Sultane Zaime sa mere, qui fut déclarée regente de l'empire pendant sa minorité. Cette princesse qui connoissoit le merite de Copro-

Digitized by Google

gli, le fit sortir de prison, & lui fit donner la dignité de grand visir en 1649. Ce prudent ministre s'appliquant à bien établir sa grandeur, eut de la complaisance pour les grands, de la clemence pour le peuple, & rendit également justice à tout le monde. Pour lors, sûr de son autorité, il rétablit plusieurs loix utiles, & travailla puissamment pour le bien de l'etat, & pour la gloire de son prince, qui pendant sa minorité soûtint plusieurs guerres civiles & étrangeres, & conquit une partie de la Transsylvanie. Coprogli mourut à Andrinople l'an 1663. regretté du sultan & du peuple : ce qui est fort extraordinaire dans l'empire Ottoman, où les ministres ne meurent gueres d'une mort naturelle.* *Histoire des grands Visirs.*

COPROGLI PACHA (Achmet) grand visir, succeda en 1663. à son pere Mahomet Coprogli en la dignité de grand vizir, n'ayant encore que vingt-deux ans. Son pere lui remit le sceau de l'empire en mourant, & Mahomet le lui laissa, à la sollicitation de la sultane-mere Validé, & contre le sentiment de tous les Bachas, qui voulurent inutilement en faire nommer un autre. Lorsqu'il se vit élevé à cette haute dignité, se servant des avis que son pere lui avoit donnés, il se fit estimer également dans le divan & dans l'armée. Après avoir résolu de continuer la guerre de Candie, il se mit en état de finir auparavant celle de Transsylvanie. Il envoya du secours à la Canée; & étant ensuite allé en Hongrie, il y prit Neuhausel, le fort de Setin qu'il fit raser, & la petite Gomore. Son courage parut principalement à la journée de S. Godard, où ce jeune general, après avoir fait tout ce qu'un grand capitaine pouvoit faire en cette occasion, pour vaincre l'obstination de ses troupes, & pour les obliger de combattre, tua par une hardiesse inouie, à la tête de son armée rebelle, trois officiers qui ne voulurent pas lui obéir. Enfin rebuté de la lâcheté de ses troupes, il renouvella la paix entre les deux empires l'an 1664. puis il retourna à Constantinople, où il reçût les applaudissemens qu'on devoit à sa valeur. En 1666. il alla en Candie, & s'en rendit maître. Il y laissa des troupes, & donna ses ordres pour la garder; après quoi il retourna à Constantinople, où son retour dissipa tous les troubles qui s'y étoient élevés pendant son absence. La forte résistance que lui firent les troupes auxiliaires de France à la prise de Candie, obligea ce ministre de conseiller au sultan de rechercher l'alliance de la France. Après s'être si utilement employé à l'agrandissement de l'empire Ottoman & à la gloire de son prince, il donna ses soins au bien public, & ôta les impôts dont le peuple étoit chargé. Ses ennemis tâchoient de rendre son ministere odieux à tout le monde. Mahomet les écouta trop facilement, & entra en soupçon de sa fidelité; mais ce ministre l'en desabusa, par les soins extraordinaires qu'il prit, pour étouffer les conspirations, qui s'éleverent depuis dans cet empire contre la personne du sultan. Alors il se contenta de punir les plus coupables, & il pardonna à ses ennemis, qu'il eût pû faire mourir de son autorité. La paix de Pologne fut le dernier ouvrage de ce grand ministre; car ses fatigues continuelles, jointes à quelques attaques d'apoplexie, avoient tellement alteré sa santé, qu'il ne faisoit plus que languir depuis les derniers troubles de Constantinople. Il rétablit sa santé en se servant d'une eau de canelle au lieu de vin, dont il avoit accoûtumé de boire avec excès; mais il bût si immodérément de cette liqueur, qu'il en devint hydropique, & mourut en 1676. à Alexandrie près d'Andrinople, n'étant âgé que de 35. ans.* *Hist. des grands Visirs.*

COPROGLI PACHA (Mahomet) II. du nom frere d'Achmet, & fils de Mahomet I. fut fait grand visir sur la fin de 1689. Mustapha gendre de son pere l'avoit été depuis Achmet. C'est lui qui fut étranglé à Belgrade en Decembre 1683. en punition du mauvais succès du siege de Vienne. La promotion de Coprogli fut d'un grand augure pour les Turcs: ils se flatterent qu'il rétabliroit leurs affaires en Hongrie. En effet, à peine fut-il nommé qu'il s'appliqua à faire refleurir l'empire Ottoman. Les imperiaux furent battus à Kasaneck en Albanie le 1. jour de l'an 1690. ce qui donna courage aux infideles. Le grand visir se mit à la tête des troupes, prit Nizza & Vidiz; & pendant que Tekeli tailloit en pieces quatre regimens imperiaux dans la Transsylvanie, commandés par le general Heusler, Mahomet emportoit Semendria l'épée à la main. Ces succès le conduisirent jusqu'à Belgrade, qu'il prit d'assaut, & où il fit passer 6000. Chrétiens au fil de l'épée, de-là il fit jetter du secours dans le grand Varadin, Temswar & Giula, places bloquées depuis long-tems; & ses troupes finirent l'année par les prises de Leppa, de Petri-Varadin, d'Illock & d'Orsowa, & par l'incendie de Valcowart. Une si glorieuse campagne faisoit esperer aux Turcs, que la suivante ne la seroit pas moins; mais la mort de Soliman III. en retarda les préparatifs. Coprogli paya de tête dans cette conjoncture, & fit proclamer Achmet frere du defunt malgré ceux qui demandoient le rétablissement de Mahomet IV. Puis s'étant mis à la tête de l'armée, & ayant passé la Save, il alla attaquer les imperiaux le 19. Août 1691. près de Salankemen, & eut d'abord un grand avantage sur eux. Il y combattit vaillamment à la tête de ses meilleures troupes, renversa ses ennemis, & commençoit à esperer une victoire complette, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon. Cette mort ébranla les Turcs & rallentit leur vigueur. L'Aga des Janissaires soûtint pourtant encore durant plus d'une demie heure les efforts des imperiaux, & rendit le combat douteux; mais ayant été renversé d'un coup de mousquet les Spahis prirent la fuite. En vain les Janissaires & les Albanois voulurent-ils défendre leurs retranchemens: ils y furent forcés à la quatriéme charge. Les Allemans entrerent dans leur camp & s'en rendirent maîtres, aussi bien que d'une partie de l'artillerie; & cette journée coûta 20000. hommes aux Mahometans. Ainsi finit Coprogli, qui auroit pu porter aussi loin que son pere & son frere la gloire des armes Ottomanes.* *Mém. du tems.*

COPROLI (Numan) Pacha, gouverneur de Candie, qui étoit de la même famille, fut nommé grand visir le 15. Juin 1710. mais il fut déposé le 17. Août suivant & relegué dans l'isle de Negrepont dont il avoit été gouverneur. Les uns attribuent sa déposition à ce qu'ayant comme ses ancêtres les inclinations martiales il pressoit de déclarer la guerre aux Moscovites en faveur du roi de Suede, ce qui déplut tant à ceux qui étoient opposés au parti de ce monarque, qu'ils le firent déposer. D'autres ont dit qu'étant rigide observateur de la foi de Mahomet, il insistoit fort à faire payer la solde qui étoit dûe aux Janissaires, & aux gens de guerre, & qu'il n'étoit pas permis, selon l'alcoran, d'employer ailleurs les sommes tirées des peuples pour y satisfaire.* *Mém. du tems.*

COPTES, *voyez* COPHTES.

COQ, nom d'un ordre de chevalerie, qui fut institué vers l'an 1214. par un dauphin, en faveur de Claude Polier, gentilhomme de Languedoc. L'origine de cette institution vint, de ce que ce seigneur de Polier (qui portoit un coq dans ses armes) se trouva dans une bataille contre les Anglois, où Louis XI. comte de Toulouse commandoit, sous le regne de Philippe III. dit *le Hardi*, & délivra le dauphin d'un grand peril; c'est pourquoi ce prince, en reconnoissance de ce bienfait, institua l'ordre du Coq, & l'en fit premier chevalier. *Borel, *antiq. Gaul. & Franç.*

COQ (Jean le) curé de S. Eustache à Paris en 1523. se laissa gagner par quelques partisans des hérétiques, pour prêcher adroitement les nouvelles erreurs dans son église. Il prenoit souvent occasion de déclamer contre Luther, le blâmant de ce qu'il avoit fait un schisme dans l'église; mais c'étoit dans le dessein de se conserver la réputation de bon Catholique, & d'inspirer plus sûrement le venin de sa doctrine. Prêchant un jour devant le roi François I. il cacha sous de belles expressions, une partie de la doctrine de Zuingle, touchant le saint Sacrement; & le roi voulut l'entendre dans son cabinet, pour s'éclaircir de la verité de son discours. Mais le cardinal de Lorraine, frere du duc de Guise, & le cardinal de Tournon, désabuserent le roi qui paroissoit comme incertain de ce qu'il en devoit croire. Le Coq qui fut appellé dans une conférence, avec de sçavans docteurs, fut obligé de se retracter en public, & d'éclaircir les expressions équivoques, dont il s'étoit servi dans ses prédications.* Maimbourg, *histoire du Calvinisme.*

COQUILLAR (Guillaume) poëte François, official de la ville de Reims, vivoit sur la fin du XV. siecle, vers l'an 1478. Il composa divers petits poëmes, dont nous avons un recueil imprimé à Paris l'an 1532. où sont *les Droits nouveaux. Le plaidoié & le procès d'entre la Simple & la Rusée,*

Digitized by Google

Le blason des armes & des dames, &c. *Voyez* la bibliotheque Françoise de la Croix du Maine.

COQUILLE (Gui) seigneur de Romenai, procureur fiscal dans le Nivernois, étoit sorti d'une ancienne famille de cette province, où il nâquit à Decise le 11. Novembre de l'an 1523. de *Guillaume* Coquille & de *Jeanne* Bourgoin. Il étudia le droit à Padoue, & frequenta le palais à Paris, en qualité d'avocat au parlement. Depuis ayant été appellé dans sa province, il eut divers emplois à Nevers, assista depuis aux états d'Orleans en 1560. & à ceux de Blois en 1576. & 1588. François de Cleves & Louis de Gonzague, tous deux ducs de Nevers, eurent beaucoup de consideration pour lui, l'employerent dans leur conseil, l'envoyerent à Cleves pour leurs affaires, & le pourvûrent de la charge de procureur fiscal du Nivernois. Henri *le Grand* lui voulut donner une charge de conseiller d'état, mais Coquille étant alors avancé en âge, & ayant beaucoup d'attachement pour sa patrie, remercia ce monarque, & travailla à revoir les ouvrages que nous avons de lui. Ce fut dans cette occupation qu'il mourut en sa 80. année l'an 1603. à Nevers, où il est enterré dans la paroisse de S. Pierre. Sa vie se trouve à la tête de ses ouvrages, qu'on a recueillis en deux volumes *in folio*. Ils contiennent *des memoires touchant la réformation de l'état ecclesiastique, & sur les libertés de l'église de France; l'histoire du Nivernois; des coûtumes du Nivernois, &c.* MM. de Thou, du Chêne & plusieurs autres grands hommes parlent de lui avec éloge. *Teissier, *éloges des hommes sçavans tirés de l'histoire de Thou, édit. d'Utrecht* in-12.

COQUIMBO, riviere de l'Amerique meridionale dans le Chili. Elle sort du pied du Volcan de Coquimbo, qui est une de ces montagnes, qui vomissent des flammes, & après avoir traversé la contrée de Serena, elle se décharge dans la mer Pacifique à la ville de la Serena.* Mati, *dict.*

ADDITION.

BELSUNCE, maison ancienne & illustre dans le royaume de Navarre. Elle étoit autrefois en possession de deux châteaux de son nom; l'un situé dans la haute Navarre, où il subsiste encore, à six lieues de Pampelune; l'autre dans la basse Navarre en la paroisse d'Aiheres, au païs d'Arberoue, diocese de Bayone, & à trois lieues de cette ville. C'est-là que les seigneurs de Belsunce ont fixé leur demeure depuis plusieurs siecles. On ne peut rien dire de certain sur leur origine; la perte des titres, causée par les incendies survenus durant les guerres de religion, mettant hors d'état de remonter jusqu'à la source. Mais s'il étoit permis en pareil cas, de s'appuier sur des conjectures, les armes des anciens vicomtes de Bearn, que la maison de Belsunce porte depuis un tems immémorial, seroient un beau préjugé pour elle. Les seigneurs de Belsunce sont en possession du titre de vicomte, depuis le milieu du XII. siecle. Le chef de la maison est colonel né des milices du Val d'Arberoue, à la tête desquelles est la noblesse du païs, dont il commanda la principale partie: de plus dans les assemblées des états de ce païs, il y précede l'alcade ou juge royal, & se place toûjours au-dessus de lui, à la tête du banc, pendant que le reste de la noblesse est assise sur le même banc, au-dessous de cet officier. On verra dans le cours de cette genealogie, comment un seigneur de Belsunce fut maintenu dans ce droit de préséance l'an 1555. & quelles ont été les grandes alliances des seigneurs de ce nom; mais on n'a pû recouvrer le nom des femmes de quelques-uns d'entr'eux.

I. ROGER seigneur de Belsunce, transmit à sa posterité le titre & la dignité de vicomte, par l'acquisition qu'il fit du vicomté de Macaïe au païs de Labour, & du château & seigneurie de Pagandure, demeure ordinaire du vicomte. Le tout lui fut vendu le jour de la Pentecôte 1154. par Raimond-Arnauld vicomte d'Acqs II. du nom, moyennant 6000. florins d'or. Trente-neuf des principaux habitans de Macaïe, tous nommés dans l'acte, assemblés à la porte de l'église de saint Etienne de Macaïe, promirent de reconnoître à l'avenir Roger seigneur de Belsunce pour leur vicomte, & de s'acquitter envers lui & ses successeurs, de tous les devoirs de vassalité. Il fut pere de CHICON, qui suit;

II. CHICON de Belsunce vicomte de Macaïe, fut l'un des seigneurs qui souscrivirent à la chartre des privileges accordés à la ville de Bayone, par Richard roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine l'an 1170. Elle est rapportée toute entiere en langue latine, *page 29. des chroniques de la ville de Bayone*, mises au jour l'an 1663. par Bertrand Compaigne, premier avocat du roi en la sénéchaussée des Lanes & présidial d'Acqs. De lui nâquit,

III. GUILLAUME de Belsunce, vicomte de Macaïe, qui testa en 1209. laissant,

IV. CHICON de Belsunce II. du nom, vicomte de Macaïe vivant en 1240. pere de

V. GUILLAUME-CHICON de Belsunce, vicomte de Macaïe, marié en 1273. à *Michelotte*, fille d'*Arnauld* seigneur d'Uza, ainsi qu'il est marqué dans les *chroniques de Bayone, p. 85.* Il en eut ARNAULD, qui suit; & trois autres fils.

VI. ARNAULD de Belsunce, vicomte de Macaïe, fut gratifié avec ses trois freres, de pensions alors considerables, par le roi Philippe *le Bel*, qui possedoit le royaume de Navarre du chef de sa femme, pour les grands & importans services de leur pere, par brevet de l'an 1294. conservé dans les *archives de Mixe*. Son fils fut,

VII. GARCIE-ARNAULD de Belsunce, vicomte de Macaïe, fut fait chevalier par Charles *le Bel*, roi de France & de Navarre, l'an 1322. *ainsi qu'il est marqué dans l'histoire de Navarre:* de lui vint

VIII. GUILLAUME-ARNAULD de Belsunce, vicomte de Macaïe, chevalier grand-chambellan & ricombre de Navarre. Il n'avoit encore que le titre d'écuyer, lorsque le roi Charles II. comte d'Evreux, surnommé depuis *le Mauvais*, lui fit don d'un certain bien pour en jouir pendant sa vie, à condition qu'il seroit obligé de le servir accompagné d'un cavalier bien armé, & à ses propres dépens, durant quarante jours, dans ses armées en tems de guerre, ou de le suivre dans ses chevauchées, (comme on parloit alors) en tems de paix, quand il lui seroit mandé de se rendre près de sa personne. Les patentes de ce don, datées de Tudela le 1. Mars 1350. sont rapportées par Oihenart, *notitia Vasconia, pag. 109.* Cet auteur ajoûte, que ces sortes de patentes étoient nommées lettres de *Mesnade*, & que ceux à qui elles étoient accordées, étoient appellés *Mesnadiers*. Ils se trouvoient par-là attachés particulierement à la cour du roi, où ils avoient un rang distingué après les ricombres. Du Cange marque que par ces lettres un homme devenoit chevalier, & que ceux qui les avoient étoient censés les chevaliers de la maison du roi. Le même prince éleva depuis ce vicomte de Belsunce, au grade de *Ricombre*, titre qui répond à celui de haut & puissant seigneur & qui étoit en Navarre, comme en Espagne, le plus éminent, auquel la haute noblesse pouvoit prétendre. Le roi n'entreprenoit rien de considerable sans prendre l'avis d'un certain nombre de ricombres. Parmi les maisons de Navarre établies en France, l'on ne connoît que celles de Grammont, de Luxe & de Belsunce, qui soient parvenues à cette dignité, les deux premieres en 1350. & la derniere peu de tems après. Tant de distinction attacherent fortement le vicomte de Belsunce au roi son maître; il le suivit dans toutes ses malheureuses entreprises contre la France, & eut l'honneur d'être compris dans les lettres d'abolition accordées à ce prince, par le traité

Digitized by Google

de paix du 14. Mars 1360. stile ancien, *archives de Pampelune & du château de Bidache.* De son épouse *Agnés* de Luxe il laissa Antoine, qui suit;

IX. Antoine de Belsunce, vicomte de Macaïe, qui étoit maire & capitaine general de la ville de Bayone en 1372. titre que la maison de Grammont s'est depuis rendu comme héréditaire, *chroniques de Bayone, pag. 54.* Il épousa *Eleonore* d'Aroue, fille de N. d'Aroue, vicomte de S. Martin.

X. Garcie-Arnauld de Belsunce II. du nom, vicomte de Macaïe, qui signa avec les seigneurs de Grammont & de Luxe, le traité de paix fait en 1384. entre la France & l'Espagne, *archives du château de Bidache.* Il fut marié à *Blanche*, héritiere de la maison & abbaye laïque de Barvix, dont il eut Arnauld, qui suit; & *Gaston-Armand* de Belsunce, *dont on rapporte ce qui suit.* Vers l'an 1407. un dragon monstrueux qui avoit trois têtes, faisant de grands ravages aux environs de Bayone, le cadet de Belsunce entreprit d'en délivrer le païs. Il alla attaquer ce monstre près de la fontaine de Lissague, qui étoit le lieu de sa retraite, à demi-lieue de Bayone, & après un rude combat il le tua; mais il fut enseveli dans son triomphe, puisqu'on le trouva étouffé sous le cadavre du dragon. Son corps fut inhumé sous un tombeau qui se voit encore dans l'église des Dominicains de Bayone. Il y est representé armé de toutes pieces; mais les caracteres de son épitaphe ont été si effacés par le tems, que l'on n'y peut presque distinguer que les armes de Belsunce. L'on assure que la dépouille du monstre fut pendue au-dessus de ce tombeau, & qu'on l'y voyoit encore vers l'an 1670. Ce qui est certain, c'est qu'en 1407. Arnauld seigneur de Belsunce prit possession de la terre de Lissague qui lui fut donnée avec ses dixmes, par l'évêque & le chapitre de Bayone, & que sa posterité en a joui depuis ce tems-là. De plus les magistrats de la ville donnerent au même seigneur quatre maisons dans leur enceinte, & le privilege pour lui & ses descendans de premiers bourgeois, avec la franchise de tous droits d'entrée & de sortie. Ils en jouissent actuellement, ensorte que lorsque l'un d'eux se trouve à Bayone dans le tems de quelque grande cérémonie, comme procession generale, &c. on lui cede le premier pas, en cette qualité de premier bourgeois, quoique le reste de la noblesse n'ait aucun rang dans cette ville. Dans les billets de franchise qu'on expedie pour l'entrée ou la sortie des provisions des seigneurs de Belsunce, on y exprime communément, que c'est en mémoire du dragon tué par un de cette maison. Les *chroniques de Barcelone font mémoire de cet évenement, p. 85.* & l'histoire en a été écrite en anglois, dans un livre imprimé sous ce titre, *Combat d'Armand-Gaston de Belsunce* (ce nom est défiguré par l'idiome étranger) *avec un dragon qui devoroit ceux qui habitoient Bayone.* Le canton qui avoit été ravagé par ce monstre, porte depuis ce tems-là, le nom *de Hiriburn*, que l'on prononce *Hirbourn*, qui en langage du païs, signifie *trois têtes.* Enfin c'est depuis cet évenement que les seigneurs de Belsunce, ont ajoûté un dragon à l'écu de leurs armes, par la permission du roi de Navarre Charles III. dit *le Noble.*

XI. Arnauld de Belsunce II. du nom, dit *Arnauton*, vicomte de Macaie, premier seigneur de Lissague, fut le premier qui écartela d'un dragon les armes de ses ancêtres. Il testa en 1446. & avoit épousé *Marie* de Leon, que l'on tient issue de la race des anciens rois de Leon. Leur fils fut

XII. Jean de Belsunce I. du nom, vicomte de Macaïe, seigneur de Lissague, fait en 1480. premier maître d'hôtel de François-Phebus roi de Navarre comte de Foix. Il s'allia avec *Magdelaine* de Grammont fille de *Gratien* de Grammont, ricombre de Navarre, & de *Marguerite* que l'on surnomme *de Navarre*, & laissa

XIII. Jean de Belsunce II. du nom, vicomte de Macaïe, seigneur de Lissague, grand-écuyer en 1510. de *Jean* d'Albret roi de Navarre; se maria à *Jeanne* de Chaux, fille de N. de Chaux, vicomte de Baygori en basse Navarre, maison éteinte en la personne de Bertrand de Chaux, évêque de Bayone, puis archevêque de Tours, premier aumônier du roi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1641. & qui avoit l'honneur d'être parent du roi Henri IV. par la maison d'Albret. De cette alliance nâquit

XIV. Jean de Belsunce III. du nom, vicomte de Macaïe, seigneur de Lissague, premier pannetier du roi de Navarre, puis son premier maître d'hôtel, enfin son grand chambellan. Il servit quelque-tems en France, & le roi François I. le mit au nombre des cens gentilshommes de son hôtel, par lettres du 18. Septembre 1534. à la place de Frederic de Foix qui venoit de se retirer de cette compagnie. Le même roi, par autres lettres du 31. Decembre 1544. le fit capitaine de 300. hommes d'infanterie. C'est à lui que l'alcade du païs d'Arberoue voulut contester la premiere place dans l'assemblée des états de ce canton, sous prétexte de prescription & que cette préseance blessoit l'autorité royale dont il étoit revêtu. L'affaire portée au tribunal du roi de Navarre, cet officier fut debouté de sa prétention, & le vicomte maintenu dans son droit, par arrêt de la chancellerie du 29. Avril 1555. Ses successeurs depuis en ont joui paisiblement. Antoine de Bourbon roi de Navarre, destinoit ce vicomte pour gouverneur de la personne de son fils Henri, depuis roi de Navarre; mais il mourut avant d'en pouvoir faire les fonctions. Il avoit épousé *Marie* d'Armendarits, fille de *François* seigneur d'Armendarits en basse Navarre, & de *Catherine* d'Armendarits sa cousine, qui avoient été mariés par dispense de Rome du 14. Mai 1508. registrée à l'officialité de Bayone le 7. Juillet 1510. De cette alliance nâquirent Jean de Belsunce IV. du nom, qui suit; *Florence*, mariée à *Bertrand* de Harambure, seigneur de Picasari, gouverneur de Mauleon, & païs de Soule, mort au commencement de l'année 1561. suivant le stile d'aujourd'hui; *Jeanne*, épouse de *Tristan* Aroue vicomte de saint Martin; *Marie*, alliée à *François* d'Allatte vicomte d'Urtubie; & *Françoise* de Belsunce femme de *Jean* de la Lane colonel de l'infanterie Bearnoise.

XV. Jean de Belsunce IV. du nom, vicomte de Macaïe, seigneur de Lissague, fut écuyer, conseiller & chambellan du roi de Navarre, depuis roi de France, Henri IV. du nom. L'extrême union qui étoit entre ces deux couronnes, fit que le roi Henri II. le fit capitaine de 300. hommes de pied pour garder les frontieres de Guyenne; & dans sa commission en date du 14. Mai 1553. il y est nommé Jean de Belsunce *le Jeune*, pour le distinguer de son pere. Il fut ensuite gouverneur des ville & château d'Acqs, & on le trouve en cette qualité dans plusieurs lettres & commissions des années 1558. 1560. & 1562. Cet emploi ne l'empêcha pas d'être encore pourvû, étant écuyer du roi de Navarre, de l'office de capitaine & gouverneur du château de Mauleon & vicomté de Soule, après la mort du sieur de Harambure son beau-frere, par lettres du roi Charles IX. le 4. Mars 1560. stile ancien. La reine Jeanne de Navarre eut une grande confiance en lui, pour le bien de ses états. ce qui se voit par une lettre originale qu'elle lui écrivit de la Rochelle, où elle étoit le 10. Septembre 1570. Le grand Henri son fils n'en eut pas moins, ainsi qu'on l'apprend par plusieurs lettres qu'il lui écrivit, entr'autres une datée d'Agen le 25. Fevrier 1577. où ce prince le prie que s'il ne peut le venir trouver & lui amener l'artillerie & les mille piques qu'il lui demande, il lui envoye au moins son fils, *vous assurant que je n'oublirai jamais le service que vous ou lui me ferez en cette occasion, avec les autres que j'ai reçus de vous; mais en aurai à jamais souvenance pour vous le reconnoître de pareille affection que je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Belsunce, en santé... votre bon maître & ami.* Signé *Henri.* Le même prince prenant à cœur les interêts de ce fidele serviteur, écrivit en sa faveur au premier président de Bourdeaux, le 30. Novembre 1579. pour lui recommander un procès que le sieur de Belsunce son conseiller & chambellan ordinaire avoit en cette cour, contre les habitans de sa vicomté de Macaïe, sujets dudit sieur de Belsunce. Le roi Henri III. lui en avoit écrit une datée de Paris le 2. Octobre précedent, pour le prier de tenir la main, à ce que les œconomes deputés par sa majesté au regime & administration du revenu de l'évêché & du chapitre de Bayone, ne fussent point troublés dans la perception des fruits; l'assurant qu'il lui feroit en cela un plaisir très-agréable, *duquel* (continue ce prince) *il me souviendra fort bien en quelqu'autre bon endroit, où vous me voudrez requerir pour vous ou pour les vôtres.* Toutes ces lettres originales font voir en quelle estime étoit ce vicomte de

de Belſunce. Enfin le roi ſon maitre convaincu que l'ayeul & le pere de ce ſeigneur, n'avoient épargné ni leurs perſonnes, ni leurs biens & moyens pour la défenſe de ſon royaume, contre l'uſurpateur, durant les regnes des biſayeul & biſayeule, ayeuls, pere & mere de ſa majeſté, & que par leur fidelité, dont ils ne s'étoient jamais départis, ils avoient perdu une bonne partie de leur bien; en reconnoiſſance de quoi & par forme de dédommagement, le roi ſon ayeul avoit donné au pere du vicomte par ſes lettres patentes du 13. Avril 1521. les dixmes des lieux d'Aiheres & Iſturits au païs d'Arberoue, confiſquées ſur ſes ſujets rebelles, don qui avoit été confirmé par les pere & mere de ſa majeſté; pour ces cauſes, & en conſideration de ſes grands & agréables ſervices, n'ayant jamais été abandonné dudit Jean ſeigneur de Belſunce, ſoit dans ſes armées, ſoit dans ſes conſeils, ſa majeſté lui fit & à toute ſa poſterité, un nouveau don irrévocable de ces mêmes dixmes, pour en jouir à l'avenir par lui & ſes deſcendans, comme d'un bien à eux appartenant. Les lettres de ce don ſont datées de Pau le 7. Septembre 1582. Le ſeigneur de Luxe, ſans avoir égard aux édits de pacification, s'étoit emparé de la ville de Mauleon en 1568. & s'y étoit maintenu juſqu'au 2. Fevrier 1587. que le vicomte de Belſunce, par exprès commandement du roi de Navarre, reprit cette place ſur lui. Etant rentré par ce moyen dans ſon gouvernement, il ſe trouva dans la néceſſité de faire de concert avec le bailli du païs de Soule, des impoſitions ſur les peuples, pour réparer & fortifier cette place & pour en entretenir la garniſon; il y fit faire auſſi le procès à quelques criminels coupables de conſpiration, en conſéquence des lettres du roi de Navarre expediées en ſon conſeil le 23. Novembre 1587. Par la ſuite le parlement de Bourdeaux entreprit de proceder contre le vicomte de Belſunce pour ces faits; mais le roi Henri IV. déclarant avoir autoriſé & approuvé tout ce qui s'étoit fait, évoqua l'affaire à ſon grand-conſeil, par ſes lettres données à Mantes le 6. Juillet 1591. la deuxiéme année de ſon regne. Ce vicomte avoit été marié du vivant de ſes pere & mere, par contrat du 21. Decembre 1555. à *Catherine* de Luxe, fille de *Jean* ſeigneur de Luxe, chevalier, & d'*Iſabeau* de Grammont. La maiſon de Luxe fondit par une héritiere, niece de *Catherine* ſuſmentionnée, dans la maiſon de Montmorenci Bouteville, d'où ſont venus les ducs de Montmorenci-Luxembourg, ce qui a donné de grandes alliances aux vicomtes de Belſunce. Les enfans nés du mariage de *Jean* vicomte de Belſunce IV. du nom, furent Jean V. du nom, qui ſuit; *Antoine*, gouverneur de Paymirol en Agenois, meſtre de camp d'infanterie, qui ſe ſignala à la bataille de Coutras en 1587. Le pere Daniel en fait une honorable mention dans ſon hiſtoire de France. Dupleix en parlant de cette bataille, l'avoit nommé *Belſonſe*; il l'a nommé depuis *Belſunce*, en parlant du ſiege de Rouen, où il le met l'un des quatre guerriers qui avoient le principal commandement au camp royal, ſous le maréchal de Biron. Il fut tué en s'oppoſant à une vive ſortie des aſſiegés le 25. Fevrier 1592. Le roi lui avoit fait don des commanderies de Bonloc en Bearn & autres, & ſa majeſté continua ce don par brevet expedié au camp d'Arnetal devant Rouen, le 3. Avril 1592. à un frere du défunt: celui-ci ſe nommoit *Charles*, il fut depuis ſeigneur de Higuieres en Bearn & procureur general au parlement de Navarre; *N.* de Belſunce s'attacha au ſervice des Hollandois alliés de la France, & eut dans leurs troupes un regiment de ſon nom. S'étant trouvé à la défenſe d'Oſtende, il y marqua tant de bravoure, que la garniſon ayant perdu ſon gouverneur, le choiſit pour ſuppléer à ſa place; il fut tué depuis dans une occaſion où il commandoit l'avant-garde de l'armée de Maurice de Naſſau, prince d'Orange; *Jeanne*, mariée à *Charles* d'Aroue vicomte de ſaint Martin. Son pere lui donna en dot une partie de la terre de Liſſague, & le vicomte de ſaint Martin lui paya le prix de l'autre partie. Le clergé, qui en avoit fait don autrefois à l'un des vicomtes de Belſunce, intervint dans ce contrat, & donna ſon conſentement à cette aliénation; *Diane* de Belſunce, épouſe d'*Anchot* de Meſples, ſeigneur d'Eſguiolles.

XVI. Jean de Belſunce V. du nom, vicomte de Macaïe, ſeigneur de la Maiſon-Forte-de-Pagandure, d'Aiheres, Iſturits, &c. capitaine & gouverneur du château de Mauleon & païs de Soule, ſoûtint dignement la réputation de ſon pere s'étoit acquiſe. La princeſſe Catherine ſœur du roi Henri IV. lui écrivit une lettre en date de ſaint Germain en Laye, le 1. Mai 1594. où elle le qualifie, *Monſieur le vicomte de Belſunce*. Elle lui recommandoit deux particuliers qu'elle affectionnoit, & le prioit affectueuſement de les prendre ſous ſa protection, ſe flattant qu'alors perſonne n'oſeroit plus les inquieter, ni les tourmenter. Le roi Henri IV. lui donna par diverſes lettres, la jouiſſance de tous les fruits & revenus de ſa terre de Mauleon & de ſon vicomté de Soule, afin qu'il fut plus en état de continuer ſes ſervices ſur la frontiere; & la chambre des comptes de Paris ayant refuſé d'entegiſtrer les dernieres lettres de continuation de ce don, pour neuf années, en date du 8. Janvier 1606. ſa majeſté leur envoya des lettres de juſſion pour cet enregiſtrement. Il ſe démit de ſon gouvernement entre les mains du roi Louis XIII. qui en pourvut ſon fils aîné par lettres du 15. Novembre 1610. Par d'autres lettres du 28. Fevrier 1615. ſa majeſté permit au pere & au fils d'exercer cet emploi l'un en l'abſence de l'autre. Son pere & ſa mere le marierent par contrat du 19. Mars 1584. à *Rachel* de Gontault, fille d'*Arnault* de Gontault, ſeigneur de ſaint Geniés, de la Chapelle & d'Andault, baron de Badefou, &c. chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, conſeiller & chambellan du duc d'Anjou frere du roi Henri III. gouverneur & lieutenant general pour le roi de Navarre, en ſes royaumes de Navarre & païs ſouverains, ſenéchal audit païs, & de *Jeanne* de Foix. La niece de Rachel de Gontault, porta la terre de ſaint Geniés & autres de ſa maiſon, dans celle de Montault, par ſon mariage avec Philippe de Montault I. du nom, duc de Navailles, dont elle eut *N.* maréchal duc de Navailles; *Jean* de Belſunce V. du nom, qui fut pere de trois fils, ſçavoir d'Armand, tige de la premiere branche, *qui ſera rapportée ci-après*; d'*Elie* de Belſunce, préſent au mariage du fils de ſon frere aîné. Il etoit capitaine dans le regiment de Montpouillan de la maiſon de la Force, lorſque ſon meſtre de camp paſſa dans l'armée de M. le prince, & le roi lui donna ce regiment d'infanterie par commiſſion, du 24. Mars 1653. Ce regiment prit alors le nom de Belſunce. Il fut uni par lettres du roi du 29. Mars 1659. à celui du duc de Modene; mais le ſieur de Belſunce en eut toûjours le commandement ſous ce prince, & il fut tué après à la tête de ce regiment; & de Jacques de Belſunce, qui *a fait la deuxiéme branche de ſa maiſon, rapportée ci-après*.

BRANCHE AINÉE DE BELSUNCE.

XVII. Armand de Belſunce, vicomte de Macaie & de Meharin, par ſa femme, ſeigneur des mêmes lieux que ſon pere, capitaine & gouverneur du château de Mauleon & païs de Soule, par lettres du roi du 16. Novembre 1610. bailli pour ſa majeſté du païs de Mixe, contrée de la baſſe Navarre, dépendante du vicomté & évêché d'Acqs, vendit du conſentement de ſa femme, de celui de ſon fils aîné & de la femme de celui-ci, au ſeigneur de Caſtalounés ſon gendre, le vicomté de Macaïe, qui lui étoit déja preſque tout engagé, & la maiſon ſeigneuriale de ce vicomté, nommée *La ſalle de Pagandure*, moyennant la ſomme de 90937. livres, dont partie ſervit à acquitter la dot de ſa fille, à payer les legitimes de ſes deux freres *Elie* & *Jacques*, & à ſatisfaire quelques créanciers de la maiſon. Dans ce contrat de vente, qui eſt du 13. Novembre 1640. ſont exprimées les mêmes redevances qui ſe trouvent dans l'acte d'acquiſition de ce vicomté, faite par Roger de Belſunce l'an 1154. le vendeur s'y réſerva le droit pour ſon fils aîné, de porter le titre de Vicomte de Macaïe, & que ſi l'acquereur ou ſes ſucceſſeurs vouloient revendre cette ſeigneurie, les ſeigneurs de Belſunce, ſucceſſeurs dudit Armand, auroient toûjours la préference ſur ceux qui ſe preſenteroient. Il avoit épouſé par contrat du 14. Mai 1600. *Marie*, vicomteſſe de Meharin, fille & héritiere de *Bertrand*, vicomte de Meharin, dans le païs d'Arberoue, chambellan du roi & bailli du païs de Mixe, dont il eut Charles qui ſuit; trois fils ſucceſſivement colonels du

Digitized by Google

regiment de Belsunce, tous trois tués pour le service du roi; *Ester*, mariée à *N.* du Pont, avocat general au parlement de Navarre, morte avant la vente de Macaïe; & *Jeanne*, femme de *Jacques* de Grenier, seigneur de Castalonnes, ayde des camps & armées du roi, capitaine au régiment de Tonneins, puis lieutenant colonel du même régiment, presente à l'acquisition que fit son mari du vicomté de Macaïe, dont *N.* héritiere de Macaïe, qui épousa 1°. *Armand* de Belsunce, vicomte de Meharin, son cousin, *mentionné ci-dessous*.

XVIII. Charles de Belsunce, vicomte de Meharin & titulaire de Macaïe, seigneur d'Aiheres, Ilsurits, &c. bailli d'épée au païs de Mixe, fut marié par ses pere & mere, par contrat du 14. Août 1639. à *Sara* de Ferieres, fille de *Samuel* de Ferieres, écuyer, conseiller du roi au présidial de la Rochelle, & de *Marie* de Genais: il en eut Charles II. du nom, qui suit; & *Sara* de Belsunce, mariée à *Jacob* de Gassion, seigneur du château d'Abere & d'Aslon, capitaine de cavalerie, mort en 1708. Il étoit neveu du maréchal de Gassion.

XIX. Charles de Belsunce II. du nom, vicomte de Meharin, bailli de Mixe, reçut en 1700. commission du roi, de regler de concert avec l'intendant de la province, les differends qui étoient entre le haut & bas Navarrois, sur les limites des deux pays. De son épouse *Angelique* de Cazaux, fille d'*Henri-Auguste*, marquis de Cazaux, procureur general au parlement de Navarre, il eut *Armand* vicomte de Meharin, bailli de Mixe, mort en 1718. sans enfans de sa cousine *N.* de Grenier-Castalonnes, heritiere du vicomté de Macaïe, & remariée à *Antoine* d'Arneder; Charles III. qui suit; *François*, capitaine dans le régiment de Nivernois, mort en 1717; *Louis*, dit *le chevalier de Belsunce*, qui étant passé en Espagne, par le consentement du roi Louis XIV. fut lieutenant dans le régiment des gardes Valones de sa majesté Catholique, & ensuite lieutenant colonel de son régiment de Navarre. Après avoir servi avec ce régiment en Sardaigne & en Sicile, il revint en France, où il obtint une pension du roi & la commission de lieutenant colonel réformé à la suite de la ville de Bayone; & *Armand* de Belsunce, mort en 1723.

XX. Charles de Belsunce III. du nom, vicomte de Meharin, bailli de Mixe, après la mort de son frere aîné, a servi long-tems en qualité de capitaine dans le régiment de Nivernois. Il a épousé *Marie-Anne* d'Arneder, sœur d'*Antoine*, à qui sa belle-sœur s'est remariée. Il en a *Armand*; un autre fils, qui doit être nommé *Henri-François-Xavier*; & *Marie-Anne* de Belsunce.

BRANCHE CADETTE DE BELSUNCE.

XVII. Jacques de Belsunce, troisiéme fils de Jean V. du nom, vicomte de Macaïe, fut seigneur du château & paroisse de Born, dans la jurisdiction de Monflanquin en Agenois, de S. Just & d'Anvals. Il fut aussi aide des camps & armées du roi, par brevet du 16. Août 1631. capitaine d'infanterie dans le régiment de Piémont, par commission du 26. Mars 1634. & commandant pour le service de la ville & château de Soissons, durant l'absence du duc de Montbazon gouverneur, par lettres du roi Louis XIII. du 12. Juillet 1637. Il transigea avec son frere aîné vicomte de Macaïe, capitaine & gouverneur de Mauleon & païs de Soule, sur ses droits de legitime, par acte passé à Paris, où tous deux se trouverent par hazard le 6. Mai 1634. Lors de la recherche de la noblesse, il prouva la sienne, âgé lors de 70. ans, par titres qu'il produisit en Fevrier 1667. pardevant le sieur Pelot, intendant de Bourdeaux, & il fut reconnu pour noble d'ancienne extraction. Il vivoit encore lors du mariage de son fils *Armand* en Juillet 1668. Il avoit épousé, par contrat du 1. Decembre 1631. *Jeanne* de l'Esse, fille de *Jacob* de l'Esse, seigneur du Coudrai, & de *Marie* de Loube, dame de la Gatevine. Cet acte fut passé à Châlons en Champagne, en présence de Jacques Nompar de Caumont marquis de la Force, maréchal de France, de Charlotte de Gontault de Biron, cousine dudit Jacques de Belsunce, d'Armand de Caumont, maréchal des camps & armées du roi, fils du maréchal de la Force, & de Jeanne de la Rochefaton-de-Saveille, son épouse. Jeanne de l'Esse étoit parente de cette derniere dame, aussi-bien que de la fille du maréchal de Châtillon, mariée à George duc de Wirtemberg, comte de Montbelliard, ce qui se justifie par plusieurs lettres originales de ce prince, écrites à la demoiselle du Coudrai, sœur puînée de la dame de Belsunce, où il la qualifie, *mademoiselle ma cousine*. Du mariage de Jacques Belsunce nâquirent neuf enfans; 1. *N.* de Belsunce, capitaine dans le régiment de Belsunce, tué pour le service du roi au combat du fauxbourg S. Antoine, où il commandoit les enfans perdus l'an 1652; 2. Armand, qui suit; 3. *Jacob*, capitaine dans le régiment de Turenne, tué au combat de Sintzecin en 1674; 4. *N.* lieutenant colonel des cuirassiers du roi, tué à la bataille de Senef, en la même année; 5. *Elie*, dit *le comte de Belsunce*, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, colonel du régiment de Nivernois, créé brigadier des armées du roi le 28. Avril 1694. Ses infirmités l'ont obligé de se retirer du service, & il vivoit en Fevrier 1724; 6. *Anne* alliée avant 1667. à *Jean* de Montalambert, seigneur de Monbeau, dont des enfans; 7. *Charlotte*, mariée après le 21. Juillet 1668. à *Jean* de Caumont la Force, marquis de Tonneins, l'un des fils du premier maréchal de la Force; 8. *Olympe*, femme d'*Antoine*, seigneur de la Lane, colonel d'un régiment Hollandois, dont une fille unique, mariée à *Nicolas* de Fumel, marquis de Montsegur, baron de l'Isle; & 9. *Louise* de Belsunce, seconde femme d'*Armand Nompar* de Caumont, duc de la Force, pair & second maréchal de France de son nom; il l'épousa par contrat passé au château de la Force le 22. Septembre 1667.

XVIII. Armand, marquis de Belsunce & de Castelmoron, baron de Gavaudun, seigneur de Born en Agenois, Vieilleville, sénéchal & gouverneur des sénéchaussées d'Agenois & Condomois, le 30. Mars 1699. a été capitaine dans le régiment de Schomberg, & servoit en cette qualité en Portugal sous le comte de Schomberg l'an 1667. & ensuite capitaine de cavalerie dans le régiment royal. Il épousa, par contrat du 21. Juillet 1668. *Anne* de Caumont-Lausun; & le maréchal duc de la Force, present à ce contrat, lui fit donation de la terre & seigneurie de Castelmoron, en consideration de ce qu'il epousoit sa petite-niéce. Elle est morte le 6. Octobre 1722. & étoit sœur d'*Antonin-Nompar* de Caumont, duc de Lausun, mort le 19. Novembre 1723. & troisiéme fille de Gabriel Nompar de Caumont, comte de Lausun, & de sa seconde femme *Charlotte* de Caumont-la-Force. *Charlotte* de Caumont, autre sœur du duc de Lausun, épousa *Armand* de Bautru, comte de Nogent, dont elle eut quatre enfans; 1. *N.*....de Bautru comte de Nogent, lieutenant general des armées du roi; 2. *N.*.... de Bautru, dit *le chevalier de Nogent*; 3. *Marguerite-Louise-Therese-Marie-Charlotte* de Bautru, mariée d'abord à *Amé-Blaise* Daydie, comte de Benauges: & en 1715. à *N.*.... comte d'Arco; 4. *Marie-Antoinette* de Bautru-Nogent, épouse de *Charles Armand* de Gontault duc de Biron, pair de France. Les enfans nés du mariage du marquis de Belsunce, sont au nombre de cinq; 1. *Armand* de Belsunce, marquis de Castelmoron, colonel en 1701. du régiment de Nivernois, puis en 1704. capitaine-lieutenant des gendarmes de Bourgogne, aujourd'hui Bretagne, brigadier des armées du roi le 30. Janvier 1709. chevalier de S. Louis, commandant la gendarmerie en Flandres la campagne de 1712. mort de ses blessures le 28. Juillet de la même année. C'est le neuviéme de sa maison qui a perdu la vie dans les armées. Il avoit épousé en 1700. *Anne* Du Buisson de Bournazel, fille & héritiere de *N.*.... Du Buisson, marquis de Bournazel & Mirabel, sénéchal de Rouergue, morte la même année de son mariage, sans laisser de posterité; 2. *Henri-François-Xavier* de Belsunce, évêque de Marseille, nommé le 3. Avril 1709. & sacré à Paris le 30. Mars 1710. durant l'assemblée du clergé, à laquelle il étoit député de la province d'Arles, abbé de Notre-Dame des Chambons, diocese de Viviers, & de Montmorel, diocese d'Avranche. Il avoit été pourvû de l'abbaye de la Reolle, diocese de l'Escar, le 14. Août 1688. étant très-jeune, mais il s'en étoit démis peu après. Le zele & la charité de ce prélat ont extrêmement éclaté durant la peste qui a affligé la ville de Marseille pendant les années 1720. & 1721. ayant sacrifié

Digitized by Google

toutes ses facultés temporelles, & exposé journellement sa vie pour les secours spirituels des pestiferés. Son désinteressement & la délicatesse de sa conscience ont ensuite brillé, lorsque le roi l'ayant nommé le 16. Octobre 1723. à l'évêché de Laon, second duché pairie du royaume, il remercia sa majesté cinq semaines après, ne croyant pas pouvoir quitter une épouse qui lui est si chere, pour en prendre une autre plus riche & plus honorable. Le roi, en considération de la duché pairie dont il s'est privé, lui a accordé, par une grace très-singuliere, de porter en premiere instance, à la grand'-chambre du parlement de Paris, toutes ses causes, tant pour le temporel de ses bénéfices, que pour la jurisdiction spirituelle, si elle étoit attaquée; & ce par lettres patentes données à Versailles le 29. Decembre 1723. registrées au parlement le 7. Fevrier suivant. N'étant encore que grand-vicaire d'Agen, il donna au public en 1707. l'abregé de la vie de mademoiselle Suzane-Henriette de Foix de Candale, princesse de la Tête de Buch, dame de Montpont, &c. morte l'année précedente en odeur de sainteté. Elle étoit sa tante à la mode de Bretagne, étant née de Charlotte de Caumont-Lauzun, sœur du comte de Lauzun, son ayeul maternel. On a encore divers ouvrages de ce prélat, soit pour l'instruction, soit pour la consolation de ses diocesains; 3. *Antonin* de Belsunce, capitaine de fregate, mort à Saintes le 28. Octobre 1712; 4. Charles-Gabriel, qui suit; 5. *Anne-Marie-Louise*, grande-prieure de l'abbaye de Saintes, & depuis abbesse de Roncerai à Angers, après que Françoise de Caumont-Lauzun sa tante s'en fut démise en sa faveur le 19. Mars 1709.

XIX. Charles-Gabriel de Belsunce, marquis de Castelmoron, seigneur de Montpont, connu du vivant de ses freres, sous le nom de chevalier de Belsunce, a été colonel du régiment de Belsunce. Il est depuis 1713. capitaine-lieutenant des gendarmes Bourguignons, chevalier de Saint Louis, & pourvû à titre de survivance de son pere, le ..... 1717. de la charge de senéchal & gouverneur des senéchaussées d'Agenois & Condomois, a été fait brigadier de cavalerie le 1. Fevrier 1719. Il a épousé par contrat du 30. Avril 1715. *Cecile-Genevieve* de Fontanieu, fille de *Moyse-Augustin* de Fontanieu, secretaire du Roi, intendant & controlleur general des meubles de la couronne, & de *Genevieve-Cecile* d'Odun, dont il a *Antonin-Armand* de Belsunce, né le premier Mai 1716.

Les armes de Belsunce, sont celles de Bearn, *d'or à deux vaches de gueule, accornées, accollées & clarinées d'azur*; mais depuis 1407. ils écartellent au 2. & 3. *d'argent au dragon de sinople à trois têtes, dont l'une est coupée & tient encore un peu au col, avec quelques goutes de sang qui coulent de la blessure.*

FIN DU SECOND TOME.

De l'Imprimerie de Jacques Vincent.

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google